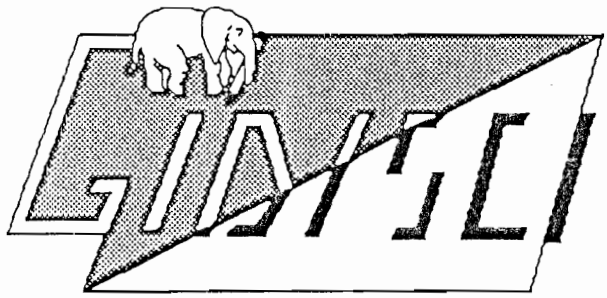

Groupement Interdisciplinaire
en Sciences Sociales (Côte-d'Ivoire)

CRISES, AJUSTEMENTS ET RECOMPOSITIONS EN COTE-D'IVOIRE : LA REMISE EN CAUSE D'UN MODELE

Colloque International
28 novembre - 2 décembre 1994
Centre Monseigneur Chappoulie (Abidjan-Yopougon)

Editeurs Scientifiques : Dominique COURET, Jonas IBO, Marc LE PAPE
Micro-édition : Louise KOUAO, Centre Orstom de Petit-Bassam

TABLE DES MATIERES

SEANCE D'OUVERTURE

Discours de :

- Semi BI-ZAN, Recteur de l'Université Nationale de Côte-d'Ivoire 3
- Harris Memel-Fôté, Président du GIDIS-CI 5
- François Xavier BARD, Représentant de l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire 9
- Albert Kouamé YAO, Représentant de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique 11

TABLE RONDE : LE MODELE IVOIRIEN DE DEVELOPPEMENT A L'EPREUVE DE LA CRISE

Interventions de :

- Bonnie CAMPBELL 15
- Joseph YAOYAO 31
- Samir AMIN 33
- Jean Pierre DOZON 37
- Mama OUATTARA 41

Synthèse des débats, par François VERDEAUX 43

SEANCE 1 : ETAT, ENTREPRISES ET EQUILIBRES MACRO-ECONOMIQUES

Ouverture sur l'extérieur et performances macro-économiques en Côte-d'Ivoire, par Bouabré BOHOUN et Oussou KOUASSY 49

Le modèle ivoirien et les obstacles à l'émergence de la Petite et Moyenne Industrie (PMI), par Jean-Marie CHEVASSU 67

Entreprises publiques et désengagement de l'Etat en Côte-d'Ivoire, par Bernard CONTAMIN 85

Finances publiques et poids des interventions de l'Etat dans l'économie ivoirienne, par Kanvaly DIOMANDE 97

Itinéraire thérapeutique des "morts à domicile", par Jean ETTE et Hélène ETTE 107

Dévaluation, croissance et équilibres macro-économiques, par Alassane SOGODOGO 117

Dévaluation et espaces transfrontaliers. Les marchés frontaliers de la Côte-d'Ivoire et du Ghana, par Bruno STARY 127

Rapport de séance par Gilles DURUFLE 133

Rapport de séance par Hiey Jacques PEGATIENAN 145

Synthèse des débats, par Gilles DURUFLE 151

SEANCE 2 : LE MODELE AGRO-EXPORTATEUR EN QUESTION

Le désengagement de l'état dans la gestion des coopératives et groupes d'initiative commune, par Sosthène Nicaise AHANDA 155

L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien, par Jean Louis CHALEARD 161

Pillage, fraude et corruption sur la filière du bois, par Simon-Pierre EKANZA 173

A la recherche du chaînon manquant, pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne, par Bruno LOSCH 183

L'évolution de la filière palmier à huile en Côte-d'Ivoire, par Anne-Marie PILLET-SCHAWRTZ 199

Les cycles du cacao en Côte-d'Ivoire : La remise en cause d'un modèle, par François RUF 211

La filière bois à travers ses âges, par François VERDEAUX 221

Rapport de séance, par Michel LESOURD 237

Rapport de séance, par Berthé KAMA 253

Synthèse de la discussion, par Eric LEONARD et Gilles DURUFLE 257

SEANCE 3 : TRANSFORMATIONS DES SOCIETES PAYSANNES

Les contradictions des politiques d'aménagement des forêts classées en Côte-d'Ivoire, par Francis AKINDES 263

L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel, analyse d'une crise, par Ronan BALAC 275

Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource, par Jean-Pierre CHAUVEAU 285

Rapports de pouvoir, relations clientélistes et conventions dans l'accès aux facteurs de production en agriculture de plantation villageoise, par Clair DE FINA 307

Litiges de forêts dans la région de Sassandra : Quelles implications, par Jonas IBO 319

Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole, par Eric LEONARD 327

Insertions des jeunes dans les systèmes de production du centre-ouest ivoirien, par Marc OSWALD 339

Essai de synthèse sur les transformations des systèmes fonciers en Côte-d'Ivoire, par Michel PESCAY 347

Rapport de séance, par Philippe LENA 357

Rapport de séance, par Koffi N'GUESSAN 365

Synthèse des débats, par Jonas IBO 371

SEANCE 4 : PROJETS URBAINS D'ETAT, INITIATIVES PRIVEES ET MEDIATEURS DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Territoires urbaines et espace public à abidjan, par Dominique COURET 375

Démocratie, participation et capacité à répondre, par Richard CROOK 393

Le modèle d'urbanisme ivoirien face à la crise économique, par Ousmane DEMBELE 407

Comités de développement de quartiers (C.D.Q) et participation communautaire, par Gabin KPONHASSIA 425

Crise, gestion municipale, et participation populaire ou jeux de pouvoirs dans la ville, par Boizo ORI 439

Questions à propos d'un projet d'aménagement de quartiers court circuité, par Annie Manou SAVINA 447

Modèle et types d'habitat à loyers modérés à Abidjan : l'Etat propose, les habitants et les constructeurs disposent, par Christelle SOUMAHORO 451

Collectivités autochtones et pouvoir local, par Christine TERRIER 461

Rapport de séance, par Alphonse YAPI-DIAHOU 477

Rapport de séance, par Emile LE BRIS 481

Synthèse des débats, par Dominique COURET 485

SEANCE 5 : EVOLUTION DES RAPPORTS DE POUVOIRS DANS LA SOCIETE IVOIRIENNE

Renforcement des organisations paysannes : obstacles ou atouts au progrès agricole, par Simplice Yapi AFFOU 499

La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire. Solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main-d'oeuvre, par Agnès GUILLAUME, Patrice VIMARD, Raïmi FASSASSI, Koffi N'GUESSAN 511

Le développement de la pluri-activité dans le nord ivoirien, par Pascal LABAZEE 523

De la stabilité au changement, par Harris MEMEL-FOTE 535

Changement des rapports d'autorité au sein des familles ivoiriennes contemporaines et inadaptations sociales juvéniles, par Opadou KOUDOU 549

Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école, par Laurence PROTEAU 557

Du rêve au réalisme : les projets d'Avenir de la petite bourgeoisie Abidjanaise 1970-1994, par Claudine VIDAL 569

Rapport de séance, par Kouamé N'GUESSAN et Marc LE PAPE....575
Synthèse des débats, par Marc LE PAPE....583

SEANCE 6 : LES CONSTRUCTIONS IDENTITAIRES

Les Peuls transhumants du nord de la Côte-d'Ivoire entre l'état et les paysans, la mobilité en réponse aux crises, par Véronique ANCEY....591
Le travail salairié, un modèle en décomposition, Laurent BAZIN et Roch Yao GNABELI....603
La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais, par Reynald BLION et Sylvie BREDELOUP....613
Etre ivoirien ou artisan pecheur maritime, par Karine DELAUNAY....631
L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire, par Jean-Pierre DOZON....645
"Chez nous là", par François LEIMDORFER....657
Profession: Photographe, par Jean François WERNER....669
Rapport de séance par Michel AGIER....681
Rapport de séance, par Konaté YACOUBA....687
Synthèse des débats, par Marc LE PAPE....691

SEANCE DE CLOTURE

Synthèse par :
- Gilles DURUFLE....697
- Jean Pierre CHAUVEAU....701
- Yacouba KONATE....705
- Monsieur BAGAYOGO....707
- Gu KONU....709
- Sosthène Niçaise AHANDA....711
- Jean Louis Boutillier....713
Discours de :
- Monsieur le Président de l'ORSTOM....715
- Monsieur le Président du GIDIS-CI....717
- Monsieur le Président de l'EHESS-Paris....719
Discussion, par Monsieur le Directeur Général de L'ORSTOM....723

SEANCE
D'OUVERTURE

(Lundi 28 novembre)

Président : Monsieur l'Ambassadeur, Charles Valy TUO

LISTE DES PARTICIPANTS

AFFOU Yapi-Simplice, MESRS-ORSTOM, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
AGIER Michel, ORSTOM, Paris, FRANCE
AHANDA Sosthène Nicaise, Agronome, Yaoundé, CAMEROUN
AKINDES Francis, Faculté des Lettres, Bouaké, COTE-D'IVOIRE
ALLECHI M'bet, FASEG, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
ANCEY Véronique EHESS- ORSTOM, Paris, FRANCE
AUGE Marc, EHESS , Paris, FRANCE
BAZIN Laurent, ORSTOM, Paris, FRANCE
BELLO Toyidi, ENSEA, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
BERTHE Kama, ENSA, Yamoussoukro, COTE-D'IVOIRE
BLION Reynald,ORSTOM, Paris, FRANCE
BOHOUN Bouabré, FASEG, Abidjan, COTE D'IVOIRE
BREDELOUP Sylvie, ORSTOM, Dakar, SENEGAL
CAMPBELL Bonnie, Université Montréal, CANADA
CHALEARD Jean-Louis, ENS, Paris, FRANCE
CHAUVEAU Jean-Pierre, ORSTOM, Montpellier, FRANCE
CHEVASSU Jean-Marie, ORSTOM-Abidjan, COTE-D'IVOIRE
CONTAMIN Bernard, ORSTOM, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
COULIBALY Mamadou, INSET, Yamoussoukro, COTE-D'IVOIRE
COURET Dominique, ORSTOM, Abidjan, COTE -D'IVOIRE
CROOK Richard, Université de Glasgow, GRANDE BRETAGNE
DE FINA Claire, CIRAD, Montpellier, FRANCE
DEGBE Etienne, Faculté des Lettres Université d'Abidjan, COTE D'IVOIRE
DELAUNAY Karine, EHESS-Paris, FRANCE
DEMBELE Ousmane, IGT, Abidjan, COTE D'IVOIRE
DENOT Chrisitne, INFS- Abidjan, COTE-D'IVOIRE
DIARRA Tiema, ISH, Bamako, MALI
DIOMANDE Kanvaly, CIRES, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
DIOUF Mamadou, CODESRIA, Dakar, SENEGAL
DOZON Jean-Pierre, ORSTOM-EHESS, Paris, FRANCE
DURUFLE Gilles, Consultant Montréal, CANADA
EKANZA Simon-Pierre, Faculté des Lettres Université Abidjan, COTE-D'IVOIRE
ETTE Jean FASEG, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
FAURE Yves-André, ORSTOM Ouagadougou, BURKINA FASO
GNABELI Roch, IES, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
GU KONU, Université de Cotonou, BENIN
GUILLAUME Agnès, ORSTOM, Paris, FRANCE
IBO Guéhi Jonas, MERS-ORSTOM, Abidjan, COTE D'IVOIRE
KOFFI N'guessan, ENSEA, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
KONATE Yacouba, Faculté des Lettres, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
KOUASSI Oussou, FASEG, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
KOULIBALY Mamadou, FASEG, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
KPONHASSIA Gabin, INJS, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
KWAME N'guessan, IES Abidjan, COTE-D'IVOIRE
LABAZEE Pascale, ORSTOM, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
LE BRIS Emile, ORSTOM, Paris, FRANCE
LE PAPE Marce, CNRS, Paris, FRANCE
LEIMDORFER François, IEDES, Paris, FRANCE
LENA Philippe, IEDES, Paris, FRANCE
LEONARD Eric, ORSTOM, Paris, FRANCE
LOSCH Bruno, CRIAD, MONTPELLIER, FRANCE
MAHIEU François Régis Université de Versailles, Paris, FRANCE
MAMBO-GRATTIE L. GERICI, Abidjan , COTE-D'IVOIRE
MANOU-SAVINA Annie, Banque Mondiale, Abidjan, COTE-D'IOVIRE
MARIE Alain, IEDES, Paris, FRANCE
MEMEL-FOTE Harris, IES-GIDIS-CI, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
MESAN F. Doctorat Sciences Economiques Montpellier, FRANCE

N'BESSA Benoît, Faculté des Lettres Université de Cotonou, BENIN
N'CHO Sombo, INS Abidjan, COTE-D'IVOIRE
ODOUNFA Alice, INS Abidjan, COTE-D'IVOIRE
ORI Boizo, MESRS-ORSTOM, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
OUATTARA Souleymane IES-CERICI, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
PEGATIENAN Jacques, CIRES, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
PESCAY Michel, Consultant, Paris, FRANCE
PROTEAU Laurence, EHESS- ORSTOM, Paris, FRANCE
RUF François, CIRAD, INDONESIE
SAMIR Amin, Forum-Tiers-Monde, Dakar, SENEGAL
SEYNI N'diouye Emmanuel, Faculté de Droit, Ouagadougou, BURKINA FASO
SOUMAHORO Christelle, ORSTOM, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
SOUMARE Mohamed, ENDA, Dakar, SENEGAL
TCHAWA P. Département Géographie, Yaoundé, CAMEROUN
TERRIER Christine, EHESS-ORSTOM, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
TIDJANI Alou Mahamane, Faculté des Sciences Economiques, Niamey, NIGER
TOURE Moriba, CODESRIA, Dakar, SENEGAL
TINGBE-AZALOU Faculté des Lettres, Cotonou, BENIN
VERDEAUX François, ORSTOM, Paris, FRANCE
VIDAL Claudine, CNRS-EHESS, Paris, FRANCE
VIMARD Patrice, ORSTOM, Paris, FRANCE
WERNER Jean-François, ORSTOM, Bouaké, COTE-D'IVOIRE
YAO L. Y., IES, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
YAO YAO Joseph, CIRES, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
YAPI-DIAHOU Alphone, ENS-ORSTOM, Abidjan, COTE-D'IVOIRE
ZOGBO K. Raymond, ILA, Abidjan, COTE-D'IVOIRE

Sémi BI-ZAN,
Recteur de l'Université Nationale de Côte-d'Ivoire

Je suis heureux d'accueillir cet après-midi, au sein de l'Université Nationale de Côte-d'Ivoire, la séance inaugurale du colloque organisé par le Groupement Inter-Disciplinaire en Sciences Sociales de Côte-d'Ivoire et l'ORSTOM, consacré aux "Crises, Ajustements et Recompositions en Côte-d'Ivoire", réflexions scientifiques orientées vers la remise en cause d'un modèle.

La joie que j'éprouve à cette occasion est fondée sur une double raison.

D'abord par le choix du lieu de la séance inaugurale, le cadre de l'amphithéâtre Léon ROBERT, haut lieu du rendez-vous de la réflexion intellectuelle universitaire, et ensuite par l'honneur qui est fait à notre institution dont plusieurs membres se trouvent impliqués dans cette rencontre interdisciplinaire, de dimension internationale.

Je salue très chaleureusement tous les collègues enseignants et chercheurs, appartenant à des organisations et institutions étrangères qui ont effectué le déplacement en terre ivoirienne pour participer au colloque. L'Université Nationale de Côte-d'ivoire est fière et heureuse de vous recevoir et attend de vous une participation très marquée comme acteurs à cette étude sur le développement.

Le présent colloque qui vise essentiellement à dresser un bilan, un état des lieux de la situation actuelle de la Côte-d'Ivoire face à la crise, en vue de contribuer à mettre à la disposition des décideurs des outils pertinents pour la définition d'une stratégie cohérente, me semble être l'expression d'une contribution significative à la consolidation du développement de notre pays. Je voudrais à cet égard adresser mes félicitations aux initiateurs et aux participants de cette réflexion scientifique.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée ici pour encourager l'initiative du jeune et dynamique groupement interdisciplinaire en Sciences sociales qui, par cet évènement, autant dans le choix du thème que par son organisation scientifique, pose un acte majeur, mieux un défi.

Il nous semble en effet utile pour l'Afrique, d'associer la recherche à des objectifs de développement. En cela, nous partageons pleinement les énoncés de Monsieur PAPON qui affirmait lors du séminaire de l'AUPELF-UREF tenu en décembre 1993 à Abidjan, je cite : "Alors que se posent, tant en Europe qu'en Amérique du Nord et en Afrique, des problèmes économiques et sociaux graves, on ne saurait concevoir une recherche qui ne serait pas impliquée dans les problèmes de société et donc du développement", fin de citation.

Nos sociétés africaines ont de plus en plus besoin dans le contexte actuel de crise généralisée que la science s'active davantage pour comprendre leurs préoccupations plutôt que de se réfugier exclusivement dans les méandres des connaissances théoriques.

Il est à inscrire au mérite du GIDIS-CI une constante animation scientifique par des investigations aussi bien dans le monde rural que dans le monde urbain. Pour ce colloque, l'ORSTOM qui s'impose comme incarnant une volonté réelle de s'engager dans toutes les recherches mondiales, a accepté d'ajouter par sa présence en partenariat, une note spéciale à cette rencontre.

En souhaitant pleins succès aux travaux du colloque consacré aux "Crises, ajustements et Recompositions en Côte-d'Ivoire", je renouvelle mes félicitations et mes encouragements à l'équipe du Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales de Côte-d'Ivoire.

Je vous remercie.

Harris MEMEL-FOTE, Président du GIDIS-CI

L'hôte qui a l'honneur de vous accueillir cet après-midi du 28 novembre 1994 dans l'Amphithéâtre Léon Robert de l'Université d'Abidjan et ce, grâce à l'autorisation de Monsieur le Recteur que nous remercions, cet hôte se nomme GIDIS-CI, le Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales de Côte-d'Ivoire.

Le GIDIS-CI, qu'est-ce ? Comment, et pourquoi ce Colloque sur le modèle ivoirien de développement ? Quelle signification le GIDIS-CI confère-t-il à l'événement ? Quels bénéfices en connaissances la communauté scientifique peut-elle attendre des Journées du Centre Mgr Chappoulie de Yopougon ? A ces banales questions qui vous intriguent, mon propos liminaire a mission d'apporter quelques réponses.

Le GIDIS-CI, produit de crise de la recherche, est une institution informelle encore, à vocation régionale, de recherche en partenariat multinational. Quant au Colloque sur le modèle, qui vient l'illustrer, né de la crise et instrument d'exploration de cette crise, de son exploration, il est un évènement destiné, en fédérant les centres d'intérêt et les disciplines, en mobilisant toutes les classes d'âge de chercheurs qui ont suivi l'évolution de ce modèle, il est destiné à provoquer dans la communauté scientifique le premier grand Colloque d'étude comparée de l'expérience présente et de l'expérience passée de la Côte-d'Ivoire, des expériences ivoiriennes et des expériences non-ivoiriennes.

LE GIDIS-CI : UN PRODUIT DE LA CRISE, UNE INSTITUTION ENCORE INFORMELLE, A VOCATION REGIONALE, DE RECHERCHE EN PARTENARIAT MULTINATIONAL

Un produit multinational de la crise de la recherche

A l'origine du GIDIS-CI, en effet, se sont croisés deux besoins nationaux, l'un interne, l'autre externe. En Côte-d'Ivoire, depuis 1980 au moins, une forte récession frappait la recherche scientifique, quelques années plus tôt encore florissante. Ses signes ? Isolement des chercheurs repliés chacun sur son programme dans la discipline, cloisonnement des disciplines dans le même département, faibles échanges entre départements dans la même Faculté, misère des moyens financiers et matériels. C'est alors que certains acteurs se mirent en quête des voies et moyens d'ouverture et de redynamisation de la recherche.

Dans le même temps, côté français, l'ORSTOM avait opéré sa révision, et devenu Institut Français de la Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération, proposait une nouvelle doctrine de la recherche en partenariat, envisageant des nouvelles missions pour les centres comme Petit Bassam.

Besoin d'ouverture et de redynamisation là, besoin de coopération en partenariat ici, voilà les conditions de la première réflexion franco-ivoirienne de 1989 à Paris sur l'avenir des sciences sociales en Côte-d'Ivoire. Le terrain ainsi préparé, les *Journées de Bingerville* les 28 et 29 avril 1991, furent les journées fondatrices. Trente chercheurs (9 Français, Orstomiens de Paris et d'Abidjan et 16 Ivoiriens, toutes institutions de recherche confondues, Université et Grandes Ecoles) conviennent de refonder la coopération en matière de recherche sur le partenariat et l'interdisciplinarité. Ils fédèrent tous leurs centres d'intérêts sous deux grands axes : d'une part, *Crises, ajustements et recompositions*, d'autre part, *Traces, mémoires et identités*. Enfin ils confient le suivi de leur engagement à un Comité de coordination et prennent date. Le 31 octobre 1991 naît le GIDIS-CI.

Une institution informelle, à vocation régionale

Mais produit de la crise, l'institution reste à ce jour informelle, sans statut légal. Elle entend se consolider dans les faits, avant de formaliser ses expériences. Toutefois, sa vocation est bien régionale. Peuvent en effet s'agréger au GIDIS-CI des chercheurs de toutes les nationalités et de tous les espaces linguistiques, du Nord et du Sud. Les programmes de recherche dont il va être bientôt question l'attestent suffisamment.

Une institution de recherche en partenariat multinational

Comme institution de recherche, le GIDIS-CI a sa base logistique au Centre ORSTOM de Petit Bassam. Outre cette base, l'ORSTOM, son parrain, lui apporte, au titre de l'action incitative, un financement appréciable que gère le Comité de pilotage.

Dans la notion de recherche, il faut distinguer les opérations de recherche proprement dites, les activités d'animation et les publications.

Sous quatre principaux pôles - pôle rural, pôle urbain, pôle santé, pôle ajustement structurel, entreprises et entrepreneurs - plus de vingt cinq programmes engagent chercheurs ivoiriens et français de toutes disciplines (démographie, économie, agro-économie, sociologie, psycho-sociologie, anthropologie, histoire), universitaires ou non. Ainsi le Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, l'historien S.P. Ekanza, est-il associé, lui et ses étudiants, avec l'anthropologue français F. Verdeaux, sur un programme du Pôle IV, le programme : *Histoire sociale de la filière bois*.

Trois formes d'action accompagnent les opérations de recherche. Il y a le soutien financier donné pour des opérations ponctuelles de recherche à hauteur de 1.500.000 F.CFA. Il y a le *Bulletin du GIDIS-CI*, écho de tous les travaux en cours, de tous les programmes, et de l'animation scientifique d'ici et d'ailleurs : à raison d'un numéro par trimestre, il se trouve à son neuvième numéro aujourd'hui. Viennent les activités d'animation : *les conférences* (11 prononcées depuis mars 1992), *les séminaires* qui font le point des programmes et préparent des Tables-rondes (21 organisés, dont 11 par les chercheurs du Sud, 6 par les chercheurs du Nord et 4 mixtes), les *tables-rondes* qui évaluent l'avancement des programmes et préparent des colloques; la première de ces Tables Rondes a posé les bases du GIDIS-CI à Bingerville, la troisième, en 1993, a examiné les rapports des sciences sociales et du Sida et la deuxième, de décembre 1992, sous le titre : "Crises et ajustement structurel : les dimensions sociales et culturelles".

LE COLLOQUE : UN EVENEMENT, UN DEFI

Un évènement

L'événement, ce sont deux faits : ces assises et leur thème.

Nous ne cacherons pas qu'à la jeune institution ces assises co-organisées avec l'ORSTOM ont posé des problèmes classiques d'intendance, de mobilisation des chercheurs et d'organisation, problèmes qu'elle ne connaissait pas à cette échelle, mais dont elle avait fait l'expérience lors des Tables rondes. Grâce à l'esprit d'entreprise de notre Comité d'organisation piloté par B. Contamin et Ori Boizo, nos traditionnels donateurs, le Ministère français de la Coopération et l'Institut français de la recherche scientifique pour le développement en coopération, nous ont permis de résoudre au mieux les premiers. Le GIDIS-CI leur exprime solennellement sa vive reconnaissance. A la diligence du même Comité, nous devons l'insigne honneur de rassembler à ces assises une belle pléiade de savants d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, d'Asie, des savants de 4 classes d'âge : SAMIR Amin, du Forum du Tiers Monde (Dakar), et l'ancien Recteur Charles Valy Tuho, de la Faculté des Sciences Economiques (Abidjan), Marc Augé, Président de l'EHESS, et CL. Freud du CIRAD (Paris), Crook Richard de l'Université de Glasgow en Grande-Bretagne, Mme Bonny Campbell de l'Université du Québec, et Gilles Durufle (Centre des dépôts, Montréal, Canada), Dominique Couret (ORSTOM, Abidjan), Ahanda Sosthène (Yaoundé), Niandou Souley Abdoulay (Niamey).

Qu'ils reçoivent les hommages de tous les chercheurs du GIDIS-CI et nous gratifient de leur indulgence pour les imperfections qui pourraient les incommoder dans notre organisation.

Mais le plus grand évènement cependant, c'est le thème du Colloque comme défi à la communauté scientifique ici présente. Ce thème s'est imposé à nous dès les Journées de Bingerville, comme donnée *immédiate* de notre conscience sociale-historique. Immédiat, il nous paraissait *englobant* et *porteur* en raison de tous les problèmes que la réflexion allait lui découvrir et qui sont autant de défis et en raison de la masse documentaire se rapportant à la Côte-d'Ivoire.

Un défi

En premier lieu, défi méthodologique. Alors que le Comité d'organisation propose une approche d'ensemble, pluridisciplinaire, vous l'avez lu ce matin, la Presse titre : "Colloque international sur l'économie ivoirienne". (La Voie du 28/11/94). Vous êtes ainsi provoqués à juger, soit pour trancher, soit pour nuancer et hiérarchiser.

En deuxième lieu, défi théorique. Il exige l'élucidation de questions préliminaires. Que veut dire *modèle*, au sens idéologique de norme qu'il a eu ici dans des conditions historiques déterminées et au sens scientifique du concept dans lequel il doit être employé ? Quelles sont les caractéristiques économiques, politiques et culturelles spécifiques qui distinguent le modèle ivoirien d'autres modèles ? Que signifie *crise* quand on passe des sciences de la nature aux sciences de l'homme ? Quelles sont les causes, les formes, les modalités, les acteurs, les lieux, les manifestations et les effets de la crise ? Ces acteurs sont-ils des classes, des groupes de pression, ou des formations originales qui tiennent de toutes ces structures à la fois ? En quel sens entendre ajustement et recomposition ? Ces effets ont-ils atteint le noyau ou la structure du modèle, à quel degré et en quel sens ? Les tendances de l'évolution actuelle permettent-elles d'affirmer que le modèle est remis en cause ? Si oui, en quoi ? Sinon, pourquoi ? Comment déterminer ce qui advient comme nouveau ? Un autre modèle, lequel ? Ou bien est-il trop tôt pour conclure ? Ou encore sommes-nous en transition vers l'indéterminé ? Qu'en est-il des autres modèles ailleurs en Afrique et dans le monde ? Les questions ne sont pas exhaustives. Vos réponses seront la grande moisson de ce premier grand Colloque sur le modèle ivoirien de développement.

Qu'ai-je dit ? Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les professeurs et chercheurs, honorables invités, faites comme si je n'avais rien dit, comme si je n'avais fait que rêver tout haut, car la parole vigile appartient aux savants ici réunis. Je leur cède la parole.

François Xavier BARD
Représentant de l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire

Je suis donc le représentant de l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire. Je représente Monsieur le Président de l'ORSTOM qui arrive demain, et Monsieur le Directeur de l'ORSTOM qui arrive (il doit être en train d'attendre ses bagages à l'aéroport). Il nous rejoindra peut-être, mais il m'a chargé, ainsi que Monsieur le Président, de transmettre ses cordiales salutations et bon succès à ce colloque.

Ce colloque coïncide, et ce n'est absolument pas un hasard, avec la célébration du cinquantenaire de l'ORSTOM. L'ORSTOM a donc 50 ans, l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire a 48 ans. Ce qui pour les deux est l'âge de la maturité, l'âge peut-être de poser un peu son sac sur le bord du chemin pour considérer le chemin parcouru. C'est ce que vous allez faire d'un certain point de vue sur le modèle ivoirien.

Je vais vous parler de l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire, car il a justement une histoire. Vous savez probablement tous que l'ORSTOM a été fondé en 1944 en France et que, dès 1946, Mangenau, distingué botaniste, est venu fonder en Côte-d'Ivoire un centre technique d'agriculture tropicale qui est devenu le centre d'Adiopodoumé et qui, pendant 42 ans, jusqu'en 1988, a été l'implantation principale de l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire.

Parallèlement, il y avait quelques petites implantations. L'une qui était modeste mais appréciée, c'était le centre ORSTOM de Petit Bassam. Une autre, qui était encore plus étrange, était le Centre de Recherche Océanographique que l'ORSTOM gérait pour le compte de la Côte-d'Ivoire. J'en ai été le dernier directeur ORSTOM, puisqu'en 1991 j'ai rendu la souveraineté à la Côte-d'Ivoire. Le directeur actuel, Monsieur Amon Khotias, est mon ancien directeur adjoint. Je suis son administré et ça se passe très bien (rires).Et j'anticipe un peu, mais je trouve que du côté de Petit Bassam ça se passe également très bien.

Ensuite est venu le temps des remises en question, qui a commencé en 1984 sur le centre d'Adiopodoumé. Cela a pris du temps, des discussions, une confrontation du partenaire français l'ORSTOM et des partenaires ivoiriens du ministère ou des chercheurs ivoiriens, des chercheurs français, la recherche du rôle des uns vis à vis des autres. Ce fut une expérience très importante pour l'ORSTOM de Côte-d'Ivoire, probablement également pour le ministère, qui ainsi ont pu s'apprécier peut-être mieux. En tout cas l'ORSTOM de Côte-d'Ivoire a muté nettement et actuellement nous travaillons beaucoup plus sous le symbole du partenariat.

Ce qui est d'ailleurs typiquement une démarche du GIDIS-CI. Il y eut d'autres démarches de ce type dans les cinq implantations de l'ORSTOM en Côte-d'Ivoire. Il y a pratiquement toujours cette pratique d'un partenariat qui peut-être entre personnes, entre binômes, entre équipes. Il y a des variations sur ce thème, mais dans tous les cas de figure il y a le respect de l'autre et de l'amitié. Et je crois que c'est l'essentiel. C'est une des mutations vraiment importantes. Nous pouvons cheminer ensemble en sachant que nous n'avons pas les mêmes cultures, c'est certain. Nous avons en principe toujours les mêmes parcours universitaires, mais nous avons des modes de penser qu'il faut confronter. Nous y arriverons.

Je voudrais m'attarder, juste un tout petit peu, sur le cas de Petit Bassam qui lui aussi a été relativement exemplaire. A partir de 1984, le Centre de Petit Bassam a évolué petit à petit, sans trop bouger jusqu'en 1986, date à laquelle sur le métier on a remis l'ouvrage. On a tenté de cerner les conditions de travail d'un nouveau centre. Ce fut l'époque de la mésentente cordiale.

Il y a eu un acteur remarquable, je ne sais pas s'il est dans la salle sinon il peut rougir, c'est Affou Yapi, qui a été directeur par intérim du centre de Petit Bassam, a géré, restauré la confiance et, quand il a jugé le moment venu, en moderne "Cincinnatus", est retourné au champ de sa recherche. Alors que vous savez que la tendance naturelle d'un chercheur parvenu aux honneurs est d'y rester, c'est ce qui m'est arrivé !

Donc la direction de Petit Bassam est revenu à Bernard Contamin. Et voyez comme l'ORSTOM est multiforme : Bernard n'est pas ORSTOM, mais cela ne fait rien, on peut toujours s'arranger. Et il a continué, probablement il a été un des pères fondateurs du GIDIS. Mais comme le disait Napoléon, la

victoire a plusieurs pères, la défaite est orpheline. Comme il s'agit nettement d'une victoire je vous laisse choisir les pères.

Maintenant le GIDIS est brillant, il a marché, c'est un "centre hors mur" dont justement Monsieur le Président de l'ORSTOM (encore un papa) est très fier. Mais c'est vrai, je constate avec intérêt le bilan : neuf numéros d'un bulletin publié régulièrement. J'aimerais bien qu'on ait pu en faire autant dans bien des organismes universitaires en Côte-d'Ivoire ou même en France. Donc le GIDIS est une évolution transcendantale de Petit Bassam.

Votre Colloque est manifestement un point d'orgue. Je vous souhaite meilleur travail ! Je vais quand même vous transmettre un message. Interviewé à onze heures par la télévision ivoirienne, j'ai parlé du bien qu'il fallait penser de l'ORSTOM bien sûr. Le journaliste m'a conduit sur le terrain des questions économiques et sociales où je suis un peu moins à l'aise (je suis spécialiste des poissons). Nous avons parlé de la crise, des ajustements et des recompositions. Il était très au courant (il est peut-être dans la salle) et m'a demandé quelles sont les tendances lourdes !

Albert Kouamé YAO
Représentant de monsieur le Ministre
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Il m'est particulièrement agréable de m'adresser, cet après-midi, à cette auguste assemblée et de souhaiter la traditionnelle bienvenue en terre ivoirienne à tous les délégués venus de France, du Canada, d'Ecosse, d'Indonésie, du Cameroun, du Niger et du Sénégal.

Votre présence, chers collègues, aux côtés de vos frères et amis ivoiriens, est pour nous la concrétisation de l'ouverture vers l'extérieur que nous avons toujours souhaitée et recommandée à nos différentes institutions de recherche. Nous sommes en effet profondément convaincus que cette ouverture est un moyen de confrontation d'idées, d'échange d'expériences et par conséquent d'enrichissement mutuel.

Je voudrais remercier le Ministère Français de la Coopération pour son appui à l'organisation de ce colloque international. Les concours de ce partenaire privilégié n'ont jamais failli dès lors qu'il s'agit d'initiatives visant à apporter des réponses concrètes aux défis auxquels sont confrontés nos pays.
Cette importante rencontre, qui se situe dans le cadre du cinquantenaire de l'Institut de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération ORSTOM, me donne l'occasion d'exprimer notre gratitude à cette prestigieuse institution pour le rôle très important qu'elle joue dans la promotion de la recherche dans notre pays.

C'est ici le lieu de rappeler combien le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire apprécie le soutien que l'ORSTOM a voulu et su apporter à nos structures de recherche dans leur phase de mutation vers une prise en compte de leur destin par elles-mêmes. Il n'est que de souligner les appuis financiers, matériels et humains dont bénéficient le Centre de Petit Bassam et le Centre de Recherche Océanologique.

Je voudrais également féliciter le Groupement Interdisciplinaire en Science Sociales de Côte-d'Ivoire (GIDIS) qui, sous la conduite de son Comité de pilotage présidé par le professeur Harris Memel-Fôté, développe une formule originale d'association de chercheurs en Sciences Sociales de Côte-d'Ivoire, de France et d'autres pays tant d'Afrique que d'Europe. Je voudrais encourager le GIDIS à poursuivre le développement d'initiatives locales de recherche prenant en compte de manière pertinente les véritables changements qui s'imposent à la société ivoirienne.`

Qu'il me soit enfin permis de me réjouir de voir le Centre de Petit Bassam renouer avec sa tradition de lieu propice à la fédération d'initiatives de recherche en Sciences sociales. Les chercheurs, en très grand nombre, qui ont visité ces temps derniers le Centre en lui apportant leur précieuse expérience, sont la preuve de la vitalité de la coopération scientifique qu'entretient la Famille du Centre de Petit Bassam.

Mesdames et Messieurs, quatre jours durant, dans le cadre serein du Centre Monseigneur Chappoulie de Yopougon, vous allez débattre du thème : "Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle".
En rassemblant plusieurs générations de chercheurs, plusieurs disciplines, plusieurs cultures scientifiques, vous vous proposez, à travers l'objet de votre rencontre, d'analyser et de comprendre, dans un esprit de rigueur et d'objectivité scientifique, les traits fondamentaux de la société ivoirienne à la fois dans leur permanence et dans leur changement.

Votre colloque est ambitieux, mais je suis d'ores et déjà assuré que, par son contenu et par la qualité des participants, ce colloque saura soutenir la réflexion des divers décideurs et formuler des interrogations sur l'avenir de la Côte-d'Ivoire.

Au delà du souci scientifique, ce regard critique que vous porterez sur la société ivoirienne sera compris comme une invitation, dans le contexte économique qui perdure, à opérer de nouveaux choix,

définir des priorités et élaborer des stratégies pour réaliser un développement durable et équitable qui devra porter d'abord et avant tout sur :

- une transformation des sociétés paysannes,
- un développement économique qui génère des emplois,
- des investissements dans le développement humain qui permettent d'améliorer le bien-être des populations,
- la protection des ressources naturelles,
- le soutien aux méthodes et aux technologies améliorées pour éviter la surexploitation des terres.

Mesdames et Messieurs, je voudrais en terminant, souhaiter à vos travaux le succès que nous en attendons tous ; je forme également le voeu qu'ils se déroulent dans un esprit d'ouverture et de prospective sur le devenir de la Côte-d'Ivoire.

Ce devenir, il faut le souligner, dépendra avant tout, dans les prochaines décennies, de notre imagination et de notre engagement, pour gagner la vraie bataille, celle du développement.

C'est assuré de cette perspective heureuse, que je déclare ouvert le colloque international sur le thème :

"Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle".

Je vous remercie

TABLE RONDE

LE MODELE IVOIRIEN DE DEVELOPPEMENT A L'EPREUVE DE LA CRISE

(Lundi 28 novembre)

Président :
Rapporteurs : François Verdeaux

Intervention de Bonnie CAMPBELL

QU'EST-CE QUE NOUS AVONS APPRIS ?

La première chose que la Côte-d'Ivoire nous apprend est une leçon de modestie. Par conséquent, mes remarques ne porteront pas tant sur la précision du "contenu du modèle" mais sur quelques interrogations suggérées par la façon dont les débats ont conceptualisé certaines notions qui me semblent toujours aussi importantes.

La clarification des termes dans lesquels les débats ont été formulés me semble un préalable à toute discussion sur le "modèle" - sa spécificité, la remarquable croissance économique qui en a résulté et ses limites. Ces interrogations demeurent au coeur des débats sur les stratégies actuelles "d'ajustement", devenu synonyme du "développement" et du concept de "gouvernance" qui s'est substitué à la discussion sur le rôle de l'État.

La position "dépendantiste" à laquelle j'ai été associée a été vivement critiquée, et il me semble intéressant de faire un très bref retour - non pas pour la ressusciter, mais pour tracer quelques limites et quelques apports.

Je serais la première à reconnaître le bien fondé des critiques à l'effet que certaines formulations utilisées dans la perspective dite de la dépendance ont parfois été réductionnistes pour ce qui est de leur analyse des dynamismes internes, mécanistes et déterministes dans leur formulation.

Par contre, ces courants avaient comme apport de mettre en évidence l'enjeu que représentait la domination extérieure pour l'élucidation du modèle - notamment en ce qui concerne ses origines historiques, leur impact sur l'orientation extravertie de l'activité économique et les contraintes que ceci entraînait notamment à cause des schémas de redistribution des ressources de l'époque.

Cette perspective nous donnait un point d'entrée important pour analyser certaines contraintes à la croissance à plus long terme[1] et pour comprendre les signes précurseurs d'une crise fiscale de l'État dès la fin des années 70[2].

Cependant cette approche, ou tout au moins la manière dont elle était formulée à l'époque, était beaucoup moins utile pour approfondir notre compréhension des dynamismes socio-politiques et économiques internes qui étaient à la base et donc essentiels à l'analyse des caractéristiques spécifiques de l'expérience ivoirienne et notamment des liens entre les interventions de l'État, le fonctionnement des marchés, les schémas de redistribution sociale et politique et le mode de croissance économique. Il s'agit là de paramètres dont il faut tenir compte dans la formulation de toute stratégie de relance économique à l'avenir, d'où l'importance de ce retour sur ce que nous avons appris du passé.

Dans les débats sur "la dépendance" au Kenya qui se déroulaient à peu près à la même époque, on s'est rendu compte vers la fin des années 70, que les arguments des uns et des autres resteraient non-

---

[1] Avec un recul de 25 ans il est illustratif à cet égard de relire la conclusion de Samir Amin dans *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Éditions de Minuit, Paris, 1967 qui à partir de son analyse des "Perspectives décennales" 1960-70 - prolongées jusqu'en 1975, écrivait dans sa conclusion:

> "Si le type de croissance des quinze dernières années devait se prolonger, il en résulterait sans aucun doute: premièrement un ralentissement de la croissance des exportations, deuxièmement, le maintien du taux de croissance des importations à un niveau élevé et troisièmement, l'augmentation relative du poids du reflux des bénéfices et de l'épargne exportés" (p. 272).

[2] Ces signes maintenant bien connus, incluaient les charges récurrentes et financières de l'État de plus en plus lourdes, et une baisse des revenus de l'État avec comme résultat la détérioration des finances publiques et l'aggravation de la dette. De façon plus globale, cette crise fiscale est attribuable à certaines faiblesses structurelles internes, forte dépendance sur deux produits et manque de compétitivité dans le secteur d'import-substitution, et enfin à un mode de régulation politique et sociale impliquant des schémas de redistribution qui ne prenaient pas en compte les contraintes de production et de productivité. B. Campbell "The Fiscal Crisis of the State. The Case of Ivory Coast" in H. Bernstein and B. Campbell, *Contradictions of Accumulation in Africa*. Sage, Publications, California, 1985, pp. 267-310.

conclusifs en ce qui concerne l'analyse du processus d'accumulation très réel qui avait lieu au Kenya tant et aussi longtemps que les diverses positions reposeraient sur des prémisses théoriques différentes[3].

Suite aux critiques avancées concernant les termes dans lesquels était formulé ce débat, on aurait pu s'attendre au début des années 80, à ce que la prochaine étape porte sur la clarification de ce que les divers protagonistes "dépendantistes" et leurs détracteurs entendaient par "développement capitaliste normal", "accumulation capitaliste en situation périphérique", par opposition à "croissance entretenue". Mais ces débats n'ont jamais eu lieu et pour plusieurs raisons. Nous sommes rentrés dans l'économie internationale d'endettement. Les lieux des débats ont été déplacés et leurs objets réorientés sur l'efficacité et l'impact des mesures de redressement et d'ajustement.

Quinze ans plus tard après un processus de glissement sémantique très révélateur qui passe par l'élargissement de la notion de stabilisation, pour rejoindre le concept d'ajustement, c'est la notion d'ajustement qui est élargie au point de signifier "bonne gestion économique" et de devenir synonyme de la notion de développement :

> "Avec le déplacement de l'emphase de la contraction de la demande (stabilisation) vers l'expansion de l'offre, particulièrement de biens échangeables (ajustement), l'allongement graduel du cadre temporel et l'addition successive de nouvelles dimensions à discuter, comme par exemple l'équité de la répartition des revenus, la durabilité environnementale, des formes de pouvoir plus participatives, et une amélioration de la gestion gouvernementale ("improved gouvernance"), il devient de plus en plus difficile de distinguer les débats sur l'ajustement des débats beaucoup plus anciens sur "le développement"[4]. (Notre traduction)

Cet élargissement du terme de l'ajustement structurel est bien illustré dans le rapport de la Banque Mondiale, *L'ajustement en Afrique, Réformes, Résultats et Chemin à Parcourir* (1994), dont le sous-titre est "Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement" et notamment dans un encadré qui explicite l'intime relation entre ajustement et développement durable en précisant que l'ajustement contribue à ce dernier en créant le cadre de mesures d'incitation qui lui est favorable[5].

Dans la réflexion récente à la Banque Mondiale on suggère que sans ajustement la situation aurait été pire. Ceci est peut-être vrai, mais cet argument évite la question savoir si des programmes mieux conçus auraient pu produire de meilleurs résultats. Comme l'écrit un ancien président du Comité de Développement de l'OCDE, Louis Emmerij :

> "Malgré ce qui a été écrit dans le Rapport sur le Développement dans le Monde de 1990, les actions de la Banque Mondiale semblent être basées sur l'hypothèse que la croissance économique - n'importe quel type ou schéma - est bon pour le développement social et la réduction de la pauvreté.
>
> La Banque n'est pas seulement timide lorsqu'elle aborde la question cruciale des schémas de croissance mais également modeste lorsqu'il s'agit de prendre en charge les victimes de mauvais schémas de développement... La stratégie actuelle de la Banque, par opposition à ses intentions déclarées, semble être croissance économique, plus

---

[3] Dans la mesure où ces approches véhiculaient une conception spécifique du fonctionnement du capitalisme au centre et une autre à la périphérie, elles concluaient qu'il y avait contradiction entre accumulation locale et internationale. Pourquoi y en aurait-il? Pourquoi un processus rapide d'accumulation à la périphérie serait-il en contradiction avec les intérêts du capital étranger? De plus, parce que les positions diverses reposaient sur des prémisses théoriques différentes, il ne pouvait y avoir d'accord sur la signification à attribuer à diverses mesures telles que le pourcentage de contrôle national considéré nécessaire pour établir l'existence ou pas d'une "bourgeoisie nationale". Voir Björn Beckman, "Imperialism and Capitalist Transformation. Critique of a Kenyan Debate", in *Review of African Political Economy*, n° 19, sept-dec. 1980, pp. 48-62.

[4] G.K. Helleiner, *From Adjustment to Development in Africa: Conflict, Controversy, Convergence, Consensus* ? in co-dirigé par Giovanni Andrea Cornia et Gerry Helleiner, Macmillan Inc., Londres et St. Martin's Press, New York, 1994.

[5] Banque Mondiale, *L'ajustement en Afrique. Réforme, Résultats et Chemin à parcourir, "Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement"*, Washington, 1994, p. 42.

éducation de base, plus santé et population égale amélioration de la qualité de vie et moins de pauvreté. Ceci est exactement l'équivalent des stratégies des années 60-70. Elles fonctionnent si vous vivez assez longtemps pour en bénéficier"[6]. (Notre traduction).

L'évacuation des débats sur le contenu du modèle concernant notamment les bases de la croissance, les conditions d'augmentation de la productivité et les schémas de redistribution des ressources, qui en sont la contrepartie, pose une série de questions qui méritent d'être approfondies.

L'hypothèse implicite au libéralisme économique, à savoir que l'augmentation de la croissance économique réduira la pauvreté et les inégalités, mérite d'être confrontée à l'expérience historique et notamment celle de la Côte-d'Ivoire.

A cet égard, les débats qui devront avoir lieu sur le rapport entre ajustement et équité peuvent être vus comme la prolongation des vieux débats qui cherchaient à articuler l'analyse des bases de la croissance à l'analyse des modes de régulation sociale et politique et des schémas de redistribution qui en forment la contrepartie.

Quelles sont les hypothèses formulées actuellement concernant les liens entre croissance, efficacité économique, redistribution et développement social ?

En d'autres termes, comment est-ce que les prescriptions de redressement et d'ajustement actuelles cherchent à faire face aux "limites" identifiées par le passé ? Quelle place accordent-elles à l'État et au secteur public ?

LE ROLE DE L'ETAT

Un des grands paradoxes de l'expérience de l'ajustement structurel en Afrique dans les années 80 est que l'État est devenu le principal objet de critique de la part de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International pour les problèmes de l'Afrique, aussi bien que le principal véhicule pour mettre en place les politiques de redressement.

Le schéma dans les années 80 a été de lier l'accès à des allocations de crédits à des objectifs de retranchement de la fonction publique. La raison donnée était que ceci permettrait aux pays de rejoindre les cibles établies pour l'accès aux crédits du FMI.

Nous reviendrons sur la conceptualisation sous-jacente qui avait comme hypothèse que la compression des bureaucraties allait réduire la nature dysfonctionnelle des interventions de l'État, tout en "libérant" des ressources humaines pour le secteur privé.

Cette perspective est en large partie une réflexion de l'économie néo-classique qui est à la base des politiques de la Banque depuis le début des années 80 et qui voit le secteur privé et le marché d'une part et le secteur public d'autre part, comme étant concurrents dans la même sphère économique.

Un des éléments clés que les perspectives "dépendantistes" ont clairement minimisé est le processus de construction étatique et le fait que le développement de l'État a profondément modifié ce que certains ont appelé le "complexe politico-économique" en Côte-d'Ivoire, ou tout simplement le degré "d'internalisation" des mobiles, des conditions ou des dynamiques de la croissance au cours des vingt années qui ont suivi l'indépendance.

Quel a été le sens, le degré, la portée de cette modification dans l'évolution des rapports État-marché ? Question complexe et fort controversée, actuellement sujette à relecture.

Peut-on aller jusqu'à parler de remise en cause du libéralisme ivoirien, ou d'émergence d'un "dirigisme d'État" comme le font certaines relectures ?[7] En fait, l'analyse de l'orientation libérale "contrôlée", du poids, de la place, ou du rôle de l'État n'a de sens que dans la mesure où l'on s'entend sur l'interprétation des critères utilisés.

---

[6] Cité par G.K. Helleiner, op. cit., p. 28. Louis Emmerij ,"*A Critical Review of the World Bank's Approach to Social Sector Lending and Poverty Alleviation*" préparé pour le Groupe des Vingt-quatre mimé 1993.

[7] Dans un écrit C. De Miras suggère: "Rapidement l'État va élargir ses prérogatives, en multipliant ses interventions dans les champs de la production, pour devenir le principal agent économique en Côte d'Ivoire dépassant même la puissance des intérêts étrangers présents dans le pays". Claude de Miras, "L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son État", dans Y.A. Fauré et J.F. Médard: *État et Bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Karthala, 1982, p. 212.

Ce que j'ai compris de mes travaux sur les investissements français dans le secteur cotonnier et textile et notamment de l'analyse des fortes protections tarifaires et non tarifaires que j'ai tenté de quantifier au début des années 70, à la fin de la même période et au début des années 80[8], ne permet d'aucune façon de remettre en cause la continuité du libéralisme ivoirien et la place réservée aux capitaux privés étrangers. Rien non plus ne permet de parler d'une économie dirigée par l'État.

Si l'importance du rôle de l'État en Côte-d'Ivoire dans l'économie, dans l'éducation, dans l'infrastructure et à travers les entreprises productives ne fait aucun doute, ceci n'enlève en rien, que c'est le secteur privé (étranger et dans une moindre mesure national) qui a dominé effectivement un grand nombre de secteurs de l'économie ivoirienne depuis les 30 dernières années.

Il me semble que les raisons de "l'essoufflement" de l'expérience ivoirienne ont beaucoup plus à voir avec l'articulation des modes de régulation politique et modes de croissance, qu'avec le "dirigisme" de l'État. Si ceci est correct, l'évaluation de l'expérience ivoirienne ne reposerait pas tant sur une analyse critique du rôle de l'État en tant que tel, mais chercherait plutôt à approfondir la façon dont les formes spécifiques de l'intervention de l'État ivoirien ont reflété son insertion dans l'économie politique au cours des 30 dernières années.

Le problème avec la relecture qui semble se dégager au cours des années 80 et jusqu'à présent est double :

1) Elle rate la signification de l'imbrication complexe "État-marché" dans l'expérience de croissance économique ivoirienne et la contribution des interventions publiques qui y ont très certainement contribué.

2) En opposant secteur privé et secteur public, elle laisse la porte grande ouverte aux politiques uniformes et non différenciées de "retrait de l'État", et à une perspective qui voit dans toute intervention étatique un dépassement et une distorsion du marché et de action efficace des prix et des initiatives privées. Dans cette perspective, le retrait de l'État doit permettre le rééquilibrage de l'offre et de la demande par le marché en envoyant des signaux appropriés au secteur privé qui réagira avec des décisions optimales de production et d'investissement.

En fait, à partir de la fin des années quatre-vingt la Banque Mondiale se distanciera d'une telle approche de désétatisation et dans son discours du 20 mai 1993 Edward Jaycox, le Vice Président pour l'Afrique de la Banque Mondiale, reconnaîtra que la stratégie de retrait n'a tout simplement pas fonctionné.

Cette reconnaissance ne fait que souligner l'importance d'une analyse beaucoup nuancée du rôle complexe de l'État dans l'expérience de croissance ivoirienne, domaine qui, à mon avis, reste à explorer et dont il serait difficile de surestimer la pertinence pour les débats qui se posent à l'heure actuelle.

DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT A SON APPLICATION :

Limites contextuelles, erreurs stratégiques et contraintes inhérentes à la gestion (nécessairement "politique") des réalités sociales.

Pour une lecture politique du modèlepréalable à un débat sur les dimensions sociales et sur la faisabilité politique de l'ajustement.

"Les limites"

La caractérisation du modèle pose le problème de l'articulation des parties (spécificité des processus productifs, schémas de croissance et de redistribution, et modes de régulation sociale et politique) et donc de la conceptualisation des limites de ce modèle.

---

[8] Avec cette perspective historique, il est surprenant de lire qu'il y aurait eu "un changement majeur en 1973-75 dans la stratégie de développement de la Côte-d'Ivoire (Michel et Noël, 1984) : "En effet, avec la réforme des droits de douane de 1973, ce pays abandonne la stratégie de la croissance tournée vers l'extérieur qui était à la base du "miracle ivoirien", et adopte une stratégie d'industrialisation par substitution aux importations...", p. 27. Voir plus loin ... "Elle (la Côte-d'Ivoire) finance ainsi le développement d'un secteur moderne, bénéficiant depuis 1973-75 d'une politique protectionniste qui renforce le biais anti-exportations, au profit des couches urbaines". (p. 52) J.P. Azam et C. Morrisson. *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte-d'Ivoire et au Maroc*, OCDE, 1994.

Ce qui est en cause c'est ni plus ni moins que l'articulation des niveaux et dimensions d'analyse proposés dans les 6 séances qui composent ce colloque dans une perspective historique, dynamique et en prenant également en compte l'insertion précise du pays dans l'économie mondiale et certaines influences géopolitiques qui peuvent conditionner son destin. Il s'agit d'un terrain difficile et il n'est pas surprenant qu'il n'y en ait pas beaucoup qui s'y aventurent.

Au cours des années 60-70, il y a eu un courant critique qui cherchait à comprendre les intérêts et forces mis en jeu par la croissance et les limites de ce que ces interprètes considéraient comme plus complexe que ne le suggéraient les apparences.

Pour toute une série de raisons, il y a très peu de représentants de ces courants critiques qui soient encore "in business". Le terrain des débats et des analyses sur ces enjeux complexes a changé au cours des années 80 et réside clairement maintenant à l'intérieur des organismes de financement internationaux.

Sans prétendre avoir fait le tour des études de la Banque Mondiale sur la Côte-d'Ivoire, qui ne sont pas malheureusement aussi disponibles pour le public et les chercheurs que l'on pourrait le souhaiter (un point qui mérite réflexion), je peux dire à partir de la série de documents que j'ai lus récemment incluant les études de l'OCDE, et malgré la richesse de la littérature qui existe sur la Côte-d'Ivoire, que les analyses récentes notamment celles de la Banque Mondiale et de l'OCDE me semblent très réticentes à aborder la complexité de l'interaction de facteurs internes (mode de régulation du pouvoir et redistribution des ressources) et externes dont les origines, orientations et imbrications impliqueraient la prise en compte d'une perspective historique et la nécessité de mettre au centre l'analyse des dynamismes socio-politiques et culturels spécifiques à la Côte-d'Ivoire.

Mais j'irais plus loin. Je crois que nous avons perdu du terrain.

Les études officielles récentes me semblent caractérisées par un sérieux recul pour ce qui est de la caractérisation de la spécificité du "modèle" si on les compare à l'analyse à laquelle la Banque Mondiale était arrivée en 1978 dans son étude *Ivory Coast. The Challenge of Success*[9].

Dans le troisième chapitre intitulé "Ressource Allocation" de cette étude, on décrit l'expérience de la façon suivante :

> "The Ivorian economy has developed in an atmosphère of controlled liberalism. It has been characterized by entrepreneurial freedom, with few physical controls and a favorable disposition toward foreign capital, labour, and expertise".

Mais ce "libéralisme" n'est pas vu comme incompatible avec l'intervention de l'État. Au contraire :

> "The government has at the same time [continue le paragraphe] intervened in significant ways. It has regulated many agricultural prices for the producer as well as the consumer, established minimum wages, maintained a host of incentives in many sectors of the economy, carried out substantial public investment - lately at a pace of 60 percent of total investment, or some 13 percent of GDP - and set overall targets through development planning"[10].

Ces interventions représentent-elles des distorsions ? Absolument pas :

> "The major credit for the Ivory Coast 's impressive economic performance must go to the government, which has created an attractive atmosphere for the investment"[11]
>
> (Le crédit principal pour la performance économique impressionnante de la Côte-d'Ivoire doit être attribué au gouvernement qui a créé un environnement favorable à l'investissement). Notre traduction.

Le rapport distingue clairement entre le rôle central du gouvernement dans la création des conditions de la croissance d'une part, et ce qu'il appelle "slippages" au niveau de l'allocation des

---

[9] Bastiaan A. den Tuinder, *Ivory Coast, The Challenge of Success*, publié pour la Banque Mondiale par Johns Hopkins University Press, 1978, p. 20.
[10] Ibid., p. 20.
[11] Ibid, p.5.

ressources publiques d'autre part, distinction singulièrement absente des débats actuels comme nous le verrons plus loin.

Sans prétendre résumer l'étude de la Banque Mondiale de 1978, je crois qu'il est utile de rappeler quelques éléments qui figurent dans ce Rapport qui sont essentiels pour comprendre ses recommandations. Il mérite d'être souligné que le choix des éléments résumés ici est forcément subjectif et ne pourrait d'aucune manière être considéré comme exhaustif.

Concernant l'analyse des objectifs poursuivis par le gouvernement, l'étude suggère que le premier serait :

> "To pursue the highest possible economic growth within the limits of budgetary and balance of payment equilibrium"[12].

Dans le but de rechercher le taux de croissance économique le plus rapide :

> "A foreign oriented growth model has been applied, because it was felt to be the only one permitting rapid growth, without which no development was considered possible"[13]. (C'est nous qui soulignons).
>
> (Un modèle de croissance orienté vers l'étranger a été adopté car il était estimé qu'il serait le seul à permettre une croissance rapide sans laquelle aucun développement n'était considéré possible).

Comme le suggère le titre du troisième chapitre, le Rapport s'intéresse de très près au schéma redistributif qui accompagne l'expérience de croissance rapide.

Le secteur agricole est identifié comme ayant joué un rôle moteur dans l'expérience ivoirienne et de plus :

> "The most remarquable achievement of Ivorian agriculture has been the satisfactory growth in production of both industrial crops and food crops... This and the remarkable performance of Ivorian farmers in food production during the past decade should be taken into account by government and policymakers"[14].

Et c'est par l'intermédiaire du système des prix agricoles dans ce secteur et non par un système de taxation directe sur les revenus qu'il y a eu des transferts substantiels vers le secteur public, à partir de fonds prélevés sur les producteurs :

> "In summary, it can be stated that taxation has not been used as an important instrument in the redistribution of income in the Ivory Coast, although the agricultural pricing system has shifted substantial financial resources from farmers to the public sector"[15]. (C'est nous qui soulignons)

Concernant le secteur de substitution aux importations, il est souligné à quel point l'utilisation de capitaux et de main-d'oeuvre étrangère est coûteuse :

> "Beaucoup de firmes import-substitutions ont bénéficié de profits considérables (healthy) dans un marché hautement protégé aux dépens de la majorité de la population ivoirienne"[16].

On encourage donc le gouvernement à être beaucoup plus sélectif dans ses encouragements de ce type d'activité et à être prêt à l'interrompre ou du moins à ne pas renouveler sur les mêmes bases les accords avec des firmes qui se sont démontrées incapables de survivre sans une protection excessive[17].

Parmi les éléments que l'étude de 1978 considère comme des contraintes majeures pour la continuation de l'expérience ivoirienne, au delà de la question de la diversification des bases de la

---

[12] Ibid., p. 20.
[13] Ibid.
[14] Ibid., pp. 43-44.
[15] Ibid., pp. 143-144.
[16] Ibid., p. 201. "Many import-substitution firms have earned healthy profits in a highly protected market at the expense of the majority of the Ivorian population".
[17] Ibid.

croissance économique, et une meilleure redistribution interne des revenus, se trouve la contrainte créée par sa forte dépendance par rapport aux facteurs externes - main-d'oeuvre et capitaux. Ce dernier élément nécessitera, suggère-t-on, des modifications dans les politiques à l'avenir :

> "Without jeopardizing continued assistance from abroad in terms of manpower and money, the government needs to find a better way to mobilize more of its own resources and to integrate these ressources more fully into the national economy. While ownership in agriculture is already mainly in local hands, foreign interests still dominate forestry, industry and some services"[18].

La place des facteurs étrangers dans l'économie comporte des implications critiques dans l'analyse de l'allocation des ressources développée dans le troisième chapitre. Ici on note l'accélération impressionnante des transferts vers l'étranger sous forme d'intérêts, profits ou salaires. D'une moyenne pour la période 1960-64 de 11 milliards de FCFA les transferts annuels atteignent une moyenne de 40 milliards de FCFA pour la période 1970-74[19]. Le rapport continue :

> "With limited availability of concessionary capital, the terms of foreign capital have hardened and the debt service, although still manageable, has increased considerably"[20].

Comme le dit bien l'étude, la croissance n'a pas éliminé les problèmes. Au contraire le succès même de l'emphase sur la croissance a créé de nouveaux types de problèmes[21].

Cependant, étant donné la structure de l'économie ivoirienne et l'orientation probable de la croissance à venir, et étant donné l'insuffisance de l'épargne nationale pour faire face à la demande d'investissement et la dépendance accrue par rapport à des ressources étrangères[22], le pays ne génèrera pas suffisamment de ressources pour financer ses cibles d'investissement et continuer d'accroître la consommation comme par le passé :

> "Given the structure of the Ivorian economy and its foreseeable growth path, it will not generate enough resources to finance the investment targets and to continue its past consumption growth. Foreign borrowing, especially on commercial terms, cannot be used in large quantities to finance the level of structural disequilibrium in the savings-investment balance that is implicit in the projections covering the next ten years. The rising levels of gross disbursements and debt service cannot be sustained"[23].

Ces contraintes impliquent des défis et des changements, qui seront difficiles à mettre en oeuvre, nous précise l'étude, pour des raisons politiques notamment. Parmi les cinq points majeurs auxquels aura à faire face la Côte-d'Ivoire durant la prochaine décennie, le premier identifié est l'équilibre entre la croissance et la distribution des revenus[24]:

> "The challenge facing the Ivory Coast is to maintain the high rate of growth and, at the same time, to improve the income distribution, all within the resources likely to be available. The government is correct in its understanding that this cannot be done simply by continuing past policies. Structural changes are required. These changes are difficult to implement for political and other reasons. The essential flexibility of the Ivorian economy and the record of its management suggest, however, that it will be able to find adequate solutions. Some of the main issues the Ivory Cost has to address in the next decade are as follows : (a) the balance between growth and income distribution; (b) the increasing cost of future development; (c) the possibility of importing foreign production factors while at the same time strengthening the role of local production factors; (d) the balance between public sector involvement and private initiative; and (e) the financing of public investment"[25].

---

[18] Ibid., p. 7.
[19] Ibid., p. 22.
[20] Ibid.
[21] Ibid., pp. 5-6.
[22] Ibid., p. 166.
[23] Ibid., pp. 166-167.
[24] Ibid., p. 187.
[25] Ibid., pp. 187-188.

Je ne voudrais pas m'étendre, mais par rapport à l'analyse des contraintes résumées ci-dessus, les approches adoptées par les études plus récentes de la Banque Mondiale (1988, 1990, 1992) pour évaluer l'expérience d'ajustement de la Côte-d'Ivoire, ainsi que les dimensions sociales de l'ajustement (Banque Mondiale 1990, OCDE 1992) et la faisabilité politique de l'ajustement (1994), privilégient des points d'entrée, des méthodologies et des explications conjoncturelles des origines des déséquilibres en Côte-d'Ivoire qui signalent un sérieux recul par rapport aux portées explicatives des travaux antérieurs. Par leurs approches, ces études plus récentes ratent l'importance des caractéristiques spécifiques structurelles de l'expérience ivoirienne bien identifiées entre autres dans l'étude précitée et notamment celles des coûts et des contraintes résultant des schémas d'allocation et de redistribution de ressources internes et externes associés au modèle.

A titre d'illustration mentionnons très brièvement, la présentation des origines de la crise dans trois documents, deux de la Banque Mondiale qui datent de 1988 et 1992, et l'étude 1994 de l'OCDE.

Selon l'étude de 1988 de la Banque Mondiale :

> "The cocoa and coffee boom of 1975-77 destabilized Côte-d'Ivoire's economy"[26].

"Le boom du cacao et de café de 1975-77 a déstabilisé l'économie de la Côte-d'Ivoire" (Notre traduction).

L'étude de 1992 du même organisme suggère :

> "The crisis in Côte-d'Ivoire was caused by a favorable external shock"[27].

> "La crise en Côte-d'Ivoire fut créée par un choc extérieur favorable".

De même, l'approche adoptée par les auteurs de l'étude de l'OCDE de 1994 privilégie également une explication en fonction de chocs externes conjoncturels :

> "Au même moment la Côte-d'Ivoire développe l'industrie par les investissements publics et la protection douanière et favorise grâce à un effort considérable pour l'éducation cette même classe qui acquiert une influence politique de plus en plus importante. Mais le second choc pétrolier et la baisse des cours des produits exportés (pour le phosphate dès 1976, pour le cacao et le café en 1978-80) vont compromettre cette stratégie qui avait été encouragée par le boum du phosphate puis du cacao et du café. C'est ce qui explique l'apparition de sérieux déséquilibres macro-économiques au Maroc des 1977-78 et pour la Côte-d'Ivoire en 1980"[28]. (C'est nous qui soulignons)

Significativement, le silence sur la complexité des coûts et contraintes internes, (par exemple les facteurs étrangers, main-d'oeuvre et capitaux) éléments bien centraux de l'analyse de la Banque Mondiale de 1978, mène à une relecture et à une identification de cibles internes qui auraient bénéficié elles aussi d'une position de privilège :

> "Ainsi, ce pays s'est lancé avec un certain zèle dans le programme de stabilisation et d'ajustement, qui s'attaquait pourtant à bien des intérêts en place. L'opposition la plus spectaculaire à ces réformes allait venir de ceux qui ont longtemps été les privilégiés du régimes, à savoir les étudiants et leur enseignants"[29].

La relecture de l'expérience ivoirienne, et certains silences qui caractérisent cette interprétation masquent mal un dessein politique qui semble viser à discréditer certains éléments de la société civile, (comme ailleurs l'ont été les médecins, la fonction publique ou d'autres groupes professionnels). Bien que bénéficiant d'une place de relatif privilège social et économique, ces éléments - maintenant la cible de critiques qui visent à les délégitimiser en présentant leurs revendications comme étant particularistes et donc égoïstes - sont aussi souvent les porte-parole les plus articulés et les plus structurés dans la remise en cause du processus d'ajustement et de ses conséquences sur le plan de la redistribution des ressources et des possibilités de réformes sociales.

---

[26] World Bank, Adjustment Lending: An Evaluation of Ten Years of Experience, Washington, 1988, p 77.

[27] World Bank, Evaluation Department, *Trade Policy Reforms under Adjustment Programs*, 1992, p. 53.

[28] J.P. Azam et C. Morrisson, *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc*, OCDE, 1994, pp. 11-12.

[29] Ibid., p. 52.

Ce dont nous avons besoin c'est non seulement d'une lecture politique des limites du modèle mais aussi des analyses concernant les dimensions sociales et la faisabilité politique de l'ajustement.

ECONOMIE REELLE ET AJUSTEMENT STRUCTUREL

Dans cette section j'aimerais soulever des interrogations autour du thème "ajustement et équité" et de la reconceptualisation de l'État en cours. N'existe-t-il pas les mêmes tensions entre ajustement et équité qu'entre croissance et redistribution ? Les débats plus récents ne représentent-ils pas en fait la continuation des discussions des années 60-70 ?

N'y-a-t-il pas contradiction entre les politiques actuelles de désétatisation et les stratégies qui cherchent à renouer avec la croissance ?

Les deux renvoient à une interrogation sur la croissance elle-même, pensée par qui et pour faire quoi ?

La difficile conceptualisation de l'État

Dans l'étude de l'OCDE, *Ajustement et équité dans les pays en développement*[30], les auteurs de l'étude sur la Côte-d'Ivoire, en notant l'appauvrissement net en milieu urbain, arrivent à la conclusion, que le pays aurait dû s'ajuster avant la crise. La question du pourquoi n'est pas réellement abordée car, pour le moins, l'explication donnée à l'effet que le pays espérait qu'il y aurait un renversement des termes de l'échange qui aiderait l'effort de remboursement ne peut être considérée comme une explication complète.

Ceci a certainement à voir avec le choix de la méthodologie adoptée dans ce projet qui a consisté à procéder à un ensemble d'expérimentations sur des "modèles réduits" ou maquettes théoriques des économies considérées.

Bien que différents à plusieurs points de vue, les modèles appliqués aux divers pays étaient construits sur un principe commun. Il s'agissait de l'articulation d'une modélisation micro-économique plus ou moins détaillée de la structure sectorielle de la production, des prix et de la structure socio-économique des revenus, et d'une modélisation macro-économique permettant de représenter et d'analyser les effets des principales composantes des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel. La modélisation micro-économique était pour une large part directement inspirée des modèles d'équilibre général calculable, tandis que la modélisation macro-économique a consisté à introduire dans les modèles précédents tout un ensemble de "bouclages" alternatifs permettant de représenter l'équilibrage ou souvent les déséquilibres des grands marchés agrégés pour les biens et les services, le travail, la monnaie, les devises et divers autres actifs physiques ou financiers.[31]

Cependant, en adoptant une perspective plus globale, il peut être démontré que le moment de l'adoption des politiques d'ajustement et le déroulement de ce processus sont des dimensions indissociablement liées non seulement aux caractéristiques structurelles et économiques du pays mais aussi au mode de régulation politique[32] existant, aspects non pris en compte par l'approche retenue par les équipes de l'OCDE.

Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, si le pays ne s'est pas ajusté avant, c'est bien au moins en partie à cause de contraintes internes et notamment des résistances à la redéfinition des modes antérieurs de régulation politique qui furent la contrepartie du modèle ivoirien de croissance. Comme nous l'avons noté, les contraintes ou limites du modèle étaient déjà évidentes durant la deuxième décennie de l'indépendance et reconnues par la Banque Mondiale dans une étude sur le pays publié en

---

[30] F. Bourguignon et C. Morrisson, *Ajustement et équité dans les pays en développement*, Une approche nouvelle, OCDE, 1992.

[31] Ibid., p. 13.

[32] Par mode de régulation politique je cherche à mettre en évidence le rôle que l'État joue dans une économie post-coloniale basée sur la rente tirée de la production de cultures d'exportation, en tant que lieu et agent d'un schéma de redistribution sélective qui est déconnecté de la sphère de la production. Il y a de multiples caractéristiques à de telles situations mais centrales parmi celles-ci est un schéma de répartition des revenus qui a peu de liens avec la production et la productivité et qui est rendu possible en bonne partie par l'existence de multiples sources d'accumulation parallèle.

1978. Cependant, les dimensions politiques de cette expérience ont reçu beaucoup moins d'attention, tout comme les dimensions politiques du processus d'ajustement du pays.

Il semblerait à cet égard que tout au long du processus d'ajustement la direction politique a dû faire face à un manque de marges de manoeuvre, qui a conditionné le processus lui-même depuis son début et notamment la manière dont la question d'équité a été traitée et risque d'être traitée à l'avenir. Si l'hypothèse de la prolongation d'un mode de régulation politique spécifique basé sur une redistribution sélective est correcte, elle contribuerait non seulement à expliquer de façon plus satisfaisante le "retard" de l'ajustement ivoirien, mais aussi certaines des caractéristiques propres à ce processus qui sont trop souvent assimilées à des distorsions, dysfonctionnements ou pathologies. A titre d'illustration, on pourrait mentionner la sélectivité avec laquelle les réformes d'austérité ont été introduites au cours des dix premières années d'ajustement de façon à laisser non budgétisés certains lieux clés dans les circuits complexes des finances publiques ivoiriennes (Caisse de Stabilisation, Caisse nationale de prévoyance sociale ou Caisse de péréquation) ou la non "transparence", pour utiliser le terme de L. Demery, auteur d'une récente étude sur la Côte-d'Ivoire pour la Banque Mondiale (1994), lorsqu'il parle de la manière dont se sont faites une trentaine de privatisations d'entreprises publiques entre 1987 et 1989[33].

Ces exemples semblent suggérer la persistance d'un mode de régulation politique tout au long du processus d'ajustement et souligner la place centrale des contraintes internes pour expliquer les caractéristiques spécifiques du processus. De façon plus générale, ils semblent souligner la nature éminemment politique du processus d'ajustement lui-même. Sur le plan méthodologique une préoccupation pour les conséquences redistributives de l'ajustement ou de "l'équité" implique que la prise en compte des contraintes politiques spécifiques à la Côte-d'Ivoire, soit placée au centre et non en marge de l'analyse du processus d'ajustement.

La reconceptualisation de l'État

Quinze années d'ajustement structurel ont amené les organismes de financement internationaux et notamment la Banque Mondiale à intervenir de plus en plus profondément dans le tissu social et économique des sociétés où ils étaient présents, ce qui semble expliquer la nécessité de penser la réforme des institutions pour garantir le succès des réformes économiques:

> "Le succès de ces réformes [d'ajustement] suppose une transformation radicale du rôle de l'État, qui n'ira pas sans difficultés dans le contexte africain, caractérisé par la faiblesse des institutions et, souvent, par une très vive résistance politique"[34].

Ces impératifs administratifs que l'on trouve de plus en plus clairement énoncés par la Banque Mondiale depuis la fin des années 80 et notamment dans la formulation la plus explicite *Gouvernance and Development* (1992) ont des origines un peu différentes de celles des agences bilatérales (USAID, ACDI, ODA) pour qui l'ordre du jour "démocratique-libéral" permettait de renouer avec une base politique domestique pour l'assistance au développement - notamment aux États-Unis.

Cependant, ces deux approches ne sont pas contradictoires. Elles se rejoignent autour d'un certain nombre de termes qui sont au centre des discussions sur 'gouvernance' (le bon gouvernement) : responsabilisation, information, transparence et 'rule of law' (État de droit).

---

[33] "Public enterprise reform changed gear in the 1987-91 period, with greater emphasis placed on divestiture, and not simply on restructuring. Between 1987 and 1989 almost 30 public enterprises were privatized. Several divestiture techniques were used, usually involving direct negotiations with potential buyers. These privatizations were conducted with little transparency, and little strategic study was pursued prior to privatization. In short, the privatizations were not well managed". Lionel Demery: "Côte d'Ivoire: fettered adjustment" in *Adjustment in Africa*, Vol. 2, *Lessons from Country Case Studies*, Ed. I. Husain et R. Faruqee, World Bank, 1994, pp. 101-102. Lors de la privatisation en novembre 1990 de l'Énergie Électrique de Côte d'Ivoire et la création de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (51% des actions devaient être détenues par SAUR et 49% par des Ivoiriens), il semblerait que certains membres du sous-comité du gouvernement responsable des privatisations furent directement impliqués dans l'achat des participations via certaines compagnies d'investissement. Cet incident a suggéré à des observateurs britanniques, l'existence d'un "old boy network" activement en place dans la distribution des actions et des biens auparavant publics. *Economist Intelligence Unit*, Country Report, n° 4, 1991, pp. 14-15.

[34] Banque Mondiale, *L'ajustement en Afrique: réformes, résultats et le chemin à parcourir*, 1994, p. 257-258.

D'où viennent ces concepts ?

Par opposition au ton plutôt provocateur et militant des donateurs bilatéraux qui cherchent à instaurer une conditionnalité politique pour favoriser la "démocratisation", notamment des systèmes multipartites et la défense des libertés civiles qui sont vus comme des éléments indispensables au "bon gouvernement", la position de la Banque Mondiale concernant 'gouvernance' est beaucoup plus modeste, mesurée et évite le piège de préconiser telle ou telle forme de gouvernement comme préalable à "good gouvernance". Comme le note un analyste britannique dans un numéro de la revue de l'Institut of Development Studies consacré à ce thème, la production de *Gouvernance and Development* (1992) représente un travail considérable, accompagné d'un effort de recherche fort sérieux qui a mobilisé une équipe de 22 personnes de la Banque Mondiale pendant deux ans[35].

Le document qui en est le résultat, est selon cet interprète, le plus important à date dans le débat sur "good gouvernance", risque d'avoir un impact considérable sur la réflexion dans ce domaine et mérite donc une attention très sérieuse.

Le concept de "gouvernance" est défini de façon assez large :

> "as the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development"[36].
>
> "la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays" (Notre traduction).

Le document fait une distinction entre trois aspects de 'gouvernance':

> -les processus par lesquels l'autorité est exercée dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays;
>
> - la forme d'un régime politique;
>
> -la capacité d'un gouvernement de concevoir, de formuler et de mettre en oeuvre des politiques et la façon générale de mener les fonctions du gouvernement.

Conformément à son rôle premier de banque, la Banque Mondiale conçoit son mandat en ce qui concerne 'gouvernance' comme résidant essentiellement dans des domaines qui touchent directement la gestion économique et les politiques économiques.

Tout en incluant de nombreuses nuances, le document de 1992 de la Banque Mondiale est organisé autour de quatre dimensions de "gouvernance":

- la gestion du secteur public;
- la responsabilisation;
- le cadre juridique du développement;
- l'information et la transparence.

Se basant sur une analyse poussée de chacune de ces rubriques, Moore démontre que ce document se situe dans une tradition très précise: celle d'une position très minimaliste et même de méfiance concernant l'intervention de l'État. L'auteur associe cette perspective à un des courants britanniques et américains qui se démarque même d'autres traditions occidentales, plus "étatistes" ou interventionnistes de l'Europe continentale et il conclut:

> "Gouvernance est très clairement un produit idéologique qui reflète la doctrine socio-politique anglo-américaine libérale/pluraliste qui domine actuellement" (Notre traduction).
>
> '<u>Gouvernance</u>' is very much an ideological product, and one that reflects currently dominant Anglo-American /liberal/ pluralist socio-political doctrine"[37].

---

[35] Mick Moore, "Declining to Learn from the East? The World Bank on "Governance and Development", dans *I.D.S. Bulletin*, Vol. 24, n° 1, 1993, pp. 39-49.

[36] Ibid., p. 39, cité de *Governance and Development*, World Bank, 1992, p. 1.

[37] Ibid., p. 41.

A titre de brève illustration, Moore attire l'attention sur le biais culturel et idéologique du document de la Banque concernant l'importance et même la foi accordées à l'appareil juridique et judiciaire:

> "More precisely, 'Gouvernance' exhibits a faith in the power of the legal process and an implicit belief that 'the more law, the better' which is not even 'Western' or 'Anglo-American', but peculiarly American - and at odds with a great deal of evidence from many parts of the world"[38].

Plus spécifiquement, Moore questionne l'hypothèse de la Banque Mondiale à l'effet que les marchés ont besoin d'un cadre juridique pour assurer leur bon fonctionnement.

> "It is however contrary to a great deal of evidence to infer from this that reliable, predictable and orderly market transactions await the provision of such a legal framework"[39].

Et pour illustrer ceci il invoque les performances impressionnantes des pays de l'Asie du Sud Est au cours des dernières décennies, et notamment celles du Japon dont l'appareil judiciaire joue un rôle peu important dans la gestion des transactions.

Au delà du biais culturel et idéologique marqué du document et de la non prise en compte de la diversité des expériences historiques, le paradigme "libéral-pluraliste", (qui postule que le citoyen se comportera mieux envers l'État dans la mesure où l'État arrête de l'exploiter et de le tyranniser) qui se trouve au coeur de *Gouvernance and Development*, a très peu à dire sur la construction et la reproduction des bases du pouvoir ou de l'ordre politique - un point important dans la mise en oeuvre des politiques d'ajustement et de redressement préconisées par la même institution.

De plus on peut se demander, au cas où on obtiendrait une situation caractérisée par la responsabilisation, la transparence et la 'rule of law' si cela amènerait de facto un processus de relance économique?

Ceci nous amène à nous pencher plus spécifiquement sur la conceptualisation de l'État dans le cadre du processus d'ajustement.

Quelle est la conceptualisation de l'État sous-jacente aux réformes institutionnelles proposées et celle sous-jacente à la redéfinition du rôle de l'État privilégiée par la Banque pour les pays de l'Afrique. Un rapport précise:

> "La capacité de bien gouverner s'améliore en Afrique, mais cette capacité demeure limitée. La capacité technique est faible. Responsabilisation et transparence font défaut. Trop souvent, le pouvoir de l'État est mis au service d'objectifs à courte vue, inspirés du favoritisme. Étant donné ces handicaps, l'État devrait se garder d'intervenir pour régler des problèmes qui peuvent être résolus, même imparfaitement, en laissant faire le marché. Celui-ci ne fonctionne peut-être pas parfaitement mais, dans de nombreux pays africains, on ne voit pas que les pouvoirs publics puissent faire mieux en y intervenant. Les gouvernements devraient donc réserver les ressources limitées dont ils disposent pour des interventions dans les domaines où des résultats ne sauraient être obtenus par le seul jeu des forces du marché: mettre en place l'infrastructure et les services sociaux de base, *gérer l'appareil juridique et judiciaire qu'exige une économie de marché*, et protéger l'environnement. Même dans ces domaines, les pouvoirs publics devraient faire appel dans toute la mesure du possible au secteur privé, par voie de procédures *d'adjudication*, par exemple. Priorité devrait être donnée à des réformes visant à limiter les interventions de l'État là où les problèmes peuvent être résolus, même imparfaitement, par le jeu des forces du marché; c'est ainsi que mieux vaudra supprimer les offices de commercialisation des produits agricoles qu'essayer d'en améliorer le fonctionnement, réduire tous les tarifs douaniers que prévoir un régime d'exonérations, et vendre les entreprises publiques que tenter de les redresser à grand renfort de subventions et de services d'experts"[40]. (C'est nous qui soulignons).

---

[38] Ibid., p. 45.
[39] Ibid.
[40] Banque Mondiale, L'ajustement en Afrique. Réformes, résultats et chemin à parcourir, 1994, pp. 210-211.

Comme le suggère cette citation et le document d'où elle est tirée, il s'agit d'une vision qui émerge d'un mode de réflexion fonctionnaliste, élaborée pour pouvoir penser l'État "en général", de façon à être applicable à une cinquantaine d'économies africaines et donc qui ne peut prendre en compte la spécificité historique d'un pays comme la Côte d'Ivoire.

Il s'agit aussi d'une vision très réductionniste des rôles multiples et changeants des interventions étatiques dans l'économie, dont la nature et le degré diffèrent avec le temps et entre pays et que les politiques d'ajustement affectent de façons très diverses.

En gros, ce que je cherche à faire ressortir est une argumentation développée entre autres par Bierstecker[41] et qui suggère que les rôles économiques d'un État, ivoirien ou autre, sont multiples: l'État influence, oriente, médiatise, produit, planifie, etc.

Même si l'on parle de processus de "désétatisation" au singulier, les politiques d'ajustement ne s'attaquent pas de façon uniforme à ces rôles divers de l'État. Au contraire, les politiques d'ajustement facilitent la *continuation* et même *l'extension* de certaines formes d'intervention; les rôles d'influencer, d'orienter et de médiatiser; elles *redirigent* ou *réorientent* d'autres formes, les rôles de régulation et de redistribution; et elle impliquent un *retrait majeur* dans un domaine, celui de la production.

Mais surtout, ces programmes ont d'importantes conséquences politiques d'une part, pour l'organisation de la production à l'intérieur du pays, et ultimement d'autre part, pour l'insertion du pays dans le marché mondial car ces politiques favorisent l'abandon de stratégies propres (telles que celle de substitution aux importations impulsées par l'État) en faveur de stratégies qui privilégient l'exportation.

Ce qui au départ commença comme une série de mesures de court et moyen terme de stabilisation et d'ajustement puis de "désétatisation", recouvre en fait des implications majeures à plus long terme pour les choix de stratégies de développement du pays.

Loin d'être politiquement neutres et de jouer un rôle d'efficacité technique comme on le suggère, ces programmes sont conçus de façon à orienter les interventions de l'État de manière à délaisser certaines stratégies de développement. Plus précisément, ce sont des stratégies non-orientées vers l'exportation et celles favorisant des réformes sociales qui sont remises en cause par le processus d'ajustement et de désétatisation.

Le fait que les interventions de l'État ne soient pas unidimensionnelles et que les réformes d'ajustement de la Banque Mondiale et du F.M.I. aient des impacts différenciés sur les interventions de l'État (parfois en les augmentant ou en les réduisant), posent un certain nombre d'interrogations concernant les conséquences de la réduction du rôle de l'État dans l'économie.

a) - La complexité des rapports entre secteur public et secteur privé

La réduction du rôle de l'État dans la production pourrait réduire sa capacité et son efficacité à accomplir ses interventions de régulation en faveur du secteur privé, parce qu'il y a souvent une forte interdépendance entre les deux. Par exemple, le secteur privé peut dépendre de contrats de l'État pour ses activités (on peut citer en exemple les généreuses subventions du Brésil au secteur privé). Par conséquent, les privatisations ne seront pas toujours bienvenues par le secteur privé.

Le secteur privé se tournera peut-être vers un État en mesure d'encourager, de renforcer, de garantir et de subventionner son développement. Par conséquent, comme le suggère Bierstecker, les hypothèses sous-jacentes à l'enthousiasme récent pour les privatisations mérite d'être réévaluées attentivement[42].

b) - La fragilisation des bases fiscales de l'État

Les recommandations de la Banque Mondiale et du F.M.I. ne sont pas forcément compatibles et dans certains cas pourraient nuire aux bases fiscales de l'État.

---

[41] Thomas J. Biersteker, "Reducing the Role of the State in the Economy: A Conceptual Exploration of I.M.F. and World Bank Prescriptions", dans International Studies Quarterly, Vol. 34, 1990, pp. 477-492.

[42] T. Bierstecker, *op. cit.*, pp. 489-90.

En particulier, la privatisation d'entreprises publiques efficaces, ainsi que la réduction des droits à l'importation pourraient miner les bases de revenus domestiques du pays.

L'absence d'un système de surveillance et de mise en place d'un système de taxation compatible avec l'économie réformée pourrait avoir des conséquences très sévères à court terme sur les bases fiscales de l'État.

En l'absence d'un système efficace de taxation, les anciens monopoles inefficaces de l'État pourraient bien être remplacés par des monopoles inefficaces privés, sans les effets potentiellement bénéfiques de redistribution régionale qui résultaient des politiques publiques d'achat, d'emploi ou de localisation industrielle[43].

c) - La délégitimisation de l'État

Dans la mesure où les programmes de la Banque Mondiale et du F.M.I. sont peu capables ou incapables de mobiliser le secteur privé et à cause de la fragilisation des bases fiscales de l'État, ces programmes pourraient contribuer à la délégitimisation de l'État lui-même.

A titre d'illustration, beaucoup des réformes poursuivies par la Banque Mondiale et le F.M.I. pourraient avoir comme conséquence de nuire à la capacité de l'État de médiatiser effectivement entre factions ou groupes sociaux en conflit dans la société civile, notamment entre la force du travail et ceux qui détiennent des capitaux, à cause de la redirection ou la réduction importante des interventions de type redistributif de l'État. Paradoxalement, l'interdiction d'adopter des mesures redistributives, comme résultat entre autres de l'abolition de certaines subventions, pourrait rendre plus difficile la tâche de l'État dans la construction des coalitions plus large en faveur de la continuation de ces principales politiques de réforme.

La construction de telles coalitions est cependant indispensable pour le succès et la durabilité des réformes recherchées par la Banque Mondiale et le F.M.I.

CONCLUSION

Les préoccupations de la Banque Mondiale, du FMI, de USAID et des autres bailleurs de fonds pour "gouvernance", démocratisation, "capacity building" et l'appropriation du processus de réforme par le pays concerné ('ownership') viennent à un moment précis :

1) les conditionnalités de plus en plus lourdes et multiformes sont reconnues comme politiquement et techniquement ingérables;

2) les politiques de désétatisation ont échoué.

La préoccupation actuelle pour les dimensions et la faisabilité politiques de l'ajustement semble être une reconnaissance non seulement que le processus d'ajustement, devenu synonyme de "développement", est un processus éminemment politique, mais aussi une reconnaissance par les bailleurs de fonds que le contrôle sur ce processus leur échappe.

La complexité des enjeux actuels qui a amené les organismes de financement internationaux de plus en plus profondément dans le tissu social et politique des pays où ils interviennent, les met en contradiction avec leur propre charte qui leur interdit de s'immiscer directement dans les politiques domestiques.

D'où les transformations récentes dans les stratégies qui semblent signaler un éloignement des politiques de désétatisation et suggèrent une nouvelle emphase sur 'gouvernance' et "capacity building".[44]

---

[43] Comme le faisait remarquer un économiste tanzanien à la réunion de l'African Studies Association, novembre 1994, Prof. Nguyuru Lipumba "Avec les entreprises publiques il y avait beaucoup de mauvaises allocations de ressources à cause de mauvais systèmes de prix et de tarification. Ce dont nous avons besoin n'est pas un changement de "ownership" (contrôle) mais de savoir comment créer un environnement propice à l'établissement d'initiatives entrepreneuriales".

[44] "Institutional capacity in the context of government is defined as "the restructuring of public sector management toward more efficient and effective performance". Cette définition est prise de la conférence de Mehdi Ali "Capacity Building and Donor Coordination", présenté dans le cadre de la Session: 'Capacity Building and Good Governance

La situation actuelle qui est en fait en pleine redéfinition, recouvre des questions toujours sans réponse et pose plus clairement que jamais les difficultés de vouloir penser et mettre en oeuvre de l'extérieur, des politiques de croissance, de développement et de réforme de l'État.

Pour illustrer ceci, je concluerai avec 3 questions à titre d'illustration de domaines non résolus sur lesquelles devront porter les débats à venir.

1. Quel est le rapport entre "gouvernance" et "capacity building"?

S'il n'y pas d'amélioration du côté du 'bon gouvernement', à quoi servirait l'amélioration des capacités institutionnelles?

2. Quel est le rapport présumé entre gouvernance et la relance économique?

Si l'on obtenait transparence, responsabilité, etc., est-ce que l'on peut présupposer que cela se traduirait par une croissance plus forte? Si l'Asie du Sud Est nous a appris une chose, c'est que la relance économique suppose une intervention étatique beaucoup plus proactive et développementale que ce qui est prévu par le concept de "gouvernance" tel que défini présentement.

3. Enfin, l'échec de la conditionnalité illustre éloquemment qu'il ne peut pas y avoir de réformes réussies sans réappropriation du processus et appropriation qui repose sur un consensus interne. Cependant, il ne peut pas y avoir de réappropriation si le choix des stratégies finançables est défini à l'avance.

Quelle garantie y a-t-il qu'un pays qui propose des politiques qui remettent en cause une intégration passive au marché mondial et qui cherche plutôt à poursuivre une stratégie nationale cohérente, comme l'a fait la Corée du Sud par exemple, recevra aussi un appui financier ?

Il s'agit là de quelques interrogations qui cherchent à illustrer le caractère non-résolu des propositions actuelles et qui identifient bien le problème de fond - l'impossibilité de gérer l'ajustement et les réformes institutionnelles et économiques proposées de l'extérieur, et l'importance que les débats autour des enjeux actuels aussi importants que ceux de la restructuration de l'État, soient réappropriés par les pays concernés et notamment par la Côte d'Ivoire.

in Sub-Saharan Africa', lors de l'African Studies Conference, Toronto, novembre 1994. Cette définition pourrait être traduite comme suit: "la restructuration de la gestion du secteur public en vue d'obtenir une performance plus efficace et effective".

Intervention de Joseph YAO YAO

Je voudrais d'abord remercier l'ORSTOM de m'avoir associé à ce débat sur "crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire". Remercier, d'abord parce que le débat est important pour un centre de recherche comme le CIRES, mais aussi je voudrais exprimer ma gratitude d'avoir à discuter avec d'éminents économistes qui ont influencé toute une génération d'étudiants et de chercheurs du tiers monde et notamment de la Côte-d'Ivoire. Sans toutefois continuer à introduire mes émotions personnelles, je ne puis m'empêcher en tout cas de penser au professeur Oupo Oupo qui nous a quittés l'année dernière et qui aurait voulu être parmi nous, j'en suis persuadé, pour discuter de cette crise, puisqu'il est l'un des tout premiers à avoir ouvert nos jeunes esprits d'économistes à la remise en cause de ce qui était alors considéré comme le miracle ivoirien.

Sans plus tarder, s'agissant de modèle, objet de notre premier questionnement, je voudrais dire quatre choses. Dans les années 60 et 70, nos jeunes esprits d'économistes avaient été particulièrement séduits par les analyses comparatives qui se faisaient des modèles ivoiriens, guinéens, ghanéens, tanzanien, ou kenyan d'ailleurs. Et nous étions indubitablement séduits par l'avenir porteur que représentait le modèle ghanéen, par la cohérence du modèle tanzanien et le nationalisme, porteur également, du modèle guinéen.

S'agissant du modèle ivoirien, nous sentions de façon empirique qu'il pouvait nous aider à résoudre des problèmes simples comme comment se loger, se nourrir, se soigner, s'éduquer. Mais dans ce modèle, nous n'avions malheureusement pas d'éléments qui nous auraient permis d'engager la discussion, qui auraient pu en quelque sorte nous aider à expliquer le modèle ivoirien à nos collègues, à nos camarades et surtout nous permettre d'espérer en l'avenir de la Côte-d'Ivoire. En d'autres termes les éléments et les ingrédients d'un modèle nous apparaissaient très flou. Ca c'est la première des choses que je voulais dire : il n'y avais pas d'éléments clairs qui nous permettaient de dire que nous avions un modèle ivoirien qu'il fallait connaître.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que généralement les économistes attendent des modèles qu'ils soient une abstraction réaliste de la réalité économique d'un pays, ce qui permet premièrement de comprendre cette réalité, mais surtout d'expliquer et d'aider à prévoir l'avenir. Vous savez que les économistes ont une peur bleue de ne pas connaître l'avenir. Nous le savons tous, le plus souvent, le modèle comprend une ou plusieurs équations qui nous permettent de dire comment les biens et services sont produits, par exemple comment on fait pour produire 800 000 tonnes de cacao en 1980-82 quand on a commencé avec 40 000 tonnes en 1960, un peu moins d'ailleurs.

Deuxième élément que l'on recherche dans un modèle : comment se comportent les agents économiques dans la société. C'est ce qu'on appelle généralement les équations de comportement, par exemple quelle proportion des recettes de café et cacao est épargnée pour être investie.

Troisième élément que l'on recherche dans un modèle, c'est comment les institutions fonctionnent pour réguler la production, la consommation, la répartition des biens et des revenus.

Enfin généralement, les modèles nous disent comment cet ensemble est cohérent, en d'autres termes quelles sont les identités comptables et la robustesse du modèle.

Au regard de cette description rapide de ce qu'est un modèle, il est très intéressant, et j'invite nos jeunes étudiants à le faire mieux que nous mêmes, de procéder à une lecture historique des principaux ouvrages qui ont influencé les esprits dans les années 60 et 70 sur le modèle de développement économique.

Je voudrais seulement m'arrêter à deux ouvrages dont l'un des auteurs est ici. Le premier est le "Développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire" par le professeur SAMIR AMIN, publié en 1967 aux Editions de Minuit, ouvrage qui a beaucoup influencé les économistes francophones. Le deuxième ouvrage, que je citerai assez rapidement, est celui publié par la Banque mondiale dans les années 70 sous la plume de B. Tuinder, mais qui malheureusement n'a pas été très lu en Côte-d'Ivoire.

Qu'est-ce que disent ces auteurs au sujet du modèle ivoirien et quelle est mon appréciation personnelle. Ces deux auteurs qui ont appartenu, vous le savez, à des courants de pensée assez opposés, j'allais dire pas très concordants bien souvent, curieusement se retrouvent sur des vues similaires quant aux facteurs explicatifs du "modèle" ivoirien. Quels sont les éléments qui expliquent la réussite de la Côte-d'Ivoire dans les années 60 et 70 ? Pour Samir Amin, le succès de la Côte-d'Ivoire de 1960 à 1965 est dû à une forte croissance accélérée.

Alors que les économistes en général trouvent 7 à 8% de croissance, S.Amin l'évalue entre 11% et 12%. Ce qui montre qu'il avait une estimation du développement de la Côte-d'Ivoire assez positive, si je puis m'exprimer ainsi. C'est le premier élément : une croissance économique rapide.

Deuxième élément qui caractérise ce modèle, c'est un effort d'investissement important de 15% à 19%. Dans cet investissement, 60% sont consacrés aux infrastructures. Samir Amin note également qu'il n'y a aucune difficulté de balance des paiements.

Mais Samir Amin ne conclut pas au développement prodigieux sans problèmes. Il rappelle que ce type de développement, on l'a vu au Sénégal, au Ghana, au Nigéria, a ses limites. Les limites sont au nombre de trois : une croissance basée sur l'exportation de produits agricoles peut ne pas être viable, une industrialisation avec des débouchés sur l'ex-AOF n'est pas porteuse et enfin un financement de l'économie ivoirienne basé sur les capitaux étrangers est tout à fait problématique.

Après avoir donc indiqué les éléments de cette croissance économique, Samir Amin conclut sur un mot qui a été célèbre en Côte-d'Ivoire et qui me paraît tout à fait sévère, c'est que la Côte-d'Ivoire a connu une croissance sans développement. Nous allons revenir sur ce problème.

Le deuxième ouvrage est celui de la Banque mondiale, qui parle également d'une croissance rapide avec des facteurs de production internes comme externes, d'une agriculture d'exportation dynamique et diversifiée et de facteurs considérés comme importants par la Banque Mondiale, à savoir une atmosphère attrayante pour le capital étranger et un secteur public fort, ce qui fait d'ailleurs sourire actuellement. C'est un secteur public fort qui a réalisé 60% des investissements, une importante réserve de change ayant été constituée (ce qui fait encore sourire) et permettant de faire face aux facteurs imprévus du futur. Les contraintes entrevues par la Banque Mondiale sont pratiquement les mêmes que celles indiquées par Samir Amin : la non viabilité d'une économie d'exportation de matières premières agricoles, les problèmes liés à la disparité ville - campagne et une trop grande dépendance vis à vis des facteurs de paiements extérieurs. La conclusion est qu'il s'agit d'un développement avec succès, mais porteur de difficultés pour l'avenir.

En conclusion, rappelons qu'en dehors des perspectives décennales et des plans, qui ne sont pas d'ailleurs des modèles de théorisation du modèle ivoirien, on ne lit nulle part d'écrits qui parlent de modèle ivoirien chez les concepteurs de l'économie ivoirienne. Il n'y a donc pas eu d'efforts de conceptualisation. Pour les décideurs ivoiriens, le modèle est lié simplement à la pratique, au bon sens, à l'empirisme et la gestion du quotidien. Tout simplement parce que les décideurs ivoiriens avaient une connaissance à mon avis assez profonde de la société ivoirienne, de la religion, des comportements des individus. Et il apparaissait tout à fait difficile, à cette époque des années 1960 et 1970, de trouver un cadre cohérent dans lequel on pouvait mettre cet ensemble de faits disparates que sont la société, la religion, les éléments de comportement qui étaient tout à fait difficile à estimer. A mon sens, il n'y avait pas de modèle, de quelque nature que ce soit, mais plutôt des pratiques que nous allons analyser plus tard.

Intervention de Samir AMIN

Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'être prophète ou d'avoir été prophète [je n'ai aucune vocation à l'exercice de ce métier trop dangereux pour ma personne] pour avoir vu très tôt que choisir de fonder un développement sur l'agriculture d'exportation, non seulement connaîtrait des limites rapides et étroites, mais chose beaucoup plus grave encore, ne préparait pas son propre dépassement, c'est-à-dire ne deviendrait pas une étape positive dans une longue série d'étapes successives. Et que donc loin de préparer un envol, au bout de la piste l'avion ne s'étant pas envolé, il devait s'enliser dans le marécage. Ce qui est arrivé.

Ce pays, et beaucoup d'autres à travers le monde et pas seulement en Afrique, ne sont pas préparés pour affronter les défis nouveaux. L'histoire du développement de ce genre n'est pas une histoire nouvelle et le modèle ivoirien ne nous a absolument rien appris de nouveau.

C'était connu depuis 100-150 ans pour l'amérique latine, le monde nord africain, l'Inde et l'Indonésie, et c'était connu depuis aux moins une trentaine d'année pour d'autres pays de l'Afrique. Il n'y avait donc pas besoin du tout d'être prophète pour imaginer que dès 1985 la dette extérieure de la Côte-d'Ivoire serait telle qu'il n'y aurait pas d'envol. La Banque mondiale, entre mon livre et celui qui a été cité par YAO YAO, avait produit un autre rapport pour prouver que la Côte-d'Ivoire allait s'envoler et qu'il n'y aurait pas de problème de dette extérieure. A l'horizon de 1995 on ne parle plus de cette étude qui a coûté très cher. Je voudrais donc ne pas refaire cette histoire, mais revenir simplement sur un certain nombre de points, tels que je les vois à partir d'aujourd'hui. Et, à partir d'aujourd'hui, nous sommes autorisés à relire cette histoire de manière un peu différente de la manière à travers laquelle on la voyait dans le courant du sous-développement.

Premier point, le modèle de la Côte-d'Ivoire et celui de tous les pays africains s'est inscrit, dans l'après deuxième guerre mondiale, dans une longue période de forte expansion à l'ouest, à l'est et au sud, dans toutes les parties du monde, même si cette expansion a été évidemment très inégale. Expansion forte qui était fondée sur trois piliers plus complémentaires à mon avis que concurrents, malgré leur concurrence politique violente : le welfare state de la sociale démocratie en occident, le soviétisme dans les pays de l'Est et le projet de développement national bourgeois sous des formes diverses (projet de Bandung ou le projet du "desarollisme" en Amérique Latine pour les pays du Sud). L'expansion de l'après guerre a été fondée sur ces trois pilier qui ont été le produit de situations éminemment favorables aux classes populaires, y compris les classes ouvrières en occident, et aux pays du Tiers Monde, créées par les conditions de la défaite du fascisme dans la deuxième guerre mondiale.

Dans ces conditions, vu du Sud, le développement (y compris agro-exportateur) a été le produit du mouvement de libération nationale qui l'a imposé et non pas du tout le produit spontané du développement du capitalisme à l'échelle mondiale, ni le cadeau spontané des occidentaux aux pauvres d'Afrique et d'ailleurs. C'est le capitalisme qui s'est ajusté à ces conditions créées par les victoires limitées sans doute, comme le sont toutes les victoires historiques du mouvement de libération nationale. Aujourd'hui quand on parle d'ajustement, on devrait le qualifier. On parle d'ajustement, en fait unilatéral, du sud aux exigences de l'expansion éventuelle du nord. On ne parle jamais de l'ajustement qui serait nécessaire dans les pays au nord pour permettre un développement mondial, çà c'est hors de question! Tandis que ce qui s'était passé dans l'après deuxième guerre mondiale, au cours de cette longue période d'expansion, c'était précisément le contraire : l'ajustement du capitalisme régional, local et mondial aux conditions créées par les forces antisystémiques de divers natures.

C'est dans ce cadre que je replacerai le "modèle" ivoirien, mais qui n'était pas du tout un modèle particulier, dans le cadre de l'idéologie du développement créée par le mouvement de libération nationale. Pendant un siècle et demi, depuis la révolution industrielle jusqu'à la deuxième guerre mondiale, la polarisation mondiale avait pris pratiquement la forme d'une industrialisation dans les pays du centre et d'une non industrialisation au Sud, accompagnée, pour ce qui est de

l'Afrique tout au moins et d'une bonne partie de l'Asie, de la colonisation directe. Dans ces conditions il n'était pas du tout étonnant que le mouvement de libération nationale ait deux objectifs : moderniser sur la base d'un nationalisme moderniste, et non pas du tout d'un nationalisme passéiste, et industrialiser.

Il s'agissait de remettre en question l'ancienne division internationale du travail, objectif que la Côte-d'Ivoire a partagé avec les autres pays. Et la différence entre la Côte-d'Ivoire, la Corée du Sud et la Somalie, pour prendre des extrêmes aux deux bouts de l'éventail, est beaucoup moins grande qu'on ne pourrait le croire, sur ce plan des aspirations des mouvements de libération nationale. Ce double objectif a évidemment pris des formes et s'est exprimé dans une grande diversité de variantes, dépendant des conditions principalement internes, c'est-à-dire du complexe social, de la force du mouvement de libération nationale, des contrastes et des contradictions sociales internes, mais aussi de leur articulation avec les politiques, les stratégies et les géostratégies des puissances extérieures et du capitalisme mondial.

Si l'on regarde les choses de cette manière, je crois que l'on éliminera les faux problèmes, ceux dans lesquels l'économie conventionnelle, et la Banque mondiale en particulier, excelle. Des faux problèmes comme celui d'un développement orienté ou vu par l'exportation, alors que le vrai problème c'est de savoir comment les exportations éventuelles, et il y en a toujours, sont articulées sur l'élargissement et l'approfondissement d'un marché interne ou ne le sont pas, et à quel degré elles le sont ou ne le sont pas. Ce vrai problème est éliminé au profit d'un discours totalement idéologique sur le développement mû par la demande extérieure et le choix de la priorité à l'exportation.

De même le faux problème de la substitution d'importation : toutes les industries commencent à être par nature des industries de substitution d'importation. Le vrai problème c'est de savoir si et comment cette substitution d'importation s'articule sur une forme donnée de la répartition du revenu et si elle contribue à corriger progressivement cette répartition du revenu ou au contraire a tendance à approfondir l'inégalité et par conséquent à générer des contradictions sociales et politique qui ne préparent pas l'étape ultérieure.

De la même manière, le discours totalement idéologique sur les avantages comparatifs qui élimine le vrai problème qui est de savoir si les industries ou les activités comparées sont pour les unes (les pays du nord en l'occurrence) des activités à coûts décroissants pour lesquelles les économies externes sont grandissantes et pour les autres,les pays du sud, des activités à coûts croissants parce qu'ils sont fondés sur des ressources naturelles. Que ce soit la terre agricole, les ressources minières ou pétrolières, ces activités donnent des avantages comparatifs qui ne sont pas de même nature et dont la dynamique est totalement différente.

Tous ces vrais problèmes sont éliminés par le discours de l'économie conventionnelle (le discours de la Banque mondiale), qui est un discours idéologique. Ce n'est pas un discours scientifique du tout ! Alors que les vrais problèmes, à mon avis et on le voit aujourd'hui ou on devrait le voir aujourd'hui bien mieux qu'on ne pouvait le voir il y a 150, 120 ou 30 ans, sont là où se situaient les limites historique du projet de développement national bourgeois dans les pays du sud. On pourrait et on peut, en dire autant, et c'est une grande question, sur les limites historiques du soviétisme (de ce qu'on a appelé le socialisme), sur celles de la "social démocratie", du "welfare state", du "Keynésianisme" en ce qui concerne les pays capitalistes de l'occident, mais ce n'est pas notre sujet.

Si l'on en vient à ce projet national bourgeois, pour resituer encore une fois le "modèle" ivoirien dans ce cadre, nous avons eu, me semble-t-il, deux modèle, en simplifiant un peu faute de temps.

L'un, le modèle asiatique, c'est-à-dire le modèle principalement de l'Est asiatique communiste (ou à régime communiste) ou capitaliste, qui est parvenu effectivement à imposer industrialisation et nationalisme au sens vrai du terme, c'est-à-dire capacité de contrôler les relations extérieures, capacité de faire intervenir efficacement l'Etat pour ce contrôle des relations extérieurs et du capital étranger, capacité d'absorption technologique et de reproduction de cette technologie etc...Industrialisation et nationalisme se sont développés à partir des victoires du mouvement de libération nationale dans une gamme très variées de ces pays du Tiers Monde.

Et d'un autre côté, toute l'Afrique des pauvres et des riches, de la Côte-d'Ivoire à la Somalie, en passant par le Libéria voisin qui n'avait pas fait un choix très différent de celui de la Côte-d'Ivoire, un choix qui était principalement agro-exportateur ou minier.

Par contre nous avons eu en Asie un développement endogène, fut-il ouvert sur l'extérieur. Il n'a jamais été ce que la Banque Mondiale a dit à l'Afrique de faire, ce que malheureusement l'Afrique a fait. Et s'ils ont "réussi" et j'ai beaucoup de réserves (je reviendrai plus tard sur ces réserves), les choix de l'Asie ont été le contraire de ce que la Banque mondiale prétend conseiller aux autres pays. Je n'ai pas le temps de développer. Je crois que l'on pourrait également examiner sous cet angle les raisons pour lesquelles il en a été ainsi en Afrique, pourquoi l'Afrique a marqué ce retard supplémentaire dans son histoire moderne par rapport à l'Asie : passé précolonial, mais surtout les formes de la colonisation géostratégique et les responsabilités gigantesques de l'Europe, les responsabilités certes aussi des classes dirigeantes africaines.

Les classes dirigeantes étaient largement le produit de cette colonisation, des formes de cette décolonisation. Le terme de néocolonialisme n'est pas hors de propos. Par la suite les fameux accords de coopération, d'association entre la C.E.E et les ACP, les accords de Lomé, ont donné des ballons d'oxygène. On continue à essayer de temps en temps, et la dévaluation est un ballon d'oxygène de même nature qui perpétue cette illusion que l'on peut se développer, que l'on peut continuer dans cette voie sans rentrer véritablement dans l'industrialisation et le contrôle des relations extérieures, le nationalisme au sens propre du terme.

Nous aurons l'occasion, je l'espère dans la deuxième partie de cette discussion, de revenir sur le pourquoi il en était ainsi, mais j'en dirais deux mots dès maintenant. C'était super visible, il n'était pas besoin d'être économiste. Il suffisait de savoir non pas manier des mathématiques très élevées mais faire des additions, des soustractions, des multiplications, des règles de trois simples, pour voir que ce choix agro-exportateur devait conduire à retarder la révolution agricole (elle a été déjà retardée de 50 ans, elle est retardée de 50 autres années), à avoir une expansion sans véritable modernisation, sans payer le travail à des taux croissant réellement au rythme de la croissance de la productivité mondiale, sans permettre même l'entretien du capital foncier. Ce fut un désastre pour le Sahel, parce que c'était une région fragile. Ca pourrait être un désastre pour la forêt ivoirienne et quelques autres...

Nous verrons plus tard peut-être si véritablement les propositions qui nous sont faites face à cette crise sont à la hauteur des nouveaux défis qui sont très largement les produits de ces choix malheureux, fondamentalement malheureux, de l'après deuxième guerre mondiale pour ce qui est de la majorité du continent Africain. C'est dire que la marginalisation du continent africain risque fort de continuer pour pas mal de temps encore !

Intervention de Jean Pierre DOZON

J'ai la lourde mais très agréable charge de donner un point de vue à la fois anthropologique et historique sur le modèle ivoirien. Permettez-moi, tout d'abord, d'en remercier le GIDIS-CI, organisateur de ce colloque. En fait, je parlerai non pas à proprement parler du modèle mais du modèle rapporté à lui même, c'est-à-dire de l'identité ivoirienne. Comme vous le savez, et comme cela a déjà été dit, cette identité s'accorda pendant un temps (les deux premières décennies de l'indépendance) avec cette expression passée dans le domaine public de "miracle ivoirien". Cette expression signifia tout à la fois croissance économique et stabilité politique dans le cadre d'un régime, certes autoritaire, mais qui a sans doute eu le mérite d'être, longtemps et jusqu'à présent, un régime civil. A cet égard, je crois qu'une des composantes de cette identité ivoirienne, c'est une certaine "civilité", en l'occurrence l'absence, rare en Afrique, de coup d'état et de régime militaire.

Cependant, comme vous le savez aussi, avec les années 1980-90, l'expression de "miracle ivoirien" est devenue de moins en moins adéquate, et l'on parla alors de "fin du miracle ivoirien" qu'illustrèrent les programmes d'ajustement structurel, la chute du prix du café et du cacao et le mouvement social qui accompagna la fin du règne d'Houphouët Boigny. Mais, si cette mise en cause du "mirage ivoirien" pouvait donner raison à ceux qui, dès les années 60, parlaient bien plutôt de "mirage ivoirien" - je pense surtout à Samir Amin ici présent-, il n'en demeure pas moins que la Côte-d'Ivoire, malgré ses difficultés et ses incertitudes actuelles, reste prise dans une image d'exception. Ainsi, on a le sentiment - sentiment que je suis prêt à partager sous réserve d'inventaire- que la dévaluation du FCFA a presque été faite pour elle : dans la sous-région, la Côte d'Ivoire pourrait être (grâce à ses productions, son tissu économique, ses infrastructures, etc.) le pays qui apporterait la preuve du bien-fondé d'une telle mesure. Ce qui, du reste, autorise certains à parler, même si cela est sans doute imprudent, d'un retour du "miracle ivoirien".

Tout ceci incite à examiner de plus près cette identité ivoirienne qui paraît toujours susceptible de rebondir, sinon sur une figure d'exception, du moins sur une figure ambivalente, balançant entre le "miracle" et le "mirage" et forçant, de ce fait, l'intrigue et le commentaire.

Dans cette perspective, permettez moi de faire un peu d'histoire en tirant quelques fils de cette identité ivoirienne qui me paraît effectivement assez singulière.

Le premier fil de cette identité ivoirienne c'est l'économie de plantation dont le démarrage, dans les années 1910-20 en Basse-Côte et en pays Agni, constitue, dejà à soi seul, un phénomène assez singulier. Contrairement à ce qui fut généralement dit, ce démarrage, sous l'égide d'abord de la cacaoculture, ne fut pas la simple résultante de la contrainte coloniale, de l'impôt en particulier. Plus précisément, si le colonisateur a créé, à l'évidence, bien des conditions pour que les "indigènes" s'adonnent à l'arboriculture, ses initiatives et ses mesures de contraintes ne sauraient expliquer, seules, aussi bien le développement rapide des plantations dans le Sud-Est après la première guerre mondiale, que leur expansion ensuite -sous l'égide du cacao mais aussi du café- aux autres régions de la zone forestière.

Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer les rapports des administrateurs coloniaux qui, dans les années 1920, font état de leur divine surprise face à ce qu'ils appellent l'"engouement des indigènes" du Sud-Est pour le cacaoculture, ou encore pour ce qu'ils nomment le "développement anarchique des plantations".

Plus précisément, l'Administration coloniale est étonnée, voire désappointée par plusieurs choses. D'abord par l'importance du nombre d'"indigènes" impliqués, ensuite par le fait que ce sont des individus et non pas des collectivités qui s'adonnent au cacao, enfin par le fait que ces exploitations individuelles font l'objet de mélanges insolites entre cacao et cultures vivrières. En fait, ce que perçoit plus ou moins confusément l'Administration, c'est ce que mon collègue J.P. Chauveau a appelé une "conversion économique" : une conversion qui, bien sûr, est soumise à un certain

nombre de contraintes coloniales, mais qui repose d'entrée de jeu sur un système de production extensif, c'est-à-dire sur de faibles rendements et sur une forte consommation de terres. Il s'agit d'un système qui présidera, plus généralement, au développement de l'économie de plantation, vis à vis duquel, par ailleurs, le pouvoir colonial n'aura que très peu de prise et qui sera, par la suite, fortement encouragé par le Pouvoir d'état ivoirien trouvant en lui une part importante de sa légitimité. Ce dernier point invite à considérer une autre caractéristique tout à fait essentielle de ce système de production et de cette économie de plantation ivoirienne.

En effet, le caractère extensif du système n'est pas une simple composante technique qui soulignerait en quelque sorte son point faible et qui fait justement dire aux experts aujourd'hui que l'avenir de l'économie de plantation ivoirienne dépend d'un passage à l'intensif. Il résulte bien plutôt de rapports sociaux qui se sont mis en place dès le démarrage de l'économie de plantation et qui sont très largement connus sous le nom de rapports autochtones/allochtones. Dès le début, en effet, des allogènes baoulé, dioula sont venus s'employer comme main-d'oeuvre auprès des planteurs du Sud-Est (des Agni en particulier). Mais ils ne se sont généralement pas contentés de ce statut de main-d'_uvre : en s'employant auprès des planteurs autochtones ils ont simultanément développé des stratégies d'accès à la terre pour devenir à leur tour planteurs et passer, de la sorte, de la position d'allogènes à celle d'allochtones.

Il serait bien sûr trop long pour expliquer tous les facteurs qui présidèrent à la mise en place de ces rapports autochtones/allochtones. Il y eut des facteurs internes propres aux sociétés locales et des facteurs externes liés notamment aux politiques coloniale et post-coloniale. Il s'agit simplement de souligner ici que ces rapports ont été le principal moteur du développement de l'économie de plantation ivoirienne, de sa généralisation progressive à toute la zone forestière, notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest où Dioula, Baoulé, Burkinabé n'ont cessé de rivaliser dans l'accès à la terre et dans la prolifération de l'arboriculture. Par cet aspect essentiel de l'économie de plantation, nous touchons de près ce qui fait l'exception ivoirienne. Car, outre la relative autonomie de cette économie de plantation par rapport au Pouvoir colonial, son dynamisme-particulièrement au travers de ces rapports autochtones/allochtones - a fait qu'elle a généré très vite (1930-40) des force sociales capables de contester le Pouvoir colonial, essentiellement dans ses aspects les plus anachroniques : je veux parler du régime de l'indigénat qui a régné jusqu'en 1946 et, notamment, du "travail forcé".

En trente ans d'expansion (1915-45), cette économie de plantation "indigène" a donné naissance à des mouvements syndicaux, dont le plus important fut le Syndicat Agricole Africain, ainsi qu'à des mouvements politiques -le PDCI/RDA étant le principal- qui avaient surtout pour objectif de faire reconnaître et de rendre encore plus dynamique la dite économie, de faire en sorte que la Côte-d'Ivoire soit de plus en plus le "fleuron de l'Afrique Occidentale Française" tout en cessant d'être sa "vache à lait", c'est-à-dire de subventionner les autres colonies de la Fédération. Mais, plus encore, l'économie de plantion a été le creuset de la société ivoirienne ; un creuset où les dynamismes socio-économique ont porté un mouvement politique d'ensemble propre à contester l'ordre colonial, et suscité simultanément une certaine cristallisation des rapports autochtones/autochtones et des positions ethniques différenciées. Je n'évoquerais ici que le poids pris par le monde baoulé dès la fin des années 1930 ; celui-ci devenu tout à la fois autochtone, faisant en particulier du café dans la pointe méridionale de son territoire (le reste du pays baoulé étant impropre à l'arboriculture), et allochtone en ce qu'un nombre croissant de ses ressortissants devinrent des planteurs dans d'autres régions de la zone forestière, surtout dans l'Ouest où ils participèrent avec les Dioula et les Burkinabè à une sorte de "colonisation intérieure".

Après l'indépendance, cette "colonisation intérieure" a été légitimée par le Pouvoir d'état ivoirien qui toujours a été le porte-parole de l'allochtonie contre toute revendication autochtone. A chaque fois du reste qu'il y eut dans le pays de sérieux problèmes politiques, ce fut sur fond de protestations autochtones, comme en région agni et en région bété. Cette allochtonie triomphante a été résumée par le célèbre mot d'ordre d'Houphouët-Boigny, à savoir " la terre appartient à celui qui la cultive" : ce qui, bien sûr, n'a fait que renforcer le système de production extensif auquel je faisais allusion précédemment.

Nous tenons en fait ici un autre fil de l'exception ivoirienne. Je ne ferai que l'évoquer car il sera amplement traité durant ce colloque. Il s'agit de l'importance prise dans ce pays par l'immigration -

un tiers de la population est d'origine étrangère- qui a fait de la Côte-d'Ivoire un résumé de l'Afrique de l'Ouest, ou encore, si vous m'autorisez l'expression, une sorte de "panafricanisme dans un seul pays".

Je dirai donc simplement que l'importance de cette immigration s'explique largement - même si elle ne s'y réduit pas- par cette allochtonie qui fut le principal moteur de l'économie de plantation et à laquelle le pouvoir d'état ivoirien apporta tout son soutien et dont il tira une bonne partie de sa légitimité. Le mot d'ordre "la terre est à celui qui le cultive", a accompagné le "miracle ivoirien" des années 1960-70, époque où Houphouët-Boigny rêvait d'un "melting pot" ivoirien, d'une Côte-d'Ivoire qui serait comme une "petite Amérique" au coeur de l'Afrique. A cet égard, il faut rappeler que le Président ivoirien, en 1966, avait demandé que la double nationalité soit accordée aux ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest qui vivaient en Côte-d'Ivoire. Mais le Parlement ivoirien lui refusa cette proposition.

Un troisième et dernier fil peut être suivi pour appréhender l'exception ivoirienne, et spécialement son caractère miraculeux. Il s'agit du phénomène prophétique, qui certes n'est pas spécifique à la Côte-d'Ivoire, mais qui a pris dans ce pays un tour particulier.

En effet le "miracle ivoirien" a commencé d'une certaine façon bien avant que les années 60, n'en inventent la formule, et bien avant que la Côte-d'Ivoire ne devienne le "fleurons de l'Afrique Occidentale Française". Il a commencé très exactement en 1913, dans un contexte de crise économique et sociale très profonde provoquée par la pacification coloniale (Agoulvan), par l'effondrement déjà des prix des produits d'exportation de l'époque (huile de palme et du caoutchouc), avec l'arrivée d'un personnage insolite : le célèbre prophète libérien, William Wadé Harris.

Harris se déclarait "prophète des temps modernes" et entendait convertir ses "frères africains" au Dieu de la bible et à Jésus Christ, et à faire en sorte que les Africains renoncent au fétichisme et à la sorcellerie, cette conversion et ce renoncement devant aboutir à ce que les "noirs" soient bientôt les égaux des "blancs".

Non seulement Harris convertit plus de 100.000 personnes, essentiellement en Basse-Côte, détruisant une masse considérable de fétiches et objets de culte, mais il bénéficia pendant un temps du soutien du pouvoir colonial, et d'un certain intérêt des missionnaires qui n'arrivaient guère à évangéliser et qui justement grâce à lui, ont pu mener à bien leur entreprise. En l'appelant "Divine Providence", ils résumèrent assez bien l'ampleur du geste d'Harris entre 1913 et 1915.

Bien sûr, les choses tournèrent mal pour Harris, puisqu'il fut finalement expulsé de la colonie ivoirienne. Il reste que son action fut le départ d'un mouvement important de christianisation, d'abord en Basse-Côte, puis plus largement de la zone forestière, qu'elle a donné naissance à l'Eglise harriste, dont on peut voir non loin d'ici à Bingerville, l'un des plus majestueux édifices, et surtout qu'elle a suscité de nombreuses vocations prophétiques.

A la différence d'Harris qui était étranger, ceux qui lui succédèrent furent pour l'essentiel des prophètes autochtones, c'est à dire des prophètes ivoiriens en leur pays. Plusieurs observations à leur propos :

1) Ils ont accompagné sans discontinuer l'histoire de la Côte-d'Ivoire coloniale et post-coloniale.

2) Leur apparition et leur multiplication ont accompagné le développement de l'économie de plantation et toute une série de phénomènes qui lui ont été associés, notamment la scolarisation, l'urbanisation, gérant ainsi les contradictions entre l'ancien et le nouveau, spécialement les contradictions entre les rapports lignagers et les rapports sociaux inédits que généraient l'économie marchande et le salariat. Ils sont par conséquent étroitement liés à ce phénomène de creuset de la société ivoirienne que fut l'économie de plantation.

3) Ce sont pour la plupart, des prophètes-guérisseurs qui traitent les maux et les problèmes des gens, mais qui prétendent aussi traiter les maux de la société en général, et, à ce titre, se font peu ou

prou les dénonciateurs du temps présent. Mais, simultanément, ils se fait les chantres du développement et de la modernité. A les écouter, à toutes les époques depuis ce début du siècle, le développement et la modernité sont toujours à venir. C'était vrai à l'époque d'Harris, c'est toujours vrai aujourd'hui.

4) Les prophètes, depuis la fin des années 1930 ont accompagné l'ascension politique d'Houphouët-Boigny, et n'ont cessé de chanter des louanges une fois que celui-ci fut installé au pouvoir. Critiques à l'égard de l'état présent des choses, ils ont non seulement épargné Houphouët, mais considéré que celui-ci était le meilleur d'entre eux. Avec ce halo prophétique dont il fut entouré depuis les années 1930, sans doute avons-nous là l'une des voies de compréhension du fameux pouvoir charismatique d'Houphouët-Boigny.

Au total, les prophétismes sont particulièrement analytiques. A eux seuls ils disent tous l'ambivalence de la Côte-d'Ivoire. Pays ou tout bouge ô combien spectaculairement, mais où, d'une certaine façon rien ne change, où le présent est toujours une sommation de malheurs ; pays du "miracle" mais d'un miracle toujours à venir. Ce que les prophétismes disent dans un langage religieux profondément syncrétique, on le retrouve finalement à un autre niveau, c'est-à-dire au niveau économique et au niveau politique.

Intervention de Mama OUATTARA

L'intervention que je vais avoir ne sera pas axée sur la Côte-d'Ivoire directement. En fait c'est une réflexion générale sur les modèle tels qu'ils ont été, plus ou moins, envisagés dans nos pays en développement. Vous savez qu'il y a deux types de stratégies adoptées dans nos pays. Il y a eu la stratégie dite de développement endogène et disons celle de l'extraversion. Chacune de ces stratégies a une logique propre qu'il convient de mettre en lumière. C'est un peu à celà que je m'attaque dans cette intervention.

En fait, que faut il entendre par développement endogène ? A mon avis, dire qu'un développement est endogène, c'est dire qu'il repose sur des facteurs internes. Mais ça ne suffit pas. Il faut préciser cette notion d'internalité. Je pense qu'il faut compléter avec trois autres idées :

- il faut que les nationaux puissent mobiliser à leur gré ces facteurs,

- il est indispensable que ces facteurs, quand ils sont mis en oeuvre, puissent satisfaire directement les besoins internes,

- en liaison avec l'idée précédente, la valeur de ces facteurs en tant que facteurs de développement doit être directement générée de l'intérieur du pays.

Les critères que j'ai trouvé sont au nombre de quatre. Il convient je pense de les justifier quelque peu de manière à pouvoir comprendre les raisons pour lesquelles ils ont été retenus.

Dire qu'un développement endogène doit reposer sur des facteurs internes est évident : parce que les ressources naturelles, matérielles, financières etc... devraient être internes ! Mais là se pose le problème du caractère plus ou moins autarcique d'une économie à développement endogène : quel est son degré d'ouverture ? En fait je ne peux pas répondre directement à cette question. A la fin de l'analyse des autres critères, on verra qu'en fait il n'y a pas de contradiction entre développement endogène et ouverture.

Second critère, j'ai dit qu'il faut que les nationaux puissent mobiliser à leur gré les facteurs sur lesquels repose ce développement endogène. C'est tout à fait normal, parce que si ces facteurs étaient manipulés uniquement de l'extérieur, il est clair qu'en cas de retrait de ces derniers, la croissance serait stoppée. Par conséquent, il n'y aurait pas de développement endogène.

Troisième critère qui est capital, c'est que ces facteurs soient mis en oeuvre pour satisfaire des besoins internes, mais pour satisfaire de manière directe ces besoins internes. Pourquoi directe ? Bien sûr on pourrait imaginer que ces facteurs satisfassent de manière indirecte les besoins intérieurs. Mais alors ce serait par le biais du marché international. La Côte-d'Ivoire par exemple peut satisfaire ses besoins internes en vendant sur le marché international du café, du cacao et du bois. Mais dans ce cas, la croissance n'est pas une croissance endogène car elle repose sur des facteur transitoires. Dès l'instant où l'extérieur dévalorise ces facteurs de production, le développement endogène est bloqué. Faut-il pour autant ne pas prendre en considération ces facteurs extérieurs ? Est-il possible d'observer simultanément une valorisation interne et externe ? La réponse est positive lorsque les pays concernés ont des caractéristiques culturelles et économiques semblables, se traduisant notamment par des besoins similaires de la part des individus. Si au Mali ou bien au Burkina Faso les besoins sont de même nature, alors la Côte-d'Ivoire peut effectivement s'ouvrir vers ces pays pour accroître son échelle de production éventuelle. Il n'y a donc pas a priori de contradiction entre développement endogène et ouverture.

Par ailleurs il est possible que la valorisation interne exige que l'on dispose d'éléments externes, de sorte que, de ce point de vue, l'ouverture s'impose. Mais si effectivement on doit s'ouvrir, c'est au niveau des importations nécessaires, pour valoriser les ressources internes et non l'inverse. Autrement dit, le niveau des exportations n'est pas celui qui détermine les importations, mais c'est plutôt l'inverse. Autrement dit on fixe un niveau d'importation et on exporte en conséquence, si bien sûr le marché le permet.

L'extraversion, quant à elle, s'observe lorsque l'une des conditions que j'ai énoncées n'est pas satisfaite. C'est le cas notamment si les nationaux ne sont pas les acteurs du développement. Mais quelles sont les raisons profondes de l'extraversion ? A mon avis l'extraversion a pour objectif fondamental l'allocation de ressources. Autrement dit c'est une stratégie d'efficience économique : il s'agit de capter toute opportunité qui s'offre à un pays pour se développer. La Côte-d'Ivoire a fait cela. Elle avait des ressources, des potentialités en matière agricoles, et elle en a profité. Le développement endogène, quant à lui, n'est pas orienté principalement vers cet objectif. Son objectif fondamental est avant tout la maîtrise du processus de développement, lorsqu'il existe.

Si, sur un graphique, je mets en abscisse le degré de désordre d'un système, qu'on appelle entropie, et en ordonnée la variable maîtrise, on constate que lorsqu'on se rapproche du développement endogène on a beaucoup de maîtrise du processus de développement et très peu de désordre, le développement endogène pouvant conduire effectivement à une sorte d'isolement et à de faibles fluctuation externes. Par contre lorsque l'on tend vers l'extraversion, on a beaucoup de désordre et peu de maîtrise.

Si, sur un autre deuxième graphique, je mets l'entropie et l'efficience, l'extraversion va se caractériser par beaucoup d'efficience économique mais également beaucoup d'entropie, c'est-à-dire beaucoup de désordre. C'est le cas de la Côte-d'Ivoire avec les fluctuations des cours des matières premières. Par contre le développement endogène correspond à une efficience faible et peu d'entropie. Il existe bien entendu une stratégie qui concilie avantages et inconvénients des deux stratégies et que l'on pourra préciser plus tard.

SYNTHESE DES DEBATS

par François VERDEAUX

Trois séries de questions ou commentaires émanant de l'assistance ont lancé le débat. Chacun des participants à la table ronde a réagi, soit, parcequ'il était directement interpellé, soit, en raison des thèmes abordés qui renvoyaient à ceux qu'il avait entièrieurement développés dans son exposé. Le président de séance a également largement participé à la discussion.

M. Chevassu veut réagir à l'exposé de M. Samir Amin contre lequel il s'inscrit en faux sur plusieurs points. Il lui semble en particulier que, contrairement à ce qui a été dit du choix de l'extraversion et du développement fondé exclusivement sur l'agro-exportation, la Côte-d'Ivoire a constamment et très significativement planifié son développement industriel. Citant les chiffres des perspectives décennales ou quinquennales qui prévoyaient une croissance industrielle nettement supérieure à la croissance agricole, ainsi que les différents projets de complexes textiles ou sucriers et les opérations de développement régional, dont celle de San pedro, l'intervenant se demande si, au contraire, on n'a pas cherché à en faire trop ou à aller trop vite.

C'est même, lui semble-t-il, l'une des raisons de la crise des années 1980. Rejoignant l'analyse de M. Yao Yao, et en opposition partielle avec celle de M. Ouattara, il se demande par ailleurs si, passés les effets les plus négatifs de cette crise, le modèle de développement antérieur n'a pas placé la Côte-d'Ivoire dans une position nettement plus favorable que la plupart des pays de la région. Son ouverture sur l'extérieur, sa plus forte libéralisation, la qualité de ses ressources humaines et de ses infrastructures ne la placent-elles dans des conditions propices à un développement industriel ?

Dans sa réponse S. Amin distingue plusieurs niveaux. Qu'il y ait eu, en Afrique en général, intention de développement endogène, c'est certain. Dans cet ensemble le modèle ivoirien apparait même comme l'un des plus avancés ou plutôt, compte tenu des résultats, l'un des "moins pires". Ce n'est pas parce qu'il y a de l'industrie qu'il y a révolution industrielle. Ce qui s'est opéré en Chine et en Asie du sud-est, et à un moindre degré en Inde et en Amérique latine, ce sont des transformations touchant l'ensemble de l'organisation sociale, l'articulation entre agriculture et industrie, enfin l'interdépendance des industries entre elles. Or l'Afrique, elle, n'est pas parvenue à dépasser le modèle agro-exportateur, son accumulation n'a pas débouché sur un développement endogène. La Côte-d'Ivoire qui dépend toujours à près de 90% de ses exportations agricoles en est un exemple. On peut bien sûr a posteriori dire que les conditions de ce développement, héritées du passé, n'étaient pas favorables. On pourrait remonter à l'époque précoloniale, mais le façonnement colonial a, à lui seul, créé des conditions défavorables comparativement à d'autres régions du monde. On pourrait aussi prolonger la critique aux accords CEE-ACP qui, tout en croyant bien faire, ont maintenu l'Afrique dans une division internationale du travail dépassée. Mais après tout, les conditions de départ sont souvent inégales et il faut se demander si au niveau de l'État et du pouvoir politique on a cherché efficacement à modifier ces conditions ou si on s'y est simplement ajusté, voire, si on ne s'est pas contenté de les reproduire.

Des précisions sont apportées par MM Valy Tuo et Ouattara concernant, pour le premier, la politique de la CEE qui se heurte au fait que les investisseurs potentiels hésitent à venir en Afrique pour des raisons extra-économiques (insécurité par exemple), pour le second, sur la difficulté à maîtriser un processus de développement trop sensible aux conjonctures externes.

Les remarques de M. F. Ruf sur l'expérience ivoirienne de développement et notamment sa dimension endogène, sur le rôle de l'État et sur la spécificité de cette expérience au regard d'exemples du sud-est asiatique, provoque une seconde série d'échanges.

Mettant en parallèle les interventions de M.M. Samir Amin et Dozon, le commentateur souligne trois points. Le "choix" agro-exportateur n'en est pas un, l'économie de plantation est comme l'a indiqué Dozon un phénomène endogène dont la dynamique a largement échappé à l'État. Par ailleurs on peut dire que, d'une certaine façon, l'économie de plantation ivoirienne elle même a participé à son propre "choc extérieur". Le seul "choix" qui reste à l'État est celui de l'utilisation des surplus générés. C'est une question qui se pose à nouveau en ce moment grâce à la remontée des cours du café et du cacao. La comparaison avec l'Asie souligne encore davantage ce qui apparait comme une

sur-estimation du rôle de l'État. La Côte-d'Ivoire avait une ressource, la forêt, et elle l'a consommée. L'Asie du sud-est a connu, au moins partiellement, le même phénomène mais elle avait une autre ressource que n'avait pas la Côte-d'Ivoire, une main-d'oeuvre abondante. Or de même que les planteurs vont chercher les conditions naturelles les plus avantageuses économiquement pour le cacao, de même les investisseurs japonais puis d'autres pays sont venus investir dans des pays à main-d'oeuvre bon marché. Ce n'est pas l'État qui a fait ce choix, c'est le capitalisme international.

Les trois réponses sont centrées sur le rôle de l'Etat. Pour Samir Amin il est incontestable que les Etats africains étaient des Etats faibles qui n'avaient pas de moyens politiques forts d'intervention dans le contexte de l'époque. Il y a néanmoins eu intention d'orienter le développement et de contrôler la redistribution. Mais ce n'est que sur ce second point que l'intervention a pu avoir lieu et fatalement sous forme clientéliste. Pour le reste il n'y a en effet pas eu de choix. Pouvait-il en être autrement ? Compte tenu de la taille de ces pays, qui est un handicap sur lequel on n'insiste pas assez, il était nécessaire pour pouvoir aller plus loin de voir plus grand et de ce point de vue le pan-africanisme de N'kruma n'était pas absurde. On s'en aperçoit aujourdhui avec les tentatives d'intégration régionale dont on reconnait la nécessité, mais qui est désormais plus difficile à réaliser.

Pour Yao Yao les débats actuels sur le rôle de l'Etat sont pour une large part d'ordre idéologique. Les expériences de pays d'asie du sud-est, mais aussi de pays développés comme la France, ont montré que l'interventionnisme et l'existence de puissantes sociétés d'Etat pouvaient jouer un rôle bénéfique. En l'absence de bourgeoisie nationale la Côte-d'Ivoire s'est inspirée de ces modèles. L'Etat joue temporairement le rôle du capitaliste et tente de susciter une bourgeoisie nationale, fut-elle dans un premier temps comprador. La question est de savoir combien de temps va durer cette transition et si elle peut susciter véritablement une bourgeoisie locale. L'insistance actuelle sur la nécessité de privatiser pour réduire l'interventionnisme de l'État est idéologique. Il faudrait d'abord se demander pour qui on privatise.

Bonnie Campbell souhaite, dans un premier temps, nuancer l'analyse de F. Ruff. A propos de choix on peut dégager tout de même des leçons des expériences asiatiques. Les Etats ne sont pas restés inactifs, ils ont au contraire adopté des politiques successives, de protection puis d'ouverture quand les conditions changeaient, mais cette souplesse ne correspondait pas au concept de "good governance" tel que conçu par la Banque mondiale. On a raison d'insister sur le caractère très politique de cette question du rôle de l'Etat qui est actuellement au coeur des débats en particulier à la Banque. Des études menées sur trois expériences asiatiques et qui montraient le rôle positif joué par l'État lors de certaines phases de développement de ces pays (Corée du sud, Indonésie, Inde) ont été mises sous embargo. Elles avaient amené l'un des dirigeants de la Banque soutenu par son pays, le Japon, à demander qu'il en soit tenu compte dans les politiques d'ajustement structurel au sud du Sahara. L'orthodoxie qui a finalement prévalu reflète un courant de pensée qui n'est pas représentatif de l'ensemble des pays membres de la Banque. Deuxième remarque dans le prolongement de la précédente : l'emphase récente mise sur la "good governance" et la démocratisation correspond à une double prise de conscience des limites et contradictions de la politique des bailleurs de fond. D'une part on s'aperçoit que la multiplication des conditionalités les rendent ingérables par la Banque, d'autre part on reconnait, bien tardivement, que ces politique ont été des échecs, qu'elles ont été déstabilisantes et qu'il faudrait se poser la question de la "faisabilité politique" de ces ajustements. Ce qu'il faut retenir pour l'avenir : confrontée à ses propres contradictions, puisqu'elle intervient dans des domaines, économie sociale et dimension politique, qu'exclue en principe sa charte, la Banque est au moins contrainte d'accepter le débat autour de la possibilité ou de l'impossibilité de définir et gérer l'ajustement de l'extérieur. C'est déjà un aveu d'échec qui prélude à de nouvelles manières de penser et de faire avec l'Etat, qui sont actuellement en débat.

Une dernière question est adressée plus particulièrement à J.P. Dozon par M. Ahanda. La réussite des pays asiatiques est souvent associée à un rapport au travail et à des modes de vie qui semblent éloignés de ceux que l'on rencontre en afrique. Faudrait-il que les ivoiriens ou les camerounais deviennent ces "alcooliques du travail vivant dans des clapiers à lapin", comme ont été décrits les japonais, pour accéder à un niveau de développement équivalent ?

L'interpellé perçoit là une question plus générale, celle de la culture dans laquelle les experts et développeurs voient en général un frein ou des obstacles et qui leur résiste, en effet. Il faudrait peut-être que les économistes abordent différemment ce genre de question. Pour qui fréquente ce pays depuis plus de vingt ans, on ne peut que constater à la fois d'importantes transformations de la société

et simultanément la permanence de nombre de composantes de sa culture. Les exemples peuvent être pris aussi bien en ville qu'à la campagne et l'Etat, à certains égards, peut fort bien se définir comme un Etat-lignager. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que cet Etat reproduise ou prolonge des formes politiques ayant existé antérieurement dans ce pays ? En tout état de cause, l'approche anthropologique ne peut que rassurer eu égard à la question posée, au moins en ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, la déshumanisation ne se profile pas à l'horizon.

Yao Yao note à ce propos de récents et profonds changements d'attitude des ivoiriens par rapport au travail tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Répondant implicitement à ces remarques, Samir Amin distingue les concepts de développement et d'expansion du capitalisme. Le premier suppose un projet de société avec ses objectifs et ses valeurs propres. Le second est une réalité que l'on peut analyser comme tel, objectivement. L'escroquerie consiste à faire une équation entre les deux comme le pose la Banque qui réduit en outre l'expansion du capital à celle du marché. Un mathématicien a calculé en utilisant les hypothèses de la Banque elle même qu'il faudrait plus de neuf cents ans pour que les problèmes qu'elle dit traiter soient résolus. La question de la culture ne peut être posée efficacement que dans le cadre d'un projet de société. C'est alors une question de cohérence entre ce projet et la culture de la société en question, mais cette dernière est sans doute beaucoup plus flexible dans ce cadre que ce qu'on en dit à partir de points de vue externes. Il aurait été intéressant d'approfondir ce qu'a dit Dozon des phénomènes religieux qui ont contribué à la transformation effective des rapports sociaux, mais nous n'avons malheureusement pas le temps ici.

Le président de séance s'excuse en effet de devoir mettre un terme au débat alors même qu'on aborde un thème qui lui parait aussi primordial, pour l'Afrique au moins, que les analyses économiques stricto sensu. Il y a en Afrique une inquiétude générale et assez répandue sur les transformations mais aussi sur soi-même. Les phénomènes religieux répondent à ces inquiétudes et le harrisme, comme l'a signalé Dozon, a certainement participé d'une certaine libération, à son époque. Trois points sont ensuite évoqués en guise de conclusion. En premier lieu le caractère idéologique en définitive de l'analyse économique trop tributaire de ses hypothèses de départ qui ne se vérifient pas par la suite. Le hiatus, en second lieu, entre les théories du développement et les réalités concrètes. On ne parle plus par exemple de la relation posée autrefois comme mécanique entre augmentation de la production et celle de l'emploi, aujourdhui la première s'accompagne d'une autre augmentation, celle de la pauvreté. Enfin la question des conditionalités qui tend à transformer progressivement des politiques de coopération en politiques néo-coloniales tant ces conditionalités interviennent dans ce qui devrait relever des politiques nationales.

1ère Séance

ETAT, ENTREPRISES ET EQUILIBRES MACRO-ECONOMIQUES

(Mardi 29 novembre, matinée)

Présidents :
YAO Kouadio, Directeur Général du Plan
Philippe BONNEFOND / ORSTOM

Rapporteurs : Michel LESOURD et Kama BERTHE

OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR ET PERFORMANCES MACROECONOMIQUES EN COTE-D'IVOIRE

BOHOUN Bouabré et Oussou KOUASSY

INTRODUCTION

Les thèses officielles présentent le modèle ivoirien comme "un libéralisme ouvert sur l'extérieur avec une importante intervention directe de l'État". Cette caractérisation est problématique à la fois au plan théorique et au plan pratique. Au plan théorique par exemple, l'on peut se demander si le libéralisme peut ne pas être ouvert sur l'extérieur. De plus que peut signifier un libéralisme avec une importante intervention directe de l'État. C'est au plan pratique que ces contradictions apparaissent le plus clairement. En effet, la présence permanente de l'État dans tous les secteurs d'activité, au travers des entreprises publiques (plus de 45% du capital cumulé des entreprises du secteur moderne en 1980), des politiques tarifaires, fiscales et réglementaires (droits de douanes élevés et fréquemment modifiés, fiscalité pesante, contrôle des prix qui ne sera allégé qu'à partir de 1990, etc.), et le faible développement du secteur privé national sont là pour nous convaincre de ce que nous sommes encore assez loin de ce que devrait être une économie libérale.

De fait, les deux premières décennies de l'histoire économique indépendante de la Côte-d'Ivoire sont plutôt marquées par un dirigisme très renforcé à l'image du régime politique, dirigiste et paternaliste de l'ère Houphouët. Ceci a fait dire par de nombreux auteurs que le libéralisme économique prôné par le régime ivoirien cachait en fait une politique interventionniste tout azimut (Campbell, 1983 ; Duruflé, 1989 ; Contamin et Fauré, 1990). Mais cette politique interventionniste repose tout de même sur une certaine ouverture sur l'extérieur. L'essentiel des produits agricoles est destiné à l'exportation (90% du café et du caoutchouc naturel, 80% du cacao et du coton, plus de 50% du bois et des oléagineux). La Côte-d'Ivoire importe par ailleurs une proportion importante des biens manufacturés nécessaires à sa population.

Le modèle ivoirien est donc bien caractérisé par une certaine ouverture sur l'extérieur.

Il faut relever qu'au cours des deux première décennies de son développement, l'économie ivoirienne a enregistré des performances économiques remarquables. Des taux de croissance moyens de 6 à 7% en termes réels, des taux d'investissement de plus de 15% du PIB, ainsi que des exportations en constante croissance sont les signes le plus souvent évoqués pour dépeindre ces performances. Curieusement ces performances ont été associées à la fois à l'ouverture sur l'extérieur et aux interventions directes de l'État. L'on parlât alors du pragmatisme du régime ivoirien. De sorte que les difficultés que le pays connaît à partir de la fin des années 1970 ne pouvaient pas être clairement diagnostiquées par rapport à la question des interventions de l'État et de l'ouverture sur l'extérieur.

Le FMI et la Banque Mondiale, appelés au chevet de l'économie ivoirienne, trancheront sans état d'âme : ce sont les interventions publiques qui sont la principale cause des difficultés du pays. Il est alors recommandé de réduire le poids de l'État par une rationalisation puis une privatisation des entreprises publiques et une réduction des dépenses budgétaires. Tout ceci, en réduisant les charges de l'État, devait faciliter la réduction des tarifs douaniers (qui, comme tout le monde le sait entraîne des pertes de revenu pour le gouvernement) et permettre d'effectuer sans difficulté les paiements extérieurs, conditions d'un accès accru aux capitaux extérieurs.

Dans la réalité, les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) qui se succèdent en Côte-d'Ivoire, reviennent de façon obsessionnelle sur la nécessité de la libéralisation (une plus grande ouverture sur l'extérieur) sans même s'interroger sur le mode et le degré d'ouverture souhaitables pour l'économie ivoirienne, ni sur les effets réels de l'ouverture extérieure relative que le pays connaît depuis son indépendance. La redécouverte des vertus d'une accélération de la libéralisation des économies comme celle de la Côte-d'Ivoire se traduira par la multiplication des réformes

douanières (stables jusqu'en 1983, les tarifs douaniers vont changer au moins quatre fois entre 1984 et 1994) et le démantèlement des contrôles de prix. Cette panoplie est complétée par l'institution d'une prime à l'exportation en vue d'encourager les exportations non agricoles.

Malgré l'optimisme des institutions de Bretton Woods et des partisans des politiques libérales, d'importantes questions relatives aux relations entre l'ouverture sur l'extérieur et les performances économiques restent encore sans réponse, au moins pour des pays comme la Côte-d'Ivoire. Dans ce pays en particulier, l'on peut se demander si c'est vraiment la politique d'ouverture sur l'extérieur qui est à l'origine des performances économiques des années 1960 et 1970 ? Pourquoi cette politique qui, n'a pas varié, est elle devenue inopérante après 1980 ? Quelle relation peut-on établir ainsi entre performances économiques et ouverture sur l'extérieur en Côte-d'Ivoire ?

Cet article a pour objet l'examen de ces questions. Il cherche à évaluer la politique d'ouverture si souvent évoquée pour caractériser le modèle ivoirien. Il s'agira d'apprécier le mode d'ouverture connu par l'économie ivoirienne, d'apprécier son aptitude à soutenir les performances économiques et la pertinence des politiques de libéralisation sans restriction, recommandées au pays par les PAS.

Le reste du papier est organisé comme suit: la section deux présentera une large revue de la littérature sur la question, suivie de la section trois qui traitera de l'approche méthodologique. La quatrième section présente nos résultats, suivie d'une dernière section qui rassemble les principales conclusions.

REVUE DE LA LITTERATURE

Les thèses favorables à la libéralisation et à l'ouverture sur l'extérieur reposent sur l'idée selon laquelle ces dernières, en exposant les entreprises du pays à la concurrence internationale, les renforcent tout en leur assurant un accès aux technologies les plus avancées. Ce faisant, l'ouverture sur l'extérieur pourrait accroître la capacité de ces entreprises à conquérir et consolider des positions sur les marchés d'exportation. Ce mécanisme devrait permettre d'accroître l'efficacité de l'économie dans son ensemble, les producteurs locaux étant forcés de s'aligner sur les conditions de production en vigueur à l'échelle internationale.

Ces thèses qui sont développées depuis plusieurs décennies dans les pays développés (Chenery, 1960/1979 ; Maizels,1968 ; Kravis, 1970), ne seront étendues de façon systématique aux PED qu'à partir de la fin des années 1970, à l'occasion de la conception et la mise en oeuvre des PAS, même si leurs fondements théoriques remontent à plus loin dans le temps (Prébisch, 1950/1984 ; Sing, 1950). On procède ainsi au démantèlement des barrières douanières jugées inefficaces pour le développement industriel du fait qu'elles créent des distorsions et des biais anti-exportation tout en générant des rentes accaparées par des fonctionnaires corrompus. Ces rentes sont à la fois une source d'importantes pertes de bien-être dues à la pratique de prix largement supérieurs aux prix de libre-échange et d'inefficacités diverses au niveau de l'appareil de production (Krueger, 1978 ; Greenaway et Nam,1988 ; Balassa, 1971/74 ; Corden,1966/85).

Pour les pays africains la première systématisation des thèses libérales remonte au célèbre rapport Berg de la Banque Mondiale (1981). En effet, l'une des conclusions majeures de ce rapport était la nécessité pour les pays africains de libéraliser leurs économies s'ils veulent renforcer leurs stratégies de développement. D'autres rapports de la Banque Mondiale (1984, 1989 et 1993) sont venus renforcer cette position. Ces rapports soutiennent que les pays africains qui ont adopté des mesures de libéralisation et qui les ont mis effectivement en oeuvre sont ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats dans le cadre de leurs réformes économiques.

Bien évidemment, on retrouve dans la littérature des vues contraires ou des réserves par rapport à l'enthousiasme des partisans de l'ouverture sans limite sur l'extérieur. Il y a tout d'abord la thèse bien connue de l'échange inégal au sens d'Emmanuel selon laquelle le contenu en travail des biens échangés internationalement étant différent, l'échange porte le plus souvent sur des biens non-équivalents (Henner, 1994 ; Lindert et Kindelberger, 1982). Il est ainsi inégal et asymétrique.

L'asymétrie des échanges est encore plus frappante pour les pays africains, spécialisés dans l'exportation de produits primaires agricoles et/ou miniers et qui importent l'essentiel des biens manufacturés dont ils ont besoin. De nombreux auteurs ont montré que cette particularité crée une dépendance paralysante pour les économies africaines, d'autant plus que les cours de leurs produits d'exportation fluctuent fortement et subissent une détérioration structurelle très importante par rapport aux prix des biens manufacturés importés (Amin, 1970/71 ; Betelheim, 1979 ; Grelet, 1982 ; Kouassy, 1985). Cette situation correspond assez bien à l'hypothèse de croissance appauvrissante, avancée par Bhagwati (1969), reposant sur la possibilité d'un appauvrissement dû à l'accroissement des exportations dans des biens dont les termes de l'échange se dégradent fortement.

Par ailleurs, certains travaux démontrent qu'une taille minimale et un niveau de développement minimal sont indispensables pour qu'un pays puisse bénéficier pleinement des bienfaits de l'ouverture sur l'extérieur (Tyler, 1981 ; Kavoussi, 1984).

Les différentes vues sur l'ouverture et les performances économiques ont fait l'objet de nombreux travaux empiriques. Ces travaux utilisent deux types d'approches: les méthodes non paramétriques et les méthodes économétriques.

Les méthodes non paramétriques concernent essentiellement la comparaison des rangs et le recours à des tableaux de données, des variables qualitatives et à des méthodes graphiques. Utilisant les données transversales d'un échantillon de pays portant sur une moyenne de plusieurs années, il est possible de comparer le rang des indicateurs de performance et celui des indicateurs d'ouverture. Michealy (1977), Balassa (1978) et Tyler (1981) recourent à une telle approche et utilisent comme variable de performance la croissance du PIB ou du PNB par, comme variable d'ouverture, le niveau et la croissance des exportations. Ils trouvent tous une association très étroite entre les rangs de performance et ceux d'ouverture. Une telle approche pourrait être utilisée dans le cadre de l'analyse autant au niveau des branches traitées en panel, que de l'économie nationale traitée en séries chronologiques.

Une étude de Kouassy et Bohoun (1993a), combinant les tableaux de données et indicateurs quantitatifs (tels que le taux de protection effective, TPE ; le coût en ressources intérieures, CRI, et la productivité apparente des facteurs) et des variables qualitatives (notamment la qualité de la gestion, les réseaux de commercialisation et d'acquisition de technologies), en vue de l'examen des stratégies commerciales des firmes, est un bon exemple de l'utilisation des autres types d'approches non paramétriques.

A partir d'un échantillon de firmes choisies dans le secteur manufacturier, l'étude utilise comme indicateurs d'ouverture sur l'extérieur le taux d'exportation et le TPE, et comme indicateurs de performance des firmes le CRI et la productivité apparente des facteurs (mesurée par le rapport entre le produit moyen par employé ou par unité de capital consommée).

Les principaux résultats obtenus sont les suivant. Au niveau des firmes étudiées, les stratégies d'orientation vers l'extérieur et de maîtrise du marché domestique sont complémentaires, la recherche active des marchés d'exportation répondant souvent à des difficultés rencontrées sur le marché domestique ou à des incitations publiques. L'étude n'a pas trouvé de corrélation solide et consistante entre l'ouverture sur l'extérieur et les performances des firmes.

L'approche paramétrique ou économétrique recourt généralement aux régressions. Dans ses versions les plus simples les régressions sont faites entre les rangs des indicateurs déjà évoqués pour renforcer les éléments de comparaison. C'est ce que font Balassa (1978), Feder (1983) et Tyler (1981). Les régressions peuvent se faire directement entre le niveau et la croissance du PIB ou du PNB par tête et les indicateurs d'ouverture, généralement la croissance des exportations (Maizels, 1968 ; Kravis, 1970 ; Micheally, 1977).

Quelquefois d'autres variables explicatives sont ajoutées à la variable d'ouverture (le niveau ou la croissance des exportations). La façon la plus courante de le faire c'est d'introduire la variable des exportations dans les fonctions de production traditionnelles comme le font Michaloupos et Jay (1973) et Salvatore et Hatcher (1991).

Deux études systématiques des relations entre l'ouverture et les performances dans les économies africaines par Fosu (1990) et Helleiner (1986), utilisant l'approche économétrique, sont discutées dans le détail par Lussier (1993). Les conclusions de ces deux études et de la discussion de Lussier rejoignent les résultats auxquels arrivent la plupart des études. Même si, sous certaines conditions, l'ouverture mesurée par les exportations peut aider à l'accélération de la croissance du PIB ou du PNB par tête, ce résultat est loin d'être automatique et n'est pas valide dans de nombreux cas. En particulier, les études portant sur les économies africaines arrivent à des résultats contradictoires. Fosu et Lussier trouvent que l'ouverture entraîne une plus grande performance, tandis que Helleiner trouve que les effets positifs de l'ouverture sur les performances économiques sont insignifiants.

De plus, quand l'ouverture se fait par des produits dont les cours internationaux sont instables, elle peut également se traduire par une perte de points de croissance. En effet N'gbo (1984), utilisant une approche économétrique (MCO) et non paramétrique, a démontré pour un panel de pays africains que l'instabilité des recettes d'exportation affectaient négativement et de façon significative la croissance du PIB.

Enfin certains auteurs ne trouvent pas de relations économétriquement significatives entre l'ouverture et les performances économiques dans de nombreux pays (Jung et Marshall, 1985 ; Helleiner, 1986/88).

En réalité ces études ne se sont intéressées qu'à l'ouverture par l'accroissement des exportations. Or, une étude récente de l'économie du Zimbabwe par Davis Rattso et Torvik (1994), utilisant un modèle calculable d'équilibre général, montre que l'ouverture par la libéralisation des importations n'a pas les mêmes effets que celle par l'accroissement des exportations. De plus, il importe de voir de façon plus précise le type d'exportations par lesquelles le pays procède à son ouverture, car comme nous le signalions ci-dessus, l'accroissement des exportations primaires n'a certainement pas le même effet que celui des exportations manufacturières sur les performances macro-économiques.

Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, en dehors de l'essai de Michel et Noël (1984) et l'étude de Kouassy et Bohoun (1993a), du reste assez limités, l'étude qui porte le plus directement sur les rapports entre l'ouverture et les performances est celle de Harrison (1990). Cette étude utilise l'approche des fonctions de production et cherche à corriger la mesure de la productivité totale des facteurs (PTF) par le pouvoir de marché («Mark-up»). Elle utilise cette mesure comme l'indicateur de performance, qu'elle examine pour un panel de 285 firmes avant et après les mesures de libéralisation des années 1980 (1984-1987). Pour la plupart des firmes Harrison trouve que la libéralisation a entraîné une baisse du mark-up et pour certaines firmes, une amélioration de la PTF, traduisant un accroissement de la performance de l'ensemble de l'échantillon.

Cette étude de Harrison, qui est la plus complète sur notre sujet en Côte-d'Ivoire, souffre pourtant de deux limites importantes.

Tout d'abord, elle ne discute pas systématiquement les indicateurs d'ouverture et se contente d'identifier une seule période de libéralisation ; ensuite, le recours à des données en panel aurait dû être complété par des variations dans le temps par l'utilisation de séries chronologiques ou à défaut en recourant à plusieurs années d'observation pour le même panel.

Pour toutes ces raisons, notre étude, tout en s'inspirant des approches quantitatives (méthode des régressions), accordera une importance particulière à la discussion sur le choix des indicateurs d'ouverture et de performance.

L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique de cette étude, qui emprunte à la plupart des travaux mentionnés ci-dessus, s'articule autour de trois éléments centraux. Tout d'abord, nous construisons et discutons les indicateurs d'ouverture et de performance économique pertinents. A la suite, l'analyse non

paramétrique des données est présentée. Nous procédons enfin à une analyse économétrique simple à l'aide de quelques régressions.

La discussion des indicateurs d'ouverture que nous utilisons ici est largement inspirée de Collier et Gunning (1994) et Edwards (1993). Nous retiendrons essentiellement quatre indicateurs d'ouverture : toim = importation/PIB, le taux d'ouverture par les importations ; toex = exportation/PIB, le taux d'ouverture par les exportations ; tom = toim+toex, le taux d'ouverture synthétique ; TPN = (droits et taxes à l'importation)/importation, le taux de protection nominal effectif. Ces différents taux mesurent l'intégration au marché mondial par les exportations et/ou les importations et le degré d'ouverture du marché domestique.

L'ouverture par les exportations, en exposant les producteurs du pays à la concurrence internationale, les renforce tout en leur assurant un accès aux technologies les plus avancées. Ce faisant, elle devrait accroître leur efficacité et leur capacité à conquérir et consolider des positions sur les marchés extérieurs. Il a été démontré également que l'ouverture par les importations en ce qu'elle permet l'acquisition de biens d'équipement et de biens intermédiaires, peut soutenir la croissance domestique et l'efficacité des structures productives. D'où l'importance accordée généralement à la capacité d'importation dans les modèles de croissance et l'analyse des effets récessionnistes des programmes d'ajustement structurel en Afrique (Heillener, 1986/1988). Il faut signaler tout de même que la concurrence des importations par rapport aux biens produits ou susceptibles d'être produits localement, peut-être dommageable à la croissance. Quand au TPN c'est une des mesures habituelles du contrôle et des restrictions du commerce extérieur.

La discussion des indicateurs de performance repose surtout sur les travaux de Greenaway et Sapsford (1994), Edwards (1993), Kouassy et Bohoun (1993) et Balassa (1974). Nous retiendrons les indicateurs suivants : prodl = (valeur ajoutée brute)/(frais de personnel), la productivité apparente du travail ; prodk = (valeur ajoutée brute)/(formation brute de capital fixe), productivité apparente du capital ; dPIB, la croissance du PIB. Comme souvent la formation brute de capital fixe n'est pas disponible au niveau sectoriel, nous avons utilisé presque systématiquement le taux d'extraction de la valeur ajoutée, teva = (valeur ajoutée brute)/(production totale), comme une approximation de l'efficacité productive de l'économie nationale ou des branches particulières.

Le teva (également taux de valeur ajoutée) mesure la capacité des structures productives à générer de la valeur ajoutée sur chaque unité produite. Bien évidemment le niveau de cet indicateur a une portée limitée puisque certaines activités ou économies sont structurellement à forts ou faibles teva, mais son évolution peut marquer des gains ou des pertes d'efficacité. C'est cet aspect qui retiendra notre attention dans ce travail.

On peut ajouter à ces indicateurs, une mesure des termes de l'échange (TOT) ou du taux de change réel (TCR) pour prendre en compte l'effet des chocs extérieurs et intérieurs dans le cadre de l'analyse en séries chronologiques. Du point de vue théorique, on sait qu'une amélioration des TOT aura tendance à encourager les exportations, affectant par ricochet les performances économiques. Une hausse du TCR, qui décourage les exportations et facilite les importations, affecte également les performances économiques mais dans un sens qui est plus ambiguë (Elbadawi, 1993 ; Edwards, 1989 ; Kouassy et Bohoun, 1993b).

Tous ces indicateurs sont calculés au niveau de l'économie nationale et de quelques branches pour plusieurs années, ainsi que pour toutes les branches au cours de quelques années caractéristiques (données en panel). Nous observons la configuration de ces indicateurs, les comparons les uns aux autres pour en tirer quelques conclusions, puis nous entreprenons une analyse économétrique simple des données. Cette dernière cherche à établir une inférence entre les indicateurs de performance et ceux d'ouverture basée sur la brève discussion des indicateurs offerte ci-dessus. Les relations testées sont les suivantes :

LPIBR = f(LTOIM, LTOEX, LTEVA, LTOT, DUM) ---------- (1)
LPRODL = f(LTOIM, LTOEX, LTEVA, LTOT, DUM) ---------- (2)
LTEVA = f(LTOIM, LTOEX, LPRODL, LTOT) ---------- (3)

Où, PIBR désigne la production totale en termes réels (base 100=1985), TOT les termes de l'échange, DUM une variable muette pour capturer le choc du boom du café-cacao (DUM prend la valeur 1 en 1975 et 1976 et la valeur 0 autrement), les autres variables sont définies ci-dessus.

L'estimation de ces équations se fait à l'aide des moindres carrés ordinaires (MCO) appliquées sur les seules séries chronologiques.

L'ANALYSE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Les données utilisées proviennent principalement de la comptabilité nationale, dont les comptes reconstitués récemment, couvrent aujourd'hui avec une cohérence acceptable la période 1960-1991. Cette source nous fournira l'essentiel des données relatives à la production, au commerce extérieur et à la fiscalité de porte. Ces dernières sont complétées par les données de la Banque Mondiale en ce qui concerne l'indice des prix, les termes de l'échange et le taux de change réel. Les branches utilisées sont définies au tableau li en annexe (annexe 1).

Le traitement est effectué à partir des données des branches des corps gras, du textile et du total des branches pour les séries chronologique et celles des années 1976 et 1991 pour l'analyse en panel.

Les résultats s'analyseront d'une part du point de vue du mode et de l'intensité de l'ouverture de l'économie ivoirienne, d'autre part par rapport aux relations entre l'ouverture et les performances économiques.

Le mode d'ouverture de l'économie ivoirienne

Il faut relever que l'économie ivoirienne est assez ouverte à la fois par les importations et les exportations. Cette situation apparait très clairement sur les données en panel et les séries chronologiques (tableaux 1 à 5 en annexe 1). Mais le mode et l'intensité de l'ouverture varient selon les branches et selon les périodes considérées.

Du point de vue des branches, il y a quatre catégories qui se dégagent (voir tableaux 4 et 5 en annexe 1). Une première catégorie est constituée par les branches peu ou faiblement ouvertes sur l'extérieur. Il s'agit de la branche 01 de l'agriculture vivrière et de la chasse et des branches 22 à 26 des services, avec des taux d'ouverture généralement inférieurs à 10% malgré des TPN très faibles (inférieurs à 1%).

On trouve ensuite les branches ouvertes sur l'extérieur par les exportations. Il s'agit des branches 02 de l'agriculture industrielle et d'exportation (ouverture forte),(avec des taux d'exportation quelquefois supérieurs à l'unité pour des taux d'importation quasi nuls), des branches 07 et 09, des industries alimentaires à l'exception du travail des grains (ouverture moyenne avec des taux d'exportation compris entre 30 et 60% pour des taux d'importation modérés) et de la branche 13 de l'industrie du bois (ouverture forte, avec un taux d'exportation de 87% en 1991).

La troisième catégorie est constituée par les branches ouvertes par les importations. Cette catégorie comporte les branches 04 de la pêche (ouverture forte, avec des taux d'importation proches ou supérieurs à 2 en 1991), 06 du travail des grains, 08 des boissons et glaces alimentaires (ouverture moyenne, avec des taux importation compris entre 20 et 30 % en 1991) et les branches 19 à 21 des biens d'équipement (ouverture forte, avec des taux d'importation compris entre 100% et 300% en 1976 et entre 15 et 130 % en 1991). Enfin, on trouve les branches ouvertes à la fois par les importations et les exportations. Il s'agit des branches 11 et 12 du textile et des articles chaussants (ouverture plus forte par les exportations), 15 et 16 des produits chimiques et du caoutchouc naturel (ouverture forte), 17 et 18 des matériaux de construction et du travail des métaux (ouverture forte, avec des taux compris entre 30 % et 300 % en 1991).

On constate ainsi la diversité de la situation des différentes branches. L'économie ivoirienne est ouverte par les exportations au niveau des produits primaires, de certaines activités des industries alimentaires et de l'agro-industrie. Elle est ouverte par les importations au niveau des céréales et des produits de la pêche, des biens manufacturiers et des biens d'équipement.

L'import/export est particulièrement développé au niveau des produits textiles, des produits chimiques et du travail des métaux. On retrouve en plus de l'agriculture vivrière les autres branches classées habituellement dans les biens non-échangeables dans la catégorie des activités peu ouvertes sur l'extérieur.

Du point de vue des périodes, le comportement des branches 09, 11 et du total au cours de la période 1960-1991 (tableaux 3, 4 et 5 annexe 1) nous permet de saisir l'évolution de la situation de l'ouverture de l'économie ivoirienne dans le temps.

Le comportement des deux branches industrielles varie quelque peu par rapport à celui de l'économie nationale. Du point de vue de l'économie nationale, on constate une stabilité relative du taux d'ouverture par les importations (toim) jusqu'en 1982, qui se situe entre 20 et 36%, tandis que le taux d'ouverture par les exportations (toex), avec des niveaux toujours inférieurs aux toim, connaît deux phases. Une première phase qui va de 1960 à 1974, avec des taux compris entre 25 et 35%, et une deuxième phase qui va de 1975 à 1982, avec des taux qui baissent légèrement et se situent entre 20 et 25%. Les taux de protection nominaux (tpn), suivent la même évolution que les toex. De 20 à 30% jusqu'en 1973, les tpn baissent légèrement et se situent entre 15 et 20% entre 1975 et 1982.

Ainsi jusqu'en 1982, c'est l'ouverture par les exportations qui connaît quelques modifications, tandis que l'ouverture par les importations domine. La faiblesse des tpn et leur baisse relative après 1975 confirment cette caractéristique d'une économie importatrice avec un important secteur exportateur. Après 1982, on assiste à une baisse des toim qui passent en dessous de 20% dès 1981 et ne sont plus que de 12,5% en 1991. Dans le même temps les toex augmentent jusqu'en 1986 puis baissent légèrement pour se stabiliser autour de 18%. Tout au long de cette période les toex sont supérieurs aux toim et les tpn augmentent pour se stabiliser autour de 25% à partir de 1987.

Dans un contexte de faible croissance, voire même de décroissance du PIB, ces tendances suggèrent qu'il y a eu sur la période 1982-1991 une substitution aux importations par la production locale et un accroissement du poids des exportations dans l'économie ivoirienne.

Du point de vue des branches sélectionnées, il se dégage une plus grande fluctuation dans l'évolution de l'ouverture et la substitution aux importations est plus précoce (voir tableaux 3 et 4 en annexe 1).

Au niveau de la branche 09, les toim amorcent une chute dès 1968 et les toex sont supérieurs aux toim à partir de 1969, croissent régulièrement jusqu'en 1987 et amorcent une chute à leur tour. Ainsi, les toim qui sont supérieurs à 20% jusqu'en 1967, passent en dessous de 20% en 1968, se situent entre 1 et 3,5% entre 1970 et 1991. Les toex passent quant à eux de 15% en moyenne jusqu'en 1969 à des taux compris entre 30 et 60% entre 1970 et 1985, ils chutent et se situent en dessous de 30% de 1986 à 1991. Cette branche jouit de taux de protection généralement faibles. De 15 à 20% entre 1960 et 1969, de 6 à 10% entre 1970 et 1972, de 15 à 25% entre 1974 et 1982 et de 12% en moyenne de 1983 à 1991.

L'évolution de la branche 09 est intéressante. On y relève que la substitution aux importations prend place dès 1968, les exportations se développent jusqu'en 1982, puis la chute des toim coïncide avec celle des toex. Ceci semble indiquer que la substitution se fait au bénéfice du marché local. C'est donc tout logiquement que le taux d'ouverture moyen de la branche baisse au cours de cette période.

Au niveau de la branche 11 la chute des toim (en dehors d'une hausse épisodique entre 1980 et 1982) et la hausse concomitante des toex démarrent également en 1968. Mais les toex ne deviennent supérieurs aux toim qu'à partir de 1979. Les toex vont augmenter régulièrement à partir de 1983, se situant entre 30 et 50%, tandis que les toim qui se montaient à plus de 110% jusqu'en 1968, se situent entre 25 et 45% entre 1977 et 1987 et 15% en moyenne de 1988 à 1991. L'on constate également que la branche 11 est celle qui connaît les niveaux de protection les plus élevés même si on note une baisse de la protection surtout après 1989. En effet, les tpn qui se situaient entre 15 et 30% jusqu'en 1964, vont monter brusquement à 40% en 1965 et s'établir à des taux compris entre 60 et 80% entre 1967 et 1972, pour se stabiliser autour de 30 à 50% de 1973 à 1989. C'est à partir de cette année qu'une chute réelle des taux est amorcée.

L'évolution de la branche 11 nous permet de dire que cette branche est passée d'une situation où l'ouverture par les importations était dominante à une situation où les exportations jouent un rôle

croissant. C'est probablement un cas de substitution aux importations et de développement simultané des exportations.

Au total, on peut dire que l'ouverture de l'économie ivoirienne recouvre des situations différentes à la fois par rapport aux branches et aux périodes couvertes. Ces évolutions affectent différemment les performances économiques.

Ouverture de l'économie ivoirienne et performances économiques

La comparaison des indicateurs d'ouverture et de performance des tableaux 1 à 5 (voir annexe 1), nous permet d'avancer les éléments suivants.

Au niveau de l'économie nationale, les évolutions de l'ouverture sur l'extérieur semblent affecter plus les indicateurs d'efficacité (taux d'extraction de la valeur ajoutée, teva et productivité apparente du travail, prodl) que la croissance de la production totale. En effet, jusqu'en 1982, nous constatons une augmentation régulière du PIB malgré les changements fréquents qui interviennent sur le plan de l'ouverture, tandis que le teva et la prodl connaissent des fluctuations plus importantes. En particulier la baisse des toex qui survienent entre 1978 et 1981, semble avoir dégradé le teva et amélioré la prodl tandis que la domination des toex à partir de 1982 semble avoir renforcé le teva et la prodl (dans une moindre mesure) tout en dégradant le PIB. En d'autres termes, la substitution au bénéfice des exportations observée au cours de cette période se solde par une chute de la production totale, confirmant sur cette période la thèse de la croissance appauvrissante des exportations dans la mesure où malgré la hausse en volume des exportations observables sur cette dernière, l'on assiste à un tassement de leur valeur, conséquence d'une chute continue des cours mondiaux des principaux produits exportés par la Côte-d'Ivoire. On peut également conclure que les importations jouent un rôle central dans la dynamique de la croissance et l'évolution de l'efficacité d'ensemble de l'économie.

Au niveau des branches, l'évolution de l'ouverture se traduit par des effets différents sur les indicateurs de performance. Ainsi, la domination des exportations qu'enregistre la branche 11 à partir de 1983 se traduira par une indétermination en termes de croissance et une amélioration plus nette des indicateurs d'efficacité, tandis que la période antérieure de domination des importations s'est traduite par une croissance continue du PIB et une plus grande indétermination des indicateurs d'efficacité.

Quant à la branche 09, l'accroissement simultané du poids des exportations et de la production pour le marché local, observable à partir de 1986, semble se traduire par une amélioration de tous les indicateurs de performance (production totale, teva et prodl). Les relations entre ouverture et performance au niveau des branches semblent indiquer que pour les activités industrielles, les exportations, les importations et le marché local sont également importants pour l'amélioration des performances économiques. Il est donc probable que les effets négatifs des exportations observables au niveau de l'économie nationale au cours des années 1980 sont le fait des exportations primaires.

Pour confirmer ces premiers résultats les régressions sont faites sur la base des équations 1 à 3 ci-dessus.

Les résultats suivant sont obtenus (voir annexe 2). Au niveau de l'économie nationale, le PIBR (production totale réelle) est positivement corrélé au toim et négativement corrélé au toex sur toute la période et les différentes sous-périodes. La relation entre le PIBR et le toim est significative à 1% au moins avec un coefficient de régression assez élevé, celle entre le PIBR (production totale réelle) et le toex ne l'est pas. Les indicateurs d'efficacité sont positivement corrélés avec le toim et avec le toex. Les relations avec le toim sont significatives tandis que celles avec le toex ne sont pas significatives. Avec un modèle assez robuste (R^2 et statistiques de F élevés avec un grand nombre de variables significatives), ces résultats semblent confirmer l'effet positif de l'ouverture par les importations dans le cas ivoirien à la fois sur le PIB et les indicateurs d'efficacité et l'effet net ambiguë de l'ouverture par les exportations.

Au niveau de la branche 09 le PIBR est positivement corrélé au toim sur toute la période et les différentes sous-périodes, mais la relation n'est pas significative. Tandis qu'il est négativement corrélé au toex sur toute la période mais positivement corrélé avec ce dernier sur la sous-période

1960-1985. La relation entre le PIBR et le toim et la relation positive entre le PIB et le toex sont significative à 10% au moins, la relation positive entre le PIBR et le toex n'est pas significative. Bien que le modèle utilisé semble faible, puisque le R^2 et la statistique de Fischer sont faibles avec un nombre réduit de variables significatives, nous pouvons dire que ces résultats tendent à confirmer nos premières observations ci-dessus.

Par rapport aux indicateurs d'efficacité, le teva est positivement corrélé au toim et au toex, et la prodl est positivement corrélé au toim et négativement corrélé au toex. Les relations entre le toex et les indicateurs d'efficacité sont significatives à 1% au moins, tandis que les relations entre le toim et ces dernières ne sont pas significatives. Le modèle est plus robuste ici mais nous ne retrouvons pas l'observation antérieure concernant l'effet positif clair des variables d'ouverture sur les indicateurs d'efficacité.

Au niveau de la branche 11 nous retrouvons les mêmes tendances en ce qui concerne les relations entre les indicateurs d'ouverture et le PIBR, mais les relations entre ces derniers et les indicateurs d'efficacité changent nettement. Ainsi, le teva est négativement corrélé aux indicateurs d'ouverture tandis que la productivité du travail est positivement corrélée à ces derniers. Les relations avec la prodl sont toutes significatives à 5% au moins. Si la relation entre le teva et le toex sur la période 1960-1991 n'est pas significative, cette même relation sur la période 1965-1985 et les relations entre la prodl et le toim sont significatives à 5% au moins.

Au niveau des branches, on voit ainsi que les importations affectent positivement les performances économiques, tandis que les exportations produisent un effet net indéterminé sur ces dernières.

CONCLUSIONS

Au terme de ce papier nous pouvons dégager les principales conclusions suivantes.

L'ouverture de l'économie ivoirienne est confirmée par nos investigations. Elle se fait à la fois par les importations et les exportations. Les exportations concernent surtout les produits primaires, les produits de l'agro-industrie et quelques industries alimentaires. Elle est plus marquée après la fin des années 1960. Les importations qui portent sur les céréales, quelques biens manufacturés et les biens d'équipement, constituent une proportion importante des produits disponibles, bien que cette proportion tende à diminuer sur la fin des années 1980. Ainsi, l'ouverture varie -t-elle selon les branches d'activité et les périodes considérées.

Quant aux relations entre l'ouverture et les performances macro-économiques, les résultats autant au niveau de l'économie nationale et que des branches sélectionnées confirment le rôle central joué par les importations dans le modèle ivoirien. Ces dernières affectent positivement les indicateurs de performance de façon systématique. Ceci est à rapprocher de la structure des importations, qui portent essentiellement sur les céréales, quelques biens manufacturés et les biens d'équipement. Ces biens sont indispensables à la croissance et conditionnent l'acquisition de technologies étrangères.

L'effet ambiguë des exportations est un des résultats surprenants mais conformes à des études similaires antérieures. Mais le passage de l'économie nationale aux deux branches industrielles que nous avons sélectionnées, a permis de passer des effets généraux négatifs des exportations à des effets nets indéterminés. Ce qui signifie que les exportations semblent moins nocives dans les activités non agricoles, d'autant que nous savons que la spécialisation de la Côte-d'Ivoire dans les exportations primaires pouvait présager de l'effet ambiguë des exportations.

La principale leçon que l'on pourrait tirer de ces résultats est que n'importe quel type d'exportation ne peut conduire automatiquement à une amélioration des performances économiques. Le cas de la Côte-d'Ivoire confirme ainsi l'existence d'exportations appauvrissantes.

BIBLIOGRAPHIE

AMIN (S.), 1970 - *L'accumulation à l'échelle mondiale,* Collection 10/18, Anthropos/IFAN, Paris et Dakar.

AMIN (S.), 1971 - *Le développement inégal : essai sur les formations sociales africaines,* Les Editions de Minuit, Paris.

BALASSA (B.), 1971 - *The structure of protection in developing countries,* Folis Hopkins U. Press, Baltimore.

BALASSA (B.), 1978 - *Exports and economic growth: further evidence , Journal of Development Economics,* 5, 181-189.

BALASSA (B.), 1984 - *Adjustment to external shocks in developing economies, World Bank Staff Working Paper* , No 472, Washington DC, The World Bank.

BANQUE MONDIALE, 1981 - *Développement accéléré en Afrique sub-saharienne: programme d'action* (rapport Berg).

BANQUE MONDIALE, 1984 - *Toward a sustained development in subsaharan Africa, a joint program of action,* The World Bank, août.

BANQUE MONDIALE , 1989 - *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable.*

BANQUE MONDIALE, 1993 - *Adjustment in Africa : reforms, results and Road Ahead,* A World Bank Policy Research Report, Oxford U. Press for the World Bank, Février, N.Y.

BETELHEIM (C.), 1979 - *Planification et croissance accélérée,* Maspéro, Paris.

BHAGWATI (J.), ed., 1969 - *International Trade : Selected Readings,* Baltimore, Penguin.

CAMPBELL (B.), 1983 - *Etat et développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire* , in Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIXe et XXe siècle, tome II, L'Harmattan

CHENERY (H.), 1960 - *Patterns of industrial growth , AER,* Vol.50, pp.624-654, septembre.

CHENERY (H.), 1979 - *Structural change and development policy,* Oxford U. Press, N.Y.

COLLIER (P.), GREENAWAY (D.) and GUNNING (J.), 1993 - *Evaluating trade liberalisation: a methodological framework,* Framework paper for AERC project meeting on Regional Integration and Trade Libéralisation in Subsaharan Africa, décembre, Nairobi.

CONTAMIN (B.) et FAURÉ (Y-A), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire,* Paris, Karthala.

CORDEN (W.), 1966 - *The structures of a tariff system and the effective protection rate* , Journal of Political Economics, 74(3), pp. 221-237, Mai-juin.

CORDEN (W.), 1985 - *Protection, growth and trade in international economics,* Basil Blackwell, Oxford.

DARRAT (A.), 1987 - *Are exports an engine of growth?* , Applied Economics, 19, 277.

DAVIS (R.), RATTSO (J.) and TORVIK (R.) 1994 - *Short-run consequences of trade liberalization: a CGE model of Zimbabwe,* University of Zimbabwe, University of Trondheim and University of Oslo, Feb.

DURUFLÉ (G.), 1988 - *L'ajustement structurel en Afrique,* Editions Karthala, Paris.

EDWARDS (S.), 1989 - *Real Exchange rates, devaluation and adjustment: exchange rate policy in developing countries,* MIT Press, Cambridge, MA.

EDWARDS (S.), 1993 - *Openess, trade liberalization and growth in developing countries* , Journal of Economic Literature, Vol. 30, pp.1358-1393, septembre.

ELBADAWI (I.), 1993 - *Estimating long-run equilirium real exchange rates and macroeconomic adjustment* , PRDTM, Juin.

FEDER (G.), 1983 - *On exports and economic growth , Journal of Development Economics,* 12, 59-73.

FOSU, 1990 - *Exports and economic growth: the African case , Economic Letters,* 34.

GREEAWAY (D.) SAPSFORD (D.), 1994 - *Exports, growth, and :liberalization an evaluation* , Journal of Policy Modeling, Vol 16, No 2, 165-185.

GREEAWAY (D.) and NAM (C.), 1988 - *Industrialisation and macroeconomic performance in the developing countries under alternative liberalization scenarios* , Kyklos 41, 419-435.

GRELET (G.), 1982 - *Les structure économiques de l'Afrique noire*, IEDES/PUF, Paris,

HARRISON (A.), 1990 - Productivity, imperfect competition and trade liberalization in Côte-d'Ivoire , *The World Bank PRE Papers* No WPS 451.

GRELET (G.), 1991 - *Openess and growth: a time series cross-country analysis for developing countries* , The World Bank Working paper No WPS 809, pp.1-34, Novembre

HELLEINER (G.), 1986 - Outward orientation, import instability and african economic growth: an empirical investigation , in (S.) Lall and (S.) Stewart(eds), *Theory and reality in development*, chapter 9, 139-153.

HELLEINER (G.), 1988 - *Growth-oriented adjustment lending: a critical assessment of the IMF/world Bank approaches*, A discussion paper written for the south commission, Geneva, mai.

HENNER (H-F.), 1994 - *Commerce international*, Montchétien, Paris.

JUNG (W.) and MARSHALL (P.), 1985 - Exports, growth and causality in developing countries , *Journal of Development Economics*, 27, 63-94.

KAVOUSSI (R.), 1984 - Export expansion and economic growth . *Journal of Development Economics*, 14, 241-250.

KOUADIO (Y.) et ali., 1985 - *Incitations et coûts en devises dans l'industrie agro-alimentaire en Côte-d'Ivoire*, CIRES-UNCI, Abidjan.

KOUASSY (O.), 1985 - *Les impacts de la crise économique mondiale sur les économies des pays d'Afrique noire*, thèse de 3ème cycle, Université ParisX Nanterre.

KOUASSY (O.) et BOHOUN (B.), 1993a - *New technologies and export oriented growth : the case of some manufaturing sectors of Côte-d'Ivoire*, INTECH/UNU project on New technologies and growth, INTECH, Maastricht.

KOUASSY (O.) et BOHOUN (B.), 1993b - *Ajustement budgétaire et dynamique du taux de change réel dans les pays de l'UMOA*, Rapport final, présenté à un atelier de AERC, Nairobi, mai.

KRAVIS (1970 - Trade as a handmaiden of growth: Similarities between the Nineteenth and twentieth centuries , *Economic Journal*, Vol.80, No.320, décembre.

KRUEGER (A.), 1989 - *Foreign trade regimes and economic development: liberalization attempts and consequences*, Cambridge, NBER.

LINDERT (P.) et KINDELBERGER (C.P.), 1982 - *Economie Internationale*, PP 17-66, Economica, Paris.

LUSSIER (M.), 1993 - Impacts of exports on economic performance: A comparative study , *Journal of African Economies*, Vol.2, No1, pp.106-126.

MAIZELS (A.), 1968 - Exports and economic growth in developing countries, Cambridge U. Press,

MICHEALY (M.), 1977 - Exports and growth: An empirical investgation , *Journal of Development Economics*, 16, 99-102.

MICHEL (N.) and NOËL (M.), 1984 - Short-term Responses to trade and incentive policies in the Ivory Coast : Comparative Static Simulations in a Computable General Equilibrium Model , *Cahier de recherche* , No 647, Banque Mondiale, Washington.

N'GBO (A.), 1984 - A propos de l'instabilité des recettes d'exportation des pays au sud du sahara une approche bayesienne et non paramétrique , West African Economic Journal, Vol.4, pp.59-80.

PAPAGEORGIOU (D.) MICHAELY (M.) and CHOKSI (A.), 1991 - *Liberalising foreign trade*, Blakwell, Oxford,

PREBISCH (R.), 1950 - The economic development of Latin Amerca and its principal problems, United Nations, NY.

PREBISCH (R.), 1984 - Five stages in my thinking on development , in G.Meier and D.Seers (eds), Pioneering in development, Oxford U. Press for the World Bank.

SALVATORE (D.) and HATCHER (T.), 1991 - Inward and outward oriented trade strategies , *Journal of Development Studies*, 27, 7-25.

SINGER (H.), 1950 - The distribution of gains between investing and borrowing countries , *AER*, 40(2), pp.473-485, Mai.

TYLER (W.), 1981 - Growth and export expansion in developing countries: some empirical evidence , *Journal of Development Economics*, 3, 337-349.

ANNEXE 1

Tli . Définition des branches

Numéro	Branches
1	- Production agricole vivrière, élevage et chasse
2	- Production agricole destinée à l'industrie et l'exportation
3	- Syvilculture et exploitation forestière
4	- Pêche
5	- Extraction de Minérais et Minéraux
6	- Travaux des grains et farines
7	- Industrie de Conservation et de préparation alimentaires
8	- Fabrication des boissons et glace alimentaires
9	- Industrie alimentaire des corps gras
10	- Industrie des produits alimentaires, industrie du tabac
11	- Industrie des textiles et de l'habillement
12	- Industrie du cuir et de la chaussure
13	- Industrie du Bois
14	- Raffinerie pétrolières
15	- Industries chimiques
16	- Industrie du caoutchouc
17	- Fabrication de matériaux de constructions et industrie de verres
19	- Construction et réparation de matériels de transport
20	- Industries mécaniques et électriques non classées ailleurs
21	- Industries diverses
22	- Production d'énergie électrique, gaz et eau
23	- Industrie du bâtiment et des travaux publics
24	- Transport et communications
25	- Location et gestion des bâtiments
26	- Autres services

T1 . Indicateurs d'ouverture et variables de performance des 26 principales branches de l'économie ivoirienne en 1976

Obs	TOIM	TOEX	TPN	PIBR	TEVA	PRODL
1	0.123763	0.003436	0.012508	144058.0	0.880326	114.2505
2	0.014207	1.870363	0.502222	126700.0	0.861736	5.902049
3	0.001686	0.833775	0.343750	75897.00	0.538150	2.998385
4	0.033562	0.006769	0.033613	10637.00	0.748989	4.344057
5	8.511204	0.130272	0.003304	4552.000	0.367531	1.485790
6	0.032189	0.069336	0.286232	34297.00	0.121935	1.231086
7	0.194665	0.580773	0.235072	66761.00	0.153278	3.763516
8	0.529150	0.019320	1.195315	11698.00	0.531373	3.376426
9	0.033458	0.410376	0.155059	22745.00	0.258386	1.476633
10	0.785807	0.0532267	0.276719	16896.00	0.453007	6.388982
11	0.363300	0.272104	0.492765	52502.00	0.417336	2.656425
12	0.872936	0.169085	0.134957	3998.000	0.391446	2.2104452
13	0.038762	0.452468	0.360643	33693.00	0.363607	2.142907
14	0.129428	0.307454	0.188706	60474.00	0.292109	23.00130
15	1.152027	0.186965	0.297881	28508.00	0.286832	2.704929
16	1.559155	0.748740	0.663537	4167.000	0.110871	1.276243
17	0.874458	0.136669	0.277319	11773.00	0.261276	3.293362
18	8.472024	0.531763	0.155279	2377.000	0.372739	5.753247
19	1.254991	0.094625	0.350722	40370.00	0.377855	2.041488
20	2.803193	0.218092	0.249873	26686.00	0.374991	2.587794
21	1.151115	0.186234	0.217096	12785.00	0.426359	2.648688
22	0.034666	0.016547	0.001134	25443.00	0.568054	2.646100
23	0.005994	0.002865	0.000898	185674.0	0.396426	1.783912
24	0.119103	0.215247	5.07E-05	165689.0	0.518785	1.786788
25	0.051382	0.024561	0.000427	45600.00	0.762149	13.21445
26	0.952176	0.044574	2.06E-05	46462.00	0.600319	1.701147

T2 . Indicateurs d'ouverture et variables de performance des 26 principales branches de l'économie ivoirienne en 1991

Obs	TOIM	TOEX	PIBR	TPN	TEVA	PRODL
1	0.046439	0.001874	753355.0	0.048735	0.865350	194.3697
2	0.013690	0.736262	0.454747	362386.0	0.784492	0.479045
3	0.005924	0.211142	0.640483	55877.00	0.593715	2.752655
4	1.838022	0.018803	0.109744	20688.00	0.780887	9.168558
5	14.51044	0.100516	0.003150	8138.000	0.704350	4.202346
6	0.280607	0.047438	0.109220	128589.0	0.351383	2.153978
7	0.095764	52.45656	0.359564	177154.0	0.243827	5.628747
8	0.186534	0.070913	1.380839	31560.00	0.577028	3.520394
9	0.002699	0.283125	0.690083	89653.00	0.357043	3.093949
10	0.277206	0.090829	0.277111	88353.00	0.538850	4.431217
11	0.166936	0.510988	0.291629	133105.0	0.438639	2.926126
12	0.185856	0.366124	0.657225	10379.00	0.284420	2.596306
13	0.007910	0.871660	0.560201	75596.00	0.396317	2.311550
14	0.107066	0.488615	0.018019	276279.0	0.335393	19.40565
15	1.043577	0.440457	0.214477	94981.00	0.340689	2.980199
16	0.420362	0.977647	1.021648	16374.00	0.353304	7.267.588
17	0.626424	0.357109	0.438229	23259.00	0.252730	5.3665079
18	2.813573	1.250000	0.221236	5128.000	0.372739	2.073600
19	0.592719	0.195111	0.527858	66890.00	0.610286	4.057046
20	1.340318	0.287628	0.249873	26686.00	0.374991	2.587794
21	0.610000	0.153654	0.245551	46800.00	0.337991	2.338211
22	0.019144	0.005690	0.00428	121968.0	0.629952	4.332093
23	0.004734	0.003705	0.000898	235093.0	0.26534	1.352085
24	0.041649	0.178523	5.07E-05	473816.0	0.486693	1.996321
25	5.29E-06	0.009793	1.000000	188919.0	0.806785	18.49048
26	5.98e-06	0.047547	1.000000	167161.0	0.521491	1.516764

T3 . Indicateurs d'ouverture et variables de performance de la branche 09 : 1960-1991

Obs	TOIM	TOEX	TPN	PIBR	TEVA	PRODL
1960	0.205640	0.262724	0207358	2908000	0.336314	6791667
1961	0.249669	0.164238	0.177719	3020.000	0.295364	5.830065
1962	0.281429	0.130435	0.156886	2967.000	0.267610	4.537143
1963	0.266068	0.166394	0.197544	3672.000	0.295752	4.563025
1964	0.279573	0.127982	0.226667	4024.000	0.266899	4.083650
1965	0.177673	0.176325	0.316056	4452.000	0.275606	3.619469
1966	0.211530	0.106652	0.170860	4510.000	0.289800	4.371237
1967	0.211490	0.136719	0.149606	6005.000	0.307744	4.000000
1968	0.188048	0.153785	0.157627	6275.000	0.261992	2.292887
1969	0.101097	0.174078	0.067061	5015.000	0.223729	2.561644
1970	0.116900	0.286552	0.068245	6142.000	0.381146	3.233425
1971	0.160300	0.382275	0.099653	7199.000	0.680275	3.936736
1972	0.092739	0.376250	0.110406	8497.000	0.353890	2.291921
1973	0.035818	0.384380	0.261283	11754.00	0.310107	2.472863
1974	0.018164	0.614801	0.238342	31877.00	0.518085	6.139405
1975	0.030476	0.551297	0.213499	23822.00	0.360549	2.436596
1976	0.033458	0.410376	0.155059	22745.00	0.258386	1.476633
1977	0.034704	0.465629	0.203441	28469.00	0.293512	1.661233
1978	0.028441	0.437140	0.556509	36462.00	0.207668	1.197154
1979	0.041781	0.320386	0.181350	41837.00	0.245811	1.292934
1980	0.028843	0.341561	0.144928	52629.00	0.326930	2.604208
1981	0.033252	0.362972	0.193227	45290.00	0.205586	1.652058
1982	0.027230	0.347715	0.181440	53029.00	0.145411	0.899872
1983	0.031002	0.363860	0.121036	61029.00	0.220911	1.554659
1984	0.022639	0.435832	0.115146	92453.00	0.402421	3.647907
1985	0.018815	0.323535	0.128219	101142.0	0.318809	2.829005
1986	0.019220	0.210760	0.101899	822251.0	0.241780	1.686318
1987	0.017288	0.247374	0.145536	77106.00	0.194589	1.331440
1988	0.017178	0.200655	0.127479	82196.00	0.253638	1.844466
1989	0.014959	0.237203	0.150674	84295.00	0.318014	2.555238
1990	0.016927	0.275119	0.122563	84836.00	0.318014	2.555238
1991	0.002699	0.283125	0.690083	89653.00	0.357043	3.093949

T4 . Indicateurs d'ouverture et variables de performance de la branche 11: 1960-1991

Obs	TOIM	TOEX	TPN	PIBR	TEVA	PRODL
1960	1 363111	0.149529	0.222537	4668.000	0.013710	0.170667
1961	1.685632	0.131148	0.184554	5185.000	0.013693	0.161364
1962	1.280130	0.133189	0.392282	5526.000	0.013572	0.163399
1963	1.071823	0.102882	0.402159	6697.000	0.013290	0.140157
1964	1.241983	0.092628	0.168398	7827.000	0.013543	0.131677
1965	1.220985	0.079511	0.416989	8263.000	0.012344	0.118743
1966	1.100610	0.149616	0.482918	8856.000	0.012308	0.116453
1967	0.108696	0.183909	0.615984	10304.00	0.011355	0.116766
1968	0.900790	0.185023	0.721879	14182.00	0.017064	0.164402
1969	0.723504	0.185318	0.786323	1621.00	0.470944	4.405078
1970	0.684780	0.189353	0.684881	19028.00	0.467995	3.713511
1971	0.602116	0.146465	0.684854	20790.00	0.466474	3.447565
1972	0.472619	0.242307	0.601638	26095.00	0.444913	3.564630
1973	0.477351	0.229555	0.383780	26425.00	0.416764	3.104877
1974	0.421664	0.331671	0.357289	35903.00	0.423920	3.447339
1975	0.454504	0.261863	0.325838	45795.00	0.416814	3.145164
1976	0.363300	0.272104	0.492765	525025.00	0.417336	2.659425
1977	0.300807	0.293042	0.421244	69543.00	0.379477	2.641906
1978	0.259286	0.250936	0.375489	78801.00	0.367952	2.238996
1979	0.229672	0.328489	0.323752	87464.00	0.395363	2.486696
1980	0.301969	0.287124	0.333083	107034.0	0.350702	:2.194120
1981	0.313605	0.320906	0.324221	114775.0	0.355940	2.459543
1982	0.325711	0.282678	0.349889	130272.0	0.365044	2.553700
1983	0.266004	0.408626	0.368355	130716.0	0.354127	2.410310
1984	0.250273	0.445719	0.329461	126490.0	0.397272	2.583865
1985	0.279876	0.385165	0.1329461	145779.0	0.326288	2.632902
1986	0.624172	0.308397	0.365436	163708.0	0.365401	2.888272
1987	0.661733	0.342766	0.359703	145954.0	0.327329	2.196855
1988	0.193503	0.439573	0.398569	143016.0	0.345199	2.264841
1989	0.165731	0.341062	0.395375	162806.0	0.188740	1.518782
1990	0.129722	0.440738	0.1303126	155841.0	0.420121	3.246009
1991	0.166936	0.510988	0.291629	133105.0	0.438639	2.926126

T5 . Indicateurs d'ouverture et variables de performance de totalité des branches de l'économie ivoirienne : 1960-1991

Obs	TOIM	TOEX	TPN	PIBR	TEVA	PRODL
1960	0 285397	0.356195	0.305134	129679.0	0.997995	3.602477
1961	0.351739	0.364255	0.258648	145807.0	1.001612	3.441708
1962	0.322152	0.360022	0.322071	151413.0	0.993178	3.246686
1963	0.293173	0.357222	0.334081	179471.0	0.993397	3.452011
1964	0.308137	0.377992	0.273629	217280.0	1.007198	3.463379
1965	0.291108	0.316501	0.327987	234511.0	0.914900	3.044010
1966	0.289002	0.317483	0.275350	258732.0	0.915094	3.202716
1967	0.289942	0.320723	0.312919	274424.0	0.909516	3.019879
1968	0.288203	0.366895	0.351777	316995.0	0.924453	3.100928
1969	0.286331	0.366234	0.315613	368486.0	0.897722	2.971462
1970	0.241156	0.279539	0.288698	542736.0	0.693359	2.733090
1971	0.295149	0.319708	0.271965	482919.0	0.829559	2.631437
1972	0.283297	0.321502	0.255556	532251.0	0.813875	2.597085
1973	0.261084	0.276197	0.192607	786196.0	0.667173	2.684853
1974	0.331712	0.390780	0.179455	864023.	0.7955797	2.911777
1975	0.217590	0.218477	0.187698	1402698.	0.554116	2.723366
1976	0.221994	0.255624	0.219506	1818997.	0.562140	2.804985
1977	0.228379	0.267947	0.209599	2448708.	0.580735	3.214253
1978	0.224459	0.218720	0.188373	2973108.	0.557430	3.042981
1979	0.220850	0.202937	0.176321	3316544.	0.547413	2.136353
1980	0.236126	0.200702	0.177985	3749467.	0.531357	2.661936
1981	0.236338	0.196599	0.170797	4099566.	0.518572	2.670001
1982	0.217208	0.201165	0.150785	4502317.	0.519529	2.677161
1983	0.198570	0.205474	0.171221	4687259.	0.521957	2.716191
1984	0.185974	0.265058	0.144316	5110476.	0.558121	3.192668
1985	0.186607	0.269411	0.177596	5442640.	0.542837	3.041751
1986	0.177309	0.232049	0.216201	5398631.	0.549161	2.999949
1987	0.136379	0.196356	0.282539	5161537.	0.548831	2.765933
1988	0.128124	0.180017	0.280274	5173157.	0.554535	2.769024
1989	0.133338	0.187109	0.273077	5329228.	0.547686	2.861985
1990	0.121609	0.186031	0.247644	5007059.	0.556916	2.813050
1991	0.125321	0.180388	0.236352	4922252.	0.571734	2.883347

ANNEXE 2 : RESULTATS ECONOMIQUES

T6 . Résultats relatifs au total des branches de l'économie

	LPIBR			LTEVA			LPRODL		
	60-91	60-85	70-91	60-91	60-85	70-91	60-91	60-85	70-91
Var. C	1.418	1.031	2.535	1.369	0.473	1.181	-0.61	-0.23	-0.55
	(2.4)	(1.3)	(3.8)	(2.3)	(0.70)	1.30)	(-2.3)	(-0.7)	(-1.4)
LTOIM	0.947	1.180	1.341	1.231	2.064	1.115	-0.53	-0.53	-0.49
	(4.9)	(2.8)	(6.1)	(6.6)	(5.9)	(3.9)	(-6.2)	(-5.6)	(-3.9)
LTOEX	-0.03	-0.02	-0.04	0.129	0.142	0.087	-0.05	-0.05	-0.03
	(-0.3)	(-0.1)	(-0.4)	(1.1)	(1.3)	(0.6)	(-0.9)	(-1.2)	(-0.5)
LTEVA	0.103	0.098	0.124	-	-	-	0.43	0.43	0.43
	(2.1)	(1.8)	(2.7)	-	-	-	(19.5)	(20.8)	(16.5)
LPRODL	-	-	-	2.202	2.207	2.208	-	-	-
	-	-	-	(19.5)	(20.8)	(16.5)	-	-	-
LTOT	0.335	0.453	0.152	-0.425	-0.12	-0.41	0.18	0.06	0.19
	(2.6)	(2.2)	(1.1)	(-3.2)	(-0.6)	(-2.3)	(3.4)	(0.8)	(2.5)
Dum1	0.037	0.041	0.152	0.152	-0.01	-0.01	-0.01	0.01	0.01
	(3.4)	(3.1)	(3.1)	(-1.4)	(-0.4)	(-1.0)	(1.5)	(0.4)	(1.1)
R^2	0.77	0.50	0.87	0.95	0.96	0.95	0.95	0.96	0.96
DW	0.559	0.64	1.15	0.86	1.52	0.94	0.99	1.42	0.99
F-stat.	16.48	3.99	20.43	96.64	102.8	60.18	49.01	90.09	-
Nb obs	31	26	21	31	26	21	31	21	31

DW : les statistiques de Durbin Watson
O : les statistoqies de StudenFischer (t)

T7 . Résultats relatifs à la branche 09 des corps gras alimentaires

	LPIBR			LTEVA			LPRODL		
	60-91	60-85	70-91	60-91	60-85	70-91	60-91	60-85	70-91
Var. C	-1.716	1.893	-1.99	-0.248	-.400	-1.95	1.02	2.77	0.09
	(-1.5)	(1.5)	(-1.2)	(-0.4)	(-2.1)	(0.6)	(1.5)	(3.3)	(0.1)
LTOIM	0.066	0.287	0.031	0.047	0.09	0.18	0.02	0.09	-0.14
	(0.7)	(1.4)	(0.1)	(1.0)	(0.6)	(2.3)	(0.3)	(0.6)	(-1.4)
LTOEX	-0.54	-0.35	-0.56	0.680	0.56	0.54	-0.62	-0.23	-0.63
	(-2.6)	(0.8)	(-1.8)	(7.8)	(2.2)	(4.7)	(-5.0)	(-0.8)	(-4.1)
LTEVA	0.173	0.09	0.202	-	-	-	0.94	0.91	1.03
	(0.9)	(0.5)	(0.8)	-	-	-	(8.5)	(8.0)	(9.5)
LPRODL	-	-	-	0.791	0.85	0.82	-	-	-
	-	-	-	(8.5)	(8.0)	(9.5)	-	-	-
LTOT	0.468	-0.17	0.52	-0.037	-0.32	-0.14	-0.09	-0.41	0.07
	(1.9)	(-0.6)	(1.5)	(-0.3)	(1.7)	(-1.1)	(-0.6)	(-2.3)	(0.4)
Dum1	0.377	0.19	0.387	-0.029	0.05	-0.03	-0.01	-0.09	0.01
	(2.1)	(1.3)	(1.8)	(-0.3)	(-0.5)	(-0.3)	(-0.1)	(-0.9)	(0.1)
R^2	0.35	0.31	0.32	0.87	0.86	0.93	0.82	0.88	0.88
DW	1.11	0.82	0.97	1.17	1.17	1.46	1.15	1.26	1.29
F-stat.	2.66	1.74	1.48	35.86	24.87	47.14	23.27	29.24	24.17
Nb obs	31	25	22	31	22	22	31	25	22

T8 . Résultats relatifs à la branche 11 des textiles et articles chaussants

	LPIBR			LTEVA			LPRODL		
	60-91	60-85	70-91	60-91	60-85	70-91	60-91	60-85	70-91
Var. C	0.378	0.21	0.73	-1.57	-1.21	-1.18	1.48	1.19	1.34
	(0.5)	(0.2)	(0.9)	(-7.9)	(-5.4)	(-4.7)	(7.3)	(5.8)	(6.4)
LTOIM	0.794	0.84	0.71	-0.24	-0.42	-0.05	0.21	0.39	0.15
	(3.5)	(2.4)	(2.1)	(-3.9)	(-6.4)	(-0.5)	(3.5)	(5.8)	(1.6)
LTOEX	-0.41	-0.32	-0.74	-0.09	-0.21	0.02	0.09	0.21	0.03
	(-1.3)	(0.9)	(-1.7)	(-1.1)	(-3.1)	(0.2)	(1.2)	(3.0)	(0.2)
LTEVA	0.298	0.30	0.57	-	-	-	0.96	0.98	0.87
	(4.0)	(3.5)	(1.3)	-	-	-	(48.7)	(58.1)	(7.2)
LPRODL	-	-	-	1.03	1.01	0.88	-	-	-
	-	-	-	(48.7)	(58.1)	(7.3)	-	-	-
LTOT	0.154	0.21	0.055	0.12	-0.12	0.09	-0.11	-0.01	-0.10
	(0.9)	(0.8)	(0.3)	(2.8)	(-0.6)	(2.0)	(-2.5)	(-0.2)	(-2.4)
	0.19	0.17	0.16	0.04	-0.01	0.02	-0.04	-0.03	-0.02
Dum1	(1.7)	(1.5)	(1.5)	(1.4)	(-0.4)	(0.9)	(-1.3)	(-1.4)	(-0.9)
R^2	0.73	0.55	0.82	0.99	0.99	0.83	0.99	0.99	0.86
DW	0.85	0.83	1.11	1.48	1.78	1.82	1.51	1.81	1.77
F-stat.	14.27	5.04	14.49	1705.5	2755.3	16.12	1458.4	2256.5	20.67
Nb obs	32	26	22	32	26	22	32	26	22

LE MODELE IVOIRIEN ET LES OBSTACLES A L'EMERGENCE DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE (PMI)

Jean-Marie CHEVASSU

INTRODUCTION

De l'Indépendance au début des années 1980, la Côte-d'Ivoire a connu une croissance économique remarquable. Le modèle ivoirien était souvent cité en exemple en Afrique de l'Ouest, et on lui attribuait les résultats du "miracle ivoirien". Cependant, ce modèle a engendré de graves déséquilibres économiques et financiers qui ont atteint leur paroxysme au cours des années 1980 et ont entraîné la mise en application de Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

On sait que le succès, apparent tout au moins, du modèle ivoirien repose en grande partie sur une croissance forte du secteur industriel fondée sur un apport extérieur massif de facteurs de production (capital, technologie, main-d'oeuvre)[1].

Dans une étude en cours sur le modèle ivoirien et les conditions d'émergence de la PMI, les orientations qui nous paraissent les plus pertinentes pour définir le modèle ivoirien sont :

- le choix du libéralisme et de l'ouverture extérieure,
- la recherche d'une croissance économique forte,
- le rôle primordial de l'agriculture,
- l'objectif d'une industrialisation rapide par l'exploration des différentes voies du développement industriel,
- une voie originale entre l'appel aux capitalistes étrangers et la recherche de l'indépendance nationale. A partir du début des années 1970, un interventionnisme croissant s'est manifesté pour renforcer la participation des ivoiriens aux activités productives. A partir du milieu de la décennie 1970, l'insuffisance des capitaux privés étrangers et nationaux a contraint l'Etat à investir massivement.

Pour comprendre les options doctrinales de départ du modèle ivoirien très typées par rapport aux autres Etats d'Afrique sub-saharienne, il faut savoir que les responsables ivoiriens se sont placés dans le cadre théorique selon lequel la notion d'industrialisation si elle ne recouvre pas l'ensemble des questions soulevées par le développement n'en est pas moins au centre du débat sur la croissance des jeunes nations.

B. Kotchy regrette que "les autorités chargées du développement n'ont pas su opérer, dès l'avènement des indépendances africaines, une rupture nécessaire d'avec le système économique colonial"[2]. Comment la Côte-d'Ivoire aurait-elle pu s'industrialiser sans s'appuyer, au départ tout au moins, sur un secteur moderne appartenant à des agents de l'ex-puissance coloniale ?

Les pouvoirs publics se sont rendus compte après une décennie d'indépendance du fait que le développement à long terme de l'industrie reposait sur la formation d'une classe d'entrepreneurs ivoiriens, comme le montre la mise en place à partir de 1968 d'une série de moyens institutionnels, législatifs et financiers destinés à promouvoir la création d'entreprises ivoiriennes.

Mais, ils étaient bien conscients dans le domaine industriel tout au moins, il fallait une formation, une compétence et des capitaux que peu de cadres nationaux possédaient. A leurs yeux cette promotion serait longue et difficile. C'est donc logiquement que l'Etat s'est engagé massivement, à côté ou en association avec le secteur privé étranger, dans l'investissement public industriel au cours de la décennie 1970 pour réaliser les objectifs fixés par son modèle de développement.

---

[1] cf. J. Chevassu et A. Valette "Les modalités et le contenu de la croissance industrielle de la Côte-d'Ivoire". Cah. Orstom, sér. Sci. hum., vol. XIV, n° 1,1977. p. 27-57.

[2] B. Kotchy : "Culture africaine et entreprise moderne". Questions actuelles. N° 1, 4ème trimestre 1993. L. Houedanou, p. 7.

Cependant, en accordant trop d'importance dès le départ aux entreprises étrangères et aux entreprises publiques, n'a-t-on pas contribué à mettre des freins insurmontables à la constitution d'un secteur privé ivoirien ?

Après avoir effectué un bref historique sur l'évolution du secteur de la petite et moyenne industrie, nous chercherons à identifier les principaux obstacles à l'émergence d'un tissu dense de PMI, en essayant de déterminer s'il existe un lien entre ces obstacles et les options de base du modèle ivoirien.

L'ABSENCE D'EMERGENCE D'UN TISSU DENSE DE PMI

Le pouvoir politique s'est fixé dès 1968 pour objectif de promouvoir la PMI nationale dans le but de contrebalancer la domination des firmes multinationales, considérant que l'industrialisation ne peut pas reposer sur les seules grandes entreprises.

Après avoir effectué une estimation de l'évolution historique du poids des PMI, nationales et étrangères, nous verrons que les PMI nationales sont restées en nombre très limité malgré les efforts en faveur de la promotion des P.M.E. et les mesures relatives à l'ivoirisation du capital privé ou du personnel, considérées comme deux moyens d'orienter les nationaux vers la PMI.

Estimation de l'évolution historique du poids des PMI

Il n'est pas facile de mesurer le poids de la PMI en Côte-d'Ivoire du fait que les critères de définition sont variables, d'une part, et que la qualité des informations disponibles est assez approximative.

Jusqu'au début des années 1970 on a surtout cherché à encourager la Grande entreprise

Le secteur industriel, qui fait l'objet de notre sujet d'investigation, concerne l'ensemble des entreprises manufacturières, électricité non comprise, c'est-à-dire les branches 05 à 21 de la Comptabilité Nationale.

A l'intérieur de ces branches, l'enquête que nous avons effectuée avec A. Valette en 1971-1974, retenait dans la catégorie des industries "modernes" toutes celles de plus de dix salariés, qui possédaient une comptabilité et qui étaient enregistrées auprès des impôts et de la Comptabilité Nationale.

Selon nos critères, la Chambre d'Industrie, qui disposait d'informations relativement fiables à l'époque, dénombrait 307 entreprises en 1968, 396 en 1971 et 412 en 1974. Sur la base de notre échantillon représentatif de 208 entreprises en 1971, nous avons retenu trois catégories d'entreprises selon la taille du chiffre d'affaires[3] :

- Grande industrie (GI) : plus de 500 millions de chiffre d'affaires (CA)
- Moyenne industrie (MI) : de 100 à 500 millions " "
- Petite industrie (PI) : moins de 100 millions " "

D'après ce critère, en 1971, les G.I. réalisaient 77,0 % du C.A., 71,0 % des investissements et occupaient 63,0 % des effectifs au lieu de respectivement 19,0 %, 21,5 % et 27,1 % pour les M.I. et 4,0 %, 7,2 % et 9,1 % pour les P.I. Cette structure n'a guère varié au cours de la période 1961-1971.

Cette absence d'un tissu dense de PMI est confirmée par D.K. KOFFI lorsqu'il affirme qu'en "1973 près du quart des industries ivoiriennes employaient plus de 100 salariés et concentraient 72 % des emplois industriels. Les cent premières industries classées suivant leur chiffre d'affaires réalisaient plus de 85 % des ventes de l'industrie ivoirienne"[4].

Malgré les mesures en sa faveur, la PMI ne s'est guère développée

---

[3]Cf. J. Chevassu - A. Valette : "Données statistiques sur l'industrie de Côte-d'Ivoire". Orstom Petit Bassam. Document de travail. 1975. Vol. VIII. Série études industrielles. N° 15.

[4]Didier Kouadio Koffi : "La création d'entreprises privées par les nationaux en Côte-d'Ivoire depuis 1960". CEDA. 1983. p. 82.

A partir des années 1970, toutes les mesures classiques de promotion des P.M.E. et de l'artisanat ont été mises en oeuvre : diversification des sources de financement, identification des opportunités d'investissement, assistance technique pour la présentation des dossiers de projets, assistance directe aux entreprises, etc.

Une enquête réalisée par le Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Industrie sur l'année 1980 recensait 429 entreprises industrielles modernes, dont 219 PMI, définies comme ayant au maximum 50 salariés, qui occupaient 5.700 salariés sur 69.700 emplois totaux.

Par rapport à 1974, le nombre d'entreprises industrielles était donc quasiment stationnaire, tandis que la PMI restait marginale au niveau des effectifs, malgré tous les efforts de promotion.

Les années 1980 ont été marquées par le début de la crise économique et la disparition progressive des moyens mis en place pour promouvoir la P.M.E..

La typologie des entreprises industrielles effectuée par une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année 1990 à partir de la Banque des Données Financières (BDF) a classé les entreprises en trois catégories selon le nombre d'emplois[5] :

- Grandes Industries (G.I.) : > 200 emplois,
- Moyennes Industries (M.I.) : de 50 à 200 emplois,
- Petites Industries (P.I.) : < 50 emplois.

D'après cette classification, on dénombrait 423 entreprises modernes dont :

- 50 G.I., soit	12%	du total qui réalisaient	80 %	du chiffre d'affaires	
- 100 M.I., soit	24 %	"	15 %	"	"
- 273 P.I., soit	64 %	"	5 %	"	"

Cela signifie qu'entre 1980 et 1990 le nombre d'entreprises industrielles a continué à stagner par suite de la baisse du nombre des G.I. et M.I., alors que les P.I. ont vu leur nombre augmenter de 64 unités. Mais, les 273 P.I. ne réalisaient que 5 % du chiffre d'affaires (C.A) industriel et les 100 M.I. effectuaient 15 % du C.A., ce qui indique bien la faiblesse du tissu des PMI.

Bien que nous ne disposions pas encore d'informations précises à ce sujet, certains indices montrent que le nombre de PMI du secteur moderne a fortement diminué entre 1990 et 1993 suite à l'accentuation de la crise économique. Par contre, les grandes entreprises semblent avoir mieux résisté grâce à l'aide apportée par leur maison mère pour les étrangères et par l'Etat pour les entreprises publiques.

Les PMI ivoiriennes sont restées en nombre très limité

On considère qu'une entreprise est ivoirienne lorsque le capital social est détenu en majorité par des ivoiriens et que la direction administrative est exercée effectivement par des nationaux.

Il est très difficile d'avoir une connaissance précise des PMI de cette catégorie du fait que la pratique du prête-nom est courante et qu'il n'y a jamais eu d'enquête approfondie sur ce groupe d'entreprises. Au cours des années 1960, les PMI nationales se comptaient sur les doigts de la main. L'un des pionniers a été, en 1960, Monsieur KAKOU Alcide, premier ingénieur des Arts et Métiers de l'Afrique noire. Il s'agit de la Société Abidjan Industries (ABI), spécialisée dans la fonderie, la réparation ferroviaire, le matériel de réfrigération et mécanique.

Cette socitété, qui était parvenue à créer une centaine d'emplois, a dû être cédée à un groupe franco-belge en 1987 par suite des difficultés rencontrées. Depuis 1982, A. KAKOU dirige une usine de fabrication de machettes, la Société Ivoirienne d'Industrie, dont il est actionnaire minoritaire, associé à d'autres partenaires privés ivoiriens et libanais. La technologie requise est simple et le marché rural intérieur est relativement captif. On ne peut donc pas affirmer que le dynamisme et la créativité de cet industriel ait pu servir vraiment de modèle aux investisseurs ivoiriens potentiels.

[5] Ministère de l'Industrie et du Commerce "Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises". Mars 1993.

Dans sa thèse, K. DIOMANDE estimait que les P.M.E. à majorité ivoirienne étaient au nombre de 63 en 1976 et de 81 en 1980. Par contre, les entreprises totalement ivoiriennes n'étaient plus que 37 en 1976 et 49 en 1980[6]. C'est dans cette catégorie que l'on a le plus de chance de trouver une direction administrative ivoirienne.

Diverses études sur la PMI font état d'une cinquantaine d'entreprises répondant aux critères de la PMI nationale dans les années 1980. Ces entreprises sont concentrées principalement dans la boulangerie-patisserie, l'imprimerie-édition, la première transformation du bois (menuiserie-ébénisterie), l'agro-alimentaire et la mécanique.

Personnnellement, nous avons pu constater que depuis les années 1980 une nouvelle génération d'ivoiriens disposant d'une formation supérieure technique ou de gestionnaire se lance dans la création et le rachat d'entreprises industrielles. A titre indicatif, dans les seuls deux secteurs de l'agro-alimentaire et de la mécanique nous avons pu repérer une vingtaine d'entreprises dans ce cas. Dans l'agro-alimentaire un groupe d'actionnaires privés ivoiriens a racheté la société J. A.G. S.A (Torréfactions de café-cacao) puis a pris le contrôle de la SICOR (cacao râpé) lors de sa récente privatisation. Toujours dans l'agro-alimentaire nous citerons COSMIVOIRE et O.T.A (huilerie - savonnerie), SIALIM (Production de lait et dérivés), SADEM (eau minérale), Fruitière du Bandama et SABRA (jus de fruits et boissons gazeuses) KARIVOIRE (beurre de karité, huiles végétales), ANACARDE-INDUSTRIE (transformation de l'anacarde) et S.C.T.C. (conditionnement et transformation du cacao).

Dans ce groupe, seules trois entreprises réalisent des bénéfices grâce à une bonne gestion et un marché en grande partie captif. Les autres sociétés ont à faire face à de graves problèmes financiers, de technologie ou de marché pour garantir leur expansion. La concurrence jugée excessive, d'un grand groupe étranger (en l'occurrence BLOHORN-UNILEVER) n'est ressentie que par COSMIVOIRE et O.T.A, deux sociétés aux mains d'un même groupe d'associés et par SABRA concurrencée par SOLIBRA-BRACODI.

Dans la transformation des métaux, nous avons pu repérer une dizaine de PMI dans le domaine de la rectification tournage (ETREMECAP, EQUIP-AUTO, SIDEREC, ARGER) dans la fabrication d'articles ménagers (SOGEC), la fabrication de portes et fenêtres en aluminium (SICALU, BANAMUR) le montage de téléphones (SAFETEL), la fabrication de joints-moteurs (MULTI-JOINTS). Leur effectif varie entre 10 et 30 salariés. Elles ont toutes tendance à se plaindre de la concurrence des entreprises étrangères. Mais, dans leur grande majorité, elles ne disposent pas d'un niveau d'équipement et du personnel qualifié suffisants pour répondre aux normes exigées par les clients les plus sérieux. Elles cherchent à s'ouvrir des marchés en jouant sur la baisse des prix et se plaignent après de leur manque de capacité financière.

L'effort d'ivoirisation du capital privé a donné des effets limités

La stratégie ivoirienne de prises de participation au capital social des entreprises étrangères correspond à la volonté du gouvernement d'acquérir l'indépendance économique, grâce à une croissance économique aussi rapide et continue que possible, sans renier ses principes de libéralisme.

Cet objectif n'a été énoncé qu'au début des années 1970. Il doit être obtenu progressivement "à l'échéance de dix ou quinze ans, la très grande majorité des entreprises travaillant pour le marché national ou régional devraient être des entreprises nationales. Pour cela des contrats prévoyant le transfert de ces actifs et l'assistance technique nécessaire pendant une période de transition devraient pouvoir être passés avec les entreprises étrangères actuellement implantées ou qui viendront s'implanter dans nos pays pour répondre à la demande locale"[7]. En effet, d'ici là, les entrepreneurs auront suffisamment amorti leurs capitaux pour ne pas être effarouchés à la perspective d'une nationalisation. Mais, comme par ailleurs on éprouve un besoin pressant d'attirer la deuxième génération d'entreprises, "celles tournées vers la grande exportation", on prévoit une politique beaucoup plus souple envers elles. Dans ce cas, il s'agit "de rechercher les moyens de faire en sorte que des nationaux préparés à cet effet puissent jouer un rôle actif au niveau national ou

---

[6] Kanvally Diomande : ,"Politiques et stratégies pour le développement industriel de la Côte-d'Ivoire : un essai". Thèse de Doctorat de l'Université de RENNES I. 1990. p. 205.

[7] Cf. Le discours du Ministre du Plan M. Diawara, in "Etude des voies et moyens pratiques de l'industrialisation en Afrique". Colloque international sur le développement industriel africain. CEDIMON. Dakar 20-25 novembre 1972. p. 136.

régional, voir un jour au niveau mondial dans le management de ces grandes entreprises transnationales...".

Avant les discours en faveur de l'ivoirisation du capital, nous avons pu constater que le capital social privé ivoirien avait commencé à s'ivoiriser puisque, d'après nos estimations, il était passé de 0,5 % du total en 1961 à 4,1 % en 1971. Avec la politique d'ivoirisation entreprise à partir du début des années 1970, ce taux est passé à 8,7 % en 1981 pour atteindre un maximum de 11,1 % en 1986 et retomber à 9 % en 1991, dernière année publiée par la BDF (cf. le tableau n° 1 et le graphique n° 1 pour les années 1981, 1986 et 1991). En fait, le taux réel d'ivoirisation du capital, est encore plus faible que les taux mentionnés ci-dessus. En effet, si on analyse les bilans, on s'aperçoit que de nombreux français et libanais ont pris la double nationalité et choisissent la nationalité ivoirienne dans leur déclaration fiscale dans l'espoir d'échapper à la politique d'ivoirisation.

Le rythme d'ivoirisation n'a donc pas augmenté de manière significative, alors que l'impact de cette politique a conduit certains responsables d'entreprises européennes à freiner leurs investissements. Par ailleurs, à la fin des années 1980, le rapport de J.L. Fabre notait que les moyennes industries libano-ivoiriennes, principalement du secteur intermédiaire, recevaient 57 % du montant du prêt pour la Restructuration et le Développement Industriel, alors que les PMI ivoiriennes n'en récupéraient que 5 %.

T1 . Evolution des capitaux sociaux par nationalité dans l'industrie manufacturière de 1981 à 1991 (en millions de FCFA courants)

Variables	REPARTITION DES CAPITAUX SOCIAUX					
ORIGINE DES	1981		1986		1991	
CAPITAUX	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Ivoiriens (1):	*174751*	*73,3*	*177784*	*67,9*	*178601*	*62,2*
capitaux ivoiriens publics	154081	64,6	148659	56,8	152705	53,2
capitaux ivoiriens privés	20670	8,7	29125	11,1	25896	9,00
Non Ivoiriens (2):	63654	26,7	83894	32,1	108816	37,8
Français	*37143*	*15,6*	*43674*	*16,7*	*58719*	*20,4*
Autres	*26010*	*10,9*	*39697*	*15,2*	*49177*	*17,1*
Indéterminés	*501*	*0,2*	*523*	*0,2*	*920*	*0,3*
TOTAL (1) + (2)	**238405**	**100**	**261678**	**100**	**287417**	**100**

Source : d'après l'exploitation de la Banque des Données Financières

G 1 .Evolution des capitaux sociaux par nationalité dans l'industrie manufacturière de 1981 à 1991

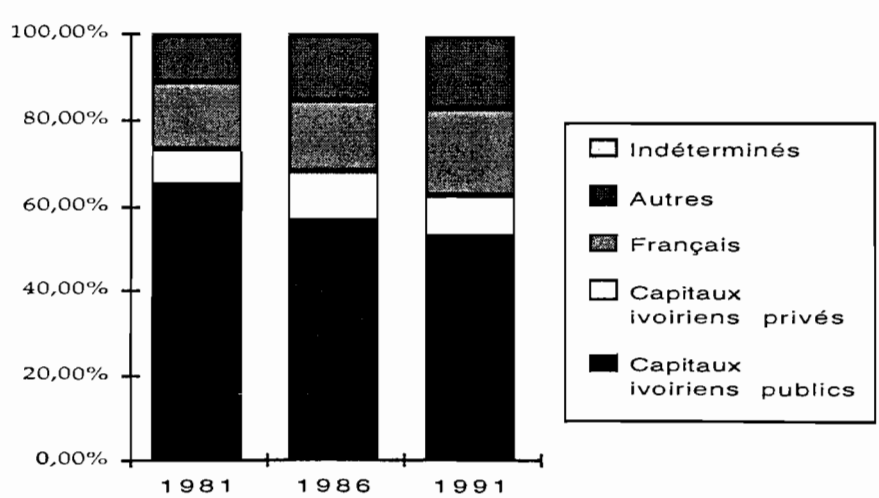

L'expérience de la marocanisation du capital que nous avons eu l'occasion d'étudier, qui est similaire à celle de la Tunisie, montre à notre avis, que l'objectif de constitution d'un tissu de PMI

nationales doit faire partie des priorités de tout gouvernement. Cependant, il est dangereux pour l'économie du pays de vouloir forcer le processus de création d'entreprises nationales si les conditions ne sont pas remplies pour qu'un vaste tissu national d'activités de production compétitives puisse se développer. En effet, l'accession de techniciens et de managers compétents au monde des affaires industrielles exige une longue période de formation et d'expérience. En deux décennies d'indépendance la Côte-d'Ivoire n'avait pas atteint cette maturation.

Dans ce but, la politique d'ivoirisation du personnel est l'un des moyens privilégiés de contraindre les entreprises étrangères à créer cette future élite nationale, à condition qu'elle soit menée de manière suffisamment souple pour ne pas effrayer les investisseurs potentiels et qu'elle tienne compte des contraintes de productivité des entreprises.

La politique d'ivoirisation du personnel malgré ses résultats encourageants n'a pas permis de faire émerger de nombreux créateurs d'entreprises

Le problème de l'ivoirisation du personnel

La Côte-d'Ivoire est certainement l'un des pays africains où il a été pendant longtemps le plus facile de recruter des cadres et des techniciens européens. Cet avantage a constitué l'un des aspects fondamentaux du libéralisme ivoirien et a été l'un des éléments déterminants d'implantation jusqu'au moment où les mesures de contrôle plus strictes ont pu décourager certains entrepreneurs à diversifier leur activité par crainte de manquer de personnel qualifié.

Le gouvernement ivoirien est parti du principe qu'une économie qui se veut fondée sur le développement des échanges extérieurs et sur une technologie moderne ne peut se payer le luxe de remplacer les directions étrangères par des cadres locaux, tant que ceux-ci ne sont pas à même d'assurer une gestion efficace. C'est le respect de ces principes qui explique en majeure partie la multiplication des implantations industrielles étrangères au cours des années 60. Mais, le gouvernement est aussi conscient qu'on ne pourra parler de véritable indépendance nationale que le jour où les postes de direction seront exercés en toute responsabilité par des nationaux. La réussite du modèle ivoirien repose essentiellement sur la capacité du système à résoudre l'antagonisme apparent entre ces deux objectifs.

A partir de 1973-74, les transformations survenues et les discours ont montré qu'il existait des facteurs nouveaux devant contribuer à accélérer le processus d'ivoirisation. Du côté des entreprises étrangères on commence à prendre conscience que la nationalisation des emplois est un phénomène inéluctable et souhaitable du point de vue politique. Leur action va se trouver facilitée par le fait que le personnel qualifié qui s'expatrie avec l'espoir de s'implanter durablement en Côte-d'Ivoire est devenu exceptionnel. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce changement d'attitude. On retiendra la revalorisation relative des salaires en Europe par rapport à ceux d'Afrique, la disparition de l'esprit néo-colonial parmi les nouvelles générations, la dévalorisation que revêt le travail en Afrique, synonyme de facilité, aux yeux des dirigeants des entreprises occidentales, enfin la dégradation des relations sociales entre expatriés et nationaux qui est devenue perceptible à Abidjan à partir des années 1970.

En ce qui concerne la position ivoirienne, la pression du gouvernement sur la direction des entreprises va s'accentuer devant la montée des jeunes diplômés à la recherche d'un emploi. En effet, au niveau de l'enseignement supérieur, les effectifs scolaires ont été multipliés par 3,2 entre 1966-67 et 1973-74, soit une croissance de 18 % par an. Or, les postes de l'administration qui ont attiré les premières promotions de diplômés n'exercent plus le même attrait parce que les étudiants ont conscience que leur avancement y sera bloqué par les jeunes générations précédentes. La saturation des créations d'emplois dans ce secteur se fait aussi sentir.

Il existe donc des motifs psychologiques et politiques pour que l'ivoirisation s'accélère au niveau de la direction des entreprises. Mais dans ce domaine, la formation d'un directeur compétent nécessite une expérience et des qualités qui ne s'acquièrent pas du jour au lendemain. Ce savoir-faire est surtout capital dans les industries de valorisation des produits locaux ou dans les industries de transfert dont dépend l'avenir de l'industrie ivoirienne.

Aussi, la stratégie ivoirienne présentait-elle de graves dangers, au niveau de la transmission de la compétence. Un échec dans ce domaine risque de compromettre la poursuite de la croissance

industrielle. Or, ce danger est inhérent aux succès de la croissance déséquilibrée par l'ouverture extérieure. Comme le montre l'étude effectuée par Bruno LATOUR en 1974, les cadres ivoiriens revendiquent aussitôt après leur prise de fonction une compétence égale, ou même supérieure à celle des expatriés. Elle se traduit par une revendication du droit à bien gérer - à mieux gérer - l'économie étrangère. Cette adhésion est sans condition : "Nous voulons vivre comme les Blancs sans les Blancs"[8]. Cette conscience de leurs propres capacités n'est pas sans rapport avec les brillants résultats tant clamés de leur pays. Parés de cette certitude, ils n'hésitent pas, dès le début de leur carrière, à réclamer des avantages, une autorité et des responsabilités qui paraissent surprenants à bien des responsables d'entreprises étrangères. Ils y sont d'autant plus incités qu'à l'encontre de certaines théories, ils doivent se défendre d'être ""exploités", "pillés".

Les résultats de la politique d'ivoirisation

Le tableau n° 2 et le graphique n° 2 montrent que :

- L'effectif industriel total a augmenté de 346 % entre 1961 et 1971, puis de 205 % entre 1971 et 1981 pour baisser de 10 % au cours de la dernière décennie,

- l'ivoirisation du personnel expatrié a été effective au cours des années 1970, où le pourcentage d'expatriés est tombé de 4,3 % à 2,2 % soit près de 50 %. Elle s'est même accélérée au cours de la décennie suivante pour ne plus représenter que 1,4 % des emplois en 1991.

Un sondage auprès de quelques grandes entreprises nous a permis de constater que la réglementation ivoirienne vis à vis du recrutement de cadres expatriés s'est beaucoup assouplie ces dernières années. L'administration semble avoir compris que si une entreprise accepte de payer plus cher un étranger c'est pour des raisons de capacité concurrentielle. Plutôt que de forcer les entreprises à recruter du personnel non compétent, elle se rend compte qu'il vaut mieux compter sur une formation plus adaptée et sur la volonté des ivoiriens de répondre aux contraintes des entreprises.

Cette stratégie n'a pas empêché les plus grandes entreprises à poursuivre leur effort d'ivoirisation. Rares sont les grosses entreprises à avoir plus de 10 expatriés en 1994, alors qu'elles étaient nombreuses à en employer plusieurs dizaines dans les années 1960-1970, sans que leur compétitivité se soit effondrée, contrairement à ce que prévoyaient certains cassandres. Cette évolution est un signe de réussite de la politique d'ivoirisation du personnel.

Pour les PMI détenues par des étrangers l'ivoirisation est beaucoup moins effective. Leur gestion repose en général sur un dirigeant qui a peur de partager son pouvoir par crainte de tout perdre, surtout avec les nationaux qui peuvent faire jouer leurs relations pour chercher à l'évincer.

Par ailleurs, au niveau de l'impact de l'ivoirisation sur la création de PMI par les nationaux les effets sont assez limités. L'enquête effectuée en 1986 par la SEDES montre que "les rares Ivoiriens ayant créé une entreprise dans ce secteur ont presque tous eu une expérience professionnelle prolongée dans une grande entreprise étrangère, et souvent en dehors de la Côte-d'Ivoire"[9]. Seules cinq entreprises avaient été créées par essaimage, c'est-à-dire par transfert d'une activité exercée antérieurement par une grande entreprise privée ou publique vers une PMI. Cela peut s'expliquer par le fait que :

- d'une part, en période de crise économique les salariés préfèrent la sécurité qu'offre la grande entreprise au risque que fait encourir la PMI. Ce risque est d'autant mieux perçu par les cadres qu'ils sont parfaitement au courant de l'environnement général défavorable aux entreprises,

- d'autre part, jusqu'ici les sociétés étrangères n'étaient pas favorables à une réorientation géographique de leurs flux d'inputs par l'intermédiaire de la sous-traitance locale à cause de leur rattachement à des groupes qui leur permettaient de s'approvisionner dans d'autres unités de la chaîne à des coûts relativement bas grâce à un Franc CFA surévalué.

- tout en dénonçant la domination étrangère, les cadres africains des grandes firmes étrangères ne remettent pas en cause le management à l'occidental. Leur conscience d'appartenir à un grand

[8] Bruno Latour : "Les idéologies de la compétence en milieu industriel à Abidjan". Orstom Centre de Petit-Bassam, Sc. Hum. Ser. étu. ind., N° 9, 1974, p. 31.

[9] J.M. Mouliniat, D. Meble, M. Monkam, R. Bouende : "Analyse "Ex-Post" de la promotion des P.M.E. et de l'artisanat en Côte-d'Ivoire". Mission Evaluation. SEDES-CECOP. Jan. 1986. p. 45.

groupe a conduit ces cadres bien souvent à prendre leur distance par rapport à leur milieu social d'origine et à considérer la PMI avec un certain mépris.

- enfin, la culture et la mentalité africaines ne semblent pas favoriser la réussite de projets entre associés, ce qui constitue un grave handicap pour un secteur hautement capitalistique.

En conclusion, malgré des velléités récentes, il apparaît que trois décennies après l'indépendance la bourgeoisie locale s'intéresse toujours peu au secteur de la PMI. Comme nous l'écrivions en 1975, avec A. VALETTE : "Il est clair que dans ce pays, où l'adhésion au système capitaliste et libéral est explicite, l'élite politique et les hommes d'affaires sont rarement industriels, alors que s'est constitué un véritable capitalisme agraire, commercial et foncier. La littérature est abondante sur les raisons de cette absence d'entrepreneurs africains qui vont de l'interprétation psycho-ethnologique ("les mentalités ne sont pas adaptées") à la mise en cause des grandes firmes étrangères, accusées d'étouffer toutes les velléités d'émergence, en passant par les explications techniques (manque de formation, de moyens de financement)"[10].

T2 . Evolution des emplois par nationalité dans l'industrie manufacturière

NATIONALITE	1961		1971		1981		1991	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ivoiriens :	6500	56,0	23360	57,7	54485	65,5	50196	67,8
Autres Africains	4500	38,8	15400	38,0	26805	32,2	22818	30,8
Expatriés	600	5,2	1740	4,3	1846	2,2	1025	1,4
TOTAL	11600	100	40500	100	83136	100	74039	100

Source : 1961 et 1971 estimation d'après les enquêtes de la Chambre d'Industrie et de l'Office National de Formation Professionnelle, 1981 et 1991 Banque des Données Financières

G2 . Evolution de la structure des emplois par nationalité dans l'industrie manufacturière

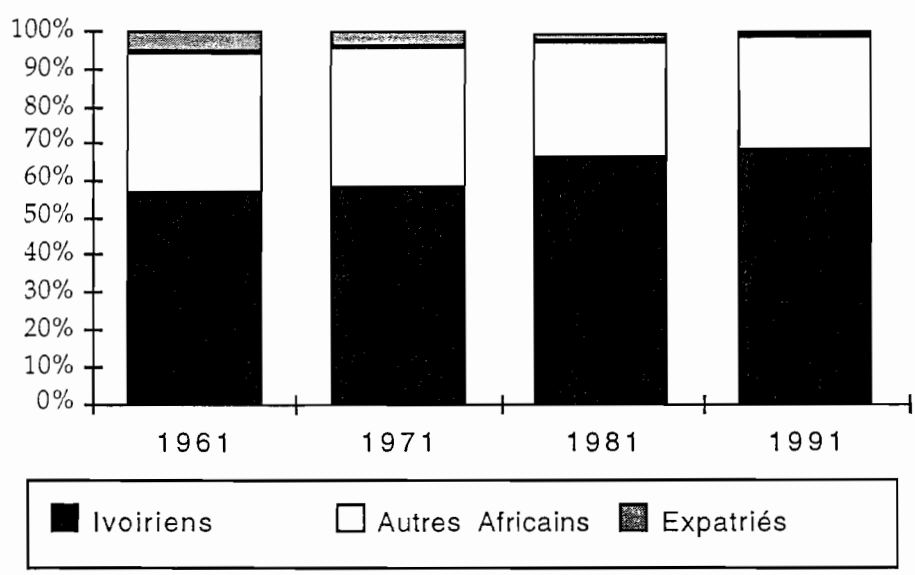

LE MODELE IVOIRIEN EST-IL RESPONSABLE DE LA FAIBLESSE DU TISSU DES PMI ?

[10] . Chevassu, A. Valette : "Les industriels de la Côte-d'Ivoire. Qui et pourquoi ?" Orstom Petit Bassam, Mars 1975. p. 17.

En cette fin du XXème siècle, l'expérience montre que ce sont les pays qui ont choisi la voie du libéralisme économique et de l'ouverture extérieure qui sont le mieux parvenu à créer un tissu dense de PMI. Elle montre, aussi, que le développement a dû s'appuyer sur l'agriculture dans la période de démarrage. La Côte-d'Ivoire qui n'a jamais renié ces options et qui a opté parallèlement pour une industrialisation rapide par l'exploration des différentes voies du développement industriel, grâce aux profits escomptés sur l'agriculture de rente, aurait dû théoriquement parvenir mieux que ses voisins à développer un tissu de PMI. Ces résultats auraient dû être d'autant mieux atteints que les autorités ivoiriennes ont cherché très tôt à promouvoir la création de P.M.E. nationales en mobilisant les moyens financiers importants que lui procuraient son modèle, d'une part, et en se fixant pour objectif d'encourager le transfert des entreprises étrangères aux mains des nationaux par une politique d'ivoirisation du personnel et du capital, d'autre part.

Nous avons vu que trente années d'application d'un tel modèle n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés malgré tous les facteurs favorables que représentent le développement d'infrastructures générales, télécommunications, services supérieurs d'un niveau nul part atteint en Afrique sub-saharienne, ainsi qu'un développement rural offrant une grande variété de produits agricoles aux industries de transformation.

On peut donc se demander pourquoi la forte croissance du marché local au cours des deux premières décennies de l'indépendance induite par les choix initiaux du modèle (libéralisme, stabilité politique, ouverture extérieure, croissance volontariste) ainsi que les abondantes ressources financières que cette stratégie a entraîné, n'ont pas eu pour conséquence la constitution d'un tissu dense de PMI ?

Nous regrouperons ces obstacles en trois grandes catégories :

- en premier lieu, ceux qui tiennent à la nature de l'industrie,
- en second lieu, ceux liés au manque de culture industrielle,
- en troisième lieu, ceux liés à l'environnement administratif et politique hostile.

Les obstacles qui tiennent à la nature de l'industrie

Si peu d'ivoiriens ont créé des entreprises industrielles, ce n'est certainement pas par manque d'esprit d'entreprise, puisque de nombreuses études ont montré l'éclosion des initiatives privées dans l'artisanat, le commerce et les prestations de services au cours de la dernière décennie. C'est en particulier ce qui ressort de l'enquête effectuée par Yves-A. FAURE dans trois villes de Côte-d'Ivoire[11]. On est donc en droit de se demander si les spécificités propres au secteur industriel ne sont pas responsables du faible pouvoir d'attraction de ce secteur sur les entrepreneurs locaux.

L'indivisibilité des investissements industriels constitue une barrière à l'entrée

Par rapport à l'immobilier, au commerce, à l'artisanat, au transport ou aux services, l'industrie est considérée comme un secteur capitalistique. La rentabilité de ces investissements capitalistiques est déterminée par la taille du marché, qui permet les économies d'échelle, et par le taux d'utilisation des capacités de production, qui exige en général un délai de maturation plus long que les autres secteurs pour atteindre son niveau de croisière.

En Côte-d'Ivoire le marché pour les produits industriels est limité par la taille de la population et par son faible pouvoir d'achat. Les gros consommateurs potentiels de produits manufacturés font partie des catégories sociales favorisées. La forte croissance des revenus engendrée par la réussite du modèle ivoirien, jusqu'à l'apparition de la crise, a incité les couches privilégiées à adopter le modèle de consommation véhiculé par les expatriés, ce qui explique qu'elle ait préféré les produis industriels importés aux produits locaux.

Pour toutes ces raisons, l'industrie d'import-substitution ne pouvait se développer qu'à l'abri de fortes barrières de protection (droits de douane, contingents et licences à l'exportation, exonérations fiscales par les codes des investissements).

[11] Yves-A. FAURE : "Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement". KARTHALA. 1994.

Malgré toutes les facilités accordées à l'industrie par l'Etat ivoirien, les profits que l'on pouvait attendre de ce secteur restaient très limités par rapport à ceux qu'offraient les secteurs concurrentiels. C'est ainsi, qu'en 1971, en pleine période du "miracle ivoirien", où l'industrie battait des records de croissance, le ratio exprimé par le rapport dividendes sur capital social de notre échantillon d'entreprises était égal à 4,9 %. Près de la moitié des entreprises n'avaient pas distribué de dividendes. Parallèlement, les occasions d'investissement dans les secteurs offrant des taux supérieurs à 15 % ne manquaient pas.

Dès lors, comment convaincre le nombre encore très réduit d'ivoiriens ayant une capacité d'épargne importante d'investir dans l'industrie sachant qu'il leur faudra attendre au minimum quatre à cinq ans avant d'avoir une chance de tirer un bénéfice de leur capital, et encore relativement modeste, alors qu'ils peuvent sans trop de risques s'enrichir rapidement dans d'autres secteurs ?

Nous touchons là, à notre avis, la principale cause du peu d'attrait exercé par l'industrie sur les ivoiriens. S'ils ont laissé ce secteur aux mains des étrangers, c'est essentiellement parce qu'il était relativement peu profitable. On aurait pu chercher dans le cadre de ce modèle à accroître artificiellement son taux de rentabilité en augmentant encore plus les droits de douane, comme l'a fait le Maroc pour favoriser la marocanisation (à la fin des années 1970 certains taux y avaient atteint 400 %), et à mettre en oeuvre une véritable politique de rachat du capital étranger. A l'instar du Maroc, on serait peut-être parvenu à posséder un plus grand nombre d'industriels ivoiriens. Mais, ceci est moins certain, car la Côte-d'Ivoire n'avait pas la chance de posséder une ethnie ayant l'expérience ancestrale du commerce et de l'artisanat à l'instar des Fassi, c'est-à-dire des originaires de la ville de Fès qui ont été les premiers à donner l'exemple de leur capacité à devenir des industriels. Par ailleurs, cette stratégie n'a pas empêché l'apparition de forts déséquilibres et le gouvernement marocain a dû se résoudre à ne plus accuser les entreprises étrangères de freiner leur industrialisation et au contraire à tout faire pour les attirer dès 1983, soit dix ans après la politique de marocanisation, en particulier en supprimant toutes les clauses liées à la marocanisation du capital.

Le niveau supérieur de technicité de l'industrie constitue une autre barrière à l'entrée

La littérature économique considère la technologie comme une importante barrière à l'entrée dans l'industrie. Le gap technologique qui sépare les pays du Nord à ceux du Sud est lié à des raisons historiques. Jusqu'à leur accès à l'indépendance, les pays africains ont été écartés du monde industriel. Pendant ce temps, le progrès technologique qui avait pris de l'ampleur en Occident à partir du XIXème siècle est parvenu à jouer un rôle déterminant sur les performances de coût et de productivité des entreprises, rendant le passage de l'artisanat à l'industrie beaucoup plus difficile.

Faute de tradition industrielle, l'Afrique manque donc d'hommes capables, compte tenu de leur expérience professionnelle, de choisir le type d'équipement le mieux adapté pour monter leur projet d'autant que toutes les machines sont importées. C'est principalement pour cette raison que ce sont souvent d'anciens cadres ou techniciens d'entreprises étrangères qui ont créé de nouvelles unités de production. Mais, ils sont rares à pouvoir disposer du capital nécessaire. Lorsque les créateurs n'ont pas cette expérience, pour avoir fait fortune dans d'autres secteurs, ils se font conseiller dans le choix de leurs équipements par des personnes pas toujours scrupuleuses.

Rares sont les entrepreneurs avisés qui se lancent dans l'industrie sans étude de faisabilité et de marché préalable sérieuse. Par leur manque de culture industrielle, les hommes d'affaires africains à la recherche du gain maximal facile et rapide s'attachent rarement à financer ce type d'étude qui, à leurs yeux, représente un coût inutile, ce qui explique de nombreux échecs.

Les organismes de promotion mis en place par l'Etat avaient théoriquement pour objectif d'éliminer cet obstacle. Mais, l'insuffisance de qualification professionnelle du personnel de ces structures ainsi que l'absence de rigueur de leur gestion financière n'ont pas permis d'atteindre cet objectif.

Le résultat est que les banques s'accordent pour reconnaître que certains projets d'entreprises relèvent beaucoup plus de la spontanéité, de l'imitation, que de la saisie d'opportunités bien précises et basées sur une étude de marché et de faisabilité.

On comprend que dans ces conditions les banques soient accusées d'avoir privilégié le financement d'entreprises étrangères au détriment des entreprises locales. En effet, ce n'est pas leur vocation de financer des projets ayant de fortes chances d'être non viables.

Cette carence au niveau technique a fait, comme l'a montré l'étude de la SEDES[12] que la grande majorité des projets sont de petits projets de type artisanal, qui seront pratiquement tous en concurrence avec le secteur "informel". Lorsqu'il s'agit de projets de taille plus importante (boulangeries, réparations, élevages de volailles) ils concernent des activités "protégées" par le système des prix et des mesures administratives, qui ont été attribués à des investisseurs qui se sont souvent révélés incapables de gérer leur entreprise. Les actions de promotion ont donc généralement servi à créer un système de distribution au profit de "relations" qui n'ont pas les qualifications nécessaires, ni la volonté de créer de véritables entreprises permettant d'élargir le champ d'activité des entrepreneurs ivoiriens[13].

Ce n'est donc pas le modèle ivoirien qui peut être accusé de créer des barrières à l'entrée mais la faiblesse qualitative du milieu des entrepreneurs potentiels, compte tenu des contraintes techniques, ce qui explique le fait que certains se soient posés des questions sur le caractère "prématuré" des institutions de promotion[14].

L'industrie exige de plus grandes capacités managériales que les autres secteurs

La théorie économique montre que la technologie n'est pas le seul facteur à intervenir dans la compétitivité de l'industrie.

C'est ainsi que ces dernières décennies, imitant l'expérience du Japon, certains pays sont parvenus à acquérir les connaissances techniques nécessaires et à trouver les moyens de contourner la stratégie mise en oeuvre délibérément par les firmes du secteur pour en bloquer l'entrée.

Les études récentes sur le phénomène technologique indiquent que "le renforcement des capacités organisationnelles de la firme découle des apprentissages collectifs qui améliorent ses performances. A ressources égales, des firmes appartenant aux mêmes secteurs et intervenant dans les mêmes classes de produits peuvent présenter des avantages compétitifs différenciés selon les capacités organisationnelles qu'elles mobilisent et qui exercent une influence sur la qualité des fonctions technologiques incorporées dans les produits"[15].

Cette capacité organisationnelle est favorisée par l'intégration dans des réseaux techniques, financiers, informationnels nationaux et internationaux qui ont facilité l'aptitude à prévoir, à planifier les changements technologiques et les innovations. Elle s'inscrit dans la durée et dans l'élaboration progressive des connaissances collectives. Elle est donc étroitement dépendante de l'évolution du milieu social.

En Afrique le manque de culture d'entreprise et de formation des acteurs économiques est responsable de l'insuffisance dans la maîtrise des outils de gestion et dans l'organisation rationnelle de l'exploitation des entreprises, comme cela ressort des études sur la PMI.

C'est la raison pour laquelle la moitié des PMI enquêtées par l'équipe de la SEDES employaient au moins un technicien ou un cadre expatrié. Elles appartenaient souvent à des notables traditionnels ou à des personnalités politiques ivoiriennes[16]. Ceux qui n'avaient pas cette possibilité se plaignaient de la "concurrence excessive des PMI gérées par des expatriés", le plus souvent par l'insuffisance dont ils font preuve dans l'organisation et la gestion.

---

12 Mouliniat et *alii*, op. cit. p. 38.
13 Ibid, p. 40.
14 Ibid, p. 38.
15 B. Guilhon : "Les dimensions actuelles du phénomène technologique". L'Harmattan. Logiques économiques. p. 105.
16 Op.cit. p. 26 et 27.

L'enquête effectuée en 1977 par le Ministère de l'Industrie sur les PMI nous a permis d'étudier 23 petites et moyennes industries créées et gérées par des ivoiriens. L'analyse des fiches d'enquête montre que :

- 15 PMI, soit 65 % souffraient d'une mauvaise gestion,
- 9 PMI, soit 39 % avaient une mauvaise organisation commerciale,
- 19 PMI, soit 83 % présentaient l'une de ces deux causes principales au blocage du développement des PMI nationales.

L'étude sur les défaillances d'entreprises effectuée par E.M. HERNANDEZ à partir des données de 1986-1987 confirme le fait que la gestion déficiente et la carence de direction avec 30,7 % des causes de défaillances et la faiblesse de la fonction commerciale avec 29,2 % sont les principales responsables de la disparition des P.M.E. avec les causes d'ordre financier (32,8 %)[17].

Cette étude soutient que si les Français et les Libanais, qui sont les principaux créateurs de PMI, "possèdent des vertus de courage, ténacité, dureté à la tâche et capacité entrepreneuriale souvent supérieures à celles de leurs homologues ivoiriens", ils manquent toutefois souvent des "aptitudes managériales nécessaires pour assurer le développement et la survie des entités économiques créées"[18].

E.M. HERNANDEZ, rejoint le point de vue exprimé par C. de MIRAS sur l'entrepreneur ivoirien : "L'incapacité des dirigeants, leur amateurisme. Trop de facilité a nui. L'Ivoirien se définit plus comme "homme d'affaires" que comme entrepreneur. Il se disperse, confond diversification et éparpillement, affaires et affairisme. Il manque de rigueur, en un mot, n'est pas un véritable entrepreneur au sens de SCHUMPETER. Le remède existe, il s'appelle formation"[19].

Cette conscience du manque d'expérience et de compétence au niveau technique et managérial a pu contribuer à développer une mentalité de sous-développé chez les opérateurs économiques et les fonctionnaires ivoiriens, contribuant ainsi à faire répandre l'idée "qu'il faut être blanc" pour réussir dans l'industrie. En ce sens, le modèle ivoirien fondé sur l'idée que l'investissement étranger va permettre la transmission des compétences aux nationaux serait à l'origine de l'échec du développement des PMI nationales.

Cette opinion souvent formulée mériterait d'être approfondie. En effet, les pays africains, tels que le Nigéria et le Ghana, le Cameroun, le Sénégal, entre autres, ont appliqué une politique moins favorable aux entreprises étrangères. Ce n'est pas pour cela qu'ils ont réussi à développer un tissu dense de P.M.I compétitives.

Par ailleurs, nous avons vu que l'originalité du modèle ivoirien se caractérise par un fort interventionnisme étatique.

Charles Debbasch explique la particulière fragilité de l'univers africain francophone par "la transposition du modèle administratif napoléonien, centraliste et interventionniste, qui a mis l'économie dans les mains de l'Etat avec tous les risques que cela comporte alors que les pays anglophones ont fait davantage confiance à l'entreprise privée. Le résultat est que les économies du monde francophone sont fragiles et déséquilibrées alors que celles du monde anglophone tirent mieux leur épingle du jeu"[20]. Là encore, ce jugement demande à être approfondi compte tenu de ce qui se passe actuellement au niveau politique, social et économique dans des pays tels que le Nigéria, le Ghana ou le Kenya ne semble pas donner raison à C. Debbasch.

Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, l'Etat ne s'est pas contenté de constituer un imposant secteur public puisque parallèlement, il est intervenu "tous azimuts" pour tenter de faire émerger un milieu industriel de moyennes et petites entreprises privées. C. de Miras se pose des questions au sujet de ce

---

[17] E.M. Hernandez : "Spécificité des défaillances d'entreprises en Côte-d'Ivoire". Revue Ivoirienne de Droit Economique et Comptable. Mars 1989. p. 7.
[18] Ibid, p. 8.
[19] Ibid, p. 8.
[20] Charles Debbasch : "Les deux Afriques". Jeune Afrique. N° 1757. 8 au 14 sept. 1994. p. 15.

"maternage de l'Etat" : "On peut craindre que cet encadrement total, cette surprotection ne produisent le contraire de l'effet attendu. Une politique de promotion qui transforme l'Etat en tuteur intégral des investissements privés, présente le double risque de tenir à "bout de budget" des individus qui n'ont pas l'étoffe d'entrepreneur, et, au contraire, d'annihiler les velléités d'initiatives et de prises de risque émanant d'hommes entreprenants qui, finalement, s'en remettront à l'administration pour réaliser leur projet en toute sécurité.

Ce maternage excessif entraîne une dépendance forte à l'égard de l'Etat, l'impossibilité de voir se développer une autonomie viable parmi les entrepreneurs nationaux et le risque certain d'effondrement de l'activité en cas de cessation des prestations publiques"[21].

Ce risque nous paraît, toutefois, très limité du fait que l'interventionnisme étatique n'a guère contribué à la création d'un tissu dense de P.M.I.

Les obstacles liés au manque de "culture industrielle"

F.R. Mahieu explique la fragilité de l'univers économique africain par les logiques "cachées" des comportements économiques, que révèle l'analyse des caractéristiques culturelles (solidarité, entraide,...). Ces comportements traditionnels créent une contrainte communautaire de droits et obligations qui déterminent largement le calcul économique individuel. L'Afrique serait une immense société de transferts communautaires, ce qui expliquerait, en partie, l'échec des modèles macro-économiques conçus par des experts occidentaux et le FMI sur le modèle de l'"individu néoclassique"[22].

Cette image d'une Afrique où la culture et la tradition n'ont pas permis le respect des règles du jeu de l'économie de marché peut se comprendre dans les conditions qui prévalaient au lendemain des indépendances. Les premières générations d'hommes d'affaires n'avaient ni la formation, ni les qualités requises pour créer des industries compétitives. La voie était donc libre pour que ceux qui pouvaient bénéficier de faveurs de la part du pouvoir politique et administratif sur fond de lien de parenté et d'appartenance ethnique se lancent en premier dans les affaires.

L'enquête effectuée par Y.A. Fauré sur les petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire montre que le procès en dilettantisme à leur encontre est loin d'être toujours justifié puisqu'il a pu observer qu'ils étaient nombreux à faire face aux pressions familiales et sociales, à faire valoir le calcul économique et assurer l'équilibre de leurs affaires grâce à leurs vertus professionnelles de rigueur et sobriété de gestion, assiduité dans l'exploitation, pratique de l'auto-financement. Y.A. Fauré nuance ainsi le diagnostic de F.R. Mahieu lorsqu'il constate qu'il "est évident que dans bien des cas seule une faible partie des gains de toutes sortes (rentes, profits, revenus...) fait l'objet d'une réallocation à base solidariste. C'est bien ce qui explique que la prospérité des bourgeoisies africaines, qu'elles soient d'affaires, administratives ou politiques, n'est pas entamée et remise en cause par leur soumission aux obligations collectives d'aide et d'assistance"[23].

Si de nouvelles dynamiques sont en oeuvre c'est peut être aussi dû, comme l'a montré P. Vimard, à l'importance des changements provoqués "depuis la colonisation et spécialement après les Indépendances, sous l'effet de multiples facteurs : développement de l'agriculture commerciale, généralisation de la monétarisation des rapports de production et d'échange, mobilité des populations, croissance démographique et urbanisation soutenue, élargissement de la scolarisation, ouverture à l'occidentalisation des cultures"[24].

On voit donc que le modèle ivoirien est loin d'être responsable du blocage au développement des PMI, puisqu'il contribue au contraire au changement nécessaire des mentalités et des comportements. Ce contact accéléré avec le monde extérieur va de pair avec le développement de la "culture d'entreprise" et avec le renforcement de "l'esprit d'entreprise".

Dans sa réflexion sur la "stratégie de développement industriel de la Côte-d'Ivoire objectif 2011" le Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie reconnaît que le"développement est

21 C. de MIRAS : "De la bourgeoisie d'Etat à l'avènement d'un milieu d'entrepreneurs ivoiriens ?" Entreprises et entrepreneurs en Afrique en XIXème et XXème siècles (Tome II). L'Harmattan. 1983. p. 209.
22 F.R. Mahieu : "Les Fondements de la crise économique en Afrique". L'Harmattan. Coll. "Logiques économiques", Paris, 1990.
23 Op. cit. p. 321.
24 cité par Y.A. Faure, op. cit. p. 318.

conditionné par les traits culturels essentiels d'une société donnée". Ces caractéristiques de la culture africaine sont définies par les quatre critères anthropologiques suivants[25] :

- "La distance hiérarchique liée aux difficultés naturelles du milieu de vie de l'homme. Elle est longue dans les zones où la nature est clémente, ainsi l'homme se laisse vivre, et courte dans les zones où il doit dompter une nature périodiquement hostile. La compétence est le critère qui régit toute la vie"..
- "Le contrôle de l'incertitude montre la manière dont le groupe social donné appréhende l'avenir par sa maîtrise de la religion qui est un grand facteur d'asservissement en Afrique. Par la technologie on compose avec la nature. Aucun effort de recherche de progrès, d'une société figée et clientéliste. Le pouvoir dans la société africaine est une affaire de privilège de la naissance ou du choix et non de compétence".
- "L'individualité n'existe que par rapport au groupe et pour le groupe, d'où son adhésion complète aux règles préétablies sans esprit critique".
- "Le culte de l'irrationnel. La relation de cause à effet n'existe pas ; aucune preuve n'est nécessaire pour étayer des assertions d'où le complexe d'infériorité de l'africain".

L'"objectif 2011" adopte l'hypothèse que "la société doit changer" suivant en cela la pensée de Daniel Etounga-Manguelle : "Changer ou périr"[26].

Comme Michel Crozier, l'objectif 2011 considère que "le principal moteur de changement c'est l'équipe dirigeante, et plus particulièrement son chef[27]. C'est cette nouvelle élite dirigeante qui devra être capable d'intégrer les valeurs positives de la culture africaine dans l'organisation et la direction des entreprises en développant un esprit de coopération au sein d'équipes solidaires et responsables. L'évolution du modèle ivoirien devrait, ainsi, pouvoir démentir l'affirmation de G. Sorman selon laquelle "il ne peut exister de capitalisme africain qui amalgamerait l'individualisme nécessaire de l'entrepreneur et la solidarité tribale "[28].

L'obstacle lié à l'environnement administratif et politique hostile

On se trouve devant le paradoxe où, d'une part, comme nous l'avons vu, on peut reprocher à l'Etat ivoirien d'avoir trop "materné" les P.M.E., alors que par ailleurs l'Etat est accusé d'être le principal frein à la création et au développement des P.M.E..

L'exploitation des fiches de l'enquête effectuée par le Ministère du Plan en Avril 1977 sur l'évaluation de la situation des entreprises privées nationales nous montre que parmi les 23 PMI nationales enquêtées, la totalité reprochent à l'Etat au moins une cause de blocage. Par ordre décroissant, les causes les plus courantes sont pour :

a) 44 % des entreprises : les tracasseries, la lourdeur et l'esprit tatillon des comportements de l'administration qui leur font perdre beaucoup de temps et d'argent,

b) 39 % des entreprises : la difficulté à trouver la main-d'oeuvre qualifiée parce qu'elle est peu ou mal formée,

c) 35 % des entreprises : le manque d'informations nécessaires au moment de la création ou au cours du fonctionnement de l'entreprise,

d) 22 % des entreprises : la lourdeur de la fiscalité, en particulier un système douanier pénalisant.

Il est symptomatique qu'en 1992, soit une quinzaine d'années après l'enquête du Ministère du Plan, une Table ronde sur les P.M.E. organisée par Fraternité Matin arrive toujours à la même conclusion que "pour 53 % des entrepreneurs interviewés, les difficultés proviennent de la fiscalité et des procédures administratives lourdes" et que deux des principaux problèmes auxquels se trouvent confrontés les entrepreneurs nationaux sont : "la formation et l'information"[29].

---

[25] Groupe de Réflexions et d'Actions stratégiques sur l'industrialisation (G.R.A.S.I.) : "Stratégie de Développement Industriel de la Côte-d'Ivoire. Objectif 2011", Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie. p. 8 et 9.
[26] Ibid, p. 9.
[27] Ibid, p. 9.
[28] Guy Sorman : "Le Capital, suite et fins". FAYARD. 1994. p. 275.
[29] Goore Bihue : "Comment promouvoir l'entreprise ivoirienne?" Table ronde sur les P.M.E.. Fraternité Matin. 7 sept. 1992. p. 6.

Cette Table ronde a révélé d'autres freins liés aux coûts de production dont les prix sont fixés par l'Etat. Ainsi, selon une étude menée en 1990, en collaboration avec l'USAID, la contrainte la plus importante au développement des P.M.E. réside dans le coût des facteurs de production. 88 % des personnes sondées estiment en effet que les coûts de l'essence, de l'électricité, de l'eau (pour ne citer que ces éléments là) demeurent très élevés en Côte-d'Ivoire... "C'est que, pour nombre de promoteurs, l'Etat a une conception purement alimentaire de l'impôt. Pour ceux-là, l'Etat n'aurait pour unique souci que celui de renflouer ses caisses sans se soucier des incidences de la pression fiscale sur les entreprises.

Les problèmes rencontrés par les PMI s'ajoutant aux carences du système judiciaire ne font qu'accroître la réticence des banques à participer au financement des P.M.E./PMI. Elles se plaignent, en effet, d'avoir des difficultés à recouvrer leurs créances et à mettre en jeu les garanties. Il faudrait d'après elles entre trois et quatre ans pour obtenir du tribunal l'autorisation d'accéder aux garanties données. Le débiteur a le temps d'ici là d'organiser son insolvabilité.

Les entreprises qui s'en sortent le mieux sont celles qui sont parvenues par le biais des agréments prioritaires où des conventions d'établissements à réduire leurs coûts et à instaurer des monopoles de fait. Dans ce domaine, certains nationaux semblent avoir plus de difficultés que les grandes entreprises à obtenir ces agréments, en particulier lorsqu'ils ne font pas partie du pouvoir économique de groupes sociaux intégrés au réseau des responsables politiques.

Certains indices, tels que, l'intérêt récent porté par les étudiants à la création et à la gestion d'entreprises, montrent qu'il y a une prise de conscience du fait que l'on ne peut plus compter sur l'Etat rentier et que l'on devrait rechercher l'enrichissement personnel par la rigueur et le travail professionnel en adoptant la logique industrielle qui a fait défaut à leurs aînés.

Cette nouvelle génération a les mêmes intérêts que les bailleurs de fonds et les organisations professionnelles à voir la Côte-d'Ivoire reprendre sa croissance sur des bases saines. Leur pression conjuguée conduit le gouvernement à mettre progressivement en oeuvre un programme d'action qui devrait, à terme, se traduire par un changement radical de l'environnement légal, administratif et judiciaire.

C'est ainsi que, certains signes nous laissent penser que de profonds et véritables changements sont à l'oeuvre :

- la dévaluation de 50% du FCFA en janvier 1994, va améliorer la compétitivité du secteur industriel et conduire les grandes entreprises à sous-traiter localement en plus forte proportion.
- la déréglementation des prix est déjà bien avancée,
- les tarifs douaniers ont été réaménagés pour tenir compte des effets de la dévaluation,
- la réforme fiscale est en cours,
- le code du travail va être plus souple ce qui permettra aux entreprises formelles d'être moins pénalisées par rapport au secteur informel,
- le projet de création d'un Centre de Promotion des Investissements, futur guichet unique des investisseurs et la refonte des codes des investissements avec la systématicité des agréments et la simplification des formalités administratives vont réduire la dépendance actuelle par rapport aux réseaux clientélistes,
- le programme d'appui au développement des PMI, qui est à l'étude au Ministère de l'Industrie, devrait faciliter la création d'entreprises performantes grâce aux aides prévues : financières, technologiques, d'études de faisabilité et de marché, conseils.
- B. Contamin a montré que le désengagement de l'Etat du secteur productif devenait effectif. Il va se traduire par l'accès croissant de privés ivoiriens à la gestion des grosses entreprises industrielles. Le secteur privé sera-t-il pour cela plus rentable que le secteur public ? Le fait que les nationaux ayant la capacité de prendre des parts majoritaires dans ces entreprises sont ceux qui ont pu constituer leur fortune grâce à leurs réseaux clientélistes et relationnels présente un risque d'échec. Il leur sera difficile, en un court laps de temps, d'abandonner leur logique d'accumulation rentière pour adopter une logique industrielle. Il faudra donc être très vigilant pour que s'instaure une véritable concurrence interne et externe. Des fonds de capital - risque ne pourraient -ils pas acquérir des actions en associations avec des capitaux étrangers et faire du portage de PME en attendant la relève de la nouvelle génération ?

CONCLUSION

Pour relancer la croissance du secteur industriel, qui commençait à s'essouffler, l'Etat ivoirien a fortement investi dans les grands projet (agro-industrie, textile)... au cours de la décennie 1970. Cependant, la gestion de ces projets étatiques a été identique à celle de "toutes les économies de l'Afrique subsaharienne c'est-à-dire" à dominante "rentière", peu soucieuse de gains de productivité, tournée essentiellement vers la redistribution, et que l'appareil d'Etat est le lieu privilégié du contrôle de cette redistribution "[30].

L'Etat s'est donc éloigné progressivement de l'application des règles du jeu de l'économie de marché, contribuant de cette manière à l'apparition et au développement de la crise économique qui dure depuis le début des années 1980.

Le gouvernement ivoirien a bien essayé dès 1968 de mettre en place des moyens et mesures importants en faveur de la création de PME/PMI principalement nationales. Mais la mutation de la bourgeoisie d'Etat en entrepreneur privé ne s'est pas opérée".

Le faible poids des privés nationaux est particulièrement sensible dans le secteur industriel, où ils représentent moins de 10% du capital social. D'après notre analyse ceci est dû aux spécificités du secteur industriel, au manque de culture industrielle et aux obstacles liés à l'environnement administratif et politique hostile. Nous rejoignons ainsi le point de vue exprimé par N. Bamba et Alii lorsqu'ils affirment que : " la transition s'est révélée lente et difficile sous l'effet de facteurs très divers : la rapidité du progrès technique, la taille très réduite du marché national, le poids des logiques de rentabilisation à court terme, les stratégies des groupes multinationaux..." et " le poids des facteurs culturels et sociaux ?"[31].

En proie à de sérieuses difficultés économiques la Côte-d'Ivoire est contrainte de prendre des mesures d'ajustement interne dans le but de rétablir sa compétitivité externe, en particulier par la déréglementation des activités économiques et sociales et la privatisation des entreprises publiques et parapubliques.

Le moment est donc venu pour que la PMI se développe en symbiose avec les grandes entreprises locales et en partenariat avec des entreprises étrangères susceptibles de leur transmettre leur savoir-faire. Le fait qu'il y ait peu d'affairistes nationaux parmi les responsables de PMI devrait permettre au gouvernement de mettre rapidement en oeuvre un programme de grande envergure d'appui technique aux petites et moyennes entreprises. En effet, les groupes de pressions nationaux n'auront pas suffisamment de poids pour barrer la route à la nouvelle génération de techniciens et ingénieurs ivoiriens qui sont de plus en plus nombreux à vouloir contribuer à l'émergence d'un secteur privé national fort et compétitif.

---

[30] N.Bamba, B. Contamin, K. Diomandé, M. Coulibaly : "Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire". GIDIS-CI, table ronde de Bingerville. Déc. 1992. p. 15

[31] op cit p 15

BIBLIOGRAPHIE

BAMBA (N.), CONTAMIN (B.), DIOMANDÉ (K.), COULIBALY (M), 1992 - *Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire*, GIDIS-CI, table ronde de Bingerville. Déc. 1992.

CHEVASSU (J.), VALETTE (A.), 1977 - Les modalités et le contenu de la croissance industrielle de la Côte-d'Ivoire, *Cah. Orstom, sér. Sci. hum.*, vol. XIV, n°1, p. 27-57.

CHEVASSU (J.), VALETTE (A.),1975 - *Données statistiques sur l'industrie de Côte- d'Ivoire*, Orstom Petit Bassam, Document de travail, Vol. VIII. Série études industrielles. N°15.

CHEVASSU (J.M.) ,VALETTE (A.), 1975 - *Les industriels de la Côte-d'Ivoire. Qui et pourquoi ?*, Orstom Petit Bassam, mars 1975.

DE MIRAS (C.), 1983 - De la bourgeoisie d'Etat à l'avènement d'un milieu d'entrepreneurs ivoiriens ? Entreprises et entrepreneurs en Afrique en XIXème et XXème siècles (Tome II). L'Harmattan.

DIOMANDE (K.), 1990 - *Politiques et stratégies pour le développement industriel de la Côte-d'Ivoire : un essai*, Thèse de Doctorat de l'Université de RENNES I.

FAURÉ (J.Y.), 1994 - *Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*, Karthala.

Groupe de Réflexions et d'Actions stratégiques sur l'industrialisation (G.R.A.S.I.) - *Stratégie de Développement Industriel de la Côte-d'Ivoire. Objectif 2011*, Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie.

GUILHON (B.) - *Les dimensions actuelles du phénomène technologique*.s, L'Harmattan. Logiques économiques.

HERNANDEZ (E.M.), 1989 - Spécificité des défaillances d'entreprises en Côte-d'Ivoire, *Revue Ivoirienne de Droit Economique et Comptable*, mars 1989.

KOFFI (D.K.), 1983 - *La création d'entreprises privées par les nationaux en Côte-d'Ivoire depuis 1960.*, CEDA.

KOTCHY (B.), 1993 - Culture africaine et entreprise moderne, *Questions actuelles*, N°1, 4ème trimestre, L. Houedanou.

LATOUR (B.),1974 - *Les idéologies de la compétence en milieu industriel à Abidjan*, Orstom Centre de Petit-Bassam, Sc. Hum. Ser. étu. ind., N°9.

MAHIEU (F.R.), 1990 - *Les Fondements de la crise économique en Afrique*, L'Harmattan. Coll. Logiques économiques, Paris, 1990.

Ministère de l'Industrie et du Commerce - *Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises. Mars 1993.*

MOULINIAT (J.M.), MEBLE (D.), MONKAM (M. , BOUENDE (R.), 1986 - *Analyse "Ex-Post" de la promotion des P.M.E. et de l'artisanat en Côte-d'Ivoire*, Mission Evaluation. SEDES-CECOP. jan. 1986.

ENTREPRISES PUBLIQUES ET DESENGAGEMENT DE L'ETAT EN COTE-D'IVOIRE

A LA RECHERCHE DES PRIVATISATIONS

Bernard CONTAMIN

Les politiques dites d'ajustement structurel, mises en place à partir du début des années 80, se sont inscrites dans la "déferlante libérale" qui a touché l'ensemble de l'économie mondiale: point de salut hors de la vérité du marché, du désengagement de l'Etat et de la priorité absolue à l'entreprise privée! Tout au moins, tels étaient les discours.

Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, ces discours apparaissaient d'autant plus crédibles que ce pays faisait figure de champion du libéralisme en Afrique. La très large ouverture de l'économie ivoirienne aux facteurs de production étrangers (capital comme travail) laissait croire que cette économie était fondée sur des marchés libres, l'Etat n'intervenant qu'à titre subsidiaire. Le mouvement de privatisation était supposé s'inscrire naturellement dans cette logique libérale, la multiplication excessive du nombre d'entreprises publiques étant considérée comme un simple "dérapage".

Il en est résulté d'étonnantes méprises: la simple annonce d'une réforme de certaines entreprises publiques ou la seule diffusion d'une liste d'entreprises susceptibles d'être privatisées ont très souvent été interprétées comme des mesures effectives de privatisation. "La Côte-d'Ivoire fonce vers le privé" annonçait Stephen Smith dans le journal Libération du 28 août 1987, faisant état de "la volonté des autorités ivoiriennes de céder à des repreneurs privés la moitié des 200 entreprises à participation publique". Or force est de constater que, jusqu'à une date récente, le mouvement réel de privatisation a été très limité.

Peu nombreuses, ces privatisations ont été bien souvent réalisées dans des conditions de faible transparence, le "pragmatisme" du coup par coup rendant difficile la connaissance de ce qui s'est réellement passé. Il faudra attendre 199O pour que soit défini un programme explicite et cohérent de privatisation. On pouvait penser alors que sous l'effet de l'aggravation de la crise financière, de la pression des bailleurs de fonds et de l'ouverture démocratique, le processus de privatisation allait connaître un vrai départ. En fait les réalisations furent très en-deçà des objectifs affichés.

Cette lenteur manifestée par l'Etat à se désengager est la manifestation de l'ampleur des ajustements et des recompositions économiques, sociales et politiques, que le processus de privatisation implique. Derrière cette résistance de l'Etat à se désengager des activités productives, c'est l'ensemble du modèle de développement ivoirien qui est en question : combat d'arrière-garde d'un mode de régulation étatique sans avenir ? Recherches tatonnantes d'un modèle d'économie mixte ? Prégnance d'un Etat dont l'intervention doit être rénovée mais reste nécessaire ? Autant d'hypothèses apparemment contradictoires sur lesquelles l'analyse de ce qui s'est réellement passé en matière de privatisation doit apporter des éclairages.

Clarifier les enjeux réels du processus de privatisation suppose que soit cerné au préalable le sens donné au terme de privatisation. La diversité des significations a donné naissance à de profonds malentendus et a contribué notamment à biaiser le débat démocratique à ce sujet.

LE CHAMP DES PRIVATISATIONS

Dans un sens général, privatiser c'est rétrocéder au secteur privé une activité gérée par le secteur public. Nous nous limiterons ici à la privatisation de la fraction du secteur public que constituent les entreprises publiques, entités dotées d'une certaine autonomie dans le cadre du statut juridique de la "personnalité morale"[1].

[1] Le secteur public comprend également les services administratifs des différents ministères. Leur privatisation passe généralement par leur transformation préalable en entreprise publique, mais peut être également directe. On peut ranger dans ce cas de figure, par exemple, la rétrocession à une entreprise privée d'une partie des opérations

L'entreprise publique n'a pas d'existence juridique en droit ivoirien. Elle regroupe plusieurs catégories d'entreprises qui ont pour caractéristique commune l'intervention de l'Etat, mais selon des modalités et des degrés divers. Dans la conception extensive que nous adopterons ici, au noyau dur que constituent les sociétés dont l'Etat détient la majorité du capital[2], sont ajoutés d'une part les Etablissements Publics Nationaux (EPN) qui sont des personnes morales de droit public et n'ont donc pas la forme de société, et d'autre part les sociétés où l'Etat est un actionnaire minoritaire.

La privatisation peut prendre plusieurs formes, qui se distinguent notamment par l'ampleur de la rétrocession.

La dissolution de l'entreprise

Dissoudre une entreprise publique, c'est à première vue désengager l'Etat d'une activité productive et laisser l'initiative privée en assurer la gestion. En réalité ce transfert n'est qu'une possibilité qui peut ne pas se concrétiser. Entre 1977 et 1980, 15 Sociétés d'Etat sur les 39 existantes ont été dissoutes. Interprétée par la quasi totalité des observateurs comme un vaste mouvement de privatisation, cette restructuration ne s'est en fait pas traduite par un essor correspondant du secteur privé, loin s'en faut. Certaines activités ont purement et simplement disparu (riz, production bovine, aménagement régional), d'autres étant reprises par des services administratifs (gestion des participations publiques, recherche agricole). Il était donc abusif de qualifier de privatisation l'ensemble des dissolutions.

La vente d'actions détenues par l'Etat

C'est la forme la plus classique de privatisation: l'Etat cède à des personnes privées la fraction du capital social qu'il détient dans une société. Ce transfert de propriété est supposé correspondre ipso facto à un transfert de pouvoir au profit d'un opérateur privé. Or certaines cessions d'actions peuvent n'avoir aucun portée sur la gestion de l'entreprise. C'est notamment le cas lorsque la participation de l'Etat est minoritaire. La privatisation n'est alors qu'une opération financière, dont le but est de générer des recettes publiques et éventuellement de susciter la mobilisation de l'épargne privée. La plupart des privatisations récentes correspondent à ce cas de figure: COSMIVOIRE (huiles), FILTISAC (sacs d'emballage), CAPRAL-NESTLE (Nescafé) sont des sociétés privées dans lesquelles l'Etat avait une participation inférieure à 33% du capital et qui fonctionnaient comme des sociétés entièrement privées.

Même lorsqu'il est majoritaire, l'Etat peut n'être qu'un actionnaire "dormant", laissant le partenaire privé minoritaire assurer la gestion de la société. C'est le cas de la SOGB (caoutchouc) détenue à 95% par l'Etat mais dirigée en réalité par l'actionnaire minoritaire (la société Michelin). Cet abandon du pouvoir de gestion peut être le résultat d'un choix raisonné, notamment dans le cas où les immobilisations sont trop importantes pour trouver acheteur. Il est alors possible pour l'Etat de conserver la propriété du capital productif et d'en confier la gestion dans le cadre de contrats formalisés.

La privatisation de la gestion

C'est une formule assez souple qui consiste à confier la direction de l'entreprise à un opérateur privé dans le cadre d'objectifs et de moyens définis de façon contractuelle. Plusieurs formules juridiques sont possibles. La plus classique est la convention de concession de service public, solution adoptée dès le début de l'indépendance pour la distribution d'eau en zones urbaines, assurée par une société d'économie mixte, la SODECI, où l'actionnaire majoritaire est le groupe Bouygues. Dans le domaine de l'hôtellerie, le contrat de gérance est très courant, l'Etat restant parfois l'actionnaire unique (cas de l'Hôtel Ivoire).

C'est également la formule du contrat de gestion qui a été adoptée dans la privatisation de l'EECI, société publique d'électricité. L'Etat conserve la propriété des installations et des moyens de production, dont le renouvellement et l'extension continuent à être assurés par l'EECI. La gestion de

de dédouanement (la SGS, société suisse, qui assure la quasi totalité de ces opérations dans un pays comme l'Indonésie), la privatisation de certains services de santé (dispensaires communautaires).

[2] Parmi les sociétés dans lesquelles l'Etat détient plus de 95% du capital, certaines sont qualifiées de Sociétés d'Etat (les fameuses SODE). D'autres sont dénommées Sociétés d'Economie Mixte comme la CITELCOM (télécommunications) ou la RTI (radio et télévision), statut destiné à susciter l'ouverture du capital à des partenaires privés. Des modalités particulières d'exercice du contrôle étatique caractérisent ces différentes catégories juridiques.

ces capacités de production (production, transport et distribution d'électricité) a été confiée à une société privée, la CIE, contrôlée par le groupe Bouygues[3].

Le problème majeur soulevé par ce partage est celui de la détermination de la rémunération de la société gestionnaire dans l'hypothèse où les prix de vente sont fixés par la puissance publique (cas de l'eau et de l'électricité). Le risque est alors de déconnecter la gestion de l'entreprise des contraintes du marché et d'assurer une rentabilité à court terme au détriment d'investissements à long terme. L'équilibre ne peut être trouvé que si l'Etat dispose d'une capacité d'analyse et de négociation suffisante, ce qui nécessite un Etat fort. La gestion rentière n'est pas un monopole du secteur public!

La libéralisation du marché

Le terme de privatisation est également utilisé dans un sens très extensif pour désigner la fin d'un monopole public et l'ouverture d'un marché à la concurrence. C'est le cas de la SOTRA, société publique qui jouit du monopole d'exploitation de certaines lignes de transport dans l'agglomération d'Abidjan. Quand on parle de sa privatisation, thème récurrent de l'organisation des transports urbains en Côte-d'Ivoire, il s'agit généralement de la liberté qui serait accordée aux transporteurs privés d'assurer un certain nombre de lignes dans le périmètre actuellement réservé à la SOTRA. Privatisation signifie alors libéralisation par la dérèglementation.

Cette extension par l'opinion publique du champ des privatisations rejoint une considération générale relative à l'importance de l'environnement des entreprises dans la portée des privatisations: la rétrocession au secteur privé a des effets limités si le marché est trop étroitement réglementé. La pratique de prix et marges fixes, de prélèvements publics élevés, de systèmes de quotas et d'agrément faussent le jeu de la concurrence. Les économies de l'ancienne Europe de l'Est ont fait la douloureuse expérience de l'impossibilité de privatiser les entreprises en l'absence d'un minimum de liberté des marchés.

Dans une économie faiblement industrialisée et dont la taille du marché national est extrêmement réduite, le seuil de rentabilité de certaines activités de production exige bien souvent la concentration des unités productives. La privatisation peut alors conduire paradoxalement à l'apparition de situation de monopole. C'est en particulier le cas du secteur textile dans lequel le désengagement de l'Etat s'est traduit par le regroupement des entreprises de tissage et d'impression au profit du groupe Schaeffer. Les effets néfastes de cette montée des monopoles privés ne peuvent être contrecarrés que par l'ouverture à la concurrence internationale tant à l'importation qu'à l'exportation. C'est alors l'ensemble du dispositif de protection du marché intérieur qui est remis en cause et à travers lui la base des ressources de l'Etat. Comment s'étonner, dans ces conditions, de la lenteur du processus de privatisation qui a caractérisé l'économie ivoirienne depuis le début des années 80.

LES VICISSITUDES DU PROCESSUS DE PRIVATISATION : LA PERMANENCE DE L'ETAT[4]

Analyser les étapes historiques du processus de privatisation, c'est s'interroger au préalable sur l'ampleur de l'intervention directe de l'Etat dans les activités de production. Comment et pourquoi une économie qualifiée de libérale a pu développer un secteur public aussi important?

1960-80 : l'âge d'or des entreprises publiques

Dès 1962, les autorités ivoiriennes instituaient "une catégorie d'entreprises publiques dites "Sociétés d'Etat", destinées à favoriser la mise en valeur des richesses de la nation" (Loi du 22 mars 1962). Les société d'Etat se voyaient investies d'une très grande liberté d'action, leurs activités s'exerçant "conformément aux lois et usages régissant le fonctionnement des sociétés commerciales privées". Elles se développèrent rapidement (en 1970 on comptait 20 entreprises de ce type, dont

[3] L'Etat s'est réservé le droit de souscrire à 20% du capital. Cette disposition est l'un des éléments d'un système de contrôle qui s'articule autour d'un contrat de concession (en réalité d'affermage, puisque le gestionnaire délégué n'a pas en charge les investissements). On est donc loin d'un désengagement total de l'Etat!

[4] Pour une analyse plus détaillée de la période 1980-89, cf CONTAMIN B, FAURE Y.A., 1990.

deux seulement dataient d'avant l'indépendance) dans l'ensemble des secteurs d'activité, avec une prédominance dans l'agriculture. Parallèlement l'Etat multipliait les créations d'établissements publics nationaux et les prises de participation dans les sociétés d'économie mixte. Fin 1977, le Contrôle d'Etat dénombrait 254 entreprises publiques. Les EPN et les sociétés dont le capital était détenu majoritairement par l'Etat représentaient, à cette époque, près de 40% des effectifs salariés et environ 70% des investissements du secteur moderne. Ce poids considérable de l'Etat dans l'économie ivoirienne n'est-il pas contradictoire avec le libéralisme affiché par ce pays ?

La doctrine officielle consistait à affirmer que le secteur privé n'était pas prêt à investir massivement dans une économie jeune et qu'il appartenait à l'Etat d'amener la capacité productive nationale à un niveau garantissant la rentabilité de l'investissement privé. C'est ce que certains ont appelé la doctrine de l'Etat relais[5]. Cet interventionnisme, en principe provisoire, s'est en fait autoentretenu par la constitution d'espaces d'influence et d'enrichissement étroitement intégrés au jeu politique. Cet autoentretien est également le fait des investisseurs privés eux-mêmes qui ont multiplié les appels à l'Etat: pour faciliter l'accès aux multiples canaux d'intervention étatiques, et en particulier bénéficier d'exonérations fiscales, le moyen le plus sûr n'est-il pas d'avoir l'Etat comme partenaire ?[6].

Ce modèle de régulation étatique n'est pas spécifique à la Côte-d'Ivoire. Il caractérise l'ensemble des économies subsahariennes. Mais la particularité de la Côte-d'Ivoire a été de laisser, dans le cadre défini par l'Etat, une très grande liberté de gestion des entreprises tant privées que publiques. Certes, en ce qui concerne les entreprises publiques, des systèmes de contrôle devaient assurer la régularité et le bien-fondé des décisions. En réalité ces systèmes ont peu ou mal fonctionné, laissant les responsables d'entreprise très autonomes. C'est ainsi notamment que des sociétés d'Etat ont pu contracter d'importants emprunts directement auprès des bailleurs de fonds extérieurs, pratique qui a lourdement pesé dans la montée spectaculaire de la dette publique durant la deuxième moitié des années 70. Ce "laxisme" a très tôt suscité des réactions, la dénonciation de la "mauvaise gestion" des entreprises publiques étant presque aussi ancienne que les entreprises elles-mêmes! On peut mentionner notamment un rapport du FMI de 1972 qui estimait que la situation des entreprises publiques ne faisait pas l'objet d'un examen suffisamment approfondi et "qu'une grande partie des investissements publics ne répond pas à des critères d'investissements rationnels"[7].

La réforme des entreprises publiques fut le thème d'un important séminaire organisé en mai 1973 à Yamoussoukro sous le patronnage du ministère du Plan et des Finances. Le principe de la liberté de gestion de ces entreprises était réaffirmé, sachant que parallèlement le ministre affichait sa claire détermination à renforcer le service du Contrôle d'Etat. Mais il faudra attendre 1977 pour que la volonté gouvernementale de réforme connaisse ses premières grandes manifestations avec la dissolution de deux importantes SODE (la SODERIZ et la SOCATCI) et la création d'un ministère d'Etat chargé de la réforme des sociétés d'Etat.

La réforme de 1980 des sociétés d'Etat : le renforcement du contrôle de l'Etat[8]

Lors du Conseil National de juin 1980, le président annonce que sur les 39 sociétés d'Etat existantes, seules 7 sont maintenues. Les raisons de cette profonde restructuration sont détaillées par le ministre chargé de la réforme, l'accent étant mis sur les obscurités juridiques d'une réglementation confuse présentée comme une formidable occasion saisie par les directions d'entreprises publiques pour prendre des libertés avec les normes de gestion et s'affranchir des tutelles. C'est donc au nom de la nécessaire rigueur de gestion que le fleuron de l'interventionnisme étatique est profondément remanié.

---

[5] IKONICOFF M., SIGAL S. 1978. La doctrine officielle a été rappelée à plusieurs reprises par le président de la république, en particulier lors du VIIIème congrès du parti en octobre 1985: "L'Etat n'est jamais le meilleur gestionnaire industriel, et notre projet a toujours été de rétrocéder au secteur privé tout ce pour quoi il est mieux armé que nous" (PDCI-RDA, 1985).

[6] GOUFFERN L.,1982; CONTAMIN B., FAURE Y.A., 1992.

[7] "Un rapport du FMI remet en question le "miracle" ivoirien", affirmait G.Comte dans Le Monde Diplomatique du 14 mars 1972 ; soulignons que, dans le secteur moderne, le secteur privé ivoirien ne représente qu'environ 10%, des investissements, chiffre relativement rare du début des années 60 à nos jours.

[8] Ce fut le début de la première "bataille des entreprises publiques" (CONTAMIN B, FAURE Y., 1990), la deuxième étant engagée depuis le programme de privatisation de 1990 (MOQUE F., 1994).

Cette réforme brutale a été interprétée par la plupart des observateurs comme une opération de désengagement de l'Etat, conséquence de la montée elle-même brutale de la crise financière et comme une soumission aux injonctions du FMI, institution avec laquelle la Côte-d'Ivoire avait signé en avril 1978 un premier programme de redressement financier. Un examen attentif des mesures prises conduit au contraire à conclure à un renforcement de la présence de l'Etat. Sur les 39 SODE existant en 1980, seules 4 d'entre elles, de petite taille, sont explicitement cédées au secteur privé. Les 15 dissoutes, comme nous l'avons vu précédemment, ne correspondent que très partiellement à une rétrocession au secteur privé. Quant aux 20 restantes elles sont pour l'essentiel transformées en établissements publics, ce qui signifie une diminution de leur autonomie et un renforcement du contrôle direct de l'Etat. On est donc loin d'un mouvement de privatisation!

La méprise fut générale et la Banque mondiale elle-même réalisera avec retard que la réforme n'allait pas dans le sens qu'elle souhaitait. Une mission d'expertise sera réalisée en novembre 1982 qui confirmera la reprise en main par l'Etat. Cette mission concluera d'ailleurs au bien fondé du renforcement de la tutelle étatique: face à l'aggravation de la crise, l'impératif premier n'était-il pas d'arrêter l'hémorragie financière dans les plus brefs délais ?[9].

Cette lecture de la réforme, si elle est exacte dans son analyse du contenu et des effets de la nouvelle réglementation, tend à accréditer la thèse selon laquelle la restructuration a été décidée pour des raisons économiques: c'est la montée de la crise qui aurait conduit l'Etat ivoirien à reserrer les boulons! La prise en compte des logiques politiques à l'oeuvre durant cette période contredit cette thèse. Le profond remaniement ministériel de 1977, le lancement de la réforme cette même année 1977 où les finances publiques sont au mieux en raison de la montée en flèche des cours mondiaux du café et du cacao, le passage au scrutin semi-compétitif en 1980 sont les manifestations les plus visibles d'une reprise en main du jeu politique par le sommet de l'Etat. Les entreprises publiques étaient devenues des espaces trop puissants et trop autonomes, menaçant le leadership présidentiel, pour être laissées en l'état plus longtemps.

Les années 80 : remise en ordre et pragmatisme

Parallèlement à ces modifications législatives et réglementaires, des mesures de restructuration financière seront prises dans le but de rétablir les conditions d'une rentabilisation des sociétés d'Etat maintenues par la réforme de 1980 et de préparer leur privatisation. L'importance des déficits, le niveau élevé des coûts de facteurs, la tendance à la baisse des cours mondiaux des matières premières, le poids régional de certaines entreprises, la difficulté à retrouver des repreneurs privés, la volonté d'assurer un minimum d'indépendance nationale, ont rendu ces remises à niveau extrêmement difficiles. Le cas de la SODESUCRE est un bon exemple de profonde restructuration (fermeture de trois complexes sucriers, reprise par l'Etat des quelques 100 milliards de dette extérieure) qui finalement n'a pas remis en cause le statut public de la société. A la fin des années 80, c'était encore le statu quo pour l'ensemble des sept sociétés d'Etat.

Le travail de remise en ordre institutionnelle va également frapper les établissements publics nationaux dès le début des années 80. Clarification des statuts, renforcement des systèmes de contrôle, changement des équipes dirigeantes, alignement des salaires sur ceux de la fonction publique...: un nombre impressionnant de mesures vont être progressivement imposées à des organismes qui vont tenter par tous les moyens de conserver une certaine autonomie. L'argumentation avancée généralement par les responsables de ces établissements, appuyés en celà par la Banque mondiale, est que les contrôles étatiques paralysent l'activité et ne permettent pas de procéder aux ajustements rendus nécessaires par la crise. Durant toute la décennie 80, le pouvoir central sera constamment sollicité pour assouplir les règles de gestion et laisser se développer une gestion de "type privé". Malgré cette "guérilla" permanente, les contrôles budgétaires de régularité des opérations seront renforcés et permettront de contenir les grandes masses budgétaires. Par contre le contrôle de gestion, destiné à s'assurer de l'opportunité économique des dépenses, ne sera que très partiellement exercé.

Dans le secteur des sociétés d'économie mixte un certain nombre de privatisations ont été réalisées. Ces opérations ayant été effectuées de gré à gré, il est difficile de dresser un bilan exact de

[9] La mission fut conduite, à la demande de la Banque mondiale, par un inspecteur général des finances du ministère français de l'Economie et des Finances. Ses conclusions furent jugées par la Banque cohérentes mais trop marquées par la tradition interventionniste du "jacobinisme" français.

ce qui s'est réellement passé. Il n'existe pas de liste officielle de ces cessions (seules 13 cessions de participation publique ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel), ce qui en dit long sur le degré de contrôle que l'Etat pouvait exercer sur ces entreprises et sur les conditions dans lesquelles se sont réalisées ces privatisations. On peut estimer à une quarantaine le nombre de sociétés concernées, chiffre non négligeable, sachant néanmoins que le Contrôle d'Etat avait recensé 170 sociétés de ce type en 1977 et que par ailleurs l'Etat a augmenté sa participation dans certaines sociétés. Le désengagement de l'Etat de ce secteur des sociétés d'économie mixte n'est donc ni massif ni linéaire[10].

Dans de nombreux cas, c'est le partenaire privé de départ (généralement un groupe étranger) qui a repris les participations de l'Etat, ce qui a eu peu d'effet sur la gestion de ces entreprises, dans la mesure où l'Etat était généralement un actionnaire "dormant". Dans une vingtaine de sociétés les cessions ont été faites totalement ou (plus souvent) partiellement au profit d'investisseurs ivoiriens. Si certaines opérations semblent avoir été effectuées à titre gratuit, d'autres ont procédé à des offres publiques de vente. Ce fut le cas de la SITAB (tabac) en 1987 par l'intermédiaire de la Bourse des Valeurs d'Abidjan, révélant par là l'existence d'une épargne locale prête à s'investir pour peu que l'opération se fasse dans des conditions satisfaisantes de transparence et que l'entreprise apparaisse suffisamment rentable. Il faut rappeler en effet que les entreprises publiques n'ont pas le monopole de la "mauvaise gestion": sur la quarantaine de sociétés privatisées, dix ont cessé leur activité.

Une amplification du processus de privatisation supposait l'abandon d'une politique au coup par coup, manifestation d'un "pragmatisme" qui cherchait à composer avec des pratiques clientélistes génératrices d'un attentisme paralysant. Le changement de l'équipe gouvernementale en 1990 va marquer dans ce domaine à la fois une importante rupture dans la conduite du processus de privatisation et la permanence des résistances au désengagement de l'Etat.

1990-93 : les tentatives de rationalisation

Installée en juin 1990, la nouvelle équipe gouvernementale prend dès le mois d'octobre l'importante décision de confier la production, le transport et la distribution de l'électricité à une société contrôlée par le groupe Bouyghes. Il s'agit certes d'un simple contrat de gestion de l'exploitation, l'Etat restant propriétaire et gestionnaire du patrimoine par le biais de l'entreprise EECI et se réservant le pouvoir de fixer les prix du kwh. Mais c'est la première fois qu'une entreprise publique de grande taille fait l'objet d'une mesure de privatisation. Réalisée dans la précipitation, cette opération fût à l'origine d'une vive polémique au coeur de laquelle était posée la question de l'indépendance nationale: la privatisation apparaissait aux yeux de certains comme un bradage du patrimoine national au profit d'investisseurs étrangers[11].

Dans le but d'assurer une transparence du processus de privatisation, dès décembre 1990 un décret fixe les conditions de mise en oeuvre d'un programme de privatisation et de restructuration du secteur parapublic, entendu comme l'ensemble des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte. Il concerne officiellement 140 entreprises, dont la privatisation doit être instruite par un comité placé sous l'autorité directe du premier ministre. Sont définies des procédures d'appel d'offre tant pour les études préparatoires que pour la cession des actions. On peut penser alors que le processus de privatisation va connaître son vrai départ.

Fin 1993 le bilan des réalisations était décevant. Seules sept opérations, relativement modestes, avaient été menées à leur terme (cf tableau en Annexe): diminution de la participation de l'Etat dans deux sociétés d'économie mixte du secteur de l'édition (CEDA et BINEA), vente d'un complexe hôtellier (Villages Vacances d'Assinie), mise en gérance d'un complexe d'élevage (CEIB) et vente de participations minoritaires (inférieures à 25% du capital) que l'Etat détenait dans trois sociétés d'économie mixte (CAPRAL-NESTLE, NOVALIM-NESTLE et COSMIVOIRE).

Certes parallèlement plusieurs transformations institutionnelles ont été opérées dans le but de préparer des privatisations. C'est ainsi que 8 établissements publics ont été transformés en société d'économie mixte. Mais l'Etat détient encore la majorité voire la quasi totalité du capital de ces sociétés. Par ailleurs ont été créées une importante société d'économie mixte de production de riz et

[10] cf liste et analyse détaillée in CONTAMIN B., FAURE Y.A, 1990, p.319-328.

[11] La rapidité de la décision sera justifiée par l'importance des pertes qu'enregistrait l'EECI (37 milliards pour l'exercice 1989/90). Il semble néanmoins que l'équipe gouvernementale aurait souhaité différer cette décision dans l'attente de la définition de son programme de privatisation.

deux sociétés d'Etat, créations qui traduisent la permanence d'une volonté politique de maintenir, voire de renforcer, la tutelle directe de l'Etat sur certaines activités productives. Cette période 1990-93 n'a donc pas été marquée par un désengagement massif et linéaire de l'Etat.

La raison principale avancée pour expliquer la lenteur du processus de privatisation est la nécessité de restructurer les entreprises à privatiser afin de créer les conditions de leur rentabilité. Ces restructurations sont particulièrement difficiles lorsque les entreprises sont de grande taille. Les enjeux économiques, sociaux et politiques sont alors tels qu'ils conduisent bien souvent à un attentisme persistant. La situation est particulièrement critique pour les entreprises qui ne sont pas rentables sans maintien d'une protection de leur marché intérieur : la privatisation ne saurait faire disparaître le besoin d'intervention de l'Etat !

La lenteur du processus est également due à la complexité des études préparatoires, dans la mesure où une certaine normalisation est recherchée. Faire l'inventaire des actifs de l'entreprise (opération difficile lorsque la comptabilité n'a pas toujours été tenue avec rigueur), estimer la valeur de ces actifs et les potentialités du marché, mettre les éventuels repreneurs en concurrence, négocier les conditions de cession: autant d'opérations qui nécessitent la mobilisation de compétences variées et allongent les délais d'instruction des dossiers.

Cette volonté manifeste de transparence s'inscrivait dans l'affichage d'un nouveau style de gouvernement des affaires fondé sur les principes de rigueur et d'efficacité. Une telle approche technocratique, en rupture si nette avec les pratiques antérieures et les intérêts en jeu, allait révéler une certaine naïveté politique et se heurter à de sérieuses résistances tant des mouvements d'opposition que du parti au pouvoir.

L'affaire "Le premier ministre vend et rachète" est à ce sujet exemplaire. Il sera reproché au premier ministre d'avoir infiltré, en plaçant certains de ses proches collaborateurs, une société privé d'investissement, le FIDI, censée racheter les entreprises privatisées. En réalité cette société, contrôlée par le CCFD (organisation non gouvernementale catholique française), était de taille beaucoup trop modeste pour avoir de telles ambitions et commettre des "délits d'initié". Mais cette controverse mit en valeur la difficulté à rompre avec des modes très personnalisés de gestion des affaires qui constituent le terreau de pratiques patrimonialistes et clientélistes.

Le débat sur le contrôle parlementaire des privatisations révéla également les limites d'une approche technocratique fondée sur un libéralisme sans nuance. Le programme de privatisation de décembre 1990 stipulait que les cessions d'actions détenues par l'Etat dans les entreprises publiques étaient décidées par décret. Par ailleurs la doctrine officielle était que toute société publique pouvait et devait être privatisée. Lors d'une session extraordinaire début 1993, le parlement mena une offensive contre le premier ministre sur le thème de l'existence d'entreprises stratégiques sur lesquelles l'Etat devait conserver un certain contrôle et par voie de conséquence sur la nécessité d'une loi pour décider de la cession d'action publique. Cette offensive parlementaire, de nature très politique sur fonds de guerre de succession présidentielle, même si elle n'a pas débouché sur une remise en cause officielle du programme, n'en a pas moins freiné les ardeurs de l'équipe gouvernementale et conduit à différer l'instruction de certains dossiers dont les implications politiques étaient trop fortes.

Face à ces tirs croisés, le gouvernement décidait, milieu 1993, de concentrer ses efforts sur la vente à des investisseurs privés ivoiriens d'actions détenues par l'Etat dans des sociétés d'économie mixte dont la rentabilité était satisfaisante. Cet appel à l'épargne nationale devait contribuer à réhabiliter l'image de marque des privatisations. L'expérience de la CIE, qui avait mobilisé fin 1992 quelques deux milliards de FCFA, pouvait laisser espérer la naissance d'un véritable marché financier capable de drainer l'épargne privée ivoirienne vers le financement des entreprises. Au moment du changement gouvernemental, fin 1993, seulement trois opérations de ce type avaient pu être menées à terme.

1994 : accélération de la privatisation et retour d'un Etat central fort

Incontestablement certaines mesures attestent de la volonté du nouveau gouvernement d'assurer une continuité de la politique de privatisation définie en 1990. La nomination comme premier ministre de l'ancien ministre des finances, le maintien à leurs postes des responsables du

comité de privatisation et surtout la mise en oeuvre de plusieurs opérations d'Offres Publiques de Vente vont dans le sens d'une poursuite voire de l'accélération du processus de privatisation. Mais en réalité ces mesures concernent des sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'Etat était un actionnaire "dormant". Il s'agit donc là d'une simple remise en ordre, dont la légitimité est d'autant moins contestée qu'elle procède systématiquement à des appels publics à l'épargne populaire via la Bourse des Valeurs d'Abidjan[12]. Ces opérations très médiatisées s'inscrivent dans le cadre d'une politique active de communication pour laquelle un appel d'offre international avait été lancé dès janvier 1994, appel dont l'objet était "la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de communication pour le programme de privatisation afin qu'il soit mieux connu et compris tant sur le plan national qu'international".

Parallèlement d'autres mesures révèlent une volonté de recomposer un secteur d'entreprises publiques étroitement contrôlées par le sommet de l'Etat. C'est ainsi que la présentation au parlement d'un projet de loi tendant à instaurer un contrôle parlementaire sur les privatisations est de nature à donner naissance à une nouvelle doctrine de présence de l'Etat dans des secteurs dits stratégiques. Ce projet est à mettre en relation avec le retour au système de Fonds publics de développement qui se sont multipliés depuis la dévaluation du FCFA et la montée des cours de certaines matières premières[13]. Par ailleurs les perspectives de réalisation de grands programmes de mise en valeur des ressources pétrolières et minières (gaz, or, nickel) laissent prévoir la création de nouvelles entreprises publiques. L'ampleur des investissements prévus et la nécessité de mettre en place des systèmes de gestion performants conduiront nécessairement à laisser une place importante au secteur privé, mais justifieront également une présence active de l'Etat. C'est donc dans le cadre d'une économie mixte rénovée que risque de se développer un nouvel ensemble d'entreprises publiques.

Par ailleurs la transformation récente de deux établissements publics en sociétés d'Etat (la DCGTx et la SODEFOR) confirme la reconstitution du secteur des sociétés d'Etat[14]. L'autonomie de gestion de ces entreprises, qui avait été présentée en 1980 comme la raison de leur laxisme, est maintenant considérée comme une condition de leur efficacité. Par contre la récente décision du Conseil des ministres d'introduire dans les entreprises publiques une distinction entre les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, et de permettre au gouvernement de jouer un rôle actif dans la désignation de leurs dirigeants (par nomination ou agrément, y compris dans les sociétés d'économie mixte majoritaire) va dans le sens d'un contrôle plus centralisé de la direction de ces entreprises.

Ce renforcement simultané de l'autonomie de gestion et du contrôle politique des entreprises publiques traduit-il l'émergence d'un nouveau jeu de pouvoirs assurant l'efficacité économique tout en garantissant un minimum de ressources politiques ? Il serait prématuré de répondre à cette question. Mais on peut néanmoins présumer de la permanence de l'Etat dans le secteur productif.

PRIVATISATION ET MOBILISATION DE L'EPARGNE INTERIEURE

Quelles que soient ses modalités et ses déterminations politiques, la remise en ordre du secteur des entreprises publiques s'inscrit dans le jeu d'une nécessité imposée par la montée de la crise: accroître la rigueur de la gestion dans le but d'améliorer la productivité des facteurs de production, ressort fondamental d'une société industrielle. Cette exigence d'accroissement de l'efficacité et de l'efficience concerne l'ensemble du système productif, dans ses composantes publiques comme privées[15]. Les privatisations sont censées contribuer à l'amélioration des performances des unités de production. Mais compte tenu de l'ampleur très limitée du processus de privatisation en Côte-d'Ivoire, il est encore trop tôt pour dresser un bilan significatif[16].

---

[12] La récente décision du gouvernement d'abaisser la valeur nominale minimum des actions d'une société de 5000 à 2500 FCFA a été présentée comme une mesure de nature à développer l'actionnariat populaire.

[13] C'est dans ce cadre que s'inscrit la création d'une banque de l'habitat (BHCI) dans laquelle l'Etat détient 20% du capital.

[14] Avec la SICF (Chemins de fer) érigée en SODE en 1989, on compte actuellement 12 sociétés d'Etat alors que la réforme de1980 les avait limitées à 7.

[15] L'efficacité a trait à la gestion des facteurs de production pour une allocation donnée de ces facteurs, l'efficience concernant le choix de cette allocation. De nombreux travaux ont montré la diminution de la productivité des facteurs dans l'économie ivoirienne dès la fin des années 70. Voir à ce sujet les travaux de G.DURUFLE (1988), KOUADIO YAO (1993), J.PEGATIENAN (1994).

[16] Voir à ce sujet le travail de F.MOQUE (1994) qui dresse un bilan très positif de la privatisation de la gestion de l'électricité.

Plusieurs observateurs ont souligné l'existence dans certains pays d'entreprises publiques bien gérées. En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, la Banque mondiale elle-même avait reconnu les bonnes performances de la SOTRA (Société des transports de l'agglomération d'Abidjan) au milieu des années 80. Cette réussite était attribuée, à juste titre, à l'existence d'un contrat de programme définissant clairement les droits et les obligations de la société et de l'Etat. Les difficultés de l'entreprise ont commencé à partir du moment où l'Etat n'a pas tenu ses engagements financiers. L'existence d'importants arriérés de paiement a contraint l'entreprise à différer les investissements prévus ce qui a entrainé un déficit croissant de l'offre de transport. C'est par cette non prise en charge par l'Etat des contraintes d'intérêt général que certains PDG d'entreprises publiques avaient expliqué les performances insuffisantes de leurs entreprises lors du séminaire sur les privatisations de Yamoussoukro de 1991.

Quelle que soit la valeur de cette argumentation, les difficultés financières de l'Etat, liées notamment au niveau très élevé de la dette extérieure, conduisent à émettre de sérieuses réserves sur le maintien du statut public d'entreprises dont les besoins de rationalisation et de développement font apparaître une insuffisance chronique de capitaux propres. Dans cette perspective, l'appel à des capitaux privés est incontournable. C'est l'une des justifications, souvent sous-estimée, des privatisations.

La question fondamentale est celle de savoir si l'épargne nationale est capable de contribuer de manière significative au financement des investissements ou si le recours systématique à des capitaux étrangers est la seule alternative. La faible part des capitaux privés ivoiriens dans le financement des entreprises du secteur moderne, stabilisée à 10% depuis le début des années 70, tend à accréditer la thèse selon laquelle l'épargne privée nationale est structurellement insuffisante. C'était l'argumentation développée dès 1967 par S.AMIN dans son analyse du modèle de croissance de l'économie ivoirienne alors en plein essor. L'auteur avait mis en valeur la faiblesse structurelle de l'épargne intérieure et la nécessité de recourir de façon croissante à l'endettement extérieur. Si le surendettement de la Côte-d'Ivoire à partir de la fin des années 70 a confirmé cette prévision, il faut néanmoins souligner que ce n'est pas la croissance économique mais au contraire l'arrêt de cette croissance qui a été à l'origine de l'étranglement financier extérieur.

Plusieurs études ont montré que l'insuffisance du financement privé ivoirien des entreprises est moins un problème de volume d'épargne que d'incitation à investir dans des activité dont la rentabilité n'est pas immédiate et qui apparaissent aux yeux de beaucoup d'ivoiriens comme des domaines "par nature" réservés aux capitaux étrangers et à l'Etat[17]. L'histoire de la création d'une importante entreprise industrielle ivoirienne illustre la prégnance de cette "doctrine des domaines réservés": sollicitant de riches commerçants pour participer au financement de son capital, le promoteur ivoirien s'était vu répondre que "l'industrie est l'affaire du président". Ce n'était là que la reprise des propos tenus par le président lui-même en 1961: "Nous acceptons chez nous la coopération avec n'importe quels capitalistes étrangers. Ils auront le droit d'exporter une partie de leurs capitaux, une partie des bénéfices réalisés chez nous, mais parce que le capitalisme constituerait les germes d'une lutte des classes dont nous ne voulons pas, nous ferons en sorte que toutes les participations soient faites par l'Etat, et l'Etat seul"[18]. Les propos révèlent la profonde ambiguïté de la nation d'Etat relais, qui jusqu'à une date récente accordait la priorité aux capitaux privés étrangers.

Quelques récentes opérations de privatisation par appel public à l'épargne laissent entendre que, dans ce domaine, des évolutions sont en cours. Il s'agit de quatre entreprises qui, dans le cadre des privatisations, ont lancé par l'intermédiaire de la Bourse des Valeurs d'Abidjan des offres publiques de vente d'une partie de leur capital. Le montant total des souscriptions s'élève à environ 5,1 milliards de FCFA .

Ces appels à l'épargne ont reçu, dans l'ensemble, un très bon accueil de la part du public. Si la CIE n'a pas pu collecter les 2,4 milliards escomptés (objectif très ambitieux à un moment où les critiques à l'égard des privatisations étaient particulièrement intenses), les trois autres entreprises ont fait le plein, la société SICOR ayant même obtenu des demandes supérieures de 30% à l'offre.

Il est intéressant de noter le nombre important de personnes physiques ayant souscrit, les petits porteurs occupant une place non négligeable. Près de 2000 personnes ont acheté de 1 à 10 actions

[17] Voir à ce sujet CONTAMIN B., FAURE Y., 1990, pp.311-313.
[18] Discours devant l'Assemblée Nationale, le 3 janvier 1961, cité par DUBRESSON A., 1989, p.44.

de la CIE, ce nombre s'élevant à 208 dans le cas de SICOR. 900 personnes ont acquis une seule action de FILTISAC, la participation du personnel ayant été particulièrement forte (8,6% du capital souscrit). Dans le cas de CAPRAL, 85% des actionnaires ont souscrit moins de 100 actions.

T1 . OPV (Offres Publiques de Vente)

Société	Année	Souscription Millions FCFA	% de la souscription		Nombre de personnes physiques
			Personnes physiques	Personnes morales	
CIE	1992	2093,5	78	22	6369
CAPRAL	1993	837	75	25	1011
FILTISAC	1994	903	48	52	1500
SICOR	1994	1265	30	70	553

Dans trois sociétés (CIE, FILTISAC et CAPRAL) le montant du capital mis en vente ne constituait qu'une part minoritaire du capital total. L'opération ne remettait pas en question le contrôle de la société par l'actionnaire privé majoritaire (respectivement les groupes Bouygues, IPS de l'Agha Khan et Nestlé). Par contre dans le cas de SICOR il s'agissait de la vente de 51% du capital. L'opération a donné lieu à une bataille financière très serrée qui s'est traduit semble-t-il par la prise de contrôle de la société par un investisseur ivoirien, "étoile montante" du complexe politico-financier.

Il s'agit certes d'opérations limitées. Mais si elles se généralisaient, comme celà est prévu, elles constitueraient incontestablement une importante innovation dans le fonctionnement du "modèle ivoirien". D'ores et déjà il est possible de conclure à la possibilité de mobilisation d'une épargne privée à des fins productives dès lors qu'un minimum de transparence est respecté et que bien évidemment l'entreprise présente des perspectives de rentabilité. C'est un signe parmi d'autres de l'émergence d'une "culture d'entreprise" dont la portée novatrice sera largement conditionnée par les intérêts d'une classe politique elle même en voie d'ajustement structurel.

Au terme de cette analyse du processus de privatisation, on peut s'étonner d'avoir passé sous silence le rôle des bailleurs de fonds, d'autant plus que la dévaluation est généralement présentée comme une mise au pas des économies de la zone franc par les autorités monétaires de Breton Woods. En réalité, comme nous l'avons montré par ailleurs[19], l'ajustement structurel fonctionne sur la base d'un préjugé tenace qui tend à faire croire à l'application immédiate et intégrale des mesures annoncées et au rôle primordial voire exclusif des bailleurs de fonds dans la définition des politiques d'ajustement structurel. L'analyse du processus de privatisation nous a au contraire montré à la fois l'extrême lenteur des décisions en la matière et la reconnaissance quasi générale de la nécessité des privatisations. Les controverses ont porté non pas sur le principe mais sur l'ampleur et les modalités de ces privatisations. Et dans ce domaine les autorités ivoiriennes ont montré par le passé une très grande capacité d'adaptation et de contournement. La relative aisance financière générée par l'après dévaluation est de nature à renforcer cette capacité et à confirmer l'hypothèse d'un ajustement "internalisé".

19 "Une réforme sous influence extérieure? Le préjugé de l'ajustement structurel", in CONTAMIN B., FAURE Y.A., 1990, pp.113-135.

BIBLIOGRAPHIE

COMTE (G), 1972 - Un rapport du FMI remet en question le "miracle" ivoirien , *Le Monde Diplomatique*, mars, p.14.

CONTAMIN (B.), FAURE (Y.A.), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. Histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala, 369 p.

CONTAMIN (B.), FAURE (Y.A.), 1992 - Des économies et des Etats en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme , *Cahiers des Sciences Humaines*, 28 février, pp.305-326.

DUBRESSON (A.), 1989 - *Villes et industries en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 845 p.

DURUFLE (G.), 1988 - *L'ajustement structurel en Afrique*, Paris, Karthala, 205 p.

GOUFFERN (L.), 1982 - Les limites d'un modèle? A propos d'Etat et Bourgeoisie en Côte-d'Ivoire , *Politique Africaine*, II (6), mai, pp. 19-34.

IKONICOFF (M.), SIGAL (S.), 1978 - *L'Etat relais, un modèle de développement des sociétés périphériques? Le cas de la Côte-d'Ivoire, Revue Tiers monde*, tome XIX, n°76, octobre-décembre, pp. 683-706.

KOUADIO (Y.), 1993 - Etude rétrospective , *Etude prospective nationale*, Abidjan, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, ronéot.

MOQUE (F.), 1994 - *La politique de privatisation du gouvernement ivoirien dans le cadre du programme économique à moyen terme (1990-1995)*, thèse de doctorat de 3ème cycle, Faculté des Sciences Economiques, Université Nationale de Côte-d'Ivoire, 302 p.

PDCI-RDA, 1985 - *Rapport de politique générale du président du parti*, 8e congrès du PDCI-RDA; ronéo, 189 p.

PEGATIENAN (J.), 1994 - *Les sources de la croissance en Côte-d'Ivoire*, Séminaire mensuel du CIRES, Université Nationale de Côte-d'Ivoire.

LISTE DES SIGLES

ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
BINEA	Bureau Ivoirien des Nouvelles Editions Africaines
CAPRAL	Compagnie Africain de Préparations Alimentaires
CEDA	Centre d'Edition et de Diffusion Africaine
CEIB	Complexe d'Exploitation Industrielle du Bétail
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CITELCOM	Côte-d'Ivoire Télécommunications
COFINCI	Compagnie Financière de Côte-d'Ivoire
DCGTx	Direction et Contrôle des Grands Travaux
EECI	Energie Electrique de Côte-d'Ivoire
EPN	Etablissement Public National
ERG	Etablissements Robert Gonfreville
FIDI	Fonds Ivoirien de développement Industriel
FILTISAC	Filature Tinage Sacs Côte-d'Ivoire
LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
LONACI	Loterie Nationale de Côte-d'Ivoire
MOTORAGRI	Société pour la Motorisation de l'Agriculture
OIC	Office Ivoirien des Chargeurs
PAA	Port Autonome d'Abidjan
RTI	Radiodiffusion et Télévision ivoirienne
SAPH	Société Africaine de Plantations d'Hévéa
SEM Maj	Société d'économie mixte dans lesquelles l'Etat a une participation majoritaire
SEM Min	Société d'économie mixte dans lesquelles l'Etat a une participation minoritaire
SGS	Société Générale de Surveillance
SICF	Société Ivoirienne des Chemins de Fer
SICOR	Société Ivoirienne de Coco Rapé
SIPE	Société Ivoirienne de Poste et de l'Epargne
SITAB	Société Ivoirienne des tabacs
SMB	Société Multinationale de Bitumes
SNPECI	Société Nationale de Presse et d'Edition de Côte-d'Ivoire
SOCATCI	Société des Caoutchoucs de Côte-d'Ivoire
SODE	Société d'Etat
SODECI	Société des Eaux de Côte-d'Ivoire
SODEFOR	Société de Développement des Plantations Forestières
SODERIZ	Société pour le Développement de la Riziculture
SODESUCRE	Société pour le développement des Plantation de Canne à Sucre, l'Industrialisation et la Commercialisation du Sucre
SOGB	Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby
SOTRA	Société des Transports Abidjanais

ANNEXE : CREATIONS ET TRANSFORMATIONS D'ENTREPRISES PUBLIQUES. 1990-94 CÔTE-D'IVOIRE.

NOM	STATUT INITAL	STATUT ACTUEL	ANNEE TRANSF.	CAPITAL ACTUEL		OBSERVATIONS
				Millions FCFA	% Etat	
PAA	EPN	SODE	1992	6 000	100	
SNPECI		SODE	1993	175	100	
DCGTX	EPN	SODE	1994	nd	100	
SODEFOR	EPN	SODE	1994	250	100	
LONACI	EPN	SEM Maj	1990	400	80	
CITELCOM	EPN	SEM Maj	1991	4 000	98	
OIC	EPN	SEM Maj	1991	500	52	
SIPE	EPN	SEM Maj	1991	300	98	
LBTP	EPN	SEM Maj	1992	nd	nd	
MOTORAGRI	EPN	SEM Maj	1992	500	95	
ANADER	EPN	SEM Maj	1993	500	nd	
RTI	EPN	SEM Maj	1993	6 000	98	
SOPRORIZ		SEM Maj	1993	nd	nd	
CEDA	SEM Maj	SEM Min	1991	461	20	
BINEA	SEM Maj	SEM Min	1992	50	20	
BHCI		SEM Min	1994	nd	20	
COFINCI	SEM Min	Privée	1990	2 000	0	Cession gré à gré
CIE		Privée	1990	10 000	0*	Contrat de gestion partielle de l'EECI (SEM Maj) *Etat a un droit de souscription de 20% du capital
CEIB	EPN	Privée	1991	180	0	Location gérance
Vill.Vacances Assinie		Privée	1992	nd	0	Reprise Hôtels SIETHO (EPN dissous)
CAPRAL-NESTLE	SEM Min	Privée	1993	5 518	0	OPV de 837,38 millions FCFA
NOVALIM-NESTLE	SEM Min	Abs.	1993			Absorbée par CAPRAL-NESTLE
COSMIVOIRE	SEM Min	Privée	1993	720	0	Cession gré à gré
FILTISAC	SEM Min	Privée	1994	2 115	0	OPV de 903 millions FCFA
SICOR	SEM Maj	Privée	1994	500	0	OPV de 1265 millions FCFA
Opérations en cours :						
SICF	SODE			3 000	100	Reprise en cours
SMB	SEM Maj			1 400	91,94	Appel d'offre de privatisation en cours
SOGB	SEM Maj			21 601	95	Appel d'offre de privatisation en cours
ERG	SEM Min			2 998	39	Reprise en cours
SAPH	SEM Min			8 770	35	Décret de privatisation en attente
SICABLE	SEM Min			555	35	OPV de 751,1 millions FCFA en cours

FINANCES PUBLIQUES ET POIDS DES INTERVENTIONS DE L'ETAT DANS L'ECONOMIE IVOIRIENNE

Kanvaly DIOMANDE

Avant la décennie 1980, la Côte-d'Ivoire était souvent présentée comme une réussite en matière de développement, en raison de la longue période de forte croissance qu'elle a connue (plus de 7 % en moyenne par an en termes réels durant la période 1960-1980) et qui lui avait permis de se hisser au troisième rang des pays d'Afrique du Sud du Sahara. Cette forte croissance fut essentiellement le résultat d'une politique qui a consisté à développer des plantations villageoises de café et de cacao, à exploiter les produits de la forêt, et grâce au surplus prélevé par la CSSPPA[1], à financer les investissements nécessaires au développement. Ce fut donc une croissance dont le moteur était l'agriculture d'exportation.

Toutefois, la croissance agricole est passée de 10 % par an entre 1950 et 1964 (parallèle à la croissance globale de l'économie) à 2 % entre 1972 et 1978 et plusieurs travaux indiquent qu'à partir de la fin des années 1970, c'est la dépense publique qui a servi de moteur à la croissance ivoirienne, en particulier les dépenses d'investissement qui sont passés de 10 % du PIB pour la période 1965-70 à 15 % en 1975 et 23 % en 1978 (Duruflé G, 1986). La Côte-d'Ivoire a fait confiance aux mécanismes keynésiens de relance de la croissance : "des dépenses sur fonds d'emprunt peuvent, même lorsqu'ils sont inutiles, enrichir la communauté"[2]. Dès lors, la règle de l'équilibre budgétaire n'avait plus de sens. Quand les dépenses privées se révélaient insuffisantes, les dépenses publiques devaient prendre le relais, au même du montant des recettes fiscales: c'était la politique du *deficit spending* (Spindler J., 1994).

Cette politique a entraîné cependant des déséquilibres insupportables des finances publiques en raison de la combinaison au début des années 1980 d'un certain nombre de facteurs défavorables : alors que l'Etat avait contracté de lourds engagements financiers suite à une amélioration de plus de 70 % des termes de l'échange entre 1975 et 1977, les prix internationaux du café et du cacao ont chuté à partir de 1978, le second choc pétrolier est intervenu en 1979, le taux de change du dollar contre le franc s'est emballé en 1980 suivi d'une hausse des taux d'intérêt. La Côte-d'Ivoire n'a pas eu d'autre choix que de s'engager à partir de 1981 dans une politique de stabilisation et d'ajustement structurel.

Or, comme le soulignent bien JARRET M.F. et MAHIEU R.F., les PAS, en s'attaquant en premier lieu à la dépense publique, ont remis en cause en profondeur le mode de croissance antérieur (I) qui avait fini par structurer la plus grande partie du système productif (JARRET M.F et MAHIEU F.F., 1991). Cette remise en cause a fini par déboucher sur la remise en cause de la place et du rôle de l'Etat dans l'économie (II).

LE SYSTEME DE REGULATION ECONOMIQUE ET L'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le modèle de développement adopté par la Côte-d'Ivoire à son indépendance, centré sur l'Etat (A), a généré un certain nombre de déséquilibres structurels dont en particulier celui des finances publiques (B).

Le rôle et le poids de l'Etat

Le modèle de développement ivoirien, qui n'est du reste qu'une variante d'un modèle commun aux différents pays d'Afrique Subsaharienne (Contamin B. et Fauré Y., 1990) et qui a reçu plusieurs dénominations dans la littérature (modèle néo-colonial de croissance (Duruflé G. 1988), modèle d'économie à sens unique (Grellet G., 1982), modèle de rente,...) est fondamentalement régulé par l'Etat qui y apparaît à la fois comme le principal acteur du système productif, la principale source d'enrichissement et le pilier du contrôle du processus d'accumulation. La mise en oeuvre de la variante

[1] CSSPPA : Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles.
[2] Keynes J.M.: *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, 1968, p.46

ivoirienne du modèle repose sur la vision de "l'Etat-relais", c'est-à-dire d'un Etat qui a pour rôle de mettre en place le fonctionnement d'une économie de marché (Ikonicoff M., 1978).

En effet, en partant du principe que seuls les mécanismes du marché rendent possible un processus de croissance continuelle, mais en l'absence d'une classe d'entrepreneurs capitalistes nationaux capables de risquer leurs capitaux dans la production industrielle, le renforcement des entreprises publiques héritées de la colonisation et la création d'un important secteur public et para-public se sont avérés indispensables : c'est la stratégie dite "de substitution" où l'Etat remplace l'industrie privée défaillante. Cette stratégie de substitution est née de la volonté de l'Etat ivoirien d'acquérir des participations dans des groupes auxquels manquait le capital nécessaire pour des projets considérés comme vitaux, ou à prendre en charge des secteurs d'utilité publique, mais dont la gestion est structurellement déficitaire (cette volonté politique est affirmée dans les différents plans de développement, particulièrement celui de 1976-1980). A côté de cette stratégie dite de substitution, il y eut aussi une stratégie d'impulsion : l'Etat a joué le rôle d'entrepreneur et mis en place des structures industrielles en espérant que celles-ci créeraient des effets d'entraînement dans le reste de l'économie (Grellet G., 1986, p. 281). Ce rôle d'entrepreneur s'est effectué à travers les entreprises publiques qui ont été de puissants outils d'intervention de politique économique et sociale.

Aussi, pendant de longues années, l'Etat ivoirien a systématiquement développé une politique de création de sociétés d'Etat et d'entreprises publiques afin d'être présent dans les secteurs clés de l'économie, mais aussi avec l'idée fondamentale de les rétrocéder plus tard aux entrepreneurs privés locaux qui auront entre-temps été initiés au monde des affaires (politique de l'Etat-relais). Il en résulte que la Côte-d'Ivoire qui est présentée comme le pays du libéralisme est en fait un pays dans lequel l'Etat joue le plus grand rôle, aussi bien dans le développement de l'agriculture que dans celui de l'industrie (Penouil M., 1983). Le poids de l'Etat a fini par devenir prépondérant dans l'économie à telle enseigne qu'en 1979, l'Etat ivoirien a réalisé 65 % des investissements, fourni 33 % des emplois, mais produit seulement 20 % de la valeur ajoutée (Diomandé K., 1990 p. 170). Le montant cumulé net des investissements publics sur la période 1965 à 1980 s'élève à 475 milliards de franc CFA dans le seul secteur industriel, soit plus des deux tiers des immobilisations nettes dans l'industrie qui se montaient à 693 milliards. L'Etat ivoirien se présente ainsi comme le principal agent économique à travers un secteur public très vaste, mais dont la régulation a constitué une charge très lourde pour le budget de l'Etat qu'il a très peu contribué à alimenter.

Le déséquilibre structurel des finances publiques

Pendant près de vingt ans, ce modèle a assuré une croissance très forte à l'économie ivoirienne, mais il a aussi généré un certain nombre de déséquilibres structurels : dépendance culturelle et technique, dépendance commerciale, hypercroissance de la ville d'Abidjan, croissance des inégalités... Ces différents déséquilibres sont pour la plupart inhérents à tout processus de développement et n'ont pas remis en cause à eux seuls le fonctionnement du modèle. C'est l'apparition brutale et durable d'un déséquilibre des finances publiques qui a sérieusement contrarié le rôle du pilier fondamental du modèle, à savoir l'Etat.

En effet, le solde des recettes et dépenses de l'administration publique qui oscillait d'ordinaire dans une fourchette de plus ou moins 5 % du PIB, est brusquement monté à 11 % en 1977, puis a plongé à -2 % en 1978 pour atteindre -11 % en 1981. Depuis ce solde n'est pas redevenu positif comme l'indique le graphique G1 ci-dessous.

Cette brusque détérioration des finances publiques, qui ne s'est pas révélée conjoncturelle comme le croyaient les autorités ivoiriennes, est en fait le résultat d'une gestion hasardeuse de l'économie. En effet, entre 1975 et 1977, l'ensemble des produits exportés par la Côte-d'Ivoire (en particulier le café et le cacao) a bénéficié de hausses de cours très importantes. Il en a résulté une forte hausse des recettes d'exportation qui sont passées de 265,5 milliards de francs CFA en 1975 à 426,1 milliards en 1976 et 611,5 milliards en 1977. Les recettes de la CSSPPA ont par conséquent décuplé en deux ans, passant de 23 milliards en 1975 à 239 milliards en 1977. La balance des paiements a dégagé un surplus de 1,3 % du PIB et l'Etat un excédent budgétaire de 0,4 % du PIB.

G1 . Evolution de la capacité (+) ou du besoin de financement (-) en % du PIB

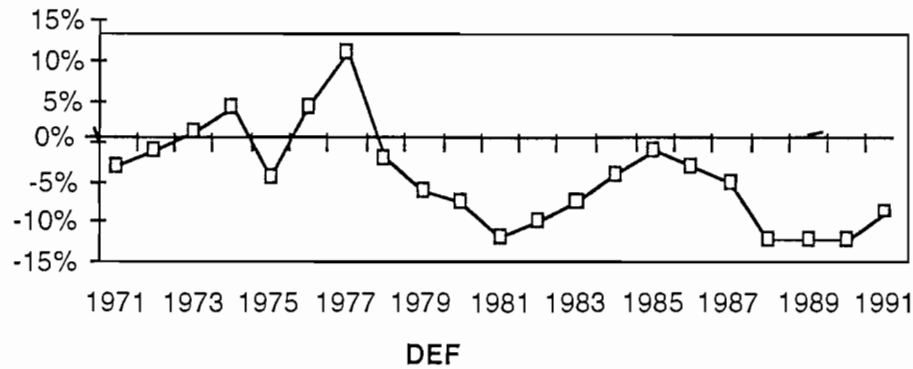

Légende : DEF = Capacité (+) ou besoin (-) de financement

Profitant de l'abondance financière, les pouvoirs publics ont entrepris un ambitieux programme de développement de l'infrastructure, de diversification de la production agricole (hévéa, oléagineux, coton, sucre...) et de dépenses de prestige (construction d'établissements scolaires ultra-modernes très couteux...). En dépit des importantes ressources intérieures, il a été fait appel à des financements extérieurs et le montant des entrées nettes de capitaux qui était de 44 milliards en 1975 est passé à 94 milliards en 1977 puis à 208 milliards en 1978. Cette période est aussi caractérisée par la gestion laxiste des sociétés d'Etat qui se sont avérées de véritables gouffres financiers : en 1978, alors qu'elles ne réalisaient que 7 % du chiffre d'affaires des entreprises ivoiriennes, elles représentaient 50 % des immobilisations et 51 % de la dette à moyen terme. L'Etat a en outre laissé leur endettement extérieur se développer anarchiquement avec son aval, "bien qu'il s'agisse le plus souvent d'emprunts à hauts risques (à 86 % en 1976), c'est-à-dire que l'Etat aura de fortes chances de rembourser lui-même 601,8 milliards en 1978, soit une progression de 258 %. Cela a fait dire au Ministère français des Relations Extérieures qu'"avec les bénéfices exceptionnels de la CSSPPA à la fin des années 1970, la Côte-d'Ivoire s'est comportée comme les pays producteurs de pétrole en 1974 et en 1979, en investissant à outrance dans des programmes peu rentables et en empruntant à l'extérieur" (MRE, 1984).

G2 . Evolution des recettes de l'Etat

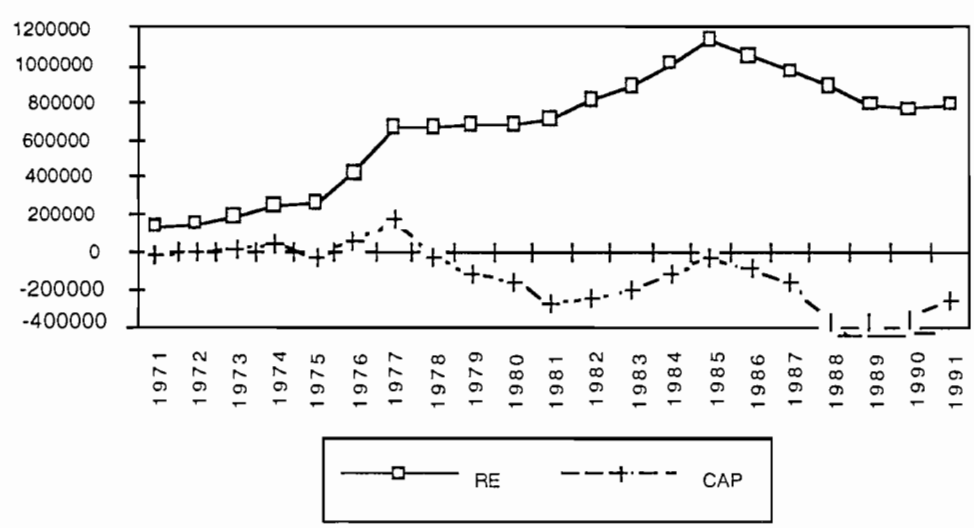

Légende :
RE = Recettes de l'Etat. CAP = Capacité (+) ou besoin (-) de financement.

Les effets de cette gestion laxiste de l'économie n'ont malheureusement pas tardé à se faire sentir. Le boom des matières premières fut éphémère (1976-1977) et dès 1978, la situation commença à se dégrader : les termes de l'échange baissèrent de 11,3 % en 1978 et de 11,4 % en 1979. En 1979 du reste, survint le second choc pétrolier dont les effets inflationnistes se conjuguèrent en 1980 àune détérioration de 14 % des termes de l'échange, ce qui commença à rendre préoccupante la question de la dette contractée au cours des années précédentes. C'est ce que Hugon qualifie d'"effets crémaillères" : les

dépenses publiques engagées en période de bonne conjoncture entraînent des charges durant les périodes de basse conjoncture, d'où une tendance structurelle aux déficits extérieurs (HUGON P., 1985). La situation a en outre été davantage compliquée par l'envolée des taux d'intérêt réels en 1978-1980 et son corollaire, la forte appréciation du dollar.

C'est ainsi que la capacité de financement des administrations publiques qui avait atteint +11 % du PIB en 1977 a chuté à -11 % en 1981. Les premières analyses avaient rapidement conclu à une conjoncture difficile, mais comme le montre clairement le graphique n°1, le solde des dépenses et des recettes de l'Etat n'est pas redevenu positif jusqu'en 1991. Pourtant les efforts pour redresser la situation n'ont pas manqué : le déséquilibre des finances publiques fut tel que la Côte-d'Ivoire n'eut d'autre choix que de recourir dès 1981 au FMI et à la Banque Mondiale et par conséquent à la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel (PAS). Depuis, quatre PAS ont été mis en oeuvre et la capacité de financement de l'Etat est toujours restée négative, révélant ainsi le caractère structurel du déficit. En fait, comme l'a montré DURUFLE en 1986, les racines des déséquilibres des finances publiques et des finances extérieures et de l'épuisement de la croissance sont en place bien avant le retournement de conjoncture de 1978. L'évolution favorable des prix du café et du cacao et les facilités de financement prodiguées par l'économie d'endettement international ont permis d'en masquer les effets durant les années 70, mais au prix d'un creusement de ces déséquilibres (DURUFLE G., 1986). C'est le fonctionnement de l'économie où l'Etat a joué les premiers rôles qui est en cause. Tout au long des années 1970, il a fallu une dépense publique et un taux d'investissement public en progression pour maintenir le taux de croissance et intégrer un nombre plus important de nationaux à l'économie moderne. Cela n'a été possible qu'au prix d'un recours accru aux facteurs de production étrangers et un endettement plus fort de l'Etat avec cependant une efficacité économique tendanciellement décroissante. Les déséquilibres ont de surcroît été amplifiés par le coût de la régulation politique qui s'est traduite à l'ombre de l'Etat par un enrichissement du secteur moderne sans commune mesure avec l'accroissement de la production et des gains de productivité (Gouffern L., 1982).

La crise financière intervenue à partir de 1981 a donc compromis la régulation du système. Comme le montre le graphique ci-dessous, dès que le taux de croissance de la dépense publique et des investissements publics a chuté au début des années 1980, le niveau général de l'activité dans le secteur moderne a subi le contre coup et l'économie ivoirienne est entrée en crise. La Côte-d'Ivoire n'a pas eu d'autre choix que de recourir aux PAS.

LES PAS ET LA REMISE EN CAUSE DU ROLE DE L'ETAT

La décennie 1980 aura été celle de la remise en cause du rôle économique de l'Etat en Afrique. Depuis la crise des matières premières à la fin des années 1970, en Côte-d'Ivoire comme dans les autres pays africains, le modèle de croissance subsaharien semble avoir rencontré ses limites. L'ampleur de la crise économique et sociale qui a assez curieusement éclaté dans tous les pays d'Afrique noire, a suscité partout la mise en oeuvre de PAS. Ces derniers, outre l'objectif fondamental de restaurer la croissance, semblent axés avant tout sur le redressement des finances publiques (A) et le retrait de l'Etat du secteur productif (B).

Le difficile redressement des finances publiques

Depuis 1981, quatre programmes successifs de stabilisation et d'ajustement ont été mis en oeuvre en Côte-d'Ivoire avec l'appui des institutions de Bretton Woods. L'objectif général poursuivi par ces programmes a toujours été de restaurer les grands équilibres macro-économiques afin de créer les conditions de la relance économique. Parmi les préoccupations majeures, le redressement des finances publiques a toujours le premier rang. Ce redressement se résume assez simplement en deux axes : augmenter les recettes, réduire les dépenses.

Concernant les recettes, le graphique ci-dessus indique clairement que la croissance des ressources de l'Etat est étroitement liée à la croissance des prélèvements CSSPPA et CGPPGC[3], en d'autres termes, aux recettes tirées de l'exportation du café et du cacao et des taxes prélevées sur certains produits de grande consommation comme le riz.

[3] CGPPGC : Caisse Générale de Péréquation des Prix des Produits de Grande Consommation.

Le montant de ces prélèvements est essentiellement fonction des cours du café et du cacao, ce qui explique qu'il soit devenu négatif en 1987 suite à l'effondrement des cours de ces produits.

La grande victoire du troisième PAS est d'avoir réussi à imposer au Gouvernement en 1989, de diviser par deux le prix d'achat garanti aux producteurs de café et de cacao afin que l'État cesse de perdre de l'argent sur chaque kilogramme de café et de cacao exporté. Pour le reste, l'analyse des recettes de l'État se limite à l'analyse des recettes fiscales. Le montant de celles-ci est passé de 474,9 milliards en 1980 à 576,8 milliards en 1983, soit une hausse de 21 % sous l'effet des mesures du premier PAS.

G3 . Evolution des taux de croissance, des dépenses de l'Etat (TEM) et des investissements publics (TFB)

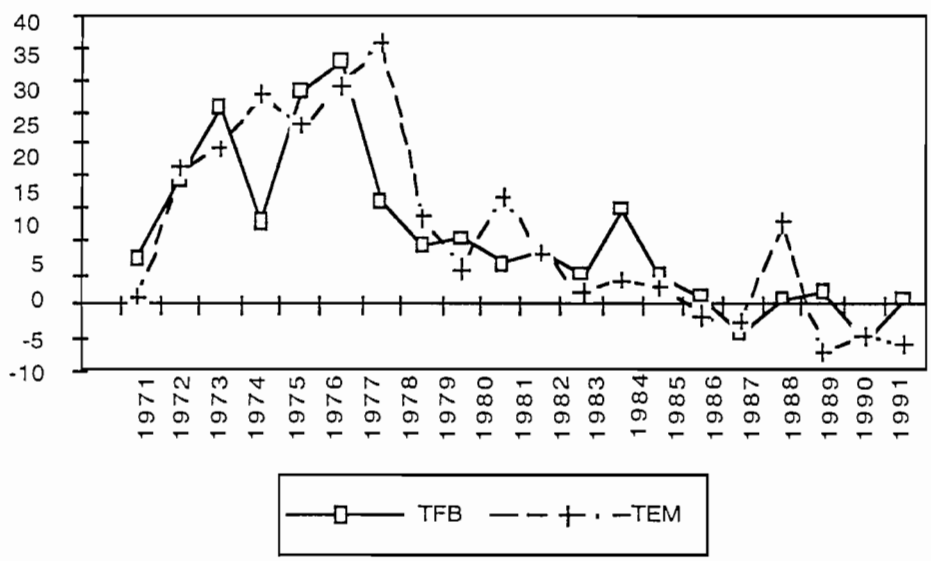

Légende :
TEM = Taux de croissance des dépenses de l'Etat
TFB = Taux de croissance des investissements publics.

G4 . Evolution des recettes de l'Etat et des prélèvements CSSPPA et CGPPGC

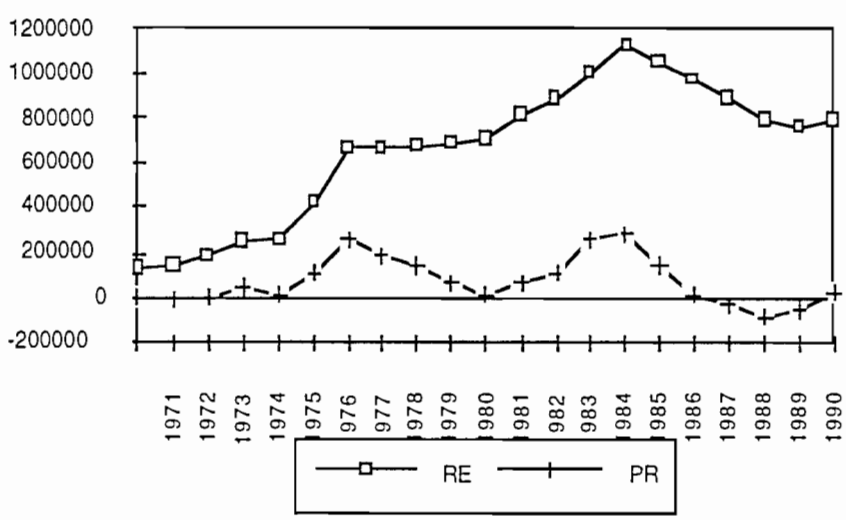

Légende :
RE = Recettes de l'Etat PR = Prélèvements

Les mesures contenues dans le second PAS qui va de 1984 à 1987 ont réussi à porter le niveau des impôts et taxes à 673,8 milliards en 1986 grâce essentiellement à une hausse importante des droits et taxes à l'importation, suite à la reprise économique passagère de 1985-1986 : les droits et taxes à l'importation sont en effet passés de 137,2 milliards en 1984 à 206,9 milliards en 1986, soit une hausse de plus de 50 % en deux ans.

T1 . Structure et évolution des impôts et taxes (en millions FCFA)

années	impôts directs	%	taxes sur le commerce exterieur	%	total impôts indirects	%	total impôts et taxes
1971	10 563	0.11	59 399	0.63	82 486	0.88	93 049
1972	12 662	0.12	60 675	0.57	92 042	0.87	104 704
1973	15 793	0.12	63 633	0.49	111 790	0.87	127 583
1974	20 762	0.14	78 520	0.53	126 931	0.85	147 693
1975	25 128	0.14	86 953	0.51	145 167	0.85	170 295
1976	29 947	0.12	123 127	0.51	209 998	0.87	239 945
1977	42 737	0.13	164 084	0.51	277 121	0.86	319 858
1978	57 507	0.15	168 159	0.45	312 568	0.84	370 075
1979	63 203	0.15	173 673	0.42	343 246	0.84	406 449
1980	67 723	0.14	212 708	0.44	407 179	0.85	474 902
1981	79 638	0.15	224 099	0.43	439 439	0.84	519 077
1982	83 011	0.14	202 379	0.36	478 328	0.85	561 339
1983	88 914	0.15	210 591	0.36	487 870	0.84	576 784
1984	85 844	0.15	209 392	0.38	463 587	0.84	549 431
1985	89 891	0.14	262 967	0.41	543 635	0.85	633 526
1986	101 313	0.15	285 683	0.42	572 464	0.84	673 777
1987	111 143	0.18	278 132	0.45	502 168	0.81	613 311
1988	108 106	0.18	239 608	0.40	479 956	0.81	588 062
1989	94 621	0.16	214 603	0.36	494 365	0.83	588 986
1990	105 116	0.19	158 806	0.29	441 695	0.80	546 811
1991	110 578	0.20	153 749	0.29	419 125	0.79	529 703

Source : Comptabilité Nationale

Depuis l'effondrement des cours du café et du cacao en 1987, le total des impôts et taxes n'a fait que régulièrement baisser, passant de 673,7 milliards en 1986 à 529,7 milliards en 1991 et ceci malgré les hausses répétés des taux d'imposition. Il semble en fait que la Côte-d'Ivoire soit passée du mauvais côté de la courbe de Laffer, notamment la phase descendante où une hausse marginale du taux de fiscalité se traduit par une baisse des recettes fiscales. Les économistes de la Banque Mondiale reconnaissent du reste que la Côte-d'Ivoire a atteint le niveau maximal de taxes explicite qui soit permis. A titre d'illustration, ils évoquent l'expérience de 1987 relative à la hausse généralisée de 30 % des tarifs douaniers et à l'extension de la TVA au secteur de la distribution qui a conduit à une chute notable des recettes fiscales entre 1988 et 1989 (Chamley C. et Ghanem H., 1991), (Kouadio Y., 1993). En outre, le système fiscal qui se dégage de l'analyse des données de la période 1981-1991 est caractérisé par sa forte dépendance des taxes sur le commerce extérieur (en moyenne 40 % des impôts et taxes), ce qui rend les recettes publiques très vulnérables face aux chocs externes. Les possibilités d'accroître les recettes publiques sont donc très limitées. Le montant total des impôts et taxes de 1991 (529,7 milliards) n'est supérieur que de 2 % à celui de 1981 (519,1 milliards). Cela explique pourquoi l'aspect principal des PAS au niveau des finances publiques a porté sur la réduction des dépenses.

Pourtant là encore, force est de constater que ni le montant total des dépenses de l'État, ni le montant des dépenses courantes de l'État n'ont vraiment baissé. Le montant total des dépenses de l'État est passé de 841 milliards en 1980 à 1081 milliards en 1983, soit une hausse de 28 % au cours du premier PAS. Cette hausse est due principalement à la hausse continue de la masse salariale malgré les mesures de compression du PAS et au triplement des montant versés au titre des intérêts de la dette : la masse salariale est passée de 215 milliards en 1980 à 292 milliards en 1983 (+35 %) et les intérêts payés au titre de la dette sont passé de 55 milliards à 165 milliards au cours de la même période, soit le triple. Le seul poste que le premier PAS a réussi à réduire est celui des investissements publics qui sont passés de 200 milliards en 1980 à 162 milliards en 1983, soit une baisse de 19 %.

Le premier PAS n'a en fait pas réussi à réduire la masse salariale qui est passée de 10 % à 11 % du PIB entre 1980 et 1983, mais il a réussi à faire passer de 2 à 6 % les intérêts dus au titre de la dette. Si la situation a semblé se redresser en 1984-1986 grâce plutôt à la remontée des cours du café et du cacao qu'à la mise en oeuvre du deuxième PAS, la situation s'est détériorée à partir de 1987 quand les cours des deux principales spéculations ivoiriennes se sont effondrés. La situation en 1991, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres définitifs, est la suivante : la masse salariale est de 12 % du PIB contre

10 % en 1980 ; par contre et c'est là le résultat le plus curieux, le remboursement des intérêts de la dette a réussi à se substituer aux investissements publics. En effet, alors qu'en 1980, les investissements publics s'élevaient à 9 % du PIB et les intérêts de la dette à 2 %, en 1991, c'est le contraire : les intérêts payés au titre de la dette s'élèvent à 11 % du PIB et les investissements publics ne représentent plus que 3 % du PIB. Tout se passe en fait comme si les efforts de redressement des finances publiques avaient conduit la Côte-d'Ivoire à accepter un supplément d'endettement sous forme de facilités financières d'ajustement structurel.

T2 . Structure et évolution des dépenses de l'Etat (en millions de FCFA)

Année	Masse salariale	%	Intérêts sur la dette extérieure	%	FBCF	%	Total des dépenses
1971	43 881	0.30	3 588	0.02	33 853	0.23	142 706
1972	46 387	0.32	4 084	0.02	28 202	0.19	144 572
1973	55 608	0.31	4 514	0.02	37 433	0.21	174 755
1974	65 866	0.30	5 503	0.02	46 437	0.21	217 048
1975	84 558	0.29	7 098	0.02	76 478	0.26	288 943
1976	101 858	0.27	11 005	0.02	105 012	0.28	370 451
1977	115 460	0.23	15 714	0.03	165 820	0.33	497 222
1978	149 589	0.21	25 537	0.03	238 090	0.34	699 644
1979	187 858	0.23	39 910	0.05	259 473	0.32	795 062
1980	215 691	0.25	55 086	0.06	200 979	0.23	841 023
1981	246 880	0.25	89 581	0.09	202 382	0.20	980 613
1982	278 571	0.26	133 771	0.12	169 068	0.15	1 058 332
1983	292 436	0.27	165 435	0.15	162 735	0.15	1 081 445
1984	292 518	0.25	214 136	0.19	130 958	0.11	1 126 785
1985	301 594	0.26	248 187	0.21	117 441	0.10	1 156 888
1986	320 199	0.28	209 437	0.18	123 256	0.10	1 140 882
1987	358 051	0.32	220 754	0.19	153 923	0.13	1 114 725
1988	370 429	0.29	243 218	0.19	144 003	0.11	1 256 751
1989	400 292	0.34	269 572	0.23	136 153	0.11	1 170 339
1990	375 136	0.33	269 149	0.24	105 350	0.09	1 115 728
1991	364 987	0.34	326 345	0.31	102 016	0.09	1 050 017

Source : Comptabilité Nationale

Il en résulte que le montant de la dette extérieure qui était de l'ordre de 60 % du PIB en 1980 est passé à 130 % en 1985 et à plus de 180 % en 1990. Le programme d'ajustement en cours actuellement (1991-1995) semble avoir réussi à dégager un solde primaire positif (hors intérêts sur la dette publique), mais cela n'a été possible qu'après un certain nombre de mesures drastiques comme les licenciements des travailleurs journaliers, l'alignement des salaires des nouveaux enseignants, la mise à la retraite après 30 années de service... Le solde primaire cache cependant des déséquilibres liés aux capacités de financement de plus en plus faibles de l'économie, alors que les besoins n'arrêtent pas de se multiplier. Cela explique en partie pourquoi l'accent est de plus en plus mis sur le retrait de l'État de la sphère productive.

La remise en cause du poids de l'Etat

La gravité et la persistance de la crise financière ont fini par entraîner une incapacité de l'État ivoirien à remplir ses fonctions prévues par le modèle : la fonction publique ne peut plus embaucher comme par le passé les diplômés de l'enseignement supérieur qui le désirent, les écoles publiques sont incapables de répondre à la demande des familles, les médicaments de base manquent dans les formations sanitaires et pire, la CSSPPA s'est révélée incapable de garantir aux producteurs de café et de cacao "le prix minimum garanti"... Devant tant d'insuffisances, les thèses libérales symbolisées par les institutions de Breton Woods ont pris le dessus pour dénoncer les interventions publiques qui cassent les mécanismes du marché et étouffent les initiatives individuelles, seules capables de procurer un véritable dynamisme à l'économie. L'intensité de la dénonciation a été accentuée par "la faiblesse du secteur privé national qui a conduit à attribuer à l'État le "monopole" de la responsabilité interne de la crise" (CONTAMIN B. et FAURE Y., 1992).

L'un des principes fondamentaux de la pensée libérale, on le sait, est de considérer qu'une gestion privée est plus efficace qu'une gestion publique, ce qui explique que les PAS axent la restructuration des systèmes productifs en crise sur le retrait de l'État. En d'autres termes, il faut privatiser. Aussi est-il demandé à l'État de vendre ses entreprises ainsi que ses parts dans les entreprises mixtes (l'État détient environ 70 % du capital social des entreprises industrielles) et de libéraliser les circuits de commercialisation du café et du cacao. Le but de ces privatisations est triple : réduire les subventions éventuelles, améliorer l'efficacité du système productif et surtout se procurer de l'argent frais. Ainsi, dans sa phase I, le programme de privatisation a prévu la cession d'actions dans 17 entreprises pour un montant total de 90 milliards. Toutefois, il ne suffit pas de vouloir privatiser pour pouvoir le faire. D'abord il faut trouver des repreneurs et surtout il faut vaincre "le noyau de la résistance dans le comportement patrimonialiste et clientéliste de l'État : on n'abandonne pas facilement des champs de pouvoir et d'enrichissement" (CONTAMIN B., 1992). Cette situation peut être illustrée par les débats passionnés sur le programme de privatisation qui ont eu lieu à l'assemblée nationale en 1993, mais aussi par le refus catégorique des autorités ivoiriennes de liquider la CSSPPA qui gère un système extrêmement rigide et contrôlé de prix administrés au niveau de la commercialisation du café et du cacao. Le véritable pouvoir de la CSSPPA, outre le prélèvement du surplus, tient au mode de régulation des filières café et cacao qui porte à la fois sur le choix des intervenants et sur les conditions techniques d'intervention. L'État ivoirien, malgré les pressions de la Banque Mondiale, n'a pas laissé le contrôle de ses deux principales spéculations lui échapper.

CONCLUSION

Malgré quatre programmes d'ajustement structurel, l'économie ivoirienne n'a pas encore retrouvé le chemin de la croissance. La seule amélioration a eu lieu en 1984-1986 où il y a eu une bonne tenue des terme de l'échange. L'économie ivoirienne reste donc fortement tributaire des cours du café et du cacao qui continuent de réguler le système. Certes, la mise en oeuvre du quatrième PAS intitulé PEMT (Programme Economique à Moyen Terme), grâce à une compression drastique des dépenses a permis de rééquilibrer le solde primaire des finances publiques : le déficit primaire de 224 milliards en 1989 a été réduit à 56 milliards en 1990, puis à 33 milliards en 1991. En 1992, un excédent de 7,5 milliards a pu être dégagé. Mais le service de l'énorme dette extérieure (17,5 milliards de dollars fin 1993) s'est élevé à 510 milliards franc CFA en 1992.

Tant qu'une solution durable n'aura donc pas été trouvée au problème de la dette, il sera difficile de parler de redressement des finances publiques ivoiriennes et le service de la dette continuera à engloutir tout le surplus dégagé. Par ailleurs, après plus d'une dizaine d'années d'ajustement, il n'est pas évident que le poids de l'Etat ni son rôle dans la sphère productive aient fondamentalement changé malgré le discours à la mode. Tout se passe en fait comme si les efforts portaient sur la stabilisation, l'ajustement n'ayant pas encore commencé.

BIBLIOGRAPHIE

CHAMLEY (C.) et Ghahem (H.), 1991 - *Fiscal Policy With Fixed Nominal Exchange Rates : Côte-d'Ivoire*, Working Paper, Banque Mondiale.

CONTAMIN (B.), 1992 - Les privatisations, *Bulletin du GIDIS-CI*, N°3, ORSTOM Petit-Bassam.

CONTAMIN (B.) et Fauré (Y.), 1992 - Des économies et des États en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme,*Cahier des Sciences Humaines*, 28 (2).

CONTAMIN (B.) et Fauré (Y.), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire, L'histoire d'un ajustement interne*, Karthala - ORSTOM.

DIOMANDE (K.), 1990 - *Politiques et stratégies pour le développement industriel de la Côte-d'Ivoire : un essai*, Thèse de doctorat, Université de Rennes I, novembre.

DURUFLE (G.), 1988 - *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar)*, Karthala.

DURUFLE (G.) (sous la direction), 1986 - *Déséquilibres structurels et programmes d'ajustement en Côte-d'Ivoire*, Ministère de la Coopération, Mission d'évaluation, Juin.

FOIRRY (J. P.), 1986 - L'évolution économique de la Côte-d'Ivoire, *Le Mois en Afrique*, avril-mai.

GOUFFERN (L.), 1982 - Les limites d'un modèle ? A propos d'État et bourgeoisie en Côte- d'Ivoire, *Politique Africaine*, II (6), mai.

GRELLET (G.), 1986 - *Structures et stratégies du développement économique*, PUF.

HUGON (P.), 1985 - La crise financière en Afrique Subsaharienne et l'intervention du FMI, *Cahiers du CERNEA*, N° 13, juin.

IKONICOFF (M.) et SIGAL (S.), 1978 - «L'Etat relais». Un modèle de développement des sociétés périphériques. Le cas de la Côte-d'Ivoire, *Revue Tiers-Monde*, N° 76, octobre-décembre.

JARRET (M. F.) et MAHIEU R. (F.), 1991 - Ajustement structurel, croissance et répartition, l'exemple de la Côte-d'Ivoire, *Revue Tiers-Monde*, N° 125, janvier-mars.

KOUADIO (Y.), 1993 - *Rétrospective économique de la Côte-d'Ivoire, Rapport d'étape, Etude Nationale Prospective.*

Ministère des Relations Extérieurs, 1984 - *Situation Economique des Etats Africains, de l'Océan Indien et des Caraïbes*, 1983-1984, Rapport, Paris, juillet.

PENOUIL (M.), 1983 - Dynamismes et facteurs de blocage dans le développement économique de la Côte-d'Ivoire, *Année Africaine.*

SPINDLER (J.), 1994 - L'évolution des conceptions théoriques et des instruments de la politiques budgétaire, *Revue française des finances publiques*, n°46.

ITINERAIRE THERAPEUTIQUE DES "MORTS A DOMICILE"
INCIDENCES DES FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET MOTIVATIONS DES RECOURS AUX STRUCTURES DE SOINS PUBLIQUES ET PRIVEES

Jean ETTE et Hélène ETTE

Ce document ne présente pas les résultats définitifs d'une étude. Il décrit les premières observations, les impressions liminaires, souvent fugaces, d'une enquête prospective destinée à corroborer ou à infirmer les hypothèses retenues pour expliquer un phénomène d'ampleur significative en Côte-d'Ivoire et, nous le subodorons, dans l'ensemble des pays d'Afrique noire francophone : les "morts à domicile".

Selon nous, les "morts à domicile" sont un indice éloquent d'extension de la pauvreté en Côte-d'Ivoire. Ils constituent un indicateur fiable du degré d'autonomie des individus et de leurs capacités à se prendre en charge dans la société où ils vivent.

Dès lors, toute augmentation de la part des "morts à domicile" dans l'ensemble des décès annuels témoigne :

1) de l'accroissement des difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les individus et leurs familles,
2) de la perte d'autonomie, de plus en plus accentuée, des individus en ce qui concerne les choix vitaux de l'existence.

En dernière analyse, l'ambition de cette étude est de proposer un **nouvel indicateur de pauvreté**, de développement social (ou encore de *développement humain* selon le vocable proposé par le PNUD) en entreprenant, au préalable, l'ensemble des mesures et analyses permettant d'en préciser les contours, d'en apprécier la spécificité, d'en vérifier la pertinence et la portée.

Ce travail, pour des raisons techniques, n'a pu connaître l'avancement souhaité. Mais, c'est avant tout sur les pistes qu'il veut ouvrir que nous attendons que le débat soit engagé.

DEFINITION DE LA " MORT A DOMICILE "

La mort peut survenir à tout moment et dans n'importe quel lieu.

Sa survenue dans les établissements sanitaires (centres de soins, infirmeries, cliniques, hôpitaux) ne constitue habituellement pas de surprise, étant pour ainsi dire dans l'ordre normal des choses. On constate tout simplement alors que le malade est mort des suites de sa maladie sans que les soins qui lui étaient prodigués n'aient pu venir à bout de son mal.

En revanche, survenant à domicile, la mort, même naturelle, pose une série d'interrogations médicales et de problèmes d'ordre administratif :

Primo : La personne décédée était-elle malade ? Se savait-elle malade ? Suivait-elle un traitement ?
Secundo : S'agit-il d'une mort suspecte, non naturelle ? Dans ce cas, seuls des examens médico-légaux peuvent révéler la vraie cause de la mort.
Ce sont les suspicions que la mort survenue à domicile soulève qui ont amené les pouvoirs publics à en faire une catégorie particulière de mort : **"Les morts à domicile".**

Stricto sensu, *"mort à domicile"* désigne une personne décédée à son domicile quelle qu'en soit la cause : mort naturelle, mort criminelle, mort accidentelle ou suicide.
Les *"morts à domicile"* constituent le groupe numériquement le plus important de tous les décès dans le Service de Médecine Légale du CHU de Treichville. Ce fait doit, incontestablement, être mis

en rapport avec la faible densité en personnel médical et établissements sanitaires de notre pays, surtout en zone rurale et qui oblige les ivoiriens à se soigner comme et où ils peuvent.

7,1 millions d'habitants, soit plus de la moitié de la population, sont considérés comme n'ayant pas accès aux services de santé. Faut-il donc s'étonner que l'espérance de vie à la naissance soit faible (**51,6 ans**), que le taux de mortalité infantile (**91 pour 1 000 naisances**) demeure élevé ou encore que **12** % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale ? (PNUD, 1994).

D'une façon générale, les soins de santé, compte tenu de leur coût très élevé, sont peu accessibles à la plupart des ivoiriens, même à ceux des villes qui bénéficient cependant d'une certaine forme de couverture sociale : Mutuelle des fonctionnaires et agents de l'Etat, assurances diverses etc ... .

Le législateur a défini la conduite à tenir suivant le lieu et les circonstances de la mort:

1 - Le décés dans un établissement sanitaire. Le médecin traitant délivre un certificat de décès qui permet aux parents du défunt d'obtenir le permis d'inhumer pour pourvoir aux obsèques. Mais le médecin peut ausi bien demander soit une autopsie dans un but purement scientifique, soit une autopsie médico-légale aux autorités judiciaires si la mort lui paraît suspecte. Dans ce dernier cas, on dit qu'il existe un obstacle médico-légal à la signature du certificat de décès ;

2 - Le décès à domicile. S'il s'agit d'une personne suivie par un médecin, celui-ci agira comme dans le cas précédent en établissant ou non un certificat de décès. En Afrique toutefois, dans la majorité des cas, les *"morts à domicile"*, pour des raisons socio-économiques, n'étaient pas, de leur vivant, suivis régulièrement par un médecin qui puisse attester que leur mort est naturelle, partant non suspecte. Il appartient, dès lors, aux pouvoirs publics de lever les soupçons qui pèsent sur ces morts en faisant procéder à un examen ou à une autopsie du corps pour déterminer la cause de mort avant l'inhumation.

La réquisition par laquelle cette recherche de cause de "mort à domicile" est ordonnée par l'officier de police judiciaire, est appelée "**De par la loi**".

3 - Le décès dans un lieu public. Il convient de remarquer que l'autopsie est la règle et est obligatoire, comme le dispose la loi, lorsqu'une mort survient dans un lieu public surtout de façon inopinée et est donc suspecte généralement.

Les *"morts à domicile"* constitue un groupe très hétérogène, de pathologies très diverses.

On y trouve :

- des malades connus, suivis ou non par des médecins, ayant ou non séjourné dans un centre de santé,
- des personnes que la famille ou l'entourage ne savaient pas malades, ou qui étaient en bonne santé apparente et qui décèdent subitement. D'où la possibilité de mort subite naturelle, criminelle ou de suicide.

De l'étude de ce groupe, il est possible de tirer des renseignements intéressants concernant les différentes pathologies et leur fréquence relative, la façon de se soigner des individus, leur itinéraire thérapeutique durant la maladie et jusqu'au décés, et, plus généralement, leur comportement vis à vis de la maladie.

A la faveur de la crise économique, nous pensons que les ivoiriens ont changé leur manière de se soigner, ce qui a pu entraîner une modification plus ou moins notable dans l'évolution de leurs pathologies, aggravant généralement les affections que l'on pouvait considérer, à l'origine, comme bénignes.

En bref, les ivoiriens semblent s'être engagés dans l'acquisition de nouvelles habitudes de soins.

C'est ce que nous tentons de vérifier dans la présente étude sur les recours aux soins des *"morts à domicile"* qui porte sur cinquante (50) cas. Il s'agit des premiers résultats d'une étude qui doit se dérouler sur 6 mois mais que nous souhaiterions prolonger sur douze mois.

CONSTAT ET HYPOTHESES

Le point de départ de l'étude est un constat résultant d'observations rassemblées durant trois (3) ans - Mars 1991 à Mars 1994 - au sein du Service de Médecine Légale du CHU de Treichville.

Nous avons constaté que dans l'ensemble des autopsies pratiquées (prés de 3000 durant la période), la proportion des *"morts à domicile"* est élevée : 33%. Elles sont imputables, pour la plupart, à des pathologies dont la cause aurait pu être jugulée par un bon diagnostic et un traitement adéquat.

L'évolution fatale de ces affections, **bénignes au départ** et pour lesquelles il existe des traitements parfaitement codifiés et accessibles est un phénomène troublant pour lequel plusieurs hypothèses explicatives peuvent être avancées, hypothèses découlant des informations collectées de manière informelle au cours des 3 années.

Ce phénomène peut mettre en cause :

1 - le fonctionnement des formations sanitaires publiques dont les procédures d'admission, trop lourdes et l'organisation générale, trop bureaucratique, rebutent les malades qui se tournent alors, en premier recours, vers des formules offrant un accès à la fois plus direct et plus convivial aux soins.

2 - La perception, par les ménages, de la capacité curative des formations sanitaires publiques ou privées. Les doutes quant à l'efficacité des traitements administrés conduisent naturellement à juger que la probabilité d'une guérison est faible.

3 - Une mauvaise appréciation par les familles de la nature réelle du mal. Un auto-diagnostic peut alors effectivement conduire à la mort. Une question demeure toutefois : pourquoi y-a-t-il eu auto-diagnostic ?

4 - L'existence d'obstacles financiers : dans ce cas, la précarité des ressources surdétermine les choix qui seront systématiquement orientés vers les recours les moins onéreux.

Les hypothèses énoncées ressortent des interrogatoires des familles qui constituent un moment esentiel de la mission du médecin légiste.

Neuf cent trente eux (932) interrogatoires ont été conduits de Mars 1992 à Mars 1994 pour des *"morts à domicile"*. Bien qu'ils n'aient pas été systématiquement consignés et qu'ils n'aient donc pu faire l'objet d'une exploitation rigoureuse, des caractéristiques récurrentes se sont manifestées:

--> Les "morts à domicile" sont issus des couches sociales les plus défavorisées. Ils perçoivent des revenus faibles et irréguliers.

--> Les "morts à domicile" sont l'objet d'une double dépendance :

- ils sont dépendants de tiers pour l'achat de médicaments, le paiement de consultation, le règlement de tout acte ou frais médicaux,
- ils sont dépendants de tiers du point de vue de la décision de recourir à un fournisseur de prestations sanitaires.

Cette absence d'autonomie concerne aussi bien le premier recours (faut-il s'adresser à une unité de soins ou s'automédiquer ?) que les décisions ultérieures (choix du praticien, changement éventuel de praticien et/ou de type de médecine ...).

Ce dernier point est apparu important lors des interrogatoires et a donc fait l'objet d'un questionnaire spécifique intitulé "processus de décision".

La plupart des études portant sur les "itinéraires thérapeutiques" cherchent à identifier le(s) agent (s) sur lesquels pèse la charge financière du traitement médical.

Mais, tout paiement suppose qu'une décision ait été prise en amont. Dans les cas des "morts à domicile", la nature et les conditions de la prise de décision demandent à être élucidées.

Le défunt avait-il opéré des choix autonomes ?

Les arbitrages étaient-ils, à l'inverse, des processus collectifs ?

Quelles sont les personnes (membre du ménage ou tiers extérieur au ménage) dont l'influence a été déterminante ? Comment l'expliquer ?

L'analyse des modalités de prise de la décision grâce à la mise en relief de la question "permettre de ?" doit décider à mieux cerner l'itinéraire thérapeutique.

Mais, au delà, il s'agit d'attendre une meilleure connaissance des déterminismes culturels et sociaux qui s'exercent sur une frange non négligeable de la population.

Si cette préoccupation est prise en compte, décrire l'itinéraire thérapeutique et rechercher la motivation sur lesquels reposent les recours au système des MAD permettra de répondre à la question :

"Sommes-nous en présence d'une population présentant des caractères stables et homogènes ?"

La mise en évidence d'un degré élevé d'homogénéité rendrait crédible l'hypothèse selon laquelle le phénomène étudié est révélateur (indice synthétique) d'un dysfonctionnement social, d'une détresse sociale large, diffuse et permanente et par conséquent endémique.

Si tel est le cas, mesurer l'évolution, tant qualitative que quantitative, de la population concernée fournirait des indications :

1 - sur l'état du tissu social,

2 - sur l'efficacité des politiques mises en oeuvre par les pouvoirs publics, *politiques sectorielles* (dans le domaine de la santé publique), mais aussi *politiques plus globales* de lutte contre la pauvreté (redistribution des revenus).

Les premiers résultats valident les hypothèses de la recherche. Ils indiquent qu'un **indicateur** relatif aux *"Morts à domicile"* apporterait des données précieuses qu'un ***Observatoire sur les conditions de vie des ménages*** intègrerait avantageusement dans son dispositif de détection et de mesure.

QUELQUES CARACTERISTIQUES GENERALES DES MORTS A DOMICILE

Répartition des individus selon la nationalité

S'il peut paraître naturel de ne retrouver, dans la population des MAD, aucun non-africain, on constate que le pourcentage des "africains non ivoiriens" est sensiblement identique à leur représentation dans la population totale de la Côte-d'Ivoire.

Les africains non ivoiriens sont pourtant supposés vivre dans des conditions plus précaires, et donc être plus largement exposés aux divers risques sociaux.

IVOIRIENNE	72,7%
AFRICAINE NON IVOIRIENNE	27,3%
EUROPEENNE	0
ASIATIQUE	0
AUTRES	0

Répartition des individus selon le sexe

La prédominance de la population masculine, qui représente les **2/3** des MAD, est une donnée de fait pour laquelle n'existe aucune explication "à priori".

MASCULIN	68,2%
FEMININ	31,8%

Structure d'âge de la population

On observe une concentration importante dans la tranche 30-49. 64 % des MAD sont des producteurs potentiels, dans la force de l'âge. Il peut en résulter un coût social important qui s'analyse en pretium vitae (perte de production que subit la collectivité à la suite de la mort d'un individu).

0 à 4	4,5%
5 à 9	0
10 à 19	9%
20 à 29	9%
30 à 39	31,8%
40 à 49	31,8%
50 à 59	4,5%
60 à 69	9%
Plus de 69	0

Répartition des individus selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est une variable très parlante. 85 % des MAD ont un cursus scolaire qui s'interrompt dès l'école primaire.

Ce trait distinctif est certainement l'un de ceux qui participe le plus de la spécificité des MAD.

Les répartitions selon la religion et selon le groupe ethnique qui apparaissent dans les deux derniers tableaux n'apportent aucun élément significatif relativement à la recherche de critères d'homogénéité de la population des "morts à domicile".

PAS SCOLARISE	35,3%
PRIMAIRE	59%
SECONDAIRE	0
SUPERIEUR	5,7%

Répartition des individus selon la religion.

CHRETIEN	54,5%
MUSULMAN	13,7%
ANIMISTE	31,8%
AUTRES	0

Répartition des individus selon le groupe ethnique

AKAN	30%
KROU	25%
MANDE	25%
VOLTAIQUE	20%

LES CONSTATATIONS AUTOPSIQUES

L'identification et la classification des pathologies responsables des décès à domicile ont été établies après nécropsies demandées par réquisition de police.

Les quelques cas présentés ci-dessous caractérisent, de façon frappante, l'environnement socio-économique des MAD en révélant des pathologies d'origine infectieuse très souvent associées à des états de sous-nutrition prononcée.

FEMME (32 ans)

L'autopsie a permis de découvrir une tuberculose pulmonaire bilatérale à un stade très évolué avec présence de grosses cavernes renfermant du caséum.

FEMME (30 ans)

La défunte présentait à l'examen externe un *état de cachexie extrême*. L'autopsie a permis de révéler l'existence d'une hépatisation de l'ensemble du poumon gauche qui présentait par ailleurs des membranes purulentes à sa surface; il s'y associait une pleurésie purulente.

Le diagnostic retenu est une infection pulmonaire d'origine bactérienne associée à une pleurésie purulente gauche de grande abondance.

FILLE (15 ans)

A l'interrogatoire des parents, la défunte souffrait d'une dyspnée accompagnée d'hyperthermie.

L'autopsie a mis en évidence l'existence d'une pneumonie bilatérale d'origine bactérienne associée à une pleuro-péricardite séro-fibrineuse réactionnelle.

FEMME (40 ans)

L'examen externe note un corps dans un *état de cachexie marquée.*

L'autopsie a mis en évidence l'existence d'une tuberculose pulmonaire bilatérale à un stade très évolué c'est-à-dire la présence de volumineuses cavernes renfermant du caséum et une atelectasie du poumon gauche.

HOMME (35 ans)

Le corps est dans un *état de cachexie extrême* associée à une anémie cutanéo-muqueuse et musculaire à l'ouverture.

On découvre une miliaire tuberculeuse disséminée : atteinte des poumons, du foie, de la rate et présence de ganglions mésentériques tuberculeux.

Ce défunt était tuberculeux connu et avait séjourné dans le service de pneumophtysiologie (PPH) du CHU de Treichville puis suivi au Centre Anti-Tuberculeux (CAT) de Treichville.

HOMME (30 ans)

L'examen externe du corps objective un *état de cachexie* avec présence d'oedèmes des membres inférieurs.

L'autopsie permet de découvrir l'existence d'une pleurésie séro-fibrineuse gauche de moyenne abondance et d'une péricardite abondante également séro-fibrineuse avec un aspect "en langue de chat" de la surface du coeur.

Le diagnostic retenu est une péricardite d'origine tuberculeuse avec pleurésie gauche réactionnelle.

FEMME (20 ans)

Le corps est dans un *état de dénutrition marquée.*

L'autopsie met en évidence une tuberculose pulmonaire bilatérale à un stade très évolué associant une atélectasie et des cavernes renfermant du caséum.

Ces résultats autopsiques confirment nos premières constatations.

Les pathologies d'origine infectieuse sont les causes dominantes des décès survenus à domicile **(82 %).** Parmi elles, on distingue les infections spécifiques telle la tuberculose **(39%)** et celles d'origine non spécifique, c'est-à-dire bactériennes **(61 %)**

Les infections d'origine tuberculeuse sont, pour la plupart, à localisation pulmonaire puis cardiaque et/ou pulmonaire et généralisée (étendue à l'ensemble des viscères de l'organisme). Elles sont à un stade terminal associant toujours un état de *dénutrition extrême.*

Quant aux pathologies infectieuses banales, c'est-à-dire d'origine bactérienne, elles sont massives, très évoluées et prédominent au niveau des poumons. Parfois, elles sont localisées au niveau du péritoine (péritonite d'origine appendiculaire), des reins (pyonéphrite), des méninges (méningite) ou bien elles évoluent sous la forme d'une septicémie.

En dehors de ces pathologies infectieuses, les "morts à domicile" sont liées à d'autres étiologies variées : tout d'abord, les maladies cardio-vasculaires (oedème aïgu du poumon, infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux) responsables de mort subite bien que secondaires le plus souvent dû à une hypertension artérielle connue, plus ou moins suivie et traitée.

Puis, viennent les pathologies digestives à type de cirrhose, d'hépatite ou de pancréatite aïgue.

Ces résultats, bien que préliminaires, sont inquiétants du fait que la principale cause de décès à domicile sont des pathologies infectieuses. Quelles soient d'origine tuberculeuse ou bactérienne, elles bénéficient, à l'heure actuelle, d'antibiothérapies (spécifique ou non) variées.

Pourquoi ces pathologies, au départ bénignes, que l'on pouvait facilement guérir, ont-elles évolué au point d'entraîner la mort ? Est-ce la caractérisation d'un univers de la marginalité qui reposerait sur des comportements culturels et sociaux et sur des déterminismes économiques propres ?,

L'ANALYSE DU PREMIER RECOURS

Le trait dominant du "premier recours" est ***l'automédication.***

Dans **52%** des cas, l'automédication est le premier mode de traitement choisi. 26% des *"morts à domicile"* se tournent vers la médecine moderne et seulement 8,6% font confiance, pour ce premier recours, à la médecine traditionnelle. Le reste de la population **(13,4%)** regroupe les cas de morts subites à domicile qui, par définition, n'ont pas eu de recours.

L'automédication

Le comportement d'automédication se distingue par les caractères très marqués de la population concernée.

La moitié des *"morts à domicile"* ayant eu une pratique d'automédication n'avait pas été scolarisée. La seconde moitié n'avait pas poursuivi d'études au-delà du certificat d'études.

La moitié des *"morts à domicile"* n'exercaient aucune activité. Enfin, en regard du critère de revenu les *"morts à domicile"* se distinguent par le fait que 50% d'entre eux ne percevaient aucun revenu.

La conjonction de ces trois facteurs :

- absence d'éducation,
- absence d'activité,
- absence de revenu,

indique que l'on est en présence d'infra-urbains, population particulièrement vulnérable et dépendante.

La médecine moderne

Quand ils ont eu recours à la médecine moderne, les "morts à domicile" se sont adressés à un médecin, dans 70% des cas. Lorsqu'un personnel médical, autre qu'un médecin, est sollicité, on observe qu'il s'agit presque toujours d'un infirmier.

Les recours à un personnel ayant la qualification d'infirmier sont tous le fait d'une population ne disposant que de faibles revenus (moins de 50 000 F/mois) et peu instruite (l'instruction ne va jamais au-delà de l'école primaire).

Le recours à la médecine moderne peut s'analyser suivant le type d'établissement : *établissement public* ou *établissement privé.*

A ce jour, aucune orientation dominante n'a pu être mise en évidence. Les fréquentations se répartissent de façon strictement égale entre secteur privé et secteur public.

Les 2/3 des *"morts à domicile"* qui ont choisi une formation sanitaire privée se sont rendus dans une infirmerie privée.

Lorsque c'est l'option du secteur public qui a été prise, les *"morts à domicile"* se sont adressés, quasi-exclusivement, à un dispensaire public.

Ces choix n'apparaissent, pour l'instant, fortement déterminé ni par le revenu, ni par le niveau d'instruction, ni par aucune autre variable.

Les "morts à domicile" qui se sont rendus dans des établissments privés n'étaient, en moyenne, ni plus riches, ni plus instruits que ceux qui avaient eu recours à un établissement public. Inversement, l'échantillon des "morts à domicile" ayant fréquenté un dispensaire public renferme des individus titulaires de revenus sensiblement plus élevé que la moyenne.

La médecine traditionnelle

La première photographie des "morts à domicile" révèle un groupe fortement homogène. Il s'agit :

- d'une population dont le cursus scolaire s'interrompt au niveau primaire,
- d'une population dont les revenus sont quasi -inexistants,
- d'une population relativement agée.

Dans tous les cas recensés, le prestataire de soins traditionnels a été désigné sous l'appellation de *"guérisseur"* (alors que le vocable de tradipraticien était également proposé aux interviewés).

Les motivations

Lorsqu'il y a automédication, le premier motif invoqué est le coût. L'automédication est l'acte le moins onéreux puisque :

1 - dans 90 % des cas, il porte sur des médicaments conventionnels, tels que l'aspirine ou la nivaquine,

2 - les spécialités concernées peuvent être délivrées à l'unité; la dépense s'adapte ainsi étroitement au besoin conjoncturel.

Les interrogatoires ont montré que, dans près de la moitié des cas d'automédication, le défunt et/ou son entourage prétendaient connaître la nature du mal. Et de fait, l'automédication par l'aspirine ou la nivaquine correspond à des situations où le défunt était "soigné" pour un paludisme.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la médecine traditionnelle est un recours très marginal. Il est intéressant de noter que toutes les réponses ont mentionné le coût pour justifier du recours. Le traitement traditionnel était perçu comme globalement moins coûteux que la thérapeutique moderne.

S'il a été fait référence à l'efficacité de la médecine traditionnelle, ce critère n'apparaît que dans 50 % des réponses. Chez les MAD, il ne semble donc pas que médecine traditionnelle soit correlé à pouvoir curatif élevé.

La situation est différente pour la médecine moderne (publique et privée). La totalité des ressources (100 %) a été déterminé par des raisons d'efficacité. Le coût n'étant jamais mentionné au nombre des motivations, la médecine moderne, chez les MAD, semble associée à la notion de cherté relative.

L'ANALYSE DU SECOND SECOURS

En face d'un second recours, la préoccupation première a porté sur la question de savoir "qui a pris la décision" de ce second recours (qu'il s'agisse d'un changement de praticien et/ou d'un changement de médecine).

Tant en ce qui concerne la médecine moderne que l'automédication, les réponses révèlent l'importance et l'influence de tiers intervenant. Dans la totalité des cas (100 %), la décision a été assumée par une personne qui n'était ni le défunt lui-même, ni son père, ni sa mère, ni son fils, ni sa fille.

Lorsqu'un second secours intervient en médecine moderne, on observe un important effet de redistribution entre les pôles publics et privés.

Alors que le premier recours avait montré une répartition strictement égale (50-50) entre secteur privé et secteur public, le second recours s'effectue exclusivement en direction du secteur public.

Les patients qui avaient opté, en premier choix, pour des formations sanitaires privées, se tournent vers une solution publique et, principalement, vers les CHU.

L'automédication est soumise à la même logique. Devant l'absence d'amélioration de l'état du patient, le choix se porte dans la totalité des cas (100 %) sur un praticien intervenant en milieu médical public. On n'observe jamais d'étape correspondant à un second recours de type médecine privée.

Les motivations

Les seconds recours ont été guidés par une préoccupation unique : l'efficacité.

La redistribution interne au pôle de la médecine moderne qui, nous l'avons vu, oriente les flux au bénéfice du secteur public, est motivée par la recherche de thérapeutiques plus efficientes.

L'automédication disparaît des seconds recours. Le constat d'une absence totale d'effets sur la santé du malade étant vite établi, le report s'effectue au profit de la médecine publique.

La médecine traditionnelle est le siège de deux (2) mouvements opposés en second recours :

1 - les patients qui avaient opté, au premier recours, pour la médecine traditionnelle, l'abandonne pour la médecine moderne publique.

2 - 20 % des malades ayant choisi la médecine publique en premier recours, se tournent vers un tradipraticien ou un guérisseur en second recours. Toutefois, ce choix ne les amène pas à abandonner la médecine moderne. On observe un recours simultané à la médecine moderne (publique) et à la médecine traditionnelle. Celle-ci sert alors d'apport à un traitement principal qui demeure de type moderne.

EN GUISE DE CONCLUSION

Bien que l'on ne puisse, à ce stade, parler de conclusions, on peut considérer que les caractères spécifiques de l'itinéraire thérapeutique des morts à domicile commencent à se dessiner. D'autre part, il apparait nettement que l'on est en présence d'une population fortement typée, aux caractéres homogènes, et autour de laquelle peut donc être construit un indicateur d'état.

DEVALUATION, CROISSANCE ET EQUILIBRES MACRO-ECONOMIQUES : *LE CAS DE LA CÔTE-D'IVOIRE*

Alassane SOGODOGO

Après avoir connu une forte croissance durant les années 60 et 70, l'économie ivoirienne est secouée par une crise profonde et durable depuis le début des années 80. Les programmes d'ajustement structurel mis en place successivement depuis 1981 n'ont pas réussi à enclencher un nouveau processus de croissance économique. Certes de nombreuses réformes ont été mises en oeuvre entrainant des restructurations profondes de certains secteurs de l'économie ivoirienne. La réorganisation du secteur public et parapublic, l'assainissement du système financier, l'allègement du contrôle des prix, les modifications de la fiscalité: autant de mesures censées permettre au modèle de développement ivoirien de s'adapter à une situation économique où le moteur des exportations de produits agricoles primaires ne fonctionne plus correctement.

Jusqu'au début de l'année 1993, les programmes d'ajustement structurel misaient sur la capacité de l'économie à s'ajuster sans modification de la valeur du Franc CFA par rapport au Franc français. Un nouveau dynamisme de l'appareil de production devait résulter d'une gestion plus rigoureuse de nature à entrainer une diversification des productions. Ce pari s'est heurté à un niveau général des prix beaucoup trop élevé pour permettre aux unités nationales de production de soutenir la concurrence étrangère. Tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs, les prix des produits ivoiriens n'étaient pas compétitifs. Par ailleurs les difficultés financières de l'Etat ont entrainé un double étranglement financier tant extérieur et qu'intérieur. Dans ces conditions il était illusoire d'envisager une reprise durable de l'investissement.

C'est dans ce contexte que la dévaluation du Franc CFA est intervenue le 12 janvier 1994. Ce choc monétaire est-il capable de susciter une nouvelle croissance ? Il est encore trop tôt pour le savoir. Il s'agit plus modestement de caractériser les modalités d'une reprise de la croissance économique en s'appuyant sur les effets de la dévaluation attendus par les responsables par de l'économie ivoirienne. Sans être traitée comme telle, la question de fond sous-jacente est celle d'une éventuelle rupture avec le modèle de croissance qui a prévalu dans la période du "miracle" ivoirien.

LA SITUATION ECONOMIQUE AVANT LA DEVALUATION

La montée des déséquilibres

La Côte-d'Ivoire avait opté depuis 1981 pour l'ajustement réel qui aujourd'hui n'a pas permis au pays de retrouver le sentier vertueux de la croissance. Cet échec s'explique à la fois par les instruments de politiques économiques utilisés, par l'ampleur de la surévaluation du Franc CFA et des déséquilibres macro-économiques et surtout par les difficultés dans l'application de ces mesures. En effet, l'usage de la taxation des importations et de la prime à l'exportation comme l'équivalent d'une dévaluation n'est pas toujours optimale en pratique, dans la mesure où les agents économiques réagissent différemment selon que l'un ou l'autre de ces deux instruments est utilisé. L'une des différences majeures réside dans le statut précaire d'une prime à l'exportation qui peut être supprimée ou plus simplement non payée. C'est ce qui advenu dès 1988, soit deux ans seulement après la mise en place du dispositif ! De plus la politique fiscale sous ajustement réel a l'inconvénient de s'apparenter à une simple réduction des dépenses au lieu d'une réforme macro-économique d'ensemble.

Enfin, l'ajustement réel tel qu'opéré en Côte-d'Ivoire est "contractionniste" dans la mesure où les clauses rigides de la zone franc ne permettaient pas un accès plus large au financement de la Banque Centrale et le niveau critique d'endettement extérieur avait tari les possibilités d'emprunt extérieur. Le gouvernement ne pouvait donc que se financer à travers la capture d'une part du crédit destiné au financement privé et d'autre part, à travers l'accumulation d'arriérés sur créances du

secteur privé. On a donc constaté un gonflement de la dette intérieure de l'Etat qui a atteint le seuil critique de 1200 milliards de FCFA en 1992 et renforcé la récession par les déséquilibres financiers imposés aux entreprises travaillant pour le secteur public. Durant la décennie d'ajustement réel, la pauvreté s'est accrue puisque accentuée par le coût social de ces mesures et la réduction des interventions de l'Etat dans le secteur social.

L'analyse de l'évolution de l'économie ivoirienne, en remontant à la fin des années 60, montre que la Côte-d'Ivoire n'a pas fondamentalement changé sa stratégie de développement et est restée un pays fortement dépendant de ses cultures de rentes (café, cacao et à moindre niveau, palmier à huile, hévéa, fruits et légumes). Son endettement massif n'a pas permis d'asseoir un tissu industriel performant capable de prendre le relais dans la croissance économique du pays, dans la mesure où des signes de surproduction mondiale du café et du cacao s'annonçaient dès la fin de la décennie 70. La politique d'industrialisation par les sociétés d'Etat n'a pas donné les résultats attendus. Bien au contraire bon nombre de ces sociétés ont fait faillite en laissant un lourd passif d'endettement à l'Etat. De 1980 à 1992, la Côte-d'Ivoire est rentrée dans une phase de récession profonde et persistante.

Le produit intérieur brut (PIB) à prix constants (corrigé de l'inflation), qui connaissait une croissance positive jusqu'alors, a régressé en 1983 de -4% puis de -3% en 1984 et ensuite a cru légèrement en 1985 et 1986 avant d'entamer une phase baissière jusqu'en 1992. La baisse moyenne du PIB réel a été de -0,2% sur la période 1981- 1992. L'année 1987 marque le point de virage de l'économie vers la récession. En effet en 1987, les recettes de stabilisation issues essentiellement de l'exportation du café et du cacao qui représentaient 15,5% du PIB en 1977, sont tombées à 0,3% du PIB.

Le déficit du solde courant extérieur qui était de -838 milliards de dollars entre 1975 et 1980 (période de croissance entravée par les chocs extérieurs) est passé à -1285 milliards de dollars entre 1981 et 1983 (période d'ajustement partiel) pour croître à -1220 milliards entre 1987-1991 (période d'ajustement soutenu). Pendant ces mêmes périodes, le déficit du solde primaire du budget de l'Etat passait de -10,6% du PIB entre 1976 et 1980, à -11,9% entre 1981 et 1983 puis à -2,7% entre 1984 et 1986 avant de se dégrader fortement entre 1987 et 1991
(-13,2% du PIB). Cette dégradation sensible du solde primaire est due principalement à la baisse des recettes d'exportation du café et du cacao dont les finances publiques ivoiriennes dépendent fortement. Les différentes réformes successives n'ont pas permis à l'Etat d'orienter l'assiette fiscale vers les ressources locales afin de réduire cette dépendance. Parallèlement les dépenses en capital (l'investissement public) passaient de 18,5% du PIB pendant la première période à 21,1% de 1978 à 1980, puis à 14,2% de 1981 à 1983 avant de chuter à 6,8% entre 1984 et 1986 et pour tomber à 4,2% du PIB entre 1987 et 1991.

Quant à l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation des ménages africains à Abidjan, elle était de 16,7% entre 1976 et 1980 puis de 5,8% entre 1981 et 1986 et de 4,3% entre 1987 et 1990. De la même manière, le déflateur du PIB, est passé de 15% pendant la première période à 7,1% pendant la seconde et à -2,8% pendant la troisième période. Parallèlement, la masse monétaire augmentait de 20,8% de 1976 à 1980, de 9% de 1981 à 1986 et baissait de -3,2% de 1987 à 1990. La baisse de l'inflation fait suite à celle des cours du café et du cacao qui, en comprimant les revenus, exerce une pression sur les prix et donc réduit la demande globale. Au niveau du bien être des ménages, le revenu national par tête est passé de 300.000 F CFA en 1975 à 333.960 F CFA en 1980 avant de chuter à 209.400 F CFA en 1991, ce qui traduit une nette progression de la pauvreté entre 1981 et 1991.

Deux principales raisons expliquent cette situation de récession : la détérioration des termes de l'échange suite à la baisse des cours mondiaux du café et du cacao d'une part ; et d'autre part le manque de compétitivité de l'industrie manufacturière ivoirienne combinée au lourd fardeau du service de la dette publique, au déficit des finances publiques et à la crise de liquidité de l'économie.

Les moteurs sectoriels

Le secteur primaire reste le moteur traditionnel de la croissance économique de Côte-d'Ivoire, avec une contribution au PIB de l'ordre de 30%. Mais il faut souligner que la contribution de l'agriculture d'exportation diminue (de 13,2% entre 1986 et 1989 à 9,4% entre 1990 et 1991), celle de

l'agriculture vivrière étant au contraire en hausse constante (de 13,5% en 1986 à 22% en 1991). Si la baisse de la part de l'agriculture d'exportation dans la valeur ajoutée nationale est la conséquence de la chute continue des cours mondiaux de la quasi-totalité des spéculations de ce secteur, en revanche la croissance de la part de l'agriculture vivrière résulte de la demande alimentaire en croissance avec l'évolution de la population.

La forte baisse de l'activité du secteur du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) et le ralentissement de la croissance dans l'agriculture d'exportation entraînent le reste de l'économie dans une récession persistante. Depuis 1987, le BTP ne cesse de régresser en volume, cette baisse de l'activité du BTP étant liée à l'abandon des grands travaux par l'Etat, suite à ses difficultés financières et à une baisse des investissements privés dans ce secteur. La baisse brutale de l'activité du BTP affectera le reste du secondaire et les services liés à son activité. Cela traduit le rôle déterminant du BTP dans la croissance économique de la Côte-d'Ivoire, avec une contribution au PIB de l'ordre de 20%.

Au niveau du secteur tertiaire, la chute des cours mondiaux des principales productions agricoles d'exportation et le maintien de leurs prix d'acquisition aux planteurs jusqu'en fin 1989 va exercer une pression à la baisse sur les marges commerciales à l'exportation et sur la rentabilité des services liés au commerce à l'exportation. Le commerce global chute donc en volume de -6,6 % en 1987 à cause de la rétention des ventes du cacao décidée par le gouvernement ivoirien au premier semestre avant de passer à -3,6 % en 1988 grâce à la vente des stocks de 1987. De la même manière, la pression déflationniste exercée sur les prix par la baisse des cours mondiaux et, à partir de 1987, celle des cours des matières premières d'agriculture de rente, vont comprimer les marges sur le commerce intérieur. La part du secteur tertiaire dans le PIB reste néanmoins de l'ordre de 31%.

Un niveau d'endettement très élevé

L'encours de la dette publique extérieure et de la dette publique garantie par l'Etat est estimé en 1990 à 3.377 milliards F.CFA, dont 3.048 milliards F CFA de dette gérée par la CAA et à 3.326 milliards en 1991 dont 2347 milliards de dette à moyen et long terme.

En 1991, la dette extérieure ivoirienne se répartissait comme suit :

Créanciers bilatéraux :	46,2%
Banque Mondiale :	19%
Autres créanciers multilatéraux :	7,8%
Autres institutions finançières :	26,9%

En dollars US, l'encours total de la dette extérieure publique de la Côte-d'Ivoire passe de 10,01 milliards de dollars en 1990 à 10,63 milliards en 1991 et est estimé à environ 10,66 milliards en 1992. La dette extérieure totale se chiffrerait à 16,61 milliards en 1990, 17,56 milliards en 1991 et 17,97 milliards en 1992.

La Côte-d'Ivoire se situe aujourd'hui parmi les pays en voie développement relativement les plus endettés. Avec la sévère récession qui frappe le pays, la nécessité d'un allégement du fardeau est plus que nécessaire pour permettre à l'économie de retrouver une croissance soutenable à long terme. Des efforts dans ce sens ont été fait en accord avec les créanciers des Clubs de Londres et de Paris, mais les résultats demeurent assez timides eu égard aux besoins de la Côte-d'Ivoire. En 1993 le service de la dette était estimé à 498,3 milliards de FCFA contre 318,5 milliards F CFA en 1987.

Au niveau des arriérés, le moratoire unilatéral du gouvernement en 1987 sur le service de la dette publique avait provoqué une accumulation de la dette en 1988. Mais l'accord de rééchelonnement d'environ 600 millions de dollars avec le Club de Paris et l'octroi du tirage d'environ 94 millions de DTS du F.M.I., ajouté à un financement compensatoire de 82,75 millions de DTS ont allégé substantiellement le fardeau du service de la dette. En 1992 environ 1,22 miliards de $ USA d'arriérés au titre de la dette extérieure demeurait et se repartissait comme suit : 116,9 millions de $ USA pour le CLUB de PARIS, 1088 millions de $ USA pour le CLUB de LONDRES et le reste pour les autres institutions. Depuis 1986, la Côte-d'Ivoire n'a pas conclu d'accord avec le Club de Londres et n'assure plus le service de cette dette.

Quant à la dette publique intérieure elle était estimée à 1097 milliards de FCFA en 1993 contre 253,2 milliards de F CFA en 1986. En 1992, sa répartition a été de :

- 352 milliards pour la BCEAO et qui correspondent aux consolidations des banques en faillite, aux arriérés de crédits de campagne consolidés et transférés à l'Etat.
- 242 milliards de dettes des sociétés d'Etat vis à vis des banques commerciales.
- 392 milliards de dettes des souscripteurs d'emprunts (CAA, FNI etc..).
- 40 milliards de dettes des organismes publics (CNPS principalement).

Le service de la dette publique intérieure effectivement payé est en baisse depuis 1986, passant de 63,8 milliards à 24,2 milliards en 1990, ce qui a engendré une accumulation d'arriérés et renforcé la récession économique intérieure en paralysant les créanciers dans le financement de leurs activités économiques. En 1992, le gouvernement conscient de ce fait a mis en place un processus de règlement de cette dette échelonné sur plusieurs années par titrisation, ce qui a généré un service de la dette intérieure de 191 milliards en 1992.

En 1993, la situation a connu certaines améliorations: augmentation de 3,6% des exportations, accroissement du taux d'investissement par rapport au PIB, diminution du solde primaire des finances publiques (-37 milliards contre -88 milliards en 1992), contraction du déficit courant extérieur (-276 milliards contre -322,2 milliards en 1992). Mais l'activité économique a encore connu une légère baisse de -0,4% du PIB. L'ajustement réel, sans modification de la parité du FCFA, révélait une fois encore ses limites.

L'AJUSTEMENT MONETAIRE

Effets attendus de la dévaluation

Aujourd'hui, le gouvernement entend poursuivre l'ajustement économique entrepris dans un contexte macro-économique caractérisé par la dévaluation de 50 % du Franc CFA par rapport au Franc Français, depuis le 12 janvier 1994. Son objectif est d'arriver à une croissance économique de l'ordre de 6% à l'horizon 1996, grâce à un accroissement de l'effort à l'exportation, à un assainissement des finances publiques (objectif de solde primaire positif de l'ordre de 3%), et à un développement des ressources humaines, tout en allègeant les effets néfastes de l'ajustement structurel sur les couches sociales les plus pauvres. Le programme de privatisation et de restructuration des entreprises publiques sera poursuivi, la dette intérieure sera progressivement apurée, les effectifs seront réduits dans le secteur public et un programme de création d'emplois sera mis en place.

Dans ce nouveau contexte économique, un accent particulier sera mis sur l'intégration économique des états de l'UMOA, condition pour créer un vaste marché sous-régional. En outre un allègement du fardeau de la dette surviendra à travers des rééchelonnements, des accords avec les créanciers et grâce à des programmes spéciaux (accords de TORONTO, le programme 5ème Dimension de la Banque Mondiale etc..).

Le changement de parité de la monnaie devrait permettre de résoudre, entre autres, le manque de compétitivité extérieure des productions ivoiriennes sur les marchés étrangers, les difficultés de trésorerie de l'Etat grâce à des taxes à l'exportation, le développement de l'effort à l'exportation et surtout améliorer la balance courante des paiements. Il faut souligner que l'imposition par l'Etat de taxes à l'exportation a été facilitée par la hausse des cours mondiaux des matières premières exportées par la Côte-d'Ivoire.

Les effets de cet ajustement monétaire, qui intervient après plus d'un quart de siècle de régime de taux de change fixe, pourraient à court terme être :

a) un renforcement de la récession pendant quelques mois résultant d'une compression de la demande surtout des produits importés, à cause du renchérissement de leurs prix ;

b) une détérioration plus prononcée de la balance courante, notamment à cause de la hausse des prix des importations et du coût du service de la dette extérieure malgré un timide accroissement du volume des exportations, à moins que les mesures d'accompagnement n'atténuent ou ne stoppent le phénomène de courbe en J des dévaluations classiques ; si certaines mesures (comme le recours accru aux financements extérieurs) détériorent à terme la balance courante, d'autres dispositions (comme le

soutien énergique d'opérations de substitution des importations) contribuent au contraire à une amélioration de cette balance.

c) une détérioration du pouvoir d'achat des ménages à cause de l'inflation et de la non indexation des salaires sur le niveau des prix et par suite une baisse de la demande globale ;

d) une nette amélioration des finances publiques grâce à la taxation des exportations ; si un allègement du fardeau de la dette extérieure est obtenu, l'Etat pourrait sensiblement réduire son déficit et reprendre un rythme conséquent d'investisements publics ;

e) une amélioration du revenu des paysans du secteur de l'agriculture d'exportation grâce au relèvement des prix aux producteurs des spéculations de ce secteur et grâce à l'orientation de la demande vers les productions locales devenues plus compétitives ; compte tenu de la forte augmentation des prix internationaux, la part de ce prix revenant aux producteurs, néanmoins tendance à baisser.

f) une meilleure mobilisation des financements extérieurs ; les bailleurs de fonds (Banque Mondiale et F.M.I) pourraient poursuivre leurs décaissements en raison de la satisfaction des conditionnalités sur les prêts des opérations antérieures ;

g) si le climat social est favorable, on pourrait s'attendre, à une rentrée significative de capitaux étrangers dans la mesure où la dévaluation rend plusieurs secteurs de production compétitifs, donc offre plusieurs opportunités d'investissements rentables. Par ailleurs, la dévaluation doit freiner la fuite des capitaux nationaux vers l'extérieur car les portefeuilles en monnaie nationale libellés en devises pour placement devraient être moins rentables que les placements sur place avec le relèvement des taux d'intérêts de base de la BCEAO.

Les perspectives macroéconomiques à l'horizon 1997

L'exercice de prévision, s'il est nécessaire, n'en est pas moins périlleux. L'importance des changements entrainés par une dévaluation aussi forte que celle qu'a subi le FCFA laisse planer beaucoup d'incertitudes.

T1 . Projections (source = DCGTx)

	1994	1995
Croissance du PIB	1,3%	6%
Taux d'investissement	11%	13,1%
Inflation (déflateur PIB)	40%	6,7%
Exportations (volume)	1,8%	3,8%
Pouvoir d'achat (ménages)	-4,2%	7,2%
Importations (volume)	-8,9%	3,4%
Taux d'épargne ménages	5,6%	5,2%

L'année 1994 : une année de transition

Le compte central 1994 est bâti sur les principales hypothèses suivantes :
- dévaluation nominale de 50% du franc CFA ;
- baisse sensible de la fiscalité de porte d'environ 20% en moyenne et de la TVA de 5 points ;
- augmentation du prix aux producteurs du café et du cacao : 265 F/kg pour le café et 240 F CFA/Kg pour le cacao ;
- le volume des exportations de café vert est de 146.500 tonnes pour un prix caf de réalisation de 840 F/kg ;
- le volume des exportations de cacao est de 689.500 tonnes pour un prix caf de réalisation de 703,8 F/kg ;
- la hausse moyenne des revenus salariaux est de 9,1% ;
- hausse d'environ 30% des prix aux producteurs des autres spéculations agricoles.

L'hypothèse fondamentale de ce compte est celle d'un comportement rationnel des agents économiques en faveur d'une forte substitution des produits locaux aux produits importés et d'un développement de l'effort à l'exportation dès 1994. Au niveau de l'investissement fixe, le compte suppose un investissemnt public effectif d'environ 165 milliards et une hausse supplémentaire de

l'investissement privé d'environ 50 milliards par rapport à 1993. Les entrepreneurs individuels (ménages) sont supposés saisir les opportunités de la dévaluation à travers une faible épargne et le maintien du niveau d'investissement de 1993.

L'année 1994 est supposée marquer une rupture (de la tendance à la stagnation) et devrait pour la Côte-d'Ivoire marquer le virage vers la croissance économique. L'activité économique devrait croître en 1994 de +1,3% du PIB au prix de 1993, reprise qui est le résultat d'évolutions contradictoires d'un certain nombre de facteurs :

- L'effort à l'exportation : le volume des exportations augmente de +1,8%. La croissance du volume des exportations provient outre des productions agricoles traditionnelles (café, cacao, banane, ananas), de l'agro-industrie qui devient compétitive sur les marchés occidentaux. Ce niveau modéré de la hausse du volume des exportations est essentiellement dû à la baisse attendue de la production du café et du cacao.

- La reprise de l'investissement : la formation brute de capital fixe aux prix de l'année précédente connaît une hausse de 19,4 %. Cette hypothèse suppose une hausse de 81 milliards des investissements publics et de 50 milliards du privé par rapport à 1993.

- Le volume de la consommation chute en raison de la baisse du pouvoir d'achat des ménages. En volume, la consommation finale des ménages baisse d'environ -5,8% à cause de la hausse des prix qui détériore leur pouvoir d'achat d'environ -4,2% (-25,5% pour les travailleurs).

L'inflation mesurée en terme de déflateur du PIB s'élève à +40%, mais en terme de déflateur de la consommation finale des ménages, elle est de +36,7%. Ce niveau d'inflation reste conditionné par des mesures vigoureuses de contrôles des prix et des salaires et l'absence de spéculations monétaires sur le marché des changes. C'est l'une des hypothèses les plus fragiles.

Le secteur primaire doit connaître un boom, grâce à l'orientation de la consommation alimentaire vers les substituts locaux. Sa croissance en volume est de +3,8% dont +3,6% pour l'agriculture vivrière et +2,4% pour l'agriculture d'exportation. Compte tenu de la croissance de la production des autres secteurs, sa contribution au PIB doit néanmoins diminuer de 34% en 1993 à 28,2% en 1994.

Le secteur secondaire pourrait connaître une croissance de 4,3% en volume grâce à la compétitivité retrouvée sur les marchés extérieurs pour certaines industries agro-alimentaires (huile de palme, sucre, etc..) et à l'accroissement de la demande des pays limitrophes en produits manufacturés. Le secteur de l'énergie, de l'eau et du raffinage connaîtra de meilleures perspectives grâce à la crise sociale au Nigéria qui a fait chuter sa production et accru les exportations ivoiriennes vers ce pays.

Le secteur tertiaire dans sa totalité restera plongé dans la récession (-2,3% en volume), à cause du renchérissement du prix du carburant et du prix des intrants importés. La baisse du pouvoir d'achat affectera le commerce dont la demande chutera car une proportion plus importante de ruraux feront de l'autoconsommation et certains ménages ajusteront leurs dépenses compressibles, si bien que les marges commerciales s'atrophieront en volume, malgré la hausse constatée pendant les premiers mois de l'annonce de la dévaluation. Au total la contribution du secteur tertiaire au PIB passera de 32,8% à 40,3% en valeur. Le sous-secteur du transport intérieur formel déjà sinistré verra sa crise s'aggraver avec la hausse du prix du carburant. Il en est de même pour le transport intérieur et sous régional des marchandises.

Le volume des importations des biens et services va chuter de -8,9 % dont -9% pour les biens. Cette baisse s'explique par la détérioration du pouvoir d'achat des ménages et l'inflation de l'ordre de 100% à l'importation CAF. La part des importations dans le PIB sera de 36% contre 27% en 1993. Cette évolution attendue est fondée sur l'hypothèse d'une baisse de l'élasticité des importations par rapport à la production, traduisant une diminution du contenu en importation des biens locaux. L'évolution récente du commerce ivoirien extérieure conduit à émettre des réserves sur cette hypothèse, à court terme tout au moins.

Au niveau du compte courant extérieur la première année de la dévaluation ne permettra pas le rétablissement immédiat du solde de ce compte à cause du phénomène de la courbe en J. Le solde de ce compte restera déficitaire d'environ -55 milliards en 1994 contre -276 milliards en 1993, malgré l'allègement du fardeau de la dette extérieur de 1269 milliards obtenus récemment par le

gouvernement. Le service de la dette extérieure représentera environ 543,9 milliards et la balance commerciale sera excédentaire d'environ 727 milliards contre 294,8 milliards en 1993.

L'accélération de la croissance à partir de 1995

Avec la compétitivité retrouvée et grâce aux efforts de stabilisation des années antérieurs, la Côte-d'Ivoire devrait atteindre, à l'horizon 1997, un taux proche des 7% des années fastes. Cette croissance proviendra outre des exportations traditionnelles (café, cacao, bananes, ananas) de l'exploitation minière et des secteurs industriel et tertiaire. L'avènement de l'union économique et monétaire et la dévaluation offrent aux industries ivoiriennes un marché beaucoup plus large et des perspectives prometteuses.

L'une des hypothèses centrales du compte "objectif" du gouvernement est que la dévaluation doit susciter une relance de l'investissement, l'investissement national devant représenter une part croissante (75% de l'investissement global en 1995-96 contre 64% en 1993). Un tel rythme de croissance suppose bien évidemment un volume d'investissement conséquent, surtout du secteur privé. Le taux requis d'investissement global par rapport au PIB devrait se situer entre 11% et 15% à l'horizon 1997. L'investissement public devrait passer de 3,4% en 1993 à 4,4% en 1994 pour atteindre les 6% du PIB à partir de 1996. Quant à l'investissement privé, il devrait passer de 5,5% en 1993 à 12% en 1997. Compte tenu du poids encore important (plus de 40%) des produits primaires dans le volume des exportations et de la rigidité à court terme de la production de ceux-ci, la croissance des exportations restera modérée, aux alentours de 6% par an. L'exportation de produits manufacturiers s'orientera plus vers les marchés sous-régionaux et dépendra de la satisfaction de la demande intérieure qui pourrait reprendre dès 1995, grâce aux relèvement des prix d'achats aux producteurs du café, du cacao et des autres cultures d'exportations.

L'agriculture vivrière devrait conserver une croissance moyenne de l'ordre de 5% par an sur la période, en raison d'un accroissement de la demande intérieure au détriment des produits importés devenus rélativement plus chers. Par contre, les perspectives de croissance de l'agriculture d'exportation dépendront du niveau des cours mondiaux et des mesures d'incitation offertes par le gouvernement. Pour les années à venir, on s'attend à une reprise de la production du café, grâce au relèvement très significatif des prix aux producteurs (d'environ 75% par rapport au niveau de 1992 en francs constants). La production des autres spéculations pourrait également s'améliorer grâce à la compétitivité retrouvée sur les marchés occidentaux. Le gouvernement mettant de plus en plus l'accent sur l'écologie, le taux d'exploitation forestière pourrait baisser progressivement et modérer la croissance des activités de la sylviculture. La baisse des coûts des facteurs en devises résultant de la dévaluation permet au gouvernement ivoirien l'exploitation de ses gisements miniers à des coûts compétitifs. Ainsi donc sur la période 1994-1997, on s'attend à l'exploitation des gisements de pétrole, de gaz, d'or, de manganèse, de fer. Dès 1995, le secteur minier pourrait enregistrer une croissance moyenne de plus de 10% par an et devenir un pôle moteur de l'économie ivoirienne.

En ce qui concerne le secteur secondaire, si l'investissement privé réagit favorablement dès 1994, il pourra prendre un rythme de croissance de près de 7% par an jusqu'en 1997. Et ce grâce:

- d'une part à l'accroissement de l'activité des industries agro-alimentaires devenues compétitives sur les marchés occidentaux et l'orientation de la demande intérieure vers les produits fabriqués localement ;

- d'autre part, à la reprise de l'activité du batiment et des travaux publics suite à un investissement conséquent. La mise en exploitation des gisements de pétrole brut et de gaz relancera les activités du raffinage de pétrole et la production d'électricité thermique à partir de 1995, date à laquelle Côte-d'Ivoire pourrait devenir exportatrice nette d'énergie électrique.

En revanche, le secteur tertiaire ne devrait connaître une croissance de l'ordre de 8% qu'à partir de 1997. La reprise des activités de production et du commerce devrait donner un coup d'élan au sous-secteur des transports actuellement en restructuration. De plus grâce à une libéralisation accrue des transports, un développement significatif du tourisme est attendu dès 1995.

En ce qui concerne les finances publiques, la politique de réduction des dépenses salariales du gouvernement, à travers l'incitation au départ volontaire à la retraite et la limitation de la durée de la période d'emploi dans la fonction publique à 30 ans de service, devrait permettre de faire baisser à un rythme de l'ordre de -1,2% l'an, le volume (à prix constant) du PIB non marchand.

Au niveau de la balance courante des paiements extérieurs, le solde courant extérieur restera encore déficitaire en 1994 de -55 milliards (déduction faite des annulations de dettes) et s'améliorera davantage si un consensus est trouvé au niveau de la dette extérieure. Cette amélioration du solde de la balance courante est essentiellement dûe à celle de la balance commerciale que la dévaluation a significativement rendu excédentaire en raison de la baisse du volume des importations et de la hausse des exportations. Les mesures d'accompagnement suite à la dévaluation, qui ont entraîné une réduction du service de la dette et de l'encours, ont permis de maintenir le déficit de la balance des services à un niveau acceptable. A l'opposé, la balance des transferts sans contrepartie deviendra excédentaire grâce à la coopération internationale et à la réduction du recours à l'expertise étrangère occidentale.

Au niveau du compte des administrations publiques, les ressources de l'Etat en valeur s'améliorent grâce surtout à la taxation des exportations. Les recettes fiscales pourraient passer progressivement de plus de 750 milliards en 1994 à plus de 900 milliards à l'horizon 1997. Si le DUS (droit unique de sortie) est maintenu à son taux de 1994 sur la période, il permettra de générer environ 100 milliards par an. Le solde primaire des finances publiques passerait d'un déficit de -3% du PIB en 1993 à un excédent d'environ 3%. Le maintien des cours mondiaux des matières premières à des niveaux satisfaisants reste bien sûr l'une des "conditionnalités" de cette amélioration des finances publiques.

CONCLUSION

Ces prévisions d'évolution macro-économique ne constituent à bien des égards qu'une référence volontariste, dans un contexte économique national et international susceptible lui-même d'évoluer. La reprise attendue de la croissance économique est fondée sur la relance de l'investissement, notamment de l'investissement public. Par ailleurs les exportations continuent à jouer un rôle moteur. A première vue, il s'agit d'une relance dans la continuité du modèle de développement.

En réalité, trois facteurs sont susceptibles de faire évoluer ce modèle: le développemnt attendu de l'investissement privé national, l'essor du secteur pétrolier et minier d'exportation et le renforcement de l'import-substitution notamment dans le domaine alimentaire. Ces transformations seront-elles suffisamment importantes pour assurer une croissance durable ? On sait qu'en matière d'investissement les anticipations des différents agents économiques sont déterminantes, anticipations qui n'obéissent pas à une logique purement mécanique. C'est de l'évolution de cet environnement de la production que dépend très largement l'effectivité des prévisions.

BIBLIOGRAPHIE

NEWMAN (J.L), LAVY (V.), SALOMON (R.) and DE VREYER, 1990 - Firms' responses to relative price changes in Côte-d'Ivoire . The implications for exports subsidies and devaluations, *World Bank Working Papers, WPS 550, décembre* .

AKIYAMA (T.) and VARANGIS (P.N.), 1990 - *The impact of the international coffe agreement on produicing countries,World Bank Economic review* , mai 1990.

THOMAS (V.)et LOPEZ (R.E.),1990 - Import dependancy and structural adjusment in Sub-saharian Africa,*World Bank Economic Review* , mai, 1990.

GROOTAERT (C.), 1993 - *The evolution of welfare and poverty under structural change and economic recession in Côte-d'Ivoire, 1985-1988*, World Bank WPS 1078, janvier 1993.

DCGTx - Différents rapports économiques et notes internes sur les filières.

DCGTx - *Rapports d'études macro-économiques.*

DCGTx , 1994 - *Productions du secteur moteur de l'économie ivoirienne,* juin.

MEFP- *Côte-d'Ivoire, Rapports Economiques et Financiers.*

SIGLES

DCGTx = Direction et Contrôle des Grands Travaux.

MEFP = Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

DEVALUATION ET ESPACES TRANSFRONTALIERS. LES MARCHES FRONTALIERS DE LA COTE-D'IVOIRE ET DU GHANA.

Bruno STARY

La crise économique qui sévit dans la plupart des pays africains, depuis le début des années 80, ne semble pas avoir les mêmes répercussions géographiques. Ainsi, les régions frontalières semblent mieux résister du fait de la possibilité d'entretenir des échanges commerciaux plus ou moins illégaux avec les pays voisins, jouant sur les solidarités ethniques, sur les complémentarités de productions, et surtout, sur les différentiels monétaires et des politiques économiques de chacun des Etats. Les échanges informels se sont particulièrement développés entre les pays aux monnaies différentes[1]. De ce point de vue, le franc CFA a joué un rôle d'attraction essentiel pour les pays aux monnaies non convertibles comme la Gambie, le Nigeria ou le Ghana. Les espaces frontaliers de la Côte-d'Ivoire ne font pas exception à cette règle, et les échanges sont très présents sur les régions frontalières avec le Ghana.

LES ECHANGES INFORMELS AVANT LA DEVALUATION

Dans le milieu des années 70, l'augmentation des cours des matières premières agricoles et du pétrole entraîna dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest un afflux monétaire relativement important. C'est dans ce même temps que se développent, aux frontières, des échanges commerciaux informels qui, s'ils reprennent parfois les anciennes routes commerciales (de la kola ou de l'or par exemple), s'appuient aussi sur les disparités monétaires pour exister. Ces réseaux transétatiques, présents sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, se révèlent être particulièrement actifs entre les pays de la zone franc et les autres pays, dessinant trois sous-régions : le Nigeria et ses voisins, l'ensemble Sénégal-Gambie, et les régions frontalières de la Côte-d'Ivoire et du Ghana. Entre ces deux derniers Etats, les relations officielles ont toujours été quelque peu conflictuelle, du fait d'options politiques différentes, mais les populations locales ont maintenu des relations fortes, entre autre par des liens ethniques unissant des populations de part et d'autre de la frontière. Il est à noter que cette solidarité ethnique vient souvent en complément des disparités économiques, et qu'elle renforce ainsi les échanges transfrontaliers.

L'écart de richesse n'a cessé de se creuser entre les deux Etats depuis l'indépendance[2]. Les deux Etats ont bâti une économie basée sur l'agriculture de rente, principalement le café et le cacao. La Côte-d'Ivoire et le Ghana sont d'ailleurs premier et troisième exportateur de cacao dans le monde avec 800 000 tonnes et 245 000 tonnes pour la campagne 1993/94. Les produits de rente font d'ailleurs parti des produits échangés de manière illégale entre les deux Etats. D'une manière générale, c'est la Côte-d'Ivoire qui a profité du cacao ghanéen, et s'il est évidemment difficile de chiffrer avec précision ce trafic du cacao ghanéen vers la Côte-d'Ivoire, certaines sources indiquent, qu'au cours des années 80, 50 à 70 000 tonnes par an passaient la frontière[3]. La différence entre les prix garantis, le délai de payement du produit par l'acheteur au planteur sont autant de raisons qui expliquent ce trafic. Ces flux ne sont pas stables dans le temps, et depuis le début des années 90, à plusieurs reprises, c'est le cacao ivoirien qui passait la frontière pour le Ghana, entre autre durant les récoltes intermédiaires de juillet-septembre 1992 et 1993, lorsque le gouvernement ivoirien décida de ne pas vendre les produits de la petite traite pour soutenir les cours mondiaux[4]. Ces trafics ont participé à

---

[1] John O. IGUE, 1989, "Le développement des périphéries nationales en Afrique",. *in Tropiques. Lieux et liens*, Paris, Ed. ORSTOM. pp. 594-605.
John O. IGUE 1993. *Echanges et espaces de développement : cas de l'Afrique de l'Ouest.* Travaux de l'Institut de Géographie de Reims. 21 (83-84). pp. 19-39.

[2] Le rapport entre les PIB réels, qui étaient de 1049 $/hab. pour le Ghana et de 1021 $/hab. pour la Côte d'Ivoire en 1960, s'est inversé en faveur de la Côte d'Ivoire durant les trois décennies suivantes, et étaient, respectivement, de 1016 $ et 1324 $ pour 1990. PNUD 1993. *Rapport mondial sur le développement humain 1993.* Paris. Economica.

[3] Walther MANSHARD et Thomas SCHAAF 1989. *The growth of spontaneous agricultural colonization in the border area of Ghana and the Ivory Coast.* Applied Geography and Development 17 (34). pp. 7-22.

[4] Marchés Tropicaux et Méditerranéens. Déc. 1993. p. 2963.

la richesse d'un certain nombre d'acteurs économiques mais plus globalement aux villes et villages frontaliers[5] .

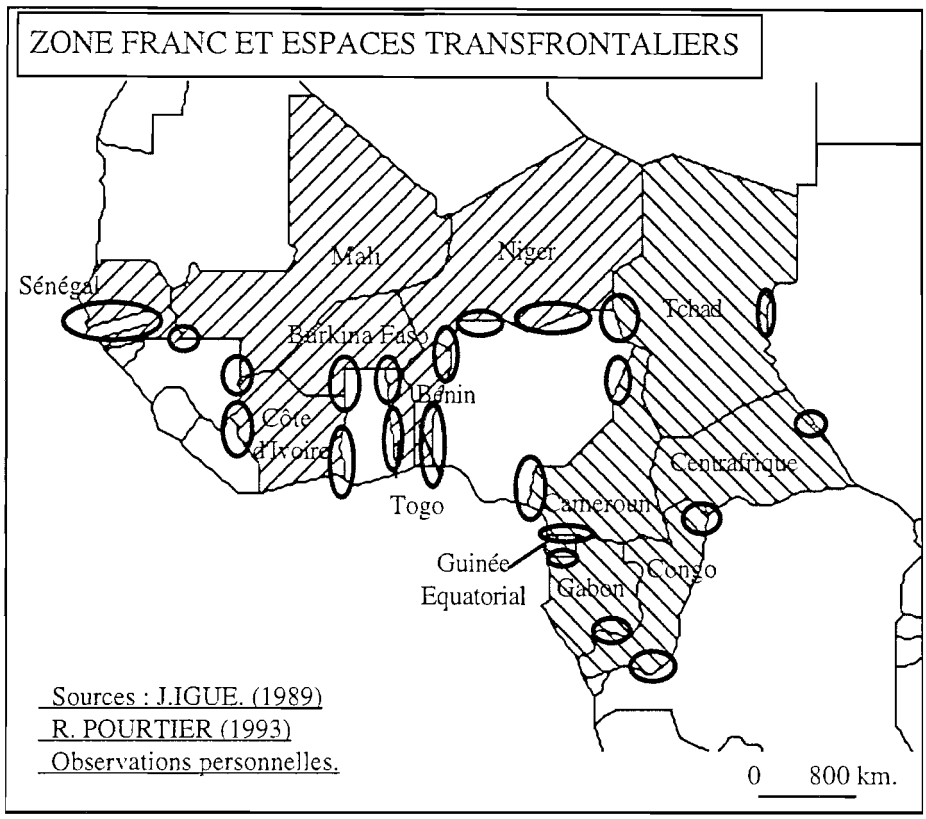

Si les cultures de rente constituent une des sources de ces réseaux transfrontaliers, les échanges se développent également sur les produits de type industriel ou sur l'essence. Les marchés frontaliers ghanéens constituent le cadre physique de ces échanges, mais il serait plus juste de parler de commerce transétatique du fait que les produits vendus sur ces marchés proviennent aussi bien d'Accra et de Koumasi que de Lomé, Cotonou ou Lagos. Les produits vendus sont très divers : ustensiles de cuisines (émaillés, casseroles, soupières), machettes, pagnes, fripes... Achetés soit pour son usage personnel, soit pour être revendu plus tard sur les marchés abidjanais, ces produits bénéficiaient d'un différentiel de prix important, d'un rapport de 1 à 3 pour nombre d'entre eux, entre les prix affichés au Ghana et ceux en Côte-d'Ivoire. Ces trafics frontaliers sont l'occasion de développer de nombreux petits métiers fonctionnant exclusivement sur ces échanges, allant des transporteurs aux passeurs de frontières.

La multiplication de ces réseaux transétatiques se fait contre les logiques étatiques, et les Etats ne contrôlent pas l'ensemble de leur territoire. Ils le contrôlent encore moins lorsque les propres agents de l'Etat participent à ces trafics. Mais c'est en même temps une fonction régulatrice, qui permet de répondre à la crise financière que connaissent les Etats depuis quelques années et de garder une certaine paix sociale[6].

LE CONTEXTE DE LA DEVALUATION

La dévaluation du franc CFA du 12 janvier 1994 a, incontestablement, créé un choc psychologique auprès des populations concernées. Pour beaucoup d'entre elles, la France a "lâché" l'Afrique, et elle est vue comme la responsable de cette dévaluation. Pourtant, depuis l'été 1993, plusieurs signes avaient eu pour conséquence de multiplier les rumeurs sur une prochaine dévaluation. Les mesures d'août 1993 et de septembre 1993 sur le non rachat des billets de la zone franc présentées

[5] Bruno STARY 1994. *Une petite ville ivoirienne dans sa spécificité géographique : Niablé, étude d'un espace frontalier.* Notes et Travaux. GIDIS-CI. 41 p.

[6] Daniel BACH 1994. *Intégration et régionalismes : le renouvellement des problématiques.* Talence. Actes du Colloque Intégration et régionalisme. 16 p. (A paraître).
Bruno STARY 1994. *Les ressources de la frontière : l'exemple Ghana-Côte d'Ivoire.* Talence. Actes du Colloque Intégration et régionalisme. 15 p. (A paraître).

par les banques centrales n'appartenant pas à la zone, puis sur la non convertibilité des billets entre la zone BCEAO et la zone BEAC, ont ralenti les transferts illégaux de monnaies, mais ceux-ci ne s'étaient pas arrêtés[7]. Ainsi, sur les marchés frontaliers du Ghana, une grande partie des transactions commerciales ont continué de se faire en franc CFA après le mois d'août 1993. De même, les bureaux de change privés du Ghana, les Forex, ont continué à échanger le franc CFA. Ainsi, si la dévaluation ne fut pas une surprise complète, elle n'en est pas moins arrivée dans une période particulière pour la Côte-d'Ivoire. Au début du mois de novembre 1993, un match de football opposa l'équipe de l'ASEC Mimosa d'Abidjan à celle du Kotoko de Koumasi, au Ghana, et se termina par des incidents graves dans les deux Etats, dont une "chasse" contre des Ghanéens à Abidjan et de nombreux morts. A la suite de ces événements, la frontière fut fermée, ce qui ralentit fortement les échanges informels entre les Etats. Le coup d'Etat du Général Abacha en novembre 1993 au Nigeria, la mort du Président Félix Houphouët-Boigny en décembre, et la fermeture de la frontière entre le Ghana et le Togo au tout début de l'année 1994 sont également les événements qui accompagnent l'annonce de la dévaluation. Ainsi, si l'on constate bien une baisse de l'activité commerçante entre la Côte-d'Ivoire et le Ghana sur les marchés frontaliers, celle-ci n'est pas uniquement due aux effets de la dévaluation.

Le taux de change entre les deux monnaies est, du fait de la non parité fixe du Cedi par rapport à une monnaie forte, et des décisions de l'été 1993, très fluctuant dans le temps et dans l'espace. Dans le temps parce qu'il y a une dépréciation constante du Cedi par rapport aux monnaies fortes et à celles qui leur sont rattachées. Dans l'espace car, si la Bank of Ghana, banque centrale du pays, fixe périodiquement un taux de change officiel pour les opérations bancaires, les changes sur les billets qui se font dans les Forex bureau sont fixés librement par chacun d'entre eux, et les taux sont différents d'un lieu à l'autre (souvent plus intéressants à l'intérieur qu'aux frontières). Entre les deux monnaies, la dévaluation n'a pas été de 50 % mais d'à peu près 40 %. D'une valeur d'à peu près 1000 francs CFA pour 2300 Cedis avant la dévaluation, change qui pouvait aller à 2400-2500 Cedis auprès des changeurs de monnaies non officiels, le change s'est retrouvé à un niveau de 1000 francs CFA pour 1500 Cedis environ. Depuis le mois de janvier, le cours a évolué en faveur du franc CFA, et le change était d'à peu près 1000 francs CFA pour 1750-1800 Cedis au mois de septembre 1994. Ainsi, si l'on compare le change d'avant la dévaluation à celui de septembre, on constate que la dépréciation de la monnaie est de l'ordre de 25 %. Si le différentiel de prix constaté avant la dévaluation s'est amenuisé, il ne le fut donc pas à la hauteur de 50 %. L'un des éléments constitutifs du fonctionnement des trafics frontaliers n'a donc pas été aussi atténué que le taux de dévaluation pouvait le laisser supposer.

Pour saisir l'évolution des prix dans les deux pays, et les effets de la dévaluation sur le différentiel des prix, il faut rajouter les taux d'inflation de chacun des Etats depuis le début de l'année. Sur une base 100 calculée sur la moyenne de 140 articles entre novembre 1992 et octobre 1993, le niveau des prix en Côte-d'Ivoire se situait à 132 à la fin juillet 1994[8], ce qui amène à un taux d'inflation d'à peu près 32 % sur 8 mois. Sur la même période, le taux d'inflation au Ghana est de l'ordre de 19 %[9]. La comparaison de ces deux chiffres atténuent également les effets de la dévaluation. Toutefois, ces chiffres reflètent une généralité qui ne tient pas compte des localisations, et ces taux d'inflation sont généralement inférieurs à ce que l'on peut constater sur les marchés frontaliers tant ivoiriens que ghanéens.

La première conclusion que l'on peut tirer tend à minimiser les effets de la dévaluation du franc CFA quand on la compare à des monnaies très fluctuantes comme le Naira nigérian ou le Cedi ghanéen, et donc à nuancer les conséquences sur les échanges frontaliers informels. Toutefois, les différences de prix ne sont qu'un élément dans la décision d'achat sur les marchés frontaliers, et une étude sur l'évolution de ceux-ci ne peut pas expliquer l'ensemble de ces échanges.

[7] Javier HERRERA 1994. *Sur l'inconvertibilité du F. CFA au Cameroun*. Politique africaine 14 (54). pp. 47-65.
[8] Institut National de la Statistique (INS). Abidjan. Août 1994.
[9] Statistical News Letter. Juillet 1994. Accra. Statistical Service-5 p.

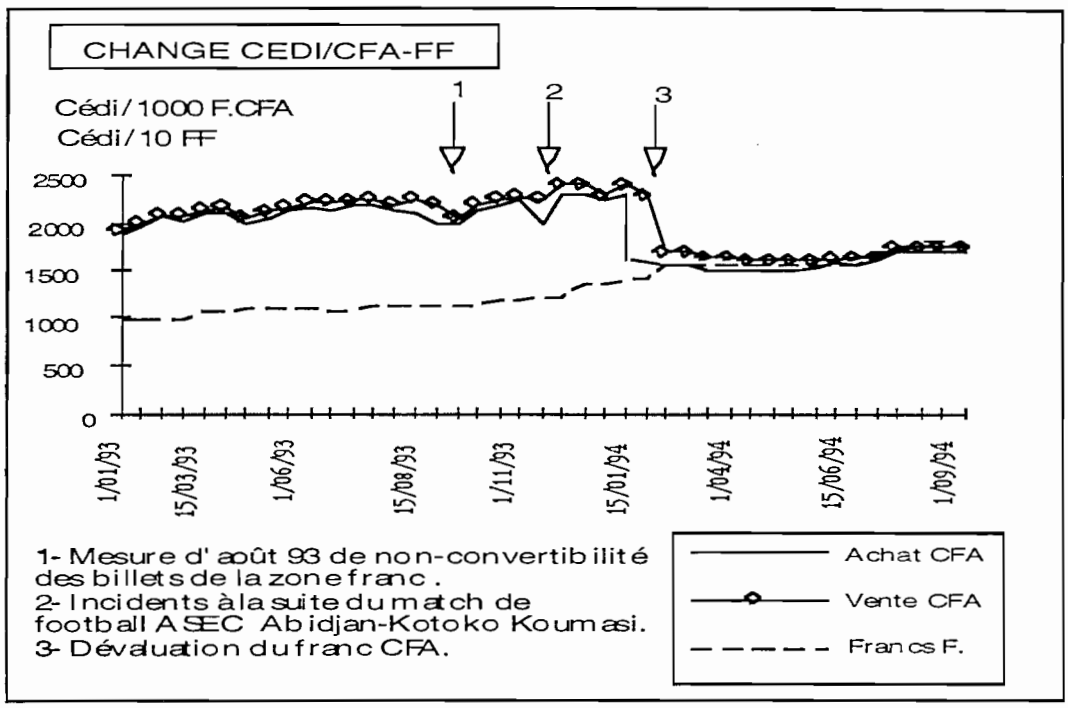

LA NOUVELLE DONNE FRONTALIERE APRES LA DEVALUATION

Pour de nombreux commerçants qui faisaient les voyages vers le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria pour revendre ensuite les marchandises à Abidjan ou dans les autres grandes villes ivoiriennes, l'impact de la dévaluation se confond avec le ralentissement des activités commerciales à la suite des différents événements politiques survenus dans la fin de l'année 1993. L'activité a repris petit à petit à partir de février-mars 1994 mais en s'adaptant aux nouvelles donnes économiques.

Les données officielles des douanes ivoiriennes sur le commerce extérieur du pays ne permettent pas d'affirmer un redémarrage des exportations vers les pays de la sous-région n'appartenant pas à la zone franc[9]. Mais il faut remarquer que la balance commerciale de la Côte-d'Ivoire est excédentaire avec la plupart de ses voisins africains, notamment ceux de la CEDEAO à l'exception notable du Nigeria, avec qui la balance est régulièrement déficitaire (119 milliards (Mds) de francs CFA en 1990, 83 Mds en 1992 et 46 Mds pour les six premiers mois de l'année 1994). Avec le Ghana, la balance commerciale est régulièrement excédentaire avec près de 25 Mds en 1990, 16 Mds en 1992 mais seulement 2,5 Mds pour le premier semestre 1994. Comparé à 1992, les six premiers mois de l'année 1994 ne montre pas un essor des exportations puisque sur le premier semestre 1992, le total des exportations avait été de 375 Mds de francs CFA, et pour le premier semestre 1994, il s'établit à 360 Mds. Toutefois, les échanges officiels ne sont qu'une partie des échanges sous-régionaux de la Côte-d'Ivoire.

L'exemple des trafics affectant le cacao est tout à fait significatif des "effets" de la dévaluation même si ceux-ci ne sont pas directement liés à ce changement de parité. Ainsi, la fixation du prix d'achat du cacao au Ghana n'est pas en relation direct avec la dévaluation de la zone franc, mais les planteurs ivoiriens voient dans la différence de prix, qui est aujourd'hui à l'avantage du Ghana, une des conséquences de la dévaluation. Depuis juillet 1994 et l'annonce du prix garanti au Ghana de 700 Cedis par kilo de cacao (ce qui équivaut à 425 francs CFA), on observe aux frontières de la Côte-d'Ivoire une évasion en grande quantité de la production[10]. Le relèvement du prix garanti en Côte-d'Ivoire, début octobre, de 240 francs CFA à 315 francs CFA, devrait diminuer ces flux car, outre une plus faible différence sur les prix garantis, lors des transactions aux frontières,

[9] Service des statistiques des Douanes. Abidjan. Ministère des Finances. Les saisies statistiques du commerce extérieur ivoirien ne permettent pas de comparer les 6 premiers mois de l'année 1994 à l'année 1993. Aucune compilation Commerce/Pays a été effectué pour cette dernière année.

[10] Résultats des enquêtes menées durant l'été 1994. Cf. également un récent article de *Libération* (28.9.94)

le produit n'est pas payé au prix officiel mais toujours en-dessous (autour de 300-350 francs CFA durant l'été 1994), ce qui atténue encore la différence.

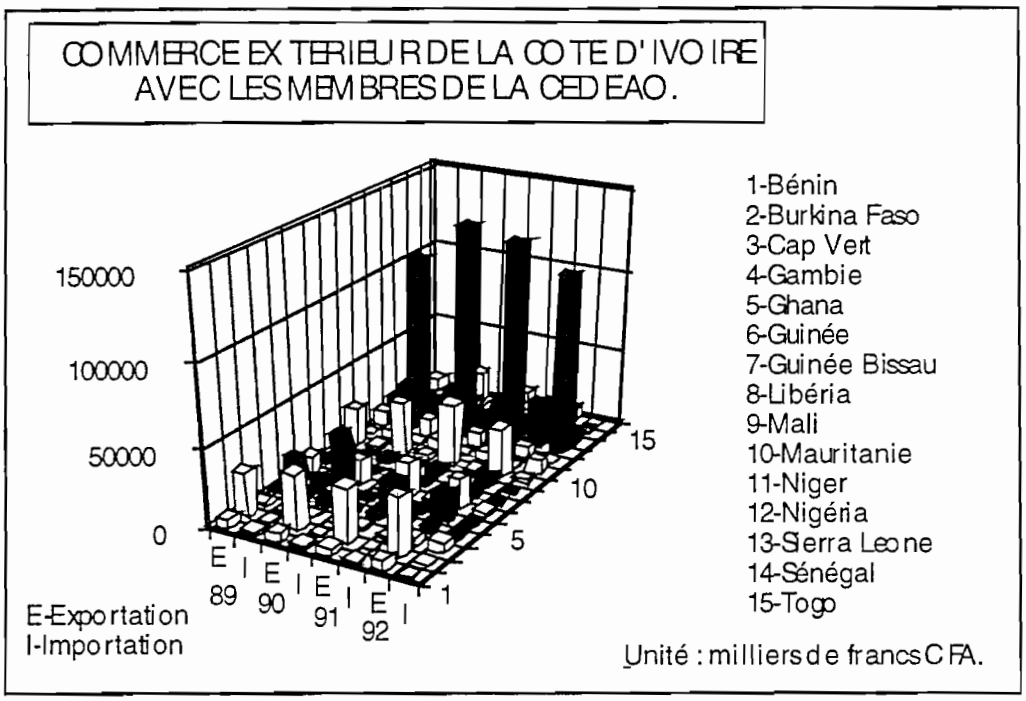

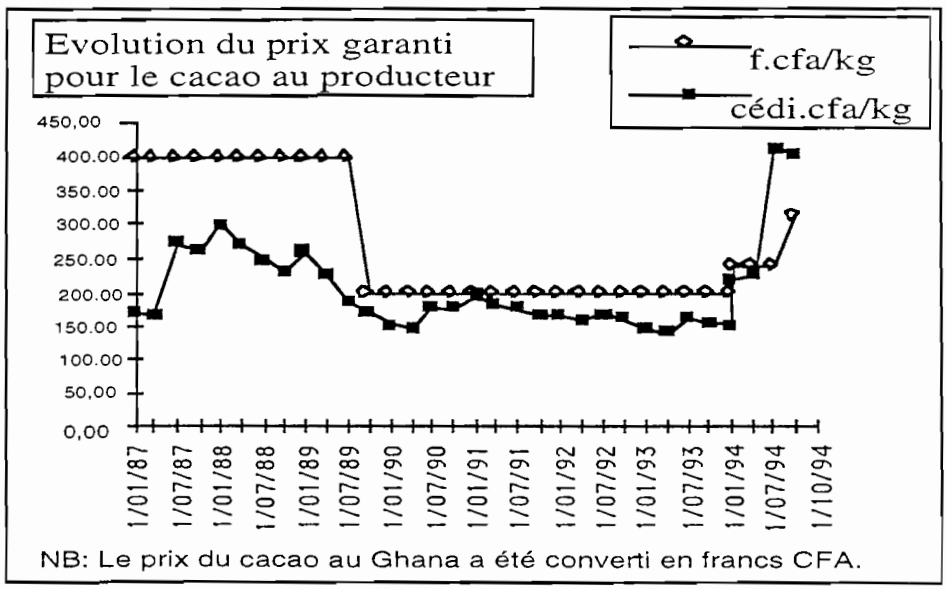

Les différentes politiques économiques et fiscales suivies, entre autre la mise en place du DUS (Droit unique de sortie) en Côte-d'Ivoire, fait que plusieurs pays voisins sont capables de mieux rémunérer le prix des produits agricoles auprès des planteurs. Il en va de même pour le café, que certains acheteurs de Guinée, du Liberia, mais aussi du Togo achetaient durant l'été 1994 à 500 francs CFA contre les 350 francs CFA garantis par le gouvernement ivoirien depuis le mois de juin (le nouveau prix de campagne à 500 francs devrait, là aussi, freiner les trafics constatés). Avec l'augmentation des cours mondiaux sur ces deux produits, le rapport entre le prix garanti et le prix sur les marchés mondiaux avait fortement chuté pour les planteurs ivoiriens (de 50 à 33 % durant le premier semestre) ce qui les incitait à vendre leur production à l'extérieur.

Les réseaux commerçants sur les produits de type industriel montrent une adaptation rapide aux nouvelles données de la dévaluation. Si le différentiel de prix entre la Côte-d'Ivoire et le Ghana ou le Nigeria a diminué du fait du changement de parité, et qu'il s'est même parfois inversé sur certains produits, il reste toutefois présent sur un grand nombre d'articles. Ainsi, malgré le renchérissement général des produits (par l'inflation, par le fait que les produits vendus sur ces marchés venaient en partie de Lomé et donc soumis aux effets de la dévaluation, par la fermeture de

la frontière togolaise qui rend plus difficile, et donc plus cher l'achat des articles) les commerçants ivoiriens semblent continuer à aller au Ghana. Ils y vont certes moins souvent mais surtout, ils court-circuitent les marchés frontaliers pour aller s'approvisionner directement auprès des grossistes d'Accra et de Koumasi. Il est encore trop tôt pour tirer une conclusion sur le devenir de ces marchés frontaliers qui ont vu nombre de boutiques fermées depuis 6 mois, mais il y a là un changement géographique important.

La dévaluation n'a donc pas annihilé les flux transfrontaliers existants. Elle a modifié les courants "traditionnels", en a créé d'autres, et a annulé, en parti, l'avantage des marchés frontaliers. Toutefois, les différentiels de prix sur des produits identiques entre pays de la zone franc et pays hors de la zone franc n'est que partiellement remis en cause par la dévaluation.

Les réseaux frontaliers montrent une formidable capacité d'adaptation à toutes nouvelles règles économiques. Certains transporteurs, qui "tenaient" des lignes entre les villes frontalières ivoiriennes et les marchés frontaliers ghanéens, mettent aujourd'hui en place des "convois" de commerçants vers Accra ou Koumasi, se chargeant donc d'organiser le voyage auprès de commerçants d'Abidjan ou des autres grandes villes ivoiriennes. Cette capacité d'adaptation est l'une des caractéristiques essentielles des réseaux marchands que l'on trouve sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Certes, leur aspect plus ou moins marginal ne remet pas en cause le "modèle ivoirien", ceci d'autant plus qu'ils permettent d'approvisionner des populations à moindre coût et donc d'être un élément de régulation sociale. En contrepartie, ils sont aussi un élément de déterritorialisation dans un contexte de construction étatique encore actuel pour des Etats relativement jeunes.

Note : Le texte présenté est un résumé d'un rapport établi pour le compte du Ministère de la Coopération à la suite d'une mission faite durant l'été 1994. Le texte complet doit être publié dans un *Documents et Travaux du CEAN* (Bordeaux) dans le courant 1995.

BIBLIOGRAPHIE

BACH (D.), 1994 - Intégration et régionalismes : le renouvellement des problématiques, *Actes du Colloque de Talence : Intégration et régionalisme (avril 1994)*., 16 p., (A paraître).

COSTE (J.), EGG (J.) et IGUE (J.) , dirs, 1989 -*Actes du séminaire de Cotonou : synthèse et bilan des enquêtes du programme "Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest"*. Ouagadougou, Paris, CILSS, Club du Sahel, Ministère de la Coopération, 205 p.

FOUCHER (M.) 1991 - *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 691 p.

GAUD (M.), 1994 - De la réévaluation à la dévaluation, *Afrique Contemporaine* (169), pp. 5-17.

GREGOIRE (E.) et LABAZEE (P.), 1993 - *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 262 p.

HERRERA (J.), 1994 - Sur l'inconvertibilité du F. CFA au Cameroun, *Politique Africaine* ,14 (54), pp. 47-65.

IGUE (J.), 1989 - Le développement des périphéries nationales en Afrique, In *Tropiques, Lieux et liens*, Paris, Ed. ORSTOM, pp. 594-605.

IGUE (J.), 1993 - Echanges et espaces de développement : cas de l'Afrique de l'Ouest, *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 21 (83-84), pp. 19-39.

MANSHARD (W.) et SCHAAF (T.), 1989 - The growth of spontaneous agricultural colonization in the border area of Ghana and the Ivory Coast, *Applied Geography and Development* , 17 (34), pp. 7-22.

OUALLI (K.), 1994 - L'intégration régionale en Afrique, *GEMDEV, L'intégration régionale dans le monde. Innovations et ruptures*, Paris, Karthala, pp. 153-166.

POURTIER (R.), 1993 - *Atlas de l'UDEAC*, Paris, Ministère de la Coopération, 31 p.

STARY (B.), 1994 - Une petite ville ivoirienne dans sa spécificité géographique : Niablé, étude d'un espace frontalier., *Notes et Travaux. GIDIS-CI.* 41 p.

STARY (B.), 1994 - Les ressources de la frontière : l'exemple Ghana-Côte-d'Ivoire, *Actes du Colloque de Talence : Intégration et régionalisme (avril 1994)*, 15 p., (A paraître).

RAPPORT DE SEANCE

par Gilles DURUFLE

La séance s'est organisée autour de trois questions que les deux rapporteurs avaient posées aux communications :

- quelles sont les composantes de ce "modèle" ?
- qu'en est il resulté ?
- ce modèle est-il actuellement en train de changer ?

Quant aux composantes, les communications insistaient sur deux aspects :

- l'ouverture sur l'extérieur,
- le poids et le rôle de l'État : État relais, État redistributeur et régulateur, État rentier et clientéliste.

Par rapport à ce point de départ, le débat a rappelé qu'il ne fallait pas se laisser prendre au piège d'analyses par trop statiques et parcellaires, mais restituer, d'une part l'interdépendance entre les diverses facettes, et d'autre part, le caractère dynamique de cette configuration complexe d'interrelations qu'ex-post on a appelé modèle.

Quant aux résultats de ce modèle, les communications comme le débat ont amplement souligné l'impact ambivalent de l'Etat patrimonal dont les effets négatifs sont allés croissants, que ce soit en termes d'efficacité économique ou d'exclusion.

Est-ce que dans les circonstances actuelles, cela change ? Malgré les prévisions très optimistes de l'après-dévaluation que produit un certain niveau d'analyse macroéconomique, l'impression qui se dégage des communications et du débat, qu'il ait porté sur les privatisations, les PMI ou les finances publiques, c'est que rien n'est moins sûr. Les signes de changement mis en avant du côté de la collecte de l'épargne ou de l'efficacité retrouvée de certaines entreprises publiques ou privées font plutôt figure de point d'interrogation par rapport à une toile de fond où domine la continuité de l'Etat rentier ou, à un autre niveau, de l'insertion internationale défavorable (problème de la dette, modèle agroexportateur).

Le débat a également permis de s'interroger sur les limites et les apports de l'ana]yse macroéconomique :

- limite du système statistique sur lequel elle s'appuie,
- limite car elle peut servir à masquer la racine politique des problèmes,
- limite car elle se révèle incapable de saisir la dynamique de la réalité sous-jacente (qui sont les acteurs ? quelles sont leurs stratégies ?), ce que toutefois un appel à des cadres théoriques renouvelés comme la théorie de la régulation ou celle des conventions devrait faciliter.

Si l'arrogance réelle ou présumée du macroéconomiste en prend ainsi pour son grade, ces critiques ne sont pas non plus sans questionner les questionneurs et ce questionnement ouvre des espaces de travail et de recherche :

1) Si le lieu de l'analyse économique se déplace partiellement du "centre" vers certaines "marges" ("informel", activités transfrontalières de tous ordres, actuellement non saisis ou mal saisis par les statistiques officielles) et invalide ainsi le système statistique central et les analyses qui s'appuient dessus, ceux qui mettent en évidence et analysent ces marges doivent en reprendre toutes les dimensions : ordre de grandeur, portée, tendances. La charge de la preuve s'inverse et c'est à eux de montrer la pertinence et les implications pour le "centre" de ce développement aux "marges".

2) Si l'affirmation d'un préalable politique vient contester l'économicisme de certaines approches, elle doit également dépasser le stade incantatoire et proposer des approches opératoires de l'articulation entre visée politique et contraintes macroéconomiques.

3) Pour limitée que soit l'approche macroéconomique, elle est liée à un lieu, celui de l'appareil d'Etat, et à des préoccupations bien précises et qui ont leur importance, celles des équilibres macroéconomiques. Face à ces préoccupations (déséquilibres des finances publiques et extérieures, évolution préoccupante des prix mondiaux et de l'insertion du pays dans les flux internationaux),

suffit t-il de décrire la complexité des situations et la créativité des initiative de certains agents ? N'y a-t-il pas un lieu pour s'interroger sur la coordination de ces initiatives et sur la pertinence des réponses que leur agrégation apporte aux contraintes macroéconomiques actuelles ou prévisibles ? Le marché y suffit-il ?

Il me semble qu'il y a là matière à recherche.

LE MODELE IVOIRIEN ET SON DEPASSEMENT

Nous nous trouvons en présnce de sept textes, à certains égards très différents tant par leur approche méthodologique que par leur point d'entrée, qui tournent toutefois autour des éléments communs suivants :

1) Quelles sont les caractéristiques du modèle de développement ivoirien ?

Et relativement à cette question les divers papiers discutent principalement les deux aspects suivants : l'ouverture sur l'extérieur et le rôle de l'État.

2) Quel a été l'impact de ce modèle ?

Dans les circonstances actuelles, les commentaires sont évidemment plutôt négatifs et plusieurs des papiers analysent les blocages engendrés par ce modèle. Mais est-il besoin de rappeler qu'il n'en a pas toujours été ainsi ? De plus certains papiers, comme nous le verrons, soulignent qu'il n'est pas évident que certains des résultats négatifs qu'a connu l'économie ivoirienne doivent être attribués au modèle lui-même.

3) Les choses sont-elles en train de changer ou assiste-t-on au contraire, au travers des tribulations de la conjoncture économique et politique, à une reproduction de ce modèle et de ses blocages ?

Et en particulier quels sont, de ce point de vue, les impacts de la dévaluation ? Ouvre-t-elle de nouveaux espaces ?

En gardant présents à l'esprit ces trois types d'interrogation, je commencerai donc tout d'abord par exposer les principaux résultats de chacun des papiers pour ensuite les rapprocher et les discuter et je terminerai enfin par un point de vue personnel sur ces questions.

En une quarantaine, de minutes pour sept papiers aussi riches et, malgré tout, aussi divers, il est inévitable que je ne rende pas pleinement justice à la richesse de chacune de ces recherches. Je m'en excuse à l'avance et, heureusement, les auteurs sont là qui pourront reprendre la parole pour corriger et compléter mon exposé.

Mais si j'ai bien compris ce que recherchent les organisateurs, ils ont voulu qu'un même rapporteur présente l'ensemble des papiers pour provoquer, au forceps s'il le faut, le rapprochement, la confrontation et la discussion entre les diverses approches et les divers points de vue. Je me prêterai donc à cette ambition, en faisant tout particulièrement ressortir, au risque de forcer le trait, les points de convergence, les points de divergence et les questions qui restent sans réponse.

Le premier papier est celui de Oussou Kouassy et Bouabre Bohoun intitulé *"Ouverture sur l'extérieur et performances macro-économiques dans le modèle ivoirien"*.

Le papier fait une analyse de longue période des contenus en imports et en exports de l'économie ivoirienne dans son ensemble et de certaines branches particulières : la branche 9 (industries des corps gras) et la branche 11 (produits textiles), puis à l'aide d'une analyse économétrique, il rapproche ces contenus en imports et en exports des performances de l'économie ou de la branche, telles que mesurées par des indicateurs comme le taux de croissance du PIB ou le taux d'extraction de la valeur ajoutée.

LES PRINCIPAUX RESULTATS DE CETTE ETUDE SONT QUE :

• Le degré d'ouverture de l'économie ivoirienne est élevé, tant du côté des exports que des imports et ce degré d'ouverture varie selon les branches de l'économie,

• il existe une corrélation positive et significative entre l'ouverture aux importations et les performances de l'économie, tandis que les liens entre performances de l'économie et ouverture aux exportations ne sont pas significatifs.

Cette étude a l'avantage de présenter des données chiffrées et de longue période sur un des aspects fondamentaux du modèle ivoirien : l'ouverture à l'extérieur.

Et par rapport à l'une de nos questions, l'impact des diverses caractéristiques du modèle, elle met en avant l'aspect positif de l'ouverture aux importations, alors que l'ouverture par les exportations, si sou~ent mise de l'avant par la Banque Mondiale, ne semble pas avoir d'effets positifs avérés sur l'ensemble de la période puisque le résultat des régressions n'est pas significatif. Nous reviendrons sur l'interprétation de ces résultats.

Le deuxième papier est celui de Kanvaly Diomandé intitulé "*Finances publiques et poids des interventions de l'État dans l'économie ivoirienne*".

L'auteur apporte des données quantifiées sur ce qui apparait, au travers des papiers qui nous sont proposés, comme la deuxième grande caractéristique du modèle ivoirien, à savoir le poids et le rôle de l'intervention de l'État.

L'accroissement du poids de l'État est saisi au travers de l'accroissement de la pression fiscale tout au long des annéee 60 et 70 d'une part et, d'autre part et surtout, de l'accroissement du poids dans l'économie de la dépense publique, et tout particulièrement des investissements publics, notamment dans la deuxième moitié des années 70. Il y avait là une importante source potentielle de déséquilibre des finances publiques qui s'est matérialisée après le retournement de conjoncture de la fin des années 70 (baisse des cours du café et du cacao, hausse des taux d'intérêt, etc..).

L'auteur analyse ensuite le difficile redressement des finances publiques sous les PAS qui semble s'être brisé sur le poids de la dette, l'effondrement des cours du café et du cacao dans la deuxième moitié des années 80, mais aussi sur des résistances plus sourdes à la remise en cause du poids et du rôle de l'État.

Par rapport à l'une de nos questions, la conclusion de l'auteur est donc, malgré plus de dix années d'ajustement structurel, le poids et le rôle de l'État dans la sphère productive n'ont pas vraiment changé. Et l'auteur de conclure :"l'ajustement n'a pas encore commencé".

Le troisième papier est celui de Bernard Contamin : "*Entreprises publiques et désengagement de l'État en Côte d'Ivoire. A la recherche des privatisations*".

L'auteur passe en revue rapidement l'histoire des entreprises publiques depuis 1960, celle de leur réforme déjà annoncée au séminaire de Yamoussoukro en 1973 et, enfin, la saga de leur privatisation amorcée en 1977. Je ne reviens pas sur le détail de son analyse qui montre comment rationalités économiques et politiques s'affrontent et s'entremêlent pour finalement continuellement diluer, ralentir et reporter le processus de privatisation.

Tout au long de cette relecture, l'État apparaît au coeur du modèle, non seulement en raison du rôle qu'il se donne pour développer l'investissement et stimuler l'économie. ce que certains ont appelé la doctrine de l'Etat-relais, mais aussi, et peut-être surtout, en raison du rôle joué par les administrations et les sociétés d'État dans le processus de redistribution de la richesse et de régulation socio-politique.

Ce deuxième aspect des choses, plus que des arguments de nature technocratique ou de rationalité économique, explique la tournure qu'ont prises les volontés de réforme et la lenteur qui les

caractérise. Tout au long du récit des méandres qu'ont connu ces divers trains de réforme, l'auteur insiste sur le fait que sous couvert de désengagement, l'État, en fait, renforce son contrôle et sa présence. Malgré la rhétorique des programmes d'ajustement structurel, c'est là un élément de continuité, plutôt que de changement.

Au delà de cette permanence de l'Etat, est-ce que son rôle et ses modalités d'intervention dans le processus de régulation socio-politique, qui avaient été analysés comme source de stabilité politique (cf État et Bourgeoisie en Côte-d'Ivoire), mais aussi comme source de déséquilibres économiques croissants, changent ? L'auteur, sur ce point est prudent, mais il en doute. Ainsi écrit-il, après avoir analysé l'accélération du processus de privatisation en 1994 :

"Ce renforcement simultané de l'autonomie de gestion et du contrôle politique des entreprises publiques traduit-il l'émergence d'un nouveau jeu de pouvoirs assurant l'efficacité économique tout en garantissant un minimum de ressources politiques ? Il serait prématuré de répondre à cette question. Mais on peut néanmoins présumer de la permanence de l'État dans le secteur productif" (p. 8).

La plus grande partie de l'article est ainsi bâti sur le thème "plus ça change, plus c'est la même chose". Mais, de façon surprenante (et intéressante), l'auteur conclut son article sur une note nettement différente soulignant que quelque chose de nouveau est apparu avec le succès des récents appels publics à l'épargne privée par le canal de la Bourse des Valeurs d'Abidjan. Et l'auteur de conclure :

"Il s'agit certes d'opérations limitées. Mais si elles se généralisaient, comme cela est prévu, elles constitueraient incontestablement une importante innovation dans le fonctionnement du "modèle ivoirien". D'ores et déjà, il est possible de conclure à la possibilité de mobilisation d'une épargne privée à des fins productives dès lors qu'un minimum de transparence est respecté et que bien évidemment l'entreprise présente des perspectives de rentabilité. C'est un signe parmi d'autres de l'émergence d'une "culture d'entreprise" dont la portée novatrice sera largement conditionnée par les intérêts d'une classe politique elle-même en voie d'ajustement structurel".

Le quatrième papier est celui de Jean-Marie Chevassu intitulé "*Le modèle ivoirien et les obstacles à l'émergence des petites et moyennes industries (PMI)*".

L'auteur definit d'entrée de jeu les caractéristiques du modèle qui, à son sens, s'appliquent à son sujet :

- le choix du libéralisme et de l'ouverture à l'extérieur,
- la recherche d'une croissance économique forte,
- le rôle primordial de l'agriculture,
- l'objectif d'une industrialisation rapide par l'exploration des différentes voies du développement industriel,

- une voie originale entre l'appel aux capitalistes étrangers et la recherche de l'indépendance nationale. A partir du début des années 1970, un interventionnisme croissant s'est manifesté pour renforcer la participation des ivoiriens aux activités productives. A partir du milieu de la décennie 1970, l'insuffisance des capitaux privés étrangers et nationaux a contraint l'État à investir massivement."

On retrouve donc les deux caractéristiques du modèle dejà évoquées : l'ouverture à l'extérieur et le poids de l'Etat. Notons toutefois que l'auteur ne retient ici que le rôle d'État-relais et laisse de côté l'aspect de régulateur socio-politique.

A partir de ses travaux sur le sujet, qui remontent à 1975 et d'autres études qui ont été réalisées par la suite, l'auteur dégage dans une première partie l'absence d'émergence d'un tissu dense de PMI. Il montre notamment que les efforts d'ivoirisation du capital et du personnel qui ont été menés par le gouvernement depuis le début des années 70 n'ont pas permis de faire émerger des créateurs d'entreprise.

Puis il pose la question : le modèle ivoirien est-il responsable de la faiblesse du tissu des PMI ?

De façon à préparer sa réponse, il soutient tout d'abord que la faiblesse du tissu des PMI en Côte-d'Ivoire est principalement due aux obstacles suivants :

• des obstacles qui tiennent à la nature de l'industrie (les barrières à l'entrée y sont élevées),

• des obstacles qui tiennent au manque de "culture industrielle" en Côte-d'Ivoire au lendemain de l'indépendance,

• des obstacles qui tiennent à l'environnement administratif et politique hostile : contrôles administratifs fiscalité, tracasseries et prélèvements divers.

Puis, l'auteur termine en citant N. Bamba :

"Toutes les économies de l'Afrique subsaharienne sont des variantes d'un même modèle de développement qui se caractérise par une accumulation de type extensif et une régulation étatique. En termes plus clairs cela signifie que la gestion est à dominante "rentière", peu soucieuse de gains de productivité, tournée essentiellement vers la redistribution, et que l'appareil d'État est le lieu privilégié du contrôle de cette redistribution"; et plus loin, il ajoute :

"Par ailleurs, nous pouvons constater que l'observation suivante, effectuée par C. de Miras au début des années 1980 reste valable une dizaine d'années après, dans : "le cas ivoirien [illustre] le rapport entre le développement d'un appareil d'Etat politiquement et économiquement puissant, et l'apparition en son sein d'une bourgeoisie étatique qui, mettant à profit sa position sociale, crée sa base économique privée. Mais l'approfondissement de cette capitalisation et la mutation de cette bourgeoisie d'Etat en entrepreneur privé ne se sont pas opérés"."

Et enfin il conclut : répondant à la question qu'il avait posée :

"Les causes de blocage à la creation et au développement des PMI, nous semblent donc plus liées à des facteurs historiques et culturels qu'aux grandes orientations du modèle. Il nous semble qu'au contraire, le modèle ivoirien, si l'on en juge d'après l'expérience des NPI, présente tous les atouts pour favoriser à terme l'émergence d'un tissu dense de PMI nationales".

Il y a évidemment là matière à débat : qu'est-ce qui caractérise le modèle ? Pour Chevassu, et il l'a clairement indiqué au début de son article, l'essentiel c'est l'ouverture, la recherche d'une croissance économique forte, le rôle d'État-relais. Ce qu'il appelle les facteurs historiques et culturels et qui sont la cause des blocages sont en quelque sorte extérieurs au modèle.

Notons également que l'auteur apporte dans le domaine qu'il étudie, une réponse à une des questions que nous avons posées, à savoir "y a-t-il changement ou pas ?". En reprenant les observations de C. de Miras, il opte clairement pour la continuite.

Le cinquième papier est celui de Bruno Stary, intitulé "*Impact de la dévaluation du franc CFA sur les échanges entre les pays de la zone franc et les autres pays de la sous-région*".

A partir d'une analyse des échanges informels frontaliers, entre la Côte-d'Ivoire et le Ghana notamment, l'auteur apporte quelques éléments de réponse à la question : est-ce que les choses ont changé avec la dévaluation ? Ses principales conclusions sont notamment les suivantes :

• les flux frontaliers informels sont loin d'être négligeables,

• les réseaux qui les alimentent sont rapides à s'adapter à une nouvelle donne de prix et très inventifs, en réduisant les différentiels de prix, la dévaluation a annihilé une partie de ces flux transfrontaliers, mais d'autres se sont seulement déplacés. Outre le niveau des taux de change, les différentiels de prix payés au producteur pour le café et le cacao jouent également un rôle important dans ces flux transfrontaliers.

Par rapport à nos discussions sur le modèle ivoirien, cette étude met bien en évidence que des forces sont à l'oeuvre qui sapent l'emprise de l'État sur l'économie et la société et travaillent ainsi à redéfinir son rôle et sa place dans le "modèle".

Le sixième papier, dû à Alassane Sogodogo, est intitulé "***Dévaluation, croissance et équilibres macro-économiques - le cas de la Cote d'Ivoire***".

Comme il l'annonce lui-même, l'auteur vise à "donner un éclairage macro-économique sur les perspectives de croissance à moyen terme de la Côte-d'Ivoire avec la nouvelle parité monétaire" et il illustre ces perspectives à l'aide de projections réalisées avec le modèle à court et moyen terme du ministère de l'Économie et des Finances.

L'auteur passe d'abord en revue les divers programmes d'ajustement structurel et sectoriel, puis l'évolution économique passée, dont il attribue essentiellement les mauvaises performances depuis 1987 à la chute des termes de l'échange, à la non compétitivité de l'industrie, à la surévaluation de la monnaie, au poids excessif de la dette et au déficit des finances publiques.

Les perspectives d'après dévaluation sont au contraire nettement plus positives, puisque l'auteur projette une croissance de 1,3% en 1994, mais supérieure à 6% les années suivantes. Ainsi les choses peuvent changer substantiellement. Il reste toutefois à examiner les principales hypothèses qui accompagnent ces projections. Ce sont les suivantes :

- Les coûts salariaux sont sévèrement contenus,
- les prix aux producteurs agricoles sont substantiellement releves,
- l'investissement privé, tant ivoirien qu'étranger, est fortement stimulé par la dévaluation.
- suite à la dévaluation, on assiste à une nette substitution des produits locaux aux importations et à une substantielle progression des exportations,
- le programme de privatisation est vigoureusement poursuivi et les effectifs du secteur public sont réduits de façon à assainir les finances publiques.

Par rapport à nos questions sur le modèle ivoirien, la modélisation de l'économie ivoirienne qui est utilisée ici, prend en compte certains aspects du modèle ivoirien qui ont été précédemment mis en évidence (niveau d'ouverture aux importations et aux exportations, poids des finances et des déficits publics), mais en ignore d'autres, plus difficilement modélisables dans un modèle macro-économique, comme le rôle de l'Etat comme redistributeur de richesses et régulateur.

Sur les possibilités de changement, cet article, en projetant un retour à des rythmes de croissance soutenus, de l'ordre de 6% par an, est clairement le plus positif de tous.

Enfin, le septième papier est celui de Jean et Hélène Ette. Intitulé "***Itinéraire thérapeutique des " morts a domicile " . Incidence des facteurs socio-économiques et motivations des recours aux structures de soins publiques et privées***".

Les auteurs s'intéressent au nombre très important des "morts à domicile", c'est à dire des personnes décédées à l'écart des soins de santé modernes : hôpitaux, cliniques, médecins, dispensaires, infirmières.

Ils montrent qu'il s'agit d'une population qui se caractérise par l'absence d'éducation, l'absence d'activité et l'absence de revenus. Après avoir étudié les résultats des autopsies, ils font ressortir qu'une grande partie de ces décès résulte de maladies infectieuses, qui auraient donc pu facilement être traitées et enrayées si ces personnes avaient eu accès aux soins de santé.

Les "morts à domicile" sont ainsi les témoins de l'état de pauvreté et déréliction dans lesquels vit une partie de la population. Les auteurs, dont on n'a ici qu'un papier préliminaire à propos d'une recherche en cours, font l'hypothèse que leur nombre est croissant avec l'approfondissement de la crise économique et qu'il pourrait être utilisé comme indicateur de pauvreté.

Par rapport aux questions dont nous étions partis sur le modèle ivoirien, ce papier soulève une question importante qui est celle de la répartition des fruits de la croissance.

Aux heures de relative abondance des années 70, l'ampleur de la dépense publique et le rôle distributeur de l'État, par toutes sortes de canaux, avait, entre autre, pour ambition de faire acceder une part toujours croissante de la population aux bénéfices des systèmes de santé et d'éducation. Les critiques ont fait valoir par la suite que ce modèle était économiquement insoutenable. Après dix ans d'ajustement, on se trouve maintenant à l'heure de l'exclusion.

Cette exclusion est-elle en rupture avec le modèle, dans la mesure où celui-ci visait un mode de régulation socio-politique de redistribution le plus intégrateur possible ou au contraire doit-elle être vue comme ultime conséquence du modèle, dans la mesure où celui-ci retenait des normes et des modes de modernisation, d'une part de formation et de distribution des revenus, d'autre part sans rapport avec la base productive du pays ? Ceci peut être matière à discussion. Un autre changement sur lequel nous devrions également nous interroger, c'est la possibilité de contenir ou d'inverser ce processus d'exclusion que les auteurs décrivent.

CONVERGENCES ET DIVERGENCES

Par rapport à nos questions de départ sur le modèle, ses composantes, la qualification de ses résultats et les perspectives de changement, soulignons maintenant les convergences et les divergences entre les divers papiers qui nous sont proposés.

On doit tout d'abord noter qu'il y a convergence sur le fait que deux des traits caractéristiques du "modèle ivoirien" tournent autour de l'ouverture sur l'extérieur et sur le rôle particulier joué par l'Etat.

L'ouverture sur l'extérieur est abordée sous l'angle de la pénétration des importations et du taux d'exportation par Oussou Kouassy et Bouabré Bohoun, et sous l'angle de l'appel aux capitalistes étrangers (capitaux, savoir faire, technologie, main d'oeuvre) par Chevassu. Dans les deux cas, le choix de l'ouverture est perçu comme positif, du fait du rôle positif des importations sur la croissance pour Kouassy et Bohoun, et essentiellement du fait du processus d'apprentissage au contact de ces ressources étrangères, pour Chevassu.

Du côté du rôle et du poids de l'État, les positions sont plus ambivalentes.

- Plusieurs, des papiers souscrivent à ce qu'ils appellent la doctrine de l'État-relais (Contamin, Chevassu, Diomandé), qu'ils perçoivent dans l'ensemble de façon positive. Diomandé souligne toutefois qu'il y a un lien entre les forrnes qu'a pris cette politique de l'Etat-relais et le dérapage des finances publiques à partir de la deuxième moitié des années 70.

- Le deuxième aspect de ce poids de l'État est précisément celui du poids des finances publiques et de leurs déséquilibres. Il tient une place importante dans les papiers de Diomande et de Sogodogo et il est essentiellement perçu de façon négative.

- Enfin, le troisième aspect est celui de l'État redistributeur et régulateur des tensions socio-politiques. A son propos, les approchent divergent notablement :

• Contamin le met au coeur de son analyse et en note la continuité au travers de toutes les phases de la saga des privatisations. Toutefois, quant à le qualifier de positif ou de négatif, il adopte une approche très nuancée et prudente.

• Chevassu, citant Bamba et de Miras, le perçoit de façon nettement négative et le rend en partie responsable des blocages rencontrés dans le processus de création et de développement des PMI. Mais il l'exclut du "modèle" en le qualifiant plutôt de "facteurs historiques et culturels".

• Diomande lui, attribue une responsabilité importante dans le dérapage des finances publiques et le perçoit lui aussi de façon négative. Lorsqu'il mentionne que l'ajustement n'a pas encore commencé, c'est clairement à cet aspect des choses qu'il fait référence,

• Sogodogo, enfin, en minimise l'importance puisqu'il ne le discute pas et n'estime pas nécessaire de le prendre en compte dans ses projections.

Nous avons dans cette diversité d'appréciation de bons points de départ pour un débat.
Venons-en maintenant à la question "Est-ce que ça change ?"
Sur l'ouverture extérieure tout d'abord :

• Oussou Kouassy ne discute pas ce point et, dans son analyse économétrique, traite l'ensemble de la période 1960-1994 comme un tout, ce qui laisse entendre qu'il n'y a pas de sous périodes significatives.

• En analysant les données de la période récente, Chevassu ne voit guère de changements significatifs, et notamment guère de progression dans la part du capital ivoirien privé entre 1981 et 1991.

• Stary voit dans l'essor des commerces transfrontaliers et la multiplication des réseaux transétatiques une forme d'ouverture qui défie les Etats. Celle-ci est affectée par la dévaluation, mais dans un sens qui n'est pas encore très clair.

• Sogodogo voit des possibilités importantes de changement du fait de la dévaluation : substitution aux importations, accélération des exportations et relance de l'investissement étranger.

Du côté du rôle de l'État, les changements qui sont discutés sont ceux qui concernent le mode de régulation. De ce point de vue, une majorité des papiers convergent pour souligner la continuité qui est plutôt perçue de façon négative : c'est le cas pour Diomandé, pour Chevassu, également pour Contamin, même s'il voit dans le fonctionnement nouveau du drainage de l'épargne intérieure par le truchement de la Bourse d'Abidjan un signe de changement. Sogodogo, au contraire, qui comme on l'a dejà souligné, accorde moins d'importance à cet aspect des choses, voit des perspectives de changement très significatives (poursuite du programme de privatisation, rétablissement des fimances publiques).

Jean et Helène Etté enfin, mettent en évidence un autre changement. C'est celui de la montée de l'exclusion telle que saisie à travers l'amplification du phénomène des "morts à domicile" et qui traduit l'incapacité croissante de l'Etat à assumer des rôles qui lui étaient précédemment dévolus.

Quelques éléments de reaction personnelle.

Je partirai pour ce faire de la conclusion principale du texte de Oussou Kouassy et de Bouabré Bohoun. Celui-ci dégage, sur la période 1960-1991, une corrélation positive entre importations et croissance. Notant qu'une bonne partie des importations est constituée de biens d'équipement, il l'interprète, comme on le fait dans de nombreux pays industriels qui ne sont pas de grands producteurs de biens d'équipement, dans le sens où les importations vont de pair avec l'investissement productif et sont un prélude à la croissance. En ce sens, les importations "causent" la croissance.

Je serai en désaccord avec cette interprétation. En effet, à y regarder de plus près, les importations ont bien été, notamment à leur pic dans les années 70, liées avec un niveau élevé des investissements, et notamment des investissements publics. Mais ce qui a été l'effet principal de ces investissements, faits en grande partie de grands projets et de grandes dépenses d'infrastructure et de construction, c'est non pas leur effet accélérateur, c'est à dire leur impact sur l'accroissement des capacités de production et du potentiel de l'économie, mais plutôt leur effet multiplicateur, c'est à dire leur effet de dépense et d'accroissement de la demande. La preuve en est que tout au long des années 60 et 70, on a assisté à une décroissance régulière de l'efficacité marginale de l'investissement ou, autrement dit, de l'effet d'entraînement de l'investissement sur la croissance[1], si bien que la relation n'a pas été dans le sens, investissement suppose importations et implique croissance, mais au contraire dans le sens, accroissement des prélèvement de la Caisstab et de l'endettement extérieur implique accroissement de la dépense publique et des investissernents, d'où accroissement substantiel

[1]Voir G. Duruflé, L'ajustement structurel en Afrique. Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Karthala, Paris, 1990, p. 106-107.

des importations et déséquilibres extérieurs. Vue de cette façon, la relation entre importations et croissance apparaît beaucoup moins positive, dans la mesure où elle pointe la nature particulière de la croissance ivoirienne dans les années 70, fondée sur une dépense publique croissante, de moins en moins efficace et financée de façon croissante de l'extérieur.

Et à ce niveau, les diverses facettes du modèle s'interpénétrent : pourquoi cette dépense publique et ces investissements ont-ils été de moins en moins efficaces et de plus en plus générateurs de deséquilibres ? En bonne part parce qu'à côté des fonctions de bâtisseur d'infrastructures nécessaires au développement et de relais de l'investissement privé, ils jouaient également une fonction de redistribution et de régulation socio-politique qui s'est révélée de moins en moins efficace et de plus en plus coûteuse. On a là un premier lien entre ouverture vers l'extérieur (importations) et rôles multiples de l'État.

Mais on peut aller plus loin et noter que si le contenu en imports de cette dépense publique s'est révélé de plus en plus élevé, c'est en partie parce qu'elle a été pensée et ordonnancée principalement par des expatriés, assistants techniques dans l'administration ivoirienne, qui l'ont conçue selon des normes européennes et en symbiose avec des fournisseurs étrangers, qui participaient également au phénomène de génération de rentes, d'où un gonflement des coûts et une baisse de l'efficacité. On rejoint là l'autre face de l'appel aux capitalistes étrangers qui, à côté des fonctions d'apprentissage, a également eu sa part dans les coûts croissants et l'efficacité décroissante du modèle.

Poursuivant sur le thème de l'ouverture, on peut noter le lien entre le boum des investissements publics dans les années 70, l'accroissement de leur contenu en imports et la mise en place de l'économie d'endettement international et de recyclage de pétrodollars après 1973, ce qui souligne le lien entre ouverture à l'extérieur et évolution de l'environnement international et les formes qu'a prises la croissance ivoirienne à cette période.

Ces remarques me permettent d'en arriver à un point qui me paraît essentiel : le modèle ivoirien, si modèle il y a, ne peut se résumer en quelques grands traits statiques. C'est au contraire un ensemble d'interrelations complexe et dynamique.

La complexité, cela implique que l'on peut difficilement isoler une des composantes de ce "modèle", comme l'ouverture vers l'extérieur (qu'on essaie de l'appréhender par les contenus en import, la part des exportations ou le poids du capital et de la main d'oeuvre étrangers) pour la qualifier ensuite isolément de positive ou de négative. Chevassu rappelle ainsi l'impact positif des politiques d'ouverture des NPI et les rapproche du choix pour l'ouverture extérieure du "modèle ivoirien". Il reste qu'en Côte-d'Ivoire, et contrairement aux NPI, cette ouverture, après des débuts prometteurs, a débouché sur les blocages que l'on connaît. C'est précisément cette différence d'évolution entre les deux situations qu'il reste à expliquer et il me semble que pour le faire, il faut restituer la complexité des interrelations entre les diverses caractéristiques du modèle. Et parmi les éléments à mettre en relation, il y a certainement ceux que nous venons d'évoquer, à savoir le mode de régulation sociopolitique interne, les liens avec l'ancienne pétropole ou le mode d'insertion dans les échanges internationaux, mais aussi d'autres qui sont absents des papiers qui nous ont été soumis ce matin, parce que repris dans d'autres séances comme le dynamisme de l'économie de plantation et le recyclage des surplus qu'elle génère ou encore les tendances démographiques de tous ordres (croissance naturelle, migrations, urbanisation, scolarisation, etc) et le poids croissant qu'elles font peser sur l'Etat et sur le mode de régulation dont il est la plaque tournante.

En insistant sur le caractère dynamique de ce "modèle", je me distancierai d'un certain fatalisme que peut engendrer la surdétermination de la situation interne par l'évolution du système international. Le système complexe d'interrélations que nous venons d'évoquer, même s'il connaît certaines permanences (Dozon en a évoqué plusieurs lors de la séance inaugurale) évolue dans le temps, et il évolue dans un environnement lui-même changeant. La configuration qu'il déploie ainsi en relation avec l'environnement externe peut, à certaines périodes, se révéler positive en termes de croissance économique et d'intégration sociale et, à d'autres, négative.

Ce qui a fait parler de modèle, de miracle ou d'exceptionnalité ivoiriens, c'est que cette configuration est demeurée relativement positive durant une période nettement plus longue et

continue que pour la plupart des pays comparables. Dozon en a noté une des racines avec la dynamique particulière de l'économie de plantation qui s'est révélée, de plus, être le creuset de la nation, de ses rapports avec ses voisins et, sans doute aussi, de modes de régulation sociopolitiques qui ont favorisé le prolongement du système au délà de ce que beaucoup d'observateurs attendaient. On peut noter notamment que la Côte-d'Ivoire a su négocier de façon beaucoup plus positive sa sortie du pacte colonial que beaucoup de pays semblables, en évitant de désorganiser son agriculture et en amorçant un certain processus d'industrialisation, et je renvoie ici à ce que plusieurs papiers soulignaient sur le rôle de l'Etat-relais.

En revanche, les conditions dans lesquelles s'est mis en place ce début d'industrialisation, tout comme la montée en puissance de l'Etat et la façon dont ce dernier a tenté de réguler les tensions engendrées par les pressions démographiques de tous ordres (urbanisation, scolarisation, développement du système universitaire, croissance du nombre d'aspirants à l'enrichissement) se sont montrées lourdes de déséquilibres qui ont été amplifiés lors de l'envolée des cours du café et du cacao dans les années 70. Etant donné par ailleurs les changements de l'environnement international à la fin des années 70, la configuration, de positive, est devenue progressivement de plus en plus négative tout au long des années 80 et 90, avec toutes les conséquences que l'on connait. Mais pas plus que la configuration des années 50 et 60, celle-ci n'est nécessairement immuable et la question qui se pose maintenant est de savoir si elle peut être dépassée et si elle est en train d'être dépassée.

Pour répondre à cette question, que doit-on regarder ?

Il me semble qu'à cet égard, on peut s'inspirer des travaux qui avaient été menés à la fin des années 70 et au début des années 80 et qui avaient permis de l'origine des déséquilibres et de ce passage à une configuration négative, et je vous ferai partager ici certains éléments de ma propre expérience[2].

Pour mener à bien ces analyses, nous étions d'abord parti d'une analyse macro-économique fine. Les germes de blocage pouvaient se lire dans les éléments suivants[3] ;

- la hausse tendancielle des contenus en importation,
- l'absence de diversification des exportations et, notamment l'absence de décollage des exportations industrielles,
- la non-compétitivité croissante des produits industriels ivoiriens sur les marchés internationaux (à l'exportation et face aux importations),
- la hausse des taux d'investissement, la baisse de leur efficacité marginale et la hausse de la part extérieure de leur financement,
- la dégradation tendancielle de la structure et des soldes de la balance des paiements,
- la hausse tendancielle du poids du secteur public et para-public et de ses déficits,
- l'accélération des tendances démographiques de tous ordres tandis que la croissance s'essouflait,
- etc.

A cet égard, y a-t-il actuellement des modifications ou des ruptures de tendance et comment peut-on les interpréter ?

Mais, pour ma part, je n'aurais pas été capable d'interpréter les résultats de cette analyse macroéconomique en terme d'interrélations complexes sans un certain nombre d'observations directes sur :

- les relations entre l'administration ivoirienne et le secteur privé français et libanais autour des protections douanières ou du contrôle des importations,
- les relations entre l'administration ivoirienne et le secteur privé ivoirien (interpénétration de l'économique et du politique),
- certains aspects du fonctionnement interne de l'administration ivoirienne : place prise par les expatriés, modalités d'intégration des jeunes générations diplômées,

[2]Voir *L'Ajustement structurel en Afrique*, op.cit et L. Gouffern (pseudonyme de l'auteur), "Les limites d'un modèle. A propos de "Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire", *in Politique Africaine.*
[3]On retrouve également des analyses de ce type dans *Challenge of Success.*

- les processus de décision et la fixation des coûts de certains grands projets,
- la structure des salaires au sein des grandes entreprises,
- etc.[4]

On se trouve évidemment là aux confins de l'analyse économique, puisque cela touche aussi bien aux modes de régulation politique qu'à la nature des liens entretenus avec les intérêts de l'ancienne métropole d'une part, ou à l'organisation et à la régulation au sein des entreprises d'autre part. Mais c'est sans doute là qu'il faut regarder pour comprendre si les hypothèses de la simulation de Sogodogo (substitution aux importations, relance des exportations, relance de l'investissement privé, retour des capitaux ivoiriens situés à l'étranger, poursuite de la remise en ordre des finances publiques) ont une chance d'être réunies au lendemain de la dévaluation.

Pour terminer, je voudrais faire un parallèle avec la situation au Sénégal sur laquelle j'ai eu l'occasion de retravailler récemment[5]. Samir Amin soulignait lors de la séance inaugurale que l'essor qu'a connu la Côte-d'Ivoire au lendemain de la guerre et les blocages qui ont suivi ne lui sont pas propres, que la plupart des pays d'Afrique ont connu les mêmes développements et que cela s'inscrit dans une configuration internationale beaucoup plus large. A bien des égards, mes travaux sur le Sénégal confirment ses dire sur les blocages du modèle néocolonial de croissance :

- limites de l'économie de rente,
- disjonction entre la sphère de la production et la sphère de la répartition,
- coûts croissants et efficacité décroissante du mode de régulation,
- puis spirale déflationniste et gestion de l'enlisement engendrées par l'étranglement financier (le poids de la dette) et la situation ingérable des finances publiques qui, par toutes sortes de canaux, siphonnent la liquidité de l'économie,

- enfin voie sans issue de l'ajustement réel sans dévaluation.

Il me paraît toutefois intéressant d'insister sur les différences qui, presque toutes, présentent un caractère encourageant pour la Côte-d'Ivoire :

- la vigueur de l'agriculture : l'agriculture ivoirienne reste robuste tandis que l'agriculture sénégalaise est quasi-détruite. Cela tient évidemment à une différence des dotations en facteurs (terres, climat), mais aussi aux caractéristiques propres aux dynamismes internes de l'économie de plantation que nous avons déjà évoquées alors qu'au Sénégal, les choix de politique ont été plus souvent défavorables à l'agriculture,

- l'existence d'une bonne base industrielle, si minime soit-elle, en Côte-d'Ivoire. Celle-ci a connu des investissements malgré tout appréciables depuis trente ans alors que l'industrie sénégalaise sous-investit depuis les années 60. Malgré toutes les limites qu'on a pu relever, les relations entre capitalistes étrangers et administration ou ressources locales se sont révélées beaucoup plus positives en Côte-d'Ivoire et il y a sans doute plus de réponses positives du tissu industriel ivoirien que sénégalais aux lendemains de la dévaluation.

Il y aurait beaucoup d'objections à faire à ces notes d'optimisme, notamment du fait que le poids de la dette ivoirienne est encore plus étouffant que celui de la dette sénégalaise et que s'il n'y a pas d'allègement que d'annulation susbtantiels de ce côté-là, l'horizon restera obscurci par la gestion à court terme de la crise financière. Cependant, s'il peut y avoir à nouveau une évolution positive de cette configuration complexe d'interrelations que, pour faire bref, on appelle "modèle ivoirien", c'est sans doute sur un renouvellement de ces atouts déjà présents dans la configuration des années 60 qu'elle pourrait s'appuyer.

---

[4] Voir "Les limites d'un modèle", art. cit..
[5] G. Duruflé, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement au Sénégal*, Karthala, Paris, 1994.

RAPPORT DE SEANCE

par Hiey Jacques PEGATIENAN

INTRODUCTION

Les rapports entre la macro-économie et le secteur industriel dans le modèle de développement de la Côte-d'Ivoire

Le modèle de développement de la Côte-d'Ivoire est certainement marqué par des politiques sectorielles détaillées relatives à l'agriculture, à l'industrie et au commerce ; par contre les débats sur la politique macro-économique en tant que telle n'ont pendant longtemps concerné que la politique budgétaire à cause des difficultés institutionnelles limitant la manipulation de l'instrument monétaire et du taux de change nominal. Même le taux de change réel est pratiquement resté complètement absent des préoccupations officielles jusqu'au 12 janvier 1994. Pourtant dans la réalité la politique macro-économique et la politique sectorielle, notamment la politique industrielle et commerciale, ne sont pas indépendantes l'une de l'autre mais entretiennent entre elles des liaisons étroites.

Les communications qui nous sont présentées ont cherché à mettre en lumière quelques unes des préoccupations macro-économiques et industrielles du modèle de développement de la Côte-d'Ivoire. Notre discussion de ces communications tournera autour des trois points suivants : les choix stratégiques du modèle ivoirien, ses impacts, son avenir.

Les choix stratégiques du modèle ivoirien.

A travers les deux premières décennies de son développement la Côte-d'Ivoire a eu pour objectif principal de réaliser un taux de croissance économique élevé. Pour atteindre cet objectif l'Etat ivoirien a mis en oeuvre une stratégie basée essentiellement sur trois éléments qui sont : le libéralisme économique, l'ouverture sur l'extérieur et l'intervention de l'Etat pour suppléer provisoirement l'absence de secteur privé local. Une caractéristique importante du modèle ivoirien est que l'Etat de Côte-d'Ivoire a voulu aller loin, tout de suite et vite ; toutes les stratégies mises en place sont dérivées de cette volonté qui, pendant les deux premières décennies, a été traduite concrètement dans des programmes économiques particulièrement ambitieux.

Ces choix stratégiques ont profondément marqué la politique économique et financière du pays ; plus tard ils expliqueront les déséquilibres macro-économiques structurels qui ont été pendant longtemps occultés par la prospérité économique et financière impulsés dans une grande mesure de l'extérieur mais qui seront brutalement mis à nu par la crise des années 1980.

La question de fonds est de savoir si un pays qui n'a ni capital financier,ni entrepreneurs modernes, ni travailleurs qualifiés peut réaliser les taux de croissance élevés projetés par le gouvernement. Cela peut-il se faire par la seule utilisation de facteurs de production étrangers libres de transférer sans limites leurs revenus, sans que le système productif ne s'essouffle rapidement faute de réinvestissement local. C'est en partie pour éviter le danger de cet essouflement éventuel que l'Etat s'est constitué en entrepreneur intervenant directement dans pratiquement tous les secteurs de l'activité économique.

L'intervention massive de l'Etat, malgré le libéralisme actif qui est prôné, donne un caractère ambigu au modèle ivoirien ; c'est peut être cela aussi qui fait son attrait dans la mesure où il ne comporte pas de position dogmatique apparente qui, autrement, l'aurait rendu trop rigide et peut être inopérant.

Les communications présentées ici ne comportent ni une discussion systématique et rigoureuse de la cohérence interne d'un tel modèle, ni une tentative d'explication de ces choix stratégiques apparemment contradictoires. Pourtant il aurait été intéressant de faire cette analyse pour déceler les leviers ou les ressources que le modèle a utilisés pour obtenir la prospérité économique des deux premières décennies du développement de la Côte-d'Ivoire.

Il faut sans doute accorder beaucoup de crédit au gouvernement ivoirien pour son dynamisme et son sens de l'organisation pendant cette période faste ; mais il me semble qu'il faut également créditer la chance et le hasard pour beaucoup des bonnes choses qui sont arrivées à la Côte-d'Ivoire.

Par contre les communications donnent des exemples concrets du degré d'ouverture sur l'extérieur et de l'interventionnisme de l'Etat sous forme d'entreprises publiques et sous forme de dépenses budgétaires. Les informations données sur les indicateurs chiffrés d'ouverture, sur les déséquilibres des finances publiques et sur la typologie des procédures de la privatisation sont intéressants les uns autant que les autres et constituent le point de départ de l'argumentation analytique.

Les impacts du modèle

Quelle qu'ait été la cohérence interne du modèle ivoirien, quels ont été ses impacts sur les performances macro-économiques et sectorielles ?

L'impact sur les performances macro-économiques

Sur le plan macro-économique il ne fait pas de doute que les déséquilibres globaux (taux de croissance, taux d'inflation, emploi, balance courante et des capitaux) n'ont pas posé de problèmes sérieux avant la fin des années 1970 ; cependant le caractère insoutenable des politiques budgétaires expansionnistes a constamment été souligné par les coopérations multilatérales et notamment par la Banque Mondiale depuis les années 1960, notamment les aspects particuliers de leurs conséquences sur la dette publique. Malheureusement c'est bien souvent que ces avertissements ont été minimisés lorsqu'ils n'ont pas été purement et simplement ignorés. Ce n'est que vers la fin des années 1970 que les chocs extérieurs (termes de l'échange défavorables, raréfaction du capital étranger, accroissement des taux d'intérêt et appréciation du dollar) ont révélé au grand jour ces déséquilibres dénoncés. Ces déséquilibres sont structurels parce que justement liés aux choix stratégiques du modèle.

Si ce point est souligné, c'est qu'il semble que les communications qui traitent de l'aspect macro-économique du modèle ivoirien n'y ont pas prêté grande attention. En particulier l'ouverture sur l'extérieur à travers les exportations primaires déterminent la structure de la fiscalité et des recettes publiques ; en réalité elle fragilise aussi les finances publiques en les rendant trop dépendantes de l'évolution des marchés extérieurs. Etant donné l'omniprésence et l'omnipotence de la politique budgétaire et fiscale de la Côte-d'Ivoire, on voit donc bien l'importance de la nature de l'ouverture pour les performances macro-économiques et sectorielles. Par ailleurs, que ce soit l'ouverture par les importations ou parles exportations quels sont les mécanismes par lesquels les niveaux d'ouverture observés ont été atteints ? La compréhension de ce processus est indispensable à la bonne appréciation de la dynamique du modèle.

En particulier l'impact de l'ouverture sur l'évolution du taux de change réel à travers les termes de l'échange aurait dû être mis en exergue pour expliquer les performances macro-économiques et sectorielles. De même les liaisons de la politique budgétaire et fiscale avec l'inflation et le taux de change réel auraient dues être faites pour permettre d'apprécier la contribution du poids et de l'interventionnisme de l'Etat dans l'évolution des performances macro-économiques et sectorielles.

Les résultats empiriques relatifs à l'impact de l'ouverture sur les performances macro-économiques semblent confirmer la thèse selon laquelle la concurrrence du marché international des facteurs de production et notamment de la technologie ont aidé l'économie nationale à être plus efficace grâce à une plus grande productivité et une plus grande compétitivité. L'ouverture par les importations est donc une bonne chose pour l'économie lorsque ces importations sont concentrées sur les intrants modernes, les machines et les équipements. Les résultats ambigus de l'impact de l'ouverture par les exportations posent peut être le problème de savoir si l'effet des termes de l'échange (lié surtout aux produits primaires) domine ou non l'effet de l'amélioration réelle de la compétitivité (lié peut être davantage aux exportations industrielles).

Si l'effet des termes de l'échange domine on sait que le syndrôme néerlandais dans ce cas là induira un impact négatif sur les performances macro-économiques à travers l'appréciation du taux

de change réel. Si les exportations augmentent du fait d'une amélioration réelle de la compétitivité des produits industriels, alors l'impact sur les performances macro-économiques ne peut qu'être positif. Au passage il est important d'identifier la source de l'amélioration de la compétitivité. L'ambiguité des résultats s'explique peut être par le fait que les deux effets se neutralisent. Si cette hypothèse est correcte il faut alors expliquer pourquoi il en est ainsi : quelles relations ont existé entre les termes de l'échange internationaux et la compétitivité des produits industriels ?

Dans le compte rendu de l'épisode de l'ajustement réel qui a été opéré par les PAS de la décennie 1980, les communications n'ont pas fait mention des liaisons existant entre les caractéristiques du modèle et l'inefficacité de ce type d'ajustement à relancer la croissance économique. La réduction de la taille de l'Etat et du déficit budgétaire à elle seule n'a pas suffi à modifier les prix relatifs de manière à rendre l'économie ivoirienne compétitive. Même si on était arrivé à modifier les prix relatifs, aurait-il suffi de le faire pour substituer progressivement des exportations industrielles aux exportations primaires, ce qui me semble un objectif raisonable pour résoudre définitivement le problème structurel de l'économie ?

Il faut probablement plus qu'une modification des prix relatifs, fusse par la dévaluation, pour parvenir à changer la structure des exportations. C'est pourquoi il faut rester relativement sceptique au sujet de tout ce qui tend à faire croire que la dévaluation va résoudre pour longtemps les problèmes de la Côte-d'Ivoire. Elle va certainement grandement aider à enclencher un processus si le système productif parvient à saisir les nouvelles opportunités qui lui sont offertes.

Par ailleurs l'importance des "ressources politiques" liées à la taille de l'Etat ainsi que les circonstances sociales et politiques de la fin des années 1980 ont créé ou maintenu les inerties empêchant de réduire réellement et significativement la taille de l'Etat. En réalité le modèle est beaucoup plus complexe que ne le laissent croire les communications portant sur la macro-économie.

Le dernier point qui mérite mention est relatif au coût social de la crise et des réformes économiques. Il ne faut pas attribuer la détresse des populations uniquement aux réformes économiques mais principalement à la crise économique et financière qui a amenuisé les ressources financières des personnes notamment des plus démunies. Il faut également l'attribuer aux choix des politiques de santé publique faits antérieurement à la crise.

L'environnement socioéconomique des "morts à domicile" traduit bien la précarité et la détresse des populations vulnérables qui sont souvent condamnées à la mort faute de moyens financiers alors même que les pathologies dont ils souffrent peuvent être soignées pourvu que le bon diagnostic soit fait et que les médicaments soient accessibles. Le volet sanitaire du modèle de développement de la Côte-d'Ivoire pose problème et laisse à désirer. La situation n'a été qu'aggravée par les programmes de réformes de la première et de la deuxième génération.

Il faut déplorer l'absence de lien fonctionnel entre la détresse véhiculée par le phénomène des "morts à domicile" avec le fonctionnement concret du modèle.

Le dernier point qu'il faut évoquer est le problème des données statistiques utilisées pour les tests économétriques et les simulations de politiques économiques. Bien que les statistiques ivoiriennes soient à un niveau assez avancées comparativement à d'autres pays de la sous région il faut cependant reconnaitre qu'il est très difficile de croire aux données qui sont collectées ça et là. Les sources différentes donnent des informations qui divergent les unes des autres. Il y a souvent des ruptures d'une période à l'autre lorsqu'on cherche à faire une mise à jour. Cela laisse l'impression que chacune des sources, y compris les sources nationales, traite d'une économie différente.

Nous sommes tous victimes d'un manque notoire de prudence dans l'interprétation que nous faisons des données statistiques ; une critique minimale du chiffre est indispensable.

L'impact sur le rôle et la place de l'entreprise industrielle privée

Une remarque s'impose: les communications mettent peu de liens analytiques directs entre l'évolution macro-économique du modèle et la situation de l'entreprise industrielle privée d'une part et celle de la PME/PMI d'autre part.

Le faible progrès de la PME/PMI n'est pas aussi indépendant du modèle que les communications le suggèrent ; l'ambiguité du modèle qui accepte la cohabitation du libéralisme et de

l'intervention massive du gouvernement ne crée pas l'environnement suffisament propice au développement de l'entreprise privée industrielle malgré le discours officiel. De ce point de vue il faut partager l'idée que l'arbitrage entre la recherche de l'efficacité privée et les ressources politiques et financières liées à la taille de l'Etat s'est fait généralement en faveur de l'exploitation des ressources politiques. Ce qui explique le maintien puis le renforcement du contrôle de l'Etat sur le système économique malgré le discours officiel, parfois imposé mais mal assimilé, sur la privatisation.

La mentalité de tout attendre de l'Etat et de l'entourage de l'Etat est bien un produit du modèle. Et cela se voit très nettement à travers le système scolaire et éducatif qui inculque le fonctionnariat,le travail non manuel complètement déconnecté de l'environnement physique du pays et polarisé sur la ville. Le travail technique qui fait appel à l'esprit pratique et à la créativité et à l'imagination n'est pas encouragé par des actions concrètes.

Il semble aussi que le gouvernement ivoirien a été trop ambitieux et trop amoureux des normes techniques sophistiquées pour donner de l'importance à la PME/PMI. L'impact négatif de cette mentalité, un vrai produit du modèle, a eu des conséquences désastreuses dans d'autres domaines.

Ceci ayant été dit, il faut partager les idées relatives à la difficulté intrinsèque liée à la nature même de l'activité industrielle, notamment sa faible rentabilité dans le contexte d'un marché exigu sans économie d'échelle, du manque de qualifications techniques et de gestion, de la culture industrielle. On peut ajouter aussi que le modèle ivoirien a produit la mentalité qui consiste à vouloir tout, tout de suite et sans beaucoup d'efforts. C'est pourquoi l'ivoirien ne veut pas prendre de risques et n'est apparemment pas persévérant dans l'effort en général et dans l'effort industriel en particulier.

L'un des éléments macro-économiques importants souligné par les communications est l'impact négatif du coût des facteurs et du manque de compétitivité généré par les politiques budgétaires et fiscales du gouvernement. Ces politiques peu propices à la création d'entreprises privées notamment industrielles sont aujourdhui encore, après la dévaluation, l'une des cibles des critiques des opérateurs économiques.

Le problème des moyens financiers et de l'épargne locale est évidemment important.Là aussi il semble qu'il y a lieu de lier cette absence d'épargne nationale au modèle qui ne cultive pas particulièrement la frugalité et la parcimonie.

L'avenir du modèle

Plus de dix années d'ajustement structurel ont elles changé le modèle de développement de la Côte-d'Ivoire ? La dévaluation y parviendra-t-elle ? Est-il souhaitable que le modèle change et dans quelles directions ?

Le modèle a t-il changé ?

La volonté de présence et d'existence de l'Etat s'exprime concrètement par les Caisses de Stabilisation et de Péréquation qui, comme on le sait, structurent l'environnement économique de toutes les activités économiques de la Côte-d'Ivoire, d'abord agricoles ensuite industrielles et commerciales. Jusqu'à présent il n'y a eu que des opérations de rationalisation de la gestion de ces Caisses. Le modèle ivoirien changera véritablement le jour où ces deux institutions disparaitront et avec elles la philosophie économique du pays et une certaine idée du rôle capital des ressources politiques.

Le modèle de développement n'a pas changé, tant que tout le monde accepte l'idée que l'investissement privé ne peut se développer que s'il est précédé par l'investissement public. Les mesures d'accompagnement de la dévaluation le montrent bien à travers le budget de 1994 ; l'investissement public est toujours considéré comme un moteur important de l'investissement privé.

Le modèle n'a pas changé tant que le secteur privé a le regard toujours tourné vers l'Etat pour des faveurs et un geste de protection.

Le modèle doit-il changer et dans quelles directions ?

Ce n'est pas l'existence même des Caisses qui pose problème mais plutôt l'utilisation et le processus de l'utilisation des ressources extraites à travers elles. Cependant avec la syndicalisation des opérateurs agricoles le paysan percevra la taxe et l'impôt sur son travail comme injuste s'il ne voit pas concrètement la part qui lui est retournée sous forme d'amélioration réelle de son outil de travail et des infrastructures rurales. Il jugera également, et par ses propres moyens, si cette part qui lui est retournée est suffisante ou pas.

L'ouverture sur l'extérieur ne peut pas être remise en question, mais il s'agit plutôt de sélectionner ce sur quoi cette ouverture doit se faire. Cela exige la construction d'une stratégie appropriée. Dans cette stratégie une place éminente doit être réservée au commerce régional ; en effet certains effets provisoires de la dévaluation montrent qu'il est possible de développer les rapports d'échange entre les pays de la sous région.

Les ivoiriens ont besoin de travailler avec un peu plus d'acharnement, de montrer plus de persévérance dans l'effort ; les ivoiriens doivent accepter de prendre un peu plus de risques pour que ce ne soit pas l'étranger qui systématiquement vienne développer les secteurs dont l'avenir du pays dépend le plus. Une stratégie de développement industriel et technologique doit être mise en place pour que le privé ivoirien se prenne en charge progressivement et prenne en charge la solution de ses problèmes techniques et financiers.

CONCLUSION

Le modèle a montré ses forces : un Etat fort et entreprenant qui a su profiter des faveurs du marché international ; ce qui a produit vingt années consécutives de prospérité économique. Mais il a également montré ses faiblesses, à savoir la difficulté des mécanismes, des institutions et des agents économiques à s'adapter aux changements de plus en plus fréquents et profonds survenus sur le marché international. Cette difficulté est liée aux mentalités et comportements d'agents économiques individuels et d'entreprises privés habitués à la dépendance vis à vis de l'Etat et qui n'ont pas appris à se battre sur un marché ouvert à la concurrence.

Ce qui reste à faire c'est d'associer l'Etat et le secteur privé pour bâtir une stratégie concertée en vue de tirer avantage de toutes les opportunités offertes par les marchés régionaux et internationaux.

SYNTHESE DES DEBATS

par Gilles DURUFLE

La séance s'est organisée autour de trois questions que les deux rapporteurs avaient posées aux communications :

- quelles sont les composantes de ce "modèle" ?
- qu'en est il resulté ?
- ce modèle est-il actuellement en train de changer ?

Quant aux composantes, les communications insistaient sur deux aspects :
- l'ouverture sur l'extérieur,
- le poids et le rôle de l'État : État relais, État redistributeur et régulateur, État rentier et clientéliste.

Par rapport à ce point de départ, le débat a rappelé qu'il ne fallait pas se laisser prendre au piège d'analyses par trop statiques et parcellaires, mais restituer, d'une part l'interdépendance entre les diverses facettes, et d'autre part, le caractère dynamique de cette configuration complexe d'interrelations qu'ex-post on a appelé modèle.

Quant aux résultats de ce modèle, les communications comme le débat ont amplement souligné l'impact ambivalent de l'Etat patrimonal dont les effets négatifs sont allés croissants, que ce soit en termes d'efficacité économique ou d'exclusion.

Est-ce que dans les circonstances actuelles, cela change ? Malgré les prévisions très optimistes de l'après-dévaluation que produit un certain niveau d'analyse macroéconomique, l'impression qui se dégage des communications et du débat, qu'il ait porté sur les privatisations, les PMI ou les finances publiques, c'est que rien n'est moins sûr. Les signes de changement mis en avant du côté de la collecte de l'épargne ou de l'efficacité retrouvée de certaines entreprises publiques ou privées font plutôt figure de point d'interrogation par rapport à une toile de fond où domine la continuité de l'Etat rentier ou, à un autre niveau, de l'insertion internationale défavorable (problème de la dette, modèle agroexportateur).

Le débat a également permis de s'interroger sur les limites et les apports de l'ana]yse macroéconomique :

- limite du système statistique sur lequel elle s'appuie,
- limite car elle peut servir à masquer la racine politique des problèmes,
- limite car elle se révèle incapable de saisir la dynamique de la réalité sous-jacente (qui sont les acteurs ? quelles sont leurs stratégies ?), ce que toutefois un appel à des cadres théoriques renouvelés comme la théorie de la régulation ou celle des conventions devrait faciliter.

Si l'arrogance réelle ou présumée du macroéconomiste en prend ainsi pour son grade, ces critiques ne sont pas non plus sans questionner les questionneurs et ce questionnement ouvre des espaces de travail et de recherche :

1) Si le lieu de l'analyse économique se déplace partiellement du "centre" vers certaines "marges" ("informel", activités transfrontalières de tous ordres, actuellement non saisis ou mal saisis par les statistiques officielles) et invalide ainsi le système statistique central et les analyses qui s'appuient dessus, ceux qui mettent en évidence et analysent ces marges doivent en reprendre toutes les dimensions : ordre de grandeur, portée, tendances. La charge de la preuve s'inverse et c'est à eux de montrer la pertinence et les implications pour le "centre" de ce développement aux "marges".

2) Si l'affirmation d'un préalable politique vient contester l'économicisme de certaines approches, elle doit également dépasser le stade incantatoire et proposer des approches opératoires de l'articulation entre visée politique et contraintes macroéconomiques.

3) Pour limitée que soit l'approche macroéconomique, elle est liée à un lieu, celui de l'appareil d'Etat, et à des préoccupations bien précises et qui ont leur importance, celles des équilibres macroéconomiques. Face à ces préoccupations (déséquilibres des finances publiques et extérieures, évolution préoccupante des prix mondiaux et de l'insertion du pays dans les flux internationaux), suffit t-il de décrire la complexité des situations et la créativité des initiative de certains agents ? N'y a-t-il pas un lieu pour s'interroger sur la coordination de ces initiatives et sur la pertinence des réponses que leur agrégation apporte aux contraintes macroéconomiques actuelles ou prévisibles ? Le marché y suffit-il ?

Il me semble qu'il y a là matière à recherche.

2e Séance

LE MODELE AGRO-EXPORTATEUR EN QUESTION

(Mardi 29 novembre, Après-midi)

Président : Monsieur Jean Marc CHATAIGNIER,
Conseiller à la Mission de Coopération et d'Action Culturelle Française

Rapporteurs : Michel LESOURD et Kama BERTHE

LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LA GESTION DES COOPERATIVES ET GROUPES D'INITIATIVE COMMUNE AU CAMEROUN

ENJEUX ET IMPACT LES PRINCIPALES FILIERES AGRICOLES (CAS DU CACAO ET DU CAFE) PERSPECTIVES COMPARATIVES AVEC LE CAS DE LA COTE-D'IVOIRE

Sosthène Niçaise AHANDA

INTRODUCTION

La problématique de l'interventionnisme de l'Etat

L'Etat intervenait dans la gestion des coopératives[1] en Côte-d'Ivoire. Son intervention se faisait par le biais de la DMC (Direction de la Mutualité et de la Coopération) et la SATMACI. Dès la campagne 1981-1982 la tâche d'encadrement coopératif auprès des GVC et des Unions de GVC en zone forestière café - cacao avaient été dévolue à la SATMACI. La DMC quant à elle concevait et réalisait les programmes de formation destinés aux agents de la SATMACI, ainsi qu'aux administrateurs et personnels des GVC et Union des GVC. Par la suite ces structures seront différemment spécialisées dans l'encadrement coopératif. La SATMACI se chargera des GVC de base tandis que la DMC s'occupera des Unions des GVC.

En 1990 la SATMACI pour encadrer les coopératives avait mis sur pied un dispositif de 186 agents d'encadrement coopératif composé de 145 conseillers en gestion des groupements et 41 techniciens spécialisés en coopération. A ce dispositif et par le biais de la méthode "Formation Visites" elle était présente auprès des GVC de base.

La situation est presque la même au Cameroun où la DCM s'occupait du contrôle des coopératives. Le gouvernement avait créé des coopératives dans la partie sud, du pays. Les responsables des structures coopératives étaient nommés par le pouvoir public sur l'ensemble du territoire.

Les directeurs des coopératives existantes étaient alors nommés par le Gouvernement. Des contrôles systématiques étaient faits dans les sociétés coopératives par les agents du Ministère de l'Agriculture (DCM). Les quelques coopératives existantes à cette époque étaient cacaoyères et caféières. Environ 90 % étaient créées par l'Etat. Et même les 10% créées par les membres eux-mêmes échappaient au contrôle de ces derniers.

Les principes même de la coopérative n'étaient pas tous respectés. Les principales décisions ne venaient pas des membres. Le résultat était parlant ; les coopératives étaient rares et la majorité existante créée par l'Etat.

Toutefois dans le sud-ouest du Cameroun des coopératives appelées "cacao coopératives unions" étaient créées à l'initiative des paysans. L'UCCAO à l'Ouest fut aussi à l'origine une initiative paysanne. La direction de ces mouvements coopératifs restait cependant sous le contrôle de l'Etat.

Au Cameroun comme en Côte-d'Ivoire les PAS sont adoptés dans les années 80. Les principales politiques des PAS sont les suivantes:

- réduction de la taille du secteur public et meilleure gestion ;
- élimination des distorsions des prix ;
- libéralisation accrue des échanges ;
- promotion de l'épargne intérieure.

[1] Une société coopérative est un groupe de personnes physiques et/ou morales qui s'associent librement pour atteindre des buts communs par la constitution d'une entreprise dirigée de manière démocratique et à la laquelle elles sont liées par un contrat qui fixe notamment les règles :
- de leur activité avec cette organisation ;
- de répartition équitable de son capital ;
- de participation aux fruits et aux risques liés à ladite activité.

Il n'est pas facile de savoir ce qui a été la conséquence des chocs internes ou bien de la mise en oeuvre du PAS. On constate aujourd'hui que les évolutions des pays sous PAS sont différentes. Si les comptes intérieurs sont assainis, les investissements productifs restent encore faibles. Par ailleurs très peu de choses sont connues sur le comportement des ménages.

Sur le plan social, les PAS ont eu de graves répercussions(diminution des revenus et des salaires, monté du chômage, baisse des budgets de l'éducation et de la santé). L'impact des PAS est relativement aléatoire sur les résultats économiques.

Dans le cadre des innovations et des institutions suscitées et/ou proposées par le PAS, la Côte-d'Ivoire et le Cameroun décident le désengagement de l'Etat dans la gestion des coopératives.

En Côte-d'Ivoire cette volonté de désengagement de l'Etat s'exprime par la "proposition de structuration du mouvement coopératif café-cacao et d'adaptation de l'encadrement coopératif dans le cadre de la politique de désengagement progressif de l'Etat". Document élaboré par une équipe de la DMC et du projet PNUD/DIT/EUC. Dans le préambule de ce document il ressort clairement son inscription dans la foulée du programme d'ajustement structurel et de relance économique mis en application par le gouvernement depuis le deuxième trimestre 1990. Face aux nouvelles mesures arrêtées, à savoir :

- la rationalisation, l'unification et la spécialisation de l'encadrement technique et coopératif en région forestière ;
- la libération croissante du système de commercialisation des produits agricoles.

La Direction de la Mutualité et de la Coopération qui a en charge la promotion et le développement du mouvement coopératif, se devait, au regard de la dimension économique acquise par les entités coopératives et leurs perspectives de développement, d'apporter sa contribution à la réflexion qui est menée actuellement par la DCGTx à la demande de la commission interministérielle conduite par le gouverneur ALLASANE OUATTARA.

Dans le cas ivoirien, la DMC qui s'occupait coopératives avant l'intention de désengagement de l'Etat, participe activement à l'élaboration des documents de libéralisation. Elle estime que pour atteindre une relative autonomie dans le moyen terme (3 à 5 ans), le mouvement coopératif en zone forestière sera amené à renforcer ses capacités économiques par la conquête de 50 % du tonnage café-cacao collecté sur le plan national. L'implication de la DMC qui sera dépossédée des coopératives revêt surement des avantages et des inconvénients.

Des avantages parce que cette structure possède des compétences capables de bien appréhender le mouvement coopératif et par la même sa libéralisation.

Des inconvénients parce que la DMC devient "juge et partie".

En effet, les problèmes liés à l'engagement de l'Etat dans la gestion coopérative se sont posés par le biais de la DMC. Le désengagement de l'Etat aujourd'hui s'impose. On est à même de se demander si la DMC est sensée être directement engagée dans la restructuration ou encore est-elle sensée intervenir dans "la signature de sa propre mort" ?

Au Cameroun le cheminement n'est forcément pas meilleur, mais il est différent. C'est la Direction des Etudes et Projets du Ministère de l'Agriculture qui est maître d'oeuvre en ce qui concerne le désengagement de l'Etat dans la gestion des coopératives. La Direction des Coopératives et Mutualités peut être sollicitée au besoin. Un seminaire national sur le mouvement coopératif au Cameroun est organisé du 11 au 15 juillet 1988 au Palais des Congrès à Yaoundé.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- considérant l'importance de la diversification du mouvement coopératif, les participants au séminaire recommandent :

* que toutes les formes de groupements à vocation coopérative et autres types de coopératives soient encouragés et bénéficient d'un appui au même titre que les coopératives de café et cacao ;
* qu'un allégement des procédures d'agrément et fonctionnement des dites coopératives tenant compte de leurs spécificités soit envisagé.

Afin de créer un cadre législatif plus adapté à l'évolution nécessaire du mouvement coopératif, les participants recommandent :

- que la législation coopérative en vigueur soit révisée fondamentalement et rapidement, et que cette révision s'effectue autour des principales orientations suivantes :

* une plus grande responsabilisation des coopérateurs corréativement avec un désengagement de l'Etat.

Considérant la gravité de la situation actuelle et l'urgence des mesures à prendre, pour y remédier, les participants au séminaire recommandent :

- qu'une commission interministérielle élargie aux représentants des unions coopératives et des coopératives spécialisées soit mise en place et s'organise pour faire une proposition de nouvelle loi coopérative.

Un projet sera mis sur pied pour la conception et la diffusion de cette nouvelle loi coopérative.

Au Cameroun la loi n° 92/006 du 14 Août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiatives communes[2], ainsi que son décret d'application n° 92/455/PM du 23 Novembre 1992, voient le jour.

En Côte-d'Ivoire, la nouvelle loi coopérative est en gestation

Les nouvelles formes coopératives se caractérisent essentiellement par le désengagement de l'Etat dans leur gestion. Les contrats au niveau national comme international sont pris de gré à gré. Ceci suppose une action individualisée de chaque structure coopérative au niveau national. De même, les coopératives spécialisées à l'intérieur des différents Etats semblent ne pouvoir mener des actions concertées pour les mêmes spéculations. Tout au moins il serait difficile même à moyen terme que des coopératives de commercialisation du café ou du cacao de Côte-d'Ivoire et du Cameroun puissent mener une action concertée en cas d'adversité sur le marché international. Une telle action à court ou à moyen terme semble nécessiter une intervention des Etats. La question qui se pose est celle de savoir le poids potentiel de négociation de ces coopératives sur le plan international. Le principe des pôles performants que nous évoquerons plus loin, le pouvoir économique des multinationales, la nécessité de concertation entre les pays producteurs de cacao et de café pour une meilleure pénétration du marché mondial, amènent à poser certaines questions.

Le désengagement de l'Etat de la gestion des coopératives et des principales filières cacao-café ne représente-t-il pas une menace pour ces filières ? La réponse à cette question devra découler d'une analyse de ces filières en tenant compte du poids de l'Etat et de leur fonctionnement.

POIDS DE L'ETAT ET FONCTIONNEMENT DES FILIERES CACAO-CAFE

Au Cameroun comme en Côte-d'Ivoire, les politiques sectorielles mises en oeuvre sont les mêmes avant la libéralisation. Les prix aux producteurs sont garantis et stabilisés. L'organisation de la commercialisation intérieure et de l'exportation est régulée par une caisse de stabilisation.

Sur le plan de la politique foncière, la Côte-d'Ivoire et le Cameroun étaient régis à l'époque coloniale par le type de droit foncier qui attribuait à l'Etat la propriété des terres vacantes et sans maître. La Côte-d'Ivoire a très vite opté pour la libéralisation, avec son slogan "la terre appartient à celui qui la met en valeur". Au Cameroun, les textes n'ont pas vraiment changé et ont donné la priorité aux collectivités coutumières et aux autochtones.

Parmi les conséquences de ces politiques foncières, on constate en Côte-d'Ivoire le développement d'une économie de plantation alors qu'au Cameroun, on assiste à une agriculture extensive qui très vite montre ses limites. La politique foncière au Cameroun ne permet pas toujours à ceux qui ont des moyens d'intensifier leur agriculture d'avoir des terres. Par contre ceux qui possèdent des terres n'ont pas toujours les moyens de les mettre en valeur de façon optimale. Cette politique

[2] Les Groupes d'Initiative Commune sont des organisations à caractère économique et social de personnes physiques volontaires ayant des intérêts communs et réalisant à travers le groupe des activités communes.

donne lieu en général à un morcellement de terre ne pouvant justifier les coûts d'une mécanisation, fût-elle légère.

En 1984 on dénombre au Cameroun 280 000 exploitations cacaoyères de surface allant de 0,5 à 2 ha. En Côte-d'Ivoire l'ampleur des migrations mène à 400 000 à 450 000 exploitations. La libéralisation sur le plan foncier ainsi que sur le plan migratoire en Côte-d'Ivoire porte ses fruits. Cette tendance libérale se poursuivra tant en Côte-d'Ivoire et naîtra au Cameroun pour grandir très vite.

Comment les réformes sont conduites dans les deux pays

Dans le cas ivoirien, il s'agit pour l'Etat de se désengager de l'encadrement des coopératives. Onze groupes de tâches sont susceptibles d'être transférés de l'Etat aux mouvements coopératifs. Ces tâches sont entre autres : la promotion de l'union régionale, le suivi et l'appui à la gestion et à la formation des GVC, membres des unions locales, l'agrément, la politique de développement, le cadre juridique et enfin la production agricole.

Dans le cas camerounais, la libéralisation commence par la diversification du mouvement coopératif. D'autres points tels que les critères de choix des élus, sont considérés. Au total 21 points qui méneront au désengagement de l'Etat.

Dans les deux pays, les coopératives et les filières cacao-café semblent ne plus avoir à subir l'influence direct de l'Etat. Les premières auront à agir conformément à une nouvelle loi. Les secondes seront laissées aux producteurs et aux différents intermédiaires. Les subventions à la production disparaissent.

Le rôle de régulation étatique avait pour conséquence "une redistribution centralisée de la rente caféière et cacaoyère par l'Etat" (B. LOCH 1992). Les deux principaux inconvénients étaient l'existence des surcoûts et la dissolution de l'esprit d'entreprise des agents économiques dans le dispositif des prix administrés garantis.

Les bailleurs de fonds et particulièremcnt la Banque Mondiale conçoivent les réformes des filières comme suit :

- abandon des prix administrés et garantis au producteur ;
- libéralisation de la commercialisation dans sa globalité ;
- équilibre financier et étanchéité de chaque filière.

Timidement, les deux pays commencent à appliquer ces mesures faisant partie des PAS. Les prix d'achat aux producteurs sont diminués, la qualité du produit acheté est exigée, le monopole de décorticage des usines est supprimé en Côte-d'Ivoire. Au Cameroun, l'ONCPB (caisse de stabilisation) est supprimée et fait place à un comité interprofessionnel de cacao-café(CICC). En 1992, les conséquences des réformes se faisaient sentir. La rémunération du planteur avait diminuée de 50% . Les autres opérateurs économiques hors Etat connaissaient une baisse de leurs revenus de 10%.

Aujourd'hui, au Cameroun, la tendance est à la hausse du prix d'achat au producteur. Ce prix est fixé par les acheteurs réunis en association professionnelle. Selon les zones.et en fonction de la distance avec le port de Douala, le prix d'achat du cacao varie de 400 à 450 FCFA.

PERSPECTIVES

En Côte-d'Ivoire comme au Cameroun, le désengagement de l'Etat s'opère pendant que les deux principaux produits d'exportation, le cacao et le café connaissent des méventes sur le marché international. Au Cameroun, la production cacaoyère de 130 000 tonnes en 1987/88 baisse de moitié environ et se retrouve à 75 000 tonnes pour l'année 1993/1994. La Côte-d'Ivoire connait elle aussi une baisse de production. Il n'est pas aisé d'évaluer la fraction de baisse de production due aux reformes de celle liée à la chute des prix sur le marché mondial. Dans tous les cas la libéralisation et le désengagement de l'Etat que nous avons évoqués pourront-ils permettre une compétitivité de nos produits d'exportation sur le marché international ?

Le pouvoir de négociation des coopératives sous leurs nouvelles formes devant les opérateurs économiques des pays du Nord n'est pas évident. En effet face aux multinationales qui transforment le cacao et le café, ainsi qu'aux industries qui produisent des intrants pour la culture de ces spéculations, il faudra un contre-poids. Les Etats remplissaient tant bien que mal ce rôle (cas du stockage du cacao ivoirien pour réguler les prix sur le marché international). Les coopératives quant à elles semblent encore peu organisées pour pouvoir jouer ce rôle. Cette organisation pourrait peut être à long terme être effective. A court et à moyen terme une telle organisation ne saurait être possible. Des exemples d'ajustement structurel si rapide sont rares.

De plus en plus l'agriculture a tendance à vouloir satisfaire les normes de l'agro-industrie. Une certaine qualité des produits agricoles est requise par les industries agro-alimentaires(IAA). Le monde paysan réuni dans des coopératives pourra peut-être assurer la qualité exigée. Mais leur pouvoir de négociation faible sur le plan international nécessitera plutôt des politiques de création d'industries de transformations locales pouvant favoriser l'import-substitution.

La concentration du pouvoir économique, l'interpénétration plus forte entre capital financier et industriel des grandes zones du Nord, la plus grande efficacité des nouveaux réseaux internationaux de pouvoir vont contribuer à consolider le fonctionnement et l'interdépendance économique du Nord selon une logique de pôles performants (PEEMANS 1993).

Ces pôles performants se matérialisent dans les pays du Nord par un ensemble d'entreprises fonctionnant selon les normes internationales, très ouvertes sur le reste du monde en terme de flux de produits, de technologie, de capitaux et d'informations. Leur assise n'est pas nécessairement territoriale et ne s'identifie pas nécessairement à une région précise.

La logique des pôles performants concerne aussi l'agriculture et risque d'accélérer la marginalisation et la paupérisation de la petite paysannerie. Dans le contexte international jusqu'ici examiné, la restructuration des filières agricoles et le désengagement de l'Etat des mouvements coopératifs devront être jumelés à des mesures d'accompagnements, notamment :

- la création d'un milieu favorable à la mise en place d'industries agro-alimentaires ;
- favoriser un commerce régional par la création d'unions au niveau des pays de la sous-région d'abord
- entreprendre toute action pouvant permettre l'import-substitution.

Les coûts élevés des produits de substitution sur le plan agricole pourront amener les grandes industries multinationales à se tourner vers les producteurs africains. Avec un commerce régional bien développé, les surplus quand il existeront pourront être vendus dans les pays du Nord avec un pouvoir de négociation certain.

Ce n'est que dans un contexte général de ce genre que le désengagement de l'Etat nous semble justifié.

CONCLUSION

Les différences qui existent entre le Cameroun et la Côte-d'Ivoire en ce qui concerne le désengagement de l'Etat dans la gestion des coopératives semblent être transitoires. La finalité sera probablement la même. Imposée par le PAS cette finalité s'inscrit dans le cadre global de la privatisation. Cette privatisation nous semble-t-il ne peut porter des fruits que si un marché régional se développe par le biais des unions économiques et politiques à l'intérieur des sous-régions d'abord. Dans l'immédiat le désengagement de l'Etat doit être accompagné de la création d'industries agro-alimentaires favorisant l'import-substitution.

BIBLIOGRAPHIE

AHANDA (S.N.) ANABA (A.J.),1994 - *Etude de la zone d'action du pôle de Ntui, Projet pôles de développement rural Saa, Ntui, Sangmelima, Bafut.* Yaoundé, 100 p.

AHANDA (S.N.),1993 - *L'intensification du capital ou de la main-d'oeuvre, quelle voie suivre pour l'agriculture camerounaise ?* , UCL-CIDEP, Belgique, 50 p.

CHAMBERS (R.),1989 - *The state and rural development ideologies and an agenda for 1990's* IDS discussion paper 269, Sussex.

CHALMIN (P.),1985 - *Négociants et chargeurs : La saga du négoce international des matières premières* , Economica- Paris, 299 p.

DMC, 1990 - *Proposition de structuration du mouvement coopératif café-cacao et adaptation de l'encadrement coopératif dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat*, Abidjan, Côte -d'Ivoire, 37 p.

EMAGNA (M.),1993 - *Gestion des affaires publiques* , CIDEP-UCL, Belgique, 200 p.

LOCH (B.), 1992 - *La relève incertaine de la régulation étatique dans les filières café et cacao en Côte-d 'Ivoire* , communication à la table ronde de Bingerville, du 30/11 au 2/12/92, GIDIS-CI, 16 p.

LOCH (B.),1993 - *Perspectives de la production cacaoyère camerounaise. Evolution et crise à la lumière du cas ivoirien*, communication à International conférence on Cacoa Economy, Bali Indonesia 15 p.

LOCH (B.) VARLET (F.),1993 - *Quelles innovations institutionnelles face à l'ajustement structurel ? Le cas de la restructuration des filières café cacao au Cameroun et en Côte-d'Ivoire* , communication au séminaire du 13 au 16 septembre 1993, Montpellier, France, IRA,ORSTOM, CIRAD, 11 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1988 - *Séminaire national sur le mouvement coopératif au Cameroun du 11 au 15 Juillet 1988 au palais de congrès à Yaoundé* , Yaoundé, 17 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1993 - *Guide pour la compréhension et l'application de la législation sur les sociétés coopératives* , Yaoundé, 52 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1993 - *Guide pour la compréhension et l'application de la législation sur les groupes d'initiative commune* , Yaoundé, 39 p.

RYCKMANS (H.), 1993 - *Intégration des problèmes de développement dans le contexte international* , CIDEP-UCL, Belgique, 44 p.

PEEMANS (J.P.), 1993 - *Concepts et théories du développement dans le contexte historique étude critique* , CIDEP, LLN, Belgique, 180 p.

TCHALA ABINA (F.), 1988 - *De l'indépendance à la dépendance. Etude de l'évolution des relations sociales de production dans le secteur agricole camerounais* , communication au colloque sur l'économie politique du Cameroun, Perspectives historiques, Leiden, African Studies Center.

L'ESSOR DU VIVRIER MARCHAND : UN CONTRE-MODELE AUX MARGES DU MODELE IVOIRIEN ?

Jean-Louis CHALEARD

INTRODUCTION

Le modèle ivoirien s'est construit largement en dehors de toute référence à l'agriculture vivrière : il s'agit de promouvoir les cultures d'exportation qui doivent fournir les capitaux nécessaires au développement économique du pays (création d'infrastructures, industrialisation, etc.). La place centrale de l'économie de plantation dans ce modèle agro-exportateur a souvent fait oublier le rôle du "vivrier". Ce secteur est perçu comme secondaire, voire archaïque, voué à l'autosubsistance, en marge de l'économie marchande. Cette vision a occulté en grande partie son évolution sous l'effet de la demande intérieure.

En effet, depuis les années cinquante, la Côte-d'Ivoire a connu une croissance urbaine accélérée : le pourcentage de citadins dans la population totale est passé de 3 % en 1940, à 15 % en 1958 et à plus de 50 % dans les années 1990. Cette croissance a provoqué un essor considérable des productions destinées aux villes, les cultures vivrières devenant de plus en plus des cultures marchandes.

La réponse paysanne a été facilitée par le fait que l'alimentation urbaine reste encore largement fondée sur la consommation de produits nationaux : banane plantain, manioc et igname qui constituent, avec le riz, l'élément de base des repas quotidiens ; légumes africains et riz local plus prisés que les produits d'importation, etc.

A première vue, cette agriculture vivrière marchande entre en rupture avec le modèle agro-exportateur au moins sur un point fondamental : celui de la destination de la production, totalement vouée au marché intérieur. Dans ce contexte, elle échappe largement aux aléas du marché mondial (mais pas totalement, dans la mesure où il existe un commerce international de certains produits, comme le riz ou le maïs). En outre, elle est vivrière *et* marchande, c'est-à-dire qu'elle présente la double fonction de subvenir aux besoins des producteurs et de fournir des revenus grâce à la part commercialisée, les deux variant selon les types de cultures, les agriculteurs, le niveau des récoltes et l'état du marché, alors que la récolte des cultures d'exportation (café, cacao, coton, etc.) est intégralement vendue.

L'essor des cultures vivrières se présente-t-il pour autant comme un contre-modèle à l'agriculture exportatrice ? La réponse à cette question suppose une analyse des processus de développement de ces cultures et des conséquences qui en résultent à l'échelle nationale comme à l'échelle locale.

Deux exemples significatifs peuvent être pris pour analyser ce phénomène (figure)1. D'abord le département d'Agboville, où les cultures vivrières marchandes sont développées en réponse à la saturation foncière qui empêche d'étendre les plantations. Ensuite, dans un

contexte social, économique et naturel très différent, le Nord-Est, grande région de production d'igname précoce pour Abidjan.

Les ventes pour les villes sont anciennes et des orientations commerciales attestées dès avant la colonisation (J. P. Chauveau, J. P. Dozon, J. Richard, 1981), inscrivant les mouvements récents dans le temps long de l'histoire. Toutefois, nous limiterons notre étude aux années d'après l'indépendance, période pendant laquelle s'est réalisée, pour l'essentiel, la croissance des marchés urbains. C'est donc pendant les années de forte expansion de l'économie de plantation que s'est développée une production destinée au marché intérieur, alors que le modèle agro-exportateur fonctionnait à plein. Cet essor est d'autant plus remarquable qu'il doit peu à l'action de l'État.

LE VIVRIER MARCHAND ET L'ETAT

L'attitude de l'État ivoirien vis-à-vis des cultures vivrières est difficile à appréhender, car elle a évolué, parfois de façon contradictoire.

Les autorités ne se sont pas désintéressées du secteur vivrier, soulignant, maintes fois, l'importance qu'il fallait lui accorder. Le premier Plan décennal insiste, dès les années soixante, sur cet aspect : "Le problème vivrier, pour des raisons humanitaires, économiques et sociales, doit recevoir en priorité une solution"[1]. Il s'agit à la fois d'assurer la nourriture des paysans ivoiriens et d'économiser des devises en réduisant les importations. A partir de 1980, dans le cadre du plan d'action de Lagos est lancé le mot d'ordre d'autosuffisance alimentaire. Un secrétariat d'Etat aux cultures vivrières est créé, qui devient en 1984, ministère du Développement rural, pour être supprimé en 1988.

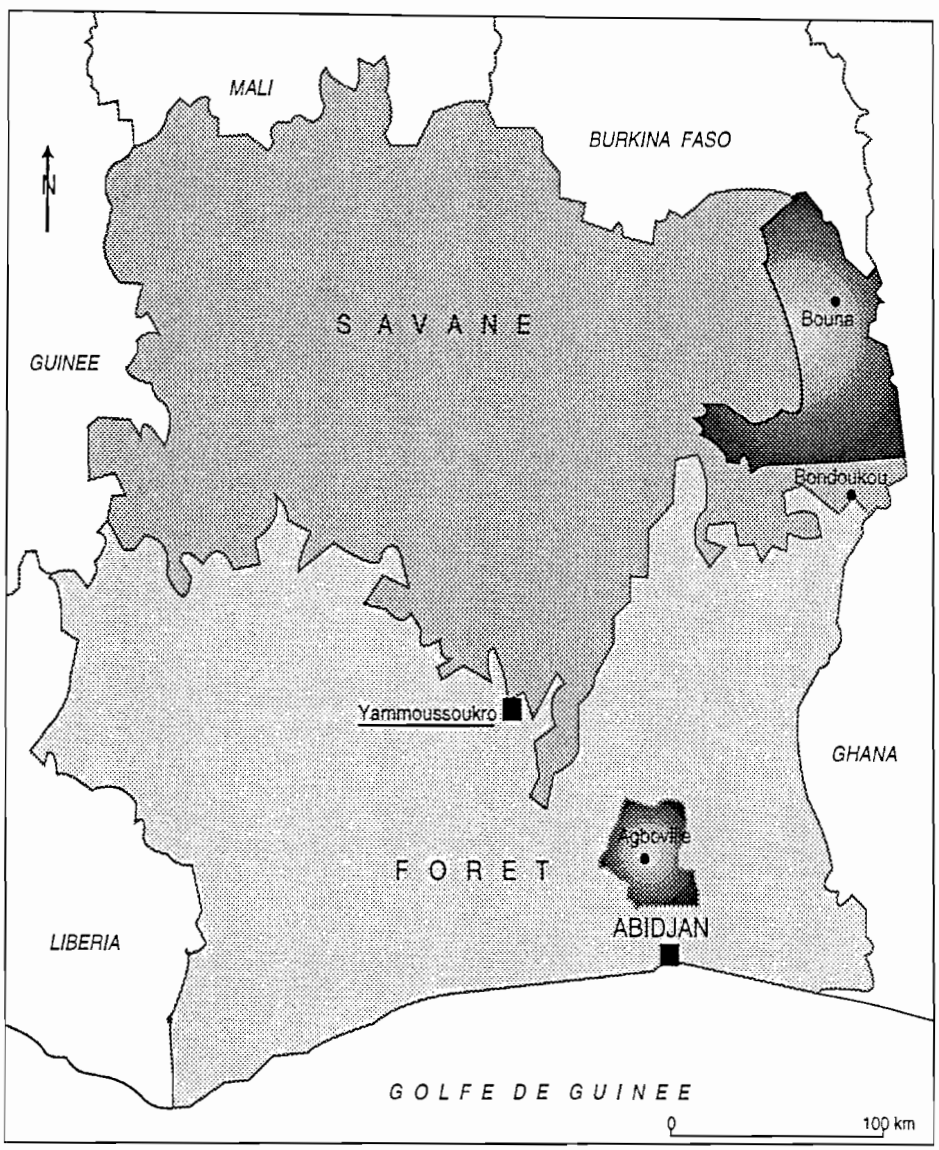

Région d'enquête
Métropole
Yamoussoukro Capitale
Chef-Lieu de Préfecture

[1] Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 1963, p. 137.

Toutefois, en dépit des discours officiels, la promotion des cultures vivrières est restée limitée. En outre, une "représentation archaïsante" (J. P. Chauveau, 1985, p. 314) du système de production vivrier, présenté comme "traditionnel" et faisant obstacle au changement, a conduit au choix de politiques en rupture avec l'agriculture paysanne qui ont largement échoué.

La principale opération a concerné le riz, développé à partir des années soixante, et surtout après la création de la SODERIZ, au début des années soixante-dix. Celle-ci s'est appuyée sur la mise en place de périmètres irrigués, un réseau dense d'encadreurs et un relèvement important des prix à la production (qui passent de 28 F CFA à 65 F CFA bord champ en mars 1974). Mais à la suite de l'échec de la SODERIZ et de sa dissolution en 1977, l'action s'est considérablement réduite[2]. Le mode de développement choisi par l'État était fondé sur des techniques minutieuses, exigeant l'utilisation élevée d'intrants coûteux, opposées aux méthodes extensives de l'agriculture pluviale pratiquée par les paysans. Le bilan limité de l'action en faveur d'une production rizicole encadrée intensive se lit dans la faiblesse des superficies en riz irriguées : celles-ci couvrent moins de 5 % des surfaces ensemencées en riz en 1985-86[3].

En dehors du riz, seuls les fruits et légumes (dans le cadre de l'action de la SODEFEL[4]), et quelques opérations localisées (comme le manioc dans la région de Toumodi) ont reçu un appui, sans que les résultats soient plus probants ou les superficies concernées plus importantes.

Témoin du faible investissement de l'Etat, la part réduite du Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE) consacrée aux cultures vivrières[5]. Moins de 7 % et souvent moins de 3 % du budget sont affectés directement aux productions alimentaires entre 1967 et 1990, et, sauf années exceptionnelles où les crédits pour le riz sont élevés, comme 1969 ou 1974, moins de 20 % des dépenses consacrées au développement agricole. Dans l'ensemble même, la part dévolue aux cultures vivrières s'amenuise plus ou moins régulièrement, après avoir atteint un maximum en 1969. Et l'effondrement des recettes budgétaires durant la décennie 1980 fait que les investissements, en francs courants, sont à peine supérieurs en fin de période à ce qu'ils étaient à la fin des années soixante[6]. Certes, il convient d'ajouter à ces dépenses celles qui sont affectées à des opérations d'intérêt général et aux grands projets d'aménagement. Mais, généralement, les sommes allouées à de nombreux secteurs, comme la vulgarisation ou la recherche, sont destinées en priorité aux cultures industrielles. Dans les années 1970, la part du budget des sociétés de développement régional consacré aux cultures vivrières est souvent faible : moins de 1 % dans le cas de l'ARSO. Dans les années 1980, les projets de développement régionaux intègrent la promotion des cultures vivrières. Mais le projet Centre-Ouest est orienté en priorité vers les cultures d'exportation, et le projet Nord-Est, lancé en 1980, se tourne en 1985 vers la diffusion de la culture du coton. Il faut attendre la fin des années quatre-vingt avec le projet soja, auxquels sont associés le riz et secondairement le maïs et l'igname, pour que la part des cultures vivrières reprenne de l'importance. Mais alors, la réduction des budgets liés à la crise limite le montant des investissements globaux.

Surtout, à partir de la fin des années soixante-dix, le gouvernement se lance dans une politique d'importation du riz accompagnée d'un faible prix de vente au consommateur, qui va directement à l'encontre de la promotion d'une production nationale, en limitant ainsi la quantité des denrées que les paysans peuvent commercialiser et la rémunération qu'ils peuvent en tirer.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la politique des autorités. L'écoulement de riz importé à bas prix en ville assure la paix social. L'importation de cette céréale fournit, par le jeu des taxes, des recettes considérables à l'État (J. Roch, 1987), que ne procure pas le secteur vivrier intérieur, dont le contrôle échappe en grande partie à la puissance publique, après l'échec de la SODERIZ et, dans le

---

[2] SODERIZ : Société de développement de la riziculture. Pour plus de détails sur la SODERIZ cf. A Sawadogo, 1977. Sur son échec final : J. P. Dozon, 1979. Voir également : R. D. Hirsch, 1984, G. Frelastre, 1980, J. L. Chaléard, 1994.

[3] Source : Ministère de l'agriculture, direction des Statistiques agricoles.

[4] SODEFEL : Société de développement des fruits et légumes.

[5] Le BSIE donne le montant des autorisations de programme et des prévisions d'emplois des sommes affectées aux principaux secteurs de l'économie. Même s'il convient de l'utiliser avec prudence, cette source permet d'évaluer la part des dépenses consacrées aux cultures vivrières.

[6] En 1986 et 1987, le montant des sommes affectées aux cultures vivrières dans le BSIE (moins de 1 milliard de F CFA par an) est même inférieur à celui de 1968 et 1969.

domaine commercial, celui d'AGRIPAC (société chargée de commercialiser les produits vivriers). En outre, le gouvernement, dans le cadre d'un modèle tourné vers l'extérieur, profite des bas prix céréaliers sur le marché mondial et des différences de cours avec les productions nationales : au début des années 1980, l'achat à l'extérieur des 300 000 t de riz coûtent 40 milliards de F CFA, tandis que la vente de 300 000 t de cacao en rapportent 315 (M. Bono, 1984, p. 157).

En fait, l'essor d'une production vivrière destinée aux villes est principalement le fruit d'initiatives paysannes, en dehors de toute aide de l'État, mis à part quelques réalisations ponctuelles. L'exemple du département d'Agboville va nous permettre d'en analyser les aspects en zone forestière.

DECLIN DE L'ECONOMIE DE PLANTATION ET RECONVERSIONS VIVRIERES EN ZONE FORESTIERE : L'EXEMPLE DU DEPARTEMENT D'AGBOVILLE

Le département d'Agboville, pays des Abé, situé dans le sud-est du pays, est un de ceux où les ventes de vivres progressent de façon spectaculaire depuis les années 1970. Après avoir connu très tôt un développement important de l'agriculture arbustive marchande, il a vu ses productions de café et de cacao stagner dès les années 1960, en relation avec une saturation foncière précoce qui empêchait d'étendre les plantations. Ce blocage, lié à la fin des espaces disponibles à défricher, est survenu ici bien avant de se généraliser à l'ensemble de la Côte-d'Ivoire forestière. La proximité d'Abidjan, la présence d'Agboville et de plusieurs bourgs importants dans le département ont stimulé la demande, favorisant une reconversion partielle vers les productions vivrières marchandes. Ainsi, il permet d'observer le passage d'une agriculture fondée sur l'arboriculture d'exportation caféière et cacaoyère à une agriculture destinée aux villes.

Un cas exemplaire : Adomonkro

Le village d'Adomonkro, situé dans le nord-est du département, à proximité de Rubino, sous-préfecture et centre commercial important, siège d'une gare sur la voie ferrée, est à bien des égards représentatif des difficultés de l'économie de plantation et des possibilités de reconversion qui s'ouvrent à l'agriculture dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire.

Adomonkro a été fondé avant la Seconde Guerre mondiale par des autochtones originaires du village voisin d'Amangbeu, dans un secteur inhabité du département. Ceux-ci créent les premiers vergers de caféiers et de cacaoyers dès la fin des années 1930. Mais le véritable démarrage de l'économie de plantation date des années cinquante avec l'arrivée massive de Baoulé. Ces derniers obtiennent des terres des Abé et s'installent en grand nombre. Les créations de plantations sont importantes entre 1955 et 1965 : ces années correspondent au maximum de la vague migratoire et à une accélération des défrichements, due autant aux cours élevés du café qu'au désir des immigrants, avec le slogan "la terre appartient à celui qui la cultive" lancé après l'indépendance, de s'approprier le maximum de terre. Ensuite, le mouvement se ralentit, à cause de la disparition progressive des espaces libres : seuls les Dioula qui achètent alors des forêts et les Abé, maîtres traditionnels du sol, étendent encore leurs vergers.

Jusque vers 1970, les planteurs pratiquent un système de production qui associe cultures vivrières et cultures d'exportation. Chaque année, l'exploitant défriche une parcelle de forêt dans laquelle il sème et plante des cultures vivrières parmi lesquelles dominent la banane plantain, et, chez les Baoulé, l'igname. En grandissant, ces plantes servent d'ombrage aux jeunes pieds de caféiers et de cacaoyers mis en terre en même temps ou l'année suivante. Au bout de trois ou quatre ans, les cultures vivrières cèdent progressivement la place aux arbustes qui entrent en rapport. Ce système permet d'accroître les productions commerciales. En outre, il assure une extension des plantations arbustives, c'est-à-dire, dans un pays sans cadastre où l'arbre est le seul véritable marqueur de propriété, un accroissement du domaine foncier de l'exploitant.

Mais à partir des années 1970, les défrichements se réduisent et le système entre en crise. Cette dernière se manifeste par une stagnation de la production commerciale, car le verger vieilli et les

rendements diminuent (souvent moins de 200 kg/ha de café), et par un déclin des cultures vivrières associées (banane plantain, igname). Pour relayer une production alimentaire déficiente, les planteurs se mettent à cultiver du maïs et du riz dans les bas-fonds impropres aux plantations arbustives. Au début des années quatre-vingt, alors que des sécheresses font chuter l'ensemble des récoltes, le village est en situation difficile. C'est à partir de ce moment-là que des éléments de renouveau apparaissent.

Jusque-là les ventes de vivres étaient faibles : dans les années soixante, en raison de l'enclavement du village, la production était peu commercialisée. À partir du milieu des années soixante-dix, le déclin des récoltes n'autorise que des ventes limitées. Ainsi, en 1975-76, les cultures vivrières représentent moins de 5 % des revenus des exploitations.

Mais dans les années quatre-vingt, trois séries de facteurs vont permettre l'essor de cultures destinées aux villes. D'abord, avec la croissance urbaine, les marchés connaissent une expansion spectaculaire, notamment Abidjan, qui dépasse deux millions d'habitants en 1990. En outre, les liaisons routières s'améliorent : l'axe Agboville-Abidjan est goudronné ; la piste qui relie Adomonkro à Rubino est refaite. Enfin, en 1983, la sécheresse, qui réduit toutes les récoltes autour d'Abidjan, conduit les commerçants à prospecter de nouveaux lieux de ravitaillement : des acheteurs viennent pour la première fois à Adomonkro, où le prix du manioc double en quatre mois.

Dès lors, les cultures vivrières s'étendent pour répondre aux besoins du marché. De nouvelles spéculations apparaissent, comme les cultures maraîchères. Les superficies vivrières doublent entre 1976 et 1989, tandis que des caféières âgées sont abandonnées. A la fin des années quatre-vingt, des Abé, qui défrichent des forêt classées, ainsi que des Baoulé, qui achètent des forêts hors du village, entreprennent un mouvement d'extension des plantations de cacaoyers, mais sur un mode mineur (ni les superficies ni l'effectif de planteurs concernés ne sont importants) et en donnant à leur système de production des infléchissements : les densités de pieds de banane plantés à l'hectare par exemple sont élevées, afin d'obtenir une production abondante, qui est commercialisée. Alors que les recettes tirées du café-cacao diminuent entre 1976 et 1989 (- 3,2 % par an), celles d'origine vivrière progressent fortement (+ 13,5 % par an) et permettent au revenu agricole brut par exploitation d'augmenter lentement (+ 2,0 % par an). En 1988-89, les recettes vivrières fournissent 27 % des revenus agricoles bruts des villageois, et plus du tiers des revenus agricoles nets (frais, notamment de main-d'œuvre, déduits).

Après la flambée de 1983, les prix ont certes fortement baissé, et les commerçants sont venus plus épisodiquement. D'autant que le village est moins bien placé que d'autres secteurs du département (comme la sous-préfecture d'Azaguié, où les prix du manioc sont 30 à 50 % plus élevés), mais les producteurs se sont organisés. Les femmes vendent des quantités importantes de banane, d'igname, de légumes, chaque semaine, sur le marché de Rubino, à des commerçantes d'Abidjan. Des villageoises se rendent également régulièrement dans la métropole, où elles négocient leur production et des denrées qu'elles ont achetées au village, devenant à leur tour marchandes. Enfin, certaines productrices fabriquent de l'attiéké, sorte de couscous de manioc, qu'elles écoulent dans les villages voisins ou à Rubino, valorisant la production locale de manioc.

Cette évolution doit peu à l'action directe de l'Etat. Tout au plus, les planteurs adoptent les nouvelles variétés issues de la recherche (riz, maïs, igname florido). Elle a été rendue possible par la venue de commerçants qui ont suscité, par leurs achats, la production vivrière. Elle a été poursuivie et amplifiée par les agriculteurs eux-mêmes, qui prennent en charge une partie de la commercialisation.

Au début des années 1990, les villageois ont subi de plein fouet, comme tous les planteurs, l'effondrement des cours du café et du cacao. Le village, plus producteur de café que de cacao, pour des raisons pédologiques, a été peu touché en 1988-89, le café ayant été vendu 200 F CFA/kg. Mais la crise a été violente à partir de 1990 : ainsi, le café en cerise est acheté à moins de 30 F CFA/kg en 1990-91 et 1991-92, pas totalement et tardivement en 1992-93, à des prix encore bas en 1993-94, en dépit d'une légère remontée (40 F CFA/kg en cerise, 120 F CFA/kg décortiqué, chez les planteurs enquêtés).

Les revenus tirés des cultures d'exportation s'effondrent, d'autant que le café, dont la récolte demande beaucoup de travail, devient peu rentable à produire. En revanche, le prix des denrées vivrières, au-delà de fortes variations hebdomadaires ou mensuelles, ne baissent pas : la banane plantain, par exemple, est achetée en moyenne entre 25 et 27 F CFA/kg à Rubino, entre novembre et février, aussi bien en 1988-89 qu'en 1989-90 ou qu'en 1992-93[7]. Les revenus tirés des denrées vivrières, s'ils évoluent en fonction des récoltes, des conditions de ventes très variables d'un jour à l'autre, ne diminuent pas de façon significative. Ainsi, A. Yao, grand planteur et gros producteur de vivres, qui vendait pour plus d'un million de F CFA de café-cacao en 1988, voit le montant des recettes tomber à moins de 400 000 F CFA en 1992-93. En revanche, les ventes de produits alimentaires restent à un niveau constant, au-dessus de 500 000 F CFA. Les planteurs se différencient alors fortement selon la part des vivres dans les revenus de l'exploitation : ceux qui comptaient surtout sur les cultures d'exportation ne peuvent plus faire face à certaines charges, alors que les autres (qui vendent pour plus de 150 000 voire plus de 200 000 F CFA de denrées alimentaires par an) s'en sortent mieux. En témoigne l'évolution des dépenses scolaires qui, chez les plus gros producteurs de vivres, après avoir baissé, retrouvent en 1992, leur niveau de 1988, la rentrée des classes, en octobre, étant en général financée par des ventes de denrées alimentaires, alors que chez beaucoup de planteurs, elles restent à un niveau inférieur à la période d'avant 1989.

Toutefois, au sein de l'exploitation, le poids économique des différents membres évolue. L'essentiel des ventes est réalisé par les épouses. Avec l'effondrement des prix du café et du cacao, leur rôle dans les revenus de l'exploitation augmente. Ainsi, chez A. Yao, planteur baoulé, les bénéfices provenant de l'igname reviennent au mari, mais ceux des autres ventes restent à ses épouses. L'évolution des ressources monétaires se traduit par une participation croissante des femmes à certains frais (rentrée scolaire), par les dons qu'elles font à leur mari en cours d'année, alors qu'avant 1989, c'est l'époux qui leur faisait des cadeaux importants ou des dons, au moment de la traite.

Diversité des situations

A l'échelle du département, Adomonkro ne constitue pas un cas moyen, mais un cas intermédiaire, dans la reconversion vivrière.

A la périphérie du département, où subsistent encore des forêts, des planteurs associent sur des défrichements renouvelés chaque année des cultures vivrières et des jeunes plantations, qui fournissent de grandes quantités de vivres pour la vente. C'est le cas, par exemple, à Gboto, au nord-est du département, aux confins des pays agni, akyé et abé, dans une zone restée longtemps vide et préservée par l'administration. La production vivrière est abondante, stimulée par la présence d'un marché actif à Attobrou et la venue de commerçants, car les planteurs densifient les parcelles de vivres les premières années (notamment en pieds de banane plantain). L'effondrement des cours du cacao a eu des effets graves dans la mesure où les ventes de vivres représentent moins de 10 % des revenus des exploitations ; mais leur niveau élevé (plus de 100 000 F CFA/an par exploitation), dans des unités de production en général grandes (plus de 10 ha en moyenne), a permis de préserver un revenu minimum.

Dans la sous-préfecture d'Azaguié, au sud du département, la saturation foncière précoce a entrainé dans les années soixante, avec l'aide de l'État, le développement d'une agriculture d'exportation intensive fondée sur la culture de la banane poyo. Les soins exigés par la plante, la politique de qualité menée par les autorités durant la décennie 1970, les capitaux nécessaires pour la production (pour payer les intrants) font que cette culture a largement décliné chez les petits planteurs et qu'elle a été relayée par les produits vivriers, dont les prix sont élevés ici (on est aux portes d'Abidjan). Certains producteurs associent au sein de l'exploitation le manioc, produit sur les pentes et les plateaux, et la banane poyo qui est cultivée dans les bas-fonds. D'autres développent des cultures maraîchères qui parfois prennent sa place dans les fonds de vallées. Les légumes sont vendus par les producteurs au marché du Plateau, à Abidjan, ou collectés par des commerçantes qui les revendent au marché de gros d'Adjamé-Roxy. Le manioc est acheté par des grossistes abidjanais ou transformé par les productrices en attiéké et écoulé sur le marché d'Azaguié-Gare.

---

[7] Données établies à partir du suivi des ventes quotidiennes de 4 exploitations d'Adomonkro pour les périodes concernées.

Les revenus tirés des ventes de vivres sont élevés : plus de 300 000 F CFA en moyenne, chez les 27 exploitants enquêtés en 1988-89, et plus d'un million chez deux d'entre eux (dont l'un a vendu 80 t de manioc). Ils profitent relativement plus aux hommes qu'aux femmes, contrairement à ce qui a été observé à Adomonkro : les chefs d'exploitation, qui, pour leur majorité, ont abandonné la culture du café et du cacao depuis de nombreuses années, ont orienté nettement leur production vers les cultures vivrières marchandes. Dans ce contexte, les difficultés des planteurs ne se sont pas aggravées de façon significative ces dernières années.

Le développement des productions pour le marché urbain paraît ainsi largement lié à la croissance de la demande des villes locales et surtout d'Abidjan : dans les années quatre-vingt, le département d'Agboville entre dans la ceinture d'approvisionnement de la métropole ivoirienne. L'existence d'un réseau de marchés déjà ancien, avec des pôles actifs comme Rubino, a favorisé l'action des commerçants qui rencontrent là des agriculteurs. On retrouve quelques uns de ces phénomènes à l'origine de la production vivrière marchande du Nord-Est.

LA MISE EN PLACE D'UNE AGRICULTURE VIVRIERE MARCHANDE DANS LE NORD-EST

Le Nord-Est, contrairement au Sud-Est, n'est pas une région d'économie de plantation, ni même une zone où les cultures d'exportation ont été diffusées : le coton n'y était pratiquement pas cultivé jusqu'à une date récente ; il a fallu attendre 1985 pour que la CIDT (Compagnie Ivoirienne pour le Développement des fibres Textiles), dans le cadre d'une opération de développement régional, y vulgarise cette culture.

En revanche, le Nord-Est est une grande zone de production de denrées vivrières, notamment l'igname précoce qui fait sa réputation. Cette igname, dite "de Bondoukou", est la plus appréciée et aussi la plus chère, sur les marchés d'Abidjan. La région est éloignée de la métropole ivoirienne (plus de 400 km), mais le prix de la marchandise lui permet de supporter les coûts de transport. L'aire de production principale se situe au nord de Bondoukou, dans une zone peuplée de Koulango autochtones et de Lobi qui, à partir du Burkina Faso, effectuent depuis le début du siècle un lent mouvement de migration vers le sud (G. Savonnet, 1985).

L'igname des lobi

La production d'igname précoce est d'abord le fait des Lobi. Il s'agit là d'un phénomène récent. En effet, l'igname tient une place secondaire dans les systèmes de production anciens lobi. Les denrées valorisées et consommées en priorité sont les produits sacrés dits "amers" (appelés *daka*), tel le sorgho, qui ne peuvent faire l'objet de vente que de la part des chefs de maisonnées après observance de rites désacralisateurs. L'igname appartient à la catégorie des produits "froids" (*uye*), moins prisés, mais qui peuvent être commercialisés sans restriction. Peu consommée, ne faisant l'objet d'aucun interdit susceptible d'entraver sa vente, l'igname précoce a pu devenir une grande production marchande, et, chez les jeunes un puissant moyen d'émancipation par les revenus qu'elle procure.

Les Koulango, qui s'intéressent essentiellement à l'igname tardive, dont ils sont grands consommateurs, sont des agriculteurs moins entreprenants. Les superficies qu'ils cultivent sont inférieures d'un tiers en moyenne à celles des Lobi. Leurs ventes en produits vivriers sont réduites. Cette situation peut paraître étonnante si on songe que les Koulango de la région de Nassian, par exemple, étaient connus à la fin du XIX ème siècle pour leurs ventes de denrées alimentaires. Mais la conquête française a ruiné le système de production koulango, fondé sur l'utilisation d'une main-d'œuvre servile (J.L. Boutillier, 1971) ; en outre, pendant la période coloniale, les autochtones ont vécu de leur rôle d'intermédiaire entre les colonisateurs et les migrants lobi, ce qui les a conduits à porter moins d'intérêt à la production agricole ; enfin, un déclin démographique prononcé (J.L. Boutillier, 1993) et l'exode vers les villes ou les plantations du Sud nuisent à la mobilisation d'une force de travail suffisante.

Par ailleurs, la place de l'igname précoce dans les systèmes de production varie également selon la situation géographique. Une différence zonale apparaît, fondée à la fois sur les variations des données climatiques et sur l'ancienneté de l'occupation du sol. Dans les confins septentrionaux, de climat plus sec et pénétrés précocement par la colonisation lobi, les exploitants ne tirent que des

revenus modestes de l'agriculture vivrière. Au contraire, au sud de Bouna, dans la zone située entre les rivières Kolodio et Binéda, autrefois vide, et où l'administration a créé de toutes pièces des villages lobi à partir de 1968, les revenus vivriers peuvent dépasser, dans les plus grandes exploitations, un million de F CFA, 75 à 80 % des revenus provenant de la vente de l'igname. Plus au sud encore, aux confins des départements de Bouna et de Bondoukou, depuis les années 1970 se développent une production importante, avec l'arrivée de migrants lobi.

Les Lobi plantent la première année, sur défriche, l'igname précoce, suivie par deux ou trois récoltes de céréales, puis, quand les rendements déclinent, ils ouvrent de nouveaux champs, abandonnant à la jachère un sol appauvri en éléments fertiles. Ce système suppose que l'on possède en permanence des terres nouvelles à défricher et explique l'incessante dérive des Lobi vers le sud. Les terres de la partie nord du département de Bouna sont aujourd'hui largement épuisées par des années de cultures extensives. Déjà, la zone entre Kolodio et Binéda n'est plus une terre d'accueil tant les champs deviennent éloignés des villages (parfois plus de 20 km) et l'évacuation des produits difficiles. Depuis les années 1970 les Lobi, poursuivant leur marche vers le sud, peuplent les savanes arborées et les forêts sèches du nord du département de Bondoukou, territoire koulango très peu peuplé à leur arrivée. C'est sur ce front pionnier que l'on trouve, en 1990, les localités qui commercialisent le plus d'igname et les plus gros producteurs. Et alors que dans le nord du département de Bouna ou chez les Koulango de Nassian, les paysans intensifient leur agriculture par l'introduction du coton, ici les Lobi pratiquent toujours leur système extensif fondé sur la culture de l'igname précoce[8].

C'est que cette culture rémunère beaucoup mieux la journée de travail que les autres : plus de 2 000 F CFA chez des producteurs lobi enquêtés, en 1989-90, contre moins de 1 000 F CFA pour le riz ou le coton par exemple. Aussi, tant qu'il subsiste des terres à défricher dans la région, la dynamique lobi et la croissance de la production ne trouveront de limites que dans les entraves rencontrées par la commercialisation et la capacité d'absorption des marchés.

Le rôle de l'organisation marchande

Le succès de l'igname lobi est inséparable de l'organisation marchande. Dans les décennies 1960 et surtout 1970, ce sont les commerçants dioula des villes locales qui sont venus acheter la production des Lobi et les ont incité à produire. Dans les zones pionnières grosses productrices s'est rapidement créé un réseau de marchés où les paysans écoulent leurs récoltes. Dans le nord du département de Bondoukou, par exemple, Flakiédougou, gros bourg né de sa fonction commerciale, à partir d'un campement peul fondé en 1974, joue un rôle central dans le commerce des vivres. Le jeudi, jour de marché, les Lobi viennent vendre aux commerçants, en majorité venus de Bondoukou, secondairement de Bouna et d'Abidjan, divers produits : céréales, légumes, igname. En outre, Flakiédougou sert de centre de groupage aux négociants qui circulent dans les villages à la recherche d'ignames qu'ils rassemblent ici avant de les expédier sur les villes. Toutefois, la majorité de la production vendue ne suit pas ce circuit. Les commerçants officiant dans la région sont souvent jeunes, de faible envergure et centrent plutôt leur activité sur les céréales. Le négoce de l'igname est dans l'ensemble délaissé par les grands marchands de Bondoukou qui le jugent peu rémunérateur et trop aléatoire. Dans les années quatre-vingt, ils lui préfèrent le commerce du cacao et du café dont les marges sont fixes et garanties par l'État, voire celui du karité et celui de l'anacarde qui répondent à des contrats passés avec de grandes maisons de commerce étrangères. Il est vrai que la vente directe sur les marchés urbains donne des résultats inégaux puisque, avec des frais identiques, le prix de vente du kilogramme d'igname précoce à Abidjan varie du simple au triple entre juillet et décembre. Si le voyage peut être exceptionnellement intéressant en période de pénurie (en général en début de campagne : juillet-août), en période de pleine production, il arrive que les cours s'effondrent à la suite d'arrivages importants, les grossistes réceptionnaires s'entendant au besoin pour faire baisser les prix.

---

[8] L'introduction du coton permet un allongement de la durée de mise en valeur du sol. Elle est le résultat d'une intensification des techniques au sens où la culture va de pair avec une augmentation du travail et de l'utilisation d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, etc.) par unité de surface. À l'inverse, le système lobi est extensif au sens où il fait reposer l'accroissement de la production sur une extension des superficies cultivées avec une quantité de travail par unité de surface limitée (et une utilisation d'intrants très faible ou nulle).

Ce sont donc les Lobi qui, transposant sur le plan commercial leur dynamisme agraire, acheminent la plus forte part de la production sur les centres urbains. Ils se groupent à plusieurs, louent aux transporteurs de Bondoukou des camions et expédient leur récolte sur Abidjan, sous la conduite de l'un des leurs ou d'un jeune scolarisé qui connaît la ville et se chargera de négocier le chargement. Les ventes des producteurs ont pris une grande importance durant la décennie 1980 en raison de la croissance de la demande. Mais, même si le voyage peut être exceptionnellement fructueux, c'est avant tout l'assurance d'un débouché qui le justifie et conduit les paysans lobi à en assumer les risques et à pallier les carences de l'appareil commercial.

Cependant, à l'intérieur de la zone, les inégalités sont grandes. Le Nord-Est souffre dans l'ensemble du mauvais état des pistes. Aussi, les localités situées sur les axes principaux reçoivent-elles plus souvent la visite de commerçants et trouvent-elles plus facilement et pour moins cher des camions à louer, que les localités enclavées, reliées par des pistes difficilement praticables aux axes goudronnés. Ainsi, les années de forte production, les paysans des villages à l'écart n'arrivent pas à vendre leur récolte, qui pourrit dans les champs. À l'inverse, les producteurs situés le long des grands axes du département de Bondoukou, profitant des facilités d'évacuation, font des bénéfices substantiels. À Kpamidouo, par exemple, village proche de Flakiédougou, plusieurs exploitants ont vendu en 1989 pour plus d'un million de F CFA d'igname à Abidjan. Les années suivantes, les revenus ont fluctué au gré des récoltes, mais peu en fonction des cours. D'une façon générale, les prix de vente varient plus pendant l'année et selon le type de commercialisation, que d'une année sur l'autre : ainsi, l'igname *kponan* est achetée bord champ en moyenne entre 55 et 65 F CFA en novembre-décembre, entre 1985 et 1990 ; mais certains paysans vendent leur production à plus de 150 F CFA/kg en juillet à Abidjan, soit, plus de 120 F CFA/kg, frais déduits.

La grande différence avec le département d'Agboville est qu'ici la production vivrière n'est pas venue relayer une culture d'exportation déclinante, mais a fourni aux paysans de la région une source de revenus dont ils ne disposaient pas. Par ailleurs, la commercialisation de l'igname précoce est entièrement contrôlée par les hommes. Toutefois, les femmes tirent des revenus de la mise sur le marché de denrées secondaires, et surtout de la fabrication du *tchapalo* (ou *dolo*), bière de sorgho, qu'elles vendent en grande quantité aux hommes, récupérant ainsi une partie des bénéfices provenant de l'igname.

UN MODELE VIVRIER ?

Les prémices d'un modèle

Les deux exemples présentés, sans épuiser tous les cas de figure possibles, permettent toutefois de dégager quelques constantes, qui invitent à brosser les grands traits d'un modèle de développement du vivrier marchand en Côte- d'Ivoire.

L'essor des cultures destinées aux villes est d'abord le résultat des initiatives paysannes exploitant par leur seule force la conjoncture créée par l'explosion urbaine. Partout, les paysans développent leur production sans apporter de véritable révolution à leurs systèmes de culture, se bornant le plus souvent à dégager des surplus de leurs productions familières. Certes, ce caractère distingue peu l'agriculture vivrière de l'économie de plantation villageoise, mais en revanche, elle le différencie fortement des opérations initiées par l'État, à base de techniques nouvelles et à coûts élevés, qui restent marginales à l'échelle nationale.

Le développement des ventes a été rendu possible par la mise en place rapide d'un système de commercialisation fondé, entre autres, sur la présence de marchés collecteurs, nés parfois spontanément comme dans le Nord-Est, et sur la présence de transporteurs dans des localités proches : Bondoukou, Bouna dans le Nord-Est, Rubino, Agboville, Abidjan, dans le département d'Agboville, etc. Les paysans jouent souvent un rôle important dans la commercialisation : que ce soit le commerce de proximité où les femmes vont vendre directement leur production sur les marchés urbains, ou, comme dans le cas des Lobi, parce que les grands marchands ne trouvent pas cette activité suffisamment rémunératrice.

Les cultures vivrières, mis à part le riz, et à un degré moindre le maïs, à certaines périodes, souffrent de deux mots que ne connaissent pas (ou ne connaissaient pas jusqu'en 1988) les produits d'exportation : l'instabilité des prix payés au producteur, l'absence de garantie d'achat. Aussi, en année de forte production, comme ce fut le cas en 1986 pour l'igname précoce, les cours s'effondrent-ils et une partie de la production pourrit-elle dans les champs. De même, dans le département d'Agboville, les cours du manioc, qui avaient atteint des sommets en 1983-84, ont fortement baissé en 1985.

Cette situation a des conséquences géographiques importantes sur le développement des cultures vivrières marchandes : celles-ci ne connaissent un réel essor que là où les conditions de vente et l'accès aux marchés sont aisés, c'est-à-dire près des villes et le long des grands axes de communication. Dès que l'on s'éloigne des grands axes, seules les cultures d'exportation, aux prix et à l'achat longtemps garantis, sont commercialisées.

Pour autant, l'essor des cultures vivrières n'induit pas les déséquilibres spatiaux engendrés par l'agriculture d'exportation au profit du Sud forestier, qui a bénéficié du développement de l'économie de plantation villageoise et de la création de grandes unités de production agro-industrielles, alors que le coton, développé par l'État dans le Nord à partir des années soixante, n'a ni l'ubiquité ni l'importance du café et du cacao dans le Sud.

Or, si le sud du pays connaît une progression importante des ventes de vivres, le nord n'est pas exclu de ce mouvement, profitant, comme le Nord-Est, de rentes de situations qui autorisent l'extension de productions spécifiques. L'essor du vivrier marchand permet ainsi un rééquilibrage du territoire national au profit des régions septentrionales.

Sur le plan social, de la même façon, le développement de ces cultures doit beaucoup plus aux femmes que l'agriculture d'exportation contrôlée par les hommes : productrices, transformatrices, commerçantes, elles participent à toutes les étapes de la filière. Cette part modifie lentement mais profondément leur situation. Si les grosses ventes sont généralement l'affaire des hommes, épouses et filles tirent des bénéfices substantiels des ventes quotidiennes. En même temps, par la prise en charge du commerce de proximité et par la valorisation de certains produits, comme la transformation du manioc en attiéké, elles entrent de plain-pied dans les circuits de l'économie monétaire dont les avaient largement exclues l'agriculture d'exportation.

Enfin, l'essor des cultures vivrières doit très peu à l'action de la puissance publique. Les efforts de mise au point et de diffusion de variétés vivrières ont été tardifs et restent modestes comparés aux cultures d'exportation. Il est ainsi significatif que le projet de développement intégré des savanes du Nord-Est ait pratiquement oublié l'igname précoce, principale culture marchande locale, et se soit orienté, à partir de 1985, vers la promotion du coton. Et, comme nous l'avons déjà vu, dans les années quatre-vingt, l'État s'est surtout illustré par une politique d'importation du riz à bas prix, peu favorable à la production nationale.

Le rôle de l'État n'en a pas moins été primordial. Mais il se situe sur un tout autre plan. L'outil le plus efficace du développement des cultures vivrières est, en effet, représenté par la construction du réseau routier, un des meilleurs d'Afrique subsaharienne, qui charpente désormais le territoire national. C'est grâce aux routes et à partir d'elles, que les agriculteurs ont su saisir les opportunités que leur offrait l'extension des marchés urbains, en défrichant de nouveaux secteurs et en développent leurs cultures vivrières, et que les circuits commerciaux ont été organisés.

Des liens avec le modèle agro-exportateur

L'essor du vivrier marchand n'est cependant pas totalement indépendant du développement des cultures d'exportation. D'abord parce que c'est l'expansion de celles-là qui a fourni les entrées d'argent permettant de créer l'infrastructure de transport. De même, l'urbanisation et l'existence d'une couche importante de population solvable, à l'origine du marché urbain, est en partie le résultat induit des bénéfices tirés des ventes à l'étranger de denrées agricoles.

Sur le plan des systèmes de production agricoles, les cultures vivrières ne se sont pas nécessairement développées contre les cultures d'exportation. En forêt, l'association cultures vivrières-cultures commerciales arbustives à partir de défrichements renouvelés autorise des stratégies d'accroissement de la production alimentaire (par densification des pieds, par exemple, ou augmentation de durée des cultures vivrières dans la parcelle). On pourrait développer des cas du même type en savane : en pays mahou, les gros producteurs de riz sont des paysans qui pratiquent des rotations coton-riz, la culture céréalière profitant de l'effet rémanent de l'engrais mis sur la culture industrielle (J.L. Chaléard, L. Féckoua, P. Pélissier, 1990).

De même, les logiques paysannes qui président à l'essor du vivrier marchand ne sont pas en rupture avec celles qui ont permis l'expansion de l'agriculture d'exportation : c'est dans l'exacte mesure où elles rémunèrent correctement le travail fourni qu'elles se développent. En zone forestière, la progression des cultures vivrières destinées aux villes s'accompagne souvent d'une intensification des systèmes de production, qui permet un accroissement des revenus à l'hectare. Cependant, dans le Nord-Est, la production vivrière marchande est fournie dans le cadre de systèmes extrêmement extensifs. Et ici, c'est l'introduction de la culture industrielle (en l'occurrence le coton) qui autorise une intensification des systèmes de cultures, là où la production d'igname précoce n'est plus possible (J.L. Chaléard, P.S. N'daw, 1992).

Comme l'agriculture de plantation, l'agriculture vivrière marchande repose sur l'utilisation importante de manœuvres. Ceux-ci sont souvent utilisés pour les défrichements ou pour le buttage des ignames (comme dans le Nord-Est). Quelques fois apparaissent des contrats de métayages, comparables à ceux en vigueur dans l'économie de plantation, pour la culture du riz : le métayer travaillant une parcelle et recevant la moitié de la récolte (contrat abounyan) par exemple.

Aux marges du modèle dominant

L'essor du vivrier marchand prend donc, par certains de ses traits, le contre-pied du modèle de développement agro-exportateur : orientation vers le marché intérieur, faibles incitations de l'État (pas de garantie d'achat, investissements limités, hors la production intensive de riz, politique d'importations défavorable, etc.), poids des initiatives paysannes et du secteur dit "informel".

Il ne peut cependant être présenté comme un contre-modèle, car il n'a pas une totale autonomie par rapport au modèle agro-exportateur. Par les liens avec les cultures commerciales au sein des systèmes de production, l'utilisation des profits de l'agriculture exportatrice, le système vivrier se situe plutôt aux marges du modèle agro-exportateur. Dans le Sud du pays, il s'est mis en place par ajustement spontané, de la part des paysans, au blocage foncier et à la nouvelle demande urbaine. Dans le Nord, il y a eu à la fois récupération du système de production marchand caractéristique des zones méridionales, les logiques économiques des producteurs restant les mêmes, et transposition du modèle, avec développement de cultures pour le marché intérieur.

A la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt dix, le système vivrier marchand a peu souffert de la crise qui a touché les productions d'exportation. Il a permis de réduire, chez les planteurs, les effets de la mévente de ces dernières et donc, à l'échelle nationale, il a atténué les effets de la crise (même si cela peut ne pas apparaître dans certains comptes économiques, qui ignorent ou sous-estiment son importance). La récente dévaluation du F CFA de janvier 1994, en enchérissant le prix des denrées importées (riz, blé, par exemple), ne peut que lui être profitable (au moins dans le court terme).

Ainsi, l'essor des cultures vivrières marchandes ne peut être présenté comme un modèle de développement autonome. Néanmoins, il offre des éléments de réponse à la crise que connaît le pays à la suite de l'effondrement des cours mondiaux des matières premières agricoles, et invite à repenser le modèle ivoirien, en jetant les bases d'un véritable marché national.

BIBLIOGRAPHIE

BONO (M.), 1984 - *Quelques aspects actualisés du problème vivrier ivoirien. Rapport de synthèse*, Abidjan, Ministère du Développement rural, 210 p.

BOUTILLIER (J. L.), 1971 - Les effets de la disparition du commerce précolonial sur le système de production koulango, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. VIII, n° 3, pp. 243-254.

BOUTILLIER (J. L.), 1993 - *Bouna, Royaume de la savane ivoirienne. Princes, marchands et paysans*, Paris, Karthala-ORSTOM, coll. Hommes et Sociétés, 396 p.

CHALEARD (J. L.), 1994 - *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte-d'Ivoire*, Université de Paris X-Nanterre (thèse de doctorat d'État), 1041 p.

CHALEARD (J. L.), FECKOUA, (L.), PELISSIER (P.), 1990 - Réponses paysannes à la croissance urbaine en Côte-d'Ivoire septentrionale, *Cahiers d'Outre-Mer*, 43 (169), janvier-mars, pp. 5-24.

CHALEARD (J. L.), N'DAW (P. S.), 1992 - Migrations et intensifications : la dynamique agraire des Lobi de la Z.K.B., *Cahiers des Sciences Humaines*, 28 (2), pp. 261-281.

CHAUVEAU (J. P.), 1985 - L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte-d'Ivoire, *Études rurales*, 99-100, pp. 281-325.

CHAUVEAU (J. P.), DOZON (J. P.), RICHARD (J.), 1981 - Histoires de riz, histoires d'ignames : le cas de la moyenne Côte-d'Ivoire, *Africa*, 51 (2), pp. 621-658.

DOZON (J. P.), 1979 - Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération riziculture irriguée en Côte-d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XVI, n° 1-2, pp. 37-58.

FRELASTRE (G.), 1980 - Les nouvelles orientations du développement rural de la Côte-d'Ivoire, *Revue d'Études Politiques et Économiques Africaines*, n° 176-177, pp. 37-80.

HIRSCH (R. D.), 1984 - *La riziculture ivoirienne : diagnostic et conditions préalables d'une relance*, Paris, CCCE, 143 p.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1963 - *Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970*, Abidjan.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Direction des Statistiques agricoles, annuel - *Statistiques agricoles, rapports annuels*, Abidjan.

ROCH (J.), 1987 - Le rôle des importations dans la consommation alimentaire en Côte-d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM*, sér. Sci. Hum., vol. XXIV, n° 4, pp. 521-535.

SAWADOGO (A.), 1977 - *L'agriculture en Côte-d'Ivoire*, Paris, PUF, 367 p.

SAVONNET (G.), 1985 - *Instabilité des lobi du Nord-Est ivoirien et développement agro-pastoral (Rapport d'enquête socio-géographique sur le terrain)*, Bouaké, CIDT, 70 p.

PILLAGE, FRAUDE ET CORRUPTION SUR LA FILIERE DU BOIS

Simon-Pierre EKANZA

INTRODUCTION

Le pillage, la fraude et la corruption constituent, en Afrique, des phénomènes quotidiens, voire officiels. Ils sévissent dans tous les pays du continent, même dans ceux réputés stables, modérés et, à certains égards, démocratiques. Ces pratiques sont présentes dans tous les domaines, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Celui du bois n'y a pas échappé et servira de champ privilégié à notre observation.

En effet, les effets pervers de ces pratiques sont déjà manifestes dans ce secteur d'activité dès son apparition au siècle dernier en terre ivoirienne. Toutefois, à certaines périodes, tout particulièrement aux moments de grande tension et de crise, leurs méfaits deviennent apparemment plus flagrants.

Notre propos se résumera d'abord à relever, à travers l'histoire de la filière du bois en Côte-d'Ivoire, vieille de près d'un siècle, les traces les plus manifestes de pillage, de fraude et de corruption qui ont marqué la période coloniale. Pratiques devenues courantes dans les moeurs ivoiriennes, le pillage, la fraude et la corruption ont continué de caractériser chacune des étapes de l'exploitation du bois depuis l'attribution du marteau jusqu'au transport des grumes au port d'embarquement, en passant par la coupe sur les chantiers. Nous arrêter à quelques uns de ces moments cruciaux de la filière du bois, pour stigmatiser ces véritables catastrophes, tel est le second objectif poursuivi par ces lignes.

PILLAGE ET FRAUDE AU PREMIER AGE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

Ces pratiques, en marquant de leur empreinte la filière du bois dès les premières années de son apparition à l'aube de ce siècle, provoquent entre autres l'intervention de la France coloniale, suivie de mesures de répression extrêmement vives contre les petits exploitants, en majorité africains, au profit de la grosse exploitation jugée plus rationnelle.

La terre vacante et sans maître, un prétexte au pillage de la forêt (1904)

La forêt, l'une des plus importantes et des plus anciennes ressources de la Côte-d'Ivoire, n'a jamais été une *"terre vacante et sans maître"* comme l'a prétendu le colonisateur français, à travres un décret applicable à la Côte- d'Ivoire et à l'ensemble de l'A.O.F. dès l'année 1904[1]. Cette extension de la conception romaine de la propriété en Afrique souligne le constant désintérêt nourri par le législateur à l'égard de la loi coutumière sur l'exploitation forestière tout au long de la période coloniale. Les us et coutumes étaient cependant loin d'être ignorés à l'époque. En Afrique tropicale, écrivait déjà dès 1920 J. Forgeron, un auteur colonial," *il n'y a pas un pouce de terrain qui n'ait son ou ses propriétaires"*[2].

Aucune portion de terre dans la Côte-d'Ivoire précoloniale ne peut être considérée comme sans maître. Les groupes de peuples, voire les villages, avaient le souci de préserver le terroir villageois considéré comme un legs reçu des Ancêtres, fondateurs du village. Il était, en général, délimité par des accidents naturels tels les cours d'eau ou les chaînes de collines. La forêt comme la terre qui la porte, était la propriété de l'ensemble de la communauté. Ni le chef de la communauté, ni aucun de ses membres ne pouvait s'en proclamer propriétaire, bien que la gestion en fût assumée par le chef de

[1] Décrets du 23 octobre 1904 pour l'A.O.F. et du 28 mars 1899 pour l' A.E.F., proclamant propriété de l'Etat français les "terres vacantes et sans maître".

[2] J.B. Forgeron, **Le protectorat en Afrique occidentale française et les chefs indigènes.** Bordeaux, 1920

la communauté. Tous les membres de celle-ci pouvaient exploiter la terre, dans le respect de la répartition saisonnière, librement et gratuitement. Seul l'accès de la terre aux étrangers était soumis à l'autorisation préalable du chef de la communauté villageoise, moyennant quelquefois une rente en nature ou en argent, selon les régions. Le législateur français était parfaitement averti, à ce niveau, des détails de la coutume.

On peut fixer les débuts de l'exploitation forestière en Côte-d'Ivoire à la fin du siècle dernier. L'acajou qui était alors fortement recherché, ainsi que les autres essences exportées, provenaient de la grande forêt de la Basse Côte et particulièrement du Sanwi. L'acajou contribua à la prospérité du commerce européen qui connut, dans la zone orientale de la Côte-d'Ivoire, un essor sans précédent à la veille de la colonisation. Le développement du commerce, rendant plus âpres au gain les populations, engendre au sein des sociétés des moeurs et des comportements nouveaux. Le Roi de Krinjabo, Akasimandou, qui était alors sur le trône du Sanwi, à l'extrême sud-est de la Côte-d'Ivoire, fournit un bel exemple de la transformation des mentalités. Partagé entre sa fonction de gardien de la coutume, des traditions et du patrimoine commun d'une part, et le désir de faire fortune, en acquérant pour lui et ses proches le maximum d'articles européens d'autre part, il va, le premier, tourner la coutume à son profit. De gestionnaire de la terre ancestrale, il s'érige en propriétaire de celle-ci ainsi que des forêts du Sanwi. Ce faisant, il monnaie auprès des étrangers, en particulier des Français et des ressortissants africains de la Côte d'Or voisine, des pans entiers de la fôret du Sud-Est ivoirien, prenant son parti avec la loi coutumière sur la terre et la forêt, considérées comme un patrimoine collectif.

Il accorde à Verdier, implanté dans la région depuis 1863, le monopole de l'exploitation forestière sur toute l'étendue du royaume ainsi que la pleine propriété du terrain d'Elima que celui-ci met en valeur. Ensuite Verdier s'octroie, avec la connivence du souverain et pour son usage personnel, une concession démesurée de 5 millions et demi d'hectares avec *"le monopole pour trente ans de l'exploitation des forêts"*[3]. Le souverain du Sanwi, Akasimandou, recevait en retour 3 francs par tronc exporté[4]. Voici en quels termes Verdier relate la cession de forêt dont il fut le bénéficiaire :

"En 1889, j'avais commencé l'exploitation des forêts dans le pays d'Assinie; le Roi m'avait donné la concession des forêts de son pays, probablement en souvenir de longues années d'amitié passées chez lui et des services que j'avais pu rendre à la contrée." [5]

Que le défenseur du patrimoine forestier du royaume soit le premier à le brader pour quelques centimes, voilà qui permet de se rendre compte du dévoiement des moeurs en ce tournant du siècle où l'influence européenne pénètre à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire !

La réalisation de gros bénéfices dans le domaine de l'exploitation va susciter un véritable engouement pour cette activité toute nouvelle dans le pays. Nzima, Fanti et Ashanti de la Gold Coast voisine se ruent alors sur le Sud-Est ivoirien, se livrant librement à la coupe du bois sans être aucunement inquiétés. Africains étrangers au pays, indigènes et commerçants, d'autre part, abandonnant à leur tour *"le commerce ordinaire de caoutchouc et de poudre d'or"*, leur emboîtent le pas. Ce fut une véritable course au bois. Témoin les chiffres d'exportation enregistrés pendant ces années par le seul port d'Assinie : 1890, 452 tonnes ; 1891, 2 577 tonnes ; 1892, 3 816 tonnes ; 1893, 5 207 tonnes[6].

La riche forêt du Sanwi fut soumise à une destruction spectaculaire. L'exploitation, écrit Eloé Brou, *"se faisait n'importe comment (...) beaucoup d'exploitants ne faisaient aucune différence entre les gros arbres et les plus jeunes"*[7]. A l'époque, la qualité de bois recherché était l'acajou dit "figuré". Pour un acajou figuré abattu, l'exploitant abattait deux ou trois autres arbres qu'il abandonnait sur le

---

[3] En définitive, la concession qui lui sera attribuée devait se limiter à 2 500 hectares. Cf Amon d'Aby, **La Côte-d'Ivoire dans la cité africaine.** Paris, 1952.

[4] Cf B. Gibily, **Le bois dans l'économie ivoirienne,** Université de Bordeaux, 2 tomes , s.d. p. 60.

[5] A. Verdier, **Trente cinq années de luttes aux colonies (Côte Occidentale d' Afrique).** Paris, 1897, p. 116.

[6] B. Gibily, **Le bois dans l'économie ivoirienne.** Université de Bordeaux, 2 tomes, s.d. p. 60.

[7] Eloé Brou , **Commerce et société en basse Côte-d'Ivoire. De l'économie précoloniale à l'économie de marché.** Thèse de IIIe cycle (Histoire). Paris VII, 1982, 2 tomes, 574p. (p.444).

terrain, parce qu'il s'apercevait, après coup, que ces bois n'étaient pas le précieux acajou recherché. C'était un véritable gaspillage. Le préjudice fut si grand que l'on craignit *"l'épuisement des forêts"*[8].

Des mesures s'imposaient. Le Résident français dans le Sanwi, Octave Péan, intervint personnellement. De commun accord avec Akasimandou, il fut décidé que désormais toute exploitation forestière ne serait *"autorisée que sur contrat de concession fait à Krinjabo par le Roi et homologué par le Résident"*[9]. Cette première mesure devait être renforcée quelque deux mois plus tard par la circulaire en date du 24 février 1890 qui sommait les négociants européens et les commerçants africains de la région d'*"arrêter la coupe du bois jusqu'à nouvel ordre"* [10]. Ainsi débute l'intervention de la France en matière de législation forestière en Côte-d'Ivoire. Le souverain du Sanwi n'ayant pu résister à la tentation de céder à vil prix les ressources boisées aux exploitants forestiers, l'administration coloniale saura-t-elle mieux défendre les intérêts du pays ?

Les limites de l'Etat forestier avant 1912

De nombreux décrets et arrêtés administratifs interviendront pour réglementer la coupe du bois, non seulement dans le Sanwi, mais sur l'ensemble du territoire ivoirien. L'administration s'en prendra particulièrement aux petits exploitants. Tel fut fondamentalement le sens des décrets successifs pris au cours de la première décennie du siècle[11]. Toutefois cette législation consacre des articles relativement nombreux au droit d'usage des populations locales. Elle eut, entre autres, pour préoccupation de limiter l'accès de la forêt aux populations tentées de s'en servir pour leur propre usage: *" Il est interdit à tout indigène de faire dans les bois et forêts du domaine tout débroussement pour pâturage, campement, jardin ou plantation isolée"*. Quels furent les résultats de toute cette politique forestière ?

L'ensemble de cette législation forestière confère à l'Etat un rôle d'encadrement omniprésent. C'est lui qui détient, à titre privé, les espaces forestiers. C'est donc lui qui s'en réserve l'usage, sauf exception. En cas d'entraves aux interdictions qu'il édicte, c'est encore lui qui réprime. Un service forestier est créé, doté d'une police forestière composée d'agents européens et de cadres indigènes assermentés.

Vis-à-vis des populations locales, cette loi reste avant tout répressive. Elle ne veut pas inciter, elle se contente d'interdire. Ce manque de contreparties positives entraîne alors, *ipso facto*, une déresponsabilisation des populations autochtones. Pourquoi feraient-elles l'effort de préserver des espaces qui ne leur appartiennent plus ? Elles n'en auraient pas le bénéfice. De toutes façons ces interventions seraient considérées comme illégales et donc réprimées au même titre qu'un défrichement anarchique, plus rentable dans l'immédiat et ne coûtant aucun travail supplémentaire. Pour résoudre les problèmes de survie qui sont, eux, immédiats, mieux vaut défricher et brûler la quantité de portion forestière nécessaire en évitant de se faire prendre. Le plus tôt serait le mieux, avant que le voisin ne porte son choix sur le même pan de forêt. Le résultat de cette politique fondée sur l'affirmation du rôle de l'Etat au détriment des communautés rurales se résume au déboisement et à la nuisance de l'environnement forestier, ce bien collectif.

Cette politique n'est pas seulement préjudiciable à l'environnement, milieu de vie naturel de l'homme, elle est aussi nuisible à la santé de l'"*indigène*" assujetti au travail gratuit et forcé sur les chantiers privés des colons. Certains administrateurs dont celui de Grand-Lahou en 1913, engagent de force la population de la région *"à descendre des billes saisies par l'administration sans rémunération"*[12]. Lorsque des salaires sont consentis à la main d'oeuvre utilisée sur les chantiers forestiers, ils se résument à des montants dérisoires voire scandaleux, de l'ordre de 1, 50 F par homme et par mois en 1913. Il faut aussi mentionner le caractère extrêmement pénible du travail sur les chantiers, dans des terrains souvent marécageux. A cela s'ajoutent une ration alimentaire

---

[8] **Archives Nationales de la France Section d'Outre-Mer (ANFSOM)**, Côte-d'Ivoire I 2b.
[9] E. Brou, **Op.cit.** p.446.
[10] ANFSOM, Côte-d'Ivoire I 2 b.
[11] On peut citer en particulier les décrets et arrêts des années 1900, 1910, 1912 et 1913.
[12] Compte - rendu de la séance du 6 juillet 1913. **Bulletin de la Chambre de Commerce de Côte-d'Ivoire** 1911-1919.

insuffisante et les mauvais traitements[13]. Le manoeuvre des chantiers forestiers a-t-il été ainsi à la merci de l'administration et des employeurs privés. Mais la législation forestière, en ces premières années du siècle, a été d'abord et avant tout dirigée contre les petits exploitants.

L'Administration pour la Compagnie forestière contre les petits exploitants à partir de 1912

En 1912 les exploitants se réduisaient à quelques Européens détenant 34% des chantiers existants et à des Africains étrangers, venus pour la plupart de la Gold-Coast, propriétaires des 66% restants des chantiers. La législation avait été jusque là extrêmement favorable aux exploitants forestiers qui s'acquittaient en général de redevances fort minimes. Au contraire, la réglementation qui voit le jour à partir de cette date, se révèle très sévère à l'endroit du petit exploitant forestier. Aux démarches administratives tatillonnes auxquelles il est désormais astreint, s'ajoutent de multiples redevances au taux fort élevé[14].

L'intention du législateur de mettre en difficulté le petit exploitant vis-à- vis de la loi, de lui nuire, bref de l'évincer du monde des exploitants forestiers, apparaît manifeste à travers les divers points de la nouvelle législation. D'abord le nouveau code forestier établit une trop grande inégalité entre la grande exploitation et la petite exploitation. La première jouit de toutes les facilités et d'une très grande bienveillance de la part de l'administration tandis que la petite exploitation croule sous le poids des redevances. Ensuite le petit exploitant se voit imposer une multitude de formalités administratives auxquelles, malgré sa bonne volonté, il ne peut visiblement donner satisfaction. En effet comment l'exploitant indigène, analphabète ou sachant à peine lire et écrire, pourrait-il produire, en trois exemplaires, un croquis au 1/100 000 de l'exploitation demandée ? De même il paraît difficile, sinon impossible, à l'exploitant *"indigène français ou étranger"*, de produire une attestation de résidence délivrée par l'administrateur ou par le résident de la colonie voisine dont il est ressortissant. Enfin, l'exploitant forestier devra s'acquitter de diverses taxes, faute de quoi il tombe sous le coup de diverses pénalités de toutes tailles.

Face à cette nouvelle législation, qui rappelle à s'y méprendre celle du code militaire, le monde forestier s'en émeut. La Chambre de commerce, en particulier, proteste vivement contre ce texte législatif qui arme l'administration de façon aussi féroce contre l'exploitant. Dans ce contexte de crise, le sort des exploitants africains était probablement le plus à déplorer. Démunis de toutes ressources, ils avaient recours, pour s'acquitter des diverses taxes, aux maisons de commerce. Or, celles-ci se montrèrent impitoyables à leur endroit. En effet, s'étant portées caution, elles n'hésitaient pas à l'occasion, pour se rembourser, à s'approprier de la livraison de tout ou partie de la production des chantiers africains. Ainsi la nouvelle législation conduisit-elle irrémédiablement les petis exploitants à disparaître. Tel en était d'ailleurs le but, afin de faire place nette aux grosses entreprises, en l'occurrence à la **Société Civile Forestière**, davantage connue sous le nom de **Compagnie Forestière**. Ce projet, conçu et mis en application sur l'ensemble du territoire ivoirien, ne fut qu'une manoeuvre fort habile, de la part du gouverneur Angoulvant, pour assurer le monopole de l'exploitation des bois à *sa société*, la Compagnie Forestière. En effet, au conseil d'administration de la Compagnie Forestière qui fait son apparition en Côte-d'Ivoire en 1910, siège GROS, chef d'escadron d'artillerie coloniale, ami personnel du gouverneur Angoulvant et fondateur de la société. On y trouve d'autre part LECOQ, ancien chef de cabinet d'Angoulvant. Ceci expliquerait la bienveillance du gouverneur à l'égard de la Compagnie Forestière et les mesures répressives adoptées par Angoulvant à l'égard des petits exploitants dont il fallait précipiter la disparition.

---

[13] Les hommes étaient systématiquement battus, en général, les plus faibles, les inaptes au travail qui tirent mal ou ne peuvent pas tirer les billes de bois " *On les frappe pire que des chevaux qui peinent à monter une côte. Des hommes auraient été même attachés par le cou à la corde de tirage. Plusieurs manoeuvres déclarent que leurs camarades sont morts d' inanition et à la suite de mauvais traitements.*" Cf **Archives ex-A.O.F.** 4 G29 (14 MI 771 Aix-en Pce) , témoignages recueillis par l'inspecteur Kair , en 1919 sur le chantier forestier de Hubert, situé près de la voie ferrée au point K 19.

[14] Cf entre autres l'**arrêté du 15 avril 1912** qui modifie le régime antérieur établi par l'arrêté du 25 février 1910. Il stipule que pour se livrer à l'exploitation forestière, il faut faire une demande très détaillée qui, outre tous les renseignements concernant le demandeur et ses intentions, doit contenir un croquis au 1/100 000e avec la situation et les limites exactes de la superficie demandée, une déclaration attestant qu' il n'existe aucune bille abattue au moment de la demande et dans le cas contraire leur nombre et enfin de verser diverses redevances. Celles-ci au nombre de trois sont : une redevance annuelle de 1 250F à titre d'exploitation de coupe ; une provision de 250F pour la délimitation du chantier ; une consignation de 1 500 F à titre de caution.

En effet, la Compagnie Forestière eut à bénéficier de tous les passe-droits et de toutes les faveurs. La constitution de la société se fait, entre autres, par l'acquisition de plusieurs chantiers. Cette tâche reviendra à l'un des membres de la compagnie, Julien Vizioz. Celui-ci use, en 1912, de tous les subterfuges pour mettre en place un *"trust de concessions"*, se moquant du décret qui fait obligation à tout titulaire de plusieurs permis de sortir au moins 300 tonnes de bois par chantier. Il sollicite, en effet, des concessions, d'abord sous le nom de J. Vizioz, G. Vizioz, Bernard, Siefer, et de plusieurs autres de ses employés. Ensuite, il crée la Société Alsacienne, la Société Bordelaise, la Société Occidentale et les Scieries Africaines *"qui ont demandé respectivement un grand nombre de chantiers"* [15]. Ceci pour.empêcher les autres exploitants de s'étendre. Mieux, il demande des chantiers dans la zone du Mafou, une zone réservée où le décret forestier ne permet pas l'exploitation, à moins d'y installer un *décauville*[16]. Malgré l'interdiction, la concession lui est accordée. Quant au *décauville* dont la réalisation fut présentée comme imminente, il ne sera jamais construit. Une année plus tard, l'exploitation n'y avait pas encore débuté. Mais en attendant, l'objectif de la société était atteint, *"le travail étant bouché aux exploitants qui avaient déjà placé du rail en face de cet endroit"* [17].

Les autres faveurs accordées à la Compagnie Forestière ne se comptent pas. En 1912, elle ne paie que 0,20F par arbre abattu, alors que les autres exploitants déboursent 90F. La redevance par hectare fixée à 1,20 F pour tous les exploitants est ramenée à 0,155 F pour la seule Compagnie Forestière. Ce qui veut dire que les autres exploitants paient dix fois plus. Par ailleurs la Compagnie Forestière n'a jamais respecté son cahier des charges. Elle promettait de commencer son exploitation au plus tard le 1er janvier 1912. De même, elle s'était engagée à construire sur le plateau de Moossou une usine, ce qui lui aurait permis d'obtenir une concession gratuite de 100 hectares. Aucune de ces obligations ne sera respectée sans que pour autant la Compagnie Forestière attire les foudres de l'administration coloniale.

Le pouvoir discrétionnaire dont eut à user le gouverneur en faveur de la Compagnie Forestière, qui semblait être devenue d'intérêt public, ne pouvait susciter que des protestations. Le gouverneur Angoulvant, pour se justifier, va alors invoquer la sauvegarde de l'intérêt économique de la région qui exige désormais la création d'"**exploitations rationnelles**"[18]. Et cependant dans le même temps, où la promotion des grosses sociétés, selon lui, est à l'ordre du jour, Angoulvant reconnaît avoir prescrit à des chefs de poste d'aider au recrutement des travailleurs en faveur de certains coupeurs de bois afin de leur éviter la ruine. Il cite l'exemple de FENIN qui, en 1913, réclame son appui pour le recrutement de soixante Kroomen dans la région de Sassandra. D'autres fois, au contraire, il retire la main-d'oeuvre, privant ainsi l'exploitant d'une aide fort précieuse. On peut évoquer ici le retrait à Vizioz d'une équipe de travailleurs Kroomen, que celui-ci avait précédemment recrutés, au profit d'une maison anglaise.

A quel objectif obéit ce procédé qui caractérise notre gouverneur ? On peut se poser la question. Est-ce par humanité ? Est-ce pour de l'argent ? On ne le saura jamais. Véritable proconsul, Angoulvant faisait en Côte-d'Ivoire la pluie et le beau temps.

LA CORRUPTION DANS LA FILIERE DU BOIS

Si la corruption était larvée à l'époque coloniale, elle ne l'est plus de nos jours. Au contraire, elle est omniprésente à toutes les étapes de la filière du bois, depuis l'attribution du marteau jusqu'au transport des grumes au port d'embarquement, en passant par la coupe sur les chantiers forestiers.

---

[15] **Archives de la Chambre de Commerce de Côte-d'Ivoire.** Dossier n° 7, Bois coloniaux *Situation respective des exploitants forestiers.*

[16] Voie ferrée à écartement réduit en usage sur le territoire colonial ivoirien.

[17] **Archives de la Chambre de Commerce de Côte-d'Ivoire.** Dossier n° 7 Bois coloniaux, *Situation respective des exploitants forestiers.*

[18] Il affirmait : *"Seules les sociétés puissantes pouvaient exploiter rationnellement"*. **Cf Archives de la Chambre de Commerce de Côte-d'Ivoire.** *Lettre de D. Vizioz à M. le Ministre des Colonies à Paris.* Paris, le 29 décembre 1913.

L'attribution du marteau

Le souci du gouvernement ivoirien, approuvé d'ailleurs par la profession, est de n'agréer comme exploitant forestier que des personnes ayant fait preuve de connaissances techniques reconnues. D'autre part, l'exploitant devra s'engager à respecter la réglementation forestière en matière fiscale et à fournir les garanties financières suffisantes. De plus, celui-ci doit être à même de prouver que l'exploitation forestière constitue son activité principale. Telles étaient les conditions requises pour exercer la profession d'exploitant forestier, selon les dispositions du décret de l'année 1966 [19]. Autant l'attribution du marteau relevait du ressort du tribunal, autant l'agrément dépendait de l'unique autorité du Ministre des Eaux et Forêts[20]. Le marteau n'était accordé qu'après une demande adressée au tribunal à laquelle était joint un casier judiciaire. Tout marteau agréé faisait l'objet de parution au journal officiel. *"Le tribunal,* nous apprend Germain Mian, *pouvait accorder le marteau, mais sans l'agrément, l'on n'était point forestier"*. Et *"celui-ci,* continue-t-il, *pouvait être refusé"* [21]. Comme on le voit, il n'était pas aussi aisé d'être exploitant forestier.

Depuis, la situation a changé. Désormais, le marteau est attribué de façon arbitraire, *"par connaissance"* ; des hommes politiques et des amis peuvent en bénéficier. Quant à l'octroi, au renouvellement des chantiers ou encore à leur exploitation dans certaines régions, ils ne font que rarement l'objet d'une obligation. L'attribution du chantier n'est soumise à aucun versement de taxes d'attribution et de superficie, comme le prévoit la loi. Le bon vouloir de l'autorité régionale des Eaux et Forêts suffit largement, à condition cependant qu'elle ait été l'objet d'attention et de soins particuliers.

L'objectif du législateur, qui était d'exclure de la profession tous ceux qui s'adonneraient à l'exploitation dans un but spéculatif et temporaire, est loin d'être atteint. D'où l'accroissement excessif du nombre de forestiers qui avoisine aujourd'hui le millier.

L'attribution du chantier

Une procédure excessivement longue est à observer. Lorsqu'une zone a été répérée, l'on s'adresse au service de cantonnement de la région qui vous communique le numéro correspondant du chantier. Le service de vérification devra alors certifier si le chantier n'est pas déjà attribué. Celui-ci procède ensuite à la *"définition"* qui est soumise avec la demande à l'autorité administrative locale. Celle-ci procède alors à une enquête de *commodo et incommodo* d'une durée d'un mois. S'il n'y a aucune opposition, le service des Eaux et Forêts procède à son tour sur la demande de l'autorité administrative locale à une enquête technique pour inventorier les différentes essences exploitables du périmètre. Le dossier remonte à la direction des Eaux et Forêts, appelée à se prononcer définitivement. Lorsque l'autorisation est acquise, le nouveau propriétaire est astreint à payer une première taxe, la *"taxe de superficie"*, avant d' entamer toute exploitation. Par ailleurs, il devra s'acquitter d'une autre taxe, la *Taxe d'Intérêt Général* (TIG), qui s'élève aujourd'hui à 600 000 F. Il devra s'acqitter par ailleurs de la taxe de *superficie* s'élevant à 125 000 F. Ce n'est qu'après toutes ces obligations, que sont délivrés le carnet et le bordereau de route. Ces deux documents servent à établir les statistiques de la production, en vue du paiement de la taxe d'abattage dont le taux varie pour chaque essence et qui est fixée par m3 de bois utilisable et commercialisable.

A ce niveau, aucune condition particulière n'est désormais exigée. Il suffit d'émettre le désir d'investir dans le bois. Certains bénéficiaires de permis n'ont même jamais mis les pieds en forêt, ignorent tout de celle-ci, y compris le nom des essences. C'est le cas de certains Libanais qui pullulent dans ce métier. Ils sont devenus exploitants forestiers, sous prétexte qu'ils en ont les moyens. Les propriétaires de marteau, contre espèces sonnantes et trébuchantes, le leur cèdent, sans autre forme de procès, bien que celui-ci leur soit attribué à titre personnel. Quant à ces coupeurs de bois véreux, ils exploitent la forêt n'importe comment, abattant sans discrimination les arbres de toute taille, gros et petits, saccageant et détruisant les plantations. Leur mépris est à la mesure de l'épaisseur de leur bourse. L'un de nos informateurs confie :

---

[19] Décret n° 66 50 du 8 mars 1966 réglementant la profession d'exploitant forestier.
[20] G. Mian, **Entretien recueilli par Konaté** Assétou. Abidjan, le 10 septembre 1992.
[21] G. Mian, **Op. Cit.**

"Ils paient les Eaux et Forêts. Et parce qu' ils les ont payés, ils croient être devenus leurs patrons; alors ils les menacent éventuellement " [22]

La coupe du bois

En réalité, celui qui n'est pas en règle vis à vis de la direction des Eaux et Forêts ne doit pas se livrer à l'exploitation du bois. Mais qu'à cela ne tienne! Les numéros se donnent allègrement, par fraude, au cantonnement, mieux à la direction des Eaux et Forêts ou dans tout autre service subalterne. Le cas n'est pas rare où le même chantier soit proposé délibérement à deux ou trois personnes à la fois, par le service des Eaux et Forêts. L'intérêt d'une telle opération est de faire monter les enchères en accordant, en dernière analyse, le chantier au plus offrant. Un autre procédé, non moins "juteux", consiste à laisser en souffrance le dossier de demande de chantier. Celui qui le sollicite doit alors, pour le faire progresser, *"arroser"* l'agent du service des Eaux et Forêts ou du ministère de l'Agriculture commis à l'instruction du dossier. L'une de nos informatrices qui bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de l'exploitation forestière, nous confiait, au cours de l'une de nos enquêtes :
"...Pour ne pas rester sans travail du tout, j'ai présenté des numéros de chantiers pour obtenir des croquis. Depuis plusieurs mois, chaque fois la réponse est négative(...) Et les gens abattent dans les mêmes chantiers, sans autorisation, avec des transferts de permis de coupe qui se trouvent dans d'autres secteurs et acceptés par le préfet" [23].

Les coupeurs de bois clandestins défraient aussi la chronique. Certaines réserves de forêts deviennent souvent leur proie. Quelques unes de nos enquêtes révèlent que ces fraudeurs, prévenus le plus souvent du passage prochain de l'équipe de surveillance forestière, prennent le soin de camoufler leur matériel de travail, les bulldozers et autres. Certains tracteurs sont cependant abandonnés en pleine forêt. Les agents des Eaux et Forêts les découvrent ainsi que leurs propriétaires, mais n'interviennent pas, laissant impunis ces fraudeurs effrontés. Mieux, des agents de la Société pour le Développement des Plantations Forestières (**SODEFOR**), révèlent nos enquêtes, délivrent, par adjudication, des parcelles aux forestiers, précisément à ceux qui ont les moyens de payer le montant que ces agents assermentés osent exiger d'eux. Et notre informateur de conclure :

" Ce ne sont plus les Eaux et Forêts qui font peur, mais la menace d'informer l'Ambassade des Pays-Bas, la Banque Mondiale ou toute autre institution participant au maintien des réserves forestières" [24].

Etant saisie, l'autorité la plus haute de l'administration forestière demeure passive, sans aucune réaction à l'endroit des fraudeurs. Et notre informateur d'ajouter , ironique : *"Les Eaux et Forêts sont au courant, mais ces autorités ne font rien. Le préfet le sait, mais il ne réagit pas"*. Puis il termine de façon désabusée : *"Mais le Préfet représente-t-il encore une autorité !"* [25]

La forêt constitue l'une des ressources les plus précieuses de la communauté villageoise. Sa perte représenterait une catastrophe, non seulement pour le village, mais pour le pays tout entier. C'est donc à juste titre que le législateur a prévu des dédommagements pour la communauté villageoise qui se voit privée de son produit forestier. Mais le contrat auquel donne lieu l'acquisition des chantiers est souvent source d'abus de confiance commis à l'endroit de villageois crédules. Que d'exploitants ont souvent signé avec eux des accords pour l'exploitation des essences de la forêt villageoise et qui ne les ont jamais tenus! Ils s'engagent à bâtir tantôt une école, tantôt un dispensaire, bref des édifices sociaux au profit du village ou encore à réaliser bien d'autres promesses mirobolantes qui ne verront jamais le jour. On est souvent étonné de la répétition de cet acte qui pourrait passer pour un abus de confiance. L'explication nous en fut donnée : le chef de village requiert - le cas existe bien que rare - pour lui seul, à la place de l'édifice social précédemment prévu, une *"récompense"* d'une autre nature qui fait alors l'objet de tractation ultérieure entre lui et l'exploitant forestier.

---

22 S.P. Ekanza et F. Verdeaux, **Entretien avec madame C.B.**, 67 ans, le 1er décembre 1993
23 **Ibidem.**
24 S.P. Ekanza et F. Verdeaux, Entretien avec Madame C.B., 67 ans.
25 **Ibidem.**

Le transport des billes par voie routière

Le transport des billes par voie routière donne lieu à d'énormes dépenses où interviennent plusieurs facteurs. Le calcul de ces dépenses varie selon les essences, leur densité, le prix à la tonne/kilomètre, le prix au m3/kilomètre, selon la distance à parcourir et aussi l'état des routes. Le routier qui accomplit une tâche pénible, bénéficie régulièrement d'un salaire conséquent. Toutefois, il peut être confronté à toutes sortes de tracasseries de la part de la police routière. Celle-ci n'hésite pas à inventer une taxe due sur le transport du bois exigible dans l'immédiat, ce qu'elle appelle sa part de *"prime"*. Le transporteur de grumes, de gré ou de force, devra s'exécuter, s'il veut arriver à destination dans les délais avec son chargement. Ainsi la corruption émerge-t-elle à tous les niveaux sur tout le parcours de la filière de l'exploitation du bois.

CONCLUSION

La corruption, la fraude et le pillage sont aujourd'hui des phénomènes bien ivoiriens. Aujourd'hui leur nombre s'est accru , il en est de même de leur rythme qui s'est accéléré, mais ces pratiques ne sont pas spécifiques de notre époque. Elles sont en effet déjà présentes, dès la fin du dix-neuvième siècle, au moment où l'exploitation forestière fait son apparition en Côte-d'Ivoire, s'intégrant fort bien à l'administration coloniale.

L'exploitation forestière, expression même du placage d'un produit importé sur une réalité locale, s'est aujourd'hui affirmée comme un appareil, une organisation et un système intégrés et fort bien adapté à l'environnement ivoirien. Mieux, l'administration forestière, représentée ici par le Ministère de l'Agriculture, plus précisément par les structures comme la Sodefor, les Eaux et Forêts, est devenue un produit social. En effet, désireuses d'être proches et efficaces, ces différentes structures ont multiplié les échelons administratifs déconcentrés puis décentralisés. Cette administration forestière à échelon multiple est étroitement contrôlée par une administration centrale représentée à l'échelle régionale par le préfet, autorité inefficace, voire apathique dans le domaine de la préservation de la forêt.

Corrélativement à cette carence de l'autorité administratve qui n'a d'égale que sa cupidité, s'est perpétué jusqu'à nos jours un service forestier doté d'une police qui se caractérise hier comme aujourd'hui par l'insuffisance de ses effectifs. A cette lacune, il faut ajouter la centralisation et la hiérarchisation excessive de toute cette administration qui ont fini par créer une confusion dans le partage des pouvoirs. Aussi en a-t-il résulté, entre autres déficiences, les abus, les dévoiements, les fraudes, la corruption.

Ces maux ont pris d'autant plus d'ampleur qu'il n'existe point encore dans la société ivoirienne, à prédominance rurale, de véritable contre-pouvoir. Par ailleurs, une liaison directe a toujours été établie entre la promotion à un poste administratif et l'accès aux ressources économiques de l'Etat. En l'absence de tout contrôle social, l'administration forestière s'est identifiée à un pouvoir personnalisé, en l'occurrence au préfet ou au représentant régional des Eaux et Forêts dont elle constitue le fondement, le réseau de relations et l'organe d'exécution. Ainsi s'est-il constitué un service administratif aux intérêts convergents, réduisant les initiatives parallèles. Dans ces conditions, le service administratif forestier se trouve dévoyé par les fraudes, les détournements et la corruption. La poursuite de ces pratiques a progressivement fini par consacrer l'impuissance du système administratif à remplir les fonctions pour lesquelles il a été créé. Elle n'a pas moins contribué, par ricochet, à affaiblir l'Etat./...

SOURCES

Archives Nationales de France. Section d'Outre-Mer (ANFSOM), Côte-d'Ivoire I 2 b.
Archives de la Chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire. Cf. dossier n°7 : Bois coloniaux et le Bulletin mensuel.
Archives Nationales de la Côte-d'Ivoire (ANCI). Cf essentiellement les séries EE (Affaires politiques), Q (Affaires économiques), R (Agriculture).
Journal Officiel de la Côte-d'Ivoire (J.O.C.I).
Enquêtes orales conduites par A. Konaté, B. Contamin, S.P. Ekanza et F. Verdeaux sur la filière du bois (1991-1994). Cf. Archives de l'ORSTOM (Petit-Bassam).
Verdier, A., **Trente cinq années de luttes aux colonies (Côte occidentale d'Afrique),** Paris, 1897.

BIBLIOGRAPHIE

D'ABY (A.), 1952 - *La Côte-d'Ivoire dans la cité africaine*, Paris.

BROU (E.), 1982 - *Commerce et sociétés en Basse Côte-d'Ivoire, De l'économie précoloniale à l'économie de marché.* Thèse de IIIe cycle (Histoire), Paris VII, 2 tomes.

DOMERGUE (D.) -*La Côte-d'Ivoire de 1912 à 1920.* Thèse de IIIe cycle. Univ. de Toulouse Le Mirail, 2 t.

FORGERON (J.B.), 1920 - *Le protectorat en Afrique française et les chefs indigènes.* Bordeaux.

GIBILY (B.) -*Le bois dans l'économie ivoirienne.* Université de Bordeaux, 2 tomes, s.d.

A LA RECHERCHE DU CHAINON MANQUANT. POUR UNE LECTURE RENOUVELEE DE L'ECONOMIE DE PLANTATION IVOIRIENNE

Bruno LOSCH

INTRODUCTION

L'abondante littérature consacrée à la Côte-d'Ivoire a tout aussi bien fait l'apologie du miracle que la critique du mirage ivoirien. Cependant, quels que soient les apôtres, les procureurs ou les contempteurs du "modèle", l'économie dite de plantation, articulée autour de la production caféière et cacaoyère, occupe - directement ou indirectement - une place centrale dans le discours : tout d'abord parce qu'elle a constitué le principal secteur d'accumulation à l'origine d'une croissance soutenue pendant de nombreuses années, ensuite parce qu'elle a joué un rôle structurant dans l'économie et dans l'émergence d'une société ivoirienne "autonome".

Aujourd'hui, sur la scène internationale des matières premières agricoles, la Côte-d'Ivoire occupe une place spécifique : elle est un important producteur de café robusta, même si elle a perdu récemment son rang ; mais elle est surtout le premier producteur et exportateur mondial de cacao et "pèse" un tiers du marché. Elle est en outre le seul pays africain à détenir un tel rôle de leader sur un marché agricole.

Le marché du cacao, comme de nombreux marchés de matières premières, est devenu un marché hautement spéculatif où certains placements massifs (comme ceux des fonds de retraite américains récemment) peuvent influer significativement sur le niveau des cours. Le marché à terme de Londres - le London FOX (London Futures and Options Exchange) -, entre les contrats classiques d'arbitrage et les contrats plus spéculatifs, brasse un volume de "cacao papier" qui ramène la Côte-d'Ivoire, avec ses 800 000 tonnes de "physique", au rang d'un producteur moyen ayant face à lui les grands du négoce international.

Pourtant... lorsque la petite Côte-d'Ivoire connaît une récolte à la baisse ou, surtout, lorsqu'elle décide de se retirer provisoirement du marché, elle fait rapidement la une de la presse spécialisée, elle agite les salles de "trade" et elle peut même secouer sérieusement les grandes firmes et les réseaux bancaires. Car le marché, au bout du compte, a besoin de ses fèves : il faut bien "déboucler le papier sur du physique" et les chocolatiers - eux - réclament du volume mais aussi une qualité "Ivoire" qui est appréciée.

Il est bon à ce sujet de garder à l'esprit la spectaculaire période des années 1987 à 1989, appelée communément aujourd'hui la "guerre du cacao", qui vit s'opposer le négoce international à une Côte-d'Ivoire ayant décidé un embargo total sur ses expéditions pour tenter de faire pression à la hausse sur les cours[1]. L'issue fut un échec retentissant pour la Côte-d'Ivoire, qui laissa le pays dans une situation financière désastreuse ; mais l'épisode s'accompagna d'une lutte totale entre négociants[2], du plus gros contrat en physique jamais réalisé (400 000 tonnes) et d'un montage financier peu glorieux, règlé en grande partie par l'Etat français soucieux de trouver une sortie honorable à la Côte-d'Ivoire (pays de référence de son "pré carré africain") et de limiter les conséquences pour ses finances publiques.

Même si le propos peut sembler commun, ce "rappel au marché" a pour nous un objectif : celui de bien prendre en compte le lien organique entre l'économie de plantation et le marché international. Car si cette économie de plantation est très largement constitutive de l'entité Côte-d'Ivoire et de son

---

[1] Au-delà des caricatures liées au genre de l'ouvrage, un historique relativement fidèle et bien senti de cette "guerre du cacao" est présenté par Gombeaud, Moutout et Smith (1990).

[2] Avec comme protagonistes principaux l'américain Philipp Brothers (Phibro) et le français Sucres et Denrées (Sucden).

insertion dans l'économie-monde, c'est bien parce que les café et cacao sont produits, mais aussi vendus, transportés, stockés, taxés, embarqués ; et parce qu'autour de cette mise en marché il existe des stratégies d'acteurs individuels et collectifs qui sont largement déterminantes de la configuration finale du contexte ivoirien et de ses caractéristiques. Sans cette insertion dans le marché international, l'économie de plantation n'existe pas.

L'économie de plantation est probablement la thèmatique qui a le plus mobilisé - en tant qu'objet central de recherche ou en tant que contexte - les investissements en sciences sociales dans le champ d'étude ivoirien depuis les années 50. Il existe une abondance de publications qui illustre la diversité des approches disciplinaires - sociologique, économique, anthropologique, géographique, agro-économique - et la diversité des objets d'étude, où le genre monographique occupe une large place : le "planteur" et ses plantations, les terroirs, les fronts pionniers et les dynamiques foncières, la stratification et les reconfigurations sociales liées à la croissance sectorielle et aux migrations, etc. Les travaux relativement récents de Chauveau et Dozon (1985 et 1987) puis de Chauveau (1993) ont apporté une importante contribution de synthèse qui manquait à la lecture de l'économie de plantation en tant que "*phénomène social global*". Ils ont notamment montré comment elle était à la fois le creuset et un excellent "*analyseur*" de la société civile ivoirienne, et comment elle avait contribué à la production historique des ethnies, des groupes d'intérêt, des partis politiques et concurremment de l'Etat.

Pourtant, parmi toutes ces publications, très peu nombreuses sont celles qui ont abordé les caractéristiques du lien organique avec le marché et aucune - à notre connaissance - n'a investi véritablement et directement ce champ d'analyse. Le rôle du contrôle de la commercialisation comme enjeu de pouvoir économique et politique a certes bien été posé (Chauveau 1993), mais les conditions pratiques de sa mise en oeuvre n'ont pas été étudiées. Cette situation rend d'ailleurs paradoxal... le paradoxe qu'évoquaient Chauveau et Dozon (1987), lorsqu'ils démontraient que, contrairement aux thèses les plus répandues, l'économie de plantation était bien un objet privilégié de compréhension de la réalité ivoirienne et un produit des dynamiques locales. Ils s'opposaient alors aux analyses - dont certaines étaient déjà fortement datées - qui décrétaient une certaine "irréalité" de la Côte-d'Ivoire et qui la réduisaient à une simple création extérieure du pouvoir colonial et/ou du marché mondial ayant abouti - selon la profession de foi idéologique - au développement ou... à l'extraversion et à la dépendance.

Ainsi, la clé d'une motion de synthèse entre ces deux compréhensions de l'économie de plantation et du modèle ivoirien est peut-être justement de réintégrer dans l'analyse le rapport à l'Autre, le marché, l'extérieur et - surtout - ses connexions avec le local. Car, entre le planteur d'hier et les sociétés de traite du régime colonial, et entre le planteur d'aujourd'hui et les écrans du FOX de Londres qu'y-a-t'il ? Quels sont - et surtout qui sont -les acteurs qui prennent en charge le transfert physique du produit du paysan au chocolatier ? Quelles sont les institutions qui gèrent et organisent l'opération marchande et qui définissent les règles de sa rémunération ? Et, au bout du compte, et en se limitant ici à l'entité Côte-d'Ivoire - même si les clés d'explication outre-mer sont bien sûr indiscutables - qui contrôle le cheminement du produit de la brousse au chargement dans le port d'Abidjan et plus fondamentalement qui contrôle sa valeur ? N'est-ce pas là un segment essentiel à la compréhension de l'ensemble ?

Nous essaierons donc dans le cadre de cette communication d'aller plus avant dans la lecture globale de l'économie de plantation. En poursuivant l'analyse explicative de son fonctionnement local comme base d'émergence de la société civile et de configuration du pouvoir politique et de l'Etat proposée par Chauveau et Dozon, nous nous efforcerons de considérer l'économie de plantation dans son acception large en réintégrant ce que nous pouvons appeler le "chaînon manquant" : la mise en marché des produits, ses caractéristiques et ses enjeux. Cette prise en compte des interfaces entre le local, le national et l'international permettra, nous l'espérons, d'apporter un éclairage complémentaire au phénomène social global et à la compréhension de ce qui apparaît comme le coeur du système socio-politique ivoirien[3].

---

[3] Elle permettra aussi, peut-être, de rappeler les contributions possibles de l'économie à la connaissance du phénomène étudié et de ramener à leur juste place les travers de ce que Chauveau et Dozon (1985) ont appelé... "l'économicisme" et la démarche "économiciste".

Elle sera également l'occasion d'évoquer ce que nous pourrions appeler une analyse braudélienne du "complexe ivoirien", pour laquelle il convient de compléter "l'édifice économie de plantation" en utilisant les plans proposés par l'architecte Braudel : à la connaissance du premier étage de la société et de l'économie - celui des structures du quotidien - construite par quarante années de recherches en sciences sociales, il s'agit d'ajouter l'incontournable deuxième étage - celui de la mise en marché -, trop souvent ignoré, et de réhabiliter ses liens avec le troisième étage - celui de l'économie-monde (Braudel 1979). Cette division du champ économique devant d'abord être considérée, ainsi que le rappelle Verschave (1994), comme un outil offrant de nombreux degrés de liberté : "*l'essentiel c'est qu'il y ait plusieurs étages (...)* [car] *il y a communication et même interdépendance entre les étages, mais non surdétermination*".

Notre propos constitue une contribution d'étape d'une recherche en cours portant sur ce chaînon manquant - cet étage - de la mise en marché et ses connexions avec le local et l'international. Il présente des pistes explicatives dont les pointillés sont encore nombreux et pour lesquelles l'information est généralement très éclatée et d'accès délicat. Comme nous l'avons signalé précédemment, et mis à part quelques rares études d'expertise aux prolongements explicatifs limités, les travaux portant sur l'aval de la production et son organisation sont peu nombreux. Ils présentent souvent des angles d'analyse spécifiques et/ou offrent des contributions sur une composante particulière de la mise en marché. On signalera la thèse de doctorat récente de Jarrige (1994), qui a abordé les problèmes de commercialisation dans le cadre d' une analyse comparée de l'offre de cacao entre la Côte-d'Ivoire et la Malaisie. On signalera ensuite les travaux de Chauveau (1993), déjà cités, portant sur ce qu'il a appelé "*l'innovation cacaoyère*" et qui attachent une importance particulière à l'organisation du commerce et à l'émergence des réseaux de traitants (intermédiaires) autochtones. On mentionnera également, mais dans une perspective très différente et beaucoup plus générale, l'ouvrage de Mahieu (1990) qui traite notamment des mécanismes et de la fonction redistributive du système ivoirien de mise en marché. On rappellera enfin nos contributions récentes traitant de la réorganisation des filières caféière et cacaoyère (1992, 1993 et 1994a)[4].

Notre base d'information repose, en plus des acquis rappelés ci-dessus, sur les rares documents officiels relatifs à l'organisation de la commercialisation et sur des renseignements recueillis au cours des dernières années auprès d'un certain nombre d'interlocuteurs privilégiés des secteurs caféier et cacaoyer et de leur histoire. Des recoupements intéressants et des informations et analyses complémentaires ont pu être obtenus en utilisant les travaux d'Assidon (1989) et Suret-Canale (1987), qui traitent plus globalement des stratégies des firmes pour l'ensemble de l'Afrique francophone.

Nous traiterons dans un premier temps du rôle effectif de l'Etat dans la construction de l'économie de plantation. Puis nous développerons de façon privilégiée, dans un deuxième temps, la mise en place du contrôle sur la mise en marché et ses conséquences. Nous aborderons enfin, en conclusion, les incertitudes liées aux recompositions en cours, suscitées par la crise économique actuelle.

UNE PREMIERE APPROCHE SUR LA CONFIGURATION GLOBALE DE L'ECONOMIE DE PLANTATION : LA REHABILITATION DU ROLE EFFECTIF DE L'ETAT

La question de l'Etat est incontournable dans l'approche de l'économie de plantation. Mais il est beaucoup plus difficile d'identifier son juste rôle. En effet, entre un Etat qui n'est pour rien dans l'émergence d'une économie de plantation qui aurait au contraire fait l'Etat, et un Etat qui aurait été le chef d'orchestre omnipotent de la croissance des secteurs caféier et cacaoyer, quelle est l'interprétation pertinente ?

Nous rappellerons que le pouvoir d'Etat agit par des politiques publiques, directement par des interventions ou indirectement en définissant des cadres institutionnels et des règles du jeu. Ainsi les politiques agricoles, qui ont concerné plus particulièrement l'économie de plantation, sont des politiques publiques sectorielles qui s'articulent avec d'autres politiques spécifiques ou plus

[4] A noter aussi la recherche de doctorat en cours et prometteuse de F. Messan sur l'histoire économique de la filière caféière : "acteurs, institutions et marché dans la dynamique de l'économie caféière ivoirienne" (université de Montpellier).

globales. Et l'action publique sur le secteur agricole est partie prenante de cet ensemble complexe - qui explique la difficulté d'une analyse autonome - et renvoie à des emboîtements d'échelles et de pas de temps, à une profondeur historique et à des filiations.

Ainsi, l'enracinement des politiques publiques de la Côte-d'Ivoire indépendante se réalise nécessairement dans celles de l'Etat colonial et nous souhaitons en première approche apporter un éclairage complémentaire au débat sur l'intervention publique dans l'économie de plantation.

Contrairement au reste de l'économie, où l'Etat ivoirien est intervenu assez vigoureusement pour construire de nouveaux secteurs d'activités[5], l'action publique dans les secteurs caféier et cacaoyer est marquée par son ambivalence, avec une orientation globalement libérale dans le domaine de la production et un dirigisme "étroit" dans celui de la mise en marché. Et cette ambivalence est le produit de continuités et de ruptures avec l'Etat colonial.

Comme l'ont bien montré de Miras (1982) et plus récemment Contamin et Fauré (1990, 1992), c'est en grande partie le "*besoin d'Etat*" lors de l'accession à l'indépendance qui explique le rôle des pouvoirs publics dans l'économie : il convenait alors de transformer l'indépendance politique en une relative indépendance économique en construisant de nouvelles branches d'activités. Si l'analyse de longue période permet de distinguer des "*flux et reflux*" de l'interventionnisme, la configuration générale de l'économie ivoirienne reste néanmoins marquée par cet "*appel à l'Etat*" originel (Contamin et Fauré 1992). Elle reflète aussi des objectifs politiques assez classiques en matière d'analyse des choix publics qui visaient la recherche de rentes supplémentaires par la création de nouveaux secteurs à vocation redistributive destinés aux groupes d'intérêt dominants (Lafay 1993).

En revanche, en ce qui concerne l'économie de plantation, la situation était nettement différente puisque les secteurs caféier et cacaoyer préexistaient à l'indépendance et étaient globalement le produit d'une spécialisation coloniale qui avait laissé peu de place à d'autres activités, malgré quelques tentatives tardives de développement sectoriel, notamment à travers le FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et social).

Très concrètement, l'Etat colonial fit peu dans la croissance des productions *stricto sensu* : il existera bien un fonds de développement de la caféiculture, alimenté par la taxe spéciale d'importation créée en 1931[6], puis une volonté formelle de développement planifié sous le régime de Vichy, mais les privilèges discriminatoires accordés aux colons dans l'accès aux subventions[7] et aux facteurs de production (concessions, réquisition de main-d'oeuvre) seront globalement contre-productifs. Et on ne peut que constater que l'Etat ivoirien ne fera guère plus, surtout en mettant en perspective les revenus tirés de l'économie de plantation avec les investissements sectoriels publics : l'essentiel de l'action sera basé sur le couple recherche - vulgarisation mis en place à la fin de la période coloniale, avec l'IFCC (l'Institut français du café et du cacao créé en 1957, devenu IRCC) et la SATMACI (la structure de développement créée en 1958 et qui se maintiendra jusqu'en 1994). Les actions et les résultats porteront surtout sur la production puis la diffusion de matériel végétal sélectionné. L'Etat mettra aussi en place plus ponctuellement une prime à la plantation cacaoyère, dont l'effet sera au moins psychologiquement significatif, et une prime au recépage des caféiers à l'impact plus discutable.

Ainsi la filiation de la politique libérale de l'Etat ivoirien en matière de production de café et de cacao est avant tout à relire comme le produit d'une histoire étroitement liée à la lutte pour l'indépendance. Elle est le résultat d'une évolution portée par la revendication originelle du Syndicat agricole africain (SAA) puis par les partis politiques, ayant conduit par étapes successives de la ségrégation coloniale - qui réservait les incitations, appuis et avantages publics aux colons européens - à l'émancipation des planteurs africains. Elle s'est traduite concrètement par l'abolition

---

[5] Il s'agit d'abord des industries et des services, à l'origine d'un nombre élevé d'entreprises publiques, mais aussi des filières agricoles de diversification : coton, palmier, cocotier et hévéa (Losch 1989, Colin et Losch 1990).

[6] Contrairement au cacao, encore peu consommé, le café était considéré comme stratégique et le déficit commercial pour la France était particulièrement important. D'après Messan (op.cit. à paraître) les importations annuelles moyennes d'avant - guerre n'étaient couvertes qu'à 9 % par l'Empire.

[7] Le fonds de développement était réservé aux plantations de plus de 25 ha, soit celles des européens.

du travail forcé et du régime de l'indigénat, puis par l'homogénéisation du système de commercialisation et de prix d'achat, et ce sont ces acquis qui ont forgé progressivement la classe politique et accouché de sa prise de pouvoir (Gbagbo 1982).

La logique politique d'une telle filiation était bien évidement de poursuivre dans le sens d'une libéralisation de la production et *"l'Etat indépendant restera fidèle à cette orientation"* (Chauveau et Dozon 1985). Il permettra la mobilisation des terres et du travail en justifiant la colonisation agricole par un slogan (*"la terre appartient à celui qui la met en valeur"*) et en laissant ouvertes les frontières nationales à l'immigration.

Il est donc bien vrai que l'Etat a joué un faible rôle dans les résultats obtenus par les exploitations agricoles et a peu influé sur leurs structures et leur niveau technique. Le succès des secteurs caféier et cacaoyer est d'abord le fruit d'acteurs locaux qui ont innové dans l'économie de plantation en contournant les contraintes coloniales, et dont les initiatives ont ensuite été "débridées" par l'émancipation politique.

En revanche, cette réhabilitation des stratégies autonomes doit-elle conclure à une absence de rôle de l'Etat colonial puis ivoirien ? Nous nous écartons ici vigoureusement de la thèse de Chauveau et Dozon (1987) : la réussite de l'économie de plantation ne peut s'expliquer par l'échec de l'Etat dans sa prétention à *"modifier (...) le développement anarchique des plantations"*.

En effet, il convient de rappeler tout d'abord que l'option libérale concernant l'accès à la terre et à la main-d'oeuvre est bien le fruit d'une politique publique. Il s'agit d'un choix lourd de conséquences dans l'évolution de l'économie de plantation et, à cet égard, le cas du Cameroun constitue un contre-exemple éloquent[8]. Il convient d'insister ensuite sur le rôle déterminant de l'Etat dans l'organisation globale des secteurs caféier et cacaoyer et dans la mise en marché des productions. Le fait marquant est ici la continuité de l'action coloniale puis de l'action des pouvoirs publics ivoiriens dans la protection de l'économie de plantation vis à vis du marché, qui a permis une croissance sectorielle à l'abri de l'environnement international. Cette protection s'est exprimée à deux niveaux et en deux temps :

- dans un premier temps, par la garantie des débouchés : le régime de la préférence impériale mis en oeuvre pendant l'entre-deux-guerres, qui visait notamment à utiliser l'outre-mer pour lutter contre les déficits publics et répondait à la pression des lobbies commerciaux et industriels (Marseille 1984), s'est traduit par l'instauration de protections tarifaires (exemption de droits de douane) et non tarifaires (contingentements). Ces protections seront maintenues, avec des aménagements, jusqu'au milieu des années 60, la CEE prenant alors le relais de la France.

- dans un second temps, par la garantie des rémunérations : pour lutter contre les conséquences préjudiciables de la variation des cours, l'Etat colonial met en place en 1954 des caisses de stabilisation par produit et par territoire, accompagnées au niveau central d'un fonds de régularisation des cours des produits d'outre-mer. Ce dispositif, qui garantissait à l'origine un prix d'achat nu-bascule à Abidjan, sera maintenu puis considérablement développé après l'indépendance et constituera l'ossature d'une régulation par l'Etat de l'ensemble du fonctionnement des filières café et cacao.

Cette forte intervention publique dans les règles du jeu de la production et de la mise en marché a influencé durablement la configuration de l'économie de plantation. En laissant s'exprimer les dynamiques endogènes et en les incitant par des protections, elle a contribué significativement à la croissance sectorielle. Mais nous allons voir qu'elle a également été l'occasion de consolider le pouvoir politique à travers une évolution significative des institutions et du profil des acteurs de la commercialisation.

---

[8] Avec un contexte écologique et une configuration démographique d'origine globalement similaires et une production cacaoyère équivalente à l'indépendance (environ 90 000 tonnes), la Côte d'Ivoire produit trente plus tard 800 000 tonnes alors que la production camerounaise est restée identique (Losch 1994c).

1954 - 1989 : LA PRISE DE CONTROLE PROGRESSIVE DE LA MISE EN MARCHE PAR "L'APPAREIL D'ETAT"

Le choix de la période 1954 - 1989 pour analyser la montée en puissance du contrôle étatique a été retenu à la fois pour bien rappeler l'ancrage des politiques publiques dans la période coloniale (1954 : date de création du premier dispositif de stabilisation), mais aussi pour donner la profondeur historique de l'installation progressive de l'appareil d'Etat jusqu'à sa remise en cause par la crise de la fin des années 80.

Le "bouclage" institutionnel

On a pu assister sur la période à un renforcement permanent du contrôle de l'Etat qui s'est traduit par une instrumentalisation du dispositif de stabilisation. Celui-ci va devenir l'outil central du prélèvement et de la redistribution dans le cadre d'un système de gestion centralisé, discrétionnaire et clientéliste.

Nous nous limiterons ici à rappeler les faits structurants de cette évolution et nous renverrons à Losch (1992) et Jarrige (1994) pour une présentation plus détaillée des mécanismes et leurs incidences.

L'essentiel du bouclage institutionnel par l'appareil d'Etat va s'effectuer pendant les premières années de l'indépendance. Au début des années 70, la configuration d'ensemble est en place et les aménagements ultérieurs ne feront que compléter et renforcer à la marge le dispositif central.

Le système de stabilisation d'origine coloniale évolue très vite d'un outil financier de régulation des prix à un outil de contrôle de l'ensemble de la mise en marché : en 1962 la Caisse de stabilisation du café et la Caisse de stabilisation du cacao sont fusionnées ; en 1963 et 1964 la Caisse voit ses compétences élargies à l'organisation de la commercialisation intérieure (agréments des professionnels, définition des prix intérieurs, prise en charge des frais de transport) et à l'exportation (politique de vente, autorisation des embarquements), elle devient société d'Etat ; en 1966 elle prend son nom définitif de Caisse de soutien et de stabilisation des prix des productions agricoles (CSSPPA) et une règle d'affectation des résultats - qui restera théorique - est définie (avec 60 % en fonds de réserve, 30 % pour les actions économiques et sociales et 10 % pour le crédit agricole) ; en 1968 le système des quotas d'exportation est mis en place.

Avec une telle batterie de prérogatives, la Caisse peut désormais gérer la connexion de l'économie de plantation avec le marché international et "asseoir" le pouvoir d'Etat :

- elle fixe les conditions de participation au dispositif par les agréments des traitants et des exportateurs ;
- elle définit le niveau de participation des acteurs par l'attribution de quotas d'exportation annuels exprimés en pourcentage de la récolte ;
- elle détermine les conditions de rémunération de tous les opérateurs à toutes les étapes de la mise en marché par la publication annuelle d'un barème précisant les prix intérieurs du bord champ à l'embarquement (FOB) et jusqu'à la livraison du produit au port de destination (CAF) ;
- elle décide des ventes du café et du cacao ivoiriens sur le marché international.

Les conséquences économiques et politiques d'un tel mode de régulation sont :

- à travers les barèmes, l'organisation de la répartition centralisée de la valeur marchande entre agents économiques et... catégories sociales, avec la garantie d'une rémunération fixée *ex ante* au kilo de produit livré ou manipulé, en distinguant : une rémunération "négociée" annuellement - au moins formellement - entre la Caisse et les représentants de syndicats professionnels institués (GEPEX pour les exportateurs et SYNACCI pour les traitants) et une rémunération "octroyée" aux planteurs (qui n'ont pas de représentation organique) ;

- à travers le contrôle des exportations, l'organisation d'un prélèvement par la Caisse correspondant à l'écart entre le CAF du barème et le prix de réalisation des contrats[9] : ce prélèvement sera à l'origine de ressources considérables - jusqu'à 200 milliards de F.CFA en 1978 - qui alimenteront de manière privilégiée le budget spécial d'investissement de l'Etat (BSIE), mais qui laisseront aussi des montants conséquents sans affectation clairement définie (absence totale de transparence des comptes de la Caisse) ;

- à travers les agréments et quotas, la possibilité de distribuer des prébendes sur une base clientéliste en attribuant des "droits" à des non-professionnels : le système aboutira ainsi à l'apparition de trois catégories d'exportateurs : des exportateurs autonomes (ayant toutes les installations techniques nécessaires), des exportateurs dépendants (sans équipements et n'assurant que les opérations contractuelles) et des exportateurs fictifs (ou "quotataires politiques", rétrocédant leurs droits contre rétribution aux autres exportateurs).

LA RECOMPOSITION DU JEU DES ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION

L'évolution des rapports de force dans le domaine de la commercialisation est caractérisée par de grands changements, lourds de conséquences pour l'interprétation finale du système de mise en marché.

Il convient de distinguer la commercialisation intérieure, où les changements par rapport à la période coloniale seront tardifs, timides et restent limités, et le domaine réservé de l'exportation où en revanche on assiste à un remplacement complet des acteurs.

En ce qui concerne la commercialisation intérieure, l'Etat ivoirien va peu innover. Nous rappellerons que cette commercialisation (collecte du produit en brousse puis groupage avant cession aux exportateurs) était caractérisée avant l'indépendance par une prédominance de petits commerçants européens puis surtout syro-libanais intervenant en liaison avec les grandes sociétés de traite basées dans les principales villes de l'intérieur et à Abidjan. Ces réseaux avaient progressivement supplanté et ruiné les circuits de traite autochtones qui s'étaient développés au XIXe siècle à partir de la commercialisation du caoutchouc, de la cola et de l'huile de palme.

Le caractère fortement autoritaire de la colonisation française, contrairement à la britannique, empêchera l'émergence d'une commercialisation africaine et les africains resteront longtemps les "supplétifs" des commerçants étrangers (en occupant notamment la fonction de pisteur, *ie* collecteur en brousse). L'administration coloniale autorisera au début des années 30 une intervention des Sociétés indigènes de prévoyance (SIP) dans la commercialisation des produits de leurs adhérents ; mais ce système restera marginal et il est essentiel de rappeler que les revendications du SAA porteront peu sur le contrôle de la mise en marché et se focaliseront sur l'égalité de statut entre planteur européen et africain.

L'innovation institutionnelle de la Côte-d'Ivoire indépendante sur le plan de la commercialisation va être la mise en place d'un système "coopératif". Est-ce sous la pression de l'idéologie coopérativiste colportée par les nombreux dispositifs d'aide extérieure en matière de développement rural ? En tout état de cause, on ne peut que constater que ce choix a manqué de conviction, tant la mise en place de l'appareil législatif et réglementaire a été tardive et incomplète. Plusieurs textes de 1966, 1972 et 1977 font référence à la création de coopératives et font preuve d'un formalisme procédurier et d'un contrôle administratif extrêmement pointilleux.

En fait, la construction du système coopératif ne sera pas achevée : si les textes prévoient bien le passage d'un stade intermédiaire - le groupement à vocation coopérative (GVC) - au stade final de la coopérative, avec éventuellement la constitution d'unions de GVC, les réalisations s'arrêteront à l'étape de la "vocation". Ainsi en 1992, il existait dans les secteurs caféier et cacaoyer de l'ordre de 2 800 GVC[10], 30 unions et 5 coopératives (Hartwitch 1994). Cette situation s'explique par la

[9] Le système prévoyait des reversements en cas d'écarts négatifs : de 1960 à la chute des prix internationaux de la fin des années 80, cette situation ne se produira qu'une fois en 1962-63.

[10] Plus de 90 % des GVC de l'ensemble du pays sont liés à l'activité de commercialisation du café et du cacao.

main-mise de l'Etat, via une administration de tutelle - la DMC, rattachée au ministère de l'agriculture - chargée d'accorder les agréments et de la "surveillance" du secteur, et par l'utilisation d'une clause originale : celle de la période probatoire de trois ans renouvelable par tacite reconduction, permettant de perpétuer indéfiniment le statut de GVC. Cette surveillance se traduit aussi, dans le cas particulier des unions, par le détachement de fonctionnaires de la DMC, condition de fait pour la délivrance d'un agrément.

Au-delà de ces contraintes administratives et de leurs conséquences sur les effectifs, le phénomène marquant reste cependant la faible emprise des GVC sur la commercialisation intérieure. Le système coopératif s'est globalement limité à la collecte primaire (le groupage des produits) et apparaît à son tour comme le supplétif des traitants. Il est extrêmement difficile d'avoir des données précises sur les flux de produits entre opérateurs, mais - globalement - peu nombreux sont les GVC assurant une vente directe au stade export : le plus souvent ils livrent à un acheteur qui revendra à son tour aux exportateurs. La part de la récolte manipulée par les GVC est de l'ordre de 20 % pour le cacao (environ 150 000 tonnes) et serait tombée à 25 % pour le café[11]. Cette faiblesse est largement liée à la fragilité des coopératives découlant de l'insuffisance structurelle de leurs fonds propres et de l'étroitesse de leur base de rémunération, la ristourne octroyée par l'Etat dans le cadre des barèmes (de l'ordre de 20 F/kg à la fin des années 80) ne dépassant pas les 3 à 5 % du FOB et restant fixe quel que soit le tonnage collecté. Ces handicaps ont débouché sur de nombreux dysfonctionnements (retards de paiements) et sur un engouement limité des planteurs pour une commercialisation via les GVC. De nombreux groupements seront ainsi purement formels et permettront d'offrir une garantie pour l'accès de leurs membres au crédit agricole mais aussi, parfois, une couverture pour certains traitants en délicatesse avec l'administration.

Ainsi, aujourd'hui, la commercialisation intérieure est toujours caractérisée par l'importance des réseaux de traitants qui lient par des mécanismes de préfinancement les "acheteurs de produits" aux exportateurs. L'origine géographique des traitants s'est cependant modifiée : les commerçants européens ont disparu et les acheteurs africains occupent dorénavant la plus grande place. D'après les données du SYNACCI, en 1990-91, et en prenant l'exemple du cacao (mais les acheteurs ont généralement l'agrément pour les deux produits), 667 traitants étaient agréés dont 57 % d'ivoiriens, 26 % de libanais et 17 % d'autres africains (Jarrige 1994). Un phénomène significatif reste toutefois le poids réel des opérateurs d'origine libanaise, qui s'accroît nettement si on considère les tonnages collectés, puisque ceux-ci équivalent aux volumes commercialisés par les acheteurs africains. A la fin de la décennie 80, la commercialisation intérieure était ainsi assurée globalement par les GVC (20 %), les traitants africains (40 %) et libanais (40 %).

En ce qui concerne l'exportation, en revanche, les bouleversements vont être extrêmements importants. En l'espace de quinze ans (1955-1970), parallèlement au "bouclage institutionnel" par l'Etat, les opérateurs économiques vont être complètement remplacés ; et c'est ce changement d'acteurs qui va donner sa cohérence à l'ensemble du système de mise en marché en particulier, et sa "moelle épinière" au système socio-politique en général.

En effet, la fin de la période coloniale, qui voit la mise en place du dispositif de stabilisation d'une part et la prise de pouvoir de l'élite politique issue du SAA d'autre part, s'accompagne d'un net repli des grandes sociétés de traite coloniales (les SCOA et CFAO en particulier) au profit d'une nouvelle génération d'opérateurs étrangers, plus indépendants et spécifiquement implantés en Côte-d'Ivoire. Comme l'a bien montré Assidon (1989), ces sociétés de traite étaient surtout orientées vers la vente de produits importés, et l'achat des productions locales était une activité historique mais secondaire qui ne se traduisait guère par une stratégie concurrentielle véritable. Il s'agissait uniquement pour les représentants locaux de répondre aux objectifs fixés par le siège en métropole. Même si la période de transition (1955-1960) est encore mal connue, les nouveaux arrivants vont offrir un profil pour le moins différent : au-delà des dynamismes particuliers, leur but affiché est bien de maximiser les profits en augmentant les parts de marché[12]. Ainsi, au début des années 70, les

---

[11] La proportion de café collectée était nettement supérieure avant la crise du système de commercialisation et la réforme du système de décorticage, puisqu'elle avait dépassé les 60 % en 1988.

[12] "*Pendant que les <<fonctionnaires>> des maisons de traite jouaient au tennis, les nouveaux venus serraient les boulons de leurs usines en maillot de corps*" (sic), d'après un observateur privilégié de l'époque.

"vieilles maisons" polyvalentes ont complètement disparu du paysage de la commercialisation du café et du cacao et elles sont remplacées majoritairement par ce que Suret-Canale (1987) appelle les sociétés d'export spécialisées[13]. Parmi ces nouveaux exportateurs, on trouve d'abord des sociétés liées organiquement à des firmes françaises - il s'agit notamment des importateurs de café du Havre (DAFCI lié à UNIDAF, SHAC lié initialement à Raoul Duval) -, mais aussi et surtout quelques "indépendants" dont les meilleurs exemples sont sans aucun doute Tardivat et JAG - doyen des exportateurs ivoiriens - même si dans ce dernier cas il existera un lien temporaire avec le groupe Denis Frères de Bordeaux.

Ce changement d'acteurs va s'accompagner d'un autre phénomène essentiel lié à la mise en place du mode de régulation étatique : le développement de l'effectifs des exportateurs par le jeu des agréments et des quotas, qui constitue la base du système de redistribution centralisé. Ainsi, le nombre d'opérateurs passe de moins d'une dizaine avant l'indépendance, à une vingtaine au début des années 70 et une cinquantaine à la fin de la décennie 80. Cette évolution se concrétise par la création de nouvelles sociétés - "nationales" - initiées par les nouveaux exportateurs et qui vont prendre progressivement leur autonomie par le glissement de l'actionnariat et des postes de responsabilités (dont l'idéal-type est certainement SIFCA, créée par Tardivat), et par la mise en place des sociétés "fictives" liées aux quotas politiques. Cette croissance des effectifs ne doit toutefois pas faire illusion sur la configuration finale du dispositif : ce ne sont que quelques groupes qui contrôlent l'essentiel de l'exportation, par le jeu des actionnariats croisés[14] ou par la prise en charge physique des tonnages des quotataires politiques. Les cinq sociétés précitées - CIPEXI, DAFCI, SHAC, JAG et SIFCA - "ont la main" sur environ 70 % du café et 80 % du cacao ivoiriens et sur 60 % des réseaux de traitants ; et SIFCA "pèse" à elle seule plus ou moins 30 % du café[15] et 25 % du cacao[16].

Il est possible de tenter une relecture globale de cette recomposition du jeu des acteurs de la commercialisation en l'interprétant comme une sorte de "new deal" à l'ivoirienne, qui va contribuer largement à la "revolution passive"gramscienne rappelée par Bayart (1989). On assiste à la mise en place puis à la consolidation, en l'espace de trois décennies, d'un oligopsone d'exportateurs sous tutelle de l'Etat, et plus particulièrement de la Caisse de stabilisation. Le système des quotas, des barèmes et des agréments enlève toute autonomie véritable aux exportateurs, qui sont en fait des chargeurs, mais il leur offre en échange une garantie de rémunération proportionnelle à leur activité commerciale pour l'évacuation des produits (par les barèmes) et une rémunération fixée contractuellement (par des conventions spécifiques) pour les activités déléguées par l'Etat[17] . La contrepartie d'un tel régime privilégié va être l'instauration d'arrangements plus ou moins formels entre le pouvoir politique et les exportateurs qui vont se concrétiser par la couverture logistique des "activités" des quotataires politiques - assurant la viabilité technique et financière du système de redistribution -, et par l'accueil significatif des "barons" du régime (avec un syndrome du type "compagnon de la libération"), puis de leurs fils, au sein des conseils d'administration, des équipes de direction et des tours de table d'actionnaires, ouvrant ainsi l'accès aux jetons de présence, salaires consistants et autres dividendes...

Ce "new deal" va permettre l'intégration progressive des élites politiques dans la sphère de la mise en marché dont elles avaient été jusqu'alors exclues par le monopole des maisons de traite. Il a été d'évidence rendu possible par le changement d'acteurs et l'arrivée de nouveaux exportateurs, sans passé colonial local, avec qui il était possible de négocier. Et il correspond de fait à une

---

[13] La seule survivance notable de cette époque de la traite, mais il ne s'agit pas d'une société coloniale française, est la Compagnie commerciale hollando-africaine (CCHA ou Hollando), à l'origine de l'un des principaux exportateurs ivoiriens - la société CIPEXI -, qu'elle contrôle à hauteur d'environ 75 %.

[14] Ainsi, à titre d'exemple, le groupe SIFCA "pilote" à des degrés divers un certain nombre de sociétés d'export comme COMAFRIQUE, SEC, CIC, COMIVEX, USIKRO, UNICO...

[15] Et jusqu'à 50 % à l'époque des décortiqueries industrielles (cf. infra).

[16] Une telle part de marché pour le cacao signifie à la fin des années 80 environ 200 000 tonnes, soit l'équivalent du cinquième ou sixième rang dans le classement des pays producteurs.

[17] Ce sera le cas pour le décorticage industriel du café, obligatoire entre 1977 et 1992, et confié aux principaux groupes d'exportateurs qui créeront des sociétés d'usinage (Losch 1994a), et pour certaines activités de stockage et de transformation du cacao (Jarrige 1994).

"appropriation nationale" de l'aval des filières caféière et cacaoyère, malgré la présence dominante initiale d'opérateurs étrangers, grâce à un dispositif institutionnel original et efficace (cf. Tiano1982). Cette évolution, au-delà de la dépendance organique vis-à-vis du marché international, équivaut bien à une autonomisation supplémentaire du "phénomène global économie de plantation". Elle permet pour le moins de relancer le débat sur le thème de la dépendance du modèle ivoirien et conforte le "*glissement de l'analyse du système mondial aux systèmes internes*" qu'évoquait Morice (1987) à propos de Bernstein et Campbell (1985). Elle renforce aussi le caractère opératoire de l'analyse en termes d'interfaces entre les échelles de cohérence proposée par Braudel et reprise par Beaud (1987) dans le concept de système national/mondial hiérarchisé.

Cette interprétation est confirmée par l'évolution de la dernière décennie, qui a vu se renforcer progressivement l'ivoirisation du dispositif : déconnexion de plus en plus marquée des groupes d'exportation de leurs groupes ou sociétés d'origine, tant sur le plan financier que commercial (contrôle renforcé par des intérêts locaux, liberté d'action), montée en puissance de la "génération des fils", formés au management dans les universités européennes et américaines, et qui ne se contentent plus de la rente des quotas mais s'essaient à l'activité directe dans la commercialisation intérieure et l'exportation (cas par exemple de sociétés comme Internégoce ou IPN).

LECTURES, RELECTURES SOCIO-POLITIQUES

A ce stade de la relecture de l'économie de plantation, toute tentative d'interprétation revient immanquablement sur le problème récurrent de la caractérisation de l'Etat ivoirien. Car, en dernier ressort, ces évolutions multiformes que nous venons d'évoquer correspondent-elles à "la prise de contrôle progressive de la mise en marché par l'appareil d'Etat" ou ont-elles été l'occasion de conforter "l'appropriation de l'Etat par la classe dirigeante" ? On retrouve ici le vieux débat sur l'Etat instrument ou l'Etat autonome...

Mais si, comme le rappellent Fauré et Médard (1982), l'Etat et cette classe dirigeante se confondent largement, cette reformulation du questionnement permet incidemment de suggérer que l'Etat se trouve bien installé au coeur de cette mise en marché qui constitue le chaînon manquant de l'économie de plantation et la base économique du pouvoir politique... Nous délaisserons toutefois cette discussion - toujours ouverte - pour ramener notre propos, plus modestement, à deux conclusions d'étape.

Tout d'abord, le contrôle de la mise en marché a permis de consolider et régénérer le système clientéliste. La gestion privée de la commercialisation sous la lourde tutelle de la Caisse de stabilisation, caractérisée par une extrême concentration de la décision au niveau d'une direction générale ne prenant ses instructions qu'auprès de la présidence de la république, a offert un nouveau champ de redistribution. Celui-ci s'exprime à la fois par les possibilités d'alliances nouvelles de la classe dirigeante avec les sociétés d'export (octroi de participations ou de postes de "responsabilités" justifiant rémunération) et par le système des quotas politiques qui permet plus directement d'accorder des prébendes. Il n'est pas inutile sur ce point de fournir quelques ordres de grandeur : à la fin des années 80, l'attribution d'un quota d'exportation de cacao de 2 % (équivalant à un quota moyen) signifiait, pour une production totale de 800 000 tonnes et une rémunération de 2,5 F CFA/kg pour l'exportateur prévue au barème, une "rente de quota" de 40 millions de F CFA 1990[18].

Cette consolidation des bases clientélistes a correspondu à un phénomène à la fois diachronique et asynchrone de renouvellement de la base même du pouvoir. Dans un premier temps, l'élite politique issue de la lutte "fondatrice" et de la sphère de la production agricole a favorisé un système de redistribution où le droit d'accès à la terre, et plus particulièrement au domaine de l'Etat par la dévolution d'une portion de "forêt classée", jouait un rôle symbolique. Ce système a notamment

[18] La rémunération globale pour un groupe "actif" comme SIFCA, contrôlant environ 25 % de l'exportation (dans sa configuration large et "consolidée"), était de l'ordre de 500 millions. Mais son chiffre d'affaires, lié à ses activités de stockage, conditionnement, mise à quai, prises en charge par le barème (36 F CFA/kg), était bien supérieure aux 10 milliards de F CFA 1990, si on ajoute aux quotas contrôlés directement par le groupe la manipulation des tonnages des exportateurs fictifs.

contribué à l'apparition d'une "*bourgeoisie de planteurs entrepreneurs*" et non ruraux, pour reprendre la "*décomposition du mythe*" proposée par Gastellu et Affou Yapi (1982). Puis, dans un second temps, le système de redistribution a été en partie complété et remplacé par la dévolution privilégiée des "reliefs" de la commercialisation, dont le contrôle par sa mise sous tutelle avait été la nouvelle frontière conquise par la classe dirigeante. Les résultats du "new deal" ont ainsi été d'élargir la base constitutive d'une bourgeoisie d'Etat, s'éloignant toujours plus des "*précieuses vertus schumpéteriennes*" (de Miras 1982).

Ensuite, cette main-mise sur la commercialisation s'est accompagnée d'une exclusion progressive des planteurs du dispositif de gestion de l'économie de plantation. Ce constat confirme et renforce le paradoxe rappelé par Copans (1987) : "*l'expropriation politique des masses rurales*" dans des sociétés encore fortement marquées par le rôle de la paysannerie. Il est révélé par le divorce implicite entre paysannerie et classe politique - l'alliance explicite étant au contraire sublimée -, alors que la première génération de dirigeants était bien d'origine rurale, en Côte-d'Ivoire comme dans de nombreux autres pays africains.

Cette exclusion des planteurs s'est concrétisée par :

- les obstacles à la mise en place d'un système coopératif effectif (abordé supra), qui aurait pu remettre en cause le jeu privilégié entre réseaux privés de commercialisation et d'exportation et classe dirigeante.

- l'absence de participation à tout processus institutionnel de décision, faute d'instance de représentation : alors que l'indépendance était issue de la lutte d'un syndicat agricole, les planteurs sont restés sans syndicats, contrairement aux autres acteurs de l'économie de plantation (traitants et exportateurs). Leurs énergies et leurs revendications étaient censées s'exprimer par le canal du parti unique - le PDCI - qui est d'abord (historiquement) "leur" parti... Par ailleurs, la chambre d'agriculture, organisée par un décret de 1964, et ayant vocation à représenter auprès des pouvoirs publics les "intérêts agricoles de la Nation", a été mise en veilleuse dès sa création puisqu'elle n'a disposé d'aucun moyen d'action et que les dernières élections générales, datant... des années 60, ont été remplacées de fait par un système de cooptation. Une rénovation des textes a eu lieu en 1994 et des élections sont enfin prévues en novembre de cette année, mais il est d'ores et déjà possible d'augurer du "profil" des futurs élus...

Concurremment cette exclusion s'est traduite - pendant trente ans - par l'accaparement de 50 à 70 % du prix mondial des café et cacao par l'aval des filières et par l'Etat (Jarrige 1994, Losch 1994b), qu'il faut comparer à la situation d'autres pays producteurs où se sont les planteurs qui bénéficient de 70 à 90 % du prix international. L'ajustement régulier du prix d'achat officiel des produits n'a fait qu'assurer en francs constants et sur la longue période le maintien d'un pouvoir d'achat rural laminé par les ponctions de l'aval, entraînant un blocage des possibilités d'expansion des marchés locaux, alors que les revenus urbains bénéficiaient d'une attention privilégiée des pouvoirs publics attestée par la forte croissance du SMIG en termes réels (Campbell 1985).

Concrètement, une telle "expropriation" n'a pu de fait se mettre en place que sous couvert d'un discours politique qui a consisté à entretenir le mythe de la prééminence du planteur -incarné par le Président, premier planteur de Côte-d'Ivoire - et qui justifiait que la Nation et son chef décorent annuellement les meilleurs agriculteurs par le biais d'une "coupe nationale du progrès". La cohésion du système était renforcée par des média thuriféraires et par la promotion d'un dialogue direct entre le président et le grand corps social des planteurs, qui était l'occasion de montrer "l'affection" du père de la Nation à travers le jeu des délégations reçues en audience (Touré 1982), confortant l'idée d'un pacte sacré entre l'Etat incarné le "Vieux" et sa paysannerie. La preuve tangible d'une telle attention centrale de la part des "autorités" était fournie par le libre accès à la mise en valeur des terres et par les avantages offerts par le système de commercialisation : une garantie d'achat et de paiement et un prix incitatif, réévalué régulièrement (magie du prix officiel "qui augmente toujours" !), qui ne seront jamais démentis pendant près de trente ans, jusqu'à la "guerre du cacao".

LES ANNEES 90 : INCERTITUDES ET ENJEUX DES RECOMPOSITIONS ACTUELLES

Aujourd'hui, les contrecoups de la crise du marché international des café et cacao des années 1987-1993 ont durement secoué la Côte-d'Ivoire et servi de révélateur désormais indiscutable à une crise plus structurelle, décrite depuis plus d'une décennie par de nombreux observateurs et même

reconnue comme telle par l'Etat (ou tout au moins "intellectualisée" par certains responsables de l'appareil administratif)[19]. Cependant cette crise, si elle est bien structurelle - et non seulement liée aux avatars des marchés que les embellies récentes voudraient faire oublier -, est aussi polymorphe : crise agricole, crise de légitimité politique, crise financière, crise de l'Etat, crise des "valeurs"...

La prééminence d'une rationalité politique redistributive, qui assurait la cohérence globale du système ivoirien, n'a pas produit que de l'inefficacité économique (cf. Lafay 1993), puisqu'elle a permis une forte croissance globale en général et sectorielle en particulier, conduisant notamment le pays - et ce n'est pas anecdotique - au premier rang des pays producteurs de cacao. Elle a toutefois entraîné l'apparition de surcoûts structurels élevés, via les sursalaires, avantages en nature, commissions et autres pourcentages d'une corruption rampante, qui - déjà dénoncés par Gouffern (1982) - ont eu pour conséquence de disqualifier les sociétés d'Etat, d'handicaper gravement le secteur industriel, de désorganiser les règles du jeu (et notamment le fonctionnement des services administratifs) et d'exacerber les conflits de pouvoir, en empêchant concurremment la création des bases d'une croissance durable. Et parallèlement, l'érosion progressive de la productivité des structures de production agricole, liée à une mise en valeur extensive désormais achevée ayant consommé en trente ans 80 % du patrimoine forestier, pose le problème de l'épuisement des fondements de la croissance... et de la régulation politique antérieures.

Si dans le tempo des analyses contradictoires du modèle ivoirien, "Etat et bourgeoisie" (1982) répondait aux critiques dépendantistes engagées par S. Amin (1967), les interrogations sur les perspectives du système politico-économique et les besoins d'approfondissement de son analyse, qu'appelait Campbell (citée par Morice 1987), restent aujourd'hui plus que jamais essentiels.

Crise, réformes et résistances de l'appareil d'Etat

Les conditions d'apparition de l'impasse économique et financière ivoirienne suscitée par l'effondrement des cours internationaux du café et du cacao sont désormais connues, tout comme les réformes qu'elle a induites dans le secteur de la commercialisation, et nous renverrons à nos travaux récents sur l'analyse factuelle et institutionnelle de ces évolutions sectorielles (Losch 1992, Losch et Varlet 1993).

Nous rappellerons seulement les grandes lignes des événements des dernières années pour mieux préciser les résistances de l'appareil d'Etat, touché dans ses fondements par la crise et les tentatives de réforme imposées de l'extérieur.

L'obstination politique et l'aveuglement économique de la "tête" du pouvoir d'Etat à refuser une adaptation des prix intérieurs et plus particulièrement les prix aux planteurs - aux réalités internationales de la fin des années 80 se sont traduites par une implosion financière du pays - déjà lourdement endetté - qui n'était pas en mesure de compenser les pertes de la mise en marché que la Caisse de stabilisation n'avait pas su et surtout pas voulu prévenir, du fait de ses objectifs implicites. Ainsi, si l'Etat dut se résoudre trop tardivement à baisser les prix à la production, il fut aussi contraint de passer sous les fourches caudines de ses bailleurs de fonds et d'engager des réformes qui visaient au "désarmement", selon l'air du temps, de l'arsenal d'intervention publique dans la commercialisation.

Les objectifs des réformateurs extérieurs étaient l'abandon du système des prix administrés et du prix garanti au producteur, la libéralisation totale de la commercialisation intérieure et de l'exportation - avec la "réduction" puis l'ouverture de la forteresse Caistab - et la mise en oeuvre du principe "d'étanchéité" des filières destiné à empêcher toute "fuite" des ressources vers d'autres secteurs et... groupes d'intérêt.

Il ressort de l'exposé qui précède que de tels objectifs ne pouvaient que heurter de front l'ensemble du dispositif patiemment construit en touchant le coeur du système socio-politique. Si l'appareil d'Etat dut se résoudre à sacrifier explicitement ses "bons planteurs" en divisant les prix

[19] On rappellera que le ministère du plan et de l'industrie avait créé, dès 1983, une commission d'étude sur la crise économique.

bord champ par deux en 1989 - après les avoir mis à contribution dans les faits par trente années de ponctions commerciales - ce fut avant tout pour ne pas "tuer la poule aux oeufs d'or" du système de redistribution qui était sur le point d'être emporté par la crise de marché. Un tel enjeu méritait de prendre le risque politique de briser le mythe du planteur, choyé par l'Etat et son chef censés le protéger à jamais des turpitudes extérieures ; mais il y avait bien un risque, que l'opposition enfin libéralisée par l'accouchement tardif du multipartisme sut récupérer, et qui explique le long atermoiement et la procrastination du père de la Nation.

Ainsi, la mise en oeuvre des réformes fut caractérisée par sa grande lenteur dans les négociations et les prises de décision, l'importance des demi-mesures et une propension certaine au "retour en arrière"[20]. Depuis 1991, la Caisse n'intervient plus - officiellement - dans la commercialisation intérieure, son conseil d'administration a été réactivé et "ouvert" aux planteurs, le barème a été supprimé, tout comme les quotas d'exportation et les monopsones de décorticage industriel de café... Cependant, les moyens du contrôle restent peu affectés : les pouvoirs publics continuent de fixer "politiquement" le prix aux producteurs, à publier un prix d'exportation de référence (qui signifie implicitement l'existence d'un "shadow barème"), à délivrer les agréments (GVC, traitants, exportateurs) ; et la Caisse a toujours la main-mise sur les ventes, malgré quelques contraintes techniques, alors que son conseil d'administration n'a pas voix au chapitre, d'après les dires-mêmes de certains de ses membres, qui auraient appris les nouveaux prix bord champ de l'après-dévaluation dans la presse...

Les bases du système de redistribution ne sont donc pas affectées (répartition des marges et répartition des prébendes par le jeu croisé des agréments et des déblocages des contrats d'exportation). Il est même possible de constater - non sans une certaine ironie - qu'une opération technique comme la dévaluation du franc CFA, justifiée par des arguments (parfois discutables) sur la reconquête de la compétitivité internationale, a permis de redonner une marge de manoeuvre évidente au pouvoir politique. Le doublement de la valeur en monnaie locale des exportations, multipliée par la reprise des cours, a offert à l'appareil d'Etat des "arguments" de poids dans ses négociations avec les financiers internationaux. Elle lui permet aussi de reprendre, sans guère de préoccupations de forme, le chemin des pratiques de redistribution antérieures que la conjoncture avait sérieusement contrariées (Losch 1994b).

Ainsi, et en référence aux travaux récents de Lafay et Lecaillon (1993) et Morrisson, Lafay et Dessus (1993), nous noterons que ces quelques remarques sur le poids du contexte ne peuvent que renforcer la nécessaire prise en compte par les "experts de la croissance et du développement" des contraintes politiques des ajustements qu'ils proposent...

Nouvelles alliances et crispations

Malgré les résistances et autres contre-offensives aux réformes, le "vent de la libéralisation" s'est accompagné d'un certain nombre d'évolutions significatives, favorisées par l'ouverture démocratique du régime. Ces évolutions, en remettant en cause les anciennes pratiques, entraînent de nombreuses crispations. Nous nous limiterons ici à deux commentaires portant sur la commercialisation intérieure et l'exportation.

Avec la fin du contrôle de la commercialisation intérieure, des monopsones d'achat régionaux des usines de décorticage du café et du régime des quotas, ce sont les règles du jeu de la collecte des produits qui sont changées : les réseaux commerciaux doivent désormais être performants, dans le cadre d'une concurrence directe, et il faut être capable - financièrement et techniquement - de capter des tonnages qui ne sont plus préaffectés. Ces nouvelles règles s'accompagnent de l'apparition de nouveaux acteurs dans le domaine coopératif[21], favorisé par le discours officiel et surtout l'intervention financière extérieure de l'Union européenne qui a mis en place en 1992 un fonds de garantie destiné à appuyer l'équipement et le fonctionnement des GVC. Ainsi de nouvelles

[20] En comparaison la situation camerounaise, caractérisée - malgré quelques similitudes - par un appareil d'Etat beaucoup plus faible, a connu des réformes structurelles nettement plus rapides et radicales (Losch et Varlet 1993).
[21] C'est le cas de la fédération des unions de GVC - l'UNECACI - proche du système officiel, et de la COOPAGCI regroupant les organisations de producteurs proches de l'opposition.

configurations et alliances se mettent en place et il est possible d'en esquisser une typologie avec la création de structures mixtes entre exportateurs et GVC - illustrée par les SOGEPAG promues par le groupe SIFCA -, de sociétés spécialisées dans le groupage des produits auxquelles participent des exportateurs et des négociants internationaux et de sociétés regroupant des traitants, des exportateurs et des négociants.

Cependant, lorsque l'administration a déclaré en début de campagne 1993-94, avec un effet d'annonce certain, l'attribution de l'exclusivité de la commercialisation intérieure aux GVC, il a été possible d'assister à une crispation immédiate du lobby "traitants - exportateurs", dont nous avons vu la position politiquement stratégique. Celle-ci s'est traduite par un arrêt de fait des achats aux GVC, par la paralysie de la logistique de transport essentiellement aux mains des traitants, et a conduit à un renoncement rapide de l'administration avec retour au système antérieur. Cet épisode est significatif. Il révèle qu'au-delà des apparences la donne est peu changée : le système coopératif n'a toujours pas accès à l'exportation et, surtout, l'absence de prime au groupage des produits (la rémunération de la collecte est forfaitaire au kilo, quel que soit le tonnage) est un obstacle évident à l'initiative et à l'émancipation financière et technique des GVC.

L'évolution récente du secteur de l'exportation est également instructive. La crise a fortement malmené certains groupes, fortement endettés (la Caistab a reconnu devoir environ 170 milliards de F.CFA aux opérateurs économiques), et la presse s'est fortement faite l'écho des difficultés du groupe JAG, l'un des "grands" et un vétéran du secteur. L'hypothèse de son rachat par le groupe américain Cargill, un géant mondial de l'agro-alimentaire, a suscité l'émoi et maintenu en haleine l'ensemble de la profession et de la classe politique ; car une telle perspective risquait de créer une brèche redoutable dans le dispositif d'exportation sous contrôle à la base du système de redistribution. Elle risquait aussi de malmener sérieusement d'importants intérêts, représentatifs d'une certaine "Françafrique" - pour reprendre les connexions évoquées par Smith et Glaser (1992) - notamment dans les secteurs bancaire, du transit et du transport maritime, Cargill pouvant très bien se passer des services locaux... Finalement une solution "ivoirienne" fut trouvée, avec un montage financier quelque peu mystérieux pour lequel furent évoqués des fonds venant de la tête de l'Etat...

Cet épisode est révélateur des enjeux et des risques actuels ; il ne constitue aussi probablement qu'une rémission par rapport à une évolution de plus en plus marquée des règles du commerce international vers la déprotection. Combien de temps la Caistab pourra-t-elle encore maîtriser seule un tiers du marché mondial du cacao ? Combien de temps la Côte-d'Ivoire pourra-t-elle encore maintenir un dispositif aussi spécifique et aussi verrouillé, vital pour son édifice socio-politique, et preuve indéniable - jusqu'à aujourd'hui - de sa capacité d'autonomisation ?

Ne pas se tromper de crise : crise de l'économie de plantation ou crise de légitimité politique ?

Cette relecture élargie de l'économie de plantation et cette réintégration de "l'étage" de la mise en marché ont permis d'apporter des éléments complémentaires à la compréhension globale du modèle ivoirien.

Ainsi, la crise actuelle des secteurs caféier et cacaoyer dépasse nettement le seul problème sectoriel et renvoie plus largement à une crise du mode de régulation politique dont l'avenir est devenu incertain. Comme le rappelait Chauveau (1993), il ne faut pas "*se tromper de crise*" et la crise de l'économie de plantation ne cache-t-elle pas plus directement une crise de légitimité politique ? Nous avons vu combien la classe dirigeante avait consolidé son pouvoir en utilisant l'appareil d'Etat pour mieux contrôler les secteurs stratégiques du café et du cacao. Mais, si la crise économique laisse désormais un nombre croissant d'exclus du système de redistribution - et explique la montée de l'opposition politique -, il ne faut pas oublier que la société civile a, elle aussi, considérablement évolué.

Avec l'option de sortie progressive de la production caféière et cacaoyère qui a été retenue par la majorité des stratégies familiales rurales, même si celle-ci est aujourd'hui contrariée par la situation économique, et avec dorénavant autant d'ivoiriens dans les villes que dans les campagnes (contre une proportion de 20 % et 80 % en 1960), n'y-a-t-il pas une déconnexion grandissante entre la

réalité sociale ivoirienne et une classe dirigeante dont la légitimité peut de plus en plus difficilement se raccrocher à la conquête d'une indépendance politique qu'elle a accaparée ?

Aujourd'hui déjà, et demain plus encore, comment le modèle ivoirien pourra-t-il accueillir chaque année près de 300 000 jeunes actifs supplémentaires et leur donner la possibilité d'accéder - pour reprendre l'expression de Vidal (1991) - au "*droit à la parole*" ?

BIBLIOGRAPHIE

AMIN (S.), 1967 - *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*, Editions de Minuit, Paris, 336 p.

ASSIDON (E.), 1989 - *Le commerce captif. Les sociétés commerciales françaises de l'Afrique noire*, L'Harmattan, Paris, 184 p.

BAYART (J.F.), 1989 - *L'Etat en Afrique la politique du ventre*, Fayard, Paris, 439p.

BEAUD (M.), 1987 - *Le système national/mondial hiérarchisé (une nouvelle lecture du capitalisme mondial)*, La Découverte, Paris.

BERNSTEIN (H.), CAMPBELL (B.K.) , Eds., 1985 - *Contradictions of accumulation in Africa : Studies in economy and state*, Sage, Beverly Hills, 312 p.

BRAUDEL (F.), 1979 - *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme. XVe - XVIIIe siècle*, A. Colin, Paris, 3 tomes, 1751 p.

CAMPBELL (B.K.), 1985 - The fiscal crisis of the state : the case of the Ivory Coast, in BERNSTEIN (H.), CAMPBELL (B.K.), Eds., - *Contradictions of accumulation in Africa : Studies in economy and state*, 267-310.

CHAUVEAU (J.P.), 1993 - L'innovation cacaoyère. Histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest, Séminaire "*Innovations et sociétés*", Montpellier, 13-16/09/93, CIRAD / INRA / ORSTOM, 20 p.

CHAUVEAU (J.P.), DOZON (J.P), 1985 - Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire, *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XXI, n°1 : 63-80.

CHAUVEAU (J.P.), DOZON(J.P), 1987 - Au coeur des ethnies ivoiriennes... l'Etat, in TERRAY E. (Dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, 221-296.

COLIN (J.P.), LOSCH (B.), 1990 - Touche pas à mon planteur. Réflexions sur les encadrements paysans en Côte-d'Ivoire, *Politique Africaine*, n° 40 : 83-99.

CONTAMIN (B.), FAURE Y(.A.), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte- d'Ivoire*, Karthala - ORSTOM, Paris, 369 p.

CONTAMIN (B.), FAURE (Y.A.), 1992 - Des économies et des Etats en Afrique francophone, *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XXVIII, n°2 : 305-326.

COPANS (J.), 1987 - Une crise conceptuelle opportune..., *Politique Africaine*, n° 26 : 2-14.

FAURE (Y.A.), MEDARD (J.F.), Eds., 1982 - *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Karthala, Paris, 270 p.

FAURE (Y.A.), MEDARD (J.F.), 1982 - Classe dominante ou classe dirigeante ?, in FAURE (Y.A.), MEDARD (J.F.), Eds., *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, 125-148.

GASTELLU (J.M.), AFFOU (S. Y.), 1982 - Un mythe à décomposer : la bourgeoisie de planteurs, in FAURE (Y.A.), MEDARD (J.F.) , Eds., *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, 149-180.

GBAGBO L.), 1982 - *Côte-d'Ivoire. Economie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, L'Harmattan, Paris, 212 p.

GOMBEAUD (J.L.), MOUTOUT (C.), SMITH (S.), 1990 - *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, Calmann-Levy, Paris, 218 p.

GOUFFERN (L.), 1982 - Les limites d'un modèle ? A propos d'Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire, *Politique Africaine*, n° 6 : 19-34.

HARTWITCH (F.), 1994 - *Coopération dans le secteur rural. La commercialisation intérieure dans la filière café-cacao en Côte-d'Ivoire*, mémoire de DAA, ENSAT / INP, Toulouse, 126 p.

JARRIGE (F.), 1994 - *La dynamique d'offre de cacao entre marché, conditions naturelles et institutions. Interprétation à partir d'une comparaison Côte-d'Ivoire - Malaisie*, thèse de doctorat, université de Bourgogne, 2 t., 345 p. + annexes.

LAFAY (J.D.), 1993 - Les apports de la théorie des choix publics à l'analyse des problèmes de développement, *Revue d'économie du développement*, 3 : 103-123.

LAFAY (J.D.), LECAILLON (J.), 1993 - *La dimension politique de l'ajustement*, OCDE, Centre de développement, Paris.

LAPORTE (B.), 1992 - *Les réformes des systèmes de commercialisation et de stabilisation au Cameroun et en Côte-d'Ivoire*, Ministère de la coopération et du développement / CERDI.

LOSCH (B.), 1989 - La filière caoutchouc naturel en Côte-d'Ivoire. Originalité et enjeux, in GRIFFON (M.), Ed., *Economie des filières en régions chaudes. Formation des prix et échanges agricoles*, 785-804.

LOSCH (B.), 1992 - La relève incertaine de la régulation étatique dans les filières café et cacao en Côte-d'Ivoire, Table ronde "*Crises et ajustements structurels : les dimensions sociales et culturelles*", Bingerville, 30/11-2/12/93, GIDIS-CI, 16 p.

LOSCH (B.), 1994a - La filière café en Côte-d'Ivoire, in *Compétitivité des cafés africains. Etudes de cas*, Ministère de la coopération et du développement, 1-29.

LOSCH (B.), 1994b - Les agro-exportateurs face à la dévaluation, *Politique Africaine*, n° 54 : 88-103.

LOSCH (B.), 1994c - Cacaos africains : comment la Côte-d'Ivoire a devancé le Cameroun, *Plantations, recherche, développement*, n° 2 : 15-27.

LOSCH (B.), VARLET (F.), 1993 - Quelles innovations institutionnelles face à l'ajustement structurel ? Le cas de la restructuration des filières café et cacao au Cameroun et en Côte-d'Ivoire, Séminaire "*Innovations et sociétés*", Montpellier, 13-16/09/93, CIRAD / INRA / ORSTOM, 12 p.

MAHIEU (F.R.), 1990 - *Les fondements de la crise économique en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 197 p.

MARSEILLE (J.), 1984 - *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel, Paris, 459 p.

MIRAS (C. de), 1982 - L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son état, in FAURE (Y.A.), MEDARD (J.F.), Eds., - *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, 181-229.

MORICE (A.), 1987 - L'Etat africain typique : lieu ou instrument ?, *Politique Africaine*, n° 26 : 42-62.

MORRISSON (C.), LAFAY (J.D.), DESSUS (S.), 1993 - *La faisabilité politique de l'ajustement en Afrique*, OCDE, Centre de développement, Paris.

SMITH (S.), GLASER (A.), 1992 - *Ces Messieurs Afrique*, Calmann Lévy, Paris, 235 p.

SURET-CANALE (J.), 1987 - *Afrique et capitaux*, L'Arbre verdoyant Editeur, 2 t., 860 p.

TIANO (A.), 1982 - La dialectique de la dépendance et de l'indépendance, *Revue Economique*, vol. 33, n°3 : 476-496.

TOURE (A.), 1982 - Paysans et fonctionnaires devant la culture et l'Etat, in FAURE (Y.A.), MEDARD (J.F.), Eds., *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, 231-251.

VERSCHAVE (F.X.), 1994 - *Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non excluante*, Syros, Paris, 211 p.

VIDAL (C.), 1991 - *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire - Rwanda)*, Karthala, Paris, 181 p.

L'EVOLUTION DE LA FILIERE PALMIER A HUILE EN COTE-D'IVOIRE :

QUAND LA SOCIETE D'ETAT DEVIENT FORTERESSE IMPRENABLE...

Anne-Marie PILLET-SCHWARTZ

La filière palmier à huile se prête particulièrement bien à une analyse du modèle ivoirien. L'État pris en tenaille entre d'un côté ses partenaires sociaux, de l'autre des bailleurs de fonds dont les politiques d'intervention sont étroitement dépendantes des fluctuations des cours de l'huile de palme, l'État tiraillé entre la crainte de ne pouvoir écouler correctement sa production sur le marché extérieur et celle de ne pouvoir répondre à la demande du marché ivoirien, l'État mis en difficulté pour se libérer de cette énorme machine qu'est devenue PALMINDUSTRIE, telles sont effectivement les principales lignes de force sur lesquelles s'articule la filière en Côte-d'Ivoire à la veille de la dévaluation du franc CFA.

A la base, quelque 139 000 hectares de palmiers à huile, dont 59 670 en plantations industrielles et 79 330 en plantations villageoises, répartis entre douze ensembles agro-industriels (EAI), au niveau desquels se fait l'usinage de la production des régimes de palme, laquelle dépassa pour la première fois le million de tonnes lors de la campagne 1990-1991 : officiellement 1 054 348 tonnes (PALMINDUSTRIE 20 novembre 1991), soit quelque 220 000 tonnes d'huile de palme si l'on prend comme base de calcul le taux d'extraction qu'ont réussi à obtenir à la fin de la décennie 1980 les chercheurs de l'Institut de recherche pour les huiles et oléagineux (IRHO) au service de PALMINDUSTRIE, à savoir 21,7% (AGRER mai 1990 : 26).

Les statistiques officielles relatives à la campagne 1990-1991 font état cependant de non pas 220 000 mais 240 000 tonnes d'huile de palme, ce qui place la Côte-d'Ivoire au cinquième rang mondial, derrière la Malaisie, 5 866 000 tonnes, l'Indonésie, 2 272 000 tonnes, le Nigeria, 621 000 tonnes, la Colombie, 243 000 tonnes — et devant la Thaïlande, 230 000 tonnes, et la Papouasie - Nouvelle-Guinée, 159 000 tonnes (PALMINDUSTRIE 14 février 1992). Cette surestimation apparente de la production ivoirienne semble tenir en fait à l'antériorité de ces statistiques par rapport à celles qui concernent la collecte des régimes de palme en plantations villageoises (PALMINDUSTRIE 20 novembre 1991), antériorité qui fait qu'elles prennent en compte non pas la production réelle de ces dernières mais leur production potentielle, qui la dépasse d'environ 150 000 tonnes : un fossé qui n'a fait que s'élargir avec le temps d'ailleurs, puisqu'il n'était encore que de 100 000 tonnes en 1987 et de 50 000 tonnes en 1982, chiffres qui représentaient, notamment en 1982, un pourcentage nettement plus faible de la production officielle (PALMINDUSTRIE 13 novembre 1991 : 5-6).

Un fossé dont pourtant les responsables de PALMINDUSTRIE se réjouissent. Comme le soulignent certains en 1992, les pertes enregistrées sur les plantations villageoises sont en effet tout bénéfice pour PALMINDUSTRIE. Qu'elles soient le fait de mauvais rendements, de détournements au profit du marché parallèle (estimé à 18 000 tonnes de régimes) ou de vols (notamment sur les EAI les plus proches d'Abidjan), peu importe, puisque de toutes les façons près de 100 000 tonnes sont déjà achetées à fonds perdus aux planteurs villageois. Une étude présentée aux bailleurs de fonds (en l'occurrence la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement) en 1991 par le ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et par le ministère de l'Economie, des Finances, du Commerce et du Plan pour l'octroi d'un prêt d'ajustement sectoriel à PALMINDUSTRIE n'occulte pas ce fait : "Les prévisions de production et de demandes intérieures montrent un excédent de l'offre de l'ordre de 100 000 tonnes par an de 1991 à 1995, excédent à écouler sur le marché international en compétition avec les pays du Sud-Est asiatique qui proposent un prix de cession décroissant" (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales *et al* février 1991 : 2).

Abandonner les plantations les moins rentables et tenter d'ajuster la production aux stricts besoins du pays et du marché extérieur, telle devrait être logiquement la solution, mais le problème

est d'une complexité telle que la fuite en avant reste encore en haut niveau la stratégie la plus avantageuse. Le propos alarmiste qui fait suite à ce constat de surproduction est de ce point de vue sans équivoque : "Cependant, faute de réaliser le plan de replantation établi depuis 1986 dans le cadre du deuxième plan palmier mais sans cesse reporté, l'offre risque d'être inférieure à la demande à l'horizon 2010" (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales *et al* février 1991 : 2). Des aléas du climat à ceux des cours, en passant par l'imprévisibilité des facteurs humains, que ce soit au niveau des plantations ou à celui du siège, trop de données sont, il est vrai, impossibles à maîtriser. Et que dire de l'irrationalité apparente de la politique intérieure des corps gras ? Comme l'ajoute encore la même étude : "Sur le marché intérieur, les débouchés de l'huile de palme subissent actuellement une concurrence croissante provoquée par l'augmentation constante d'huile de coton et les importations de matières grasses de substitution" (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales *et al* : 2).

On ne peut reprocher à l'État sa politique d'équilibre régional, qui l'a poussé à développer dans la savane la culture du coton (quelque 200 000 hectares, permettant de dégager quelque 20 000 tonnes d'huile en 1990), mais il a peut-être joué les "apprentis-sorciers" en laissant ainsi s'épanouir des filières concurrentielles (il s'est attaqué également à celle du soja) et l'on comprend d'autant mieux, vu sous cet angle, qu'il ait la volonté de se délester de ces gouffres financiers "au profit" du grand capitalisme, laissant en somme à de véritables "pros" le soin de démêler l'imbroglio. Néanmoins, en dépit de la crise, en dépit de sa dimension planétaire, ce processus ne va-t-il pas à contre-courant d'une certaine éthique, surtout s'agissant d'un pays comme la Côte-d'Ivoire, qui a reçu plus de "talents" que la plupart de ses voisins africains ? Plus encore, n'est-il pas l'indice d'une dérive qui aurait pu et dû être évitée ? La "recomposition" ressemble davantage aujourd'hui, dans le cas de PALMINDUSTRIE, à une mutation laborieuse, que l'État lui-même ne parvient à infléchir à sa guise. Comme le traduit à son tour une étude de la Direction et contrôle des grands travaux (DCGTx), effectuée également en 1991 pour l'octroi de prêts d'ajustement sectoriel, il ne lui est pas facile de se désengager : "L'État a amorcé son désengagement des activités directes de production, mais il ne peut toutefois le faire sans préparation, ni se désintéresser totalement sans dommages de projets d'investissement, dont certains resteront encore du ressort des pouvoirs publics" (DCGTx février 1991 : 2).

PALMINDUSTRIE a tout de même constitué son comité de privatisation, auquel participe activement la Caisse Française de Développement, et la Banque Mondiale, elle-même, a tenté, mais en vain, de la faire basculer dans l'empire d'UNILEVER, dont font déjà partie dans le pays Blohorn-HSL, la Société des plantations et huileries de Côte-d'Ivoire (PHCI) et la Société Africaine de triturage (TRITURAF), qui forment à elles trois la chaîne de seconde transformation industrielle des corps gras. PALMINDUSTRIE a du mal, on le voit, à se défaire de son label de non-rentabilité. Ce qu'il faudrait pour cela, disait en 1992 l'un de ses plus anciens responsables, c'est une dévaluation de 20% du franc CFA (!).

La dévaluation du franc CFA, qui est intervenue depuis, va-t-elle effectivement renverser la vapeur, permettre à l'État de conserver une fois encore les entreprises agro-industrielles dont il ne s'est jamais défait ou de les vendre sans avoir à les brader ? Quelle que soit la réponse et quelle que soit dans le futur la portée de l'événement sur la filière, le problème reste entier. Pourquoi le plus beau fleuron de l'agro-industrie ivoirienne n'a-t-il pas été capable en trente ans d'exercice d'enrichir État et planteurs villageois ? Misant sur l'atout que représente le secteur paysan, les responsables n'ont pas vraiment joué la carte du secteur privé, comme l'ont fait très tôt ceux de la filière hévéa, mais leur orientation est loin, très loin, d'avoir donné les résultats qu'elle donne dans les pays du Sud-Est asiatique. On touche là bien sûr le fond du problème, cependant PALMINDUSTRIE est une forteresse au sein de laquelle il est tout aussi difficile d'aller débusquer les failles du système ivoirien que d'aller opérer les changements fondamentaux qui s'imposent.

UNE SOCIETE D'ETAT CONFRONTEE A L'ETAT

L'opération SODEPALM, que les technocrates appellent aujourd'hui le premier plan palmier, par opposition au deuxième qui fut lancé en 1986, démarra officiellement en 1963. Ce fut la première grande opération agro-industrielle réalisée au lendemain de l'indépendance, époque où les exportations de la Côte-d'Ivoire étaient tributaires à 90% du café, du cacao et du bois, et elle n'a

jamais cessé depuis d'être le symbole par excellence du capitalisme d'État ivoirien. Peu de nationaux se souviennent, il est vrai, de la façon dont le président Houphouët-Boigny avait défini celui-ci devant l'Assemblée nationale, le 3 janvier 1961, le réduisant à une simple "phase de relais devant normalement déboucher sur un capitalisme de masse, un capitalisme populaire" (*Europe, France, Outre-Mer* janvier 1973 : 14). L'idéologie au pouvoir alla même plus loin dans les années qui suivirent, se réclamant carrément de "socialisme africain", mais la formule n'eut pas l'impact que l'on aurait pu supposer, en raison non seulement du caractère triomphant du libéralisme économique, mais aussi du caractère démagogique de bon nombre d'entreprises.

De par sa stratégie, la SODEPALM, pure société d'État créée en application de la loi du 22 mars 1962 relative aux entreprises publiques, illustrait remarquablement le discours officiel. Le volet social de l'opération était même gigantesque au départ. Jusqu'en 1967 en effet, le Fonds européen de développement (FED), qui, en deux conventions successives signées en 1963 et 1965 (FED C183 et FED C331), avait doté le pays de 9,25 milliards de francs CFA pour la mise en route du programme, préconisa le lotissement des plantations industrielles au profit de familles d'usufruitiers. L'idée fut évidemment abandonnée, les plantations villageoises, dont les premières avaient été réalisées dès 1959 sous l'égide de la Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte-d'Ivoire (SATMACI) et de l'IRHO, sur financement du Budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE), et qui couvraient déjà au seuil de l'année 1968 près de 10 000 hectares, étant là de toutes les façons pour témoigner de l'existence d'une politique de diffusion des revenus.

Une "mission d'action sociale" menée en 1967 apporta l'argumentation nécessaire à ceux qui n'étaient pas convaincus : "A long terme, il apparaît désormais certain que le développement des plantations villageoises autour des blocs et leurs usines, par l'adhésion qu'il suppose du planteur ivoirien, constitue la voie préférentielle... d'une manière beaucoup plus sûre, car moins artificielle, qu'un lotissement de plantations, aussi avantageux qu'il puisse être" (AGRER mai 1990 : 8-9). L'entrée en scène, la même année, de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) pour le financement de la suite du programme villageois acheva de consacrer cet état de fait. Désormais, la stratégie de la SODEPALM était sans équivoque une stratégie dualiste, faite pour contenter toutes les parties engagées dans l'aventure, pour rassurer notamment ceux qui craignaient pour l'approvisionnement des huileries, dont la première, celle d'Eloka, fut justement mise en service en 1968 : "Il est apparu... raisonnable de proposer une stratégie qui garantisse l'équilibre économique de l'opération et consiste à créer un noyau de plantations industrielles, dont le mode de gestion reposerait sur un salariat de type classique, et à profiter de l'existence de ce volant régulateur pour promouvoir, à la périphérie de ce noyau, un paysannat moderne acceptant de modifier ses comportements et de s'adapter aux techniques et méthodes rationnelles de culture" (AMAGOU et GLEIZES 1975 : 1 490).

Aux côtés de la CCCE s'engagèrent à leur tour la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Mondiale. Toutes trois devinrent les bailleurs de fonds attitrés des opérations palmier et cocotier (une opération cocotier ayant été également confiée à la SODEPALM en 1967), engagés, pour le "premier plan" au moins (qui dura jusqu'en 1978), aux côtés de deux organismes financiers ivoiriens, la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA). Ses statuts ne lui permettant pas de prêter son concours à une société d'État, la BEI, sollicitée plus particulièrement pour le financement de cinq huileries, exigea la participation du secteur privé, qui était de toutes les façons nécessaire pour la réalisation des opérations d'industrialisation et de commercialisation. Un protocole d'accord fut donc signé le 24 juin 1968 entre la SODEPALM et, en amont, la République de Côte-d'Ivoire (6,5 milliards de francs CFA de dotation), en aval, le secteur privé (1 milliard de francs CFA d'actions). Celui-ci était représenté par la Société de Gestion Commerciale pour les Caoutchoucs et les Oléagineux (SOGESCOL), une filiale de la Société Financière des Caoutchoucs (SOCFIN), qui commercialisait plus du tiers des exportations mondiales d'huile de palme ; la Société Nationale de Financement (SONAFI), qui regroupait des entreprises privées installées dans le pays ; le groupe Blohorn, qui y monopolisait la transformation de l'huile brute en produits finis ; enfin les principales banques qui y étaient établies, la SGBCI, la BIAO, la SIB et la BICICI.

La SODEPALM fit donc place au groupe SODEPALM, groupe d'économie mixte qui regroupait trois sociétés : la SODEPALM, société d'État, dotée d'un capital social de 400 millions de francs CFA, propriétaire des plantations industrielles, responsable de l'opération plantations

villageoises, chargée du plan cocotier ; PALMINDUSTRIE, société d'économie mixte, dotée d'un capital social de 2,5 milliards de francs CFA, souscrit pour 72% par la Côte-d'Ivoire, 18% par le secteur privé technique et 10% par le secteur privé ivoirien, propriétaire des huileries ; enfin PALMIVOIRE, également société d'économie mixte, dotée d'un capital social de 50 millions de francs CFA, souscrit pour 40% par la Côte-d'Ivoire, 40% par le secteur privé technique et 20% par le secteur privé ivoirien, mandatée par les deux autres pour la gestion des plantations industrielles, des huileries et des stations de stockage, la collecte et le traitement du produit brut, la commercialisation de l'huile de palme et des palmistes, la poursuite des investissements et la gérance de leur Association en participation.

Ces nouvelles structures juridiques demeurèrent inchangées jusqu'en 1974, année charnière, caractérisée par la montée en flèche des cours de l'huile de palme, qui, après être restés cantonnés dans les 200 dollars/TM (tonne métrique) pendant près de trente ans, atteignirent des pointes de plus de 800 dollars/TM (691 dollars/TM en moyenne pour l'année). Conséquence immédiate, le chiffre d'affaires du groupe passa de 6,3 milliards de francs CFA en 1973 à 21,1 milliards en 1974, et le désengagement du secteur privé commença à être envisagé sérieusement. Il faut dire que la construction des huileries était alors pratiquement achevée et que la Côte-d'Ivoire, dont la production de régimes de palme atteignait sa vitesse de croisière, venait d'accéder cette année-là au troisième rang mondial pour les exportations d'huile de palme, derrières les deux "grands" qu'ont toujours été en ce domaine la Malaisie et l'Indonésie.

L'opération, qui avait déjà en elle-même rapporté à l'État ivoirien plus qu'il n'avait investi (11,7 contre 6,5 milliards de francs CFA), permit en effet à celui-ci de "racheter" aisément sa liberté à ses partenaires privés et de reprendre totalement en main le groupe SODEPALM. Après que la direction générale eut été ivoirisée en 1974, la partie commercialisation fut confiée à la Caisse de Stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CSSPPA) en 1976, et le groupe lui-même fut restructuré en 1978 en deux sociétés d'État : la SODEPALM d'une part, chargée de l'encadrement des planteurs villageois de palmiers et de cocotiers alors engagés dans l'opération, ainsi que de la promotion des cultures vivrières en milieu forestier (essentiellement le riz et le manioc) ; PALMINDUSTRIE d'autre part, chargée de la gestion des plantations industrielles de palmiers et de cocotiers, de la collecte de leur production et de celle des plantations villageoises, enfin de toute la partie industrialisation du plan.

Soigneusement démantelé, l'État dans l'État qu'était devenu le groupe SODEPALM ne tarda pas cependant à rencontrer des difficultés. Ses capacités d'autofinancement s'étant considérablement accrues en 1974, il fut lâché par les bailleurs de fonds pour l'achèvement du programme "à l'est du Sassandra", dans la région de Soubré et dans celle d'Ehania, où devaient être construites pourtant encore deux huileries. Il dut aussi augmenter pour la première fois le prix d'achat des régimes aux planteurs villageois, qui passa dès 1974 de 4 à 8 francs CFA/kilo, avant d'être porté à 10 francs CFA/kilo en 1977. Tout cela, alors que le marché mondial des corps gras ne s'annonçait plus aussi stable qu'il l'avait été (désespérement, il est vrai!) pendant les décennies précédentes. Dès l'année 1975 en effet, la pénurie fit place à la surproduction (avec le soja aux USA, le coprah aux Philippines et en Malaisie, l'arachide au Sénégal, etc.) et le cours moyen de l'huile de palme chuta à 435 dollars/TM. La situation du groupe, sans être inquiétante ou même inconfortable, aurait dut inciter à la prudence.

De 1975 à 1977, alors qu'étaient en train d'être revues ses structures juridiques (phase délicate entre toutes), l'effervescence ne se relâcha pas : lancement des plans palmier et cocotier "à l'ouest du Sassandra", plans qui devaient trouver de surcroît leur prolongement au Liberia par le biais d'au moins une assistance technique en un premier temps ; construction et mise en service à Abidjan d'une huilerie de graines pour les noix de palmiste et le coprah, laquelle, restée inachevée, fut condamnée à tourner en-deça de sa capacité ; construction d'une première usine de coco râpé ; négociations pour l'extension des plantations de cocotiers à l'intérieur du pays ; développement d'activités technologiques pour le traitement mécanique des noix de coco et du manioc, etc. Mais le coup dur pour le groupe ne vint pas de ces folles dépenses, faites certes trop hâtivement, tout comme sa restructuration, au dire de l'un de ses responsables. Les trois bailleurs de fonds extérieurs, la CCCE, la BEI et la Banque Mondiale, même s'ils l'obligeaient à puiser dans ses propres fonds, continuaient tout de même à jouer leur rôle. Le coup dur vint en fait de la perte de son autonomie. La CSSPPA lui

payait en effet huile et Coprah sur la base de barèmes qui, dès la campagne 1976-1977, posèrent des problèmes à ceux qui étaient chargés d'en arrêter le montant. D'où un découvert bancaire de 17,6 milliards de francs CFA au 31 décembre 1977 et le SOS lancé par son directeur général au ministre de l'Agriculture le 14 janvier 1978 pour une avance immédiate de 3 milliards de francs CFA : "A l'heure actuelle (écrivait-il), le découvert bancaire coûte près de 6 millions de francs CFA par jour qui s'écoule" (OKA 14 janvier 1978 : 3). La plus grave erreur fut effectivement d'avoir voulu aligner la commercialisation de l'huile de palme sur celle du café et du cacao, comme le disait encore le responsable qui estimait que ces transformations fondamentales n'auraient pas dû être menées si vite.

UNE SOCIETE D'ETAT CONFRONTEE AU PAYSAN

Les planteurs villageois, qui avaient aussi bénéficié de la flambée des cours de l'huile de palme, étaient censés tirer pleinement parti de cette métamorphose, puisque la nouvelle SODEPALM, pleinement à leur service, avait pour mission de pratiquer une vulgarisation qui ne soit plus sectorielle mais globale (SODEPALM-PALMIVOIRE 24 janvier 1975 : 7). Ce changement de cap s'inscrivait en fait dans le cadre d'une politique d'ensemble, qui, après avoir fait de la première décennie de l'indépendance celle d'une planification verticale, entièrement consacrée à la construction économique du pays, entendait faire de la seconde celle d'une planification horizontale, orientée par contre vers la promotion sociale du paysan. L'évolution en faveur d'opérations de développement agricole de type intégré était donc programmée depuis plusieurs années (et la décennie 1970 déjà bien entamée) lorsque, par un discours resté célèbre, le chef de l'Etat, profitant des bouleversements qui affectaient alors le marché international des matières premières, négocia lui-même le virage. Il fit ainsi coup double : dissolution ou récupération des SODE , ces sociétés d'État ou d'économie mixte qui, comme le groupe SODEPALM, étaient chargées d'une spéculation unique, et redistribution du "terrain" à trois d'entre elles, le Nord à la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des fibres Textiles (CIDT), le Centre à la SATMACI et le Sud à la SODEPALM, à charge pour elles de définir les stratégies qui leur permettent de "diluer" dans l'espace un développement resté jusque-là très localisé et très spécifique.

Paradoxalement, le groupe SODEPALM, qui venait de perdre son autonomie et s'apprêtait à perdre son unité, sortit renforcé de ce "coup de balai" historique du 20 juillet 1977, lequel se faisait fort entre autres d'assainir la gestion des entreprises. Il était certes d'ores et déjà évident que la nouvelle SODEPALM ne pourrait jamais assumer en grandeur réelle l'énorme tâche qui lui était officiellement dévolue, mais le problème était loin d'être d'actualité. Dès 1975 d'ailleurs, le groupe SODEPALM lui-même avait abordé avec réalisme ces questions relatives à une nouvelle approche du paysan : "Ce procédé de diffusion touche beaucoup plus profondément que l'autre les structures agraires traditionnelles, il prétend remodeler à la fois l'ensemble du système de production, les moyens de production et les techniques de production. On comprend alors que les résistances se feront plus dures et que la vulgarisation globale ne peut être envisagée que lorsque le *paysannat* a déjà été suffisamment *sensibilisé* aux actions de progrès" (SODEPALM-PALMIVOIRE, 24 janvier 1975 : 9). Il y avait de fortes chances pour que la nouvelle SODEPALM continue à se limiter encore très longtemps aux EAI.

La grande inconnue résidait en fait dans cette rupture entre l'*économique* et le *social*, qui allait totalement à contre-courant des valeurs prônées moins de dix auparavant, lors de l'émergence du groupe SODEPALM : "Avec cette structure totalement intégrée au sein d'un seul et même groupe, le groupe SODEPALM, il ne peut y avoir antagonisme entre la fonction de production et la fonction de transformation, entre les agriculteurs et les industriels. Les contraintes spécifiques à chacune des parties deviennent des contraintes globales résolues au mieux du complexe agro-industriel pris dans sa totalité" (AMAGOU et GLEIZES, 1975 : 1 495). Si, en haut lieu, on savait au moins comment interpréter cette discontinuité, on manquait d'éléments à la base pour apprécier le pour et le contre. Le monde des planteurs villageois, vivifié d'un côté par l'énorme bouffée d'oxygène que lui avait apportée les deux hausses successives du prix d'achat du kilo de régimes, fut fortement perturbé de l'autre par la destabilisation de l'entreprise qui, depuis des années, dépensait son énergie à convaincre tout un chacun qu'il avait fait, en s'engageant à ses côtés, un "mariage heureux". Le fait que les candidats au recrutement se soient faits plus nombreux devant la possibilité d'une rémunération plus conséquente et que la demande en ce domaine ait commencé à l'emporter sur l'offre

n'empêcha pas en effet, au dire des responsables, que se manifeste, dès l'exercice 1977-1978, "une certaine perte de confiance du planteur vis-à-vis de la société suite aux remaniements divers qui (avaient) caractérisé l'exercice" (SODEPALM 1978 : 11).

Les rapports entre la SODEPALM (puis le groupe SODEPALM) et les planteurs villageois avaient toujours été ambigus, mais, pendant au moins toute la première décennie de l'opération, la SODEPALM, qui avait essentiellement à jouer un rôle de société d'engineering agro-industriel, avait les coudées franches vis-à-vis de ces derniers. Il lui fallait avant tout ne pas déprécier cet atout qui lui était indispensable pour faire affluer les capitaux et l'on ne compte plus les initiatives qu'elle prit pour éviter le rapport de force, tant pouvaient être lourds de conséquences les risques de dérapage qui se profilaient en arrière-plan. Sa tâche lui paraissait d'autant plus exaltante qu'elle devait arriver à séduire sans toucher au prix d'achat du kilo de régimes. Les planteurs villageois du secteur de Bingerville n'ont certainement pas oublié le cours magistral que leur donna le directeur général du groupe SODEPALM le 12 mai 1972 et la clarté avec laquelle il leur expliqua comment, en vendant une tonne de régimes, ils gagnaient, tous frais déduits, 2 300 francs CFA et faisaient perdre à la société 3 700 francs CFA : "Quel est le plus heureux des deux : celui qui perd 3 700 francs ou celui qui gagne 2 300 francs" (PILLET-SCHWARTZ 1982 : 10) ? Édifiante démonstration qui fut faite dans tous les "secteurs villageois" par les plus hauts dignitaires du groupe et qui ne fut pas la seule manifestation du genre (d'autres, comme le "mois du palmier", sont également restées dans les mémoires). Le moral des planteurs ne faisant cependant que baisser au fur et à mesure qu'augmentait le coût de la vie, des mesures plus concrètes furent tout de même proposées, notamment en 1972 un système d' "intéressement", mis au point avec le concours de l'Institut technique des salaires de Paris et qui consistait en primes à la productivité attribuées à ceux qui réalisaient des scores supérieurs à 105% des prévisions, soit individuellement, soit au niveau du village. On proposa même en 1973 un système de ristournes pour les périodes de "vaches grasses", qui avait l'avantage de profiter à tout le monde, y compris aux planteurs les moins performants. Enfin, preuve de la taille de l'enjeu, un expert de la Société d'Etude pour le Développement Economique et Social (SEDES) fut catapulté de France en brousse spécialement pour cette cause, comme s'il existait une idée miracle en-dehors de celle qui consistait à augmenter le prix d'achat du kilo de régimes...

La période transitoire qui s'écoula entre 1974 et 1978 et qui marqua l'achèvement du premier plan palmier plaça le planteur villageois dans une situation nouvelle. Le groupe SODEPALM cessa de lui "faire la cour" au moment même où il acceptait enfin l'idylle et lui demanda de ne plus chercher à créer de nouvelles plantations au moment même où il commençait enfin à faire des émules. Ce retournement de situation, si absurde qu'il ait pu paraître à première vue, n'était pas dû à l'arbitraire d'une SODEPALM dégagée des devoirs que lui avaient imposés les bailleurs de fonds et déçue peut-être de n'avoir plus que des responsabilités d'encadrement. Totalement conjoncturel, il n'était en fait qu'une émanation de l'état de crise dans lequel s'enfonçait PALMINDUSTRIE, crise que la CCCE, la BEI et la Banque Mondiale, dans un mémorandum qu'elles adressèrent le 10 février 1981 au ministre de l'Agriculture (CCCE, CCE, Banque Mondiale 10 février 1981 : 1-13), traitèrent de façon tout à fait indépendante de la crise ivoirienne et a fortiori de la crise mondiale, comme si la société d'État en question n'était confrontée qu'à elle-même et à sa "petite soeur", la SODEPALM, qui venait d'être transformée en 1980 en Établissement public industriel et commercial (EPIC).

Si les 8 582 planteurs villageois qu'encadrait la SODEPALM à la fin de l'année 1978 furent avant tout les victimes de cette crise sans précédent, PALMINDUSTRIE, souvent acculée, faisant passer la paie du personnel des plantations industrielles avant leur rémunération par exemple, ils contribuèrent tout de même aussi à l'alimenter par la défaillance dont ils firent souvent preuve sur leurs propres plantations. A l'angoisse qu'ils ressentaient face aux bouleversements des deux sociétés (qui s'avéraient n'être plus seulement ceux qu'avait voulus l'État), vint s'ajouter le découragement qu'occasionna à partir de 1976 une dégradation des conditions climatiques, qui coïncida fâcheusement avec le premier coup d'arrêt porté au groupe : une pluviométrie faible, une insolation réduite et surtout un déficit hydrique de plus de 500 mm compromirent plusieurs années de suite la récolte villageoise, qui ne représentait plus que 53,2% des prévisions en 1979. Il n'en fallut pas plus pour que se multiplient les destructions de plantations : 5% des 37 902 hectares que représentaient celles-ci furent touchés. La démotivation des planteurs était telle que la SODEPALM, alarmée, fit passer le nombre d'encadreurs de 52 à 85 entre 1979 et 1980, mesure sur laquelle il lui fut immédiatement demandé de revenir. En 1981, privée de tous moyens d'action, elle se laissa retirer la supervision du

palmier et du cocotier pour ne garder que celle des cultures vivrières et malgré tout... son nom. La filière, exception faite toujours de la commercialisation, était à nouveau concentrée dans les mains d'une seule société d'État, PALMINDUSTRIE.

Cette décision ne changea rien pour les planteurs, mais elle correspond à une prise de conscience des technocrates, qui, contraints de suspendre tout planting à partir de 1979, que ce soit en plantation industrielle ou en plantation villageoise, réalisèrent que cette mesure risquait d'anéantir une partie au moins de leur source d'approvisionnement villageoise, qui correspondait déjà à l'époque à 42,6% du patrimoine géré par PALMINDUSTRIE. Devant la menace, pressée en outre par les bailleurs de fonds comme par l'IRHO, PALMINDUSTRIE porta au milieu de l'année 1981 le prix d'achat du kilo de régimes de 10 à 15 francs CFA, ce qui eut pour effet immédiat de relancer sinon la productivité, du moins les candidatures, qui furent plus nombreuses qu'elles n'avaient jamais été. L'engouement fut à son comble quand, en 1983, celui-ci fut augmenté à nouveau, passant à 19 francs CFA, en même temps que démarrait avec l'aide du FED, après quatre ans d'interruption totale, un nouveau programme de plantations. Il ne s'agissait que d'un "programme intérimaire", qui devait permettre à la Côte-d'Ivoire de "tenir" jusqu'à que puisse débuter en 1986 le deuxième plan palmier (un lourd déficit étant annoncé pour 1987), mais la replantation et l'extension du verger villageois outrepassèrent largement les prévisions, puisqu'elles atteignirent 11 200 hectares (contre 4 400 pour les plantations industrielles) (PALMINDUSTRIE 13 novembre 1991 : 5), alors que les experts avaient misé en 1981 sur 6 700 hectares (PALMINDUSTRIE mars 1983 : 101) et même en 1983, suite à des aménagements consécutifs à des problèmes financiers, sur 4 200 hectares (PALMINDUSTRIE mars 1983 : 104). PALMINDUSTRIE venait de jouer une fois encore son atout "plantations villageoises", influencée sans doute par les intéressés eux-mêmes, dont la demande était très forte, mais aussi par les bailleurs de fonds, auxquels la création de plantations villageoises revenait moins cher que celle de plantations industrielles et qui entendaient leur donner priorité pour la réalisation du "deuxième plan". PALMINDUSTRIE n'attendit pas pourtant la fin du programme intérimaire pour attirer l'attention sur la faiblesse de leurs rendements : "La comparaison des courbes prévisionnelles de production sans replantation et des productions réelles jusqu'à la dernière campagne 1985 montre que, malgré les abattements successifs et très importants qu'ont subis les prévisions, la réalité est encore en-deça... Cette constatation est d'autant plus alarmante que la stratégie retenue pour le développement de la production d'huile de palme en Côte-d'Ivoire repose principalement sur l'extension des superficies villageoises... Il n'y a aucune raison de penser que ces superficies seront exploitées de façon plus intensive qu'elles ne le sont actuellement" (PALMINDUSTRIE 9 novembre 1985 : 3).

Signe des temps, le rappel d'une telle réalité ne pouvait que jouer en faveur de la plantation villageoise. Les bailleurs de fonds extérieurs, à savoir le FED, les trois "piliers" habituels, la CCCE, la BEI et la Banque Mondiale, auxquelles s'était jointe la Commonwealth Development Corporation (CDC), savaient bien en effet que PALMINDUSTRIE, après une période de récession (pendant laquelle elle avait même cru un temps être obligée de fermer ses huileries), s'apprêtait à naviguer à vue parmi les écueils de la surproduction, en entrant dans ce "deuxième plan". Un programme villageois massif semblait être encore la solution la mieux adaptée dans un contexte aussi incertain : de bas rendements pouvaient toujours être revus à la hausse en cas de besoin et les ruraux y trouvaient de toutes les façons leur compte. La chute des cours de l'huile de palme en 1986, première année du plan, ne fit que les conforter dans leur point de vue si besoin en était. Dès cette année-là d'ailleurs le rapport superficie des plantations villageoises / superficie des plantations industrielles s'inversa en faveur des premières. Et ce fut tout naturellement le programme plantations industrielles qui fut réduit lorsque le montant de l'emprunt sur lequel comptait PALMINDUSTRIE s'avéra avoir été amputé de 40%. Au total, 38 141 hectares de plantations villageoises furent réalisés en cinq ans, alors qu'on en avait programmés 37 165, contre 12 631 hectares de plantations industrielles seulement, alors qu'on en avait programmés 26 500. Quant au nombre de planteurs villageois, qui avait chuté de 8 582 à 7 828 pendant les quatre années de marasme, marquées par l'interruption des opérations de planting, il augmenta de 3 267 pendant le programme intérimaire et de 5 030 pendant le deuxième plan, ce qui lui fit franchir le cap des 16 000 (16 015 officiellement au seuil de l'année 1991) (PALMINDUSTRIE février 1991).

Triomphe des bailleurs de fonds ou triomphe du monde paysan ? Ce qui est certain, c'est que si la société d'État est restée, tout au long de ce deuxième plan, tributaire des uns et des autres, comme

elle l'était lors du premier, ce n'est plus du tout dans la même logique. Elle empruntait, dans ses rapports avec les planteurs villageois, une voie tracée d'avance, dont le but était clairement défini et les embûches faciles à déjouer. Elle assume aujourd'hui un parcours à la fois moins fastidieux et plus chaotique. Il ne lui est plus nécessaire de chercher à porter à bout de bras un partenaire qui non seulement ne cherche plus à se dérober, mais a même tendance à se faire parfois envahissant. Elle ne savait qu'inventer jadis pour lui faire comprendre qu'elle ne pouvait augmenter le prix d'achat du kilo de régimes, elle ramena celui-ci de 19 à 14,5 francs CFA en 1989, *avant* la baisse de ceux du cacao et du café, sans que ce soit l'émeute et sans même provoquer de défection. Au contraire, les cours ayant à nouveau chuté cette année-là, elle suspendit quasiment le programme (36 nouveaux planteurs seulement sur les 5 030 du plan et 1 121 hectares sur les 38 141), ce qui lui permit de présenter la reprise en 1990 comme un palliatif, lequel fut bien accueilli. Finies les exigences, d'un côté comme de l'autre, et finies les théories empreintes de démagogie, comme celles qui prônaient le développement intégré : "S'il apparaît séduisant de concevoir de vastes projets intégrés, prenant en compte l'ensemble des problèmes économiques et sociaux du monde rural, l'expérience montre que ce type de projet est très long et très coûteux à réaliser. La trop grande multiplicité des actions envisagées, dans un cadre certes cohérent et satisfaisant pour l'esprit, conduit à une dispersion des efforts au moment de l'exécution, et se traduit par une dilution des effets escomptés et par une remise en cause de l'efficience et de la finalité de tels projets" (République de Côte-d'Ivoire janvier 1987 : 11). Sectoriel rime aujourd'hui avec fonctionnel, ce qui permet d'en appliquer les principes avec moins de rigueur qu'autrefois. L'une des plus grandes concessions faites par PALMINDUSTRIE, par exemple, est d'avoir laissé, par paternalisme ou par commodité, se multiplier les petites plantations, alors que toute tentative d'intensification est pratiquement vouée à l'échec en-dessous de 10 hectares. Une autre est de laisser s'étioler l'encadrement, maintenant que le programme intérimaire et le "deuxième plan" ont été menés à bien. Depuis la fin de l'année 1991, le nombre d'encadreurs n'est plus que de l'ordre de 30, alors qu'il était tout de même remonté à 150-160 au cours des années précédentes. Il est vrai que tout planting a été à nouveau suspendu en 1991-1992 : un cheminement en dents de scie, qui peut donner à penser que, si PALMINDUSTRIE joue avec le planteur villageois cette politique du laisser-faire, voire de la désinvolture, c'est parce qu'elle a elle-même actuellement un rôle plus passif qu'actif.

UNE SOCIETE D'ETAT CONFRONTEE A ELLE-MEME

PALMINDUSTRIE est une forteresse, qui renferme jalousement en son sein tout un pan de l'histoire secrète de la Côte-d'Ivoire d'après l'indépendance. Tout au long de ses trente années d'existence, elle n'a cessé d'évoluer entre deux eaux, avec, en amont, les bailleurs de fonds, en aval, les planteurs villageois. Garde-fou destiné à endiguer les capitaux, caution sociale d'un grand projet économique, ceux-ci se sont toujours "battus" avec circonspection, s'adaptant remarquablement, peut-on dire avec le recul, aux possibilités que leur offrait chaque époque, se faisant prier au début, s'imposant carrément aujourd'hui. Depuis le début de la décennie 1990, PALMINDUSTRIE fait montre à leur égard d'une "décontraction", qui, assurément, tranche avec l'attitude qu'affichèrent en leur temps la SODEPALM ou le groupe SODEPALM. Son apparent désengagement vis-à-vis d'eux va de paire, il est vrai, avec l'achèvement du "deuxième plan" et les problèmes liés à la surproduction qui sont apparus depuis. Elle n'avait pas hésité en effet à appliquer entre 1983 et 1988, époque de la reprise du planting, un système de primes hérité des années fastes, leur distribuant pas moins de 4,2 milliards de francs CFA en six ans (AGRER mai 1990 : 54). Il faut dire que la période 1983-1986, bref répit entre deux plages de turbulences, lui avait permis de dégager une réserve de 8 milliards de francs CFA, fait suffisamment rare pour être souligné. Et pourtant, le coût de production de la tonne d'huile de palme brute en plantation villageoise n'était pas spécialement bas à cette époque. Les statistiques de 1986 font état de 196 100 francs CFA contre 117 800 en plantation industrielle et... 57 950 en ce qui concerne les plantations malaisiennes. Comparés au cours moyen de l'huile de palme CAF-Europe, qui était alors de 103 100 francs CFA, ces coûts représentaient incontestablement une lourde perte pour la Côte-d'Ivoire, et l'on ne peut pas ne pas se demander quel but poursuivait PALMINDUSTRIE en s'ingéniant ainsi à faire tout ce qu'il fallait, et même plus, pour planter et produire toujours davantage. Sa fuite en avant lui a permis de rester, en exportant 152 000 tonnes d'huile en 1989-1990 et 113 000 tonnes en 1990-1991, le premier et pratiquement seul exportateur d'huile de palme d'Afrique (et le quatrième du monde) (PALMINDUSTRIE 14 février 1992). Est-ce donc pour l'honneur qu'elle assuma si souvent, comme tant d'autres, en pleine connaissance de cause,

sa fonction de gouffre financier ? Ou est-ce effectivement parce qu'elle n'a pas la liberté que l'on pourrait imaginer, s'agissant d'une société d'Etat aussi gigantesque ?

Le mémorandum qu'adressèrent la CCCE, la BEI et la Banque Mondiale au Ministre de l'Agriculture, le 10 février 1981, pour faire un diagnostic et des propositions sur la situation de PALMINDUSTRIE et l'avenir du secteur palmier-cocotier en Côte-d'Ivoire montre effectivement combien est importante la tutelle qu'elles exercent sur PALMINDUSTRIE. Fait significatif, le nom de celle-ci n'apparaît même pas dans le paragraphe introductif. Elle est présentée d'emblée en filigrane comme un outil, un outil de production a priori rentable, mais apparemment bien difficile à manier : "Avec les plans palmier à huile et cocotier, la Côte-d'Ivoire s'est dotée d'un outil de production rentable. Il est regrettable de constater que ce secteur, qui a fait l'objet d'efforts considérables de la part du gouvernement et des bailleurs de fonds, est dans un état de détérioration continue et que la crise grave qui l'affecte aujourd'hui risque de remettre en cause son existence propre" (CCCE, CCE, Banque Mondiale 10 février 1981 : 1).

La situation était effectivement critique à l'époque, malgré la mise en application d'un ultime plan de redressement financier préconisé en 1981 et qui s'était borné à consolider les découverts bancaires, sans redonner à la société les ressources indispensables à son exploitation, et malgré l'octroi par la Banque Mondiale de 4 milliards de francs CFA pour la poursuite du programme "à l'ouest du Sassandra". L'une des premières causes invoquées par les bailleurs de fonds tenait bien sûr au système de barème mis en place en 1976 lors de l'entrée en scène de la CSSPPA, système qui n'avait pas permis à PALMINDUSTRIE de faire face aux aléas climatiques des années qui avaient suivi et qui ne lui permettait pas davantage en temps normal d'assurer les affaires courantes ou de nouveaux investissements. Le gigantisme de PALMINDUSTRIE ne pouvait pas non plus ne pas être au banc des accusés, ce qui n'empêcha pas que lui soit confié la même année l'encadrement des plantations villageoises retiré à la SODEPALM et que lui soient restituées en 1983, au sortir de la crise, ses fonctions de commercialisation. A noter que l'on recréait ainsi, en prélude au "deuxième plan", les conditions qui prévalaient lors du "premier plan" et qui consistaient principalement en une structure unitaire autonome, chargée de toutes les phases de la filière. Le gigantisme de PALMINDUSTRIE, cela signifiait pour les bailleurs de fonds : "la multiplicité des organismes de contrôle administratif, entraînant une dilution des responsabilités et paralysant l'action de la société ; l'absence de ressources affectées normalement et régulièrement ; enfin un manque de gestionnaires suffisamment qualifiés" (CCCE, CCE, Banque Mondiale 10 février 1981 : 1). Un gigantisme qui ne s'est jamais départi et qui n'était, qui n'est, certainement pas étranger à l'absence de rentabilité du secteur palmier-cocotier ivoirien, phénomène qui pose problème quand "partout ailleurs ces deux cultures sont profitables" (ce sont les trois bailleurs de fonds réunis qui le disent, on ne peut que les croire!) (CCCE, CCE, Banque Mondiale 10 février 1981 : 1). Il est certain à ce propos que les coûts de structure, essentiellement des frais de siège, étaient et sont restés trop élevés ; que le poids des agios bancaires ont trop souvent été écrasants (alourdis encore au début de la crise par le système de barème, qui, entre 1976 et 1981, coûta à PALMINDUSTRIE plus de 8 milliards de francs CFA sur découverts à court terme (CCCE, CCE, Banque Mondiale 10 février 1981 : 3)... et qui fut maintenu magré tout jusqu'en 1983) ; enfin que l'encadrement du secteur villageois, mis en veilleuse, a englouti une fortune pour une efficacité discutable (en 1981, par exemple, cet encadrement revenait à 7 francs CFA la noix de coco, alors que les planteurs villageois de cocotiers touchaient, eux, 5 francs CFA par noix !).

Le système de barème, à un bout de la chaîne, a disparu, l'encadrement, à l'autre bout, ne vaut guère mieux aujourd'hui, mais que reste-t-il entre les deux pour que l'on parle encore en 1992 d'un découvert bancaire de 5 milliards de francs CFA ? Plusieurs fois restructurée, parfois destabilisée, la forteresse accuse les coups, mais demeure difficile à prendre, et à comprendre. Quand la rumeur fait état en 1990 d'un banal détournement d'un milliard de francs CFA (comptabilisé tout de même), on ne peut qu'envisager une erreur de trajet : loin d'avoir pris la voie du capitalisme de masse, les décideurs ont de toute évidence pris celle du grand capitalisme à l'occidentale, dans lequel le politique et la haute finance sont étroitement imbriqués. Ce n'est peut-être pas seulement faute d'acheteurs en fin de compte si la privatisation de la société recommandée par la Banque Mondiale ne s'est pas faite. Certes, l'accent a été mis avant tout en 1990 sur les effets néfastes qu'elle pourrait avoir à la base : "Les recommandations de la Banque Mondiale pour privatiser PALMINDUSTRIE semblent prématurées. Un opérateur privé passera outre et sans le moindre remords toutes les

dépenses sociales qui ne rapportent pas directement et immédiatement de l'argent. On fermerait carrément le secteur cocotier. On abandonnerait la gestion et l'entretien des infrastructures sociales et on limiterait les frais d'entretien des pistes dans un rayon optimum à partir de l'usine. Bref, les conséquences sociales risquent d'être incalculables" (AGRER mai 1990 : 82). L'observation est pertinente, mais il n'y a pas que les conséquences sociales qui risquent d'être incalculables, les conséquences politico-économiques pourraient l'être bien davantage. La filière palmier à huile serait-elle décidément incompatible avec le secteur privé en Côte-d'Ivoire ?

La SODEPALM a joué dès le début l'atout du secteur paysan et il est certain que si PALMINDUSTRIE peut se permettre de pratiquer actuellement à l'égard de ses planteurs villageois une politique du laisser-faire, ce n'est pas dans son intérêt de les laisser assumer intégralement par eux-mêmes leur insertion dans la filière, même dans le cas des quelque 2 900 hectares de Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA), qui sont déjà plus autonomes. L'avenir n'est plus aux contrats rigides, mais il n'est pas non plus à un laisser-aller débridé, d'autant que PALMINDUSTRIE, malgré ses imperfections et ses difficultés, fait vivre tant bien que mal pas moins de 100 000 personnes.

La solution qui semble emporter l'adhésion pour le moment est celle de la *décentralisation*. Celle-ci avait été tentée en 1979 "sous la pression des bailleurs de fonds qui reprochaient (déjà) à PALMINDUSTRIE la lourdeur de ses structures et l'importance de ses frais de siège" (PALMINDUSTRIE 1991 : 2). L'expérience se solda par un échec tel que ce n'est que depuis la fin du "deuxième plan" qu'elle a été remise à l'ordre du jour. Elle ne peut, il est vrai, aboutir qu'au terme d'un énorme travail juridique qui ne laisse rien au hasard. Les EAI deviendraient des succursales autonomes, pouvant avoir personnalité morale, mais dans lesquelles PALMINDUSTRIE serait majoritaire, du moins en un premier temps, situation qui mettrait chacun face à ses responsabilités, notamment en cas d'échec. Quant à la direction, elle serait autonome, pouvant être aussi bien une société mixte qu'une société d'État, mais il est impossible de dire comment serait redistribué son capital social, qui était avant la dévaluation de 35,5 milliards de francs CFA. C'est, quoi qu'il en soit, au Fonds d'extension et de renouvellement (FER), société d'État créée en 1964 et devenue depuis un EPIC, que ces *centres de gestion régionaux* auraient à faire en matière de finances. En fait, celui-ci s'interpose déjà entre PALMINDUSTRIE et les planteurs villageois. "Grâce à ses statuts d'août 1985, (il) remplit une fonction double : une fonction d'orientation des ressources financières mises à sa disposition via PALMINDUSTRIE vers les destinataires finaux ; une fonction de crédit pour le financement des plantations villageoises à partir de ses ressources propres" (AGRER mai 1990 : 15-16). Ces dernières sont en partie alimentées par les planteurs villageois eux-mêmes, notamment grâce au prélèvement fixe de 1,5 franc CFA par kilo de régimes (applicable aussi bien en plantation industrielle qu'en plantation villageoise d'ailleurs), qui leur permet de recouvrir certains types de dettes contractées auprès de PALMINDUSTRIE. Très empirique et très technique, la décentralisation ainsi envisagée a-t-elle plus de chances de réussir qu'elle n'en eut en 1979 ? Si PALMINDUSTRIE, la forteresse, n'est plus à vendre, n'est-ce pas parce qu'elle fait partie désormais d'un patrimoine intouchable ? N'est-on pas déjà en train d'y concevoir, encouragé par la dévaluation du franc CFA, un troisième plan palmier, dans la lignée des précédents ? Alternative qui préserverait une fois de plus celle-ci dans son intégrité, mais qui risque en revanche de rendre explosif le boom des planteurs.

BIBLIOGRAPHIE

AGRER, 1990 - *Plantations villageoises de palmier à huile dans le cadre du 2ème plan palmier. Convention de Lomé III*, FED, multigr., mai 1990.

AMAGOU (V.) et GLEIZES (G.L.), 1975 - Le groupe SODEPALM et l'agro-industrie du palmier à huile en Côte-d'Ivoire, *Economies et Sociétés*, Cahiers de l'ISMEA, série AG 13, 1 485-1 524.

CCCE, CCE, Banque mondiale, 1981 - *Mémorandum sur la situation actuelle de PALMINDUSTRIE et sur l'avenir du secteur palmier-cocotier. Diagnostic et propositions. Résumé et conclusions*, multigr.,10 février 1981 .

DCGTx (Direction et Contrôle des Grands Travaux), février 1991, Direction de l'agriculture - *Activités 1990*, multigr.

1991 - Ivoirisation: rôle et place des sociétés d'Etat, *Europe, France d'Outre-Mer* 516, janvier 1973,, 14 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, Ministère de l'Economie, des Finances, du Commerce et du Plan, DCGTx, 1991 - *Prêt d'ajustement sectoriel de l'agriculture. Etude du plan de développement à moyen terme de PALMINDUSTRIE*, tome 1/3 : résumé succinct du cadre de contraintes et du programme d'actions, multigr., février 1991.

OKA (A.), Directeur général de la SODEPALM, 1978 -*Evolution du découvert bancaire de la SODEPALM*, DG 21-78, multigr.,14 janvier 1978, lettre à Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

PALMINDUSTRIE, 1983 - *Programme de replantation et d'extension du verger villageois palmier*, multigr, mars 1983.

PALMINDUSTRIE, 1985 -*Démarrage des enquêtes en milieu villageois*, multigr., note interne du 9 novembre 1985.

PALMINDUSTRIE, 1991 -*Situation des plantations villageoises et P.M.E.A. de palmiers à fin 1990*, multigr., statistiques à février 1991.

PALMINDUSTRIE, 1991 - *Pour une nouvelle organisation de PALMINDUSTRIE*, mutigr., note interne 1991.

PALMINDUSTRIE, 1991 -*Prévisions de production du plan palmier*, multigr., note interne du 13 novembre 1991.

PALMINDUSTRIE, 1991 -*Production de régimes des plantations industrielles de palmiers*, multigr., statistiques au 20 novembre 1991.

PALMINDUSTRIE, 1992- *Principaux producteurs mondiaux d'huile de palme*, multigr. ; *Principaux exportateurs mondiaux d'huiles végétales*, multigr., statistiques au 14 février 1992.

PALMINDUSTRIE, 1992 - *Collecte des régimes en plantations villageoises*, multigr., statistiques au 14 février 1992, statistiques au 2 avril 1992.

PILLET-SCHWARTZ (A.M.), 1982 - *Aghien, un terroir ébrié. Quinze ans de "technostructure" en Côte-d'Ivoire*, ORSTOM, Atlas des structures agraires au sud du Sahara, p. 17.

République de Côte-d'Ivoire, 1987 -*Stratégie du développement rural. Préparation du programme indicatif de la Coopération financière et technique entre la République de Côte-d'Ivoire et la Communauté européenne dans le cadre de la Troisième convention de Lomé*, multigr., janvier 1987.

SODEPALM, 1978 -*Rapport d'activités exercice 1977-1978*, multigr.

SODEPALM-PALMIVOIRE, 24 janvier 1975 -*Thèmes nouveaux de développement dans la région forestière à l'est du Sassandra*, note DPEF n° 7/75, multigr., 24 janvier 1975.

LES CYCLES DU CACAO EN COTE D'IVOIRE : LA REMISE EN CAUSE D'UN MODELE ?

François RUF

INTRODUCTION

Les travaux sur l'économie de l'environnement, tels ceux de Repetto (1991), contribuent à remettre en cause la notion de développement agricole. La prise en compte de la destruction de ressources naturelles dans la comptabilité nationale ramène les taux de croissance de certains pays à des chiffres très inférieurs à ceux annoncés. Les mêmes problèmes d'externalités apparaissent en termes de compétitivité, réelle mais provisoire, non durable, sur plusieurs produits agricoles et en particulier sur le cacao. L'offre de cacao semble très dépendante des défrichements de la forêt tropicale et semble suivre un mouvement de déplacement continu à l'échelle des pays et des continents, notamment illustré par la rapide émergence de l'Indonésie parmi les quatre premiers producteurs du monde (Ruf 1991, 1993). Cependant, la Côte-d'Ivoire et ses cacaoculteurs semblent bien résister à la crise. Le Ghana redevient second producteur mondial. D'où les questions : Y a t-il un modèle de la cacaoculture ? La Côte-d'Ivoire et l'Indonésie le remettent-ils en cause ? Qu'est-ce que la compétitivité "cacaoyère"? [1]

UN MODELE QUALITATIF DES CYCLES DE L'OFFRE DU CACAO

Le processus de déplacement des foyers de production est endogène, inhérent à un cycle du cacao, dépendant de la forêt tropicale et de migrations. Ce processus est dominant dans l'histoire économique du cacao. Même en Malaisie ou en Indonésie, où apparaissent des solutions dites agroforestières (cacaoyers introduits sous cocotiers, en Malaisie péninsulaire, aux Moluques), les booms cacao s'expliquent surtout par des défrichements massifs de forêts associés à de puissants courants de migrations, tels ceux du Sabah et de Sulawesi.

D'après notre modèle, la récession cacaoyère, définie comme une chute de production, et presque toujours de revenus et d'emplois dans une région, est presque incontournable. Parmi les facteurs endogènes de récession, soulignons la conjonction entre a/ la déforestation, correspondant à une consommation de la "rente forêt", entraînant une hausse des coûts de production liée à la diminution de la fertilité, au développement des mauvaises herbes, à la raréfaction de l'eau disponible pour le cacaoyer et à bien d'autres composantes[2] b/ le développement inéluctable des attaques d'insectes et des maladies (que l'on peut intégrer parmi les effets associés à la déforestation) c/ le cycle de vie et donc le vieillissement des plantations (équivalent à une décapitalisation, entraînant également une hausse du coût de production par diminution des rendements à niveau d'entretien constant) d/ le cycle de vie et donc le vieillissement des planteurs dont la force de travail décline, dont les charges familiales augmentent, dont les problèmes d'héritage du "patrimoine Plantations" viennent compliquer les décisions de production. En processus avec ces facteurs, les difficultés techniques, économiques et sociales de la replantation sont telles qu'aucun pays n'est encore parvenu à les résoudre à l'échelle nationale, d'où le déplacement des foyers de production, d'une région à une autre, d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre.

De plus, conformément au modèle, ces processus coïncident dans le temps avec la chute du cours international puisque des dizaines de milliers de migrants ont planté 25 ans auparavant dans un laps de temps limité. Tout se passe comme si le cycle de vie moyen d'une cacaoyère, de l'ordre de 25 ans, (avec des variantes allant des extrêmes de 10 à 80 ans selon les conditions de

---

[1] Ces questions ont été posées et ont reçu des éléments de réponse dans plusieurs publications et notamment dans les deux synthèses de notre modèle des cycles du cacao, "Booms et crises du cacao. Les vertiges de l'or brun" (chez Karthala, 1995) et "Cocoa Cycles. The economics of cocoa supply" (chez Woodhead Publishing, 1995). Le modèle est ici testé à partir de données différentes de celles utilisées dans les publications citées.

[2] Pour la définition de la "rente différentielle forêt", au sens Ricardien du terme, et pour l'identification de ses composantes, voir Ruf 1987, 1993.

culture et les écologies) coïncidant avec le cycle de vie familial (une génération), déterminait le cycle du prix international, également de l'ordre de 25 ans à 30 ans.

L'interaction entre les facteurs d'environnement et les facteurs prix a des conséquences en termes de compétitivité. Un pays ou une région dominant pendant 25 ans ou plus sur le marché du cacao est condamné à voir ses coûts de production augmenter au moment où le prix international chute sous l'effet de sa propre réussite. Lorsque le prix remonte, un tel pays est placé dans de telles difficultés au regard des facteurs d'environnement et des facteurs institutionnels (déforestation, maladies, plantations et planteurs vieillissants, endettement national) qu'il ne peut généralement se ressaisir. La "rente cacao", principalement tirée de la rente forêt est captée par de nouveaux pays producteurs, c'est à dire de pays disposant encore de forêt tropicale et d'un réservoir de main d'oeuvre pour l'exploiter. Ainsi, en appliquant le modèle de façon prospective, la remontée des cours observée à la fin 1993 semble une tendance longue. La Côte-d'Ivoire et le Brésil, respectivement premier et second producteur mondial en 1993, seront-ils en mesure d'en profiter ? En appliquant sans nuances notre modèle aux échelles nationales, les coûts de production augmentent avec le temps et la compétitivité de ces deux pays anciens producteurs devrait baisser, ce qui mérite une confrontation aux réalités de 1994/95. Conformément à nos prévisions de 1990, le Brésil devrait plonger dans une récession cacaoyère. En revanche, la Côte-d'Ivoire produit près de 900 000 tonnes en 1993/94. Sans préjuger de la durabilité de cette résistance, comment l'expliquer ?

APPLICATION A LA COTE-D'IVOIRE

Le pays démontre des capacités d'ajustement spontané de ses agents économiques, dans les domaines technique et social, auxquels s'ajoutent d'éventuels facteurs exogènes tel que la dévaluation du Franc CFA. Mais le premier grand facteur est tout simplement la reproduction du modèle à l'intérieur du pays.

Une reproduction du modèle à l'échelle régionale

Les cycles régionaux du cacao se succèdent en Côte-d'Ivoire. Lorsqu'une région décline, l'autre prend le relais et masque le déclin de la première, du moins au plan des statistiques. Ce déplacement des foyers de production se reproduit à l'échelle de petites régions et terroirs de villages, ce qui contribue à masquer un peu plus le processus. Parmi les illustrations possibles, l'encadré ci-dessous en offre un bon exemple.

Ajustements du coût du travail

Des ajustements spontanés s'opèrent en Côte-d'Ivoire, en particulier sur le coût de la main-d'oeuvre. En 1980/81, le prix au producteur est de 200 FCFA/kg. De 1986 à 1988, le prix est de 400 FCFA. En 1989/90, il chute officiellement à 250 F puis à 200 F mais est souvent payé autour de 175 F. Avec un à deux ans de décalage sur la chute du prix au producteur (chute officielle de 50% en francs CFA courants en 1989, en fait de 55 à 60%), le coût du travail fléchit de 30 à 40%.[3] Il y a donc bien un ajustement relatif allant dans le sens d'une diminution des coûts de production en valeur absolue, mais pas suffisante pour empêcher une augmentation en valeur relative par rapport au prix au producteur. En 1987, en Côte-d'Ivoire, la vente de 1,5 à 2 kg de cacao (400 FCFA/kg) payait une journée de salaire "journalier" (700 à 800 FCFA/jour). En 1992, 2 à 3 kg de cacao (175 F/kg) sont requis pour financer une journée de travail (400 à 500 FCFA/jour).

Parmi les effets spectaculaires de baisse du coût du travail, citons l'opération du coût d'écabossage, très souvent pratiquée avec des échanges de travail. "Avant la crise", dans les "grandes exploitations", l'opération d'écabossage, organisée en chantiers de 30 à 40 personnes, est l'occasion de dépenses élevées en viandes, poissons, alcools, vins. C'est un moyen de joindre la fête à une bonne rémunération du travail pour une opération représentant un goulet d'étranglement. D'après nos enquêtes "budget" de 1980/81, alors que le prix du cacao au producteur est de 300 F/kg, le coût de l'écabossage s'élève alors à une "moyenne" de 700 F/jour de travail et à 20 FCFA/kg de cacao marchand. En 1992, le prix du cacao au producteur est théoriquement de 175 à 200 FCFA/kg

[3] En tenant compte des rémunérations en nature, notamment en nourriture, Léonard &Oswald (1995) estiment la baisse réelle du coût du travail à 25 %. Voir également les résultats de C. de Fina (1993).

(après être passé à 400 F de 1986 à 1988). Il n'est plus question de viande ni de boissons autres que le vin de palme local. D'après nos enquêtes budget, reconduites 11 ans après dans les mêmes exploitations, le coût d'écabossage tombe à 14 FCFA/kg. Sur cet intervalle de 11 ans, de 1980/81 à 1991/92, à cette baisse de 25% du coût d'écabossage en francs CFA courants correspond une baisse de 40% du prix du cacao en francs CFA courants. On retrouve le principe de la baisse absolue du coût du travail mais de son augmentation en valeur relative au regard du prix du cacao.

Articulation entre deux cycles micro-régionaux dans un contexte de chute de prix du cacao (400 FCFA/kg en 1988/89, 200 FCFA/kg en 1990/91) et impact des facteurs d'environnement. Région d'Abengourou, Côte-d'Ivoire.

Illustration de l'opposition entre la récession d'une région d'ancienne colonisation (Affalikro, au nord de la forêt classée de la Bossématié, mais ayant peu "mordu" sur la forêt) et le maintien de production d'une région à disponibilité récente en forêt (Bébou et Blekoum, au sud de la forêt classée de la Bossématié, ayant entamé des défrichements dans la forêt dans les années 1980). On vérifie aussi que le "maintien" apparent de la production en marge des forêts classées s'explique par apport de migrations et conquête des forêts plus active par les migrants. Sur ce point, les défrichements de forêt classée reproduisent le modèle classique, sauf au plan du rôle joué par des hauts fonctionnaires et des gros commerçants, prenant une part plus active à ces défrichements (cas non intégrés dans les tableaux ci-dessous).

T1 .Répartition des surfaces appropriées par unité de production selon le critère ethnique et les conditions de colonisation agricole (moyennes sur 60 exploitations)

	Surface agricole utile (ha)		
	Affalikro	Bébou/Blékoum	ensemble
Agni	**29,50**	16,45	22,39
Allogènes	18,25	**26,72**	22,26
Ensemble	22,00	22,61	22,31

Tableau 2 Production de cacao par unité de production selon le critère ethnique et les conditions de colonisation agricole (moyennes sur 57 exploitations)

	Production de cacao (tonnes)		
	Affalikro	Bébou/Blékoum	ensemble
1989			
Agni	**9,3**	2,6	5,4
Allogènes	**3,4**	3,6	3,5
Ensemble	5,3	3,1	4,2
1991			
Agni	**7,5**	2,25	4,5
Allogènes	**2,4**	3,2	2,8
Ensemble	4,1	2,8	4,3

note : les planteurs de Bébou et Blékoum minorent leurs production dans l'espoir de conserver les plantations créées dans la forêt classée de la Bossématié.

Par ailleurs, en corollaire avec la crise économique du pays, la main d'oeuvre familiale redevient plus disponible pour l'agriculture et se substitue partiellement à la main-d'oeuvre rémunérée par contrat. Ce mouvement est également un puissant facteur de diminution du coût du travail.[4]

Les cultures vivrières, déterminant de la replantation

Au moins en Afrique de l'Ouest, un des premiers facteurs de blocage d'un boum cacao est la raréfaction de l'offre de nourriture, problème bien identifié au Ghana (Kwasi Boaten 1974) ou en Côte-d'Ivoire (Ruf 1982, Chaléard 1988, 1994). Les cacaoyers prenant progressivement la place de

[4] Phénomènes observés par tous les chercheurs intervenus en Côte d'Ivoire depuis 1991, notamment Afou Yappi (1993), Chauveau (1995), de Fina (1993) Léonard & Oswald (1995) Losch & al (1992), Ruf (1992).

la forêt,[5] les familles de planteurs passent assez rapidement d'une situation d'abondance de cultures vivrières, associées aux jeunes plantations, à la pénurie, lorsqu'il n'y a plus de possibilités d'extension de plantations aux dépens de la forêt.

Le mécanisme mérite d'être explicité à l'échelle de l'exploitation. Prenons l'exemple des planteurs d'origine baoulé. Dans la majorité des cas, la surface de forêt acquise "au départ", c'est à dire l'année de la migration, détermine grandement la surface de l'exploitation. Chaque année, le planteur défriche en moyenne 1 à 1,5 hectare de forêt et associe systématiquement ignames et macabos en première année de culture du jeune cacaoyer. Si le lot de forêt initial est de 10 à 15 hectares, les tubercules abondent ainsi pendant 10 ans. Puis c'est la pénurie, retardée quelques années par la production de banane plantain, qui se maintient plusieurs années dans les cacaoyères du centre-ouest.

Parmi les multiples changements techniques et sociaux accompagnant cette raréfaction de nourriture, après avoir épuisé toutes les solutions permettant de repousser le problème[6], les planteurs baoulé se résignent à louer des jachères aux autochtones, sur la base approximative de 10.000 FCFA/ha. Lorsque le marché de la location se raréfie, la solution réside dans l'achat de nourriture pour la famille et les éventuels manoeuvres permanents.

La saturation foncière et la sortie d'argent pour la nourriture contribuent à déclencher la replantation des cacaoyers (et des caféiers). Au moins en point de départ, la replantation est presque un sous-produit d'une certaine auto-suffisance alimentaire, perçue comme indispensable en Côte-d'Ivoire (Ruf 1991, 1995b, Léonard et Oswald 1995a).

Le type de matériel végétal et la replantation

Dans le centre-ouest du pays, et plus précisément dans la région nord de Gagnoa, la majorité des migrants baoulé arrivent entre 1966 et 1970. Des milliers de migrants s'installent en moins de 5 ans. C'est l'expression locale du caractère massif et simultané des migrations cacaoyères, une des clef du modèle rente forêt/cycles du cacao.

Jusque dans les premières années 1970, les baoulé utilisent le matériel végétal *amelonado*, appelé localement "cacao français". Ce cacaoyer se comporte bien sous ombrage et dans des terres profondes, et son cycle vie économique peut alors dépasser 50 ans, y compris en Côte-d'Ivoire.[7] Mais les migrants ont modifié les techniques de culture, en réinventant les conditions de plein soleil, et n'ont pas suffisamment pris en compte les données de sols dans les régions centre-ouest et sud-ouest, souvent gravillonnaires et de faible réserve utile en eau. Dans ces conditions, les *amelonado* résistent mal aux sécheresses et leur cycle de vie économique tombe à 20 ans.

Dans les années 1973/74, période d'adoption généralisée de matériel végétal hybride contenant des caractères de haut-amazoniens, appelés localement "cacao Ghana", les baoulé n'ont encore pas d'idée sur le cycle de vie des *amelonado* placés en plein soleil mais apprécient les hybrides pour leur précocité. Au début des années 1990, une exploitation moyenne d'origine baoulé située au nord de Gagnoa a trois ou quatre hectares de cacao *amelonado* et cinq à dix hectares de cacao dit hybride[8]. C'est sur cette première tranche de cacaoyers *amelonado*, tombés à un rendement proche de zéro que les planteurs baoulé, du moins les innovateurs, s'affrontent à la technique de la replantation. Ils bénéficient alors d'un champ d'essai sans risques de perte de récolte et de revenu. N'avoir rien à perdre est un critère important dans la décision de replantation.

---

[5] dans les espaces cultivables ou considérés comme cultivables à un état donné des techniques disponibles et applicables à une certaine densité de population. Ainsi les bas-fonds sont longtemps considérés comme non cultivables jusqu'à ce qu'une densité de population suffisante et d'éventuels capitaux puissent mettre en place drainage et irrigation.

[6] Solutions multiples tel que l'achat d'un nouveau lot de forêt, ou l'association avec un planteur disposant encore de forêt (Ruf 1982, 1988, Colin 1990).

[7] vérifié dans les montagnes du "Gbando" à Konankokorekro (région de Toumoudi/Yamoussoukro), pour les plantations qui ont échappé aux incendies provoqués par les sécheresses de 1983.

[8] hybride au sens ou le matériel intègre des parents haut-amazoniens, mais il s'agit le plus souvent d'hybrides F2, F3, F4 etc.

Evolution et innovations techniques

De 1989 à 1991, les pionniers baoulé de la replantation reproduisent des techniques proches de la plantation, en mettant le feu autour des cacaoyers survivants, après nettoyage de la vieille plantation. Le premier objectif est de rendre la terre prête au buttage pour les ignames et pour le semis direct de fèves de cacao (ou parfois pour la le transfert de jeunes plants de pépinière à la plantation). Le second objectif du feu contrôlé autour des cacaoyers est de les faire mourir mais de garder les troncs et branches comme tuteurs des ignames, (puis ultérieurement comme bois de chauffe) tout comme ils faisaient avec des arbres résiduels de la forêt, en phase pionnière. L'ensemble est complété d'autres cultures vivrières habituelles des fronts pionniers, bananiers plantains et macabos ou taros.

Depuis 1992, constatant la forte mortalité des jeunes plants en replantation en saison sèche, très supérieure à celle connue en phase de plantation, observant la lenteur de croissance des arbres, les planteurs révisent leurs techniques. Ils le font spontanément, sans aucune aide de la vulgarisation, devenue quasi inexistante pour le cacao.

D'une part, les planteurs arrêtent de mettre le feu, ce qui est une évolution conforme avec les pratiques des autres groupes de producteurs, tels que les autochtones et les allogènes du nord. Ils balayent les feuilles mortes de cacaoyers et les mauvaises herbes, notamment *Chromolaena odorata*, qui sont réunies en petits tas entre les buttes et servent de paillage. Les planteurs redécouvrent que le feu, indispensable à "l'agriculture de forêt", devient néfaste pour une agriculture dans les zones déforestées.[9]

D'autre part, les planteurs baoulé diagnostiquent le manque de lumière comme une des causes majeures de la mortalité des jeunes plants et ils éliminent désormais tout ombrage résiduel pour le semis ou le transfert des plants de pépinière. Les petites "clairières" créée par mortalité de cacaoyers ou "trous de plantation", trop sombres, ne sont plus replantés.

En d'autres termes, ce qui pouvait apparaître au départ comme une méthode de replantation progressive sous vieux cacaoyers, proche de la méthode dite Turrialba[10], évolue clairement vers une replantation après abattage total de la vieille plantation.

Les exemples pourraient être multipliés. Les observations en cours en Côte-d'Ivoire témoignent de la recherche spontanée d'innovations techniques par les producteurs. Par exemple, à la replantation, certains adoptent deux buttages d'igname (au lieu d'un seul), pour mieux contrôler les mauvaises herbes par un travail du sol. Pour mettre les jeunes plants en pépinière, ils choisissent des sachets plastiques plus petits de façon à diminuer le coût de transport depuis la pépinière jusqu'au champ.

Ces innovations techniques et sociales vont-elles suffire à compenser les effets de la perte de la rente forêt ? D'après les enquêtes dans les villages suivi depuis 1979, les cas de replantation sont très nombreux mais les succès encore inégaux. La Côte-d'Ivoire va t-elle suivre en partie le modèle du Ghana, au sens où ce pays semble avoir connu beaucoup de replantations mais avec des niveaux de rendements inférieurs à ceux des plantations initiales ? La question est posée au moins depuis 1985 et le moins que l'on puisse dire est qu'elle était fort anticipée. Quels sont éléments permettant de reposer la question en 1994 ? Malgré les innovations techniques et sociales, à suivre de près, malgré la production de près de 900 000 tonnes en 1993/94, la question reste d'actualité. Plusieurs points de réalité font penser à une force certaine du modèle.

La force du modèle

Le modèle montre comment et pourquoi la crise écologique (déforestation et ses effets), la crise économique (chute du prix du cacao, renchérissement des insecticides) et la crise sociale (changement de génération de producteurs, problèmes d'héritages des plantations) coïncident

[9] Constats détaillés en Côte d'Ivoire par Ruf 1994 et Léonard et Oswald 1995b.
[10] Voir par exemple Lass et Wood 1985 p.25-26.

souvent dans le temps. Traduit en termes de coûts de production, l'âge croissant des plantations, les attaques d'insectes et le manque de pluie utile jouent de concert pour diminuer les rendements et attaquer les cacaoyers. Quand aux replantations, les entretiens de *C. odorata*, les techniques de pépinières et les risques de mortalité des cacaoyers augmentent les temps de travaux de près de 100% par rapport à la plantation après défrichement de forêt.

On peut essayer d'illustrer ces changements de compétitivité en termes de coûts de production. La valeur absolue des coûts dépendant des hypothèses de calcul, et notamment du coût retenu pour la main d'oeuvre familiale, ce sont surtout les valeurs relatives dans le temps qui aident à l'analyse prospective. D'après nos calculs, si on affecte un coût moyen du travail salarié comme coût d'opportunité du travail familial, les ajustements spontanés du coût de la main-d'oeuvre au prix du cacao, et la dévaluation, permettent de compenser les coûts additionnels liés au vieillissement des arbres et à la replantation. Entre 1980 et 1994, on reste à peu près à un coût de 40 US cents/kg. Avec d'autres hypothèses, notamment en retenant la possibilité d'un coût d'opportunité du travail familial inférieur à celui du travail salarié, ce coût peut être très inférieur puisque le travail représente 80 à 95 % du coût. Si la pression des dégâts de mirides augmente, comme c'est probable pour un verger vieillissant dans un contexte de région déforestée, le coût pourrait augmenter.

Bien qu'il soit encore bien difficile de prévoir, et malgré les innovations et les ajustements spontanés, il nous semble qu'en replantation, la tendance reste à des coûts de production croissants. Toutefois, des recherches complémentaires sont plus que jamais nécessaires pour définir la part des replantations dans les 800 000 à 900 000 tonnes de la Côte-d'Ivoire en 1994/95, et l'impact des innovations en termes de coûts.

APPLICATION A L'INDONESIE

En Indonésie, le même modèle "défrichement de forêt + Migrations" explique pour une grande part le boom cacao du pays, avec toutefois des variantes. et des innovations. L'ensemble sol/climat étant beaucoup plus favorable au cacaoyer qu'en Côte-d'Ivoire, les rendements sont spectaculaires et la dépendance par rapport à la rente forêt est moins forte. La richesse de certains sols de plaine alluviale permet de planter des cacaoyers sur des parcelles cultivées de longue date en maïs, soja, tabac, et autres cultures. Les composantes fertilité et eau de la rente forêt semblent avoir moins d'importance relative. En revanche, la composante "maladies/insectes" devrait apparaître plus forte : un climat plus favorable au cacaoyer l'est aussi à ses ennemis.

Avec un rapport de prix cacao/engrais et cacao/herbicide trois à quatre fois plus élevé qu'en Côte-d'Ivoire, l'environnement macroéconomique favorise également les rendements très élevés et, au moins provisoirement, une moindre dépendance par rapport à la rente forêt. L'Indonésie a été amenée à subventionner les engrais pour réussir la révolution verte sur le riz. Paradoxalement, ces subventions motivées par une politique d'auto-suffisance alimentaire conduit à favoriser aussi une culture d'exportation. Ce phénomène a été également observé sur le café à Java central (Hefner 1990).

Plutôt qu'une "variante" du modèle, on peut y voir une possibilité de "cycle accéléré": certes les rendements spectaculaires contribuent à la force du boom cacao : A Sulawesi, l'île où se produit l'essentiel du boom, 1500 à 2500 kg/ha sont des rendements moyens et 3000 à 4000 kg/ha sont assez fréquents, alors que la moyenne des rendements en Côte-d'Ivoire se situait à 700 kg/ha en conditions pionnières.

On peut aussi essayer d'illustrer cette remarquable dynamique par des coûts de production. En retenant des hypothèses de calcul voisines de celles appliquées à la Côte-d'Ivoire, on arrive à des coûts exceptionnellement bas, entre 20 et 30 cents/kg, qui reflètent bien les rendements exceptionnels et la consommation de la rente forêt. Il est très probable que ces coûts ne restent pas aussi bas très longtemps. Par ailleurs, la proportion en biens échangeables, en intrants, atteint 70% du coût et devrait rendre le système plus sensible aux facteurs prix s'il est conjointement fragilisé par la consommation de la rente forêt.

L'Indonésie peut devenir le premier producteur mondial de cacao à la place de la Côte-d'Ivoire au XXIe siècle mais la récession peut être également très rapide sous l'effet d'attaques d'insectes particulièrement virulentes tel que le foreur de cabosses ou "pod borer" (Ruf 1993). Les défrichements dans les zones de montagne laissent entrevoir également des problèmes d'érosion, et même de sécheresse (Durand 1991). D'une façon générale, malgré les épandages d'engrais et la qualité de la taille, des rendements très élevés fragilisent un système de production et devraient contribuer à abréger le cycle de vie de l'arbre et donc le cycle de l'offre si les producteurs rencontrent les difficultés techniques et économiques de replantation conformes au modèle.

En dépit ou à cause de certaines spécificités ou des variantes de son boom cacao au regard du modèle, les lois de la récession cacaoyère à Sulawesi semblent déjà inscrites dans les leçons de l'histoire. Si la symétrie des booms et des récessions est respectée, la récession pourrait également être une des plus rapides de l'histoire. Ses meilleures chances de résister à un affaiblissement précoce et de relancer un second boom résident dans la consommation de rente forêt à Sulawesi et Irian Jaya, le faible coût des intrants (liés à l'industrialisation de l'Indonésie dans ce secteur, à quelques réminiscences de subventions sur les engrais dans un objectif de "révolution verte") et dans un possible décalage entre la crise écologique (principalement la diffusion du pod borer) et la crise économique (chute du prix, qui semble désormais stoppée depuis la fin 1993 pour probablement laisser la place à un nouveau cycle de hausse). Si ces quatre conditions se combinent, alors l'Indonésie pourrait bien devenir premier producteur mondial au XXIe siècle. Sur le point des coïncidences entre ce que nous sommes désormais plusieurs à appeler la "double crise" (économique et écologique), qui est souvent une "triple crise" (sociale, pression sur la terre, changements de génération), Sulawesi présente peut-être une exception méritant quelques réflexions.

CONCLUSION

De ce bref rappel comparatif de deux pays producteurs, la Côte-d'Ivoire représentant l'ancien et l'Indonésie, le nouveau, il ressort déjà des dérogations, des variantes, des possibles retards ou accélérations du modèle, susceptibles de modifier significativement les conséquences au plan macroéconomique. Une certaine prudence et surtout une observation continue sont impératives. Il semble cependant que l'on puisse conclure sur 5 à 6 points.

• **Rente forêt et délocalisation de l'offre de cacao** : Lorsque le prix s'élève, la forêt tropicale attire des milliers de migrants "transformant" la rente forêt, pour eux virtuelle, en rente cacao, bien réelle, apportant un bond considérable du niveau de vie. Paradoxalement, en situation de chute du cours international, le principal facteur de relance réside dans la possibilité de consommer la rente forêt, "abaissant" les coûts de production. La déforestation est donc un processus parfaitement rationnel : chaque planteur raisonne comme un manager de l'industrie textile : soit il déplace une partie de ses centres de production vers la zone à moindre coût, soit il disparaît en tant que producteur, à moins que la subvention ou l'aide de l'État apparaisse.

• **Rente forêt et politique économique** : En matière de cacao, l'aide de l'État relève de l'exception, notamment parce que les finances de la majorité des pays producteurs (Ghana, Côte-d'Ivoire, ..) dépendent de la rente cacao comme d'une rente pétrolière. Lorsque le prix international baisse, ces États sont placés en situation de maintenir des prélèvement importants en valeur relative. Ils contribuent donc à diminuer la compétitivité de leurs producteurs. La "chance" des États comme la Côte-d'Ivoire et surtout le Ghana est que les producteurs n'ont ou avaient pas d'autres alternatives que de replanter, c'est à dire produire moins et pour un moindre prix à un coût plus élevé. Parmi les exceptions, et à au moins trois reprises au cours du XXe siècle, l'État brésilien a aidé le secteur cacao de Bahia à se relever alors que les coûts de production de ses "colonels" étaient parmi les moins compétitifs du monde (Ruf/Forget/Gasparetto 1994). Mais en dépit d'efforts de recherche remarquables de ce pays sur la replantation, les subventions et les aides ont surtout servi à accélérer les défrichements de forêt et de nouvelles plantations. Aucun État, aucune politique n'a résolu le problème de la replantation de cacaoyers à l'échelle nationale. Les observations des innovations paysannes en Côte-d'Ivoire et une rencontre des savoir-faire des

planteurs et de leurs organisations, des chercheurs, et des moyens d'action de l'État et de ses agences de développement constituent bien le pari cacaoyer de la Côte-d'Ivoire pour l'an 2000.

• **De la rente forêt à la rente cacao** : On comprend bien comment se forme la rente économique cacao à partir de la rente forêt. Dans un nouveau pays producteur, disposant de forêt tropicale, il n'y a pas de barrières à l'entrée dans le secteur du cacao. Pour des migrants démunis de capital, le dualisme forêt/cacao constitue même une opportunité sans équivalent. Il suffit de défricher et planter. La rente forêt et l'absence de rente foncière rendent tout facile. En revanche, dans les zones déforestées, et donc dans les zones de vieilles plantations, il devient très difficile à un nouveau producteur d'entrer dans le secteur. Il se heurte aux problèmes de replantation, liés à la consommation de la rente forêt et se confronte à la rente foncière, à la propriété foncière. Celle-ci devient nécessairement l'objet de conflits, source de dangers pour l'économie cacaoyère. De ce décalage dans le temps des cycles de déforestation et d'offre du cacao naît une rente cacao tirée en grande partie de la rente forêt. Or la rente forêt, le coût de la reproductibilité de la forêt tropicale et des ses effets sur l'agriculture, n'entre pas dans la formation des prix du cacao et du chocolat.

• **Externalités et négociations internationales** : Les négociations internationales sur la forêt tropicale ignorent le cacao. Réciproquement, celles sur le cacao ignorent la forêt tropicale. A partir du second semestre 1993, les prix du cacao remontent, probablement pour plusieurs années. C'est le signe que la pression sur la forêt tropicale diminue mais diminue très lentement. Malgré leurs innovations techniques et sociales, le sud-ouest ivoirien et Sulawesi constituent les principales régions du monde ayant consommé de la rente forêt dans les années 1980/90. Le début de cycle de Sulawesi contribue à sa remarquable mais provisoire compétitivité. L'Indonésie deviendra probablement second producteur mondial de cacao à la place du Brésil et du Ghana, et peut-être premier producteur au XXIe siècle (sous réserve d'une formidable vague de migration à Irian Jaya, pour l'instant freinée par la résistance des populations) mais subira un déclin à son tour, en ayant consommé au passage un patrimoine forestier.

• **Les voies de moindre dépendance par rapport à la rente forêt** : dans des environnements écologiques et macroéconomiques fort différents, les planteurs ivoiriens et indonésiens apportent leurs propres solutions. En Côte-d'Ivoire, faute de forêt, les innovations abondent pour adapter la culture du cacaoyer à la replantation sur jachères à *Chromolaena odorata*, au point que nous entrevoyons une possible rente C. odorata, pour le cacao, à la faveur d'un changement technique, où l'herbicide interviendra très certainement. A Sulawesi, 500 kg d'engrais par hectare et l'égourmandage intensif des arbres, contribuent pour l'instant à maintenir des rendements très élevés, en relative indépendance du précédent cultural et donc de la rente forêt. Il y a même des cas de replantation sur des jachères à *Imperata cylindrica*, longtemps considérées comme impropres à l'agriculture. La aussi de nouvelles rentes pourraient apparaître à la faveur de progrès technique et de subventions sur les intrants. Certes, la forêt de Sulawesi continue de reculer face à l'avancée du cacaoyer et de bien d'autres facteurs, mais les cas de plantation sur jachères dites dégradées sont prometteuses d'avenir et nécessitent également des observations continues.

• **Externalités et solutions ?** Malgré les innovations prometteuses observées en Côte-d'Ivoire et en Indonésie, être plus compétitif sur le cacao signifie encore consommer plus de forêt tropicale. Est-ce bien l'intérêt des pays consommateurs ? Dans la mesure où la rente cacao s'évanouit avec la rente forêt, est-ce bien l'intérêt des pays producteurs ? Tout en restant partisans d'une abolition maximale des tarifs douaniers sur les produits agricoles, ne devons-nous pas mieux prendre en compte les problèmes d'externalités ? Pour le cacao, je propose une taxe internationale à la consommation de chocolat, taxe commune à tous les grands pays consommateurs. Les fonds, confiés à un organisme international, financeraient la recherche de solutions de replantation, donc de durabilité des systèmes agraires. Les ressources de la forêt tropicale pourraient être mieux utilisées dans le jeu de la compétitivité sur le marché international du cacao.

BIBLIOGRAPHIE

AFFOU (S.Y.) , 1993 - *The Impact of Government Policy on Cocoa Production in Côte-d'Ivoire.* Contribution à la conférence internationale organisée à Bali par CIRAD et ASKINDO du 19 au 22 octobre 1993 sur le thème de l'économie cacaoyère. Bali, Nusa Dua.

BATEMAN (M.J.), 1965 - Aggregate and Regional Functions for Ghanaian Cocoa, 1946-1962. *Journ. Farm Economics*, 47 (2) : 384-401.

BOUSSARD (J.M.), 1990- Prix et coûts de production en Agriculture. *Economie Rurale*, 199 : 2-5

CHALEARD (J.L.), 1988 - La place des cultures vivrières dans les systèmes de production en agriculture de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte-d'Ivoire), *Cah. Sc. Hum.*, 24 (1) : 35-49.

CHALEARD (J.L.), 1994 - *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte-d'Ivoire.* Thèse de doctorat. Université de Paris X-Nanterre. 1041 p.

CHAUVEAU (J.P.), 1992 - Crises, Innovations et reconversions : histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast, au Nigéria et en Côte-d'Ivoire (années 1890-1960). *In*: GIDIS-CI and ORSTOM, (ed.). 1992, *Crises et ajustements en Côte-d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI/ORSTOM Petit Bassam, Abidjan (Côte-d'Ivoire). pp. 105-116.

CHAUVEAU (J.,P.), 1993 -L'innovation cacaoyère. Histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest. *Séminaire "Innovations et Sociétés"*, 13-16 Septembre 1993, CIRAD/INRA/ORSTOM, Montpellier, 15 p.

CHAUVEAU (J.P.), 1995 -Land Pressure, Farm Household Life Cycle and Economic Crisis in a Cocoa-Farming Village (Côte-d'Ivoire). *In* : Ruf (F.), Siswoputranto (P.S.), (eds), 1995. *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply.* Woodhead Publishing. Cambridge.

COLLIN (P.), 1990 -*La mutation d'une économie de plantation en basse Côte-d'Ivoire.* ORSTOM. Paris. 284 p.

DURAND (F.), 1991 -La genèse d'un front pionnier de cacao en Indonésie : l'exemple de kecamatan Pakué. *Les Cah. de la Rech. Dev.*, 30 (2): 46-63.

FINA ((de) C.), 1993 -*Wages and Contractual Arrangements in the Côte-d'Ivoire Cocoa Production : What Readjustments of the Labour Market to the Crisis ?* Contribution à la conférence internationale organisée à Bali par CIRAD et ASKINDO du 19 au 22 octobre 1993 sur le thème de l'économie cacaoyère. Bali, Nusa Dua.

GASTELLU (J.M.), 1982 -Les plantations de cacao au Ghana. *Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum.*, 18 (2) : 225-254.

HEFNER (R.W.), 1990 -*The green revolution in mountain agriculture. In: The Political economy of mountain Java : an interpretative history*, Berkeley (USA), University of California Press. 81-112.

KONAN (G.K.), 1995 -The Cocoa Crisis and Evolution of Protection of Cocoa Plantations : The Case of Central Western Côte-d'Ivoire. *In* : Ruf (F.), Siswoputranto (P.S.), (eds), 1995. *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply.* Woodhead Publishing. Cambridge.

KWASI BOATEN, 1973 -Problems facing cocoa farmers in Mampong, an old cocoa growing district in Ashanti. *In*: Kotey (R.A.), Okali (C.), Rourke (B.E.), (eds). *The economics of cocoa production and marketing.* ISSER, University of Ghana. 196-203.

LASS (R.A.), WOOD (G.A.R.), 1985 - *Cocoa production. Present constraints and priorities for research* The World Bank, Washington; Technical paper n° 39.

LEONARD (E.), OSWALD (M.), 1995a - The Ivory Coast Cocoa Planters Facing a Double Structural Adjustment: Social and Technical Answers to a Predicted Crisis. *In* : Ruf (F.), Siswoputranto (P.S.), (eds), 1995. *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply.* Woodhead Publishing. Cambridge.

LEONARD (E.), OSWALD (M.), 1995b - *Une agriculture forestière sans forêt. Transformations de l'environnement et mise en place de systèmes agricoles stables en Côte-d'Ivoire forestière.* ORSTOM, Abidjan, 15 p.

LOSCH (B.), PETITHUGUENIN (P.), 1992 - *Etude de faisabilité pour un projet d'intégration entre producteurs et autres opérateurs dans la filière café. Côte-d'Ivoire. Phase 1 : volets agro-techniques et socio-économique.* CIRAD-SAR, 3 tomes, 191 p.

PETITHUGUENIN (P.), 1995 - Reproductibility of Cocoa Cropping Systems : The Ivorian and Togolese Experience. *In* : Ruf (F.), Siswoputranto (P.S.), (eds), 1995. *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply.* Woodhead Publishing. Cambridge.

REPETTO (R. & al.), 1991 - *Accounts Overdue: Natural Ressource Depletion in Costa Rica.* World Ressource Institute, Washington, DC.

RUF (F.), 1982 - Ma forêt est finie, où planter l'igname ? *In*: CIRES, *Les cultures vivrières, élément stratégique du développement agricole ivoirien*, Abidjan, Côte-d'Ivoire. pp. 127-150.

RUF (F.), 1987 - Eléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. I. De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital-travail. *L'agron. Trop.* 42 (3): 218-232.

RUF (F.), 1988 - *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne.* Thèse de doctorat d'université, Paris X, Nanterre, 6 tomes, 1353 p.

RUF (F.), 1991 - Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or? *Cah. Et. Afr.*, 121-122, XXXI (1-2), 83-134.

RUF (F.), 1992a - *Après la forêt, quelle stabilisation de l'agriculture de plantation?* CIRAD & GTZ, Montpellier & Eschborn, CIRAD-SAR 1992 (4), 72 p.

RUF (F.), 1992b - Crises et ajustements structurels spontanés. le cacao et le département d'Abengourou (Côte-d'Ivoire). *In*: GIDIS-CI and ORSTOM, (ed.). 1992, *Crises et ajustements en Côte-d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI/ORSTOM Petit Bassam, Abidjan (Côte-d'Ivoire). pp. 117-133.

RUF (F.), 1993 - Compétitivité et cycles du cacao. Vrais et faux problèmes sous l'éclairage indonésien. *In*: Etienne (G.), Griffon (M.), Guillaumont (P.), (ed.), 1993. Afrique-Asie: Performances agricoles comparées. *Revue Française d'Economie.* pp. 255-301.

RUF (F.), 1993 - L'Indonésie, second producteur mondial de cacao ? *Café Cacao Thé*, XXXVII, (2) : 153-158.

RUF (F.), 1993 - La Côte-d'Ivoire va t-elle céder la place de premier producteur mondial de cacao à l'Indonésie? *Café Cacao Thé*, XXXVIII (3) : 227-249.

RUF (F.), 1994. - Le cacao: cycles, coûts, externalités. Quelle place pour le politique, BENOIT-CATTIN, (M.), ed., 1994. Economie des politiques agricoles dans les pays en développement. vol.3. *Revue Française d'Economie*, Paris, pp. 149-198.

RUF (F.), FORGET (M.), GASPARETTO (A.), 1994. - Production de cacao et replantation à Bahia, Brésil, Collection *Les bibliographies du CIRAD*, Montpellier, (5) : 17 -65.

RUF (F.), 1995a - From forest rent to tree-capital : basic laws of cocoa cycles. *In* : Ruf, (F.), Siswoputranto, (P.S.), eds, 1995, *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Woodhead Publishing, Cambridge.

RUF (F.), 1995 b - *Booms et crises du cacao. Les vertiges de l'or brun.* Karthala. Paris.

LA FILIERE BOIS A TRAVERS SES AGES : UNE COUPE LONGITUDINALE DANS L'ECONOMIE POLITIQUE DE LA ZONE FORESTIERE IVOIRIENNE

François VERDEAUX

INTRODUCTION

Activité la plus ancienne et la plus constante de l'économie de la zone forestière ivoirienne puisqu'elle n'a cessé de s'étendre dans l'espace et de s'accroître en volume depuis 1885-1887 contrairement aux quatre autres grands produits de la même région (caoutchouc, huile de palme, café et cacao), "l'industrie du bois" est aujourd'hui confrontée aux conséquences d'une mutation irréversible: la ruralisation quasi générale de l'espace forestier dont la vocation est désormais essentiellement agricole. La moindre disponibilité et accessibilité des ressources ligneuses qui s'ensuit, pose, au delà de celle de la protection de la forêt, la question de la pérennité de cette activité en Côte-d'Ivoire. Les solutions actuellement imaginées sous l'égide de la banque mondiale, qui lient une industrialisation plus marquée de la filière à une intensification des systèmes de production agricoles, sont sans doute cohérentes avec une certaine conception du "développement durable". Tout en s'inscrivant, d'une certaine façon, dans le prolongement historique des trajectoires de ces secteurs de production, qui s'avèrent en effet tantôt complémentaires, tantôt concurrents, ces propositions se fondent sur un renversement de paradigme. L'agriculture de plantation et l'exploitation du bois ont bien été, depuis les années 1920, les deux faces d'une même "mise en valeur" de la zone forestière. Cependant, à l'inverse de la conception sous-jacente aux positions des bailleurs de fonds, le pouvoir central, colonial puis national, les a toujours pensées et traitées en opposition l'une par rapport à l'autre.

L'histoire plus que séculaire de cette branche d'activité qui, à quelques années près, se confond avec la formation de l'Etat-Nation, nous parait donc susceptible d'apporter des éléments de réponse à des questions de portée générale touchant, au delà du secteur considéré, à l'économie politique de la Côte-d'Ivoire ; ancienne comme contemporaine.

D'où vient, par exemple, la faiblesse actuelle d'un entrepreneuriat privé national en général et dans ce secteur en particulier ? On connaît les deux réponses-type : absence de tradition ou de culture appropriée, d'une part, prédominance du secteur public et système patrimonialiste, d'autre part. Or, jusque dans les années 1920, l'exploitation forestière a été dominée par des acteurs locaux, ivoiro-ghanéens initialement, quasi-exclusivement ivoiriens ensuite. Par ailleurs il s'agit de l'une des rares branches du secteur primaire dans laquelle l'Etat ivoirien ne s'est jamais impliqué directement. Elle a en revanche été utilisée, à partir de la fin des années soixante, comme secteur-ressource pour alimenter un certain clientélisme politique (distributions sélectives et discrétionnaires de permis d'exploitation et de quotas d'exportation).

En quoi une filière entièrement privée et dominée depuis les années 1930 par des firmes venues d'Europe, a-t-elle participé ou s'est elle démarquée d'une économie réputée rentière et imparfaitement capitaliste puisque "sous direction étatique" ? A quel type de reproduction sociale et d'accumulation productive a donné lieu cette "industrie du bois" dont on observe la permanence depuis l'origine de la Côte-d'Ivoire contemporaine ?

Enfin, l'Etat est intervenu indirectement à toutes les époques dans l'organisation de la filière à travers des mesures fiscales, douanières et réglementaires. Faut-il alors imputer la disparition de la forêt à trop d'interventionnisme ou au contraire à un trop grand laisser-faire ; à des erreurs de conception de politiques économiques ou à l'annulation de leurs effets par le jeu des rapports entre les trois grandes catégories d'acteurs en présence ? N'a-t-on pas tendance à sur-évaluer le rôle effectif de la supposée "puissance publique", par rapport à celui des firmes forestières et surtout au dynamisme pionnier des sociétés rurales, dans la conquête relativement rapide (une trentaine d'années) de l'essentiel de l'espace forestier ?

La reconstitution des transformations historiques de la filière bois, est appréhendée ici à partir des parcours et des pratiques de ses principaux acteurs, individus ou entreprises. Sans répondre intégralement à ces interrogations, elle permet au moins d'en mieux cerner les contours. Une présentation chrono-morphologique des phases d'évolution de la filière, met l'accent sur les variables et critères permettant de caractériser et de différencier ses âges ou périodes ainsi que les "générations" d'entreprises et d'entrepreneurs qui s'y succèdent. Chacune de ces phases de transformation s'est traduite par une recomposition, aussi bien au sein de la filière entre catégories d'intervenants et types d'entreprises, que dans les rapports de la profession avec le reste de la société civile -essentiellement les sociétés paysannes- et avec l'Etat. Les dimensions socio-politiques de ces transitions sont abordées en croisant deux niveaux d'analyse :

- l'appréhension de ces transformations à macro-niveau rend particulièrement patente la constante relation entre productions paysannes et exploitation forestière dont les rapports ont toujours été médiatisés par l'Etat mais de façon sensiblement différente, voire opposée, selon les époques.

- la prise en compte des trajectoires et manières d'entreprendre à partir d'études de cas, éclaire et nuance le contenu de ces rapports. Les quelques grandes contraintes structurelles que l'on retrouve à toutes les époques et qui semblent en première lecture inhérentes à la filière sont traitées différemment selon les contextes et les acteurs. La logique de ces traitements relève cependant moins d'une pure rationalité économique que d'ajustements réciproques entre des catégories d'acteurs qui se définissent et se constituent progressivement autour de la mise en valeur de la zone forestière. L'État, les paysans-planteurs et les professionnels du bois s'inventent en grande partie dans ce rapport à cet espace-milieu à conquérir.

En partant de la situation actuelle de la filière, on essaie en conclusion, de faire le partage entre ce qui constitue des caractéristiques inédites et ce qui reproduit ou prolonge des manières de faire ou des configurations déjà attestées à un moment ou à un autre de son histoire.

AGES DE LA FILIERE ET GENERATIONS D'ENTREPRISES

Considérée sur le temps long (plus d'un siècle) cette branche d'activité apparaît d'abord comme la plus constante de l'histoire économique de la Côte-d'Ivoire. Elle naît pratiquement avec la colonisation (1893) et ne cesse de se développer pendant plus d'un siècle. Si les premières billes sont "sorties" un peu plus tôt, entre 1885 et 1887, les exportations deviennent significatives au cours de la dernière décennie du siècle (1.973 t. en 1891, 18.556 t. en 1897). Très vite le bois devient l'un des trois premiers produits en valeur et le restera jusqu'à aujourd'hui, représentant à plusieurs reprises le premier poste d'exportation. En 1965 les exportations de bois occupent encore la deuxième place (18 milliards de FCFA), après le café (26 Milliards), mais devant le cacao (11 milliards)[1]. La production atteint un premier pallier de 40 000 t. avant la première guerre, puis un second de 100 000 t. entre 1926 et 1928, qui ne sera dépassé significativement qu'à partir de 1953. Les 1,9 millions de m3 (environ 1,5 millions de tonnes) exportées au milieu des années 1960 vont être pratiquement doublés au cours des dix années suivantes avant de régresser progressivement au début des années 1980 pour revenir à 900 000 t., tous produits confondus, au début de l'actuelle décennie. Il est vrai que la structure de ces exportations s'est profondément modifiée au cours de cette dernière période puisque ce sont désormais les produits transformés qui dominent (80%) ; soit une inversion symétrique par rapport à la situation dix ans plus tôt.

Si, des origines au début des années 1980, le volume de production manifeste une tendance à un accroissement constant, il connaît sur le court terme, parfois d'une année sur l'autre, des régressions spectaculaires dues à l'inorganisation initiale de la production et du marché puis à des saturations périodiques de ce dernier. Les phases de transformation du secteur ne s'inscrivent cependant pas dans une évolution linéaire. Elles sont repérables par des combinaisons spécifiques entre manières de faire (formes de mobilisation et de mise en oeuvre des ressources), d'une part, et catégories d'entreprises et d'entrepreneurs en présence (division du travail et relation entre types d'intervenants), d'autre part.

Ce que l'on appelle les "âges" de la filière - on en identifie ici quatre - ne sont pas monolithiques et les transitions de l'un à l'autre ne constituent pas non plus des ruptures totales. Les catégories et groupes concrets d'intervenants qui se succèdent d'une période à l'autre, sont

[1] Gibily non daté p. 44.

appréhendables comme autant de "générations" d'entreprises et d'entrepreneurs qui impriment momentanément leur marque à la filière tout en héritant de certains traits de leurs prédécesseurs, avant de laisser eux mêmes la place à d'autres.

1885 - 1925. Coupeurs, traitants et maisons de commerce : un prolongement de la traite côtière sous "paix coloniale"

Les premières campagnes d'abattage en Côte-d'Ivoire semblent avoir été induites par une demande britannique. Les commerçants anglais recherchaient de l'acajou tout au long de la côte (de la Gambie au Nigéria) pour palier à l'épuisement des bois précieux des Antilles et d'Amérique centrale. Jusque là, seuls les bois de teinture avaient participé au commerce de traite sur cette portion de la côte (cam-wood ou bois de campêche). Il y a divergence, selon les sources, sur le nom du premier à avoir "tiré" et exporté des billes : s'agit-il d'Arthur Verdier, commerçant et représentant des intérêts de la France en Côte-d'Ivoire depuis 1871 ou du traitant Clinton, sujet britannique venu de Gold-Coast mais d'origine libérienne par sa mère ? On constate, en revanche, une convergence sur les origines chronologiques et géographiques de l'activité : entre 1885 et 1887, sur les rives de la lagune Aby, à proximité d'Elima pour l'un et à N'ganda-N'ganda, plus à l'Ouest, pour le second. Ces premiers "chantiers" étaient donc situés dans l'immédiat arrière pays d'Assinie qui, débouché maritime de l'une des pistes caravanières drainant les pays agni, était alors l'une des rades foraines les plus actives pour le commerce de traite.

Le bois d'oeuvre est donc un produit nouveau qui s'inscrit dans des circuits commerciaux anciens où dominent alors l'huile et les amandes de palme ainsi que le caoutchouc. Il s'agit d'une spéculation parmi d'autres aussi bien pour ceux qui s'y livrent, sans pour autant s'y spécialiser à l'origine, que dans l'organisation de la filière de collecte et de mise sur le marché qui obéit globalement au même schéma que les autres produits de cueillette tout au long de la période.

Pourtant, les contraintes liées à son exploitation et à son transport (recours à des "spécialistes" d'origines différentes selon l'opération), les particularités de son marché (variations de la valeur des bois selon les modes en Europe) et, de façon générale, sa nouveauté qui exige d'autres savoirs et savoir-faire, vont progressivement singulariser le circuit de production du bois et surtout permettre l'émergence et l'enrichissement d'une catégorie d'entrepreneurs, principalement locaux (les métropolitains qui se livrent à l'exploitation proprement dite sont peu nombreux avant la première guerre) dont certains finissent par se passer des maisons de commerce et, dans un cas, par fonder la leur. Trois strates d'intervenants doivent être distinguées :

- les maisons de commerce européennes (françaises et surtout anglaises) ou africaines (de Gold-Coast et, pour l'exception sus-mentionnée, ivoirienne) font rarement elles-mêmes l'exploitation ou, si c'est malgré tout le cas, ne se contentent pas de leur seule production. Installées dans les comptoirs et les villes de la côte, elles commanditent et préfinancent les campagnes de coupe et approvisionnent en billes, soit leurs clients directs, soit, le plus souvent, les marchés de Liverpool principalement, de Hambourg ou du Havre secondairement, dont les courtiers font le lien entre expéditeurs d'Afrique occidentale et acheteurs européens mais aussi, pour une large part, américains.

- les "coupeurs de bois", quasi exclusivement africains (autochtones, gold-coastiens, sierra-leonais) à l'origine et qui resteront majoritaires jusqu'au début des années 1920 sont eux mêmes subdivisés en deux catégories. Les coupeurs réguliers ou permanents et les coupeurs occasionnels qui se distinguent par leur degré de proximité des sources de financement et de la mise sur le marché des produits. Ces différences semblent correspondre à des différences d'accumulation monétaire et surtout de capital relationnel à l'occasion d'activités antérieures ou parallèles. Les coupeurs réguliers sont ceux qui, ayant su gagner la confiance des exportateurs de la place, voire, directement, celle d'acheteurs étrangers en deviennent les partenaires attitrés. Ils drainent et répartissent les ressources financières allouées par les commanditaires à l'exploitation. Ils s'avèrent en outre capables d'organiser celle-ci à moindre coût par rapport à leurs rares collègues européens ou aux maisons de commerce comme le note A. Chevalier au début du siècle[2]. Ces intermédiaires privilégiés entre le petit monde du commerce côtier, et les sociétés de l'intérieur sont pour la plupart "appoloniens".

[2]Auguste Chevalier 1909.

Leur compétitivité sur les prix provient entre autre du recours, pour compléter leur propre production, aux coupeurs occasionnels que, bien implantés dans l'arrière pays, ils sont les plus à même d'identifier et de susciter en les pré-finançant à leur tour. Le bois est pour cette autre catégorie, une activité complémentaire et une ressource d'appoint. A partir de 1907, une nouvelle réglementation imposant l'obtention de permis d'exploitation et la délimitation de chantiers transforme cette seconde catégorie en coupeurs "marrons" -nous dirions aujourd'hui informels-. Il continuera néanmoins d'être fait appel à leurs services soit directement par les coupeurs désormais enregistrés, soit, plus discrètement par certaines maisons de commerce.

Les contraintes du circuit de production induisent une ruée vers les ressources les plus accessibles. Fonction de l'intensité des crues des rivières, l'évacuation des billes est aléatoire. Très demandés sur le marché anglais les acajous "figurés", ne se révèlent tels qu'une fois abattus. Constatant lors de ses premières missions de 1905 et 1907, à quels gaspillages conduisent ces conditions d'exploitation, le botaniste A. Chevalier dénonce cette "rafle des bois" et précise après avoir parcouru les principales zones de production : "Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'acajou exporté depuis une douzaine d'années (...) représente à peine l'équivalent de ce qui a été abandonné après avoir été abattu en pure perte"[3].

Les techniques d'exploitation sont rudimentaires et font appel à une main d'oeuvre nombreuse. Repérés par des "pisteurs" spécialisés (Abbés ou appoloniens) les bois recherchés (acajou quasi exclusivement) sont abattus à la hache par d'autres spécialistes (sierra-léonais, appoloniens) puis les rondins sont hâlés à la main jusqu'au cours d'eau le plus proche où ils sont équarris à l'herminette. Une "corde" tirant une bille moyenne regroupe une centaine d'hommes et cette main d'oeuvre non spécialisée est, contrairement aux autres, recrutée sur place le plus souvent. Lors des crues de la saison des pluies les billes empruntent les cours d'eau secondaires jusqu'à la rivière ou portion de rivière flottable où elles sont assemblées en drômes et descendues par de nouveaux spécialistes en lagune. Des pirogues ou des baleinières les prennent alors en remorque jusqu'au point d'embarquement le plus proche : Assinie, grand-Bassam, peu à peu Abidjan, pendant un temps encore, Jacqueline, enfin, Grand-Lahou. Des expéditions de billes sont également sporadiquement signalées dans le sud-ouest à Sassandra et Drewin, San Pedro, Tabou et Blieron. Le chemin de fer qui, commencé à Abidjan en 1903, atteint la région d'Agboville en 1906 et Dimbokro trois ans plus tard, constitue la seule voie artificielle d'évacuation.

En raison de ces contraintes d'acheminement l'activité est saisonnière. Les billes qui sont coupées à partir de janvier doivent être prêtes pour la courte période (mi-mai à fin Juin) qui autorise leur évacuation. Le succès d'une campagne de coupe est tributaire des conditions climatiques et les zones de production sont étroitement limitées à une bande de 1 à 2 km de part et d'autre des cours d'eau utilisables. Les régions de production sont donc circonscrites aux abords immédiats des principales rivières et de leurs affluents. D'Est en Ouest, les plus cités pour cette période sont : la Tanoë, la Bia, le Comoë, la Mé et la Mafou, l'Agnéby, le Bandama, le Boubo et le Niourou-niourou.

1925 - 1954. La première "modernisation" : capitalisme putatif et division coloniale du travail

"J'entrevois, au contraire, pour notre domaine forestier, de grosses entreprises délivrées de l'exploitation des intermédiaires, pourvues de scieries puissantes, exportant toutes les espèces et reconstituant les peuplements au fur et à mesure de leur coupe." Même s'il ne deviendra réalité - et encore très partiellement- que près de quarante ans plus tard, soit à la période suivante, ce rêve-programme, énoncé à haute voix devant la chambre de commerce de Grand-Bassam par la gouverneur Angoulvant en ... 1912[4], dévoile au moins le sens des reconversions et restructurations qui s'opèrent à partir de l'entre deux guerres. Les deux nouveautés qui différencient ce nouvel âge de l'exploitation forestière du précédent, peuvent en effet être résumées par deux des souhaits du gouverneur : "grosses entreprises" et "délivrées (...) des intermédiaires" à condition de préciser, sur ce dernier point, des intermédiaires locaux.

[3]A. Chevalier op. cit. p. 49.
[4]ANCI série qq 1912-1913.

Le discours visionnaire et les mesures réglementaires prises en 1913[5] qu'il annonce sont fortement inspirés des études et recommandations d'Auguste Chevalier. Ils ne vont pourtant connaître qu'un début de réalisation après que la "pacification", menée par le même Angoulvant, soit achevée (1915). Par ailleurs la guerre terminée, la métropole dote la colonie des moyens de sa politique de mise en valeur en étoffant un dispositif public jusque là davantage voué à acquérir et à occuper un "territoire" qu'à en administer la population.

Comme le commerce dont elle se sépare, l'activité forestière se restructure progressivement au cours de l'entre deux guerres. Les coupeurs individuels où les "indigènes" sont encore légèrement majoritaires en 1920, se voient marginalisés au cours de la décennie par l'apparition de sociétés en nom propre disposant de quelques moyens techniques. Certaines d'entre elles vont ensuite être absorbées par des sociétés anonymes disposant en principe de capitaux et de moyens techniques plus importants et dont le nombre et l'importance relative dans la profession s'accroissent. En 1931 les 15 sociétés anonymes recensées représentent près de la moitié des entreprises forestières. Elles étaient déjà 11 en 1927 mais ne représentaient alors que moins de 20% de l'ensemble. Ces restructurations et concentrations sont en partie provoquées par les crises qui se succèdent depuis la guerre[6] laquelle, en ralentissant considérablement les exportations, a déjà fait disparaître certains exploitants. Les entreprises individuelles ou de taille moyenne résistent mal aux fluctuations du marché et certaines disparaissent. D'autres sont reprises par des sociétés disposant d'assises financières plus solides. C'est en particulier le cas de Vizioz, ancien président de la chambre de commerce, avec la SCAF (compagnie des scieries africaines), de D'hubert avec la CFI (compagnie forestière de l'indénié), de Lackmann avec la SEPC (société d'exploitation des produits tropicaux). Une autre solution, choisie surtout par des exploitants individuels arrivés en Côte-d'Ivoire après guerre, consiste en une pluri-activité associant le bois aux plantations arbustives et éventuellement au commerce ou à des productions secondaires artisanales : petite scierie, menuiserie fournissant le marché local. La tendance dominante est cependant à une certaine spécialisation professionnelle fortement incitée par la mise en application de décrets et d'arrêtés soumettant l'accès à la profession à des garanties financières et l'exercice de l'activité à des taxes et procédures réglementaires contraignantes. Parallèlement, les marchés et les circuits de commercialisation se modifient. Les clients traditionnels, anglais et américains, perdent de leur importance (relative puis absolue) au profit de l'Allemagne, de l'Italie et surtout de la France en fin de période. Les circuits sont variables selon la taille des entreprises. Les "compagnies" ou grosses entreprises sont dès cette époque, productrices, exportatrices et importatrices. Elles écoulent, outre leur production, les billes de petits coupeurs. Certaines petites ou moyennes entreprises semblent directement liées à des transformateurs européens qu'ils approvisionnent. Enfin, les acheteurs des maisons spécialisées des principaux ports d'importation (Marseille, Bordeaux, Le Havre, Liverpool, Hambourg) viennent directement sur place choisir les billes de toute première qualité. C'est dans ce contexte que se situe le phénomène de disparition des coupeurs autochtones dont les 13 individus encore recensés en 1927 ne représentent déjà plus que 22% de l'ensemble et qui ne sont plus, officiellement du moins, que 3 en 1931[7]. Soumis à une réglementation qui favorise les grandes entreprises et perdant les clients qui les pré-finançaient, la plupart des anciens "coupeurs", autochtones comme métropolitains, trouvent à se reconvertir dans la culture et la traite du café et du cacao.

Les techniques de production connaissent des innovations. L'introduction de voies Decauville en forêt pour l'évacuation des billes, de quelques (encore rares) tracteurs de débardage et, à partir des années trente, de quelques scieries à grande capacité (CFI, SEPC, SCAF), amènent une relative rationalisation de la production. La totalité des billes abattues peut désormais être acheminée vers les voies d'eau flottables en permanence ou la ligne de chemin de fer qui demeurent les seules voies d'évacuation vers les ports. Les zones de production peuvent commencer à s'écarter des cours d'eau. Les bois de seconde catégorie, qui n'étaient pas exportés, sont désormais débités et alimentent le marché local et régional. Cette première modernisation des méthodes d'exploitation a cependant un caractère limité. Elle est essentiellement le fait de quelques grandes entreprises : en 1931 les 4 plus grosses firmes (sur les 29 exploitants ayant cette année là au moins un chantier) la SCAF (compagnie des scieries africaines), la Forestière Equatoriale, la CFI et la SIBE (société d'importation des bois

[5]Nouveau décret d'application de la réglementation forestière qui inspirera le code forestier général de l'AO F en 1935.

[6]Jusqu'en 192O, en 1922 et 1923, entre 1929 et 1932, 1938 à 1945.

[7] ANS k 118/26 Etat récapitulatif des principaux moyens mécaniques des exploitations forestières 1927 - 1931.

exotiques), possèdent à elles seules 64% des 617 km de voies Decauville, la même proportion des 735 wagonnets, 73% des 26 locomotives et 37% des 43 tracteurs. C'est dire si le caractère globalement plus capitalistique de la filière masque en fait une exploitation encore majoritairement artisanale. Ce qui laisse à penser que l'élimination des petits coupeurs ne relève pas exclusivement de raisons économiques. Par ailleurs, si elle permet d'accroître la production en minimisant les pertes sur les chantiers et en entraînant une extension des zones de production, elle ne s'accompagne ni d'une diversification significative des essences exploitées qui, en dépit d'une timide évolution (makoré, azobé, aboudikrou, samba) reste dominée par les acajous, ni d'une valorisation sur place des bois. Les scieries, rudimentaires, ne permettent qu'une grossière première transformation. Enfin, cet apport technique ne diminue pas significativement les besoins en main d'oeuvre des entreprises forestières. Le tracé et l'installation des voies, l'ouverture des layons d'accès aux chantiers d'abattage et, dans une large mesure encore, le débardage jusqu'aux voies ferrées continuent de s'effectuer à la main. La constante pression des forestiers sur l'administration pour "la mise au travail des populations" traduit l'une des deux grandes difficultés de la profession, toutes catégories confondues, au cours de cette période : le besoin de main-d'oeuvre accru par l'extension des surfaces mises en exploitation dans un contexte d'absence de véritable marché du travail . En effet, les pouvoirs publics ont institué un système de prestations de travail obligatoires pour les travaux d'intérêt collectif. Les planteurs et forestiers métropolitains ont recours à des recrutements fondés en dernier ressort sur le pouvoir de coercition de l'autorité administrative. Enfin, le développement, encouragé par la même administration, des plantations villageoises de café et de cacao en zone forestière tend à fixer la main d'oeuvre locale et draine même une partie de celle qui fuit les chantiers forestiers ... en raison des conditions de travail qui y règnent !

Cette situation, que des inspections administratives dénoncent et que l'élaboration d'un code du travail tente d'aménager à partir de 1936, va perdurer jusqu'au lendemain de la seconde guerre où l'un des opposants les plus déclarés à l'abolition du travail forcé proposée par le député Houphouët-Boigny, sera un autre élu de la Côte-d'Ivoire, le sénateur Lagarrosse, dirigeant d'une entreprise forestière. L'expansion de la production forestière au cours de la période a sans aucun doute été rendue possible par une première mais encore très imparfaite réduction du goulot d'étranglement que constituait l'évacuation vers la côte des produits. Pourtant, même en mettant provisoirement entre parenthèses le problème de la main d'oeuvre qui, de nature socio-politique, sera au demeurant réglé comme tel en fin de période, le système de production forestier demeure largement extensif et se heurte, sur place à une insuffisance et à une relative inappropriation du capital technique, à l'extérieur, à une mauvaise organisation de la profession face à un marché européen déjà largement occupé par les productions régionales (France et Europe du nord en particulier).

La "grande époque" de ses prémices (1954 - 1960) à sa chute (1975 - 1980) : l'exploitation industrielle de la forêt

L'immédiat après guerre marque une rupture à la fois politique, économique et sociale avec l'abolition du "travail forcé", la disparition et le remplacement de certains acteurs et le début d'une longue période d'expansion économique mondiale. Même si les exportations retrouvent les meilleurs niveaux d'avant guerre dès 1950 (environ 110 000 tonnes) deux événements inaugurent ce que les forestiers appellent encore aujourd'hui la "grande époque" de l'exploitation forestière. L'ouverture du port d'Abidjan en 1954 va décupler les capacités d'expédition des bois. L'arrivée des premiers camions gros porteurs en 1955 vient compléter l'introduction, après guerre, des premiers bulldozer dont l'évolution technique va ouvrir, au propre comme au figuré, de nouvelles perspectives aux forestiers. L'association de ces deux types d'engins va permettre, dans un premier temps, de s'éloigner davantage des voies d'évacuation naturelles et d'étendre les anciennes régions de production, dans un second temps, d'ouvrir de véritables fronts pionniers forestiers dans des régions jusque là restées à l'écart de l'exploitation (Est, centre Ouest et Ouest), voire même inaccessibles, comme le Sud-Ouest. La possibilité technique de créer leurs propres voies de communication et d'évacuer les produits sur de longues distances amène les plus grosses entreprises à mettre en oeuvre des méthodes d'exploitation rationalisées où des pans entiers de forêt sont systématiquement quadrillés de pistes (principales, secondaires, chemins de "vidange"...) par des unités d'exploitation dont la gestion s'apparente de plus en plus à celle d'entreprises de travaux publics. L'efficacité de ces techniques et méthodes, dans un contexte de demande internationale particulièrement favorable, se traduit vite dans les chiffres puisqu'au cours d'une première phase ascendante les exportations de grumes doublent tous les trois à quatre ans jusqu'en 1963 (1,478 millions

de m3, soit, environ 1 million de tonnes) et atteignent 3,5 millions de m3 (environ 2,5 millions de tonnes) dix ans plus tard. La phase suivante où l'activité marque le pas et où la profession est confrontée à des difficultés à la fois internes et externes ne se traduit pas significativement dans les volumes d'exportation qui, en 1979 et 1980, sont encore de peu inférieurs à 3 millions de tonnes.

Pour ce qui est des acteurs et de la structuration de la filière, toute la période est dominée par la mise en place et la montée en puissance de "groupes", entreprises intégrées assurant toutes les phases de la mise en valeur : prospection et inventaire des ressources, ouverture de routes, coupe, transformation d'une (faible) partie de la production, exportation et pour finir, mise sur le marché par les maisons mère d'Europe qui ont fourni les capitaux. Les anciennes scieries sont reprises et modernisées et, à l'exception de la première usine de déroulage créée dès 1952, la plupart des unités de seconde (déroulage, tranchage) et troisième transformation (contre-plaqué, panneaux de particules, huisserie...) sont implantées au cours de la période. Autre nouveauté, une certaine (ré)internationalisation du capital avec l'installation à partir des années 1960 de firmes allemandes, italiennes, suisses et hollandaises qui, comme leurs homologues françaises, passent de la position d'acheteurs à celle d'exploitants afin de sécuriser et de minimiser les coûts de leurs approvisionnements. Ces entreprises intègrent donc toutes les phases du circuit de production tout en continuant à s'inscrire dans une logique de négoce (sauf la SCAF qui dès le début de la période investit dans des unités de seconde ou de troisième transformation). Toujours à l'exception de la SCAF (émanation de la Compagnie Générale de Participation et d'Entreprise, CEGEPAR, holding d'investissement industriel du groupe Paris-bas), toutes ces entreprises sont nouvelles ou, pour celles ayant gardé la même raison sociale qu'avant guerre (SEPC et CFI), sont reprises par de nouveaux opérateurs. Les rachats et intégrations peuvent se faire au départ en regroupant de petits entrepreneurs. C'est par exemple le cas de la SOTREF, groupe BECOB en France qui, sur place, fédère dans le même ensemble puis développe, outre sa propre structure d'achat, un transporteur (Vergnau) et une petite scierie-exploitation forestière (Cardonna). Par la suite ces concentrations vont concerner des entreprises plus importantes. L'IFA (industrie et forêts Afrique, filiale du groupe SCAC), rachète d'abord Schlosser et Cie qui dispose d'une petite scierie à Tiassalé, mais le groupe prend son essor en Côte-d'Ivoire en rachetant en 1962 BAT (bois africains et tropicaux) alors déjà considéré localement comme un "groupe"; en 1968 la SCAF rachète la SIBOIS (société industrielle ivoirienne des bois) elle même issue du rachat de la Forestière Equatoriale par la société allemande Wertag und Getalit en 1963[8] ... Les entreprises individuelles ne disparaissent pas toutes pour autant. Si la plupart des représentants de la période antérieure ont été rachetés ou se sont retirés il existe de notables exceptions dont les orientations et les trajectoires sont des plus diverses : ainsi de Jacob (scieries du bandama) qui développe seul une industrie de transformation, de la famille Ballet dont l'un des membres, Victor, crée l'EFBA (exploitation forestière de bois africains) qui sera l'une des plus grandes entreprises d'exploitation forestière du sud-ouest, disposant de sa propre rade d'expédition à Boubélé, dans le prolongement de la route Taï-Tabou que le même Victor Ballet avait dû refaire en 1959 après son abandon en 1943[9]. On peut aussi citer les frères Beuglot dont l'exploitation forestière et les scieries de Kotobi et de Dimbokro sont associées à une menuiserie, à des plantations de café et à une entreprise de commerce. De nouveaux entrepreneurs indépendants apparaissent au début ou en cours de période mais disparaissent par la suite tels Gauthier (Port-gauthier à l'ouest de la lagune de Grand-Lahou), Deneuve et Villarosa à Sassandra ou Gaden (ECT) dans le centre-ouest. En fin de période (milieu des années 1970) d'anciens chefs d'exploitation des grandes entreprises ou des ressortissants libanais s'installent à leur compte en association avec des bénéficiaires nationaux d'attribution de permis d'exploitation et écoulent leur production soit, via les anciens groupes encore présents, soit, en ayant recours à des exportateurs dont l'activité reprend de l'importance à partir de ce moment.

Si les conditions et méthodes de production changent radicalement grâce à une véritable révolution technique on l'a vu, la restructuration de la profession, qui est tout aussi réelle, est d'abord le reflet local d'une réorganisation de la filière européene de négoce. La nouveauté introduite par la mise en place d'entreprises intégrées éliminant ou marginalisant cette fois les intermédiaires en aval de la filière (commercialisation) si elle aboutit à une rationalisation des

[8]Toujours supérieur à 110 000 tonnes pour ces trois années le volume exact varie selon les sources jusqu'à un maximum de 118 000 t selon Gibily (non daté 1974 ?) p. 68 et de 137 250 t. selon Vitaux et Doulourou 1989 p.171.
[9]Schwartz A. 1993.

rapports entre production et marché ne vise pas, dans un premier temps, à une industrialisation sur place. Sauf rares exceptions et un début de changement d'attitude chez certains en fin de période, l'investissement sur place est minimisé dès que l'on sort du cadre strict de l'exploitation dont on peut dire qu'elle est le seul niveau où ont été systématiquement appliquées des formes d'organisation de type industriel. Le nouveau code forestier de 1965 fait certes dépendre le nombre de permis d'exploitation des capacités de transformation. Dans la plupart des cas celles-ci restent cependant limitées au sciage des produits de deuxième choix ou des essences secondaires ; soit, en dépit d'incontestables modernisations techniques, la même logique qu'avant guerre. Le rachat (plus exceptionnellement la création) de scieries par lequel passe toute nouvelle implantation d'entreprise ou l'extension à d'autres zones de production de celles déjà installées a pour principal intérêt de donner accès aux marteaux forestiers[10] et aux chantiers qui leur sont liés. L'imposition, à partir de 1972, de quotas de transformation pour pouvoir exporter de la matière brute ne modifie pas significativement les exportations. Jusqu'au début des années 1980 les billes en représentent encore de 70% à 80%. Des pratiques de contournement aboutissant à un marché parallèle de ces quotas ralentissent dans un premier temps la transition. Les entreprises transformatrices y trouvent l'occasion de rééquilibrer leur pouvoir de négociation avec leurs fournisseurs complémentaires de matière première et, pensent-elles, de ramener le rôle des exportateurs qui drainent la production de billes vers l'exportation à de plus justes proportions. Pourtant, dans le même temps, on assiste à la résurgence de petites scieries artisanales dont les capacités de transformation peuvent être miraculeusement multipliées par cent d'un mois sur l'autre[11]. Ces pratiques se situent en outre dans un contexte nouveau à la fois local et international. Sur place, la distribution, politiquement arbitrée, de permis d'exploitation à des non-exploitants puis de celle de quotas d'exportation se conjugue à l'entrée massive de paysans dans les nouvelles régions forestières, à la crise financière de l'Etat et à ses conséquences sur le fonctionnement des services publics pour déréguler de fait les conditions d'accès à la ressource. Au niveau international, le renchérissement de la main-d'oeuvre en Europe et les crises pétrolières qui augmentent le coût du fret incitent les firmes importatrices ou utilisatrices à se tourner vers la transformation sur les lieux de production quitte à déplacer ceux-ci vers des régions plus riches en ressource comme l'Afrique centrale, ce que font à cette époque plusieurs des groupes implantés en Côte-d'Ivoire. L'ensemble de ces règles, pratiques ou conditions vont pleinement se manifester avec des effets paradoxaux au cours de la décennie suivante et induire une nouvelle restructuration de la filière.

1980-85 - 1993 ... Transition industrielle dans la mise en valeur des bois, informalisation de l'exploitation et raréfaction de la ressource

La période se caractérise à la fois par la disparition d'un grand nombre des firmes jusque là dominantes, par le recentrage de la filière autour des activités de transformation, l'apparition de nouveaux opérateurs et de nouvelles entités industrielles, enfin, par le plus grand poids relatif de deux catégories d'intervenants situés chacun à l'une des extrémités de la filière, l'exploitation et la commercialisation.

Les grandes entreprises qui disparaissent ou sont vendues, pour certaines dès la fin des années 1970, sont parmi les plus importantes et les plus anciennes : IFA, SEPC, CFI, SCAF, EFBA, SOTREF. Si toutes avaient des unités de transformation, elles se caractérisaient, à l'exception de la SCAF, par de forts volumes d'exportation de grumes. Pour celles émanant d'un groupe en France les raisons de leur cessation d'activité en Côte-d'Ivoire ou de leur vente résultent au moins autant de choix stratégiques des maison-mères que de difficultés locales. Alors que ces entreprises sont toutes françaises[12], parmi les trois plus grandes entreprises restantes l'une est encore française, une seconde allemande, la troisième italienne et la SCAF a été rachetée par un groupe libanais. Les nouveaux opérateurs, qu'ils se livrent à des implantations nouvelles ou à des reprises sont pour la plupart de ces deux nationalités. Les groupements ou entreprises qui sont à l'origine de ces investissements sont, dans les deux cas, le plus souvent familiaux ou à forte composante familiale.

---

[10]Schwartz A. op. cit.

[11]Servant au marquage des billes le marteau est lié à un exploitant et à une région donnée. Le marteau peut donner lieu à un nombre variable de Permis Temporaires d'Exploitation concrétisés par des "chantiers", carrés de forêt de 2,5 km de côté.

[12]Victor Ballet, propriétaire d'EFBA, semble avoir eu la double nationalité suisse et française (entretien avec madame Ballet, Zagné, Décembre 1993).

Au moins autant que le recentrage de l'activité autour des industries de transformation (environ 900 000 t exportées en 1991 dont 80% de transformé) qui résulte à la fois d'une évolution des marchés et d'un rééquilibrage des rapports entre industriels et exportateurs, la restructuration de la filière se caractérise par sa désintégration. Si une partie des transformateurs continuent de commercialiser leur production par l'intermédiaire de leur maison-mère, une autre catégorie d'industriels n'a pas directement accès au marché et a recours à des entreprises d'exportation qui peuvent être individuelles, émaner de groupes de négoce ou de coopératives professionnelles d'achat et dont le rôle redevient paradoxalement prépondérant après la mise en place de la politique des quotas. Leur participation active aux contournements sus-mentionnés de cette politique a tenu à leur position particulière dans la filière qui est à la fois celle de courtier mais surtout celle de financeurs d'une partie du secteur. Avec l'évolution de la demande extérieure pour des produits de première ou deuxième transformation cette double fonction les rend par la suite complémentaires d'une partie des transformateurs : en réglant au comptant la production des usines ils évitent à leurs fournisseurs des délais de paiement que l'état précaire des trésoreries supporterait difficilement et leur garantissent des enlèvements réguliers. Certaines de ces entreprises continuent aussi à préfinancer de petits exploitants ou à acheter leurs billes revendues aux usines auxquelles on rachète ensuite les produits transformés. Ce retour à des solutions analogues à celles ayant déjà eu cours dans le passé est encore plus patent au niveau de la production. La quasi totalité des industriels, qu'ils disposent ou non en propre de chantiers, ont externalisé la fonction et les coûts d'exploitation. Son exécution est confiée à des tâcherons, souvent anciens chefs d'exploitation de l'entreprise elle même ou de l'une de celles disparues, à qui sont prêtées ou louées les machines dont l'entretien reste assuré par l'entreprise. Le recours à des permis d'attributaires non exploitants pour compléter la production de ses propres chantiers et assurer l'approvisionnement des usines en quantités et qualités voulues est devenu quasi général compte tenu de la diminution et de la moindre accessibilité des ressources. Certains chantiers en sont à leur cinquième ou sixième passage. D'autres, censés être vierges de toute forme d'exploitation (zones de réserve) ont été investis par les planteurs. Les bois restant ne correspondent plus aux prospections ou prévisions initiales. Plus généralement, la ruralisation de l'espace forestier dans les régions récemment ouvertes à l'exploitation (cf. supra) s'est développée avec une rapidité imprévue et sans que les administrations concernées ne contrôlent ni ne canalisent le phénomène. Les effets en sont triple : même relative la déforestation à but agricole à laquelle il faut ajouter la fabrication du charbon de bois a appauvri la ressource ligneuse (équivalent de 300 000 ha/an de forêt brûlée selon les estimations) ; son accessibilité est également moindre en raison de sa plus grande dispersion et de son inclusion dans les terroirs agricoles ; enfin les paysans deviennent, à titre individuel, des partenaires obligés qui, au travers des usuelles réparations de dommages subis par leur culture, exigent de plus en plus leur part de la valeur du bois sur pied. L'emploi de tâcherons par les entreprises, solution qui correspondait d'abord à des critères économiques de gestion, se justifie désormais tout autant par leur meilleure capacité de négociation avec les paysans.

L'"époque de la négociation" est au demeurant une expression employée par certains professionnels pour caractériser la période actuelle. Les industriels sont en effet eux même soumis à des négociations permanentes avec l'administration des eaux et forêt d'une part, avec les attributaires de permis de l'autre. L'objet commun et constant de ces tractations est l'accès à la ressource qui est aussi au coeur des regroupements ou rachats par certains opérateurs industriels de petites unités de transformation (scieries) dont les performances technico-économiques importent beaucoup moins que le nombre et la qualité des permis qui leur sont liés. Ces pratiques, symptomatiques d'une raréfaction unanimement déplorée de la ressource, soulignent le caractère paradoxal de cette dernière période où une certaine transition industrielle est concomitante, d'une part, d'un appauvrissement des sources locales d'approvisionnement en matière première, d'autre part, de pratiques souterraines et dérégulatrices peu propices à susciter projets et investissements "durables"[13]. Sans doute cette situation marquée par l'incertitude est-elle provisoire, préludant à une redistribution des cartes à tous les niveaux. Longtemps différée il semble que certains de ses prémices soient déjà posés à la fois par les pratiques de captation de la rente forestière par les paysans et par l'intervention des bailleurs de fond dont les recommandations et les projets sont d'autant plus pressants que la crise financière de l'Etat ne laisse à ce dernier qu'une faible marge de manoeuvre.

[13]On raconte dans le milieu l'effarement de cette commission composée de professionnels qui, en comparant les chiffres d'exportation de billes à ceux des capacités théoriques des scieries aurait constaté un dépassement des dites capacités d'un million de tonnes sur deux ans.

DIMENSIONS SOCIO-POLITIQUES DES TRANSITIONS HISTORIQUES DE LA FILIERE

Les rapports tripartites entre l'Etat, les sociétés paysannes et les exploitants forestiers s'inscrivent dans une histoire de relativement longue durée. Leurs réajustements successifs ont correspondu à de profondes modifications du fonctionnement de la puissance publique ou de l'exercice du pouvoir et ont toujours marqué un tournant dans l'économie politique de la zone forestière. Mises en regard des évolutions de la configuration ivoirienne dans son ensemble, les trois phases de restructuration de la filière sont révélatrices de la constante interdépendance entre celle-ci et les sociétés locales, relation tout aussi constamment médiatisée par l'Etat.

De l'âge de la traite à celui de la mise en valeur

La première de ces transitions est celle du passage d'une sorte de protectorat ou de *paxc ommercialis* à la mise en place d'une division coloniale du travail. On assiste en effet peu de temps après la première guerre, à une complète redistribution des rôles et des tâches : les sociétés de la zone forestière perdent le contrôle des circuits de collecte et d'acheminement vers la côte et les maisons de commerce des trois principaux produits de cueillette (ou les abandonnent en raison de cours trop bas) le caoutchouc, l'huile de palme et le bois. Elles se reconvertissent à la production et, pour certains notables, à la traite du cacao, puis à partir de 1935 du café. Ces produits avaient été cultivés jusque là, certes marginalement en quantité, principalement par les colons européens. A l'inverse, l'exploitation forestière dans laquelle les métropolitains avaient été minoritaires devient le champ d'activité de grandes mais aussi de petites entreprises dont les capitaux comme le personnel dirigeant sont quasi exclusivement d'origine française. Ce premier croisement de trajectoire entre agriculture de plantation et exploitation forestière - et qui va se révéler fondateur - est doublement révélateur. Il résulte en partie d'une procédure d'assignation qui aboutit à une nouvelle division du travail. En l'occurrence la précision et la mise en application des mesures réglementaires antérieures font en quelque sorte basculer l'exploitation forestière du côté de ce qu'on appelle alors "le commerce" catégorie d'activité assimilée par principe à capital, technique et modernité, qui ne pouvait par conséquent qu'être le fait d'"entreprises" métropolitaines. Dans le domaine forestier en particulier, leur rationalité technico-économique est censée assurer sans autre intervention de la puissance publique l'un des deux versants de la mise en valeur de la zone forestière. L'autre, l'agriculture, est le domaine "indigène" qui nécessitera, pense-t-on, encadrement incitations et interventions diverses de l'administration. Sans être complètement inversée la réalité va s'avérer toute autre. Il oppose, en second lieu, agriculture de plantation et exploitation forestière comme deux activités tendanciellement exclusives l'une de l'autre -même si elles opèrent dans les mêmes milieux naturels- voire, réservées à deux mondes différents. Les textes sus-mentionnés prennent un soin extrême à "protéger les intérêts des indigènes" en fixant des critères de délimitation aux territoires de culture villageoise ainsi qu'à leurs possibilités d'extension dont il est expressément prévu que l'exploitation forestière soit tenue à l'écart ; mais réciproquement, bien que de façon totalement implicite, ils enferment l'activité agricole dans ses "périmètres". Cette opposition agriculture/exploitation forestière ne sera remise en cause qu'au début de l'actuelle décennie.

Cette première transformation est due, on l'a signalé, à une conjonction de facteurs dont l'évolution des marchés (pour les trois produits) et celle des circuits de commercialisation (pour le bois) ; mais du point de vue des pratiques individuelles la nouvelle donne politique apparaît massivement déterminante. La prise de pouvoir effective de l'administration annule les marges de manoeuvre qu'avaient conservées au cours de la première période les pouvoirs locaux. Les coupeurs, européens comme africains, devaient jusque là passer des contrats ou nouer des alliances avec les chefs et les notables. Il leur fallait passer par ces derniers pour accéder aux zones de production, à la ressource elle même, dont Chevalier[14] signale qu'elle peut donner lieu à des redevances par pied abattu, pour assurer le ravitaillement des chantiers et la sécurité les voies d'évacuation, enfin pour accéder à une grande partie de la main d'oeuvre. Sa mobilisation passe en effet par des relations statutaires et des systèmes prestataires qui ressortissent aux modes d'organisation sociale locale. Que l'ensemble du service ait un coût mesuré en monnaie, tous les témoignages ou les traces écrites le confirment, mais elle n'est que très marginalement disponible sur un marché ; pour l'essentiel son accès est resté sous le contrôle des hiérarques locaux. Or ni l'administration ni les entreprises

[14] A. Chevalier op. cit.

forestières ne s'avèrent en mesure de palier cette absence de véritable marché du travail pendant la seconde période. En instituant un impôt en nature sous forme de travail obligatoire pour les travaux d'intérêt collectif l'administration se contente de réorienter à son profit le système prestataire. Quant-aux entreprises forestières, non seulement le capital technique mis en oeuvre ne les dispense pas du recours à une main-d'oeuvre nombreuse mais elles s'avèrent incapables de satisfaire ce besoin par des moyens économiques. Obtenu par des pressions constantes de la chambre de commerce sur le gouverneur et des forestiers (ainsi que des planteurs européens) sur les administrateurs locaux, le détournement à leur profit des recrutements administratifs met le pouvoir colonial devant les contradictions de ses choix de politique économique. Pour satisfaire les besoins en main-d'oeuvre le gouvernement général de l'A.O.F. est amené à redessiner les frontières territoriales en transformant une partie de la Haute-Volta en Haute-Côte-d'Ivoire. Le secteur des entreprises qui était censé inoculer une dose de capitalisme à l'oeuvre de mise en valeur ne peut se passer d'une "mise au travail" coercitive organisée via ou sous couvert de l'autorité administrative. Le poids de ces prestations et l'univocité de destination des recrutements de main-d'oeuvre vient peser négativement sur le développement du second pilier de cette politique, l'agriculture de plantation villageoise également forte consommatrice de main-d'oeuvre. Malgré des tentatives d'aménagement social les arbitrages de la puissance publique, soumis aux pressions d'un lobby désormais influent en métropole, sont globalement allés dans le sens des intérêts des entreprises européennes, en particulier forestières.

De la libération du travail à l'occupation de l'espace forestier

Cette première contradiction va se trouver résolue à la fois politiquement et grâce à l'adoption de nouvelles techniques après la seconde guerre. L'abolition du "travail forcé" libère un marché du travail rural dont vont bénéficier les planteurs. La révolution technique que connaît l'exploitation forestière et le réel effort d'investissement en matériel des nouveaux opérateurs permettent à la profession de réduire ses besoins en main-d'oeuvre tout en augmentant ses capacités de production. Cette compatibilité nouvelle entre les deux secteurs d'activité va leur permettre une longue phase d'expansion parallèle sans remise en cause de leur développement séparé, jusqu'à ce que leurs trajectoires se recoupent à nouveau en fin de période autour de leurs appropriations devenues concurrentes de l'espace forestier. Si l'on en juge par ses résultats sur ce point, l'arbitrage de l'Etat semble cette fois avoir été rendu en faveur de l'agriculture de plantation. Ce troisième âge de la filière, dont une première phase peut être considérée comme son âge d'or, apparaît a posteriori comme celui de l'ouverture de la forêt aux paysans qui, après l'avoir défrichée souvent dans le sillage des forestiers, en occupent désormais la plus grande partie. Pourtant plus que de politiques explicites cette évolution est la résultante des intérêts et des pratiques des trois ensembles d'acteurs concernés, l'Etat étant désormais partie prenante non seulement en tant que puissance publique mais aussi à travers une redistribution patrimonialiste de son domaine forestier ou des rentes qu'il procure au profit des clients de son personnel dirigeant ou de ce personnel lui même.

Aucune volonté politique ne se manifeste pour tenter de réguler le phénomène d'expansion spatiale des plantations qui va, il est vrai, dans le sens des intérêts politiques et économiques immédiats du pouvoir. L'agriculture extensive fournit aux sociétés rurales une "nouvelle frontière" économique permanente qui est aussi l'occasion de réinterpréter et de recomposer des systèmes sociaux locaux en fonction du nouveau contexte national. Le statut de planteur, acquis par un nombre croissant de ruraux, est un puissant facteur d'intégration. Par ailleurs, l'augmentation massive de la production qui fait bientôt de la Côte- d'Ivoire le premier producteur mondial de cacao, remplit les caisses publiques. L'Etat et les planteurs ne sont pas les seuls, dans un premier temps, à se satisfaire de ce système extensif généralisé. La rationalisation des méthodes d'exploitation, l'amélioration des infrastructures routières, des prix sur les marchés européens améliorés par d'intéressantes ristournes de fret consenties par les compagnies de transport encouragent essentiellement l'exportation d'une quantité toujours croissante de grumes. La plupart des unités de transformation, du moins à l'origine, conçues pour valoriser au moins mal les bois de seconde catégorie ont une faible rentabilité. Les grandes entreprises présentes sont pour la plupart issues de groupes de négoce qui ont investi l'amont de la filière afin de mieux contrôler leurs approvisionnements. Le nouveau code forestier promulgué en 1965 manifeste une intention d'industrialisation de la filière en liant l'importance des permis accordés non plus comme dans celui de 1935, au volume global d'investissement mais aux capacités de transformation installées. Un début de modernisation de

l'appareil de production s'ensuit. La distribution politique de permis d'exploitation à des non exploitants qui vise sans doute plus à satisfaire les besoins immédiats d'une clientèle qu'à une ivoirisation véritable, va contredire la politique affichée. Malgré l'institution des quotas en 1972, vite détournée de ses objectifs, les intérêts des attributaires non exploitants de permis se conjuguent à ceux de petits exploitants et de petits transformateurs ainsi qu'à ceux des sociétés de "trading" de la place, pour annuler les effets escomptés de la politique officielle. Les exportateurs financent les deux autres catégories, les quotas s'achètent et certaines petites scieries "blanchissent" les grumes par des transformations fictives. A nouveau tout le monde semble y trouver son compte, y compris, parmi les grandes entreprises, celles qui n'avaient pas encore procédé aux investissements demandés et ne pouvaient dès lors que s'en féliciter. Tandis que les planteurs pénètrent toujours plus en forêt, les billes en quantités pratiquement inchangées continuent de prendre directement le chemin des marchés extérieurs.

Raréfaction des ressources et transition industrielle en suspens

La contradiction apparue autour de l'appropriation concurrente de l'espace forestier par les planteurs et les entreprises du bois n'est pas levée et a même été accentuée par les effets pervers de la redistribution politique. Les ressources restantes sont souvent insuffisantes et trop dispersées pour être exploitées comme par le passé et l'approvisionnement des unités de transformation devient problématique. Si la nouvelle restructuration qui s'opère peut être qualifiée de transition industrielle, ses modalités sont hésitantes. Elle résulte autant de la situation créée par la disparition des anciennes grandes entreprises d'exploitation[15] et l'apparition de nouveaux intervenants industriels que du recentrage des entreprises existantes autour de la fonction de transformation qui (ré)autonomise la fonction d'exploitation. Due à la fois à une évolution des marchés extérieurs vers les produits transformés et à la raréfaction de la ressource cette situation est accentuée par la généralisation d'un phénomène de privatisation de leur fonction par les agents de l'administration des Eaux et Forêts. La crise de la ressource renforce leur position vis à vis d'entreprises en position de concurrence les unes par rapport aux autres pour leur approvisionnement et la "négociation" tout azimut devient l'une des principales activités de la profession. La crise financière de l'Etat qui se double donc d'une crise de fonctionnement de ses services grippe le dispositif public. L'Etat doit s'en remettre à la Banque mondiale pour définir les conditions et les moyens d'une nouvelle politique forestière.

Les diagnostics et solutions technico-économiques proposées dans de nombreuses études (F.A.O., CEE, Ministère français de la coopération, DCGTx, Banque Mondiale) et qu'un programme de cette dernière vise à appliquer ont des incidences sociales et politiques qui vont bien au delà de simples réformes administratives ou de l'adaptation d'une politique sectorielle. La pérennisation des ressources en bois assurant l'approvisionnement à terme des usines, est posée comme condition préalable à tout investissement dans un outil industriel plus compétitif qui optimiserait la valorisation de ces ressources (meilleure utilisation-matière et plus grande valeur ajoutée sur place). Dans cette optique il est prévu de définir et de faire respecter des espaces à vocation forestière exclusive dont l'exploitation par les entreprises donnerait lieu à des contrats de longue durée avec un organisme chargé de la reforestation. Il est par ailleurs envisagé d'associer les paysans à la gestion-valorisation des arbres dans les zones ruralisées et de les amener à une intensification de leur système de production afin de freiner la mise en culture de nouvelles portions de forêt. Or ces mesures ont des incidences multiples, parfois éloignées des objectifs initiaux : reconnaissance par l'Etat d'un fait accompli, celui de l'appropriation par les paysans de son ancien domaine public (abandon de ses droits sur les arbres aux paysans) et, à l'opposé, protection effective du domaine restant (forêts classées ou réserves forestières) en faisant respecter des limites spatiales au principe "la terre est à celui qui la travaille"; remise en cause des avantages acquis par les attributaires non exploitants de permis mais aussi, dans les systèmes de production agricole, de la rémunération partielle du travail en terres (principale cause - sociologique - de l'extensivité de ces systèmes) ; réforme administrative redéfinissant les territoires de compétence et les attributions des services concernés et refonte intégrale du système de taxation. Si certaines de ces mesures n'engagent en quelque sorte que lui

[15]Les plus grandes se maintiennent quand même de vingt à trente ans avec les mêmes initiateurs ou propriétaires, soit, approximativement, une génération.

d'autres en revanche impliquent des catégories sociales dont l'Etat ne maîtrise pas les comportements et avec lesquelles il devra composer.

CONCLUSION : CONSTANTES, RECURRENCES ET NOUVEAUTES DE PLUS D'UN SIECLE DE MISE EN VALEUR FORESTIERE

La situation contemporaine rappelle à plusieurs titres celle qui prévalait aux premiers temps de l'exploitation forestière. La raréfaction de la ressource est une préoccupation plus particulièrement présente à ces deux époques extrêmes. Elle correspond à des contextes de faiblesse initiale ou d'affaiblissement conjoncturel de l'Etat. Les mises en garde sur ce point qui y sont prononcées par les scientifiques, les autorités et les professionnels, préludent dans les deux cas à une révision des modes d'accès à la ressource. Deux traits caractéristiques de la période actuelle renouent avec des solutions et des pratiques du premier âge. La désintégration de la filière se caractérise en premier lieu par le retour à une séparation des fonctions d'exploitation, de transformation ou de conditionnement et de mise en marché qui se traduit par une nouvelle différenciation socio-professionnelle. Cette réorganisation de la division du travail coïncide, en second lieu, avec la résurgence du financement des opérateurs locaux par l'aval de la filière. Informels pour la plupart, les coupeurs sont pré-financés par les exportateurs et les industriels . Une grande partie de ces derniers sont à leur tour financièrement tributaires soit, de leurs commanditaires extérieurs, soit, des exportateurs de la place. Si l'on ajoute que le recours aux "tâcherons" locaux pour l'exploitation est en partie dicté par la nécessité de négocier avec les paysans l'accès à la ressource, on comprend mieux en quoi cette restructuration de la filière constitue un retour aux sources. Confisqué en même temps que les pouvoirs des anciens hiérarques locaux, par l'Etat, le territoire forestier, ou ce qu'il en reste, est désormais réapproprié individuellement par les paysans ; y compris, bien qu'en contradiction avec le monopole d'Etat, les arbres.

Pourtant cette résurgence apparente de solutions anciennes masque des récurrences voire des constantes, plus ou moins manifestes selon les périodes, qui semblent traverser toute l'histoire de la filière. Si l'on remplace le qualificatif informel (ou marron) par la notion de sous-traitance on s'aperçoit que les pratiques qu'elle recouvre sont présentes à toutes les époques ; plus ouvertement à certaines qu'à d'autres. Les substitutions d'acteurs constituent la seconde constante puisqu'elles scandent toutes les phases de mutation de la filière et concernent tous les types d'entreprises quelle que soit leur taille. Le phénomène s'inscrit cependant dans une incontestable permanence du secteur et s'accompagne d'une certaine continuité dans le milieu professionnel. Le personnel dirigeant, propriétaire ou non, est formé sur place au sein de la profession et la circulation de ses membres d'une entreprise à l'autre, en raison des décalages de génération, établit des liens entre époques consécutives. Ces substitutions ne sont pas les causes des restructurations mais les effets de modifications contextuelles et semblent en outre constituer le mode normal de reproduction de la filière. La relativement[16] faible longévité des entreprises est aussi révélatrice de la faiblesse de l'accumulation productive sur place. La logique de négoce qui a longtemps prévalu privilégiait la fonction commerciale. Celle-ci a toujours été assurée depuis l'Europe par les courtiers ou les importateurs (les "intermédiaires" dénoncés dès 1912 par Angoulvant) puis, les maisons mères des principaux groupes. La majeure partie de la valeur du bois était donc réalisée au point de départ de la demande et des capitaux (pour les grandes firmes). Sauf exceptions notables, cette accumulation externe n'a donné lieu qu'à des réinvestissements *a minima* dans la filière locale. La "grande époque", dominée par les groupes intégrés qui globalement représentaient un volume d'investissement sans précédent (mais consacré en grande partie à des moyens de production non durables), a masqué le manque de capitalisation à long terme des entreprises locales et leur dépendance financière de l'aval. Certaines entreprises moyennes, familiales le plus souvent et créées localement, ont en revanche développé des stratégies d'accumulation productive endogène. Faute de fonds propres suffisants, rares sont cependant les entreprises de cette strate qui ont désormais les moyens d'avoir accès directement au marché. Tout en étant des industries de transformation, elles sont dans la même position que les "coupeurs" du début du siècle, les petits exploitants de l'entre deux guerres ou ceux de l'après seconde guerre. Dernière constante, plus manifeste encore que les précédentes, l'accès à la ressource a toujours été au coeur des stratégies de tous les acteurs sans exception : des premiers coupeurs se livrant à la "rafle des bois" à l'Etat tentant

[16]Carret J.C., Clément J. 1993.

de régenter la totalité de l'espace forestier puis monopolisant les ressources ligneuses, en passant par les paysans qui lui contestent aujourd'hui ce monopole, enfin, par les entreprises de toute taille dont la valeur de revente a été et est encore directement proportionnelle aux périmètres d'exploitation qui leur sont associés.

Ces tendances ou constantes ne sauraient cependant effacer l'accumulation des changements intervenus depuis plus d'un siècle. En dépit des analogies relevées ci-dessus, la situation actuelle est radicalement différente de celle qui prévalait à la première époque. La raréfaction de la ressource n'est plus relative. Les études et projets d'abord initiés dans le cadre du "plan directeur forestier" puis soutenus par la Banque Mondiale et la Caisse Française de Développement font d'une politique de préservation et de gestion des ressources le préalable à tout investissement industriel durable. Cette insistance tient sans doute à la seconde différence. Quelles que soient ses insuffisances et son caractère tardif, la filière est en voie d'industrialisation. Le parc ivoirien d'unités de transformation est considéré comme le plus important et le plus performant de la façade atlantique de l'Afrique (17). Les orientations retenues s'attachent explicitement à redéfinir le rôle et la complémentarité des intervenants État, paysans et industriels. La priorité donnée à la préservation des dernières forêts classées est doublement révélatrice. Elle permet tout d'abord de mesurer le chemin parcouru puisque ces "périmètres" sont le symétrique inversé de ces "cantonnements" prévus par le texte de 1912 et qui visaient à "protéger", mais surtout à contenir, les terroirs agricoles "indigènes". Par ailleurs, en privilégiant ce type d'objectif, il s'agit, pour ainsi dire, de "cantonner" l'État à la gestion de ce qui reste de son domaine privé. Les deux objectifs associés à cette première série de mesures font de l'ensemble de ces orientations une rupture par rapport au paradigme implicite de la "mise en valeur" ; à savoir, que l'exploitation forestière et l'agriculture de forêt relevaient de deux catégories sociales sans rapport direct entre elles et ne pouvaient connaître de développement que séparé. Certes, l'intention d'associer les paysans à l'exploitation forestière et celle de promouvoir l'intensification des systèmes de production agricoles, qui sont mises en avant aujourd'hui, ne sont pas des nouveautés. On trouve des traces sporadiques de tentatives ou d'intentions de ce genre à toutes les époques. Elles restent cependant localisées ou sont abandonnées car jugées irréalistes par les autorités politiques, administratives mais aussi scientifiques. Personne ne croit possible d'endiguer la dynamique extensive d'une agriculture de plantation qui concourt en outre si puissamment à l'enrichissement de la collectivité. Face à ce qui apparaît comme une fatalité, plus ou moins bénéfique selon les points de vue, on s'en tient à une sorte de mise en défens de portions de l'espace forestier que l'on n'a ou que l'on ne se donne pas toujours les moyens de faire respecter. La nouveauté actuelle réside d'une part dans la façon de penser les deux secteurs en interdépendance, d'autre part, dans le contexte qui contraint les principaux intéressés, paysans et professionnels du bois, à envisager des solutions alternatives. Le rétablissement de rapports directs entre partenaires-usagers d'un même milieu forestier aurait au moins le mérite d'intéresser désormais les paysans à la valorisation des arbres mais aussi à la gestion du couvert forestier. Il n'est cependant pas certain que cette "vérité du marché" garantisse à elle seule une gestion plus "rationnelle" des ressources. De même on peut se demander si l'abandon par l'État des droits perçus sur les arbres au profit des paysans serait d'un apport suffisant pour fournir à ces derniers les moyens d'intensifier leur système de production.

Les solutions préconisées qui s'inscrivent dans un environnement idéologique à la fois écologiste et libéral, convergent cependant sur un autre point. En officialisant sa perte de contrôle (même si elle est devenue en partie formelle) sur l'appropriation de l'espace forestier ou des richesses qu'il procure, elles marqueraient la fin des avatars successifs de la "mise en valeur" de ces régions par ou sous tutelle de l'Etat au profit de rapports contractuels au sein de la société civile. C'est moins une doctrine ou une orientation idéologique "étatique" qui prendrait fin qu'une période historique de l'économie politique de la Côte-d'Ivoire, commencée il y a près de soixante dix ans. En l'absence d'investissement capitaliste durable et conséquent, l'Etat n'a eu d'autre choix que de se poser en grand ordonnateur d'un "développement" où la forêt était censée jouer le rôle de capital valorisable mais qui n'a donné lieu qu'à un double système extensif : en matière forestière comme en agriculture.

BIBLIOGRAPHIE

CARRET (J.C.), CLÉMENT (J.), sous la dir. de, 1993 - *La compétitivité des bois d'oeuvre africains,* Ministère de la coopération, coll. rapport d'étude, 298 p.

CHEVALIER (A.), 1909 - *Première étude sur les bois de Côte-d'Ivoire,* Paris, A. Challanel.

GIBILY (B.), 1970 - *Le bois dans l'économie ivoirienne,* Thèse de IIIème cycle Université de Bordeaux non daté (1970°.

MENIAUD (J.), 1922 - *La forêt de la Côte-d'Ivoire* , Publications africaines, Paris, 126 p.

Ministère des eaux et forêts, 1988 - *Plan directeur forestier 1988 - 2015* , Abidjan, 87 p., décembre 1988.

SCHWARTZ (A.), 1993 -*Sous peuplement et développement dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale,* Paris, ORSTOM ,coll. Etudes et thèses.

VITAUX (A.) et DOULOUROU (A.), 1990 - *Histoire des douanes ivoiriennes 1889 - 1989* , Abidjan, IPNETP.

EXPORTATIONS DE BOIS DE 1891 A 1988 SELON LES STATISTIQUES DOUANIERES

Exprimées en tonnes.

Année	Tonnage	Année	Tonnage	Année	Tonnage
1891	1.973	1924	77.347	1957	263.022
1892	571	1925	95.192	1958	402.178
1893	467	1926	111.804	1959	444.428
1894	480	1927	136.915	1960	654.910
1895	-	1928	137.250	1961	792.691
1896	4.426	1929	89.758	1962	893.435
1897	18.556	1930	90.802	1963	1.154.880
1898	12.696	1931	52.523	1964	1.432.304
1899	6.705	1932	27.687	1965	1.566.770
1900	13.423	1933	41.935	1966	1.568.339
1901	10.697	1934	43.875	1967	1.839.917
1902	10.471	1935	46.025	1968	2.175.657
1903	13.534	1936	47.162	1969	2.695.918
1904	11.770	1937	81.909	1970	2.097.506
1905	9.619	1938	65.683	1971	2.259.264
1906	10.511	1939	42.887	1972	2.566.461
1907	20.056	1940	23.220	1973	2.882.055
1908	18.047	1941	2.995	1974	2.578.617
1909	15.994	1942	8.135	1975	2.075.763
1910	13.782	1943	2.410	1976	2.287.128
1911	25.274	1944	11.363	1977	2.850.667
1912	30.489	1945	10.068	1978	2.300.537
1913	42.651	1946	41.057	1979	2.442.053
1914	41.049	1947	48.724	1980	2.706.481
1915	41.009	1948	78.959	1981	2.031.141
1916	17.867	1949	81.006	1982	2.047.827
1917	8.133	1950	108.709	1983	2.128.264
1918	12.817	1951	130.702	1984	2.089.857
1919	27.561	1952	76.357	1985	1.507.008
1920	23.406	1953	127.700	1986	1.238.055
1921	36.115	1954	131.455	1987	858.969
1922	41.171	1955	169.112	1988	730.755
1923	63.065	1956	214.587		

SOURCE :

Vitaux A. et Doulourou A. op. cit. 1990. Ces chiffres additionnent les grumes et les bois transformés. Ces derniers sont estimés par les auteurs à 5% du total exporté en 1960 et à 40% pour 1988. D'autres statistiques anciennes sont fournies par Meniaud 1922. Pour les statistiques des années suivantes cf. Carret et al. 1993.

Les sources se contredisent pour certaines époques mais demeurent dans les mêmes ordres de grandeur. Les conversions de volumes (le m3 est l'unité de compte des exploitants) en tonnages sont sujettes à caution. Les statistiques récentes des douanes sont contestées par les professionnels. Enfin, ces chiffres reflètent mal la production totale qui était estimée à 5 millions de m3 à la fin des années 1970 (Carret et al. 1993).

RAPPORT DE SEANCE

par Michel LESOURD

Le "modèle agro-exportateur ivoirien" peut-être défini comme un système de production de richesses qui a permis à la Côte-d'Ivoire de figurer aujourd'hui parmi les pays en développement à "niveau de vie intermédiaire". Il est basé sur une économie de plantation variée dans ses produits bois : café, cacao, bananes, palmier à huile, hévéa, fruits, et dans ses techniques : petite et moyenne plantation paysanne, plantation industrielle, et l'exportation, partielle ou totale, des productions agricoles majoritairement peu ou non transformées. Il s'agit donc d'un système inséré dans le marché international.

Le système comprend :

- en amont, un support exploité : la forêt dense couvrant des territoires villageois et d'Etat.
- au centre : des producteurs et des conditions de productions variées.
- en aval : des gestionnaires et des rentiers : Etat, commerçants, exportateurs, industriels privés, mais l'on soulignera la faiblesse de la valeur ajoutée apportée par la transformation locale des produits bruts.

L'on insistera ici surtout sur trois variantes d'un même modèle agro-exportateur :

- le sous-modèle "café-cacao", qui révèle une intervention étatique faible en amont, mais très forte en aval de filière, un choix spatial et technique en faveur de l'extensif, une faible transformation (ou valeur ajoutée) locale des exportations contrôlées par l'Etat.
- un sous-modèle "bois", qui repose, en amont, sur une lourde intervention étatique (concessions forestières), c'est à dire au niveau stratégiquement décisif de l'accès à la ressource, un choix technique de niveau élevé, une transformation locale importante mais destinée au marché local, des exportations privatisées.
- le sous-modèle "palmier à huile", exemple de filière fortement intégrée, où les plantations villageoises ravitaillent, à côté des plantations industrielles, les usines de PALMINDUSTRIE. A tous les stades de la filière domine l'encadrement rigide de l'Etat.

QUELQUES REFLEXIONS

Un modèle non specifique

Le "modèle agro-exportateur ivoirien" s'inscrit dans la longue durée. C'est pendant la colonisation qu'ont été mises en place les structures de production et d'encadrement du système. Les hommes et les sociétés ont été renouvelées, ivoirisées, mais la production agricole et forestière d'exportation repose encore sur le dualisme grande plantation (à techniques inégalement intensives) / petite plantation paysanne extensive. Une faible transformation des produits exportés, une consommation importante de la ressource naturelle sol-forêt-espace, et un contrôle direct ou indirect de l'Etat, caractérisent le modèle.

Pour autant, si le "modèle" actuel s'enracine dans l'époque coloniale, ne s'en différencie-t-il pas fondamentalement par un contrôle partiel ou total, par l'Etat, de la mise en marché, alors que l'Etat colonial se contentait d'offrir une protection tarifaire et une certaine régulation financière [1] ? De plus, au moins en ce qui concerne le cacao, à la différence de l'époque coloniale, la CAISTAB[2] "contrôle" le tiers de la production mondiale de cacao.

Enfin, ne faut-il pas suivre, au moins partiellement, Jean-Pierre CHAUVEAU [3], quand celui-ci insiste sur la spécificité sociétale du "modèle", où les dimensions identitaire et culturelle du

[1] LOSCH (B) 1994 : A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne. Communication au Colloque GIDIS-CI « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle » . Abidjan (Côte-d'Ivoire) 28 nov- 2 déc 1994 22p multig.

[2] CAISTAB : Caisse de Stabilisation et de Soutien aux prix des produits agricoles.

[3] CHAUVEAU (J.P.) 1994 : Crises, innovations et reconversions : histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast au Nigéria et en Côte-d'Ivoire (années 1890-1945). Actes de la table Ronde GIDIS-CI/« Crise et ajustements en Côte-d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles. » Bingerville 30 Nov-2 Déc 1992 pp 105-116.

problème apparaissent tout aussi importantes que la dynamique productive et les structures économiques ?

Cependant, rechercher à tout prix la spécificité d'un "modèle" ivoirien agro-exportateur n'est-il pas illusoire ? Dans d'autres pays agro-exportateurs, ne se trouve-t-on pas en présence d'acteurs et de structures comparables, avec seulement des différences d'intensité et des nuances dans les rôles respectifs des acteurs ? D'autres pays que la Côte-d'Ivoire ont valorisé leurs productions brutes par l'exportation, favorisé le développement de petites plantations et de grandes sociétés, utilisé les revenus des produits de manière rentière. Comme la Côte-d'Ivoire, d'autres pays sont en train de consommer leur capital forestier en utilisant l'espace forestier disponible avec la même désinvolture.

Peut-être doit-on insister davantage sur les conséquences du choix agro-exportateur ivoirien : le "modèle" a permis de densifier le maillage des infrastructures de circulation, d'accroître, surtout par l'immigration, la charge démographique et favorisé la croissance des villes dans les régions forestières du pays. Ce sont les petites plantations paysannes qui, aujourd'hui, contribuent partiellement à nourrir les villes : le vivrier marchand se développe partout où il y a des villes, comme on peut le voir dans la nouvelle "Boucle du Cacao" qu'est devenu le Sud-Ouest [4]. Mais si l'essor des vivriers marchands apparait comme une conséquence du modèle agro-exportateur, il ne constitue en aucun cas une alternative à la crise du modèle [5].

Mais pourquoi parler de crise ?

Forêt, terre, marché, Etat

Le modèle agro-exportateur ivoirien est fondé sur l'existence de vastes réserves de terres couvertes de forêt dense et faiblement occupées par les hommes. Mais le dynamisme du modèle conduit rapidement à la disparition de la ressource : la Côte-d'Ivoire consomme son capital forestier, sans le reconstituer (ou si peu). Le succès de la production agro-exportatrice pose donc le problème de la pérénnité d'un système destructeur de son capital : la forêt comme matière première-bois, les superficies de sol forestier, matière première-espace.

Au problème du risque d'achèvement du procès de destruction s'ajoute la question de la dégradation de la biodiversité des milieux équatoriaux ouest-africains [6].

Mais la perception de la ressource et de sa conservation/destruction n'est-elle pas, d'abord, un problème culturel ? Que représente la forêt pour la société ivoirienne, de l'Etat au planteur ? Il est ici permis de s'interroger sur l'efficacité des politiques forestières menées en Côte-d'Ivoire depuis plus de trois décennies dans un pays où la forêt apparait comme une réserve de terre, un garde-manger, une rente inépuisable, un obstacle.

Cette évolution entraîne une autre question. Les enjeux fonciers liés à l'économie de plantation extensive et minière ne sont pas négligeables. Outre qu'ils posent clairement le problème de la coexistence de la tradition et de la "modernité" qui se traduisent par des conflits entre planteurs de générations différentes, ces enjeux sont mesurables en termes de :

- rivalité et équité des répartitions foncières entre autochtones et allochtones.
- rivalités entre allochtones ivoiriens et non-ivoiriens.
- rivalités entre planteurs paysans et sociétés de plantations (dites "plantations industrielles").
- rivalités entre types d'utilisateurs : forestiers, arboriculteurs, chasseurs-ramasseurs, conservateurs du patrimoine naturel.

---

[4]CHALEARD (J.L) 1994 : Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte-d'Ivoire. Université de Paris X Nanterre (Thèse de Doctorat d'Etat), 1041p.
[5]CHALEARD (J.L) : id.
[6]LEVEQUE (C) 1994 : La biodiversité, un héritage convoité. in Une Terre en renaissance. Savoirs 2. Le Monde Diplomatique-ORSTOM, Paris, 1994 pp 91-93.

Dans la mesure où la terre est encore majoritairement contrôlée de manière traditionnelle par les lignages, le problème se pose en termes différents du "modèle latino-américain"[7], mais litiges et conflits, latents ou actifs, sont apparus dès le début des années 1980 [8].

Les prix d'achat au producteur pèsent sur le modèle. Le marasme du marché cacaoyer mondial depuis la fin des années 1980 et la tenue médiocre des prix des autres marchés de produits d'exportation soulignent la montée croissante des concurrences africaine et asiatique de la Côte-d'Ivoire : la Côte-d'Ivoire n'est pas seule sur les marchés, et sa position dominante sur celui du cacao ne doit pas faire illusion. Comment contenir cette concurrence Sud-Sud sinon en agissant en aval sur la valorisation des produits bruts ou semi-transformés destinés aux marchés du Sud et du Nord ? Quels peuvent être les acteurs de cette valorisation et quel rôle l'Etat peut-il et doit-il jouer à cette occasion ?

* Cette préoccupation ramène au rôle des acteurs, et notamment à celui du principal meneur de jeu : l'Etat. Rappelons que le modèle repose sur le dynamisme du groupe social des petits et moyens planteurs paysans et de quelques sociétés industrielles privées ou d'Etat.

Les premiers constituent un ensemble hétérogène. Le modèle fonctionne principalement grâce aux immigrés ivoiriens et non-ivoiriens dans les régions forestières du pays [9]. L'économie de plantation a été l'un des vecteurs de la constitution d'une identité ivoirienne, dans la mesure où elle a favorisé le brassage ethnique. La présence massive de non-ivoiriens est l'une des composantes humaines et politiques du modèle agro-exportateur.

Le dynamisme des acteurs agricoles est indissociable des règles d'utilisation de la main d'oeuvre, mais aussi des rapports entre propriétaires et exploitants, entre décideurs et force de travail. Dans un contexte africain où le clientélisme constitue un mode de rapport social quasi généralisé, faut-il s'étonner de voir les économies de plantations fonctionner de cette manière ?

Ceci renvoie, au moins partiellement, à la présence et à l'action de l'Etat au coeur du modèle productif agro-exportateur ivoirien. Il ne s'agit pas ici de mettre en cause la participation de l'Etat au procès de production, mais de réfléchir sur l'adaptation des formes d'intervention de l'Etat - dirigisme, sociétés nationales, organisations d'encadrement paysan - aux problèmes que rencontrent les différentes filières agro-exportatrices, notamment en amont de la filière.

Réfléchir sur les différentes formes d'intervention de l'Etat est aussi poser clairement le problème de la rente prélevée aux différents stades de la filière par l'Etat et la bourgeoisie nationale... Même s'il y a actuellement passage du contrôle de la rente par une bureaucratie d'Etat au secteur privé, y a-t-il pour autant remise en cause du modèle ? Et entre rente d'Etat et rente privée, les différences sont-elles si grandes ? L'Etat n'est-il pas, de facto, "privatisé" ? S'il convient de "déprivatiser" l'Etat, il faut aussi que le passage de la rente du secteur privé bénéficie à d'autres acteurs qu'à la bourgeoisie rentière (de l'Etat). Ces "autres", ce sont, d'abord, les producteurs.

Recentrages commerciaux et techniques

Comment un modèle fondé sur la destruction du captial-forêt, une croissance extensive et le prélèvement d'une rente en aval peut-il évoluer ? Le "modèle" a-t-il fait son temps ? A partir d'une agriculture "minière", la Côte-d'Ivoire peut-elle développer un modèle agro-exportateur basé sur un faire-valoir direct plus intensif autorisant une capitalisation paysanne et soutenu par des structures coopérativistes qui favoriseraient une redistribution moins injuste de la rente ?

Le modèle agro-exportateur ivoirien a permis la croissance de l'activité économique de ce pays, hâté la mise en place d'infrastructures de circulation, largement contribué à la production

---

[7] LENA (P) : Amazonie in Le Monde des Débats. Mars 1995.

[8] cf notamment
- LENA (P) 1979 : Transformation de l'espace rural sur le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien. ORSTOM, 345 p multig. (Thèse de Troisième Cycle).
- LESOURD (M) 1982 : L'émigration Baoulé vers le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. 2 t, Université de Paris X, 526 p + annexes, multig. (thèse de Troisième Cycle).
- SCHWARTZ (A) 1993 : Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'Histoire économique et sociale. ORSTOM, Paris, 490p.

[9] RUF (F) 1988 : Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne. Thèse de Doctorat. Université de Paris X. Nanterre, 6 tomes 1353p.

d'espace rural et urbain. Les villes petites et moyennes se sont multipliées. Une conséquence du développement du modèle est l'essor d'une agriculture vivrière marchande, qui semble constituer une tendance lourde de la croissance récente de la Côte-d'Ivoire. Divers auteurs ont, très tôt, montré les "fausses liaisons" existant entre cultures d'exportation et vivrières [10].

En contrepoint d'un modèle usé, le développement d'un secteur vivrier commercialisant ses produits à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur de la Côte-d'Ivoire [11], ne peut être présenté comme un contre-modèle, mais, dans une certaine mesure, comme une alternative ou une avancée de modèle. L'Etat n'y est présent, indirectement, que par le support que constituent les infrastructures, routes, pistes, qu'il a créees. Les rapports de force entre les différents acteurs apparaissent moins âpres que dans les autres filières. Le marché local, régional, surtout urbain prime sur les techniques et les acteurs : le spatial apparait ici comme un élément décisif.

Les enjeux de pouvoir sur l'ensemble de la filière agro-exportatrice sont au coeur de la compréhension de la remise en cause du modèle : l'Etat, principal acteur, est-il prêt à donner aux acteurs d'amont - paysans, sous-traitants du bois, commerçants, acheteurs - la place qui devrait leur revenir en terme de gestion de la rente ? L'Etat, acteur technique autant que financier est-il disposé à réviser sa politique d'intervention de plus en plus inadaptée aux conditions de la production et du marché ?

Un modèle en questions ?

Sans remettre en cause l'analyse de la pertinence de la notion de "modèle spécifique", il semble nécessaire, afin de clarifier le problème, de présenter un constat analytique de la crise que traverse le système agro-exportateur ivoirien.

Qu'il s'agisse d'options techniques, d'organisation structurelle, d'efficacité économique, d'implications sociales et sociétales ou politiques, de gestion de l'environnement forestier, chaque élément conditionnant la reproductibilité du modèle montre un état de déséquilibre ou de blocage du système agro-exportateur. La crise est structurelle, mais elle est aussi, une crise de lieux et une crise sociétale.

Les techniques extensives sont sans avenir

Les techniques de production qui ont permis le développement historique de l'économie de plantation sont, en Côte-d'Ivoire et, d'une façon générale en Afrique, de type extensif[12] : des techniques sommaires de culture, souvent associées au ramassage, à la cueillette, au piégeage et à la chasse, ont investi des espaces largement "disponibles" parce que peu peuplés, principalement dans le Sud, forestier, de la Côte-d'Ivoire.

Les techniques

Le phénomène n'est pas nouveau. Dès le début du XXème siècle, en Côte-d'Ivoire comme au Ghana et au Nigéria, l'engouement (parfois forcé...) des "indigènes" pour la cacaoculture - toujours associée aux vivriers autoconsommés - répond aux préoccupations des colonisateurs d'exploiter les richesses de la zone forestière. Des individus plus que des groupes, des autochtones plus que les colons ont adopté un modèle de production extensif à faible rendement utilisant les vastes surfaces forestières contrôlées par des groupes culturels disposant de techniques limitées, à population peu dense, servant le plus souvent de territoire de chasse et de marge frontalière. La progression géographique du phénomène, du Sud-Est au Centre-Ouest puis du Centre-Ouest vers le Sud-Ouest ne s'est jamais accompagnée d'une remise en cause de ce schéma. L'arrivée dans le Sud-Ouest des premiers planteurs allochtones au milieu des années soixante [13] a même relancé le principe de l'extensivité tandis que, dans le même temps, le Ministère de l'Agriculture de Côte-d'Ivoire tentait vainement d'imposer, dans d'autres régions le plus souvent, un peu d'intensification.

---

[10]PEHAUT (Y) 1987 : Cultures d'exportation et crise alimentaire en Afrique : les fausses liaisons in Crise agricole et crise alimentaire dans les pays tropicaux CNRS, Bordeaux, 374p, pp 183-194.
[11]CHALEARD (J.L) : op cité.
[12]Il en est de même, en majeure partie, en ce qui concerne l'économie vivrière d'autoconsommation ou marchande.
[13]cf notamment, LENA (P) op cit, LESOURD (M) op cit, SCHWARTZ (A) op cit.

Qu'il s'agisse d'ailleurs de la cacaoculture, de la caféiculture ou du bois, le "modèle" se répète. Auguste Chevalier [14] évoquait déjà, au début du XXème siècle, le pillage de la forêt d'Assinie et les méthodes expéditives de recherche des essences qui entraînèrent rapidement le glissement vers l'Ouest du pays d'une exploitation forestière purement "minière". Plus près de nous, le schéma d'aménagement de l'A.R.S.O., Autorité pour la Région du Sud-Ouest (1968), fait la part belle à l'exploitation extensive du bois, des oléagineux, du café, du cacao [15].La faiblesse technique des plantations est particulièrement évidente en ce qui concerne la cacaoculture, pour l'essentiel entre les mains de petits et moyens planteurs paysans faisant médiocrement appel aux intrants : importance des attaques d'insectes, absence de restitution de fertilité à des sols toutefois convenablement protégés, médiocrité des résultats du recépage ou de la replantation, qui répond à l'insuffisante sélection des plants, malgré les efforts de l'encadrement proposé par la SATMACI [16]. Dans la filière palmier, les petits planteurs, bien qu'intégrés à la forte structure industrielle du groupe PALMINDUSTRIE, ne bénéficient guère de la proximité des techniques plus intensives des plantations industrielles voisines.

Peut-on, hors arboriculture, dresser un constat différent pour d'autres productions d'exportation ? Le coton n'est pas moins destructeur. Seules l'arboriculture fruitière et la fruticulture semblent échapper à la tyrannie de l'extensif.

La tradition de l'extensif rejoint largement les formes d'utilisation du milieu - forêt ou savane - pour la production de vivriers autoconsommés et, de plus en plus souvent, commercialisés, du moins dans les sociétés peu densément peuplantes : Lobi producteurs et commerçants d'igname, mais destructeurs de sols [17], riziculteurs Bété, sommaires cultivateurs de manioc et de banane des pays lagunaires et des rivages [18].

Les hommes

La médiocrité technique de plantations très extensives est-elle dissociable du projet socio-économique des hommes qui les possèdent ?

Qui ont été, qui sont les planteurs, les forestiers, les agriculteurs ? Historiquement, ce sont quelques groupes autochtones, principalement côtiers du Sud-Est et de l'Est de la Côte-d'Ivoire : Agni, Abbey, Akyé. L'intérêt économique de ces groupes s'est combiné à un investissement spatial européen centré sur ces régions.

Les autochtones du Centre-Ouest et du Sud-Ouest ont médiocrement développé une ou plusieurs filières de plantation. En revanche, ils ont largement accueilli, au cours des quarante dernières années, des allochtones ivoiriens, notamment des Baoulé venus du Centre, mais aussi des non ivoiriens [19]. D'une manière générale, autochtones comme allochtones nationaux et étrangers ont fait le même choix de productivité du travail élevée face à l'impossibilité d'obtenir de forts rendements dans un contexte de pauvreté technologique, matérielle, scientifique à laquelle s'ajoute éventuellement une ignorance plus ou moins totale du milieu naturel d'accueil. Les réserves forestières villageoises et les facilités offertes aux immigrants par des sociétés numériquement peu nombreuses ont fait le reste [20]. Pouvait-il en être autrement ?

L'accélération de l'immigration, notamment dans la dernière grande réserve spatiale de forêt "libre", mais aussi dans les interstices forestiers et les forêts classées d'Etat de l'ensemble de la zone

---

[14] CHEVALIER (A) 1909 : Première étude sur les bois de Côte-d'Ivoire. Edition A Challand, Paris. (cité par F. VERDEAUX in « La filière bois à travers ses âges ». Communication au Colloque GIDIS-CI. « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle. Abidjan (Côte-d'Ivoire, 28 nov-2 déc 1994, 26 p multig.

[15] SCHWARTZ (A), op cit.
LESOURD (M) 1984. Mise en valeur agricole et organisation de l'espace en zone pionnière : les Baoulé dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire Mémoires ORSTOM n° 106, 353-380.

[16] SATMACI Société d'Aide Technique et de Modernisation Agricole de Côte-d'Ivoire.

[17] CHALEARD (J.L) est plus nuancé : intensification Lobi (et Koulango) au Nord du Pays Lobi. Igname précoce en culture très extensive au Sud.

[18] CHALEARD (J.L) est plus nuancé : intensification Lobi (et Koulango) au Nord du Pays Lobi. Igname précoce en culture très extensive au Sud.

[19] LENA (P) op cit, LESOURD (M) op cit, SCHWARTZ (A) op cit.

[20] RUF (F) op cit.

forestière a été, depuis vingt ans, considérable. La remise en cause du "modèle technique" est apparue lorsque ses deux "moteurs" ont très fortement régressé (Sud-Ouest) ou disparu (le reste de la zone forestière). Le capital-surface est entamé jusqu'à attribution totale en vue d'exploitation (forestière, arboricole ou autre) et le "capital-forêt" (F.RUF) est grignoté jusqu'à extinction. La perversité du procès vient du fait que, quelle que soit la tendance du marché, le principe de l'extensif anéantit le capital, puisque, selon F.RUF, "lorsque le prix (du cacao au producteur) s'élève, la forêt attire des migrants qui transforment aisément la rente-forêt en rente-cacao". Mais, en cas de chute du cours international, "le principal facteur de relance réside dans la possibilité de consommer la rente-forêt qui permet d'abaisser les coûts de production" [21].

L'etat, conteste, est au coeur de structures vieillies

Les structures actuelles de l'économie de plantation ivoirienne s'inscrivent dans la longue durée. Les exploitations forestières et arboricoles, sans être pérennes, ont un cycle de vie suffisamment long pour que, au cours du cycle, les conditions d'exploitation évoluent.

Exploitations

En amont des filières, les exploitations sont confrontées, dans le temps et l'espace, à des contraintes humaines, techniques et commerciales variées.

Les conditions d'exploitation de la filière bois ont grandement évolué depuis l'époque de la traite côtière (fin XIXème siècle - 1925). A "l'âge d'or" que représenta la période de la "course au bois" (F.VERDEAUX) de 1925 à 1954, succéda (1955-1975) une phase d'industrialisation et d'exploitation vite remplacée par le problème central de la raréfaction de la ressource. La structure amont de la filière s'est complexifiée : d'abord, les industriels transformateurs n'exploitent plus eux-mêmes, mais ils doivent, pour valoriser les technologies sophistiquées et de bonne rentabilité qu'ils utilisent, avoir recours à des "coupeurs" sous-traitants officiels ou "marrons". Ensuite, devant la rareté de la ressource libre concédée, les exploitants ont de plus en plus souvent recours aux arbres que possèdent les paysans, et négocient avec ces derniers.

En arboriculture cacaoyère et caféière, le vieillissement des arbres, d'ailleurs accompagné de celui des planteurs (cf infra), diminue les rendements des plantations. A entretien constant, cela signifie une augmentation des coûts de production. F.RUF, pour la Côte-d'Ivoire comme en Indonésie, explique ainsi l'instabilité des fronts pionniers du café et du cacao, et la propension des planteurs à migrer d'une région à une autre, voire, en Afrique, à s'installer dans un état voisin. Cette mobilité ne peut être enrayée que par l'adoption de techniques suffisamment élaborées (recépage, replantation, intrants) ou d'une utilisation moins coûteuse de la main d'oeuvre.

Protections

En aval des filières, l'examen de la commercialisation des produits permet de s'interroger sur la position occupée par l'un des principaux acteurs, l'Etat. Celui-ci, bien qu'inégalement présent selon les filières, occupe presque toujours des positions-clés.

La principale caractéristique du système agro-exportateur ivoirien n'est-elle pas la très forte protection, mise en place par l'Etat, de ce secteur de l'économie ? Une économie abritée des à-coups éventuels de l'environnement international, et ceci plus particulièrement au niveau de la mise en marché. Cette pression de l'Etat a débuté, selon B.LOSCH à la fin de l'époque coloniale. Elle s'est exercée, dans un contexte de lutte anti-coloniale qui favorisa l'émergence d'acteurs locaux, parmi lesquels le puissant groupe de planteurs autochtones autour de F.HOUPHOUET-BOIGNY.

Depuis la création, en 1966, d'une Caisse de Soutien et de Stabilisation des Prix et des Produits Agricoles, devenue par la suite CAISTAB, société d'Etat, l'Etat, fixateur des prix d'achat au producteur, est apparu lontemps, dans un contexte de marché à tendance haussière, comme "l'ami" du paysan petit planteur dont il a "fait" l'aisance et qu'il a érigé, dans la décennie 1970, à côté des

[21] RUF (F) 1994 : Les cycles du cacao en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle ? Communication au Colloque GIDIS-CI « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle » Abidjan (Côte-d'Ivoire) 28 Nov- 2 Déc 1994.

"riches paysans de Côte-d'Ivoire" (J.M.GASTELLU), comme un "modèle social". Mais, décideur des prix à l'exportation, il a aussi pesé sur les rémunérations des négociants et des exportateurs, qui ont très largement bénéficié du système, tandis que la CAISTAB empochait, jusqu'en 1988, de considérables surplus financiers.

Depuis la crise cacaoyère de la fin des années 1980 [22], le proçès de "l'Etat stabilisateur et soutien des prix" a été instruit : faute d'avoir épargné l'argent des surplus, il a rapidement joué le jeu du marché international, répercutant l'effondrement des prix du marché sur celui du producteur. L'Etat ivoirien a failli, entraînant une crise profonde de l'économie de plantation, du moins dans le domaine cacaoyer.

Au total, les acteurs et les institutions qui gèrent et organisent la mise en marché du cacao révèlent le dirigisme de l'Etat, qui contraste avec son faible interventionnisme au niveau de l'accès de la terre et de la production. Le jeu des agréments et des quotas, sous contrôle de la CAISTAB, a favorisé, sur le long terme, le renouvellement des exportateurs - chargeurs : tenues autrefois par les vieilles maisons de traite, les exportations sont maintenant entre les mains d'exportateurs étrangers - français principalement - sans passé colonial. Elle a aussi hâté l'ivoirisation du dispositif, avec la présence, dans les conseils d'administration, des représentants des familles des barons du régime. B.LOSCH va jusqu'à parler, pour l'économie de plantation ivoirienne, de "new deal". Mais cette nouvelle donne ne modifie pas le principe ivoirien de la mise en marché : malgré la pression des bailleurs de fonds internationaux, il y a toujours fermeture au libre jeu du marché et des concurrences.

A cet égard, la faiblesse d'un véritable système coopératif de vente aux exportations est symptomatique de la volonté de préserver les intérêts acquis par les bourgeoisies dirigeant le pays, sous couvert de contrôle de la CAISTAB.

L'Etat : encadreur, contrôleur, gestionnaire

L'Etat, ou ses représentants, ne se contentent pas de contrôler la partie aval de l'économie de plantation. La filière oléicole toute entière, par exemple, révèle l'ampleur de la présence directe ou indirecte de l'Etat. Dans ce secteur, le constat des problèmes structurels d'une monstrueuse machine agro-industrialo-commerciale est accablant.

Comme dans la filière hévéa ou cotonnière, l'on y retrouve l'un des défauts les plus graves observés dans le secteur agricole productif à l'époque coloniale : la rigidité de l'encadrement des paysans par les organismes d'Etat : planteurs (mal) traités comme des manoeuvres dénués de capacité d'initiative et voyant leurs stratégies familiales ou villageoises entravées ou ignorées ; paysans incités, à la fin des années 1980 à multiplier les petites plantations alors que PALMINDUSTRIE n'ignorait pas que "toute tentative d'intensification est pratiquement vouée à l'échec au-dessous de 10 ha (A.M.PILLET-SCHWARTZ).

A un encadrement excessif, et ce malgré une politique favorable à la plantation villageoise, s'ajoutent les effets du gigantisme des structures mises en place à l'occasion du premier Plan Palmier (1963) puis du deuxième (1986). Les sociétés du groupe se heurtèrent à un contrôle accru de l'Etat quand l'élévation brutale des cours de l'huile (1973-1974) entraîna des bénéfices considérables. L'Etat récupéra la gestion des sociétés d'économie mixte (PALMINDUSTRIE et PALMIVOIRE) après les avoir ivoirisées, tandis que la commercialisation était confiée à la Caisse de Stabilisation (CSSPPA) ! Les années de surproduction qui suivirent (1975-1980) montrèrent les limites de la volonté et de la capacité de l'Etat-contrôleur... Plus tard, le gigantisme de PALMINDUSTRIE entraîna "dilution des responsabilités", "paralysie" et "absence de rentabilité" de l'entreprise (A.M.PILLET-SCHWARTZ) qui laissait, en amont, "s'étioler" l'encadrement technique offert aux petits planteurs.

Efficacité et dépendance du modèle

La manière dont l'Etat s'acquitte, sur le terrain, de sa tâche d'encadrement, la place qu'il s'attribue dans le contrôle des filières renvoie à la question de l'efficacité économique de l'économie de plantation de la Côte-d'Ivoire.

---

[22]GOMBEAUD (J.L), MOUTOUT (C), SMITH (S) 1990. La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo. Calmann-Lévy, Paris 218p.

Quand le gigantisme favorise la non-compétitivité

"Pourquoi, en trente ans d'exercice, la plus beau fleuron de l'agro-industrie ivoirienne n'a-t-il pas été capable d'enrichir Etat et planteurs villageois ? "En formulant cette question, A.M.PILLET-SCHWARTZ rappelle la complémentarité puis la fusion des trois sociétés de la filière palmier à huile[23] en une gigantesque machine à produire, transformer, commercialiser l'huile. Mais pourquoi, après que la Côte-d'Ivoire ait été, grâce à ces structures, hissée à la troisième place de la production mondiale en 1974, PALMINDUSTRIE est-elle devenue une "forteresse dans l'Etat" productrice de déficits, et non compétitive ? [24]

L'artificialité des prix en question

Si la question de la protection du producteur ne se pose pas en période d'expansion du marché, elle semble beaucoup plus pesante quand le marché est en repli.

Un des problèmes de la filière café-cacao réside dans l'artificialité des prix d'achat imposés au producteur et à l'exportateur. Quand les prix sont élevés, le planteur est partiellement dé-responsabilisé : la rémunération de son travail est bonne, malgré de faibles rendements. Lorsque les prix baissent, l'Etat, qui ne relâche pas son prélèvement, contribue à diminuer la compétitivité des producteurs : en compensation, ceux-ci plantent davantage. Logique du marché porteur et logique de l'extensif (protégé ou non) vont toutes deux contre une meilleure compétitivité économique de la plantation. F.RUF le souligne, en observant que, avec l'effondrement des cours, "les coûts de production sont contenus en monnaie courante, mais les marges nettes par hectare diminuent".

B.LOSCH insiste sur la question du pouvoir économique réduit des planteurs en raison d'un accaparement de la rente cacaoyère par l'Etat très supérieure à celle existant dans d'autres pays producteurs. Les conséquences sur la capacité d'investissement productif, et notamment sur la gestion humaine et les intrants sont importantes : au total, n'aboutit-on pas à une véritable exclusion des paysans de la décision productive ?

L'on peut aussi souligner la non-prise en compte, dans le calcul des coûts, du "coût écologique" (F.RUF) de l'économie cacaoyère. Mais comment évaluer ce coût, qui ne dépend pas seulement de la biomasse disparue, mais aussi de son remplacement partiel présent et futur ? Les options possibles, après la disparition des cacaoyers, sont suffisamment variées pour rendre très malaisée la prise en compte du coût écologique.

Valeur ajoutée et dépendance

L'Etat, producteur de 800 000 tonnes de cacao et présent dans le peloton de tête des producteurs des autres filières, ne doit-il pas songer à résoudre deux problèmes liés auxquels le petit producteur et, dans une certaine mesure, le commerçant exportateur sont incapables de faire face : contribuer à une meilleure régulation des marchés mondiaux, valoriser les productions ivoiriennes.

Sur le premier point, seul l'Etat dispose de la puissance, mais doit aussi avoir la volonté d'intervenir sur les marchés, notamment en terme de négociations collectives sur les prix, de planification de la production, de structuration du négoce. Il est surprenant de constater la faible présence de la Côte-d'Ivoire dans le monde des négociants, notamment en ce qui concerne la gestion des concurrences entre pays du Sud. Pourquoi le génie commercial que l'on observe si souvent dans le commerce informel est-il absent ici ?

Plus important, semble-t-il, devrait être la volonté de l'Etat d'apporter de la valeur ajoutée aux produits bruts agricoles récoltés. Existe-t-il en Côte-d'Ivoire une politique comparable au "modèle" brésilien de règlement des exportations de bois qui oblige les exportateurs à transformer sur place la quasi totalité des grumes ? Où est l'Etat organisateur et aide aux entrepreneurs-transformateurs ? Où est l'Etat quand il s'agit de définir des stratégies d'insertion par la qualité et

---

[23]SODEPALM, PALMIVOIRE, PALMINDUSTRIE in L'évolution de la filière palmier à huile en Côte-d'Ivoire : quand la société d'Etat devient forteresse imprenable (1994). Communication au Colloque GIDIS-CI « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle » Abidjan (Côte-d'Ivoire) 28 Nov- 2 Déc 1994. 11p multig.

[24] « Un gigantisme qui ne s'est jamais départi et qui n'était, qui n'est, certainement pas étranger à l'absence de rentabilité du secteur palmier-cocotier ivoirien, phénomène qui pose problème quand, partout ailleurs ces deux cultures sont profitables ». in PILLET-SCHWARTZ (A.M.) op cit.

la quantité dans les marchés du Nord, principaux consommateurs de ces produits transformés ? Au delà de l'Etat, c'est aussi la faiblesse d'organisations patronales et consulaires peu volontaristes, l'insuffisance d'entrepreneurs disposant de bonnes technologies industrielles (pour une qualité internationale du produit fabriqué) et commerciales (afin d'en assurer l'insertion sur les marchés internationaux) qui fait question.

Il convient pourtant de relativiser la faible compétitivité du modèle agro-exportateur ivoirien : l'examen du palmarès quantitatif en témoigne. Il n'en demeure pas moins que l'Etat gère son patrimoine avec des structures inadaptées, pratique le laissez-faire protecteur qui encourage l'immobilisme technique, favorise peu la valorisation des produits bruts.

L'efficience par le vivrier marchand ?

Peut-être n'est-il pas inutile de suggérer une autre comparaison. En terme de revenu au producteur, l'économie de plantation est plus avantageuse et d'un meilleur rapport que la production vivrière commerciale. Mais, au contraire de cette dernière, la plantation n'offre pas de revenus intra-annuels aussi réguliers. Le vivrier est moins porteur de richesse, mais la sécurité économique qu'il offre est plus forte : sur un marché urbain en expansion rapide, les prix fluctuent relativement peu. J.L. CHALEARD souligne que, au moteur économique ivoirien que constitue la consommation externe, s'ajoute désormais une consommation « interne » surtout urbaine, dont la vitalité dépend largement de la Côte-d'Ivoire elle-même. Dans les régions où la saturation foncière fut précoce (début des années 1970), la part faite aux vivriers commercialisés, va jusqu'à fournir, à la fin des années 1980 un tiers du revenu agricole net [25]. Avec la crise caféière-cacaoyère du début des années 1990, l'adoption du système mixte arboriculture-vivriers marchands s'étend. Il permet de préserver le revenu minimum. Quant aux Lobi du Nord-Est, si leurs plantations extensives d'igname offrent une bonne productivité du travail, ils se joignent aux exemples précédents, qui restent peu préoccupés d'intensivité.

L'adoption et l'extension des vivriers marchands permet, en terme de revenu d'exploitation d'atténuer les effets de la crise. Le contexte financier récent (dévaluation du f CFA) devrait accroître la compétitivité des vivriers locaux face aux produits importés. Si la croissance urbaine crée les conditions d'un marché national durable, il est toutefois permis de se demander comment évoluerait la plantation arboricole en cas de reprise des cours sur le marché mondial...

Viabilite sociétale et développement

La fragilité du modèle agro-exportateur n'est pas seulement liée à la structure et au contexte économique dans lequel il est intégré : économie-monde, périphérie du « centre », filières productives soumises à une demande de consommation largement extra-régionale, montée des concurrences Sud-Sud. La compréhension des implications sociales et sociétales et de leur dynamisme au sein de l 'économie de plantation sont d'une importance capitale pour l'évolution de l'activité agro-exportatrice ivoirienne, et les questions abordées ici vont jusqu'à mettre en cause l'ensemble du fonctionnement de la société ivoirienne.

Compétitions pour la terre et le travail

Dans certaines régions de Côte-d'Ivoire forestière, les cycles de vieillissement des arbres et des hommes arrivent à leur terme : aux arbres abandonnés ou coupés répond le problème de la transmission des biens dans un contexte de compétition inter-ethnique et d'épuisement de la ressource. La compétition inter-ethnique n'est pas inexistante. Si dans la majeure partie des cas les différents ressortissants des groupes culturels allochtones ont tous été pourvus, il n'en existe pas moins une compétition latente entre autochtones et allochtones [26]. La raréfaction de la ressource, la fin d'un « cycle » de plantation amorcé dans le courant des années 1960 (Centre-Ouest) et 1970 (Sud-Ouest), contribue à relancer les conflits.

---

[25]CHALEARD (J.L) 1994 : L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien ?). Communication au Colloque GIDIS-CI « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle » Abidjan (Côte-d'Ivoire) 28 Nov- 2 Déc 1994. 12 p multig.

[26]DOUCOURE (M.B) 1995 : Modes d'accès à la terre et faire-valoir dans une région cacaoyère vieillissante du Centre-Ouest ivoirien. Thèse Université de Toulouse-Le Mirail, 268p + annexes. multig.

Mais, dans ce contexte aggravé par une rapide croissance démographique accompagnée d'une parcellisation croissante des exploitations, la compétition inter-lignagère, voire même intra-lignagère ne peut que s'exalter, relativisant les formes traditionnelles de dévolution des biens, sans qu'apparaisse de manière décisive, bien au contraire, l'adoption de pratiques foncières de droit « moderne ». Les formes des contrats sont multiples. Elles prennent toujours en compte le statut social traditionnel et actuel du preneur. Mais l'on constate aussi un développement « à la carte » des formes de contrat « hors lignage » basées sur la confiance réciproque, qui se fait souvent au détriment des jeunes [27].

Plus éclatante encore, la compétition entre genres et entre classes d'âge est apparue, au cours de la dernière décennie, comme l'un des révélateurs de la remise en cause de la dynamique de l'économie de plantation triomphante des années 1970-1985. Les jeunes s'affirment face aux anciens. Alors que les chefs d'exploitation les utilisaient, dans les dernières années 1970, comme main d'oeuvre (familiale) bon marché (par exemple les contrats dits de « six mois » Baoulé), voire gratuite, on les voit désormais poser leurs conditions, aidés par une certaine fragmentation de l'autorité des aînés [28]. Pourtant, la baisse des revenus des plantations et la possibilité de différer les paiements encouragent plutôt le recours systématique à la main-d'oeuvre familiale, surtout jeune. Mais les jeunes, à défaut d'accéder à la terre (cet accès constituant d'ailleurs de plus en plus à leurs yeux une revendication légitime) se regroupent en associations prestataires de service et louent l'utilisation de leur force de travail. Plutôt que de conflit, il est préférable de parler de négociations entre classes d'âge, entre anciens et jeunes souvent scolarisés, volontaires, soucieux d'obtenir des revenus monétaires significatifs et d'échapper à la tutelle des aînés. Ces négociations doivent être nuancées en fonction des groupes ethniques. Si les enfants d'immigrants burkinabés, peu scolarisés, restent sur la plantation paternelle, les fils des Baoulé, beaucoup plus scolarisés, refusent désormais de faire des six-mois en brousse. D'une manière générale, les enfants des planteurs préfèrent aller là où il peut y avoir encore de la forêt disponible plutôt que de reprendre des jachères [29], sauf lorsqu'il ne peuvent faire autrement, acceptant, dans les vieilles régions cacaoyères par exemple, de reprendre une plantation pour la régénérer, ceci sous différents contrats possibles [30].

Les anciens détiennent la terre, les jeunes la force de travail. Dans les vieux pays de plantation, le démarrage d'un nouveau cycle ne peut se faire que si les jeunes disposent réellement de la terre. Ce n'est que partiellement le cas. Dans les régions de plantation récente il y a , suivant les ethnies, pénurie partielle de main d'oeuvre, et ceci pour différentes raisons mais surtout parce que, les rémunérations étant en baisse, le travail attire moins et aussi parce que, beaucoup de maladresses ayant été commises par les héritiers des plantations, les tracasseries vis à vis de « l'étranger » font fuir la main d'oeuvre potentielle.

Avec le développement du vivrier marchand, le rôle des femmes s'est accru : traditionnelles productrices, transformatrices, consommatrices (notamment d'attiéké) du produit vivrier, elles peuvent acquérir d'importants revenus en vendant en ville ou même à l'étranger. Si les femmes semblent renforcer leur autonomie et leur position économique, leur statut social ne semble pas évoluer. Leur accession à la terre (sauf, dans une certaine mesure, dans les sociétés Akan) reste très limitée, alors même qu'elles ont un rôle économique familial dominant en période de crise. Elles ne semblent pas participer aux stratégies complexes des jeunes (garçons surtout), mais elles

---

27) DE FINA (C) 1994 : Rapports de pouvoir, relations clientélistes et conventions dans l'accès aux facteurs de production en agriculture de production villageoise.
OSWALD (M) La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre Ouest (des exemples tirés des communautés bété et baoulé) : Communication au Colloque GIDIS-CI « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle » Abidjan (Côte-d'Ivoire) 28 Nov- 2 Déc 1994. 11 p et 7p multig.

28) DE FINA (C) 1994 : Rapports de pouvoir, relations clientélistes et conventions dans l'accès aux facteurs de production en agriculture de production villageoise.
OSWALD (M) La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre Ouest (des exemples tirés des communautés bété et baoulé) : Communication au Colloque GIDIS-CI « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle » Abidjan (Côte-d'Ivoire) 28 Nov- 2 Déc 1994. 11 p et 7p multig.

29 RUF (F) 1992 Crises et ajustements structurels spontanés : le cacao et le département d'Abengourou (Côte-d'Ivoire). in Actes de la Table Ronde « Crises et ajustements en Côte-d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles. » Bingerville (Côte-d'Ivoire) 30 Nov- 2 Déc 1992, 117-133.

30 DOUCOURE (M.B) op cit, DE FINA (C) op cit.

s'autonomisent. L'accroissement du nombre de divorces semble répondre à cette dynamique de l'individualisation économique [31].

Paysannerie et bourgeoisies dans la société ivoirienne

Alors que les années 1960-1980 se sont traduites par la montée en puissance du niveau de vie paysan, montée permise par le haut niveau relatif du prix d'achat au producteur (pour le cacao particulièrement), il est permis de se demander si cette accession au pouvoir d'achat s'est accompagnée d'une participation au pouvoir économique de gestion des filières ainsi que d'un contrôle des affaires politiques du pays. B. LOSCH[32] insiste sur la mise à l'écart progressive des paysans de ce qui constitue la base du pouvoir politique : la gestion de l'économie de plantation. Celle-ci a été en effet très vite « confisquée » par les dirigeants politiques de la Côte-d'Ivoire (via la CAISTAB) et ceux des sociétés commerciales exportatrices. Si le monde agricole a bien, dans un premier temps (1960-1975) bénéficié du système en se faisant octroyer des morceaux de forêts classées, devenant ainsi un monde des propriétaires fonciers, le contrôle de la commercialisation a ensuite presque totalement échappé au monde paysan. Comme B. LOSCH, on peut reprendre ici le constat de J. COPANS (1987) de « l'expropriation politique des masses rurales ». Ce « divorce » implicite entre paysannerie et classe politique, masqué par son « alliance explicite sublimée » (le discours du Pouvoir selon B. LOSCH) se traduit par la médiocrité des structures de représentation du monde paysan, l'indigence d'un système coopératif presque toujours combattu par la classe dirigeante, et... l'accaparement de la rente cacaoyère par les structures commerciales privées et par l'Etat A.M. PILLET-SCHWARTZ [33], de même que F.RUF et AHANDA[34], arrivent, pour d'autres filières, aux mêmes conclusions.

La marginalisation des paysanneries s'est poursuivie avec la montée en puissance des trois bourgeoisies : celles des exportateurs, des attributaires de forêt, des fonctionnaires. Elles se confondent parfois, d'ailleurs et poursuivent un but commun : le contrôle, direct ou indirect, des filières.

Le contrôle des filières constitue un enjeu majeur, déjà évoqué par G. COURADE (1990), et que J.F. MEDARD absorbe dans le cadre de ses travaux sur le néo-patrimonialisme en Afrique. Les observations de la plupart des auteurs sont convergentes : l'Etat joue, dans le contrôle, un rôle majeur. Pour le café-cacao, l'appareil d'Etat utilise la filière de manière rentière et, partant, « s'éloigne toujours plus des précieuses vertus schumpeteriennes » (LOSCH) Pour F. VERDEAUX et S.P. EKANZA[35], la rente du bois est évidente à travers la généralisation des concessions à des attributaires non exploitants placés dans la mouvance du pouvoir. Et A.M. PILLET-SCHWARTZ dénonce aussi la Société PALMINDUSTRIE comme une « forteresse opaque autorisant la rente ».

Morale et société

Au total, c'est le fonctionnement d'ensemble de la société ivoirienne qui est posé, une société toute entière fondée, selon S.P. EKANZA sur « pillage, fraude et corruption » [36]. Que la corruption et les pillages s'enracinent dans l'Histoire du monde en général et de l'Afrique en particulier, qui ne le sait ? Mais le constat actuel dressé par cet auteur à propos de la filière bois est accablant : attribution arbitraire du droit de martelage, des chantiers (avec risque de saccage du patrimoine forestier), coupes clandestines, corruption d'agents de la SODEFOR, « tolérances » sous-préfectorales, contrôles abusifs de la police de la route, non respect des contrats entre SODEFOR et

[31]CHALEARD (J.L) 1994 op cit.
[32] LOSCH (B) op cit.
[33]PILLET-SCHWARTZ (A.M.) 1994 op cit.
[34] RUF (F) 1994 op. cit.
AHANDA (S) 1994 : Le désengagement de l'Etat dans la gestion des coopératives et groupes d'initiative commune au Cameroun : enjeux et impact sur les principales filières agricoles (cas du cacao et du café). Perspectives comparatives avec le cas de la Côte-d'Ivoire. Communication au Colloque GIDIS-CI « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle » Abidjan (Côte-d'Ivoire) 28 Nov- 2 Déc 1994. 7 p multig.
[35] EKANZA (S.P) 1994. Pillage, fraude et corruption sur la filière du bois. Communication au Colloque GIDIS-CI « Crise, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle » Abidjan (Côte-d'Ivoire) 28 Nov- 2 Déc 1994. 8 p multig.
[36]Les semences du développement durable. Savoirs. Le Monde Diplomatique n°2, 1993.

communautés villageoises. N'est-ce pas en partant du constat sociétal où les exclus de la « politique du ventre » s'opposent aux « rentiers » qu'il convient de s'interroger sur la crise socio-politique ivoirienne et la montée des oppositions ? Si la crise est sociale autant qu'économique, elle est aussi, comme l'affirme B. LOSCH, une crise de légitimité politique.

Enjeux écologiques, enjeux territoriaux

Un des problèmes majeurs à mettre en avant dans la « question ivoirienne » concerne la conservation des espaces forestiers primaires ou secondarisés, tant comme capital naturel (ou patrimoine de l'humanité) que comme capital foncier-ressource, base du capital économique. A un enjeu écologique répond inévitablement un enjeu socio-économique, et l'on renverra le lecteur à l'esprit et aux principes énoncés dans la Déclaration de Rio-de-Janeiro sur l'environnement et le développement (3-14 Juin 1992), ainsi que les Conventions et Déclarations diverses sur les forêts et la diversité biologique.

Conservation et reproductibilité de la ressource

Le problème forestier n'est pas négligeable. L'importance prise par les déboisements intertropicaux depuis trois décennies est plus qu'inquiétante. L'Amazonie et les forêts d'Asie du Sud-Est sont aujourd'hui plus atteintes que les forêts d'Afrique tropicale, mais il s'agit d'un phénomène récent. Sur ce continent, d'importantes nuances existent. Selon la F.A.O., le rythme de déforestation en Afrique de l'Ouest pour la période 1981-1985 était le plus élevé du monde (2,2% /an, soit une perte de 1,2M d'ha), alors que les forêts d'Afrique Centrale sont peu atteintes, parce que protégées par un relatif isolement. Mais la situation en Côte-d'Ivoire est encore plus dramatique puisque le rythme de destruction de la forêt dense est estimé à 5,2% /an. Dans ce pays, le déboisement a été à la fois précoce et régulier, tant en raison de la volonté d'exploiter le bois que des défricher pour les plantations, mais aussi comme conséquence de l'aménagement territorial de la partie méridionale du pays (multiplication des structures de circulation et croissance des pôles urbains).

Il existe donc bien, en Côte-d'Ivoire, une menace sur la biodiversité, tant en termes écologico-climatiques que culturels (la forêt, patrimoine) du moins aux yeux des scientifiques, car il est possible de s'interroger sur le partage de cette inquiétude par les populations locales. Les conséquences physiques des défrichements sont connues : altération climatique, biomasse amoindrie, effets sur les sols. Parmi elles, le problème de l'extension de nouvelles plantes, et notamment de Chromolaena odorata, est clairement posé par F. RUF[37] : que faire de cette couverture envahissante ? Pourrait-elle devenir le support d'une « nouvelle rente » agro-forestière, à défaut d'une rente-forêt disparue ?

A travers le problème de la conservation, c'est celui de la reproductibilité de la ressource et son contrôle qui est posé : l'enjeu est territorial autant qu'écologique. Les modalités de la course visant à contrôler la forêt sont connues (M.LESOURD, 1988). Quelles que soient les stratégies d'accès à la forêt par les planteurs (les Baoulé étant apparus, et de loin, comme les planteurs les plus capables de se « réserver » les plus grandes superficies), celles-ci ont abouti à une ruralisation de l'espace forestier, espace dominé par un semis de hameaux et de villages (autochtones ou non) reliés entre eux par un maillage serré de pistes et de chemins.

Toutefois, à la poussée généralisée des planteurs, souvent en situation d'immigrants, les populations autochtones ont répondu de façon inégale, et inégalement destructrice de forêt. Les Agni, en réservant les défrichements et l'accès à la terre aux seuls Agni, exercent encore un réel contrôle sur la ressource. Dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest, les Bété, Bakwé, Kroumen ont eu, plus souvent, des réponses favorables à l'installation étrangère, qui ont entraîné des destructions massives et généralisées.

L'Etat lui-même a eu une politique plus que complaisante, laissant les paysans s'installer clandestinement dans les forêts classées, mais pratiquant peu le déguerpissement. Les déclassements se sont multipliés et, même si la SODEFOR tente aujourd'hui de restructurer les espaces plantés inclus dans les forêts classées, le mal est fait. Dans une perspective d'exploitation industrielle de la ressource-bois, l'on peut avec F. VERDEAUX exiger de l'Etat « une politique de préservation et de gestion, en préalable à tout investissement industriel durable ».

---

[37] RUF (F) 1992 op cit.

Le capital biologique des filières agroforestières est clairement menacé. Mais la raréfaction de la ressource, combinée avec d'autres facteurs (économiques, comme la chute des cours) risque de renforcer encore la pression sur les forêts classées : le cercle vicieux de la péjoration écologique reste fermé. L'on pourrait y ajouter, au moins dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire, la pression foncière et forestière exercée par plus de 60 000 réfugiés Libériens (axe Taï-Guiglo) et les choix culturaux non arboricoles faits par des populations allochtones (maïs sur terres épuisées et aisément érodables en périphérie des milieux urbains).

Enjeu territorial

Le défi ivoirien de l'aménagement du territoire pour le développement, lancé au début des années 1960 a d'abord permis l'essor économique, démographique, et infrastructural du sud du pays. Ce sont les régions et départements de Côte-d'Ivoire forestière qui ont le plus profité des investissements d'Etat, des actions spontanées privées nationales ou étrangères, et des retombées de l'économie de plantation. Même si « l'opération San Pedro » et les aménagements réalisés dans le cadre de l'A.R.S.O. (Autorité pour la Région du Sud-Ouest) sont loin d'avoir abouti aux résultats escomptés, il n'en demeure pas moins que les vingt années qui viennent de s'écouler ont vu de nouveaux territoires se créer, des espaces s'étoffer et s'organiser : infrastructures de circulation multiples et hiérarchisées, pôles urbains et semi-urbains ordonnés et en réseau, aires de production, zones d'influence urbaine, aires de fortes et moyennes densités humaines structurées par un maillage fort de relations surtout familiales et commerciales, ont crée de nouveaux enjeux et de nouvelles tensions spatiales. Dans le sud forestier de la Côte-d'Ivoire, la paix sociale dépend de la qualité et de la répartition des équipements de services (notamment sociaux) autant que de la satisfaction de la « faim de terres ». Les déséquilibres des forces ethno-culturelles et notamment la situation de « minorité de fait » des détenteurs du pouvoir foncier dans certains espaces du Centre-Ouest et du Sud-Ouest s'ajoutent aux questions d'équilibre des aménagements territoriaux.

Dans le Nord du pays, ensemble de régions dont on a pu dire (AUBERTIN 1983) qu'elles sont devenues sous-développées, en référence au différentiel de développement avec les régions méridionales, semble émerger un nouveau « modèle » agro-spatial : J.L. CHALEARD (1994) analyse les multiples facettes de l'épanouissement d'activités vivrières marchandes. Elles contribuent non seulement à améliorer le pouvoir d'achat des producteurs et l'offre alimentaire en milieu urbain, mais aussi à produire de l'espace par les réseaux, les maillages, les pôles qui renforcent les structures spatiales existantes.

Le vivrier marchand est également répandu (depuis longtemps) et en expansion (plus récemment) dans le sud du pays, où se trouvent les plus grandes villes, les centres moyens et petits et les bourgs semi-urbains les plus nombreux. Le vivrier marchand peut apparaître comme un « contre-modèle » ou plutôt un modèle « alternatif » ou « complémentaire » à l'économie de plantation extensive. Au coeur de l'enjeu territorial ivoirien, le modèle vivrier marchand devrait permettre de répondre partiellement à la crise foncière, au manque de terres, au sous-emploi rural, à condition que ce modèle soit porteur d'intensification agronomique.

CONCLUSION : LES MODELES ONT LA VIE DURE OU COMMENT NE PAS SE TROMPER DE CRISE...

L'économie de plantation de Côte-d'Ivoire n'est pas figée : les filières s'adaptent et évoluent au gré des exigences du marché international, mais aussi des besoins alimentaires des populations locales et des demandes des opérateurs non agricoles (bourgeoisie commerçante, entrepreneurs, investisseurs). Même si le contrôle politico-économique de la filière agro-exportatrice évolue peu, les acteurs et les structures sont porteurs d'une dynamique positive.

Le modèle agro-exportateur est bien vivant

La classe politico-économique bénéficiaire du système est toujours en place et politiquement bien installée. Les bénéficiaires peuvent-ils survivre politiquement et économiquement sans continuer à contrôler et éventuellement relancer le modèle agro-exportateur ? Les politiques et les habitants ont besoin du café-cacao, des oléagineux et du bois pour consolider leur clientélisme, qui est non seulement la forme majeure du système politique ivoirien, mais aussi, avec divers degrés hiérarchiques et une importante variable, celle du système sociétal. Les élites peuvent changer,

d'autres les remplaceront, mais le clientélisme évoluera-t-il ? Il est permis, pour la démocratie, de l'espérer, mais le système est trop profondément enraciné dans la nation ivoirienne pour que des hommes, même neufs, parviennent à le réformer, à l'éradiquer.

La Côte-d'Ivoire a besoin de devises. Elle a besoin d'exporter. Si le vivrier marchand peut, dans une certaine mesure, contribuer à l'essor des économies familiales, c'est par les cultures d'exportation que le pays obtient des devises et que l'Etat, qui prélève au passage des taxes, peut s 'ériger en rentier. Le vrai problème pour la Côte-d'Ivoire n'est-il pas d'adapter son système de production à une logique de productivité par augmentation de la valeur ajoutée des produits arboricoles récoltés mais aussi (et cela est plus difficile à réaliser) par transformation locale, au moins partielle, des produits ? En restant dans une logique de marché, c'est la recherche, en bout de chaîne agro-exportatrice, de niches commerciales pour des produits semi-transformés et transformés sous le label « fait en Côte-d'Ivoire », qui doit être l'objectif de la filière.

Même si cet impératif est encore lointain (bien qu'existant déjà, au moins partiellement, comme dans la filière bois) et la pénétration des grands marchés occidentaux limitée, un autre marché s'ouvre aux produits ivoiriens : l'Afrique de l'Ouest et ses villes. Marché mineur, mais les 500 millions d'Africains de l'Ouest seront 1 milliard en 2020... Déjà, l'immense Nigeria importe de l'huile de palme, des circuits s'organisent avec le monde sahélien ; la Côte-d'Ivoire peut devenir un partenaire.

En l'absence de désenclavement complet des territoires et des installations humaines, l'économie de plantation reste une aubaine pour le paysan ivoirien. L'adoption d'une agriculture vivrière à vocation commerciale reste une alternative limitée par l'éloignement des centres urbains et des axes routiers, les coûts de transports et une vigoureuse concurrence qui limite les bénéfices. Le passage du commerçant traitant et de son camion permet au petit planteur, incapable d'accéder à la propriété d'un véhicule de transport, d'écouler sans risque majeur une production soumise au risque de l'isolement. Le système a des inconvénients et ses limites, mais, dans les régions pionnières encore médiocrement peuplées, il est le plus sûr garant de l'accession paysanne à l'économie de marché.

Le modèle évolue et s'adapte

A la crise financière des exportations, les acteurs paysans ont su faire preuve d'une remarquable adaptabilité. Celle-ci est d'abord technicienne : multiplication des travaux de défrichement, utilisation renforcée d'une main d'oeuvre familiale gratuite ou peu rémunérée, recherche de nouveaux partenariats commerciaux en sus de l'acheteur traditionnel (PALMINDUSTRIE), et surtout multiplication des productions vivrières dans l'exploitation arboricole plantée. Tout ceci traduit un souci de diversification du risque et de maintien d'une productivité mise à mal par la chute des cours.

L'adaptation est aussi structurelle, au moins dans certaines filières. Ainsi de la filière bois où, dès les années 1960, la modernisation est en marche, avec une exploitation de qualité symbolisée par l'utilisation du bulldozer, mais aussi une transformation des produits sur le sol ivoirien au début des années 1980. Fusions, regroupements, concentrations se développent : la faiblesse structurelle des entreprises privées ivoiriennes pourrait s'atténuer, tandis que s'accroît le rôle du négoce : paysans et courtiers s'entendent pour des avances de trésorerie. En contrepoint, l'on reparle de l'éclatement de PALMINDUSTRIE, comme remède au gigantisme technobureaucratique...

Les paysans semblent devenir des acteurs plus volontaires de leur développement. Plus conscients de la valeur de leur bien (mais aussi parce que le marché, en situation de pénurie se tourne vers cette ressource), ils vendent leur bois. F. VERDEAUX insiste sur la naissance d'un partenariat paysan/artisan pour la mise en place d'une filière de travail artisanal du bois qui fait pendant à un secteur exportateur plus industrialisé. La réponse paysanne au coopérativisme est en train d'évoluer, parce que l'Etat l'encourage davantage qu'autrefois (l'Etat aussi évolue). Dans le domaine vivrier marchand, en réponse à des commerçants peu intéressés, ce sont des paysans qui commercialisent, du moins lorsqu'un axe routier le permet, et le succès des ventes d'igname par les Lobi s'explique par la qualité de leur organisation marchande.

Ne pas se tromper de crise

Le modèle agro-exportateur ivoirien est confronté à un triple problème : une évolution de l'extensif vers davantage d'intensivité, une utilisation élargie de la rente, un accès des paysans au pouvoir décisionnel. Le risque économique est réel de voir se développer des produits d'exportation nouveaux, mais illicites, si le producteur ne reçoit pas un prix convenable pour ses produits. La menace n'est pas négligeable et constitue, pour le pays, un défi majeur. La crise des organisations et la nécessaire correction des défaillances structurelles de l'Etat en est un autre.

Les réponses à ces défis semblent devoir passer par la baisse de consommation d'espace, c'est-à-dire une politique de développement durable mieux affirmée, davantage de cultures alimentaires, et une réelle accumulation financière paysanne. Ce modèle de la « fourmi africaine » (J. GIRI) est difficile à réaliser : il suppose l'intensification du système de production et la diminution des prélèvements étatique et bourgeois. L'enjeu est à la mesure de la puissance de la Côte-d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE

AUBERTIN (C) 1983. Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord Ivoirien. Cah. Sciences Humaines. ORSTOM vol n°1 1983, 23-57.

COPANS (J) 1987. Une crise conceptuelle opportune. Politique Africaine n° 26, 2-14.

COURADE (G) 1990. Peut-il y avoir de politiques d'auto-suffisance alimentaire ? Politique Africaine n°39, 79-97.

LESOURD (M) 1988. La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production baule (Côte-d'Ivoire forestière). Cah des Sciences Humaines vol 24 n°1 1988, 73-98.

RAPPORT DE SEANCE

par Berthé KAMA

Les différentes communications ont, à des degrés divers, souligné la contribution de l'intervention de l'Etat au développement de la crise agricole de la Côte-d'Ivoire.

Chaléard relève l'insuffisance d'interventionisme approprié dans le secteur vivrier malgré les discours officiels. Les projets de développement régionaux intègrent la promotion des cultures vivrières. Mais dans la pratique, les activités sont orientées en priorité vers les cultures d'exportation. L'analyse montre comment devant une urbanisation galopante, l'essor des cultures destinées aux villes a été d'abord le résultat d'initiatives paysannes, et surtout de dynamisme féminin. Cette contribution rejoint les conclusions de Chataigner(1989), qui soutient que la capacité des paysans à produire s'exprime dès lors que les débouchés se manifestent. Le secteur vivrier doit être perçu comme soutien ou complémentaire du modèle agro-exportateur; pour jouer effectivement ce rôle, le secteur doit bénéficier de l'Etat la réalisation de certaines conditions : amélioration des infrastructures de commercialisation, favorisation d'une meilleure organisation des paysans, accès facile au capital indispensable au succès du secteur.

La contribution de Chaléard vient rappeler le rôle trop souvent oublié qu'a joué le secteur vivrier dit traditionnel dans le succès relatif du modèle agro-exportateur. Ce rôle doit être encouragé par une meilleure information sur les marchés, la vulgarisation de la commercialisation, des meilleures marchés(lieux), des routes et un sytème de transport améliorés.

Losch et Ahanda, pour leur part, articulent leurs analyses autour des secteurs café/cacao qui constituent le moteur du modèle agro-exportateur. Losch tente de combler les insuffisances laissées par les études qui ont montré comment l'économie de plantation avait contribué à la construction des ethnies, de la société civile et de l'Etat. L'étude repose sur une analyse de la mise en marché des produits, ses caractéristiques et ses enjeux, et elle apporte un éclairage complémentaire au phénomène social global et la compréhension du système socio-politique ivoirien. Le rôle et les intentions de l'Etat sont perçus à travers les stratégies mises en place dans le cadre des filières café/cacao : activités de la caisse de stabilisation, organisation des producteurs (GVC) encadrés par des structures étatiques,etc..En fait, tout le processus remonte à l'ère coloniale, ce qui fait penser à un héritage coloniale de la situation actuelle. La distinction cultures de rente /cultures vivrières n'était-elle pas de nature à pénaliser les vivriers, quand les objectifs d'une économie naissante étaient de s'intégrer dans un système international ?

Les deux analyses se rejoignent sur les développements récents en matière de coopération et leurs implications sur la mise en marché des deux produits. Des éléments de similitude des expériences ivoirienne et camerounaise emmènent Ahanda a émettre des doutes sur le pouvoir de négociation des nouvelles organisations mises ou à mettre en place, face aux pays du Nord. Cette préoccupation, à notre sens, ne devrait pas occulter les opérateurs intérieurs et surtout l'Etat. Les politiques de création d'industries de transformation locale pouvant favoriser l'import-substitution préconisées et qui reposent sur les arguments d'une stabilité des prix des produits en aval des filières, c'est-à-dire proche du consommateur final, doivent prendre en compte les difficultés pratiques suivantes relévées par Bra Kanon (1985) :

- barrières douanières plus élevées pour les produits transformés que pour les produits bruts ;
- normes modifiées périodiquement et souvent arbitrairement qui ont pour effet de gêner l'exportation des produits transformés vers les pays qui établissent ces normes, souvent dans le but manifeste de protéger leur industrie ;
- taux de frêt discriminatoire sur les produits transformés;
- intégration verticale des groupes, souvent transnationaux, qui contrôlent alors tout ou une partie des filières situées en aval de la commercialisation du produit brut ;

- nécessité pour acquérir la technologie de recourir à ces mêmes groupes qui cumulent ainsi la rémunération de leur apport technologique et leurs services commerciaux.

Le rôle capital du financement de l'agriculture est également à souligner. La faible implication des banques commerciales en raison du caractère fluctuant de la production agricole, les différents échecs des banques de développement agricole telles que la BNDA (banque nationale de développement agricole) qui a octroyé moins de 10% des ses prêts au producteurs et agences de développement agricoles, avant sa dissolution en 1991, et le timide succès de la mobilisation de l'épargne rurale, constituent un élément crucial de la crise agricole.

Pillet-Schwartz épluche le dossier de la filière palmier à huile qui a été l'un des instruments de la politique de diversification agricole préconisée au lendemain de l'indépendance. A travers un parcours historique de la filière qui commence avec une société d'Etat pure en 1962, la SODEPALM, et qui balbutie aux portes d'une privatisation en 1994, l'auteur relève les enjeux qui expliquent l'inertie de l'Etat devant les pressions sociales. L'analyse soutient l'affirmation de Losch selon laquelle la crise actuelle des secteurs dépasse nettement le seul problème sectoriel et renvoie plus largement à un crise du mode de régulation politique dont l'avenir est devenu incertain.

Le "scanning" de la filière bois à travers ses âges élaboré par **Verdeaux** et soutenu par **Ekanza** permet de mettre en lumière quelques éléments explicatifs de la crise . Malgré le changement d'acteurs, la filière reconduit toujours son histoire à travers ses différentes tentatives de remodélisation sur fond de gaspillage de ressources naturelles, de fraude et de corruption dans un climat d'impuissance ou de complicité de l'Etat face aux opérateurs privés. Akanza justement met le doigt sur peut-être la plus importante des variables explicatives de la crise du modèle agro-exportateur : la fraude et la corruption . Malgré toutes les bonnes dispositions législatives élaborées pour la protection des différentes filières, force est de reconnaître que l'Etat a très souvent été absent dans l'application de ces mesures. Ce qui est vrai dans la filière bois, l'est également dans les filières café et cacao. Ces trois filières ont constitué la base du modèle agro-exportateur, et tout vacillement de cette base est repercuté sur tout le modèle.

La dernière communication qui est celle de **Ruf**, situe la crise actuelle du cacao dans un cadre cyclique. Son analyse peut s'appliquer à toute autre spéculation de rente participant au marchés internationaux. L'étude trouve une explication dynamique à la crise s'appuyant sur l'interaction entre les prix, l'environnement social et naturel. Une analyse comparative de la situation en Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, et en l'Indonésie, le danger venant d'Asie sur le marché du cacao pour la Côte-d'Ivoire, permet de comprendre la reccurence du modèle cacao, et surtout de relativiser le caractère alarmiste de la crise du cacao. Le concept de rente qui finalement est à la base du modèle tel que défini par Ruf est aussi l'enjeu principal des politiques économiques nationales et internationales; c'est pourquoi l'étude conclut sur une meilleure gestion de cette rente qui devra assurer la pérennité de l'activité cacaoyère, sans nuire à l'équilibre écologique. Cette proposition s'inscrit dans un cadre plus général de la nécessité d'une agriculture durable.

Ce bref rappel comparatif entre ces deux pays est en accord avec Leclercq (1989) qui, dans une analyse de la clé du succès asiatique, relève la rigueur dans la gestion des coûts de production. Par exemple, dans le secteur palmier à huile, PALMINDUSTRIE disposait à une époque récente de 521 camions et 349 véhicules légers pour l'encadrement et le transport de la production, tandis qu'en Malaisie les techniciens se déplacent à vélomoteur et la collecte sous-traitée à des transporteurs privés. Autre avantage, le système de taxation ne nuit pas à la compétitivité de l'huile de palme. Mais Ruf est également en accord avec les conclusions de l'étude du Ministère de la Coopération-CIRAD (1990) sur la compétitivité du cacao africain qui vont à l'encontre du pessimisme ambiant vis-à-vis de l'Afrique.

ANALYSE DE LA CRISE DU MODELE AGRO-EXPORTATEUR

La définition d'un modèle repose sur l'identification de variables explicatives appropriées d'autres variables expliquées. La validité et la robustesse du modèle se mesurent à travers l'importance des variables non prises en compte par le modèle qui doit par ailleurs définir correctement les relations fonctionnelles entre ces variables. Ici se pose le problème crucial des

relations cause-effet. Pour une région donnée, peut-on dire que le niveau faible du développement explique le faible taux de scolarisation, ou que le faible taux de scolarisation explique le niveau faible de développement ?

Il est donc important de prendre ces quelques réflexions dans notre tentative d'explication de la crise; cela permet l'identification plus objective et complète des mesures correctives à proposer. Il est aussi important de distinguer les activités de production et de commercialisation dans le modèle à l'étude.

Nous pensons que le modèle agro-exportateur est un héritage colonial que l'administration coloniale avait introduit en stimulant la production de cultures de rente. En concentrant les ressources sur les cultures d'exportation, les gouvernements coloniaux ont privé le secteur vivrier des bonnes terres, de la main d'oeuvre et du capital, jetant ainsi les fondements des crises alimentaires contemporaines, et créant un dualisme dans le secteur agricole. Le manque d'une gestion rigoureuse depuis l'ère coloniale, renforcé par l'administration après les indépendances, constitue l'élément explicatif endogène de la crise agricole. L'intégration dans le système économique mondial de tout modèle agro-export l'expose aux fluctuations de ce système, et représente la cause exogène. Chalmin a montré que les cycles dits Kondratieff s'étendent sur le demi-siècle et comprennent deux phases, l'une de hausse des prix, l'autre de baisse. Des demi Kondratieff peuvent également se manifester. Nous serions dans dans la phase décroissante d'un Kondratieff pendant les années 1980s et Chalmin entrevoyait une reprise, pour les marchés agricoles au milieu des années 1990s. Il n'est donc pas surprenant que presque toutes les tentatives d'organisation, de stabilisation ou de régulation aient échoué sur le plan international depuis le début des années 1980s. En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, le système de stabilisation des prix des produits de base a connu des difficultés croissantes, amplifiées par la dégradation des cours sur le marché international. Nous pouvons classer les cause du disfonctionnement du système en deux catégories :

- les facteurs d'origine externe dont le plus important est le rôle de l'Etat dans la gestion du système qui s'est manisfesté tant au niveau des ventes sur le marché international qu'à travers la fixation des prix garantis ;

- les facteurs spécifiques liés à la structure du système de stabilisation : l'organisation de la traite autour d'un prix garanti bord champ, la lourdeur et le coût élevé de la filière, la crise financière qui en résulte.

Le succès du modèle agro-exportateur a reposé en amont sur une activité de recherche agronomique soutenue en ressources humaines et financières par la coopération internationale et particulièrement la France. Le retrait violent de ce soutien a ébranlé cette activité en dépit du potentiel humain national existant. Les programmes initialement conçus pour de grands espaces géographiques dans le cadre de la coopération, n'ont pu être poursuivis efficacement. La rupture recherche-vulgarisation a donc entamé qualitativement et quantitativement les résultats de production .

La formation agricole a privilégié celle des cadres supérieurs au détriment des agents proches du producteur. A la faveur des années fastes, ces derniers n'ont pas subi les contrôles périodiques nécessaires a un meilleur exercice de leur fonction, ce qui a eu pour conséquence, une inefficacité technique et allocative des différentes filières

Les problèmes de financement de l'agriculture mentionnés plus haut n'ont pas facilité l'adoption des nouvelles technologies. La taille des exploitations, les techniques de production, les contraintes de main d'oeuvre, la complémentarité de certains facteurs de production, le système de tenure, et l'aversion au risque sont autant d'éléments explicatifs de l'adoption de nouvelles technologies, et qui peuvent également expliquer la crise du secteur agricole basé sur le modèle agro-exportateur. Sur cette notion de risque, Chaléard (1989) soutient que toutes les cultures commerciales ne repésentent pas les mêmes risques. Les cultures arbustives apparaissent comme les spéculations les moins risquées. Les frais engagés sont réduits, les variations de production restant limitées, et l'écoulement de la récolte assuré. En contrepartie, les revenus par hectare sont peu élevés. La réussite des petits planteurs dépend de leur capacité à cultiver des superficies étendues et de l'existence de

forêts à défricher pour assurer la pérennité du système. La saturation foncière impose l'adoption de cultures qui rapportent plus à l'hectare, mais qui sont plus risquées et plus exigentes en soins et en investissment.

Au niveau de la commercialisation , on peut également revenir sur la compétence des opérateurs impliqués, la gestion rigoureuse, la politique globale de l'Etat en matière de commercialisation des produits de base. On retiendra simplement l'inefficacité des filières, due aux coûts, à la lourdeur des systèmes, et la forte présence de l'Etat.

Toutes les politiques d'ajustement préconisées stigmatisent la nécessité d'un désengagement de l'Etat. C'est un processus qui est en cours, malgré quelques lenteurs observées. Les structures de productions des spéculation de rente telles que l'hévéa, le palmier à huile ont été ou sont à différents stades de privatisation.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, nous pensons que ce qui est mis en cause n'est pas l'intervention en soi, mais la forme d'intervention. Nous partageons le point de vue de Dufumier (1989) qui soutient que le libéralisme intégral n'existe pratiquement nulle part en matière de politique agricole. L'Agriculture joue un rôle trop important pour être abandonnée aux seules "lois du marché". Rares sont les gouvernements qui prendront le risque politique de ne pas intervenir sur les conditions de la production agricole. L'expérience américaine est très éloquente.

Pour conclure, nous pensons que la Côte-d'Ivoire traverse une crise passagère. Le modèle agro-exportateur a montré ses limites, mais reste la stratégie majeure pour un meilleur développement du pays ; pourvu que soient prises les mesures d'amélioration de l'efficacité des filières concernées, et surtout l'organisation du secteur vivrier.

BIBLIOGRAPHIE

BRA (K.D.), 1985- *Développement ou Appauvrissement.* Economica.

CHATAIGNER (J.), 1989 -*La Production Alimentaire Aficaine en mal de Débouchés ou la difficile Constitution du Marché intérieur agricole dans les Pays de l'Afrique subsaharienne.* Communication au séminaire AGROPOLIS . Thème : Politiques Agricoles et Marchés.

CHALEARD (J.L.), 1989 -Risque et Agriculture de Plantation : l'Exemple des Cultures commerciales développées dans le Département d'Agboville (Côte d'Ivoire), *Le Risque en Agriculture*, ORSTOM : 475-487.

CHALIMIN (Ph.), 1986 -Les Marchés Internationaux des Produist Agricoles à la Croisée des Chemins, *Crises des Marchés Agricoles*, CNAM n° 8 : 1-38.

DUFUMIER (M.), 1989 -La prise en Compte des Risques dans la Définition des Politiques de Développement, *Le Risque en Agriculture*, ORSTOM : 547-560.

LECLERCQ (V.), 1989 - L'Afrique peut-elle terrasser les Dragons Agricoles Asiatiques ?,*SYFIA* n°9 : 12-14.

SYNTHESE DES DEBATS

par Eric LEONARD

Derrière la remise en question d'un développement axé essentiellement sur les exportations de matières premières, bois tropicaux, café et cacao, apparaissent, sous-jacents, la consommation et l'épuise.

Il s'agit d'un modèle qui est défini et mis en place dès l'époque coloniale, avec une forte intervention de l'administration, au niveau du foncier d'une part (l'État colonial s'attribue la propriété des espaces forestiers), dans le choix et le soutien des opérateurs intervenant dans les différentes filières d'exploitation de la ressource forestière d'autre part (attribution des licences et de domaines d'exploitation, affectation de la main-d'œuvre à travers les réquisitions de travailleurs indigènes). Déjà, la gestion clientéliste de ces secteurs apparaît comme la règle. L'une des conséquences marquantes de cette évolution est que, dès les années 30, se dessinent la déresponsabilisation des populations autochtones dans la gestion de leur patrimoine forestier et le développement antagonique des deux secteurs, l'extraction des bois tropicaux et l'agriculture de plantation, dans le sens d'une exploitation minière de la ressource-forêt.

Au-delà de la prégnance des orientations économiques héritées de la période coloniale, l'Indépendance marque cependant une rupture dans la politique de développement des filières agro (ou sylvo)-exportatrices et une accélération des dynamiques sociales de production. Cette rupture s'exprime en premier lieu par l'accroissement du poids de l'État dans la gestion de ces filières, qui se retrouvent au centre du dispositif d'accumulation rentière et de consolidation du pouvoir : l'alliance entre l'État et sa clientèle politique se cristallise autour de ce dispositif. Si cela est particulièrement évident à l'échelle de la filière bois, où l'intervention étatique s'exprime à tous les niveaux et va favoriser l'essor des exportations de matière brute, en contradiction formelle avec le discours officiel visant à impulser la transformation locale et la production de valeur ajoutée, ce constat est tout aussi valide au niveau des filières café et cacao, où la Caisse de stabilisation, de simple instrument colonial de protection tarifaire, devient l'outil privilégié de gestion politique de la rente forestière. Dans les filières strictement agricoles cependant, l'emprise de l'État sur les procès de commercialisation contraste avec une politique extrêmement libérale d'accès aux facteurs de production (forêt, main-d'œuvre étrangère), dont l'influence a été déterminante dans l'essor de la Côte d'Ivoire au rang des premiers producteurs mondiaux de café et de cacao (en contraste avec un pays comme le Cameroun par exemple). Grâce aux volumes de production contrôlés, la Caistab va permettre une autonomisation progressive par rapport au négoce international et la prise de contrôle, directe ou indirecte, par l'élite politique ivoirienne, des sociétés d'exportation de café et de cacao, dont la filiation "coloniale" est indéniable, mais qui connaissent, à l'image du principal chargeur de la place, SIFCA, une ivoirisation graduelle. Cela aussi constitue une spécificité du "modèle ivoirien".

C'est bien ce qui explique que la crise que traverse l'agriculture de plantation a de si profondes répercussions sur la société ivoirienne et, singulièrement, sur le système politique. C'est tout l'enjeu des réformes exigées par les bailleurs de fonds dans la gestion des filières café et cacao et, dans une moindre mesure, dans la définition du nouveau Plan Directeur Forestier (PDF). Sur le premier point, les opinions divergent quant à l'intensité réelle de l'affrontement entre les bailleurs de fonds et l'État ivoirien : bras de fer ou complicité partielle ? Le fait est que la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 a permis à l'État d'accroître sa marge de manœuvre et que le fonctionnement de la Caistab demeure opaque, malgré la réforme de ses statuts visant à ouvrir son conseil d'administration aux producteurs. Le fait est également que les bailleurs de fonds se sont accomodés du maintien d'un contrôle fort de la part du pouvoir politique sur les sociétés exportatrices et les exportations. Force est de constater enfin que l'État s'est approprié l'essentiel de la manne générée par la remontée des cours et la dévaluation du franc CFA et que le PDF confirme sa mainmise sur la filière bois.

On peut douter que ces interventions favorisent les adaptations et les innovations, tant techniques que sociales, que l'on peut observer à l'échelle des sociétés paysannes, en réponse à la crise écologique (disparition de la forêt, gestion d'un nouveau substrat végétal, où domine *Chromolæna odorata*) et économique (substitution de la main-d'œuvre familiale à la salariée, transition à un régime de propriété privée de la terre). Ces adaptations jouent sans doute un rôle important dans le maintien de la production nationale de cacao au-dessus de 700 000 tonnes, alors que la Côte d'Ivoire semble être passée dans la phase de déclin de son "cycle du cacao". Les interventions de l'État devraient appuyer ces innovations, notamment à travers une plus grande redistribution de l'excédent commercial susceptible de favoriser la capitalisation paysanne.

Parallèlement, le développement du secteur coopératif (l'un des piliers du discours officiel à l'usage du monde rural) piétine et l'on peut douter de l'efficacité des nouvelles structures d'encadrement (ANADER) issues du "dégraissage" de l'appareil administratif, car elles sont mises en place sans qu'il y ait au préalable une reconceptualisation ou une redéfinition des approches du monde rural : l'ANADER est-elle à même d'encourager la diversification et l'accroissement de la productivité des paysans, ou s'agit-il d'une simple reconduction, avec des économies, du mode de fonctionnement antérieur ?

L'entretien et la reconstitution du patrimoine forestier sont, eux aussi, considérés indépendemment des dynamiques paysannes, même en zone rurale où le discours visant à intéresser les populations à cette gestion se heurte à l'absence de véritables représentants des sociétés villageoises, et où l'on en reste au stade des négociations individuelles et informelles entre exploitants forestiers et paysans, au stade des prélèvements sans replantation. On peut enfin souligner la modestie des objectifs du PDF dans ce domaine (5000 ha de reboisements par an, pour une zone forestière de 100 000 km^2), après 30 années d'inactivité, comparés aux réalisations d'un pays sahélien comme le Cap Vert (2000 ha par an depuis 20 ans pour une superficie totale de 4 000 km^2).

En fonction de ce cadre institutionnel, et hormis les adaptations/innovations que l'on observe en agriculture de plantation, il est remarquable que l'un des phénomènes les plus marquants des dynamiques paysannes contemporaines réside dans l'essor des cultures vivrières marchandes en marge des interventions de l'État. Le vivrier marchand se pose non seulement en relais de l'agriculture de plantation dans les anciennes régions caféières et cacaoyères, mais également en facteur de rééquilibrage régional au profit des savanes du nord. Si le développement de ces productions répond souvent à des logiques paysannes similaires à celles qui ont présidé à celui des plantations de café et de cacao, y compris dans leur aspect extensif et minier, et si ce développement ne peut s'appuyer sur une garantie d'achat et de prix, comme ce fut le cas pour le café et le cacao avant la crise actuelle, le vivrier marchand est susceptible de générer localement des processus d'accumulation et de développement social, à l'encontre des idées reçues qui associent trop systématiquement cultures vivrières et agriculture de survie. Or c'est un secteur où l'intervention de l'État est restée limitée depuis une vingtaine d'années, en grande partie parce que les possibilités de capter une rente y étaient plus réduites que sur le marché mondial des matières premières. Cette intervention s'est limitée au monopole des importations de riz, au travers desquelles l'appropriation d'une rente était possible en jouant du différentiel de prix entre le marché mondial et le marché intérieur, et a eu un impact globalement dissuasif sur la production nationale. Il en va de même des timides tentatives visant à imposer des structures lourdes d'encadrement et d'organisation de la commercialisation, qui se sont avérées incapables de concurrencer les réseaux marchands locaux beaucoup plus souples et mieux ancrés dans le tissu social.

A travers les analyses du "modèle agro-exportateur" présentées dans les différentes communications et au cours du débat, il ressort que celui-ci dépasse largement le cadre économique. Les phénomènes de compétition entre les acteurs, de coordination ou d'arbitrage évoqués participent bel et bien d'un modèle sociétal, identitaire, culturel, que les grands agrégats macro-économiques ne suffisent à restituer. On peut à ce sujet regretter que les macro-économistes, en particulier ceux des institutions internationales, soient excessivement normatifs et péchent à intégrer ce que les avancées de la science économique (telles que les théories de la régulation ou des conventions) peuvent apporter à la compréhension des phénomènes macro-sociaux et au dialogue entre les différentes sciences sociales. Ce biais des analyses macro-économiques est sans doute lié au fait que le questionnement du modèle ivoirien est né dans ce domaine au milieu des années 1970, à partir du constat des déséquilibres comptables financiers, par des personnes dont la préoccupation était la

réduction de ces déséquilibres avec les outils dont ils disposaient : ceux de la comptabilité nationale. Il y a indiscutablement un décalage entre l'appareil conceptuel qu'il serait souhaitable de mettre en place, les outils de mesure dont disposent les économistes et les impératifs de l'administration ou des politiques auxquels ils doivent répondre.

Pour nuancer ce constat, il est bon de rappeler que les années 1970 et 1980 ont vu la rencontre en Côte d'Ivoire de chercheurs de toutes les disciplines des sciences sociales qui, à travers des études comparatives notamment, ont battu en brèche le cloisonnement disciplinaire et géographique dominant et ont permis d'avancer dans le sens d'une conceptualisation autour d'un "modèle" ivoirien non seulement économique, mais aussi social, sociétal et culturel, et des impasses qu'il postulait. Il s'agit, là encore, d'une spécificité ivoirienne.

par Gilles DURUFLE [1]

Les communications et le débat ont tout d'abord permis de mettre en évidence, d'une part, les diverses facettes d'un modèle agroéconomique d'exportation (café, cacao, bois, qui consomme son capital (le capital-forêt) et, d'autre part, son imbrication avec le modèle de l'Etat rentier.

Ils ont ensuite mis, de l'avant trois types de rernise en cause de ce modèle :

1) la remise en cause du modèle extensif, du fait de la disparition du capital forêt et de la baisse des prix.

Face à ces contraintes, les communications ont mis en évidence des processus d'adaptation paysanne à la recherche de formes d'intensification partielle des systèmes de production. On a notamrnent souligné que le vivrier marchand pour la satisfaction des besoins urbains apparaît comme une alterrative crédible pour des zones proches des voies de communication et que ce développement a un impact important sur la position des femmes dans les unités de production.

2) la remise en cause non pas tant du rôle de l'État, mais de la façon dont il intervient : État prédateur et rentier, modèle sociétal de rente indissociable du modèle agroexportateur.

Cette remise en cause du modèle rentier est fortement poussée par la Banque Mondiale et les bailleurs de fonds qui veulent, notamment, réactiver les cooperatives, rendre plus transparent le fonctionnement de la Caisstab. Il semble toutefois que la dévaluation ait eu pour effet de donner aux intérêts de l'Etat rentier une plus grande marge de manoeuvre pour résister.

3) La remise en cause de l'impact négatif du modèle sur l'environnement et sur les agrosystèmes forestiers. Et il ressort du débat que face a ce dernier type de problème, l'adaptation actuelle paraît nettement insuffisante.

De là ont émergé quelques recommandations et quelques pistes de recherche , parmi les recommandations :

- la mise en place d'une véritable politique de reforestation,
- la valorisation des produits d'exportation, à l'instar de la filière bois qui maintenant transforme 80% des grurnes. Cela suppose de former des ingénieur agroalimentaires, des specialistes en marketing. mais peut-être aussi des financier pour investir les conseils d'administration des entreprises de l'aval des filières, y compris à l'étranger,
- développer les marchés africains (marché intérieur, marché régional) pour les produits d'exportation .

Parmi les champs de recherche :

- les modes de gestion des diverses sociétés qui participent aux filières agroexportatrices
- l'emergence de systèmes de production agricoles diversifiés : vivriers marchands et cultures exportatrices.
- la pluriactivité paysanne agricole. artisanale, commerciale et la complexification des systèmes de production ruraux/agricoles en réponse aux contraintes nouvelles.

[1] Avec la collaboration de monsieur M. Lesourd.

3e Séance

TRANSFORMATIONS DES SOCIETES PAYSANNES

(Mercredi 30 novembre, matinée)

Président : Emilienne ANIKPO
PNUD/Côte-d'Ivoire

Rapporteurs : N'guessan KOFFI et Philippe LENA

LES CONTRADICTIONS DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES EN COTE-D'IVOIRE

Francis AKINDES

Les rapports des populations rurales aux domaines forestiers classés repose aujourd'hui plus que jamais le problème du statut du foncier en Côte-d'Ivoire. Depuis quelques années, les systèmes de produclion qui ont soutenu l'économie cacaoyère et caféièrc, principale source de devises du pays, montrent leurs limites. L'une des conséquences de cette agriculture extensive dévoreuse de terre est la pression sur les domaines classées fortement infiltrés par les paysans dits "illégaux".

La reconquête de ce patrimoine forestier est confiée à la SODEFOR qui, dans sa mission, fait face à des contradictions socio-politiques, structurelles et même organisationnelles, limitant son efficacité sur le terrain.

La structure actuelle de l'économie ivoirienne est telle que, toute politique de reconquête des massifs forestiers, est interprétée sur le terrain comme une priorité "non justifiée" de la protection de l'environnement contre le développement de l'agriculture jugée plus à même de répondre aux besoins socio-économiques immédiats des populations.

Au départ enjeu économique, les forêts classées deviennent aussi un véritable enjeu politique, surtout en période de démocratie multipartiste. Il y a, pour l'organisme public chargé de gérer les massifs forestiers, un facteur supplémentaire de risque socio-politique dont il doit tenir compte. Il s'agit pour lui de concilier des contraires : Aménager les massifs forestiers infiltrés sans décomposer l'électorat politique qui y est constitué, concéder à l'Etat le contrôle informel de l'un des instruments de fidélisation de sa clientèle politique et pour certains rentiers dans l'appareil étatique, conserver le bénéfice de l'exploitation des domaines classés.

La gestion de ces contradictions est perceptible à travers les différences que la SODEFOR introduit dans la définition des catégories d'occupants illégaux et les hésitations à adopter une stratégie globale à mettre indistinctement en oeuvre face à toute occupation irrégulière, quel que soit le statut de l'occupant.

La SODEFOR a bien évolué dans sa politique de gestion sociale des forêts classées. Elle est passée d'une politique répressive à une conception participative dont l'originalité tient dans la volonté d'associer les paysans aux stratégies de réhabilitation et d'aménagement des forêts classées. Mais les grands principes de la cogestion confiée à la "Commission Paysans-Forêt" semblent avoir du mal à se traduire dans les faits, en raison de leur caractère trop rigide et d'une méconnaissance des intérêts en jeu dans ce champ social.

DE L'INFILTRATION DES MASSIFS FORESTIERS A LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES DE COGESTION

La forêt qui a fortement contribué à l'essor économique de la Côte-d'Ivoire est surexploitée. Elle est aujourd'hui en voie de disparition sous l'influence de deux facteurs principaux à savoir :

- les défrichements incontrôlés par les paysans qui y pratiquent une agriculture surtout extensive avec une prédominance de deux cultures de rente, le café et le cacao;
- l'exploitation forestière de type minier.

La dégradation accélérée qui en a découlé eut pour effet une réduction de la superficie sylvicole, passée de 12 millions d'hectares en 1960 à 2,5 millions actuellement.

Une brève histoire du classement des forêts en Côte-d'Ivoire pourrait éclairer les contradictions qui surgiront par la suite dans leur gestion.

Brève histoire du classement des massifs forestiers

Oeuvre de l'administration coloniale, le classement des forêts en Côte-d'Ivoire a effectivement débuté en 1925. S'appuyant sur le décret du 20 juillet 1900, ces opérations de constitution de réserves forestières étaient prises en charge par un service forestier créé en 1912 (Ibo,

1993, p.88-94). La logique qui présidait à cette opération était celle d'une certaine rationalisation de l'exploitation forestière ... et de la nature..." à des fins essentiellement économiques[1]. L'objectif était de préserver un espace de ressources naturelles afin d'assurer un ravitaillement régulier des industries métropolitaines en produits tropicaux tels que le bois, le caoutchouc, le palmier à huile, le café et le cacao.

Comme bien d'autres pratiques et institutions, le principe du classement des domaines a survécu à l'indépendance. Ses nouvelles procédures sont fixées dans le décret n° 66-428 du 15 Septembre 1966. Ici, le Préfet de région ou son représentant remplace désormais le Gouverneur dans la fonction de Président de la procédure de déclassement.

Quelle que soit la période considérée, on constate que les opérations de classement se faisaient avec une faible prise en compte des avis des collectivités locales. Aussi, les politiques de gestion n'envisageaient-elles pas non plus à long terme l'avenir socio-démographique des terroirs riverains.

De plus, le caractère dirigiste de ces décisions administratives allaient à l'encontre de la conception locale du foncier. Dans l'entendement des populations riveraines, les forêts classées demeurent un prolongement du patrimoine ancestral, même après leur classement comme domaine public. D'où la confrontation de deux logiques dans le rapport aux forêts classées.

La structure même de l'économie ivoirienne et les systèmes de production qui ont soutenu l'économie de plantation en zone forestière ont vite fait de rendre manifestes ces contradictions lorsque se sont posés, à partir de 1966, le problème de la prise en charge et de la gestion des espaces classés.

L'économie ivoirienne est fondamentalement basée sur une agriculture d'exportation avec prédominance de la cacaoculture et de la caféculture. La production de ces deux cultures, depuis des décennies, s'est faite à partir de la technique de culture itinérante sur brûlis. De nature dévoreuse de forêt, cette technique rudimentaire a très vite montré ses limites. Elle a provoqué au bout de trois décennies, l'épuisement des terres mises en valeur à cet effet.

Dans les années 70 déjà, les terres s'épuisaient dans la zone traditionnelle d'économie de plantation en raison de son espace de transition bioclimatique peu favorable aux cultures arbustives et mal lotis en espaces forestiers vacants. La "boucle de cacao" qui était le pôle de prédilection des cultures de rente, montrait donc les limites de sa capacité à supporter plus longtemps une économie de plantation extensive. Ajouté à la saturation foncière liée à la poussée démographique, le vieillissement des plantations aggravé semble-t-il par la crise climatique des années 1965-1975 achevait d'inciter au départ. C'est donc dans ce contexte de maintien des techniques culturales traditionnelles utilisant fort peu de fertilisant, qu'intervint dans les années 75-87, l'augmentation du prix du cacao, passé de 175 FCFA à 400 FCFA. Ce réajustement du prix au producteur tenait lieu d'encouragement à un accroissement de la production. Dans un tel contexte de rareté de l'espace, le défrichement de nouvelles forêts vierges constituait la seule alternative pour la poursuite d'une production à moindre coût. Inévitablement, la conjugaison de ces différents facteurs a entraîné une migration massive des populations agricoles du centre et du nord vers les espaces classés de l'Ouest et du sud-ouest,' après l'occupation des nouvelles zones de colonisation. Cet afflux de nouveaux demandeurs de terres, a offert aux populations riveraines l'opportunité d'une revanche sur les décisions jugées arbitraires de classement des massifs forestiers.

Par la cession de portions de forêts classées encore considérées par ces populations comme le prolongement de leur patrimoine ancestral, se met en place un système d'exploitation indirect ou direct dans une moindre mesure. Certains analystes interprètent cette réaction des populations comme "...l'unique possibilité de récupérer une fraction de la rente provenant de leurs terroirs ancestraux, dont la législation ivoirienne les excluait." (Léonard et Ibo, 1994, p. 29)

1En revisitant le passé colonial à partir des archives, l'historien Ibo Guéhi note: "Tous les actes d'écologisme auxquels les écologistes contemporains se réfèrent pour justifier le souci écologique des colonisateurs n'ont de sens que si on les mettait eu étroite liaison avec la politique économique coloniale". "Ils n'avait pour but principal, selon lui, que de garantir la continuité de l'oeuvre de colonisation et non de sauvegarder la nature." (Ibo Guéhi, 1993, p.84).

Entre infiltration et mobilisation internationale : l'évolution du statut de la SODEFOR

Pour limiter cette déforestation massive et les menaces aussi bien économiques qu'écologiques qu'elle représente pour le pays, l'Etat ivoirien, en 1966, a créé la SODEFOR (Société de Développement des Forêts). En tant que structure administrative de gestion, celle-ci est chargée d'assurer la reconstitution de la forêt ivoirienne. En 1992, la gestion de 3,4 millions sur les 5,1 millions d'hectares de Parcs Nationaux et de forêts dont dispose la Côte-d'Ivoire lui sont alors confiés.

Pour contrecarrer les effets de cette déforestation, la SODEFOR a élaboré en 1988 un Plan Directeur Forestier (PDF) définissant jusqu'à l'an 2015, les principes et objectifs d'une politique de couverture forestière du pays par la production annuelle de grumes fixée à 20% par an soit à 4 millions de m^3.

Sur le terrain, la SODEFOR, en 1992, opte pour une politique de décentralisation. Elle se rapproche des massifs forestiers en créant 5 Centres de Gestion (CG) répartis sur le territoire national: à l'Est, le CG d'Abengourou supervisant les forêts de Bossématié de Mabi, de Séguié, de Songan, à l'Ouest, le CG de Daloa supervisant les forêts de Goin-Débé, du Haut-Sassandra, de Scio, au Centre-Ouest, le CG de Bouaké supervisant les forêts de Bouaflé, de Sangoué, de Téné, au sud-ouest, le CG de Gagnoa supervisant les forêts de Dassiokro, de la Haute Dodo, du Monogaga, de la Niégré, du Okromodou, et enfin au Sud, le CG d'Agboville supervisant les forêts d'Irobo, de Mopri, de Yapo-Abé.

Le regain d'intérêt de la communauté internationale en faveur de la préservation de l'environnement dans la perspective d'un développement durable s'est traduit pour la SODEFOR par un changement de statut et un accroissement de ses prérogatives. En 1993, elle devient Société d'État et, de ce fait, acquiert une plus grande autonomie de gestion des ressources qui lui sont confiées.

Compte tenu de l'afflux vers les domaines classés de paysans à la recherche de terres fertiles pour l'agriculture, la SODEFOR établit que la réhabilitation du domaine forestier de l'Etat et le succès du Plan Directeur Forestier 1988-2015 ne pouvait passer que par un règlement positif des conflits entre l'agriculture et la forêt. D'où la mise en place des "Commissions Paysans-Forêt" sur lesquelles nous reviendrons.

Dans cette question forestière, les acteurs en jeu et les modes d'occupation des forêts classées rendent encore mieux compte de la complexité de l'enjeu sylvicole ainsi que des inévitables difficultés rencontrées par la SODEFOR dans l'exécution de ses plans de remembrement.

Modes d'infiltration des forêts classées et implantations agricoles

La rente forestière met en jeu plusieurs acteurs parmi lesquels *les installateurs* (administration ou personnes privées) et les *exploitants directs* qui peuvent être de "petits paysans" ou de "gros bonnets".

Les installateurs privés sont la plupart du temps des autochtones dans la périphérie des domaines classés considérés. Connaissant les limites entre les forêts classées et le domaine rural, ils développent sur les premières un florissant commerce sur les terres d'installation et jouent un rôle d'intermédiaire pour les allogènes et les étrangers en quête de forêt (Koffi, 1994). Le prix de la cession des portions varie d'une forêt à une autre. Mais, selon les déclarations des paysans au cours des enquêtes effectuées dans les forêts classées d'Irobo, de Sangoué, de Bouaflé et de Mopri (Akindès,1991), l'accès à une portion des domaines forestiers se présente sous trois formes: Intrusion personnelle (65%), don (41%), achat (13%).

Ces résultats qui se fondent uniquement sur les réponses des paysans à la question "Comment avez-vous eu cette terre ?", doivent être pris avec beaucoup de réserves. Car, par crainte de subir les pressions de leurs installateurs qui pourraient leur reprocher de les avoir dénoncés ou par crainte des pressions de la communauté des paysans illégaux qui auraient le sentiment d'avoir été trahie, les paysans déclaraient plus aisément une intrusion personnelle ou un accès sous forme de don[2] .

2 Précisons que les accès sous forme de don existent, mais en plus faible proportion. Ils sont souvent rencontrés dans les forêts du Centre-Ouest et du Sud-Ouest. Dans le Canton de Zalouan (autour de la FC de Bouaflé) par exemple, ces formes d'accès ont été favorisées par feu Zogbo. Elles n'impliquent aucun caractère vénal. Elles se

Déclarations qui présentent certainement moins de risques. C'est dire que les transactions commerciales sur les domaines classés ne sont presque jamais apparentes de prime abord.

Le prix de la terre, évaluée d'après le rapport entre le montant payé et déclaré par paysan et la superficie occupée s'élevait à 22.500 FCFA/ha à Bouaflé, 50.000 FCFA à Mopri et 12.500 FCFA à Sangoué. Les déclarations relatives à l'accès aux forêts par intrusion personnelle ou sous forme de don cachent mal le caractère vénal des transactions. Mais, bien que rares, des cas d'intrusion personnelle existent. Constatés dans la FC de Bouaflé, ils sont surtout le fait de paysans baoulé qui, après s'être installés, ont recherché des appuis politiques dans la coure politique à Yamoussoukro afin de légitimer et de pérenniser leur implantation aux yeux des riverains de l'ethnie gouro.

A côté des installateurs privés, *l'administration* a joué un rôle non négligeable dans l'occupation des forêts classées à des fins agricoles. Au mépris des textes réglementaires édictés par elle, l'administration, par les multiples "attributions complaisantes", a fortement contribué au développement de l'agriculture dans les forêts classées. D'autant plus qu'après les indépendances, les forêts classées ont également été un instrument de fidélisation des acteurs du champ politique. Elles font partie des rentes auxquelles donne accès l'entrée dans les cercles concentriques du pouvoir. La redistribution des portions de forêts classées, ressources rares dans un pays à vocation agricole, constituait sous le parti unique un outil de gestion socio-politique de type clientéliste. Ceci explique la logique des déclassements et des attributions par l'administration, plus soucieuse du développement des activités agricoles que de la protection de l'environnement. Des indépendances à 1990, 28% des surfaces classées dans la même période ont été déclassées et attribuées contre 7% seulement en 34 ans (1925-1954) sous la colonisation (Koffi, 1994, p. 12).

Les différences dans les procédés de déclassement sont aussi significatives. Sous la colonisation, les procédures de déclassement et d'attribution étaient gérées par une "commission désignée par l'Autorité administrative". Après les indépendances les lieux de décision en la matière éclatent. Ainsi, les domaines sont-ils déclassés et attribués suivant divers procédés: arrêtés (58,3%), lettre d'attribution (32,7%), décrets (7%), décisions ministérielles (2%). (Koffi,1994).

Les deux catégories d'installateurs signalées s'adressent à des clientèles différentes. Les premiers, c'est à dire les installateurs privés, vendent les lopins de forêts aux "petits paysans". Ceux-ci, en matière d'occupation du sol, sont des exploitants directs de faibles superficies: FC de Bouaflé 7,16 ha, FC d'Irobo 5,79 ha, FC de Mopri 5,39 ha, FC de Sangoué 5,61 ha, soit en moyenne 6 ha dans les forêts classées étudiées. Ce sont généralement des allogènes (prédominance de baoulé, de sénoufo et de malinké) et des étrangers avec une prédominance de burkinabés suivis de près par les maliens et les guinéens.

Au titre de l'exploitation directe, notons aussi l'infiltration des populations riveraines, très faible cependant en pourcentage: FC d'Assiokro 11%, FC de Goin-Débé 6,11%, FC de Niégré 1,85%, FC de Scio 12,5%, FC du Haut-Sassandra 37%, FC d'Akromodou 2,59%, FC de Monogaga 21,06%, FC de Songon 36,9%. Alors que les enquêtes socio-économiques de la SODEFOR ne signalent aucune présence d'autochtones dans les FC de Téné, de Sangoué, d'Irobo, de Bouaflé et de Séguié, dans les FC de Yapo-Abé et de Bossématié, les chefs d'exploitation autochtones sont plus représentés: respectivement 94% et 60%. Ce sont généralement de jeunes agriculteurs poussés dans les FC par la crise de l'emploi en milieu urbain, le vieillissement des plants de café et de cacao et la saturation foncière due essentiellement à la pression démographique dans les zones périphériques des FC.

L'administration, quant à elle, cède rarement des terres aux "petits paysans"; à moins d'une opération politique ponctuelle comme cc fut le cas dans la forêt classée de Bouaflé où, après intrusions clandestines nocturnes, les paysans d'un campement baoulé ont exhibé leurs liens de

---

présentent plutôt sous forme de transactions symboliques à l'occasion desquelles le bénéficiaire offre au cédant des biens en nature (quelques bouteilles de vin Valpierre, un casier de bière, des vivres et quelques paquets de cigarettes). A Zalouan, il s'agissait pour le cédant d'entraîner par cette procédure de don de terre, l'installation définitive ou durable d'allogènes. L'objectif final inavoué ici étant de forcer la dynamique démographique et partant, le développement socio-économique du village pour en faire à courte échéance une sous-préfecture. Cette forme d'accès à la terre a constitué un véritable attrait pour de nombreux migrants qui, en rejoignant par ce biais leurs compatriotes et/ou leurs parents déjà installés, ont progressivement accru l'effectif des clandestins dans les FC de Bouaflé et de Sangoué. La même forme d'accès est signalée (Ibo et Léonard, 1994, p.3) dans la FC de la Niégré mais avec comme composante du versement symbolique un casier de vin, une bouteille de gin et un sac de sel.

parenté avec la cour présidentielle de Yamoussoukro pour faire admettre leur installation aux populations riveraines et aux autorités locales de la SODEFOR et obtenir le déclassement de la partie occupée, et ce sous de multiples pressions politiques.

Les attributaires de l'administration, appelés "privilégiés illégaux" par la SODEFOR, sont le plus souvent des individus appartenant à la haute sphère politique. Ils occupent, en forêts classées, des superficies pouvant aller de 100 à 1000 ha et pratiquent la cacaoculture, la caféculture, l'hévéaculture et l'exploitation du bois de chauffe. Ce type d'exploitant se rencontre dans toutes les FC et particulièrement à Irobo où leur concentration est plus forte.

Il apparaît donc clairement que les différents rapports aux FC comportent de multiples enjeux socio-économiques et politiques. Et en fonction de ceux-ci, la stabilisation écologique des massifs est alors différemment interprétée. Elle suppose:

- pour les populations riveraines, la fin du contrôle sur la marchandise-forêt classée;
- pour les petits paysans, la perte des ressources mises en valeur ; plantation;
- pour l'Etat, la perte d'un outil de gestion politique et un arrêt de l'extension de l'économie de
- pour les attributaires politiques et certains distributeurs opérant sous le parapluie politique, la perte d'une rente politique importante.

La gestion de toutes ces logiques en présence constitue pour la SODEFOR le noeud gordien de la mise en place d'une politique réaliste de stabilisation écologique des forêts classées.

EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE GESTION SOCIALE DES FORETS CLASSEES

La politique de gestion sociale des domaines classés, avant d'être confiée à la "Commission Paysans-Forêt", est passée par deux étapes, à savoir :

- celle des opérations "coups de poings";
- celle du plan d'action de délocalisation appuyé par le "Programme Alimentaire Mondial" (P.A.M) qui a débouché sur la gestion participative.

Les opérations "coups de poings"

Pour freiner l'envahissement des forêts classées par les paysans sans titre, les services du Ministère de l'Agriculture ont souvent conduit des opérations "coups de poings" en procédant à la destruction des campements et des cultures des contrevenants. Ces actions ont très vite montré leurs limites en raison de leur violence, de leur caractère ponctuel et de leur excessive politisation. Les paysans sont bien souvent revenus s'installer dans leurs parcelles, un moment seulement abandonnés. De plus, il était d'autant plus difficile d'obtenir la délocalisation des paysans sans titres d'une forêt classée que diverses attributions à des bénéficiaires souvent extérieurs à la région sont intervenues. Elles ont été ressenties par les populations riveraines soit comme des usurpations soit comme un encouragement à enfreindre la loi ou soit tout simplement comme une injustice. La nécessité d'un changement de stratégie s'est donc imposée d'elle-même face à l'escalade de violence et vu que les résultats escomptés n'ont guère été obtenus.

Le plan d'action de délocalisation appuyé par le P.A.M

Face à l'échec de la première approche, une solution plus humaine a été envisagée avec l'assistance du P.A.M. Dans le cadre global d'un plan d'action ayant pour but d'aider le Gouvernement dans la recherche de solutions durables à la conservation du domaine forestier en général et dans la résolution du problème des illégaux en forêt classée en particulier, le P.A.M est intervenu par la mise en place de deux projets: le projet "Développement des plantations forestières"[3] et le projet "Protection des forêts"[4]. Le second projet faisait suite au premier qui n'a pu

3 Selon un rapport du PNUD (IVC/89/001) sur ce projet démarré en 1985, il s'est avéré qu'en marge du fait qu'il n'ait pas permis d'atteindre les effets escomptés, il a engendré dans certaines forêts classées, l'afflux de nouveaux exploitants attirés cette fois-ci par les distributions de vivres.

4 Le plan d'opération du projet P.AM (Programme Alimentaire Mondial) a été signé en mars 1989 et a effectivement démarré en 1990. Il devrait durer 3 ans, avec un financement sous forme d'assistance alimentaire de 23.000.000 de rations d'une valeur de 6,5 millions de $ EU équivalant à :
- 9.200 tonnes de riz,
- 690 tonnes d'huile,

obtenir les résultats escomptés en ce qui concerne le déplacement des exploitants illégalement installés en forêt classée. Ils peuvent se résumer en un échange de vivres (riz, huile, poisson) offerts par le P.A.M. contre l'abandon des plantations en forêts classées au bout de trois, terme fixé par le contrat que la SODEFOR faisait signer aux paysans concernés.

L'échec du deuxième projet était prévisible en raison de ses limites qui tiennent en trois points essentiels.

D'abord, *le manque de précision à propos des objectifs du projet.* En clair, la finalité du projet était d'apurer les forêts classées et de reclasser les paysans devant en sortir. Reclasser où et comment ? A ces niveaux, se situaient les véritables interrogations. Aucune mesure d'accompagnement n'a été précisée ni dans le Plan d'action ni dans le "contrat P.A.M).

Ensuite, *la contradiction des logiques relative à la signature des contrats.* Le principe de la signature des contrats souffrait cruellement de la méconnaissance du milieu paysan. Si pour les responsables administratifs de ce projet la signature d'un contrat est un engagement formalisé, elle ne représente symboliquement rien pour les paysans qui ignorent complètement ses implications juridiques puisqu'étant analphabètes la plupart du temps. Des discussions informelles (nos enquêtes dans les FC de Mopri de Bouaflé et de Sangoué en 1991) avec les paysans sur la question, il ressortait que, non seulement au terme des contrats, leur départ ne sera guère effectif, mais aussi qu'une intégration de l'assistance alimentaire P.A.M dans le budget des ménages était déjà une autre réalité économique. On assistait progressivement à un détournement du projet de ses objectifs premiers par les paysans sans que les espaces occupés dans les domaines classés ne soient effectivement libérés.

Et enfin, *la politique des deux poids deux mesures de la SODEFOR..* Dans sa politique d'apurement des forêts classées, la SODEFOR distingue deux types d'occupants illégaux, à savoir les "petits paysans" et ceux qu'elle nomme "privilégiés illégaux" dont nous parlions plus haut. Vis à vis des premiers, les objectifs du plan de délocalisation s'annoncent irréversibles et théoriquement incontournables. La position de la SODEFOR reste cependant incertaine sur le cas des seconds. Au lieu d'un maintien ferme du principe de déguerpissement indistinctement pour tous les occupants illégaux, on pouvait lire dans le "Plan et Action du Projet P.A.M": "Les situations (parlant des défrichements par les petits paysans) jusque-là décrites sont celles des petites exploitations agricoles autrement appelées paysannes. A côté d'elle, existe des cultures industrielles appartenant soit à des groupes de personnes, soit à des individus qui se sont également implantés de façon irrégulière. La plupart de ces privilégiés désignés sous le vocable de "privilégiés" illégaux font état d'attribution officielle de terre dans le domaine de l'Etat à la suite de décisions abusives des autorités administratives. Ces décisions seront réexaminées une par une et confirmées par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales conformément aux articles du Titre II du Décret n° 66-428 du 15 septembre 1966 fixant les procédure de classement et de déclassement des forêts domaniales" (SODEFOR, 1989, p.6).

L'option en faveur d'un "réexamen" des "décisions abusives" montre bien le dilemme dans lequel la SODEFOR se trouve, coincée entre l'article 8 de la Section I du Chapitre II du Code Forestier ivoirien[5] et les contraintes politiques auxquelles reste liée son existence. Cette partialité de la SODEFOR compromet donc l'exécution du Plan de délocalisation puisque les "petits paysans", faisant de plus en plus l'objet de pressions de toutes sortes et estimant être dans la même situation d'illégalité que les "gros bonnets politiques", n'entendent guère sortir des forêts si ces derniers, qui ont le plus violé le Code Forestier, à en juger par les superficies occupées, ne partent pas également.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution des plans de délocalisation antérieurs, la SODEFOR a réalisé que le succès du Plan Directeur Forestier 1988-2015 - jusque-là hypothéqué - ne pouvait être possible que par une renégociation de ses rapports avec les paysans. Ce

- 690 tonnes de poisson.
Une aide non alimentaire de 14 véhicules a également été octroyée pour le suivi administratif du projet.

5 L'article 8 de la Section I du Chapitre II du Code Forestier ivoirien stipule bien que: "Le domaine classé, les périmètres de protection et les reboisements sont affranchis de tous droits d'usage portant sur le sol forestier" et que "Les défrichements, qu'il s'agisse d'abattage ou de débroussaillement de la végétation ligneuse, suivis ou non d'incinération, sont interdits dans le domaine classé, les périmètres de protection et des reboisements."

qui suppose une prise en compte des paramètres sociologiques restés jusque-là en marge de ses préoccupations.

Cette option s'est traduite concrètement par la création des "Commissions Paysans-Forêt" qui, malgré ses limites sur lesquelles nous reviendrons, reste une innovation de taille, voire une révolution dans la conception de la gestion sociale des forêts classées en Côte-d'Ivoire et même en Afrique de l'Ouest.

L'EMERGENCE DES "COMMISSIONS PAYSANS-FORET" COMME STRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVE

Les "Commissions Paysans-Forêt" (C.P.F)[6] se veulent des structures de concertation entre les populations, l'administration et tous les partenaires concernés par la forêt, aussi bien au niveau national que local pour chaque forêt classée.

En clair, la tâche première de la C.P.F est de "régler le problème des implantations agricoles en forêts classées, qu'elles soient unilatérales ou basées sur des documents administratifs d'attribution mais non conforme aux conditions prévues"

Objectifs et règles de fonctionnement de la C.P.F

Selon la *"Charte entre l'administration et les populations rurales pour la gestion des forêts classées ivoiriennes"* (SODEFOR, 1992, p. 7-8) et suivant une politique dite de "cogestion forestière à long terme", quatre étapes de concertations au minimum sont programmées, permettant successivement:

- de *constituer la commission locale* en faisant notamment le point de la situation de la forêt et de ses limites et en définissant les règles rendant possibles les discussions ultérieures vers la recherche d'un accord entre les différents partenaires (arrêt immédiat des défrichements du côté paysan et arrêt des actions coercitives du côté de l'administration, etc.). Cette réunion constitutive recherchera également à définir les objectifs d'aménagement en forêt et en zone périphérique ainsi que les moyens de tous ordres pour y arriver.

Dans les objectifs et les règles de fonctionnement de la C.P.F, le principe de non déclassement est adopté "à priori" dans la mesure où, selon la charte, toute mesure de déclassement pourrait être interprétée comme un encouragement au développement de l'agriculture itinérante grande consommatrice d'espaces forestiers. La constitution de "séries agricoles" [7] classées a été également adoptée. Elle part du principe selon lequel, partout où existent des communautés, elle devrait jouer le rôle de centre de diffusion vers l'espace rural périphérique de techniques d'intensification agroforestière adaptées aux moyens des exploitants actuels et respectueuses de l'environnement ;

- de *définir le plan de remembrement de la forêt* ainsi que les conditions contractuelles de son exécution avec décision de la situation faite aux attributions ainsi que des procédures contentieuses éventuelles ;
- de *proposer le plan de réinstallation des exploitations agricoles* devant être déplacées et des actions d'aménagement rural et forestier qui lui sont liées;
- de *se prononcer sur l'aménagement* proposé par la SODEFOR pour la forêt et de clore ainsi la procédure de réhabilitation.

La charte prévoit que toutes les questions relatives à l'utilisation de l'espace classé, et notamment les problèmes de classement ou déclassement, seront a priori soumis à la C.P.F au niveau

6La C.P.F a été créé par l'Arrêté Minagra / Intérieur n° 158 du 4 Août 1992 qui fixe la liste des membres aux deux niveaux - national et local - et détaille les résultats essentiels attendus de sa mission: plans de remembrement, plans de réinstallation agricole si nécessaire, aménagement. La circulaire Minagra / Intérieur n° 1692 du 5 Juin 1992, quant à elle, fixe les principes de travail de la C.P.F ainsi que son organisation générale.

7 A côté des séries de protection et de production (massifs préservés de l'exploitation agricole) et des séries de reboisement (en partie occupée par les paysans dans certaines forêts), il faut distinguer les séries agricoles dont l'exploitation est permise aux paysans seulement suite à la signature d'un bail d'exploitation. Dans les séries agricoles, l'agriculture est autorisée mais constitue une solution transitoire avant abandon des plantations et reclassement dans le domaine rural périphérique des forêts classées.

local puis national, selon la procédure indiquée par le décret 66-428 du 15/09 / 1966. L'avis des commissions locales est alors destiné à la Commission Nationale qui se réuni à échéances régulières pour traiter des dossiers lui parvenant de chaque forêt classée et préparer les décisions qu'elles nécessitent ainsi que pour développer ultérieurement la politique d'association des populations à la gestion des forêts.

Si les principes établis par la Charte paraissent clairs et constituent un réel progrès par rapport aux plans de délocalisations antérieurs, leurs applications sur le terrain connaissent d'importances difficultés d'ordre structurel, limitant du coup l'efficacité des actions entreprises.

Quelques facteurs structurels limitant l 'efficacité des C.P.F

Malgré les améliorations apportées aux politiques de reconquête des forêts classées, les actions de la CPF semblent être limitées par trois facteurs structurels à savoir:

- La préférence implicite des autorités politiques pour l'agriculture et non pour l'écologie;
- La sous-estimation de l'enjeu que constitue la forêt aux yeux des concepteurs des stratégies;
- L'inadaptation des instruments d'animation et de sensibilisation des CPF aux réalités du terrain.

L'agriculture plutôt que la protection sylvo-écologique

Les politiques de reconquête des massifs forestiers se sont progressivement mises en place dans les années 80, c'est à dire au moment même où les prix des principaux produits d'exportation étaient en chute. Coincé entre un marché de moins en moins rémunérateur et une saturation foncière dans un contexte agroéconomique dominé par une agriculture itinérante dévoreuse de forêt, I'Etat qui était en crise de trésorerie tolérait le développement de l'économie de plantation en forêt classée. Celle-ci permettait de compenser le manque à gagner provoqué par la baisse des prix des produits sur le marché international. Mais par ailleurs, la mobilisation internationale en faveur de l'environnement et particulièrement en faveur des forêts tropicales offrait aux différents États africains une nouvelle situation de rente. Par la ruse du discours, il faut gérer l'équilibre entre l'immédiat que constitue l'accroissement des revenus agricoles au prix de l'exploitation des forêts classées et l'acceptation de la mise en place d'une politique de protection de ces mêmes forêts, moyen de captage des fonds dégagés par la communauté internationale à cet effet.

Ainsi, dans la politique à mettre en oeuvre par rapport aux forêts classées, l'Etat ivoirien semble-t-il osciller entre une réelle politique de protection qui réduirait du coup l'espace occupée par l'agriculture souffrant déjà de rareté de sol fertile adapté à la caféculture et à la cacaoculture.

Cette duplicité de l'Etat se traduit sur le terrain par d'importantes contradictions dans les comportements des différentes administrations impliquées dans la gestion du milieu rural à savoir le Ministère de l'Intérieur et de le Ministère l'Agriculture et des Ressources Animales.

En 1991 encore, ces contradictions se mesuraient aussi bien à travers les pratiques des structures d'encadrement locales du MINAGRA qui semblaient se comporter avec la SODEFOR comme un organisme rival que dans les discours des autorités administratives sur la problématique de l'apurement des forêts.

Cet empiétement du MINAGRA, pourtant ministère de tutelle, sur le domaine et les prérogatives de la SODEFOR est identifiable en plusieurs points.

La plupart des Services des Affaires Domaniales Rurales et de la Réglementation (SADR) des sous-préfectures autour des forêts classées étendaient par exemple leur champ d'action jusque dans les massifs forestiers sous la supervision de la SODEFOR. Ils y font des levées topographiques de plantations "illégalement" établies et délivrent par la suite des attestations de plantation. L'argument le plus souvent utilisé par les agents du SADR pour justifier cet acte est que cette attestation tenait lieu de pièce justificative du revenu des paysans nécessitée par la constitution des dossiers de demande de bourse des enfants scolarisés de paysans et/ou de demande de crédit agricole. En 1991, dans la FC de Sangoué par exemple, le coût - informel - de l'établissement de cette attestation s'élevait à 15.000 FCFA perçus au titre "des frais de déplacement". Ces pièces administratives, apparaissant aux yeux des paysans comme une reconnaissance de propriété foncière

par les autorités administratives beaucoup plus craintes que la SODEFOR affaiblie par les incessantes interventions politiques, confortent les occupants illégaux dans leur position.

Notons toujours au titre des empiétements du MINAGRA sur le terrain de la SODEFOR les interventions de la D.M.C. Dans les FC d'Irobo et de Sangoué, des cartes d'adhésion aux GVC ont été dûment établies. A Sangoué par exemple, le GVC du campement Loukoukro bénéficiait d'un intense encadrement de la D.M.C et tous les membres de cette coopérative sont en possession de leur "carte d'adhésion" conventionnelle. Ceci ne peut qu'être interprété comme une reconnaissance implicite de l'exploitation agricole en forêt classée par la D.M.C.

Dans la FC de Bouaflé, toujours en 1991, la SATMACI faisait des interventions sporadiques. Des rencontres de sensibilisation à des techniques de production y sont organisées.

Les administrateurs civils formulent plus volontiers la théorie de la pratique des structures d'encadrement du MINAGRA sur le terrain.

Arguant que cette opération de reconquête des forêts entamera les performances de l'économie agricole de leur région par la réduction des tonnages produits, indicateurs par excellence de l'efficacité de leur administration, les quatre sous-préfets des localités des quatre FC - ayant fait l'objet de notre étude en 1991 - ont ouvertement exprimé leur hostilité aux politiques de la SODEFOR, jugées même "sèches et sans avenir" par l'un d'entre eux. Contre toute logique sylvo-écologique, ils estiment plus rentable la production du cacao et du café que celle du bois. Suivant cette logique, ils souhaitent tout simplement déclassement des forêts parce que, selon eux, "L'urgence, c'est le développement économique et non l'écologie qui est un luxe de pays riche." Ces attitudes sont fortement révélatrices d'un manque d'intérêt des administrateurs du territoire pour la protection de l'écosystème. Ce qui explique aujourd'hui "Les difficultés pour obtenir que les autorités administrativement s'impliquent à fond dans la démarche". (Kong et alii, 1994, p. 15)

Le Ministère de l'Agriculture et l'Administration territoriale ne font que traduire en acte les non dits de l'Etat qu'ils représentent.

Les biais dans la représentation des acteurs au sein des C.P.F

La C.P.F fonctionne avec une vision administrative, elle même calquée sur la vieille conception communautaire des sociétés paysannes. Dans sa composition, elle bute sur la notion de représentation des différents segments impliqués dans la gestion des forêts classées. Outre la lourdeur administrative de sa constitution qui pose de sérieux problèmes d'absentéisme et la représentation déséquilibrée qui la caractérise (Ibo, Léonard, 1994, p.8), on remarque qu'elle minimise le fait que, dans la problématique de la forêt classée, il faille faire la différence entre ceux que nous avons appelé plus haut, les installateurs et les exploitants directs. Sous le générique "paysans", elle confond facilement deux groupes d'acteurs différemment impliqués dans la crise de la gestion des forêts classées et donc différemment concernés par les mesures prises ou à prendre malgré le croisement des intérêts dus aux transactions foncières. Le plus souvent, dans les C.P.F, les installateurs font écran et se constituent représentants des paysans. Et lorsque les termes et/ou les conclusions des réunions entrent en contradiction avec leurs intérêts de rentiers, ils pratiquent systématiquement la rétention d'information. Ce biais dans la représentation compte pour une bonne part dans l'épineux problème de communication qui se pose aux C.P.F des FC de la Niégré: *(". . . L'un des groupes les plus impliqués dans l 'occupation de la forêt de la Niégré, celui des Burkinabé, n'a aucun représentant à la C.P.F... Le message conçu au sommet diffuse mal auprès de cette société"* (Ibo, Léonard, 1994, p.9)), de Scio et de Goin-Débé: *("La mauvaise communication (circulation de l'information du sommet à la base et inversement) entre les diverses instances hiérarchiques se répercute négativement sur le fonctionnement des C.P.F'* (Kouakou Nguessan, 1994, p.11)), de Duékoué *("...Nous avons pu constater que les représentants des villages au sein des C.P.F, n'étaient pas ceux qui avaient des intérêts dans la forêt classée. En effet, le phénomène de tutorat a amené les autochtones à se substituer aux paysans allogènes exploitant réellement la forêt classée. Ainsi, étaient-ils conviés à toutes les réunions. Mais une évaluation de l'impact des séances d'animation dans les villages a permis de découvrir que la plupart des autochtones ne faisaient pas le compte rendu des réunions et des séances d'animation aux allogènes. La plupart des autochtones faisaient de la rétention d'information pour ne pas avoir à se brouiller avec les allogènes à qui ils avaient déclaré que la foret était n patrimoine coutumier dont la cession ne poserait aucun problème. Ceux*

d'entre eux qui faisaient le compte rendu, livraient à dessein des information erronées." (Djaha, 1994, p.7).

Au cours de ses enquêtes sur le terrain en vue de déterminer les besoins de formation, la "Cellule de formation" de la SODEFOR semble avoir perçu ce problème de représentativité des délégués paysans. Mais elle a facilement évacué sa compréhension en l'expliquant par la "méconnaissance de la démarche SODEFOR" (Kong et alii, 1994, p. 15).

Il semble que le nouveau plan d'action de la C.P.F, clair dans ses objectifs, souffre encore d'un manque de connaissance du terrain ou d'une sous-estimation des jeux autour de l'enjeu que constituent les forêts classées.

La difficulté de traduction des principes de gestion participative en actes

La gestion participative qui est la démarche adoptée par la C.P.F en vue de la résolution pacifique des conflits sociaux relatifs aux domaines classés suppose une pratique effective du dialogue. Or le dialogue sous-entend un échange entre au moins deux protagonistes dont le but serait d'arriver à un consensus. Celui-ci serait la synthèse des besoins et aspirations des deux parties en présence suivant une logique des intérêts bien compris.

Les politiques d'animation et de sensibilisation mises en oeuvre dans "les formations liées à la démarche Commission paysans-Forêt" semblent déroger à cette règle. Figurant en troisième position dans l'ordre des priorités du plan de formation comportant 7 grandes rubriques (Kong et alii, 1994, p.7), "les formations C.P.F" sont prises en charge par la "Cellule formation" de la SODEFOR créée pendant l'année 1992. Organisée de "façon déconcentrée", celle-ci ne dispose que d'un seul correspondant dans chaque centre de gestion. Ce qui dénote déjà une insuffisance de personnel. Pourtant, elle a aussi pour mission de: "Coordonner l'ensemble des actions de formation qui se déroulent sur le terrain, dans les centres de gestion et les divisions."

Pour cette "Cellule de formation", les objectifs assignés à la formation des agents de la SODEFOR et des délégués paysans ne souffrent d'aucune ambiguïté quant à son caractère dirigiste voire autoritaire. Les premiers doivent être sensibilisés à la politique de la SODEFOR, informés sur les schémas de la communication et formés de façon à exprimer "d'une manière univoque la politique de la SODEFOR en matière de C.P.F auprès des délégués paysans." Vis à vis des seconds, la position dominante est de suite posée non sans condescendance: "...il est nécessaire de procéder à la formation des paysans. Le partenariat ne s'improvise pas et il convient que les délégués soient capables de restituer la politique forestière de la Côte-d'Ivoire et de la SODEFOR auprès des autres; de porter auprès des C.P.F les préoccupations et les propositions des paysans; de cogérer l'espace communautaire en utilisant les outils mis au point par la SODEFOR (charte, politique contractuelle...)." (Kong et alii, 1994, p.1718)

Un autre indicateur du manque d'intérêt pour la voix des paysans tient dans les critères de ce qu'on appelle à la SODEFOR l'évaluation à chaud" de la formation. Dans le cadre du "plan de formation 1993" une évaluation de ce genre a été faite. Et la "Cellule de formation" a apprécié "l'efficacité des formations dispensées notamment à l'aune des "contacts avec les populations paysannes et (de) l'expression par les agents de la politique de la SODEFOR". (Kong et alii, 1994, p.13). Nulle part, il n'est fait mention des stratégies possibles de prise en compte des désirs et expressions du milieu paysan.

Tout laisse croire que l'idéologie de la formation ici est de développer un système de flux d'informations à sens unique en faveur de la SODEFOR. La cellule de formation semble -t-elle d'avance gagnée à l'idée de la C.P.F. Celle-ci serait d'inculquer aux délégués paysans les objectifs de la SODEFOR et non de former des acteurs devant servir de courroie de transmission pour un vrai dialogue ?

En conclusion, on pourrait s'interroger sur les chances d'établissement d'un tel dialogue. La SODEFOR voudrait reboiser ses superficies. Les paysans, eux, ne souhaitent que des déclassements en vue de poursuivre leurs activités agricoles sans pour autant changer leurs techniques culturales, d'autant plus que rien ne les y incite. A terme, ils auront toujours besoin de nouvelles forêts vierges à défricher. Les aspirations sont si opposées et les enjeux si complexes qu'il serait difficile d'imaginer dans l'état actuel des choses une articulation possible des deux logiques. N'y a-t-il pas une part d'utopie dans cette méthodologie de la cogestion ainsi présentée ?

BIBLIOGRAPHIE

AKINDES (F.), 1991 - *Étude des possibilités de reclassement des paysans illégaux dans le domaine rural périphérique aux forets classées.* Volet I: Étude socio-économique. Projet PNUD/FAO/IVC/89/001, SODEFOR, Juillet, 73p + annexes

DJAHA (F.), 1994 - *La Commission paysans-forêt et les limites de sa politique d'intégration paysanne dans la forêt classée de DUEKOUE.* SODEFOR, Division de Duékoué, mai, 16p

IBO (G.J.), 1993 - La politique coloniale de protection de la nature en Côte-d'Ivoire (19001958) in *Revue Française d'histoire d'Outre-Mer.* Tome LXXX, n°298, ler trim, pp 83-104.

IBO (G.J.), Léonard (E.), 1994 - *Théorie et pratique d 'une gestion participative de l'espace agro-forestier: un exemple en foret classée de la Niégré.* doc. ronéo. ORSTOM Petit-Bassam, 1 lp

IBO (G.J.), Léonard (E.), 1994 - Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire, *Politique Africaine,* n°53, mars, pp.25-36

KOFFI (M.A.), 1994 - *Origine, nature et importance des implantations agricoles dans les forêts classées de Cote d'Ivoire.* Communication au FORUM INTERNATIONAL SUR LA FORET DU 24 AU 27 MAI 1994. Abidjan, 27p + annexes.

KOUAKOU (N.F.), 1994 -*La Commission paysans-forêt: pour une participation paysanne à la gestion forestière en Côte-d'Ivoire.* Communication au FORUM INTERNATIONAL SUR LA FORET DU 24 AU 27 MAI 1994. Abidjan 16p.

KONG (M.M.), BAINVILLE (V.), SORO (D.Cl.), 1994 - *La formation, un appui pour le développement de la SODEFOR.* Communication au FORUM INTERNATIONAL SUR LA FORET DU 24 AU 27 MAI 1994. Abidjan l9p.

SODEFOR, 1992 -*Charte entre l'administration et les populations rurales pour la gestion des forêts classées ivoiriennes,* SODEFOR, Abidjan, 48p + annexes.

L'ACHEMINEMENT DU SYSTEME D'ECONOMIE DE PLANTATION IVOIRIEN VERS UN BLOCAGE STRUCTUREL : ANALYSE D'UNE CRISE

Ronan BALAC

INTRODUCTION

Le monde rural de la zone forestière ivoirienne connaît aujourd'hui de grandes difficultés économiques et sociales. La chute brutale des prix du café et du cacao en 1988-89 et les restrictions budgétaires de l'État contenues dans les P.A.S. (Plan d'Ajustement Structurel) fragilisent l'exploitation du planteur (difficultés de rémunérer la main-d'oeuvre) et remettent en question la protection de sa famille (accès réduit à la santé et à l'éducation). Cependant, sans vouloir minimiser les effets extrêmement rudes de ces ruptures, il semble que la véritable crise de l'économie de plantation, celle qui menace le modèle dans sa reproduction, est autre, moins apparente mais plus ancienne et plus profonde. Cette crise est la disparition graduelle de la forêt ivoirienne et l'émigration de la main-d'oeuvre qui lui est liée. La raréfaction de ces deux facteurs de production essentiels remettent en question le système d'économie de plantation actuel.

Cette communication a pour objet de mieux comprendre le développement de cette crise, en présentant non pas une étude complète, impossible ici, mais en soumettant quelques éléments d'analyse et de réflexion au lecteur. Intimement liée à l'histoire et au fonctionnement du modèle d'économie de plantation, nous allons observer l'émergence de la crise par l'étude de la formation et du développement de l'économie de rente. Resitué dans sa perpective historique et sa dimension géographique, le système est observé sous ses formes principalement démographiques mais aussi économiques et sociales.

UN APERÇU DE L'HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SYSTEME D'ECONOMIE DE PLANTATION

Naissance et diffusion du modèle

L'introduction du café et du cacao en Côte-d'Ivoire s'effectue à la fin du XIX ème siècle. Bien qu'une première aire de culture, vite étouffée, tente de se développer dans l'extrême Sud-Ouest, c'est dans les régions du Sud-Est que se diffuse, à l'initiative des colons français rapidement suivis par les agriculteurs ivoiriens, la culture du café et du cacao. La nécessité d'obtenir une main-d'oeuvre abondante incite les colons, dès les années vingt à acheminer, de force, des régions ivoiriennes de savane et des colonies sahéliennes du Nord, des travailleurs vers leurs plantations du Sud. A la fin de la seconde guerre mondiale, l'abolition du travail forcé permet aux planteurs ivoiriens de détourner cette main-d'oeuvre devenue "libre" à leur profit.

Dans les années 50, une première envolée des cours mondiaux accélère les défrichements et les extensions pionnières dans les forêts et amplifie les flux spontanés de migrants vers les zones de production, toujours concentrées dans le quart Sud-Est de la Côte-d'Ivoire. Le graphique 1 présente l'évolution des effectifs de population rurale et des volumes de production café-cacao[1] dans une des principales régions de production du Sud-Est : l'ancienne boucle du cacao[2]. Il met en évidence la corrélation entre l'accroissement démographique et les accroissements de productions pérennes. Cette corrélation s'observe avec un décalage de quatre à cinq ans qui correspond au temps de mise en production de ces cultures arbustives. Entre 1955 et 1965, la population s'élève ainsi de plus de 6% par an et les productions caféière et cacaoyère, entre 1960 et 1970, augmentent respectivement, de 3,3% et de 4,5%.

[1] Les courbes de production des trois graphiques ont été calculées par la méthode des moyennes mobiles. Ce petit outil statistique permet de lisser les phénomènes cycliques de court terme (cas, par exemple, de la production biannuelle du café) ou les accidents ponctuels (faible production du à une année de sécheresse) pour nous donner avec plus de clarté les tendances de long terme.

[2] Cette région recouvre ici les départements de Bongouanou et de Dimbokro.

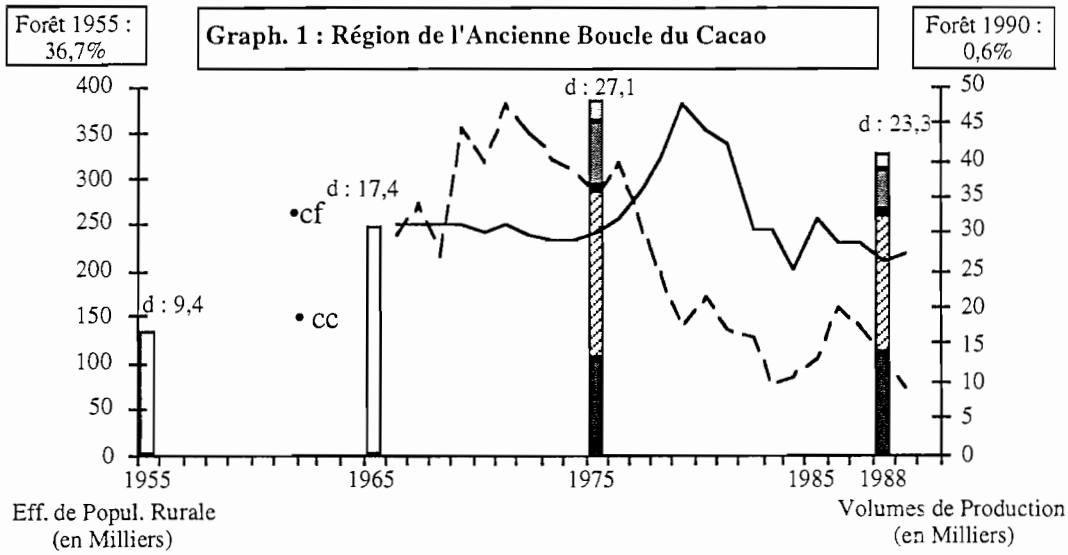

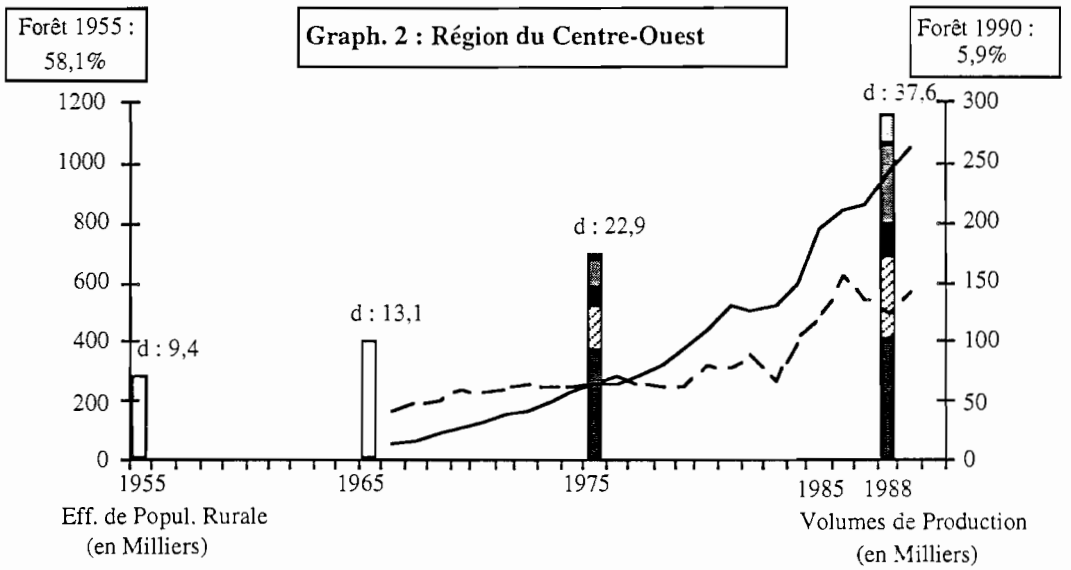

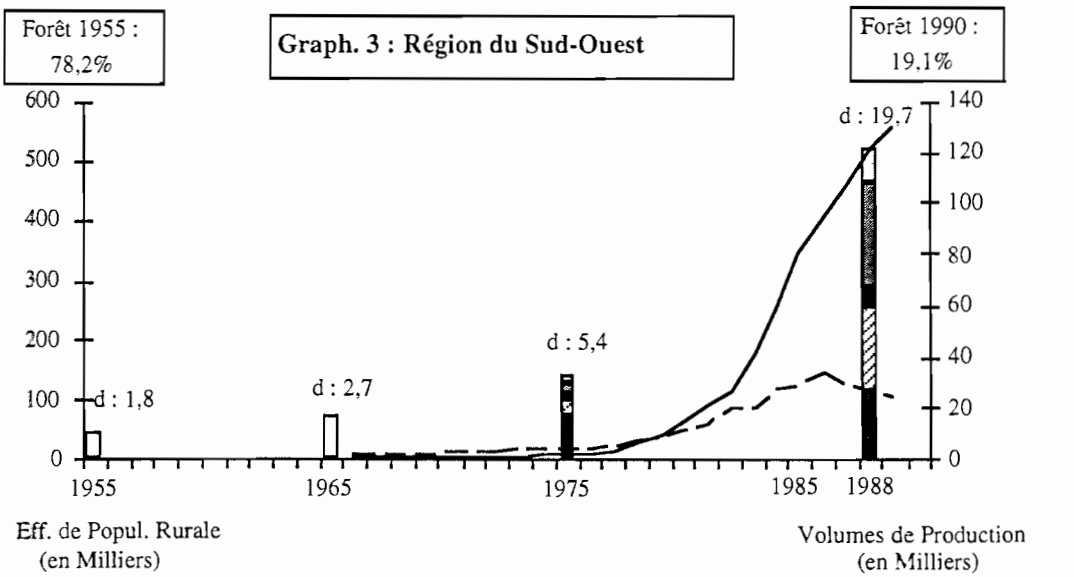

Forêt 1955 : Proportion du territoire couverte en forêt dense en 1955 d : Densité brute (hbts/km2)
Sources des données : Population : Atlas ORSTOM et I.N.S ; Forêt : DCGTx ; Production : Caistab.

Ces forts accroissements vont cependant plafonner pour décroître et devenir négatifs. La production caféière atteint en 1972 son niveau maximum pour diminuer fortement les quinze années suivantes. La production cacaoyère, dopée par les élévations successives du prix d'achat dans la décennie soixante dix, connaît un accroissement sur cette période mais décline fortement la décennie suivante. Parallèlement, la population qui observe déjà un ralentissement de son taux d'accroissement entre 1965 et 1975 (4,4%) connaît une chute de ses effectifs entre 1975 et 1988 (-1,2%). Le vieillissement des vergers et la disparition des forêts expliquent ce déclin économique et démographique de la région. Les planteurs et leurs familles ne disposant plus de revenus suffisants et les salariés, ne pouvant ni être rétribués ni accéder à la terre fortement contrôlée par les autochtones, décident d'abandonner les plantations du Sud-Est.

A partir des premières années qui suivirent l'Indépendance, l'Ouest ivoirien, jusque là peu ouvert à l'économie de plantation, relativement peu peuplé et disposant d'importants massifs forestiers, va progressivement accueillir ces flux de population. Ces migrations vont être facilitées par la construction, dans les années soixante et soixante-dix, d'un important réseau routier reliant l'Est du pays au Centre-Sud, au Centre-Ouest et à l'Ouest. La mobilité géographique permet aux populations d'échapper pour un temps à cette première crise du modèle de production.

Dans les régions de l'Ouest ivoirien, le développement du système de production s'effectue selon un mode particulier. Un premier flux d'immigrants obtient le droit des autorités coutumières autochtones de défricher et d'occuper la terre contre des dons symboliques (alcools forts, bouteilles de vin...). Un second flux, numériquement plus important, est ensuite appelé par le premier pour constituer la main-d'oeuvre nécessaire au développement des exploitations. Ces salariés et ces aides familiaux négocient auprès de leur employeur ou de leur parent leur force de travail contre l'accès à une terre. Devenus indépendants, ces migrants de deuxième vague feront appel à leur tour à une main-d'oeuvre familiale et salariée. Ces derniers tenteront d'échapper eux-mêmes à ce lien de dépendance pour s'installer comme planteurs. Cette dynamique se poursuit ainsi jusqu'à l'épuisement complet des réserves forestières de la région.

Ce mode de développement économique explique le peuplement et l'extension géographique extrêmement rapides des cultures de rentes. Le graphique 2 présente les évolutions de populations rurales et de productions pérennes dans la région du Centre-Ouest. Nous observons une augmentation continue des effectifs de population avec toutefois un plus fort accroissement entre 1965 et 1975. La population est ainsi multipliée par trois entre 1965 et 1988. Parallèlement, les productions de café et de cacao s'élèvent de façon régulière et progressive de 1965 à 1980 pour accuser un fort accroissement à partir de cette dernière date jusqu'en 1990.

Selon le même mode de développement extensif la région du Sud-Ouest, caractérisée par une très faible densité autochtone, connaîtra un développement démographique et économique tardifs mais enregistrera les accroissements les plus spectaculaires. Le graphique 3 permet d'observer un quasi quadruplement de la population rurale en l'espace de treize ans, de 1975 à 1988. Parallèlement, les productions, essentiellement cacaoyères, suivent un accroissement exponentiel. Le volume de production quasi nul du cacao en 1975 est de 134.000 tonnes en 1990.

Emergence et développement des processus de mobilité sociale

Les déplacements géographiques de plusieurs millions de ruraux en provenance des savanes du Nord vers les forêts du Sud et des anciens territoires forestiers de l'Est vers les nouveaux territoires forestiers de l'Ouest sont à l'origine du développement économique extrêmement rapide de la Côte-d'Ivoire. Cette mobilité géographique et ce développement économique ont généré des transformations sociales profondes. Les importants profits monétaires que procurent la culture du café et du cacao ont permis aux différents acteurs du système d'élaborer et de réaliser des stratégies d'ascension économique et sociale elles mêmes génératrices de nouvelles mobilités géographiques.

Participant à la dynamique du système, l'accès au statut d'exploitant, constitue pour les aides familiaux et les salariés agricoles une ascension sociale fortement espérée. La facilité ou la difficulté d'accès à ce statut est étroitement conditionnée par la position économique et sociale de départ et par la date d'entrée dans le système. Le critère ethnique, dans la mesure où il permet ici, à un moment donné du temps, de regrouper des individus en des ensembles d'acteurs économiques à peu près homogènes, permet de repérer ces acteurs.

Le tableau 1 présente pour l'année 1988 la répartition des actifs masculins des principales populations autochtones et allogènes, investies dans l'économie de plantation. Il montre de fortes disparités entre les groupes ethniques et les nationalités. Les Akan de la zone forestière nommés : "Autres Akan" pour les distinguer des Baoulé qui sont les Akan des zones de savane, et les Krou offrent ainsi les plus fortes proportions d'indépendants et les plus faibles proportions de salariés et d'aides familiaux, les Baoulé, principale population allogène ivoirienne, présentent une moindre proportion d'indépendants que ces premiers mais une forte proportion d'aides familiaux, enfin les Burkinabè, principale population d'étrangers (deux étrangers sur trois en 1988), encore moins représentés chez les indépendants offrent une forte représentation de salariés et d'aides familiaux.

Cette situation s'explique assez aisément. Les autochtones, en tant que détenteurs coutumiers des terres, peuvent accéder plus facilement et plus rapidement à la tête d'une exploitation que les allogènes. Leur vaste domaine foncier leur permet aussi, en cédant aux immigrés une partie de leur forêt, de bénéficier en retour de prestations en travail et de compenser ainsi leur important déficit en main-d'oeuvre familiale. Les Baoulé, ont de leur côté développé très tôt des stratégies de colonisation des terres et de "capture" de la force de travail aussi bien familiale qu'étrangère, ce qui, en 1988 leur permet d'afficher une proportion d'indépendant élevée parmi les immigrés. Les étrangers, notamment les Burkinabè, ont développé plus tard une stratégie de colonisation des terres, restant, pendant longtemps cantonnés dans des emplois de salariés agricoles. Cette caractéristique explique qu'en 1988 la proportion des Burkinabè indépendants soit plus faible que celle des Ivoiriens et la part des Burkinabè salariés si élevée.

T1 .Répartition des actifs agricoles masculins en zone de forêt, par statut, par groupe ethnique et nationalité en 1988

	Indépendant	Salarié	Aide Familial	Total
"Autres Akan"	70,6	3,7	25,7	100
Krou	77,4	2,7	19,9	100
Baoulé	58,9	3,1	38	100
Burkinabè	46	27,8	26,2	100

Source : d'après les données du RGPH 1988 (I.N.S.)

Le tableau 2 relatif aux Ivoiriens et aux étrangers dans leur ensemble indique, cependant, que malgré cet accès plus tardif aux terres, la proportion des étrangers indépendants s'est accrue, entre 1975 et 1988, de façon considérable.

T2. Répartition des actifs agricoles masculins en zone de forêt, par statut et par nationalité en 1988

	Indépendant	Salarié	Aide Familial	Total
Ivoirien 75	65,3	3,5	31,2	100
Ivoirien 88	66,5	3,8	29,7	100
Etranger 75	35,3	41,8	22,9	100
Etranger 88	47,3	27,4	25,4	100

Source : d'après les données des RGPH 1975 et 1988 (I.N.S.)

La proportion des étrangers indépendants s'élève ainsi de 12 points passant de 35,3% à 47,3%, alors que parallèlement la proportion des Ivoiriens ne s'élève que de 1,2 point passant de 65,3% à 66,5%. Ces données suggèrent qu'entre 1975 et 1988, période d'accroissement démographique, de nombreux étrangers, alors salariés, sont devenus planteurs. Cette importante transformation des statuts d'activités agricoles montre que l'économie de plantation agit comme un puissant levier dans l'ascension économique et sociale.

Les revenus générés par l'économie de plantation ont aussi facilité la mobilité vers les villes et leurs emplois plus rémunérateurs et socialement prestigieux. Cette mobilité, extérieure au fonctionnement du système, concerne essentiellement les autochtones. Ces derniers présentent en 1988 les proportions de citadins les plus élevées mais aussi les progressions les plus fortes entre 1975 et 1988 (Cf. Tabl.3).

Ces données expriment, à l'opposé des allogènes, le désengagement des ethnies autochtones pour le travail de la terre.

Les stratégies de scolarisation des enfants sont, contrairement aux stratégies d'exode vers la ville, communes à tous les agriculteurs. La scolarisation représente un lourd investissement pour les

planteurs, qui n'hésitent pas à inscrire leur progéniture dans d'autres régions que leur région d'installation souvent moins bien dotées en infrastructures scolaires comme notamment les zones pionnières. Bien que les niveaux d'instruction et de scolarisation reflètent, ici aussi, les différences de statut économique (Cf. Tabl. 4), les progrès pour une plus grande scolarisation des enfants sont importants pour tous les groupes ethniques et nationalités.

T3 . Proportion de citadins, par groupe ethnique et nationalité en 1975 et 1988

	% Urbains 1975	% Urbains 1988	Variation en points
"Autres Akan"	33,8	42,4	8,7
Krou	29,7	40,0	10,3
Baoulé	22,4	28,7	6,4
Burkinabè	35,3	30,8	-4,6

Source : d'après les données des RGPH 1975 et 1988 (I.N.S.)

T4 . Niveau d'instruction et taux de scolarisation, par groupe ethnique et nationalité en 1988

	Taux d'instruction[3]	Taux de scolarisation[4]
"Autres Akan"	61,8	74,4
Krou	60,4	77,5
Baoulé	37,8	51,4
Burkinabè	16,8	32,4

Source : d'après les données du RGPH 1988 (I.N.S.)

Les données du RGPH 1975, les plus précises qui nous ont été transmises, mais qui hélas restent trop globales, comparées aux données agglomérées de 1988 suggèrent cette idée. Entre 1975 et 1988 le taux de scolarisation des Ivoiriens s'élève de 10 points, passant de 45,5% à 55,5%, parallèlement le taux de scolarisation des étrangers s'élève de 6 points passant de 25,7% à 31,7%.

Le système d'économie café-cacao est donc générateur de plusieurs formes d'ascension sociale internes et externes à lui. Cette mobilité sociale se réalise par de nouvelles migrations géographiques. Les pays, les régions, les milieux d'habitat urbain et rural sont ainsi reliés en un réseau extrêmement complexe. "L'espace de vie" du migrant et de sa famille n'est plus seulement bipolaire mais multipolaire. La société ivoirienne et les sociétés sahéliennes des pays limitrophes sont de cette façon étroitement dépendantes du modèle d'économie de plantation.

LES SITUATIONS DEMOGRAPHIQUES ET FONCIERES REGIONALES DE 1988 MISES EN PERSPECTIVE : L'ANNONCE DE BLOCAGES INELUCTABLES

La réalisation du dernier recensement démographique national en mars 1988, effectué quelques mois avant l'annonce par la Caisse de Stabilisation de la division des prix d'achat aux producteurs par deux, permet de décrire de façon relativement détaillée, à ce moment donné, la situation démographique qui prévalait dans chacune des grandes régions forestières du pays. La comparaison de ces "photographies" régionales permet une lecture dynamique des relations entre démographie et économie et laisse entrevoir l'apparition de blocages.

Dans chacune des trois régions, une sous-préfecture a été retenue ainsi que ses deux plus fortes minorités allogènes (baoulé et burkinabè). Le choix de l'unité géographique sous-préfectorale et non de l'unité géographique régionale répond au souci de présenter des données démographiques plus homogènes dans leur construction et plus précises. Les sous-préfectures étudiées sont celles de Bongouanou pour la région de l'ancienne boucle du cacao, d'Issia pour la région du Centre-Ouest et de San Pedro pour la région du Sud-Ouest.

En 1988, la sous-préfecture de Bongouanou a perdu, depuis longtemps, ses massifs de forêt primaire (Cf. Graph. 1). La diminution de la pluviométrie, en partie liée à cette disparition du manteau forestier, le vieillissement des vergers ont provoqué une forte émigration des populations. Les structures démographiques des Baoulé et des Burkinabè, renseignent sur la nature et l'importance de cet exode mais aussi sur le caractère ancien des installations allogènes sur ce territoire (Cf. Pyr. 1 et Pyr. 2).

[3] Le taux d'instruction est le rapport des effectifs des 6 ans et plus étant ou ayant été scolarisés sur le total des effectifs des 6 ans et plus la même année.

[4] Le taux de scolarisation est le rapport des effectifs des 6-14 ans, élèves, sur le total des effectifs des 6-14 ans la même année.

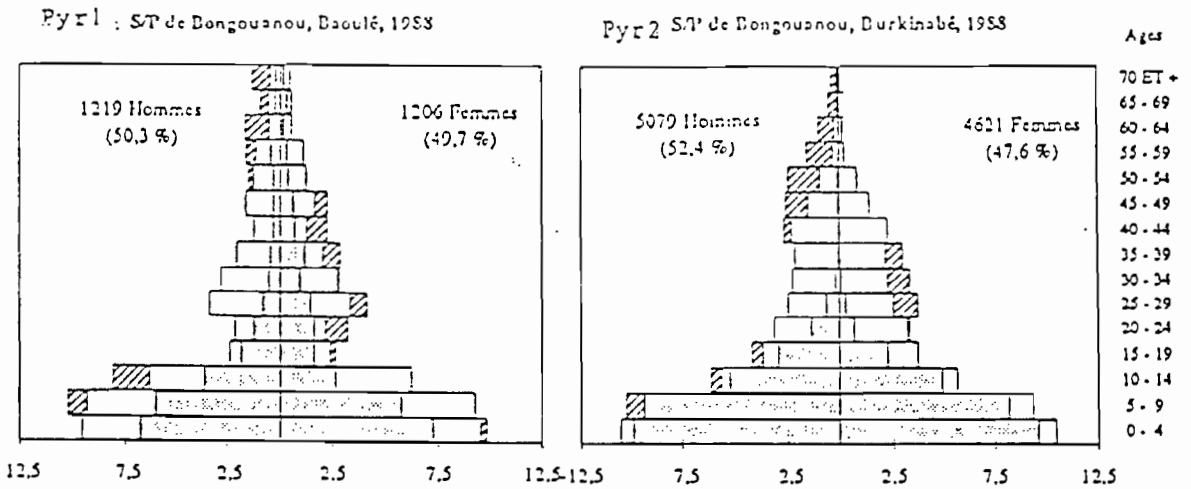

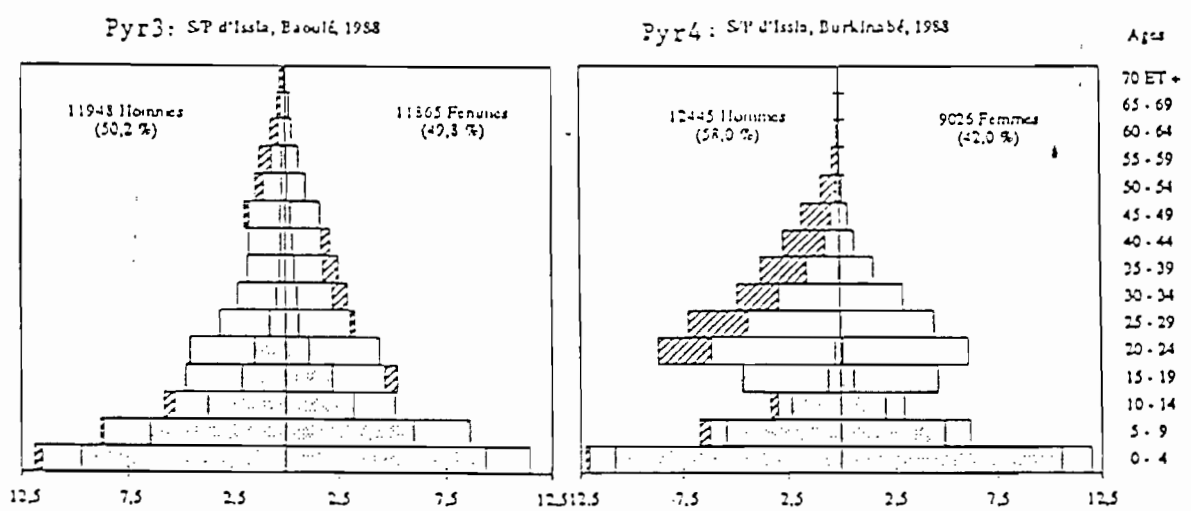

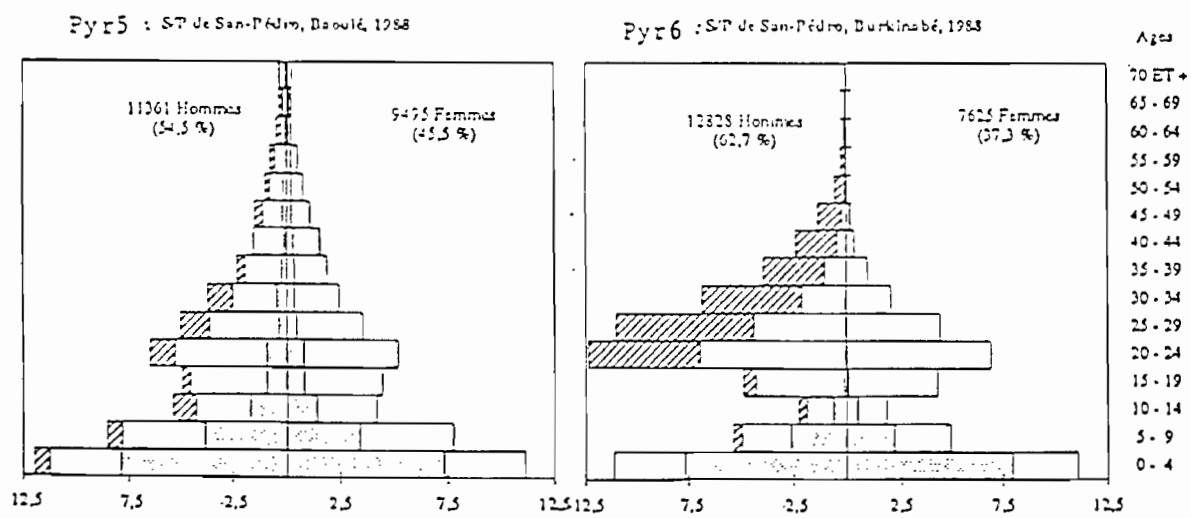

Excédent masculin ou féminin par groupe d'âge

Natifs du département

Sources : d'après RGPH 1988 (I.N.S)

Les pyramides de ces deux populations présentent un profil fortement marqué par l'émigration, notamment chez les Baoulé :

- un rapport de masculinité équilibré au niveau général mais un déséquilibre de cet indicateur aux âges actifs à l'avantage des femmes qui témoigne de l'exode d'une fraction importante de la population active masculine à ces âges ;
- une proportion des moins de 15 ans importante (respectivement 53,2% et 52,6%) ;
- une représentation relativement forte des plus de 50 ans (respectivement 10,9% et 7,4%).

Cette structure à l'avantage des inactifs expriment le départ des Baoulé et des Burkinabè de cette ancienne région de production.

Sur le territoire d'Issia, les massifs forestiers ont disparu il y a peu de temps. Cette disparition plus tardive doit être mise en relation avec l'immigration relativement récente des colons agricoles. Les structures des populations allogènes, par ailleurs très dissemblables, traduisent ce fait historique (Cf. Pyr. 3 et Pyr. 4).

Les Baoulé présentent une structure de population qui s'apparente à une structure de type "sédentaire jeune" :

- un partage entre sexes équilibré (1,01) ;
- une proportion des effectifs par classes d'âge qui se réduit de façon tout à fait régulière avec l'accroissement de l'âge ;
- une proportion des enfants importante (51,7% ont moins de 15 ans) révélatrice d'une fécondité importante ;
- une proportion de natifs du département assez élevée notamment parmi les jeunes adultes de 15 à 24 ans.

Les Burkinabè présentent quant à eux une structure de population "pionnière" typique :

- un déséquilibre important du rapport de masculinité à l'avantage des hommes (1,38) avec un excédent particulièrement significatif pour les tranches d'âge actives ;
- une très grande jeunesse de la population (92,6% ont moins de 40 ans) ce qui explique l'étroitesse de la pyramide entre 5 et 20 ans ;
- une faible proportion de natifs du département.

La sous-préfecture de San Pedro qui dispose encore en 1988 d'importantes surfaces forestières est caractérisée par une immigration de colonisation agricole récente et de forte ampleur (Cf. Pyr. 5 et Pyr. 6). La structure des Baoulé de San Pedro présente en effet une structure de population de type "pionnier" :

- un déséquilibre du rapport de masculinité au profit des hommes (1,20) avec un excédent particulièrement significatif au delà de 20 ans ;
- une très grande jeunesse de la population (89,2% ont moins de 40 ans) qui explique le rétrécissement de la pyramide entre 10 et 20 ans ;
- un pourcentage des individus, natifs du département, relativement faible.

Les Burkinabè présentent une structure de population "pionnière" particulièrement bien marquée :

- un déséquilibre extrêmement important du rapport de masculinité à l'avantage des hommes (1,68) avec un excédent particulièrement significatif pour les tranches d'âge actives ;
- une très grande jeunesse de la population (94,5% ont moins de 40 ans) ;
- une très faible proportion de natifs du département ;
- une proportion cependant moins grande des enfants (36,7% ont moins de 15 ans) conséquence du grand déséquilibre entre sexes.

Les différences de structure démographique observées sont donc fonction du caractère ancien ou récent du phénomène d'immigration dans une région. La lecture en sens inverse de ces pyramides, c'est-à-dire l'observation des pyramides de San Pedro, puis d'Issia et enfin de Bongouanou, permet de façon théorique, de recomposer la chronologie des installations allogènes en un même lieu et de restaurer la dynamique historique du phénomène migratoire.

Ainsi, la situation des populations par sexe, par âge et par lieu de naissance, en 1988, du territoire administratif de San Pedro, est celle qui prévalait, quelques années plus tôt, sur le territoire d'Issia. Cette hypothèse a été confirmée par la consultation des données du RGPH de 1975. Le rééquilibrage de la structure démographique entre les sexes et entre les tranches d'âge et l'accroissement du poids des natifs du département chez les adultes s'explique par la recomposition des familles et par le vieillissement naturel de la population au lieu d'arrivée. Ces regroupements familiaux et l'émergence d'une seconde génération numériquement importante sont les éléments du processus de sédentarisation des populations immigrées.

Il est intéressant de souligner le processus de recomposition moins complet des familles burkinabè et la proportion plus faible des secondes générations aux âges adultes ; cela indique la place encore importante des migrations de travail dans les migrations burkinabè et par conséquent une sédentarisation beaucoup plus incomplète de ces populations en Côte-d'Ivoire.

Les situations démographiques de San Pedro et d'Issia en 1988 ont, de la même façon, dû correspondre à ce que furent les différentes situations historiques du territoire de Bongouanou plusieurs années plus tôt. D'une situation de pionniers en passant par une étape de sédentarisation les allogènes de Bongouanou se sont orientés à nouveau vers l'émigration. Le processus : Immigration-Sédentarisation-Emigration s'est entièrement réalisé. Au delà des particularités locales, l'analyse macro-démographique dégage des tendances lourdes qui permettent de modéliser une "dynamique migratoire".

Nous pourrions penser que ce processus, qui participe au fonctionnement du système d'économie de plantation, puisse aussi se reproduire. Concrètement, est-il possible que les territoires du Centre-Ouest et du Sud-Ouest connaissent demain un processus migratoire complet ? Sachant que ce processus nécessite, pour qu'il s'accomplisse en un lieu un autre espace disponible pouvant accueillir les émigrants et sachant d'autre part que le Sud-Ouest représente la dernière région de forêts denses du pays, la réponse ne peut être que négative. Le processus ne pourra s'accomplir que de façon partielle dans l'une et l'autre région. La forêt, non renouvelée, conduit obligatoirement le modèle d'économie de plantation actuel à une impasse. C'est un blocage structurel puissant.

Ce blocage d'ordre écologique constitue aussi un frein dans l'ascension sociale des agriculteurs. Cette rupture est néanmoins difficile à mettre en évidence par une étude comparée des types et des vitesses d'ascension sociale des ruraux entre régions. Le caractère multipolaire de "l'espace de vie" des planteurs contrarie, ici, la réalisation d'une telle étude.

CONCLUSION : CONDITIONS POUR L'ELABORATION D'UN NOUVEAU MODELE

Les véritables contraintes du modèle de production actuel proviennent de son caractère expansif et dans une moindre mesure de sa dépendance vis à vis de l'extérieur. Sa reproduction est en effet conditionnée par son expansion foncière toujours continue dans le temps et par le recrutement d'une main-d'oeuvre issue de l'extérieur de la zone de plantation.

Les situations foncières et démographiques des régions de plantation permettent de constater l'extension du blocage foncier de la région du Sud-Est à la région du Centre-Ouest et d'entrevoir à court ou moyen terme ce même blocage sur l'actuel front pionnier. Des solutions pour pallier la disparition de la forêt et la menace de départ de la main-d'oeuvre ont déjà pu être observées. Ainsi, l'utilisation de surfaces importantes non utilisées comme les jachères, ou encore les forêts secondaires se sont généralisées, cependant ces solutions ne font que reporter l'échéance du blocage sur le facteur terre et ne peuvent donc être définitives. Des solutions plus radicales comme le redéploiement de l'exploitation vers d'autres cultures pérennes (palmier à huile, hévéa, agrume) ou maraîchères sont aussi élaborées mais ne sont accessibles qu'à une minorité de planteurs privilégiés géographiquement (proximité d'infrastructures routières et d'un marché urbain pour les cultures maraîchères, proximité d'une usine de transformation pour les cultures pérennes) et disposant de revenus préexistants suffisamment importants pour financer les plants, les intrants, le temps d'attente souvent très long d'une première production.

Ces solutions provisoires ou partielles ne pourront éviter pour la très grande majorité des planteurs les conséquences du blocage du modèle. L'issue est la transformation du système de production extensif en un système de production intensif. Un système intensif en travail, par

l'augmentation du temps de travail sur une même parcelle de plantation, permettrait d'accroître les rendements et d'accéder à une autre forme de développement. De façon différente, un système intensif par l'introduction de l'innovation (irrigation, intrants, mécanisation...) en augmentant la productivité du travail et en élevant les rendements permettrait de renouer avec une certaine croissance économique.

Ce passage vers l'un ou l'autre modèle ne semble pas encore s'être opéré et ce pour des raisons inhérentes aux conditions de formation de ces systèmes. Le modèle de production intensif en travail implique d'investir un plus grand effort de travail sur une même parcelle de terre pour n'obtenir qu'une faible augmentation de rendement et donc une faible augmentation de revenu. Cette solution est donc toujours négligée à la fois par le planteur et par l'ouvrier agricole tant que l'alternative d'une production extensive est possible. L'existence de forêts dans le sud-ouest, qui représente pour un agriculteur l'espoir d'un revenu économique facilement réalisable, relativement, et d'une ascension sociale possible, empêche aujourd'hui ce passage.

Le modèle de production intensif en technologie nécessite quant à lui la réalisation d'un effort particulier d'innovation et/ou la préexistence d'un capital pour l'acquisition de cette technique. La difficile accumulation d'un capital d'une part et ici encore l'alternative possible de construire avec un moindre effort un revenu dans le Sud-Ouest freine cette transformation du modèle de production. Les conditions de réalisation d'un système intensif non réunies à ce jour projettent sa réalisation à une date indéfinie.

Les recensements démographiques et les données macro-économiques informent sur les tendances de long terme. Les prémisses d'une transformation du modèle sont donc difficilement repérables à cette échelle. Les observations de court terme d'enquêtes qualitatives permettront, peut être, de repérer ces premières tendances au changement mais il sera probablement difficile d'isoler la ou les tendances qui émergeront des multiples orientations observées et qui guideront la formation et le fonctionnement d'un nouveau système de développement démographique, économique et social.

BIBLIOGRAPHIE

- *Atlas de Côte-d'Ivoire*, 1979, ORSTOM-IGT.

BALAC (R.), 1994 - La dynamique des populations rurales et le développement du système d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire : les premiers éléments d'une approche historique et géographique", *Bulletin du GIDIS-CI*, n° 7, avril : 27-66.

BOSERUP (E.), 1965 - *The conditions of agricultural growth ; The economics of agrarian change under population pressure*, Allen & Unwin Ltd, London, 124 p.

CHAUVEAU (J.P.), RICHARD (J.), 1977 - *Bodiba en Côte-d'Ivoire. Du terroir à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village Gban.* ORSTOM, Petit Bassam Abidjan, multigr. 182 p. Publié dans la collection "Atlas des structures agraires au Sud du sahara".

LENA (P.), 1979 -*Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien.* ORSTOM, Petit Bassam Abidjan, multigr., 345 p.

LESOURD (M.), 1982 - *L'émigration Baoulé vers le Sud Ouest de la Côte-d'Ivoire.* Thèse de Doctorat de III ème cycle, Université de Paris X, 2 tomes, multigr., 526 p.

RUF (F.), 1988 - *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne.* Thèse de Doctorat de III ème cycle, Université de Paris X, 6 tomes, multigr.

Institut National de la Statistique - *Listings mécanographiques du Recensement Général de la Population et de l'Habitat pour les années 1975 et 1988.*

Ministère de l'Agriculture -*Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983.* Tome II.

Ministère de l'Agriculture, Caisse de Stabilisation -*Données des productions cacaoyères et caféières vendues par département de 1983 à 1990.*

DCGTx, 1993 - *Développement rural et préservation de l'environnement forestier. Enjeux et perspectives en zone de forêt dense* , 139 p.

JEU FONCIER, INSTITUTIONS D'ACCES A LA RESSOURCE ET USAGE DE LA RESSOURCE

UNE ETUDE DE CAS DANS LE CENTRE-OUEST IVOIRIEN

Jean-Pierre CHAUVEAU

INTRODUCTION

La littérature sur les régimes fonciers africains et leur capacité (ou incapacité) d'adaptation aux conditions d'efficacité requises par un développement durable est ancienne, abondante et contradictoire. Cette communication ne prétend pas trancher à ce niveau de généralité. Elle propose plutôt de discuter, sur des bases empiriques très localisées mais précisément établies, quelques éléments de ce débat et plus particulièrement ceux qui sont évoqués par le guide d'orientation du présent sous-thème. Nous insisterons sur la question suivante: la prolifération des arrangements institutionnels qui caractérise aujourd'hui l'accès aux ressources foncières est-elle (ou non) compatible avec la sécurisation de l'appropriation, l'efficacité de l'usage productif et la recherche d'un développement équitable[1] ?

Après avoir précisé notre approche méthodologique, nous décrirons le régime foncier à partir des pratiques effectives des acteurs locaux. Nous chercherons en effet non pas à définir de manière abstraite le statut du foncier ou à caractériser de manière juridique un régime foncier particulier, mais à identifier les règles morales et les règles pratiques qui justifient aux yeux des acteurs leurs propres pratiques foncières et qui contribuent, vaille que vaille, à la régulation de la compétition foncière.

Les observations portent sur un village du centre-ouest. Elles recouvrent un intervalle de vingt ans séparant une étude intensive du terroir de 1972 à 1978 (Chauveau et Richard 1977 et 1983) et une enquête d'un mois en 1992 (antérieure à la dévaluation du F. CFA). Le cas du village étudié est représentatif des villages du centre-ouest de la Côte-d'Ivoire qui ont connu à partir des années 1960 une exploitation accélérée de leur terroir par les villageois, d'une part, et, d'autre part, par la migration massive d'agriculteurs originaires de régions de savane venus cultiver caféiers et cacaoyers soit à leur compte soit comme manoeuvres . La région est ainsi passée d'un stade de front pionnier dans les années 1960 à une situation de très forte pression foncière avec quasi-disparition du couvert forestier initial à la fin des années 1980.

La fin de cette période est en outre caractérisée par de profonds changements dans les domaines économique (baisse des prix du cacao et du café, libéralisation des circuits de commercialisation, crise économique à l'échelle nationale) et social (retombée de la crise économique, qui se traduit localement par une détérioration des conditions de vie, le recul des stratégies d'émigration urbaine et par un reflux notable vers le village de résidents urbains ; réajustement de la vie politique dans le contexte nouveau du multipartisme; floraison d'églises et de cultes nouveaux).

COMPETITION FONCIERE ET PROLIFERATION DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Méthode d'analyse : le "jeu foncier":

Règles normatives et règles pragmatiques

Plutôt que de parler de manière très générale de "statut" ou de "régime" foncier, nous parlerons de "jeu foncier", comme l'on parle, en anthropologie politique, de "jeu politique" à propos de la compétition pour le pouvoir entre des acteurs concrets et dans des situations toujours particulières. Dans la situation de blocage foncier qui caractérise la phase actuelle du "cycle" de l'agriculure

[1] Nous pensons au débat engagé par S. Berry (1985 et 1989) et renouvelé par E. Jul-Larsen (à paraître). Pour une approche antérieure analogue d'un cas ivoirien, voir Lewis 1991. Nous remercions Bernard Contamin pour nous avoir communiqué des textes stimulants de B. Lewis et de la Banque Mondiale et Eyolf Jul-Larsen pour nous avoir entraîné dans des réflexions dont les prolongements nous avaient d'abord échappé.

arbustive en Côte-d'Ivoire (Ruf 1991), l'approche des pratiques foncières par la compétition entre acteurs s'impose d'elle-même. Nous utiliserons (librement) pour ce faire la grille d'analyse proposée par Bailey qui repose sur une méthodologie interactionniste, également qualifiée de méthodologie transactionnelle (Bailey 1971, Long 1994).

Dans le cas qui nous occupe, la compétition a pour objet l'accès aux ressources foncières (leur appropriation comme leur usage, les terres "à plantation" comme les terres "à vivriers", la terre elle-même comme les arbres[2]). Nous distinguerons dans les procédures de régulation de la compétition deux niveaux de règles. Les règles normatives, selon Bailey, sont des lignes très générales de conduite. Elles ne prescrivent aucun type particulier d'action mais délimitent plutôt, de façon assez large, le champ des actions possibles. On s'en sert pour juger des actions particulières selon les critères moraux du bien et du mal (Bailey 1971 : 18). Bailey ajoute que l'usage public de ces règles pour justifier une ligne d'action "constitue le test le plus facile pour décider si une règle particulière possède un statut normatif" (id.: 18). Ces indications permettent de distinguer trois ensembles cohérents de règles normatives utilisées publiquement et souvent conjointement par les acteurs locaux: les "coutumes" foncières autochtones, les règles reconnues aménageant ces coutumes pour les étrangers et la législation officielle.

A côté de ces règles normatives, et associées à leur mise en oeuvre, existent des règles pragmatiques, plus orientées vers la tactique, l'efficacité et la manipulation. Ce sont des principes qui ne visent pas à juger telle ligne de conduite en termes de juste ou d'injuste, de bien ou de mal, mais qui indiquent si elle sera efficace ou non. Les règles pragmatiques conseillent les tactiques ou les manoeuvres qui seront les plus appropriées aux objectifs et à la situation (Bailey 1971 : 18-19). Il s'agit bien aussi de règles (et non de comportements opportunistes où tous les coups seraient permis) car, d'un côté, ces comportements peuvent à tout moment être justiciables des règles normatives et, d'un autre côté, elles relèvent d'un "sagesse privée" propre à chaque culture ou sous-culture. Les règles pragmatiques sont au coeur de l'art de la confrontation, du compromis et de l'arrangement. La réussite ou l'échec proviendront notamment de la capacité des acteurs à se ménager une marge de manoeuvre en fonction de leurs objectifs et à partir de leurs positions sociales, si faibles soient-elles.

Emboîtement des règles et des arènes de confrontation

La mise en oeuvre des règles est le fait d'acteurs en interaction locale (rappelons que nous choisissons ici une approche micro-anthropologique). L'usage qui est fait des règles normatives et des règles pratiques dépend donc de situations toujours particulières au regard de plusieurs éléments : groupe d'appartenance des acteurs (collectivité villageoise autochtone, collectivités de migrants, services de l'administration), position des acteurs au sein de leur groupe d'appartenance, enjeu foncier en question (transmission ou cession au sein de la famille, cession à des étrangers, forêt classée, terre mobilisée par un projet de développement). Ces différents éléments dessinent les contours "d'arènes de confrontation" correspondant à des regroupements d'acteurs différents et à des panoplies diversifiées de règles et de stratagèmes possibles.

On a affaire à un double phénomène d'"emboîtement" (Bailey 1971) : emboîtement des règles, d'une part (par exemple, dans une même arène de confrontation des règles normatives différentes peuvent être invoquées par les acteurs) ; emboîtement des arènes de confrontation, d'autre part (une catégorie d'acteurs peut "importer" dans une arène de confrontation des règles de régulation de conflit ou d'arbitrage normalement utilisées dans d'autres arènes de confrontation).

La possibilité de mise en oeuvre de règles pragmatiques dépend principalement de l'existence de ces emboîtements. Pour se donner une marge de manoeuvre ou augmenter celle qu'ils possèdent déjà, les acteurs peuvent :

- soit utiliser les marges d'incertitude des règles normatives au sein d'un système de règle et d'une arène de confrontation donnés ;
- soit invoquer la nécessité d'arbitrer au sein de la pluralité des règles normatives dans une arène de confrontation donnée ;
- soit changer d'arène de confrontation au cours de la négociation.

[2] On sait que l'appropriation de la terre et la propriété des arbres plantés ne se recouvrent pas entièrement.

Nous en donnerons des exemples dans les différents types d'arènes suivantes : arènes domestiques et villageoises, compétition entre autochtones et allochtones, confrontations entre agriculteurs et agents de l'Etat.

"COUTUMES FONCIERES" ET CONFRONTATION AU SEIN DU MONDE DOMESTIQUE AUTOCHTONE

Les règles normatives coutumières

Elles concernent les relations des personnes à propos de l'accès et de l'usage de la terre au sein des collectifs lignagers et villageois. Le système patrilinéaire de descendance en est la clé de voûte.

Les principes moraux qui régissent ces règles font appel :

a) au droit à la subsistance de tout membre de la collectivité, qu'il s'agisse de subsistance vivrière ou de "subsistance marchande" (droit à la culture de produits commercialisés pour subvenir aux dépenses monétaires socialement reconnues comme nécessaire) ;

b) au respect des règles reconnues d'accès à la terre, règles qui privilégient la mise en valeur agricole ou l'usage antérieurs

c) au maintien de l'ordre social et religieux concernant le rapport à la terre (interdits sur la Terre et lieux de cultes situés "en brousse"). Le "maître de la terre" n'est qu'un médiateur sans véritable droit de répartition foncière.

Ce sont bien entendu les villageois autochtones qui invoquent publiquement ces principes dans toute leur plénitude. Ces derniers sont cependant aussi évoqués et reconnus par les acteurs locaux non autochtones, de manière plus floue et globale, selon la position et la situation particulières de ces acteurs. Par exemple les exploitants "étrangers" (non autochtones) doivent pouvoir identifier les ayants droit coutumiers dans la mesure du possible afin de garantir la sécurité de leur accès au foncier. De leur côté, les agents locaux de l'administration considèrent comme légitime l'accès coutumier au foncier s'il est publiquement avéré et en l'absence de manoeuvre frauduleuse. Cette reconnaissance joue également dans le cas de projet étatique, ainsi que nous le verrons.

Les arènes de confrontation domestiques

La mise en oeuvre de ces règles normatives induit cependant des affrontements et des compromis. La manipulation pragmatique des règles intervient surtout lorsque la communauté locale doit reconstituer ou recomposer des relations entre ses membres que des événements liés au cycle de vie des individus et des groupes domestiques ont altérés : décès, accession au statut d'adulte par le mariage et, phénomène amplifié par la conjoncture actuelle de crise, retour de citadins au village. Il en résulte une fragmentation de l'autorité et un changement des procédures d'arbitrage par la diffusion d'un véritable clientélisme au sein des relations domestiques.

Stratégies de captation des droits fonciers lignagers et de segmentation de l'autorité lignagère

La disparition de la ressource forestière et la raréfaction relative des terres suscite un changement des pratiques d'héritage qui prévalaient il y a vingt ans et qui aboutissaient en général à l'héritage par les fils du père social décédé (père biologique ou frère du père si le premier était décédé alors que les enfants étaient en bas âge). On observe chez les aînés une forte tendance à réactiver les règles anciennes d'héritage entre frères de même génération ou de gérance provisoire de l'héritage après le décès par un frère de même génération que le défunt, au détriment des droits des fils.

En réalité, le recours aux "règles traditionnelles" s'apparente à une manipulation ou à une adaptation des principes de succession en fonction du contexte présent, comme il y en a déjà eu par le passé.

Avant la colonisation et jusqu'au développement de l'agriculture arbustive (café et cacao) dans les années 1930-1940, l'héritage des biens correspondait au système bilinéaire de parenté (Chauveau 1990). Les biens les plus valorisés (biens de prestige, biens matrimoniaux) étaient redistribués aux aînés du matrilignage; les droits d'usage de la terre, les territoires de chasse, l'outillage et les objets personnels du défunt demeuraient dans le patrilignage sous l'autorité morale

et religieuse des aînés. En situation de grande abondance de terre et d'économie non marchande, les droits et les biens transmis par la parenté patrilinéaire ne faisaient donc pas l'objet de négociations entre aînés et cadets, les aînés redistribuant le droit d'usage de la terre selon les besoins. Les seules valeurs stratégiques transmises au sein du patrilignage étaient les protections religieuses et magiques et, à partir surtout de l'implantation coloniale au début du siècle, les fusils. Ces valeurs étaient contrôlées par les seuls aînés du patrilignage.

Avec la monétarisation croissante de l'économie[3], l'argent détenu par le défunt suivit la ligne d'héritage des biens valorisés, c'est-à-dire l'héritage matrilinéaire. C'est encore le cas aujourd'hui[4]. Progressivement, les cultures pérennes devinrent la source principale de la richesse. L'argent liquide était toujours transféré au sein du matrilignage, et les plantations au sein du patrilignage.

L'extension des cultures pérennes en situation d'abondance de terre et de pénurie relative de travail familial aboutit à une inflexion de la transmission des plantations aux fils du défunt. Normalement, cette transmission ne devenait effective qu'après les funérailles officielles du défunt, une à trois années après le décès. Durant cette période, le patrimoine foncier du défunt est conservé par l'aîné du patrilignage, mais cette pratique, héritée de la période où la terre n'était pas source de richesse, devint de plus en plus mal acceptée par les enfants du défunt qui avaient participé par leur travail à l'extension des plantations et qui devaient accepter en outre que l'argent tiré de ces plantations (s'il en restait dans les caisses du père au moment de son décès) soit remis aux parents matrilinéaires de leur père. Aussi, l'héritage des plantations avait-il évolué, à partir des années 1950, vers une transmission quasi-immédiate aux fils dès lors qu'ils remplissaient les conditions sociales, notamment celle d'être mariés. Seuls quelques aînés influents arrivaient à imposer leur droit à gérer le (et, quelquefois, à hériter du) patrimoine foncier de leur frère décédé.

Les informations recueillies en 1992 montrent le renforcement de la tendance des aînés de patrilignage à réclamer, au nom des règles anciennes, au moins la gestion du patrimoine foncier durant la période précédent les funérailles, au plus la rétrocession d'une partie de ce patrimoine. Dans les deux cas il s'agit pour eux de récupérer des terres au profit de leur propre segment de lignage et de leurs propres fils qu'ils peuvent de moins en moins doter en terre sur leur propre patrimoine foncier. Durant la gestion provisoire de l'héritage, ils peuvent en effet mettre en valeur eux-mêmes ou faire mettre en valeur par leurs fils une portion de jachère ou une vieille plantation (par replantation) qui restera ensuite leur propriété lorsque l'héritier définitif prendra possession de l'héritage de son père.

Stratégies d'accession rapide au statut d'adulte autonome

Elles associent des procédures de cessions de terre entre vifs, notamment entre père et fils, et d'avancement de l'âge au mariage.

Les pratiques de cessions de droits fonciers entre aînés et cadets au sein de segments de lignage correspondent soit au souci de prémunir les cadets d'une cour des manoeuvres de captation d'héritage par les aînés du patrilignage au profit des cadets de leur propre cour, soit, réciproquement, à la redistribution d'un patrimoine foncier hérité ou conservé en gérance provisoire par des aînés à leurs propres fils avant la rétrocession à l'héritier officiel.

En réponse aux stratégies de captation d'héritage par les aînés, les cadets tentent d'avancer l'âge du premier mariage, ce dernier étant aujourd"hui considéré comme une condition nécessaire d'accès à une exploitation autonome. Dans la course à l'accès à la terre qui prévaut aujourd'hui, il tend à être considéré par les jeunes hommes comme une condition suffisante. Le mariage précoce, par simple consentement entre époux (désigné localement comme "mariage volontaire"), devient pour les fils un moyen de pression auprès des pères pour accéder plus tôt à leur propre plantation. La précocité du mariage est encouragée à son tour par les cessions entre vif de terre du père aux fils. Dans les deux cas l'objet de la négociation est, pour les fils, d'accéder au plus tôt à la terre rare et de se prémunir

[3] Avant la cacaoculture et la caféiculture, par la vente de riz et le travail dans les entreprises coloniales notamment.

[4] Avec possibilité de détournement clandestin par les fils si le patrimoine du défunt n'est pas bien connu.

contre les aléas de l'héritage; et, pour les pères, de conserver plus longtemps l'apport en travail des fils[5] sur leurs propres plantations, en contrepartie des droits fonciers qu'ils leur reconnaissent.

Les mariages précoces sont d'autant plus tolérables pour beaucoup d'aînés qu'ils allègent le poids des régles contraignantes de la compensation matrimoniale[6] tout en respectant les apparences. Ainsi, la plupart des mariages "volontaires" se font sur le modèle ancien du mariage avec des femmes étrangères à l'ethnie locale qui permet de différer le versement de la compensation jusqu'à la naissance du premier enfant, voire de l'annuler en cas de séparation rapide. Une fois tolérés, ces aménagements assurent les conditions pour que le mariage précoce puisse se généraliser. Toutefois, il est probable que la contestation de cette pratique constituera aussi pour un certain nombre d'aînés un argument pour faire valoir leurs propres intérêts.

Le retour des citadins et la renégociation rétrospective de l'accès à la terre

Le retour au village de ressortissants ayant passé une partie de leur vie active dans les centres urbains n'est pas un phénomène nouveau. Depuis la fin des années 1980, la situation de crise économique confère à ce retour un caractère contraint et précipité. Parmi les 72 planteurs autochtones, près d'un sur cinq est dans cette situation (avec des nuances cependant selon les cas). Leur droit d'accès à la terre du patrilignage n'est pas contesté mais la réalisation de ce droit suppose un délicat réaménagement de l'affectation des terres. Plus encore que dans les cas précédents, l'issue de la renégociation dépend de la position des acteurs dans les réseaux familiaux.

Par exemple, tel qui, titulaire d'un bon métier à Abidjan, servait de "tuteur" aux enfants que les villageois lui confiaient durant leur scolarité, se retrouve en position de quémandeur, voire de fauteur de trouble. Une conséquence directe de ces difficultés sur le régime des terres est que, plus souvent qu'auparavant, les migrants urbains garantissent leurs droits en prévision du retour, soit en mettant superficiellement en valeur des parcelles, soit, lors d'un décès, en réclamant leur part d'héritage de plantation et en le confiant à un cadet ou à un manoeuvre. Une autre conséquence de ces difficultés, plus indirecte, sur la régulation de l'accès à la terre est que les jeunes de retour au village se détournent - plus ou moins temporairement - de l'exploitation agricole et valorisent dans la mesure du possible leur scolarisation passée en occupant des fonctions d'intermédiaires, par exemple dans le bureau du GVC. Ces fonctions sont très exposées aux "critiques" et aux tentations. Elles n'assurent pas forcément une meilleure réinsertion si leur détenteur n'est pas aussi planteur.

Fragmentation de l'autorité et diversification des stratégies d'accès à la terre

L'implication des différents acteurs dans les manoeuvres foncières a des conséquences sur la structure du pouvoir au sein des lignages et du village. Les manipulations des règles d'héritage ou de transmission des droits fonciers auxquelles se livrent les aînés contribuent en particulier à fragmenter les intérêts lignagers, à privilégier les solidarités au niveau des segments de lignage (les fils d'un aîné, voire la "cour" d'un exploitant) et à affaiblir la légitimité des instances d'arbitrage villageoises.

Cela ne fait que renforcer un processus entamé dans les années 1960, lorsque les chefs de famille ont court-cicuité les autorités lignagères pour céder des terres aux migrants. Après la disparition entre 1973 et 1992 de la génération qui correspondait au goupe d'âge le plus élevé, peu d'aînés actuels ont une légitimité suffisante pour arbitrer les rivalités entre lignages et même entre segments de patrilignage. Par exemple, les aînés n'ont pas toujours aujourd'hui la légitimité nécessaire pour remplir des fonctions comme celles de "maître de la terre", de sacrificateurs aux génies lignagers ou d'aîné de lignage. Certaines de ces fonctions restent vacantes alors que leurs titulaires sont, à des titres divers, mobilisables pour arbitrer les conflits, notamment fonciers.

Les autres instances d'arbitrage possibles au sein du village correspondent à la structure politico-administrative: chef de village ou "secrétaire" de l'ex-parti unique. La personnalité des titulaires intervient plus que la fonction dans la fréquence du recours à leur arbitrage en matière de litiges fonciers. La situation varie donc d'un village à l'autre. Dans tous les cas, cependant, le

[5] Dans un contexte de baisse des revenus qui rend de plus en plus difficile l'usage de main d'oeuvre non familiale rémunérée.

[6] Elle varie entre 100 000 et 200 000 F CFA, soit entre 500 kg et une tonne de cacao au cours officiel (1992).

multipartisme interfère avec leurs fonctions dans le règlement des conflits. Dans le cas du village autochtone étudié, majoritairement acquis à l'opposition, le fait que ces notables demeurent "légitimistes" par rapport au Gouvernement entament également leur autorité.

L'écart entre les règles normatives et les règles pragmatiques induit par conséquent un apparent désordre dans les procédures de réglement des litiges fonciers. Il serait cependant inexact de penser que ces procédures n'existent plus ou qu'elles se limitent à des rapports de force entre individus. Le principal résultat de ce processus est plutôt une diversification des stratégies d'acteurs conduisant à l'institutionnalisation d'une gammes de pratiques reconnues comme acceptables. Il est même très difficile pour l'observateur extérieur de décider si les règles ont radicalement changé ou si elles se sont adaptées à un changement de l'environnement !

D'une part, la fragmentation de l'autorité n'est pas synonyme d'individualisation et encore moins de privatisation de la terre. D'abord, les manoeuvres pour sélectionner les ayant-droits au sein de la famille n'empêche nullement que la nature "familiale" de la terre demeure affirmée. Ensuite, demeure un contrôle familial sur la destination de la terre (nature des cultures, cession éventuelle à des étrangers). Enfin, l'appropriation future de la terre après le décès de son usager demeurera soumise aux mêmes incertitudes et aux mêmes rapports de force qui présidèrent à son attribution.

D'autre part, la primauté des règles pragmatiques n'aboutit pas à un changement reconnu par les acteurs des règles normatives. Seule est réduite l'arène dans laquelle se négocie l'accès à la terre; les règles générales qui délimitent les choix possibles demeurent les mêmes que celles que nous avons précisées plus haut. Un indicateur du maintien du caractère familial (mais ni individuel ni communal) des terres et du maintien des règles normatives coutumières réaménagées est le fait que le recours à l'arbitrage administratif ou à des pratiques comme le relevé des parcelles par des agents administratifs (courantes dans les transactions entre autochtones et allochtones) ne sont pas considérées comme moralement acceptables entre villageois. Les seuls cas où ces procédures ont été appliquées concernent soit des ressortissants de même ethnie originaires de villages voisins, soit des villageois en conflit à propos de cession de terre à des étrangers -encore que, dans ce dernier cas, cette procédure rencontre une désapprobation de la part des villageois.

La fragmentation de l'autorité s'accompagne ici d'une transformation des procédures d'arbitrage. D'une part, comme on l'a dit, les litiges concernant des parents proches sont réglés dans un cercle de famille plus restreint qu'auparavant. D'autre part, il existe une nette démarcation entre les litiges concernant l'accès à la terre et ceux qui concernent l'usage de la terre, en particulier lorsque le possesseur de la terre l'aliène au profit d'un étranger. Dans ce cas, il arrive que le litige entre deux parents soit porté devant l'autorité administrative même si cela peut entraîner, comme on vient de la signaler, une certaine réprobation au sein de la famille. Ce changement de règles au cours de l'arbitrage correspond à un changement d'arène de confrontation. Il est particulièrement visible puisqu'il implique le passage d'un système de règles normatives à un autre correspondant à des structures politiques différentes.

Mais les acteurs peuvent aussi, pour réguler les conflits fonciers, pratiquer des changements moins visibles d'arène de confrontation (et donc de règles). Par exemple en utilisant des modes de régulations provenant d'autres champs institutionnels comme le champs religieux ou le champ politique.

Des conflits fonciers peuvent être "exportés" dans le champ religieux tout en demeurant dans le cercle des institutions villageoises. On constate ainsi une forte interaction entre stratégies foncières et affiliations religieuses. Depuis un vingtaine d'années, le foisonnement d'églises et de mouvements anti-sorciers, jusque là limité en comparaison de la Basse-Côte, s'explique en bonne partie par les tensions générées par les conflits fonciers et par la recherche concomitante de protections contre les attaques en sorcellerie ou contre une accusation de sorcellerie que ces conflits peuvent engendrer. Dans le village étudié, l'appartenance récente à une église ou à un culte anti-sorcier est principalement le fait, chez les hommes âgés, de planteurs cumulant les héritages et ayant acquis un pouvoir discrétionnaire sur la répartition de la terre. Chez les jeunes, l'appartenance à ces nouvelles églises est le fait de planteurs ayant effectué un retour au village et ayant, par conséquent, dû "renégocier" leur droit d'accès au foncier, ou encore de jeunes hommes en position d'hériter de leur père et donc en compétition latente avec les aînés collatéraux. Les conflits fonciers sont alors régulés par d'autres

ressources et par d'autres règles que celles qui régissent l'accès à la terre: ici celles qui régissent l'affrontement en sorcellerie[7].

Un second exemple "d'importation" de ressources organisationnelles provenant d'autres arènes pour réguler des conflits fonciers est l'interaction entre stratégies foncières et affiliations politiques dans le contexte du multipartisme. Dans le village étudié, les rares planteurs à soutenir le parti gouvernemental sont des notables, qui concentrent souvent des héritages, ou des planteurs qui ont pratiqué des transactions foncières contestées et qui sont susceptibles de faire l'objet d'une plainte auprès de la justice (considérée, à tort ou à raison, comme protectrice des partisans du gouvernement).

Vers un clientélisme domestique ?

De tels exemples montrent la difficulté d'isoler un "régime foncier" de l'ensemble des interactions sociales au sein du monde domestique, caractérisé par le chevauchement des rôles sociaux et l'enchâssement des institutions sociales. Pourtant, la compétition pour la terre au sein du monde domestique conduit indubitablement à une concentration foncière et à une plus grande inégalité au sein des exploitants autochtones. Toutefois, le privilège accordé par "l'économie morale paysanne" (Scott 1976) aux principes de réciprocité et de reditribution sur le principe de marché permet d'entrevoir une toute autre évolution que celle qui est prévue par la théorie standard de l'évolution de l'appropriation communale à la propriété privée. L'évolution probable va plutôt dans le sens de la superposition de relations de clientèle aux relations de parenté dans le monde domestique lui-même.

Nous en donnons deux exemples significatifs. Un jeune ayant échoué à trouver du travail à Abidjan après son service militaire rentre au village. Il est employé comme caissier du GVC. A la suite d'une accusation de détournement de fonds, il est "démissionné". Il se tourne vers son père social (frère de son père) pour pouvoir accéder à la terre. Il lui est accordé une parcelle trop petite pour ses besoins, le père ayant vendu la parcelle contiguë à un étranger. Il est alors obligé de procéder à ce qu'il considère comme un rachat de cette parcelle (non encore mise en valeur) avec l'aide du père de son épouse (originaire d'un village voisin), sa parenté ne pouvant ou ne voulant pas l'aider financièrement.

Un autre exemple concerne un planteur déjà âgé qui, pour accéder à une portion de forêt (ses plantations sont vieilles et en mauvais état), achète à un prix bas une parcelle à un autochtone d'un village voisin. Ce dernier a été le mari de sa mère. Il considère cette transaction comme un arrangement financier entre "beaux".

La tendance à la diffusion de relations de clientèle aux sein relations de parenté et d'alliance est clairement perceptible dans les actions collectives des jeunes et des vieux. Dans la recherche de solution à la situation de blocage foncier, les vieux appellent par exemple les jeunes à réfréner leurs demandes de terre et à constituer des "sociétés" de travail rémunéré en réponse à la raréfaction et au renchérissement de la main-d'oeuvre extérieure. Beaucoup de jeunes participent ainsi, en sus du travail fourni sur l'exploitation familiale, à des groupements de travail constituées sur les critères de recrutement et de fonctionnement les plus divers: réseaux d'amitié, soutien entre ressortissants d'une même catégorie d'âge pour effectuer des prestations auprès des aînés, affiliation religieuse, association à objectif déterminé. Les vieux semblent toutefois avoir une préférence pour les sociétés établies à partir de critères de parenté comme l'appartenance de lignage et de quartier, mais aussi appartenance réactivée aux matriclans, option que les jeunes n'ont pas réalisé jusqu'à maintenant. Les jeunes se plaignent de la faible rétribution de ce genre de contrat de travail où se mêlent des considérations contractuelles et des obligations statutaires. En privé, certains n'hésitent par à concevoir que les vieux leur vendent de la terre plutôt que de la céder à des étrangers! L'attirance des jeunes du village pour le culte de Gbaye, culte "anti-fétiche" invoquant explicitement les difficultés d'insertion économique des jeunes dans les villages (J.-P. Dozon, com. pers.), est aisément explicable dans ce contexte.

[7] Bien qu'il ne faille pas conclure trop hâtivement à une recrudescence significative de la sorcellerie, il est clair qu'elle constitue, dans la culture locale, une ressource bien adaptée aux réglements de conflits fonciers puisqu'elle met particulièrement en oeuvre les interactions au sein du patrilignage et le clivage vieux/jeunes. Il est significatif que, dans le village étudié, certains cas de décès de jeunes soient imputés à des attaques en sorcellerie de la part de leur père social, en rapport avec des problèmes fonciers.

Autochtones, allochtones et agents de l'Etat[8]

Les règles normatives coutumières en matière de cession de terre aux étrangers

Elles dérivent des règles coutumières autochtones mais les principes en sont aménagés selon plusieurs axes: le premier est l'élargissement de "l'économie morale" paysanne à des non-ressortissants de la collectivité villageoise; le second est la prise en compte des actions des agents de l'Etat; le troisième est l'existence d'organisations des migrants eux-mêmes.

L'ordre domestique villageois et les étrangers

Le droit à la subsistance demeure le fondement "moral" de l'accueil d'étrangers, qu'il s'accompagne ou non de transactions monétaires. En contrepartie, toute cession de terre inaugure des obligations toujours réactualisables de l'étranger à l'égard de son "tuteur" et de sa famille.

Par exemple, si un autochtone est critiqué au sein de son segment de lignage pour avoir cédé de la terre à un étranger, la justification ultime (même si elle n'est pas toujours sincère) est de déclarer publiquement qu'il n'en a pas tiré de bénéfice (sous entendu: qu'il a simplement permis à un étranger d'assurer sa subsistance). Réciproquement, les obligations de l'étranger vis-à-vis de son tuteur qui se perpétuent après la transaction foncière ne sont pas dissociables de la règle morale d'assistance à la subsistance. La force des relations de clientèle est de se conformer à la morale paysanne qui implique d'ailleurs une certaine réciprocité: l'étranger qui accède à l'usage de la terre doit assistance à son "tuteur" à l'occasion de dépenses cérémonielles ou pour "dépanner" le tuteur en situation difficile; mais il est considéré comme normal, par exemple, qu'en cas de décès dans la famille de "son étranger" un tuteur autochtone contribue aux condoléances à la mesure de ses moyens (le plus souvent par une quantité appréciable de vin de palme dont les autochtones ont quasiment le monopole et qui représente une valeur marchande appréciable au niveau villageois).

Par ailleurs, les principes lignagers d'accès à la terre doivent être respectés (ainsi que les interdits et lieux de culte autochtones). L'étranger doit avoir reçu la terre d'un ayant droit autochtone légitime. Si tel n'est pas le cas, la cession de droit est annulable mais l'étranger devra être dédommagé, surtout si, en toute bonne foi, il a commencé à mettre en valeur une terre indûment attribuée.

Ces règles normatives sont largement reconnues par les ressortissants des communautés étrangères ainsi que par les agents locaux de l'Etat en cas de conflits, comme on va le voir.

L'ordre domestique villageois et la législation officielle

Les principes officiels sont bien connus. Très schématiquement: les terres vacantes sont propriété de l'Etat, les terres mises en valeur appartiennent à ceux qui les exploitent mais le titre de propriété privée n'est officiellement reconnu et garanti par l'autorité de l'Etat qu'au terme d'une procédure administrative d'enregistrement. Ce qui importe est de savoir dans quelles conditions et de quelles manières ces principes généraux sont invoqués publiquement et mis en oeuvre par les acteurs locaux.

Dans la gestion courante des affaires foncières du domaine rural, il est extrêmement rare que la conception domaniale officielle ait à être invoquée en tant que telle. L'appropriation coutumière est légitimée de fait dans la pratique administrative courante.

Par ailleurs, l'Etat intervient directement comme partie prenante dans le contrôle et la gestion des forêts classées ainsi que lors de la mise en place de projets ruraux nécessitant "l'apurement" des droits coutumiers.

Dans le cas de projets d'aménagement rural piloté par l'Etat, "l'apurement des droits coutumiers" ne passe pas d'emblée forcément par l'affirmation publique des prérogatives foncières de l'Etat. En général, l'administration table d'abord sur une méthode consensuelle, faisant valoir l'intérêt général et la compétence et la légitimité du Gouvernement pour tout ce qui concerne "le Développement". Mais en cas de refus, complet ou partiel, de la part des "ruraux" la réaffirmation publique de l'autorité juridique de l'Etat se fait autoritaire et sans recours. Ce fut notamment le cas

[8] L'analyse de B. Lewis (1991) nous a été très utile pour formaliser nos observations.

lors de la mise en place de blocs culturaux dans le cadre du Programme d'Aménagement du Centre-Ouest sur des finages voisins de celui du village étudié ici.

Les réunions de "sensibilisation" par le sous-préfet auprès des chefs de village, des responsables de G.V.C et des "responsables de jeunes" n'ayant pas levé les réticences des vieux à céder la terre, les blocs furent mis en place autoritairement. Il fut rétorqué aux protestataires que ces blocs devaient "nourrir la masse" et que la terre appartient à l'Etat. Dans ce cas précis, il peut apparaître qu'il y ait une contradiction manifeste entre les règles normatives coutumières et étatiques, puisqu'il a fallu, dans certains cas, menacer les protestataires "de les envoyer là-bas" (en prison). A y regarder de plus près, cependant, il semble que le principal point d'affrontement portait moins sur la légitimité de l'intervention de l'Etat pour "le développement" que sur le fait que l'Etat intervenait directement dans la régulation des affaires villageoises en obligeant les "vieux" à donner de la terre aux jeunes (les "déscolarisés" en premier lieu).

Dans le cas des forêts classées (dont l'une jouxte le finage villageois), la légitimité de la conception domaniale est reconnue par tous les groupes d'acteurs. Les ruraux la traduisent en disant que les forêts classées "appartiennent au Gouvernement". Il n'y a pas véritablement de remise en cause de cette règle mais revendication pour l'aménager, notamment en demandant un déclassement. Ce serait une erreur, nous semble-t-il, d'y voir un affrontement direct entre les règles normatives coutumières et les règles normatives étatico-légales, même si les déclassements revendiqués le sont au nom du principe "paysan" de la garantie de subsistance face au manque de terre disponible. La hiérarchie des règles au profit des règles édictées par l'Etat est clairement reconnue par les paysans locaux, autochtones comme allochtones. Cultiver dans la forêt classée est clairement assimilé à une "faute" vis-à vis du "Gouvernement". Dans le village étudié, très rares sont les autochtones qui s'y risquent et, lorsqu'ils revendiquent un déclassement au nom de la logique de subsistance, ils réaffirment la primauté et la légitimité des mesures foncières étatiques. Autre indication de la non-remise en cause de cette légitimité, cette fois du côté des étrangers: la crainte qu'ils éprouvent que leurs tuteurs leur attribuent clandestinement une portion classée.

En définitive, les règles normatives "officielles", telles qu'elles sont publiquement invoquées et mises en oeuvre, ressortissent davantage d'un modèle paternaliste-autoritaire que du modèle civiliste français auquel on le compare trop souvent. Il laisse une grande marge de manoeuvre aux principes domestiques en ne contestant pas leur légitimité mais autorise en cas de besoin un usage autoritaire de la législation officielle. Par ailleurs, les relations entre l'ordre domestique villageois et la législation officielle sont considérablement "médiatisées" par l'existence des migrants étrangers. C'est le phénomène migratoire, indissociable par ailleurs de l'histoire de l'agriculture de plantation ivoirienne, qui est l'élément structurant des systèmes d'interactions locaux.

L'organisation des diasporas étrangères

Ces règles normatives et leur mise en pratique sont à peu près partout les mêmes parmi les populations autochtones de la région du centre-ouest ivoirien. Elles sont institutionnalisées comme normes de référence et d'évaluation des actions possibles au sein des organisations qui structurent les "diasporas" étrangères (baoulé, burkinabè, malienne, dioula ivoirienne) aux différentes échelles de leur réseau: villageoise, cantonale, préfectorale, voire nationale pour les non-Ivoiriens.

Les différentes implantations de migrants vont du "campement", qui peut être un simple campement de culture comme un véritable village bénéficiant de services bien plus sophistiqués que les villages autochtones (cas des Baoulé), aux "quartiers" étrangers des villages autochtones (généralement Dioula ou Burkinabè). Ces implantations sont constituées en réseaux organisés selon des critères ethniques et de nationalité. Ces organisations gèrent les conflits internes aux réseaux, les relations avec les autorités locales et peuvent intervenir dans les conflits avec les autochtones si ces derniers ne trouvent pas de solution admise au niveau du village.

Les relations individuelles de clientèle entre autochtones et allochtones sont par conséquent incorporées dans des relations collectives entre les communautés villageoises autochtones, les organisations des diasporas allochtones et les autorités publiques.

L'emboîtement des arènes de confrontation

Confrontations entre autochtones et allochtones: diversification des arrangements contractuels, stabilisation des droits fonciers et "densification" du clientélisme

Diversification des contrats d'accès à la terre et aux arbres.

En dépit de la pression foncière, la cession de terre par des autochtones aux étrangers subsiste, bien qu'elle soit beaucoup moins fréquente qu'auparavant par l'obligation ressentie par les autochtones de préserver leur patrimoine foncier. Elle porte quasi-exclusivement maintenant sur de vieilles plantations ou des jachères. La cession de terre contre des prestations traditionnelles limitées, qui prévalait encore dans les années 1970, a disparu à peu près partout. Aujoud'hui, le versement d'une somme d'argent conséquente en rapport avec la superficie et la nature de la parcelle est généralisé. Cependant, la "marchandisation" de la terre ne fait pas disparaître les obligations sociales implicites de l'acheteur vis-à-vis du vendeur autochtone même si c'est là un motif de contestation.

Dans ces conditions, la nature de ces obligations tend à se transformer profondément. Il faut d'ailleurs garder à l'esprit que, dans la région concernée par l'étude de cas, ce système d'obligation d'assistance en nature, en travail ou en argent s'était substitué après l'Indépendance au système de redevances monétaires annuelles qui commençait à s'imposer dans les années 1950 (Raulin 1957). Aujourd'hui, face aux contestations émises par les étrangers à l'égard de leurs obligations d'assistance, la réponse des tuteurs autochtones, en butte à une forte baisse de leurs revenus, consiste de plus en plus à imposer à "leurs" étrangers la conclusion de contrats de prêt d'argent sous forme de crédit ou de "garantie".

Avec la baisse des prix aux producteurs et la quasi-disparition du crédit institutionnel, le crédit entre autochtones et allochtones s'est fortement développé. Le crédit existait auparavant, surtout auprès de migrants Baoulé. La nouveauté est que ces crédits semblent beaucoup plus fréquents et que ce sont désormais les Burkinabé qui sont les principaux prêteurs.

Une autre forme de crédit entre autochtones et allochtones est la "garantie", dont la pratique s'est généralisée depuis une quinzaine d'années. La "garantie" correspond plutôt à un contrat de location d'une parcelle en production à un prix très avantageux pour le preneur. Elle consiste à laisser au créditeur (le plus souvent un Burkinabè), selon des conditions convenues à l'avance, l'usufruit d'une parcelle de plantation (entre 1 et 3 ha en général) durant une période plus ou moins longue (le plus souvent deux ans) contre l'entretien de la parcelle et une somme d'argent qui ne sera pas remboursée.

Paradoxalement, la contestation-renégociation des obligations du planteur étranger vis-à-vis de son tuteur contribue à densifier les relations de clientèle car, d'un autre côté, les planteurs étrangers redoublent leur dépendance à l'égard des autochtones par leur besoin de terre pour la production vivrière. Les planteurs migrants ayant planté en cacaoyer toutes les terres acquises précédemment, un véritable marché de la location de terres à vivriers (jachères) pour les étrangers s'est en effet instauré depuis une quinzaine d'années.

Ce marché, où le prix de la location de la terre est quasiment standardisé, concerne la grande majorité des étrangers, indépendamment de leurs origines ethniques. Les Burkinabé y recourent cependant le plus systématiquement. D'abord parce que la superficie de leurs exploitations est en moyenne inférieure à celle des Baoulé. Ensuite parce que la commercialisation de produits vivriers est un objectif fréquent dans les exploitations burkinabè. Enfin, selon Ruf (1993) - mais ceci reste une hypothèse à vérifier dans le cas étudié - parce que les exploitants burkinabè bénéficient d'une main d'oeuvre (familiale et entraide) et d'une expérience qui les autorisent à mieux valoriser les jachères envahies par une plante adventice, *Chromolanea odorata*.

Par ailleurs, les contrats combinant accès à des prestations en travail pour les autochtones et accès à la terre pour les étrangers (prêt de terre à des manoeuvres, association de cultures vivrières

avec des jeunes plantations autochtones) complètent la panoplie des arrangements contractuels pour l'accès à la terre.

En définitive, les relations clientélistes entre autochtones et allochtones se trouvent renforcées et "croisées", singulièrement avec les Burkinabé (qui, fait nouveau dans le village, sont devenus également acheteurs de produits ou transporteurs). La densification des relations de clientèle induit à la fois une multiplication des frictions et une stabilisation des droits fonciers des allochtones[9].

Stabilisation des droits fonciers des allochtones

Il est rare que les transactions foncières entre autochtones et étrangers soient directement remises en cause par les parties ou par des tiers. La contestation intervient plutôt entre les ayant droits autochtones à l'occasion de ventes ou de mise en garantie de parcelles aux étrangers. La transaction peut alors être renégociée (avec rembousement du prix d'achat ou en tenant compte du travail investi par l'étranger sur la terre contestée). En définitive, c'est plutôt entre autochtones que la raréfaction relative de la terre induit les plus vifs conflits.

Un bon indicateur de la stabilisation des droits fonciers des allochtones est l'existence de transactions foncières entre eux (qui se développent sous l'effet de la saturation du front pionnier du sud-ouest). Le cas précedemment cité de "rachat" de terre à un étranger par un autochtone confirme le haut niveau de sécurisation foncière des planteurs étrangers.

La stabilisation des droits fonciers des allochtones induit, de la part des autochtones, des pressions pour leur imposer aussi une stabilité résidentielle. Cela constitue également un indicateur de la reconnaissance des droits fonciers des étrangers.

Cette stratégie autochtone de fixation de la population étrangère peut sembler paradoxale dans une situation de forte pression foncière. Elle s'explique par plusieurs raisons. D'abord la proximité résidentielle est une condition pour que les obligations clientélistes ne se diluent pas et que puissent éventuellement jouer des sanctions sociales en cas de manquement à ces obligations. En second lieu, cette proximité permet un meilleur contrôle des arrangements fonciers entre allochtones et une régulation de l'arrivée de nouveaux étrangers. En troisième lieu, cette stratégie de fixation permet aux aînés autochtones de contrôler la "rente migratoire" que représente l'arrivée de nouveaux migrants, soit en termes de travail saisonnier (pour les Burkinabè), soit en termes de nouvelles relations de clientèle. Enfin, l'importance de la population vivant sur le terroir villageois conditionne l'importance des services que le village peut attendre de l'administration (notamment dans le domaine de l'éducation).

Confrontations entre autochtones et agents de l'Etat: les stratégies patrimonialistes des agents de l'Etat

Nous faisons figurer pour mémoire cette arène de confrontation particulière. Elle concerne les négociations qui ont abouti à une appropriation foncière par des agents de l'Etat. Cette appropriation reste modeste à l'échelle du terroir. Elle peut recouvrir des échanges de services ou des manifestations de déférence à l'égard de fonctionnaires d'autorité

Il s'agit d'un représentant d'un service administratif de la sous-préfecture s'attribuant une parcelle limitrophe de la forêt classée, d'un fonctionnaire originaire d'un village voisin se prévalant de son titre pour obtenir une parcelle à la limite des deux terroirs, d'un instituteur originaire de la même ethnie qui a racheté une vieille plantation.

Confrontation entre autochtones, allochtones et agents de l'Etat

On pourrait parler d'arène "complexe" pour qualifier l'ensemble des interactions qui réunissent les différentes catégories d'autochtones, d'allochtones et d'agents de l'Etat (eux-mêmes fort hétérogènes: agents des services de l'agriculture et des Eaux et Forêts; des services administratifs; des sociétés d'intervention; fonctionnaires d'autorité). Nous limiterons notre description à deux aspects concernant la place et le rôle des agents de l'Etat dans le système local d'interactions et de régulation de l'accès au foncier. Le premier concerne la participation des agents de l'Etat à la régulation des transactions entre autochtones et allochtones. Le second concerne la

[9] Les observations de Lewis (1991) vont dans le même sens.

fonction explicitement politique des agents de l'Etat, soit qu'il s'agisse des répercussions sur le foncier de mesures politiques, soit qu'il s'agisse des répercussions politiques des pratiques de l'Etat sur son domaine foncier.

La contribution des agents de l'Etat à la régulation des relations entre autochtones et allochtones[10]

Les agents de l'Etat contribuent d'abord à l'arbitrage des conflits entre autochtones et allochtones. Les cas portés à notre connaissance ont été tranchés au niveau de la sous-préfecture ("chez le Commandant"). La légitimité coutumière des ayants-droits autochtones est prise en considération, la réalité de la mise en valeur prévalant pour les autochtones.

Le "jugement" tend à être le plus souvent favorable aux allochtones dans la mesure où l'origine du conflit provient (ou est réputée provenir) de la multiplicité des ayants droit autochtones sur une même parcelle. L'affirmation des régles normatives étatiques passe alors par la déqualification des règles normatives coutumières. Cette déqualification ne porte pas sur les principes coutumiers en eux-mêmes, qui sont au contraire réaffirmés, mais sur l'incapacité du milieu coutumier à les mettre clairement en pratique ou sur l'usage par les autochtones de stratagèmes pour multiplier les redevances.

Les agents de l'Etat interviennent aussi et surtout comme garants officieux des transactions foncières, par des relevés de parcelles ou comme témoins.

En l'absence de cadastrage et d'enregistrement officiel (immatriculation), dont la procédure est longue, compliquée et coûteuse, les agents des services de l'agriculture procèdent à de simples relevés de parcelles à la demande des exploitants. Ces relevés sont faits contre le remboursement des frais augmentés d'une rétribution. De fait, l'agent de l'agriculture tient aussi le rôle de témoin. Cette procédure est aussi utilisée hors transactions par les étrangers comme preuve de leur occupation. Ces véritables titres informels de propriété sont soigneusement conservés et transmis lors des successions et des transactions foncières entre étrangers - bien qu'ils n'aient pas de force légale, surtout concernant la transmission des droits.

L'utilisation de ces documents ou témoignages "informels" par les étrangers est admise par les autochtones, même lors de cessions de droits entre étrangers. Leur légitimité repose sur la qualité statutaire des agents de l'Etat, qui en fait aux yeux des agriculteurs locaux des témoins légitimes indépendamment des dispositions officielles. Ces mêmes agents de l'Etat sont en mesure de répondre à cette attente par la marge de manoeuvre qu'ils possèdent localement vis-à-vis des critères bureaucratiques censés commander leur action.

Dans cette mesure, nous rejoignons l'interprétation de B. Lewis qui voit dans ces pratiques, d'une part, une adaptation du comportement des agents de l'Etat aux normes du système de relations existant entre autochtones et étrangers (et non une rationalisation des systèmes fonciers par l'usage de pratiques légales) ; et, d'autre part, un facteur de maintien du statu quo, de stabilisation des institutions existantes et de préservation de la paix sociale.

Les fonctions politiques de l'Etat et les relations entre autochtones et allochtones

En l'absence de démarcation nette entre action politique et action administrative, celle-ci peut devenir une forme d'action politique ou être interprétée en ce sens par les autres acteurs locaux. Or, au regard de l'application de la "politique politicienne" gouvernementale, il est probable que les agents locaux de l'Etat ont une faible marge de manoeuvre. C'est notamment le cas lorsque des considérations politiques interfèrent (ou sont interprétées comme telles) dans les dispositions de l'Etat dans le domaine foncier. Lorsqu'en outre, l'application de ces dispositions met en jeu la distinction autochtones / étrangers et qu'elle conduit les acteurs locaux à interpréter l'action de l'Etat (toujours assimilé au Gouvernement) comme un avantage donné aux autochtones, on peut sans conteste parler de "politisation de la pression foncière" (Lewis 1991).

---

[10] Les observations reposent sur des entretiens avec des agriculteurs autochtones et étrangers du village étudié. Leur connaissance des procédures administratives est uniquement "pratique" et ni nos entretiens sur ce sujet, trop généraux, ni notre connaissance des procédures légales prévues ne nous permettent une description précise des termes de la négociation entre planteurs et agents de l'Etat. Nous ne savons pas, par exemple, si les relevés de parcelles dont il est question plus loin aboutissent à des "autorisations d'occupation".

La pression foncière conduit en effet immanquablement à des tensions dont une des manifestations la plus visible (mais pas la seule : cf. les tensions entre segments de lignage et entre jeunes et vieux) est l'antagonisme ethnique. En dépit de la stabilisation des institutions foncières par le jeu des règles normatives et des arrangements pratiques, les tensions foncières se cristallisent sur les relations entre les autochtones et les différentes collectivités d'étrangers. Les premiers, en particulier les jeunes, déclarent ouvertement que "les étrangers ne pourront pas emporter la terre sur leur tête"; les seconds se plaignent d'être harcelés de sollicitations par les autochtones jugés retors et paresseux.

La politisation des conflits fonciers induite par les migrations d'étrangers n'est pas nouvelle dans la région du centre-ouest[11]. La situation actuelle (les observations datent de fin 1992) reproduit en les exacerbant les causes de frustration ressenties par les autochtones à l'égard de la participation des non-autochtones et notamment des non-Ivoiriens aux élections de 1990. Malgré les espoirs que la majorité des autochtones avaient mis dans le multipartisme pour élire un représentant local de l'opposition, c'est un représentant du parti gouvernemental, lui aussi d'origine local, qui fut élu. Le résultat en est imputé au vote des étrangers.

Dans ce contexte, la politisation des problèmes fonciers est encore accrue par certains faits déjà évoqués : l'avantage dont semblent bénéficier les étrangers dans les procédures d'arbitrage par l'Administration (encore que les manoeuvres auxquelles se livrent certains autochtones justifient quelquefois ces décisions), ou l'affiliation au parti gouvernemental de certains autochtones impliqués dans des transactions foncières suspectes avec des étrangers.

Un autre événement renforce le factionnalisme ethnique dans les problèmes fonciers: la reconnaissance tacite par les Eaux et Forêts de la pénétration de la forêt classée limitrophe du terroir villageois par des planteurs étrangers. Bien que quelques planteurs baoulé y aient participé, ce sont surtout les Burkinabè qui fournissent la majorité des effectifs de "clandestins". Bien qu'à l'origine de cette pénétration se trouve la vente illicite de portions dans la forêt classée par des autochtones du village et du village voisin, cette tolérance est interprétée comme une récompense pour les étrangers qui ont "bien voté".

DISCUSSION : PROLIFERATION DES INSTITUTIONS D'ACCES A LA TERRE ET USAGE DES RESSOURCES

Prolifération des institutions d'accès à la terre et évolution du système de tenure foncière : la diffusion du modèle social clientéliste.

Prolifération des arrangements institutionnels d'accès à la terre

Le phénomène massif qui ressort de cette description est la diversification et la multiplication des arrangements entre les acteurs locaux pour permettre, justifier ou garantir l'accès aux ressources foncières dans un contexte de forte compétition. Ces arrangements sont des accords[12] qui sont certes contingents aux intérêts des parties, mais qui sont durables et opposables à des tiers. Loin d'être réductibles à des accords individuels, ils combinent, d'un côté, l'usage de règles normatives collectives pour les justifier et, d'un autre côté, la mise en oeuvre de stratagèmes collectivement tolérés, sinon conseillés, pour en augmenter les avantages. On peut donc parler d'arrangements institutionnels puisqu'ils aboutissent à des formes de coordination socialement reconnues qui se traduisent par des actions collectives.

Les stratagèmes, ou règles pragmatiques, consistent pour les acteurs à jouer sur les marges d'incertitude des règles normatives et l'emboîtement des règles ou des arènes de confrontation.

- Les arrangements peuvent intervenir au sein d'un systèmes de règles normatives, comme, par exemple, les stratégies de "captation d'héritage" et de fragmentation de l'autorité lignagère dans la collectivité autochtone ou encore comme la transformation et le renforcement des relations de clientèle entre les planteurs étrangers et leurs tuteurs.

[11] Voir par exemple Raulin 1957 et Dozon 1985.
[12] Nous faisons ici un usage (très) libre du concept d'accord chez Boltanski et Thévenot (1991).

- Ils peuvent aussi se fonder sur la nécessité d'arbitrer entre une pluralité de règles normatives, comme par exemple dans le cas de l'application "en milieu réel", par les agents de l'Etat, de la législation officielle en matière de gestion courante et de mise en oeuvre de projets, ou encore dans le cas de l'arbitrage entre le principe lignager et le respect des conventions d'accueil des étrangers à propos de vente contestée à des étrangers.

- Ces arrangements peuvent enfin s'établir, et c'est peut-être le plus courant, sur un accord, consenti ou imposé, concernant un changement d'arène de confrontation au cours de la négociation. On "importe" alors dans le champ des confrontations foncières des modalités d'arbitrage ou des ressources organisationnelles qui ressortissent d'autres champs. C'est le cas de l'usage de la "politique matrimoniale" comme argument de négociation dans leurs stratégies foncières par les jeunes autochtones, c'est aussi le cas de l'arbitrage des conflits fonciers par les règles de la religion et de la sorcellerie, ou encore par les rapports de force entre affiliations politiques. On peut aussi, en demeurant dans le champ du foncier, changer d'arène de confrontation et donc d'arbitre (appel à l'arbitrage par des agents de l'administration de conflits entre autochtones et allochtones ou, cas plus rare mais nouveau, appel à l'arbitrage administratif entre autochtones à l'occasion de contestation de vente de terre à un étranger).

Diffusion du modèle clientéliste de relation sociale dans l'ensemble des arènes de confrontation

Que nous enseigne ces procédures de régulation de la compétition foncière sur l'évolution des régimes fonciers ? Elles confirment une évidence : leur capacité de changement, d'adaptation et de flexibilité, attestée par la plupart des études de cas (Richards 1983, Feder et Noronha 1987, Okoth-Ogendo 1989, Le Roy 1991, Bassett et Crummey 1993 ; pour la Côte-d'Ivoire forestière: Lewis 1991). Eles confortent aussi la thèse, défendue par ces mêmes auteurs, selon laquelle ces changements sont très loin de se conformer à la théorie standard de la transition d'un régime communal à un régime de propriété privée sous l'effet rationnalisateur de la législation officielle et de la marchandisation de la terre.

En particulier, le processus d'évolution ne peut être réduit au jeu de l'opposition entre un "droit coutumier" et un "droit moderne". Dans tous les cas, le ressort de cette évolution repose sur l'emboîtement et non l'opposition de structures politiques (les structures du pouvoir villageois, les structures clientélistes entre autochtones et étrangers, les structures politiques des diasporas, les structures para-administratives, administratives et politiques nationales). Du point de vue des acteurs, la pluralité des systèmes de règles intervient en tant que telle dans la détermination des règles générales du jeu foncier et dans la répartition des cartes entre les principales catégories de joueurs. Cela nous amène à discuter plus précisément les questions proposées par le groupe thématique.

a) En premier lieu, la référence à l'Etat (centrale du point de vue du thème "Niveaux et enjeux du partage entre public et privé"), semble ambiguë. Il est dit que "la terre passe pour être propriété de l'Etat" (en continuité avec la législation coloniale). Mais, d'un côté, il est notoire que les Pouvoirs publics ont toujours poursuivi en pratique une politique de privatisation foncière: soit, sous l'influence de groupes d'intérêt dominants aux échelles locale et nationale, en reconnaissant de facto l'appropriation privée sous le couvert du marché foncier informel (Bassett 1993, Léonard et Ibo 1994) ; soit, sous l'influence de la Banque mondiale, en mettant dans son agenda la généralisation des titres fonciers et du cadastrage des terres, prémices à la privatisation de la terre comme condition de la sécurisation de son usage et d'une amélioration de sa productivité. D'un autre côté, si l'on considère maintenant les pratiques locales réelles des agents de l'Etat, non seulement ces pratiques s'accompagnent d'une tolérance officielle des pratiques foncières villageoises mais, en outre, elles s'adaptent elles-mêmes aux formes locales de régulation de la compétition foncière. La question du partage entre public et privé ne se réduit donc pas à la "contestation" du droit foncier de l'Etat par les communautés rurales (contestation qui n'est d'ailleurs qu'un élément marginal de la réponse paysanne à l'action de l'Etat). Ce partage est tranverse aux institutions et aux pratiques étatiques elles-mêmes.

Autrement dit, le statut du "foncier officiel" n'est pas plus clair que celui du "foncier coutumier". De même qu'il est difficile d'opposer et de séparer dans le jeu des acteurs des règles coutumières et des règles modernes, de même il est difficile d'attribuer aux unes (les procédures coutumières) un statut "privé" et aux autres (les procédures faisant intervenir les agents de l'Etat) un

statut "public". Il s'agit plutôt dans les deux cas de règles d'action collectives justifiables publiquement ou tolérées socialement. En tant que telles, elles ne peuvent pas nous éclairer vraiment sur les relations entre les acteurs individuels et la sphère publique pour la simple raison que les acteurs locaux ne se posent pas la question en ces termes.

b) En second lieu, il semble que la manière la plus adéquate, théoriquement et empiriquement, d'aborder la question des changements des régimes fonciers est d'identifier les relations sociales typiques qui les sous-tendent. Dans cette étude de cas, il apparaît que le type de relation qui est le point d'appui du changement social est la relation de clientèle (ou de patronage). Elle pénètre en effet toutes les arènes de confrontation ou s'intensifie dans celles où elle était déjà présente il y a une vingtaine d'années.

- Présente dès l'origine dans les relations entre autochtones et allochtones, les relations de clientèle s'y complexifient et s'y densifient en imbrication totale avec l'élargissement des relations marchandes. Loin d'être incompatibles l'un avec l'autre, les principes de marché et de patronage se combinent, comme l'indique le redoublement du rapport de clientèle entre autochtones et allochtones: en tant que "tuteur", l'autochtone permet à l'étranger d'accéder à la ressource commercialisable; en contre-partie, l'étranger est tenu d'être une sorte de "patron-obligé" qui garantit à son tuteur un accès minimal aux liquidités monétaires.

- Il n'est sans doute pas utile de s'attarder sur la capacité des relations de type légal-bureaucratique (entre administrés et administrateurs) à se transformer en relation de clientèle. Le clientélisme pallie l'inachèvement de la centralisation de l'Etat par des réseux de clientèle au sein desquels les agents de l'Etat se posent en médiateurs entre les centres de pouvoir et la société locale pour accéder et exploiter la ressource foncière. L'étude de cas présentée suggère que dans ce contexte le multipartisme peut avoir pour effet induit (à l'image de "l'affairisme" en Occident) un renforcement du clientélisme. Cependant, comme on l'a vu, les relations de clientèle joue également un rôle de médiation et de stabilisation. Les agents de l'Etat (les "patrons" - pour une fois la catégorie locale et la catégorie savante coïncident!) s'adaptent en effet aux institutions des "clients" (cas du projet de développement, cas des relevés de parcelles à l'occasion des transactions foncières, cas des arbitrages de conflits). En ce sens, les relations de clientèle entre les agents de l'Etat et les différentes catégories de planteurs permettent à ces derniers d'influer tant soit peu sur la politique foncière réelle de l'Etat.

- Le phénomène nouveau (pour l'auteur tout au moins) est la combinaison des relations d'autorité fondées sur la parenté avec le clientélisme au sein des collectivités locales elles-mêmes. Cette combinaison existait déjà parmi les migrants, l'organisation des différentes diasporas de planteurs et de manoeuvres fonctionnant largement sur ce schéma depuis l'origine des fronts pionniers. Elle est maintenant bien présente au sein des collectivités villageoises autochtones et clairement identifiée par les acteurs eux-mêmes dans leur conflits et dans leurs projets, même si elle s'exprime dans les catégories de la parenté et des formes de groupement "traditionnels"[13]. Ici, le clientélisme est un palliatif à l'insuffisance de l'appartenance lignagère pour assurer l'accès à la terre. Le père devient celui qui assure cet accès et non plus celui qui assure le mariage, l'aîné celui qui défend la part foncière familiale et non celui qui règle les conflits.

La prolifération des institutions régulant l'accès aux ressources semble donc résulter du processus de diversification des relations sociales déjà existantes sous la pression d'un clientélisme envahissant. Cette interprétation rejoint celle de S. Berry (1985) à propos de l'agriculture de plantation en pays yoruba (Nigéria). Cependant, dans notre étude de cas, ce processus se produit moins sous l'effet d'un élargissement des opportunités économiques que d'une situation de crise dans laquelle la pression foncière joue un rôle important.

Prolifération des institutions d'accès aux ressources et usage productif des ressources

Nous discutons ici de la proposition selon laquelle "le statut de la terre est considéré comme facteur déterminant des systèmes de production agricoles et de leur niveau de productivité" (appel à contribution). On sait que pour S. Berry, qui a contribué à initier ce débat dans le champ de l'anthropologie à partir de données empiriques, la prolifération des institutions régulant l'accès aux

[13] Nous sommes conscient de l'insuffisance de nos informations concernant les changements dans les relations de genre. Cela fait partie des opérations de recherche prioritaires que nous entreprenons.

ressources a pour effet pervers de détourner les acteurs des activités productives susceptibles d'assurer une accumulation à long terme. La complexification des règles d'accès aux ressources et les pratiques spéculatives qu'elle autorise, notamment sous l'effet de la généralisation du clientélisme et de la concurrence entre institutions, se retournerait en fin de compte contre l'usage productif de ces mêmes ressources (Berry 1985 et 1989).

E. Jul-Larsen a renouvelé le débat en faisant valoir, à partir du même constat de prolifération des institutions régulant l'accès aux ressources[14], que ce phénomène peut fort bien aboutir à une sécurisation de l'activité et à une croissance économique notable (Jul-Larsen, à paraître). La prolifération des institutions, dans ce cas, protège les producteurs contre des institutions dont les demandes sont contre-productives du point de vue de la performance économique (par exemple le système de parenté ou l'administration locale).

Dans la perspective de ce débat, on peut se demander si la diversification et la multiplication des arrangements institutionnels concernant l'accès à la terre dans le cas étudié est productif ou non du point de vue de l'usage productif des ressources foncières. On peut avancer quelques éléments de réponse à partir de trois points de vue: celui de l'efficacité organisationnelle; celui de l'efficacité de la production et celui de l'équité.

La question de la sécurisation foncière

C'est bien là l'indicateur-clé de l'efficacité organisationnelle de cet ensemble hétérogène de procédures de régulation que sont les institutions foncières locales. Or il semble que, si l'on veut bien s'extraire un instant du modèle normatif de la propriété privée, la réponse est globalement positive.

- La densification des relations de clientèle entre autochtones et étrangers s'accompagne d'une reconnaissance des droits d'exploitation et de transmission de la ressource exploitée. Elle contribue en outre à contenir le factionnalisme ethnique.

- Le clientélisme entre les agents locaux de l'Etat et les différents groupes d'exploitants assure à moindre coût (pour les exploitants) une stabilisation des droits fonciers et des transactions.

- Le clientélisme qui pénètre les relations de parenté contribue en fin de compte à une clarification des droits en suscitant une sélection des ayants-droit sur une portion donnée du terroir. En outre, il n'exclut pas une renégociation des conditions de patronage trop déséquilibrées (cas des stratégies foncières, matrimoniales et religieuses des jeunes), et donne des moyens de négociation à des catégories d'acteurs socialement défavorisés. D'un certain point de vue, la multiplication des arrangements institutionnels clientélistes pour accéder à la terre pallie l'insuffisance des institutions lignagères pour garantir cet accès.

- Enfin, loin de se concurrencer entre elles, les institutions générées par les arrangements entre acteurs semblent organisées de manière cohérente et admise par tous. Elles sont coordonnées en fonction des arènes de confrontation concernées et selon la hiérarchie des structures de pouvoir qui les régissent. Elles se combinent plus qu'elles ne s'opposent. En particulier, l'action étatique n'est pas radicalement contestée (puisque les agents de l'Etat sont des éléments nécessaires aux arrangements locaux) pas plus que le clientélisme ne détruit les structures familiales et lignagères (il contribue à leur reproduction sous un forme nouvelle).

Les principaux risques de déstabilisation du système de régulation sont les revers de ces aspects positifs. Son caractère composite lui assure sa flexibilité mais génère des comportements opportunistes et des tensions très fortes au sein de la collectivité autochtone, entre autochtones et allochtones et entre les autochtones et l'Etat. En 1992, il était clair que le risque de factionnalisme ethnique était le plus redoutable et le plus redouté par l'ensemble des acteurs locaux (il ne faut donc pas exclure le volontarisme et le civisme comme pare-feu possible). La convergence des tensions sur les rapports autochtones-étrangers (Burkinabé en particulier, donc non-ivoiriens, pour les raisons économiques que l'on va voir) est sans conteste d'autant plus inquiétante qu'elle est politisée dans le cadre de la compétition politique nationale.

Cette cristallisation des conflits sur les relations interethniques montre les limites d'une régulation de la compétition foncière structurée par les relations de clientèles - alors même que le

[14] Le cas empirique étudié concerne la pêche artisanale maritime au Congo et les migrations de pêcheurs spécialisés Popo.

clientélisme trouve dans ces relations interethniques le terrain le plus favorable à son développement. En effet, par le type de coopération qui est mise en oeuvre dans la relation patron-client, les partenaires recherchent à maximiser "l'assurance" entre les partenaires, la recherche d'une sécurité qui peut aboutir non pas à une "action collective" mais à une "inaction collective". Dans ce cas, seuls les acteurs qui peuvent espérer une redistribution de biens spécifiques dont ils bénéficieraient eux-mêmes ont alors intérêt à participer à l'action collective de régulation de la compétition (Birnbaum 1992 : 244, d'après Olson). La difficulté de trouver des leaders légitimes tant parmi les formes d'autorité anciennes que récentes et la recherche de solutions aux problèmes fonciers hors du champ des relations contractuelles (la religion et la sorcellerie, le patronage politique) renforcent évidemment ce risque.

La question de l'efficacité de l'usage

Sur un plan général, il n'y a pas de consensus au sein des chercheurs qui permette de dire que "le statut de la terre est considéré comme un facteur déterminant du niveau de productivité des systèmes de production agricoles". Je renvoie sur cette question aux synthèses citées plus haut qui montrent l'impossibilité de corréler les types de régime foncier avec des niveaux de performance économique et de productivité de la terre (Richards 1983, Feder et Noronha 1987, Okoth-Ogendo 1989, Le Roy 1991, Bassett et Crummey 1993). La présente étude de cas apporte des éléments concrets à l'appui de cette conclusion. Elle tend même à démontrer le caractère relativement fonctionnel du système local de régulation de la compétition foncière.

- La prolifération des arrangements institutionnels sous l'effet de la diffusion du clientélisme assure un minimum d'assurance quant à la garantie de l'accès à la terre et au caractère paisible de son exploitation (avec les limites indiquées ci-dessus). Il garantit également un minimum de réciprocité de services entre les parties selon les ressources qu'elles contrôlent le plus: la ressource foncière ou la liquidité monétaire. Le jeu foncier, tel qu'il est pratiqué localement, fonctionne en partie comme un dispositif "anti-risque".

- La question des droits d'accès à la terre ne peut être séparée de celle de l'accès à la force de travail, au sein d'une exploitation ou entre les différentes exploitations. Sans que l'on puisse s'étendre sur cette importante question, on peut souligner que le jeu foncier local à dominante clientéliste est en parfaite affinité avec un système de production dont un élément central est l'usage de main d'oeuvre extérieure à l'exploitation, en particulier l'usage de la rémunération de cette main-d'oeuvre par partage du produit (en général au tiers ou à la moitié: contrats appelés localement et de manière générique "bousan" ou "abou san"). La population migrante, particulièrement les populations du nord soudanien, sont celles qui contrôlent aussi le volant de main-d'oeuvre le plus important. Or le régime foncier effectif, qui combine des arrangements contractuels très diversifiés, inclut de nombreux contrats qui combinent accès à la main-d'oeuvre pour les exploitants disposant de réserve foncière et accès à la terre pour la main-d'oeuvre, sous forme de cession de droits d'exploitation temporaire ou permanente (lorsque la terre était abondante). Dans le contexte actuel de compétition foncière et de crise économique (réduisant les capacités financières des exploitants), le contrat par partage du produit se révèle particulièrement flexible et adapté pour arbitrer l'allocation de la main-d'oeuvre et l'allocation des droits d'usage de la terre (Robertson 1987, Berry 1988, de Fina 1994)[15].

- Le niveau de productivité des plantations ne semble pas particulièrement affecté par le jeu foncier. En dépit de l'apparente saturation foncière diagnostiquée en 1978 (Chauveau et Richard 1983), le niveau d'occupation des sols a encore significativement augmenté en vingt ans. Cette étonnante capacité du terroir à supporter de nouveaux exploitants a été rendue possible par le réaménagement simultané des règles d'accès à la ressource, selon les modalités décrites plus haut, et des pratiques d'usage de la ressource. Le changement des pratiques agraires va dans le sens d'une intensification en travail, avec la disparition des possibilités de défrichement, et de la reconstitution de la fertilité des sols de jachère et de vieille plantation (Chauveau 1993-a et à paraître)[16]. En permettant l'accès à la terre à des étrangers disposant à la fois d'une bonne

[15] Le "bousan" est considéré comme attributaire du droit d'usage durant la durée de son contrat. Il est fréquent que ce contrat soit reconduit durant plusieurs années s'il y a "entente " entre les parties. Ce contrat est compatible avec d'autres types de contrats de travail et avec l'exploitation directe.

[16] Par exemple, chez les allochtones baoulé qui possèdent souvent plusieurs plantations échelonnées le long de leur trajet migratoire vers l'ouest, cela se traduit par la réhabilitation de leurs plantations les plus anciennes.

expérience en matière de production vivrière et d'une main-d'oeuvre familiale plus abondante, le jeu foncier permet aussi la remise en culture de jachères envahit par des plantes parasites ou la pratique d'associations nouvelles entre cultures pérennes et cultures vivrières (Ruf 1993).

La question de l'équité

Dans l'ensemble, le réaménagement des institutions régulant l'accès à la ressource foncière concourt incontestablement à une concentration foncière. Chez les autochtones, la concurrence pour assurer une meilleure part du gâteau à soi-même ou à ses fils est devenu un facteur déterminant. La différenciation entre les exploitants autochtones a toujours existé, et elle était loin d'être négligeable lors des enquêtes de 1973 : les 9 plus gros planteurs (15% de l'effectif) possédaient 37% de la superficie cultivée et une part plus grande encore de la superficie cultivable si l'on incluait les réserves de forêt (Chauveau et Richard 1977). Il est logique de penser que cette différenciation s'est accrue avec les stratégies de "captation" d'héritage bien qu'il faille aussi tenir compte du fait que celles-ci sont aussi destinées à pourvoir les fils en terre avant héritage. En outre, à la différenciation économique entre exploitations individuelles semble s'ajouter une différenciation économique entre segments de lignage, ce qui constitue une base plus stable de reproduction de l'inégalité dans le microcosme villageois[17].

Il est plus difficile d'évaluer l'évolution de la concentration foncière chez les allochtones à partir d'un point de vue local. Les exploitations des migrants, surtout baoulé, sont en effet délocalisées et souvent constituées d'éléments répartis le long de leur cheminement migratoire. Il apparaît cependant, à partir du niveau de vie et de production comparé sur une vingtaine d'années, que la situation de ceux que l'on qualifiait à l'époque de "planteurs baoulé dynamiques" s'est fortement détériorée avec la disparition des réserves forestières et avec la chute des prix des produits. Il est probable, sans que l'on puisse le démontrer ici, qu'ils ont subi une véritable décapitalisation avec la disparition de la "rente-forêt" (Ruf 1991). Au contraire, les Burkinabè sont le groupe qui a tiré le mieux son épingle du jeu des contraintes actuelles pour des raisons que l'on ne peut détailler ici (Chauveau 1993-a et à paraître).

Ce phénomène est évidemment en étroite corrélation avec les tensions ethniques exprimées par les acteurs locaux. De leur point de vue, tout au moins pour les agriculteurs[18], la question de l'équité renvoit à la différenciation économique et sociale entre les groupements d'origine ethnique des planteurs. Pour en comprendre toutes les implications, on ne peut se contenter toutefois de ce constat figé dans le temps.

L'explication de la position actuelle des Burkinabè semble résider principalement dans le fait que les ressortissants de ce groupe ethnique ont conservé, pour des raisons qui tiennent à la contingence de l'histoire économique et politique, une composition et un fonctionnement de leurs groupes domestiques compatibles avec un fort investissement dans l'agriculture familiale. Ils sont dans la situation qui, il y a vingt ans, a assuré aux Baoulé un dynamisme colonisateur exceptionnel. Aujourd'hui, dans le contexte de pression foncière, ils n'obtiennent certes pas de résultats économiques comparables à ceux des Baoulé il y a une vingtaine d'années, faute de pouvoir mettre en oeuvre les techniques extensives qui ont assuré l'innovation puis l'expansion de la cacaoculture en Afrique de l'ouest depuis près d'un siècle (Chauveau 1993-b). Mais leur organisation domestique remodelée par les contraintes de la diaspora ainsi que l'accumulation, même limitée, de capital monétaire et foncier qu'ils ont effectuée depuis le temps où ils s'employaient comme manoeuvres agricoles leur permettent d'être en position plus favorable que les autres groupes d'agriculteurs dans cette phase critique du cycle du cacao: la phase du vieillissement des arbres, de la saturation foncière et de la replantation. Ils sont les agriculteurs les mieux adaptés à la nouvelle phase du cycle ivoirien du cacao.

Au contraire, les ex-"grands planteurs baoulé dynamiques" sont dans la situation des planteurs yoruba décrite par S. Berry à la fin du boom pétrolier des années 1970 (Berry 1985). La diversification des opportunités économiques autorisée par la prospérité relative passée les a conduits à des stratégies "d'investissement institutionnel" dans l'instruction, dans les emplois

[17] La stratification sociale tend ainsi à se pérenniser aussi par le biais des "mariages volontaires" précédemment décrits: les fils de planteurs qui possèdent un patrimoine foncier plus important que les autres apparaissent comme de "bons partis".

[18] Nous ne connaissons pas suffisamment le point de vue, officiel et effectif, des agents locaux de l'Etat sur cette question.

administratifs et urbains et dans les activités non directement agricoles, grâce notamment à leurs réseaux de clientèle. Ces stratégies de sortie de l'agriculture trouvent leurs limites dès lors qu'elles ne sont plus en mesure de profiter d'une économie nationale diversifiée et du soutien de l'Etat. Quant aux autochtones, plus tard venus à l'agriculture de plantation et aux stratégies d'investissement institutionnel, ils cumulent les échecs dans leur projet social: ils n'ont pas connu la prospérité cacaoyère des années 1960 et 1970, sans pour autant avoir profité de leurs stratégies de scolarisation et de migration urbaine, entamées depuis vingt ans[19]. Au contraire, ces stratégies de sortie de l'agriculture se retournent contre eux avec l'amplification de la crise économique dans les villes et l'obligation d'accueillir des chômeurs sur un terroir soumis à une pression foncière inégalée.

L'adaptation réussie des Burkinabè (du fait, paradoxalement, qu'ils étaient antérieurement moins en mesure que les autres groupes locaux d'agriculteurs de tirer profit des nouvelles opportunités) leur permet aujourd'hui d'investir à leur tour hors des activités agricoles strictement productives (transport, achat de produit, construction de rapport et prêteurs de liquidités). Ajoutées à la capitalisation de terre (par achat, location, prise de "garantie"), ces activités les font apparaître comme des profiteurs aux yeux des ruraux ivoiriens, notamment des jeunes autochtones de la région étudiée.

Ce n'est pourtant que la conséquence inintentionnelle d'un véritable "cycle ethnique" qui a accompagné le cycle ivoirien de l'agriculture de plantation : les Burkinabè sont à peu près dans la situation des Baoulé dans les années 1940-1950 lorsque ceux-ci émergeaient de la discrimination administrative à l'égard du travail forcé et que, originaires d'une région de savane peu propice aux cultures d'exportation les plus rentables, ils s'engageaient dans l'organisation d'une diaspora qui allait leur permettre de conquérir les nouveaux fronts pionniers de l'ouest après avoir servi de main d'oeuvre aux planteurs autochtones du sud-est ou même de la Gold Coast.

La comparaison s'arrête là car l'environnement économique, social et politique n'est plus du tout le même. Ce détour historique est pourtant nécessaire pour mieux comprendre l'enjeu actuel du jeu foncier. S'il y a certes une dimension technique à cet enjeu (amélioration des techniques culturales, élaboration de règles foncières adaptées et tranparentes), elle ne recouvre pas la totalité du problème et n'en constitue peut-être même pas la dimension essentielle du point de vue des projets sociaux des populations.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les problèmes fonciers actuels nous amènent à utiliser de vieilles notions qui ont changé de sens. Les catégories "d'étrangers", "d'autochtones", "d'allochtones" ont notamment changé de nature dans l'esprit des acteurs locaux et nationaux depuis qu'observateurs et analystes ont, à juste titre d'ailleurs, identifié les relations entre paysans autochtones et migrants comme structurant la dynamique de l'agriculture de plantation ivoirienne. Les règles de comportement et les codes de communication entre les groupes sociaux - et entre eux et l'Etat - ne sont plus les mêmes. Pourtant, paradoxalement, l'Etat ivoirien, à travers les décideurs et les experts qui en sont les acteurs stratégiques, semble demander - plus encore que l'Etat colonial, davantage contraint de reconnaître les limites de ses capacités d'action du fait de son altérité fondamentale - une rationalisation, une standardisation et une homogénéisation accrues de ce fameux "régime" foncier.

Même si la fonction normative et régulatrice que l'on prête au régime de propriété privée commence à être relativisée, à juste titre, par ceux-là mêmes qui l'ont prônée comme la solution ultime, elle demeure dans les esprits un modèle de référence. En outre, une autre dimension est souvent escamotée dans les débats: celle de l'hétérogénéité non seulement des pratiques foncières effectives en général mais aussi des situations locales. Si la "clientélisation" des relations des hommes à propos des problèmes fonciers est générale, elle ne se présente pas de la même manière dans toutes les régions de Côte-d'Ivoire: elle ne se combine pas partout avec les mêmes pratiques coutumières, ce ne sont pas partout les mêmes catégories d'acteurs qui sont en compétition, la pression foncière, les rapports de force et les marges de manoeuvre possibles ne sont pas partout identiques. On peut fort bien imaginer dans ces conditions que des mesures politiques ou administratives se révèlent avoir des effets bénéfiques dans une région et néfastes dans une autre. Or la situation économique,

[19] Avec un remarquable effort de construction d'écoles par les villageois, effort qui se continue en dépit de la crise.

sociale et politique de la Nation ivoirienne ne se mesure pas à l'aune d'une moyenne imaginaire mais se nourrit, comme pour toute autre nation, de ses différences internes.

En conséquence, et en guise de conclusion, nous nous limiterons à avancer quelques recommandations estimées valables pour la région du centre-ouest située autour de la préfecture d'Oumé, en espérant que sur certains points elles soient aussi valables pour celle de Gagnoa. Elles dérivent de l'hypothèse que l'apparente hétérogénéité des règles du jeu foncier, tel qu'il fonctionne effectivement, a fait la preuve de sa fonctionnalité relative en matière de sécurisation foncière et d'efficacité de l'usage productif des ressources foncières du point de vue des populations locales (agents locaux de l'Etat inclus). Bien qu'elles s'appuient essentiellement sur une approche socio-anthropologique, ces recommandations prétendent ne pas tomber dans les travers de "l'anthropologie diplomatique" qui consiste à étudier les milieux ruraux africains en ayant pour seul objectif de ménager les populations, de leur donner bonne conscience, et par la même occasion, de se donner soi-même bonne conscience d'avoir aidé à maintenir en l'état des peuples qu'on croit heureux de vivre à l'écart des changements techniques parce que trop fragiles pour les supporter" (Affou 1994 : 25).

Les recommandations sont les suivantes :

a) Ne pas imposer de règles normatives nouvelles, surtout s'il s'agit d'imposer la norme de la propriété privée. Ce serait le meilleur moyen d'exacerber les tensions au sein des structures familiales (en particulier, cela rigidifierait les relations entre citadins et ruraux) et le factionnalisme ethnique entre les différents groupes d'exploitants. De telles mesures détourneraient en outre les aspects relativement fonctionnels du clientélisme (notamment entre les agents locaux de l'Etat et les différents groupes d'exploitants), fondés sur un minimum de réciprocité, vers les errances de l'accumulation foncière par les plus forts du moment. Par ailleurs, comme la marchandisation de la terre ne nécessite nullement sa privatisation au sens juridique et formel du terme (elle s'opère d'elle-même en se combinant avec un cadre familial et clientéliste), la privatisation imposée risquerait de rejeter la majeure partie des populations rurales hors de ce processus.

b) Penser plutôt à améliorer l'existant sans fermer la porte à d'autres évolutions possibles.

-Améliorer l'existant c'est prendre acte de la diffusion du clientélisme et tenter de rendre plus transparents les procédures, droits et obligations qui le caractérisent en tenant compte de la pluralité des arènes de confrontations comme de la diversité des situations régionales. Pourquoi et surtout comment, en l'état des choses, faudrait-il imposer les mêmes règles de transmission de droits à des parents et à des non-parents, à des autochtones et à des étrangers, à des Baoulé et à des Mossi, à des Baoulé dans leurs villages d'origine et à des Baoulé dans leur village de migration... sans risquer d'ébranler gravement les formes pragmatiques de coordination qui régulent actuellement, vaille que vaille, la compétition foncière ?

-Ne pas fermer la porte à des adaptations futures, c'est éviter le défaut inverse qui consisterait à rétablir les "coutumiers" d'un autre âge en pensant qu'il est possible de codifier des rapports sociaux historiquement situés. La question n'est pas de "purger" les pratiques foncières de leurs survivances coutumières mais de faciliter l'épuration des règles et pratiques coutumières elles-mêmes, selon les lignes de changement qui s'imposent à elles et qu'elles prennent largement en compte: sélection restrictive des ayants-droit sur les terres lignagères, respect des conventions passées avec les étrangers, reconnaissance des prérogatives de l'Etat dans ses actions légitimes.

c) Pour rendre transparents les procédures, droits et obligations des relations clientélistes qui s'imposent dans les faits, l'essentiel n'est donc pas de les codifier, mais de faciliter l'identification des enjeux, la clarification des règles normatives, la régulation des règles pragmatiques (les stratagèmes non prévus par les normes morales mais néanmoins socialement admis) de manière à limiter les comportements les plus opportunistes, enfin d'améliorer l'organisation de la confrontation.

-Afin de clarifier les enjeux et les règles ainsi que les inflexions que les relations clientélistes leur font subir, il convient de n'exclure à priori aucune forme de coordination susceptible de contribuer à cette clarification. Nous pensons en particulier au système de redevance foncière entre autochtones et allochtones qui avait cours dans les années 1950 et qui, à l'époque, selon les régions du centre-ouest, a pu constituer autant de motif d'accord que de différend (Raulin 1957). Bien que ce système soit en

totale contradiction avec les règles (orales plus qu'écrites) que l'Etat ivoirien a promu à partir de l'Indépendance, son réexamen dans le contexte actuel très différent (du point de vue notamment de l'affectation et de la stabilisation des droits fonciers) pourrait être instructif.

-Par ailleurs, ce serait une grande erreur de limiter les conflits fonciers à leur seule dimension...foncière. Ainsi que l'observait déjà Raulin en 1957, la perception par les acteurs des problèmes fonciers dépend en grande partie de la vie de relations dans son ensemble. Concernant en particulier les rapports entre les groupements autochtones et immigrés, cette vie de relation existe (par exemple à propos des GVC, de l'Association des parents d'élèves, des relations de travail et de crédit, des obligations sociales à l'occasion des événements communs à toute vie de groupe, des activités religieuses, des élections nationales...). En dépit des nombreux motifs de friction, elle pourrait être améliorée non par une réglementation mais par un appui des Pouvoirs publics selon une procédure souple, analogue à celle qui est prônée ici en matière foncière... et pour le plus grand bien des relations foncières elles-mêmes.

-Organiser les règles foncières consiste non pas à empêcher la confrontation et le conflit mais à faciliter la communication dans l'affrontement. Empêcher l'affrontement reviendrait à promouvoir "l'inaction collective", c'est-à-dire, au mieux, à donner plus de force encore à des relations clientélistes clandestines, au pire, à masquer le conflit et à provoquer l'explosion du factionnalisme dont la variante ethnique est la plus menaçante. La communication dans l'affrontement implique au contraire l'action collective et la recherche d'innovations organisationnelles dans la concertation entre les différents groupes d'acteurs en confrontation. Il est clair que nous touchons-là à la dimension fondamentalement politique des problèmes fonciers, et en particulier à l'organisation de la confrontation politique au niveau local. A cet égard, il est frappant de constater l'écart entre les efforts qui ont été déployés par les Pouvoirs publics pour encourager les prises d'initiative au niveau des communes urbaines dans tous le pays, et l'absence d'incitation forte au niveau des villages. La politisation de fait de la pression foncière risque alors de prendre le pas sur la démocratisation officielle recherchée.

BIBLIOGRAPHIE

AFFOU (Y.S.),1994 - Environnement technologique de la production agricole : exemple de la Côte-d'Ivoire, Abidjan, ORSTOM-Petit-Bassam. A paraître in Chauveau et al., Ed., *L'innovation en agriculture et dans les sociétés rurales : perspectives en agronomie et en sciences sociales*, ORSTOM-Montpellier, Laboratoire d'Etudes Agraires.

BAILEY (F.G.),1971, -*Les règles du jeu politique. Etude anthropologique*, Paris, P.U.F., 252 p.

BASSETT (T.J.),1993 - *Land use conflicts in pastoral development in Northern Côte-d'Ivoire*, in Bassett and Crummey 1993 : 131-154.

BASSETT (T.J.) and CRUMMEY D.E.),1993, Ed. - *Land in African agrarian systems*, Madison, The University of Wisconsin Press, 317 p.

BERRY, (S.),1985. - *Fathers work for their sons : Accumulation, mobility and class formation in an extended Yoruba community*, Berkeley & Los Angeles, University of California Press.

BERRY, (S.),1988 - Property rights and rual resource management : the case of tree crops in West Africa", *Cahiers des Sciences Humaines ORSTOM*, 24, 1 : 3-16.

BERRY, (S.),1989 - Social institutions and access to resources", *Africa*, 59, 1: 41-55.

BIRNBAUM (P.),1992 - Conflits, in *Traité de sociologie*, Boudon R., Ed.,Paris, P.U.F.

BOLTANSKI (L.) et THEVENOT L.),1991 -*De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, N.R.F. Essais, Gallimard, 483 p.

CHAUVEAU (J.-P.) et RICHARD (J.),1977 - Une périphérie recentrée. A propos d'un système d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire", *Cahiers d'Etudes Africaines*, XVII, 4 : 485-524.

CHAUVEAU (J.-P.) et RICHARD (J.),1983, *Bodiba en Côte-d'Ivoire. Du terroir à l'Etat*, Paris, Editions de l'ORSTOM, Collection Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 119 p.

CHAUVEAU (J.- P.),1993-a - "Rapport de mission de J.-P. Chauveau", *Bulletin du GIDIS-CI*, 4 : 39-50.

CHAUVEAU, (J.- P.),1993-b - "L'innovation cacaoyère. Histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'ouest", *Séminaire "Innovations et sociétés"*, CIRAD, INRA, ORSTOM, Montpellier, 13-16 septembre 1993, 20 p.

CHAUVEAU, (J.- P.),à paraître - "Land pressure, farm household life cycles and economic crisis in a cocoa-farming village (Côte-d'Ivoire)", Proceedings of the *International Conference on Cocoa Economy*, Bali, Indonesia, 1993, 18 p.

DOZON (J.-P.),1985 - *La société bété en Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 368 p.

FEDER (G.) and NORONHA (R.),1987, "Land rights sysytems and agricultural development in Sub-Saharan Africa", *Research Observer*, 2, 2: 143-169.

FINA (C. de), 1994 - *Le contrat de travail dans un univers complexe. Conventions et contrats en agriculture de plantation ivoirienne*, Thèse de doctorat en agro-économie, ENSA Montpellier, 2 vol.

JUL-LARSEN (E.),à paraître - "Resource access, proliferation of institutions and economic performance: the case of Popo fishermen in Poite-Noire", in *Les pêches artisanales ouest-africaines: perspectives en sciences sociales*, Chaboud (C.),Chauveau (J.-P.) et Jul-Larsen (E.),Ed., Paris.

LEONARD (E.),et IBO (J.G.),1994, "Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire", Politique Africaine, 53: 27-36.

LEWIS (B.),1991 - *Land, property and politics : rural Divo at the fin de régime*, Rough draft prepared for panel "Order, crisis and transitions : Côte-d'Ivoire", African Studies Association Annual Meetings, St Louis, Mo, nov. 23-26, 29 p.

LE ROY (E.),1991 - Introduction générale", in Le Bris et al., Ed., *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, Paris, Karthala : 11-23.

LONG (N.),1994 - "Du paradigme perdu au paradigme... retrouvé ? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs", *Bulletin de l'APAD*, 7 : 11-34.

OKOTH-OGENDO XXX, 1989 - Some issues of theory in the study of tenure relations in African agriculture", *Africa*, 59, 1: 6-17.

RAULIN (H.),1957 -*Mission d'étude des groupements immigrés en Côte-d'Ivoire, fasc. 3 : Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa*, Paris, ORSTOM, 139 p.

RICHARDS (P.),1983 - Ecological change and the politics of African land use", *African Studies Review*, 26, 2: 1-72.

ROBERTSON (A.F.),1987 -*The dynamics of productive relationships. African share contracts in comparative perspective*, Cambridge University Press, 321 p.

RUF (F.),1988, *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Paris, Université de Paris X, thèse de 3e cycle, 6 vol., multigr.

RUF (F.),1991 - Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? ", *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXI, 1-2 : 83-134.

RUF (F.),1993 - Adoption et abandon du cacaoyer, cycles d'innovation et ajustements", *Séminaire "Innovations et sociétés"*, CIRAD, INRA, ORSTOM, Montpellier, 13-16 septembre 1993, 18 p.

SCOTT (J.),1976 - *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven and London, Yale University Press, 246 p.

RAPPORTS DE POUVOIR, RELATIONS CLIENTELISTES ET CONVENTIONS DANS L'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE DE PLANTATION VILLAGEOISE

Claire DE FINA

INTRODUCTION

Les crises de pouvoir qui caractérisent la société ivoirienne se révèlent tout particulièrement dans le fonctionnement de l'économie de plantation caféière et cacaoyère, notamment dans l'évolution et la diversification des conditions d'accès à la terre et à la force de travail. Nous nous proposons d'illustrer ces phénomènes complexes regroupés sous l'expression "crises d'autorité" à partir d'une analyse des processus de négociation des arrangements, portant sur le foncier et/ou sur la main-d'oeuvre, et d'une prise en compte des stratégies des acteurs. Cette analyse s'inscrit dans une démarche "conventionnaliste" qui apporte un éclairage nouveau sur les phénomènes de coordination non marchande et notamment sur les rapports clientélistes.

Nous nous attacherons à montrer que les transactions sur la terre et sur la force de travail incorporent une diversité de codifications conventionnelles et sont le résultat d'interactions complexes entre des schémas de coordination pré-établis et les stratégies des acteurs. Dans cette perspective, les crises d'autorité illustrées par l'évolution des conditions d'accès aux facteurs de production pourront être assimilées à des phases de transition vers de nouvelles configurations de négociation, reposant sur de nouvelles formes de coordination et traduisant une capacité d'adaptation aux changements de l'environnement contextuel.

L'INTERDEPENDANCE DANS L'ACCES A LA TERRE ET A LA FORCE DE TRAVAIL, EN PHASE PIONNIERE

Traits dominants du fonctionnement de l'agriculture de plantation pionnière

L'agriculture de plantation villageoise s'est essentiellement développée à partir d'une petite et moyenne production paysanne. La mise en valeur de la zone forestière s'est réalisée par une extension progressive des surfaces plantées correspondant à l'avancée d'un front pionnier d'Est en Ouest. Les caféiers et/ou les cacaoyers ont été complantés avec les cultures vivrières, sans changement des techniques traditionnelles de production. Ainsi, le défrichement d'une parcelle de forêt assure pendant un à deux ans des productions vivrières annuelles et permet l'installation simultanée des cultures pérennes. Celles-ci, bloquant les terres sur de longues périodes, nécessitent alors de nouveaux défrichements pour assurer les productions vivrières, autorisant l'installation simultanée de nouvelles plantations.

C'est par ce processus de "*défrichement renouvelé*" (J.M. GASTELLU, 1981) permettant la création d'un droit d'usage, que s'opère l'appropriation des terres. Les originaires du village ont un accès totalement gratuit aux terres gérées par la communauté villageoise, dans la mesure où la portion mise en valeur n'est pas déjà appropriée. Par contre, les non-originaires ont un accès à la forêt plus contrôlé et limité que celui des villageois et faisant généralement l'objet d'une rémunération d'ordre symbolique. Les modalités d'accès au foncier pour les migrants ont ensuite été modifiées avec l'augmentation du nombre de planteurs étrangers et se sont caractérisées par des pratiques locales différenciées.

En effet, la mise en valeur de la zone forestière s'est accompagnée de flux massifs de migrants provenant pour l'essentiel des zones de savane, attirés par les revenus issus des cultures commerciales et par l'espoir de créer leur propre plantation. Ces migrants ont pour une large part été embauchés par les planteurs autochtones et les premiers allochtones installés, comblant les besoins croissants en main-d'oeuvre liés à l'extension des plantations dans les exploitations villageoises. Une diversité de contrats de travail plus ou moins complexes s'est développée dans toute la zone forestière, les plus

répandus étant les contrats de tâcheronnage, les contrats à la durée et les contrats par partage de récolte[1].

Stratégies des acteurs et arrangements contractuels portant simultanément sur le foncier et la main-d'oeuvre

La mise en valeur de la forêt s'est caractérisée par la coexistence de plusieurs stratégies d'acteurs, concernant les autochtones et les migrants, dont les confrontations ont abouti à différentes situations de négociation portant sur le foncier et/ou sur la force de travail. Parmi la multiplicité des arrangements pratiqués, notre attention se portera tout particulièrement sur les arrangements complexes conjuguant modalités d'accès au foncier et mise en oeuvre de la force de travail, illustrant la "*liaison organique entre terre et travail*" (J.P. CHAUVEAU et J.P.DOZON, 1985) caractéristique de la phase pionnière de l'agriculture de plantation villageoise. Ces arrangements mettent en jeu le plus souvent des planteurs ayant des stratégies d'accumulation foncière et des migrants caractérisés par des stratégies de stabilisation comme planteur.

Présentation des stratégies des acteurs de l'échange

Les stratégies d'accumulation foncière se sont développées dans le cadre d'une concurrence générale de "course à la forêt". Les planteurs des régions pionnières ayant très tôt compris l'importance des ressources financières que pouvaient leur procurer (et procurer à leur descendants) les productions caféières et cacaoyères, ont accéléré les défrichements afin de s'approprier le plus de terre possible, l'installation des cultures pérennes jouant le rôle de marqueur de terre. Parallèlement à ces extensions, l'installation de planteurs allochtones, fréquente à partir des années cinquante s'est considérablement amplifiée dans la décennie suivante, en rapport avec les politiques agricoles incitatrices mises en place par le gouvernement ivoirien. Des vagues de migrants ont afflué pour conquérir de nouveaux espaces et créer des plantations. Cette consommation croissante de forêt a nécessité une main-d'oeuvre extérieure rémunérée toujours croissante, elle-même demandeuse de forêts. Les chefs d'exploitation ont alors utilisé une partie de leurs disponibilités foncières pour capter la main-d'oeuvre, offrant aux manoeuvres la possibilité d'accéder à la terre en contrepartie d'un temps de travail plus ou moins long sur leur exploitation. Ce sont principalement les chefs d'exploitations du groupe akan, Agni résidents de la région sud-est et migrants Baoulé originaires des zones de savane qui ont déployés ces stratégies. Les autochtones des régions centre-ouest et sud-ouest se sont plutôt caractérisés par des stratégies de sortie de l'agriculture de plantation (notamment stratégies de scolarisation), utilisant plus leurs droits sur le foncier pour vendre des portions de forêts que pour les mettre personnellement en valeur. Si les villageois Agni de la zone forestière avaient un accès libre et gratuit à la forêt, il n'en était pas de même pour les allochtones Baoulé. Toutefois, la majorité d'entre-eux, à la différence notamment des allochtones non-ivoiriens, Dioula et Mossi, ont bénéficié d'un environnement socio-politique favorable et ont pu conquérir d'importantes portions de forêt dans les régions où les disponibilités foncières non encore appropriées par les autochtones étaient importantes (principalement dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest).

Les stratégies de stabilisation comme planteur concernent principalement les voltaïques et les premiers migrants Baoulé cherchant à créer ou acquérir une plantation personnelle, en passant par une phase transitoire de manoeuvre agricole dans une exploitation autochtone. Dans un contexte peu favorable à un accès immédiat à la terre, cette trajectoire professionnelle pouvait notamment faciliter leur intégration au sein de la communauté villageoise et leur ouvrir la possibilité de recevoir une portion de forêt non encore appropriée. Plus couramment, le statut de manoeuvre en favorisant des liens personnalisés avec l'employeur, permettait de recevoir une portion de forêt selon les disponibilités foncières de ce dernier. Ces stratégies de stabilisation comme planteur ont par ailleurs été fréquentes chez de nombreux migrants Baoulé embauchés saisonnièrement chez leurs compatriotes déjà installés.

[1] Les contrats par partage de récolte consistent dans l'attribution provisoire d'une parcelle de caféiers ou de cacaoyers en production à un travailleur qui prend en charge l'entretien et la récolte des cultures pendant une saison agricole. La rémunération correspond au tiers du produit (dans ce cas le contrat est appelé "aboussan") ou à la moitié (contrat "abougnon") et elle est donc fixée ex post.

La négociation des contrats de travail intégrant un accès au foncier

En définitive, les négociations entre planteurs et manoeuvres doivent résoudre l'antagonisme de leurs objectifs respectifs. Les manoeuvres cherchent à recevoir le plus rapidement possible une cession définitive de forêt en s'embauchant le moins longtemps possible chez le chef d'exploitation, alors que les planteurs visent à capter et fidéliser la main-d'oeuvre en essayant de puiser le moins possible dans leurs réserves foncières. Selon le contexte historique local, l'appartenance ethnique et les liens sociaux pré-existants entre les deux acteurs de l'échange, les règles du jeu de la négociation sont variables, ainsi que l'issue de la négociation.

Négociation entre un planteur autochtone et un migrant allochtone

Dans ce type de confrontation, la négociation d'une portion de forêt est traditionnellement associée à un contrat de travail "aboussan" ("abougnon"). La négociation se joue alors à deux niveaux : d'une part, elle porte sur le choix de la parcelle attribuée en aboussan et sur les tâches s'y rapportant ; d'autre part, elle concerne le renouvellement tacite de ce même contrat pendant plusieurs années en échange d'un don de forêt. Le manoeuvre, n'ayant aucun droit sur le sol, accepte les conditions de travail et de rémunérations proposées par le planteur, parfois à son désavantage car il espère une compensation future à travers le don d'une portion de forêt. En revanche, le contrôle social qu'il détient sur le foncier confère au planteur autochtone un pouvoir de négociation très fort. Il n'a aucune obligation de céder une portion de forêt, le manoeuvre recevant déjà une part de la récolte pour le travail fourni. Il peut donc exercer une pression pour orienter la négociation à son avantage, tant en ce qui concerne les niveaux de partage et les prestations de travail à effectuer sur la parcelle en aboussan (abougnon), que sur la durée de stabilisation du manoeuvre sur l'exploitation. Toutefois, la marge de négociation du planteur est limitée par les routines locales qui, non seulement circonscrivent les termes de base des contrats par partage de récolte, mais précisent aussi les pratiques habituelles d'appropriation des terres et les conditions de leurs cessions. Ces pratiques locales sont notamment modulées en fonction de la puissance et de la représentativité de la communauté allochtone dans le village ainsi qu'en fonction de l'importance des réserves forestières.

On observe que la durée de la relation de travail et la superficie de la portion de forêt cédée au manoeuvre sont relativement indépendantes des caractéristiques de la parcelle en contrat et des prestations de travail. Les superficies cédées varient de 2 ha à plus de 10 ha. La stabilisation du manoeuvre sur l'exploitation peut durer 2 à 3 ans, 10 à 15 ans ou être permanente. Certaines issues de négociation n'aboutissent jamais à une cession définitive malgré la stabilisation du manoeuvre sur l'exploitation pendant de nombreuses années ; elles traduisent des échecs pour les manoeuvres et expriment le pouvoir de négociation très fort des autochtones dans certains régions (par exemple la sous-préfecture de Agnibilekrou dans la région centre-est).

Négociation entre planteurs et manoeuvres Baoulé

La négociation d'une portion de forêt accompagne en général l'embauche des "6 mois" Baoulé, jeunes migrants employés saisonnièrement, fournissant un précieux appoint de main-d'oeuvre aux planteurs émigrés sans pour autant compromettre l'existence des unités de production dans les villages d'origine. Les règles du jeu de la négociation renvoient aux liens domestiques et aux rapports aînés/cadets existants entre les deux acteurs de l'échange. La position hiérarchique des Baoulé installés est amplifiée par le statut de "pionnier" qui leur confère notamment une fonction implicite de gestionnaire des terres initialement "cédées" par la population locale. Ils peuvent aussi assurer un rôle d'intermédiaire entre le nouveau migrant et les autochtones pour l'obtention d'une forêt à défricher. Les planteurs ont donc un certain pouvoir de négociation vis-à-vis des nouveaux arrivants. Ils peuvent exiger une fidélisation des relations de travail sur l'exploitation pendant plusieurs années avant de permettre aux manoeuvres de créer leur propre plantation. Mais simultanément, cette négociation s'inscrit dans une "stratégie collective du groupe baoulé", dont la réussite "*paraît conditionnée par un équilibre très souple entre ce qui relève d'une part de l'autonomie personnelle, et d'autre part d'une discipline collective familiale*" (SEDES, 1979). Cette stratégie repose notamment sur un "*système organisé de prise en charge des migrants par les émigrés déjà installés*" (SEDES, op cité). Les planteurs sont ainsi amenés à faciliter l'accès à la terre de leurs compatriotes, ce qui limite leurs exigences en matière de prestations de travail. En ce qui concerne les manoeuvres, l'ordre

hiérarchique ne leur permet aucun pouvoir de négociation. Ils sont dépendants des prises de décision des chefs d'exploitation, tout en étant protégés par la solidarité du groupe baoulé.

RAREFACTION DE LA FORET ET DIVERSIFICATION DES CONDITIONS D'ACCES A LA TERRE ET A LA FORCE DE TRAVAIL

L'achèvement de la phase pionnière se caractérise par une appropriation totale du foncier disponible. Non seulement, les forêts n'étant pas encore mises en valeur ont toutes un propriétaire, mais les "brousses", jachères et bas-fonds sont aussi délimités et appropriés. De plus la raréfaction de la forêt s'accompagne d'un vieillissement des vergers existants, non compensé par de nouveaux cycles de production, les replantations offrant encore des résultats limités. Simultanément, les stratégies déployées par les planteurs et les manoeuvres évoluent. En particulier, les stratégies d'accumulation foncière, devenues minoritaires, sont peu à peu remplacées par des stratégies de "spécialisation". Les planteurs entretiennent leurs vergers en production et mettent progressivement en valeur les dernières superficies disponibles sur l'exploitation, au détriment souvent des productions vivrières. Ce type d'évolution remet en cause les arrangements contractuels pratiqués en phase pionnière, associant un don de forêt à des contrats de travail. Les formes de coordination hybrides terre-travail décrites dans le paragraphe précédent sont de moins en moins "supportables" dans les zones de forte saturation foncière et sont amenés à évoluer vers des négociations dissociant la mise en oeuvre de la force de travail et l'acquisition de terre. Par ailleurs, l'évolution des stratégies des planteurs est aussi marquée par le renforcement des stratégies de sortie de l'agriculture de plantation, par l'émergence des stratégies de "repli" (essentiellement parmi les planteurs âgés) ou par le développement des stratégies d'"intensification-diversification". Chez les migrants, les stratégies de "passage" deviennent de plus en plus fréquentes au dépens des stratégies de stabilisation. Enfin, de nombreux manoeuvres résidants en zone forestière se caractérisent par des stratégies de "double-activité contrainte". Ces différentes évolutions se différencient dans le temps et dans l'espace, en fonction de l'ancienneté et des conditions historiques de mise en valeur de la zone forestière. Elles varient aussi en fonction des caractéristiques des exploitations, de l'âge des acteurs ou de leur situation familiale. Elles sont enfin modulées par un ensemble de facteurs institutionnels qui renvoie principalement aux pratiques coutumières locales et aux catégories d'acteurs concernés.

La coexistence de ces différentes stratégies s'accompagne d'une diversification des formes de coordination portant sur le foncier et la main-d'oeuvre, qui illustre ainsi à la fois des "crises d'autorité", mais aussi de nouvelles formes d'expression des rapports d'autorité. Cette diversité sera mise en lumière par la présentation, inévitablement simplifiée, de différents processus de négociation des contrats de travail et des transactions foncières. Coexistant avec la tendance dominante à une déconnexion entre les facteurs terre et travail, d'autres pratiques illustrent par ailleurs le maintien et parfois le renforcement de l'interdépendance entre les deux facteurs ; ces pratiques ne feront pas, dans ce papier, l'objet d'un développement spécifique.

Figures de négociation concernant les transactions foncières

Parallèlement au phénomène d'individualisation de la terre, se sont développées des transactions foncières dont l'ampleur et l'ancienneté peuvent être différenciées en fonction des situations locales. Si en phase pionnière, les pratiques de transactions monétaires pouvaient être assimilées à des rémunérations d'ordre symbolique étant donné les sommes dérisoires demandées par les villageois, le développement progressif d'une valeur d'échange de la terre et l'existence de marchés fonciers locaux ont été mis en évidence par différents auteurs, notamment F. RUF (1982) et J.P. COLIN (1990, p 51). Cependant, la pratique de plus en plus fréquente de rapports marchands s'accompagne d'une très forte hétérogénéité du "prix de la terre", révélant des contextes de négociations et des règles du jeu variables.

Négociation d'une portion de forêt en dehors de relations privilégiées

Ce type de confrontation engage des villageois de la zone forestière caractérisés par des stratégies de "sortie de l'agriculture de plantation", ne souhaitant pas ou n'ayant pas les moyens (manque de main-d'oeuvre familiale, absence de capital de départ) de mettre personnellement en valeur la totalité de leurs réserves en forêt. Ils sont sollicités par des migrants, n'entretenant aucune

relation privilégiée avec la communauté villageoise et désirant acquérir une portion de forêt grâce à un capital accumulé antérieurement. Une partie d'entre-eux sont des planteurs "cumulateurs" engagés dans des stratégies d'accumulation foncière. Les revenus issus de leurs unités de production les autorisent à acquérir de nouvelles portions de forêt. Les autres migrants ont généralement constitué leur épargne en vendant leur force de travail dans des exploitations agricoles ou dans d'autres secteurs d'activité. Certaines économies résultent aussi d'une activité commerciale. Les migrants, ayant un accès privilégié à l'information par leur mobilité et leurs emplois antérieurs, possèdent des avantages certains dans la négociation, pouvant profiter de ces asymétries informationnelles pour abaisser les prix d'achat. Les villageois, outre leur information très limitée, sont souvent dépendants de revenus extérieurs, d'où leurs très faibles marges de négociation.

Nos observations concernent trois villages de la sous-préfecture de San-Pedro (région sud-Ouest). Elles montrent une relative homogénéisation des tarifs pratiqués dans chaque village (tableau n°1), les négociations portant toutes sur des ventes de forêt primaire.

T1 . Prix d'achat d'un hectare de forêt dans trois villages de la sous-préfecture de San-Pedro

PERIODE	PRIX D'1 HA DE FORET (FCFA)	BLAOU	GABIADJI	TOUIH
1975/1984	valeur modale	15 000	10 000	20 000
	valeur moyenne	13 000	10 000	17 000
	valeur minimale	10 000	10 000	
	valeur maximale	16 000	-	25 000
1985/1992	valeur moyenne	30 000	20 000	50 000
	valeur modale	29 000	20 000	52 000
	valeur minimale	18 000	-	20 000
	valeur maximale	16 000	-	90 000

Source : enquêtes personnelles, 1991 et 1992, auprès de 30 planteurs allochtones et 20 planteurs autochtones

Tout se passe comme si, face à leur vulnérabilité dans les négociations inter-individuelles, les villageois avaient peu à peu instauré, de manière plus ou moins implicite, des normes, des fourchettes de prix auxquels ils se réfèrent pour résoudre les transactions foncières. Ces conventions villageoises limitent notamment les comportements opportunistes des acheteurs[2].

Les négociations personnalisées

Elles mettent essentiellement en jeu des relations de proximité, de voisinage. Ces négociations personnalisées, caractéristiques des villages subissant une très forte pression foncière, concernent essentiellement des formes de locations de terres ainsi que l'achat de vergers en fin de cycle productif.

Les locations touchent des planteurs bloqués sur le plan foncier ainsi que certains manoeuvres, et sont associées à un objectif d'autosubsistance alimentaire. Ce sont prioritairement des planteurs d'origne voltaïque dont les possibilités d'extension sont restées limitées, mais aussi de jeunes planteurs autochtones subissant notamment le morcellement des terres provoqué par les héritages successifs ; ou bien des manoeuvres Aboussan (Abougnon) n'étant pas nourri par l'employeur. Dans tous les cas, planteurs et manoeuvres concernés n'ont aucune marge de négociation, contraints d'accepter les contreparties réclamées par les villageois disposant de réserves foncières. Bien que la rareté du facteur terre offre à ces derniers un pouvoir de négociation indiscutable, celui-ci est tempéré par les liens de voisinage pré-existants entre les deux acteurs de l'échange. Les propriétaires ne peuvent pas refuser de louer des terres et sont moralement tenus de demander des contreparties acceptables par les demandeurs, afin que ces derniers puissent assurer leur autosubsistance alimentaire. Certaines négociations s'opèrent en particulier entre employeurs et manoeuvres Aboussan (Abougnon). Cette pratique vise généralement à alléger les charges salariales de l'employeur. Mais ce dernier ne peut pratiquer des arrangements qui ne permettraient pas aux manoeuvres d'assurer leur reproduction. L'issue des négociations se traduit par de très fortes

[2] D'après P.JOFFRE (1987), *"l'opportunisme caractérise les conduites de mauvaise foi visant à réaliser des gains individuels au-delà du profit normal de l'échange. Il peut s'effectuer par un filtrage ou une déformation de l'information, mais aussi plus simplement par manquement aux engagements pris".*

hétérogénéité, non seulement d'un village à l'autre, mais aussi d'une transaction à l'autre. Les tarifs relevés s'étalent de 10 000 à 40 000 F/ha pour la durée d'un cycle de culture. Selon les contraintes des manoeuvres ou les objectifs des planteurs, certaines locations peuvent être rémunérées en nature sous forme de forfaits (3 sacs de riz pilés par hectare ou deux sacs de maïs) ou proportionnellement à la récolte, ou bien en prestations de travail.

Les achats d'anciennes plantations sont souvent le fait de planteurs allochtones souhaitant agrandir leurs exploitations, dans le cadre de stratégies d'"instensification-diversification" (utilisation des conseils des vulgarisateurs, pratique du recépage et des replantations alternées dans les vieux vergers). Grâce à leur intégration à la communauté villageoise, ils sont immédiatement avertis des opportunités d'achat. Réciproquement, les ventes concernent souvent des planteurs âgés, impliqués dans des "stratégies de repli" : confrontés à des contraintes budgétaires, ils ne peuvent plus (ou ne veulent plus) gérer dans sa totalité une exploitation vieillissante. La possibilité de vendre quelques superficies de plantations peu productives constitue une opportunité intéressante pour alléger les problèmes de trésorerie. Les négociations traduisent une adéquation entre les stratégies des vendeurs et les stratégies des planteurs allochtones. Elles reposent avant tout sur une relation de confiance et excluent le jeu de la concurrence. Les prix de vente enregistrés (pour la période 1985/90) varient du simple au double entre la région sud-est et la région centre-ouest, en rapport avec le niveau de dégradation des vergers : les moyennes respectives sont de 80 000 et 120 000 F pour un ha de "vieilles plantations", de 60 000 et 100 000 F pour un hectare de jachère.

Négociation orientée par le statut social des acteurs

Malgré nos informations très limitées, nous pouvons caractériser ces négociations par l'importance des superficies échangées (de 50 à plusieurs centaines d'hectares) et des sommes globales mobilisées (facilement supérieures à 1 million de FCFA). Les transactions concernent ainsi des acheteurs possédant des revenus conséquents, expression de leur réussite économique. Ces acheteurs recouvrent deux catégories d'acteurs :

- la majorité sont des urbains occupant des postes de responsabilité dans l'administration, alliant pouvoir économique et pouvoir politique. Le choix d'investir dans les cultures pérennes répond au double objectif d'assurer une retraite future confortable et de constituer un patrimoine ;

- les autres acheteurs appartiennent à un groupe de "grands planteurs cumulateurs", disposant déjà d'importantes superficies en production réparties en une ou plusieurs unités de production.

Les deux catégories d'acheteurs se particularisent par un pouvoir économique fort leur conférant un statut social reconnu. L'échange concerne par ailleurs des propriétaires-planteurs appartenant à la notabilité du village, seuls résidents susceptibles de détenir encore ou de gérer d'importantes réserves forestières. Toutefois, les statuts de notables ne confèrent aucun avantage économique à ses détenteurs.

L'originalité de la négociation réside dans la confrontation de deux statuts sociaux, l'un reposant sur la réussite économique, l'autre relevant de la coutume et des systèmes politico-juridiques traditionnels. L'issue des négociations révèle le pouvoir de négociation très fort des acheteurs, et la détérioration des pouvoirs traditionnels. Les achats se caractérisent par la négociation de "lots", avec des économies d'échelle très importantes : par exemple, dans la sous-préfecture de San-Pedro (Sud-Ouest), 100 ha de forêts ont été attribuées pour 1,5 millions de FCFA en 1987 alors que les tarifs couramment pratiqués étaient compris à cette époque entre 20 et 50 000 F/ha ; de manière plus parlante, dans la sous-préfecture d'Alepe (Basse-Côte), 200 ha de forêts ont été vendus en 1988 pour 5 millions de FCFA, soit 25000 F/ha alors que l'hectare de forêt peut facilement atteindre 100 000 FCFA dans d'autes conditions de négociation.

Evolution des règles du jeu des contrats de travail

A la différence des transactions monétaires portant sur le foncier, la généralisation du recours à une main-d'oeuvre rémunérée sur les exploitations villageoises était un phénomène caractéristique de la phase pionnière ; coexistant avec les arrangements contractuels intégrant un accès au foncier, de

nombreux contrats de travail (à la tâche, à la durée ou par partage de récolte) reposaient sur des règles du jeu différentes, dissociant les conditions de mise en oeuvre de la force de travail et les modalités d'accès à la forêt. Certains de ces arrangements contractuels, observés dès le début de l'agriculture de plantation se sont maintenus, d'autres se renforcent ou évoluent.

Des règles du jeu qui se maintiennent

C'est le cas par exemple des négociations de contrats annuels s'opérant directement dans les zones de savane. Ces pratiques sont courantes chez les planteurs allochtones, les visites régulières dans les villages d'origine constituant une occasion privilégiée pour s'approvisionner en main-d'oeuvre, mais elles se sont aussi étendues à des planteurs non-originaires des zones de savane. Dans ce dernier cas, les échanges s'effectuent sous couvert d'une recommandation particulière de l'employeur qui garantit sa réputation auprès des chefs de famille sollicités. Ces "transferts" de main-d'oeuvre en zone de savane se négocient entre le planteur et un aîné du village, généralement le père du futur manoeuvre. Elle se joue donc sur un rapport d'égalité entre deux chefs de famille et elle est fondamentalement basée sur une relation de confiance, dans la mesure où la réputation des négociateurs est en jeu. L'issue des négociations est la suivante : des salaires mensuels variant de 15 000 à 9 000 F, une prise en charge totale des frais de transport (aller/retour), de la nourriture et des soins par l'employeur. Ces arrangements se caractérisent par leur remarquable stabilité et l'institutionnalisation des avantages en nature. Même les salaires mensuels sont restés stables en francs courants puisque dans les années 60, ils variaient de 4500 à 7000 F (SEDES, 1967).

Coexistant avec les recrutements en zone de savane, d'autres contrats de travail rémunérés à la tâche, à la journée ou par partage de récolte, résultent avant tout du rapport entre offre et demande locale. Dans une situation de relative pénurie de main-d'oeuvre, le manoeuvre peut faire jouer la concurrence et choisir le contrat le plus avantageux par rapport aux objectifs visés. Cependant ce pouvoir de négociation est fonction de sa mobilité et de son accès à l'information, qui sont autant de facteurs limitant le choix des possibles. Par ailleurs, les planteurs peuvent aussi bénéficier d'asymétries informationnelles leur permettant d'abaisser les salaires. En ce qui concerne spécifiquement les contrats aboussans (Abougnons), les négociations s'appuient sur l'observation préalable de l'état du verger. Lorsque ses plantations sont dégradées (procurant aux Aboussan des revenus compris entre 20 000 et 50 000 F/an), le planteur est plus ou moins en concurrence avec les autres chefs d'exploitation selon les conditions locales de production. Il peut parfois être conduit à compenser les faibles rendements par une réduction des prestations de travail exigées. Réciproquement, s'il a une parcelle très productive (autorisant des rémunérations supérieures à 80 000 F), il peut être plus exigeant et refuser notamment de prendre en charge les frais de nourriture.

Le renforcement des processus de négociation fondés sur des relations de confiance

Si les processus de négociation précédents se caractérisent par leur constance, d'autres pratiques de négociation en zone forestière, reposant sur la confiance tendent à devenir dominantes. Dans un contexte d'incertitude croissante sur la productivité des vergers, sur la mise en marché des produits ou sur les possibilités d'assurer son autoconsommation (problème de la disponibilité en jachères des exploitants), de nombreux manoeuvres, engagés dans des stratégies de stabilisation mais aussi dans des stratégies de "passage", préfèrent s'embaucher chez des planteurs "de confiance". Réciproquement, pour de nombreux planteurs n'ayant pas (ou plus) de disponibilités foncières permettant d'attirer les manoeuvres et gérant un verger vieillissant, la mobilisation de réseaux personnalisés d'approvisionnement en main-d'oeuvre est essentielle. En particulier, les planteurs insérés dans des stratégies d'"intensification-diversification" ou de "spécialisation" sont souvent dépendants d'un apport en main-d'oeuvre extérieure pendant plusieurs mois consécutifs. La relation de confiance qui lie employeur et manoeuvre est fondée sur des contrats antérieurs, sur des critères sociaux (même ethnique) ou sur des recommandations particulières. Ces négociations sont fréquentes dans les exploitations allochtones bénéficiant de flux privilégiés de manoeuvres, reposant sur des phénomènes de solidarité ethnique. Elles sont aussi le fait de planteurs autochtones ayant tissés des liens personnalisés avec d'anciens manoeuvres qui les recommandent auprès des nouveaux arrivants. Ces pratiques sont particulièrement ancrées dans le Sud-Est, étant donné l'ancienneté de sa mise en valeur et les conditions historiques de son développement.

Le manoeuvre ne souhaite pas faire jouer la concurrence avec d'autres planteurs car sa priorité est de travailler avec une personne de confiance ; il est donc prêt à s'en remettre au chef d'exploitation et à se soumettre aux propositions de celui-ci. Le planteur bénéficie par sa "réputation" d'un flux de travailleurs migrants. Il détient un pouvoir de négociation important puisque les manoeuvres viennent le solliciter. Mais simultanément, il doit gérer sa "réputation" sur le moyen ou le long terme car de la négociation du contrat présent dépend le maintien des flux spontanés de manoeuvres sur son exploitation et des futures négociations de ce type. Ces négociations fondées sur des relations de confiance facilitent la coordination entre les agents en éliminant tous risques de comportement opportuniste lors de la négociation et du déroulement du contrat. Elles sont par ailleurs très souples, permettant de répondre à différentes stratégies sans entraîner des situations conflictuelles. Enfin, l'issue de ces négociations peut être modulée en fonction des contraintes locales de production, à la différence des négociations en zone de savane qui sont déconnectées de l'évolution de l'environnement de la production.

Extension des négociations de proximité aux membres de la même communauté domestique

Les négociations de proximité intègrent des relations d'entraide, systèmes de valeur très présents entre membres d'une même communauté villageoise. Progressivement, on observe que ces négociations de proximité s'étendent aussi entre membres appartenant à la même cellule domestique, combinant solidarité familiale et autorité parentale. Les manoeuvres concernés, autochtones ou allochtones ont généralement une activité principale d'aide familial, de petit planteur, de cultivateur ou de commerçant dans le village et souhaitent cumuler cette activité par des contrats agricoles collectifs (contrats occasionnels dans le cadre de sociétés de travail) ou individuels (contrats à la tâche ou partage de récolte). Ils refusent d'effectuer des prestations de travail gratuites dans le cadre de liens de dépendance personnelle. Ils souhaitent négocier la mise en oeuvre de leur force de travail, en tenant compte des rapports entre l'offre et la demande locale de travail. Mais leur marge de négociation est à la fois limitée par l'objectif de proximité qui ne permet pas ou peu de faire jouer la concurrence et par la force des liens personnalisés qui les lient à l'employeur. Si le chef d'exploitation peut revendiquer au nom de l'entraide, de l'autorité parentale ou de la hiérarchie sociale, un apport en travail non rémunéré ou faisant l'objet de contreparties très aléatoires, cette attitude est de moins en moins recevable avec l'évolution de l'environnement économique et social et l'imprégnation de l'économie monétaire en milieu villageois. L'issue des négociations se traduit pour les contrats à la tâche par des tarifs différenciés selon le degré de parenté entre employeur et employé. Les différences de rémunérations peuvent être de l'ordre de 30 à 40% par rapport aux moyennes habituellement pratiquées dans le village, pour un travail identique. Les contrats par partage de récolte concernent souvent des parcelles peu rémunératrices (salaires inférieurs à 50 000 FCFA en 1990) ; en revanche, les conditions de mise en oeuvre de la force de travail ne sont pas définies de manière très strictes et sont associées à des formes d'entraide entre employeurs et manoeuvres (travail en commun sur la parcelle en aboussan et sur les autres parcelles).

La monétarisation croissante et négociée des échanges de travail au sein de la cellule familiale, répond à la fois aux contraintes générées par la disparition de la forêt et à l'évolution de l'environnement socio-économique. Par exemple, de nombreux aides familiaux atteignant l'âge adulte, subissant la pression foncière, ne peuvent pas créer leur propre plantation et sont par ailleurs conscients de leurs faibles chances de réussite en ville. En acceptant de leur donner un statut d'aboussan, les chefs d'exploitation permettent à leurs enfants d'accéder à une certaine indépendance économique tout en les maintenant au village, pouvant par ailleurs les solliciter régulièrement sur les autres cultures de l'exploitation familiale. Dans certains cas, l'emprise de l'autorité parentale peut-être très marquée : l'aide familial ne peut pas s'embaucher sur d'autres exploitations et doit rester en aboussan jusqu'à ce qu'il hérite lui-même des plantations.

POUR UNE INTERPRETATION CONVENTIONNALISTE DES CRISES D'AUTORITE

Brève présentation du cadre d'analyse

La théorie des conventions s'intéresse tout particulièrement aux phénomènes de coordination non-marchande et à leur interpénétration avec les phénomènes de marché. "*Le terme générique de "règles" ou celui de "convention" est alors utilisé par l'économie des conventions pour désigner les divers outils, procédés et procédures qui règlent une relation, ou plus généralement assurent*

totalement ou partiellement une coordination entre agents économiques." (E. CHEVASSUS-LOZZA et E. VALCHESCINI, 1992). Trois hypothèses centrales caractérisent le programme de recherche des conventionnalistes :

- l'imperfection de l'information ne se limite pas aux asymétries informationnelles ; elle réside aussi et surtout dans l'impossibilité pour les agents de connaître tous les événements futurs ;
- face à l'incertitude radicale à laquelle ils sont confrontés, les agents se caractérisent par une rationalité procédurale, c'est-à-dire qu'ils vont simplement mettre en oeuvre des stratégies pour parvenir à des situations paraissant préférables (et non pas optimales) ;
- il existe plusieurs schémas de coordination pré-établis, plusieurs conventions constitutives ou dispositifs cognitifs collectifs auxquels se réfèrent les acteurs pour résoudre leurs problèmes de coordination.

Notre interprétation des crises d'autorité repose sur le modèle des "*économies de la grandeur*" de L. BOLTANSKI et L. THEVENOT (1991) qui vise à replacer la coordination marchande au sein d'une pluralité de formes de coordination. Cet environnement complexe peut s'exprimer par la coexistence de plusieurs "mondes" naturels, qui sont des "espaces de justification" renvoyant à des présupposés communs. Dans chaque monde, les formes de coordination sont associées à un ordre, qui rend compte de la possibilité d'aboutir à un équilibre. Ainsi le monde domestique "*apparaît chaque fois que la recherche de ce qui est juste met l'accent sur les relations personnelles entre les gens*" et se caractérise par un principe de "réputation", le monde marchand repose sur le principe de concurrence, le monde civique privilégie les intérêts collectifs au dépens des intérêts individuels, le monde industriel privilégie l'efficacité et la fonctionnalité...Des "*tensions critiques*" peuvent exister lorsque la coordination renvoie simultanément à plusieurs "*espaces de justification*". L. BOLTANSKI et L. THEVENOT définissent alors l'opération de compromis qui cherche à "*dépasser la tension critique entre deux mondes, en visant un bien commun qui ne relèverait ni de l'un, ni de l'autre, mais qui les conprendrait tous deux*".

Des compromis relevant de différentes natures

La reconstitution des processus de négociation portant sur le foncier et la force de travail s'est attachée à mettre en évidence l'influence des relations "non-contractuelles" existant entre les deux acteurs de l'échange sur l'issue de la négociation. Ces arrangements peuvent aussi être interprétés comme le lieu possible de rencontre entre plusieurs "mondes". Il s'agit alors de spécifier la nature des règles de coordination qui sous-tendent les transactions décrites. Celles-ci correspondent le plus souvent à des formes hybrides imbriquant règles domestiques et règles marchandes. Plus précisément, les planteurs se réfèrent essentiellement à quatre "sous-espaces de justification" d'ordre domestique pour résoudre leurs problèmes de coordination :

- les routines organisationnelles locales, qui sont des dispositifs cognitifs collectifs renvoyant à la notion de proximité spatiale et à la localisation géographique de la coordination ;
- les règles d'accès au foncier, qui reposent sur la coutume, c'est-à-dire sur "*une façon d'agir établie par l'usage*" (Petit Robert, 1993) ;
- les "systèmes de valeur" communs aux membres d'une même famille : ménage, lignage, communauté ou ethnie et qui renvoient souvent à des notions de solidarité ou d'entraide ;
- les relations de confiance.

Ainsi, la phase pionnière de développement se caractérise par des arrangements composites intégrant règles coutumières d'accès au foncier et relations marchandes. Les contraintes induites par la raréfaction de la forêt favorisent le développement de nouveaux espaces de coordination, imbriquant les routines locales (par exemple les transactions foncières circonscrises par des conventions villageoises), les relations de confiance ou les systèmes de valeur communautaires (par exemple les négociations entre membres de la même cellule familiale). La mobilisation d'autres schémas de coordination peut ainsi remettre en cause certains pouvoirs, au profit d'autres formes d'autorité. Par exemple, dans l'accès à la main-d'oeuvre, le pouvoir des planteurs fondé sur le contrôle social qu'ils détenaient sur le foncier s'est peu à peu effrité avec la pression foncière croissante alors que certaines formes d'autorité s'appuyant par exemple sur la réputation s'affirme. Simultanément, d'autres évolutions se traduisent par une réduction de l'autorité parentale et des

pouvoirs reposant sur les coutumes locales au profit des systèmes de valeur marchands. Le fonctionnement de l'agriculture de plantation s'accompagne ainsi d'une "effervescence de crises d'autorité" exprimant des réponses différenciées aux modifications de l'environnement contextuel.

Nature des équilibres et marges d'action des individus

Si les différents arrangements peuvent-être interprétés comme des compromis entre des principes marchands et domestiques, la manière dont s'instaure l'équilibre entre ces règles influence l'efficacité du compromis. Cette efficacité organisationnelle peut-être définie par les capacités adaptatives et innovantes aux changements de l'environnement économique et social, et corrélativement par la capacité d'accroître l'action individuelle.

Dans certaines négociations, l'emprise trop rigide des règles domestiques et le cloisonnement de certains circuits d'acheminement de la main-d'oeuvre peuvent "scléroser" l'initiative individuelle. C'est le cas notamment des transferts de main-d'oeuvre en zone de savane où les rémunérations sont indépendantes de l'évolution du pouvoir d'achat et de l'environnement de la production. C'est le cas aussi des jeunes autochtones qui ne peuvent s'embaucher sur d'autres exploitations que l'exploitation familiale et qui peuvent être soumis à une forme d'aliénation freinant l'accès à une réelle autonomie sociale et économique.

Dans de nombreux exemples en revanche, la référence à des règles domestiques assure une fonction de "garde-fous" et les compromis hybrides peuvent être considérés comme des structures de régulation capables d'accroître la marge d'action des individus par rapport aux objectifs visés. En phase pionnière, les compromis intégrant règles coutumières d'accès au foncier et relations marchandes, ont permis d'aboutir le plus souvent à des accords harmonieux, satisfaisant à la fois les objectifs des migrants et les objectifs des planteurs. Les contraintes liées à l'ancienneté de la mise en valeur de la forêt et au vieillissement des vergers, trouvent, à travers une reformulation partielle des règles domestiques dans des termes marchands, de nouveaux espaces de coordination assouplissant la dureté du marché sans pour autant garder la rigidité de certaines règles domestiques.

Les résultats issus de l'analyse des comportements individuels et des équilibres de règles étudiés à travers les conditions d'accès aux facteurs de production font apparaître des lignes de récurrence qui s'étendent au-delà de cette perception micro-économique pour spécifier plus globalement l'"architecture" de l'économie de plantation ivoirienne. Le "métissage" de règles d'ordre domestique avec des règles relevant du monde marchand est notamment une composante endogène du fonctionnement de l'agriculture de plantation villageoise. Dans cette perspective, les "crises d'autorité" qui jalonnent notamment le développement de l'agriculture de plantation pourraient plus généralement illustrer une phase d'apprentissage collectif mettant peu à peu en place des formes institutionnelles spécifiques de régulation de l'économie globale.

BIBLIOGRAPHIE

AFFOU (S.Y.), 1979 - *Le grand planteur villageois dans le proces de valorisation du capital social : une introduction à l'organisation socio-économique Akyé.* ORSTOM Petit-Bassam, Abidjan, 371 p.

BERRY (S.), 1989 - Social institutions and access to ressources. In : Africa, vol n°59, n°1, pp 41-55.

BOLTANSKI (L.) et THEVENOT L., 1991 - *De la justification. Les économies de la grandeur.* Paris, Gallimard essais, 485 p.

BROUSSEAU (E.), 1993 - Les théories des contrats : une revue, *Revue d'économie politique*, vol 103, n°1, pp 1-81.

CHAUVEAU (J.P), DOZON (J.P.), 1985.- Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire, *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines*, vol XXI, n°1, pp 63-80.

CHAUVEAU (J.P) et RICHARD (J.), 1977 - Une "périphérie recentrée" : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 68, vol XVII, n°4, pp 485-523.

CHEVASSU-LOZZA (E.) et VALCESCHINI (E.), 1992 - Les concepts de l'économie des conventions et leur articulation, Communication au XIIIème séminaire d'Economie et Sociologie du CIRAD, *Economie Institutionnelle et Agriculture*, Montpellier, 27 p.

COLIN (J.P.), 1990 - *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte-d'Ivoire*, collection "à travers champs" ORSTOM - 284 p.

COLIN J.P.) et LOSCH (B.), 1992 - L'économie rurale africaniste française : essai sur un institutionnalisme implicite, Communication au XIIIème séminaire d'*Economie et Sociologie rurale* du CIRAD, *Economie institutionnelle et Agriculture*, Montpellier.

DE FINA (C.), 1993 - Crise et innovations en économie de plantation ivoirenne : le cas des contrats de travail, Communication préparée pour le séminaire *Innovations et sociétés*, CIRAD-INRA-ORSTOM, 13-16 Septembre 1993, Montpellier, 11 p.

DOZON (J.P.), 1985 - *La société bété. Côte-d'Ivoire*. Paris, ORSTOM-KARTHALA, 367 p.

FAVEREAU (O.), 1992 - Développements récents de la théorie économique de la firme, *Modèles d'entreprise et dynamique sectorielle*, actes et communication, n°9, INRA, pp 17-28.

GRANOVETTER (O.), 1985 - Economic action and social structure : the problem of embededness, *American Journal of Sociology*, vol 91, n°3, pp 481-510.

HENRY (A.), 1991 - Vers un modèle du management africain, *Cahiers d'Etudes africaines*, vol XXXI, n°4, pp 447-473.

JOFFRE (P.), 1987 - Chapitre 3 : l'économie des coûts de transaction, CHARREAUX (G.) et al éds., *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise*. Economica, pp 81-102.

LOSCH (B.) et al, 1991 - *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun. Quelles adaptations à la crise ?*, Collection "Documents Systèmes Agraires", CIRAD-SAR, n°12, 252 p.

QUESNEL (A.) et VAUGELADE (J.), 1975 - Démographie et migration, *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays Mossi*, tome II, fasc I, pp 4-146, Ministère du travail et de la fonction publique, Ouagadougou.

RAULIN (H.), 1957 - *Mission d'études des groupements immigrés en Côte-d'Ivoire. (I) Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa.*, Paris, C.S.R.O.M.-ORSTOM, 139 p.

REQUIER-DESJARDINS (D.), 1992 - Le comportement des acteurs dans les filières agro-alimentaires en Afrique Sub-Saharienne : essais d'interprêtation par les concepts de l'"économie des organisations". Communication présentée au XIIIème Séminaire d'Economie et Sociologie du CIRAD, *Economie institutionnelle et agriculture*, Montpellier, 19 p.

RUF (F.), 1982 - Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail, *Economie Rurale*, n°147-148, pp 111-119.

RUF (F.), 1987 - Eléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. 1/ De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail, *l'Agronomie Tropicale*, pp 218-232.

SCHELLING (T.C.), 1978 - Altrium, meanness, and other potentially strategic behavior. In American Economic Review, vol n°68, n°2, pp 229-232.

SEDES, 1979 - *Etudes régionalisées des migrations rurales en Côte-d'Ivoire. (I) Présentation et synthèse de l'Etude. (II) Zones d'études situées en forêt. (III) Zones d'études situées en savane*, Paris, non paginé.

SIMON (H.A.), 1955 - A behavioral model of rational choice, *Quaterly Journal of Economics*, n°69, pp 99-118.

LITIGES DE FORETS DANS LA REGION DE SASSANDRA : *QUELLES IMPLICATIONS ?*

Jonas IBO

INTRODUCTION

D'une superficie de 5119 km^2, la région de Sassandra qui comprend les sous-préfectures de Guéyo et de Sassandra fait partie du sud-ouest forestier ivoirien. Seule la sous-préfecture de Sassandra couvrant 4450 km^2 et qui est en observation depuis 1988 dans l'optique d'un programme de recherche pluridisciplinaire a servi de cadre aux investigations dont sont issues les données constituant l'ossature de la présente communication.

Parmi les problèmes globaux d'ordre socio-politique identifiés dans les limites de cette circonscription, les litiges de forêts se situent au premier plan tant du point de vue de l'extrême complexité de leur nature que de leurs implications multidimensionnelles. Les objectifs de cette étude sont de trois ordres. D'abord, caractériser la situation écologique actuelle de la région de Sassandra. Ensuite, situer historiquement l'émergence des litiges de forêts en relation avec le processus général du peuplement contemporain et, surtout, de la formalisation de la propriété foncière à Sassandra. Enfin, en décrypter les principales implications à travers une typologie tout en analysant les initiatives entreprises au niveau local en vue de résoudre ce type de conflits socio-politiques en Côte-d'Ivoire.

CONTEXTE ECOLOGIQUE ACTUEL DE L'AGGRAVATION DES LITIGES DE FORETS A SASSANDRA

Comme en Côte-d'Ivoire de manière générale, la pression humaine s'est particulièrement accrue sur l'espace forestier caractérisant alors la région de Sassandra, à l'instar d'ailleurs de tout le sud-ouest forestier ivoirien, dès la première décennie de l'Indépendance acquise en 1960. En effet, selon le rapport de gestion établi au titre de l'exercice 1991 par la Direction Départementale de l'Agriculture et des Ressources Animales près de 85% de la population allochtone (DDARA, 1991) représentant de nos jours 75% de la population de Sassandra (Guillaume A., Vimard P., 1990, p.4) se seraient installés dans la région après 1965. Etant donné que la fin de cette décennie correspond au transfert du port de Sassandra à San-Pédro, le flux migratoire s'est résolument orienté vers les zones rurales de la sous-préfecture : "Les villages sont...animés d'un fort mouvement de croissance annuelle de près de 5%, qui exprime leur dynamisme démographique élevé et les distingue des zones de la sous-préfecture.."(Guillaume A., Vimard P., op. ct. 16).

L'accélération de la pression anthropique sur le milieu naturel s'est produite à la suite du désenclavement des zones agricoles réalisé en grande partie par les forestiers ayant ouvert, selon les services de l'aménagement rural de la Direction départementale des travaux publics, plus de 80% du réseau routier d'une longueur totale de 1041 kilomètres (DDTP, Sassandra, proposition de classification du réseau routier).

T1 . Pression des défrichements agricoles et des infrastructures sur les ressources naturelles de Sassandra

Désignation des cultures et ouvrages	superficies occupées (ha)
Cacaoyers	26.527
Caféiers	10.121
Palmiers à huile	10.795
Agrumes	5.000
Vivriers	15.852
Habitat et retenues d'eau	10.400
Total	78.695

Sources : COOPAGRUM, PALMINDUSTRIE, SATMACI de Sassandra et DCGTx, 1992

Afin d'appréhender totalement la pression réelle de l'homme sur le milieu de Sassandra il est nécessaire de considérer l'occupation agricole des forêts classées de la sous-préfecture.

T2 . Occupation des forêts classées

Désigantion forêt classés	Superficie Initiale (ha)	Superficie cultivée (ha)	Superficie réelle (ha)
Bolo-Est	13 760	1269,5	12 490,5
Bolo-Ouest	16 500	12,5	16 487,5
Dakpadou	294		294
Niégré	92 800	13 221	79 579
Total	123 354	14 503	108 851

Source : Direction départementale de l'agriculture et des ressources animales, Sassandra), 1992

Les tableaux ci-dessus indiquent que 93.195 ha sur les 445.000 que couvre la sous-préfecture de Sassandra sont occupés en permanence pour des besoins agricoles. Ceci paraîtrait insignifiant, du point de vue écologique, si on ne prenait pas en considération les jachères (bien que celles-ci soient difficilement quantifiables pour l'instant) et les prélèvements de la biomasse par l'exploitation forestière. En effet, estimées à 4000 tonnes seulement en 1954, les exportations de grumes du seul port de Sassandra sont passées à 38729 tonnes en 1958 avant de culminer à 364193 tonnes vers la fin de la première décennie de l'Indépendance. Il est à souligner également que le transfert du port de Sassandra à San-Pédro n'a pas freiné l'ardeur des forestiers qui, de 1976 à 1987 se partagèrent 157 permis temporaires d'exploitation forestière ayant porté sur 370.000 ha (Sous-direction de la production forestière, Abidjan). En ce qui concerne les prélèvements proprement dits des ressources ligneuses, l'exploitation a consisté en l'abattage de 6.228 arbres d'un volume de 39.756,271 m^3 au cours de la période 1987-1992 (Sous-direction de la statistique forestière, Abidjan).(tableau 3)

T3 . Prélèvement de produits ligneux (1987-1992)

Années	Volumes (m^3)	Nombres de pieds abattus
1987	5.445,506	886
1988	8.029,331	1.479
1989	11.530,848	1.911
1990	4.320,730	818
1991	8.336, 011	891
1992	2.093,845	243
Total	**39756,271**	**6.228**

Source : Sous-Direction de la statistique forestière, carnets de chantiers

L'analyse des carnets de chantiers fait apparaître la prédominance d'exploitants forestiers individuels. En effet, parmi les vingt noms ou raisons sociales identifiés il n'y a que deux sociétés, SEPBA et THANRY localisées à San-Pédro. Cette situation suggère une régression évidente de l'histoire forestière locale. Cette régression participe de la raréfaction des ressources ligneuses dont les conséquences sur le climat et l'activité agricole de la région sont manifestes depuis plus d'une décennie. En effet, la pluviométrie, inégalement répartie sur l'ensemble de la région, s'est fortement dégradée n'atteignant rarement que 1500 mm par an. Ceci n'est d'ailleurs que le prolongement de la situation nationale marquée par une régression pluviométrique de 4,6% par an (Banque mondiale, Côte-d'Ivoire Agriculture. Sector adjustement operation Washington : Banque mondiale, 1988. document de travail 11 : Evaluation impact).

La situation écologique de la région de Sassandra que nous venons de présenter à grands traits exerce une influence négative sur les relations qu'entretiennent les différentes communautés en présence. Les litiges de forêts constituent l'expression la plus perceptible de ce genre de tensions sociales.

SOURCES POUR UNE APPROCHE HISTORIQUE DES LITIGES DE FORETS

Avant d'aborder véritablement la question de ces litiges qu'on qualifierait, par extension étymologique, de fonciers, il est opportun de caractériser brièvement les sources qui ont été explorées.

A l'instar de beaucoup d'autres problèmes sociaux que traverse la Côte-d'Ivoire à l'étape actuelle, les origines des litiges de forêts s'enracinent dans le passé colonial de ce pays. Aussi **les rapports des services de l'Agriculture, des Eaux et Forêts de l'administration coloniale** constituent-ils les premières sources susceptibles de fournir des renseignements sur ces conflits. En ce qui concerne la région de Sassandra, les documents relatifs à l'"*Affaire Pavageau*", ce chimiste français ayant enfreint la réglementation domaniale au cours de l'exploitation d'une concession de 10.000 hectares située dans le cercle de Sassandra, représente, en l'état actuel de nos recherches, la première source historique pour une approche des litiges de forêts.

Mises à part ces sources de type ancien, il existe toute une série de sources, plus récentes, dont on rend mieux compte en termes *d'instances* de règlement de litiges de forêts.

En effet, tels qu'ils se manifestent actuellement, les litiges de forêts opposent avant tout les paysans-agriculteurs c'est-à-dire les ruraux qui ont en commun le travail de la terre (la forêt dans l'entendement populaire) et qui de ce fait vivent essentiellement dans les villages et les campements dont les chefs et autres notables représentent les premières instances ou *instances de bases* de règlement de ce genre de conflit. En effet, dans la région de Sassandra chaque village autochtone tient sous sa tutelle une multitude de campements d'allochtones dont le nombre varie sensiblement d'une zone à l'autre en fonction de la nature du processus migratoire ayant entraîné leur apparition. Ainsi, quand un agriculteur allochtone a un contentieux foncier, même si cela l'oppose à un autre allochtone, il s'adresse, bien entendu, par l'intermédiaire du chef de son campement, au chef du village autochtone dont ressort son installateur c'est-à-dire celui qui lui a cédé la portion de forêt litigieuse. Au temps où il y avait encore des chefs de canton[1] autochtones, les affaires dépassant les compétences des chefs de villages leur étaient transférées, mais, de nos jours, c'est au sous-préfet de Sassandra qu'incombe cette tâche lourde et complexe.

Deuxième instance de règlement des litiges de forêts, l'autorité sous-préfectorale de Sassandra a, dès 1986, mis en place à cet effet une commission spéciale présidée par le sous-préfet. **Les procès verbaux des sessions de cette commission** (cf. art.6 de la décision n° 68/PS/CAB portant nomination de ladite commission) établis par son secrétaire, en l'occurrence le chef de service des affaires domaniales rurales (un fonctionnaire de la direction départementale de l'agriculture et des ressources animales) constituent le second groupe de sources écrites pour une approche des litiges de forêt à Sassandra.

Le tribunal de Sassandra représente l'ultime instance pour le règlement des litiges de forêts. En effet, **les minutes des affaires civiles** et, parfois même pénales, conservées au greffe de cette institution judiciaire forment la troisième série de sources pouvant contribuer à l'analyse des conflits fonciers à Sassandra. Toutefois, compte tenu de la complexité avec laquelle se posent les questions foncières en Côte-d'Ivoire du fait de la coexistence du droit coutumier et du droit dit positif, la procédure conduisant à l'instance judiciaire suprême n'est pas toujours observée ce qui minimise le poids des litiges de forêts dans la balance des affaires civiles traitées par le tribunal de Sassandra. On pourrait voir trois raisons essentielles à ce *vice de procédure*. Premièrement, un nombre important de litiges de forêts trouvent, très souvent, des solutions satisfaisantes au niveau de l'instance villageoise ou sous-préfectorale. Deuxièmement, certaines victimes renoncent pour des raisons financières aux poursuites judiciaires. En effet, quand un litige porté devant la commission sous-préfectorale nécessite des enquêtes complémentaires, tous les frais y afférents incombent au plaignant. L'exemple de ce planteur, originaire de l'ex-boucle du cacao et fondateur du campement Tano Kouadiokro illustre parfaitement le propos: *J'ai versé 32.000F au Greffe, 32.000 FCFA à l'huissier de justice Yao et donné beaucoup d'argent aux commis de l'agriculture. Je payais le*

[1] Désignés par le gouverneur de la colonie sur proposition du commandant de cercle, les chefs de canton firent leur apparition dans le paysage politique de la Côte d'ivoire au début des années 1930. Après l'accession du pays à l'Indépendance en 1960, les chefs de canton en service n'ont pas été déchus automatiquement de leurs fonctions mais à leur décès le mandat prend fin.

carburant et nourrissais les agents constataires de l'agriculture". Troisièmement, les allogènes, notamment les ressortissants du Burkina-Faso (devenus économiquement dominants à Sassandra depuis la crise cacaoyère) ne souhaitent pas *se faire voir* par la justice et par conséquent se résignent, même quand les instances villageoises ne leur donnent pas entière satisfaction.

Sélectionnées et soumises à une analyse critique, ces sources tant orales que documentaires permettent d'appréhender l'évolution des litiges de forêts à Sassandra.

GENESE ET TYPOLOGIE DES LITIGES DE FORETS A SASSANDRA, 1902-1992

Immédiatement après l'érection de la Côte-d'Ivoire en colonie autonome par le décret du 10 mars 1893, les pouvoirs coloniaux entreprirent la conquête de la région de Sassandra en y installant un poste administratif dès le 4 septembre de la même année. Au début du XXème siècle, les premières concessions destinées essentiellement (si on s'en tient à la teneur des demandes formulées par les opérateurs économiques aux instances compétentes) aux activités agricoles et commerciales furent octroyées à des colons européens (Journal officiel de Côte-d'Ivoire (JOCI), 1902). Contrairement à ce qui s'est produit dans beaucoup de régions ivoiriennes, l'histoire de la propriété foncière à Sassandra remonte au processus de l'implantation du colonat européen y ayant initié les premiers domaines agricoles. Toutefois, cette oeuvre pionnière ne se fit pas toujours en conformité avec la réglementation alors en vigueur. De ce point de vue, l'"Affaire Pavageau" est très significative. Par un arrêté local du 1er janvier 1902, François Célestin Pavageau, ce chimiste expert français acquérait, en effet, une concession de dix mille hectares dans la région de Sassandra en vue d'une exploitation agricole (JOCI, 1902).

Mais le bénéficiaire, au lieu de "*se livrer aux cultures médicamenteuses*" comme il en avait exprimé l'intention "*a préféré faire uniquement de l'exploitation forestière... en abattant 1665 billes sur des terrains voisins situés en dehors des ses terrains*" (Archives Nationales de Côte-d'Ivoire (ANCI), 3RR, 167). Cette infraction a provoqué, dès 1905, le premier litige de forêt dans l'histoire de Sassandra. Quelles en pouvaient être les motivations ?

Les motivations de cet acte, qui est d'ailleurs connu dans l'histoire de la Côte-d'Ivoire sous le nom de l'"*Affaire Pavageau*", pourraient être situées d'abord, dans des considérations d'ordre général relevant de l'essence même du système capitaliste de production privilégiant le profit à court terme au détriment de toute autre forme conventionnelle de gestion des ressources de la nature.

Ensuite, cet acte frauduleux trouverait son explication dans l'attrait que la *filière bois*, par les profits qu'elle pouvait procurer au début du siècle, exerçait sur les différents opérateurs économiques en quête de gain. En effet, le bois a très tôt constitué un article important dans la série des produits d'exportation de la colonie de Côte-d'Ivoire. En 1907 plus de 20.000 tonnes d'acajou étaient exportés par la colonie (A.N.C.I, 1EE3 (3), X-35-53).

Ce litige qui opposait, pour la première fois en Côte-d'Ivoire, l'administration coloniale à une personne physique n'a connu de dénouement qu'en 1913 par un arrêté du ministre des colonies ayant "*déclaré M. Pavageau (François Célestin) déchu des droits que les arrêtés des 15 janvier 1902 et 19 janvier 1909 lui conféraient sur une concession de 10.000 ha accordée dans la région de Sassandra*" (ANCI, 3RR 167). Il constitue à ce titre un véritable fait historique invitant à nuancer, dans une certaine mesure, les idées fort répandues de nos jours sur la pénétration des forêts classées de l'Etat par les agriculteurs ivoiriens. En effet, l'historicité de l'"Affaire Pavageau" autorise à émettre l'hypothèse que les litiges de forêts en Côte-d'Ivoire remontent à ses origines coloniales et qu'ils se présentent comme l'une des conséquences du régime foncier hérité de cette époque. Par conséquent, de par la nature de l'"affaire Pavageau", on pourrait considérer l'individu lui-même comme le précurseur de l'occupation du domaine de l'Etat en Côte-d'Ivoire. En effet, suivant les termes de l'article premier du décret du 23 octobre 1904, même le rivage de la mer jusqu'à la limite des plus hautes marées ; les cours d'eau navigables et flottables; les lacs, les étangs et les lagunes; les canaux de navigation ; les sources et cours d'eau non navigables et flottables, etc..faisaient partie du domaine public. L'"*affaire Pavageau*" marque donc le début d'une première catégorie de litiges de forêts à Sassandra dans laquelle pourrait être classé le litige qui oppose actuellement l'Etat ivoirien aux agriculteurs cultivant les forêts classées dont les premières manisfestations remonteraient aux

années cinquante."*En Côte-d'Ivoire, la situation est toujours alarmante, malgré les efforts déployés par le service, et malgré une légère accélération de l'action des tribunaux. Il semble que l'appareil de répression soit parfois débordé par la masse des délits de défrichement en forêt classée*"(*Revue Bois et Forêts des Tropiques* n°27, janvier- février 1953 p.39).

Hormis cette première catégorie de litiges de forêts à caractère national, il existe un autre type de litige qu'on qualifierait de "superposition" dans lequel sont impliquées toutes les composantes de la société multi-ethnique de Sassandra. Ce sont les conflits les plus nombreux opposant d'abord les villages autochtones, ensuite les communautés allochtones entre elles et enfin, les autochtones aux allochtones. Ils paraissent aussi les plus significatifs à l'étape actuelle de l'histoire du peuplement de la région de Sassandra.

Un troisième type de conflit oppose les forestiers "migrateurs" à la recherche des dernières essences hors forêts classées aux agriculteurs dont ils détruisent sans compensation les plantations comme en témoigne d'ailleurs ce jeune planteur du village Godié de Niapidou : "*Les exploitants forestiers ont saccagé mes caféiers et mes cacaoyers pour tirer leurs billes sans me verser un seul sou*".

LES IMPLICATIONS DE LA PERMANENCE DES LITIGES DE FORÊTS A SASSANDRA

Certains analystes réduisent les causes de l'infiltration des forêts classées de l'Etat aux seuls fondements techniques de l'agriculture paysanne telle qu'elle est pratiquée en Côte-d'Ivoire et à l'insuffisance des moyens de police: "*Il y a deux raisons permanentes à celà: d'abord, l'attrait des gros gains procurés par les cultures industrielles de cacao et de café et ensuite, le fait que le service forestier a seul la charge de l'application de la politique forestière*"(Revue Bois et Forêts des Tropiques, op.cit.).

La précocité de l'occupation des forêts classées dans des régions comme Sassandra où les terres propices à ces deux cultures industrielles étaient abondantes invite toutefois à analyser autrement la permanence de ce type de litige dans l'histoire contemporaine de la Côte-d'Ivoire. A la lumière du cas de Sassandra où les premières demandes de déclassement de forêts émanant des populations autochtones riveraines datent des années quarante, il semble en effet, que l'occupation des forêts classées dans sa forme actuelle soit la réaffirmation du rejet de la philosophie forestière ivoirienne privilégiant la mise en défens de millions d'hectares de forêts sempervirentes, certes, autrefois faiblement anthropisés, mais constituant tout de même la propriété communautaire des villages. "*En 1951 quelques 2,7 millions d'ha, soit 37% de la superficie de la forêt dense, avait été classé*" (Aïdara, G.L., Parren, M.P.E., 125). En exemple, on pourrait citer le cas du village de Baléko-Niégré qui, en 1925, a été déplacé sur l'axe reliant Gagnoa à Sassandra pour des raisons, bien entendu, de l'oeuvre de colonisation. Ceci est d'autant plus intéressant qu'en 1937 cette forêt de Baléko était classée sous la dénomination de "forêt classée de Niégré". C'est ici que réside, à notre sens, les origines du forfait accompli par les habitants actuels du village enclavé de Baléko-Niégré en reconstituant leur terroir ancestral au début des années soixante. L'occupation des forêts classées de l'Etat dans la région de Sassandra qui est estimée actuellement à plus de 10% (Direction départementale de l'Agriculture, rapport annuel d'activités. Gestion 1992, p.50) présente donc une particularité se situant, notamment dans la totale implication des autochtones d'où son caractère socio-politique indéniable. Que peut-on dire des autres litiges dits de "superposition"?

Les premiers litiges de ce genre qui éclatèrent dans la région de Sassandra opposèrent deux villages autochtones d'ethnie différente. Il s'agit des villages de Misséhi (néyau) et de Paulybrousse (bakoué). Ce cas est édifiant à plus d'un titre. En effet, même si ce conflit n'a été porté pour la première fois devant l'instance politique moderne qu'en 1958, il semble prendre corps dans le mouvement endogène du peuplement de sassandra comme le montrent ces propos du chef du village de Misséhi : "*Les gens de Pauly sont des Bakoué donc des étrangers. Quand ils arrivèrent sur notre terre, ils furent installés par nôtre ancêtre, Douka Gnagbé, après leur avoir infligé une lourde défaite dans la guerre qu'il a été contraint de leur livrer parce qu'ils s'étaient installés sans son autorisation. Malgré cette défaite, l'ancêtre leur a permis quand même de s'établir mais il a pris soin de leur indiquer la frontière matérialisée encore aujourd'hui par la rivière Douwili. Cette limite a été franchie par les gens de Pauly après avoir cédé toutes leurs terres aux allochtones*".

Même si ce discours du chef de Misséhi sert avant tout à justifier le droit de propriété de son village sur la portion litigieuse à l'aide des données tirées de la profonde tradition, il n'en demeure pas moins évident qu'une telle confrontation montre que les alliances territoriales multiséculaires établies entre les différentes ethnies de la région s'avèrent désormais inopérantes. Le fait que trente cinq ans après la première tentative de règlement de ce litige par l'administration coloniale, il demeure sans solution suggère qu'il dépasse le cadre d'un banal conflit de forêt. Connu sous le nom d'"affaire Misséhi-Paulybrousse", ce litige constitue la preuve d'une remise en cause de la souveraineté territoriale des ethnies, même si à l'intérieur de chaque groupe ethnique on assiste désormais à une certaine recomposition des statuts concernant particulièrement la gestion foncière dont la manifestation est l'apparition de conflit opposant les villages d'un même canton.

Le deuxième ensemble de litiges de "superposition" renferme les conflits de forêts qui apparaissent entre des villages d'une même ethnie autochtone de la région de Sassandra. En effet, il n'existe plus de village à Sassandra qui n'ait pas de litige de forêts en instance de résolution. S'il n'a été révélé qu'un seul cas de ce genre de litige dans le canton Godié-Ouest dans lequel le village de Béyo est opposé à celui de Niapidou, dans le canton bakwé de Sassandra, pratiquement tous les villages sont impliqués dans ces litiges qu'on qualifierait d'*intraethniques*. Aussi note t-on les conflits qui opposent le village de Pauly-brousse au village de Sahoua, celui de Sahoua à Lobakouya, celui-ci étant lui-même opposé à Balékouya etc.. Quelle remarque inspire cette situation ?

Cette situation résulte du fait de l'extrême "violence" du processus migratoire ayant provoqué rapidement une saturation sociale au plan foncier. En moins d'une génération les autochtones bakwé se sont retrouvés à l'étroit (par rapport à la demande formulée par les immigrants) dans les limites de leurs terroirs ancestraux. Parmi les facteurs exogènes pouvant expliquer cette vitesse de l'immigration étrangère dans cette zone on pourrait citer d'abord, la grande sécheresse ayant frappé les pays du sahel et y ayant provoqué des mauvaises récoltes en 1966 et en 1973 ; ensuite, la politique nationale de mise en valeur du Sud-Ouest ivoirien (ARSO) et l'installation dans la région des déguerpis (estimés à 75.000 personnes) du barrage de Kossou (AVB) ; enfin, les augmentations du prix d'achat du cacao dans les années 1972-1976.

La saturation foncière qui se manifeste dans un tel contexte témoigne non seulement d'une certaine surévaluation de la rente forestière mais également de la mauvaise maîtrise de la loi classique de l'offre et de la demande par les différents acteurs économiques. Dans le canton bakwé notamment, l'appropriation spéculative de la rente forestière a atteint un seuil critique : de mille francs à la fin des années cinquante, l'hectare de forêt revient aujourd'hui à près de cent mille francs. Par ailleurs, ces pratiques traduisent, de la part des autochtones, une certaine résistance à la déstructuration de leur univers socio-économique causée en fait par l'afflux des migrants soutenus par les pouvoirs publics à travers la loi foncière non écrite: "la terre appartient à celui qui la met en valeur".

Plus significative encore paraît la permanence des conflits qui opposent les habitants d'un même village, voire du même lignage. Ils surgissent à la suite de la remise en cause des contrats de cession de forêts passés entre la "séniocratie" des lignages et des allogènes. C'est la phase dite "de la compétition entre autochtones et allogènes pour la rétrocession des lots déjà attribués" selon François Ruf.

Il s'agit en fait de tous les litiges dans lesquels s'affrontent directement les autochtones et les allochtones. Vingt cinq cas d'espèce ont été identifiés à travers les procès verbaux des séances de la commission ad'hoc de règlement des litiges domaniaux. En première instance on noterait que ces litiges traduisent des oppositions intergénérationnelles au niveau de la société locale et constitueraient de ce fait un indicateur du degré de remise en cause des fondements traditionnels du pouvoir économique et politique des aînés par les cadets. Toutefois, malgré leur permanence et leur gravité (trois cas ont même été transférés à la section pénale du tribunal de Sassandra) ces litiges n'ont pas encore provoqué de segmentation de lignages. Aucune apparition de nouveaux villages issus de telles situations n'a encore été constatée dans la région de Sassandra. On peut par conséquent émettre l'hypothèse que les mécanismes traditionnels de gestion du foncier conservent encore une

certaine crédibilité malgré l'influence culturelle poussée des allochtones, ceux singulièrement d'origine akan (certains chefs lettrés de la région parlent même d'Akanisation de leurs coutumes).

Quant aux implications des litiges opposant les exploitants forestiers aux agriculteurs, elles sont de deux ordres. Premièrement ces conflits attestent de la raréfaction des essences "nobles" qui ont longtemps fait l'objet de convoitise de la part des forestiers dans les années soixante-dix. Ils témoignent également de la détermination de l'Etat ivoirien à réglementer cette activité en interdisant désormais l'accès des forêts classées aux forestiers. Mais dans un second ordre, ces conflits mettent en exergue le flou savamment entretenu par l'administration forestière sur la destination de la redevance exigée aux forestiers en lieu et place de la clause qui exigeait d'eux la réalisation de travaux d'utilité publique au profit des populations dont ils exploitent les ressources. En effet, chaque exploitant agréé verse annuellement une taxe d'intérêt général (T.I.G.) de 600.000 francs au service du cantonnement forestier de Sassandra qui reverse cette somme à la sous-préfecture. Pour l'exercice 1991-1992 ces taxes d'intérêt général s'élevaient à 1.200.000 francs (DDARA,Sassandra, 1993, P.52). Ceci est d'autant plus important que les forestiers arguent (de leur bonne foi) qu'ils n'ont pas, pour avoir versé la redevance de 600.000 francs à la sous-préfecture, de compte à rendre aux agricultures. Comme en témoignent les informateurs du village godié de Sago "*les exploitants forestiers actuels ne respectent plus leurs engagements et causent d'énormes dégâts dans les plantations des planteurs. Ils disent aux villageois qu'ils ont payé les patentes à la sous-préfecture et à partir de ce moment ils ne doivent plus rien aux agriculteurs*". Tout ceci prouve que les litiges de forêts s'imbriquent dans l'ensemble des problèmes sociaux que traversent la société de Sassandra et les autorités locales ont saisi l'ampleur de la situation en prenant l'initiative de créer un cadre de concertation pour le règlement de ces conflits sociaux de type nouveau.

CONCLUSION : LE SENS DE L'INITIATIVE LOCALE EN MATIERE DE RESOLUTION DES LITIGES DE FORETS A SASSANDRA

Sur proposition du sous-préfet de Sassandra (correspondance n°63/SP-S), le préfet de cette circonscription administrative signe le 22 avril 1986 l'acte (décision n°68/PS/CAB) créant "une commission ad hoc de règlement de litiges domaniaux ruraux dans la sous-préfecture de Sassandra" (CRLDR). Composée de huit membres statutaires permanents auxquels s'adjoignent le chef du village concerné, le président du comité PDCI-RDA dudit village (la Côte-d'Ivoire était encore à l'ère du parti unique) et le ou les propriétaires terriens sans exclure toutefois la participation de "*toute personne dont le concours est nécessaire pour l'accomplissement de sa mission*" (cf.art.2 et 3 de la décision préfectorale) la commission se réunit sur convocation de son président, en l'occurrence le sous-préfet de Sassandra et peut se "*transporter sur les lieux du litige en cas de nécessité*". A l'issue de chaque séance un procès-verbal est dressé conformément à l'article 6 de l'acte de création. Initiative heureuse et démocratique (dans la forme), la commission qui, semble-t-il, était une première dans l'histoire contemporaine de la Côte-d'Ivoire, n'aura eu aucun impact réel sur le processus d'aggravation des tensions entre les différentes composantes de la société agraire et pluri-ethnique de Sassandra. Les raisons de cet échec sont multiples mais on peut en dégager trois qui, à notre sens, paraissent inhérentes à la nature même d'une telle institution. Considérons d'abord, le non respect de l'esprit démocratique initialement affiché par la commission qui se réunit uniquement à Sassandra contrairement à l'article 4 de son acte de création. Cette situation devient contraignante quand les séances se multiplient sans issue prévisible pour les personnes concernées qui sont en général des paysans dont les ressources financières, surtout en cette période de crise (1986-1992) étaient réduites. En plus, quand la commission *doit se transporter sur les lieux*, il revient aux plaignants d'assurer tous les frais ; ceci est insupportable pour les paysans. Ceux qui y arrivent, ont la faveur des membres de la commission d'où leur partialité que décrient certains plaignants. Par conséquent, on préfère ne plus s'en référer ou, pire encore, on rejette les décisions de la commission (cf.Affaire Pauly-brousse-Misséhi). Signalons ensuite, que la commission a été créée de manière tardive . En effet, les litiges de forêts dans un contexte de saturation foncière deviennent quasi insolubles et cette commission ne fait qu'entériner des situations de fait sans vouloir (était-elle d'ailleurs en mesure ?) trancher véritablement le problème de fond, la question foncière à laquelle sont liés ces différents conflits. Notons enfin le manque de suivi qui caractérise le fonctionnement de la commission ayant, depuis le départ de son initiateur (le sous-préfet Bahin Henri), pratiquement cessé de fonctionner laissant en instance toutes les affaires entamées entraînant la complexification de la situation socio-écologique où la question de l'occupation des forêts classées de l'Etat tient désormais la première

place. On pourrait émettre l'hypothèse que la création des Commissions Paysans-Forêt (CPF) au niveau national sur l'initiative de la SODEFOR en 1992 et l'installation de ses sections dans les différentes régions du pays a fini par mettre un terme aux initiatives locales. Or les CPF n'ont été créées que pour gérer le conflit opposant l'Etat ivoirien aux agriculteurs installés en forêts classées. Etait-il possible de trouver une passerelle entre les deux institutions pour une résolution globale des litiges de forêts en Côte-d'Ivoire ? Telle est la question centrale de la problématique forestière à la fin du XXème siècle en Côte-d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE

AÏDARA (G.L), PARREN (M.P.E.), 1994 - L'exploitation forestière, *Le Parc National de Tai, Côte-d'Ivoire : Synthèse des connaissances* , Riezebos (E.P.) , Vooren (A.P.) et Guillaumet (J.L.), éds., (édition provisoire).

Archives nationales de Côte-d'Ivoire (ANCI), 3RR, 167.

ANCI 1EE3 (3), X-35-53.

BANQUE MONDIALE, 1988 - *Côte-d'Ivoire Agriculture. Sector adjustement operation*, Document de travail 11 : Evaluation impact.

DDARA Sassandra, 1991 - *Rapport annuel d'activités. Gestion 1991*, Direction départementale de l'Agriculture et des Ressources animales , Sassandra.

DDARA Sassandra, 1992 - *Rapport annuel d'activités. Gestion 1992.*

DDARA,Sassandra, 1992 - *Rapport annuel d'activités. Gestion 1993.*

GUILLAUME (A.), Vimard (P.) - Santé de la mère et de l'enfant et dynamique familiale à Sassandra. *Etudes et Recherches*, n°, juillet 1990, ENSEA.

- *Journal Officiel Côte-d'Ivoire (JOCI)*, 1902.

-*Bois et Forêts des Tropiques*, N°27, janvier-février 1953.

CRISE ECOLOGIQUE, CRISE ECONOMIQUE, CRISE D'UN MODELE D'EXPLOITATION AGRICOLE

AJUSTEMENTS ET RECOMPOSITION SOCIALE SUR LES ANCIENS FRONTS PIONNIERS IVOIRIENS

Eric LEONARD

INTRODUCTION

L'histoire de la Côte-d'Ivoire indépendante a été marquée par l'expansion de la culture cacaoyère dans l'ensemble des régions forestières et la dépendance croissante de l'économie nationale vis-à-vis de cette production. Ce développement a largement reposé sur l'exploitation minière et la consommation d'une rente forestière aux composantes multiples (RUF 1988). L'économie de plantation ivoirienne a ainsi connu une succession de cycles de prospérité, au cours desquels une région émergeait comme pôle de production, attirait migrants et capitaux, puis végétait et déclinait au profit d'une autre zone encore peu exploitée et présentant des ressources forestières intactes (RUF 1991). Ce mode de diffusion a connu sa plus forte expression lors du développement des fronts pionniers dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest du pays entre 1960 et 1985.

Au cours de la phase d'expansion des fronts pionniers, les systèmes de production agricole adoptés par les migrants ont poursuivi deux objectifs majeurs : d'une part marquer l'appropriation du sol par la plantation dans un contexte de forte concurrence et en l'absence de code foncier ; d'autre part maximiser la productivité du travail, qui constituait dans ces conditions le facteur limitant. Certains groupes sociaux se sont ainsi différenciés par leurs résultats économiques et leur capacité à constituer rapidement un capital-plantation important; ce fut le cas en particulier des Baule, originaires du centre de la Côte-d'Ivoire, qui ont été les grands vainqueurs de la "course à la forêt". Ces performances correspondaient à un modèle technique et d'organisation sociale qui a été progressivement diffusé à l'ensemble de la société agraire.

Cette société se trouve aujourd'hui confrontée à plusieurs facteurs de blocage. Le premier concerne l'épuisement des réserves forestières et l'impossibilité qui en résulte pour les exploitations de se reproduire par déplacement d'une partie de la population sur la frontière agricole. Les planteurs doivent désormais faire face à une baisse continue de la productivité du travail agricole, liée au vieillissement des plantations et à la dissolution des rentes différentielles associées au milieu forestier (RUF 1987). A partir de 1988, l'effondrement du prix du cacao, la déstructuration des filières de commercialisation et de crédit ont précipité une crise qui paraissait inéluctable.

Cette crise conduit à une remise en cause du "modèle baule" d'exploitation agricole. De nouvelles techniques, d'autres schémas d'organisation sociale émergent, qui apparaissent mieux adaptés aux transformations de l'environnement écologique et économique. Ces évolutions préfigurent une recomposition de la société agraire, dont l'enjeu majeur sera la mise en place de systèmes de production stables, qui ne soient pas dépendants de l'existence d'un "précédent-forêt".

Cet exposé vise à caractériser ces transformations et à en évaluer les implications sociales et économiques sur le long terme. Elle repose sur des enquêtes réalisées sur les anciens fronts pionniers du Sud-Ouest ivoirien, dans les sous-préfectures de Méadji et de Sassandra. Ce choix géographique correspond à un cadre historique homogène et à des exploitations qui se trouvent encore à l'apogée du "cycle du cacao" (les plus anciennes plantations ont 25 ans). Les problèmes inhérents à la reproduction des exploitations cacaoyères (renouvellement du verger, reconversion, ou décapitalisation et abandon) qui touchent d'autres régions ne se posent ici que de façon marginale : les transformations observées peuvent être considérées comme des conséquences directes de la crise économique et de l'épuisement des réserves forestières.

EXPANSION DES FRONTS PIONNIERS ET MISE EN PLACE D'UN MODELE SOCIAL ET TECHNIQUE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Le développement de l'économie de plantation dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire s'est caractérisé par l'afflux de migrants originaires des savanes ivoiriennes (Baule) et des pays soudaniens limitrophes (Burkina Faso, Mali), vers des espaces forestiers vierges, sur lesquels les populations autochtones n'avaient qu'une faible emprise. Ces fortes disponibilités foncières et des mesures politiques favorables aux colons agricoles (cessions à bas prix imposées aux autochtones, conformément au slogan "la terre appartient à celui qui la met en valeur", laxisme dans la gestion du domaine forestier de l'État) ont contribué à établir un coût d'accès à la terre initialement faible. En l'absence de capital technique important (haches, houes, machettes... et fèves de cacao), la force de travail a constitué le principal facteur limitant du développement des exploitations.

Si certains planteurs cumulateurs, qui avaient déjà créé une exploitation dans les anciennes zones cacaoyères, ont pu s'appuyer sur des revenus réguliers pour employer des salariés, l'accès à la main-d'œuvre s'est généralement effectué sur la base d'un échange de forêt contre du travail. Cette formule permettait d'accroître rapidement la surface en plantation et de marquer l'appropriation foncière, en même temps qu'elle contribuait à créer des relations de clientélisme entre les nouveaux arrivants et le pionnier qui remplissait les fonctions de "chef de terre". Elle représentait également une contradiction majeure : pour capter la main-d'œuvre nécessaire à la mise en valeur rapide des surfaces acquises et éviter la remise en question des droits sur ces surfaces, il devenait nécessaire d'en aliéner une partie importante. Cette contradiction ne pouvait être levée que par la colonisation de nouvelles terres. Des stratégies d'expansion foncière, visant à l'acquisition de très grandes surfaces dont la majorité était rétrocédée à la main-d'œuvre, ont ainsi été mises en œuvre par les pionniers baule et reproduites, à leur échelle, par les nouvelles vagues de migrants, donnant lieu à une véritable course à la forêt (LENA 1979, LESOURD 1988)[1]. Ce système s'appuyait sur des réseaux villageois permettant aux pionniers de canaliser les arrivées et de s'approprier la force de travail des migrants avant leur installation définitive.

Les conditions d'accès à la terre et au travail ont conduit à définir un système de production spécifique, qui permettait une extension rapide des plantations cacaoyères et assurait une productivité du travail élevée. Le système de culture adopté par les pionniers baule, associant l'igname, la banane et le cacao, présentait une excellente complémentarité agronomique (les cacaoyers bénéficiant du travail du sol lié au buttage puis à la récolte de l'igname ainsi que de l'ombrage des bananiers), et permettait de rémunérer une grande partie du travail de plantation et d'entretien par la production vivrière (RUF 1988). Les techniques employées (défriche par le brûlis, sans abattis ; semis du cacao à haute densité précédant un éclaircissement tardif du nombre de pieds; emploi de variétés précoces) visaient également à maximiser la productivité du travail. De la sorte, un actif agricole pouvait planter un hectare par an, en assurant son approvisionnement vivrier et la commercialisation d'un surplus non négligeable[2].

Les performances de ce système et l'augmentation régulière du prix du cacao ont généralement conduit les planteurs baule à étendre leurs plantations à l'ensemble du foncier disponible, au risque de compromettre leur autosuffisance vivrière. Leur système de production reposait sur le défrichement d'une nouvelle parcelle chaque année et le déplacement constant de la frontière agricole, jusqu'à épuisement des réserves forestières. Les exploitations ainsi créées ont souvent atteint des dimensions importantes, dépassant fréquemment 10 hectares pour atteindre jusqu'à 200 ha.

Au long de la phase pionnière, le système de production baule s'est ainsi imposé comme un modèle, dont la logique économique et les composantes techniques ont été progressivement adoptées par l'ensemble des migrants (Dyula ivoiriens, Burkinabè, Maliens), ainsi que par certains secteurs de

---

[1] Les premiers Baule installés sur le front pionnier de Soubré, ont ainsi acquis des domaines pouvant dépasser 2000 ha. Aujourd'hui, leurs plantations n'excèdent pourtant jamais le dixième de cette surface.

[2] RUF (1988) fait ainsi état d'un rythme moyen d'extension des plantations de 1,66 ha par an sur les exploitations baule du Centre-Ouest et LENA (1979) a observé une croissance moyenne de 2,89 ha/an chez les planteurs cumulateurs du front pionnier de Soubré.

la société autochtone. Mais les exploitations créées par ces différents groupes ont rarement atteint des dimensions importantes. L'une des explications à cet état de fait réside dans l'existence d'une véritable "rente de monopole" détenue par les Baule, découlant du contrôle de l'information et de l'appui des pouvoirs publics, qui leur a permis de s'adjuger des surfaces beaucoup plus importantes que celles auxquelles eurent accès les migrants dyula ou Burkinabè. Les Burkinabè en particulier ont constitué une vague migratoire postérieure à celle des Baule et sont souvent arrivés sur la frontière agricole dans une phase de renchérissement relatif du facteur terre. Malgré les immenses superficies dont ils étaient les dépositaires, les lignages autochtones n'ont pas davantage pu constituer un capital-plantation conséquent, dans la mesure où l'environnement politique et social ne leur a pas permis de créer une véritable rente foncière (DOZON 1985), en même temps qu'il les plaçait en marge des réseaux "ethniques" d'accès à la main-d'œuvre allochtone. Cet accès plus restreint à la terre pour les uns, au travail pour les autres, s'est traduit par l'impossibilité de constituer des exploitations de grande taille, comparables à celles des pionniers baule.

Les limites de ce modèle tiennent à son mode de fonctionnement. Dès lors que les réserves forestières ont été consommées, plantées de cacao ou cédées aux travailleurs, le taux d'exploitation de la main-d'œuvre décroît, de même que sa productivité, du fait de l'impossibilité qui en résulte de perpétuer l'association cacao-vivrier. Le renchérissement du facteur travail freine le passage à des systèmes de production plus intensifs après la phase d'expansion foncière et de marquage du sol, extensive par nature. L'entretien des plantations repose alors sur des rapports de métayage et des itinéraires relativement extensifs, faisant un appel limité aux intrants et privilégiant la productivité du travail au détriment des performances agronomiques : les rendements cacaoyers se maintiennent autour de 500 kg/ha. Des formes d'intensification relative, portant sur emploi accru d'intrants (produits phytosanitaires, plus rarement engrais) ont été observées chez certains grands planteurs baule (LEONARD 1993), mais leur abandon au cours des dernières années semble cependant indiquer qu'elles reposaient davantage sur les crédits avancés par les commerçants de cacao, que sur le réinvestissement des revenus de l'exploitation.

Les revenus cacaoyers ont rarement été consacrés à améliorer les techniques d'exploitation, l'achat d'atomiseurs pour le traitement des plantations excepté. Tant que des disponibilités foncières ont existé, l'acquisition de nouvelles parcelles de forêt garantissait un taux de rentabilité du capital beaucoup plus élevé. Le "modèle baule" correspondait également à des stratégies d'extraversion qui réduisaient les retours de capitaux vers l'exploitation : scolarisation d'un nombre important d'enfants, qui limitait le niveau de la main-d'œuvre familiale; construction de logements en ville ou dans le village d'origine (CHALEARD 1993, LESOURD 1988). Si ces stratégies se sont avérées économiquement fondées tant que l'État ivoirien a rempli ses fonctions d'intégration et que la croissance urbaine s'est poursuivie, elles ont lourdement pesé sur la capacité des planteurs à faire face à la crise dès lors que les plans d'ajustement structurel ont réduit leur rentabilité.

Certains blocages sont apparus bien avant l'effondrement des prix du cacao. Ils correspondent à la baisse tendancielle des rendements et de la productivité du travail, inhérente au cycle biologique du cacao, ainsi qu'à l'accroissement des coûts de production à mesure que la frontière agricole s'éloigne de l'exploitation. Les stratégies d'insertion dans la société urbaine et les relations avec le village d'origine deviennent alors plus difficiles à financer, au détriment de l'exploitation. Au terme du cycle de vie du planteur, plutôt que de prendre en charge un verger sénescent et se lancer dans une opération hasardeuse et coûteuse de replantation, ses successeurs auront intérêt à se déplacer vers de nouvelles terres forestières, porteuses de rente différentielle[3], entamant un nouveau cycle pionnier. Le système de production est alors reproduit à l'identique, sans remettre en question ses bases techniques et sociales. La migration d'une partie de la population sur les fronts pionniers a ainsi constitué le mode de reproduction privilégié des exploitations cacaoyères et du "modèle baule". Cette logique est également à l'origine d'une classe de planteurs cumulateurs, qui ont

[3] La rente différentielle-forêt (RUF 1987), correspond aux gains de productivité que le paysan obtient en cultivant un milieu forestier vierge : fertilité minérale élevée grâce au brûlis de la biomasse forestière, que l'importante quantité de matière organique permet de fixer, mais qui décroît rapidement après disparition du couvert arboré; meilleure disponibilité en eau, grâce à "l'effet tampon" de l'environnement forestier et au pouvoir de rétention de sols riches en matière organique; faible incidence des adventices, maladies et parasites des cultures, qui simplifient considérablement les travaux d'entretien.

maintenu leurs niveaux de productivité du travail et du capital en suivant la progression de la frontière agricole (LENA 1979, RUF 1988).

LA CRISE DU MODELE ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES

On peut distinguer trois dimensions à la crise qui touche les anciens fronts pionniers depuis 1988. La première correspond à la fin du cycle pionnier, à l'épuisement des dernières réserves de forêt au niveau national comme à l'échelle de chaque exploitation. La dissolution des rentes associées au milieu forestier ne peut plus être compensée par la colonisation de nouvelles terres. Deux alternatives s'offrent alors au planteur : soit maintenir les niveaux de production par une intensification relative (emploi accru de main-d'œuvre et d'intrants pour préserver l'état sanitaire des cacaoyers et prolonger leur espérance de vie) ; soit maintenir la rémunération du travail familial au prix d'une extensification (diminution des niveaux de main-d'œuvre salariée et de consommation d'intrants) et d'une dégradation du verger, c'est-à-dire en décapitalisant sur son "capital-plantation". Dans la majorité des cas, les transferts de revenus vers la ville ou le village d'origine et le vieillissement de la main-d'œuvre familiale ont conduit à adopter le second comportement.

Les effets de ce premier facteur de crise ont été exacerbés par l'effondrement des prix au producteur et la désorganisation des filières de commercialisation et de crédit. Entre 1988 et 1992, le prix bord-champ du café non décortiqué a été divisé par 4, celui du cacao par 2,7[4]. Les sources de crédit se sont taries avec les financements accordés par les commerçants de cacao et à plusieurs reprises, en 1988 puis en 1993, les planteurs n'ont même pas pu écouler leur production. Ils sont confrontés depuis 5 ans à une crise de liquidités qui les a amenés à réduire considérablement, voire à supprimer leur consommation d'intrants (insecticides, pièces de rechange pour les atomiseurs). Une grande partie de la main-d'œuvre salariée, qui n'avait pu être payée au plus fort de la crise, est partie. Au total, les planteurs ont dû faire face à une baisse de 60 à 80% de leurs revenus monétaires, qui les a conduit à compresser les dépenses de scolarisation et de santé et à réduire les rations alimentaires.

Cette crise a été amplifiée par le désengagement de l'État qui a démissionné des fonctions de régulation et d'intégration qu'il remplissait auparavant. Depuis le milieu des années 1980, les débouchés en ville et dans l'administration se ferment aux jeunes générations, alors que parallèlement le regain d'intérêt pour l'environnement et la production forestière conduit à bloquer l'accès aux forêts classées, voire parfois à en évacuer les occupants (LEONARD et IBO 1994). Des interventions désastreuses sur la filière cacaoyère (interdiction de vendre la récolte intermédiaire en 1993, suivie d'une tentative d'éviction des intermédiaires privés qui bloqua le démarrage de la campagne 1993/1994) ont accru chez les planteurs le sentiment de "lâchage" de la part du pouvoir.

Cette dégradation de l'environnement économique et écologique a conduit à remettre en question des bases techniques et sociales (à l'échelle de la société paysanne comme de la société globale) du modèle pionnier d'exploitation agricole. La première conséquence est la réduction sensible des niveaux de main-d'œuvre. Le nombre de salariés annuels a baissé de presque 50% et les "six-mois"[5] ont virtuellement disparu. Le métayage au tiers, qui permet au planteur de transférer sur sa main-d'œuvre une part proportionnelle du risque économique, est devenu le rapport de production dominant. Mais il n'y a eu qu'un faible accroissement du nombre de métayers. Ceux-ci sont restés dans la mesure où une augmentation de la surface récoltée leur était allouée et lorsque les planteurs ont pu leur fournir des gages de sécurité quant à l'alimentation et aux dépenses de santé. Or les stratégies d'occupation de l'espace par les cacaoyers ont conduit nombre d'exploitations à un déficit vivrier chronique et l'alimentation est parfois devenue le principal facteur limitant de l'activité agricole. Aujourd'hui, l'autosuffisance est pour tous un souci prioritaire, auquel les

[4] Le prix du kg de café non décortiqué est passé de 200 à 50 F et souvent même à 25 F cfa à distance des principaux axes de communication. Celui du cacao a été officiellement réduit de 400 à 200 F, mais durant la campagne 92/93, les prix pratiqués par les "pisteurs", sous couvert d'achat à la qualité, étaient plus proches de 150 F cfa.

[5] En phase pionnière, la formule des "six-mois", jeunes venus du pays baule après le buttage de l'igname pour participer à l'entretien des plantations et à la récolte du cacao, représentait la forme de travail salarié dominante. Il s'agissait d'une étape nécessaire avant l'attribution d'une parcelle de forêt et l'installation définitive sur le front pionnier.

planteurs cherchent à remédier par l'introduction de cultures vivrières sous les plantations (igname *cocoa-ase*, taro *macabo*) et la mise en culture de friches louées aux autochtones (LEONARD et OSWALD 1994).

La baisse du volume global de main-d'œuvre, le report de la force de travail sur les cultures vivrières, la crise de liquidité, se traduisent par une forte diminution des soins accordés aux plantations. Sur l'ancien front pionnier de Soubré, le nombre de traitements insecticides est passé d'une moyenne de 1,9 en 1988, à moins de 1 en 1992; et l'année suivante, après l'interdiction de commercialiser la récolte intermédiaire, l'immense majorité des planteurs a dû y renoncer. Entre 1988 et 1992, les rendements cacaoyers ont baissé de 20 à 50% : après 4 années de crise, ils dépassaient rarement 400 kg/ha sur des vergers en pleine maturité (LEONARD 1993). Le potentiel productif des plantations s'est fortement dégradés, ce qui réduit encore les possibilités de fixer la main-d'œuvre. Le vieillissement des cacaoyères s'accélère, les moins productives étant abandonnées : de nombreuses exploitations sont engagées dans un processus de décapitalisation qui met en péril leur reproduction à court terme.

DES SYSTEMES DE PRODUCTION MIEUX ADAPTES AU NOUVEL ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE

La crise qui touche le "modèle baule" conduit à s'interroger sur l'apparition d'innovations techniques et sociales susceptibles de freiner les mécanismes de décapitalisation et d'assurer la pérennité des systèmes de production cacaoyère. Des groupes qui se trouvaient dans des conditions de moindre compétitivité au cours de la phase pionnière, émergent aujourd'hui comme les acteurs principaux d'un processus de recomposition sociale, en mettant à profit le contrôle qu'ils exercent sur les deux principaux facteurs de production, la terre et le travail.

Les aînés autochtones : contrôle des friches et appropriation d'une rente foncière

Le faible développement des plantations cacaoyères chez les autochtones bakwé doit être interprété en fonction des difficultés d'accès à la main-d'œuvre qui caractérisent ce groupe. Dès les années 1920, les réquisitions de l'administration coloniale et l'affaiblissement des pouvoirs patriarcaux traditionnels ont provoqué un fort exode rural (DOZON 1985). Par la suite, plus que chez les Baule, les stratégies familiales ont été exclusivement orientées vers l'extérieur et l'insertion urbaine. Lorsque ses forêts sont devenues des enjeux économiques d'importance, la société bakwé n'a pu opposer aux pionniers une attitude concertée et cohérente. Il faut y voir une conséquence des pressions exercées par l'administration en faveur des migrants, mais également un effet de la déstructuration dont cette société a été l'objet depuis la colonisation.

Le fait marquant est que les autochtones n'ont pu instaurer un système d'échange du foncier contre du travail, tel qu'il était pratiqué par les pionniers. Les cessions de terres ont procédé de démarches individuelles, en contradiction avec les règles traditionnelles de contrôle du foncier, prenant la forme de ventes à caractère définitif, effectuées à l'insu de la communauté villageoise et le plus souvent à très bas prix. Ce qui caractérise ce processus, c'est que l'appropriation privée du foncier s'est affirmée par et à travers sa vente (DOZON 1985). Étant simultanée à la dépossession, elle n'a pu donner lieu à une rente foncière, sauf partiellement et de façon ponctuelle, sous la forme de rétributions réclamées aux Dyula et aux Burkinabè qui avaient été obligés de s'installer au voisinage immédiat des villages autochtones par manque d'appuis ou de capital. Déjà privés de main-d'œuvre familiale, les Bakwé n'ont pu capter une force de travail bon marché et semi-captive, l'accès à la main-d'œuvre allochtone se faisant au travers de contrats salariés de courte durée (journaliers ou à la tâche), plus coûteux, qui devaient être financés par de nouvelles ventes de forêt.

Cette pénurie a bloqué l'accumulation sous forme de plantations. Contrairement au système de production adopté par les pionniers, cultures vivrières et cultures pérennes ont souvent été dissociées, ce qui s'est traduit par la multiplication de friches d'âge variable qui, comme les bas-fonds, sont restées en marge d'un marché foncier orienté exclusivement vers les terres forestières. Ces terrains, de faible potentiel pour la culture cacaoyère, sont pourtant très convoités aujourd'hui. L'épuisement des réserves forestières, les stratégies d'extension maximale des plantations et la chute du prix du cacao ont généré une forte demande pour des terres aptes aux cultures vivrières. Et les droits sur ces

terres sont désormais bien définis : depuis le début des années 1980, devant l'imminence d'une dilapidation totale de leur patrimoine, les lignages bakwé se sont répartis l'ensemble des réserves foncières et un régime de propriété privée s'est institué. Friches et bas-fonds constituent aujourd'hui un marché où les prix augmentent rapidement : un hectare de jachère de deux à trois ans peut se vendre jusqu'à 50 000 F cfa, quand le prix de la forêt noire plafonne à 100 000 F/ha depuis 1988. Mais il est beaucoup plus avantageux de les louer pour un cycle de culture. Le loyer d'un hectare varie entre 10 et 15 000 F selon la qualité du recrû, ce qui signifie qu'en une dizaine d'années, le propriétaire peut récupérer l'équivalent de la valeur marchande de sa terre.

L'émergence d'une rente foncière correspond à une inversion du rapport de force autochtones-allochtones[6]. Le produit de la rente foncière est prioritairement employé à couvrir les besoins monétaires des familles. Mais le manque de liquidités conduit souvent les paysans allochtones à proposer un service en travail (sarclage d'un hectare de plantation ou défrichement d'une surface équivalente de friches) contre l'usage de la terre pour un cycle de culture. Ces transferts ont permis aux propriétaires fonciers de compenser partiellement les départs de manoeuvres permanents et de conserver un certain niveau d'entretien de leurs plantations. L'existence de réserves foncières est également un moyen de s'attacher les services de métayers, qui s'assurent par ce biais l'usufruit d'une parcelle vivrière et la couverture des besoins alimentaires de leur famille.

Cet échange de terre contre du travail a cours également sur les terroirs qui ont été touchés tardivement par les migrations (sur la rive gauche du Sassandra notamment), où les lignages autochtones sont parvenus à mieux maîtriser les installations. Des superficies réduites de forêt sont alors cédées contre la plantation et l'entretien d'une surface équivalente de cacaoyère, la cession devenant effective à l'entrée en production de la nouvelle plantation. Ces vergers s'accommodent de systèmes d'entretien extensifs, le taux de rentabilité du capital-travail investi étant très élevé pour le propriétaire, puisqu'il n'a pas eu à le réaliser lui-même. Des stratégies de reconstitution partielle de la rente différentielle-forêt peuvent également être observées lorsque la surface contrôlée est suffisante pour laisser certaines friches hors de la sole vivrière : les propriétaires manifestent clairement leur désir de favoriser le recrû d'une forêt secondaire en vue d'une plantation future (LEONARD et OSWALD 1993).

Ces possibilités demeurent cependant l'apanage des chefs de famille et des membres des lignages aînés. Elles ne résolvent en rien les problèmes d'installation des jeunes générations, dont l'accès à la terre demeure conditionné à de forts prélèvements en travail de la part des aînés : il s'agit de l'une des composantes, et non la moindre, de la rente foncière dont bénéficient ces derniers. Les jeunes bakwé se trouvent en ce sens dans une situation de blocage similaire à celle que connaissent leurs homologues baule, sans perspectives d'accès aux terres forestières et avec une force de travail limitée, ce qui hypothèque toute possibilité de créer une plantation (voir OSWALD dans cet ouvrage).

Les Burkinabè : contrôle de la main-d'oeuvre, intensification, accumulation

Tous les planteurs n'ont pas été touchés de façon équivalente par l'accroissement du coût de la main-d'œuvre consécutif à l'épuisement des réserves foncières. Les Baule ont dû faire face à la défection de leurs travailleurs saisonniers ("6 mois"), pour lesquels l'accès à la terre était la principale motivation. La chute du prix du cacao a ensuite porté un coup fatal au système de recrutement qui fonctionnait depuis la mise en place du front pionnier. Pour les allochtones du nord de la Côte-d'Ivoire et les Burkinabè, l'accès à la main-d'œuvre repose en revanche sur des réseaux familiaux et un système de coercition beaucoup plus prégnants et efficaces. Le coût de cette main-d'œuvre est également plus faible et il n'a pas été affecté par les stratégies d'implantation en ville, comme ce fut le cas pour les autochtones ou les Baule. Ce faible coût du facteur travail doit bien sûr être analysé en fonction du différentiel de niveau de vie et dans le coût de reproduction sociale de la main-d'œuvre qui existe entre les régions du sud et du centre de la Côte-d'Ivoire et les savanes soudaniennes.

---

[6] Il est possible que la fin du cycle cacaoyer pionnier, en libérant des terres (vieilles plantations) et en provoquant le départ d'une partie de la population, remette en cause l'existence de cette rente, ou au moins son niveau, comme cela semble être le cas dans les parties du Sud-Ouest où l'économie de plantation à connu un développement précoce (dans l'arrière-pays du port de Sassandra par exemple).

Pour expliquer le faible niveau de rémunération auquel la main-d'œuvre Burkinabè, familiale aussi bien que salariée, accepte de se soumettre, il nous faut faire référence à un seuil fictif de "reproduction", qui correspond au revenu minimum permettant au paysan de satisfaire les "besoins incompressibles", socialement reconnus, de sa famille. Le niveau de ce seuil s'est notablement abaissé avec la crise pour tous les groupes sociaux (compression ou suppression des dépenses à caractère social - prestations matrimoniales et funérailles - et des frais de scolarité, de santé ou d'alimentation), mais il demeure beaucoup plus faible pour les producteurs d'origine soudanienne, dont la force de travail se reproduit en partie dans la région d'origine et dont les stratégies demeurent centrées sur l'exploitation agricole. Ils bénéficient de ce fait d'un taux d'exploitation de la main-d'œuvre bien supérieur, qui leur permet de préserver une marge d'accumulation, même lorsque le prix du cacao est très faible. De fait, et malgré des conditions d'accès au marché plus défavorables (nous verrons pour quelles raisons), les Burkinabè semblent avoir été beaucoup moins affectés par la baisse du prix du cacao que les autres groupes de planteurs.

L'existence d'une main-d'œuvre semi-captive se traduit par l'adoption de systèmes de production beaucoup plus intensifs en travail. Si l'on considère la surface cultivée rapportée au nombre total de travailleurs comme un indice d'intensification, les Burkinabè, avec une moyenne de 2,9 ha/actif, devancent nettement les Baule (3,78 ha) et les autochtones (3,67 ha). Ces écarts se traduisent par un entretien beaucoup plus soigné des plantations. L'emploi d'intrants chimiques est également plus fréquent et intensif, alors que la tendance dans les autres groupes est à l'abandon de tout traitement. Cela fut particulièrement évident en 1993, lorsque l'interdiction administrative de commercialiser la récolte intermédiaire a privé les planteurs de tout revenu au moment où ils devaient financer les sarclages et les traitements insecticides. La plupart des planteurs n'ont alors pu profiter d'une pluviométrie favorable, et les rendements cacaoyers sont généralement demeurés en-deçà de 500 kg/ha. Sur les exploitations Burkinabè en revanche, la consommation de produits insecticides, et même d'engrais, a été importante et les rendements ont été deux fois supérieurs aux moyennes observées chez les planteurs baule, atteignant 1,5 t./ha sur certaines exploitations.

Comment interpréter ces écarts ? Les producteurs d'origine soudanienne, et les Burkinabè en particulier, disposent à l'évidence d'une forte capacité à mobiliser l'épargne. Leurs réseaux de crédit peuvent d'autre part s'ajuster avec beaucoup de rapidité à une demande importante, comme ce fut le cas en 1993, lorsqu'une conjoncture climatique favorable a laissé présager d'une production importante. Ces conditions sont liées à l'essor d'un groupe de planteurs-entrepreneurs ayant réinvesti les produits du boum cacaoyer dans l'achat de véhicules et le commerce du cacao et des intrants, lorsque leurs homologues baule ou autochtones orientaient leurs stratégies vers le milieu urbain. A l'occasion de la crise des années 1988-90 et de la restructuration de la filière cacaoyère, ils ont su gagner des parts de marché sur leurs concurrents en respectant leurs engagements vis-à-vis des planteurs et des exportateurs et en s'appuyant sur l'importante communauté Burkinabè[7].

Ces réseaux de crédit et de commercialisation reposent sur un tissu social très structuré et hiérarchisé, et leur fonctionnement a peu de chose à voir avec celui d'un marché libre. Les mécanismes de coercition y sont très contraignants et ont sans doute opéré, lors de la phase pionnière, comme un frein aux comportements individualistes d'expansion foncière (tels qu'ils furent mis en pratique par les Baule) et au développement des exploitations. En période de saturation foncière et de pénurie financière, ils représentent en revanche une sécurité : les contraintes demeurent, et se traduisent notamment par le prélèvement d'une part importante du surtravail des planteurs, via les prix d'achat du cacao - inférieurs de 10% en moyenne à ceux dont bénéficient les Baule et les autochtones - et les services rendus aux chefs de la communauté, mais elles sont compensées par un accès privilégié à la main-d'œuvre et au crédit.

Les performances économiques des Burkinabè se traduisent de nos jours par des stratégies offensives d'expansion foncière à travers l'usure. A l'occasion des enquêtes réalisées en février-mars 1994, nous avons rencontré un métayer Burkinabè qui, par le biais d'un prêt de 200 000 F CFA (l'équivalent d'une tonne de cacao marchand), avait acquis un droit d'usufruit de deux ans sur une plantation de 4 hectares, mise en gage par son propriétaire, l'un des chefs historiques de la

[7] Les Burkinabè représentaient, selon le recensement de 1988, 34.4% de la population des fronts pionniers, contre 35.7% pour les Baule et 7.2% pour les autochtones.

migration baule, détenteur d'un verger de 160 ha ! Les Burkinabè sont omniprésents sur le marché foncier et sont à l'origine de la plupart des achats de friches et de vieilles plantations aux autochtones. Le taux élevé d'exploitation de la main-d'œuvre leur permet de réaliser de gros investissements en travail pour valoriser ou réhabiliter ces terrains (aménagement des bas-fonds, rénovation des vieilles cacaoyères). Cette capacité d'expansion et de mise en valeur de terres dont le potentiel était autrefois déconsidéré alimente à son tour la pompe à main-d'œuvre et contribue à sécuriser la force de travail des exploitations.

LES RECOMPOSITIONS EN COURS : PERSPECTIVES SUR LE LONG TERME

La chute du prix du cacao a amplifié les effets de l'épuisement des réserves forestières (renchérissement de la main-d'œuvre, baisse de la productivité du travail). Le modèle baule de grande exploitation, où le verger cacaoyer occupe la totalité de la surface et fournit la totalité du revenu, est celui qui a le plus pâtit des transformations de l'environnement économique et agro-écologique. Aujourd'hui, les systèmes de production semblent évoluer vers deux pôles, opposés quant à leur logique et à leurs bases sociales et techniques : d'une part des systèmes extensifs, dont la stabilité (la préservation du "capital-plantation") dépend du contrôle de grandes superficies et de la perception d'une rente foncière; d'autre part des systèmes intensifs en travail, dont la mise en œuvre est conditionnée à l'accès à une main-d'œuvre, familiale aussi bien que salariée, peu coûteuse. Dans ce cas, la poursuite de l'intensification, par un recours accru aux intrants, est tributaire des possibilités d'accès au crédit et des conditions climatiques de chaque année, une pluviométrie défavorable dissuadant, en l'état des marchés, tout investissement dont la rentabilité n'est pas assurée.

L'adoption de systèmes de plus en plus extensifs concerne de larges pans de la société agraire. Les planteurs qui ne pouvaient mobiliser une force de travail bon marché ont compensé la baisse des prix en comprimant les dépenses salariales et leur consommation d'intrants. Ils sont parvenus à préserver un certain niveau de rémunération au prix d'une dégradation de l'état des plantations, assimilable à une décapitalisation. Dans la mesure où les réserves foncières sont insuffisantes pour permettre une reconversion vers la production vivrière à des fins commerciales, ces paysans risquent de se trouver progressivement relégués à une économie d'autosubsistance, complétée par la cueillette des reliquats de cacao, et à un niveau de reproduction biologique simple. Actuellement, la seule alternative à ce processus de décapitalisation réside dans la perception d'une rente foncière que peuvent mettre à profit les aînés des lignage autochtones majeurs et, plus rarement, certains pionniers baule, dans la mesure où ils disposent encore de réserves.

Le repli progressif vers une économie d'autosubsistance concerne également toute une frange de la population jeune, tant autochtone que baule, qui n'a pas accès à la propriété, a fortiori aux plantations cacaoyères, ni aux revenus urbains. Ils bénéficient d'un droit coutumier restreint sur les friches courtes pour assurer leur alimentation, mais ne peuvent y créer une plantation. En l'état, ces jeunes n'ont pas davantage accès au mariage, qui reste conditionné au versement d'une dot ou, au moins, à des gages de solvabilité. Il s'agit donc d'un groupe qui se trouve en dessous du seuil de reproduction *biologique*. Ces jeunes vont chercher à maximiser la rémunération immédiate de leur travail en pratiquant des systèmes de culture vivrière extensive (on compense le faible potentiel des friches par la culture d'une plus grande surface), et en multipliant les cycles jusqu'à l'épuisement de la terre. Cette évolution est bien sûr porteuse de lourds risques pour l'environnement et la stabilité du milieu cultivé (LEONARD et OSWALD 1994). Elle est caractéristique des paysans qui ont un statut social marginal et n'ont pas les moyens de mettre en œuvre des stratégies de capitalisation par le travail (plantation, aménagement). C'est un groupe qui s'est beaucoup étoffé depuis dix ans, avec le retour de nombreux jeunes ayant échoué dans leur tentative d'insertion en ville, et qui est appelé à se développer au rythme de la croissance démographique.

En cherchant à retrouver les clivages culturels de la société agraire, il est possible de résumer la mise en œuvre de systèmes extensifs aux lignages autochtones et aux exploitations baule vieillissantes, les stratégies d'intensification et de capitalisation par le travail étant l'apanage des paysans d'origine soudanienne. Des systèmes intensifs sont cependant adoptés par de nombreux Baule qui, arrivés tardivement sur le front pionnier, n'ont obtenu qu'une surface réduite, et par quelques jeunes autochtones qui ont pu faire valoir leur droit sur un petit héritage. Ces paysans

tentent de compenser leurs problèmes d'accès à la main-d'œuvre par des innovations dans l'organisation du travail. Des "sociétés de travail", reposant sur des associations de divers types (groupements de jeunes, de femmes ou de fidèles, affiliés à un même culte), se créent, qui fonctionnent sur la base d'un échange entre les différents membres (CHAUVEAU 1993). Si ce type d'organisation ne correspond pas à un accroissement global de la force de travail, son utilité est avérée pour franchir les goulets d'étranglement du calendrier agricole qui requéraient sinon l'emploi de salariés.

Pour ces producteurs, l'intensification demeure cependant limitée par les difficultés d'accès au crédit. Il s'agit d'un stimulant à la réactivation des structures coopératives (GVC) qui s'étaient effondrées après le choc des années 1988-90. L'instabilité et le mauvais fonctionnement de ces structures dans les villages autochtones ont généralement dissuadé les exportateurs de cacao de faire transiter le moindre financement par elles. En revanche, dans les campements baule de petite taille, où la cohésion sociale demeure forte, un système de crédit a parfois été remis sur pieds. Son fonctionnement dépend généralement de l'existence d'un grand planteur, qui a réinvesti une partie des revenus du boum cacaoyer dans l'amélioration des conditions d'accès au marché (installations de stockage, véhicule de transport) et sert de ciment au GVC, en même temps qu'il garantit sa solvabilité. Il est à signaler que ce profil ne correspond pas à celui des "chefs historiques" de la migration baule, dont les fonctions sociales et politiques ont généralement entraîné une mobilisation des revenus à d'autres fins, et qui se trouvent aujourd'hui engagés dans un processus plus ou moins avancé de décapitalisation[8].

Lorsque ces conditions sont réunies, elles donnent lieu à un échange de services dont bénéficie à des degrés divers l'ensemble des exploitations : la masse des planteurs accède au crédit et aux intrants par l'intermédiaire du chef de campement qui, en contrepartie, dispose de prestations en travail et d'un prélèvement substantiel sur les commissions allouées pour la collecte du cacao. Des rapports d'interdépendance et d'exploitation s'instaurent, qui ne sont pas sans analogie avec ceux qui existent au niveau de la communauté Burkinabè. Les itinéraires techniques et les niveaux de production se rapprochent alors de ceux des exploitations Burkinabè, même si les performances économiques demeurent affectées par le coût d'opportunité plus élevé de la main-d'œuvre. Éventuellement, les plantations les moins productives sont délaissées, utilisées pour la production vivrière ou abandonnées au recrû, de façon à concentrer les investissements et le travail sur les parties du verger dont le potentiel est le plus élevé. L'intensification sur une partie de l'exploitation s'accompagne alors d'une décapitalisation partielle, qui débouche toutefois sur la reconstitution de réserves foncières, gages de stabilité.

Ces tendances nous fournissent des indications sur les voies d'évolution possible de l'économie de plantation ivoirienne. L'intensification, comme condition de stabilité et de pérennité des exploitations cacaoyères, semble dépendre du maintien ou de la réactivation d'une organisation sociale renforcée, fortement hiérarchisée et coercitive. Une telle construction sociale apparaît indissociable d'un (re)centrage des stratégies économiques sur l'exploitation agricole. La réactivation de relations largement inspirées du fonctionnement des sociétés lignagères traditionnelles représente une sorte de paradoxe pour une société et une économie qui se sont construites à travers leur intégration au marché, et qui fonctionnent largement sur des rapports de type capitaliste. Mais cette contradiction n'est qu'apparente dans la mesure où ce sont les détenteurs de capital qui constituent l'axe de cette reconstruction. Il s'agit d'une conséquence directe de la démission de l'État de ses fonctions de régulation sociale (accès à la terre, via le désenclavement et les déclassements de massifs forestiers, accès aux numéraires, via les prix garantis du cacao et les possibilités d'insertion urbaine), que les sociétés paysannes doivent reprendre à leur charge.

Les acteurs qui sont actuellement les mieux armés pour maintenir des systèmes de production cacaoyère performants semblent également les mieux à même de réussir une reconversion à l'issue du cycle cacaoyer pionnier, ou d'entamer un nouveau cycle en l'absence de ressources forestières. De nombreux travaux d'économistes et d'agronomes font état des difficultés qui entourent la replantation cacaoyère et des échecs fréquents des modèles techniques transférés en milieu paysan (ANTHEAUME et PONTIE 1990, PETITHUGUENIN 1993). Ces échecs sont liés au fait que la replantation exige des paysans un investissement considérable en travail et souvent en capital, et les soumet à de très faibles revenus pendant un temps d'autant plus long que les délais d'entrée en

[8] Voir le cas évoqué ci-dessus de ce pionnier, devenu débiteur de ses métayers burkinabé.

production sont bien supérieurs à ceux de la phase pionnière (5 à 6 ans contre 3 sur un sol forestier). La seule alternative à ces contraintes réside dans la reconstitution partielle de la rente différentielle-forêt, en laissant un recrû long se développer sur une partie de l'exploitation. Nous avons vu qu'une telle stratégie n'est actuellement accessible qu'à quelques lignages autochtones et aux chefs historiques de la migration baule, qui sont détenteurs de surfaces très importantes.

Pour une majorité de planteurs, la possibilité d'entamer un nouveau cycle cacaoyer sera liée à une intensification, sans que celle-ci se traduise par une amélioration de la productivité. En l'état des marchés, les paysans d'origine soudanienne sont peut-être les seuls à pouvoir se soumettre, eux et leur main-d'œuvre, aux niveaux de rémunération qu'implique cette transition et à pouvoir mobiliser les capitaux qu'elle exige. Leur présence sur le marché foncier, les stratégies de capitalisation par le travail qu'ils développent sur les milieux appauvris (plantation sur friche, aménagements de bas-fonds) en sont l'illustration. Est-ce à dire que les autres groupes culturels seraient exclus d'un nouveau cycle du cacao ? La crise actuelle a entraîné, nous l'avons vu, un abaissement sensible du "seuil de reproduction" pour tous les groupes en présence. Elle a également provoqué une diminution du coût d'opportunité du travail consacré au renouvellement du verger par rapport à l'entretien et à la récolte d'une vieille plantation. Ce coût d'opportunité est d'autant plus faible que la replantation permet de bénéficier à nouveau de la complémentarité entre cultures vivrières et cacaoyers. Ces différents facteurs laissent supposer que la rénovation des vergers peut concerner une base sociale beaucoup plus large. La hausse actuelle du prix du café et la meilleure aptitude de cette culture à se développer sur des sols appauvris peuvent par ailleurs déboucher sur un nouveau cycle de culture pérenne, dont la mise en œuvre serait moins contraignante pour les planteurs.

CONCLUSION : DU BON USAGE DE L'ETAT COMME FACTEUR DE STABILISATION DES SOCIETES RURALES

En contribuant à mettre en place un cadre économique et juridique stimulant les stratégies d'intensification, l'État a un rôle essentiel à jouer dans la reproduction de la société agraire. Or les interventions récentes des pouvoirs publics au niveau de la filière cacao ont eu un impact fortement déstabilisant sur les exploitations agricoles. Nous avons déjà évoqué la politique d'achat à la qualité entreprise en 1993, qui s'est traduite par l'interdiction de commercialiser la récolte intermédiaire de cacao, effectuée entre avril et juillet. Elle eut pour conséquence majeure de supprimer la principale source de financement des traitements insecticides et des sarclages effectués à cette période. Elle permit en revanche à certains intermédiaires de réaliser des profits considérables sur les récoltes achetées clandestinement à 50 F cfa/kg et revendues à 200 F quelques mois plus tard[9]. Les difficultés financières des planteurs ont ensuite été accrues par les mesures visant à évincer ces mêmes intermédiaires, en confiant le monopole des achats bord-champ à des GVC qui n'avaient ni l'assise financière, ni les capacités de stockage ou de transport leur permettant d'assurer la collecte. Pour beaucoup de paysans, ces décisions se sont traduites par une crise de liquidité équivalente à celle qu'ils avaient vécue en 1988. Seule une conjoncture climatique extrêmement favorable (et la capacité des planteurs Burkinabè à mobiliser leur épargne) a permis le maintien des niveaux de production atteints par la Côte-d'Ivoire les années précédentes.

Depuis six ans, les planteurs ont dû supporter l'essentiel de l'ajustement de la filière cacao, notamment en payant, par le biais des prix bord-champ, une grande partie de la dette contractée par l'État vis-à-vis des exportateurs. La très bonne récolte 1993/94 pourrait conduire à surestimer leur capacité à supporter des prélèvements excessifs de la part des intermédiaires et de l'État. La remarquable stabilité de la production ivoirienne, malgré la crise, est en grande partie attribuable à l'arrivée à maturité du verger des derniers fronts pionniers de l'extrême Sud-Ouest, qui masque la dégradation des niveaux de production des régions plus anciennes. L'évolution des prix au producteur depuis la dévaluation de janvier 1994 laisse craindre que l'État ne cherche à s'approprier l'essentiel des bénéfices générés par le changement de parité et le redressement des cours mondiaux. Alors que le prix FOB du cacao a augmenté de 220% en F cfa courants depuis un an, les planteurs n'ont bénéficié que d'une hausse de 50% du prix garanti, qui devrait certes compenser l'inflation (évaluée à 35 ou 40%), mais pas le doublement du prix des intrants (LEONARD 1994).

---

[9] Un acheteur d'Issia aurait ainsi stocké et revendu 20 000 T, un autre, à Gagnoa, 15 000 T. L'interdiction des ventes a non seulement eu un effet désastreux sur la situation financière des planteurs, mais elle n'a même pas permis d'écarter du marché le cacao de la récolte intermédiaire, réputé de moins bonne qualité.

Une politique de pressuration du revenu paysan, à une étape sensible du cycle du cacao en Côte-d'Ivoire (celle qui correspond à l'épuisement des ressources forestières), aurait des conséquences désastreuses. Pour les revenus de l'État, qui s'expose à la fuite d'une partie de la récolte vers les pays voisins où elle est mieux payée : en 1994, les exportations frauduleuses de café en direction de la Guinée auraient représenté plus de 10% de la production nationale[10]. Désastreuses également quant à la capacité des paysans à maintenir leurs niveaux de production. On sait les conséquences qu'eut au Ghana une politique de très bas prix au producteur au début des années 1970, alors que ce pays était encore le premier producteur mondial de cacao (GASTELLU 1982). A l'époque, la crise avait été précipitée par des mesures restrictives (l'*Aliens Compliance Order*) concernant la main-d'œuvre étrangère. La réponse donnée par l'État ghanéen à la stagnation de la production nationale de cacao et de ses revenus d'exportation avait été d'accroître ses prélèvements et de compenser partiellement cette ponction en écartant les étrangers du partage du produit résiduel. Le résultat fut un effondrement de la production nationale. Avec 25 ans de retard, la Côte-d'Ivoire est arrivée à une étape similaire du cycle du cacao. Y a t-il un risque qu'une telle politique soit mise en œuvre ?

A l'approche d'une échéance électorale majeure, le vote des étrangers est devenu l'un des principaux enjeux du débat politique. Leur statut ambigu, l'absence de code foncier sécurisant leur accès à la terre, en font un électorat semi-captif pour le pouvoir en place, garant du statu-quo[11]. Cette situation les expose aux surenchères auxquelles se livrent le parti au pouvoir et l'opposition. Au cours des dernières années des mesures restrictives ont ainsi été adoptées à l'égard des étrangers : instauration d'une carte de séjour renouvelable chaque année, attitude discriminatoire de la SODEFOR dans la gestion des forêts classées, qui s'est traduite par la confiscation des titres de séjour des étrangers installés illégalement pour en accélérer l'expulsion, alors qu'une politique plus conciliante était adoptée vis-à-vis des ivoiriens. La montée en puissance des Burkinabè dans la filière cacao, dans le secteur du commerce et de l'usure, sur le marché foncier, est porteuse de tensions entre les différentes communautés, même s'il convient d'insister sur le comportement remarquablement mesuré des populations autochtones à ce sujet. Une dérive populiste serait d'autant plus préjudiciable pour l'ensemble de l'économie ivoirienne que le poids des Burkinabè dans la société agraire est en soi un facteur de stabilité du secteur cacaoyer.

Cette stabilité demeure bien sûr conditionnée à la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant les stratégies d'intensification. Cela concerne au premier titre la politique des prix agricoles, tant pour les produits d'exportation que pour les cultures vivrières. L'accès au crédit est également un facteur limitant majeur pour la plupart des paysans et nous avons vu à quel point il constitue l'une des bases des performances économiques des exploitations Burkinabè. La restauration d'un système de crédit exempt des malversations qui ont caractérisé le fonctionnement de l'ancienne BNDA est certainement un objectif difficile à atteindre. Elle requérait que soient impliqués des partenaires privés (exportateurs de cacao, grands commerçants), mieux à même d'assurer sa diffusion et son fonctionnement, et qu'une réglementation limitant les pratiques usuraires soit mise en place. Enfin, l'une des clés de l'intensification et de la stabilisation réside sans aucun doute dans une formalisation des droits fonciers, qui garantisse aux paysans la pérennité de leurs investissements de capitalisation sur la terre, même si une telle évolution signifie pour le pouvoir une perte de son emprise sur les sociétés rurales.

[10] Le kg de café marchand était acheté 600 F cfa à la frontière guinéenne en mai et 900 F en juillet, alors que les prix pratiqués en brousse variaient entre 275 et 350 F. Voir *Marchés Tropicaux*, 1653, août 1994.

[11] Le flou entourant les droits fonciers favorise les relations de clientélisme entre les autorités politiques locales et les paysans immigrés, qu'ils soient étrangers ou allochtones ivoiriens. Ces relations sont particulièrement évidentes à l'échelle des forêts classées illégalement occupées.

BIBLIOGRAPHIE

ANTHEAUME (B.)et PONTIE (G.),1990 - Les planteurs-rénovateurs de cacao du Litimé (Centre-Ouest du Togo). L'innovation technique à marche forcée, *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, 26 (4) : 655-677.

CHALEARD (J.-L.),1993 - Cocoa planters and land investment in towns in Côte-d'Ivoire, *After four centuries of cocoa, what is the future ?*, actes de l'International Conference on Cocoa Economy, Askindo - CIRAD, à paraître.

CHAUVEAU (J.-P.),1993 - Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Étude de cas en Côte-d'Ivoire forestière, Laboratoire d'Études Agraires, ORSTOM-Montpellier, 18 p.),multigr.

CHAUVEAU (J.-P.) et RICHARD (J.),1977 - Une périphérie recentrée, A propos d'un système d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire, *Cahiers d'Études Africaines*, XVII (4) : 485-524.

DOZON (J.-P.),1985 - La société bété en Côte-d'Ivoire, ORSTOM-Karthala, Paris, 367 p.

GASTELLU (J.-M.),1982 - Les plantations de cacao au Ghana, *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XVIII (2) : 225-254.

LENA (P.),1979 - Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien, Thèse de troisième cycle à l'Université de Paris-X, 345 p.

LEONARD (E.),1993 - Différenciation et reproduction des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest ivoirien. Une typologie des systèmes de production, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 57 p.),multigr.

LEONARD (E.),1994 - Éléments de réflexion pour la fixation de prix au producteur incitant à une relance de la production cacaoyère, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 6 p., multigr.

LEONARD (E.) et IBO (G. J.),1994 - Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire, *Politique Africaine*, 53 : 25-36.

LEONARD (E.) et OSWALD (M.),1993 - Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte-d'Ivoire : social and technical answers to a predicted crisis, *After four centuries of cocoa, what is the future ?*, actes de l'International Conference on Cocoa Economy, Askindo - CIRAD, à paraître.

LEONARD (E.) et OSWALD (M.),1994 - Une agriculture forestière sans forêt. Transformations de l'environnement et mise en place de systèmes agricoles stables en Côte-d'Ivoire forestière, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam, Abidjan, 15 p., multigr., à paraître.

LESOURD (M.),1988 - La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production baule (Côte-d'Ivoire forestière), *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, 24 (1) : 78-97.

PETITHUGUENIN (P.),1993 - Reproductibility of cocoa cropping systems : the ivorian and togolese experience, *After four centuries of cocoa, what is the future ?*, actes de l'International Conference on Cocoa Economy, Askindo - CIRAD, à paraître.

RUF (F.),1987 - Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides, I- De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail, *L'Agronomie Tropicale*, 42 (3) : 218-232.

RUF (F.),1988 - Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne, Thèse de troisième cycle, Université de Paris-X, 6 vol.

RUF (F.),1991 - Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? *Cahiers d'Études Africaines*, 121-122, XXXI (1-2) : 83-134.

SCHWARTZ (A.),1993 - Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire, ORSTOM, Col. Études et Thèses, Paris, 490 p.

INSERTION DES JEUNES DANS LES SYSTEMES DE PRODUCTION DU CENTRE-OUEST IVOIRIEN

EXEMPLES TIRES DE COMMUNAUTES BETE ET BAOULE

Marc OSWALD[1]

L'économie agricole de la Côte-d'Ivoire se caractérise par la mise en place d'une économie de plantation sur toute l'étendue de la zone de forêt qui recouvre le tiers sud du territoire national. Dans la région forestière du Centre-Ouest, ce phénomène se met en place dans les années 60 (Ruf 1988). A cause de la rente différentielle que procure le défrichement de la forêt tropicale (fertilité plus élevée, faible enherbement, réserve hydrique du sol supérieure....) les plantations se sont surtout développées sur un précédent de forêt primaire (Ruf 1987). Le développement rapide des productions de cacao et de café correspond donc à un défrichement intense de la forêt.

Initialement ces régions étaient faiblement peuplées et disposaient de larges réserves de terre. Avec l'Indépendance, l'appropriation de ces espaces vierges par des migrants fut facilitée par le slogan : "la terre appartient à celui qui la cultive". Des colons et des travailleurs immigrés venaient nombreux de la savane ivoirienne (principalement des Baoulés) ou des régions plus au nord (des Voltaïques en particulier). Pour capter la main d'oeuvre de travailleurs, il était nécessaire de leur céder des portions de terre. Il était donc très intéressant économiquement de s'installer sur le front pionnier où l'abondance de terre permettait d'attirer une quantité importante de travail.

Cette dynamique d'expansion, à l'origine du "miracle ivoirien" devait fatalement se heurter aux limites foncières dès les années 1985. C'est la première raison de la crise de cette économie puisque les producteurs ne peuvent plus se déplacer pour se constituer de nouvelles plantations. Plusieurs évènements ont contribué à accélérer ce blocage foncier : l'avènement du mutlipartisme restitue légalité aux droits coutumiers, le projet de réhabilitation des forêts classées (mis en oeuvre par la SODEFOR) en expulsant les derniers arrivés met un terme à la consommation de ces réserves forestières. L'épuisement des réserves foncières implique le vieillissement des plantations et la nécessité d'un travail plus important pour entretenir et renouveler les vergers.

La deuxième raison est la chute des cours internationaux du café et du cacao (en 92-93), particulièrement ressentie au niveau des planteurs et qui a entraîné une diminution de la rémunération du travail sur les plantations. Cette dégradation des cours a eu des répercussions globales sur l'ensemble de la société ivoirienne, avec pour conséquence un retour vers les campagnes de jeunes sans emplois et donc une augmentation de la pression foncière.

Ces deux facteurs entraînent une baisse sans précédent de la productivité du travail au niveau des exploitants avec les conséquences suivantes : redéfinition nécessaire des contrats de travailleurs, importance déterminante de l'autosuffisance alimentaire au niveau des exploitations qui ne peuvent plus compter sur la rémunération des cultures de rentes. (Léonard et Oswald 1993).

L'EVOLUTION DES SITUATIONS FONCIERES CHEZ LES AUTOCHTONES

Quelques rappels historiques :

Avant la colonisation, les sociétés du Centre-Ouest ne donnaient pas de valeur d'échange à la terre. Le contrôle de la main-d'oeuvre familliale dépendait en grande partie du règlement de la dote des femmes mariées aux cadets par les aînés (Dozon, 1985). La dot qui représentait un ensemble de biens divers versés par la famille de l'épouse à celle de la mariée, se perpétuait après le mariage : si la famille du marié ne tenait pas ses engagements, le mariage devenait caduc.

[1] Agro-économiste, Coopération Française - Projet piscicole du Centre -Ouest, BP 1104 Daloa (C.I.).

L'administration coloniale en dépossédant les Bété d'une partie de leurs terres, en forçant la monétarisation de nombreux biens et en prélevant un tribut en valeur et en travail provoque l'arrêt de toute accumulation par ces sociétés. Sur le plan foncier, c'est à cette époque que sont délimitées les forêts classées, que se constituent les plantations coloniales et que les premières ventes de terres à des allogènes sont effectuées. L'autorité met en place des chefs de canton et de village qui, profitant de leur rôle d'interlocuteur, détournent une partie des impôts et des travailleurs pour se constituer de grands domaines et des plantations. Face à cette situation, de nombreux jeunes préfèrent partir en Basse Côte pour échapper à cette ponction de travail et d'argent.

Avec l'Indépendance en 1960, c'est le même schéma qui est reproduit, à savoir l'administration nationale retire la propriété aux autochtones en incitant des populations allogènes à s'installer dans ces zones sous peuplées. Le slogan "la terre appartient à celui qui la met en valeur" est le reflet de cette attitude. Par ailleurs les autorités administratives cultivent de bonnes relations avec les chefs de canton et de village..

Au cours de cette période et en particulier lorsque la vente de terre devient inévitable, ce qui arrive notamment lorsque la forêt est ouverte par d'importants chantiers forestiers, les différents lignages s'affranchissent des intermédiaires; chaque lignage procède à la vente des terres sous sa tutelle et met en réserves des portions assez conséquentes de forêt en disséminant ses champs de vivrier dans la forêt environnante à moins de deux heures de marche. L'absence d'un pouvoir centralisé dans ces sociétés a permis de se libérer d'une tutelle imposée de l'extérieur (chefs de village et de canton).

Parallèllement, on assiste aux premiers retours de ceux qui sont partis en Basse Côte, qui doivent assez souvent monnayer leur place pour s'installer.

Le développement des plantations donne une nouvelle valeur à la terre, l'arbre marque l'espace et donne une valeur différente d'échange à la terre. La plantation appartient à celui qui l'a réalisée.

La situation actuelle

Cette première remise en cause au sein de ces sociétés en annonce une deuxième qui se produira en même temps que l'épuisement des réserves foncières. Les chefs de lignage assuraient leur fonction de chef de famille: par l'acquittement d'une dot ou la promesse d'un héritage, c'est à ce prix qu'ils pouvaient garder un contrôle sur les quelques jeunes restés au village mais la plupart étaient envoyés à l'école et l'ensemble du lignage participait à leurs frais de scolarisation et les poussait à intégrer un emploi urbain. Cette fonction de chef de famille était paradoxalement plus facile à assurer en utilisant une main-d'oeuvre extérieure qu'en ayant recours à ses enfants. En effet la condition du contrôle d'un cadet restait le règlement des dépenses socialement nécessaires à l'entretien d'une femme. Ce qui n'était possible que s'il existait des plantations productives. Il ne devenait intéressant d'employer son enfant que pour gérer des manoeuvres sur ses plantations. Cette situation avait pour corollaire une fraction importante d'enfants inoccupés. Ceux-ci se complaisaient dans l'oisiveté en attendant leur accession aux postes de responsabilité de la famille. Une dépossession permanente de terres pour capter le travail de manoeuvres d'origine étrangère était nécessaire à la reproduction de ce type de relations.

L'épuisement des dernières réserves forestières couplée à la baisse du prix des produits de rente va multiplier les occasions de conflits entre aînés et cadets. La productivité du travail diminue et s'accompagne d'une baisse brutale du niveau de vie, les besoins sociaux ne peuvent plus être satisfaits d'autant plus que de nombreux jeunes reviennent de ville et qu'il devient de plus en plus difficile d'acquérir une nouvelle terre pour son fils. C'est dans ce contexte que les règles d'accès au foncier, apanage du chef de lignage, se transforment chez les autochtones: au sein de la famille nucléaire, le partage des plantations et des réserves foncières se fait entre les fils en fonction de leur capacité et de leur besoins. Les enfants connaissent les terres qui doivent leur revenir ce qui limite les possibilités des aînés de céder des terres aux migrants mais leur procure un contrôle très avantageux de leur main-d'oeuvre familiale.

Le cas des Baoulé

Pendant la phase de mise en place des plantations sur un précédent de forêt primaire, les mécanismes de captation de la main-d'oeuvre familiale chez les Baoulé étaient très distincts de

ceux des Bété. Ils avaient un bon contrôle de leurs jeunes; mais ce contrôle était conditionné par la promesse d'accéder à une terre. Il y avait un décalage dans le temps entre le travail et sa rémunération.

Les premiers arrivés sur de nouvelles portions faisaient appel à des parents pour être en mesure de protéger les portions acquises contre l'occupation des terres par d'autres migrants. Ce modèle se reproduisait de génération en génération de migrants et les derniers arrivés n'avaient accès qu'à de toutes petites portions (inférieures à 5 ha). Ces disparités foncières très importantes étaient masquées par l'excellente productivité qui accompagnait la mise en place de nouvelles plantations.

Le blocage foncier va révèler brutalement ces différences d'accès, ce phénomène est brutal parce que les fronts pionniers se sont développés de plus en plus rapidement jusqu'à saturation foncière (Schwartz, 1993) et qu'il y a eu un accroissement démographique très important au niveau de ces unités de production. La conséquence est l'apparition de nombreuses catégories qui ont un accès incertain à la propriété : jeunes surtout, mais quelques rares fois aussi des planteurs dont la terre ne pourra revenir à leurs enfants à cause des règles de l'héritage matrilinéaire exceptionnellement conservées. Alors qu'au départ les règles d'héritage suivaient le modèle matrilinéaire, les migrants s'en affranchissent rapidement afin de bénéficier d'un contrôle accru sur leur main-d'oeuvre familiale. Cette remise en cause a été facilitée par les larges possibilités d'accès à la propriété et la bonne rémunération des plantations qui permettait assez rapidement à n'importe quel travailleur de s'installer à son propre compte à l'écart de ses aînés.

Il existe de nombreuses unités de productions ayant rompu la plupart de leurs liens avec leur village d'origine, et ayant poussé la logique de mise en place des plantations jusqu'à la saturation foncière. Par exemple dans un campement baoulé à quelques kilomètres de Kpissékou (s/p Ouragahio), un planteur a réalisé une plantation de 5,5 ha sur une portion de 6 ha. Sa famille se compose de 13 personnes, dont trois hommes et deux femmes comme actifs permanents, et les terres pour le vivrier sont louées contre de l'argent ou du travail. La SAU est de l'ordre de 1,3 ha / actif. Inutile de préciser que ces jeunes s'interrogent sur leur devenir.

Des règles voisines d'héritage

Selon la filiation entre le chef d'exploitation et le jeune, les droits du jeune sont différents. Les fils directs accèderont automatiquement à l'héritage, en particulier les fils aînés. Parfois les fils aînés accaparent les plantations, en contraignant les derniers nés à cultiver une friche dégradée dont la taille est tout juste suffisante pour leur permettre de s'autosuffire et d'être indépendants. Ce sont des cas ou la pression foncière remet en cause l'organisation familliale.

Les neveux ne peuvent prétendre à la moindre parcelle de propriété. Dans certaines situations de relative disponibilité foncière, cette vision figée ne reflète pas les stratégies que développent sur plusieurs années ces derniers pour accéder à une parcelle de propriété. Parfois, ils témoignent au "vieux" une soumission à toute épreuve espérant à terme une récompense, parfois ils cherchent à améliorer la négociation entre le "vieux" et son fils en s'associant à ce dernier pour lui donner une capacité de travail supérieure et une crédibilité accrue.

Certaines familles sont dans une situation foncière problèmatique, il s'agit en particulier des derniers migrants chez les Baoulé, de ceux dont les parents en ville ont été exclus de l'héritage, ou des familles n'ayant pu résister à la tentation de vendre leurs terres.

VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS AINES-CADETS

La remise en cause de ces rapports par la crise

Chez les Baoulé, la saturation foncière empêche les jeunes d'accéder à la propriété qui leur avait été promise. Libérés de ce fait, de la tutelle de leurs aînés, ils restent cependant confrontés à la question de leur devenir. Ils se trouvent en mesure de négocier leur insertion dans la cellule familiale, la nourriture leur étant généralement concédée.

Chez les Bété, les rapports étaient plus libres et le jeune choisissait son père d'adoption en fonction d'une éventuelle dot, de l'abondance des plantations ou de la place qui lui était réservée dans la cour, que celle-ci soit à la campagne ou en ville. Par contre, celui qui désirait s'installer à son propre compte se voyait refuser la sécurité familliale (la nourriture de la cour lui était interdite et la famille ne participait plus aux dépenses matrimoniales ce qui avait pour conséquence de restreindre sa capacité de travail).

La baisse du niveau de vie, suite à la crise, va réduire l'éventail de choix, de nombreuses cours n'acceptent plus de nouveaux hôtes tout simplement à cause du manque de nourriture. La scolarisation devient de plus en plus coûteuse et de moins en moins rentable, d'où un retour important de la main-d'oeuvre famillale vers sa cellule d'origine dès les premiers échecs scolaires. Au niveau des femmes, le mirage de la vie facile en ville s'estompe, et une portion plus importante reste ou revient au village. De nombreux jeunes sont heureux de s'insérer dans une unité de production où un certain niveau de vie est garanti (on mange mieux au village qu'en ville, il y a du vin de palme (bangui) à 75 F le litre, de plus ils peuvent compter sur le revenu de leur propre travail, de nombreuses terres leur étant accessibles pour des cultures annuelles.

Le fonctionnement économique de cette remise en cause

La crise se traduit au niveau de la société agraire par une baisse sans précédent de la productivité du travail liée à l'effet cumulé de l'épuisement de la rente différentielle qui apparaît lors de la réalisation de plantations sur un précédent forêt et à la baisse du prix des produits au niveau des planteurs. Cette situation signifie l'impossibilité de reproduire les systèmes mis en oeuvre durant la mise en place de l'économie de plantation. Bien qu'il y ait eu une légère diminution du coût des contrats de travail, l'accès à la main-d'oeuvre extérieure devient donc de plus en plus difficile. Le problème de la trésorerie des exploitations vient compliquer cette situation car bien souvent les employés doivent travailler à crédit. Ce qui va entraîner un repli forcé sur la main-d'oeuvre familliale ou au moins ethnique.

Face au renchérissement de la nourriture par rapport aux produits de rente et devant les difficultées de trésorerie, les exploitations sont contraintes de produire l'intégralité de leur nourriture. C'est la condition actuelle de leur reproduction et de leur crédibilité vis à vis d'éventuels travailleurs.

Au sein d'une même famille, le détournement d'une partie importante de la rémunération du travail par le "vieux", qui est soumis à des charges sociales à la fois différentes et supérieures à celles des jeunes, pousse ceux-ci à réaliser des cultures annuelles en dehors des parcelles cultivées par la cellule familiale, afin de pouvoir profiter d'une part supérieure des revenus de leur travail, bien que la productivité du travail soit généralement plus faible sur les cultures annuelles que sur les plantations. Dans ce contexte parents et enfants ont souvent intérêt à s'entendre. En proposant une portion de sa plantation en "aboussan"(contrat de métayage au tiers) à son fils, le père économise une ration alimentaire, le jeune accèdera à une rémunération plus élevée de son travail. Ces contrats sont l'objet de discussions permanentes, ils laissent apparaître cependant une baisse de la rémunération du jeune par rapport à celle du manoeuvre. De nombreux exemples se trouvent dans les deux ethnies qui peuvent prendre la forme de contrats de métayage ou de remise en état de plantation.

Le rôle des organisations de jeunes dans l'évolution de ces rapports

Depuis de nombreuses années, certains jeunes s'estiment lésés par rapport aux manoeuvres extérieurs qui effectuent des prestations en travail rémunérées. Autrefois, il leur était impossible de négocier directement avec leur aîné. Pour se libérer de cette contrainte en diminuant le poids des liens familiaux, les jeunes de plusieurs familles créent des groupes de travail et parviennent à imposer une rémunération de leurs contrats moins élevée que le prix du marché et souvent différée. Le prestige social du planteur au sein de la communauté (campement, village) leur servant de garantie de paiement. Autrefois l'argent était regroupé et servait souvent à la réalisation ou à l'organisation de biens ou de services concernant l'ensemble du village (coupe de football, foyer de jeunes...). Actuellement, il est davantage distribué aux différents membres.

Ces groupes ont réactivé des liens sociaux sous de nouvelles formes. En proposant un nouveau mode de paiement où la communauté est impliquée d'une certaine façon comme caution, ils ont contribué à la restauration d'une certaine "entraide" villageoise.

L'entraide villageoise facilite les échanges de travail, les échanges terre-travail, et le travail à crédit. Elle favorise aussi le développement d'une certaine sécurité communautaire (dépannage d'exploitants agés durant les pointes de travail du vivrier en échange de friches ou de palmiers...) qui peuvent améliorer sensiblement la situation de certains jeunes. Elle permet de se protéger contre les ruptures de trésorerie (particulièrement dramatiques durant les années 88 non paiement de la récolte de cacao, 92 sécheresses et 93 non paiement de la petite traite).

Suite au repli forcé sur la main-d'oeuvre familliale ou ethnique, ces groupes sont très sollicités et il n'est pas rare qu'il en existe plusieurs au sein du même village. Les groupes qui se constituent sont généralement de taille restreinte (3 à 5 membres). Ils regroupent de façon surprenante, des jeunes qui ont des structures d'exploitations voisines et les mêmes contraintes. Dans le campement, Konandankro au Nord de Daloa, un groupe qui est spécialisé sur les plantations regroupe les fils des plus grands planteurs du campement, et, un jeune ne pouvant réaliser de plantations n'est pas concerné par ce groupe, il cherchera plutôt l'entraide avec des allogènes qui cultivent comme lui le riz irrigué. A Niouboua, les raisons évoquées par plusieurs chefs de petites exploitations familliales pour se regrouper aussi bien pour le travail dans leurs champs et leurs plantations que pour réaliser des contrats chez d'autres, sont que: premièrement, le groupe rend possible les "contrats" en plus de leurs propres travaux car les tâches peuvent être effectuées rapidement comme si un manoeuvre à temps plein les effectuait ; deuxièmement le groupe facilite le règlement des tâches effectuées à crédit ; troisièmement il constitue un cadre privilégié pour une épargne commune destinée à des investissements et garantissant une entraide communautaire face aux accidents.

LES STRATEGIES DES JEUNES ?

Les processus de différenciation en cours au niveau des jeunes

Au delà des différences entre groupes ethniques, l'évolution des systèmes de production mis en oeuvre par les jeunes dépend grandement du contexte dans lequel ils pourront valoriser leur force de travail.

Dans la situation la plus défavorable, ils n'auront accès qu'à des friches de courtes durée (moins de trois ans) où ils ne peuvent implanter que des cultures annuelles. De façon générale, alors qu'ils obtiennent gratuitement ces terres quand elles appartiennent à la famille, de plus en plus apparaissent des locations avec des échanges en nature, en argent ou en travail dès qu'il s'agit d'un prêt entre communautés distinctes et même parfois au sein d'un campement ou d'une même famille. Les systèmes de cultures les plus pratiqués sont des rotations à base de maïs et de manioc qui sont les mieux adaptées à ces milieux de faible fertilité et où la repousse d'adventices est très importante. Autour de Daloa, le coton par la rémunération qu'il offre tend à se développer rapidement dans ces assolements.

Dans la situation la plus favorable, le jeune dispose de friches longues (exceptionnellement à de la forêt) pour faire son vivrier, éventuellement en association avec du cacao, et son "vieux" lui délègue la gestion d'une partie de ses plantations. Les cultures pratiquées en tête d'assolement sont alors le riz et l'igname suivi le plus souvent par un cycle de manioc.

Ces deux extrêmes ne sont pas suffisants pour comprendre les bases de la discussion avec les aînés. Le premier point à prendre en compte est l'héritage auquel peut prétendre le jeune sous forme de plantation ou de forêt. D'une certaine façon c'est la part qui lui est réservée de la rente différentielle forêt sous forme de plantation ou d'un potentiel à valoriser. Lorsque le jeune a un héritage défini et palpable, il sera amené à trouver un terrain d'entente en accord avec les besoins de la famille. Si cet héritage représente une large portion de terres, le jeune pourra en plus bénéficier d'une rente foncière en louant des portions aux exploitants moins bien nantis. La gestion de cette rente foncière dépend cependant du chef de l'unité familliale et elle n'est accessible aux jeunes qu'à la mort du "vieux".

L'accès à la propriété est le deuxième point à noter. Il signifie la possibilité de réaliser une petite plantation pour son propre compte. La plantation représentant la seule alternative pour augmenter la productivité de son travail, le paysan est prêt à tenter sa réalisation aux prix d'un surtravail important et malgré les nombreux risques d'échecs. Si sa plantation échoue, il met en défense son lopin de terre pour pouvoir bénéficier de conditions plus favorables pour l'essai suivant quitte, en attendant, à ne mettre en valeur que des mauvaises friches où sa rémunération immédiate sera plus faible (ces exemples se rencontrent fréquemment chez les Bété).

Le troisième atout est l'accès à des friches d'assez bonne qualité de plus de cinq ans d'âge. Dans certains villages et certains campements, dont ceux ayant pâti des feux de brousse de 1983, les jeunes peuvent facilement bénéficier de friches longues pour réaliser leur vivrier. Il leur est cependant interdit d'y réaliser des plantations. Par ces cultures, ils obtiennent une productivité de leur travail deux fois supérieure à celle des cultures sur des friches courtes.

Le dernier point n'est pas un atout mais une condition nécessaire à la reproduction des unités de production qu'il ne faut pas oublier, c'est l'accès à des friches d'un état suffisant pour permettre une rémunération correcte du travail. A défaut le jeune n'est plus que dans un état de survie simple d'où le mariage est exclu et où il n'est pas en mesure de subvenir aux dépenses minimales nécessaires.

Ces quatre facteurs représentent des situations de moins en moins favorables pour les jeunes, les marges de négociation s'amenuisent aussi. Dans le premier cas, le jeune qui refuse l'autorité de l'aîné a toujours le recours de mettre en oeuvre des cultures sur des friches longues qui assurent une rémunération jugée satisfaisante par de nombreux exploitants (des estimations montrent que la plupart de ces systèmes de culture ont une productivité supérieure à 200 000 F CFA). Très souvent, en plus, il aura accès à des palmiers. Par contre dans la situation la moins favorable, le jeune qui refuse l'autorité du "vieux" ne pourra plus prétendre qu'à la nourriture de la cour qui lui sera parfois disputée devant son refus de travailler. Ces catégories défavorisées ont comme alternative au niveau agricole soit de mettre en oeuvre des unités indépendantes qui leur permetteront tout juste de s'autosuffire sur le plan alimentaire et dont les revenus seront insuffisants pour permettre une reproduction de leur unité, soit d'accepter de voir détourner une partie importante de la valeur de leur travail pour aider à la reproduction de l'unité hôte avec comme contrepartie un niveau de vie supérieure (qualité de l'alimentation, épargne mobilisable plus importante en cas de maladie, etc...). Ces jeunes recherchent des revenus extérieurs à l'agriculture : la mise en oeuvre de petits métiers lucratifs (photographes, réparateurs de vélos...) est la condition d'une vie décente.

Les différents facteurs évoqués permettent donc de repérer les mécanismes de différenciation sociale en oeuvre dans la jeunesse rurale.

Conséquence au niveau de l'évolution des systèmes de production

Les processus en cours tendent à exclure une fraction de plus en plus importante de la population des opportunités de valorisation du travail offertes par les plantations ou tout simplement par les arbres (rente de la forêt, mais aussi palmiers, arbres fruitiers voire bananiers).

Tous ceux qui sont définitivement écartés des terres aptes aux plantations, n'auront pour alternative que les cultures annuelles. Cette situation contribue pour beaucoup à la mise en place de systèmes de culture à rotation rapide, et à une dégradation du potentiel des friches auxquelles ils ont accès. Dans le contexte décrit, le jeune cherche à privilégier la valorisation de son travail au détriment du milieu cultivé. Dans bien des cas, ces jeunes vont évoluer dans un milieu dont la productivité décroît. A moins qu'ils n'aient accès à d'autres sources de revenus, il est difficile de concevoir une amélioration de leur niveau de vie, cette frange de la population est de plus en plus condamnée à une survie biologique dans l'état actuel des prix du vivrier.

En revanche, il est marquant de voir à quel point l'ensemble des jeunes qui ont accès à de la terre tente de reconstituer un capital arbre. En plus des stratégies visant à réaliser coûte que coûte des plantations, il faut rappeler les efforts développés pour conserver un couvert arbustif. Le développement de vivriers d'ombrage (igname cocoassié, taro macabo, arbre à pain) permet d'envisager des voies intéressantes de stabilisation et d'intensification des systèmes de production.

Ce souci de conserver un couvert forestier va jusqu'à remettre en cause l'organisation coutumière autour de l'attribution des friches. Ainsi à Abohiri à l'Est de Gagnoa, les jeunes ont obtenu le droit de replanter des palmiers dans les champs qui leur étaient attribués pour le riz. Ce qui n'ira pas sans poser des conflits entre les "propriétaires" de la terre et ceux des palmiers dans les années à venir.

L'amélioration de la productivité du travail est aussi possible grâce à la réalisation d'aménagements auxquels sont très sensibles les petits propriétaires limités dans l'extension de leur plantation tels que ceux qui se lancent dans la pisciculture ou la culture du riz irrigué. Dans ce cas, la création de petites retenues parfaitement vidangeables constituent un aménagement accessible à cette catégorie à la condition de bénéficier d'un environnement technique faute de quoi le paysan gaspillera son énergie et son temps à la construction de point d'eau inutilisable (rapport d'activité du projet 93-94).

CONCLUSION

Au delà de groupes ethniques, les problématiques d'installation des jeunes sont très similaires. Le contexte de cette société cosmopolite où les migrants en mesure de s'affranchir des règles coutumières représentent les deux tiers de la population est sûrement un catalyseur de cette redéfinition des règles sociales. Dans les deux groupes évoqués, les plantations, par le mode de gestion qu'elles impliquent, ont fait exploser les règles coutumières d'héritage et ont abouti à un héritage direct au niveau de la famille nucléaire. Le nouveau cadre législatif a facilité cette remise en cause.

Pour la première fois dans l'histoire de cette agriculture, des jeunes de ces sociétés ne pourront valoriser leur travail sur des plantations et sont ou seront exclus de la propriété. Ils n'ont d'autre alternative que de pratiquer des cultures annuelles sur des terres de plus en plus pauvres ou vendre leur travail sur les autres exploitations.

Le fait qu'une portion de plus en plus importante de terres subisse des rotations de cultures de plus en plus rapprochées signifie un appauvrissement global du milieu et donc une diminution sensible du revenu de certaines tranches de la population. Cet appauvrissement ne pourra être inversé que par un changement radical des systèmes de cultures qui serait facilité par l'accès au capital "arbre" des jeunes qui exploitent ces friches.

BIBLIOGRAPHIE

DOZON (J-P.), 1985 - *La société Bété.* ORSTOM-Karthala, Paris, 367 p.

LEONARD (E.) et OSWALD (M.), 1993 - Cocoa smallholders facing a double structural ajustement in Côte-d'Ivoire : social and technical answers to a predicted crisis, *After four centuries of cocoa, what is the future ?*, actes de l'International Conference on Cocoa Economy, Askindo - CIRAD, à paraître.

RUF (F.), 1987 - Eléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. I- De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail, *L'agronomie tropicale, 42-3 : 218-232.*

RUF (F.), 1988 - *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Thèse de Doctorat de l'Université de Paris-X, 6 tomes.

Projet piscicole, 1994 - *Rapport d'activité année 93 et 94* , Projet piscicole de Daloa, BP 1104, Côte-d'Ivoire.

SCHWARTZ (A.), 1993 - *Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire*, Col. Etudes et Thèses, Paris, 490 p.

ESSAI DE SYNTHESE SUR LES TRANSFORMATIONS DES SYSTEMES FONCIERS EN COTE-D'IVOIRE

Michel PESCAY

INTRODUCTION ET RAPPEL PRELIMINAIRE

Tout d'abord, il faut rappeler les dynamiques essentielles déterminant l'occupation de l'espace, la pression différenciée sur les terres, les transformations des systèmes fonciers.

Ce rappel exprime une réalité fondamentale des systèmes fonciers, à savoir leur interdépendance avec les transformations globales, économiques et sociales.

Mais, les divers domaines et thèmes correspondant à ces dynamiques seront certainement traités de manière approfondie dans plusieurs communications, et l'on se limitera ici à les schématiser par la combinaison de 3 dynamiques majeures :

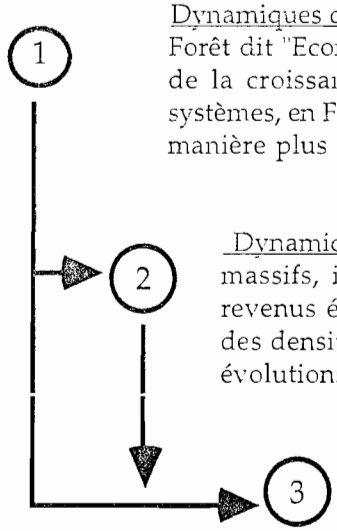

Dynamiques des Systèmes de Production, surtout du système de Forêt dit "Economie de Plantation", à bases Cacao-Café, moteur de la croissance ivoirienne de 1950/55 à 1980/85 ; d'autres systèmes, en Forêt et en Savane, ont exercé une influence, mais de manière plus limitée.

Dynamiques démographiques, liées à des flux migratoires massifs, induits par les besoins en main-d'oeuvre et les revenus élevés de l'Economie de plantation ; en découlent des densités et des pressions différenciées sur les terres, en évolutions rapides.

Dynamiques sociales :
processus de destructuration - restructuration et de stratifications socio-économiques / Multiplicité des formations sociales, des acteurs et des stratégies foncières

On notera que le schéma ci-dessus et le sens des flèches expriment l'ordre logique et historique, en partie tout au moins, des dynamiques majeures, mais n'excluent pas des interactions plus complexes, de sens multiples.

LE CONTEXTE SOCIO-JURIDIQUE GLOBAL DES TRANSFORMATIONS DU CONTROLE SOCIAL SUR LES TERRES, DES MODES D'APPROPRIATION ET DE GESTION FONCIERES

Les processus d'occupation et de densification de l'espace rural se sont déroulés et se poursuivent dans un contexte socio-juridique "flou", caractérisé par la coexistence - et les contradictions - entre plusieurs types de droits fonciers, différents par leur origine et leur conception, que l'on peut regrouper en 3 groupes principaux.

En effet, au dualisme classique entre les droits "modernes" et les droits "coutumiers", s'ajoute le développement de pratiques sociales informelles, **donnant naissance à des droits** nouveaux, à caractères mixtes ou intermédiaires entre les droits modernes et coutumiers.

Les droits modernes

En l'absence d'un Code Foncier unique, les droits modernes ont pour base un ensemble de textes, dont beaucoup sont issus de la période coloniale, remaniés ou prolongés par divers textes d'application depuis l'Indépendance. En bref, on peut distinguer 3 types de droits modernes :

• un droit de propriété privée, accessible par la procédure de l'immatriculation, partiellement représenté en milieu urbain, mais très peu en milieu rural (1 à 2 % des surfaces) ;

• un droit de propriété de l'Etat, exercé directement sur les domaines publics et privés de l'Etat, et occasionnellement sur toutes les terres non immatriculées, par exemple lors des opérations d'aménagement ou de création de plantations agro-industrielles par des sociétés d'Etat ;

• des droits d'usage, attribués par l'Etat (par des "Concessions" ou des "Permis" ou "Autorisation d'occuper"), notamment lors de projets publics d'aménagement, ou bien sur demandes individuelles.

Au niveau de la mise en oeuvre des droits modernes, il faut rappeler et souligner les 2 faits essentiels suivants :

L'échec en 1963 d'un projet de Code Foncier a orienté durablement les responsables ivoiriens vers la recherche de solutions pragmatiques plutôt que vers les tentatives de codification, a la différence de beaucoup de pays africains. L'opposition paysanne au projet s'est cristallisée notamment sur la non-reconnaissance des droits acquis coutumiers et l'affirmation au contraire du droit de propriété de l'Etat sur toutes les terres non mises en valeur ; ce qui posait un problème en particulier pour les jachères anciennes et les réserves jamais cultivées.

Pour compenser cet échec, en partie tout au moins, les autorités administratives ont appliqué, à partir des années 1965-70, le principe socio-politique : "la terre appartient à celui qui la met en valeur", adopté et diffusé par le Président et par le parti au pouvoir, le PDCI-RDA, mais non inscrit dans les textes juridiques. Il reprend l'un des critères essentiels d'appropriation du Code de 1963, mais un "flou" subsiste sur le sens du mot "appartient" : en fonction des autres textes et principes en application, il s'agit plutôt d'un droit d'usage que d'un droit de propriété en ce cas. L'application même de ce principe a été large et durable (elle dure jusqu'à l'heure actuelle), mais intervenant surtout dans le règlement des litiges fonciers et sans exclure des variantes selon les situations particulières. Tel quel, ce principe paraît avoir joué un rôle certain pour faciliter l'installation des nombreux immigrants en zones forestières. Il représente une autre expression de la priorité donnée à la croissance économique dans la politique ivoirienne des années 1960 jusqu'à la crise des années 1985/90.

Les droits coutumiers

S'agissant des droits coutumiers, il faut souligner les 2 caractéristiques majeures suivantes :

D'une part, ils demeurent une référence pour une majorité de la population rurale, surtout pour les composantes autochtones qui y trouvent l'origine de leurs droits, même si partout des transformations sont à l'oeuvre ;

D'autre part, ils combinent des principes communs (notamment : caractères sacré et collectif de la Terre, détention possible de droits d'usage mais exclusion du droit de vendre avec des variantes diverses selon les régions et les ethnies ; ces variantes concernent notamment les modes d'accès et de transmission des terres (distinction des sociétés patrilinéaires, matrilinéaires, bilinéaires), ainsi que les superpositions de droits sur une même terre ; ces dernières varient selon la complexité des stratifications sociales et des hiérarchies de chefferies dans les sociétés considérées.

Les droits mixtes ou intermédiaires

Les évolutions globales évoquées plus haut à travers les dynamiques majeures ont entraîné le développement de pratiques sociales nouvelles par rapport aux systèmes coutumiers, mais sans que soient appliquées les normes et les procédures des droits modernes. Ces pratiques se sont développées notamment dans les 3 directions suivantes :

Individualisation accentuée et renforcement des droits d'usage et de gestion au niveau des exploitants directs, qui accompagne une baisse correspondante des pouvoirs des chefs de lignages ou

d'autres groupements familiaux (évolution de ces derniers vers un contrôle indirect et le maintien d'un rôle d'arbitrage des litiges fonciers) ;

Monétarisation partielle des modes d'acquisition et de transmission des terres (par achats / ventes, ou bien par mises en gage), qui marque le passage d'un simple droit d'usage à un droit de propriété sur les terres concernées ;

Multiplication et diversification des accords ou contrats qui concernent la cession et la gestion des terres, surtout dans les zones d'immigration, entre autochtones et migrants.

Ces pratiques sociales, nouvelles et informelles, donnent naissance à des droits fonciers à caractères mixtes ou intermédiaires[1] entre les droits coutumiers et modernes, socialement admis et appliqués bien que non conformes à la législation officielle. Il peut s'agir de simples évolutions par rapport aux droits coutumiers comme pour l'individualisation des droits d'usage et de gestion, ou bien de rupture comme pour la monétarisation des transactions.

Dans tous les cas, il s'agit de processus d'innovation sociale, exprimant une situation globale de "transition foncière", qui correspond bien à la réalité ivoirienne actuelle.

EVOLUTIONS ET TRANSFORMATIONS DIFFERENCIEES SELON LES ZONES FORET / SAVANE ET LES REGIONS

Diverses études et enquêtes permettent d'esquisser une synthèse des évolutions et des transformations différenciées qui caractérisent les grandes zones Forêt / Savane et les régions où les populations principales les composant. En bref, on peut schématiser ces différenciations en combinant les 2 critères discriminants essentiels que constituent : d'une part, le degré d'individualisation des droits d'usage et de gestion des parcelles, et, d'autre part, le développement ou non de la monétarisation des modes d'acquisition ou autres transactions foncières.

La grande zone de Savane

Globalement, dans cette zone, les systèmes et les principes coutumiers demeurent prégnants ou prédominants, avec en particulier une caractéristique commune, partout présente en milieu rural à savoir : la quasi-absence de monétarisation des transactions foncières (sauf de rares cas particuliers comme ceux des vergers ou des jardins irrigués, ou bien des parcelles en zones péri-urbaines). Les principaux modes d'acquisition et d'accès aux terres demeurent : héritage, don, prêt, attribution coutumière.

Par contre, des variantes sensibles existent dans les évolutions vers l'individualisation des droits d'usage et de gestion des terres, que l'on peut résumer comme suit pour les 3 ensembles ethniques principaux composant la population de la grande zone de savane :

• Les 2 grands groupes Malinké et Sénoufo ont en commun les 2 caractéristiques majeures suivantes :

1) Des évolutions en cours des unités de production dans le sens de l'individualisme au niveau des ménages, mais qui laissent subsister des minorités non négligeables de grandes unités traditionnelles à plusieurs ménages de proches parents (segments de lignages, combinant des champs communs et individuels) ; cette coexistence familiale apparaît durable et ces grandes unités ne revêtent pas un caractère seulement résiduel, car une partie tout au moins d'entre elles s'adapte aux techniques nouvelles. En témoignent par exemple les cas d'accession à la motorisation, permis justement par les grandes tailles en surfaces contrôlées et en force de travail dont elles disposent. Observons qu'en effet les travaux agricoles s'effectuent toujours en mécanisation partielle.

2) Le maintien prédominant d'un pouvoir réel des chefs de lignages et des "chefs" de terre au niveau des villages sur la gestion des terres, non pour la gestion quotidienne (les droits d'usage sont largement transférés au niveau de chaque unité de production), mais pour les décisions importantes pouvant mettre en cause l'avenir de ce qui reste considéré comme un patrimoine commun lignager, ainsi que pour le règlement des litiges fonciers ; confirmant ce phénomène, on notera la réaction quasi générale des exploitants, lors d'enquêtes foncières récentes en pays Senoufo (dans le cadre du "Plan

[1] Ou bien des droits "métissés", selon la formulation du Professeur Etienne LE ROY.

Foncier Rural"), à déclarer leur chef de lignage comme seul "propriétaire" coutumier des terres, malgré l'existence de subdivisions connues et durables, déjà transmises sur plusieurs générations, au niveau des unités de production.

Pour le grand groupe Baoulé, on soulignera les caractéristiques suivantes :

I) Individualisation plus accentuée que précédemment des droits d'usage au niveau d'unités de production plus restreintes, qui correspondent pour l'essentiel à un seul ménage ; à noter que ce phénomène n'est pas récent, mais ancien, en l'absence de tradition de grands champs communs au niveau des lignages ou segments de lignages (ce qui n'est pas sans liens avec des facteurs agricoles et l'origine forestière AKAN des Baoulé) ;

2) Des évolutions plus accentuées se développent également vers une plus grande individualisation des pouvoirs de gestion, par rapport aux chefs de lignages et ce même pour les décisions importantes ; mais, en l'état actuel, il pourrait s'agir de différences de degré plutôt que de nature avec les exemples précédents ; en ce sens, on notera les 2 traits significatifs suivants :

L'exclusion du droit de vendre des terres constitue une règle quasi générale, à l'exception de quelques cas particuliers (ou bien dans des zones péri-urbaines) ; cette réalité est confirmée par des enquêtes foncières récentes du "Plan Foncier Rural" et exprime la prégnance du concept de patrimoine lignager ; cela est d'autant plus remarquable que les nombreux émigrants Baoulé dans les zones forestières sont parmi les principaux acheteurs de terres, mais de terres "étrangères";

Des réseaux particulièrement denses de relations socio-économiques se maintiennent entre membres d'un même lignage, géographiquement éclatés entre un noyau originel en pays Baoulé et les émigrants devenus planteurs en Forêt ou salariés en ville ; les flux importants et réguliers en argent et en main-d'oeuvre entre les éléments en Savane et en Forêt, dans des cadres lignagers, ont permis d'identifier un système de production "bi-polaire", englobant des unités de production distinctes en Forêt et en Savane (voire un système "tri-polaire" lorsqu'on l'élargit aux antennes familiales existant en milieu urbain).

Dans ce contexte global de nette prédominance des systèmes coutumiers, il faut cependant signaler l'existence de quelques cas d'application des droits fonciers modernes, sous les 2 formes principales suivantes :

Cas d'application du droit de propriété de l'Etat, à savoir : les Parcs Nationaux et les forêts classées, les cas de création de vastes "Ranchs" (gérés par la SODEPRA et dont plusieurs sont aujourd'hui proposés à la "Privatisation"), les plantations agro-industrielles de canne à sucre (gérées par la SODESUCRE) ; s'ajoutent les cas de périmètres rizicoles, avec des attributaires paysans n'ayant que des droits d'usage précaires, ainsi que les cas de grands blocs (100 à 200 ha) de cultures mécanisées, créés lors des opérations de développement antérieures (par la CIDT et l'AVB notamment, ou par le Service Civique) ; abandonnés depuis déjà 10 ans ou plus, ils demeurent assez souvent en déshérence, ou bien sont réoccupés partiellement par les paysans voisins, en cultures traditionnelles ou parfois en formes nouvelles de motorisation (quelques coopératives sur BEOUMI), ou encore peuvent être attribués en " concession" à des cadres, ce qui rejoint les cas suivants ;

Apparaissent également des cas encore peu nombreux de créations de grandes exploitations ou "domaines", par des cadres urbains et des grands commerçants, voulant investir dans des productions agricoles ou dans l'élevage ; du point de vue foncier, ils recourent aux négociations avec les détenteurs des droits coutumiers, ou demandent des concessions à l'Etat, ou encore ils combinent les 2 approches pour éviter les risques de litiges.

La grande zone de Forêt

Dans la grande zone de Forêt, le cumul des transformations agro-socio-économiques (cultures pérennes, immigration, densification, etc...) a déterminé une double progression de l'individualisation des pouvoirs fonciers et de la monétarisation des transactions foncières, ainsi que des pratiques sociales nouvelles et informelles. En résulte une prédominance globale des droits fonciers à caractères mixtes ou intermédiaires entre les droits coutumiers et modernes. Il existe cependant ici des différenciations sensibles et multiples, que l'on peut regrouper autour des 2 clivages principaux ci-après :

LE PREMIER CLIVAGE ESSENTIEL DISTINGUE LES POPULATIONS AUTOCHTONES QUI CONSERVENT DES REFERENCES AU MOINS PARTIELLES AUX SYSTEMES COUTUMIERS ET LES POPULATIONS ALLOCHTONES INSEREES EN QUASI TOTALITE DANS LES NOUVEAUX DROITS MIXTES :

Pour les autochtones, le maintien d'un certain contrôle lignager, expression d'une certaine indivision familiale, se manifeste par le rôle des chefs de lignages et des "conseils de famille" dans le règlement des litiges et la répartition des biens lors des héritages ; il est à noter aussi le maintien des droits d'accès aux terres familiales pour les proches parents émigrés (sauf impossibilité physique), des cas de remise en cause de ventes au nom des droits familiaux, enfin des cas assez fréquents où une individualisation apparente masque en fait un groupe familial (exemples : un seul "propriétaire" déclaré pour une plantation nouvelle alors qu'elle est commune à plusieurs frères, ou bien choix d'un héritier unique par le conseil de famille, mais avec une sorte de mandat de gestion informel pour le compte du groupe familial) ; en bref, les évolutions vers l'individualisation sont certaines, mais ces formes de "propriétés" ne sont pas, le plus souvent, perçues comme totalement "exclusives" et "absolues", au sens européen de la propriété.

Pour les allochtones, le contrôle lignager est par définition absent, mais des formes diverses de relations existent avec les détenteurs autochtones des droits coutumiers, en fonction des modes d'accès ou d'acquisition des terres ; la gamme des situations va de simples droits d'usage subordonnés dans les cas de métayage, de location, de prêt, à des pouvoirs de gestion complets et définitifs dans les cas d'achat contre argent, en passant par des situations intermédiaires, notamment dans les cas d'attribution longtemps prédominants contre des cadeaux symboliques et après quelques années passées comme manoeuvre chez un planteur autochtone ; les droits attribués, d'usage et de gestion peuvent être limités (seules cultures vivrières) ou bien complets (cultures pérennes) mais, même en ce dernier cas, il subsiste une sorte de "tutorat" social et des services à rendre pour l'attributaire allochtone, ainsi qu'une forme de "nue-propriété" autochtone ; la progression accentuée des modes d'acquisition monétarisés (achats et mises en gage), cumulée avec la proportion croissante d'exploitants allochtones de la 2 ème génération va dans le sens d'un renforcement de pouvoirs de gestion complets et individualisés, proches du droit de propriété "moderne".

2) Le second clivage important est constitué par les différenciations régionales, que l'on peut résumer comme suit, en se limitant aux traits essentiels:

La région Sud / Sud-Est est à la fois la plus diversifiée pour ses activités agro-économiques et la plus transformée du point de vue des droits fonciers, avec une forte implantation de sociétés agro-industrielles, privées et d'Etat, ainsi que de grands exploitants ou entrepreneurs agricoles, détenteurs de droits de propriété modernes.

Les régions Est Centre-Ouest et Ouest, où prédomine le système d'économie de plantation à bases Cacao-Café, se caractérisent aussi par la cohabitation de populations autochtones et allochtones, en proportions variables selon les zones ; les différenciations analysées ci-dessus y sont le plus directement représentées, avec des variantes selon les régions ; sans entrer ici dans une étude détaillée, on rappellera que l'on a pu longtemps (année 1960 et 70) distinguer voire opposer la région Est (forte prégnance des traditions "étatiques" et matrilinéaires Agni, relative maîtrise des installations allochtones, faible monétarisation des transactions foncières) et la région Centre-Ouest (affaiblissement des patrilignages autochtones Bété, installations massives des allochtones, forte proportion déjà ancienne des achats dans les modes d'acquisition des terres) ; des nuances sensibles subsistent encore actuellement entre ces régions, mais une tendance vers une relative homogénéisation parait avoir joué, en liaison avec le "boom cacaoyer" qui s'est étendu à toutes les régions forestières de 1970/75 à 1980/85, accompagné d'importants flux d'immigrants.

Enfin, la région Sud-Ouest, à très faibles densités jusque vers 1975, a connu depuis lors, des taux de croissance exceptionnels des surfaces en Cacao et des arrivées très importantes d'immigrants, lesquels ont submergé totalement les éléments autochtones Krou peu nombreux ; il en résulte une situation particulière où les migrants anciens jouent le rôle des autochtones pour accueillir les nouveaux arrivants et leur attribuer des terres; dans ce contexte, la monétarisation et l'individualisation sont bien entendu poussées à leur maximum.

ESQUISSE DE BILAN ET PERSPECTIVES

La période actuelle apparaît à tous égards comme une période charnière avec le cumul d'une crise économique globale et la fin des dynamiques **extensives. Celles-ci se** sont manifestées en particulier à travers la "course à la forêt", qui a accompagné le boom cacaoyer jusqu'à ces dernières années et qui a conduit à l'occupation de la totalité des zones forestières, sauf quelques zones résiduelles, dont les dernières forêts classées. La forte extension des surfaces cultivées a concerné également les zones de Savane, avec le développement, notamment, de la culture du Coton et de la Culture Attelée ; mais les densités restent globalement faibles, à l'exception de quelques zones en pays Senoufo et Baoulé. Les effets de ces évolutions globales sur les systèmes fonciers et leurs perspectives sont multiples. En schématisant, on peut les regrouper autour des 4 axes majeurs ci-après :

Tendances nettes à l'accentuation des compétitions foncières des tensions et des litiges entre les divers acteurs sociaux et besoins croissants de sécurisation foncière

Ces phénomènes s'observent principalement en Forêt, et sont en liaison directe avec la fin des réserves de terres nouvelles à défricher, et avec les processus de densification à l'oeuvre; ces derniers sont renforcés par le phénomène **récent des retours de jeunes** autochtones de la ville, en raison de la persistance de la crise et du chômage urbain. Certes, les densités peuvent paraître modérées dans la majorité des zones - de 40 à 50 habitants/km^2 - quelques-unes seulement atteignant 60 habitants/km^2 et plus. Mais, en raison des modes d'occupation très extensifs largement prédominants jusqu'ici, et du blocage de vastes surfaces par des plantations pérennes, même trop âgées et sous-exploitées, on a pu observer des formes et manifestations de "saturation sociale" précédant nettement un manque physique de terres, par exemple, et notamment : freinage des prêts et des ventes de terres, glissement vers des locations contre argent (compétitions accrues autour des héritages, remises en cause - par des jeunes surtout - de ventes ou d'attributions coutumières faites par les "vieux". S'ajoutent quelques tendances "anti-étrangers" à bases surtout politiques apparues récemment, encore très minoritaires semble-t-il, mais qui peuvent s'accroître. **Au total, se développent à la fois une prise de conscience des limites de ressources en terres et un besoin de clarification et de sécurisation des droits fonciers acquis par des voies multiples au cours de la période précédente d'expansion.**

En zone de Savane, les tensions paraissent bien moindres globalement, sans exclure divers litiges locaux bien entendu ; mais les **instances traditionnelles jouent encore assez** largement leur rôle de régulation sociale. Par contre, un type particulier de conflit subsiste au Nord avec des alternances de périodes de tension et de calme, à savoir celui opposant les agriculteurs aux éleveurs Peuls transhumants.

Partout, des transformations des systèmes fonciers sont en cours mais elles ne sont pas aussi "univoques" - vers le droit de propriété moderne - qu'on le déclare souvent :

Ainsi, on a noté le maintien en oeuvre nettement prédominant des principes et des droits coutumiers en zone de Savane, avec certaines évolutions cependant. En Forêt, l'individualisation et la monétarisation ont nettement progressé, mais les systèmes coutumiers demeurent une référence et l'origine principale de leurs droits pour les populations autochtones. Ainsi, on a pu signaler des cas où l'individualisation n'est qu'apparente, masquant des groupes familiaux. Pour la monétarisation des transactions, il faut souligner que la généralisation d'un "marché foncier", qui paraissait en extension continue jusqu'à ces dernières années, subit un freinage sensible, en raison de la crise, mais aussi du fait du souci croissant des détenteurs de terres de préserver les dernières réserves foncières en leur possession ; en résultent notamment la baisse des ventes et la fixation de durées réduites pour les mises en gage (afin de limiter les risques de transfert de "propriété"). Par ailleurs, les relations inter-personnelles jouent encore un rôle essentiel dans la conclusion des ventes et dans la fixation des prix (pas de prix moyen généralisé à l'hectare), sauf probablement dans les zones d'arrivées massives d'immigrants, surtout dans le Sud-Ouest. En bref, **si la terre peut devenir une "marchandise", elle ne devient cependant pas, en règle générale, une marchandise comme les autres.**

A titre indicatif et provisoire on notera que s'esquissent des stratégies foncières diversifiées selon les réserves et les moyens détenus croisés avec les catégories sociales ; en zones forestières et en schématisant beaucoup, on peut distinguer :

• les planteurs disposant encore de réserves de terres, qui paraissent orientés principalement vers des stratégies défensives, ou de repli sur la préservation du patrimoine ; il s'agit surtout de la minorité des grands planteurs autochtones, et d'une fraction des allochtones anciens ;

• les planteurs disposant de réserves de force de travail familiale (surtout parmi les allochtones) ou de revenus non-agricoles qui permettent de payer des manoeuvres (surtout des cadres urbains et des grands commerçants) : ces fractions participent aux derniers défrichements sur les zones résiduelles encore non occupées, dont des portions de forêt classées ; pour ces dernières, on notera que des cadres ont souvent joué un rôle d'ouverture, en bénéficiant d'attributions administratives ; une grande partie des planteurs, n'ayant plus de réserves de terres et plus de revenus suffisants pour payer des manoeuvres, ne peuvent que se replier sur une stratégie de survie à court terme, qu'accompagne une régression de leur niveau de vie par rapport aux années 1975 à 1985 du boom cacaoyer.

Au titre des perspectives, on se limitera ici à indiquer quelques directions de recherche en zones forestières, à développer ultérieurement, à savoir :

La poursuite des tendances actuelles comporterait des risques cumulés: de récession du type de l'ex-Boucle du Cacao, de destruction des dernières forêts classées, de tensions croissantes entre les diverses composantes de la population rurale ; sur le plan agro-économique, la recherche de solutions pour sortir de la crise de l'économie de plantation nécessite l'identification et la mise en oeuvre d'alternatives allant dans le sens de la diversification des productions et la recherche de formes adaptées d'intensification, avec notamment la remise en valeur des jachères jusqu'ici sous-utilisées, mais sans que puisse être abandonné tout le verger cacao-café (problème des critères de sélection) ; sur le plan des mesures foncières, les analyses précédentes confirment la nécessité de mettre en oeuvre des formes d'enregistrement et de reconnaissance des pratiques sociales réelles d'appropriation et de gestion des terres à définir en tenant compte des impératifs nationaux, mais en visant prioritairement à sécuriser les droits des producteurs; sinon, on court le risque de non-application de codes trop réducteurs et projetant des modèles étrangers inadaptés. Dans le prolongement, doit être recherchée une responsabilisation des collectivités villageoises dans la gestion de patrimoines fonciers reconnus. Ceci constitue une condition nécessaire pour parvenir à intéresser les acteurs de base à une meilleure gestion des ressources naturelles ; ceci entraîne par voie de conséquence la fin du "monopole" théorique de l'Etat. Diverses expériences en cours actuellement en Afrique de l'Ouest vont dans ce sens, réalisées selon différentes méthodes :

En Côte-d'Ivoire, il s'agit de l'Opération-pilote de "Plan foncier Rural", dont les premiers résultats paraissent positifs ; néanmoins restent encore à déterminer les formes de reconnaissance de la gamme diversifiée des types de droits fonciers enregistrés. Hors Côte-d'Ivoire, signalons notamment les expériences de Plans Fonciers Ruraux au BENIN et en GUINEE, de "Gestion des Terroirs" au BURKINA et au NIGER, d'"Observatoire du Foncier" au MALI.

BIBLIOGRAPHIE

AFFOU (Y.S.), 1979 - *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social : une introduction à l'organisation socio-économique Akyé*, ORSTOM Petit-Bassam, Abidjan, 371 p.

BALAC (R.), 1993 - *Etude de l'évolution démographique, économique et foncière de la zone de Méadji, Projet Pilote du Plan Foncier Rural*, DCGTx, multigr., 37 p.

BALAC (R.), 1994 - La dynamique des populations rurales et **le développement** du système d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire : les **premiers éléments d'une approche historique** et géographique, Compte-rendu du séminaire du 27/01/94, ORSTOM, *Bulletin du GIDIS-CI*, n°7, pp. 27-66.

BARRIER (C.), 1990 - Développement rural en Afrique de l'Ouest soudano-sahélienne. Premier bilan de l'approche gestion de terroirs villageois, *Les cahiers de la recherche-développement* n° 25, mars 1990, p. 38.

CHAUVEAU (J.P.), 1993 - Rapport de mission, région d'Oumé, *Bulletin du GIDIS-CI* n°4, pp. 39-50.

CHAUVEAU (J.P.), DOZON (J.P.), 1985 - Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire, *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines*, vol XXI, n°l, pp. 63-80.

CHAUVEAU (J.P.), RICHARD (J.), 1977 - *Bodiba en Côte-d'Ivoire. Du terroire à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village Gban*, ORSTOM, Petit- Bassam Abidjan, multigr., 182 p.

COLIN (J.P.), 1990 - *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, 284 p. + tables annexes microfichées.

COULIBALY (S.), 1978 - Le paysan Senoufo, *Nouvelles Editions Africaines*. 245 p.

DOZON (J.P.), 1985 - *La société bété. Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 367 p.

DUPIRE (M.), 1960 - Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte-d'Ivoire orientale, Etudes éburnéennes, VIII, pp. 7-237.

ETIENNE (P.), 1976 - Le fait villageois Baoulé. ORSTOM, *Communautés rurales et paysanneries tropicales*, Paris, Coll. Travaux et Documents de l'ORSTOM, n°53.

ETIENNE (P.), TROUCHAUD (J.P.), 1966 - *Le régime foncier, Etude Régionale de Bouaké.*

FAURE A.), LE ROY E.), 1990 - Experts et développeurs face aux enjeux de la question foncière, Les cahiers de la recherche-développement n°25, pp. 5-18.

GASTALDI (J.), 1987 - *Problèmes fonciers en Côte-d'Ivoire.*, Rapport de mission. DCGTx.

GASTELLU (J.M.), 1989 - Riches paysans de Côte-d'Ivoire. L'Harmattan, Paris. 178 p.

GUYON (G.), 1989 - *Faut-il se préoccuper des questions foncières ? jusqu'où etcomment ? Les enseignements du développement rural en Afrique de l'Ouest*, Paris, CCCE, 20 p.

KOFFI (R.), PESCAY (M.), 1992 - *Etude-diagnostic de la situation socio-foncière de la zone d'Abengourou. Opération pilote du Plan Foncier Rural*, DCGTx, multigr., 79 p.

LE BRIS (E.), LE ROY (E.), LEIMDORFER (F.) (éds), 1982 - *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 425 p.

LE BRIS (E.), LE ROY (E.), MATHIEU (P.), 1992 - L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières, Ed. Karthala, 350 p.

LE ROY (E.), 1987 - *La réforme du droit de la terre dans certains pays d'Afrique francophone*, Rome, F.A.O., 108 p.

LE ROY (E.), 1991 - Dans quelle mesure les législations actuelles permettent-elles une gestion diversifiée des ressources naturelles ?, *Colloque Repenser la mobilisation de la terre dans les stratégies de développement en Afrique*, Université de Paris I.

LEY (A.), 1982 - *Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte-d'Ivoire.* Librairie générale et de jurisprudence, Paris.

LOSCH (B.), et al., 1991 - Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun. Quelles adaptations à la crise ? , Collection Documents Systèmes Agraires, CIRAD-SAR, n°12, 252 p.

LOSCH (B.), 1994 - Cacaos africains : comment la Côte-d'Ivoire a devancé le Cameroun, *Plantations, recherche, développement*, n°2, pp. 15-27.

PESCAY(M.), 1967 - *La sociologie. Tome III, Etude régionale du Sud-Est ivoirien.*

PESCAY (M.), 1982 - Contradictions entre structures sociales de production et expérience de modernisation agricole : étude d'un cas type en Côte-d'Ivoire, *Etudes pour le Développement* n°1. SEDES.

PESCAY (M.), 1989 - *Rapport sociologique, Etude de factibilité de l'Opération-pilote de Plan Foncier Rural*, Banque Mondiale / DCGTx.

PESCAY (M.), 1990 - *Etude des problèmes fonciers dans le Zou (Bénin)*, IRAM. 103 p.

PESCAY (M.), RUF (F.), 1989 - *Rapport d'évaluation du "Projet Agricole du Centre-Ouest"* CIRAD. SEDES.

RUF (F.), 1982 - Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail, *Economie Rurale* n°147-148 pp. 111-119.

RUF (F.), 1988 - *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Thèse de doctorat d'Etat. Université de Paris X, 6 tomes, multigr., 976 p.

SEDES, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1979 - *Etudes régionalisées des migrations rurales en Côte-d'Ivoire* , DUCHEMIN (J.P.), PESCAY (M.), RICHARD (J.), YUNG (J.M.).

RAPPORT DE SEANCE

par Philippe LENA

INTRODUCTION

Les contributions de ce chapitre concentrent plus particulièrement leurs réflexions sur un aspect significatif de l'économie de la zone forestière ivoirienne qu'il est convenu d'appeler "économie de plantation", ou encore, "économie cacaoyère" (malgré la présence du café), tant est importante la place de cette culture au sein de cette économie. On ne parlera donc pas, ou peu, des agricultures de savane et de leurs cultures commerciales (coton, canne à sucre...), ni des productions vivrières pour elles-mêmes, mais seulement dans le cadre de leur intégration à l'agriculture de plantation. Il ne sera pas question non plus d'autres types de plantations de la zone forestière telles que l'hévéa, le palmier à huile, le cocotier ou les agrumes. Ces plantations, malgré quelques tentatives de diffusion auprès des agriculteurs villageois, et l'adoption récente et spontanée de l'hévéa par certains planteurs de cacao, n'ont pas pour caractéristique d'être "paysannes".

Ces éliminations successives permettent de cerner un objet certes complexe mais cohérent, dont la place a été centrale dans le processus de changement social et économique de la Côte-d'Ivoire. Le développement de l'agriculture de plantation paysanne a en effet joué le rôle de moteur pour la croissance ivoirienne durant plus de 30 ans. C'est elle qui a permis, conjointement avec l'exportation du bois, de financer le secteur public ainsi que le système politique du pays. Mais ce n'est pas seulement en termes de points de PNB ou de pourcentage des recettes à l'exportation que son importance doit être mesurée. Elle est également à l'origine de transformations sociales profondes dans lesquelles l'immigration a joué un rôle majeur. Grâce à des aménagements politico-juridiques encouragés par l'Etat ivoirien (en particulier la cession de la terre à ceux qui la mettent en valeur) elle a donné lieu à d'importants flux migratoires en provenance du Nord de la Côte-d'Ivoire et des pays voisins. Ces flux ont permis l'accroissement constant de la production et largement contribué à façonner le nouveau profil social et économique des zones forestières.

L'immigration a accompagné le déplacement continu des fronts pionniers cacaoyers vers l'Ouest, à la recherche de terres disponibles, et a jusqu'à présent rendu possible une adéquation dynamique entre les facteurs terre et travail. La plantation a aussi représenté, durant plusieurs décennies, une possibilité réelle d'ascension sociale et économique pour des milliers de migrants et pour leur descendance, grâce à l'accès à des formes de production qui rémunèrent davantage le temps de travail et, bien sûr, au statut de planteur. La transformation d'agriculteurs vivriers "traditionnels" en petits producteurs-entrepreneurs, tout comme la confrontation, par le biais de l'immigration, entre des règles et des "coutumes" diverses (foncières, matrimoniales, de pouvoir ou d'héritage, entre autres) ont conduit à des aménagements institutionnels et comportementaux continuels et importants. La zone forestière est depuis longtemps située sur le devant de la scène du changement social en Côte-d'Ivoire.

Cette économie de plantation est aujourd'hui confrontée à une crise aux dimensions multiples et interdépendantes (écologique, technique, sociale, économique, politique) dont certaines composantes sont facilement observables : blocage foncier (notion sur laquelle nous reviendrons), vieillissement des plantations, baisse de la productivité du travail, etc. Jusqu'à présent, les pays qui ont été confrontés à une crise similaire ont connu un recul durable de leur production, avec les conséquences économiques et sociales que l'on sait (voir l'exemple du Ghana). Etant donné la place que l'économie de plantation paysanne occupe dans l'économie et la société ivoirienne, les conséquences d'une telle crise pourraient être particulièrement graves. Il convient cependant d'être prudent au niveau des généralisations. La crise atteint en effet les régions et les différentes catégories de planteurs de façon très inégale. Les réaménagements, les innovations techniques et sociales qu'elle a déjà commencé à induire sont également très diversifiés. Leur interprétation est encore difficile. Afin de mieux comprendre ces dynamiques en cours, il semble nécessaire de confronter différentes échelles d'analyse (micro-économique ou micro-anthropologique et régionale, par exemple) et de recourir

systématiquement à des comparaisons entre situations locales différentes. Les contributions ici réunies en sont une excellente illustration.

ANATOMIE D'UNE CRISE

Les aspects structurels de la crise, que pour simplifier nous assimilerons à la crise de la production cacaoyère, peuvent être analysés à différentes échelles : internationale, nationale, régionale, micro-régionale, ou encore au niveau d'une exploitation. Le phénomène présente un aspect cyclique fondé sur le cycle biologique du cacao (RUF, 1991) : augmentation rapide, plafonnement, puis baisse sensible de la production. Tant que l'espace (en l'occurrence la forêt) est disponible, la création de nouvelles plantations masque le déclin des plus anciennes. Ceci est valable à toutes les échelles; c'est ainsi que la production ivoirienne a pu augmenter alors même que les premières régions productrices de l'Est étaient en crise. Lorsque la forêt vient à manquer à l'échelon national, le système est bloqué. Le pays est alors en passe de laisser sa place à d'autres concurrents mieux placés dans le déroulement du cycle.

La recherche continue de forêts "vierges" pour y créer de nouvelles plantations, alors que des jachères d'âge variable sont en général disponibles en abondance, trouve son explication dans ce que RUF (1987) a appelé la "rente différentielle forêt". Cette rente présente plusieurs composantes : fertilité (éléments minéraux de la végétation rendus disponibles par le brûlis); réserves en eau du sol; moindres coûts de mise en place (possibilité de semis direct) et d'entretien (moins d'adventices et de parasites) de la cacaoyère, etc. (*ibid.*). Les cacaoyers produisent plus vite (au bout de trois ans au lieu de cinq sur les jachères) et davantage. On obtient donc une productivité du travail élevée, encore augmentée par l'association cultures vivrières/jeunes cacaoyers (ce qui ne sera plus possible lorsque la forêt viendra à manquer). La fin de la forêt signifie la fin d'une rente et l'effondrement de la productivité du travail. Ainsi, chaque "boom" cacaoyer local contient en lui-même le germe de son déclin dans la mesure où il lui est impossible de se perpétuer sur place. La seule issue strictement locale est l'intensification, mais celle-ci rend nécessaires des investissements supplémentaires en capital et en travail, sans que les gains de productivité du travail soient à la hauteur (quand ils existent). Le blocage foncier n'est pas la condition nécessaire pour accéder à l'intensification et aux technologies modernes, mais assurément l'existence de rentes différentielles de ce type constitue un des éléments d'explication qui permettent de comprendre pourquoi dans certains cas le blocage est nécessaire.

Le modèle cyclique de la production cacaoyère a également d'autres implications, notamment sur l'utilisation de la main d'oeuvre. C'est l'abondance du facteur terre qui détermine les possibilités de captation de travail. L'attrait que représentait la pratique de l'échange de la terre contre du travail a permis de ne jamais manquer de main d'oeuvre lors du déplacement vers l'Ouest du front cacaoyer. Cependant, à mesure que les réserves foncières diminuent, la main d'oeuvre se déplace vers les régions où les chances d'accéder rapidement à la terre sont plus grandes. Il y a donc renchérissement relatif de la main d'oeuvre dans les régions plus anciennes (rareté de la main d'oeuvre et baisse de la productivité du travail). Par contre, dans les zones pionnières, les candidats à l'accès à la terre sont nombreux et prêts à accepter des conditions temporairement difficiles afin d'obtenir une portion de forêt. Le taux d'exploitation de la main d'oeuvre y est donc particulièrement élevé (soulignons cependant que les disponibilités foncières et la concurrence tendent à rendre cette période plus brève qu'ailleurs). On comprend que certains planteurs, notamment baoulé, aient cherché à accompagner le déplacement des fronts d'expansion, en créant chaque fois de nouvelles plantations afin d'être toujours présents là où leur était assurée la meilleure productivité des facteurs de production.

La situation de blocage foncier peut être assimilée à un freinage brutal de la mobilité sociale. On doit donc s'attendre au surgissement de tensions, tant pour ce qui concerne l'accès aux ressources que pour la redéfinition des contrats de travail.

Il s'agit là de traits généraux de la crise actuelle, qui varient dans leur composition et leur intensité d'une région à l'autre, voire même d'un village à l'autre. Dans le Sud-Ouest, région encore pionnière il y a peu de temps, LEONARD et OSWALD (1994) citent le cas d'un campement allochtone où 90% de l'espace est occupé par des plantations et le reste par les cultures vivrières, des

friches et des bas-fonds, alors qu'un village autochtone voisin possède encore 18% de forêt pour 25% de plantations et 57% de friches, bas-fonds et cultures vivrières. Au-delà de ces extrêmes, il n'en reste pas moins que la majorité des planteurs vit aujourd'hui dans un environnement formé essentiellement de cacaoyers et de friches de 2 à 5 ans, d'où émergent ça et là quelques grands arbres qui témoignent de l'existence antérieure de la forêt. La rente différentielle forestière n'a cependant pas totalement disparu, elle constitue plutôt, par sa rareté, un enjeu négociable. Il existe par ailleurs des "rentes différentielles de friches" (dont la valeur varie en fonction de l'âge), jusqu'à présent négligées à cause de leur moindre intérêt, mais qui semblent pouvoir constituer un enjeu fondamental dans un proche avenir.

Aux aspects structurels de la crise sont venus s'ajouter des aspects conjoncturels aggravants sur lesquels nous n'insisterons pas: baisse des prix, politiques inadéquates, etc. Par contre, il semble important de souligner l'importance non seulement de la fermeture des opportunités de travail à la ville (les jeunes restent davantage sur place) mais encore le retour de ceux qui avaient tenté l'aventure urbaine. Ils viennent s'ajouter à une croissance démographique toujours très élevée et contribuent à aviver les tensions pour le partage des ressources. Cette possibilité du retour, et l'accès éventuel à des friches afin d'y pratiquer des cultures vivrières, montre, s'il en était besoin, que la gestion du foncier et des questions communautaires passe encore partiellement par l'organisation lignagère. C'est là une différence importante avec la situation sud-américaine, où la privatisation totale de la terre (et l'individualisation de la propriété) exige, en cas de retour, le rachat d'une parcelle (ou bien l'occupation illégale et collective de grandes propriétés, comme cela s'est produit à grande échelle dans le Rio Grande do Sul au milieu des années 80, lorsque la construction civile en crise a massivement débauché). Associée à une forte concentration foncière, c'est sans doute là une des causes du taux élevé d'urbanisation observé en Amérique Latine.

Quelles que soient les modalités de gestion de cette crise, elle affaiblira certainement la compétitivité du cacao et du café de Côte-d'Ivoire face à ceux parmi ses rivaux qui peuvent encore bénéficier de rentes différentielles forestières. On pense à l'Indonésie, en phase d'expansion de la production cacaoyère, mais aussi au Brésil, qui semble avoir des difficultés à entrer dans une dynamique de croissance malgré d'énormes potentialités. En effet, étant donné l'étendue de ses réserves forestières, le Brésil pourrait produire dix fois plus de cacao que la Côte-d'Ivoire. Pourtant, là aussi, le cacao est en crise...sans blocage foncier ! Si la Caisse de Stabilisation a empêché une véritable accumulation de la part des planteurs ivoiriens, elle les a mis à l'abri des fluctuations de prix les plus violentes, assurant ainsi la continuité de l'effort. Au Brésil, par contre, on a assisté à des enrichissements rapides suivis d'abandons tout aussi soudains, qui soulignent le caractère spéculatif de beaucoup de plantations. Aujourd'hui, face aux cacaoyères vieillies de l'Etat de Bahia, le recours est l'Amazonie. Mais les conditions écologiques de production ne suffisent pas. Historiquement, l'origine amazonienne du cacao ne lui a d'ailleurs pas permis de profiter d'une quelconque rente de localisation. C'est dans la Bahia, là où étaient réunies les conditions sociales et économiques de la production, qu'il s'est développé.

L'absence d'une politique stable sur le long terme et l'influence des grands producteurs de l'Etat de Bahia constituent certainement des freins au développement de la production cacaoyère amazonienne. D'autres facteurs doivent également être pris en compte, tels que les grandes distances et l'état des routes, qui augmentent considérablement les coûts de transport et donnent aux intermédiaires un poids considérable dans la négociation des prix. Mais l'essentiel n'est peut être pas là. La production cacaoyère est une activité consommatrice de main d'oeuvre, pour laquelle on ne connaît à ce jour aucune substitution par le capital qui permette d'accroître véritablement la productivité du travail. Autrement dit, toute augmentation du revenu passe par l'accroissement des surfaces et de la main d'oeuvre employée, sans que le revenu net par hectare augmente. Une baisse des prix suffisante pour diminuer significativement les soins apportés aux plantations (en particulier le nécessaire contrôle des "balais de sorcières" *-crinipellis perniciosa-*) peut entraîner une décapitalisation rapide, ce qui représente un risque considérable qui dissuade les planteurs d'augmenter leurs surfaces. La gestion d'une importante main d'oeuvre, souvent peu soucieuse d'assurer le futur de la plantation étant donné la relative brieveté des contrats, et *a fortiori* quand les prix sont instables, est également perçue comme un facteur de risque. Face à cette situation, il existe une alternative, l'élevage extensif, qui offre une meilleure productivité du travail, utilise peu de main d'oeuvre et montre une remarquable efficacité pour marquer l'appropriation foncière. De

plus, le capital bovin se reproduit seul, et il est possible de le vendre en fonction des besoins éventuels sans entamer le capital foncier (LENA, 1992). Par contre, le faible temps moyen de survie des pâturages extensifs et les surcoûts représentés par toute tentative d'intensification, font que le modèle de la "rente différentielle forestière" peut parfaitement être appliqué à l'élevage extensif amazonien (y compris le caractère nécessairement non local de sa reproduction et les menaces qu'il fait ainsi peser sur les espaces forestiers). Seules diffèrent les quantités de travail cristallisées dans le capital arbre et dans le capital bovin, ainsi que les formes de sa réalisation.

Il n'y a pas actuellement de véritable alternative à la production cacaoyère en Côte-d'Ivoire. Mais la crise pourrait jouer un rôle dans la diversification des productions. Il est probable, cependant, que c'est l'intensification, sous différentes formes, qui constituera l'objectif principal de la majorité des planteurs dans un proche avenir.

LA GESTION DE LA CRISE : SYSTEMES DE PRODUCTION ET RAPPORTS SOCIAUX

La transformation des systèmes de production

Une relecture des rapports de l'administration coloniale vieux de 60 ou 7O ans montre que l'intensification des systèmes de production était déjà à l'ordre du jour, entre autre dans le but de protéger les forêts. Depuis lors, les "développeurs" n'ont cessé de proposer des systèmes incorporant une certaine dose d'intensification... et d'en déplorer aussi régulièrement les échecs. Certes, les recherches ont depuis longtemps montré que les sociétés n'intensifiaient jamais pour faire plaisir aux techniciens mais seulement quand cela correspondait à un besoin (qui pouvait d'ailleurs être satisfait par le recours à d'autres stratégies, telles que l'émigration). Il semblerait que l'optimum agronomique ait été trop vite confondu avec la seule forme de rationalité possible. Si nous n'en sommes plus là, cela ne veut pas dire pour autant que les modèles et les concepts que nous utilisons pour penser le processus d'intensification en Afrique ne soient pas contaminés par quelque naïveté du même ordre. Le risque est que certains changements profonds et significatifs passent ainsi inaperçus. Seul le retour aux études de cas et au suivi des situations locales permettra de faire le tri entre les différentes théories, et éventuellement d'en proposer d'autres. La quantité et la qualité des études disponibles aujourd'hui rend la tâche plus aisée. Néanmoins, comme la problématique de l'intensification était rarement au centre des préoccupations de ces recherches, de nombreux points ont été laissés dans l'ombre.

Certains traits de l'évolution à moyen terme de la zones forestière ivoirienne paraissent inéluctables, du moins en l'absence de grands bouleversements imprévisibles, et peuvent constituer un cadre de référence pour penser le changement. On sait ainsi qu'en tenant compte d'une baisse régulière de la fécondité et en excluant Abidjan et les plus grandes villes, la population de la région devrait être multipliée par un facteur 2 à 3 (ce qui représenterait à terme une densité environ deux fois supérieure à celle de la France rurale de la fin du XVIII°siècle). On sait également que, globalement (mais pas automatiquement), la croissance de la population a un effet positif sur l'intensification (bien que des cas de stagnation ou de régression aient pu être observés, cf. Turner *et al.* 1993) et c'est là à peu près tout ce que l'on peut affirmer. Mais cette intensification probable sera-t-elle accompagnée d'une diminution ou d'une augmentation de la production et du revenu *per capita* (autrement dit: y aura-t-il changement technologique ?). Qu'en sera-t-il du partage et de l'accès aux ressources ? Les petites villes et les gros bourgs connaîtront-ils un afflux de population et une croissance des emplois non agricoles permettant d'éviter l'émiettement des revenus issus de l'agriculture ? Le rythme accéléré de la croissance démographique donnera-t-il le temps nécessaire aux processus d'accumulation/investissement de se mettre en place ? L'intensification entraînera-t-elle le développement de systèmes durables ou la détérioration des conditions écologiques de la production ? Ces questions, que l'on pourrait multiplier à l'infini, ne sont pas destinées à recevoir des réponses dans l'immédiat (elles dépendent trop largement de l'évolution du cadre politique, social et économique général) mais à orienter le regard, afin de rechercher des indicateurs de tendance.

Les chercheurs ont observé sur le terrain, notamment dans le Sud-Ouest, une très grande hétérogénéité des situations, et un bouleversement des hiérarchies établies lors de la phase pionnière. En situation de blocage foncier et de baisse de la productivité du travail, l'accès aux dernières rentes différentielles, voire tout simplement à un espace à mettre en culture, et l'accès à une

main d'oeuvre susceptible d'accepter de bas niveaux de rémunération, deviennent des facteurs discriminants. La raréfaction de la forêt donne un avantage à ceux qui en possèdent encore. C'est le cas, en particulier, d'un certain nombre d'autochtones qui peuvent jouir aujourd'hui d'une rente foncière qu'il ne leur avait pas été possible d'établir durant la phase pionnière : location de friches et forêts secondaires, fidélisation de la main-d'oeuvre cherchant à accéder à la terre (qu'il s'agisse de cession définitive ou même temporaire, afin de planter des vivriers) etc. Pour les autres, l'impossibilité de perpétuer l'échange terre contre travail a entraîné le recul du salariat et le repli sur la main-d'oeuvre familiale (alors que le métayage au tiers semble se maintenir). Cette situation a notamment vu l'effondrement du système baoulé de captation de travail (les "six mois"). Cette baisse de la quantité de travail, associée à une diminution des soins apportés aux plantations, correspond en fait à une extensification, et donc à une décapitalisation, ce qui semble aller à l'encontre de l'intensification attendue.

Outre quelques grands planteurs, principalement baoulé, qui peuvent encore capter du travail grâce à des moyens de transport et de stockage qui leur permettent de manier le crédit (on se rapproche là de la figure du "patron" traitant des "clients"), le cas le plus intéressant parait être celui des Burkinabé. Leur système rigide d'approvisionnement en main-d'oeuvre (et son taux d'exploitation élevé qui en est le corollaire) leur permet, en moyenne, d'aborder l'intensification dans de meilleures conditions que les autres catégories de planteurs : ils sont à même de maintenir un investissement en travail élevé ; leurs réseaux leur permettent de mobiliser efficacement l'épargne et d'accéder au crédit ; ils achètent des friches et de vieilles plantations qu'ils réhabilitent grâce à leur capacité de travail, etc. On peut cependant se demander si ce modèle est extensible à d'autres groupes. Ces derniers devront peut-être attendre un geste de l'Etat (relèvement du prix au producteur et réorganisation du système de crédit) pour sortir de l'impasse et mettre un terme au processus de décapitalisation.

Le blocage foncier entraîne également des difficultés au niveau des cultures vivrières. Les auteurs s'accordent en général pour considérer que l'accès à des friches d'au moins cinq ans est la condition à remplir pour conquérir l'autonomie, or ces friches sont en général accaparées par les anciens et beaucoup de jeunes n'ont accès qu'à des friches de moins de trois ans. Ils sont donc rejetés dans la dépendance, et les risques de dégradation de la qualité agronomique des sols sont bien réels, surtout quand la jachère est totalement supprimée. Les agriculteurs adaptent la rotation des cultures à des cycles culturaux de plus en plus courts, qui restaurent de moins en moins la fertilité. Mais au-delà de l'association maïs-manioc, voire manioc seul, il faut reconsidérer tout le système de culture. La disparition du brûlis et certaines formes de gestion du recrû de *chromoloena odorata* paraissent être les signes avant-coureurs de systèmes de culture permanents, sans jachère. Ces tendances sont à observer de près.

D'autres signes d'adaptation à la crise sont également significatifs. Le blocage foncier a eu pour effet, chez ceux parmi les planteurs qui disposent de quelques réserves foncières, et aussi chez d'autres, de valoriser le capital arbre : préservation ou reconstitution d'un couvert arboré, mise en défens de friches afin de reconstituer des rentes différentielles forestières, plantation de palmiers et arbres utiles, etc. Les planteurs les plus limités s'intéressent de plus en plus à la pisciculture et au riz irrigué. Il existe de réelles possibilités de culture intensive dans les bas-fonds, mais cela supposerait des aménagements et des investissements rendus difficiles du fait que ces bas-fonds sont souvent loués. Enfin, face aux difficultés d'accès à la main d'oeuvre, des planteurs se groupent en association de travail ; c'est aussi le cas pour des jeunes sans terre qui travaillent en groupe chez les autres contre rémunération. Le tableau présenté par ces recherches n'évoque en rien l'immobilisme. Bien au contraire, et sans se cacher la gravité des problèmes, on peut discerner tout un foisonnement d'initiatives qui montrent une grande capacité d'adaptation. Aux pouvoirs publics de contribuer à assurer leur succès.

Il serait intéressant d'observer également l'évolution des ventes de vivriers dans la composition du revenu depuis l'approfondissement de la crise (voir CHALEARD, dans ce volume), ainsi que la place éventuellement occupée par des revenus non agricoles (en particulier le commerce et les revenus immobiliers).

Le problème de l'accès aux ressources

L'expression "blocage foncier" n'est sans doute pas la plus appropriée, dans la mesure où ce blocage n'a un caractère ni général ni absolu. Des aménagements sont possibles, même si désormais ils passent souvent par le marché foncier, ce qui n'est pas à la portée de tous les producteurs. L'expression "pression foncière" serait sans doute d'un usage plus neutre. Quoiqu'il en soit, tous les auteurs reconnaissent que cette pression est à l'origine de tensions entre segments de lignage, entre aînés et cadets ainsi qu'entre autochtones et allochtones.

Il y a compétition pour l'appropriation d'une ressource devenue rare, mais aussi pour l'accès à la main-d'oeuvre. Cependant, cette compétition est accompagnée, comme le montrent les auteurs (en particulier CHAUVEAU et DE FINA), par une régulation. Cette régulation opère à la fois par référence aux normes coutumières, à la législation officielle, mais aussi à des règles pragmatiques visant le règlement de situations précises. Il y a multiplication des espaces de négociation et, fatalement, fragmentation de l'autorité, sans que cela débouche sur l'opportunisme et l'individualisme mais sur l'institutionnalisation d'arrangements collectivement reconnus. Au moins dans les cas ici étudiés, la compétition parait être socialement "encadrée".

Un des conflits les plus intéressant à suivre, en situation de pression foncière, est celui qui se noue autour de l'héritage; on y retrouve à la fois des oppositions entre segments de lignage et entre aînés et cadets. La généralisation des plantations avait peu à peu amené la pratique de l'héritage père-fils, or il existe des cas de retour à l'héritage entre frères, eux-mêmes compensés par des stratégies de cession (totale ou partielle) aux fils du vivant du père. Mais qu'adviendra-t-il des revendications de ceux qui seront écartés de l'héritage, ou auront accès à un héritage trop morcelé pour être économiquement viable ?

Il semblerait que la multiplication des espaces de négociation introduise une nécessaire souplesse dans des rapports sociaux dont la raréfaction de la ressource foncière aurait révélé toute la rigidité. La gestion de cette situation nouvelle à l'aide des seules règles lignagères aurait probablement entraîné une forte concentration du pouvoir économique et politique et une exacerbation des conflits. Au contraire, de nouvelles instances voient le jour, telles que les organisations collectives allochtones (qui régulent les rapports avec les organisations villageoises), les groupements de jeunes qui négocient leur force de travail, etc. Certaines pratiques contribuent également à mettre en question l'autorité des aînés : le lien de parenté ne garantit plus le transfert de travail gratuit (dans l'attente de la dot, par exemple) et la monétarisation des échanges de travail au sein de la cellule domestique se généralise.

Le trait peut-être le plus significatif de ces nouvelles dispositions, est l'émergence de rapports sociaux de type "patron-client". Certes, ce type de rapports n'est pas nouveau. Il fondait l'économie de traite et existait depuis longtemps entre autochtones et allochtones. Celui qui recevait la terre contractait une dette morale qui imprégnait toutes ses relations futures avec ses bienfaiteurs. C'est la "dette infinie" dont parlait Denise Paulme. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est la généralisation du rapport de clientèle jusqu'au sein de la sphère domestique et pour des questions jusqu'alors régies par la règle lignagère.

Le clientélisme existe dans le monde entier et se développe en général lorsque un ordre ancien s'efface, qu'il s'agisse d'une structure de type féodal, ou d'un ordre lignager, et laisse un monde paysan mal intégré à l'économie marchande sans que l'Etat ait les capacités de faire régner partout ses lois de façon impartiale et uniforme. Les relations de clientèle vont alors assurer la connexion avec le marché. Mais en fait, l'accès à une ressource ou à un service peuvent catalyser le même type de rapport. Il s'agit de pérenniser une relation sociale sans base institutionnelle, en la fondant sur la parole donnée et la confiance mutuelle. Si chaque partie reçoit quelque chose dans cet échange, il est évident qu'il s'agit toujours d'un rapport asymétrique, inégalitaire, où le pouvoir n'est que d'un seul côté, même si le patron a "besoin" de son client. Du moins en est-il ainsi lorsque les rapports clientélistes se sont stabilisés autour d'une forme d'exploitation économique (appropriation de la valeur marchande du surtravail des clients). Il semble que l'on soit ici en présence d'une forme atypique, émergente, non stabilisée, où les statuts ne sont pas encore rigidement différenciés et fixés. On en prendra pour preuve l'exemple donné par CHAUVEAU : les autochtones en situation de louer

des parcelles vivrières à des Burkinabé occupent vis-à-vis d'eux une position de "patron" et en tirent quelque avantage, mais ils deviennent leurs "clients" lorsque ces derniers leur octroient un crédit. Il y a donc une "dépendance croisée" réelle et pas seulement imaginaire comme dans le rapport clientéliste classique.

Dans un premier temps, il est probable que la possibilité de multi-dépendances et l'établissement de rapports personnalisés basés sur des critères différents de ce qui est prescrit par la coutume représente une ouverture de type "démocratique", ou du moins une extension des possibilités de choix . Il est cependant important d'accompagner ces transformations qui, potentiellement, peuvent conduire à des phénomènes de concentration et à une stratification sociale forte. La question est posée de savoir si les formes de gestion et de régulation qui se développent actuellement pourront contrôler ces dérives.

QUEL AVENIR POUR LA FORET?

L'analyse en termes de rente différentielle forestière permet de comprendre la menace qui pèse sur les forêts, au-delà des besoins "d'espace". La logique de l'économie cacaoyère conduirait inéluctablement à la disparition totale de la forêt en l'absence d'une politique de conservation. L'Etat, qui a jusqu'à présent géré le problème de façon populiste, en déclassant progressivement les forêts protégées, se trouve aujourd'hui au pied du mur. La diminution brutale du domaine forestier (environ 2,7 millions d'hectares de forêt pluviale) et son émiettement (250 forêts sur l'ensemble du domaine, en incluant les 1,2 millions d'hectares de forêts de savane) posent le problème du maintien de l'exploitation du bois comme activité économique. La tentation du déclassement peut être forte au moment où l'Etat doit affronter la perspective d'une baisse de sa rente cacaoyère. Il pourrait être tenté de s'octroyer un répit. Ceci d'autant plus qu'à moyen terme, la transformation de la forêt restante en cacaoyères serait plus rentable. Une telle mesure, ou un tel laisser-faire, irait à l'encontre des pressions internationales et de l'opinion publique mondiale. Les pouvoirs publics sont donc placés devant une contradiction objective, à laquelle il faut ajouter l'obligation, pour l'Etat, de renoncer à un moyen habituel de fidélisation de sa clientèle politique (AKINDES). C'est sans doute cette contradiction qui explique en partie que, malgré une volonté affichée de préservation et le renforcement de l'organisme chargé de la gestion du domaine forestier, les défrichements continuent dans la plupart des forêts classées, alors que leur arrêt avait été posé comme un préalable à la négociation.

La principale difficulté provient du fait que la constitution du domaine forestier de l'Etat a été perçue par les habitants comme une spoliation sans réciprocité, alors que, comme le souligne IBO, quand les autochtones ont cédé de la terre aux immigrés, il y a eu réciprocité. Les forêts classées sont considérées par les riverains autochtones comme une extension de leur domaine lignager. Si les revendications restaient modestes tant que la pression foncière était faible, les conflits tendent à s'aggraver avec la raréfaction de la ressource et la compétition autour des dernières rentes forestières. Actuellement, les demandes de déclassement sont présentes dans presque toutes les forêts. Qu'en sera-t-il lorsque la pression démographique aura doublé? Une ferme volonté politique sera nécessaire mais pas suffisante. La transformation des systèmes de production dans le sens d'une intensification, alliée à des gains de productivité du travail (c'est bien là la difficulté) pourrait jouer un rôle important. Mais cela n'exonérera pas les pouvoirs publics de la nécessité d'une négociation avec les intéressés. Mais qu'est-ce qui est négociable ? Si on pose le principe raisonnable du maintien d'un domaine forestier au moins de l'importance du domaine actuel, avec reconstitution de ses parties dégradées, l'intégrité de ce domaine fait bien évidemment partie des aspects non négociables. C'est même probablement le seul aspect qui ne soit pas négociable. L'octroi de la propriété des forêts aux riverains, ou une forme de souveraineté qui respecte le domaine forestier, parait envisageable. Les modalités d'un retrait progressif peuvent également être décidées en accord avec les parties intéressées. Quand au reste, cela concerne les compensations à redistribuer aux populations locales pour ce manque à gagner. Un intéressement à l'exploitation du bois, sous une forme qui agrée toutes les parties, parait être une condition du succès. Comme le signalaient LEONARD et IBO (1994), on ne peut demander aux paysans de participer à la préservation d'une rente potentielle dont ils seront de toute façon exclus.

Le type de négociation dont il est ici question s'est généralisé depuis quelque temps avec l'universalisation de la question environnementale. Il s'agit en fait d'obtenir le renoncement, de la part d'un groupe social, à un avantage économique immédiat afin de préserver une ressource en vue d'un bénéfice à long terme. De plus, les avantages attendus sont en général de nature globale et non locale (régionale, nationale, voire mondiale). La préservation fait souvent référence à des valeurs abstraites, en tout cas étrangères aux populations concernées. Elle se heurte également à des pratiques et des coutumes qui façonnent le sentiment d'appartenance et l'identité sociale. Elles peuvent donc être perçues non seulement comme une spoliation, mais aussi comme une agression à un mode de vie et à des valeurs. Il n'y a pas aujourd'hui de compromis satisfaisant exportable tel quel. Les solutions doivent être élaborées dans chaque cas, avec la participation des intéressés, en affirmant clairement les principes non négociables, mais en veillant à ce que les renoncements nécessaires soient répartis de façon équitable et que les populations locales soient intéressées et participantes. La recherche peut ici jouer un rôle pour rendre clairs les bases de la négociation et les véritables enjeux.

L'usage de termes comme "crise", "blocage", "impasse", "fin d'un modèle", tout en traduisant une certaine réalité qu'il n'est pas question de nier, tendent, par contamination sémantique, à déborder leur cadre stricte et défini de validité descriptive pour évoquer une espèce de fin catastrophique ou d'arrêt du temps. Il faut donc les manier avec recul. Si le "blocage" foncier est en effet une donnée nouvelle en Côte-d'Ivoire, il ne faut pas oublier que d'autres régions ont connu la même situation il y a des siècles, et que certaines ont développé des agricultures technifiées avant, ou en l'absence, de blocage foncier. Il s'agit donc plutôt d'une transition, avec ses réajustements nécessaires et ses difficultés réelles. C'est pourquoi il est important de montrer, comme l'on fait les auteurs de ce chapitre à travers une grande richesse de matériel empirique, non seulement les problèmes auxquels ces sociétés sont confrontées mais aussi les stratégies, les solutions et les arrangements pragmatiques qu'elles mettent en place.

BIBLIOGRAPHIE

LÉNA (Ph.), 1992 - Expansion de la frontière économique, accès au marché et transformation de l'espace rural en Amazonie brésilienne. *Cahiers des Sciences Humaines Vol.28 n°4*, , p.579-602.

LÉONARD (E.) et IBO (J.), 1994 - Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire. Quelle participation paysanne à la réhabilitation des espaces forestiers ? *Politique Africaine.*

LÉONARD (E.) et OSWALD (M.), 1994 - Une agriculture forestière sans forêt, *Transformations de l'environnement et mise en place de systèmes agricoles stables en Côte-d'Ivoire forestière.*

RUF (F.)1987 - Eléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. I - De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail, *L'agronomie tropicale Vol.42 n°3*, p.218-232.

RUF (F.), 1991 - Les crises cacaoyères: la malédiction des âges d'or?,*Cahiers d'Etudes africaines, 121-122, XXXI-1-2*, 1991, p.83-134.

TURNER II (B.L.), HYDEN (G.), KATES (R.), 1993 - *Population growth and agricultural change in Africa*, University Press of Florida, 461p.

RAPPORT DE SEANCE

par Koffi N'GUESSAN

Le Cacao fut introduit en Côte-d'Ivoire vers la fin du XlXè siècle ; Après une tentative infructueuse à l'Ouest, c'est la région d'Aboisso, frontalière avec le Ghana qui a été véritablement la première à connaître cette culture. Quant au Café, ce n'est que vers 1905 -1910 que des familles européennes l'ont adopté pour ensuite essayer de le répandre quelques années plus tard.

Le Cacao et le Café qui constituent en ce moment les produits les plus importants de l'Agriculture ivoirienne, importance mesurée au plan de leur quantité produite et au plan du nombre des planteurs à les avoir adoptés, ont connu des débuts très difficiles. Les premières plantations créées dans les villages de l'Est par les colons étaient arrosées à l'eau chaude durant la nuit par les paysans pour démontrer leur inadaptation au milieu écologique.

Ces réticences à leur expansion dans les premiers fronts pionniers du Sud-Est et de l'Est contrastent aujourd'hui avec toutes les stratégies développées en vue de la conquête de l'espace foncier pour l'extension et la multiplication des plantations villageoises. Les relèvements périodiques des prix d'achat de ces produits ont contribué à chaque fois à susciter dans le milieu paysan un engouement nouveau pour la culture et à intensifier les compétitions entre planteurs.

Ces différentes actions se sont traduites par un développement plus ou moins anarchique des plantations et corrélativement, les productions se sont accrues régulièrement plaçant le pays parmi les grands producteurs mondiaux de Cacao et de Café. Le succès relatif de ce type d'économie, baptisée "Economie de Plantation" n'est pas spécifique à la Côte-d'Ivoire. Il concerne toute la zone forestière Ouest-Africaine (Ghana, Togo, etc...) et à un degré moindre les régions forestières d'Afrique Centrale (Cameroun, République Centrafricaine, etc...). Ces artisans et tous les autres acteurs du système ont développé des méthodes de gestion de l'espace foncier en combinant des éléments inspirés à la fois du Droit coutumier et du Droit moderne.

Les retombées les plus significatives sont marquées par l'insertion des sociétés traditionnelles dans une économie de marché dont les rouages sont peu maîtrisés et la transformation de la nature des rapports entre les membres d'une même famille, d'un même lignage ou d'une entité sociale plus élargie.

Le fonctionnement de cette économie a été marqué par des transformations importantes au plan social et environnemental.

En effet, les revenus tirés de la vente des produits ont permis une relative modernisation de l'habitat et favorisé l'élevation du niveau de la scolarisation. L'introduction de cette scolarisation a, en partie remis en cause la nature de la main-d'oeuvre qui assurait la pérennisation du système.

Initialement basée sur les unités familiales, le retrait des enfants scolarisés a nécessité leur remplacement par le recours à une force de travail extérieure à cette unité. Les modalités de rétribution de cette main-d'oeuvre a dicté des formules diverses : Abougnon, Aboussan, dibi madibi, etc.

La force de travail est également un élément de la structure du système. Sa rareté est source de dysfonctionnement comme on le remarque dans les premiers fronts pionniers du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire.

Ces éléments structurant du système ne masquent cependant pas les conséquences écologiques engendrées par l'économie de plantation. Les méthodes culturales basées sur l'extension des plantations est dévoreuse d'espace; de ce fait, le massif forestier a été fortement défriché; il ne

subsiste que des lambeaux de forêt dont l'existence tient encore à leur caractère de "forêt classée" dans le domaine de l'Etat. La disparition du massif forestier s'est opérée sous les effets conjugués des méthodes culturales et de la pression démographique elle-même accélérée par les mouvements migratoires internes et internationaux. Les déplacements des populations des zones savanicoles de la Côte-d'Ivoire ou des régions sahéliennes en direction des régions forestières participent du système et de son fonctionnement.

Quelles implications ont eu la rencontre de tous les peuples mis en cause et les enjeux nés de cette économie de plantation sur la société traditionnelle autochtone ? Vers quels types de modèle de gestion du patrimoine foncier et des plantations s'achemine t-on ? Les pouvoirs publics tiennent-ils leur rôle afin d'assurer le maintien d'un climat social sain et un certain équilibre écologique ?

Ces interrogations et inquiétudes trouvent des éclaircissements dans les communications proposées pour cette séance consacrée à la "Transformation des sociétés paysannes" .

Les réflexions faites par les auteurs sont centrées sur :

- Les bouleversements des sociétés autochtones en mettant également en relief les stratégies de conquête de l'espace foncier par les migrants (CHAUVEAU, Claire DE FINA, PESCAY).
- Les conflits, leurs modes de règlements et les attitudes souvent contradictoires des pouvoirs publics (IBO, AKINDES).
- L'essoufflement du modèle ivoirien d'exploitation agricole arbustive et ses éléments de blocage structurel (LEONARD, BALAC).
- Le rôle des jeunes comme nouveaux artisans pouvant contribuer à redynamiser le système (OSWALD).

Il apparaît prétentieux de vouloir cloisonner les communications à partir d'une idée force eu égard à la diversité des sujets, encore moins de penser que tous les aspects abordés seront restitués dans le cadre de ce commentaire général dont l'ossature s'appuie sur les quatre (4) points isolés ci-dessus.

Bouleversements des Sociétés autochtones - Stratégies des Migrants

L'économie de plantation en Côte-d'Ivoire forestière a été initiée dans la région du Sud-Est c'est-à-dire la zone géographique qui s'étend d'Agnibilékro à Aboisso et d'Abengourou à Dimbokro. Les cultures du café et du cacao se sont très rapidement répandue mais de manière inégale. Le pays Moronou et l'axe Bocanda - Daoukro où la densité du cacao et les rendements étaient les plus importants ont constitué "la Boucle du cacao". Dans le Sud Est, la très grande majorité des chefs d'exploitation étaient des autochtones et les règles d'usage de la terre privilégiaient, comme en pays Akyé, la communauté villageoise au détriment de l'individu (AFFOU Yapi 1979).

Cette disposition de la gestion du patrimoine foncier a été un élément de blocage à l'installation des autres populations qui y ont émigré avec l'espoir de créer des plantations. Les Baoulé qui ont pu posséder des terres, ont été accueillis à l'Est par les Agni peut-être à cause des affinités linguistiques et culturelles des deux sous-groupes (SEDES 1967). Les compétitions foncières comme le souligne CHAUVEAU, y ont eu une ampleur peu prononcée. En revanche le transfert de cette économie de plantation dans l'Ouest ivoirien s'est caractérisé par la rencontre de différents types d'acteurs dont les intentions communes et concurrentes étaient de s'approprier la terre. Des vagues successives de migrants Baoulé, et plus tard de ressortissants des savanes sahéliennes principalement des Burkinabés, vont se fixer dans la région.

La faiblesse de la densité démographique, conjuguée avec l'intérêt moins marqué des populations autochtones pour ce type d'agriculture basée sur la culture arbustive a favorisé la "Course à la forêt" comme l'indique Claire de FINA. L'auteur souligne cependant que les artisans de ces compétitions à l'accès à la forêt, sont "les planteurs des régions pionnières ayant très tôt compris l'importance des ressources financières que pouvaient leur procurer (et procurer à leurs descendants) les productions caféières et cacaoyères".

Les conquêtes du couvert forestier se sont opérées au travers de stratégies et des arrangements entre les populations autochtones propriétaires des terres et les immigrants, demandeurs; les modalités d'acquisition ou de cession de la terre évoluant différemment de la phase pionnière à celle de saturation foncière.

Ces différentes modalités ont des formes diverses mais on peut raisonnablement les situer à deux niveaux qui ne sont pas indissociables dans le temps. Le premier niveau concerne toutes les transactions développées entre autochtones d'une même communauté villageoise pour le contrôle du patrimoine foncier. Dans sa communication CHAUVEAU met en relief la complexité des règles coutumières établies pour gérer l'accès et l'usage de la terre au sein des collectifs lignagers et villageois. Les conditions d'application de ces règles coutumières ont connu des modifications dans le temps devant la disparition des ressources forestières et la raréfaction relative de la terre. Entre membres d'un même lignage, les procédures de cessions des terres se sont modifiées ; les pratiques d'héritage connaissent une mutation, privilégiant le transfert des plantations à la parenté patrilinéaire alors que les autres biens sont transmis à la lignée matrilinéaire.

La nuptialité des enfants participent également des stratégies d'appropriation de la terre dans la mesure où elle confère à ceux-ci le statut d'adulte. Ces différentes situations relevées par CHAUVEAU mettent en évidence l'inadaptation des règles coutumières à cette économie marchande animée par des acteurs aux intérêts très diversifiés. Les pouvoirs des autorités lignagères se sont trouvés considérablement effrités lorsque les demandes des migrants se soit intensifiées.

Le contact communautés autochtones - communautés des migrants constitue le deuxième niveau des transactions. Les relations entre autochtones et communautés non-autochtones ont connu une évolution perceptible à la valeur de l'unité d'échange avec la forêt.

A partir d'une cession gratuite des portions de terre plus ou moins étendues aux premiers chefs d'exploitation, la valeur marchande a considérablement changé avec le temps comme le montre les observations de Claire de FINA entre 1975 et 1992. Les trois villages de BLAOU, GABIADJI et TOUIH sont très illustratifs à ce niveau.

La dimension démographique liée à des flux migratoires massifs comme le souligne PESCAY est également un élément ayant contribué à l'accroissement des prix. Les premiers pionniers avaient profité des largesses des autochtones en accédant gratuitement à la terre même si en retour ils doivent "assistance à leurs tuteurs à l'occasion des dépenses cérémoniales ou pour les dépanner" comme l'indique CHAUVEAU.

La course à la terre comme l'indiquent tous les auteurs des communications s'est engagée avec un soutien implicite de l'Etat qui, en l'absence d'un code foncier national, a suscité l'application d'un principe socio-politique: "la terre appartient à celui qui l'a met en valeur". Ce principe souligne PESCAY, représente une autre expression de la priorité donnée à la croissance économique jusqu'à la crise des années 1985 - 1990.

La mise en valeur des terres s'est accompagnée d'une demande relativement intense de main-d'oeuvre dont la capture a engendré des négociations de nature variée ; l'objectif étant de satisfaire les parties en présence : le planteur et le manoeuvre agricole.

Les pratiques ont été inspirées des expériences qu'a connu le Sud-Est avec quelques modifications liées aux intentions du manoeuvre de pouvoir accéder lui aussi à la terre. Des formules anciennes comme "l'Aboussan" ou "l'Abougnon" qui traduisent les contrats par partage des récoltes ont été adoptées dans l'Ouest ivoirien dans les conditions qui s'apparentent aux diverses situations déjà vécues dans le Sud-Est : le contrat est subordonné à la qualité du verger, au statut social du planteur ou aux relations qualifiées de "confiance" par Claire de FINA établies entre les manoeuvres et le planteur.

Le contrôle de cette main-d'oeuvre, souligne LEONARD, est un facteur déterminant qui constituent l'un des éléments du clivage entre les modèles développés par les deux communautés allochtones dans le Sud-Ouest, les Baoulé et les Burkinabés.

Malgré l'établissement de règles de nature variée pour assurer la gestion du patrimoine foncier, la manifestation d'intérêts souvent contradictoires a engendré de nombreux conflits entre les différents acteurs et avec l'Etat.

Les conflits : Conséquences inéluctables de la "course" à la terre

La pression démographique qui s'est particulièrement accrue en l'espace de deux décennies sur l'espace forestier de l'Ouest ivoirien, se traduisant au plan foncier par le morcellement des exploitations, est génératrice de tensions et par conséquent, source de conflits. Les densités de population dans le Sud-Ouest par exemple, sont passées de moins de 10 hab/km^2 en 1975 à 24,4 dans la région de San-Pédro et 20,7 à Sassandra en 1988. De même dans le Centre Ouest, la pression démographique a évolué de façon significative se fixant à 66,0 hab/km^2 alors qu'elle était situé à 24 en 1975 (INS 1976, 1988).

IBO dans sa communication relève que les litiges, eu égard à l'extrême complexité de leur nature et leurs implications multidimensionnelles constituent les problèmes les plus importants au plan socio-politique. Les niveaux d'affrontement sont ici également nombreux étant donné la diversité des acteurs et la nature de leur importance. La communication de IBO présente une typologie de ces conflits dans la région de Sassandra ; celle-ci recouvre 4 cas de figure : Administration coloniale - Personne physique, autochtone - autochtone, autochtone - allochtone et exploitants forestiers - planteurs.

Un dernier cas, révélé par AKINDES, concerne les conflits exploitants agricoles-Etat et se situe dans le périmètre des "forêts classées" occupées frauduleusement par les paysans. Dans l'ensemble du système, la densification des relations de clientèle entre autochtones et étrangers ne véhicule-t-il pas les germes de tensions dont les plus inquiétantes concernent celles opposant les groupes ethniques en présence ? Cette mise en cause du clientélisme est exprimée par CHAUVEAU qui attribue en partie "les limites de la régulation de la compétition foncière".

Les différents cas de conflits inter et intraethniques relevés par IBO ont montré leur complexité dans leur règlement définitif. Comme il le souligne également, "Ces litiges traduisent des oppositions intergénérationnelles au niveau de la société locale et constitueraient de ce fait un indicateur du degré de remise en cause des fondements traditionnels du pouvoir économique et politique des aînés par les cadets". Ces conflits semblent-ils, affectent les relations de type lignager et accentuent les clivages au sein des unités familiales.

De même l'occupation illicite des "forêts classées" et les mesures d'expulsion qui ont été appliquées, ont affecté de façon plus ou moins prononcée les rapports des paysans avec l'Etat, lui même victime de son laxisme dans la gestion du patrimoine foncier. L'infiltration dans les forêts classées s'est opérée sous l'effet de nombreux facteurs liés à la pression démographique, aux méthodes culturales extensives dévoreuses d'espace.

Le clientélisme socio-politique s'est illustré également dans ce comportement des paysans contre les règles de l'Etat et souvent avec la complaisance et l'encouragement de l'administration.

AKINDES a souligné dans sa communication, le peu d'intérêt manifesté par les autorités Sous-préfectorales dans la protection des "forêts classées", attitudes liées à la recherche d'une performance économique des régions placées sous leur autorité. Ces comportements, conjugués avec les interventions des agents des structures techniques relevant du ministère de l'agriculture (SATMACI, DMC, etc), ont discrédité aux yeux des paysans les actions de protection des "forêts classées" et la politique de reforestation entreprise par la SODEFOR.

Les "Commissions Paysans-Forêts", initiées pour impliquer davantage les populations locales dans la gestion des "forêts classées", ont montré des limites liées aux multiples enjeux qui minent le patrimoine foncier.

En définitive l'appréciation du rôle actuel de la forêt est un élément de divergence interne au sein des groupes chargés de la gestion des "forêts classées". La recherche d'un équilibre soutenu de

l'écosystème par la SODEFOR ne semble pas constituer un facteur fondamental pour les paysans. La gestion de ces oppositions qui ont des ramifications au plan politique pourra-t-elle permettre la survie des "forêts classées" ?

Sous les multiples pressions exercées par les acteurs en présence, quels types de conséquences aux triples plans, environnemental, climatique et social aura une cession de ce patrimoine national dans la mesure où il est démontré à travers les modèles d'exploitation agricole développés par BALAC et LEONARD que la saturation foncière suscite divers mouvements de population et engendre un déséquilibre de l'écosystème.

L'essoufflement du rnodèle ivoirien d'exploitation agricole et ses éléments de blocage structurel

L'expansion de l'économie de plantation a obéi à des schémas de nature diverse dont la dynamique a reposé essentiellement sur la disponibilité des réserves forestières et les contingences de main-d'oeuvre.

Ces deux éléments, qui constituent les principaux facteurs du système, transparaissent dans les communications de BALAC et de LEONARD. D'après leurs observations, la pression démographique sur le massif forestier est incompatible avec des méthodes de culture actuelles de nature extensive. La crise de l'ancienne Boucle du cacao, rappelle BALAC, a été précipité par la disparition des réserves forestières et a motivé les migrations vers l'Ouest où, malheureusement, aucune modification sensible n'a été observée dans les méthodes d'exploitation de la forêt. La transposition du système cultural a accéléré l'épuisement du massif forestier et conduit à une dégradation de l'environnement.

Pour BALAC, la recherche obstinée d'une ascension sociale soutenue par les planteurs des anciens fronts pionniers particulièrement ceux venus du Sud-Est a dicté les stratégies de conquête et de gestion de l'espace foncier dans l'Ouest ivoirien sans y apporter des améliorations significatives. Cette attitude s'est retrouvée principalement chez les Baoulé dont les revenus ont été destinés principalement à la scolarisation d'un nombre important d'enfants ou à la construction de logements en ville ou dans le village d'origine. Les investissements effectués dans les plantations en vue d'une amélioration de la productivité sont restés peu significatifs. Les rendements relativement faibles tirés des vergers et l'effondrement des prix d'achat des produits se sont traduits par une pénurie de main-d'oeuvre.

C'est la conjugaison de tous ces facteurs, souligne LEONARD, qui a occasionné l'essoufflement de l'agriculture forestière ivoirienne. Toutefois, note LEONARD, toutes les communautés en présence dans le monde rural n'ont pas manifesté les mêmes réactions face à cette crise. L'expérience des burkinabés semble s'adapter le mieux à la situation. Cette expérience repose sur des stratégies d'expansion foncière basées sur le rachat des jachères en vue de leur mise en valeur à partir de l'intensification des cultures vivrières et une omniprésence dans les circuits de commercialisation des produits.

Ce schéma, qui s'est bâti autour des solidarités familiales ou villageoises (puisque les filières de recrutement de la main-d'oeuvre remontent à la région d'origine des planteurs), ne comporte t-il pas à terme également des risques de blocage dans son fonctionnement ? On peut redouter les effets d'un effondrement prononcé des cours des produits sur le comportement de cette main-d'oeuvre qui a besoin d'entretien ; Certains manoeuvres pourraient à long terme rechercher leur autonomie, attitude déjà observée chez les Baoulé comme le souligne également LEONARD.

La faiblesse du niveau de scolarisation au sein de la communauté Burkinabé est également ressentie comme une limite à terme de leur système. Les agriculteurs étrangers parmi lesquels, les Burkinabés sont numériquement dominants, ont en moyenne 12 enfants (KOFFI et al 1993). L'influence de la démographie sur le foncier, avec pour corollaire tous les conflits multiformes relevés par IBO, ne pourrait-il pas effriter cette unité familiale burkinabé qui, quelques années plus tôt, a assuré le succès du modèle ?

Les jeunes : nouveaux artisans de la relance de l'Agriculture

D'une manière générale, l'avenir de l'économie de plantation est lié à une indispensable reconversion des méthodes culturales moins dépendantes à la fois des disponibilités foncières et d'une main-d'oeuvre numériquement importante mais peu qualifiée. Les regroupements de jeunes autochtones ou allogènes en association pour valoriser leur force de travail est un palliatif qui répond à la situation de pénurie de manoeuvres. Il ressort des observations menées par OSWALD que la création de ces groupes participe à la recherche des solutions à la crise par les populations elles-mêmes. Il n'est, par conséquent, pas surprenant de constater que ces organisations sont créées au sein des communautés d'autochtones et de Baoulé des premiers fronts pionniers de l'Ouest ivoirien.

Les stratégies de mise en valeur des jachères est pour le moment une des solutions à la disparition du manteau forestier. La motivation des jeunes générations conjuguée avec leur volonté de s'affranchir des relations parentales et coutumières sont des atouts qui demeurent relativement insuffisants s'ils ne sont pas accompagnés par une modification significative des méthodes de culture. Les pouvoirs publics, la communauté des chercheurs et toutes les organisations dont les activités sont plus ou moins liées à l'agriculture sont interpellées par ce phénomène de l'insertion des jeunes et de leur installation durable sur les exploitations agricoles; ce qui constitue à la fois une solution à la relève paysanne, au problème du chômage des jeunes et un nouvel espoir pour une relance de l'agriculture en Côte-d'Ivoire.

CONCLUSION

On peut déplorer la focalisation des communications sur le café et le cacao alors que la diversité des cultures caractérise le Sud-Ouest. Les planteurs y ont adopté outre le café et le cacao, le palmier à huile, l'hévéa, etc. Ces cultures bénéficient dans l'ensemble d'un encadrement relativement meilleur dans la mesure où les sociétés qui les y ont initié sont présentes à toutes les phases: production commercialisation, etc.

On peut s'interroger sur l'existence éventuelle des relations de nature conflictuelle qui ont été observées sur les exploitations de cacao ou de café. Si non pourquoi ? Les exploitations de palmier et d'hévéa dans l'Ouest ivoirien obéissent à quel modèle ? Quelles similitudes avec celles de cacao et de café retrouve t-on ?

Ce sont des interrogations qui méritent que l'on s'y penche pour redonner un second souffle à l'agriculture arbustive du Sud-Ouest.

BIBLIOGRAPHIE

AFFOU (Y. S.), 1979 - *Le grand planteur villageois dans le procès de la valorisation du capilal social. Une introduction à l'organisation socio-économique Akyé*, Orstom, Centre de Petit Bassam, Abidjan, 368 p.

SEDES, 1967 - *Région du Sud-Est, Etude socio-économique* Volume 3 : L'agriculture tome I, Paris SEDES Abidjan ministère du plan , 8 fascicules.

Institut National de la Statistique, 1975 - *Répertoire des localités de Côte-d'Ivoire et Population 1975.* Tome provisoire, Abidjan.

Institut National de la Statistique, 1988 - Recensement Général de la Population et de l'habitat. Résultats provisoires, Abidjan.

KOFFI (N.), VIMARD (P.) GUILLAUME (A.), 1993 - Demande de Planification Familiale et Pratique Contraceptive dans l'Ouest Ivoirien. In Contérence sur "La Reproduction et la Santé Familiale en Afrique", Abidjan, Côte-d'Ivoire 8-13 Novembre 1993, UEPA.

LESOURD (M.), 1984 - Mise en valeur agricole et organisation de l'espace en zone pionnière : Les Baoulé dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire, *Le développement rural en question* , Orstom, Paris, pp 353 - 387.

SYNTHESE DES DEBATS

par Jonas IBO

En cette fin du deuxième millénaire, l'analyse de la transformation des sociétés paysannes africaines ne doit plus se focaliser dans une approche exclusivement rétrospective ; elle doit également faire recours à une approche plus dynamique, plus prospective, à même d'appréhender les acteurs dans leurs différentes stratégies (individuelles et collectives) tout en mettant en exergue leurs capacités de confrontation et d'alliance.

La particularité de la situation foncière dans la majorité des socités rurales en Afrique Sub-tropicale réside dans la juxtaposition des droits moderne et traditionnel d'où la nécessité d'en décrypter l'impact différentiel. Ceci est d'autant plus insdispensable qu'il permet d'analyser les questions d'héritage et de succession. Pour une grande part, le droit traditionnel semble jouer un rôle déterminant, surtout en matière de régulation des conflits fonciers (même si la tendance générale est à la confirmation du droit dit positif). Ce dualisme caractériel du foncier en Afrique revêt une importance capitale dans la mesure où il prédétermine le rapport à la ressource, sa surexploitation par exemple, en l'absence d'une définition objective de la notion de propriété foncière. Cette situation entraîne, par ailleurs, l'accentuation de la situation de dépendance des cadets sociaux qui, à la faveur de la crise, se sont vus exclus de tous les champs (y compris du champ matrimonial) de la dynamique sociale. Contraints de se replier sur les friches, ces cadets adoptent un comportement prédateur fragilisant davantage des écosystèmes précarisés. Le souci de rentabiliser de tels écosystèmes expliquerait, en partie, l'apparition de cultures illicites, notamment du chanvre indien dans certaines zones forestières. Dans un tel contexte, il apparaît nécessaire de définir un cadre institutionnel à même, de prévenir, non seulement l'émergence de conflits sociaux aux conséquences imprévisibles, mais également de favoriser l'intensification de l'agriculture. Toutefois, la pérennité d'un système de culture n'est pas forcément liée à son caractère intensif ou extensif en ce sens que dans des régions du monde des systèmes dits intensifs se sont essouflés plus vite que ceux jugés extensifs. Les contextes socio-économiques d'évolution des systèmes et la capacité des acteurs à modéler les approches constituent des facteurs déterminants de la pérennité des systèmes de production.

Le rôle des femmes africaines dans les mutations en cours dans leurs sociétés d'origine, bien que déterminant reste un champ inculte dans l'approche de ces sociétés. Cette situation résulte non seulement de la marginalisation multiséculaire dont la femme est victime, mais également du souci permanent des hommes de méconnaître le rôle nouveau des femmes dans la société. Durant la grande récession économique des années 1980, les femmes ont, grâce à un dynamisme propre, pu supporter des familles entières, notamment par la production vivrière commercialisée abondamment leur permettant ainsi d'assurer la sécurité alimentaire et certaines dépenses sociales (frais scolaires, funérailles etc..) anciennement dévolues à l'homme. Cette attitude des femmes serait, selon certains auteurs, liée à l'insécurité grandisante du mariage dans certaines régions de la Côte-d'Ivoire.

Les années de crise économique, sociale et politique ont provoqué un processus nouveau dans des sociétés longtemps considérées comme communautaristes et consensuelles. Des pratiques individualisantes (donnant cours au clientélisme) permettent à l'individu de se distancer de la communauté d'origine et de prendre des initiatives personnelles aussi bien dans le domaine économique que politique, tout ceci au risque d'une exclusion sociale définitive. Toutefois, il faut dissocier les pratiques déjà en gestation dans ces sociétés de celles qui constituent les conséquences directes de la crise économique des années 1980, autrement on risque de biaiser l'analyse des phénomènes sociétaux dont l'imbrication n'a d'égal ici que la complexité des structures socio-économiques dominantes.

Dans la perspective de sortie de crise, l'élaboration de structures organisationnelles mieux adaptées s'avère indispensable en ce qui concerne particulièrement les sociétés engagées, depuis de longues dates, dans l'économie de plantation où des phénomènes "marché et non marché" s'imbriquent fortement. De cette adéquation pourrait émerger des éléments édifiants d'une

sécurisation du foncier chez tous les ruraux. Le renforcement de ce processus passe indubitablement par la création, d'un crédit de type nouveau à même d'assurer un accès égal à la rente différentielle forêt d'une part, et d'un espace favorable à un ajustement dynamique des récompositions en cours dans les sociétés paysannes, d'autre part. Cet espace ne peut cependant être le fait d'un seul Etat africain, même d'un pays comme la Côte-d'Ivoire où l'intervention de l'Etat est important. Il s'agit en dernière instance, d'une visée stratégique devant permettre aux Etats africains de tirer profit des opportunités immédiates et/ou lointaines qu'offre le marché international. Quelle pourrait être la capacité d'un Etat comme celui de la Côte-d'Ivoire et de ses acteurs économiques à peser sur le marché international en terme da savoir faire, de markéting ? Cette capacité se manifesterait, entre autre, par l'infiltration des capitaux des multinationales du chocolat par des opérateurs économiques ivoiriens, par exemple, et par la consommation massive des produits agricoles finis par les africains eux-mêmes. Pour réussir une telle révolution il est nécessaire de procéder à une certaine délocalisation des industries en milieu rural en tenant compte des mutations qui s'y opérent. Une telle optique bat en bréche la théorie des catastrophes qui incite à la paralysie et ne saurait, de ce fait, proposer une issue réelle de sortie de crise.

Les rôles différentiels des acteurs économiques dans l'économie de plantation varie dans le temps et parfois même dans l'espace. Les Burkinabé constituent l'exemple de cette mobilité. L'émergence du phénomène burkinabé prend ses sources dans les années 1970 et la crise économique des 1980 n'a fait que consolider ce processus.

Les ressortissants voltaïques qui, au début de l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire, ont joué le rôle de manoeuvres agricoles aurait permis aux autochtones de scolariser leurs enfants. Mais, il y a lieu de distinguer le courant migratoire voltaïque des années 1930 de celui des années 1960 quand on met en parallèle le développement de l'économie de plantation et la scolarisation en Côte-d'Ivoire. Les burkinabé ont certes oeuvré à l'accumulation des richesses par les autochtones ivoiriens mais au cours des années 1970, hors de l'ouverture des fronts pionniers du sud-ouest ivoirien, le rapport des forces a subi des modifications majeures au profit des burkinabé qui aujourd'hui représentent les seuls acteurs à même de maîtriser beaucoup de facteurs de production.

Dans la concurrence actuelle entre les différents acteurs économiques (nationaux et étrangers) le rôle de l'Etat ivoirien devrait se limiter à la création d'un espace communicatif susceptible de définir clairement les règles du jeu. Ce phénomène subira, sans doute, l'influence des échanges socio-économiques et culturels qui se déroulent entre les villes et les campagnes. Les principaux acteurs de ce véhicule de pensées et d'innovations semblent être les anciens citadins qui, pour diverses raisons, reviennent dans leurs villages d'origine. Ce mouvement ne doit cependant pas être considéré comme défintif en ce sens que certains reviennent en ville quand des opportunités s'offrent à eux. De même le courant migratoire inverse donne une impulsion au développement d'une agriculture en ville, dite agriculture périurbaine ou intraurbaine. Cette agriculture n'est forcément pas le fait d'anciens ruraux car on y rencontre aussi d'anciens ouvriers, d'autres gens de maison et des jardiniers à la retraite ou compressés.

Ce processus est à l'origine de ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation du rôle des villes. Dans cette optique, on pourrait citer le cas de la pandémie du SIDA qui, durant ces dernières années, touche toutes les couches sociales des sociétés en développement et n'épargne pas les campagnes, même si les données disponibles ne permettent pas encore de cerner l'ampleur du phénomène en milieu rural. Les courants migratoires de longues dates seraient à l'origine d'une densification de peuplement dans les zones d'économie de plantation. Toutefois, il n'y a pas lieu de s'alarmer sur le cas ivoirien dans la mesure où d'autres pays comme le Ghana, le Togo ont connu et maîtrisé, d'une façon ou d'une autre, ce phénomène (150 à 300 hab/km^2).

D'une manière générale, l'étude des transformatuions des sociétés rurales en Afrique gagnerait à s'appuyer sur des approches comparatives de phénomènes similaires.

4e Séance

PROJETS URBAINS D'ETAT, INITIATIVES PRIVEES ET MEDIATEURS DU DEVELOPPEMENT URBAIN

(Mercredi 30 novembre, après-midi)

Président : Jean Paul DUCHEMIN

Rapporteurs : Emile LE BRIS et Alphonse YAPI-DIAHOU

TERRITOIRES URBAINS ET ESPACE PUBLIC A ABIDJAN

QUAND GESTION URBAINE ET REVENDICATIONS CITADINES COMPOSENT...

Dominique COURET

L'hypothèse posée est celle d'une société ivoirienne en crise, d'un champ social en effervescence... A ce terme de crise, évoquant une transformation brutale plus subie que gérée et en liaison avec un "drame" économique, d'aucuns préféreront les termes d'ajustement ou de recomposition... Le terme d'ajustement évoque une adaptation plus qu'une modification profonde, celui de recomposition véhicule l'idée d'une transformation importante et durable... Quoi qu'il en soit c'est bien l'évolution des rapports entre acteurs sociaux qui est au centre du débat. On se propose ici de rechercher les signes de cette transformation au sein d'un lieu d'inscription particulier : les espaces publics de la ville d'Abidjan.

ABIDJAN EST UN LIEU PRIVILEGIE POUR L'OBSERVATION D'UNE SOCIETE IVOIRIENNE EN DEVENIR

Un premier choix a été fait : celui d'aborder les transformations de la société ivoirienne à partir d'un lieu géographique qui n'est pas neutre, celui de la centralité urbaine ivoirienne.

Il s'agit d'exploiter la valeur particulière d'Abidjan en tant que grande ville et celle de son édification en tant qu'élément clé dans la construction du pays même. Abidjan est en effet le lieu premier et privilégié de projection matérielle d'un urbanisme technocratique, systématisé et promotionnel, correspondant au mythe et à l'idéologie d'une société "moderne" chers à l'Etat ivoirien et à son premier Président. Elle est la "vitrine" de l'édification d'une société ivoirienne moderne, là où les signes du "Progrès" sont les plus lisibles dans le paysage, l'expression d'un projet total de réalisation d'une société nouvelle.

Selon cette optique, trois urgences ont prévalu dans l'édification de cette ville : celle de l'organisation industrielle, celle de la planification globale et celle du logement. La première fonction d'Abidjan est d'être le réceptacle de moyens de production et de produits de la croissance économique nationale d'une part ; le lieu de résidence de l'appareil d'encadrement étatique d'autre part. C'est d'abord autour de la promotion de la valeur d'échange des objets urbains que la ville se structure : espaces achetés et vendus, consommation des biens et des produits, des lieux et des signes. L'urbanisme fonctionnel est de rigueur : à chaque zone sa fonction, à chaque catégorie sociale son habitat. De grands équipements urbains et aménagements de prestige sont planifiés et en partie réalisés. Les migrants affluent vers la ville avec pour espoir l'accession à un travail, à de nouveaux revenus économiques et pour désir celui de nouvelles consommations...

Cette ville possède cependant une autre fonction générée par sa naissance mais qui s'amplifie avec sa croissance et le temps : celle d'un lieu de vie dont les habitants ne peuvent être seulement considérés comme des éléments du système de production économique. Ils sont aussi des acteurs ayant une pratique sociale, revendiquant des droits ("droit au travail et au logement mais aussi droit à l'éducation, à la santé, à l'usage plein et entier des temps et des lieux" H. Lefebvre, 1972). L'expression de ces revendications traduit un rapport à la ville qui ne repose pas exclusivement sur la valeur économique d'échange mais aussi sur une valeur plus large d'usage (telle que la présente H. Lefebvre).

La reconnaissance de ces droits, devenant peu à peu coutumiers avant de s'inscrire dans des codes formalisés, a été posée, dans le contexte des villes européennes, comme l'aboutissement à une société urbaine idéale (H. Lefebvre). Société où l'échange serait dégagé de la valeur d'échange, corollaire d'une maîtrise économique enfin acquise, étape suivant celle d'une cité uniquement issue du double processus industrialisation-urbanisation... La formalisation des rapports sociaux autour de

l'échange économique, l'émergence de revendications d'usage, de droit à la ville, et leur intégration à la politique urbaine, sont ainsi autant d'indicateurs précieux pour évaluer l'évolution d'une forme et d'une société urbaines.

L'appréhension de ces indicateurs apparaît d'autant plus cruciale, dans le cas d'Abidjan, que les fondements du développement urbain et plus globalement de la Côte-d'Ivoire sont remis en question par le blocage de l'essor économique des années 80 au début des années 90. Ainsi, dans le cadre de la ville, le projet d'Etat d'un logement moderne pour tous a été fortement freiné dans ses réalisations. L'inégalité sociale dans l'accès au logement se matérialise ainsi de fait entre les bénéficiaires des opérations immobilières subventionnées par l'Etat (bourgeoisie moyenne et cadres administratifs) et les autres (Ph. Antoine, A. Dubresson, A. Manou-Savina, 1987). Les quartiers d'habitat hors normes, toujours appréhendés comme une solution provisoire s'avèrent légitimés par leur pérennité. Un modèle d'habitat non étatique se développe, celui de la cour commune. Le sol urbain acquiert une valeur économique et la spéculation foncière devient une réalité qui place l'accès à la propriété au-delà des possibilités d'une majorité d'urbains. Les retards dans les grands aménagements urbains (ponts, voie triomphale, réseau d'égout) ont peu à peu entériné les limites matérielles de la planification urbaine globale. Enfin le plafonnement de l'essor économique ne permet pas l'accroissement des possibilités d'emplois et au contraire celles-ci s'amenuisent. Tous ces facteurs s'ajoutent au maintien de normes urbanistiques coûteuses pour aggraver l'inégalité dans l'accès aux avantages urbains et accentuer la fragmentation sociale de la ville...

La ville d'Abidjan est par ailleurs une cité ethniquement diverse, foncièrement cosmopolite et ce dès les premiers temps. En 1955, la population ivoirienne ne représente que 49 % de la population de la ville, les Africains des pays autres en représentent 44 % et les non Africains 7 % . En 1988, ces Africains des autres pays participent encore pour 37,5 % au peuplement, contre 61,5 % pour la population ivoirienne[1]... La forte présence d'étrangers, principalement en provenance des pays limitrophes (Burkina, Mali, Ghana, Bénin) n'est pas un phénomène récent ou recrudescent. On ne dispose pas de données pour la période 1988-1995 mais la comparaison des chiffres des recensements successifs tend à mettre en valeur, au contraire, une lente diminution de la part des étrangers dans la croissance démographique de la ville. Depuis toujours donc, ces derniers ont fait partie du paysage de la ville, investissant tout à la fois les marges urbaines où ils édifient plutôt des campements que de véritables quartiers, et les petites activités urbaines ou sulbalternes (manoeuvres d'entreprise) puis les emplois de boy et de gardiens. Ainsi en 1978, ils représentent 34 % de la population de la ville où ils se situent préférentiellement dans l'habitat évolutif et l'habitat sommaire dont ils constituent respectivement 41% et 80 % de la population[2]. De même en 1975 occupent-ils 71 % des activités non sédentaires exercées dans la rue, contre 29 % seulement pour les Ivoiriens[3].

Enfin Abidjan est une cité "jeune" dont la population est passée de 17 000 habitants dans les années 1930 à plus de 2 millions dans les années 1990 (Ph. Antoine et Cl.Herry, 1983). De 1950 à la fin des années 1970 son rythme de croissance à été de 10 % par an (contre 7 % pour les autres centres urbains ivoiriens, Ph. Antoine Et B. Zanou, 1994)[4]. Ce n'est que dans les années 1980 que l'on observe un ralentissement de la croissance démographique de la ville[5] . En liaison avec la crise économique,

1

Recensements Nationaux	1955	1975	1988
Groupe Akan	26,5 %	29,6 %	29.35 %
Groupe Krou	10,1 %	13 ,0%	12.35 %
Groupe Mandé Du Nord	5,4 %	7,4 %	10.23 %
Groupe Mandé Du Sud	4,0 %	4,4 %	4.83 %
Groupe Voltaïque	3,0 %	3,6 %	4.73 %
Naturalisés et non précisés	-	0,9 %	0.84 %
Total Ivoiriens	49,0 %	58,9 %	61.5 %
Autres Africains	44,2 %	37,5 %	36.51 %
Autres Non Africains	6,7 %	2,65 %	1.15 %

* Pour 1955, la répartition entre les différents groupes fournie par le recensement a été réajustée par Antoine Ph. et Herry Cl. afin de permette la comparaison avec le recensement suivant (Ph. Antoine et Cl. Herry (1983).

2 Ph. Antoine, A. Dubresson, A. Manou-Savina,(1987), données fournies par Ph. Antoine et Cl.Herry (1983).

3 A. Touré (1985), données issues du recensement national de 1975.

4 En 1978 on évalue l'accroissement total de la ville à 10,9 % par an, dont 4,1 % pour l'accroissement naturel et 6,8 % pour l'accroissement migratoire. Cf. Ph. Antoine et B. Zanou, 1994.

5 En 1988 (Recensement National) on évalue l'accroissement total de la ville à 4,3 % par an, dont 3,5 % pour l'accroissement naturel et 0,8 % pour l'accroissement migratoire. Cf. Ph. Antoine et B. Zanou (1994).

les migrants tendent à se diriger bien plus vers les villes de l'intérieur qui enregistrent une croissance supérieure à celle d'Abidjan qui, pour la plus grande part, provient alors du croît naturel[6] . En soixante ans le profil de la population abidjanaise a certes évolué, mais le personnage urbain du jeune migrant masculin et célibataire autrefois si caractéristique, s'efface seulement aujourd'hui au profit de lignées familiales comprenant trois générations, des grands parents venus encore en leur temps du village, aux petits enfants nés et élevés en ville par des parents dont la jeunesse fût aussi essentiellement abidjanaise[7]...

Trois faits actuels majeurs interviennent pour former la nouvelle donne du développement d'Abidjan :

- La croissance de la population d'Abidjan a atteint un seuil (durable ?) et se ralentit, ce au profit des villes secondaires[8]. La part à venir des migrants récents dans les effectifs de la population abidjanaise est donc amenée à diminuer, celles des originaires de la ville à s'accroître.

- L'Etat tend à se désengager de son rôle d'opérateur principal de la gestion et de l'aménagement de la ville. Ce mouvement a été amorcé avec la création en 1980 de dix communes politiquement autonomes (représentants élus). Il s'est poursuivi avec la privatisation des instituts de gestion des grands équipements tels que ceux de distribution d'électricité et d'eau, le téléphone... Enfin on voit poindre au travers du volet "récupération des coûts" des nouveaux projets d'amélioration de l'habitat, l'acceptation (forcée ?) des directives d'opérateurs du développement urbain non institutionnels et/ou extérieurs, en liaison avec la politique des grands bailleurs de fond internationaux.

- La dévaluation du franc CFA a été réalisée au début de l'année 1994. Elle est l'instrument choisi pour une relance de l'activité économique de la région Ouest Africaine. Elle est pressentie en Côte-d'Ivoire comme le moyen de relancer le développement agricole et industriel local sur les bases d'un financement par l'initiative privée...

Ces deux derniers faits, désengagement de l'Etat et dévaluation du franc CFA, tendent à renforcer, déjà sur le court terme, le poids de la valeur marchande dans l'édification des rapports sociaux et l'intégration des hommes au sein de la ville. Ce n'est donc pas un changement d'appréhension de la valeur d'échange qui a été négocié mais le désengagement financier de l'Etat et la promotion d'autres acteurs économiques.

Que voit-on alors transparaître au travers de la pratique sociale de la ville et dans la réalité quotidienne de la vie urbaine ? Quels sont les fondements actuels des rapports sociaux à l'intérieur de la cité ? Y a-t-il émergence de revendications nouvelles et que signifient-elles du point de vue de l'intégration des citadins à la politique de la ville ?

L'ESPACE PUBLIC EN VILLE : UN LIEU MAJEUR DE VIE URBAINE

Pour aborder ces questions, l'espace public, au sens de l'espace urbain extérieur à celui du logement et de l'entreprise, semble un lieu privilégié d'observation des rapports sociaux en milieu urbain. C'est là que la ville est collective, là où s'entrecroisent de multiples usages, là où se rencontrent de multiples fonctions, bref, là où se trouve une bonne part de la vie quotidienne propre à la cité. Un constat peut-être fait à Abidjan, cet espace public est principalement utilisé, parcouru et investi par le populaire : ceux qui, faute de voiture personnelle, marchent et prennent les transports

---

[6] Sur la période intercensitaire (1976-88) les taux de croissance sont les suivants : Abidjan 4,3 %, Yamoussoukro 8,4 %, Korhogo 7%. Cf. Ph. Antoine et B. Zanou (1994).

[7] Alors que le rapport de masculinité dans la classe des moins de 15 ans et plus de 55 ans tend à s'équilibrer à partir de 1975, il continue à baisser pour la classe des 15-54 ans jusqu'en 1988.

Rapport de Masculinité	moins de 15 ans	15 à 54 ans	55 ans et plus
recensement 1955	105	158	196
recensement 1975	93,3	142	152
recensement 1988	93,1	115	154

[8] Cf. Antoine Ph. et Zanou B. (1994), p. 21, tableau 1: Taux de croissance démographique annuel par période

	1936/55	*1955/63*	*1963/75*	*1975/84*	*1984/88*
Ville coloniale : Plateau, Adjamé, Treichville	9,7 %	7,5 %	2,3 %	-0,8 %	2,9 %
Ville portuaire : Koumassi, Marcory, Attiécoubé, Cocody	-	18 %	14,5 %	2,8 %	3,8%
Nouveau périmètre : Abobo, Yopougon	-	n.m.	21 %	12,2 %	4,5 %
Ensemble de la ville d'Abidjan	**10,8 %**	**11,5%**	**10,6 %**	**6,1 %**	**4 %**

collectifs ; ceux qui, faute des moyens d'une grande mobilité, achètent et consomment à proximité, vivent leurs loisirs dans le voisinage ; ceux qui, faute de revenus suffisants, ne trouvent pas à loger à proximité de leur lieu de travail, ceux dont la source de revenu, le lieu de travail, se situent dans cet espace public même, ..., au final les citadins les moins intégrés, les plus défavorisés au sein du projet de ville globale et les plus marginalisés par le renforcement du rôle de la valeur d'échange ...

Une telle définition réfère à un présupposé, la valeur particulière du lieu public dans le mythe fondateur de la ville. Il est le lieu majeur d'expression d'une vie urbaine, l'espace collectif d'une démocratie au quotidien tel l'Agora d'Athènes, espace vide de propriété individuelle mais lieu d'exercice public et symbolique du pouvoir démocratique... Dans ce lointain et exotique Athènes le droit à la parole était cependant réservé aux citadins ayant le statut de citoyens, ce qui excluait du "pouvoir de cité" : femmes, esclaves et étrangers.

Quels sont donc les acteurs urbains qui, aujourd'hui à Abidjan, accèdent à un tel droit sur la scène des espaces publics abidjanais ? Quels sont donc les objets de leurs revendications ? Les principaux animateurs de ce territoire collectif sont-ils sans maîtrise réelle sur sa construction, son aménagement et sa gestion ?

QUAND LES CONFLITS D'USAGE DE L'ESPACE PUBLIC SONT DECLARES SUR LA PLACE PUBLIQUE

C'est par l'analyse de la presse que l'on a choisi de repérer les usages, les fonctions et les éléments de la vie quotidienne attachés à ce territoire collectif. Il s'agit de faits perçus comme suffisamment importants pour susciter l'intérêt journalistique : simples dénonciations d'un état, protestations face à une situation inacceptable, chroniques des conflits ouverts... Dans tous les cas, ces événements sont à interpréter comme le signe de "revendications"[9] suffisamment formalisées pour émerger sur "la place publique". L'interprétation politique ou simplement propre au journaliste ne gage pas toujours de la véracité des faits mais la source d'information est utile pour identifier ces revendications[10]. Il faut alors comprendre à qui ces revendications appartiennent, ce qui est mis en question et si elles correspondent à la conscience d'un droit légitime[11] à et sur la ville. Dans ce but, un relevé des divers événements ayant eu lieu autour de l'espace public, a été fait sur la période des deux années 1992 et 1993[12].

Quatres sujets peuvent être dégagés de la chronique journalistique comme des thèmes clés animant la préoccupation et l'action sociale et comme des révélateurs de l'intérêt porté par les Abidjanais à leur environnement urbain :

- une revendication constante pour une meilleure sécurité urbaine appuyée sur la dénonciation de nombreux lieux et causes d'insécurité ;
- des revendications sociales diverses autour de droits légitimes et insatisfaits de l'habitant urbain ;
- des conflits déclarés et des revendications économiques fortes autour de la valorisation et l'aménagement des espaces ouverts à l'usage public;
- Un mécontentement et des désaccords multiples fondateurs de nombreux conflits autour de la conception des transports urbains.

L'insécurité est un thème récurrent au sein de nombreux articles de la chronique journalistique. Dans quelques cas il s'agit du sujet central mais, en général, l'insécurité est évoquée en toile de fond. Un parallèle peut être fait avec le traitement similaire des problèmes d'insalubrité. Ces deux dysfonctionnements sont souvent décrits et décriés par la presse sans qu'ils soient attachés à des cas

---

9 Au sens de réclamation de ce que l'on considère comme un droit, comme un dû.

10 Deux journaux quotidiens principaux ont été consultés : *Fraternité-Matin* qui est le premier quotidien de Côte-d'Ivoire et le principal journal du parti au pouvoir (PDCI) ; *La Voie*, quotidien du principal parti d'opposition (FPI).

11 Légitime au sens de ce qui est juridiquement fondé, consacré par la loi ou reconnu conforme au droit et spécialement au droit naturel (distinct de légal).

12 Le matériel utilisé est une chronique journalistique rdepuis 1979 (création des communes en 1980) d'abord à partir du quotidien unique *Fraternité-Matin* puis, à partir de 1990, en intégrant des journaux d'opposition, principalement *La Voie*. La présente étude se limite d'une part au deux années 92 et 93, d'autre part à l'analyse des revendications exprimées.

de conflits ou revendications bien définis. Au même titre que malversations, corruptions et conduites frauduleuses sont dénoncées comme les maux de la société, insécurité et insalubrité sont énoncées comme les grands maux de la ville.

ESPACES ET VIE DE QUARTIERS : REVENDICATIONS SOCIALES AUTOUR DES DROITS DE L'HABITANT URBAIN

Dans ce jeu d'articles s'expriment de façon beaucoup plus nette des revendications, dans le sens de réclamation autour de ce que l'on considère comme un droit sinon un dû. Ces cas se caractérisent tous par l'exposé d'une protestation face à un usage de l'espace au sein ou à proximité de zones à fonction de résidence. On peut ainsi les qualifier de revendications autour du droit de l'habitant. A l'analyse, elles s'avèrent se classer suivant des types des zones résidentielles bien différenciées.

Deux-Plateaux : les zones d'habitat de standing

- Tapages nocturnes : le "Vert Paradis", un enfer - Tapage nocturne aux Deux Plateaux, voisinage gênant[13]

Ces deux articles traitent du désagrément causé aux résidents riverains par le tapage nocturne généré par des maquis, bars ou dancing, installés sur l'espace public et riverain dans le secteur des Deux-Plateaux. On y insiste sur la valeur résidentielle de la zone (quartier chic et cité SOGEFIHA[14]) et l'inefficacité de l'intervention des policiers tant que la mairie n'aura pas décidé d'un arrêté de fermeture.

Le secteur des Deux-Plateaux représente un bon exemple de zone où se sont développées, à partir des années 70, des opérations immobilières de bon et moyen standing suivant les normes élevées du modèle de l'habitat moderne abidjanais. Les résidents y sont aujourd'hui en majorité des propriétaires ou des locataires aux revenus stables qui ont choisi là un habitat répondant à certaines normes de confort et d'équipements de qualité. Le droit revendiqué est ici clair, celui de l'usage d'une tranquillité nocturne pour l'habitant face aux désagréments produits par une exploitation commerciale des espaces de proximité. Les moyens utilisés pour cela, tels qu'ils ont été répertoriés dans les articles, sont d'abord un recours aux autorités par une demande d'intervention au commissariat, puis une pétition ou visite en groupe au maire, enfin un avertissement par voie de presse.

Il s'agit donc d'une réclamation portant sur le respect de la notion urbanistique de zone résidentielle de qualité telle qu'elle a été définie dans le modèle urbanistique. Il semble donc exister un concensus social sur la légitimité d'une telle revendication qui correspond à une définition très moderne du quartier d'habitat, comme n'étant pas un lieu d'activités, et à une bonne connaissance des acteurs officiels à même d'intervenir (commissariat, mairie). Ceci est peut être à rapprocher d'une identité locale correspondant aux caractéristiques tant sociales qu'économiques de la population résidente.

Niangon-Adjamé : les villages ébrié

- Le cimetière de Yopougon interdit aux morts. Chronique d'un bras de fer [15]

Ici est relatée l'histoire d'un conflit entre la municipalité centrale et le village Niangon-Adjamé. Ce conflit a pour objet réel l'indemnisation des villageois suite à l'utilisation d'une partie des terres villageoises pour l'implantation du cimetière municipal de Youpougon. Si les indemnisations ont bien été réglées pour les terres cultivées ainsi que pour les bâtiments en 1987, rien n'a été versé pour la perte des terrains nus (182 ha soit 182 millions de francs). Une proposition de paiement, par tranche de 10 ha et selon les besoins en espace, fût faite mais les villageois ne l'ont pas acceptée. Depuis la situation restait non réglée tandis que le cimetière demeurait ouvert et utilisé en tant qu'équipement municipal. Deux fois déjà, les jeunes du village

[13] T. Benoit - Tapages nocturnes : le "Vert Paradis", un enfer, *Fraternité-Matin* du 27, 9, 1993, p. 4.

[14] La SOGEFIHA : Société de Gestion Financière de l'Habitat, est une des principales sociétés immobilières d'Etat, créée en 1963 et ayant pour objet le fiancement et la gestion de logement économique en location simple.

[15] L. Kouassi - Le cimetière de Yopougon interdits aux morts. Chronique d'un bras de fer, Les Grandes Enquêtes, *Fraternité-Matin* du 15, 1, 1992, p. 15.

ont manifesté leur mécontentement en fermant le cimetière au public (février et septembre 90), obtenant du maire la promesse d'un règlement qui ne s'est toujours pas concrétisée. Dans le cadre du programme de la promotion économique des jeunes, le maire de Yopougon a utilisé une partie des terres réservées au cimetière, et encore libres, pour installer une exploitation avicole où une quinzaine de jeunes de la commune travaillent. Les jeunes du village s'opposent à cette décision. Ils occupent le cimetière en interdisant les inhumations et en menacant d'en faire un cimetière privé. Ils refusent l'accès au projet avicole aux autres jeunes.

Le village ébrié est un type de quartier abidjanais très spécifique. Les Ebrié sont, avec les Attié, les premiers occupants du site de la ville. Abidjan s'est donc édifiée en grande partie sur leur anciens terroirs. Aux premiers temps, il a été procédé à leur déplacement, afin de permettre la réalisation du plan urbain. Puis le territoire des villages a été respecté et maintenu dans un statut de propriété coutumière en zone rurale. Ces villages n'ont donc pas bénéficié des équipements urbains (assainissement, bitumage des voies). Cependant les Ebrié ont largement participé au processus d'urbanisation, soit du fait de l'utilisation d'une partie de leurs terres pour le lotissement urbain, après exonération, soit par la vente spéculative des terres coutumières en lotissements clandestins. Ils ont ainsi été les premiers grands acteurs civils du marché spéculatif foncier. Aujourd'hui, les Ebrié continuent à développer la construction immobilière au sein des périmètres villageois actuels et vivent en grande partie de revenus locatifs. Cependant cette valorisation est surtout le fait des villages ébrié devenus centraux par rapport à la ville. En 1980, il existe 27 localités ébrié dans le périmètre de la ville (C. Terrier, 1994) dont beaucoup se localisent encore à la marge de l'extension urbaine. Le village Niangon-Adjamé en fait partie.

De cette position de premiers occupants, les Ebrié ont gardé un droit symbolique sur la ville d'Abidjan. Aux premières élections communales de 1980, on compte ainsi six Ebrié parmi les dix maires des communes d'Abidjan. Le maire d'Abidjan est aujourd'hui encore un Ebrié. Cependant si le sentiment d'un droit de premier occupant reste vivace leur poids démographique diminue : en 1955, ils représentent 6,8 % de la population de la ville (8 200), en 1975, 3,3 % (31 380) et en 1988, 2,5 % (48 174). Dans le conflit présent, le maire ne remet pas en cause le droit des villageois à une indemnité mais signale que l'Etat n'est plus aujourd'hui en mesure de payer. Les jeunes tendent à contester le pouvoir des aînés, les accusant de ne pas savoir faire valoir leurs droits. Quelles sont leurs doléances : un terrain pour la construction d'un nouveau village et son équipement avec un centre de santé, une école, un raccordement aux réseaux urbains d'électricité et d'eau ainsi qu'une aide aux jeunes pour la création d'activités. C'est tout à la fois une intégration à la ville, un droit de priorité dans l'aide au développement économique et un droit de parole au niveau de la société villageoise que ces jeunes Ebrié revendiquent. Rien n'est dit dans les journaux quant à la réponse faite à ces revendications. Il transparait cependant que le droit de propriété coutumière lié au statut des villageois n'est pas nié mais bien plutôt respecté. Il n'y a pas recours à une procédure de déguerpissement lorsque les jeunes prennent l'espace public "en otage". Le maire de la ville d'Abidjan lui-même prend la parole et intervient en tant que médiateur.

Yopougon-SICOGI : les cités économiques

- *Méthodistes et riverains à Yopougon-Sicogi. Bras de fer pour une clôture* [16]

Le litige met en scène une communauté de résidents face à un seul : la mission protestante. Les premiers défendent le droit de leurs enfants à une aire de jeux, le second son droit à investir et clôturer un espace qui lui a été légalement affecté. Les uns s'appuient sur un usage pérennisé par le temps et longtemps non remis en cause par le constructeur du quartier (opération immobilière de la SICOGI[17]). L'autre met en avant la légalité de sa revendication : il dispose des autorisations administratives (arrêté du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, lettre d'affectation de la SICOGI). On apprend aussi que le conflit n'est pas nouveau et que déjà "*quelques années*" auparavant, une tentative similaire de clôture de l'espace avait été tentée par le temple et empêchée par les riverains. Ces derniers revendiquent aujourd'hui non pas l'annulation de

16 P. M. Abiali - Méthodistes et riverains à Yopougon-Sicogi. Bras de fer pour une clôture, *Fraternité-Matin* du 24, 6, 1993, p. 4.

17 La SICOGI : Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière, créée en 1965 pour la construction d'ensembles de logements économiques et équipés attribués en location, puis en location vente aux populations de faibles revenus.

l'autorisation, mais bien plus le respect de normes posées en compromis lors de ce premier conflit et contenues dans l'arrêté d'affectation. Il s'agit de respecter une ouverture de 10 mètres devant les logements et de 2 mètres devant les parkings afin de maintenir des aires de jeux. Le sentiment de leur "bon droit" est illustré par leur intervention en force pour empêcher les travaux. Un tel cas fournit un bon exemple de reconnaissance d'un droit d'usage collectif, par les autorités d'aménagement de l'espace urbain, dans les périmètres d'opérations immobilières. Il faut ici noter que ces autorités ne sont pas municipales : dans la mesure où il s'agit du périmètre correspondant à une opération immobilière d'Etat, c'est la SICOGI et le Ministère qui ont été sollicités pour trancher le débat.

Le quartier SICOGI de Yopougon, est un exemple des quartiers dits d'habitat économique produits par les société immobilières d'Etat de 1960 à 1980 afin de permettre l'accès des classes moyennes à l'habitat moderne. La construction de l'habitat dans ces quartiers a été largement subventionnée par l'Etat, puis l'accès à la propriété organisé à partir d'un système de location vente sur le long terme. Ces zones d'habitat économique constituent 20 % du parc immobilier urbain et abritent aujourd'hui 24 % de la population d'Abidjan (estimations Ph. Antoine et B. Zanou 1994).

On pourrait penser alors que cet exemple de conflit négocié révèle la conscience claire des droits des résidents sur leur espace de voisinage et le partage d'une conception commune de la fonction résidentielle entre les différents protagonistes. En fait il apparaît, après une rapide enquête sur le lieu que, d'une part, le temple cherche à clôturer cet espace pour délimiter la cour de l'école primaire située dans son périmètre et que, d'autre part, sur cet espace planifié en parking, différentes activités ont cours. Ainsi un maquis déploie ses tables sur un bon quart de l'espace restant, des vendeuses de repas s'y installent, le midi et le soir. Ce n'est donc pas une simple remise en cause d'un usage d'un espace de loisir qui a cours, mais bien une remise en question de la pérennité de plusieurs activités exploitant le site, tel qu'il existe. La négociation aboutit au respect d'un minimum d'espace fonctionnel pour chacun.On retrouve ici l'écho des observations réalisées en 1992 par K. Attahi k., B. Loukou et B. Yao[18] dans le cadre de leur étude de l'évolution des quartiers d'habitat économique d'Abidjan. Ils signalaient alors combien l'espace de voisinage ou de proximité devenait le lieu d'une multitude de petites activités économiques.

Mossikro-Attécoubé : les quartiers précaires

- Tra bi Célestin le Shérif de Mossikro - Floraison des comités de défense : l'échec de la politique de sécurité- - Le comité de surveillance de Mossikro devant la justice. Les manigances de deux flics véreux[19]

Mossikro est un quartier précaire de la commune d'Attécoubé qui s'est édifié autour d'un campement déjà ancien de travailleurs burkinabè. Tra bi Celestin, gouro d'origine, est le responsable du comité de surveillance localement mis en place par les habitants afin de lutter contre une insécurité certaine dans ce quartier en marge de l'espace urbanisé. On reproche au comité d'avoir brutalisé un jeune commerçant du quartier rentrant chez lui tard dans la nuit. On s'inquiète en conséquence de la bonne "moralité" du comité et de son responsable... La raison du pugilat reste assez flou. On ne sait pas s'il s'agit d'une erreur sur la personne ou d'une bagarre suite au refus de ce jeune commerçant de payer sa cotisation. Après enquête, il apparaît que le pugilat entre les miliciens et le jeune commerçant est issu, d'une part, d'une divergence entre les intérêts des propriétaires et des locataires, d'autre part, d'un désaccord sur la monétarisation de la fonction ("*lorsque les gens sont bien chez eux ils ne veulent plus payer*"). Avant la garde était assurée par un collectif d'habitants, aujourd'hui les surveillants sont des locataires encadrés par un comité composé de propriétaires et payés à partir d'une cotisation organisée (obligatoire ?) des habitants.

[18] K. Attahi k., B. Loukou et B. Yao (1992), p. 65.
[19] S.T. Senn - Tra bi Célestin le Shérif de Mossikro, *La Voie* n°550 du 21, 7, 1993, p. 3.
S.T. Senn - Floraison des comités de défense : l'échec de la politique de sécurité, *La Voie* n°551 du 22, 7, 1993, p. 4.
S.T. Senn - Le comité de surveillance de Mossikro devant la justice. Les manigances de deux flics véreux, *La Voie* n°603 du 22, 9, 1993, p. 4.

L'insécurité apparaît, à l'observation, comme un problème majeur et prioritaire pour les habitants tant des quartiers récents et en marge de la ville que des quartiers sous-aménagés. De fait il s'agit le plus souvent des quartiers dits précaires, c'est-à-dire des quartiers édifiés en marge de l'espace urbain légal sur des terrains non lotis et où la construction ne respecte pas les règles juridiques comme les normes techniques définissant l'habitat urbain. Ils ne bénéficient donc pas des grands équipements urbains et sont exclus du territoire officiel de la police urbaine. De nombreuses études ont décrit la solidité d'une dynamique locale de contrôle social qui a accompagné l'édification de ces quartiers et qui a généré un autre modèle original tant d'accès à l'habitat urbain que d'organisation sociale. Ainsi l'installation du nouveau venu ne se faisait jamais sans autorisation du ou des occupants déjà présents. L'autorité des notables locaux était au principe d'un contrôle social et communautaire. A ces structures communautaires correspondaient un mode d'extension de l'habitat qui aboutit à la constitution de cours communes où se côtoient "propriétaire", hébergés gratuits et locataires. Les comités de surveillance qui se sont mis en place à partir du début des années 1980, en réponse à un phénomène réel d'insécurité, sont aussi issus de ces structures communautaires.

Le fait nouveau, transcrit par le traitement journalistique de l'incident de Mossikro, est que ces pouvoirs communautaires sont présentés comme contestés. Dans l'esprit du journaliste il n'est pas normal que la police soit confiée à une communauté civile. Faut-il y voir le signe d'un effrittement de la légitimité des encadrements traditionnels ? S'agit-il d'une indication d'un passage de ces quartiers précaires à un statut de zones d'habitat urbain? Ou bien le désaccord porte-t-il sur la monétarisation d'un service public et sur la captation de cette ressource par les notables ? Deux phénomènes certains et propres à l'évolution de ces quartiers peuvent être avancés et contribuer à expliquer une éventuelle remise en question de l'autorité des premières communautés résidentes. En premier lieu ces quartiers se caractérisent par une très forte croissance démographique. De 1985 à 1990, on y enregistre une croissance annuelle moyenne de 12 %, alors qu'elle est de 4 % pour l'ensemble de la ville de 1984 à 1988. Ils abritent ainsi en 1990 environ 380 000 habitants, soit 18% de la population d'Abidjan[20]. En second lieu la population de ces quartiers a changé dans sa composition : la proportion d'Ivoiriens y est en forte augmentation (en 1978, 20 % des chef de ménages y sont d'origine ivoirienne, en 1994 , 40,3 %[21]).

Ces quatre exemples de dysfonctionnements dénoncés sont autant d'indicateurs d'un rapport apparemment différencié au quartier d'habitation. Dans la zone résidentielle des Deux-Plateaux, normes et règles de séparation des fonctions, propres à l'urbanisme moderne, semblent la référence partagée. Les revendications territoriales des jeunes du village de Niangon-Adjamé, témoignent de la permanence, au moins symbolique, de la légitimité du droit de primauté attaché à la propriété collective des autochtones. Au sein du lotissement économique de Yopougon SICOGI, les habitants du quartier s'appuient sur leur statut de propriétaires individuels pour défendre leur droit d'usage des espaces de proximité. A Mossikro, ancien campement et quartier dit précaire, c'est l'autorité de la première communauté résidente qui est remise en question au travers de la fonction de sécurité.

ESPACES URBAINS INTERMEDIAIRES : ENCOMBREMENT ET VALORISATION ECONOMIQUE DES LIEUX PASSANTS

On peut considérer l'espace ouvert à l'usage public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. Il est donc défini a priori comme une propriété instituée de la municipalité centrale (espaces public d'intérêt urbain) ou de la commune (espaces publics d'intérêt communal). Son affectation d'usage a été offciellement posée. Il s'agit généralement d'espaces

---

20 Données issues de l'*Atlas des quartiers précaires d'Abidjan*, document AUA/DCGTx, Abidjan, 1992. Les quartiers précaires qui ont été soit restructurés soit éliminés entre 1985 et 1990 n'ont pas été pris en compte dans le calcul.

21

Nationalité du Chef de ménage dans les quartiers dits d'habitat sommaire (78) puis précaire (94)		1978	1993
Ivoirien		20 %	40,3 %
Africain non ivoirien		80 %	59,7 %
dont :	Burkinabè	45 %	22,8 %
	Malien	21 %	9,3 %

Sources : 1978, estimation du nombre de chefs de ménage à partir des données de Ph.Antoine et Cl. Herry, 1983 ; données 1993 , Analyse des filières de production de terrains urbains et de logements, enquête DCGTx, 1994.

réservés à la circulation piétonne et automobile, ou bien à l'emprise de grands équipements d'infrastructures (espaces sous lignes de haute tension, sous ponts et échangeurs, etc.).

Pourtant une grande partie des articles de la chronique traitent des multiples conflits et désaccords autour de la valorisation commerciale de ces espaces. Du fait de leur nature passante ou de leur localisation particulière, il s'avèrent acquérir une valeur marchande recherchée et disputée. Ils sont le lieu de réalisation d'une multitude de petites activités, autrefois d'appoint ou le fait de jeunes célibataires, mais qui aujourd'hui , si elles ne génèrent toujours qu'un faible revenu, sont devenues la seule possibilité de rapport pour bon nombre de ménages urbains (M. Le Pape et CL. Vidal, 1986). Le secteur des activités de rue est en effet celui qui connaît le plus fort accroissement au début des années 1990. Parallèlement les secteurs traditionnellement réservés aux Ivoiriens sont en récession. Ainsi non seulement la densité d'acteurs augmente en ces lieux, mais les Ivoiriens s'y trouvent-ils en concurrence directe avec les étrangers. Les activités de services aux personnes et situées sur les espaces ouverts à l'usage public sont effet depuis l'indépendance la spécialité des groupes ethniques étrangers et des femmes ivoiriennes. C'est parce que leur entrée dans le secteur moderne était limitée, sinon fermée, qu'ils se sont spécialisés dans les activités individuelles demandant un faible investissement matériel tout en assurant un rapport rapide [22]...

Les articles qui se rapportent à ce thème peuvent être regroupés en deux ensembles : ceux qui traitent des déguerpissements de petits acteurs dispersés, ayant investi les trottoirs d'une rue, les abords d'un marché ou d'une gare routière de manière diffuse ; ceux qui réalisent la chronique de la résistance organisée d'acteurs groupés et solidaires dans leur conquête des espaces.

Petits acteurs contre commerçants avec pignon sur rue : le maire dans l'impasse

L'opération de déguerpissement est quelque chose de spectaculaire : il s'agit d'une action de force souvent orchestrée par la police ou le personnel municipal. Elle consiste à dégager l'espace public, c'est-à-dire enlever toute installation de vente là où l'usage commercial n'a pas été planifié par les autorités. Les lieux principaux où interviennent ces déguerpissements sont les rues très passantes et les carrefours, les abords des marchés officiels. Tous ces endroits où la profusion de clients potentiels suscite le stationnement plus ou moins durable d'une multitude de vendeurs, de l'ambulant qui déambule à celui qui installe un kiosque, en passant par la vendeuse qui stationne en un lieu précis, étalant sa marchandise sur une petite bâche à même le sol... Le comportement usuel des responsables de la commune est de tolérer ces activités, voire de les réguler, en tout cas de les rentabiliser par le paiement d'une taxe journalière.

En 1992 de tels déguerpissements ont eu lieu dans différentes communes d'Abidjan. Généralement les déguerpis reconnaissent leur situation irrégulière, et le droit d'action de la mairie, mais réclament une compensation : affectation d'une place en un autre site, indemnisation financière... Une vive polémique entoure presque toujours l'événement.

- La commune du Plateau agonise. Les résidents réagissent - Commerçants hors la loi, out! - Déguerpissement au Plateau. Timide démarrage - Opération de déguerpissement des commerçants du Plateau. Un report qui surprend - Des commerçants offrent des fournitures aux élèves - Adjamé et Treichville. déguerpissement des vendeurs de trottoirs.[23]

22

Emplois Abidjan	% de croissance annuelle moyenne du secteur 1976-88	% de croissance annuelle moyenne du secteur 1988-90
Fonction Publique	4,2	- 0,4
Grands établissements	4,1	- 1,14
PME	11,5	6,2
Marchés	5,9	2,15
Rue	0,07	8,6
Employés de maison	4,5	7,05
Emplois ruraux	1,6	- 1,5
TOTAL emplois	6	2,8

Source données de base : Abidjan, perspectives à long terme, DCGTx, 1989

23 -La commune du Plateau agonise. Les résidents réagissent - Commerçants hors la loi, out!, *Fraternité-Matin* du 30, 11, 1992.
M. Badjime - Opération de déguerpissement des commerçants du Plateau. Un report qui surprend, *Fraternité-Matin* du 15, 1, 1992, p. 3.

Ces quatre articles font la chronique d'un déguerpissement annoncé mais négocié. Le premier pose le déguerpissement comme une nécessité pour la salubrité publique et pour la réhabilitation des fonctions premières et officielles du lieu. "*Le trottoir n'est vraiment pas le lieu indiqué pour des transactions commerciales et le marché du Plateau est fait au départ pour la vente d'objets d'art. Il est devenu par la suite un marché de vivriers, et aujourd'hui, d'aucuns tendent à le transformer en marché de grossistes.*" (sic, responsable de la voirie de la commune du Plateau). A cela s'ajoutent les vendeurs ambulants qui ont envahi les trottoirs et gênent la circulation des piétons... On apprend aussi que parmi ces commerçants, les vendeurs de fournitures scolaires sont prêts à financer un aménagement fixe. Ils s'affirment particulièrement énervés d'être chassés à tout bout de champ alors qu'ils payent les taxes. On apprend aussi, à demi-mot, que des tentatives de déguerpissements ont déjà eu lieu. Nous sommes en janvier. L'article suivant date du mois de novembre de la même année, il indique qu'un don a été fait par ces vendeurs de fournitures scolaires aux élèves de la commune. Une revendication est alors exprimée : "*les petits commerçants papetiers veulent être intégrés au marché du Plateau*". Une réponse par l'intermédiaire du premier adjoint au maire est donnée "*Parlant de la pagaille qui règne autour du marché (...) M. Mamadou Diaby a dit qu'elle n'existerait plus, les commerçants étant organisés en amicale*". Réponse un peu opaque mais que l'on comprend à la lumière des faits transmis dans le troisième article - *Déguerpissement du Plateau : timide démarrage*. Celui-ci date de début décembre, le déguerpissement annoncé en janvier s'effectue. On comprend alors que l'amicale des commerçants de fournitures scolaires a été créée dans l'année et que 163 commerçants recensés ont payé chacun 70 000 francs CFA à ce comité pour construire des étals rassemblés en un lieu baptisé "annexe du marché". On comprend aussi que ces commerçants se sont appliqués à payer leur taxe toute l'année. On ne sait pas trop, par contre, si une négociation a eu lieu réellement ou s'il s'agit d'un accord tacite. Il apparaît cependant que malgré leurs protestations véhémentes, ils n'ont été que peu touchés par l'opération de déguerpissement, au contraire des vendeurs installés sur les trottoirs.

D'un côté, une mairie tient à exécuter une opération de déguerpissement, de l'autre des acteurs solidarisés par leur usage commun du lieu et leur communauté d'activité économique revendiquent un droit d'exploitation stabilisé, chose qu'ils négocient très stratégiquement.

- *La commune du Plateau agonise. Les résidents réagissent - Commerçants hors la loi, out!*

Ces deux articles qui paraissent avant et au moment du déguerpissement, nous informent mieux sur les raisons de cette action. Les commerçants résidents du Plateau déplorent la prolifération du commerce de rue et le détournement de la fonction première du marché. Organisés en comité, ils revendiquent le droit à un vrai quartier des affaires. Pour cela, ils sollicitent la mairie du Plateau et son commissariat d'une part, la Sous-direction de l'hygiène et de la salubrité publique de la mairie centrale d'Abidjan, d'autre part... Ils proposent même d'apporter une contribution financière pour "*voir leur commune réhabilitée*".

Le dernier article, - *Commerçants hors la loi, out!*, permet de deviner un autre conflit latent, animant les rapports entre communes et municipalité centrale, et basé sur la revendication de leur autorité respective en tant que gestionnaires de l'espace public. Cet article parle de l'arrêté municipal de 1961, toujours en vigueur, qui stipule que la vente est interdite sur la voie publique sauf autorisation spéciale délivrée par le maire lui-même et paiement d'une taxe forfaitaire mensuelle. Cette taxe représente une source de liquidité non négligeable pour les communes et explique les concessions faites aux petits commerçants de rue et de marché. La municipalité d'Abidjan est un niveau de responsabilité plus sensible aux préoccupations des acteurs économiques résidents qui s'organisent en groupements influents... Par ailleurs avec la mise en place des dix communes d'Abidjan en 1980, la limite posée entre les espaces qui relèvent de l'une ou de l'autre autorité permet la controverse. Où s'arrête donc l'espace public d'intérêt communal par rapport à celui d'intérêt urbain quand la frontière entre les deux est un simple

G. Organ - Adjamé et Treichville. Déguerpissement des vendeurs de trottoirs, *Messsager* de la semaine du 5 au 12, 11, 1992, p. 5.
R. Krassault - Des commerçants offrent des fournitures aux élèves - in *La Voie* n°645 du 11, 11, 1993, p. 11.
J. Bary - Déguerpissement au Plateau. Timide démarrage - in *Fraternité-Matin* du 1, 12, 1992, p. 3.
J. Bary - La commune du Plateau agonise : les résidents réagissent, *Fraternité-Matin* du 30, 11, 1992, p. 3.

trottoir ?[24] De telles histoires ou menaces de déguerpissements, impliquant ces même types d'acteurs émaillent la chronique de plusieurs autres communes d'Abidjan (Adjamé, Treichville, Koumassi, Yopougon, Marcory).

Acteurs solidaires contre pouvoirs urbains

- Marché de Port-Bouët II (Yopougon). Bras de fer Mairie-commerçants[25]

Ici, le pouvoir des utilisateurs illégaux de l'espace public est suffisamment fort pour imposer leur propre conception de l'aménagement des services aux usagers. Voilà l'histoire que l'on peut reconstituer à partir des articles de presse. La polémique débute par l'absence de mise en place d'un marché dans le quartier récent de Port-Bouët II. L'emplacement prévu sur les plans d'aménagement est utilisé à autre chose. A partir de 1979, un marché se crée spontanément dans un espace laissé vide par l'urbanisation car doté d'un interdit urbanistique : la zone de sécurité située en dessous des lignes haute-tension. Cette création spontanée n'est pas unique en son genre à Yopougon, de nombreux autres marchés ont une histoire semblable. Jusqu'en 1990, ce marché n'est pas remis en question par les autorités communales. Des taxes y sont prélevées mensuellement par les agents communaux. C'est en 1990 que les problèmes commencent, le nouveau maire, sollicité par la CIE[26], se préoccupe alors du danger de cette installation. Il refuse donc de reconnaître ce marché en y percevant des taxes, cherche un autre emplacement qu'il trouve du côté de Niangon-Nord, et fait détruire une première fois le marché de Port-Bouët II en octobre 1991. Cependant les commerçants refusent de se déplacer. Ils jugent le nouveau marché trop éloigné et les places trop chères, de plus il "*appartient*" à un autre quartier. Depuis la mésentente est là et la résistance s'organise. Les commerçants ont réinstallé leurs étals et créé un comité de gestion autonome qui perçoit les taxes et paye un service de gardiennage. Le responsable de ce comité cherche à concevoir un aménagement à proximité susceptible de correspondre aux normes de sécurité. Pour cela il "*prend attache*" avec des responsables de la Direction Centrale des Grands Travaux et de la Direction des Collectivités Locales. De son côté le maire investit (?) dans l'équipement de l'autre site. Le conflit éclate quand le maire commandite une opération de contrôle "*les agents municipaux avaient pour mission (...) de faire venir les instruments de mesure pour le poinçonnage, comme l'a exigé le ministre du Commerce*" (sic le maire). Opération de dissuasion ou opération de contrôle normale ? L'interprétation locale des commerçants du marché est celle d'une mesure de répression et la confrontation se termine mal (- *Bras de fer mairie-commerçants. La "benne" de la mairie fait 8 blessés graves*). Une forte polémique éclate alors. D'aucuns évoquent un conflit politique entre le nouveau et l'ancien maire (- *Marché de Port-Bouët II. Champ de bataille entre deux clans PDCI*). Les bénéfices financiers du premier dans l'opération du nouveau marché sont avancés (- *Bédji et Bintou : une complicité suspecte*). Les revenus du second, issus du marché actuel sont dénoncés. En dernier lieu, l'intervention du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme et des Grands Travaux est sollicitée pour résoudre l'affaire. En fin de compte et pour le moment : le marché de Port-Bouët II "persiste", plus de 1000 points de vente ...

Le maire affiche une volonté d'aménagement en conformité avec les directives des instituts d'urbanisme, mais en contradiction avec des revendications locales pour le maintien d'une situation hors normes pérennisée par le temps et les gestions antérieures. La force de ces revendications sont révélatrices de l'importance des bénéfices économiques attachés au lieu (qu'ils soient partagés ou accaparés).

---

[24] Relèvent de la gestion communale, les "parcelles appartenant à la commune et qui ont reçu, de droit ou de fait, une affectation comme rues, routes, places et jardins publics, à l'exception de ceux dont la création et l'entretien incombent à l'Etat". Relèvent de la gestion par la municipalité centrale "la construction, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt urbain (...), des marchés publics de la ville, des parcs public urbains, des complexes sportifs et des aires de jeux appartenant à la ville" Extraits des textes législatifs sur la commune, fascicule "Organisation Municipale en Côte d'Ivoire", livre I, Imprimerie Nationale Ivoirienne, Abidjan.

[25] - Marché de Port-Bouët II (Yopougon). Bras de fer Mairie-commerçants, *La Voie* n°447 du 15, 3, 1993.
- Marché de Port-Bouët II (Yopougon). Champs de bataille entre deux clans du PDCI, *La Voie* n°447 du 20 et 21, 3, 1993.
C. Etou - Ah, les fils électriques , *La Voie* n°627 du 20 , 10, 1993, p. 2.
C. Etou - Bedji et Bintou : une complicité suspecte, *La Voie* n°627 du 20 , 10, 1993, p. 2.
C. Etou - Marché de Port-Bouët II (Yopougon). Des commerçants furieux contre le maire, *La Voie* n°627 du 20 , 10, 1993, p 2.
J. Federal Harding - Yopougon. Le maire fait gazer les commerçantes du marché Gouro, *La Voie* n°637 du 2, 11, 1993, p 3.

[26] CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité.

ESPACES PUBLICS CENTRAUX : NECESSITE ET VIABILITE DES FONCTIONS D'INTERET URBAIN GENERAL

Un autre ensemble d'espace ouvert à l'usage public peut être distingué. Il s'agit des espaces réservés ou concédés à des fonctions d'intérêt urbain global, c'est-à-dire nécessaires au bon fonctionnement de la ville. On peut regrouper dans cet ensemble : les gares routières et ferroviaires, les marchés de gros, les casses et ferrailles (véritables marchés de la pièce d'occasion), l'abattoir, les grands axes de circulation... L'aménagement, ou le réaménagement, de ces espaces en fonction de la croissance de la ville, créent des situations de confrontation entre pouvoirs urbains centraux et exploitants locaux.

Aménagement et déplacement des gares routières

- Transfert de la gare routière d'Adjamé à Yopougon : gare centrale, gares éclatées [27]

L'histoire journalistique de cette opération d'aménagement urbain commence à Yopougon, sur le lieu où l'installation de la nouvelle gare est prévue. Les premiers à protester sont ainsi les habitants de la cité Mamie Adjoua. Un "sit-in" est organisé sur l'espace en cours d'aménagement pour empêcher le déroulement des travaux. Un comité de défense est mis sur pied. Les revendications sont exprimées : "*Non à la gare et à la voie. Pitié pour nos enfants*", "*Nous avons acheté cher notre tranquillité*", "*Non à la gare, non au transfert des brigands*". L'argumentation est construite : "*En 1989, au moment où nous acquérions nos maisons, il ne nous avait pas été signifié qu'il y aurait ici une gare routière. Sinon nous ne serions pas venus. Nous avons acheté ces maisons aux mêmes prix que celles sises à Cocody. (...). Pourquoi veut on nous traiter comme des gens à qui on a fait don de cette cité ?*". Aux problèmes des habitants est ajoutée l'inadéquation d'un tel voisinage pour le CHU limitrophe. Le responsable de la décision est identifié comme étant la Direction des Transports Terrestres (Ministère des Transports). La cause du changement est connue : il s'agit de permettre à l'Eglise Protestante Méthodiste de rentrer en possession du terrain qui lui a été affecté (depuis 1960 ou 1988, les articles se contredisent) pour la construction d'un temple, dans la commune d'Adjamé. Une partie de la gare routière est actuellement établie sur ce terrain, il faut donc le dégager.

Une série d'articles présente ensuite l'avis de différents acteurs. Deux autres solutions possibles sont avancées. La Direction de Contrôle des Grands Travaux propose un aménagement qui permet de faire cohabiter les deux usages, de restructurer avantageusement la gare actuelle en économisant l'espace, tout en organisant l'exploitation et en réglant les problèmes générés par l'anarchie actuelle. Il est rappelé à cette occasion que l'aménagement de cette gare fait partie d'un projet plus vaste et prévu depuis longtemps dans ce secteur (celui de la voie triomphale et de la place des provinces). Le Ministère de L'Equipement préconise une déconcentration avec un système de plusieurs gares. De l'avis des Abidjanais eux-mêmes, courriers de lecteurs et rencontres d'usagers sur le site de la gare actuelle, il ressort que leur souci tient avant tout à la sécurité du lieu, actuel ou à venir, et à ce que la gare ne soit pas trop excentrée. Les transporteurs n'expriment

---

[27] Ch. Bédé - Gare routière d'Adjamé. Les transporteurs grugés par leurs syndicats , *La Voie* n°658 des 27 et 28, 11, 1993, p. 11.
Ch. Bédé - Transfert de la gare d'Adjamé (poids lourds). Les transporteurs toujours maîtres des lieux,*La Voie* n°654 du 24, 11, 1993, p. 4.
Ch. Bédé - Transfert de la gare routière d'Adjamé à Yopougon. Les transporteurs de camions poids lourds vont-ils partir sur le nouveau site provisoire? , *La Voie* n°653 du 22, 11, 1993, p. 11.
E. Kadet - Transfert de la gare routière d'Adjamé. Les transporteurs d'accord mais..., Les Grandes Enquêtes, *Fraternité-Matin* du 23, 6, 1993, p. 11.
L. Kouassi - Mairie d'Adjamé : la peur du transfert , Les Grandes Enquêtes, *Fraternité-Matin* du 9, 6, 1993, p. 3.
R. N'Guessan - Transfert de la gare routière d'Adjamé à Yopougon, Trait d'Union, *Fraternité-Matin* du 10, 6, 1993, p. 8.
R. N'Guessan - Transfert de la gare routière d'Adjamé à Yopougon : gare centrale, gares éclatées , Les Grandes Enquêtes, *Fraternité-Matin* du 9, 6, 1993, p. 3.
R. N'Guessan - Transfert de la gare routière d'Adjamé à Yopougon. Le site définitif sur la route d'Abobo, Les Grandes Enquêtes, *Fraternité-Matin* du 23, 6, 1993, p. 10.
R. N'Guessan -. Gare d'Adjamé : transporteurs et église protestante; La cohabitation la meilleure solution? , Les Grandes Enquêtes, *Fraternité-Matin* du 9, 6, 1993, p. 2.
Pourquoi transférer la gare routière à Yopougon? , *La Voie* n°461 du 2, 4, 1993.
L. Kouassi - Mairie d'Adjamé : la peur du transfert , *Fraternité-Matin* du 9, 6, 1993
R. N'Guessan - les usagers dans l'indifférence et l'agacement, *Fraternité-Matin* du 23, 6, 1993.

pas une opposition franche au projet. Leurs revendications portent plutôt sur le fait d'être consultés et informés et ils s'inquiètent surtout des modes d'indemnisation et de partage des coûts de la nouvelle gare. Apparemment l'idée d'un déplacement au moins provisoire semble une fatalité difficile à éviter. Une consultation a lieu entre le Ministère de l'Environnement de la Construction et de l'Urbanisme et les représentants syndicaux pour décider des nouveaux sites de stationnement. L'option de deux gares distinctes, une pour les poids lourds à côté de la cité Fairmont (commune d'Attécoubé), l'autre pour les cars située dans la zone du Banco, sur la route d'Abobo, est retenue. Le site de Yopougon est apparemment abandonné. Un seul article apparaît vraiment négatif - *Mairie d'Adjamé. La peur du transfert.* Il traite de la perte de revenu que constitue ce transfert pour la commune, non seulement en raison du départ de compagnies de transport, mais aussi à cause de l'élimination conséquente d'un certain nombre de commerces ayant la gare pour lieu d'implantation. Deux articles font suite en novembre 93. Ils exposent la résistance au transfert du groupe particulier des transporteurs du secteur poids lourds (- *Nouvelle gare d'Adjamé. Les transporteurs de camions poids lourd vont-ils partir sur le nouveau site provisoire - Les transporteurs toujours maîtres des lieux).* Les reproches qu'ils formulent portent sur le manque d'aménagement du nouveau site (pas d'éclairage sur ce site isolé, pas de bitumage), alors que pour ces entreprises le départ de la gare d'Adjamé se solde par la perte sèche de leurs anciens locaux. Une consultation est de nouveau signalée, elle regroupe au sein d'un comité : les représentants des syndicats des transporteurs, de la Direction des Transports Terrestres et de la mairie centrale. Ils revendiquent non pas l'accès à un site particulier mais le droit à disposer d'une gare équipée. Un dernier article dans *La Voie*, clôture, fin novembre, l'histoire journalistique de ce grand aménagement : - *Gare routière d'Adjamé. Les transporteurs grugés par leurs syndicats.* Il annonce la pose de la première pierre du temple et fait l'inventaire des pertes : "*Les fonds de commerce immobiliers des transporteurs, les maquis, les autres constructions ont été rasées (...) cette première phase de déguerpissement concerne environ onze compagnies de transports auxquelles il faut ajouter les vendeurs informels, les ferronniers, les propriétaires de maquis ou de magasins installés provisoirement sur le site*"...

Voilà un grand aménagement sur un site déjà mis en valeur qui ne génère pas d'opposition lourde. Comment expliquer cela ? D'une part le déguerpissement ne concerne que 3,8 ha sur les 10 ha de l'ancien cimetière d'Adjamé occupés par la gare. Les principales compagnies de transport de personnes inter urbain ne sont pas touchées car elles bénéficient de titres fonciers. La localisation en ce lieu de la gare des transporteurs intra urbains (*gbakas*) n'est pas remise en question. Les décisions sont traitées par négociation avec les représentations syndicales et dans le cas des poids lourds, le site ne représente pas une condition incontournable pour le maintien de l'activité. Les utilisateurs de la gare ne se sont donc pas solidarisés autour d'un intérêt commun sinon celui d'une amélioration des infrastructures, ce en quoi ils rejoignent les revendications et des usagers et des aménageurs... Même les revendications des habitants de la cité Selmer se voient prises en compte puisque le site de Yopougon n'a pas été retenu...

La bataille du transport urbain : marché protégé et exploitants pirates à la conquête d'un territoire

Au même titre que les espaces publics centraux, le transport de personnes intra urbain et intercommunal est une fonction nécessaire à la ville. C'est aussi un important secteur d'activité urbaine. Cette bataille du transport urbain est le dernier grand conflit qui anime les rues d'Abidjan et la presse durant la période étudiée. Il s'est étalé de mois de juin 93 à la fin de l'année. Les articles sont là pléthore et correspondent à l'intérêt constant porté par l'ensemble de la population aux problèmes des transports urbains.

Les transports publics se trouvent au centre du débat avec les difficultés non résolues de la SOTRA, Société des Transports à qui a été donnée la responsabilité du transport public sur l'ensemble de l'agglomération tout au début de l'indépendance. Société d'économie mixte (Renault et Etat) elle est créée en 1960 et détient le monopole à partir de 1964. En 1975, la circulation des *gbakas* et des taxis collectifs est interdite dans la ville, ils sont alors relégués à la périphérie. En 1987 une décision gouvernementale de libéralisation du transport urbain avait été prise mais aucun droit d'exploitation n'a été jusqu'alors concédé à une autre société.

Un point global actuel de la situation peut être fait à partir des informations livrées par les journaux. Aujourd'hui la SOTRA assure le transport suivant 50 lignes, son parc automobile est vieillissant et en constante réduction (en 1993, 560 autobus sont en circulation et 337 immobilisés, un

an plus tôt il y en avait encore 736 en fonctionnement). Elle n'arrive plus à répondre aux besoins, les longues files d'attente interminable aux arrêts sont monnaie courante. Ces difficultés sont expliquées non pas par une incompétence technique (la SOTRA bénéficie sur ce point d'une solide réputation) mais par une mauvaise gestion financière. Les *taxis-Brousse* (504 break) et les *gbakas* assurent un service sur les lignes reliant Abidjan à la périphérie mais ne sont pas autorisés à circuler sur la plupart des voies inter et intra communales. Du côté des taxis, des sociétés et des particuliers propriétaires de taxis-compteur ont un droit d'exploitation sur l'ensemble de la ville. Des taxis dits *woro woro* (woro = 60 frcs, ancien prix de la course) ont un droit, plus tacite qu'officiel, d'exploitation à l'intérieur des périmètres communaux. Leur maintien dépend du bon vouloir de chaque maire et leurs territoires principaux sont les quartiers populaires. Les propriétaires individuels de taxis-compteur sont perçus comme plus proches des exploitants de *woro woro* que des grandes sociétés de taxis-compteur. Ils sont décrits comme des personnes de peu de revenu, souvent des "déflatés" ou "décompressés", c'est-à-dire ayant perdu leur emploi suite aux licenciements pratiqués par les entreprises en raison de la mauvaise conjoncture économique. Pour eux comme pour les propriétaires de *woro woro*, le taxi est une activité de "survie".

La chronique journalistique relate en fait deux événements qui s'entremêlent : d'une part la guerre entre taxis-compteur réguliers et les taxis clandestins de tout acabit ; d'autre part, en toile de fond, les problèmes de transports provoqués par l'incapacité de la SOTRA à assurer une desserte suffisante.

- Guerre contre les taxis woro woro. Les chauffeurs violemment réprimés [28]

Est signalé en premier lieu le développement des taxis *woro woro* un peu partout, notamment dans la commune de Cocody (- *La ruée des clandestins*). Les atouts principaux de ces taxis sont exposés : ils créent des emplois, ils offrent un service peu cher qui permet de pallier les déficiences de la SOTRA. Ils présentent aussi des inconvénients certains car ces véhicules ne sont pas sûrs, les chauffeurs font la course aux clients et aux gains et, le plus souvent, ils n'ont pas une assurance adaptée pour le transport des personnes. Ce sont ensuite les protestations des chauffeurs et propriétaires de taxis-compteur qui sont rapportées par les journaux au travers de leurs représentants syndicaux (- *Les propriétaires au banc des accusés*). Ils sont opposés au développement de ces taxis clandestins et le font savoir par le recours à la force. Ils capturent 300 taxis parallèles dans la commune de Cocody qu'ils remettent à la fourrière. Les chauffeurs protestent aussi contre les conditions de travail imposées par leurs employeurs : le montant de la recette quotidienne demandée est trop élevée. Si des chauffeurs pratiquent la course à compteur fermé, c'est pour parvenir à réaliser cette recette (- *Les compteurs vont-ils disparaître ?*). Sur ce, les propriétaires et les gérants de taxis-compteur interviennent pour déclarer qu'aucun d'entre eux n'a demandé aux taxis de rouler compteur fermé. S'ils comprennent bien que les Ivoiriens n'ont plus assez d'argent, ils se plaignent des coûts incompressibles tels que : l'augmentation du prix de l'essence et des voitures, le montant des charges. Ils réclament l'intervention des autorités contre l'extension des taxis clandestins (- *Nous nous en remettons aux autorités compétentes*). Intervient alors la décision de la mairie de Cocody d'autoriser provisoirement la circulation d'une cinquantaine de *woro woro* (- *Cocody : en attendant les taxis réguliers*) sous réserve de présenter les modalités suivantes : résider dans la commune, avoir un véhicule de moins de 10 ans d'âge,

[28] A. Oukou - La guerre des taxis à Abidjan. Cocody : en attendant les taxis réguliers, *Fraternité-Matin* du 17, 6, 1993.
C. Bede - Guerre contre les woro woro. La ville d'Abidjan dilue son vin, *La Voie* n° 631 du 25 , 10, 1993.
C. Bede - Indiscipline des chauffeurs de taxi "woro woro", *La Voie* n°598 du 16, 9, 1993.
C. Bede -Sales temps pour les taxis woro woro. La grève des woro woro n'a pas eu lieu, *La Voie* n°605 du 25, 9, 1993.
C. Bede - Survivre à tout prix, *La Voie* n°598 du 16, 9, 1993
C. Bede -Transports abidjanais. Guerre taxis-compteur - "woro woro"- Une convention collective annexe pour chauffeurs de taxi-compteur? , *La Voie* n°563 du 5, 8, 1993.
F.T. Dedeh -Guerre contre les taxis woro woro. Les chauffeurs violemment réprimés, *La Voie* n°608 du 28, 9, 1993.
L. Kouassi - Taxis à Abidjan. La ruée des clandestins - Les compteurs vont-ils disparaître?- Les propriétaires au banc des accusés, *Fraternité-Matin* du 16, 6, 1993.
L. Kouassi - La guerre des taxis à Abidjan. Les propriétaires et les gérants: "Nous nous en remettons aux autorités compétentes", *Fraternité-Matin* du 17, 6, 1993.
F. Neruda - Transports urbains. La guerre aux "woro woro", *La Voie* n°538 du 7, 7, 1993,.
L. Kouassi - Taxis-ville (woro woro) : des mesures à partir de lundi, *Fraternité-Matin* du 17, 9, 1993.
C. N'Dri -Taxis ville ou woro woro? Le mal est profond - Le nettoyage a commencé- Les compteurs crépitent moins, *Fraternité-Matin* du 24, 9, 1993.
M. Touré - Woro-woro. Les clandestins veulent émerger, *Fraternité-Matin* du 1, 12, 1993.

avoir passé la visite technique à la mairie, contracter une assurance transport public de voyageurs.

Commence alors la "guerre aux *woro woro*". La mairie d'Abidjan organise avec la préfecture de police une vaste opération de nettoyage durant la période des vacances scolaires. Cette opération durera de juillet à fin septembre, les titres des articles sont évocateurs : - *Un coup d'épée dans l'eau* - *La ville d'Abidjan en campagne de répression* - *Le nettoyage a commencé* - *Le mal est profond* - *Déjà plus de 45 véhicules en fourrière* - *Les chauffeurs violemment réprimés.* Bien que les *woro woro* ne semblent pas opposer une résistance organisée (- *la grève des woro woro n'a pas eu lieu*), cette campagne se termine en queue de poisson. Est-elle jugée inefficace, les problèmes de transport créés par la rentrée scolaire sont-ils insurmontables ? En tout cas à cette répression succède une campagne de "sensibilisation". L'objet de cette campagne est de faire signer aux clandestins une déclaration où ils s'engageront à ne plus circuler sans une autorisation de transport adéquate. Le titre de l'article pose bien l'état de la question des *woro woro* : - *La ville d'Abidjan dilue son vin.* Parallèlement les chauffeurs de taxis-compteur mènent leur propre lutte (pour forcer les autorités à l'action ou pour forcer les gérants à baisser le montant de la recette journalière ?) en multipliant les courses compteur fermé (- *Les compteurs crépitent moins*) et obtiennent des résultats (- *Une convention collective annexe pour les chauffeurs de taxis-compteur ?*).

- *Bus au dépôt, place aux gbakas*

En toile de fond sont décrites tout à la fois les difficultés des usagers (- *Transports urbains à Abidjan. Le long calvaire des usagers* - *Le calvaire des "sans-voiture"*) et celles de la SOTRA. On parle ainsi de la crise des transports urbains, des créances de la SOTRA qu'il lui est impossible de recouvrir car contractées par des établissements d'Etat (ministères, présidence) ou des institutions publiques (les mairies), de la possibilité de mise en place d'une société concurrente (la SOTU[29]). L'arrêt de travail à la SOTRA finit de faire la part belle aux taxis clandestins (- *Les clandestins veulent émerger*) et aux *gbakas* (- *Transports urbains à Abidjan. Les gbakas le recours ?*). C'est là que joue le poids des usagers dans la bataille. Face aux déficiences de la SOTRA et en dehors des taxis-compteur, très chers, ils n'ont aucun autre moyen pour se déplacer dans la ville sinon les *gbakas* et les *woro woro*... Seule la réalisation prochaine du projet normalisé d'une société concurrente (SOTU), assurant un service complémentaire, est avancée comme réponse, globale et planifiée, aux doléances des usagers.

Avant tout, il s'agit d'une remise en cause de l'organisation officielle des transports urbains. Cette revendication s'exprime par le comportement quotidien et individuel d'une multitude de taxis clandestins et par la présence des *gbakas* sur les voies intercommunales au moment des arrêts de travail de la SOTRA. La répression policière commanditée par la ville d'Abidjan leur est opposée sans succès alors qu'au niveau communal une entente se créee autour d'un statut provisoire. Dans le cadre de la guerre des taxis, ce sont deux types d'acteurs économiques qui s'affrontent : d'un côté des sociétés de taxi correspondant à une logique d'entreprise, de l'autre des patrons-chauffeurs individuels témoignant des problèmes de survie de la classe moyenne et qui remettent en cause tarifs et monopoles. Ces acteurs rivaux prennent appui sur deux institutions de gestion du territoire distinctes : d'un côté la ville d'Abidjan, de l'autre les mairies des dix communes. La tension est apparemment forte, au point de générer des "coups de force" qui ne sont pas uniquement le propre des acteurs institutionnels...

[29] SOTU : Société de Transport Urbain.

CONCLUSION

Le parcours des journaux quotidiens, tend à nous présenter les espaces publics abidjanais comme un objet important du débat social. Sur cette "place publique" que constitue la presse, émerge avant tout la chronique de multiples conflits d'intérêt qui ont plus pour objet la valorisation économique de ces espaces que l'amélioration ou la défense d'un cadre de vie.

Les revendications portant sur l'espace au voisinage de l'habitat sont les plus significatives d'une expression d'un droit d'usage détaché de toute valeur marchande. Elles sont peu nombreuses.

Une revendication particulière de droit du "premier occupant" existe. Elle est propre aux populations des villages préexistants à l'urbanisation et prend la forme d'une réclamation d'un accès aux avantages urbains (équipements et revenus). Elle se rencontre aussi dans le cadre d'exploitation économique des espaces publics, ouverts et passants, où la fonction d'usage économique n'a pas été institutionnellement posée. Avoir pensé le premier à cette mise en valeur instaure un droit de fait.

Les revendications portant sur des espaces publics présentant un "potentiel" économique sont donc les plus nombreuses. Se développe ainsi une "guerre" constante pour l'accès à l'usage ou la valeur économique de l'espace public par des individus isolés ou groupés. Dans cette lutte, l'acquis du lieu est régulièrement remis en question. Ces revendications se traduisent en effet par des conflits multiples : soit des différents acteurs économiques entre eux pour une priorité de mise en valeur, soit entre ces animateurs économiques et les aménageurs ou gestionnaires de la ville.

La résolution (ou non-résolution) de ces conflits révèle l'inégalité sociale ou la hiérarchie de droit dans l'accès à l'usage et à la valeur marchande de ces espaces. La participation à la "lutte" de différents acteurs les amènent à se structurer et à mettre sur pied des stratégies de survie ou de succès. Amicales, comités, syndicats, groupements politiques, sont autant de formes de représentations et cohésions dont la pratique et l'utilisation se répandent. La multiplication des instances d'aménagement et de gestion urbaine a créé une fragmentation des responsabilités et des pouvoirs : Ministère de la Construction et de l'Urbanisme et ses nombreuses directions, Direction et Contrôle des Grands Travaux, Direction des Collectivités Locales, mairie de la ville d'Abidjan, mairies des dix communes, etc. Les groupes sociaux tirent habilement profit de cette fragmentation pour la défense de leurs intérêts. L'analyse faite des événements concernant les espaces publics montre bien que les institutions de développement urbain, selon l'échelle de leurs responsabilités, n'appliquent pas les mêmes règles d'arbitrage. Ainsi peut-on voir émerger sur ces espaces publics un pouvoir de groupes par ailleurs marginalisés tels les acteurs de l'informel économique. Ils apparaissent ainsi retenir la considération au moins des maires par rapport à des acteurs économiquement et socialement mieux pourvus (ex: poids des commerçants de rue par rapport aux commerçants résidents).

Ensuite, il existe une forte remise en question, dans le quotidien et par la pratique locale, des règles urbanistiques et normes d'utilisation telles qu'elles ont été posées par les plans directeurs d'aménagement de la ville. Les responsables du développement urbain, opérateurs de la matérialisation d'un modèle d'urbanisme rigoureux, se voient confrontés jour après jour aux constructions d'une ville préalable à leur aménagement et difficile à contraindre a posteriori. La remise en cause du lieu d'implantation planifié de la nouvelle gare routière, le difficile aménagement du boulevard Nangui Abrogoua, l'accord tacite ou forcé des mairies aux maintiens des valorisations illicites des espaces publics (marchés spontanés, commerce de rue, circulation des *woro woro*), sont autant d'indicateurs des limites de leur pouvoir de conception... Ce sont aussi des témoins d'un rôle des exploitants de ces espaces dans la définition de leur affectation... La conscience de ce pouvoir semble se formaliser par la revendication de différences de droit au sein même de l'illégal : être Ivoirien plutôt qu'étranger, être illicite mais le premier, être illégal mais économiquement rentable... Autant de légitimités qui font revendiquer un traitement différent, une indemnisation ou une reconnaissance officielle... En tout cas le droit de survie qui fait s'accrocher à tout prix à la parcelle d'espace valorisable.

Y a-t-il réellement une remise en cause de la compétence de l'Etat ou des communes comme administrateurs du bien urbain commun ? Ou bien ces multiples heurts ne sont-ils pas plutôt les indicateurs d'un débat social qui se situe sur un tout autre plan : celui d'une âpre lutte pour l'acquisition des revenus économiques potentiels liés à l'espace public, lutte dans laquelle les groupes autrefois les moins favorisés par le progrès économique et ceux qui ont été ensuite déclassés par effet de crise économique, sont des acteurs à part entière...

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE (Ph.) et HERRY (C.), 1983 - La population d'Abidjan dans ses murs. Dynamiques urbaines et évolution des structures démographiques entre 1955 et 1978, *Cahiers de l' ORSTOM*, série Sciences Humaines, Orstom, vol. XIX, n°4, p.371-395.

ANTOINE, (Ph.), DUBRESSON (A.), MANOU-SAVINA (A.) - *Abidjan «côté cours »*, Karthala-Orstom, 274 p.

ANTOINE (Ph.), ZANOU (B.) 1994 - Projet d'étude sur l'insertion en milieu urbain de Côte d'Ivoire, *Bulletin du GIDIS-CI* , n°8, Abidjan, 1994, pp. 19-35.

ARMAND (M.) 1984 - *Abidjan : structures urbaines et différenciations sociales*, Thèse de Doctorat de 3ième cycle, Université d'Aix Marseille II, Institut de géeographie, Aix en Provence, 313 p.

ATTAHI (K.)- LOUKOU (B.), BAZIN (Y.), 1992 - *L'analyse des pratiques spatiales dans l'habitat économique à Abidjan*, CRAU-CRDI, Abidjan, 104 p.

BERGERON (R.), 1991 - *Evolution des politiques d'habitat dans le Tiers-Monde, 1960 - 1989 ; le cas d'Abidjan*, Thèse de Doctorat de Philosophie en aménagement; Université de Montréal, 245 p.

BERNUS (E.), 1962 - Note sur l'agglomération d'Abidjan et sa population, *Bulletin de l'IFAN*, T. XXIV, série B Sciences Humaines, n° 1-2, p. 54-85.

BONNASSIEUX (A.), 1982 - *De Dendraka à Vridi-Canal, chronique de la précarité à Abidjan*, thèse de doctorat de 3è cycle, EHESS, Paris, 1982, 262 p.

CAZAMAJOR (P.), 1981 - *Avocatier : naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan*, Orstom, Abidjan, 50 p.

CONTAMIN (B.), FAURÉ (Y.), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire, l'histoire d'un ajustement interne*, Karthala-Orstom, Paris, 1990, 369 p.

DIABATE (H.) - KODJO (L.), 1991 - *Notre Abidjan «Toujours plus haut ...»*, Mairie d'Abidjan, Ivoire Média, 256 p.

DURAND-LASSERVE (A.), 1986 - *L'exclusion des pauvres dans les villes du tiers-monde*, L'Harmattan, Paris, 198 p.

DUREAU (F.), 1985 - *Migration et urbanisation. Le cas de la Côte-d'Ivoire*, Thèse de Doctorat de troisième cycle, Université Paris I, Institut de Demographie,Paris, 654 p.

GEORGE (P.), 1966 - *Sociologie et géographie*, P.U.F, Paris, 228 p.

HAERINGER (P.), 1969 - L'habitat à Abidjan, *Revue Urbanisme*, n° 111-112, p.89-93.

HAERINGER (P.), 1969 - Structures foncières et création urbaine à Abidjan, *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, n° 34, 1969, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, p. 219-270.

HAERINGER (P.), 1985 - 25 ans de politique urbaine à Abidjan où la tentation de l'urbanisme intégral, *Revue politique africaine*, n° 17, Karthala, Paris, p. 20-40.

JAILLET (M.C.), 1993 - La ville au seuil d'elle-même, *Recomposer la ville*, numéro hors série de Urbanisme, , 10, 1993, pp. 7-8.

LE BRIS (E.),OSMONT (A.), MARIE (A.), SINOU (A.), 1987 - *Famille et résidence dans les villes africaines*, L'Harmattan, coll. villes et entreprises, Paris, 268 p.

LE PAPE (M.) ,1989 - Récits d'espaces. Les premiers faubourgs d'Abidjan, *Tropiques, lieux et liens*, Orstom, Paris, p. 296-302.

LE PAPE (M.), VIDAL (C.), 1986 - Espaces abidjanais : sociographies de la mobilité, I : la mort automobile, II : Les lieux du crédit, *L'Espace géographique*, n° 3, Doin, p. 187-194.

LE PAPE (M.), VIDAL (C.), 1986 - *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan 1979-1985*, Orstom/ CNRS, Paris, 102 p.

LEFEBVRE (H.), 1974 - *La production de l'espace*, Anthropos, Paris.

LEFEBVRE (H.), 1968 - *Le droit à la ville*, Gallimard, coll. idées, 120 p.

LEFEBVRE (H.), 1970 - *La révoltion urbaine*, Gallimard, coll. idées, 248 p.

LEFEBVRE (H.), 1972 - *Espace et politique*, Anthropos, Paris.

MANOU-SAVINA (A.), 1985 - *Politiques et pratiques urbaines à Abidjan*, thèse de doctorat de 3° cycle, Université de Paris I, tomes 1 et 2, 445 p.

MANOU-SAVINA (A.), 1989 - Eléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain, *Tropiques, lieux et liens*, Orstom, Paris, p. 310-317.

MANOU-SAVINA (A.), ANTOINE (A.), DUBRESSON (A.), YAPI DIAHOU (A.), 1985 - «Les en-haut des en-bas et les en-bas des en-haut». Classes moyennes et urbanisation à Abidjan, *Revue Tiers-Monde*, t. XXVI, n° 101, p. 55-68.

MASSIAH (G.), TRIBILLON (J.F.), 1985 - *Villes en développement : essai sur les politiques urbaines dans le tiers-monde*, La découverte, Paris, 314 p.

MERLIN (P.) et CHOAY (F.), 1988 - *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, PUF, Paris, 723 p.

PAULAIS (T.). 1995 - *Le développement urbain en Côte d'Ivoire. Les projets de la Banque Mondiale*, Karthala, Paris, 101 p.

TOURÉ (A.), 1985 - *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la conjoncture*, Karthala, Paris, 288 p.

VENARD (J.L.), 1986- *25 ans d'intervention française dans le secteur urbain en Afrique noire francophone*, Economica, Paris, 190 p.

VIDAL (Cl.), 1989 - Abidjan des années trente : landscapes, *Tropiques, lieux et liens*, Orstom, Paris, p. 303-309.

YAPI DIAHOU (A.) 1984 - *Bidonvilles d'Abidjan : origines géo-culturelles et profils socio-économiques de 65 locataires du quartier Zoé Bruno*, Orstom, Abidjan, 89 p.

YAPI DIAHOU (A.) 1986 - Dépôt III-IV : conflit et alliance urbaines dans un quartier d'Abidjan, *Revue politique africaine*, n° 24, Karthala, Paris, p. 53-67.

YAPI DIAHOU (A.), 1981 - *Etude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan : l'urbanisation de Yopougon*, thèse de doctorat de 3° cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, 1981, 322 p.

YAPI DIAHOU (A.), 1994 - *Les politiques urbaine sen Côte-d'Ivoire et leur impact sur l'habitat non planifié précaire : l'exemple de l'agglomération d'Abidjan*, thèse de doctorat d'Etat en Géographie, Université de Paris VIII - Saint Denis, 718 p.

DEMOCRATIE, PARTICIPATION ET CAPACITE A REPONDRE

UNE ETUDE DES RELATIONS ENTRE LES COMMUNES IVOIRIENNES ET LEURS CITOYENS.

Richard CROOK

DECENTRALISATION ET DEMOCRATISATION : LA POLITIQUE DE "COMMUNALISATION" EN COTE-D'IVOIRE

La Côte-d'Ivoire fait partie des quelques Etats d'Afrique Sub-Saharienne à avoir profité après son indépendance d'une période de stabilité politique et de croissance économique. Ces deux particularités ont été remises en question à partir du milieu des années 1980 en raison d'une part de l'effondrement du prix des produits exportés, entraînant des mesures d'austérité sur les finances publiques, et d'autre part du passage au multipartisme en 1990. Néanmoins, de récentes réformes politiques, ayant pour but la démocratisation et la décentralisation, ont été mises en oeuvre toujours sous l'autorité dominante d'un seul parti et d'une administration efficace mais hautement centralisée. La stabilité et le pouvoir du parti dominant, le PDCI (Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire) ont même survécu à la mort du Président Houphouët Boigny en décembre 1993. L'arrivée au pouvoir de Henri Konan Bédie, président de l'Assemblée Nationale, s'est ainsi déroulée de façon pacifique, conformément à la constitution. Dans ce contexte, le but de la réforme politique mise en oeuvre par le groupe au pouvoir, fut essentiellement d'essayer de renouer et de renégocier les modes de relation avec la population.

Comme l'ont souligné G. Fauré et B. Contamin les réformes de démocratisation lancées par le Président Houphouët Boigny en 1980 furent essentiellement une tentative visant à rétablir le contrôle et la popularité présidentiels : d'une part en éliminant du parti, du gouvernement et des différents secteurs de l'Etat, ses membres corrompus ou trop puissants ; d'autre part en renouvelant les cadres politiques du régime, tant au niveau national qu'au niveau local (Fauré, 1989, Contamin et Fauré, 1990). Un des principaux mécanismes de cette version ivoirienne de la "Révolution culturelle" a été la tenue d'élections libres au sein du parti, afin de pourvoir différents postes : au parti, dans les municipalités et à l'Assemblée Nationale. La décentralisation fit intégralement partie de ce processus dans la mesure où cela entraîna la création de 135 gouvernements locaux élus (communes) pour Abidjan et 125 petites villes et bourgs, entre 1987 et 1985.

Cependant la décentralisation n'a pas seulement pour but de créer des opportunités pour les jeunes générations d'hommes politiques aspirant à une fonction d'élu. Elle a des objectifs politiques et de développement beaucoup plus larges. Un des buts officiels du programme de décentralisation est de s'attaquer au problème de l'indifférence de la population et au manque de communication entre les citoyens et le gouvernement. Selon Léon K. Koffi (Ministre de l'Intérieur) les communes sont destinées à être : "*la réponse institutionnelle au problème fondamental de la participation des habitants*" (Côte-d'Ivoire, 1991).

De plus, on espérait que mettre l'accent sur un système d'élections libres au sein du parti encouragerait les élites politiques à utiliser les communes comme base politique locale et que, en conséquence, ils s'emploieraient à travailler pour le développement de celles-ci. Afin de rejoindre l'élite politique et pour pouvoir être parrainé, il est devenu nécessaire d'être élu. Le passage au multipartisme après 1990 ne fit que renforcer ce phénomène. Etre élu nécessite au moins quelque support local, ainsi que des ressources et une certaine popularité (cf. Bakary 1986). Une des meilleures façons d'obtenir une telle crédibilité locale est de se voir publiquement associé à des projets visibles de développement au sein de la communauté.

Ainsi, la communalisation est le moyen officiel pour associer des élites locales, ou d'origine locale, au travail pour le développement local. En quelque sorte, c'est un plan basé sur une solide logique politique et sociale. En Côte-d'Ivoire, comme dans d'autres sociétés africaines, on attend

depuis longtemps des élites urbaines (les heureux fils et filles de certains groupes), qu'ils prennent part au développement de leur ville ou village d'origine (Delpech 1983, Dubresson et Vidal 1991). Cette attente a été renforcée par les exemples nationaux donnés à Yamoussoukro (le "village" du président) et à Jacqueville (voir Dubresson et Jaglin 1993).

Dans un contexte de restriction des dépenses publiques, le gouvernement espère clairement qu'un des résultats d'une telle politique soit une amélioration de la mobilisation des ressources fiscales et privées au niveau local. Ainsi, à plus long terme, cela permettrait au gouvernement central de se désengager de certaines de ses responsabilités de développement (Attahi 1989 ; Fraternité Matin 1988). Cependant, il est faux de dire, comme le pensent certains esprits cyniques, que l'unique intention du gouvernement, au début de la réforme, était simplement de contraindre toutes les communautés locales à financer leur propre développement. Au contraire, le gouvernement semblait prêt à affecter des ressources substantielles tant pour la définition que pour le soutien de l'expérience de décentralisation, avec seulement comme objectif de long terme une plus grande indépendance des communes, pour autant que la majorité d'entre elles aient été concernées. En 1987, les 98 plus petites communes crées en 1985 reçurent en moyenne 68% de leurs ressources sous forme de subventions du gouvernement central ; et même après les sévères crises financières du début des années 90, elles continuèrent à recevoir 58% de leur revenu total de cette façon (bien que les niveaux absolus soient tombés à 30% entre 1987 et 1992)[1].

En raison du choix du gouvernement, tout à la fois de financer les budgets des communes et de laisser la priorité au but politique de la réforme par rapport à sa viabilité financière, dès 1985-1986 la logique familière aux hommes politiques ivoiriens avait repris le dessus. Les nouvelles élites politiques locales en place voyaient ainsi la "décentralisation" comme étant simplement une autre source de financement du développement local par le gouvernement central, qui devait être recherchée, comme toute autre forme d'assistance contrôlée par les réseaux d'influence à Abidjan. Pour une ville, l'attribution du statut communal était un honneur disputé, avec acharnement, et apparaissait au premier abord comme la marque de popularité d'une politique de décentralisation démocratique. La forte compétition pour les postes à pourvoir aux élections municipales de 1985 et de 1990 souligne aussi la grande attente de bénéfices, indépendamment de l'aggravation de la crise économique. Ces espoirs ont entraîné tour à tour des problèmes de désillusion ainsi qu'une faible participation, deux facteurs qui semblèrent quelque peu ébranler l'expérience du système communal dès 1993/94.

OBJET DE LA RECHERCHE

Comme dans de nombreux pays d'Afrique ou d'Asie, le gouvernement ivoirien semble avoir accepté l'idée que la décentralisation par des gouvernements locaux démocratiques (en pratique élus) entraîne de nombreux bénéfices : meilleure participation des citoyens aux décisions pour le développement local ; plus grande responsabilité du gouvernement vis-à-vis de la population ; meilleure utilisation des ressources locales ; ainsi que des politiques décidées et mises en oeuvre plus efficaces et mieux adaptées localement. L'objectif principal de cette étude sur les communes ivoiriennes, conduite en 1993, était de tester une partie de ces idées, en particulier d'affirmer une relation positive entre le degré de participation démocratique dans des institutions décentralisées et la performance de ces institutions[2].

Etant donné que les conseils municipaux et leur maire sont des éléments de représentation démocratique, la participation a été définie et mesurée principalement comme une série d'activités visant à engager ou à influencer les institutions publiques comme : voter, faire campagne, prendre contact et faire pression sur les autorités publiques, le gouvernement ou les instances publiques soit individuellement, soit pas le biais d'associations. En raison de la petite taille, le côté trés rural de la plupart des communes, nous avons aussi pris en compte la participation directe dans des organismes locaux qu'ils soient officiels ou non.

---

[1]Calculs de l'auteur d'après les figures dans : Côte-d'Ivoire, 1993a ; Côte-d'Ivoire 1992 ; Côte-d'Ivoire 1988a.

[2] Cette étude en Côte-d'Ivoire fait partie d'un projet comparatif qui concerne 3 autres pays : le Ghana, le Bengladesh et l'Inde. Ce projet fut mené en collaboration avec le Professeur J. Manor de l'Institut des Etudes de Développement, Sussex, et financé par le Ministère britannique pour le développement outre-mer.

Le concept de performance a été décomposé selon 3 axes : 1) l'efficacité définie comme le degré de résultat obtenu par rapport aux objectifs visés ; 2) la capacité à répondre définie comme le degré de conformité entre les attentes des populations et les politiques mises en oeuvre par les institutions ; 3) le processus, défini comme l'acceptation par la population des procédures par lesquelles une institution négocie avec la population et prend ses décisions. Cette dimension mesure en fait le degré de "bonne gouvernance" : transparence, équité, respect des procédures. De ces trois dimensions, la capacité à répondre est sans doute la plus significative dans la mesure où elle est centrée sur la qualité ou l'impact des mesures gouvernementales ainsi que sur leur quantité. Elle permet d'apprécier si les services et projets publics sont valorisés par la communauté et, le cas échéant, par quelle partie de la communauté.

Dans cet article, deux aspects de la recherche ont été sélectionnés pour l'analyse : les niveaux de participation du public dans les affaires des nouvelles communes, et les données sur la mesure de la capacité à répondre. Enfin, la question du lien entre niveaux de participation et capacité à répondre sera discutée.

METHODOLOGIE

Pour évaluer la capacité à répondre, il a été nécessaire de relever des opinions de la population sur la performance des communes, en comparaison avec celle de la précédente administration préfectorale, ainsi que des données sur la perception des citoyens en ce qui concerne les besoins et les priorités de développement. Une enquête quantitative a été réalisée pour cela, dans laquelle 512 citoyens, sélectionnés en fonction de leur âge, sexe, éducation et profession ont été interrogés dans les quatre communes. Une autre enquête "pilote" portant sur 64 dirigeants d'association a été menée. Les opinions de la population ont alors été comparées avec le type de dépenses et les résultats effectifs des communes sur la période 1986-1992. L'étude a aussi servi à obtenir des informations sur les niveaux et modes de participation. En plus des données de l'étude, on a reconstitué, en utilisant documentation et interviews, l'histoire politique des quatre communes.

Notre hypothèse principale est que les processus de responsabilité - la responsabilité des représentants élus vis-à-vis de leur électorat ou celle des officiels de l'administration vis-à-vis des représentants élus - sont les déterminants cruciaux pour savoir si la participation a un effet positif sur la performance et en particulier sur la capacité à répondre en particulier.

Quatre communes ont été selectionnées pour réaliser l'analyse et la collecte de l'information. Une attention particulière a été portée à ce choix afin que les cas retenus soient bien représentatifs de la majorité des communes créées en 1985, c'est-à-dire : des centres correspondant à de petites villes ou de gros villages, principalement de caractère rural et englobant des villages dispersés aux alentours. La taille moyenne de ces nouvelles communes de Côte-d'Ivoire est de 16 309 habitants, la grande majorité comptent moins de 20 000 habitants et pour 39% d'entre elles leur population reste inférieure à 10 000 habitants[3]. Le second critère de choix a été la représentativité par rapport aux grandes régions culturelles et économiques du pays, en évitant une trop grande proximité de la ville d'Abidjan. Dans le même souci de représentativité, les cas notoirement connus comme très particuliers, tant du point de vue politique qu'économique, ont été laissés de côté.

Finalement, deux "paires" de communes, parmi les plus petites, ont été retenues. Chaque paire correspond à deux communes d'une même préfecture, de façon à faciliter la collecte d'information et à dégager un profil commun pour l'analyse comparative.

Ainsi ces quatres communes sont représentatives par leur taille et leur structure d'une part du front pionnier café/cacao de la zone Sud, d'autre part de la zone de savane du nord de la Côte-d'Ivoire. Les deux communes prises au nord. M'bergué et Dilodougou, font partie de la préfecture de Korhogo et se localisent au sein de l'aire culturelle Sénoufo. Les deux communes prises au sud-Yakassé Attobrou et Afféry, sont dans la préfecture d'Adzopé et se situent au coeur de la région linguistique et culturelle Attié. Les Attiés présentent de nombreux points communs avec les principaux groupes Akan du Sud du Ghana et du Sud Est de la Côte-d'Ivoire mais ils se réclament

[3] Données calculées à partir de : Côte-d'Ivoire, DCGTx (1992).

d'une ascendance plus ancienne. Le tableau 1 synthétise les caractéristiques sociales et démographiques de ces quatre communes.

M'bengué se situe dans le haut pays de la culture Sénoufo, avec une très faible présence des autres ethnies, exceptés des migrants en provenance du Mali et des autres régions du nord de la Côte-d'Ivoire. M'bengué se situe à 75 km au nord de Korhogo sur une piste, à proximité de la frontière avec le Mali. La culture d'exportation principale qui y est pratiquée est le coton. La plupart des paysans de la zone cultivent aussi des produits vivriers tels que le riz, le maïs et l'igname pour leur consommation propre ou pour vendre sur le marché local. L'élevage est aussi une activité caractéristique de la région, surtout pratiquée par les migrants venus du Mali. Il n'existe quasiment pas de potentiel d'activités industrielles ou de transformation et très peu de commerces. Globalement il s'agit d'une région sèche et pauvre où le principal espoir de développement réside dans les échanges avec le Mali dont l'intensification est conditionnée par l'aménagement de la piste en route.

T1 . Caractéristiques sociales et démographiques des quatre communes enquêtées

		Affery	Yakassé	Dikodougou	M'bengué
Population communale 1988		21202	14559	10413	7490
Population du chef-lieu		16957	4172	7465	5097
Densité brute (hab/km^2)		168	119	63	41
Nombre d'élèves enregistrés (1988-1989)		2822	2272	938	565
Population adulte analphabète (%)	H. F.	60 78	62 84	87 96	86 96
Population active (%):					
commerçants/ouvriers /travailleurs des services	H. F.	14 9	9 7	10 5	7 5
agriculteurs	H. F.	72 77	82 75	82 65	86 59
Salariés du secteur public		76	63	83	58

Sources : Côte-d'Ivoire, DCGTx, (1992) ; Côte-d'Ivoire, (1988 b)

Dokodougou, située à 59 km au sud de Korhogo, est aussi sur une piste et à prédominance Sénoufo, cependant on y note une plus grande présence de migrants, tant à la fois du Sud et du Nord de la Côte-d'Ivoire, ainsi que des éleveurs maliens. Cette présence est en partie due à l'activité économique générée par la culture traditionnelle et prospère des produits vivriers dont la zone sénoufo tire son qualificatif de "grenier" de la Côte-d'Ivoire, particulièrement pour la production d'igname mais aussi de maïs, de riz et de mils. Comme à M'bengué, on y cultive aussi le coton. Ceci mis à part, la ville se différencie très peu de celle de M'bengué, parallèlement il n'y existe pratiquement pas d'activités secondaires et les équipements "urbains" contruits sont très peu nombreux.

Affery, à 146 km d'Abidjan, est relié à la route principale allant à Akoupé, par 12 km de piste. Il s'agit de la plus grande des communes retenues en exemple. Elle fait partie de l'ancien royaume Attié de Ketté, une des plus anciennes régions de la culture du cacao pour l'exportation en Afrique. Yakassé-Attobrou est plus loin au sud, à 12 km d'Abidjan et la ville elle-même est tout à la fois plus petite, plus isolée et plus rurale qu'Afféry. Les 28 km de piste qui la relient à la route d'Abidjan sont en très mauvais état.

C'est dans cette préfecture d'Adzopé qu'une riche classe de planteurs de cacao s'est développée dans les années 30 (Gastellu et Affou, 1982) en même temps que les premières générations des élites ivoiriennes cultivées ou évoluées[3]. Cependant à la fin des années cinquante, cette région autrefois prospère a commencé à connaître un déclin d'abord relatif puis absolu, en raison, en partie de la baisse de production des plantation anciennes et en partie du déplacement de la culture du café et du cacao vers les zones de nouvelle plantation du centre puis du sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Durant la

[3] Une des premières associations politiques pour la promotion des Africains, l'Association pour la Défense des intérêts des autochtones de la Côte-d'Ivoire fondée en 1934, était basée dans la région, cette association a formé les bases du Parti Progressiste, un des éléments majeurs du PDCI dans les années 1940 et 1950.

crise des années 80, beaucoup de planteurs se sont reconvertis dans les cultures vivrières et les principaux soucis de la population locale sont aujourd'hui le manque de terres, l'appauvrissement des sols et le manque d'opportunités de travail pour des jeunes ayant été scolarisés. Un mouvement migratoire vers Abidjan s'est développé depuis quinze ans et plus, ce mouvement crée des liens économiques et sociaux importants entre ces deux communes et la capitale.

Il faut noter que du point de vue politique, Yakassé est atypique : il s'agit d'une des rares communes dans le pays à avoir élu une municipalité d'opposition
(Front Populaire Ivoirien), aux premières élections multipartites en 1990.

PARTICIPATION ELECTORALE

Les communes ont été soumises à deux élections générales depuis 1985. Les premiers conseils des nouvelles communes ont été élus dans le contexte "d'un seul parti en liste", selon lequel seuls des candidats approuvés par le PDCI pouvaient se présenter. Ainsi, les élections de 1990 furent-elles les premiers vrais affrontements totalement démocratiques car elles étaient libres et ouvertes à de nombreux partis politiques. Le taux global de participation aux élections de 1985 qui était de 35% des électeurs inscrits n'a pas été amélioré en 1990 ; en fait il n'atteignit même que 34,5%[4] . En référence à l'incapacité de l'opposition à gagner plus de six communes, certains intellectuels affirment qu'au delà d'un certain degré de manipulation par le gouvernement du processus électoral, l'impact d'une politique de multipartisme sur la volonté de participer, n'était pas seulement décevant mais franchement négatif (Fauré 1991 ; Bakary, 1991).

Un tel argument oublie de tenir compte des différences entre milieux urbain et rural. Alors que le taux de participation était de 21,6% pour le groupe des dix communes d'Abidjan était seulement de 21,6%, prises à part, il était de 31% lorsque on considère le groupe composé par Abidjan et les sept plus grandes villes (de plus de 50.000 habitants). Enfin il a été beaucoup plus élevé dans le groupe constitué par toutes les autres communes[5], soit 54,3%. Les arguments de G. Fauré et T. Bakary reposent sur l'hypothèse d'une participation inversement liée au degré de compétition (interprété par le nombre de partis ou de candidats). Cela n'est vrai que si l'on accepte le sens des 90-100% de participation dans les 25 élections municipales non disputées, celles-ci ayant toutes eu lieu dans des zones rurales. Le taux de participation pour toutes les autres élections municipales où il y avait "concurrence", en dehors des grandes villes, a été de 46,2% ; taux qui, en gommant les effets de distorsion dûs aux taux de participation très élevés aux élections sans concurrence et aux taux très bas des zones urbaines, donne probablement un meilleur reflet de la participation dans la grande majorité (70%) des communes ivoiriennes. La même chose peut-être montrée pour les élections législatives où la participation globale dans les villes a été de 34% et celle des régions rurales de 43% (Crook, 1993).

Ainsi et globalement, on peut affirmer que l'introduction d'élections libres en 1985 et 1990 a entraîné une augmentation de la participation électorale dans la majorité des communes et une diminution de celle-ci dans les plus grands centres urbains. Malgré la faiblesse de l'opposition (le FPI ne présenta que 30 listes et les indépendants 29, contre 299 pour le PDCI), on peut également affirmer que les élections de 1990 ont été très concurrentielles. Seulement 18,5% des municipalités n'ont pas été contestées en 1990 et plus de 50% des maires sortants ne furent pas réélus ; un résultat qui aida certainement à renforcer l'idée de la responsabilité électorale.

Les quatre communes choisies pour l'étude correspondent à cette image nationale en ce que les élections de 1990 y virent une amélioration notable des niveaux de participation, avec des chiffres allant de 47% à 70% des électeurs inscrits - le taux le plus élevé se trouvant dans les communes où l'opposition a mené une campagne forte et efficace - (cf. tableau 2). La participation de la population aux campagnes électorales dans les quatre communes a été aussi relativement élevée : 25,6% des personnes interrogées disent qu'elles avaient soutenu activement des candidats en 1990. Ce degré de participation a été le plus élevé à Affery (50%), ville ayant été profondément marquée par les élections, puis à Yakassé avec 34%. Dans les communes du Nord, la participation aux campagnes

[5]Bakary (1986), et Côte-d'Ivoire (1991 b). Le taux de participation aux présidentielles, confrontation entre Houphouët Boigny et Gbagbo, était de 68%.

a été significativement plus basse, avec 14% des personnes interrogées à M'bengué et 4% à Dikodougou. Dans deux des quatre communes (Affery et Yakassé), l'administration sortante fut battue, alors que dans une troisième, Dikodougou, le maire sortant fut réélu avec une liste de conseillers quasiment entièrement renouvelée. A M'bengué, le Député sortant, politiquement influant pour M'bengué-Niofoin, fut réélu avec sa liste de départ sans rencontrer d'opposition.

T2 . Taux de participation (t de p) dans les quatre communes selectionnées

Commune:	Taux de participation (t. de p.)	1985	1990
Affery	Nombre de listes en concurrence	3	2
	Total des suffrages exprimés :	3313	4866
	t. de p. en % d'électeurs inscrits	30,6	46,8
	t. de p. en % de la pop adulte *		** 48
Yakassé	Nombre de listes en concurrence	2	2
	total des suffrages exprimés	2094	3856
	t. de p. en % d'électeurs inscrits	24,5	70
	t. de p. en % de la pop. adulte*		59
Dikodougou	Nombre de listes en concurrence	1	2
	total des suffrages exprimés	2137	2937
	t. de p. en % d'électeurs inscrits	56	60
	t. de p. en % de la pop. adulte*		60
M'bengué	Nombre de listes en concurrence	2	1
	total des suffrages exprimés	871	1865
	t. de p. en % d'électeurs inscrits	27	57
	t. de p. en % de la pop. adulte*		54

* La population adulte : de 18 ans et plus selon les chiffres du recensement 1988, par sous-préfecture
** Le nombre d'électeurs inscrits sur le registre électoral dépassait le chiffre de la population selon le recensement 1988.

Néanmoins, il reste vrai que les taux d'abstention furent élevés par rapport à ceux des élections présidentielles. Une raison pourrait être l'effet de masse produit par la victoire écrasante d'Houphouët Boigny en 1990, ce qui aurait entraîné les électeurs à envisager ensuite, assez justement, les élections législatives et municipales comme de moindre importance. Etant donné l'inévitable influence des appuis politiques dans des électorats locaux si petits, et le fait qu'en 1990, le pays faisait sa première expérience d'élections libres depuis 35 ans, il n'est pas surprenant que la tendance à exprimer son désaccord se soit fait indirectement, par l'abstention (surtout dans les zones urbaines) ou alors par alignement à regret derrière les élites locales. Dans ce contexte, l'augmentation en 1990 du taux de participation aux élections municipales dans les zones rurales doit être considérée comme positive, particulièrement si on la relie à l'échec de nombreuses administrations sortantes[6].

RELATIONS ENTRE CITOYENS ET COMMUNES EN DEHORS DES ELECTIONS

Dans le contexte où se trouvent les petites communautés rurales de 7.000 et 10.000 habitants (sauf à Affery avec environ 20.000 habitants), la connaissance ainsi que la participation aux affaires communes sont désespérément faibles[7]. Très peu de citoyens font partie d'une association, le seul chiffre significatif étant les 10% des personnes interrogées dans l'enquête quantitative déclarant faire partie d'une association de jeunes. 10,6% déclarent faire partie d'associations ethniques qui sont d'une importance particulière en Côte-d'Ivoire, en raison de la diversité ethnique et du nombre important de travailleurs étrangers.

La participation à des activités dont le but est de discuter et de rechercher des solutions avec les autorités locales, n'implique qu'un petit nombre des personnes interrogées. L'activité la plus fréquente est la participation à une réunion locale (10,6% des personnes interrogées), suivie par la signature d'une lettre ou d'une pétition (9%). A nouveau, il y a là de larges variations entre les communes : 20% avaient participé à une réunion à Affery, mais 0% à Dikodougou (cf. tableau 3).

[6]Les taux de participation étaient en fait très similaires à ceux des élections locales en Grande Bretagne ou en Europe.
[7] le ratio moyen de représentants par habitant était de 1/1000 (Côte-d'Ivoire 1991a).

T3 .Participation populaire et rapports avec les représentants de la commune

% de personnes interrogées	Ensemble	Yakassé	M'bengué	Affery	Dikodougou
1.qui peuvent donner le nom du maire et d'un conseiller élu	42	54	37	48	26
2.qui ont contacté un conseiller élu,personnellement	11	22	4	16	0
3.qui disent que leur conseiller organise des réunions avec les électeurs (fréquence plus que zero)	25	44	35	14	4
4.qui disent qu'ils ont participé à des réunions officiellement organisés (comités de quartier)	19	38	8	22	6
5.qui disent qu'ils ont participé à des réunions publiques (pas officiellement organisés)	11	10	12	20	0

Les activités de "contact" apparaissent équitablement réparties sur toutes les personnes interrogées de l'étude (cf. tableau 3). Seulement 10,7% avaient déjà pris contact une fois avec un conseiller, le maire ou son adjoint à propos d'un problème social. La proportion de ceux déjà allés dans les bureaux de la commune ou l'un des bureaux du gouvernement des environs, afin de discuter d'un problème social, s'est revélée encore plus faible : respectivement 7,6% et 3,6%. Cependant, à Yakassée, 22% avaient pris contact avec un conseiller, alors qu'aucun ne l'avait fait à Dikodougou.

Des formes de participation plus locales et plus traditionnelles, telles que le "comité de quartier" qui est essentiellement une réunion des chefs de famille ou des notables avec le chef du quartier, intéressent cependant un plus grand nombre de citoyens. 18,7% des personnes interrogées ont déclaré avoir assisté à une telle réunion, dont la moitié ont dit y avoir pris la parole. Le statut et l'existence réelle de ces comités sont cependant très ambigus. Beaucoup de personnes interrogées n'ont pas fait la distinction entre ces comités et les anciens comités de base du PDCI, dont le déclin dans les années 1980 avait tant soucié le Président. Beaucoup, en particulier des officiels et des conseillers, ont nié leur existence, disant qu'ils correspondaient aux organes même du PDCI. La vérité est probablement que les anciens comités du PDCI étaient en pratique impossibles à distinguer de telles réunions informelles et qu'ils continuent à fonctionner en tant que tels dans les communes du Nord. Ce qui est certain, c'est leur absence de statut officiel comme de fonction en relation avec les institutions de la commune.

Cependant, le problème majeur affectant le fonctionnement de ces nouvelles formes de démocratie locale réside dans l'échec du développement de liens solides de consultation et de responsabilité entre les conseillers élus et leur électorat. A cause du système d'élection par listes, les conseillers ivoiriens n'ont pas de compte à rendre une "circonscription électorale" particulière, par des mécanismes consultatifs conventionnels tels que des comités locaux ou des réunions d'électeurs. Quand on les a interrogés sur ce point, la plupart des conseillers ont affirmé que dans d'aussi petites communautés, les mécanismes conventionnels étaient hors de propos. Ils ont affirmé que "tout le monde les connaissait" et qu'ils sondaient l'opinion publique de façon informelle. Toujours selon les conseillers, si ils ont besoin de consulter la population sur un point particulier, ils vont parler au chef du village ou du quartier, et si nécessaire, ils organisent une réunion. Les documents sur les communes comme les données de l'étude indiquent cependant que la plupart de ces "consultations" ne dépassent pas le niveau des aînés et des notables, sauf pour les problèmes majeurs qui donnent alors lieu à des réunions publiques conventionnelles.

En premier lieu, le fait que 59,3% des personnes interrogées ne peuvent pas donner le nom d'un conseiller, ébranle l'idée que ces conseillers sont des personnages bien connus, pratiquant des consultations informelles auprès des électeurs (cf. tableau 4). En revanche, seulement 10% ne connaissent pas le nom de leur maire. Presque aucune des personnes interrogées n'a été capable de nommer un conseiller autre que le maire. Les différences entre les quatre communes, pour ces niveaux de connaissance, correspondaient en fait aux différents degrés de contact entre les conseillers et la population. Ainsi 75% des personnes interrogées, quand on leur a demandé quelle était la fréquence des réunions organisées par les conseillers, ont répondu "jamais", bien qu'un petit groupe (13%) affirme "une fois par mois". Cependant, à Yakassé, où on a constaté les plus hauts degrés de connaissance, un plus faible nombre de personnes interrogées répondent "jamais" alors que c'est le contraire à Dikodougou.

T4 .La connaissance politique : % de personnes interrogées qui peuvent donner le nom d'un conseiller élu et/ou le maire, par commune.

	Ne peuvent donner le nom ni du maire ni d'un conseiller	Peuvent donner les noms du maire et d'un conseiller	Ne peuvent donner que le nom d'un conseiller	Ne peuvent donner que le nom du maire
Yakasse	23,5	53,0	1,5	21,2
Affery	2,4	45,9	2,4	48,4
M'bengué	7,8	36,7	0	55,5
Diko	2,5	26,1	0	68,1
Ensemble	9,0	40,7	0,9	47,7

L'impression que les groupements de notables du quartier sont les principales courroies de transmission pour les conseillers impliqués dans toutes les consultations, est renforcée par les résultats de l'étude pilote menée sur les dirigeants de communautés. 53% des dirigeants interrogés affirment avoir pris contact avec un conseiller ou avec le maire à propos d'une affaire sociale ou politique ; 32% disent qu'ils ont assisté à une réunion de "comité de quartier" pendant laquelle ils se sont quasiment tous exprimés. Presque la moitié (48%) de tous les dirigeants de communautés sont d'accord pour dire que les conseillers eux-mêmes n'organisent jamais de réunion avec la population.

Les résultats de cette enquête ont été fortement confirmés par des études de cas sur la politique des programmes de développement dans les communes. Le manque d'investissement des conseillers - et des maires - dans les procédures de consultation, est particulièrement important quand il s'agit de persuader la communauté de contribuer à des projets demandant un effort personnel, que ce soit en nature ou au travers de contributions. Dans chacune des quatre communes, les différentes rencontres pour tenter d'obtenir le soutien de la population pour la construction et le financement d'une école secondaire municipale illustrent bien les conséquences du manque de développement des systèmes de consultation et de participation. En effet, il n'y a qu'à M'bengué que ce projet d'école secondaire a été mené à terme, principalement grâce à une taxe imposée sur les ventes de la coopérative agricole (GVC). Cependant, même cette méthode n'a pas été sans générer certains conflits, du fait de l'absence de participation de certaines branches de la coopérative. Dans les autres communes, le projet d'école reste inachevé, ceci en raison du manque de fonds et de l'incapacité des conseils municipaux à obtenir l'accord pour la mise en place d'un impôt au cours de la réalisation du projet.

Malgré ces faits plutôt négatifs, on doit quand même reconnaître que, comparé à l'ancienne administration sous-préfectorale, le système des communes représente une amélioration pour le développement d'une plus grande gestion participative. Il y a maintenant une entité élue distincte, avec son propre budget, ses propres ressources, et qui à la capacité de représenter les affaires du peuple. Les conseillers et les maires se considèrent eux-mêmes et avec conviction comme très compréhensifs et représentatifs des sentiments populaires locaux. Les carrières politiques des maires sont elles-mêmes inextricablement liées à la façon dont ils s'auto-considéraient comme porte-parole pour le développement de leur commune. Savoir si cette idée d'eux-mêmes est justifiée peut uniquement être évaluée en examinant avec quelle importance les problèmes et demandes de la population ont été traduits et transformés en politiques plus adaptées ainsi qu'en résultats au niveau institutionnel.

LA CAPACITE A REPONDRE ET LES PERFORMANCES DES COMMUNES

Toute estimation sur la performance des communes doit d'entrée ne pas ignorer l'impact des sévères réductions budgétaires dont elles ont souffert depuis la fin des années 1980. Parce qu'elles dépendent étroitement des finances du gouvernement central, les subventions de l'Etat aux 98 communes ont perdu jusqu'à 30% de leur montant entre 1987 et 1992, et aux environs de 28% pour les quatre communes étudiées (Côte-d'Ivoire 1988a ; 1992, 1993a). Le budget d'investissement perdit ainsi jusqu'à 70% de son montant en terme de liquidité sur la même période, une chute que en partie a perdu la baisse des subventions, et en partie à "la crise de liquidité" du Trésor Public. Ceci affecte sévèrement la capacité des communes à assurer leur équilibre financier. De plus, le système fiscal hautement centralisé implique que les communes n'aient qu'un faible pouvoir de taxation (ou intérêt) afin de préserver la mobilisation du revenu local.

Néanmoins, malgré les difficultés incontestables de la situation actuelle, les résultats obtenus par les communes depuis 1986 ne sont pas complètement négatifs. Au contraire, on doit reconnaître que la "communalisation" a entraîné un réel changement dans les investissements et dépenses du

gouvernement au travers de projets et services locaux précis alors que ces petites villes étaient presque totalement négligées sous l'administration coloniale.[8] L'allocation automatique des subventions du gouvernement, ainsi que le revenu des impôts, permirent localement et très nettement la création d'emplois, de nouveaux services et de projets de développement. Cela fut le plus frappant entre 1986 et 1990 où un nombre impressionnant de projets furent entrepris et où l'objectif du Ministère de l'Intérieur de dépenser 30% du budget total pour le développement fut atteint chaque année.

T5 . Budget d'investissement (B.I.) et dépenses ordonnées totales (D.T.) dans les quatre communes, en millions de francs CFA

		1987	1988	1989	1990	1991	1992
Affery	B.I.	24,3	23,3	30,8	14,9	13,0	5,8
	D.T	72,4	73,5	73,1	54,8	44,6	33,4
	BI/DT	33,6 %	31,7 %	42 %	27,2 %	29 %	17,4 %
Yakassé	B.I.	19,1	18,4	14,6	27,7	5,6	3,5
	D.T.	58,3	56,3	51,3	62,0	29,6	30,5
	I.B/D.T	32,8 %	32,7 %	28,5 %	44,7 %	18,9 %	11,5 %
Dikodougou	B.I	24,4	14,5	20,6	18,8	10,3	11,4
	D.T	49,9	53,8	48,1	42,5	33,3	38,0
	B.I/D.T	48,9 %	27,0 %	42,8 %	44,2 %	30,9 %	30,00
M'bengué	B.I	28,9	14,2	18,4	9,6	15,3	8
	D.T.	53,9	40,9	43,8	33,9	37,9	27,6
	B.I/DT	53,6 %	34,7 %	42,0 %	28,3 %	40,4 %	29,0 %

Même quand les communes avaient des programmes d'investissements réalisables, la sensibilité de ces programmes aux besoins et priorités de la population était en générale faible. Après les mesures d'austérité qui ont frappé en 1990, la situation empire car, bien que leurs programmes d'investissement aient été réduits au point de ne permettre en pratique de mener à terme qu'un ou deux projets, ces engagements minimums continuent la plupart du temps à refléter les priorités propres aux élites politiques.

Dans le but de comparer les priorités de la population avec les plans et résultats officiels, nous avons posé une question ouverte : "Quels sont à votre avis les besoins les plus importantes des habitants ?". A partir des réponses obtenues, une liste classant les besoins mentionnés les plus fréquemment a été établie. A partir de cette liste une typologie a été réalisée (cf. tableau 6). Ces préférences des habitants furent alors comparées avec (a) les priorités officielles retenues dans le plan triennal des communes en cours et (b) les réalisations effectuées sur la période 1986-92 (cf. tableaux 7-8).

Les principaux points que l'on peut tirer de cette comparaison sont les suivants :

(i) Aucune des personnes interrogées n'a mentionné le besoin d'avoir une mairie ou des bureaux pour la commune, projets qui figurent constamment comme priorités officielles et objets de subventions.

(ii) La grande priorité donnée par toutes les administrations des communes au projet de création d'une école secondaire locale ne semble pas avoir reçu le soutien de l'opinion publique, sauf à Yakassé. Bien que cela puisse paraître surprenant, on peut l'expliquer par le fait que l'éducation secondaire, surtout dans les communes du Nord, où le taux d'analphabétisation est très élevé, est une éventualité tellement lointaine pour la majorité pauvre de la population qu'elle n'est pas considérée comme étant un but ou une priorité réaliste.A Yakassé, la plus grande correspondance entre les préférences de la population (éducation et marchés) et les dépenses réelles est principalement le résultat des efforts faits par la nouvelle administration FPI après 1991. Le FPI était fermement décidé à se faire reconnaître comme étant un parti plus démocratique et fait donc probablement plus d'efforts pour consulter la population. Malgré les subventions données pour ces projets prioritaires, que ce soit celui d'une école secondaire ou un autre, très peu ont été menés à terme. Les mesures d'austérité ont radicalement fait échouer le programme du FPI. Cependant, la population semble penser qu'il est important de finir ces projets (bien qu'elle ne soit pas d'accord pour contribuer à les financer !). M'bengue se présente comme la seule commune à avoir achevé avec succès la construction

[8] Voir le rapport du Ministère des Travaux Publics sur l'importance de l'investissement public dans les villes de l'intérieur, préparé pour le programme d'aide en milieu urbain de la Banque Mondiale (Côte-D'Ivoire 1985).

d'une école secondaire et d'un hôpital. Ceci peut expliquer le score très bas de ces besoins dans les résultats de l'enquête.

(iii) "Avoir de meilleures routes" n'est pas seulement le besoin le plus cité par tous, il figure aussi comme le premier ou deuxième choix dans les quatre communes de l'étude. A ce propos, les personnes interrogées sont surtout désireuses d'obtenir une route principale reliant la ville au grand centre le plus proche (Korhorgo au Nord) ou à la grande route d'Abidjan au Sud. Jusqu'à présent les investissements des quatre communes dans ce domaine ont été très limités.

T6 . Typologie des aménagements les plus fréquemment demandé par la population interrogée

Rangs	Ensemble %	Affery %	Yakassé %	M'bengué %	Diko %
1	routes 58	sociaux 70	routes 70	routes 50	electric. 61
2	sociaux 37	routes 54	education 54	sociaux 46	routes 59
3	marchés 29	marchés 52	marchés 44	agricult. 44	eau 57
4	electric.28	electric. 26	santé 38	eau 38	emplois 20
5	eau 25	agricult. 18	sociaux 16	electric. 20	education 16
6	education 24	santé 181	electric. 6	emplois 20	sociaux 14
7	agricult. 18	education 16	eau 4	marchés 12	santé 8
8	santé 18	eau 2	agricult. 4	education 10	agricult. 6
9	emplois 12	emplois 2	emplois 4	santé 6	marchés 6

* Les pourcentages dans le tableau sont les pourcentages de personnes interrogées qui mentionnent chaque classe de besoins (les réponses ont été groupés en classes de besoins).

T7 . Réalisation effectuées sur la période1986-92 dans les quatre communes enquêtées

Rangs	Plan 1986/88	Plan 1988/90	Plan 1989/91	Plan 1991/92	Plan 1992/93	Plan 1993/94	Plan 1994/95
Yakassé 1	Hôtel de ville	Hôtel de ville	Hôtel de ville	Collège municipal	Hôtel de ville	Collège municipal	Collège municipal
2	Marché	Collège municipal	Collège municipal	Hôtel de ville	Collège municipal	Mobilier du collège	Bureau O.N.T
3	lotis-sements	Logement du médecin	bacs poubelles	gendarmerie	bureau O.N.T	ouverture rues	
Affery 1	Marché	Collège municipal	Collège municipal		Hôtel de ville	collège municipal	Hôtel de ville
2	centre socio-culturel	stade omnisport	gendarmerie		Collège municipal	Hôtel ville	Collège municipal
3	Stade omnisport	Marché	Morgue		Extension de l'hôpital	réfection de l'hôpital	réfection de l'hôpital
Dikodougou 1	lotissements	Hôtel de ville	Hôtel de ville	Hôtel de ville			Collège municipal
2	Ecole primaire		Logement du médecin	Logement du médecin			lotissements
3	centre de santé		Centre de santé	Centre de santé	Clôture du centre de santé		lotissements
M'begué 1	extension de l'hôpital	Hôpital	Collège municipal		Collège municipal	Collège municipal	Collège municipal
2	Centre social	Centre social	Centre social		Abattoir	Abattoir	Abattoir
3	Electrifi-cation du boulevard	Forage de puits	Marchés		Marchés	Marchés	Ecole primaire

(iv) Les deux autres besoins les plus populaires, "équipements sociaux" et "marchés", se trouvent constamment parmi les trois premiers exprimés dans trois des quatre communes observées. La catégorie "équipements sociaux" regroupe différentes sortes de préférences concernant des installations sociales : centres pour les jeunes, centres culturels, centres sociaux, sports, télévision, divertissements (intéressant surtout les jeunes) et logement. Il n'y a qu'à M'bengue et dans une certaine mesure à Afféry, que quelques efforts ont été faits pour répondre à ces demandes entre 1985 -1990.

T8 .Totaux cumulatifs des dépenses par commune 1986-92, rangés par montants

Rangs	Affery	Yakassé	M'bengué	Dikodougou
1. Construction des bâtiments scolaires	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles
2. Hôtel de ville/bureaux	ensemble de bureaux pour la Ville	ensemble de bureaux pour la Ville	centre de santé	ensemble de bureaux pour la Ville
3. Mobiliers, matériel et équipements de bureau	équipements de bureau	équipement de bureau	centre social	équipements de bureau
4. Aménagement des voiries	maintenance de rue	marché	ensemble de bureaux pour la Ville	lotissement /frais de bornage

T9 . Perception par la population des performance de la commune et de la sous-préfecture

%	Ensemble	Yakassé	M'bengué	Affery	Dikodougou
personnes qui préfèrent dependre de la commune que de la sous-préfecture	47	30	20	70	67
personnes qui disent que la commune peut repondre à leur besoins (certainement dans une certaine mesure	36	24	28	42	49
personnes qui disent que la commune ne peut pas satisfaires leurs besoin)	48	64	44	48	35
projets reconnus comme générés par la commune	41	14	36	89	31
projets reconnus comme générés par la sous-préfecture	6	15	0	0	2

(v) M'bengue est la seule commune où un nombre significatif de personnes interrogées ont cité un besoin issu de l'économie agricole : "usine de traitement du coton". Mais il n'y a qu'une faible probabilité pour que celui-ci figure sur les plans de la commune... peut-être parce qu'il est considéré comme du ressort de Compagnie Ivoirienne des Textiles (CIDT).En fonction de toutes ces données, la capacité à répondre de chacune des quatre communes a été évaluée selon une échelle très simple (basse, moyenne, élevée) pour les deux périodes 1986-90 et 1991-93 (cf. tableau 10). Il faut noter que les résultats de cette évaluation, basée sur la correspondance entre les dépenses réelles et les préférences de la population, ne correspondent pas tout à fait à l'appréciation plus générale obtenue en demandant aux gens s'ils pensent que la commune a la capacité de satisfaire leurs besoins exprimés et s'ils préféraient le système communal à l'ancienne administration préfectorale (cf. tableau 9). Ces derniers résultats ne contredisent pas les données sur la capacité à répondre, ils reflètent plutôt une compréhension réaliste de la conduite et du potentiel réels de leur commune de la part de l'électeur ordinaire.A Yakassé, par exemple, le profond scepticisme de l'électorat est basé d'une part sur les antécédents de la commune (seulement 14% des projets sont reconnus comme générés par la commune, alors que 15% sont reconnus comme amorcés par le sous préfet) et d'autre part sur le manque de réalisation des projets depuis 1990. Il y a, de plus, une dimension politique à ces réponses : à Yakassé, ceux qui avaient voté pour le FPI sont si nombreux que la volonté de blâmer ouvertement le gouvernement était plus grande en ce qui concerne les problèmes de la région et, en particulier du point de vue de l'échec des communes (encore vues comme un produit de la politique du PDCI). Dans les communes du Nord, où coexistent encore l'emprise du PDCI et une attitude ancienne de non remise en question du gouvernement, il convient de noter qu'un plus grand nombre des personnes interrogées ont répondu "ne pas savoir " ou n'ont pas voulu répondre aux questions sur la conduite de la commune (28% à M'bengue, 16% à Dikodougou).

A Affery, un bon nombre de projets ont été mis à exécution pendant les "bonnes années". Ces projets sont mentionnés par les personnes interrogées et identifiés comme financés par la commune. Les habitants d'Affery sont aussi fiers que la région ne dépende plus d'un sous-préfet.

RELATION ENTRE PARTICIPATION ET CAPACITE A REPONDRE

Comme on peut le voir sur le tableau 10, il est clair qu'il existe une relation entre le niveau de la capacité à répondre et le niveau des contacts entre les conseillers et la population, au moins quand on compare les deux extrêmes : le "meilleur" et le "pire" des conseils municipaux. A Yakassé où la capacité à répondre est élevée entre 1991-93, il est clair que les élus de la commune sont mieux connus de leur électorat, et que les conseillers ont des contacts plus fréquents avec leurs citoyens, que ce soit par l'organisation de réunions ou par des contacts individualisés. A l'opposé, à Dikodougou, le bas niveau de la capacité de réponse pendant toute cette période, correspond à un manque de contact entre les conseillers et la population. Dans les deux autres communes, la relation n'est pas si évidente peut-être parce que la période de plus grande capacité à répondre se situe plusieurs années avant l'étude faite en 1993. Néanmoins, on remarque encore l'existence d'un meilleur niveau de relation entre conseillers et population que dans la commune où la capacité à répondre est la plus faible.

Serait-il alors vrai qu'une plus forte participation de la population, grâce à des contacts plus serrés et plus fréquents entre les représentants élus et leur électorat, entraîne une meilleure connaissance et prise en compte des préférences de cette population au niveau institutionnel et, par là, une politique plus efficace et des résultats plus significatifs ? Une réponse teintée de scepticisme doit être donnée ; le développement de la seule participation ayant peu de chance d'avoir un effet causal direct sur la performance communale. Cela peut accroître la capacité à répondre, mais l'interprétation de son impact doit tenir compte d'une double médiation d'une part institutionnelle et d'autre part sociétale.

T10 . Perception par la population des activités communales

Communes	perception positive des autorités de la commune 86-90	perception positive des autorités de la commune 91-93	personnes pouvant donner le nom d'un conseiller		personnes ayant dits que les conseillers organisaient des réunions locales		personnes ayant pris contact avec un conseiller	
			% et rang		% et rang		% et rang	
Yakassé	en baisse	en hausse	54	(1)	44	(1)	22	(1)
M'bengué	moyenne	en baisse	35	(3)	35	(2)	4	(3)
Affery	en hausse	en baisse	40	(2)	14	(3)	16	(2)
Dikodougou	en baisse	en baisse	25	(4)	4	(4)	0	(4)

Dans le contexte ivoirien, la prédominance du maire en matière de décision politique, sociale et institutionnelle est telle que c'est sa sensibilité vis-à-vis tout à la fois de l'opinion publique et de celle de ses conseillers qui, en pratique, détermine la traduction ou non des désirs de la population en actions politiques. Une telle sensibilité est tour à tour gênée par l'indifférence du public, la mainmise des élites et la dépendance vis-à-vis de l'Etat, héritage de 30 ans de monopartisme. Les citoyens continuent à considérer les décisions de la commune comme étant les affaires du maire et de son groupe de supporters. Cependant ces attitudes sont simplement une image de l'espérance que les "riches et heureux" cadres de la ville (ceux qui vivent et travaillent à Abidjan ou dans la grande ville la plus proche) "apporteront le développement" à la communauté. Ce n'est pas par hasard si en 1988, 74 des 125 maires exerçant en dehors d'Abidjan résidaient à Abidjan et si 77% d'entre eux étaient de hauts fonctionnaires ou responsables économiques (Fraternité Hebdo, 1987 ; Côte-d'Ivoire 1988a). Alors que ces caractéristiques propres aux maires donnent lieu à de nombreuses plaintes, elles sont aussi reconnues comme une conséquence inévitable des réalités sociales et politiques du système ivoirien, telles que, par exemple, la pratique du "cumul des mandats" qui a permis à environ 40% des maires d'être aussi députés ou ministres.

L'aptitude du conseil municipal à contrôler et si nécessaire modifier ou sanctionner les actions du maire et de son exécutif, est aussi considérablement limitée par le système de liste unique et par la personnalité socio-politique du maire. Le conseil est en effet constitué à partir de la seule liste victorieuse, liste construite par cet entrepreneur politique puissant. L'opposition étant ainsi exclue du conseil municipal, le maire n'a de compte à rendre qu'à ses partisans et clients. La probabilité est donc faible que ceux-ci remettent en question ses politiques et décisions, sauf dans le cas où des rivaux personnels ou des factions émergent durant le mandat (ce qui est arrivé, dans une certaine réserve, au sein des quatre communes observées).

Les bas niveaux de participation et de responsabilité sont aussi le produit des traits institutionnels du système communal. Le choix du conseil selon le principe d'une liste unique et du système de la majorité simple exclut automatiquement les vaincus du conseil, et renforce un esprit non coopératif parmi ceux qui n'ont pas voté pour le maire en place. Cela rend aussi très difficile le développement de liens de responsabilité entre les conseillers élus et l'électorat para-supplémentaire. Une autre caractéristique institutionnelle limite encore la responsabilité locale : la dépendance continue des communes vis-à-vis de l'Etat central en ce qui concerne la définition et l'encaissement des taxes, ainsi que la régulation des flux budgétaires. Quoique le principe de "l'unité de caisse", ainsi que la réglementation des affaires par le Ministre de l'Intérieur et par l'intermédiaire des Préfets, soient de bonnes méthodes pour contrôler la corruption et, dans les quatre cas étudiés, pour soutenir des systèmes efficaces de budgétisation et de comptabilité, elles n'encouragent pas l'acquisition du sens des responsabilités ni de celui de l'indépendance locale.

La faible capacité à répondre persistante des communes ivoiriennes (en dehors de toute crise financière) peut aussi être due à un facteur indépendant de leur volonté : peu de membres des électorats locaux comprennent les réelles limitations du pouvoir et des fonctions de ces communes et attendent donc qu'elles satisfassent des besoins qui sont au-delà de leurs compétences, tels que : réception de la télévision, usine de traitement du coton ou construction de grandes routes. Ceci est aussi vrai pour quelques problèmes économiques de base qui sont visiblement source de vives préoccupations pour l'électorat de certaines communes. Par exemple, la plupart des paysans des communes du Sud se préoccupent principalement de l'écroulement du système, autrefois efficace, de commercialisation du cacao et du café. Les paysans du Nord, eux, s'inquiétent surtout de l'empiétement sur leurs terres des troupeaux des éleveurs venant du Sahel (désignés sous le nom de Peuls) ou des retards et de la baisse des prix dans le système d'achat du coton. Beaucoup d'autres personnes interrogées déclarent vouloir avant tout la création d'emplois rémunérés pour les jeunes de la région. Les communes n'ont ni les ressources, ni les pouvoirs pour répondre à ces demandes.

Bien que notre avis sur l'impact à court terme d'une démocratie localement représentative soit plutôt négatif, cela ne doit pas être interprété comme un rejet complet du système communal ivoirien. Au contraire, l'expérience ivoirienne représente malgré tout un véritable effort pour donner un pouvoir limité à des autorités locales démocratiquement responsables au niveau de communautés individualisées. Il existe un réel potentiel dans ce système de représentation local très proche de la population, mais les représentants des communes doivent s'efforcer de développer les formes structurées de consultation et d'interaction avec ceux qu'ils représentent. Le contexte financier actuel renforce la difficulté d'un tel exercice et laisse à penser qu'une révision de la répartition actuelle des responsabilités et des ressources entre l'Etat et les communes est nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

ATTAHI (K.), 1989a - *Urbanisation, réformes administratives et gestion urbaine en Côte-d'Ivoire* (Universite d'Abidjan, CRAU, and University of toronto, CUCS).

BAKARY (T.), 1986 - la Démocratie par le haut en Côte-d'Ivoire, *Géopolitique africaine*, juin.

BAKARY (T.), 1991 -Le retour au pluralisme politique en Côte-d'Ivoire, *l'Année Africaine 1990-91*, CEAN, Bordeaux.

COTE-D'IVOIRE (République de), 1985 - *Préparation du 3eme projet de développement urbain DEP-BIRD* (Ministère des Travaux Publics, dir. des Etudes et Programmes.

COTE-D'IVOIRE (République de), 1988a - *L'opération de communalisation deuxième Phase 1986-1990, Bilan Intermédiaire au Titre des Années 1986 et 1987* (DGCL, Min. de l'Intérieu.

COTE-D'IVOIRE (République de), 1991a - *Dix Ans de Communalisation, 1981-1991*, Recueil des Circulaire etc., Ministère de l'Intérieur, DGCL.

COTE-D'IVOIRE (République de), 1991b - *Resultats des Elections Minucipales en 1985 et 1990* (Ministère de l'Interieur, DGCL)

COTE-D'IVOIRE (République de), 1992 - *Tableau Synoptique des Communes, Exercice 1992* , DGCL, Ministère de l'Intérieur.

COTE-D'IVOIRE (République de), 1992 - *Annexe a la Loi de Finances, Gestion 1993*, Min de l'Economie des Finances and du Plan, direction des Budgets et Comptes.

COTE-D'IVOIRE (Direction et Contrôle des Grands Travaux), 1992a - *Guide Municipale de la Côte-d'Ivoire*.

CONTAMIN (B.) et FAURE (Y.), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire*, Karthala, Paris.

CROOK,(R.), 1995)- Multiparty demo=cracy and political change in Côte-d'Ivoire : surviving the crisis, *Democracy and Political Change in Sub-Saharan Africa*, WISEMAN (J.), Ed, Routledge, London, forthcoming.

DELPECH (B.), 1983 - Les nouveaux abidjanais et leurs racines, *Cahiers Sci. Hum. ORSTOM*, XIX, .

DUBRESSON (A.) et VIDAL (C.), 1991)- *Loin d'Abidjan : les cadres, urbanistes de l'intérieur* , Abidjan, ORSTOM Centre de Petit Bassam.

DUBRESSON (A.) et JAGLIN (S.), 1993)- *Pouvoirs et cités d'Afrique noire*, Karthala, Paris.

FAURE (Y.), 1989 - *Ivory- Coast analysing a crisis*,, Dunn (J.), Rathbone (R.) and O'Brein (D.C.), eds, Contemporary West African state.

FAURE (Y.), 1991 -Sur la démocratisation en Côte-d'Ivoire ; passé et présent, *Année Africaine 1990-91* , Bordeaux.

FRATERNITÉ-MATIN, 1988 - *Communes : un pari sur l'avenir Spéciale Indépendance*, dec..

FRATERNITÉ-HEBDO, (Abidjan- Weekly)

FRATERNITÉ-HEBDO, 1987 - *Les Municipalités: la démocratie en actes*, édition 1985-90 (Abidjan).

LE MODELE D'URBANISME IVOIRIEN FACE A LA CRISE ECONOMIQUE

OBSERVATIONS A PROPOS DE L'HABITAT METROPOLITAIN

Ousmane DEMBELE

Dès son accession à l'indépendance, l'État ivoirien a eu l'ambition de construire un développement original en édifiant une économie solide et en construisant dans les villes, notamment à Abidjan la métropole, un cadre de vie moderne. Les pouvoirs publics élaborent alors un projet d'urbanisme ambitieux, fait de normes élevées de production foncière, d'habitat et d'équipements, planifiées à l'équerre et au compas.

Politique urbaine conçue sous la férule d'un État très centralisateur, le projet d'urbanisme monopolise des ressources financières importantes, en accord avec le formidable essor économique ivoirien des années 70 dont une partie importante du capital produit est capté par l'État. La conviction que, grâce à la croissance économique (soutenue au taux moyen de 11% l'an), l'ensemble de la population urbaine accédera à l'habitat moderne, encourage les autorités ivoiriennes à ne pas se soucier outre mesure ni du logement des catégories sociales défavorisées, ni des coûts de production et de gestion de la ville, au demeurant entièrement pris en charge par le budget national.

L'application différentielle de ce modèle d'urbanisme se traduit dans la métropole par une forme d'ordre social et spatial urbain caractérisée par des catégories d'espaces habités, duales et antithétiques :
- quartiers dits précaires, illégaux vis-à-vis des normes de production foncières, construits par les catégories sociales défavorisées dont la politique urbaine lutte à réduire les proportions et la dynamique et,
- quartiers intégralement planifiés, espaces d'habitats et d'équipements modernes conçus comme l'expression de la ville officielle et du projet de développement urbain.

Ce texte est le lieu du questionnement suivant : Le projet de promotion de l'habitat moderne dans la métropole et l'organisation de l'ordre urbain tant socio-économique que spatial à laquelle il a contribué, résiste-t-il mieux que les autres secteurs[1] de la vie nationale à la crise économique et aux politiques d'ajustement structurel (PAS) ?

Des faits, tels que la croissance démographique au sein de l'habitat précaire à un taux de 19%[2] de 19988 à 1993, s cinq fois plus élevé que le taux de croissance démographique globale de la ville (4%)[3], l'intégration actuelle des quartiers non planifiés à l'agglomération, le grand déficit des services collectifs, la dissolution des sociétés immobilières d'État, font immédiatement conclure à la crise du projet d'urbanisme. Ces réalités sont interprétées diversement soit, comme la naissance d'un plus grand désordre urbain, soit comme la démocratisation de l'accès à la ville avec l'atténuation de pratiques étatiques contraignantes. Elles vont jusqu'à permettre d'envisager l'hypothèse de la fin du modèle d'urbanisme du projet de développement de l'État.

Ces différents aspects de la question urbaine en Côte-d'Ivoire conduisent aux questions de recherche suivantes :
- Comment le projet d'urbanisme métropolitain et partant l'État, s'adaptent-ils à la crise économique ?
- Comment est donc gèrée la double contrainte qui consiste à faire face d'une part à la pression des populations "pauvres", producteurs d'habitats précaires tenus jusque là en marge de la ville, et d'autre part à l'exigence de la promotion d'aménagements modernes dont il semble qu'il n'a plus les moyens ?

---

[1] L'agriculture, l'industrie ont été particulirement touchées par la crise économique. En dix ans de 1980 à 1990 l'économie agricole a perdu 80% de ses recettes. Les prix aux producteurs du cacao sont passés de 400 FCFA le kg en 1980 à 150 FCFA en 1985. Le secteur industriel a connu la fermeture de nombreuses entreprises en même temps que la crise a mis fin au modèle étatique d'industrialisation par l'entreprise publique en commandant par les PAS des politiques de privatisation.
[2] Source: DCGTx (AUA), 1990.
[3] Source: Institut National de la Statistique, 1988, Recensement général de la population.

L'hypothèse peut être posée qu'il n'y a pas véritablement crise du projet de l'habitat métropolitain sous la récession mais des dysfonctionnements, tant au plan de la politique de la ville que de l'organisation de la vie métropolitaine. Les pouvoirs publics répondent à ces problèmes autant par des révisions de politiques, qu'en favorisant des recompositions par assimilation des intérêts et des stratégies de tous les acteurs touchés par la question. Nous nous proposons ici, de vérifier cette hypothèse par l'analyse du comportement des acteurs (État et habitants) vis-à-vis des traits spécifiques du projet d'habitat urbain.

LA VILLE OFFICIELLE DU MIRACLE ECONOMIQUE

Le développement urbain par la promotion de modes d'habiter individuels

Au lendemain de l'indépendance, le gouvernement ivoirien a nourri l'ambition d'un développement pour tous qui devait se faire, dans les villes comme dans les campagnes, par la disparition des taudis et leur remplacement par des maisons individuelles et des équipements collectifs modernes[4]. Ce projet valable pour tout le territoire, intéresse plus encore la ville d'Abidjan dont l'État souhaite faire la vitrine de sa réussite économique et de la puissance de sa souveraineté.

L'habitat métropolitain, résolument moderne, se caractérise par des normes élevées. Les maisons traditionnelles en banco et banco amélioré, les modes d'habiter collectifs dérivés des cultures ethniques locales, sont déclarés non éligibles dans la ville. Les nouveaux choix urbains sont en faveur de l'habitat de standing, des villas et des HLM qui promeuvent un mode d'habiter individuel. D'ambitieux projets de Rivièra Africaine[5], de somptueuses villas baignant dans les marinas, les parcours de golf, la verdure ensoleillée, l'exaltation poétique d'un style de vie moderne calqué sur celui des grandes métropoles du monde, sont mis sur la planche à dessin. Les intentions de construction de logement sont soumises à des procédures administratives d'approbation qui rendent illégaux tous les plans non certifiés par le permis de construire [6].

La ville par la promotion d'un aménagement foncier intégral

Le gouvernement ivoirien déclare en entérinant les lois de 1928, 1930, et 1936[7]que la terre appartient à l'État[8]. Entre autres implications, cette disposition sert le projet d'urbanisme en lui permettant de se constituer à la fois sa réserve foncière, et de se prémunir contre les occupations spontanées du sol qui résulteraient d'une appropriation privative dont l'indemnisation ultérieure serait coûteuse[9]. L'aménagement des terrains urbains est intégralement planifié et obéit à des démarches très normalisées :

- des études préalables effectuées pour évaluer les besoins fonciers de la ville[10],
- des plans directeurs pour le zonage des types d'habitat[11] et ,
- une préparation des terrains destinés à la construction préalablement lotis et accompagnés des équipements d'infrastructures urbaines (réseaux d'eau, d'électricité, de drainage, d'eau usées, de téléphone, bitumage des rues etc.) qui facilitent l'aménagement ultérieur des parcelles.[12]

Tous les aménagements qui ne satisfont pas ces normes sont jugés illégaux non seulement par rapport à l'occupation foncière, mais aussi par rapport à l'ensemble du système social et économique

---

[4] Cf. discours du Président de la République, Abidjan, 1964 in Anthologie des discours du Président Houphouët Boigny. NEA, 1980.

[5] Ministère de l'urbanisme: le projet de la Riviera africaine est conçu dès 1968 par l'Etat . Il consiste en la construction sur un terrain de plus de 60 km ^{2} de villas d'HLM et de maisons de standing.

[6] LOI N° 65 - 248 du 4 Août 1965 relative au permis de construire et Loi N°62 - 253 relative aux plans d'urbanisme.

[7] Décret du 29 septembre 1928, portant réglementation du domaine public et des servitudes d'utilité publiques en Côte-d'Ivoire, modifié par le décret du 7 septembre 1935 et du n° 52 - 679 du 3 juin 1952.
Arrêté promulguant en Afrique Occidentale Française, le décret du 26 juillet 1932, portant réorganisation du régime de la propriété foncière.

[8] Albert Ley, le droit foncier et domanial en Côte-d'Ivoire .

[9] Le coût de l'indemnité d'expropriation est entre 1960 et 1970 de 10.000 FCFA l'hectare, prix pratiqué par la SETU.

[10] Perspectives décennales, Abidjan Ministère des TP, 1978.

[11] Plan directeur d'urbanisme: plan Badani de 1952 - 1960, plan SETAP 1960 - 1967, plan AURA 1969 1980. in ATTAHI Koffi, "metropolitan planning and management in développing Word: Abidjan and Quito". UNCH. 1992.

[12] Code d'urbanisme du Ministère de la construction et de l'urbanisme, 1960.

urbain. En effet le projet d'urbanisme établit une corrélation très étroite entre l'observation des règles d'urbanisme, la valeur des biens immobiliers, ainsi que les transactions économiques et même le statut social des citadins [13].

L'État producteur et gestionnaire de la métropole

Partant de ces fondements juridiques, la production de l'habitat métropolitain devient une économie et une entreprise d'État. La ville officielle, par sa base foncière intégrée dans le patrimoine et le système étatique de production de la valeur, est presque entièrement réalisée par la puissance publique qui décrète, par la planification et les normes d'aménagement, l'organisation du marché foncier et immobilier et en commande les modalités d'accès.

Cet urbanisme est original par sa mise en oeuvre. L'État ivoirien ne se contente pas seulement d'édicter des normes et d'élaborer des procédures en matière de modernisation de l'habitat. Il prend une part très active, quant il ne se montre pas le principal réalisateur du projet. Si le gouvernement encourage à la modernisation de l'habitat dans les villages et les villes secondaires simplement par la promotion des matériaux de construction importés (tôles et ciment), il prend un engagement plus volontaire pour Abidjan, et réalise lui-même la plupart des aménagements fonciers et des équipements urbains nécessaires à la promotion de l'habitat. Au service du projet d'urbanisme se met alors en place une politique étatique de développement urbain qui s'appuie sur les finances publiques, les sociétés immobilières d'État et l'aide internationale. L'action publique est à la mise en place des structures de production de l'habitat soit par renouvellement, soit par création de puissantes sociétés immobilières d'État. Deux grandes sociétés, fer de lance de la production de l'habitat sont créées : dès 1965 la Société de Construction de Gestion et de Financement de l'Habitat (SOGEFIHA) et en 1966, la Société de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI). L'activité de ces sociétés est soutenue en amont par des structures étatiques de production des aménagements fonciers.

En 1971, l'État dessaisit le Ministère de l'urbanisme, peu efficace dans la production foncière, au bénéfice de la Société d'Équipement des Terrains urbains (SETU)[14] chargée du contrôle du marché foncier urbain et de la politique systématique de production et d'aménagement des terrains en fonction des plans directeurs. Lotissements selon les standing normalisés d'habitat, indemnisation des propriétaires fonciers, équipement en voiries bitumées et réseaux divers, sont les attributions de la SETU qui doit répondre à la demande en terrains à bâtir. La clientèle de ce capital foncier urbain est en partie les particuliers mais surtout les sociétés immobilières d'État. La production publique de logements laisse très peu de place aux entreprises privées(Groupement foncier de Côte-d'Ivoire, SOPIM, SELMER, GFCI, etc..). Des facilités de prêts bancaires sont accordées aux initiatives individuelles de construction d'habitats modernes par des établissements publics et privés, mais il s'agit plus d'exceptions que de règles. Tout le système immobilier urbain repose sur le financement public de l'habitat assuré soit par le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE), soit par des fonds nationaux pour l'habitat constitués à partir de taxes diverses qui alimentent des banques nationales (BNEC, CREDIT COTE D'IVOIRE) soit par l'emprunt extérieur. L'ensemble de ce dispositif fait de l'État ivoirien le plus grand promoteur de la ville.

Les recasements et les habitats évolutifs comme des "pis-habiter"

Bénéficiant du boom économique, des conditions financières estimées favorables sur le long terme et de la pleine activité des sociétés immobilières, l'État a le sentiment qu'il pourrait gagner le pari, d'ici l'an 2000, de l'élimination des taudis. Aussi mène-t-il contre les logements et les aménagements, acquis hors des procédures administratives fixées par la planification urbaine, une action forte visant soit à limiter leur proportion, soit à les détruire. Ces aménagements qualifiés d'habitats précaires se résument en deux types : les logements évolutifs et les "bidonvilles"[15].

---

[13] Par exemple, un bâtiment construit sans permis de construire ne peut faire l'objet d'un contrat d'assurance. En cas de déguerpissement pour cause d'utilité publique, l'État n'accorde que de faibles indemnités ou pas du tout. Il n'est pas possible d'hypothéquer un bâtiment non réglémentaire.

[14] La SETU était dans les textes, un établissement à caractère industriel et commercial qu'elle n'a pas pu être dans la pratique.

[15] Le terme de bidonville n'est pas tellement juste pour qualifier les habitats en matériaux précaires de la ville, qui sont nettement plus élaborés que, par exemple, les bidonvilles de Rio.

A l'endroit des habitats évolutifs, l'État est plutôt tolérant, se contentant d'en limiter l'expansion tant bien que mal par le contrôle foncier. Quant aux bidonvilles, peste urbaine s'il en est, traduction spatiale des réalités informelles tant décriées, symbole même du non développement, c'est la "gangrène" contre quoi il faut absolument lutter[16]. Campagnes de destruction systématique au nom de la salubrité publique ou de la sécurité collective (1973 et 1989), démolitions massives plus ciblées à l'occasion de constructions d'infrastructures publiques ou de logements modernes (1970 et 1980[17]) sont autant de moyens d'éradication des "bidonvilles" qu'utilise fréquemment le Ministère de l'Urbanisme.

La politique d'organisation de l'habitat métropolitain entreprise dès 1960 et ce jusqu'en 1989, se caractérise par deux types d'actions :
- des opérations de rénovation, de démolition et de remplacement des "bidonvilles" et des anciens habitats évolutifs par des logements modernes dans les quartiers déjà bâtis[18] et,
- des opérations d'extension par construction de nouveaux quartiers modernes.

Au mieux quelques plate-formes de recasement provisoires sont consenties par l'État pour recevoir de très faibles effectifs de déguerpis [19].

Les propriétaires et les locataires des quartiers précaires qui comptent parmi les gens à faibles revenus de la ville n'ayant pas, de par la loi, d'existence légale dans la ville du fait de leur situation foncière irrégulière sont ainsi exclus des commodités en infrastructures socio-collectives apportées par l'urbanisation. L'acte d'aménagement prétend tenir compte cependant des gagne-petits ici appelés "économiquement faibles". Les sociétés immobilières d'État mettent l'accent sur des programmes de logements qui leurs sont accessibles : villas basses, logements mono-familiaux en bandes et même lotissements évolutifs à équipement minimum. Plus de 70 000 logements[20] sont ainsi réalisés qui n'atteignent pas cependant leurs destinataires. En effet les économiquement faibles correspondent en réalité à une mince frange constituant la strate supérieure de l'importante couche de populations "pauvres" de la ville ; en outre l'accès à ces maisons est monopolisé par la classe moyenne.

Une ville moderne au bénéfice des classes moyennes

Vingt ans de cette politique urbaine ont eu pour résultat l'édification d'une ville moderne, avec un parc immobilier impressionnant, des équipements publics de grande qualité, des institutions publiques de gestion urbaine efficaces qui font d'Abidjan en 1980, la "perle des lagunes" et la cité la plus moderne de l'Ouest africain.

Urbanisme de qualité, urbanisme cher, la ville propose des aménagements qui ne sont accessibles qu'aux classes supérieures et moyennes. Pour les deux tiers des habitants de la métropole qui ont très peu bénéficié du boom économique, les revenus[21] sont restés largement en deçà de leur capacité à s'acheter un lot aménagé et à le construire. La répartition des types d'habitat en fait foi[22].

L'accès des populations au patrimoine immobilier de l'État, qui constitue l'essentiel de la ville moderne, pose des problèmes et amène à s'interroger quant à la signification et à la destination de ces aménagements. La politique étatique d'une ville réalisée pour tous les citadins, notamment les économiquement faibles, qui était au départ celle du projet urbain, perd son sens au regard des normes et des modes d'attribution des logements. L'accusation d'inefficience des structures administratives chargées de la répartition du parc immobilier et de la politique du logement d'État, cache mal une politique organisée pour favoriser plutôt l'accès à la propriété des classes moyennes. En effet la celles-ci, mises à l'écart de la classe politique, revendique la participation au banquet national de

---

16 Propos du Ministre de la Construction et de l'urbanisme rapporté par Fraternité matin, sept 1972.

17 Déguerpissement de plus de 20.000 personnes des sites d'habitat précaires à Port - Bouët pour la construction de logement modernes en 1970, déguerpissement du quartier Gobélé pour la construction des habitats résidentiels des Deux-plateaux en 1978.

18 O. DEMBELE; Traitement des quartiers précaires dans la métropole d'Abidjan, Rapport Banque mondiale, 1992.

19 Exemple: les plate- formes provisoires de Koumassi et de Port-Bouët 2.

20 Source: DCGTx 1990.

21 80% des ménages dans la ville ont un revenu mensuel inférieur à 160.000. FCFA (DCGTx 1988).

22 Les 363.000 ménages de la ville se répartissent. En 5% dans le résidentiel, 21% dans le collectif d'État, 56% dans l'évolutif et 18% dans le spontané. source : DCGTX Abidjan information N° 10.

la croissance économique comme prix de cette exclusion à l'exercice du pouvoir. L'aménagement urbain se met au service d'une relation de clientèle qui fonctionne par des dons de logements et de terrains aménagés de l'État en échange de l'appui politique. Le projet urbain devient alors essentiellement un moyen de régulation des rapports politiques et économiques au sein d'une société urbaine où la croissance économique provoque de fortes inégalités[23]. La classe moyenne demeure de ce fait la seule à bénéficier de l'action de développement de l'habitat et jouit d'une excellente qualité de vie caractérisée par la prise en charge étatique des aménagements fonciers, du fonctionnement des équipements collectifs et la subvention, voire la gratuité du logement public.[24]

Une ville parallèle pour 75% de la population urbaine

Ce mode de production, d'organisation de la société et de gestion de la ville exclut du bénéfice de la modernité, non seulement les catégories sociales défavorisées dont le tort est leur incapacité de revendiquer sur le plan politique, mais aussi et davantage les étrangers alors que la ville compte 30% de non nationaux [25]

Des critiques ont été faites du modèle d'urbanisme[26] et des solutions ont été envisagées pour ces catégories. Des critiques, il faut retenir les normes trop élevées d'aménagement, les déguerpissements inhumains des bidonvilles, la forte centralisation de la gestion urbaine. Les réponses de l'État sont plus ou moins sans conviction. Des essais de lotissements évolutifs faiblement équipés en 1974[27], des opérations de production de lotissements à équipement minimum (LEM) en 1976[28]. Ces standards abaissés n'ont été que des leurres pour désamorcer la critique d'un urbanisme qui est demeuré viscéralement attaché au haut de gamme et à la gestion clientéliste des groupes sociaux. Il a fallu attendre 1980, sous la pression de la Banque Mondiale, pour que s'amorce la régularisation foncière et l'amélioration du niveau d'équipement de certains quartiers d'habitat évolutif [29]. Ces opérations sont restées ponctuelles, vite oubliées, témoins de l'échec de la révision tant souhaitée du modèle d'aménagement et de production du logement urbain.

La situation urbaine métropolitaine se caractérise ainsi en 1980, par la tension et le malaise entre la ville officielle pour 94000 ménages et la ville des laissés pour compte, environ 269000 ménages[30]. Le contexte de vitalité de l'économie urbaine et nationale permet à l'État de préserver ses options jusqu'en 1985, c'est-à-dire : limiter les aménagements précaires, les marchés fonciers parallèles, promouvoir les normes officielles, la gestion des équipements. Ce mode de gestion de la ville est confronté à la crise économique dont les effets sont durement ressentis à partir de 1985.

LA CRISE ECONOMIQUE COMME FACTEUR D'INTEGRATION DES QUARTIERS PRECAIRES A LA VILLE

La crise économique s'annonce insidieusement en 1980, avec la mévente des produits de base (café cacao). Elle s'installe définitivement, malgré les calculs du gouvernement ivoirien qui la croit passagère, à partir de 1985 où l'effondrement des cours de tous les produits agricoles et l'absence d'une réponse rapide à cette situation affecte gravement les finances publiques. L'État, qui perd chaque année 70 à 80% de ses ressources extérieures, est contraint à alléger ses programmes d'investissement dans le secteur économique notamment agricole qui soutient l'urbanisation de la métropole[31]. Des mesures analogues sont aussi prises concernant le financement de la ville. Réduction de l'aide internationale, rééchelonnement d'une dette extérieure devenue un manteau de

---

[23]Annie Manou Savina : Abidjan Côte-d'Ivoire.

[24] Les logements d'Etats sont loués à loyer bloqué, soit à un prix trois fois inférieur au prix de la location dans le privé.

[25]Touré Moriba et T. Fadayomi ; migration et urbanisation, CODESRIA 1993.

[26] Critique de la Banque mondiale rapportée par Annie SAVINA in Pratiques et politiques urbaines en Côte-d'Ivoire,1985,.notamment sur les normes d'urbanisme très élévées; la réticence de l'Etat à tenir compte de facilités d'aménagement pour les populations moins nanties.

[27] lotissements évolutifs de la SETU.

[28] LEM: testés à Yopougon sur des parcelles de 200 m^2 en 1970 par la SETU.

[29] Les ménages des logements évolutifs et des "bidonvilles" représentent 75% des urbains, source DCGTX.

[30]DCGTx, AuA. Note d'information n°10.

[31] Dadié Attebi : Le defi africain, l'urgence d'une alternative économique en Côte-d'Ivoire l'Harmattan, 1995.

chagrin[32], programmes d'ajustements structurels et surtout dévaluation, affaiblissent les moyens étatiques de production de l'habitat métropolitain et de régulation de l'aménagement de la ville. Ce nouveau contexte a d'importantes répercussions sur les rapports des quartiers précaires à la ville.

L'affaiblissement des mécanismes de régulation étatique de la pauvreté

Le fondement implicite du projet d'habitat moderne dans la métropole était le partage de la croissance économique selon l'idée que les plus défavorisés de la population de la métropole accéderont rapidement au modèle de consommation moderne, à défaut, leur nombre sera réduit à un taux négligeable dans la ville.

L'évolution générale du pouvoir d'achat des citadins est régulière jusqu'en 1980, malgré la forte croissance de la population due à l'immigration. Cette progression repose sur des faits économiques réels, tels que la croissance des entreprises privées, mais elle a pour une grande part été entretenue par des offres d'emplois du secteur public (Administration) et para-public (entreprises d'État) d'un pouvoir central soucieux d'absorber la masse des demandeurs[33]. Tenues à bout de bras par les fortes rentrées de devises, ces constructions économiques très largement subventionnées et partant tout le mode de répartition de la richesse nationale en milieu urbain, n'a pas résisté à la crise financière[34]. La réduction des dépenses de l'État imposée par les bailleurs de fonds[35] entraîne la mise au chômage d'un nombre considérable de fonctionnaires et d'employés des sociétés d'État, et en même temps qu'elle limite la capacité des pouvoirs publics à proposer de nouveaux postes d'emplois. L'économie métropolitaine va mal après 1980, les entreprises privées déflatent leur personnel.

L'interdiction, voire la limitation des subventions à la consommation[36], l'exigence de la vérité des prix imposés par les bailleurs de fonds, tant pour les loyers antérieurement bloqués du système immobilier étatique, que pour les prix des produits alimentaires de base (riz, sucre etc.) entament gravement le pouvoir d'achat de la population. Ce pouvoir est par ailleurs fortement diminué[37] par la réduction des salaires nominaux de la fonction publique, principal employeur[38].

Licenciement, compression, arrêt des subventions sont les éléments de la crise qui accroissent de deux manières les proportions des couches pauvres de la ville : par le reclassement vers le bas de nombreux fonctionnaires aisés et par la forte réduction de la mobilité sociale verticale. Le taux de croissance de l'ordre de 19%[39] des populations dans les "bidonvilles" est un indicateur du nombre de plus en plus élevé de ces ménages en difficulté dans la métropole. La mutation de la composition socio-démographique urbaine se fait en des proportions qui montrent toute l'inefficience des mécanismes étatiques de régulation de la pauvreté urbaine. Une des conséquences est l'affaiblissement du contrôle étatique de la production foncière illégale. De nouveaux rapports des classes sociales vis-à-vis de l'aménagement urbain découlent de cette nouvelle répartition de la population où dominent de plus en plus les défavorisés.

Avec la crise, les quartiers précaires deviennent un problème social

A l'origine, les logements précaires étaient seulement des points stratégiques, des lieux de passage pour les populations à faible revenu, de surcroît étrangères (personnel de maison, petits ouvriers), ayant un travail salarié dans la ville officielle. La technique du zonage utilisée pour la planification de la ville obligeait en effet ces petits employés à trouver ces lieux de transit entre les espaces assignés aux domiciles fort éloignés et les lieux de travail. Ces habitations précaires

---

32 En 1970, la dette extérieure publique et privée de la Côte-d'Ivoire s'élevait à 268 millions de dollars et à 7100 millions en 1985, soit 110% du PNB; Banque mondiale 1987.

33 On comptait 280 entreprises industrielles en 1968 et 480 en 1977. Environ 80% d'entre elles étaient des entreprises publiques ou mixtes. source: encyclopédie générale de la Côte-d'Ivoire, NEA, 1978.

34 Les finances publiques réalisaient en 1980 un déficit de 200 milliards de FCFA, Gilles DURUFLE, 1988.

35 l'investissement publique a baissé de 70% en 1985, G. DURUFLE, 1993.

36 Les PAS ont commandé et réussi la disparition de la caisse de Péréquation qui subventionne des denrées principales de la consommation urbaine comme le riz, la farine.

37 Le revenu net urbain a baissé de 45% entre 1978 et 1985, G. DURUFLE.

38 Les mesures les plus dures prises en ce sens sont le raccrochage de tout le personnel de la fonction publique. Eles ont consisté en des révisions à la baisse de salaires de 30 à 40%.

39 Enquête DCGTx 1988.

reconnues comme telles par leurs habitants eux-mêmes, étaient susceptibles de déguerpissement, pratiqué alors sans soulever de véritable protestation.

La crise économique modifie du tout au tout la valeur et l'identité spatiale de ces lieux de transit, en leurs conférant deux types de légitimité qui vont servir d'appui aux revendications sociales de leurs habitants. Les quartiers précaires ont une nouvelle fonction plus urbaine, celle d'accueil de nombreux ménages ivoiriens nationaux, petits fonctionnaires, ouvriers et chômeurs auxquels ils offrent des conditions de survie face à la crise économique. Cette fonction sociale d'amortisseur des problèmes sociaux provoqués par la récession leur confère une certaine légitimité dans la ville. Un nouveau type de peuplement, il comprend des Ivoiriens, surtout une importante couche de population déclassée, par exemple les petits commis de l'Administration capables de porter des revendications jusqu'à l'autorité urbaine[40]. Cela change le tableau social des quartiers où il n'y avait autrefois que des étrangers. Bien que cela ne soit pas formalisé en un discours, l'opinion publique et l'Administration sont plus sensibles au sort des "compatriotes" poussés par la crise dans les quartiers précaires et qui revendiquent au nom de leur identité d'Ivoiriens une amélioration de leurs conditions de vie.

L'extension de la tâche urbaine a permis la consolidation de nombreux sites d'habitats évolutifs et de quartiers précaires qui ont alors acquis une position centrale dans le tissu urbain. Il en a résulté la transformation des quartiers précaires, en espaces urbains de résidence et de production d'une rente locative non négligeable. Le sentiment d'appartenance au lieu s'en est d'autant plus renforcé. S'appuyant sur ces valeurs acquises particulièrement revalorisées par la crise économique, les propriétaires de parcelles des quartiers précaires revendiquent une certain droit à la régularisation de leur situation foncière. Cela est bien compris et appuyé par les bailleurs de fonds qui militent en faveur de la reconnaissance de ces investissements urbains réalisés par les populations, ainsi que l'amélioration du parc locatif produit[41]. La crise a donc cet avantage inespéré de légitimer la citadinité des populations des quartiers précaires et de les aider à fournir des arguments en vue de légaliser leur situation et leur insertion dans la ville officielle. Elles y parviennent un tant soit peu en s'inscrivant dans des courants de revendication ou en élaborant des stratégies de pression sur le pouvoir. L'arrêt des opérations étatiques de déguerpissement systématique des bidonvilles programmées en 1989[42], atteste de l'efficacité de leurs actions.

L'acquisition d'un pouvoir politique par les populations des quartiers précaires

L'un des effets immédiats mais indirects de la crise économique est de favoriser une nouvelle répartition du pouvoir dont non seulement bénéficient les populations des quartiers précaires mais qui les élèvent au rôle d'acteurs du jeu politique particulièrement dans le domaine de l'aménagement urbain dont ils vont parvenir à modifier sensiblement le cours.

La crise fait perdre à l'État le pouvoir économique qui lui permettait de régenter l'aménagement de la ville. Aussi en résulte-t-il un "lâcher de lest" de la part du gouvernement dans le contrôle du jeu foncier, au profit des couches sociales défavorisées. La démocratie à l'intérieur du parti unique initiée en 1980, puis le multipartisme en 1990, la décentralisation par la création de dix communes, vont être autant de stratégies de conservation du pouvoir économique par l'État au détriment du pouvoir d'aménagement laissé alors aux populations. La décentralisation notamment, apporte des changements majeurs dans la perception des quartiers précaires et dans le comportement de leurs représentants vis-à-vis de l'aménagement de la ville. En effet les objectifs de promotion du développement local assignés aux municipalités concourent à la prise en compte des réalités des quartiers sous-équipés. Des appuis extérieurs en l'action de la Banque Mondiale en faveur de la pauvreté invitent le gouvernement à améliorer les conditions de vie des catégorie sociales défavorisées. Cette solidarité pour les pauvres se manifeste par l'affirmation du droit de tous au logement, l'exigence d'un accès à la terre et aux équipements pour les populations des quartiers précaires.

---

[40] Exemple : cas du quartier précaire de Blingué. La population originellement burkinabé n'avait pas un accès facile à l'Administration. Le grossissement des effectifs de Baoulé à permis l'organisation d'une chefferie ivoirienne qui a ses relations jusque chez le Ministre de l'Urbanisme.

[41] Des projets de restructuration de l'habitat précaire sont entrepris en 1990 sous l'impulsion de la Banque Mondiale.

[42] Opération de destruction systématique des bidonvilles en 1989 par le Ministère de l'Urbanisme.

Au total de puissantes forces sociales et politiques générées par la crise s'opposent au modèle d'urbanisme et travaillent à ce que le projet urbain intègre les quartiers précaires. Mais il serait exagéré de conclure à une révolution sociale dont les résultats seraient spectaculaires en ville. La faible réception par le gouvernement des injonctions des bailleurs de fonds pour la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement, rend marginale l'action revendicatrice des catégories sociales défavorisées. La libéralisation de la vie publique donne un pouvoir politique à tous les citadins de la classe moyenne auparavant bâillonnée par des faveurs de l'État, et aux catégories sociales défavorisées. Les classes moyennes utilisent cet espace ouvert par la démocratie pour revendiquer la conservation de leur pouvoir d'achat et le maintien de leurs privilèges. Les opportunités de la démocratie sont par contre exploitées par les populations des quartiers précaires moins pour s'exprimer sur leurs problèmes d'emplois et de revenus que sur ceux ayant rapport avec leur cadre vie physique urbain. De plus en plus, les habitants des quartiers précaires conditionnent leur fidélité au pouvoir local par l'intérêt que celui-ci accorde à la réhabilitation des quartiers. Certaines mairies comme celle de Port-Bouët n'ont pas d'autres choix de politique municipale que de se résoudre à apporter une assistance aux quartiers précaires qui forment la quasi totalité de l'habitat local[43].

Les revendication spatiale des quartiers précaires sont désormais recevables

La politique étatique centralisée de régulation économique des classes sociales urbaines s'exprime moins avec la crise. De nouveaux modes de gestion de la ville émergent et se renforcent soutenus par la naissance des groupements, institutionnels ou non, de citadins organisés sur une base spatiale de quartiers[44].

L'apparition de ces groupes marque un changement important dans le modèle de gestion des hommes dans la métropole. En effet à la gestion verticale (socio-économique et clientéliste) de la ville en un système de notabilité hiérarchisé contrôlé par l'État, se superpose désormais à une gestion horizontale où chaque représentant de quartier traite avec l'autorité de problèmes qui ont trait à la qualité du cadre de vie[45]. Dans ce registre, ceux qui s'expriment le mieux sont les groupements d'intérêt des quartiers précaires. Cette meilleure expression tient d'une part aux capacités d'organisation de ces populations autours de problèmes communs et vitaux de foncier et d'équipements collectifs, et d'autre part à l'expression politique désormais possible de ces problèmess[46]. Cette légitimité démocratique nouvelle s'exprime avant tout dans les quartiers précaires par la volonté d'être urbain, par la demande pressante, voire par la revendication, d'aménagements dans les quartiers. Elle prend appui sur les comités locaux de quartiers qui émergent pour la première fois comme des structures représentant la communauté spatiale bien plus que des catégories socio-économiques. Ces comités se distinguent également nettement des anciennes chefferies ethniques des quartiers évolutifs et précaires, plutôt axés sur la régulation de groupes sociaux à base culturelle face au cosmopolitisme urbain.

Il est possible d'avancer au regard de cette gestion horizontale, l'hypothèse que la ville perd un peu de son sens en tant que lieu de consommation et de lutte de classes, au profit d'une conception plus géographique où l'enjeu est désormais l'aménagement de son espace de vie. Quelle opportunité cela crée-t-il pour la réduction de la ségrégation spatiale et des dysfonctionnements urbains ? Interlocuteurs incontournables de l'autorité locale et des ministères, relais d'opinion mais aussi faiseurs d'opinion efficaces dans le quartier, ces nouvelles structures de gestion locale des quartiers, par leur existence, favorisent la prise en compte des quartiers précaires au sein de la métropole .

Des quartiers précaires potentiellement mieux pourvus en équipements

L'État exprime dans son premier projet d'urbanisme son refus des quartiers d'habitats précaires par le refus d'y fournir les services de base. De cette position découle en partie l'état

---

[43] Port-Bouët, 198000 habitants dont 70% vivent dans les quartiers précaires, DCGTX. 1990. La mairie construit dans ces quartiers des écoles et des marchés s'occupe de l'assainissement des sites.

[44] Face aux risques de déguerpissement des années 80, la plupart des quartiers précaires ont constitué des chefferies reconnues par les communes et capables de se faire écouter par les Ministères.

[45] Les comités de quartiers et les chefferies de villages ébriés posent à l'État des problèmes de cadre de vie vécus par leur population. Ces consultations sont tout à fait différentes du dialogue que l'État a avec les groupes socio-professionnels à propos de l'habitat urbain.

[46] Le ministère et surtout les mairies sont très sensibles aux problèmes posés par l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers précaires. Des restructurations ont été conduites en ce sens à ZOE Bruno en 1993.

d'insalubrité de ces quartiers. De cette première réprobation à la mise en place d'un projet de gestion de l'environnement urbain métropolitain, que de changements opéré ! La crise a permis de développer des méthodes nouvelles, celles de la participation des habitants et des institutions décentralisées à la promotion de cadres de vie fonctionnels. Très rapidement vont être légitimer comme pratiques urbaines respectables, voire comme prise de responsabilité civique, les solutions proposées par la population des quartiers précaires à la crise des ordures ménagères. En effet, à la suite de la faillite de la SITAF en 1980 et aux pannes fréquentes de la ASH, les habitants des quartiers précaires se mobilisent derrière leurs maires pour de vastes opérations de ramassage des ordures ménagères, non seulement dans leurs quartiers mais aussi dans la ville. Ces opérations coup de balai progressivement mieux structurées par les maires et les ONG en comités permanents d'hygiène dans les quartiers pauvres, donnent à la ville des exemples de citoyenneté. Elles acquièrent même une légalité institutionnelle en tant que types de structure de gestion de l'assainissement à l'échelle locale.

Par un renversement de la logique antérieure de gestion de la ville, les quartiers précaires deviennent avec la crise ceux dont le potentiel de se doter en équipements de proximité est le plus élevé. La soudaine croissance démographique de ces quartiers sous le fait de la crise économique a encore rendu plus faible le ratio des équipements de proximité augurant alors, sans changement de politique, des perspectives peu reluisantes. Une telle situation a été favorable à la résolution locale des problèmes d'équipements. L'appréhension actuelle des dysfonctionnements devenus importants engage l'État à lever l'interdiction d'équipement des quartiers précaires, au moment où il pose, pour l'ensemble de la ville, la nécessaire prise en charge par les habitants eux-mêmes de la production et de la gestion des équipements. Les urbains qui répondent rapidement à ce changement du modèle de production et de gestion de l'équipement sont les comités de résidents des quartiers précaires[47]. Leur engouement est motivé d'une part, par les besoins des propriétaires de rendre habitables les logements afin de retenir les locataires et d'autre part, par les besoins de reconnaissance officielle du quartier.

Cette nouvelle politique de l'équipement urbain pourrait être à l'origine de profondes transformations de la production et de la gestion de l'habitat dans la métropole. On ne peut pas en effet imaginer jusqu'où des populations un peu plus libérées des normes officielles, iront dans la création d'un urbanisme différent du projet officiel. La critique s'interroge et s'inquiète sur le bien fondé du retrait financier de l'État, son désengagement, la privatisation des services publics, l'abandon de la ville à elle-même. Elle incline à penser aussi que l'engagement collectif pourrait être le moteur d'une gestion plus saine et d'un mode d'habiter urbain plus juste et partant plus durable de la ville. L'accès aux dispensaires, aux écoles et à tous les autres équipements dont on accepte la mise en place sur financement local, est ainsi une grande opportunité, offerte par la crise économique, aux populations des quartiers précaires[48] .

D'importants freins limitent cependant l'exploitation de cette opportunité politique : la faiblesse de la conscience civique des populations, les difficultés de la participation financière, le manque de formation à la conduite des opérations communautaires, la peur des pouvoirs locaux de contre-pouvoirs de quartiers et le manque de textes de lois sur les procédures de la gestion partagée. Ces éléments suggèrent la nature des assistances en matière de développement urbain à apporter au niveau local dans les prochaines années.

L'accès légal à la terre, hier exception aujourd'hui devenu la règle

Aurait-on pu penser un seul instant que le modèle de développement de l'habitat défini hier pour la métropole aboutirait à terme à l'aménagement des habitats évolutifs et à la restructuration des bidonvilles ? Il aura fallu pour réaliser cette évolution, la conjonction de facteurs générés par la crise économique :

- la constitution d'effectifs importants de catégories sociales défavorisées au sein de la société urbaine,

[47] Bon nombre d'écoles primaires sont construites par les populations des quartiers.

[48] Exemple : les populations du quartier de recasement de Koumassi Port-Bouët II ont réussi avec l'assistance du ministère à s'équiper en voirie et en eau potable grâce à leur propre cotisation en 1990 dans le cadre de la restructuration.

- la naissance d'un environnement favorable à la démocratie locale et l'appréhension d'un coût social et économique des déguerpissements inacceptables pour les caisses de l'État et les bailleurs de fonds.

Ces éléments engagent le planificateur ivoirien à concéder l'accès légal au sol urbain aux populations des quartiers précaires[49]. On peut se demander alors si l'aménagement urbain ne cède pas sous le poids de la crise économique aux forces de précarisation, et, si le discours sur la pauvreté urbaine ne conduit pas au "non développement", en cela qu'il légalise des normes foncières totalement contraires aux objectifs de l'État... Dans les faits, les nouveaux modes de concession foncière changent fondamentalement les orientations des pouvoirs publics en matière de production de la ville, même si perdure une certaine volonté de contrôle de la part de l'État. En effet les pouvoirs publics font de la restructuration qui accompagne les régularisations foncières, une véritable opération de normalisation de l'espace des quartiers. Une telle procédure d'intégration des bidonvilles n'altère pas alors vraiment la qualité de l'urbanisme, car l'État oblige à un relotissement intégral de ces quartiers et à un aménagement, certes partiel, mais toujours normatif. La question est alors jusqu'où les pouvoirs publics pourront-ils aller dans ce contrôle ? Il est fort probable que la liberté tout de même concédée aux jeux individuels et locaux, prenne le pas sur les capacités de l'État à contrôler la ville.

Dans la situation actuelle, il est certain que le système économique et foncier étatique de l'habitat qui coexistait autre fois avec un système libéral et spéculatif, est remplacé progressivement, depuis 1981, par un système social plus libéral de production des biens immobiliers et d'équipement[50].

La libéralisation de la production foncière

Un pouvoir urbain fort, soutenu par des moyens économiques puissants a pendant longtemps réussi à contenir les revendications d'accès au pouvoir de lotir et de vendre, propres aux Ebrié mais aussi à tous les acteurs privés de la production foncière. Il y a bien eu, avant la période de crise, des lotissements privés qui ont fourni au moins la moitié des logements urbains. Mais ceux-ci sont soit demeurés de statut foncier précaire, soit ont bénéficié d'une régularisation par décrets d'exception du Président de la République[51]. Les indemnités d'expropriation des terres villageoises pour cause d'utilité publique, bien que réévaluées en 1963 et 1970 et en 1980[52], sous la pression des villageois, sont restées nettement inférieures aux gains que pouvaient espérer des lotisseurs privés.

Les pressions des propriétaires coutumiers, pour l'accès au marché foncier privé aboutissent à des résultats substantiels dans la période de crise économique. Le débat entre le droit coutumier et la raison d'État toujours présent dans la question foncière urbaine ivoirienne, se solde par une attitude plus "compréhensive" de l'État en faveur des Ebrié. La pratique étatique favorise sensiblement à partir de 1980, le lotissement et la vente des terrains par les villageois, et atteste la légalité de cette production foncière. Il s'amorce sur ces faits de tous nouveaux processus d'urbanisation. Les sociétés immobilières privées tendent à abandonner les aménagements fonciers trop chers de l'État, pour négocier directement avec les communautés villageoises la vente de terres qu'elles estiment plus rentable aux fins de production d'habitats modernes. L'État pourra-t-il garder le monopole de l'économie de la terre, et celui de la planification et de la normalisation? Le rapport qualité/prix du sol urbain est fortement influencé par la naissance de ce marché foncier libre [53]. A moyen terme, comme cela se manifeste déjà par la ruée des sociétés immobilières privées sur les terroirs ébrié, la production de lotissements privés coutumiers pourrait bien devenir le mode dominant de production

---

[49] En 1990, l'État a accepté de régulariser la situation foncière de 58 des 68 quartiers précaires décomptés dans la métropole . DCGTx.

[50] Il y a toujours un contrôle de l'État qui s'exerce a priori sur les aménagements et les autorisations d'occupation de sites. Mais le respect des normes ou des termes des conventions entre l'État, les individus et les sociétés immobilières n'est pas toujours rigoureusement garanti. Exemple : la supression d'un certain nombre d'espaces verts dans l'opération des Perles à Angré.

[51] Décret de restructuration de 1977 des lotissements d'Abobo qui étaient à l'origine issus d'initiatives privées.

[52] Signature d'une convention entre l'État et les propriétaires coutumiers en 1970 qui reconnaît une propriété coutumière ébrié.

[53] Exemple : les aménagements d'État vendus 5.000 FCFA le m^2, donnent de la valeur grâce à leur proximité aux terrains non équipés qui les jouxtent vendus 2000 à 2500 FCFA le m2. Ces derniers sont plus rapidement achetés du fait de l'existence proche d'équipements dans le secteur planifié.

de la ville. Cet ajustement de la production foncière et de l'habitat à la demande sociale réelle pourrait accélérer fortement l'expansion spatiale de la ville dans des directions non planifiées.

Compte tenu de l'étendue de la demande foncière dans un marché foncier plus libéralisé, va-t-on vers l'émergence de communautés villageoises dont les pouvoirs ne seront plus fondés sur la revendication d'une certaine identité d'autochtones, mais bien plutôt sur un pouvoir économique acquis par la vente des terres et le recyclage du produit ? [54] Quelle va être la place de cette bourgeoisie foncière dans la société urbaine et dans le jeu politique de l'urbanisation ? Enfin question brûlante pour le moyen terme : si la déréglementation foncière actuelle semble profiter aux pauvres, comment, si ce marché foncier privé se valorise, cette population trouvera-t-elle à se loger dans la ville, autrement que dans de très lointaines banlieues ? Il est en effet fort probable que la libéralisation conduise à une sélection socio-économique implacable vis-a-vis de la localisation des habitants dans l'espace.

Dans l'ensemble, la crise a abouti à une légitimité plus forte des populations des quartiers précaires : reconnaissance du problème de leur marginalité et des organisations locales de défense de leurs intérêts ; infléchissement du pouvoir urbain vers la régularisation foncière et amélioration du niveau de service dans ces quartiers.

UNE VILLE OFFICIELLE PLUS DUREMENT TOUCHEE PAR LA CRISE ECONOMIQUE

En fin de compte les quartiers planifiés ont plus soufferts de la crise économique que les quartiers précaires. L'affaiblissement des capacités financières imparties au fonctionnement de la ville ne permet plus aux pouvoirs publics de subventionner le logement et de subvenir à l'entretien des équipements et des services publics. La détérioration des aménagements fonciers et du cadre de vie est ainsi plus sensible dans les quartiers planifiés de la ville officielle qu'ailleurs. Ces éléments ont failli remettre en cause les acquis des années de planification urbaine. Ils ont exigé de l'État des réponses urgentes parfois heureusement vite élaborées, parfois maladroites.

La fin des structures étatiques de production du logement moderne

La ville officielle est le produit de structures de gestion et d'un système d'organisation centralisé que la crise ébranle sérieusement. De 1965 à 1980, l'État a disposé de suffisamment de fonds pour exécuter ses grandes opérations de création et d'extension de l'habitat moderne ; ces financements lui manquent en période de crise.

Les premiers organes du système de production des quartiers planifiés à être atteints par la crise financière sont les sociétés immobilières d'État. La SOGEFIHA, à l'origine d'une dette de plus de 20 milliards de FCFA anciens, est dissoute en 1980. L'interdiction de nouvelles constructions immobilières est faite à la SICOGI, un décret commande la liquidation de la SETU[55], et partant l'arrêt ou la révision de tous les grands projets d'aménagement foncier et de construction de logements par l'État[56]. Les structures financières du secteur immobilier sont également atteintes par la récession que provoque la liquidation des banques immobilières d'État (BNEC, CREDIT COTE, D'IVOIRE SIPIM[57]). Elle met aussi à mal tous les mécanismes des fonds publics de financement de l'habitat, notamment le Fonds Spécial de l'habitat (FSH). C'est ainsi que l'ancien appareillage institutionnel et financier de production de l'habitat s'efface sous les coups des politiques d'ajustement structurel.

Ces événements qui ont lieu entre 1985 et 1990 laissent insatisfaite une forte demande de logements émanant des classes moyennes dont l'attente impatiente à l'endroit du pouvoir risque de se transformer en mécontentement social d'une part, et en l'exploration de solutions informelles aux problèmes du logement qui relanceraient l'activité des marchés fonciers coutumiers, d'autre part.

---

[54] Une famille d'Abatta (village ébrié) a reçu 300 millions de FCFA pour l'achat de 40 ha par une société immobilière privée.

[55] Décret n°87 - 365 du 1er avril 1987 portant mise en liquidation de la SETU.

[56] Projet de la Riviera africaine. MCU, 1970.

[57] Banque Nationale pour l'Épargne et le Crédit (BNEC), SIPIM Société Ivoirienne de Promotion Immobilière .

La fin des privilèges dans la production des aménagements fonciers

Les nouvelles institutions prônent une politique libérale et de privatisation de la production foncière légale et de l'habitat qui prend largement appui sur les principes du calcul économique et sur les directives de la Banque Mondiale[58]. Au début de la récession économique, les pouvoirs publics ont tout mis en jeu pour conserver l'initiative de la libéralisation de la production foncière, en créant une nouvelle structure, la DCGTx-DVI et le Compte des Terrains Urbains (CTU)[59], héritière des attributions de l'ancienne SETU. Ces organes d'État produisent des lotissements fonciers qu'ils proposent aux demandeurs de lots urbains. A la différence du système antérieur de gestion, l'effort de l'Administration est porté tout spécialement sur le recouvrement intégral des coûts, pour lequel est crée le service spécial de la Direction des Ventes Immobilières (DVI). On espère ainsi mettre fin aux pratiques des subventions importantes et surtout au laxisme des fonctionnaires dans la gestion des comptes, aux avantages politiques consentis à certains acquéreurs, aux trafics d'influence. Ce système qui fait payer les aménagements fonciers au coût réel, exclut tout mécanisme de financement par l'intermédiaire de fonds publics spéciaux domiciliés dans des banques de développement. Le financement est directement intégré au circuit des banques privées.

Dans l'ensemble, ces nouveaux mécanismes de production des aménagements fonciers par l'État n'ont pas eu des résultats probants. Leurs effets ont été plutôt limités. Le constat actuel est le sentiment qu'ils remplacent une crise par une autre. Les problèmes de déficit chronique de la production foncière au début des années 80, cèdent la place à des aménagements disponibles mais trop chers pour la population[60]. Les lotissements dits Grands Travaux réalisent en effet, dans les extensions des quartiers planifiés tels que Cocody, des parcelles de terrains de six cents, huit cents et mille mètres carrés à des prix de vente de 4500 FCFA / m^2. De nombreux acquéreurs au départ, enthousiastes, n'ont pu satisfaire les traites de règlement à la DVI car ce prix est trop élevé du fait de la dégradation rapide de leur situation financière dans le nouveau contexte économique. Des aménagements du même type sont réalisés à Yopougon pour un prix de la parcelle moindre (3000 FCFA) et qui sont de ce fait estimés plus à la portée des populations. Ils connaissent les mêmes difficultés. La dévaluation, dernière des thérapies de l'ajustement structurel, a provoqué le réajustement des prix des terrains par la DCGTx, avec pour conséquences de les rendre quasi inaccessibles [61]. Ces terrains sélectivement limités à la classe moyenne, n'ont pu trouvé preneur que dans la frange la plus privilégiée de cette classe. De nombreux lots sont ainsi restés soit vacants, soit avec des délais de mise en valeur de plus de 5 ans ce qui a favorisé le développement de la spéculation foncière.

Cette situation appelle des questions, notamment sur l'opportunité de continuer à proposer des aménagements fonciers lourds dans le contexte de crise, quand de tels aménagements se sont avérés déjà trop coûteux et peu accessibles aux ménages dans la période d'abondance. La crise n'a pas infléchi l'attitude de l'État en ce qui touche la recherche d'une solution à l'équation du coût de la production foncière en rapport avec les possibilités de la demande foncière. L'État semble s'être plus soucié de l'équilibre financier des opérations d'aménagement que de la recherche d'une solution par l'abaissement des normes. Les appuis financiers extérieurs apportés à l'État pour juguler la crise de la production foncière n'ont pas servi à des politiques tenant compte de la faiblesse du pouvoir d'achat du plus grand nombre[62].

La privatisation de la production du logement

Si l'État garde le contrôle du foncier, il se désengage par contre totalement de la production de l'habitat. Une politique de promotion des sociétés immobilières privées se porte au relais des entreprises publiques. La naissance de ces établissements est favorisée par la collusion d'intérêt des grands commis de l'État avec le capital privé local et étranger attiré par la demande d'une classe

---

58 Banque Mondiale MCU; Stratégie du secteur urbain 1992.

59 Décret n° 87 - 368 du 1er avril 1987. portant création du CTU.

60 Rapport Arnaud. L'auteur remarque que les terrains de la DCGTx coûtent chers et que les aménagements ne sont pas toujours réalisés là où il y a une demande solvable. La DVI compte retirer près de 30% qui representent la proportion des terrains non soldés depuis 4 ans.

61 La réévaluation des prix de terrains est de 1000 à 1500 FCFA

62 rapport Arnaud DCGTx 1990 évaluation de la politique de production foncière urbaine.

sociale solvable. La privatisation de la production du logement est en soi une révolution dans le système de financement et de production de la ville.

Les entreprises privées restent liées à l'État qui définit leurs activités et contrôle les choix urbanistiques de leurs opérations. Les achats de parcelles par ces sociétés constituent la plus grande proportion des ventes des aménagements fonciers de l'État, faisant ainsi des promoteurs privés, les premiers clients du marché foncier légal. Le contrôle foncier se double de prérogatives étatiques dans l'approbation des projets des sociétés immobilières privés et permet à l'État de faire réaliser le projet d'urbanisme tout en sauvegardant son pouvoir économique menacé par la crise. Cependant, afin d'alléger le poids important des dépenses d'habitat dans les revenus des ménages, les pouvoirs publics concèdent une légère subvention sous la forme d'un crédit de refinancement de l'habitat dénommé Compte de Mobilisation de l'Habitat (CDMH)[63]. D'abord étendu à tous les acquéreurs, ensuite limité à un petit nombre de cas, le CDMH tend à être supprimé confirmant ainsi un système où l'acquéreur supporte intégralement et aux conditions réelles du marché le coût des aménagements.

Le mode privatif de production de l'habitat moderne ne résout pas le problème des difficultés de l'accès au logement, principal écueil de la production étatique de la ville. Le marché de la production de l'habitat est dominé par des logiques commerciales qui commandent des logements de moindre qualité, sur des lots sous dimensionnés de 200 à 300 m^2 mais vendus chers[64]. Des études réalisées par le Centre de Recherche Architecturale et Urbaine (CRAU) montrent l'inadaptation de cet habitat au mode de vie des acquéreurs et les importantes transformations dont les constructions sont l'objet de la part de leurs habitants. Le coût global du terrain du logement et des réaménagements grève lourdement les budgets des ménages, même pour les classes moyennes dont la dépense pour le logement atteint 30 à 40% du salaire sur 15 ans[65]. Le contexte économique actuel de réduction du pouvoir d'achat des ménages met encore particulièrement en lumière ces problèmes qui prennent une dimension de crise masquée par la dynamique générale du redémarrage des activités immobilières.

En outre, le contrôle étatique, admis dans les principes, se fait en réalité très mal sur le terrain. Les sociétés s'affranchissent non seulement des normes de logement du ministère mais aussi de la tutelle du marché foncier étatique. En effet l'obligation de construire sur les lotissements d'État et selon les plans directeurs n'est pas toujours suivie. De plus en plus, les entreprises privées s'écartent des plans directeurs en négociant directement avec les propriétaires coutumiers des terrains qu'elles aménagent elles mêmes avec le soutien de fonctionnaires hauts placés[66]. Les changements intervenus dans la production de la ville ne sont pas à interpréter comme de simples disparitions de structures ayant régi la ville pendant près de trente ans. Ils illustrent la réduction de la puissance publique dans la production de la ville et la fin du mode de régulation étatique de la société urbaine fondé sur les rapports de clientèle en faveur des classes moyennes. Celles-ci sont les grandes perdantes des changements provoqués par la récession économique. De nouveaux comportements en découlent pour les éléments de cette classe et vis-a-vis du pouvoir. Le consensus qui reposait sur l'accès subventionné au foncier et au logement, est rompu.

Au regard des changements et de leurs résultats, on peut se demander, si la politique privative du logement contrôlée par l'État, peut être un relais efficace à l'ancienne politique étatique du logement. Des faits comme la cherté des logements, le mouvement des sociétés immobilières privées, à la recherche d'aménagements fonciers légers, vers le marché foncier coutumier, font penser à terme à d'importants abaissements des normes du logement. Il est possible, pour l'avenir proche, que le lotissement d'État soit l'exception et que les lotissements évolutifs privés, conçus pour recevoir un habitat construit par des sociétés immobilières privées, deviennent la règle. Cela ne créera t-il pas une nouvelle forme de ville intermédiaire entre celle de l'habitat évolutif et celle du planificateur ?

---

[63] CDMH : Compte de Mobilisation de l'Habitat. Facilité de l'État aux personnes qui sont à leur première acquisition de logement et qui consiste à accorder une rallonge couvrant sur 3 à 4 ans les taux d'intérêt des crédits faits par les banques privées qui sont normalement de 12 ans.

[64] Une simple maison évolutive conçue selon un mode d'habiter individuel réalisé sur une parcelle de 200 m^2 revient en moyenne à 12 millions de FCFA. Une maison de même standard coûte 7 millions sur le marché informel du logement en 1995.

[65] DCGTx : étude sur l'habitat, perspectives décennales d'Abidjan.

[66] Exemple : les opération Éden et CIAD à M'pouto qui réalisent des logements économiques sur des terrains réservés à la construction d'un parc d'exposition. La pression des propriétaires villageois désireux de vendre leurs terrains à la CIAD a fini par prendre le dessus sur le projet de l'État.

Quelle sera la physionomie des quartiers qui émergent actuellement sous l'action des promoteurs privés ?

La cession du patrimoine immobilier de l'État à ses locataires

L'une des décisions majeures de l'État dans la période de 1980 est la cession des trois quart de son patrimoine immobilier aux locataires[67]. La crise semble avoir motivé cette faveur du gouvernement en direction des classes moyennes bénéficiaires des logements du secteur public. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'une démarche préventive visant à se concilier les éléments de cette classe, ses alliés traditionnels, face à la pénurie du logement au début de la crise et à l'élévation du coût de la vie sous le coup des politiques d'ajustement structurel. En limitant la perte du pouvoir d'achat des ménages par ces mesures d'accession à la propriété à des conditions exceptionnellement avantageuses [68] , l'État espérait ainsi faire contre-poids.

Ces opérations de cession sont entreprises sur le fond de paternalisme caractéristique des rapports entre l'État et les citadins : "le gouvernement, sensible aux difficultés de ses fils, leurs fait don de son patrimoine immobilier entièrement amorti depuis" [69]. Dans le même sens, le pouvoir accède à la demande de certains corps comme les enseignants ou les douaniers, par l'octroi de facilités d'accès au foncier et au logement[70].

Ces "cadeaux" urbains, régulateurs sociaux des temps de crise, exigent une contrepartie et non des moindres de leurs bénéficiaires. Aux locataires devenus propriétaires de logements de valeur par leur qualité et leur position dans le tissu urbain, il est implicitement demandé d'assurer toutes les charges récurrentes dont les sociétés immobilières étaient responsables. C'est pour ces locataires la découverte des coûts extrêmement élevés d'entretien et de nombreux problèmes relatifs à la copropriété d'immeubles. Mal préparés individuellement et collectivement à faire face à la gestion[71], les habitants sont incapables de faire face à la dégradation du parc immobilier. Les murs délavés, les escaliers sombres et fortement délabrés, les jardins en friches et la détérioration du réseau d'assainissement interne des logements collectifs, sont la preuve du manque d'entretien des logements cédés. Cela pose, à terme, la viabilité des aménagements et illustre combien hâtives ont été les solutions apportées à des problèmes sociaux nés de la crise économique.

De la tutelle étatique à la crise des services urbains dans les quartiers planifiés

Les problèmes de production de la ville officielle se combinent avec ceux de la gestion du patrimoine urbain existant notamment l'équipement et le fonctionnement des services urbains installés dans les quartiers planifiés. L'urbanisme de la période d'opulence, c'était la prise en charge par l'État de la production et du fonctionnement de tous les équipements de proximité dans les quartiers planifiés.

La crise apporte des mutations dans le domaine de l'électricité dont la production et la distribution sont demeurées étatiques jusqu'en 1993. Les pouvoirs publics avaient souhaité que l'accès à l'électricité dans le cadre du développement urbain soit facile et sa fourniture aux ménages, un des points essentiels de la politique de modernisation de la métropole. Les habitants des quartiers planifiés ont bénéficié de cette disposition de l'État, qui est allée jusqu'à tolérer des habitudes de mauvais payeurs. La gestion très catastrophique de la compagnie d'électricité la met pratiquement au bord de la faillite en 1993[72]. La distribution de l'électricité est privatisée en 1992. Avec la nouvelle société (Compagnie Ivoirienne d'Electricité), finit une période d'abondance "gratuite" dont étaient surtout bénéficiaires les classes moyennes et commence celle d'une distribution payante et d'un accès payé. La SITAF détentrice du monopole du marché des ordures et dont l'objectif avant tout était d'assurer la propreté des quartiers planifiés, fait peu à peu faillite à partir de 1982. Son

---

[67] Décision du Président Houphouët Boigny en 1985.

[68] Un logement SOGEFIHA de trois pièces à Cocody est vendu à 2 millions de FCA quand sa valeur réelle sur le marché privé est de 15 millions.

[69] Discours du Président Houphouët Boigny en 1985.

[70] Le Président Houphouët Boigny a accordé trente hectares aux enseignants du supérieur à Cocody.

[71] Exemple : la dégradation du secteur des 166 logements à Cocody.

[72] L'Énergie Electrique de la Côte-d'Ivoire, EECI, totalisait en 1985 une dette de plus de 100 milliards de FCFA; DCGTx, 1990.

remplacement pas la nouvelle société ASH[73] ne résout pas les problèmes qui conduisent à des rythmes très irréguliers et de très longs délais de récupération des ordures dans les quartiers planifiés[74]. La métropole ivoirienne fait de cette façon son entrée dans l'ère de la crise des ordures ménagères.

Dans les domaines aussi vitaux que la construction d'écoles, de maternités et de dispensaires, le retrait de la tutelle de l'État a obligé les ménages à financer les frais d'écolage et de santé dans des écoles et des établissements de soin privés dont le nombre s'est rapidement élevé . Pour les anciens équipements publics de la période faste qui demeurent encore fonctionnels, une contribution systématique sous la forme de frais de consultation ou de droits d'inscription est demandée pour l'entretien du matériel et son renouvellement[75].

Dans les nouveaux quartiers où s'applique la politique privative de production du logement, l'État fait obligation aux sociétés immobilières privées de produire en même temps que l'habitat, les équipements collectifs. Les coûts sont alors directement répercutés sur les prix des logements. Si dans l'ensemble, les ratios d'équipement dans ces quartiers sont plus élevés que dans ceux édifiés par l'État, il s'agit avant tout de services privés qui demandent donc aux habitants des efforts supplémentaires en paiement direct[76].

Crise de la gestion publique des services urbains

Les comportements des habitants sont différents en matière de gestion des équipements collectifs, selon que les quartiers sont neufs ou anciens et selon le type de problème posé. En ce qui concerne les ordures ménagères, hormis le changement inefficace d'entreprise, les pouvoirs publics n'ont pas réussi à concevoir des solutions alternatives pour les quartiers planifiés[77]. Les habitants de ces quartiers se sont montrés particulièrement peu volontaires à élaborer des solutions de rechange. Par exemple des systèmes de précollecte existent dans les quartiers planifiés, mais si les habitants des quartiers précaires en tirent avantage pour se créer une certaine légitimité dans la ville, ceux des quartiers planifiés la considèrent comme une tâche non valorisante. L'esprit de privilège de classe et, peut-être, la particularité même des ordures ménagères qui exige un minimum de réseau étendu à des secteurs entiers de quartiers, y découragent l'investissement local.

Les problèmes de gestion des équipements collectifs sont différemment vécus selon que les quartiers sont nouveaux (quartiers d'opérations immobilières privées ou anciens quartiers (d'aménagements d'État). Dans les nouveaux quartiers des sociétés immobilières privées, les habitants qui ont payé tous les aménagements s'organisent en syndics de propriétaires dont l'objectif est d'affirmer leur autorité dans le contrôle et la gestion des équipements collectifs. Le témoin de cette appropriation privative du quartier est le refus par certains comités locaux de gestion d'écoles primaires, des enfants venant des quartiers voisins et l'aménagement des règles de fonctionnement de l'établissement à leur convenance[78]. Cette volonté de prise en charge et de contrôle met en relief de nombreux aspects positifs, notamment l'existence d'un organe local de suivi de la vie du quartier. Cependant ce comportement poussé à l'excès fait courir le risque de la transformation des quartiers en "cités interdites" où les habitants sont les maîtres absolus des lieux[79]. Ces attitudes appellent des questions à propos de l'unité de la ville, du comment penser le libre accès à l'espace urbain tout en

---

[73] ASH: Association des Services d'Hygiène remplace la SITAF victime de la crise par des arriérés de paiement de services, dans les fonctions de ramassage des ordures ménagères à partir de 1985. De nombreux problèmes de trésorerie se posent à cette société du fait des difficultés de l'État à reverser à la société la contribution financière des communes.

[74] Par exemple, il se construit très peu de classes primaires à Cocody et Yopougon, les parents éprouvent des difficultés face à l'insuffisance des places pour l'inscription des CP.

[75] Dans les écoles, chaque élève paie désormais 15.000 f de frais d'inscription. Pour les hôpitaux et les dispensaires, des frais de consultations sont institués à partir de 1985 et l'État met fin à la gratuité des médicaments.

[76] Par exemple on éprouve des grosses difficultés à trouver une école à Cocody et à Yopougon.

[77] L'option d'une gestion éclatée par les communes n'a pas prévalue contre la gestion monopolistique par la Société ASH.

[78] Exemple: l'école primaire d'Angré est dirigée par les parents d'élèves du voisinage qui, en fonction de leur emploi du temps fixent les horaires d'entrée et de sortie des enfants sans être trop en porte à faux avec les règlements du ministère de l'éducation.

[79] Des services de vigiles privés empêchent l'accès facile à certains quartiers.

construisant des découpages territoriaux utiles, du comment créer des rapports hiérarchisés et complémentaires entre l'État , la commune, le quartier et le citadin ?

Dans les quartiers anciens, la transition des anciennes mentalités de prise en charge par l'État, vers des comportements de prise en main de la gestion des équipements collectifs est plutôt mal vécue. Les populations vivent les mesures de participation à la gestion des équipements comme un abandon de l'entretien des services. Ces quartiers se sont avérés très limités dans la conception de solutions communautaires de gestion des écoles, des centres de soins, etc. [80]. Ils ressentent d'autant la crise des équipements collectifs. Les mairies et l'État estiment qu'ils pourraient assumer la prise en charge de ces services s'ils disposaient d'une bonne rentrée des impôts notamment fonciers. La résistance des habitants à payer ces impôts et l'inefficacité de l'Administration à en exiger le paiement laissent songeur à la fois sur la conscience de citoyen des populations et les capacités réelles des pouvoirs publics à appliquer la politique de prise en charge locale[81].

Au total, la crise économique a enlevé le manteau de tutelle dont l'État a longtemps couvert les habitants des quartiers planifiés. La fin des subventions, la dure réalité de la politique de privatisation des aménagements fonciers et des logements éprouvent sévèrement les habitants de ces quartiers. L'État parvient cependant et malgré ses contraintes financières, à sauver l'essentiel du patrimoine urbain planifié et à maintenir le cap du projet de ville officielle. Par le passé, la ville prenait en charge les citadins heureux ; aujourd'hui il faut à ces citadins prendre en charge le coût d'une ville autrefois gratuite, maintenant terriblement onéreuse... La crise de la ville officielle n'est-elle pas finalement celle de ses habitants ?

CONCLUSION

Dans l'ensemble, le modèle de production et de gestion de la métropole s'est fortement transformé avec la crise . Les faits les plus marquants sont : la réduction de la distance entre ville planifiée et ville précaire ; la limitation du rôle de l'État à l'encadrement et au contrôle du projet urbain ; la privatisation de la production du logement moderne.

Dans les quartiers précaires, les différents protagonistes, État et populations, ne sont pas encore parvenus à mettre en oeuvre une politique et des pratiques formant un nouveau modèle stable et efficace de règlement de la situation de ces quartiers. L'amorce d'un dialogue entre acteurs suivi d'un plan d'intégration des aménagements précaires et d'une plus grande tolérance à leur endroit ne résoud pas tout. Cependant à l'opposé des situations d'attente et des sentiments d'impuissance de la période d'avant crise, l'engagement des catégories sociales défavorisées pour l'intégration de leur quartier à la ville et la conscience de leur citadinité, sont actuellement acquis. Des doutes subsistent cependant quant à la bonne volonté des pouvoirs publics, et aux capacités des groupes locaux d'exploiter à leur profit les avantages de la crise. L'État ayant le sentiment d'être redevenu plus fort grâce à la dévaluation ne viendra-t-il pas à considérer comme une parenthèse, une faiblesse temporaire, des concessions faites au sein son projet d'urbanisme aux catégories sociales défavorisées ?

Une faible capacité d'organisation des groupes, une moindre conscience d'appartenance au lieu, une citadinité du privilège plutôt que de la participation, sont les caractéristiques actuelles des populations des quartiers planifiés qui subissent une politique de désengagement actif de l'État, alors que leur habitat reste de normes et de coût d'entretien élevés. Le tour de force réussi par les pouvoirs publics aura été de parvenir, non sans de graves remous sociaux, à mettre fin aux privilèges urbains d'une classe sociale à laquelle était destinée la production sur mesure du patrimoine immobilier de l'État, du projet urbain et partant de la ville officielle, en échange de leur caution acquise au gouvernement. La privatisation de la production et de la gestion de la ville provoquée par la crise fait de ces citadins des plus nantis, les prisonniers d'une ville où il leurs faut aujourd'hui payer cher ce qui hier était gratuit ou subventionné, au risque de voir se dégrader rapidemment leur qualité de vie[82].

---

[80] Exemple : Cocody.

[81] On assiste depuis 1994, à un retour en force de l'État dans la production des équipements publics; exemple le grand projet santé Abidjan et celui de la réhabilitation de tous les centres de santé des villes secondaires Mais des formules intermédiaires de gestion partagées sont recherchées pour ces infrastructures.

[82] Exemple des 220 logements : construits en 1962 les 220 logements étaient le fleuron de l'urbanisme moderne. Aujourd'hui, le quartier vétuste a perdu de sa valeur par rapport aux nouveaux quartiers qui se construisent dans la frange urbaine.

La prise en charge du projet urbain étatique par les populations est à l'origine de nouvelles relations à la ville et aux pouvoirs, lente évolution vers des revendications urbaines marquées par l'émergence d'une conscience d'appartenance au lieu et des oppositions de classes dont il est difficile de prévoir aujourd'hui l'impact sur les formes d'organisation et de gestion de la ville officielle à venir.

BIBLIOGRAPHIE

ALAPHANDERI (C.), 1982 -*Pour une nouvelle politique de l'habitat social en Côte-d'Ivoire*, ACA, Paris.

ANTOINE (P.), DUBRESSON A.), MANOU SAVINA.), 1987-*Abidjan coté cours* Karthala - ORSTOM, Paris.

ANTOINE (P.), HERRY (C.), 1982 -*Dynamique démographique et habitat à Abidjan*, ORSTOM, Abidjan.

ANTOINE (Ph.), HERRY (Cl.) 1982 - *Enquêtes démographiques à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, ORSTOM, Petit-Bassam, .

ARNAUD (M.), *Un cadre général pour une politique urbaine en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, 1980.

AUA DCGTx 1990 - *Commune de Koumassi, les trois quartiers précaires d'Aklomiabla*

AUA DCGTx 1993 - *Quartiers précaires d'habitat à Abidjan.*

BCEOM BNETD, 1975 - *Projet de développement urbain d'Abidjan, étude de factibilité; politique d'habitat et de promotion foncière, rapport 1, 2, 3 et 4 Abidjan.*

BCEOM, BNETD, 1974 - *Projet de développement urbain d'Abidjan. Politique d'habitat et de promotion foncière .*

BCET SETU, 1980 - *Aménagement d'une zone spontanée de 40 ha à Port - Bouët II*, rapport sociologique.

CAZAMAJOR (Ph.), 1981 - *Avocatier , Naissance et destruction d'un quartier spontané.* ORSTOM.

COSER (L. A.), 1982 - *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF.

DEMBELE (O.), 1993 - *Politiques de relogement en Côte-d'Ivoire, 1950-1993*, Banque Mondiale Bureau régional d'Abidjan.

DEMBELE (O.), 1993 - *Diagnostics sanitaire des quartiers précaires de Port-Bouët*, GREA.

DCGTX, AUA, 1992 - *Opération des sociétés immobilières à Abidjan de 1984 à 1992,.*

DCGTx, AUA, 1992 - *Évolution de la tâche urbaine en matière d'habitat de 1985 à 1989, agglomération d'Abidjan* .

DCGTx, 1986 - *projet de développement municipal*, rapport général, Abidjan.

DCGTx, 1986 - *projet de développement urbain n° 3, rapport général*, Abidjan.

DERYCKE (P. H.), *Le système financier local de deux villes africaines Tunis et Abidjan, une étude ex*

DIABATE (H.), KODJO (L.), 1991 - *Notre Abidjan*, Mairie d'Abidjan, Abidjan.

DURUFLE (G.), 1990 - *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal Côte-d'Ivoire Madagascar)* Karthala.

FAURE (Y.A.), MEDART (J.F.), *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire, Karthala*, Paris 1982.

GROOTAERT (C.), DUBOIS (J. L.), 1986 - *The demande for urban housing in Ivory Coast*, Banque Mondiale, LSMS WP n° 25.

HAERINGER (Ph.), 1985 -*Vingt-cinq ans de politique urbaine à Abidjan ou la tentation de l'urbanisme intégral* in Politique africaine n° 17 Karthala, Paris.

HAERINGER (Ph.), 1976 - *Structure foncière et création urbaine*, in Cahiers d'Études Africaines n°34, pp. 219 - 270.

HAERINGER (Ph.), 1976- *Abidjan, Occupation de l'espace urbain et péri-urbain* in Atlas de la Côte-d'Ivoire, Ministère du plan - ORSTOM.

MAHIEU (F.R.), 1983 - *Introduction aux finances publiques de la Côte-d'Ivoire*, NEA, Abidjan.

MANOU SAVINA (A.), 1985- *Politiques et pratiques urbaines à Abidjan*, thèse de 3ème Cycle, Université de Paris I.

MARC (E.) LEENHARDT (B.), 1979 - *Epargne et endettement à Abidjan; éléments pour une politique de redressement de la BNEC*, SEDES, Paris.

MCU, 1978 - *Étude des équipements collectifs de superstructure;* perspectives décennales de développement d'Abidjan.

MCU, 1978 - *Étude des politiques de l'habitat.* Perspectives décennales de développement d'Abidjan.

PAULAIS (T.), 1995 - *Le développement urbain en Côte-d'Ivoire : les projets de la Banque mondiale,* Karthala.

PIERMAY (J.L.), 1986 - *Le détournement de l'espace: corruption et stratégie de détournement dans les pratiques foncières urbaines en Afrique centrale,* in Politique africaine, N°21.

SEMA, *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. État de la population en 1963.* ministère du plan.

STREN (R.), *Métropolitan planning and management in developing world.* Abidjan and Quito) CNHUE.

VIDAL (Cl.), LE PAPE (M.), 1984 - *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan,* 1979 - 1985, CNRS - ORSTOM.

DIAHOU (A.Y.), 1981 - *Étude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan: l'urbanisation de Yopougon,* thèse de 3 ième cycle, Université de Toulouse le Mirail.

DIAHOU (A.Y.), 1985 - *Origine géoculturelle et profil socio-économique de 65 locataires du quartier ZOE - Bruno Bidonville d'Abidjan.* ORSTOM.

DIAHOU (A.Y.), 1985 - *Stratégies et pratiques sociales dans le quartier Zoé Bruno,* Orstom centre de Petit - Bassam.

YAPI (F.), GOUDRON (Ch.), 1985 - *Prix de vente moyen du terrain à bâtir dans chacune des communes. Aperçu sur le marché foncier.*

YAPI (F.), GOUDRON (Ch.), 1985 - *Volume de transaction foncière, aperçu sur le marché foncier.*

COMITES DE DEVELOPPEMENT DE QUARTIER (C.D.Q.) ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Gabin KPONHASSIA

INTRODUCTION

La crise économique et ses incidences sur le développement urbain se traduisent entre autres par la difficulté, pour les pouvoirs municipaux à gérer le cadre de vie des populations urbaines (prolifération des déchets, insalubrité, insécurité, conflits de tous ordres). Pour pallier ces insuffisances, les pouvoirs municipaux initient des expériences d'association de la population à la gestion de la municipalité et favorisent ainsi l'émergence de la vie communautaire dans la ville. C'est dans un tel contexte de réajustement des comportements institutionnels et sociaux dans la commune, consistant en la recherche régulière d'un catalyseur de la participation de la population et au recours à une sorte de privatisation de leurs services, que les autorités municipales d'Adjamé ont suscité en 1988, la création de nouvelles structures locales dénommées Comités de Développement de Quartiers ces C.D.Q. l'objet de notre analyse. Notre objectif est de voir en quoi ces structures sont-elles des catalyseurs de participation communautaire.

METHODE D'OBSERVATION

Le champ d'investigation

Notre étude s'effectue dans la commune d'Adjamé, précisément sur le C.D.Q. du quartier Mairie II. Ce choix s'explique par les raisons suivantes :
- Le C.D.Q. MairieII fait partie des trois C.D.Q. qui ont servi de champs d'expérimentation. Sur l'ensemble, il est le plus fonctionnel et celui qui répond mieux aux exigences d'une recherche scientifique (siège avec une permanence, documents comptables, rapports d'activités, procès verbaux de réunions, etc.)

Les techniques de collecte de l'information

Deux types d'instruments d'enquête ont été utilisés dans cette étude :
- l'entretien semi-directif ;
- le questionnaire.

Les entretiens semi-structurés

Les entretiens semi-structurés entrepris pour une meilleure connaissance des C.D.Q de façon générale et du C.D.Q. MairieII de façon particulière, se sont adressés aux différents acteurs sociaux de la commune d'Adjamé plus ou moins impliqués dans la vie du C.D.Q MairieII. C'est ainsi que des autorités municipales (Maire, conseillers municipaux), des autorités traditionnelles (Conseil des anciens, chef de communautés ethniques, chefs de ménage...), des jeunes (membres ou non du bureau du C.D.Q., employés ou non par le C.D.Q. MairieII) et des opérateurs économiques (vendeurs, transporteurs, commerçants) ont fait l'objet d'un entretien semi-directif. Les récits de ces différentes catégories sociales nous ont permis d'avoir une vue plurielle et un regard croisé sur l'expérience C.D.Q ; en général et celle de MairieII en particulier. Pour garantir une certaine pertinence objective des divers éclairages qu'ont bien voulu nous apporter nos informateurs, nous avons fait usage de la théorie du langage du silence élaborée par Georges Niangoran Bouah[1] dans son approche des textes tambourinés.

La théorie du langage du silence

La théorie du langage du silence part du principe selon lequel les textes tambourinés comportent de nombreux silences, voulus, qui tiennent à la nature même du comportement africain et à sa façon de concevoir une biographie (image à transmette à la postérité selon l'auteur). Ainsi, les

[1] Niangoran Bouah G ,1981 - *Introduction à la Drummologie*, Université Nationale de Côte-d'Ivoire. Collection Sankofa ; Abidjan.

silences voulus, les non dits volontaires, constituent-ils un autre type de langage qu'il faudrait appréhender pour une connaissance totale du récit ou du phénomène. Ces zones de silence qui émaillent les textes biographiques tambourinés sont essentiellement motivées par le fait que les actions malheureuses ayant affectées la vie d'un personnage célèbre ne sont jamais mentionnées. Tout ce qui peut d'une manière ou d'une autre ternir son image historique est passé sous silence. Cette situation de silence voulu est un obstacle épistémologique dans la mesure où elle empêche le chercheur d'appréhender le phénomène historique dans sa totalité objective. Pour pallier cet obstacle, Georges Niangoran Bouah conseille de contourner le langage du silence en interrogeant toutes les parties rivales impliquées. Ainsi, des faits déshonorants et humiliants passés volontairement sous silence par un groupe cible A (rival de B) seront mis en relief par le groupe belligérant B ou groupe conciliateur C (neutre). Et finalement ce que B cache sera communiqué par A et C et, ce que C passe sous silence, sera révélé par A et B.

La justification du choix de cette méthode

La lecture exploratoire de l'expérience C.D.Q. MairieII faite tout le mois de janvier 1995 révèle que cette dernière présente un enjeu socio-politique et économique pluriel. Son existence est traversée par des oppositions et des clivages de toutes sortes, émanant de la divergence d'intérêts entre les divers acteurs sociaux qui y sont directement impliqués ou non. Ces situations conflictuelles, expressions d'intérêts opposés, renvoient à des différences de positions sociales (vieux/jeunes) politiques (PDCI / Opposition ; pouvoir municipal / administrés) socio-économiques (Autorités-municipales / jeunes du C.D.Q. / opérateurs économiques). De ce fait le regard que chaque acteur social porte sur le C.D.Q. est tributaire de sa position sociale, des intérêts qui le lient au C.D.Q., de ses alliances (clientélisme...) et de ses affinités politiques. Nous avons ainsi identifié trois (3) catégories d'acteurs ou groupes tels que schématisés par la théorie du langage du silence.

Le groupe A regroupe les initiateurs du projet C.D.Q. (le Maire et son entourage), les dirigeants du C.D.Q. (membres du bureau) ou ceux qui vivent directement ou indirectement du projet C.D.Q., soit de par leur affinité politique (J.P.D.C.I[2] , Secrétaire Général section PDCI) soit de par une alliance parentale clientéliste. Ce premier groupe dont le souci est de "vendre" à l'extérieur une bonne image du C.D.Q. a tendance à présenter le C.D.Q. sous un angle positif. Ce groupe A qui a un regard moins critique, passe généralement sous silence les conflits socio-politiques, les clivages, en un mot tout ce qui peut ternir l'image du C.D.Q.

Le groupe B que nous pouvons considérer comme rival du groupe précédent, regroupe tous ceux qui, pour une raison ou une autre, ne se sont : pas sentis concernés par l'expérience C.D.Q., ou qui l'ont quitté pour divers motifs. Sont à classer dans cette rubrique les jeunes "dissidents" du C.D.Q., la jeunesse des partis politiques dans l'opposition et les "insatisfaits" des activités du C.D.Q. Ce groupe, plus tendance à "fustiger" le C.D.Q., à révéler ses torts et ses dysfonctionnements, ses clivages, souvent passés sous silence par le groupe A. Cela n'exclut pas le fait que le groupe B qui est enclin à occulter les implications positives de l'expérience C.D.Q., puisse donner une image négative quelque peu dramatisée du C.D.Q.

Enfin, le groupe C (considéré comme groupe conciliateur ou neutre) englobe les acteurs sociaux qui n'ont ni griefs, ni affinités avec le C.D.Q. Parmi ces derniers figurent en majorité les opérateurs économiques qui, absorbés par leurs activités commerciales, voient le C.D.Q. avec un peu de recul et sont très peu informés sur ces activités, cela n'empêche pas que leur regard nous permette d'avoir une vue équilibrée des deux groupes rivaux (le groupe A et le groupe B).

Le questionnaire

L'échantillonnage

La base de sondage, pour le tirage de l'échantillon, est la population du quartier MairieII d'Adjamé au recensement général de la population en Côte-d'Ivoire en 1988. La méthode de tirage de l'échantillon est celle du choix raisonné. C'est-à-dire que les éléments de cet échantillon ne sont pas pris au hasard, mais que le tirage tient compte de la connaissance que l'on a de la population. Dans le cadre de cette étude, nous avons tenu compte de la répartition par âge et par sexe, du nombre d'habitants dans chaque secteur du quartier MairieII. Selon le tableau de répartition de la

2 - J.P.D.C.I. Jeunesse du Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire.

population d'Adjamé par âge et par sexe, nous avons une population jeune de 99 797 personnes et une population adulte de 21 221 personnes. Pour notre étude, nous considérons comme population jeune, les personnes âgées de 15 à 39 ans, comme population adulte les personnes âgées de 40 à 69 ans, et comme population vieille, les personnes de 70 ans et plus. Nous excluons de notre échantillon les enfants de 0 à 14 ans et les vieux de 70 ans et plus. Notre échantillon est composé de jeunes et d'adultes qui représentent respectivement dans la population d'Adjamé 49,87% et 10,6% ; la répartition par sexe donne 57% d'hommes et 43% de femmes à Adjamé.

Par extrapolation, en prenant en compte la croissance démographique annuelle de la Côte-d'Ivoire qui est environ 3%, la population de MairieII, selon les estimations passe de 1988 à 1995, de 7 744 habitants à 9 524 habitants dont 4 750 jeunes et 1 0101 adultes, le reste représentant les enfants et les vieux.

Notre population mère s'estime donc à 5 750 personnes. L'échantillon que nous avons choisi représente 10,3% de cette population pour un effectif environ de 615 personnes dont 331 hommes et 284 femmes.

Le questionnaire s'articule autour de trois rubriques :

- Les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés,
- L'appréciation des connaissances qu'ils ont du C.D.Q.
- La représentation qu'ils se font de la structure.

L'administration de ce questionnaire a été directe et cette méthode a eu pour avantage d'éviter les longues attentes de retour de questionnaire. Le questionnaire a été anonyme.

Dépouillement

Le dépouillement des données s'est fait par ordinateur avec le logiciel EPI-INFO. Dans le souci de faire une meilleure exploitation de nos données, nous avons conçu deux types de codes : les codes arithmétiques et les codes géométriques.

HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT DU C.D.Q.

Les comités de développement de quartiers (C.D.Q.) sont nés à la suite de l'échec de l'expérience des comités d'actions sociales et sanitaires (C.A.S.S.) mis en place en 1986. Ceux-ci devraient contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population d'Adjamé. Les C.A.S.S. avaient en particulier pour objectifs :

- la réduction de l'insalubrité des habitations et des voies publiques ;
- la prévention des formes de marginalisation chez les jeunes ;
- la sensibilisation de la population à l'hygiène du milieu

Les C.A.S.S ; étaient cogérés par la municipalité et les services du Ministère des Affaires Sociales à Adjamé. Les activités des C.A.S.S. étaient prises en charge par les jeunes qui assuraient bénévolement la propreté de la commune et la sensibilisation de la population à l'hygiène et à l'assainissement de leur milieu de vie. Mais cette expérience n'a pas connu la réussite attendue pour son caractère bénévole et la faible sensibilisation de la population. La non rémunération des jeunes et l'incompréhension de la population n'ont donc pas permis la mobilisation nécessaire pour la réussite des activités des C.A.S.S. Le conseil municipal tire après cet échec, la conclusion que le bénévolat qui caractérisait le C.A.S.S. devrait être écarté mais, que l'expérience devait se poursuivre sous une autre forme. Il créé donc en 1988 les Comités de Développement de Quartiers. Les comités de développement de quartiers (C.D.Q.) naissent donc en 1988 avec des objectifs plus larges que ceux des C.A.S.S., avec une rémunération pour les jeunes qui prendront en charge les activités, l'association et la responsabilisation de la population dans la gestion des affaires communautaires.

A leur création, les comités de développement des quartiers ont été d'abord expérimentés dans trois quartiers (WilliamsvilleII, MairieII et Habitat-extension). La réussite de cette expérience dans les quartiers cités, amène le conseil municipal à élargir l'expérience des C.D.Q. à l'ensemble des dix neuf (19) quartiers de la commune d'Adjamé. A la fin de l'année 1991, chaque quartier a été effectivement doté d'un comité de développement. Dont l'investiture officielle des organes dirigeants s'est déroulée le 25 Avril 1992 à la Mairie d'Adjamé, en présence de plusieurs autorités politiques de l'administration centrale.

Organisation - Fonctionnement - Objectifs

Organisation

Les organes du C.D.Q. sont :
- la commission spéciale,
- le secrétariat permanent,
- le conseil des Présidents,
- les assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- le bureau exécutif de quartier,
- le commissariat aux comptes.

Fonctionnement

La commission spéciale

La commission spéciale est créée au sein du conseil municipal et chargée d'assister, d'orienter, de contrôler les activités du C.D.Q., de coordonner d'une part les activités de l'ensemble des C.D.Q. et d'autre part de proposer des projets de développement au conseil municipal. Elle est dirigée par un conseiller municipal désigné par le Maire.

Le sécretariat permanent

Le secrétaire permanent est nommé par le Maire. Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des réunions de la commission spéciale. Il reçoit toutes les requête émanant des C.D.Q. et les soumet à l'analyse de la commission. Il sert ainsi de courroie de transmission entre le conseil municipal et les C.D.Q.

Le conseil des présidents

Le conseil est composé des Présidents de tous les C.D.Q. ; il est chargé de coordonner et d'unir les actions des C.D.Q.. principalement, en ce qui concerne les questions intéressant soit l'ensemble des C.D.Q., soit certains parmi eux. Il se réunit sur convocation du président et informe la commission spéciale des résultats de leurs travaux.

Le Président du Conseil est élu par cinq membres de chaque comité de développement de quartier. Le conseil est administré par un bureau composé d'un président élu pour trois ans, d'un secrétaire général, d'un rapporteur. Les présidents des autres C.D.Q. sont les membres du conseil.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Les membres du C.D.Q. se réunissent en assemblées ordinaires ou extraordinaires. Les assemblées générales ordinaires reçoivent et approuvent le compte rendu des travaux du bureau exécutif et les comptes du trésorier. Elles peuvent désigner une ou plusieurs commissions techniques. Elles statuent sur toutes les questions relatives au fonctionnement du C.D.Q., elles arrêtent le programme de développement des activités et les moyens proposés pour y parvenir.

Elles donnent aussi toutes autorisations au bureau exécutif et au trésorier pour les opérations et les engagements de dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs arrêtés.

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois l'an, le deuxième samedi du mois de Janvier. Elle peut-être convoquée, extraordinairement si les circonstances le justifient, soit sur décision du président ou du bureau exécutif statuant à la majorité, soit sur demande de la commission spéciale saisie par les 2/3 des membres.

Les Assemblées Générales extraordinaires, quant à elles, ont le pouvoir de modifier les statuts et notamment de prononcer la dissolution anticipée du C.D.Q. ainsi que les notifications des taux de cotisations.

Le bureau exécutif

Le bureau exécutif se réunit une fois tous les mois aux heures et lieux fixés par le président. Il se réunit également toutes les fois qu'il est convoqué par celui-ci ou à la demande de la moitié des membres du bureau. Il se réunit lorsque la moitié des membres est présente.

Le bureau exécutif gère le C.D.Q. conformément aux décisions de l'Assemblée Générale. Il est investi à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour tous les actes qui ne sont pas réservés à

l'Assemblée Générale. Le bureau travaille en étroite collaboration avec toutes les autres organisations du quartier le désirant. Il se compose d'un Président, élu au suffrage universel direct, au scrutin secret, à la majorité simple à un tour. Son mandat est de trois (3) ans renouvelables. En plus du président, il y a un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint et des membres.

Il faut remarquer qu'au C.D.Q., sont électeurs tous les habitants du quartier ayant manifesté leur adhésion au C.D.Q.. L'installation et le renouvellement du bureau relève de la compétence de la commission spéciale. Le président élu dispose d'un délai d'un mois pour faire connaître la composition de son bureau à l'Assemblée avant communication au secrétariat permanent.

Le commissariat aux comptes

Les commissaires aux comptes (au moins deux) sont élus pour trois (3) ans renouvelables dans les mêmes conditions que le Président.

Il est à souligner que pour être éligible au poste de Président ou de commissaire aux comptes, il faut être membre du C.D.Q., être à jour de ses cotisations et n'avoir jamais fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou d'une condamnation pénale. En outre, pour être membre du C.D.Q., il faut être habitant du quartier, être agréé par le bureau exécutif après avis conforme de l'Assemblée Générale et s'acquitter du droit d'adhésion et payer ses cotisations. Les C.D.Q. comptent environ 7.000 membres.

Activités et ressources

Au titre des activités, les C.D.Q. s'adonnent au balayage, à la précollecte des ordures, à la gestion des bornes fontaines cédées par la Mairie, au gardiennage, à des aides sociales (prises en charge scolaire), au rôle d'intermédiaire entre le conseil municipal et la population.

Les ressources du C.D.Q. se composent :
· des subventions municipales,
· des revenus d'activités, et
· des cotisations : 500 F.CFA par habitation, 200 F.CFA par étalagiste et 1000 F.CFA par boutiquier toutes les deux semaines.

Un bilan fait après 9 mois de fonctionnement des C.D.Q. permet d'affirmer que 466 emplois temporaires ont été créés, soit 253 personnes pour le gardiennage, 213 pour l'assainissement et 34 pour la collecte des fonds auprès des populations. La prime moyenne mensuelle perçue par chacune des personnes est de 12.500 F.CFA pour deux heures de travail par jour (17 h 30 - 19 h 30).En ce qui concerne la création et la gestion d'entreprises : des personnes ont pu être installées à partir de la mise en place de COCOPROVI (Coopérative de Commercialisation des Produits Vivriers) ; des jeunes ont eu droit à des caissons Marlboro pour démarrer leur commerce ; ensuite d'autres personnes ont participé en tant que contractuels à l'opération "Abidjan Ville propre" d'Octobre 1991 à Janvier 1992. Certains jeunes gens assurent aussi la gérance du patrimoine communal cédé au C.D.Q.; il s'agit notamment de magasins de vente.

C.D.Q. MAIRIE II ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Some Jean B.Z. (1984 : 49) affirme que "*pour prendre part, pour participer, il est essentiel d'avoir connaissance de l'objectif visé, de l'importance de cet objectif et du rôle qui lui est assigné*". C'est donc par rapport à cette catégorie cognitive de la participation que nous avons interrogé les populations d'Adjamé MairieII afin de mesurer le degré de participation de la population à l'émergence d'une dynamique communautaire.

Connaissance du C.D.Q. et participation communautaire

Le premier niveau de connaissance est relatif à la création du C.D.Q. Mairie II et à la localisation de son siège.

A la question de savoir qui a créé le C.D.Q ; Mairie II, et depuis quand a-t-il été créé, les tableaux suivants synthétisent les réponses qui nous ont été faites.

Il ressort du tableau n°1 que 40 % des enquêtés ne savent pas qui a créé le C.D.Q., 29 % des enquêtés désignent le Maire comme le créateur du C.D.Q. et 20 % attribuent sa création aux jeunes.

Ces différentes grandeurs appellent des observations : Le fait que seulement 29 % des enquêtés savent que le C.D.Q. est une initiative du Maire montre que la majorité de la population bénéficiaire du projet C.D.Q. ignore sa genèse. Une telle ignorance témoigne non seulement d'un manque d'information des populations destinataires mais, aussi d'une sensibilisation insuffisante de la part de ses initiateurs. Dès lors, il serait difficile pour les populations locales de manifester un intérêt pour une structure associative dont elles ignorent les conditions d'émergence.

T1 . Source de l'initiative du C.D.Q. de Mairie II

Question : Qui a créé le C.D.Q. de Mairie II ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	243	40
Le maire	179	29
Le Conseil Municipal	24	4
Le Conseil Municipal et la population	14	2
La population	8	1
Jeunes	124	20
Autres	16	3
Total	608	100

A propos des 20 % des enquêtés qui pensent que le C.D.Q.. est une structure créée par les jeunes, il faut noter que leurs réponses bien que traduisant une certaine ignorance s'expliquent par le fait que le maire, l'initiateur du projet C.D.Q. se soit appuyé sur les jeunes en vue de lui donner une certaine légitimité populaire.

La méconnaissance du C.D.Q. s'étend également à la localisation de son siège.

T2 . Localisation du siège du C.D.Q.. Mairie II

Question : Où se trouve le siège du C.D.Q.. Mairie II ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	273	46
Le maire	70	12
Le Conseil Municipal	29	5
Le Conseil Municipal et la population	168	28
La population	27	5
Jeunes	26	4
Autres	2	0,3
Total	595	100

Il ressort de ce tableau que seulement 28 % de la population d'Adjamé MairieII savent que le siège du C.D.Q. MairieII est situé au Centre Commercial du dit quartier, contre 46 % qui n'en ont aucune idée. Quand on sait que l'un des rôles assignés au C.D.Q. par ces initiateurs est celui d'assurer la médiation entre le pouvoir municipal et les populations locales et que, par conséquent, ces dernières sont supposées y avoir constamment recours pour les différents problèmes qu'elles rencontrent, nous pouvons déduire, au regard des unités statistiques du tableau 2, que le C.D.Q. MairieII ne fait pas l'objet de constantes sollicitations par la majorité de la population d'Adjamé MairieII, pour être son interlocuteur auprès du pouvoir municipal. Cette non sollicitation pourrait justifier la méconnaissance du C.D.Q. par la majorité sociale (72 %).

En outre, le fait que 12 % de la population d'Adjamé MairieII situent le siège du CD.Q. dans l'enceinte de la Mairie est révélateur d'une certaine confusion entre la Mairie et le C.D.Q. dans la conscience collective.

Un deuxième niveau de connaissance du C.D.Q. Mairie renvoie à son organe dirigeant et au mode de désignation de son président.

Les données du tableau révèlent que 50 % de nos informateurs ignorent les organes dirigeants du C.D.Q., 24 % citent le bureau exécutif. Il ressort des données de ce tableau que les populations locales sont très peu informées sur les organes dirigeants du C.D.Q Au delà de l'absence d'information des populations locales, il faut souligner un autre fait majeur : le manque de formation de ces populations en matière d'association. Il y a donc un déficit de culture associative, car on s'explique mal que les organes dirigeants d'une structure aussi importante que le C.D.Q. chargée de gérer la vie du quartier soient méconnus par les populations dudit quartier.

T3 . Connaissance des organes dirigeants du C.D.Q. Mairie II

Question : Quels sont les organes dirigeants du C.D.Q. Mairie II ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	351	50
Conseil d'Administration	48	7
Le Conseil des Sages	50	7
Bureau exécutif	169	24
Commissariat aux comptes	39	6
Autres	43	6
Non Dit	3	1
Total	703	100

Comment alors ces populations peuvent-elles s'impliquer dans la vie du C.D.Q. et le contrôler dans son fonctionnement si elles ignorent les organes dirigeants ?

Le tableau n°4 révèle que 46 % de la population d'Adjamé MairieII savent que le Président du C.D.Q. Mairie a été désigné à la suite d'une élection contre 39 % qui n'en savent rien. A cette dernière catégorie, il faut ajouter les 8 % et les 7 % qui, respectivement disent que le Président du C.D.Q. a été nommé ou désigné par consensus. Ces unités statistiques sont-elles le reflet d'un manque d'informations sur le mode de désignation du Président du C.D.Q. ou traduisent-elles une indifférence de la population d'Adjamé MairiII ? Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'élection du Président du C.D.Q. MairieII a été précédée d'une campagne électorale.

T4 . Désignation du Président du C.D.Q. Mairie II

Question : Comment le Président du C.D.Q. Mairie a-t-il été désigné ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	234	39
Par consensus	41	7
Par nomination	47	8
Par élection	272	46
Non Dit	1	0
Total	595	100

Le fait que 70 % des enquêtés estiment que le président du C.D.Q. a été nommé et désignent le maire comme auteur d'une telle nomination tient à une confusion de fait entre le C.D.Q. et l'organe de tutelle à savoir la Mairie. Dès lors, cette vision du C.D.Q. comme structure municipale peut être un motif de non engagement à l'égard du C.D.Q., notamment en matière de rétribution des jeunes qui travaillent au compte du C.D.Q. MairieII.

En outre, lorsque 40 % des enquêtés soutiennent que le président du C.D.Q. MairieII a été élu, ils désignent comme électeurs tous les habitants d'Adjamé MairieII. Cela devrait conférer au C.D.Q. et à son président une certaine légitimité populaire. Ceci ne semble pourtant pas être le cas compte tenu de l'indifférence de la majorité de la population. Une telle situation d'indifférence trouverait son explication dans la qualité des électeurs et le mode du scrutin. En effet, la préparation du scrutin et sa mise en œuvre se sont effectuées sur fond de clivages socio-politiques. A ce propos le témoignage du responsable de la section d'un Parti de l'opposition nous éclaire :*"le C.D.Q. est devenu l'affaire du PDCI [Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire]. Le maire avait pris cette initiative seulement pour aider à l'insertion des jeunes du PDCI. Les élections se sont déroulées en "catimini" pour exclure les autres partis .."* Aux clivages socio-politiques s'ajoute la non transparence du scrutin comme le soulignent les propos d'un informateur de l'opposition *"Nous avons mis en place un code électoral pour définir les principes d'éligibilité . Pour être électeur et éligible, il fallait être un résident du quartier MairieII, la violation de ce pacte a engendré des incidents, les casses lors des élections."*

Toute contestation d'un mode de scrutin pour cause de non transparence par une partie des électeurs fragilise la légitimité de l'élu et de la structure associative qu'il dirige. Tel est le cas du C.D.Q. MairieII qui arrive difficilement à catalyser les énergies collectives en vue d'une dynamique communautaire.

Un troisième niveau de connaissance du C.D.Q. Mairie II a porté sur les conditions d'adhésion C.D.Q. MairieII et sur les statuts et le règlement intérieur du C.D.Q. Mairie.II.

T5 . Conditions d'adhésion

Question : Qui peut être membre du C.D.Q. Mairie II ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	145	24
Tout habitant Mairie II	201	34
Tout jeune de Mairie II	165	28
Tout habitant d'Adjamé	60	10
Autres	24	4
Non Dit	3	0
Total	596	100

Notons que 34 % de la population enquêtée indiquent que tout habitant d'Adjamé MairieII peut être membre du C.D.Q., 28 % estiment que seuls les jeunes d'Adjamé MairieII sont membres du C.D.Q. pendant que 10 % des enquêtés pensent que tout habitant d'Adjamé peut en être membre. Au delà de ces observations, il y a lieu de souligner que cette variation des réponses des enquêtés à propos des conditions d'adhésion au C.D.Q. Mairie II tient à deux raisons : imprécision des statuts et manque d'information des populations locales. En effet, le statut en son article 8 stipule que le C.D.Q. se compose de toutes les personnes physiques ou morales ayant adhéré au présent statut. L'article 10 qui semble plus explicite sur les conditions d'admission, souligne que pour être membre actif du C.D.Q., il faut :

- être habitant du quartier
- être agréé par le bureau exécutif après avis conforme à l'Assemblée Générale
- s'acquitter du droit d'adhésion et payer ses cotisations.

Les adhésions sont formulées par écrit, signées par les postulants et acceptées par le bureau exécutif après vérification par lui que les candidats répondent aux conditions exigées par les statuts.

Comme nous le voyons, résider au quartier MairieII constitue la première condition pour être membre du C.D.Q. Mairie II mais pas la seule, seulement, 34 % des enquêtés le savent. Le second critère d'adhésion relatif à l'agrément du bureau exécutif, après avis conforme à l'Assemblée Générale, est en contradiction avec l'idéal de participation communautaire affichée par les initiateurs du C.D.Q. Non seulement les conditions d'agrément sont discrétionnaires et non explicites mais aussi elles restent inappropriées dans un contexte social où le taux élevé d'analphabètes et certaines valeurs morales et religieuses (respect de l'aîné...) n'autorisent pas les jeunes à exiger des vieux des formulaires d'adhésion par écrit. A propos de l'existence de cartes d'adhésion, 50 % des populations ne savent pas si le C.D.Q. a confectionné des cartes de membres. 32 % des populations disent que le C.D.Q. dispose de cartes de membres contre 18 qui affirment le contraire.

T6 . Y-a-t-il des cartes de membres ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	298	50
Oui	192	32
Non	105	18
Total	595	100

Ces unités statistiques sont révélatrices du manque d'information des populations sur le C.D.Q. de leur quartier. Parmi les 32 % des populations qui sont au courant de l'existence de cartes C.D.Q. MairieII, 49 % (tableau 6) ignorent le coût de la carte contre 31 % qui trouvent le coût acceptable et 11 % qui le trouvent moins cher.

T7 . Si oui, comment trouvez-vous leur prix ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	97	49
Cher	12	6
Acceptable	60	31
Moins cher	21	11
Non Dit	5	3,6
Total	195	100

Par ailleurs 62 % de la population d'Adjamé MairieII ne savent pas où sont gardés les fonds du C.D.Q. de leur quartier, contre 20 % qui disent que les fonds sont gardés à la banque, pendant que 10 % pensent qu'ils sont domiciliés à la mairie. Il en est de même pour le numéro de compte du C.D.Q. MairieII et de son solde actuel, ignorés respectivement par 97 % et 98 % de la population d'Adjamé MairieII.

Parmi les raisons évoquées, l'absence d'informations occupe la première place, 66 % de la population contre 29 % qui parlent d'indifférence. Ce manque d'informations des contribuables sur la situation financière du C.D.Q. pourrait provenir d'un manque de transparence dans la gestion des ressources financières du C.D.Q. C'est ce que confirme d'ailleurs le secrétaire général du syndicat des commerçants d'Adjamé. Pour lui "*les contribuables (commerçants) n'ont pas de regard sur la gestion des C.D.Q. Ils n'ont pas été sensibilisés en ce sens. Cela devrait se faire en principe (...) un jour la population comprendra et demandera des comptes au C.D.Q.*". Un jeune dissident du C.D.Q. MairieII utilise l'expression de "*délinquance financière*" pour qualifier la mauvaise gestion du C.D.Q. MairieII. Compte tenu d'une telle indifférence, souligne le responsable du comité de base d'un parti de l'opposition " *les commerçants ne se sentent plus obligés de payer les taxes C.D.Q. les jeunes employés du C.D.Q. sont souvent obligés de susciter la compassion des commerçants pour leur sort en vue de leur soutirer quelque sous*".

T8 . Motifs du non paiement des cotisations

Question : Pourquoi vous ne vous acquittez pas de vos cotisations ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	6	1
Interruption des prestations de services	14	3
Irrégularité	14	3
Qualité des prestations de services	17	4
Indifférence aux activités C.D.Q.	124	28
Autres	275	61
Total	450	100

Le cinquième axe théorique d'analyse de l'expérience C.D.Q. MairieII concerne ses activités concrètes, leur mode d'identification et d'élaboration.

A propos des activités que le C.D.Q. MairieII entreprend sur le terrain, le tableau ci-dessous révèle que 68 % des réponses réduisent ces activités à l'assainissement, 12 % au gardiennage, 3 % à l'organisation des spectacles et 2 % à la création d'emplois. En outre, 22 % de la population ignorent les activités que mène le C.D.Q. MairieII.

La notion de développement, comme le souligne Huynh Cao Tri, "*montre l'importance de la participation à tous les niveaux, depuis l'étape cruciale de l'identification des besoins jusqu'à la phase finale d'évaluation et de réorientation du plan, en passant par les prises de décisions concernant la fixation des objectifs, la mise en œuvre des moyens et la gestion des activités et des opérations*". L'une des conditions sociologiques de la participation communautaire à toute opération de développement demeure donc l'association des ressources humaines impliquées à sa définition. C'est par rapport à une telle disposition sociologique que nous analysons le tableau relatif à l'implication ou non des populations d'Adjamé MairieII à la définition des activités du C.D.Q. MairieII.

T9 . Activités du C.D.Q. sur le terrain

Question : Quelles sont les activités que mène le C.D.Q. sur le terrain ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Ne Sait Pas	125	22
Assainissement	389	68
Gardiennage	66	12
Règlement de litiges	5	1
Médiation entre mairie et population	6	1
Organisation de spectacles	16	3
Mobilisation de la population	3	1
Création d'emplois	11	2
Autres		
Non Dit	9	1
Total	572	100

T10 . Avez-vous été directement associé au choix de ces activités ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Pas du tout	527	89
Peu	22	4
Souvent	27	4
Régulièrement	19	3
Total	595	100

Il découle que 89 % des enquêtés affirment ne pas être du tout associés au choix des activités du C.D.Q., contre seulement 4 % qui y sont peu souvent ou régulièrement associés. Cette non implication de la majorité des populations locales à l'identification du programme d'activités du C.D.Q. MairieII, constitue une contrainte sociologique importante pour une structure qui recherche l'adhésion de celles-ci dans la perspective d'une participation communautaire. Nous leurs avons demandé comment le C.D.Q. MairieII élabore ses activités. 63 % des enquêtés ne savent pas à quelle occasion le C.D.Q. MairieII élabore son programme d'activités, contre 25 % qui estiment que cela se fait en réunion ordinaire du bureau C.D.Q.

En guise de conclusion partielle, nous pouvons retenir que le C.D.Q n'est pas connu par la population d'Adjamé MairieII. Les enquêtés méconnaissent l'initiateur du projet, la localisation du siège, les organes dirigeants et leur mode de désignation, les conditions d'adhésion, les activités du C.D.Q. Nos informateurs soutiennent ne pas être associés à l'identification des activités de cette structure. Bien que les populations ne soient pas dans leur majorité associées à l'identification et à l'élaboration des activités que mène le C.D.Q. MairieII, nous avons voulu mieux connaître leur représentation de cette structure.

REPRESENTATIONS DU C.D.Q MAIRIE II ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Les représentations sociales sont des processus d'attribution de significations aux choses ou objets construits sociaux. En tant que telles, elles regroupent les savoirs locaux propres aux individus ou à la communauté. Dans le cadre de cette étude, elles regroupent les savoirs locaux propres aux différentes composantes de la population enquêtée.

30% de nos informateurs se représentent le C.D.Q. comme une association de tous les jeunes de MairieII, 27% se le représentent comme une affaire de la Mairie, 3% se le représentent comme une structure de campagne du maire. Dans leurs commentaires, les informateurs assimilent le maire à la mairie, ou au Conseil municipal. Ils ne font aucune distinction entre les deux. En fait, quand ils parlent de la mairie, c'est au Maire plutôt qu'ils pensent. Ce constat nous fonde à mettre en commun pour l'analyse ces deux fréquences (27 % et 3%) et à considérer que 30% des enquêtés se représentent le C.D.Q. comme une affaire de la Mairie. Nous avons deux perceptions contrastées qui méritent analyse : le C.D.Q., perçu comme une association de jeunes et comme une affaire du maire.

T11 .Le C.D.Q dans l'imaginaire collectif

Question : Que représente le C.D.Q pour vous ?

Modalités	*Effectifs*	*Frequence %*
Affaire de la mairie	160	27
Structure d'animation	51	8
Structure de campagne du maire	17	3
Association de tous les jeunes de Mairie II	181	30
Club d'amis	48	8
rien	105	17
Autres	15	2
Non Dit	19	3
Total	596	100

Le C.D.Q. perçu comme une association des jeunes de Mairie II

Les enquêtés qui se représentent le C.D.Q. comme tel avancent que" *le C.D.Q. est une structure créée par le Maire pour permettre aux jeunes sans emplois de se prendre en charge* ". Cette représentation du C.D.Q. dans l'imaginaire collectif varie-t-elle selon certaines variables socio-démographiques ? Nous ne constatons qu'une très légère variation au niveau du sexe. En effet, comme l'indique le graphique n°1 la démarcation entre hommes et femmes est faible au point que nous

pouvons dire que femmes et hommes partagent les mêmes représentations sur le C.D.Q.. Toutefois, les hommes sont plus nombreux à se représenter le C.D.Q. comme *"une affaire de la mairie"* et comme *"une association de jeunes de MairieII"*.

Pour d'autres, le "C.D.Q. est une association de jeunes dirigée par la Mairie". Ceux qui avancent ces arguments sont à 31% hommes et 31% femmes. 31% sont des jeunes (15-39 ans), 28% sont des adultes (40-69 ans) (Q2 x Q48, N = 596). En effet, les adultes considèrent les activités du C.D.Q. comme reservées aux jeunes. Ils ne s'y intéressent pas et sont donc incapables de faire des propositions d'activités permettant de redynamiser la structure ou de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes. 32% d'entre eux ont un niveau d'études du secondaire et 31% ont un niveau d'études du primaire.

G1 . Que représente le C.D.Q. pour vous ?

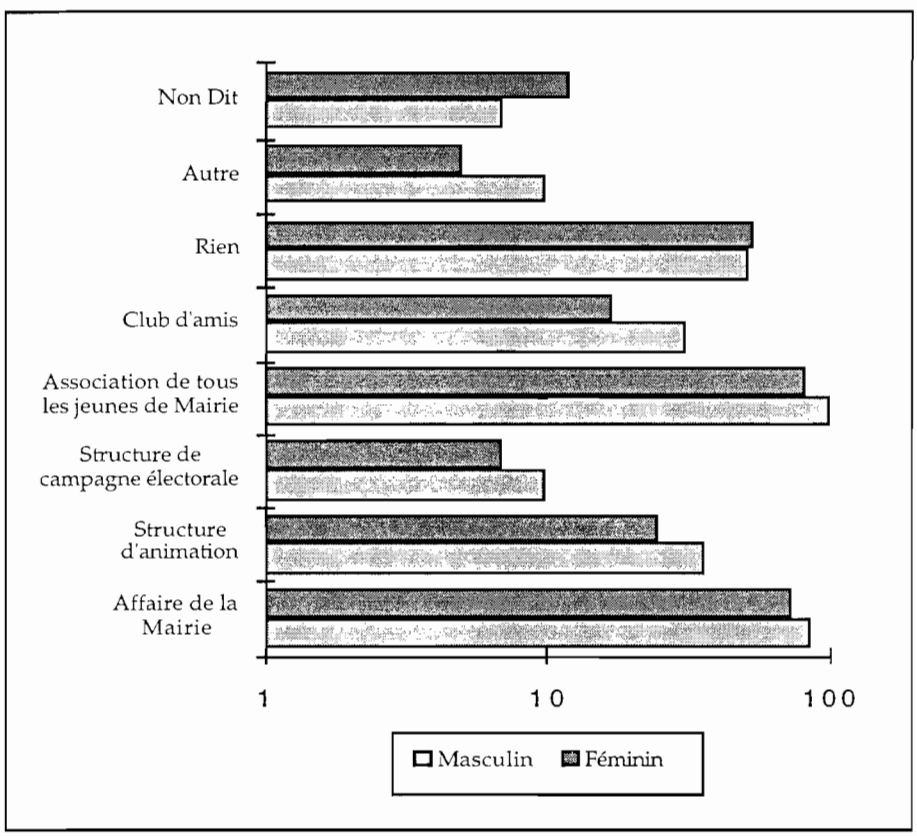

Ce sont donc des jeunes dans leur majorité qui se représentent le C.D.Q. comme leur propriété, une association qui leur est exclusivement réservée. Pour eux, ce n'est pas une structure de développement du quartier mais plutôt celle du développement des jeunes. Il y a à ce niveau un écart de représentation entre le pouvoir municipal qui a assigné à la structure des objectifs de développement du quartier et les animateurs qui la considèrent comme une structure de développement personnel. A ce propos, voici ce que dit le maire :*"En somme, notre objectif est d 'amener la population à s'assumer et à assurer la coordination des activités du C.D.Q.(...) Voilà de manière résumée, les raisons qui nous ont poussé à créer cette structure en laquelle nous avons foi.(...) que cela devienne une culture pour la population d'Adjamé. "* Il poursuit en ces termes*" Il faut savoir que ces activités constituent pour nous, une manière de donner un emploi provisoire aux jeunes.(...) le balayage ne nourrit pas son homme mais lui permet d'espérer trouver un emploi meilleur. "* Ces propos du Maire qui focalisent toute l'attention du C.D.Q. sur les jeunes considérés comme la priorité et les principaux animateurs, sont à la base de la représentation de cette structure comme une association de jeunes et fonde ainsi le désintérêt des adultes. Mais, comment des jeunes, désoeuvrés et sans assise sociale, peuvent-ils conduire une telle mission dans un univers culturel fortement islamisé où les valeurs de la gérontocratie sont très fortes et vivaces? Les autorités municipales auraient-elles volontairement occulté cet aspect de l'environnement socio-culturel d'Adjamé ? Cet écart de représentation pourrait expliquer les dysfonctionnements du C.D.Q. et la tiédeur de certains propos

de la population vis-à-vis de cette structure. Il y a donc nécessité pour les initiateurs du projet de faire une relecture de l'environnement sociologique du quartier afin de mieux implanter le C.D.Q..

Le C.D.Q. une affaire de Monsieur le Maire

Ceux qui se représentent le C.D.Q. comme une affaire de la mairie (30% voient au travers du C.D.Q. une extension de ses services), le bras séculier du maire. Ce sont 26% d'hommes et 27% de femmes, 25% ont le niveau d'études secondaires et 30% le niveau d'études primaires. On constate que la répartition par variables socio-démographiques est équitable. Nous pouvons donc en déduire que ces avis sont partagés par toute la population. Ils se fondent sur les arguments suivants : *"Le C.D.Q., c'est le maire et ses hommes" "Le C.D.Q. est créé par les Dioula (l'ethnie du maire), eux seuls peuvent être membres, c'est une association fondée sur l'ethnie", "Le C.D.Q. ne sollicite la population que pour accueillir les hautes personnalités ou encore pour soutenir le maire quand son honneur est en jeu"*, d'autres soutiennent que *"le maire a crée le C.D.Q. pour s'en servir pour les élections. Au début, le projet visait la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal à la population mais cette ambition est restée inachevée quand les fins politiciennes ont pris le pas sur celles du développement.* "Enfin, le C.D.Q. est représenté comme" *une cellule au sein du conseil municipal pour aider leurs proches parents."*

Pour ces enquêtés, *"le C.D.Q. est un cercle fermé pour des amis qui ont la protection du maire"*. L'information ne circule qu'à l'intérieur, mettant à l'écart toute autre personne. Les *"hommes du maire"* préfèrent donner de l'emploi aux étrangers qu'ils exploitent (10 000 F/mois) plutôt qu'aux nationaux qu'ils seraient obligés de payer plus cher.

D'une manière générale, les représentations du C.D.Q. sont contrastées (association de jeunes pour certains, affaire de la mairie pour d'autres) et incompatibles avec les objectifs de développement du quartier visés par le C.D.Q. dans la mesure où aucune de ces représentations ne laisse présager une participation collective de la population. Nous pouvons donc affirmer que la population d'Adjamé se représente le C.D.Q. comme une structure de jeunes ou comme un instrument politique du maire. Avec une telle perception, peut-on espérer une adhésion collective aux objectifs et fonctionnement de cette structure ? Pour notre part, nous émettons une réserve. Quelle que soit la représentation qu'ils ont, que pensent-ils de la création du C.D.Q. ? 90% pensent que l'initiative est bonne parce qu'il est *"nécessaire d'organiser la commune dans le sens d'un développement participatif mais le projet n'est pas achevé malheureusement parce qu'il n'associe pas toute la population et surtout à cause de son caractère politique"*. Comment se répartissent ces réponses. 91% d'hommes et 90% de femmes dont l'âge varie entre 15-39 ans (91%) et 40-69 ans (89%). 89% de cette population n'ont pas d'appartenance politique, 94% sont de l'opposition et 89% du parti au pouvoir. Dans leur majorité, à 90%les opérateurs économiques partagent donc cette appréciation.

T11 . Appréciation de la création du C.D.Q.

Question : Que pensez-vous de la création du C.D.Q. ?

Modalités	*Effectifs*	*Frequence %*
Ne Sait Pas	31	5
Bonne initiative	539	90
Mauvaise initiative	12	2
Autres	6	1
Non Dit	8	1
Total	596	100

Hommes et femmes apprécient l'idée de la création du C.D.Q. avec une particularité pour les hommes qui sont plus nombreux à émettre cet avis.

30% de nos informateurs reconnaissent que le C.D.Q. a suffisamment de moyens pour mener ses activités. Ces avis se fondent sur l'appui financier apporté par le conseil municipal. En effet, lors de sa campagne dans les quartiers, à la suite du séminaire de Bingerville (1993), le maire a promis une subvention à tous les C.D.Q.. C'est en reférence à cette promesse que ces informateurs créditent le C.D.Q. de suffisamment de moyens. Mais cette promesse n'a pas été tenue.

G2 . Que pensez-vous de la création du C.D.Q. ?

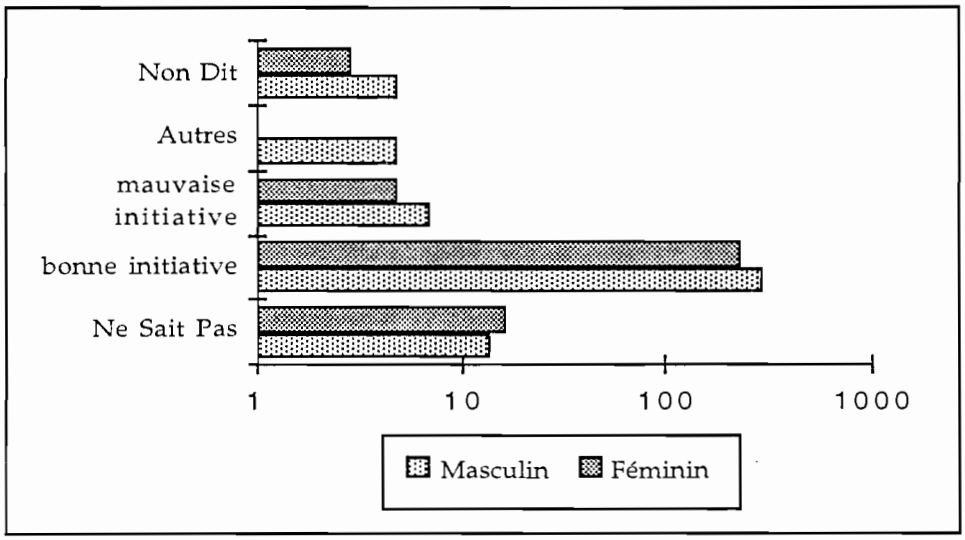

T12 . Suffisance des moyens du C.D.Q.

Question : Pensez-vous que le C.D.Q. a suffisamment les moyens pour mener normalement ses activités ?

Modalités	*Effectifs*	*Frequence %*
Ne sait pas	163	27
Oui	181	30
Non	253	42
Total	296	100

Ceux qui pensent que le C.D.Q. a les moyens de sa politique sont composés de 33% d'hommes et 27% de femmes. Leur âge varie entre(15-39 ans) 32% de jeunes et (40-69 ans) 24% d'adultes. 92% d'entre eux sont analphabètes et 92% ont un niveau d'études secondaires. 42% nient au C.D.Q. la suffisance de ces moyens parce qu'il ne génère pas de ressources endogènes par le biais de cotisations ou de vente de cartes et il ne compte que sur les taxes que lui paient les commerçants et les propriétaires de cours. Ce mode de levée de fonds est jugé insuffisant dans la mesure où les commerçants et les propriétaires se plaignent de la prestation des services du C.D.Q. et de la double imposition dont ils sont l'objet. Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques de ces informateurs qui pensent que le C.D.Q. n'a pas les moyens de ses ambitions ? 45% d'hommes et 38% de femmes. Selon le responsable d'un parti de l'opposition *"le C.D.Q. ne peut pas offrir d'emplois permanents aux jeunes ; il ne peut que les employer temporairement dans la gestion des affaires de la cité..."* D'autres informateurs avancent les raisons suivantes : *"Le C.D.Q. n'arrive pas et ne peut pas résoudre le problème des jeunes parce qu'il n'a pas les moyens financiers nécessaires pour le faire. Ce serait possible si la mairie acceptait de leur allouer un budget de fonctionnement. Le C.D.Q. ne vit que des contributions des commerçants."*

G3 . Savez -vous que le C.D.Q. recrute des employés qu'il remunère ?

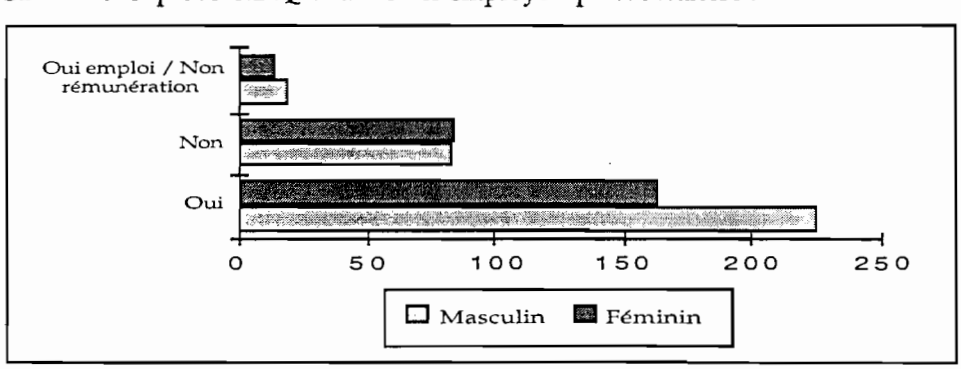

Il est remarquable de constater l'important taux (27%) d'enquêtés qui ne peuvent pas apprécier les moyens du C.D.Q.. Ce taux d'ignorance ou d'indifférence est assez élevé et atteste d'un manque

d'assise sociale. Cette représentation des moyens du C.D.Q. varie-t-elle selon qu'on est homme ou femme ?

Le graphique n° 4 permet de voir que la variation de la représentation des moyens du C.D.Q. est très perceptible selon le sexe. Toutefois, on peut retenir que les hommes et les femmes se représentent globalement le C.D.Q. comme une structure qui n'a pas les moyens de sa politique. Qu'ils créditent ou non le C.D.Q. de moyens, l'appartenance politique n'a aucune influence sur les avis. En général, la capacité du C.D.Q. à conduire son programme est mise en doute par les jeunes et toute la population.

Il découle de cette appréciation que 41 % des réponses trouvent les activités valorisantes contre 6 % qui les trouvent dévalorisantes. En outre, 19 % des réponses estiment que ces activités sont pénibles et 10 % disent qu'elles sont qualifiantes. Il ressort de ces données que les populations ont une image de plus en plus favorable des activités quelque soit leur nature et leur pénibilité.

G4 . Pensez-vous que le C.D.Q. a suffisamment de moyens pour mener à bien ses activités ?

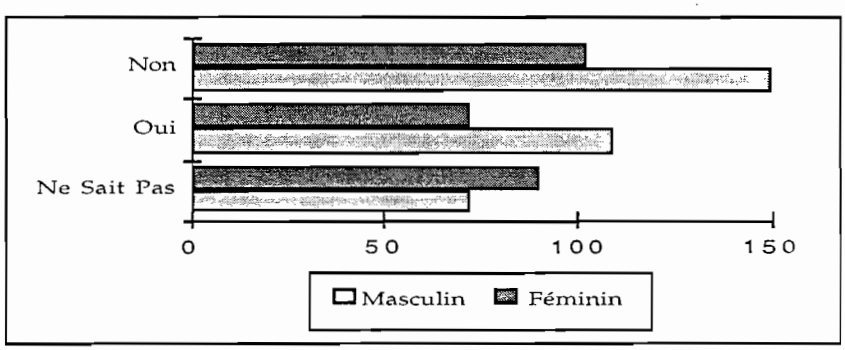

T13 . Appréciation des activités du C.D.Q. Mairie II

Question : Comment trouvez-vous les activités du C.D.Q. Mairie II ?

Modalités	*Effectifs*	*Fréquences (%)*
Valorisante	304	41
Dévalorisante	46	6
Qualifiante	78	10
Dangereuses	51	7
Pénibles	139	19
Autres	116	16
Non Dit	5	1
Total	739	100

CONCLUSION

En conclusion, le C.D.Q. est mal connu des populations et fait l'objet de représentations négatives qui ne favorisent pas la participation de la communauté à l'atteinte de ses objectifs qui sont appréciables mais dont les conditions de réalisation sont empreintes d'irrégularités et d'obstacles inhérents à la conception du projet et à sa mise en exécution.

Collectivement, le C.D.Q représente une structure qui n'inspire pas confiance parce qu'elle est fortement contrôlée par le pouvoir municipal. De plus, elle est reconnue comme sans moyens propres pour réaliser sa politique. D'ailleurs, dans les faits le C.D.Q n'a pas de politique propre, il exécute celle du pouvoir municipal. Ceci explique entre autres, le fait qu'il soit perçu comme le bras séculier du pouvoir municipal identifié au Maire dans la conscience collective. Le C.D.Q fait l'objet de représentations contratées et incompatibles avec les objectifs de développement.

Le pouvoir municipal gagnerait, s'il veut susciter une réelle participation, à opérer une véritable révolution en accordant à la structure une autonomie plus considérable et une réduction de son ingérence dans la gestion du C.D.Q. Cet avis est partagé par un membre du comité des sages du quartier qui avance ceci :"*...il faut avoir le courage de blâmer certains individus sans état d'âme. Pour cela, le maire doit être la première personne à être limogés de l'instance dirigeante du C.D.Q, parce qu'il n'a jamais été responsable dans ses décisions...*"

CRISE, GESTION MUNICIPALE ET PARTICIPATION POPULAIRE OU JEUX DE POUVOIRS DANS LA VILLE.

Boizo ORI

INTRODUCTION

La communalisation a connu un essor fulgurant ces dernières années en Côte-d'Ivoire. Avant 1980, il n'existait dans le pays que quelques communes reparties en trois catégories : les communes mixtes, celles de moyen et de plein exercice. En 1980, année qui voit l'application de la loi de réforme communale[1], on dénombrait 37 communes de plein exercice. Mais dès 1985, les effets de cette loi de réforme prennent de l'ampleur : le nombre des collectivités passe de 98 à 136, alors que l'on prévoit à moyen terme, la création de 178 autres communes et 183 communautés rurales. Mais cette communalisation à vaste échelle est à peine amorcée que déjà, les mairies sont en proie à une crise fonctionnelle durable. Beaucoup d'entre elles éprouvent d'énormes difficultés à fournir les services répondant aux besoins de leurs populations. Devant cette difficulté, l'on assistera à l'apparition au sein des communes, d'un double processus de réajustement de pratiques institutionnelles et sociales.

D'abord du côté institutionnel, ce sont, de la part des pouvoirs municipaux, les tentatives de réorientation des politiques de gestion, qui consiste à confier ou à autoriser la gestion de certains services aux structures privées, que leur propre régie désormais inopérante, n'est plus à même d'assurer avec un minimum d'efficacité. Ensuite au plan social, c'est l'apparition dans les communes de regroupements associatifs qui se réapproprient les services délaissés ou négligés par les mairies, les repensent et y identifient de pôles d'activités génératrices de revenus. Ce sont ces deux stratégies qui, se situant au centre de la problématique de la gestion communale en crise, donnent leur contenu à certaines expériences de participation populaire en oeuvre dans les communes, que l'on se propose d'interpréter dans la présente communication.

L'exemple choisi, est celui des regroupements associatifs de jeunes qui prennent en charge les activités de salubrité, la gestion des infrastructures publiques, l'animation multiforme des Comités de Développement, tels qu'il en existe notamment dans les communes d'Abobo, Port-Bouet, Biankouma, Sinfra et Soubré.

L'objectif visé, est de montrer que dans le cadre général de la gestion de services municipaux en crise, les modèles participatifs en oeuvre, consacrent l'émergence de nouvelles identités et statuts sociaux et en puissance, de nouveaux pôles de pouvoir au sein de la société civile. Et que les stratégies que ces nouveaux pôles sociaux développent de même que celles que mettent en oeuvre les pouvoirs institués, par certains aspects de leurs logiques conflictuelles (latentes ou manifestes), participent, toutes, à l'évolution des relations de pouvoirs dans la ville.

CRISE, DYSFONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX ET REAJUSTEMENT DE PRATIQUES INSTITUTIONNELLES ET SOCIALES

La crise qui frappe les communes, revêt un double aspect structurel. Elle tient d'abord aux contraintes inhérentes aux communes elles-mêmes (manque de dynamisme dans la mobilisation des ressources locales, inefficacité des services techniques, environnement économique et social défavorable). Mais elle tient également à l'emprise de l'Etat qui enlève à la décentralisation tous ses effets financiers et, aux communes, l'expression de leur pleine autonomie dans ce domaine. Sont particulièrement en cause, le contrôle d'Abidjan, jugé contraignant et excessif par les maires et l'unicité de caisse dont le maniement souffre toujours d'après ceux-ci, d'une procédure administrative longue et complexe qui provoque des difficultés de trésorerie dans les caisses des communes.

[1] Loi n°80-1180 du 17 octobre relative à l'organisation municipale modifiée par la loi n°85-578 du 29 juillet 1985.

Il y a donc des pesanteurs à la fois techniques, structurelles et financières qui, dans un contexte de crise économique, fragilisant l'expérimentation d'une gestion plus rapprochée de collectivités locales, sont à l'origine du dysfonctionnement généralisé des services municipaux. Ce dysfonctionnement, s'est illustré entre autres, par la prolifération de déchets et de poubelles sauvages à travers la ville, l'enherbement des sites et la dégradation généralisée des infrastructures collectives. La question particulière des déchets s'est avérée d'autant plus préoccupante qu'elle concerne un domaine important des activités des mairies. On estime (S. Touré, 1993) en effet que la production des déchets dépasse 0,5 kg par personne et par jour, dans la plupart des villes de Côte-d'Ivoire et que leur élimination n'engloutit pas moins de 40 à 50% des budgets communaux.

Dans les communes rurales nouvelles où l'expérience de gestion n'est pas encore acquise, les structures qui existent manquent simplement d'être performantes. Dans les communes de l'agglomération abidjanaise, où *Ash International* hérite des services de *SITAF* tombée en faillite, il s'écoule plusieurs mois au cours desquels, les ordures s'accumulent dans les rues au grand dam des populations urbaines d'Abidjan.

La faillite dans la gestion des ordures ménagères dans les communes et les problèmes généraux de salubrité et de qualité de l'environnement et du cadre de vie urbains constituant une des plus patentes démonstrations de l'échec des politiques de gestion urbaine jusque-là poursuivies, les autorités municipales sont amenées à rechercher des méthodes plus efficaces de d'administration, ou à rechercher les moyens, comme ils disent, de "*gérer mieux et autrement*". Dans cette optique, la prise en charge par les populations de certaines activités antérieurement dévolues aux services techniques municipaux apparaîtra comme une des options de la nouvelle doctrine de gestion municipale qui semble être à l'ordre du jour dans les milieux des décideurs et autres experts, quoique de façon encore imprécise dans la pratique. Et ici, ce sont les jeunes citadins qui, à travers leurs associations professionnelles, se constitueront dans les nouvelles et anciennes communes, comme les principaux acteurs de cette participation populaire.

LES ASSOCIATIONS DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : EMERGENCE ET TYPOLOGIE

Face au dysfonctionnement des services municipaux, la réaction populaire très localisé et sans être une réaction de masse, s'avérera toutefois socialement significative. Elle se manifeste à travers des initiatives de jeunes : issues, des couches populaires les plus défavorisées et au sein desquelles la crise sévit avec un maximum de sévérité, jeunes travailleurs en proie au chômage, jeunes diplômés sans emploi, jeunes déscolarisés prématurément jetés à la rue et désoeuvrés, jeunes ruraux piégés par le mirage de la ville etc... De taille variable, ces groupes émergent selon deux modalités de formation. Au début, ils se constituaient à la suite de campagnes de sensibilisation menées par les services d'hygiène publique créés au sein de l'administration municipale ou par des organisations bénévoles d'action sociale, particulièrement actives dans les communes : Le désir de se soustraire au chômage, à l'interminable attente d'un hypothétique emploi dans le secteur formel et au désoeuvrement, auxquels les jeunes sont condamnés dans les villes, constituent autant de ferments qui favorisent l'émergence de ces groupes. Ces groupes apparaissent au gré de processus sociaux et d'organisation relativement contrastés, ils se prêtent bien à un essai typologique fondé sur quelques critères de discrimination.

De la *COJEVOE* (Coopérative des Jeunes Volontaires à l'Entreprise dans la commune de Biankouma, aux multiples groupes de coopérateurs regroupés au sein d'une structure fédérative *AGEPOMA* (*Association Générale pour la Précollecte des Ordures Ménagères d'Abobo*), en passant par les groupes coopératifs opérant dans les communes de Soubré, Sinfra et Port-Bouët, la distinction n'est autre que celle existant entre les regroupements associatifs formels, informels et mixtes. Mais en plus de critère d'organisation structurelle qui permet de les distinguer, il existe d'autres critères tels que l'activité et le mode de rémunération du travail. Les groupes formels se présentent comme des entités relativement structurées, ceci traduisant chez elles un souci manifeste d'efficacité et d'organisation : adoption d'un statut et d'un règlement intérieur ; mise en place d'une équipe de direction hiérarchisée ; définition de pôles de responsabilités individuelles et collectives ; l'établissement d'un contrat d'entreprise en bonne et due forme, liant les coopérateurs aux structures techniques de la mairie et dont les principales clauses concernent aussi bien l'objet du service, que les

modalités de collaboration éventuelle et les conditions de financement ou de rémunération du travail à accomplir. Les cas de figure achevés de regroupements informels, concernent des organisations coopératives de taille plus réduite que dans le cas précédent (4 à 6 personnes). C'est le fait d'individus qui conviennent de former un groupe de coopération au sein duquel ils ne seront liés que par les relations pratiques de travail, tout en restant institutionnellement autonomes par rapport aux structures municipales.

Les individus qui s'insèrent sur le champ des activités communales selon une approche d'organisation intermédiaire ou mixte, quant à eux, combinent certains aspects des deux modes de structuration précédents : regroupement sur la base d'une cooptation mutuelle en vue d'entreprendre ensemble une activité, après obtention d'une autorisation de la part des autorités municipales. Les activités de prédilection des différents groupes coopératifs concernent les travaux d'assainissement et d'entretien des espaces et des infrastructures communs ou publics de la commune. Mais les choix d'activités sont variables d'une option générale à une option spécifique d'activité. Dans ce dernier cas, l'activité de précollecte semble être l'activité la plus sublématique de ces association de Jeunes.

Dans la commune de Sinfra tout comme dans celles de Port-Bouët, Soubré et Abobo, les coopératives s'occupent spécifiquement de la précollecte et accessoirement de la collecte des ordures ménagères. A Biankouma, le Cahiers des Charges de la *COJEVOE* qui agit contractuellement sur le terrain, énumère une large gamme de services de ramassage d'ordures ménagères et de déchets solides, d'entretien des lieux publics et des infrastructures communales que la mairie réalisait jadis en régie : entretien des abords des rues, des réserves administratives et des espaces verts ; nettoyage des caniveaux, des buses et de l'abattoir; balayage de l'artère principale et des rues secondaires, du marché et de la gare routière etc....

Chaque option d'activité comporte son mode de rémunération et engage des contributions sociales différentes. Il y a deux modes de rémunération du travail. Un mode que l'on pourrait qualifier de formelle, en ce sens qu'il emprunte les voies d'un rapport de travail expressément formalisé et l'autre, d'informel, parce que reposant sur l'engagement des populations qui sont partie prenante, par leur adhésion, aux opérations que mènent ces associations coopératives. Le premier (cas de Biankouma) repose sur les accords contractuels de rétribution conclus avec l'autorité municipale. Annuellement, la mairie dégage pour la coopérative, un budget global de fonctionnement comprenant en partie, les frais de rémunération payables mensuellement aux guichets de la Recette Municipale, et en partie les frais d'acquisition et de renouvellement de matériels de travail. Le second (la grande majorité des cas) repose sur les contributions directes des ménages abonnés aux prestations des groupes de précollecte ou de collecte qui enlèvent les ordures ménagères, à domicile. Ces contributions varient selon les communes et portent sur des sommes très modiques. Dans certaines communes, leur montant est fixé à 75 francs par semaine et par ménage (Sinfra) ou varie de 50 à 150 francs selon le standing du quartier (Abobo, Port-Bouët). A Soubré, le coût d'abonnement des ménages est fonction du type d'abonnement souscrit : 100 francs par mois et par ménage, pour trois passages hebdomadaires de ramassage ou 200 francs par mois et par ménage, pour six passages hebdomadaires. Soit dans tous les cas à Soubré, 25 francs en moyenne par semaine de précollecte. Il s'agit donc, hormis le cas exceptionnel de la coopérative des jeunes de Biankouma et de Port-Bouët, où les gains sont plus substantiels, variant de 10.000 et 25.000 francs par mois, pour la majorité de ces coopératives, les revenus sont moins que modestes. Avec 25 francs par ménage et par semaine de travail les précollecteurs d'une des trois coopératives de la commune de Soubré, déclarent ne gagner en moyenne que 2000 francs par mois.

Mais les conditions générales de travail qui se résument chez toutes les coopératives, à l'usure trop rapide des outils au difficile renouvellement des équipements, à la pénibilité du travail et à la faiblesse des revenus, sont à l'origine, bien souvent, de l'intervention des organisations extérieures d'appui qui fournissent soutien financier, équipements légers et parfois encadrement. Cette intervention a l'avantage d'assurer ainsi pour une grande part, la survie de ces coopératives qui, toutes, ne sauraient autrement survivre à leur situation de réelle précarité. Il reste qu'au-delà de leurs stratégies respectives d'insertion sur le champ des assignations des pouvoirs locaux, de leur mode d'organisation et du type de rapport institué entre elles et les autorités municipales, ces regroupements obéissent à une même dynamique d'évolution : n'obéissant pas à des principes figés, ils seraient susceptibles d'évoluer éventuellement vers une tendance qui ferait d'eux, des entités mieux

organisées pour plus d'efficacité et surtout reconnues comme partenaires sociaux à part entière, autant par les autorités municipales et par la société dans son ensemble.

C'est précisément ici, dans leurs rapports globaux à la société, et plus particulièrement aux pouvoirs d'État délégués aux maires, que ces organisations de jeunes - tout comme les autres associations horizontales ayant parallèlement émergé ces dernières années sur l'échiquier socio-politique et socio-économique dans le pays - présentent un intérêt sociologique certain. Elles sont la manifestation d'une évolution des pratiques et des rapports socio-institutionnels d'autant plus significative qu'elle tend à se construire sur des bases nouvelles dans les communes et dans un contexte socio-politique nouveau.

Que des prestataires de services ou tout autre opérateur économique d'intérêt privé, interviennent auprès des collectivités locales pour s'adjuger des contrats de travaux que la mairie réalisait en régie ce n'est pas cela qui est nouveau. Ce qui l'est en revanche, c'est à travers ces mouvements sociaux, la montée en puissance de la société civile mue en l'occurrence par une volonté participative. Tout se passe comme si, avec la crise que traverse l'Etat et, par ricochet, les communes, et surtout avec les remises en question politiques et sociales des systèmes établis auxquelles cette crise a donné libre cours, la société civile dans sa tentative de *"ressourcement par la base"* (R. Lemarchand 1993), donne des signes de s'ouvrir aux jeunes. Ainsi à partir des initiatives qui les mènent à agir dans et sur la ville, ceux-ci accèdent à une échelle de valorisation statutaire, identitaire et d'intégration sociale. Mieux, organisés pour agir là où les mairies ont fait preuve de faillite, ils acquièrent pleinement la conscience d'eux-mêmes et de leurs organisations, en tant que *pouvoirs* de fait (ou en devenir); mais aussi pouvoirs susceptibles de s'ériger par revendication, en *contre-pouvoirs* d'origine populaire (brigades de ramasseurs d'ordures ménagères, équipes sécuritaires chargées du gardiennage des édifices publics, groupes de promotion et d'animation socioculturelle au sein des *Comités de Développement* des quartiers (*CDQ*) et des villages etc. ; pouvoirs ou contre-pouvoirs dont l'existence irait de pair, avec celle des pouvoirs qu'incarnent les populations participantes qui pourvoient aux revenus des jeunes et les groupes de pression qui, agissant bénévolement dans les communes au profit des oeuvres d'intérêt collectif, leur apportent appui technique, matériel, financier voire moral.

Dès lors, l'on peut s'interroger sur l'avenir de ces pouvoirs en devenir ou établis. Leur irruption sur le champ des compétences et des assignations institutionnelles est-elle porteuse d'un nouveau *contrat social* de participation populaire dans la gestion des municipalités, au risque de voir les maires ou plutôt les élus qu'ils sont, y perdre un peu de leur légitimité vis-à-vis de l'opinion qui proteste déjà (*"c'est aux maires qu'ils revient d'enlever les ordures ménagères..."*) ; et qui verrait dans l'avènement de ce contrat social, matière à contestation de leur pouvoir désormais érodé (*"à quoi cela sert-il d'avoir un maire, s'il ne peut pas assurer les services pour lesquels il a été élu...?"*). Ou au contraire, ces formations seront-elles sans lendemain, emportées qu'elles pourraient être, soit par leurs propres contradictoires soit par la récupération politique et le télescopage d'intérêts contradictoires : luttes de revendications statutaires et identitaires, affrontements pour la redistribution du pouvoir ou de parcelles de pouvoir entre groupes d'acteurs ou d'intérêts sociaux organisés, c'est-à-dire entre différents pouvoirs, jouant sur le champ socio-urbain de crise.

La réponse à ces questions ne peut être immédiate. elle s'inscrit tout naturellement dans la durée qui porte tous ses processus de transformation sociale naissants et dont l'expression, par conséquent, n'est pas encore suffisamment élaborée. Toutefois, derrière le jeu des acteurs sur le terrain et autour de la problématique d'une *gestion partagée* de services municipaux, se profile déjà en filigrane, un *jeu contradictoire de pouvoirs :* Si à partir des *rôles sociaux ou économiques* dans lesquels, les groupes associatifs de jeunes marquent leur place en tant que groupes d'acteurs sociaux (ou en tant que pouvoirs), l'Etat d'une manière générale et les pouvoirs municipaux locaux en particulier, mettent en oeuvre une stratégie dont les hésitations et les ambiguïtés sont en contradiction avec l'idéal d'une décentralisation soucieuse de susciter une nouvelle dynamique des communautés locales. Une telle contradictoire traduit avant la lettre, ce jeu d'affrontement entre pouvoirs dans la ville.

GESTION MUNICIPALE, GROUPEMENTS ASSOCIATIFS ET STRATEGIES DE POUVOIRS

Les chemins d'une construction statutaire, identitaire et de pouvoir chez les jeunes citadins.

Avec la crise économique et ses conséquences sociales et politiques disions-nous tantôt, la société offre de nouvelles possibilités aux jeunes. Ces jeunes souvent issus des couches urbaines les plus défavorisées et qui, après des cursus scolaires prématurément écourtés ou chaotiques, peinent à déboucher sur les voies d'une insertion sociale normale. Jadis confinés à la marge de la société, ils sont invités aujourd'hui à se détourner des chemins battus et à se rendre *utiles* à la société. Avec la crise, c'est donc tout naturellement que resurgissent certains paramètres et certitudes qui alimentent couramment l'idéologie et la problématique de l'intégration des jeunes citadins, victimes du "*mal-développement* ", tels que : retour formel des jeunes à la terre, exaltation de l'initiative personnelle et de la *micro-entreprise* et tout récemment, *de l'auto-emploi* dans le secteur informel.

En tout état de cause, il est indéniable que par leur implication sur le terrain, les jeunes conquièrent de nouveaux espaces d'inscription sociale et identitaire : poussés à saisir les opportunités qui s'offrent à eux, ils empruntent les chemins d'une sanction sociale positive qui, tout en achevant de construire leur statut et leur identité détermine leur pouvoir. Cet acquis statutaire n'apparaît donc pas comme une valeur octroyée, mais comme le produit d'une conquête ou plus exactement d'une *praxis*, en ce sens que cette valeur se mesure à l'aune d'initiatives et d'actions fondatrices sur le terrain et dont le reste de la société saisit pleinement la visibilité et l'utilité. Cela passe ici par une capacité d'endurance propre à tout esprit pionnier dont font preuve ces "*soldats de la salubrité*" - pour reprendre les termes d'un des précollecteurs d'une coopérative d'Abobo - qui s'engagent résolument à l'exercice de ces "*petits métiers*" généralement tenus en mépris par la population, pour ce qu'ils peuvent rapporter comme revenus.

Cela passe aussi par : une capacité d'initiative à travers des campagnes de sensibilisation des populations dans leur langue aux questions d'hygiène publique, les amenant ainsi à adhérer aux opérations de précollecte et de collecte qu'ils mènent; une capacité créative et d'innovation qui apporte des solutions originales inspirées des opportunités qu'offre l'environnement local, aux problèmes à propos desquels, les services techniques municipaux avaient semblé manquer visiblement d'inspiration[2].

Cela passe encore par la reconnaissance implicite dont ces groupes associatifs bénéficient de la part des institutions extérieures (représentations diplomatiques, ONG, fondations, clubs services etc..) qui marquent cela par des appuis matériels et financiers qu'elles leur octroient. Or aux yeux des tenants des appareils du pouvoir d'État, ces groupes n'ont pas encore, semble-t-il, accédé au statut de véritables interlocuteurs, autant que le laisse entrevoir, l'ambiguïté des politiques de décentralisation ou de gestion participative qu'ils mettent en oeuvre et qui, s'apparente à une stratégie de conflits face à d'autres pouvoirs.

Décentralisation, ambiguïté des politiques officielles de participation et conflits de pouvoirs

La décentralisation municipale obéit à des impératifs, politique et technique. Elle fonde l'efficacité administrative sur une politique de gestion à la fois plus rapprochée des collectivités locales, capable de susciter des initiatives à la base et de se traduire notamment par le développement d'une demande sociale qui s'adresserait directement aux pouvoirs locaux. Il n'en va pas véritablement ainsi de la décentralisation opérée en Côte-d'Ivoire, autant que permettent de l'affirmer les politiques officielles concrètement suivies sur le terrain par les pouvoirs centraux

[2] Par exemple, à partir de l'exploitation de la notion de "*poubelle familiale*", recyclage de pots de peinture de récupération en poubelles qui, distribuées à des prix modiques aux familles adhérentes, permettent une plus grande maîtrise des déchets ménagers dès leur lieu de production; ou dans cette même optique, l'invention systématique de l'outillage faisant défaut, permettant de gains en performance dans le travail de ramassage, telle que la conception et la mise au point d'une charrette à quatre roues par la coopérative *EIDA* dans la commune d'Abobo, plus pratique et capable d'enlever une quantité de déchets plus importante que ne pouvaient le faire les brouettes de bien trop faible capacité que cette équipe utilisait auparavant. Cas enfin, des jeunes coopérateurs de Soubré qui tirent le meilleur parti de la débrouillardise et du savoir-faire artisanal, en fabriquant des poubelles à usage familial, à partir des pneumatiques de récupération, qui ont beaucoup de succès auprès des ménages.

d'État ou par les pouvoirs locaux. Cela tient à des raisons politiques et à l'atavisme d'un système administratif au caractère "*jacobiniste*" (R. Lemarchand, 1993) bien connu.

En effet, depuis et malgré la réforme de 1980, il semble qu'il n'y ait pas encore de convergence entre les maires et l'autorité de tutelle centrale, sur ce qu'il conviendrait de faire en matière de décentralisation. A l'empressement des maires à voir s'instaurer une décentralisation chargée de plus d'autonomie pour eux, la réponse du Ministre : "*l'autonomie n'est pas l'indépendance* ". Mais, le modèle ivoirien de décentralisation ne pose pas seulement un problème simplement technique, mais aussi un problème d'ordre politique. La notion et le projet de *participation* ou de *décentralisation administrative*, sont indissociablement liées aux exigences libérales et démocratiques de l'heure qui leur servent nécessairement de base. Or ce modèle, hérité du temps du régime du parti unique, dont la seule voie d'intégration sociale s'opère sur la base de réseaux clientélistes qui créent politiquement des obligés, semble pour l'instant, peu encline à évoluer vers un système libéral et décentralisé. Le ressourcement de la société civile ne pouvant s'opérer qu'à partir de la mise en échec du clientilisme politique, n'y a-t-il par là, dans une telle stratégie, crainte de voir, en un système libéral et véritablement décentralisé, la fécondation de solidarités horizontales et la libération de ressources dont là conjugaison ne pourrait être que productrice de promouvoir ou de contrepouvoirs et d'expression de la citoyenneté (cf. Diouf 1994). Ensuite dans l'application des mesures de décentralisation au niveau des structures locales de décisions, c'est aussi la même tendance à l'ambiguïté des pratiques que traduit l'ostracisme dans lequel sont tenus la plupart des groupements associatifs oeuvrant dans les communes. Apparemment, les autorités municipales ne voient le rapport qu'ils pourraient entretenir avec les groupes associatifs de jeunes opérant dans leur commune qu'au travers de l'aide financière et matérielle que ceux-ci pourraient être amenés à leur adresser éventuellement. Aussi, l'argument invoquant les *contraintes financières* est-il souvent, bien trop vite utilisé, par ces autorités pour justifier l'absence d'une politique formelle de participation ou d'association des initiatives horizontales dans la stratégie globale de gestion des communes.

En vérité, la justification de cette absence est d'ordre politique. Elu désormais par les populations et non choisi par les pouvoirs politiques centraux auxquels il aurait seuls des comptes à rendre, le maire a tendance aujourd'hui, à fonder sa légitimité sur la représentation que l'opinion se fait de sa mission qui fait de lui le *responsable* officiel de la gestion de la ville. En sorte que déléguer cette mission d'une manière ou d'une autre, à des groupes issus de la société civile, serait se delégitimer vis-à-vis de cette opinion si prompte à dire : "*le maire ne fait pas son travail et c'est la population qui le fait à sa place*". Ceci équivaudrait également à susciter contre soi-même, un vote-sanction au moment des élections et l'émergence de contre- pouvoirs susceptibles de précipiter une chute politique.

CONCLUSION

Pour conclure, les villes ivoiriennes apparaissent aujourd'hui comme un lieu privilégié où se développent de stratégies sociales et institutionnelles induites par la crise. La crise économique qui a conduit à la contestation et à la remise en question des systèmes de gestion politique et administrative jusque là en vigueur, a généré la montée en puissance de la société civile, phénomène dont attestent les nombreux groupements associatifs agissant sur et dans la ville, tout comme toutes les autres solidarités horizontales (d'obédience politique, professionnelle, syndicale etc.) qui se construisent loin des réseaux clientélistes habituels. Même s'il reste encore aux politiques de décentralisation administrative et de participation populaire à s'affirmer sur le terrain, les tendances sociologiques lourdes observées montrent comment, la crise de l'Etat en tant que pouvoir et autorité, trouve sa traduction sociologique dans un principe catalyseur de l'apparition de nouveaux acteurs sociaux. Ces acteurs, à partir de nouvelles pratiques et de nouveaux espaces sociaux fondateurs dans lesquels ils s'inscrivent, construisent leur identité et leur statut pour s'instituer comme de véritables pouvoirs en face d'autres pouvoirs sociaux ou institutionnels. Ces dynamiques sociales donnent ainsi leur contenu et leurs traits significatifs aux transformations sociales qui travaillent de l'intérieur la société urbaine en Côte-d'Ivoire. Transformations dans lesquelles, les stratégies individuelles (ou individualistes) rejoignent les stratégies de groupes, pour façonner cette évolution, déjà largement mise en chantier, des rapports de pouvoirs dans la ville africaine.

BIBLIOGRAPHIE

APDU/CO, 1994 - *Coopérer avec les collectivités locales. Journée-Débat* , Paris 9 septembre 1994.

DCGTx, 1993 - *Programme sectoriel urbain 1995-1999*, document de synthèse, juin 1993.

CITES UNIES DEVELOPPEMENT - *Compte rendu des Journées Internationales de Yamoussoukro sur le thème "Municipalités et développement économique*, Ministère de la Coopération et du Développement Urbain.

KAKADIE (Y.G.), 1993 - *Intérêt du comité national de salubrité publique pour la privatisation . in Séminaire régional USAID/RPCI sur le thème de la "Privatisation des services municipaux et la participation communautaire locale* ,Abidjan, 17-19 mai 1993.

KOUADIO SIE (J.M), 1993 - *Responsabilités des collectivités locales dans la gestion des déchets dans la cadre d'un marché privatisé*, Séminaire régional USAID/RPCI - *La Privatisation des services municipaux et la participation communautaire locale* , Abidjan, 17-19 mai 1993.

LEMARCHAND (R.), 1994- *Pouvoir local et capital social : les aléas de la décentralisation*, USAID/PMD Régional Conférence sur " Construire la confiance entre les populations et les instituions locales. Abidjan, 22,-25 mars 1994 .

MESSE (W.)et GBA (M.), 1993 - *Expérience de la privatisation de la collecte et du ramassage des déchets solides dans la commune de Biankouma*, Séminaire régional USAID/RPCI La Privatisation des services municipaux et la participation communautaire locale Abidjan, 17-19 mai 1993.

ORI (B.), 1992 - *Les chemins ambigus de l'individualisation. Itinéraires abidjanais. (Études de cas dans les milieux sociaux précarisés)*, en collaboration (Groupe d'études et de Recherches sur l'individualisation - Côte-d'Ivoire). Communication à la Table Ronde du GIDIS-CI sur "Crise et ajustements structurels : les dimensions sociales et culturelles", (Bingerville, 30 novembre - 2 décembre 1992).

ORI (B.), 1993 - *Étude sur la privatisation de services municipaux dans les communes de Côte-d'Ivoire*, rapport de consultation. ORSTOM- USAID, Abidjan, septembre-octobre 1993.

ORI (B.), 1993 - *Crise, gestion municipale et participation populaire ou jeux de pouvoirs dans la ville, quel avenir ? (Quelques éléments d'une problématique)*, centre Orstom de Petit Bassam, Nov. 1993, 9 p. multgr.

STEPHEN (S.), 1983 - L'Afrique Jacobine, *Territoire*, numéro 4, Paris, février-mars 1983.

TOURE (S.),1993 - *Résultats préliminaires d'une enquête sur la capacité et la volonté des administrés à payer les services de collecte des déchets solides dans leur commune*, ENSTP, Yamoussoukro in Séminaire régional USAID/RPCI La privatisation des services municipaux et la participation communautaire locale Abidjan, 17-19 mai 1993.

QUESTIONS A PROPOS D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DE QUARTIERS COURT CIRCUITE

LE DIFFICILE PASSAGE DE L'ANCIENNE À LA NOUVELLE APPROCHE

Annie Manou SAVINA

CHRONOLOGIE ET CONTEXTE

Dans les années 1970 les solutions privilégiant les gros investissements, faisant appel aux financements extérieurs et à des montages institutionnels centralisés sont adoptées par le gouvernement ivoirien et financées par les bailleurs de fonds (modèle ivoirien).

1970 Début des études sur l'assainissement d'Abidjan Choix du système collectif de type séparatif

1975-1981 Premier projet d'assainissement d'Abidjan ; construction de collecteurs primaires et secondaires en amont

1978-1985 Deuxième projet d'assainissement d'Abidjan : nouvelle tranche de construction de collecteurs primaires et secondaires; la lagune sert d'exutoire aux collecteurs.

A partir des années 1975 les financements extérieurs diminuent et progressivement de nouvelles idées sont développées par les bailleurs de fonds dans les projets de développement: technologies à faible coût, participation des habitants, plus grande implication du secteur privé dans la fourniture des services et renforcement des structures municipales par rapport aux administrations centrales. Ces nouvelles idées et façons d'aborder les projets urbains ont pour objectif d'atteindre les plus pauvres, les non desservies .... C'est dans ce contexte qui a évolué par rapport aux années 1970 qu'est défini le projet protection de l'environnement d'Abidjan.

1990 Troisième projet: protection de l'environnement d'Abidjan: construction d'un émissaire en mer . Ce projet pose le problème des zones d'habitat non raccordées qui concerne 65% de la population de la ville d'Abidjan et la totalité de la population des villes secondaires. Le troisième projet d'un montant total d'environ 50 millions de US$ (environ 15 milliards de FCFA avant dévaluation) attribue US$ 100 000 (environ 30 millions de FCFA avant dévaluation) pour un projet pilote d'assainissement (réseaux de faible diamètre) qui permettrait de tester des solutions pouvant s'appliquer aux quartiers non raccordés. Cependant seuls les systèmes par réseau restent envisagés dans le document de projet.

1993 la ligne de crédit attribuée pour un projet pilote d'assainissement n'est pas encore utilisée et la clôture du projet de protection de l'environnement approchant le responsable du projet (Banque mondiale) demande au Groupe régional de l'Eau et de l'Assainissement (GREA/AO, projet financé par le PNUD et exécuté par la Banque mondiale) de formuler un projet.

- Février 1993 Redéfinition du projet pilote par le GREA
- Mars1993.... Discussions entre les différents partenaires pour la définition et le site du projet
Réalisation dans les quartiers précaires de Port-Bouët d'une enquête de "Volonté de payer " pour une amélioration de l'assainissement (eaux usées) auprès de la population
- Janvier 1994 Dévaluation du franc CFA et mise en place par les bailleurs de fonds des "Fonds spéciaux de Développement" destinés à la réalisation immédiate de projets ayant un objectif social
- Mai 1994. La Caisse Française de Développement (CFD) à la recherche de projets
- Juillet 1994. Projet d'amélioration des quartiers précaires de Port-Bouët financé par la CFD
- Août 1994. Début des travaux du projet pilote à Port-Bouët.

LE PROJET PILOTE : LA DEFINITION DU PROJET

Conflits autour de la définition du projet pilote (et autour du modèle)

Banque mondiale: le projet de protection de l'environnement d'Abidjan propose de tester une solution technique par réseau de faible diamètre qui permettrait de raccorder les secteurs d'habitat des quartiers populaires et de rentabiliser ainsi le réseau collectif.

Après discussions avec la mission de la Banque mondiale le Groupe régional de l'Eau et de l'Assainissement (GREA) propose une redéfinition de la composante projet pilote, une note d'orientation servant de base de discussion avec les partenaires est rédigée : au point de vue technique les solutions assainissement autonome seraient proposées en plus d'un réseau d'assainissement simplifié et le projet comprendrait aussi des volets approvisionnement en eau potable assainissement et drainage. Au point de vue méthodologique il est proposé de présenter au choix des populations des quartiers concernés différents domaines d'intervention (approvisionnement en eau, assainissement, drainage) et de leur faire supporter une partie des coûts d'investissement et les frais d'entretien des équipements réalisés. Le montant de la composante projet pilote d'assainissement simplifié pourrait également être augmenté (jusqu'à 500 000 US$ soit 150 millions de FCFA).

La Direction et Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) a préparé un projet pilote d'assainissement par réseau simplifié concernant le quartier de Grand Campement à Koumassi; le financement de ce projet pourrait provenir du troisième projet de développement urbain (PDU3), une autre possibilité serait aussi la ligne de crédit pour le projet pilote du projet Protection de l'environnement à Abidjan. Ce quartier est installé sur une plateforme de "recasement" en bordure d'un quartier de sociétés immobilières entièrement équipé en réseaux. De plus la DCGTx est le maître d'ouvrage délégué du projet "Protection de l'environnement d'Abidjan" et contrôle l'utilisation des financements du projet.

Le ministère de la construction et de l'urbanisme (MCU), maitre d'ouvrage du projet, doit proposer au bailleur de fonds une modification de la définition du projet pilote. Sur le plan technique, au cours des discussions entre le GREA et la Direction de l'Assainissement (MCU), il est convenu que le projet proposera plusieurs domaines possibles pour les réalisations mais conservera un volet réseau simplifié d'assainissement. Par ailleurs le MECU, dans le cadre de sa politique de restructuration, envisage une légalisation des quartiers par une première étape de paiement de la parcelle par les attributaires. L'épargne des ménages dans un premier temps serait ainsi utilisée pour la régularisation foncière et non pas pour participer à une amélioration des services ou la construction d'équipements. (Le foncier est-il incontournable quand il s'agit d'amélioration de quartiers précaires ? l'accession à la propriété est-elle la seule voie possible ?) Les discussions commencées en février 1993 ont abouti à une requête auprès de la Banque mondiale en septembre 1994; le projet proposé dans la requête est le premier projet défini en 1993 qui entre temps a trouvé un autre financement et est en cours d'exécution..

Discussions sur les sites du projet

la possibilité de rattraper la norme institutionnelle n'est pas encore donnée aux plus pauvres (et à une majorité d'étrangers)

Au cours d'une mission de la Banque mondiale à Abidjan il est convenu avec le ministre de la construction et de l'urbanisme que cette composante serait testée dans la commune de Port Bouet . Les raisons de ce choix sont d'une part l'importance des travaux dans cette commune avec la construction de l'émissaire en mer qui ont entrainé un certain nombre de désagréments dans la vie quotidienne des habitants de la commune. En fait les travaux ont permis des rencontres fréquentes entre le maire de cette commune et la mission de la Banque mondiale. Le maire de Port-Bouët a déjà de plus, draîné, dans le passé, plusieurs financements pour la réalisation de projets pilotes dans les quartiers d'habitat précaire de la commune . Il existe également dans la commune une ONG, qui a été impliquée dans les précédents projets pilotes, ce qui aux yeux des bailleurs de fonds constitue un atout

(cette ONG est pourtant très liée à la mairie de Port Bouet; le secrétaire général est en même temps le conseiller juridique du maire).

Les techniciens du MECU restent assez réservés sur le choix de la commune de Port-Bouet, celle-ci ayant déjà bénéficié de financements importants pour l'amélioration de la situation dans les quartiers précaires.

La DCGTx a réalisé un atlas des équipements des quartiers précaires. Les quartiers sont tous juridiquement illégaux et la majorité sont construits en bois. Ils font l'objet d'un classement : les quartiers qui pourront faire l'objet d'une légalisation foncière et les quartiers qui seront démolis à terme, leur emplacement devant être réaffecté à d'autres usages; le quartier de Vridi-canal datant de la période de construction du port d'Abidjan est ainsi prévu pour l'emplacement d'une future usine à gaz. Trois des quartiers proposés pour le projet pilote sont des quartiers qui ne feront pas l'objet d'une légalisation foncière. Pour la DCGTx si ces quartiers font l'objet du projet seuls des aménagements légers devront être réalisés. La DCGTx a de plus travaillé sur un projet pilote dans un quartier précaire en voie de légalisation à Koumassi..

LE PROJET REALISE

Il est finalement réalisé sur un financement de la CFD le projet reste élargi à différents domaines (approvisionnement en eau, pavage de voies, réseau simplifié d'assainissement, assainissement autonome) les site des réalisations est défini par la mairie de Port Bouet il n'y a pas de participation de la population des quartiers concernés ni pour le choix du type d'équipement à réaliser, ni pour une participation à l'investisement initiale. La façon d'entretenir les équipements réalisés n'est pas abordée.

Le projet est finalement réalisé dans un temps très court ce qui correspond à l'objectif du bailleur de fonds et de la mairie. La requête présentée en septembre 1994 par le MECU à la Banque mondiale a peu de chance d'être acceptée.

LES QUESTIONS SOULEVEES

Le foncier (la restructuration) est-il incontournable? L'accession à la propriété est-elle la seule voie possible ? n'est ce pas un moyen d'exclusion de la majorité des habitants vivant en habitat précaire? L'inertie du gouvernement ivoirien (ministère de la Construction et de l'Urbanisme) s'explique-t-il par le refus d'adopter un autre modèle? les quartiers précaires ne sont pas la priorité parmi l'ensemble des quartiers non légalisés, non équipés de la ville. Le débat dure depuis plus de 15 ans. Des plateformes provisoires, des opérations de restructuration avec des tentatives de recouvrement d'une partie des coûts pour financer les équipements sont entreprises mais restent marginales par rapport aux opérations d'urbanisme essentiellement entreprises aujourd'hui par des privés et pour des catégories relativement aisées.

Aide est-elle synonyme de réorientation des politiques? le risque de voir annuler la ligne budgétaire attribuer au projet pilote a certainement jouer pour l'envoie de la requête à la Banque mondiale beaucoup plus que l'accord sur une nouvelle méthode d'approche pour l'aménagement des quartiers précaires. Les contradictions entre discours et pratiques du côté des bailleurs

Il y a une remise en cause du modèle chez les bailleurs mais sur plusieurs points le discours est en contradiction avec la pratique :

• meilleur accès aux ressources pour la majorité mais services urbains le plus souvent basés sur une haut technicité, demandant des financements importants (que ne peuvent négliger les bailleurs). Les projets à l'échelle locale et l'assainissement autonome sont-ils compatibles avec des financements importants?

• Appauvrissements des appareils centraux mais financements des bailleurs au niveau des appareils centraux temps d'appropriation des projets (réaliser des "investissements durables") et temps de décaissement courts. Il n'existe pas de savoir faire pour partir des demandes des

communautés, que tous les gouvernements qu'ils soient centraux ou locaux prétendent d'ailleurs connaître.

Si la concertation devient le moyen d'aménager les quartiers défavorisés le gouvernement local pourra difficilement faire marche arrière; mais sont-ils prêts à composer avec d'autres légitimités? dans l'exemple de Port-Bouët avant l'obtention du financement la participation fait partie du discours, est jugée indispensable, après l'obtention des financements le temps est devenu trop court pour la prendre en compte. Le souci de l'échéance électorale va dans le même sens que la nécessité d'utiliser dans un délai d'un an les fonds spéciaux de développement.

MODELE ET TYPES D'HABITAT A LOYERS MODERES A ABIDJAN : L'ETAT PROPOSE, LES HABITANTS ET LES CONSTRUCTEURS DISPOSENT...

Christelle SOUMAHORO

INTRODUCTION

A partir de 1950, la ville d'Abidjan enregistra une croissance démographique très importante[1] sous l'influence de courants migratoires nationaux et internationaux. Le plus grand nombre put se loger dans un type d'habitat rudimentaire, produit par le secteur privé et appelé usuellement "cour commune". La spécificité de cette cour, toujours d'actualité, est d'abriter, sur une même parcelle de terrain, plusieurs familles de locataires qui se partagent les sanitaires et un espace multifontionnel à ciel ouvert : la cour.

Compte tenu du développement, parfois anarchique, de cet habitat et de la pression sans cesse croissante de la demande en logements, le nouvel État ivoirien décida, après l'indépendance, de promouvoir un modèle de qualité, axé sur le confort, dans le champs de l'habitat à loyer modéré. Le choix de ce modèle n'était pas neutre; il devait, en effet, permettre à l'habitat de participer d'une image florissante de la capitale tout en améliorant le cadre de vie des familles abidjanaises.

La promotion de ce modèle s'effectua à travers des opérations immobilières bénéficiant de l'aide de l'État. L'arrêt de ces opérations à partir de 1980 pose, dès lors, la question du devenir du modèle d'habitat étatique. Les logements construits dans le cadre des opérations immobilières se posent-ils toujours comme les uniques garants du modèle? Le modèle inspire-t-il, au contraire, de nouveaux constructeurs ?

Après avoir retracé les conditions de la promotion du modèle d'habitat étatique, notre communication évoquera, donc, son devenir à partir des années 80. Notre analyse s'appuiera sur une enquête de terrain menée de 1991 à 1992 auprès d'occupants - près de 200 chefs de familles ont été interrogés dans plusieurs quartiers de la ville - et de constructeurs de différents types d'habitat à loyers modérés.

LA PROMOTION D'UN MODELE D'HABITAT AXE SUR LE CONFORT

La conception du modèle

Après 1945, la puissance coloniale soucieuse d'assurer un cadre de vie "décent" à un certain nombre de ses administrés, prit l'initiative de construire des logements. Trois types d'habitat furent livrés, le caravansérail[2], l'immeuble et le pavillon. En dépit de leur différence morphologique, ces types d'habitat présentaient tous trois des éléments de confort. Ceux-ci résidaient, notamment, dans la présence d'équipements tels que les douches et les W-C, le raccordement à l'eau et à l'électricité. Le premier type d'habitat disposait de sanitaires collectifs, tandis qu'ils étaient individuels pour les deux derniers.
Des opérations immobilières de la puissance coloniale, tout comme celles des pouvoirs publics en France, au début du vingtième siècle, il resta " un type d'habitat et de logement qui servira à arrêter les normes dans ce domaine, ainsi qu'une première définition morphologique qui fera modèle au cours de la période suivante."[3]

En effet, la conception du "bon logement" pour le nouvel État ivoirien va s'élaborer, comme naguère, sur la notion de confort et deux des trois types d'habitat livrés précédemment, le pavillon et l'immeuble, en seront les supports.
Une première source de confort doit être offerte par la salubrité du logement. Des matériaux durables tels que le parpaing de ciment et la tôle fourniront une protection contre les infiltrations d'eau et l'humidité en même temps qu'une résistance à l'incendie. Pour atténuer l'effet de rayonnement des

[1] De 1950 à 1970 le rythme de croissance s'élevait à 10-11% par an, ce qui correspondait à un doublement de la population tous les sept ans.
[2] A. MANOU SAVINA (1989) : 310-317, évoque de manière détaillée ce type d'habitat qui est constitué de plusieurs logements entourant une cour à ciel ouvert.
[3] J-P. FLAMAND (1989) : 140.

tôles, les pièces seront équipées de faux-plafond. Des ouvertures dans les pièces principales et une courette à ciel ouvert permettront la circulation de l'air et de la lumière. Enfin, un degré d'équipement minimal sera assuré par le raccordement du logement aux réseaux viaires et la présence des équipements afférents : douche, W-C, évier, lavoir et lavabo.
Une seconde source de confort doit être offerte par l'intimité du logement. Ainsi, dans un logement conçu à sa taille, la famille disposera-t-elle d'une complète autonomie et liberté par rapport au voisinage. Les équipements et pièces humides - dont la cuisine - seront individualisés (raison pour laquelle le modèle du caravansérail avec équipement collectif ne sera pas retenu). Enfin, les pavillons en bande, seront séparés les uns des autres, par des murs de clôtures permettant d'être à l'abri des regards.

La production du modèle

Seule une petite partie des fractions moyennes avait pu accéder aux logements confortables - mais en nombre restreint - de la puissance coloniale. Le nouvel État voulait, désormais, faire grand et beau pour tous; en conséquence, un appareil de production permettant de produire du logement à grand échelle fut mis en place[4].
Deux sociétés immobilières, la SOGEFIHA (Société de Gestion Financière et de l'Habitat) et la SICOGI (Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière) furent chargées de produire des logements en opération groupées. Par la suite, le dispositif de production du logement se trouva renforcé : furent crées successivement, une structure de collecte et de gestion des fonds publics alloués à l'habitat, l'OSHE (Office de Soutien à l'Habitat Économique), une structure d'équipement des terrains urbains, la SETU (Société d'Équipement des Terrains Urbains) et enfin, une banque de l'habitat, la BNEC (Banque Nationale d'Épargne et de Crédit). Cette dernière fusionna avec l'OSHE.

L'appareil de production, ainsi renforcé, permit la livraison d'environ 5.000 logements par an entre 1971 et 1977[5].
Cependant, ce dernier fut mis en difficulté à partir de 1973. En effet, à cette période, il commença à connaître des dysfonctionnements internes[6] tandis que la détérioration de la conjoncture internationale (liée à la première augmentation du prix du pétrole) rendit difficile l'octroi de crédits à long terme et à faible intérêt. En 1975, la Caisse centrale de coopération économique se retira du financement du logement. Enfin, en 1980 l'État affecté dans son budget par une série de facteurs (en particulier la baisse des cours du café et du cacao, l'augmentation du ratio du service de la dette) se désengagea de la production de logements. Ces différents phénomènes eurent un impact négatif croissant sur la production; en 1978, la SOGEFIHA, qui ne pouvait plus rembourser les prêts consentis, n'eut plus les moyens ni l'autorisation de continuer à construire[7]; en 1979, la SICOGI livra sa dernière opération importante de logements sociaux.

La diffusion du modèle

Les sociétés immobilières, soumises à un cahier des charges sévère, livrèrent des logements garants d'un certain confort tout en présentant des loyers abordables[8].
A ce titre, les logements économiques purent constituer, pour les instances officielles (mais également pour les médias), la référence, le modèle[9], en matière d'habitat à loyer modéré.

---

[4] Pour plus de précisons relatives à l'appareil de production voir Ph. HAERINGER (1985) ou, encore, M. DJAMAT-DUBOIS, N. KOUAMÉ, N. ALOKO (1983).

[5] Pendant cette période, l'étude des perspectives décennales (1978) : 256, note que "l'aide de l'État aux sociétés immobilières revêt des aspects multiples et variés" dont des "subventions totales des VRD par l'OSHE-BNEC, l'exonération de la TVA, les avances de trésorerie, les prêts à moyens ou long terme à des taux d'intérêts préférentiels".

[6] B. CONTAMIN et Y. FAURÉ (1990) : 213-215, évoquent, dans ce cadre, les difficultés de la SOGEFIHA.

[7] Sur le devenir de cette société voir B. CONTAMIN et Y. FAURÉ : 213-215, op. cit.

[8] Selon Ph. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU SAVINA (1987) : 220, en 1982, le loyer d'un logement économique de 2 pièces à Yopougon pouvait s'élever à 13.000 fcfa, tandis que celui d'un logement de 2 pièces dans une cour commune d'Adjamé pouvait atteindre 15.300 fcfa.

[9] Il en fut de même au Sénégal où, d'après A. OSMONT (1980) : 105, les logements en opérations groupées "deviennent des modèles" qui "en tant que tels, (...) assument alors partiellement un rôle idéologique, en fournissant l'image de ce que doit être la vie du citadin."

Si modèle il y eut, sa diffusion ne put, cependant, se faire à une échelle très importante. En effet, les logements, en quantité appréciable par rapport à d'autres métropoles d'Afrique de l'ouest[10], ne représentaient pourtant, en 1980, que 20% du parc[11]. L'habitat de cour, "contre-modèle" resta, ainsi, l'habitat prédominant.
Par ailleurs, en dépit de leur loyers modérés et de leur caractère social, les logements accueillirent d'abord des travailleurs du secteur moderne disposant non seulement d'un salaire régulier mais d'un revenu parfois élevé. Il n'y eut donc pas "de logements décents pour tous"[12] mais seulement pour certains !

Si, les opérations immobilières ne purent supplanter, voire éliminer l'habitat de cour et loger le plus grand nombre, elles eurent néanmoins un impact certain dans la ville. En premier lieu, elles constituèrent, de véritables quartiers (outre des logements, un certain nombre d'équipements collectifs, en particulier des écoles et des marchés, furent construits) qui marquèrent le paysage abidjanais à l'instar du quartier des affaires dit "Petit Manhattan" et des quartiers résidentiels. Elles participèrent ainsi d'un projet urbain caractérisé par une forte volonté de modernisation des infrastructures et de l'habitat.
En outre, en faisant accéder au "bon logement" des catégories moyennes particulièrement revendicatrices en matière de cadre de vie[13], les opérations immobilières contribuèrent au projet social de l'État : celui de promouvoir des familles, au demeurant bien intégrées au milieu urbain, vers un mode de vie moderne.

Ce bilan relativement positif porté sur l'adéquation entre un certain nombre d'objectifs (explicites ou implicites) liés au modèle et les résultats concrets, ne doit, cependant, pas occulter le problème de son devenir souligné par la mutation spatiale du parc de logements économiques.

LE LOGEMENT ECONOMIQUE PARTAGEE: UN TYPE D'HABITAT QUI TRADUIT LA DENATURATION DU MODELE

Mais où est donc passé le confort ?

En effet, on assiste, surtout à partir des années 80, à une dégradation d'un certain nombre de logements - en particulier dans les logements en bande faisant partie du patrimoine locatif de la SICOGI - consécutivement à des pratiques sous-locatives : les attributaires des logements accueillent sous leur toit un ou plusieurs cohabitants, d'origines diverses, en contrepartie d'un loyer mensuel. Une chambre est allouée à chaque occupant supplémentaire tandis que les sanitaires et la cuisine sont utilisés collectivement.

Certains locataires officiels - notamment ceux des immeubles - se contentent de sous-louer leur logement sans le transformer mais en modifiant la fonction des pièces; ainsi, le salon peut-il, par exemple, devenir une chambre dévolue à la location.

Cependant, d'autres locataires - dans les logements en bande - entreprennent de modifier leur logement afin d'en augmenter la capacité d'accueil : deux pièces peuvent être crées, à partir d'une seule, par l'édification d'une cloison verticale séparant la pièce en son milieu; des murs peuvent être détruits pour faire reculer les limites des pièces initiales et en accoler de nouvelles ; celles-ci peuvent empiéter sur l'espace imparti à la cuisine et à la cour ou déborder sur le trottoir. (voir figure n°1 en annexe).

Les réaménagements du logement et sa sur-occupation remettent en cause son confort initial. La surface totale, dont disposaient initialement les premiers occupants, est considérablement réduite ; l'entretien des sanitaires utilisés collectivement laisse à désirer. La circulation de l'air et la lumière sont rares dans les logements qui ont accueilli des pièces supplémentaires débordant sur la

---

[10] Selon B. BLANC, F. CHARBONNEAU, R. PARENTEAU (1991) : 10, le parc abidjanais comporte un peu plus de 60.000 logements alors que le parc dakarois, d'après A. OSMONT : 97, op. cit., n'en comporterait pas plus de 25.000. A Douala, selon P. CANEL, Ph. DELIS, Ch. GIRARD (1984) : 14, les logements construits par les sociétés immobilières ne revêtent "qu'un caractère anecdotique" hormis une opération de 7.500 logements économiques lancée dans les années 80.
[11] Chiffres donnés par M. PREVOST (1985) : 26.
[12] Tel que le prévoyait le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme, dans son allocution, lors de l'ouverture des Journées mondiales de l'Urbanisme en 1969.
[13] Le caractère revendicateur de ce groupe est, notamment, souligné à plusieurs reprises par J-L.VENARD (1978).

cour ou impliquant sa disparition ; quant aux pièces ainsi construites, elles sont minuscules et rudimentaires : elles ne comportent aucun revêtement (de sol ou mural) et il n'existe, parfois, aucune fenêtre.

A travers la pratique de la sous-location, apparaît l'image d'un habitat ayant perdu son caractère mono-familial[14]. Le logement économique devient un "logement économique partagé" et se rapproche ainsi de la cour commune tant par le caractère collectif des espaces que par l'aspect rudimentaire des nouvelles constructions.

Le confort remis en question par des "conjoncturés" [15]

La sous-location est pratiquée par des chefs de famille présentant différents profils.

Ce sont d'anciens salariés du secteur moderne, aujourd'hui retraités ou au

chômage ; leur revenu a donc considérablement baissé ou est devenu inexistant. Notons que leur situation actuelle est directement liée à la crise économique. En effet, en période de croissance, ces chefs de famille jouissaient d'un emploi stable mais avec la récession, sont arrivés licenciements et mises à la retraite anticipée[16].

Ce sont, aussi, des veuves, des divorcées et des "deuxième bureau" abandonnées[17], ne pouvant plus compter sur l'aide financière de leur partenaire masculin. Dans la nécessité de se prendre en charge, certaines de ces femmes exercent une activité qui leur assure de faibles revenus.

Ce sont, enfin, des travailleurs du secteur moderne ou informel aux revenus réduits ou instables. Pour les premiers, le salaire apparaît comme insuffisant, relativement à l'augmentation de leurs dépenses (notamment des charges liées à l'agrandissement de la famille) ; quant aux autres, ils ne peuvent compter que sur des revenus incertains liés au type d'activité qu'ils exercent : petits commerçants, manoeuvres occasionnels.

Notons que ce dernier groupe n'a pas le profil requis pour être candidat au logement économique; en effet, dans le cadre de son attribution, sont privilégiées la stabilité du revenu et l'appartenance au secteur moderne. De fait, ces habitants atypiques ne se sont jamais présentés devant la commission d'attribution des logements. Ils ont obtenu celui-ci par l'entremise d'un parent au profil requis ayant déposé une candidature officielle. Décédé, ou s'étant retiré au village à sa retraite, ce parent leur a "légué" le logement.

Si les chefs de famille présentent des profils différents, une constante leur est cependant commune ; ils disposent d'un revenu mensuel faible, qui se situe majoritairement en deçà de la barre des 60.000 fcfa[18]. Cette faiblesse de revenus est liée directement - comme nous l'avons souligné plus haut - ou indirectement - stagnation des salaires, difficultés de trouver ou de maintenir des activités fortement rémunératrices, impossibilité de recourir à l'aide des proches et obligation de se prendre en charge - à la mauvaise conjoncture économique. Ainsi, les chefs de famille se définissent-ils, avant tout, comme des "conjoncturés" dont le revenu s'avère insuffisant pour qu'ils puissent s'acquitter de leur loyer.

Craignant les représailles d'une société gestionnaire "qui ne s'intéresse qu'à son loyer" et qui "vide facilement ses locataires quand ils sont mauvais payeurs", ces chefs de famille trouvent un revenu d'appoint en sous-louant leur logement tout en continuant de l'habiter[19]. S'élevant au

---

[14] Le logement n'est plus occupé uniquement par les membre d'une seule famille fut-elle élargie.

[15] Expression née dans la mauvaise conjoncture économique et utilisée pour désigner des populations connaissant des difficultés financières.

[16] M. LE PAPE, C. VIDAL (1986) évoquent amplement ces salariés du parc de logements économiques victimes de la crise économique.

[17] Le "deuxième bureau" désigne une femme ayant une relation durable et intime avec un homme marié. Avant la récession économique, ces liaisons extra-conjugales fleurissaient mais, en période de crise, beaucoup d'hommes n'ont plus les moyens financiers de les entretenir.

[18] Ces chiffres nous ont été communiqués dans le cadre de notre enquête en 1991/92.

[19] Si, à notre connaissance, M. DJAMAT-DUBOIS, N. KOUAMÉ, N. ALOKO : 112 et 127, op. cit., ont été les premiers à signaler l'existence de cette sous-location partielle du logement économique, M. LE PAPE, C. VIDAL : 64, op. cit., ont été les premiers à la relier à une pratique d'habitant, en mal de ressources. Cette forme de sous-location est très différente de la sous-location totale du logement évoquée par B. BLANC, F. CHARBONNEAU, R. PARENTEAU : 23 et 42, op. cit., ou encore par Ph. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU SAVINA : 219, op.cit. En effet, dans ce dernier cas, le locataire officiel, logé ailleurs, sous-loue entièrement son logement à des fins d'accumulation.

minimum à 8.000 fcfa, les gains tirés de la sous-location, représentent donc une aide indispensable pour payer tout ou partie du loyer. Ces gains permettent même - dans le cas d'accueil de plusieurs sous-locataires - de couvrir des postes de dépenses supplémentaires tels que l'eau ou l'électricité.

Réduire leur confort pour accroître leurs revenus, tel a donc été le choix des candidats à la sous-location[20].

Evaluation du modèle à partir de la perte du confort

Ce choix s'est fait sous la contrainte; en témoignent les regrets ou doléances exprimés à la suite de la perte du confort : "je voudrais avoir une cuisine mais je ne peux plus car la place me manque : j'ai transformé la cuisine en chambre"; "je ne m'habitue pas à vivre dans un logement comme celui-là ; avant, je vivais dans un logement coquet".

Cette nostalgie du confort montre que sa disparition n'est pas consécutive au fait qu'il soit considéré comme superflu par les habitants. Il y a eu, plutôt, perte du confort car celui-ci s'avère incompatible avec des pratiques visant à apporter des transformations définitives - de structure ou de fonction - du logement pour en élargir la capacité d'accueil[21].

Outre les "logeurs", d'autres habitants, en transformant un logement qui s'avère "trop petit", ont dû, dans le même temps, renoncer au confort ; c'est le cas, par exemple, de Narcisse Y.[22] dont le logement SICOGI de trois pièces accueille un groupe domestique de quatorze personnes puis un atelier de fabrication de sandales. "Entre la fabrique et le groupe domestique, les pièces (....) ont beau avoir été transformées de manière à ce que toute la surface disponible soit récupérée et utilisée, elles sont saturées au point que les déplacements y sont malaisés."[23]

Le modèle d'habitat peut donc être critiqué non sur son apport en confort mais sur le caractère sélectif de cette valeur. En effet, seule la famille nucléaire [24], pour laquelle la taille du logement reste suffisante peut bénéficier d'un confort durable. C'était passer, dès lors, outre les spécificités et contraintes de la famille abidjanaise composée d'un groupe domestique élargi puis à la recherche d'activités lucratives telles que la sous-location ou le travail à domicile.

LA COUR PRIVATISEE : UN TYPE D'HABITAT QUI S'INSPIRE DU MODELE

Un effort en faveur du confort

Si le confort disparaît ici, il réapparaît ailleurs. Ainsi, est-il intégré, par des constructeurs privés, dans des logements à "petits loyers"[25] se trouvant dans les zones non densifiées et périphériques[26] de la ville. Construits en matériaux durables, les logements sont regroupés - par six à dix - sur une même parcelle de terrain; ils forment ainsi une construction que nous avons dénommée "cour privatisée"[27]. Cette appellation paraît judicieuse compte tenu de la particularité des aménagements qui comportent des analogies avec la cour commune, évoquée plus haut, tout en s'en démarquant. (voir figure n° 2 en annexe).

---

[20] Leur nombre n'est pas évalué à ce jour, mais on peut imaginer l'ampleur du phénomène quand on sait que chaque licencié, veuve, divorcée ou toute autre personne en difficulté financière (et il en existe en période de crise!) représente un candidat potentiel à la sous-location partielle de son logement.

[21] Cette incompatibilité entre confort et transformations du logement n'a pas manquée d'être évoquée dans la récente étude de K. ATTAHI, B. LOUKOU, Y. BAZIN (1992).

[22] Evoqué par M. LE PAPE, C. VIDAL : 54, op. cit.

[23] Idem : 54.

[24] Le logement social où qu'il se trouve (en Afrique ou en Occident) a été d'abord conçu pour celle-ci et "sanctionne", de fait, les autres modes de regroupements; cela fera dire à J. MAGLIONE (1994) : 194 et 196, que " le logement social n'aurait (....) cessé dans l'ombre de vouloir nucléariser les familles" et pour cause il est difficile de "caser" autre chose qu'une famille nucléaire "dans la morphologie rétrécie ou astringente des surfaces du logement social où chaque mètre carré est attribué au compte-gouttes des individus".

[25] Ils peuvent être inférieurs à 10.000 fcfa en 1992.

[26] Seules, ces zones offrent encore des terrains à prix abordables en raison de leur localisation excentrée et (ou) de leur sous-équipement.

[27] Comme nous l'avons souligné dans notre rapport, C SOUMAHORO (1993) : 11-14, les zones peu densifiées de la ville accueillent aussi bien des cours privatisées que des cours communes. Nos relevés de l'habitat existant, dans un certain nombre de ces zones montrent, cependant, que le taux d'accroissement des premières est supérieur à celui des secondes. Aussi, s'il n'existe à ce jour aucun chiffre permettant de quantifier le phénomène -jusqu'alors méconnu- des cours privatisées, on peut néanmoins affirmer, qu'il prédomine dans un certain nombre de zones non densifiées.

En effet, la concession privatisée, tout comme la cour commune, comporte plusieurs logements locatifs implantés sur la même parcelle de terrain. Cependant, ceux de la cour commune ouvrent sur l'espace cour central multifonctionnel[28] partagé par l'ensemble des locataires, alors que chaque logement de la concession privatisée ouvre sur une courette individuelle délimitée par un mur de clôture. C'est dans cette courette qu'ont lieu, désormais, toutes les activités domestiques. Pour la préparation des repas, peuvent y être édifiées des petites pièces servant de rangement aux ustensiles et d'abri en cas de pluie.

D'autre part, dans les cours privatisées, les sanitaires font l'objet d'une "dé-collectivisation" : ils peuvent soit être individuels et internes au logement soit, comme dans les cours communes, être regroupés dans des dépendances et être utilisés par plusieurs familles ; cependant, dans ce dernier cas, le nombre d'utilisateurs est inférieur à celui des cours communes[29].

Enfin, dans les cours privatisées reliées aux réseaux viaires, chaque locataire a la possibilité d'avoir un compteur d'eau et d'électricité personnel. Dans les cours communes, par contre, il n'existe qu'un unique compteur d'eau et d'électricité, appartenant généralement au propriétaire de la cour.

La cour privatisée offre donc, comparativement à la cour commune, une privatisation progressive de l'espace et des équipements afférents. Elle se rapproche, dès lors, du logement économique dont les aménagements - compteurs, sanitaires, cuisine et courette - sont individuels.

Des aspirants au confort

Ce type de cour répond à une demande spécifique, celle d'une population qui rejette la vie en cour commune et aspire à un confort qu'entraîne la privatisation de l'habitat.

De la cour commune, cette population ne retient que la saleté des parties collectives, le manque d'espace, la queue devant les sanitaires le matin, le bruit, l'exposition au regard de l'autre : "dans ce genre de cour, si tu manges du sable tout le monde connaît !". Mais, est surtout dénoncée une des conséquences de ces différentes nuisances : "les palabres"[30]. En effet, on "fait palabre" avec un voisin que l'on ne supporte plus car on le juge trop bruyant, trop sale, trop lent : "il dure[31] dans la douche", trop curieux : "il s'occupe de la vie des autres".

A l'inverse, la cour privatisée isole chaque occupant de son voisin. Ainsi, a-t-il le loisir d'apprécier la tranquillité et la liberté qu'apporte le fait d'être "chacun dans son chacun"[32] et "seul sur son compteur".

La recherche du confort, basée sur une privatisation de l'espace, peut-être reliée à un certain profil socio-économique.

Les cours privatisées sont occupées par des chefs de famille ivoiriens, dont la majorité est composée de salariés du secteur moderne ; ceux-ci sont jeunes et sont arrivés récemment - dans les années 80 - sur le marché du logement. Si leur revenu est stable, il est cependant limité ; il oscille, en effet, majoritairement entre 60 et 89.000 fcfa.[33]

Cette population, bien intégrée au milieu urbain par l'emploi mais aussi par l'expérience de la vie citadine (certains sont nés à Abidjan, d'autres y habitent depuis plus 10 ans ; d'autres, encore, sont arrivés plus récemment mais ont résidé dans une ville de l'intérieur), aspire à un cadre de vie offrant un minimum de commodités de type moderne, telles qu'elles sont proposées par le logement économique. Cependant, celui-ci s'avère désormais inaccessible puisque le parc est aujourd'hui saturé et que la production en est stoppée.

Ces exclus du parc public, limités dans leurs revenus, se tournent dès lors vers le secteur privé, à la recherche d'un produit de substitution. Proche, par ses aménagements, du logement économique

---

28 Servant de lieu de préparation et de prise des repas mais aussi de lieu de séchage du linge, de repos et d'espace de jeu pour les enfants.

29 Selon A. MANOU-SAVINA (1995) : 146, dans les cours communes, "la construction du nombre de sanitaires (...) ne dépend pas du nombre de personnes prévu sur la parcelle" si bien que l'on peut compter jusqu'à 33 personnes par douche et 99 pour un W-C. Dans les cours pivatisées, si le nombre de sanitaires peut, également, être inférieur à celui des habitations (et donc des habitants), cette distorsion tend, cependant, à se réduire.

30 Expression qui signifie "querelles".

31 Le verbe "durer" signifie passer beaucoup de temps à faire quelque chose.

32 Version abidjanaise de l'expression "chacun chez soi".

33 Ces chiffres nous ont été communiqués dans le cadre de notre enquête en 1991/92.

tout en proposant des loyers accessibles, la cour privatisée leur apparaît comme une possibilité de logement convenable.
Un seul inconvénient, peut-être, à ce type d'habitat : sa localisation dans des quartiers excentrés qui peut entraîner une augmentation des frais relatifs aux déplacements journaliers; en particulier, ceux occasionnés par l'emploi. En réalité, ces difficultés sont contournées de différentes manières par les travailleurs : certains salariés du secteur moderne ont trouvé des emplois dans leurs communes de résidence ; d'autres bénéficient d'une prise en charge partielle du poste "transport" par leur employeur.

Evaluation du modèle à partir de la demande en confort

La production des cours privatisées montre que le modèle d'habitat étatique est ici implicitement reconnu même s'il est ré-interprété[34]. Cette pérennité du modèle est assurée grâce à des constructeurs privés mais surtout grâce à des habitants sensibles à la valeur de confort qu'il véhicule. La sensibilisation au confort s'est effectuée de manière progressive chez les citadins : elle a été autorisée par la prégnance du modèle à travers une production s'étalant sur une vingtaine d'années, mais aussi à travers le soutien constant des médias décriant les types d'habitat non conformes au modèle.
Réussir à donner le goût du confort aux citadins - en particulier aux salariés bénéficiant jusqu'alors d'un accès privilégié au logement économique - telle a été l'une des incontestables conséquences de la diffusion du modèle d'habitat.
Dès lors, la cour commune, perçue comme un "contre-modèle", pouvait certes, demeurer et "pour longtemps la forme dominante de l'urbanisation abidjanaise"[35] mais non plus l'unique ! La cour privatisée apparaît, en effet, comme une alternative nouvelle au logement. Elle tire amplement parti à la fois du besoin de confort et de la pénurie aggravée de logements économiques depuis le début des années 1980.

CONCLUSION

Entre 1963 et 1979, l'Etat contribua financièrement à la mise en place d'un dispositif permettant la production de logements à loyers modérés, dits économiques. Ces logements, d'inspiration occidentale et d'assez bonne qualité constituèrent un modèle d'habitat axé sur le confort.

En 1980, face à la diminution des financements extérieurs et au désengagement de l'État, la production de logements s'arrêta.

L'action de l'Etat, dans le champs de l'habitat, a eu des résultats non négligeables : les logements économiques forment un parc dont l'étendue est exceptionnelle pour l'Afrique de l'ouest et accueillent un nombre conséquent de citadins aux revenus stables. De surcroît, conformément aux voeux de l'État, le modèle d'habitat axé sur le confort a participé tant d'un projet urbain que de société en assurant la modernisation des espaces et des modes de vie.

Ce bilan, relativement positif, ne doit cependant pas masquer la crise actuelle du modèle. En effet, à la crise de production du logement économique en 1979 a succédé, à partir des années 80, une crise dans son utilisation : au détriment de son confort initial, le logement économique est transformé en "logement économique partagé" dans le cadre de l'accueil de sous-locataires. La disparition du confort n'est pas relative à son inanité mais au fait qu'il s'avère incompatible avec un besoin de conquérir le maximum d'espace habité à des fins de rentabilité. En effet, la pratique de la sous-location partielle du logement est génératrice de revenus. Elle vise à compenser leur diminution, voire leur absence, depuis la récession économique des années 80.

Ainsi, le modèle d'habitat axé sur le confort n'est-il pas remis en cause tant qu'il s'adresse à des habitants qui peuvent faire primer cette valeur sur la densification du logement.

Cette valeur de confort est à l'origine des cours privatisées, habitat locatif à loyers modérés qui constitue, à partir des années 80, un "ersatz" de logement économique. Ce type d'habitat, qui

[34] Si les cours privatisées intègrent certaines prestations, source de confort, elles en ignorent d'autres; ainsi le degré d'isolation thermique et acoustique est-il bas, la circulation de l'air à l'intérieur de la parcelle est-elle compromise par un degré de coefficient d'occupation du sol très élevé.
[35] Ph. ANTOINE, A. DUBRESSON, A. MANOU SAVINA : 265, op. cit.

s'inspire du modèle, est produit par des constructeurs privés. Ceux-ci répondent à une demande en confort exacerbée par l'arrêt des opérations immobilières.

La ré-appropriation du modèle d'habitat étatique par un secteur privé qui loge une majorité de locataires interpelle les professionnels de l'urbain et, surtout, les décideurs. Par le passé, ces derniers n'ont accordé que peu de soutien à la cour commune [36]. Qu'en sera-t-il, désormais, pour la cour privatisée ? Ce produit de substitution au logement économique, peut-il leur apparaître comme un nouveau type d'habitat non seulement à tolérer mais à promouvoir ?

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE (Ph.), DUBRESSON (A.), MANOU SAVINA (A.), 1987 - *Abidjan "côté cours"*, Karthala/ORSTOM, Paris, 274.p.
ATTAHI (K.), LOUKOU (B.), BAZIN (Y.), 1992 - *L'analyse des pratiques spatiales dans l'habitat économique à Abidjan*, CRAU-CRDI, Abidjan, 104 p.
BLANC (B.), CHARBONNEAU (F.), PARENTEAU (R.), 1991 - *Habitat économique : modernisation et promotion sociale à Abidjan*, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Montréal, 175 p.
CANEL (P.), DELIS (Ph.), GIRARD (Ch.), 1984 - *Construire la ville africaine : histoires comparées de chantiers d'habitation autoproduits à Douala et Kinshasa*, Adret, Paris, 308 p.
CONTAMIN (B.), FAURE (Y.), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire, l'histoire d'un ajustement interne*, Karthala-ORSTOM, Paris, 369 p.
DJAMAT-DUBOIS (M.), KOUAMÉ (N.), ALOKO (N.), 1983 - *Les logements économiques à Abidjan, une politique d'habitat du grand nombre en Côte-d'Ivoire* , CRAU, Abidjan, 188 p.
FLAMAND (J-P.), 1989, *Loger le peuple , essai sur l'histoire du logement social*, La découverte, Paris, 369 p.
HAERINGER (Ph.), 1985 - 25 ans de politique urbaine à Abidjan où la tentation de l'urbanisme intégral", *Revue politique africaine* , n° 17, Karthala, mars : 20-40.
LE PAPE (M.), VIDAL (C.), 1986, *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan 1979-1985*, ORSTOM/CNRS, Abidjan, 102 p.
MAGLIONE (J.), 1994, *Quartiers et cultures populaires face à la modernité et aux aménageurs*, PUG, Grenoble, 502 p.
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DE LA CONSTRUCTION, 1978, *Perspectives décennales d'Abidjan, rapport de première phase*, Abidjan, 456 p.
MANOU SAVINA (A.), 1985, *Politiques et pratiques urbaines à Abidjan*, Thèse de Doctorat de 3 e cycle, Université de Paris I, 1985, tomes 1 et 2, 445 p.
MANOU SAVINA (A.), 1989 - Éléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain, *Tropiques, lieux et liens* , ORSTOM, Paris, p. 310-317.
OSMONT (A.), 1980 - Modèles culturels et habitat. Etude de cas à Daka", *Anthropologie et société*, vol. 4, n°1, Université de Laval, p.97-73.
PREVOST (M.), 1985 - Politique de l'habitat: d'un âge à un autre, *Cités africaines*, n° 2, janvier-mars : 24-28.
SOUMAHORO (C.), 1993, *Analyse des filières de production de terrains urbains et de logement, Caractérisation des cours modernes* , AUA-DCGTx, Abidjan, 58 p.
VENARD (J.L.), 1978 - Pour un développement cohérent de la ville d'Abidjan, *Afrique industrie* , n°169, septembre : 53-66.

[36] Selon l'étude des perspectives décennales : 264, op. cit., ce type d'habitat n'a mobilisé que 17% des investissements publics dans la construction, entre 1973 et 1977, tandis que le logement social en a mobilisé 46%.

ANNEXE N° 1

PLAN D'UN LOGEMENT ÉCONOMIQUE

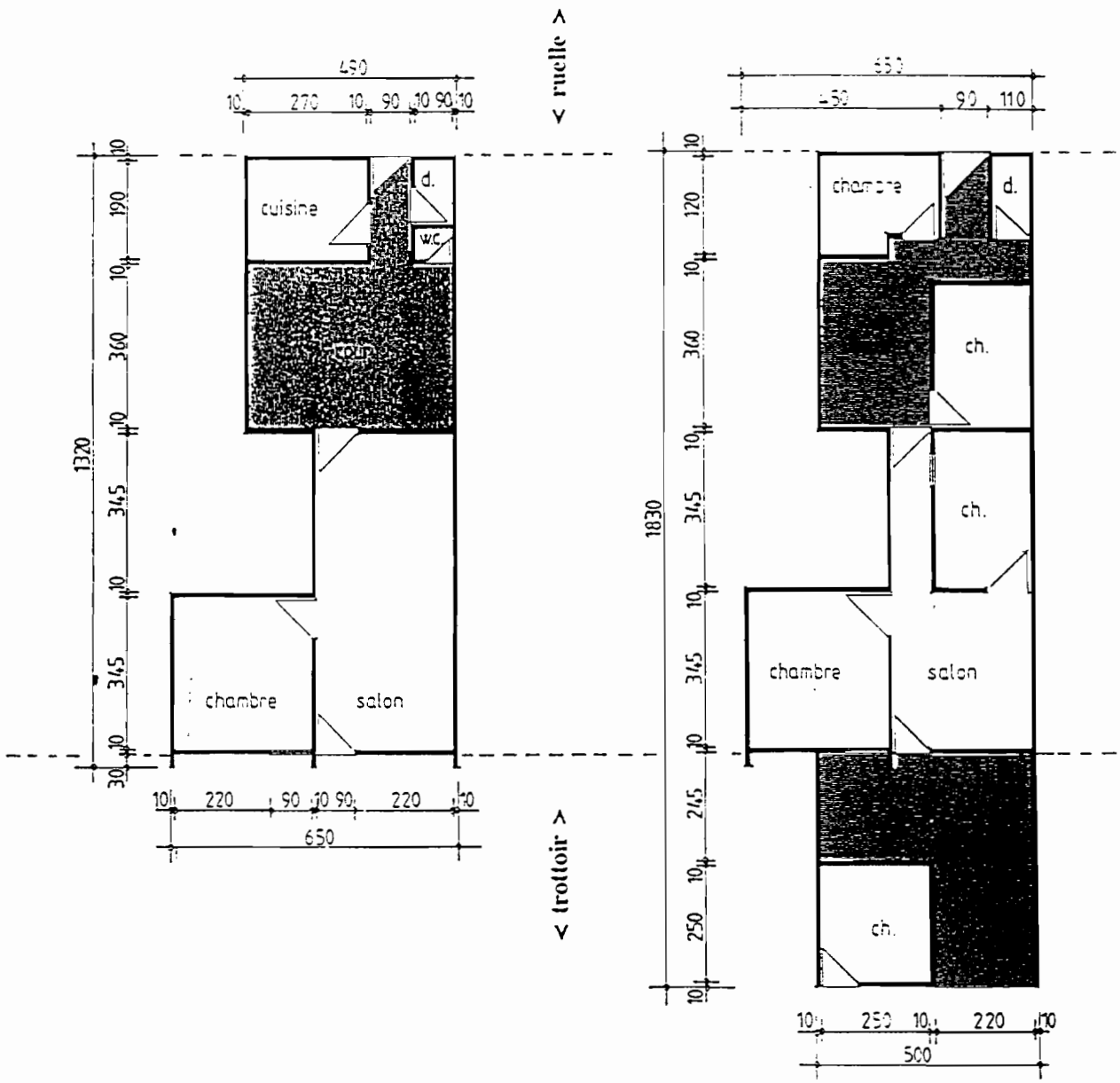

(avant transformations)

(après transformations)

ANNEXE N° 2

PLAN D'UNE COUR COMMUNE

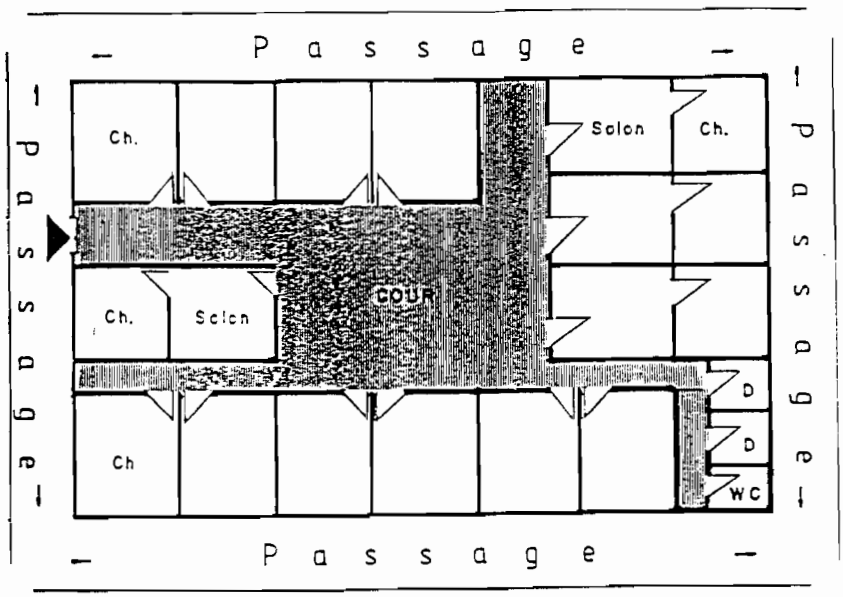

PLAN D'UNE COUR PRIVATISÉE

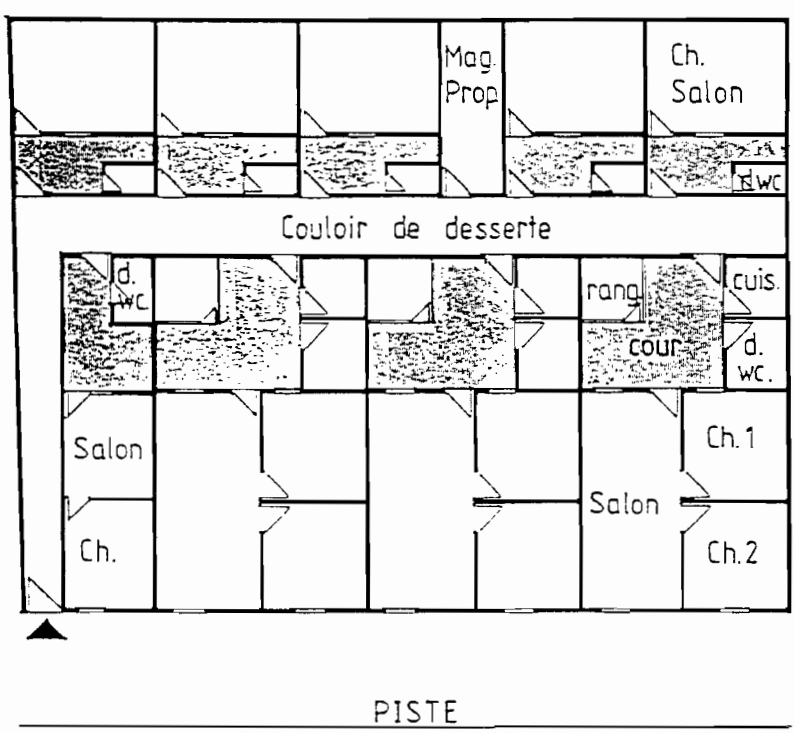

COLLECTIVITES AUTOCHTONES ET POUVOIR LOCAL : *CHRONIQUES VILLAGEOISES DES ELECTIONS MUNICIPALES ABIDJANAISES (1980-1990)*

Christine TERRIER

INTRODUCTION

Les années 1980 font assurément date dans l'histoire socio-politique de la Côte-d'Ivoire. Elles inaugurent l'ère de la décentralisation et de la démocratisation de la vie politique dont le PDCI-RDA[1] conserve cependant le monopole. A cet effet, 37 communes dites de plein exercice sont instituées sur l'ensemble du territoire national, dont dix pour la Ville d'Abidjan [2]. L'organisation d'élections "libres" tant à l'échelon national que local parachève la réforme politique[3]. Confier aux habitants de la cité la gestion de leurs propres affaires constitue l'objectif de la communalisation entreprise par le gouvernement ivoirien qui entend s'appuyer sur les "élites locales" pour faire de la commune un "pôle de développement". En 1980, le nouveau périmètre de la Ville d'Abidjan, désormais étendu aux zones péri-urbaines d'Abobo, Cocody et Yopougon, compte près d'un million et demi de ressortissants dont la population autochtone ébrié représente 2,5%[4]. En dépit de ce rapport démographique très défavorable, elle crée pourtant l'événement en ravissant, au terme d'élections semi-concurrentielles, 60% des municipalités de la Ville. Si certains observateurs voient dans ces résultats électoraux le reflet d'une sollicitude géopolitique du pouvoir d'Etat envers les Ebrié, d'autres, les intéressés, y voient assurément le fruit d'une conquête... Loin d'être antagoniques, ces deux interprétations pourraient renvoyer dans les faits à deux moments distincts mais constitutifs de l'événement politique de 1980. Examinons les deux moments du scénario proposé :

1- Les élections générales de 1980 (présidentielles, législatives et municipales) sont précédées par le renouvellement des structures de base du PDCI. A Abidjan, ces structures de base voient également leur nombre augmenter qui passe, pour les sous-sections du parti, de sept à dix. Chacune des dix circonscriptions électorales d'Abidjan est donc "couverte" par une sous-section PDCI représentée par un secrétaire général dont le critère de recrutement est alors profondément modifié. A l'issue des élections de juillet 1980, six des dix postes de secrétaires généraux de sous-section sont en effet pourvus par des Ebrié, notamment au Plateau, sous-section où la collectivité autochtone ne compte aucune localité, partant, aucun comité de base[5]. Que le seul jeu démocratique ait abouti à une telle représentation ethnique est peu probable, à moins d'envisager que l'ensemble du corps électoral concerné par ces élections ait de lui-même reconnu la légitimité d'une préséance territoriale de la collectivité autochtone[6]. A observer rétrospectivement les résultats des élections législatives et municipales, le poste de secrétaire général semble avoir été un poste-clé dans la poursuite de ces

---

[1] Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain. Créé en 1946, il devient à partir de 1951 le seul parti politique en Côte d'Ivoire.

[2] Jusqu'au 9 janvier 1978, date à laquelle la loi n° 80-07 porte institution de communes de plein exercice en Côte d'Ivoire, il existe deux communes de plein exercice (Abidjan, Bouaké) et six communes de moyen exercice où les fonctions de maires sont assurées par le préfet. Précisons que le statut dit de plein exercice dispose que le maire est élu, ce qui n'était pas le cas d'Abidjan ni de Bouaké où il était désigné par le Chef de l'Etat. C'est le 17 octobre 1980 que la loi n° 80-1182 porte statut de la Ville d'Abidjan qui est découpée en dix communes autonomes.

[3] Avant 1980, les députés étaient cooptés au sein d'une liste d'union nationale qui était soumise au plébiscite des électeurs.

[4] Selon un recensement effectué au 31/03/80, la population d'Abidjan était évaluée à 1.422436 habitants (La démocratie en actes, Fraternité Hebdo éd., doc non daté mais vraisemblablement édité en 1981). Quant au pourcentage de la population ébrié à cette date, il est proposé par l'auteur. Au terme du recensement de 1975, la population ébrié était évaluée à 31 380 ressortissants, soit 3% de la population d'Abidjan estimée à 951 216 habitants (ANTOINE et HERRY, 1983 : 377). Au recensement de 1988, le dernier en date, les Ebrié des dix communes d'Abidjan comptaient 48 174 ressortissants et représentaient 2,5% de la population totale d'Abidjan évaluée à 1 929 079 habitants (RGPH, 1988).

[5] Avant 1980, sur sept sous-sections, seules deux d'entre elles avaient pour secrétaire général un Ebrié.

[6] Ont pris part à l'élection des secrétaires généraux, les bureaux (composés de 5 membres) des différents comités de base, comités de quartiers et comités de villages, membres de la sous-section. C'est à l'issue du VIIè Congrès du PDCI-RDA (sept-oct. 1980) que les sous-sections sont érigées en sections du parti. Par ailleurs, ce n'est cependant pas sans heurts que le renouvellement des secrétaires généraux s'est effectué. A Adjamé, circonscription qui ne compte qu'un village ébrié, de violents incidents ont opposé les partisans du secrétaire général sortant, non-Ebrié, à ceux du candidat Ebrié Jean-Benjamin Amoa.

d'amènagement touristique de la Riviera. Ces villages péri-urbains situés à l'est d'Abidjan constituaient en effet les derniers obstacles rencontrés par l'administration dans cette zone d'extension de la ville. Obstacles qui, un an plus tôt, avaient conduit le Chef de l'Etat à engager le dialogue avec l'ensemble des Ebrié[13].

Au reste, les sacrifices concédés à "l'intérêt général" par les collectivités autochtones, pour reprendre les termes du ministre de la Construction et de l'Urbanisme, ne seraient pas vains. Elles pourraient à coup sûr bénéficier des retombées de ces réalisations, en termes d'infrastructures et d'aménagements urbains, puisqu'elles devaient être intégrées à la nouvelle trame résidentielle.

Dans la perspective de cet aménagement, dont le principe avait été arrêté dès 1965, le village de Blokosso, également concerné par l'opération (mais, de même que Cocody-village, compris de longue date dans le périmètre urbain d'Abidjan) avait été préalablement restructuré. Les anciennes habitations villageoises longeant la lagune avaient été détruites, pour faire place au tracé d'une voie lagunaire, et une partie des plantations lotie de manière à reloger, sur un site désormais conforme aux normes urbaines, les habitants déguerpis. Cependant, l'extension initiale du village décidée en 1957 n'était que partiellement réalisée. En 1970, Blokosso et Cocody demeuraient confiants dans la suite que le chef de l'Etat réservait à leurs requêtes entendues à Yamoussoukro deux ans auparavant. La perspective des importants flux touristiques que l'ensemble de ces installations devait draîner avait fini par gagner leur adhésion. Parsemé de paillottes qui permettraient le boire et le manger, le rivage lagunaire promettait dans ce schéma de devenir source de substantiels revenus pour ses riverains. Ancien village de pêcheurs, Cocody allait également pouvoir s'adonner à son activité traditionnelle sous le regard bienveillant des 500.000 touristes que le vaste complexe devait accueillir à l'horizon des années 1980. Car le projet, qui comportait des hôtels de luxe, des ports de plaisance, des terrains de golf, des résidences et des espaces verts, entendait également prendre en compte les "traditions africaines".

Cet aménagement débute dès 1970 avec la construction de la deuxième tour de l'hôtel Ivoire, pièce maîtresse de l'édifice. Ce projet n'est cependant pas long à s'essouffler. Peu à peu, et en dépit de quelques réalisations (Riviera Golf, Riviera II et III, Golf Hôtel), des parcelles de la Riviera sont concédées à des promoteurs immobiliers, privés et publics, confirmant la délitescence du projet initial. Dix ans plus tard, le rêve urbain auquel avaient fini par souscrire bon gré mal gré ces six villages ébrié, désormais regroupés au sein de la commune de Cocody, paraît résolument compromis. Les villages mesurent avec amertume la distance toujours plus grande qui les sépare du quartier résidentiel de Cocody qui lui n'a cessé d'être aménagé et embelli. A cette époque, aucun d'eux n'est bitumé et l'on comprend mal cette situation d'exception dont on recherche la clé dans les desseins présidentiels. Privés des bénéfices de l'urbanité, ces localités voient la ville s'étendre à leurs dépends et sans contrepartie. Les zones d'extension villageoise promises par l'Etat, à même de garantir leur stabilité spatiale, n'ont pas été entièrement réalisées et l'octroi de lots en compensation des terres cédées est bien souvent demeuré en suspens. Comble de la désillusion, les habitants de Blokosso ont vu s'ériger un mur au ras des dernières habitations villageoises séparant ainsi la zone résidentielle d'un terrain loti de douze hectares dont la propriété leur avait été précédemment reconnue. Construit en à peine deux mois sous haute surveillance militaire, ce "mur de la honte", ainsi baptisé par les villageois jusqu'à ce qu'il connaisse un destin semblable à son pendant berlinois, a valeur de symbole : il représente à leurs yeux l'histoire urbaine des villages ébrié.

A l'orée des années 1980, loin d'être limité à un secteur de la ville, ce ressentiment paraît avoir gagné l'ensemble des 27 localités ébrié que compte désormais la Ville d'Abidjan. Dans les communes d'Abobo, de Cocody et de Yopougon, où les villages ont été les derniers touchés par l'extension urbaine, il se cristallise autour de la thématique foncière, tandis qu'il porte sur l'insuffisance des aménagements et des infrastructures dans les localités au degré d'urbanité ancien (cette bipartition n'excluant pas les chevauchements au niveau local). Collectivement cependant, cet ensemble de doléances confine à la revendication : autochtone, cette population estime à ce titre avoir des droits. Les collectivités villageoises vont trouver dans la décentralisation et l'instauration d'élections semi-concurrentielles l'opportunité de l'exprimer en termes politiques. Elles voient en effet dans les échéances électorales le moyen d'accéder au débat public touchant au

[13] Rencontre du 22 décembre 1969 dont fait état le quotidien Fraternité Matin du 25.12.69.

développement d'Abidjan, lequel les intéresse au premier chef. La volonté de cette population autochtone d'être représentée politiquement sur un territoire qu'elle considère sien constitue également dans les discours un en-soi. Au village, en effet, le droit du premier occupant n'est pas contesté et la communauté ébrié, pour minoritaire qu'elle soit, demeure souveraine dans l'administration de ce qui n'est officiellement, au regard des autorités de tutelle, qu'un quartier de la ville[14]. A l'échelle d'Abidjan, "vouloir s'affranchir de la juridiction allogène", pour reprendre les propos d'un habitant d'Anoumabo qui explicitent sans ambiguïté l'un des tenants de la mobilisation ethnique, nécessite l'adoption de stratégies collectives. Localement pourtant, celles-ci vont se heurter aux enjeux infra-communautaires et aux luttes internes.

DE LA DIVISION A LA COHESION : HISTOIRE BREVE D'UN PARCOURS (1929-1980)

1929. Antonin Dioulo, originaire du village d'Akwè-Santé, est nommé chef supérieur des Ebrié et des Attié relevant de la Subdivision d'Abidjan. Fort de cette reconnaissance administrative, il entend étendre son commandement aux différentes "phratries" [15] ébrié comprises dans ce périmètre. C'est à l'évidence nier le fait territorial intimement lié ici à l'existence des groupes sociaux ébrié. Le terme *goto* désignerait en effet dans la langue vernaculaire l'unité politico-résidentielle de la tribu (Augé, 1975) qui comprend un nombre variable de villages implantés, sauf quelques rares exceptions, sur un même territoire. Si Antonin Dioulo trouve pourtant dans le pouvoir colonial un solide allié, il se heurte localement à l'opposition des Bidjan. Refusant toute inféodation aux Akwè (implantés dans la région de Bingerville), les Ebrié d'Abidjan n'auront de cesse de lutter pour que soit reconnue, avec leur souveraineté territoriale, l'autorité de leur propre chef : Nangui Abrogoua, originaire d'Abidjan-Adjamé. Cette reconnaissance administrative sera sanctionnée par le rattachement des six localités bidjan et des trois localités bya à la commune mixte d'Abidjan où elles seront placées sous l'autorité directe de l'administrateur-maire. Ces dissensions tribales vont trouver leur prolongement dans la période d'après-guerre et investir le champ politique. Membre du Parti Progressiste, Antonin Dioulo entraîne dans son sillage le gros de la population soumise à son commandement (à l'exception de quelques localités), tandis que les Ebrié d'Abidjan se rallient au RDA. Cependant, les acteurs éclairés d'hier qui voyaient déjà dans ces dissensions l'obstacle majeur à la représentation des Ebrié sur la scène politique, vont tenter dès les années 1950, et avec un relatif succès, d'oeuvrer à l'unité et à la cohésion ethnique. Ainsi, le récit des dynamiques collectives des années 1980 est à double titre celui d'une continuité. D'une part, la volonté des Ebrié "d'être partie prenante de la Côte-d'Ivoire en général et d'Abidjan en particulier" est ancienne. Des stratégies visant l'accès à la scène politique et à la "plate-forme du pouvoir" ont été promues de longue date. D'autre part, les dissensions qui minaient hier l'édifice ethnique n'ont pas aujourd'hui totalement disparues. Globalement pourtant, on peut considérer que les premiers résultats électoraux enregistrés en 1980 consacrent l'aboutissement de cette unité.

LA MOBILISATION DE 1980

A l'approche des échéances électorales de 1980 émerge un leader politique en la personne d'Emmanuel Dioulo. Sous-Préfet à Bouna puis à Toulépleu de 1963 à 1968, il cumule depuis 1969 différentes fonctions dont celles de président-administrateur délégué de la banque Atlantique de Côte-d'Ivoire et de Président Directeur Général de l'ARSO [16]. Membre du Comité Directeur du PDCI depuis 1975, il s'impose comme un "rassembleur d'hommes" et veut transcender les divisions historiques. Il est en effet fils de chef et le souvenir demeure de cette époque où, Antonin Dioulo, son père, cristallisait les luttes intestines dont il paraît rester quelques stigmates. De fait, cette filiation ne laisse personne indifférent : la plupart des régions anciennement soumises à l'autorité

---

[14] Sont considérées administrativement comme des "quartiers" de la ville les 13 localités villageoises qui depuis 1915 font partie du ressort territorial de la commune d'Abidjan. Cependant, ces noyaux villageois relèvent au même titre que les autres de la propriété foncière coutumière.

[15] L'Association des Chefs Coutumiers Tchaman, selon le désignatif que les Ebrié utilisent eux-mêmes pour se nommer, constituée en juin 1993, reconnaît aujourd'hui "géographiquement" l'existence de onze phratries (Badjen, Bago, Bidjan, Bobo, Bya, Dyapo, Kwè, Niangon, Nonkwa, Songon, Yopougon). Selon toute vraisemblance, le terme de "phratrie" est utilisé en référence à l'article de G. Niangoran-Bouah publié en 1969 ("Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle" in Annales de l'Université d'Abidjan, 1969). Dans ce texte, l'auteur traduit le terme vernaculaire *goto* par "phratrie". Bien que cette "traduction" nous paraisse à certains égards contestable, nous la reprenons ici par commodité.

[16] ARSO : Autorité pour l'Aménagement Régional du Sud-Ouest.

d'Antonin Dioulo voient en son fils un légitime successeur. En territoire bidjan, si les conceptions locales de l'hérédité conduisent à reconnaître "qu'un esprit de chef l'incarne", deux localités, Locodjoro et Abidjan-Santé, restent réfractaires à son *leadership*, outre les quelques "nostalgiques" qui ici ou là demeurent sourds à son discours unificateur.

Fort de sa réussite professionnelle, de ses appuis politiques et doué d'un charisme incontesté, Emmanuel Dioulo s'impose et prend en main la direction du groupe qu'il entend conduire en un front uni aux élections. Seul un accord consensuel sur le choix des candidats aux élections législatives et municipales peut gager le succès de l'entreprise collective. Les Ebrié étant démographiquement très minoritaires, la multiplicité des candidatures éclaterait à l'évidence leurs suffrages. Emmanuel Dioulo va trouver dans l'association "Atchan Développement"[17] de solides points d'appui. Créée dans les années 1970 par la jeune génération de cadres ébrié, cette association a pour objectifs de contribuer au resserrement et à la solidarité des liens entre tous les ressortissants de cette région qui s'étend aux sous-préfectures de Bingerville et de Dabou, et de favoriser les initiatives individuelles et collectives susceptibles d'en promouvoir le développement économique, social et culturel. L'objectif n'est pas nouveau qui avait poussé en 1950, sous l'impulsion de Jean-Baptiste Ahobaut (membre du Comité Directeur jusqu'en 1980), les premiers "intellectuels" ébrié à constituer l'UFE (Union Fraternelle des Ebrié). Les visées politiques qui animent les membres d'Atchan Développement, dont Etienne Ahin (ministre de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports de 1970 à 1977, ministre des Affaires Sociales de 1978 à 1981) et Ernest Amos Djoro (ancien ambassadeur et membre du Bureau Politique de 1970 à 1980) sont les principaux initiateurs, sont aujourd'hui explicitement exprimées. Promouvoir le développement économique et social de la région Atchan devait à terme permettre la constitution d'une force sociale, économique et politique avec laquelle il faudrait dorénavant compter. Cette association, qui regroupe la quasi-totalité des cadres ébrié (dont Siméon Aké, ministre des Affaires Etrangères de 1977 à 1990, membre du Comité Directeur de 1975 à 1980, Ernest N'Koumo Mobio, directeur général de la SODEFEL[18] de 1968 à 1980), est relayée par des sections villageoises qui trouvent dans la personne du chef de village, d'un notable ou d'un cadre son représentant local. Bien qu'en poste à San-Pedro, Emmanuel Dioulo est également partie prenante de cette association dont il reprend les thèmes d'action en 1980. Il trouve dans ce dispositif, qui paraît néanmoins globalement affaibli à cette date, les relais de cette mobilisation. Un bureau est constitué qui supervise les actions locales.

Le principe arrêté (il souffrira un certain nombre d'aménagements) veut que chaque entité territoriale dégage son propre candidat. Aux luttes d'influence personnelle, vont se mêler des luttes collectives liées à des enjeux villageois ou tribaux concurrents. En effet, les nouveaux périmètres communaux redécoupent les périmètres tribaux et mêlent des localités relevant de *goto* différents au sein d'un même territoire administratif. La concorde paraît ainsi plus accessible dans la commune d'Attécoubé qui, à l'exception de la localité nonkwa (Abobo-Doumé), est homogène du point de vue tribal. La désignation des candidats reflète également certaines préséances territoriales d'ordre villageois ou tribal, comme dans le cas de la commune de Marcory où une délégation villageoise d'Anoumabo (localité bidjan) participe à la réunion des Bidjan, en marge des deux localités bya également comprises dans le périmètre communal. La candidature de Victor Amagou proposée par Anoumabo dans cette circonscription y rencontre, outre le soutien du leader politique, le soutien de la phratrie. Il en est de même pour la commune de Yopougon où le *goto* yopougon qui compte quatre localités se réunit et s'entend sur la candidature de Pierre Gadié, député à l'Assemblée Nationale depuis 1960 et originaire de Yopougon-Kouté. Village-centre de la phratrie, il a autorité sur les localités yopougon et sur les deux localités niangon qui lui font allégeance. Il n'empêche que ces deux localités, Anoumabo et Yopougon-Kouté, se heurteront en leur sein à la dissidence de certains de leurs ressortissants. A Yopougon-Kouté, les membres de la jeune génération qui soutenaient la candidature de l'Ebrié Samuel Beugré Bekoua aux élections législatives seront mis à l'amende, après les élections, pour s'être opposés à la décision prise par le *goto*. Cependant, cette tentative de modélisation souffre au moins une remarquable exception. Dans la commune d'Adjamé, homogène du point de vue tribal par la force des choses puisqu'elle ne compte qu'une localité, deux listes ébrié se présenteront aux législatives (cette circonscription étant à deux sièges) ; l'une totalement ébrié, l'autre "mixte". Soulignons que Jean-Benjamin Amoa, candidat ébrié de la liste mixte victorieuse qui

[17] Atchan désigne le territoire habité par les Tchaman, les Ebrié parlent du "peuple atchan".
[18] SODEFEL: Société pour le Développement des Fruits et Légumes.

l'emporte avec 56,7% des suffrages, a également obtenu, avec le soutien du leader, celui de la phratrie bidjan dont la localité d'Adjamé relève. La commune de Cocody, quant à elle, constitue l'archétype de ces luttes intestines que l'on tente précisément de dépasser à l'échelle collective.

LA COMMUNE DE COCODY : L'EXEMPLE A NE PAS SUIVRE

La commune de Cocody, comptant 8 951 ressortissants ébrié en 1988, soit 11,4% de la population ivoirienne communale, regroupe six localités relevant de trois *goto* différents. Blokosso, du sous-groupe nonkwa, est enclavé en territoire bidjan sur lequel Cocody-village (doyen des villages bidjan), son très proche voisin, l'a autorisé à s'installer. Blokosso et Cocody, dans le ressort territorial de la commune d'Abidjan depuis 1915, sont rejoints en 1980 par quatre des localités akwè, Anono, Akouedo, M'Badon et M'Pouto, jusque-là rattachées à la Sous-Préfecture de Bingerville [19]. Très disparates du point de vue démographique [20], ces villages le sont aussi du point de vue socio-économique. La perspective des échéances électorales va cristalliser un certain nombre d'antagonismes, bien qu'on affirme ici ou là avoir entretenu, avant la communalisation, des relations de proximité.

LEGISLATIVES 1980 : RECIT D'UN CONSENSUS IMPOSE

Suite à une série de propositions faite par le chef de village de Blokosso, relais communal d'Atchan Développement, les quatre villages akwè font scission car ils refusent la dernière en date. Cette proposition, inspirée par la "spécificité" de la commune résidentielle de Cocody qui rassemble tous les hauts cadres et intellectuels du pays, porte sur le partage des postes politiques avec les "allogènes" [21]. Dans ce schéma, Gladys Anoma, député sortant (1965-1980) et membre du Bureau Politique depuis 1975, est reconduite dans son mandat, tandis que la mairie revient aux Ebrié. La manoeuvre est habile puisque la candidature de Gladys Anoma, non ébrié, est à même de satisfaire les "allogènes", tandis que sa parenté par alliance avec Siméon Aké est gage, pour les Ebrié, d'une attention particulière à leurs problèmes. La contre-proposition faite par les villages akwè, auxquels s'est joint un groupe dissident de Blokosso, force l'adhésion : ils choisiront dans leurs rangs le candidat à la députation, tandis que Cocody-village et Blokosso s'entenderont pour désigner le candidat à la mairie.

"Pour ne pas se diviser", souligne-t-on, on décide de soutenir la candidature d'André Manké (administrateur des P. et T. originaire d'Anono) aux législatives, étant entendu que les municipales seront l'affaire des villages urbains. A Blokosso, André Manké promet qu'en cas de victoire, il saura avoir raison du "mur de la honte". Cependant, les résultats électoraux du premier tour peuvent laisser circonspect sur l'effectivité de ce soutien. Avec 2 054 voix, André Manké recueille 41,6% des suffrages exprimés (Gladys Anoma totalise 1 178 voix). Les scores du second tour ne sont guère plus édifiants puisqu'il recueille 2 704 voix, soit 50,32% des suffrages. Il est cependant élu et cette victoire va le conduire, avec ses supporters, majoritairement recrutés dans les localités akwè et plus minoritairement chez les opposants au chef de village de Blokosso, à rompre le pacte initial.

MUNICIPALES 1980 : LA RUPTURE DU PACTE

Au terme des négociations entre les deux villages, il avait en effet été décidé que le chef du village de Blokosso conduirait la liste ébrié aux municipales, tandis qu'un ressortissant de Cocody-village se verrait confier le poste de premier adjoint, les localités akwè devant soutenir cette candidature [22]. La réunion qui se tient à Cocody-village, dont l'ancienneté est reconnue par toutes les localités ébrié de la commune, scelle ce pacte. Le doyen d'âge du village demande au cours de libations, le soutien des ancêtres dont la bénédiction doit conduire à la victoire. Cependant,

---

[19] Dans la période coloniale, elles faisaient partie de la subdivision d'Abidjan et étaient placées sous l'autorité d'Antonin Dioulo, tandis que Blokosso et Cocody-village étaient compris dans la commune d'Abidjan; les premiers reconnaissant dans Antonin Dioulo leur chef, les seconds l'autorité d'Abrogoua. En 1980, les habitants des 4 localités akwè demeurent appelés "les gens de la subdivision".

[20] Avec 10 919 habitants, dont 23,54% sont ébrié, Anono est le plus gros d'entre eux, suivi du village de Blokosso avec 5 385 habitants, dont 36 % d'Ebrié. RGPH 1988.

[21] Les Ebrié qualifient "d'allogènes" tous ceux qui ne sont pas Ebrié, Ivoiriens comme non-Ivoiriens.

[22] Un informateur de Blokosso souligne également que les représentants des comités burkinabé, malien et nigérien de Cocody-village avaient été appelés, de même que leurs homologues résident à Blokosso, et invités à voter pour les deux candidats ébrié.

encouragé par son succès aux élections législatives, André Manké est bien décidé à devenir député-maire. De fait, il maintient sa candidature aux élections municipales malgré l'invitation qui lui est faite de composer une liste d'union. Soulignons qu'aux yeux des ressortissants akwè, cette rupture de contrat n'est autre qu'une mesure conservatoire adoptée au moment où ils apprennent qu'un "allogène" (derrière lequel on voit la main du Président) brigue la mairie et qu'il a le soutien du chef de village de Blokosso. Cette situation trouve en effet son épilogue avec l'entrée en scène d'Arsène Usher Assouan, non ébrié, ancien ministre des Affaires Etrangères (1966-1977) et membre du Comité Directeur qui, désireux de se présenter au poste de maire, propose au chef du village de Blokosso de "faire cause commune". Celui-ci, suite à certaines pressions politiques, accepte la proposition après avoir obtenu l'autorisation des villageois (ses partisans bien sûr, en nombre supérieur à ses détracteurs selon les estimations locales) et la bénédiction du doyen d'âge du village. Joseph Daffé Ablé, chef du village de Blokosso, doit se voir confier le poste de premier adjoint au maire. Pour pallier le déficit attendu des suffrages ébrié (cette alliance va à l'encontre de quatre localités, Cocody-village, également divisé, comptant pour peu dans la bataille vu sa très faible démographie), ses partisans mènent campagne auprès de leurs hôtes allogènes (ressortissants burkinabé, maliens, etc.) qui vont d'autant plus facilement faire montre d'allégeance qu'il s'agit, à Blokosso par exemple, de soutenir le chef du village. Les réseaux constitués par ces différentes communautés sont ainsi sollicités pour "soutirer" localement quelques voix, tandis que chaque localité tente d'imposer ses vues à ses ressortissants non ébrié (ivoiriens et non ivoiriens).

Le 30 novembre 1980, trois listes électorales s'offrent aux suffrages des électeurs dont le taux de participation est passé de 22,8% à 27,55%. Le quotidien Fraternité Matin qui estime que "la participation a été très forte", souligne que "Cocody comporte des zones où l'on vote avec enthousiasme, et malheureusement des zones où l'abstention semble la règle. (...) Hier, poursuit le rédacteur, à l'occasion des municipales, les habitants d'Anono et de Blokosso, deux villages ébrié enclavés dans le quartier résidentiel de Cocody, ont voté avec enthousiasme. Pendant ce temps, les habitants des autres zones se présentaient au compte-gouttes. (...) D'aucuns ont expliqué que l'enthousiasme des électeurs de Blokosso et d'Anono provenait des efforts accomplis par les candidats en direction des habitants de ces deux villages" (FM 1.12.80). On mentionne également "quelques accrocs" surgis à Blokosso et la "totale confusion" qui a régné au bureau de vote de l'université où à midi, aucun n'étudiant n'avait encore pu voter. Le quotidien tait cependant la véritable ampleur des échauffourrées qui ont lieu sur le campus. En effet, les partisans d'André Manké ont placé dans ce bureau de vote un des leurs pour surveiller le déroulement des opérations électorales. Les "malversations" qu'il observe donnent lieu à des affrontements et c'est en nombre important que les habitants d'Anono et de M'Pouto viennent lui prêter main forte. Parmi eux, une vingtaine de personnes est arrêtée, tandis que la mairie de Cocody est "prise en otage" en réaction à ces arrestations jugées arbitraires. C'est sur l'intervention personnelle d'Emmanuel Dioulo auprès des autorités que, selon les témoignages recueillis, ces personnes seront relâchées tard dans la nuit. Les résultats électoraux montrent bien l'étroitesse des scores obtenus : 2859 voix pour André Manké, contre 3242 pour Usher Assouan, soit 52,65% des suffrages exprimés (le troisième candidat totalisant 56 voix!).

A l'échelle d'Abidjan, la multiplicité des candidatures ébrié aux législatives indique que le consensus n'a pas été réalisé dans quatre des huit circonscriptions électorales (Abobo, Adjamé, Marcory et Yopougon) dans lesquelles les Ebrié se sont présentés. Il faut également souligner que sur neuf listes en compétition dans les circonscriptions à deux sièges (Abobo, Adjamé, Yopougon), huit étaient "mixtes" (un Ebrié/un non ébrié). De même aux municipales, deux listes ébrié s'affrontent dans les communes d'Abobo et du Plateau, tandis qu'à Cocody l'appartenance ethnique des têtes de liste laisse croire à la concorde. André Manké apparaît en effet à l'observateur extérieur comme l'unique candidat ébrié à ces élections. Seule la commune d'Attécoubé est exemplaire. Elle comprend cinq localités ébrié dont quatre bidjan et plébiscite à l'unanimité des suffrages exprimés l'unique candidature d'Ernest N'Koumo Mobio au poste de député (avec 12 925 voix) puis de maire (avec 14 122 voix, soit à nouveau 100% des suffrages).

L'effet de ces dissensions locales aurait pu être désastreux s'il n'avait été contrebalancé par un taux de participation très faible. En effet, le nombre d'inscrits sur les listes électorales est en moyenne de 30,8% de la population communale, tandis que le taux de participation de la population

inscrite aux élections municipales est de 17,4% [23]. Néanmoins, les résultats globaux consacrent la victoire : les Ebrié obtiennent sept sièges de députés [24] et six mairies [25]. Mais la bataille n'est pas finie puisque doit se jouer, au sein des dix communes, l'élection du maire de la Ville d'Abidjan. Outre qu'il paraît constituer un enjeu symbolique important pour les Ebrié, ce poste est également stratégique pour qui a des ambitions politiques certaines.

LA MAIRIE CENTRALE : UN ENJEU SYMBOLIQUE ET STRATEGIQUE

Cette ultime bataille voit l'entrée en scène d'une autre figure importante du monde ébrié : celle du prophète-guérisseur Albert Atcho, en qui le chef temporel de l'église harriste de Côte-d'Ivoire, John Ahui (ébrié originaire du village d'Abya-Gnambo, ou "Petit-Bassam", situé dans la commune de Port-Bouët) reconnaît le successeur du prophète William Wade Harris, venu évangéliser la Basse Côte en 1913. Les autorités ivoiriennes reconnaissent également en lui un leader politique. A ce titre, la fête harriste de la Toussaint instituée par Atcho, à l'occasion de laquelle il reprend les thèmes développés par Atchan Développement, a été honorée de la présence du ministre d'Etat Auguste Denise, plusieurs années durant[26]. Devenu un important lieu de soins et de pèlerinage en raison de la notoriété et du charisme d'Albert Atcho, le village de Bregbo (*goto* kwè) est choisi pour abriter la réunion qui doit conduire à l'élection d'Emmanuel Dioulo au poste de maire central. Les rumeurs faisaient en effet d'Arsène Usher Assouan son principal concurrent à ce poste. Au terme d'une polémique portant sur le "soutien" d'Emmanuel Dioulo accordé aux uns au détriment des autres lors des récentes joutes électorales, on se range derrière Albert Atcho qui prône l'entente et la cohésion et souligne que l'opportunité historique est venue pour les Ebrié d'occuper un "haut poste".

1985 : L'EFFRITEMENT DE LA COHESION

Les résultats électoraux de 1985 et 1990 accusent un net recul des Ebrié puisqu'ils ne conservent plus à ces deux dates que trois mairies[27] et la mairie centrale, tandis que de trois sièges de députés obtenus en 1985 ils passent à cinq en 1990. L'interprétation de ces résultats demeure délicate, mais il semblerait qu'avec la disparition politique d'Emmanuel Dioulo, tombé en "disgrâce" peu avant les échéances électorales de 1985[28], et l'instauration du multipartisme en 1990, les Ebrié aient vu s'effriter la cohésion qui, tant bien que mal, avait été atteinte en 1980.

Dans la commune de Cocody, il est clair que les évènements de 1980 ont laissé, cinq ans plus tard, de nombreuses séquelles. Outre les nombreuses bagarres qui ont émaillé l'animation des campagnes électorales respectives d'André Manké et d'Arsène Usher Assouan, tous deux candidats au poste de maire en 1980, la publication des résultats électoraux a suscité, dans les différentes localités, affrontements et représailles. A Blokosso, les différends "politiques" ont vu leur

---

[23] Calculs établis d'après les données publiées dans : La démocratie en actes, Les nouvelles municipalités en Côte d'Ivoire, doc. non daté, Fraternité-Hebdo éd. Ainsi, les dix communes d'Abidjan comptaient 1 422 436 habitants (recensés au 31/03/80), 437 725 inscrits et 76 125 votants aux élections municipales de 1980. Les données concernant Koumassi (nombre d'inscrits et de votants) ne figurant pas dans ce document, elles ont été recueillies dans le quotidien Fraternité Matin du 2/12/80.

[24] Attécoubé, Cocody, Marcory, Plateau (circonscriptions à un siège), Abobo, Adjamé, Yopougon (circonscriptions à deux sièges). Jusqu'en 1980, ils occupaient deux sièges à l'Assemblée en la personne de Pierre Gadié (depuis 1960) et de Jean-Baptiste Ahobaut (depuis 1965).

[25] Adjamé, Abobo, Attécoubé, Marcory, Plateau, Yopougon.

[26] Les témoignages recueillis à ce sujet trouvent confirmation dans l'ouvrage collectif publié sous la direction de Colette Piault intitulé: Prophétisme et thérapeutique. Albert Atcho et la communauté de Bregbo, 1975.

[27] Abobo, Attécoubé et Marcory en 1985. Attécoubé, Marcory et Yopougon en 1990. En 1985, les circonscriptions d'Abobo, d'Attécoubé et de Marcory ont un député ébrié. En 1990, ce sont les circonscriptions de: Abobo, Adjamé, Attécoubé, Marcory et Yopougon.

[28] Président Directeur Général de la COGEXIM, société de négoce en café-cacao, Emmanuel Dioulo est poursuivi en justice par la BNDA (Banque Nationale de Développement Agricole) pour une créance de 19 milliards de francs CFA non remboursée, dont il conteste le montant. Suite au verdict du 18 mars 1985 rendu par le Tribunal de Première Instance d'Abidjan, le condanmant à payer 7 milliards de francs, la presse crie au scandale et le Bureau Politique réclame "une vraie justice". La BNDA porte plainte pour "détournement de gages, escroquerie, abus de confiance, distribution de dividendes fictifs" et le Procureur Général demande à l'Assemblée Nationale la levée de l'immunité parlementaire du député-maire dont la fuite en Europe fait la "une" du quotidien Fraternité-matin le 27 mars 1985. L'intéressé dénonce pour sa part le complot politique et menace, de son exil, de publier un "livre blanc pour fixer de manière précise les responsabilités des uns et des autres". L'affaire va défrayer la chronique journalistique, très acerbe plusieurs mois durant après sa "cavale", jusqu'à son retour discret le 3 mars 1986 à bord du concorde affrété par le Chef de l'Etat, qui revient lui-même d'un séjour en France. Concernant la poursuite de la "carrière" politique d'Emmanuel Dioulo, voir Y. Fauré, 1991.

prolongement dans des querelles de "générations"[29] et de lignages. Les quelques individus qui à Anono et M'Pouto ont soutenu la candidature d'Usher ont été identifiés, leurs maisons incendiées ou saccagées. Ainsi minés par les dissensions antérieures, les villages ne tentent en 1985 aucune coalition. De fait, le député-sortant André Manké ne bénéficie plus du soutien de tous les villages akwè en raison, selon certaines sources, des "problèmes fonciers qui ont émaillé son mandat" et dans lesquels on le dit impliqué. Il présentera tout de même sa candidature aux législatives mais le quotidien local ne publiant pas les résultats chiffrés de ces élections, il est impossible de mesurer la côte de popularité qui lui reste à cette date. Par ailleurs, on reconnaît le travail communal accompli par le maire sortant (Usher Assouan) en faveur des villages (construction de maternités et de dispensaires dans les différents villages), à l'exception peut-être de Blokosso où les nombreuses promesses faites cinq ans plus tôt n'ont pas été tenues. La liste électorale de 42 conseillers municipaux qu'Arsène Usher Assouan compose compte désormais cinq Ebrié (contre trois en 1980), dont deux seront élus maires-adjoints après le scrutin du 24 novembre 1985 qui consacre sa réélection à la mairie de Cocody. Le chef du village de Blokosso, Joseph Daffé Ablé, n'est plus premier mais deuxième adjoint au maire. En 1985, Arsène Usher Assouan cumule ainsi les mandats de député et de maire dans cette circonscription.

De fait, au niveau d'Abidjan, les candidats ébrié sont moins nombreux à se présenter aux élections législatives et municipales. Sur sept députés sortants ébrié, quatre se présentent à nouveau aux suffrages des électeurs et deux sont reconduits dans leur fonction. L'un des caciques du parti, Pierre Gadié (député depuis 1960), est l'un de ceux qui renoncent au siège de député, mais postule à nouveau à la mairie de Yopougon qu'il perd au profit d'un "allogène". De même, sur six maires sortants ébrié, quatre sont candidats à leur propre succession et deux sont réélus, tandis que les cinq maires sortants allochtones sont tous reconduits. Faut-il voir dans ces résultats le reflet de l'abstention de l'électorat ébrié, ou, au contraire, celui de son insatisfaction ? Sauf à reconnaître l'inexpérience politique et politicienne de certains élus ébrié, voire l'individualisme forcené de quelques uns, les intéressés demeurent circonspects s'agissant d'apprécier le travail communal que ceux-ci ont accompli.

Aux yeux des acteurs, l'explication majeure de ce recul à l'échelle collective réside dans la disparition de la scène politique d'Emmanuel Dioulo, remplacé dans sa fonction de maire central par le député-maire d'Attécoubé, Ernest N'Koumo Mobio, en mars 1985. La cohésion ethnique dont il avait été le principal artisan se serait ainsi disloquée pour conduire tout un chacun au "repli territorial". De plus, il avait apporté sa caution financière à un certain nombre de candidats ébrié et les succès enregistrés en 1980 pourraient lui être en partie redevables. L'unanimité des témoignages sur ce point trouve confirmation dans les allusions de la presse locale qui dénonce, en novembre 1980, la "débauche financière" ("locations intempestives d'avions, d'hélicoptères, cortèges interminables de voitures et de cars loués à prix d'or, distributions d'argent en espèces, de gadgets coûteux") occasionnée par ces campagnes électorales et s'interroge : "qui a financé les campagnes de candidats, hier citoyens besogneux, pauvres hères tirant constamment le diable par la queue, aujourd'hui crésus généreux? " Et le rédacteur de conclure que "derrière cette débauche financière se cachent tous ceux qui se préparent pour les batailles politiques futures! Batailles décisives pour tous ceux qui aspirent à un destin national!" (FM 27.11.80). Autre indicateur de cette désagrégation collective, l'atonie de l'association Atchan Développement, attestée dès 1985, qui a également vu s'effacer l'un des ses principaux promoteurs, Etienne Ahin, lequel n'a plus le portefeuille des Affaires Sociales à partir de 1981.

LES ECHEANCES DE 1990 : L'ADOPTION DE NOUVELLES STRATEGIES

L'année 1990 fait assurément date puisque le régime ivoirien s'ouvre au multipartisme politique, tandis qu'en son sein le PDCI reconnaît l'existence d'un courant dit rénovateur. Pour les Ebrié, cette ouverture politique constitue un facteur supplémentaire de division et nécessite un changement de stratégies. Dans la commune de Cocody, où la volonté collective n'est pas morte d'a éder à la représentation politique, les Ebrié PDCistes vont tenter de composer avec les "allogènes" membres de ce parti, en particulier avec les Rénovateurs dont Djény Kobina est le chef

[29] Les "générations" correspondent au système des classes d'âge sur lequel repose l'organisation sociale et plus particulièrement la gestion du pouvoir politique.

de file. Avec lui, on décide de partager les postes : la députation revient aux "grands intellectuels, juristes et hommes politiques allogènes" dont la commune regorge, tandis que la mairie est laissée aux Ebrié, l'aménagement des villages étant davantage de son ressort. La candidature de Raymond Aka Adjo aux élections municipales est ainsi soumise à l'approbation des Rénovateurs, puis présentée aux chefs de village qui, dans leur ensemble, la soutiennent. Originaire d'Anono, il est membre du Conseil Economique et Social depuis 1976.

Sept candidats aux élections législatives entrent en lice, dont cinq de l'opposition, tandis que le PDCI, désormais ouvert au pluralisme, compte deux candidats : Djény Kobina et Arsène Usher Assouan. Les résultats électoraux consacrent la victoire de l'opposition, représentée par Francis Wodié (PIT). Les statistiques des élections législatives établies par la mairie de Cocody font apparaître que les six villages ébrié de la commune ont voté à près de 51% des suffrages exprimés pour le PDCI (26,35% des suffrages pour Djény Kobina et 24,57% pour Usher Assouan), tandis que les partis d'opposition ont recueilli 47% des suffrages (dont 26,80% pour le PIT). Le taux de participation des villages est par ailleurs de 39%. L'issue de ce premier scrutin conduit le PDCI à tirer les leçons de cet "échec lamentable". En effet, aux côtés de la liste ébrié conduite par Raymond Aka Adjo, sont tardivement venues se positionner les listes PDCI de Théodore Mel, membre du Comité Directeur depuis 1985, puis de Sidiki Diakité. En haut lieu, on fait savoir que Théodore Mel bénéficie du soutien du Parti et qu'il convient aux têtes de listes concurrentes de se rallier afin de constituer une liste d'union. Le PDCI ne doit plus partir en rangs dispersés : tel est dorénavant le mot d'ordre. Croyant déceler dans ces "pressions" quelque manoeuvre d'intimidation, les Ebrié sollicitent une audience auprès du Président de la République, également Président du PDCI-RDA. En "fin politicien", celui-ci se situe au-dessus de la mêlée et invite les Ebrié, avec leurs émules, à "gagner l'opposition" (c'est-à-dire à la vaincre). Il s'engage à arbitrer après la victoire du PDCI à Cocody la question du "leadership". C'est sur le conseil des sages, doyens d'âge et chef de villages, qui invitent leurs fils à "exécuter les ordres du Chef de l'Etat" qu'une infime partie des Ebrié constituant cette liste accepte, au dernier moment, de se rallier. Suite à diverses pressions, quatre d'entre eux, dont la tête de liste, composent autour de Théodore Mel une liste d'union. La "liste d'union du PDCI de Cocody" que celui-ci conduit enregistre 7176 voix, soit 49,07% des suffrages exprimés. Ainsi, elle "gagne l'opposition" qui, elle, est divisée : la liste PIT conduite par Angèle Gnonsoa totalise 28,28% des suffrages, celle du FPI de Boa Ehui 20,64% et l'indépendant Ano Boa 2%. Les résultats électoraux des deux centres de vote dévolus aux villages de Cocody et Blokosso où 3222 électeurs sont inscrits (le taux de participation est de 33%) consacrent quant à eux la victoire de l'opposition qui remporte 624 voix contre 435 voix pour le PDCI, le FPI totalisant à lui seul 483 voix soit 45,45% des suffrages[30].

C'est semble-t-il à Blokosso que le FPI a majoritairement recruté ses supporters. Suite à l'érection du "mur de la honte" en 1971, les villageois n'ont cessé de multiplier les démarches auprès des autorités administratives et politiques afin que le terrain de douze hectares ainsi "confisqué" leur soit rétrocédé. Or, vingt ans de pourparlers n'ont pu infléchir la position de l'administration sur ce point. Aux yeux des jeunes générations, cet "échec" démontre bien l'inefficience du principe de négociation cher aux aînés. Leur basculement dans l'opposition traduit assurément une divergence de "méthode" et de stratégie dont les événements ultérieurs vont fournir la mesure. C'est en effet sur leur impulsion qu'à l'issue des élections municipales (avril 1991) l'ensemble de la collectivité résidentielle décide d'entreprendre la démolition de ce mur qui donne lieu, plusieurs samedis durant, à de véritables réjouissances villageoises.

Dans la commune de Cocody, les consultations électorales de 1990 révèlent les divisions politiques qui traversent le collectif ébrié et à l'intérieur duquel des factions tentent de trouver des appuis extérieurs. Cependant, en dépit des stratégies promues par les Ebrié PDCistes de la commune, la mairie échappe au contrôle autochtone qui ne compte, comme en 1985, que cinq représentants : l'un étant le sixième maire adjoint, les quatre autres conseillers municipaux[31]. Les négociations et les alliances contractées à l'échelon local apparaissent ainsi "surdéterminées" à l'échelon national. Outre les accords locaux qui semblent avoir été conclus dans les circonscriptions d'Abobo, d'Adjamé, d'Attécoubé, de Marcory et de Yopougon, les Ebrié qui y ont été élus députés ont de toute évidence

30 Source: Statistiques municipales de 1990 établies par la mairie de Cocody pour les deux centres de vote de Blokosso et Cocody.

31 L'un de ces conseillers municipaux ébrié était inscrit sur la liste électorale de Théodore Mel avant que ne soit composée la liste d'union. Il se démarque de ses pairs qui, eux, faisaient partie de la "liste ébrié".

obtenu la caution du PDCI puisque celui-ci en a fait ses uniques candidats. Ernest N'koumo Mobio et Victor Amagou conservent respectivement les mairies d'Attécoubé et de Marcory où ils sont solidement implantés depuis 1980, tandis que Joseph Bedji reprend la mairie de Yopougon aux "allogènes". Deux sur trois de ces élus sont également les candidats uniques du PDCI à ces élections.

DU MUTISME A L'EPITAPHE : UNE RECONNAISSANCE AMBIGUE

En 1980, la presse demeure muette sur les enjeux locaux suscités par ces élections et les incidents nombreux qu'ils créent, sauf à dénoncer "les relents fâcheux de tribalisme exhalés dans certaines circonscriptions par cette campagne électorale" et à "rappeller à ces attardés de l'Histoire que Houphouët-Boigny, député de la Côte-d'Ivoire, s'est présenté deux fois dans la circonscription électorale de Korhogo" (FM 27.11.80). Aucune mention n'est faite de la population autochtone, des nombreuses localités qu'elle compte sur le territoire d'Abidjan, et des campagnes que les villageois mènent tambour-battant pour leurs candidats ; "tapage" pour lequel ils sont notoirement connus et auquel certaines sources voudraient résumer leur participation électorale. La "liesse" à laquelle donne lieu, le 4 janvier 1981, la nomination d'Emmanuel Dioulo au poste de maire central, notamment exprimée par "des danses folkloriques arrivées des quartiers et villages", tiendrait ainsi au fait que "la majorité des Abidjanais voient dans son élection le cheminement irréversible du processus de démocratisation et de renouveau entrepris par le Président de la République (...)" (FM 05.01.81). Seul un texte écrit par l'intéressé explicite davantage ces réalités politiques abidjanaises. Les mutations récentes, explique-t-il en substance, ont donné naissance à une aspiration nouvelle des citoyens à participer à la gestion, hier de leur quartier, aujourd'hui de leur commune. Sachant que l'amélioration de la vie de ses citoyens passe irrémédiablement par l'accroissement des responsabilités locales, appuyées sur des citoyens mieux associés aux décisions, la municipalité d'Abidjan "s'efforcera donc de recréer une citoyenneté locale plus forte, plus vraie, plus efficace, tout en sauvegardant à Abidjan le visage cosmopolite qui la singularise, cosmopolitisme, reflet réel de notre ouverture sur le monde"[32].

Il faut attendre une décennie pour que les Ebrié soient officiellement rétablis dans l'histoire d'Abidjan, histoire urbaine et politique, coloniale et post-coloniale. En effet, l'ouvrage "Notre Abidjan", rédigé par Henriette Diabaté et Léonard Kodjo en 1991 fait assurément date. Préfacé par le maire ébrié de la Ville, Ernest N'Koumo Mobio[33], maître-d'oeuvre de l'entreprise souligne-t-on en avant-propos, ce livre entend proposer sur Abidjan un "regard intérieur", en marge des nombreuses publications déjà parues qui toutes expriment une "vision externe" de cette cité. Ainsi, expliquent en substance ces auteurs, la parole a souvent été donnée aux peuples qui ont fait l'histoire de la cité et aux Tchaman d'abord, propriétaires avant la colonisation des vastes terres situées sur le pourtour de la lagune Ebrié. Il a fallu, poursuivent-ils, les interroger sur leur origine, sur les différentes étapes de leurs migrations, sur le processus de leur installation et sur leur organisation. Le fait particulièrement significatif que nous retiendrons ici c'est, avec la reconnaissance de cette population autochtone, la mention désormais publique de son entrée sur la scène politique locale. "En 1980, quand le chef de l'Etat admit que "le train de la démocratie s'était arrêté quelque part" et décida en conséquence de le remettre en route, la fonction de maire redevint élective. Saisissant l'occasion, les Tchaman qui se sentaient marginalisés sur le territoire qu'ils considéraient encore comme leur propriété, firent entendre que le poste leur revenait de droit. Antoine Konan Kanga (ancien maire baoulé d'Abidjan) prit alors la sage décision de ne pas se présenter aux élections municipales d'Abidjan et la mairie échut à un Tchaman du goto kwè, Emmanuel Dioulo"[34]. Que mention soit faite de l'appartenance tribale de l'ex-maire de la Ville n'ait probablement pas indifférent au fait qu'Ernest N'Koumo Mobio, son successeur, est originaire d'Agban, localité du groupe bidjan qui considère, comme le souligne également cet ouvrage, qu'Abidjan considérée dans ses frontières coloniales (c'est-à-dire circonscrites au secteur du Plateau) est son territoire. Mais là ne

[32] Emmanuel Dioulo, La démocratie en actes, Les nouvelles municipalités en Côte d'Ivoire, op. cit. p. 52-53.

[33] Elu maire central en 1985, il est reconduit à ce poste en 1990.

[34] Notre Abidjan, op. cit., p. 221. L'encadré consacré à Emmanuel Dioulo, intitulé "Emmanuel Dioulo, un maire peu sectaire" est plus explicite quant aux conditions qui furent celles de son accès à ce poste: "Quand la réforme municipale de 1980 remit en vigueur les élections municipales libres, les Tchaman firent savoir qu'ils souhaitaient porter à la tête de la Ville d'Abidjan un des leurs. Les circonstances firent que le poste échut à Emmanuel Dioulo, connu par sa qualité de PDG de l'ARSO (Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest). (...) Il ne devait pas achever son mandat, car il fut contraint de céder sa place au mois de mars de l'année 1985", ibid., p. 222.

réside pas l'ambiguité la plus importante. Cette reconnaissance publique de l'investissement du champ politique par les Ebrié, qui se borne cependant dans cet ouvrage à celle du maire central élu en 1980, intervient alors qu'ils accusent désormais un certain recul. L'évocation des conditions d'accès d'Emmanuel Dioulo à ce poste laisse de plus penser qu'il a été donné aux Ebrié, et ce en regard de l'importance éminemment symbolique qu'ils lui accordaient. De cette présentation des faits politiques récents, que l'on tente de folkloriser, on est en effet invités à conclure que le pouvoir d'Etat a concédé aux "traditions" quelque latitude. Au total, cette reconnaissance n'est pas loin de figurer la reconnaissance posthume d'une "société civile"[35] qui, avec la perte d'un leader, ne paraît plus capable d'investir la scène politique. Ne souligne-t-on pas en outre dans ce même ouvrage que les Tchaman sont en voie d'assimilation?

RECUL POLITIQUE OU PERTE DE VISIBILITE ETHNIQUE ? L'EPREUVE DES FAITS ...

Pourtant, l'observation des dynamiques collectives en cette fin d'année 1994, tant à l'échelle supra-communale qu'à l'échelle communale, montre que les Ebrié sont loin d'accepter leur éviction de l'arène politique. L'instauration du multipartisme en 1990 semble leur avoir ouvert de nouvelles perspectives. Rappelons qu'aux élections législatives et municipales de 1990, sur 8 élus ébrié (5 députés et 3 maires), 7 étaient les candidats uniques du PDCI. Ces résultats ayant prouvé la pertinence stratégique de composer avec et au sein de ce parti, les stratégies actuelles consistent, semble-t-il, à reconnaître de façon ostentatoire l'empire de l'ex-parti unique qu'il s'agit désormais de courtiser. Car en effet, les nombreuses personnes rencontrées ont en partage le sentiment que les Ebrié ont été politiquement marginalisés depuis l'indépendance et ce en raison de l'adhésion de nombre d'entre eux au Parti Progressiste dans la période d'après-guerre. Dans la période contemporaine, la manifestation de cette opposition réside assurément aux yeux du pouvoir dans la demande d'être "consultés" dans les décisions prises concernant le développement et l'aménagement d'Abidjan. C'est bien la récrimination majeure que les Ebrié expriment quant à l'aménagement de la Riviera lors de la journée du dialogue convoquée en décembre 1969 par le Chef de l'Etat. Et si Houphouët-Boigny conçoit avec eux que des "contacts" auraient dû être pris préalablement, il ne cache pas sa "déception" de voir "l'élite ébrié" revendiquer des droits tandis que l'indépendance comporte aussi des devoirs (FM 24 et 25.12.69). De fait, les Ebrié seraient jusque-là restés en marge des démonstrations collectives de soutien au PDCI et à son Président. Ainsi, le bras de fer engagé hier semble aujourd'hui avoir cédé le pas aux allégeances et désormais, il s'agit de "faire comme les autres".

Dans la commune de Cocody, un Collectif des chefs de villages a été créé en novembre 1992 à l'initiative de l'un d'entre eux. L'une de ses premières actions a consisté à présenter ses voeux au Président Houphouët-Boigny à l'occasion de la nouvelle année 1993[36]. Cependant, le décès du Président n'ébranle pas la nouvelle stratégie et le 30 juillet 1994, est organisé à Anono un meeting de soutien au nouveau Chef de l'Etat, Président du PDCI. Placé sous la présidence effective de son secrétaire-général, il réunit les militants du PDCI des six villages de la commune, lesquels sont regroupés dans l'une des six sections autonomes que compte depuis 1993 la commune de Cocody. Le 27 avril 1994, la marche de soutien au Président Henri Konan Bédié réunit quant à elle l'ensemble des Ebrié (ressortissants des dix communes d'Abidjan et des sous-préfectures de Bingerville et de Songon). Ainsi, 3000 personnes, selon les estimations de la presse locale, se dirigent sur le palais présidentiel pour prêter allégeance au Chef de l'Etat. Néanmoins, ces manifestations de soutien sont loin de rencontrer l'approbation de tous ainsi que l'expriment le 26 avril 1994 les signataires ébrié de ce "libre-propos":

"Des incurables Ebrié, avec à leur tête M.M. N'koumo Mobio et N'Goli François (chef du village d'Aboboté), chez qui les sens de l'honneur et de la dignité restent à prouver, s'apprêteraient

[35] Je reprends ici l'une des composantes de la définition de l'ethnie proposée par Jean-Pierre Dozon: "L'ethnie bété se définit donc à la fois comme "pays administré" (Cercle), comme clientèle (parti politique) et comme "société civile". Il faut entendre par cette expression, l'ensemble des relations sociales qui se tissent (à tout le moins directement) hors du champ du pouvoir politique (pouvoir colonial, pouvoir post-colonial) (...)". Les leçons de l'histoire ou l'ethnologie dans tous ses états. Notes et réflexions sur la constitution des groupes sociaux chez les Bété de Gagnoa, avril 1977.

[36] L'invitation présidentielle à étendre ce Collectif à l'ensemble des Ebrié se concrétisera en juin 1993 par la constitution de l'Association des Chefs Coutumiers Tchaman qui regroupe les 56 villages que comptent les onze phratries.

à faire allégeance au nouveau pouvoir en mal de légitimité. S'il s'agit de rentrer dans les bonnes grâces du régime, c'est peine perdue, car de nombreux dignitaires du PDCI vivent de la spoliation des populations ébrié d'Abidjan. Qu'est-ce que les villageois d'Anono ont pu recevoir en échange d'une cession "en toute liberté"[37] d'une partie de leurs terrains pour la réalisation de la "Riviera"? Mais tout porte à croire que les initiateurs de cette mascarade et ceux qui les suivront ont la mémoire courte. De là à faire cotiser tous les villages (et donc leurs habitants) pour offrir un cadeau "royal" à l'autoproclamé, au mépris du pluralisme politique réinstauré le 30 avril 1990, c'est proprement scandaleux et inacceptable. Notre parti, le FPI, est suffisamment implanté dans la presque totalité des 56 villages qui composent le pays "Atchan". (...) C'est pourquoi nous dénions d'avance le droit à M.M. N'koumo Mobio et N'Goli François de parler au nom de tous les Ebrié à cette cérémonie bouffonne. (...)"[38].

CONCLUSION

Comment rendre compte de cet itinéraire politique (1980-1990), jalonné de moments, d'événements et de rebondissements ? Tout se passe comme si les élections de 1985 procédaient du scénario inversé de 1980. Du point de vue étatique, la reconnaissance pourrait s'être muée en désaveu. Telle est aux yeux des acteurs l'interprétation politique de la "disgrâce" d'Emmanuel Dioulo survenue peu avant les échéances de 1985. Ressentie comme une véritable décapitation, elle paraît d'autant plus incompréhensible que l'on voyait derrière son ascension politique l'assurance d'une "caution". Du point de vue démocratique, il semble que les élus d'hier ne jouissent plus, cinq ans plus tard, du même crédit. Les résultats de 1985 refléteraient-ils une désillusion ? Cependant, le pluralisme politique réinstauré en 1990 modifie sensiblement les règles du jeu auquel les Ebrié sont à nouveau invités à prendre part en qualité de partenaires privilégiés du PDCI[39]. La manoeuvre politique, dont les résultats enregistrés par les candidats ébrié attestent la pertinence, ressortit-elle de la tactique ou de la stratégie ?[40] La réponse à cette question permettrait peut-être d'augurer de la configuration des échéances électorales à venir. Mais l'heure n'est pas tant à la prophétie qu'au constat : à peine plus d'un mois après le serment d'allégeance du 27 avril 1994 au président Konan Bédié, investi des attributs de chef traditionnel, les chefs de villages, conduits par N'Koumo Mobio, maire d'Abidjan, étaient reçus par le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme et entendus sur "les problèmes fonciers que pose le développement de la ville d'Abidjan à leurs villages" (FM 03.06.94). L'opposition n'est pas en reste qui promettait en juin 1993 aux Ebrié, "groupe ethnique à travers lequel (elle) s'adressait à toutes les minorités en Côte-d'Ivoire", "d'initier des réflexions sur leur situation d'expropriés terriens par l'urbanisation"[41]. Nous retiendrons de cette sollicitude récente envers les populations ébrié l'indice de ce qu'elles constituent bien une clientèle politique, sinon une formation sociale, non négligeable sur l'échiquier socio-politique ivoirien. Mais, en cette période pré-électorale, s'agit-il toujours pour elle d'accéder à la représentation politique ou de

---

[37] Il est fait référence au commentaire du journal Fraternité Matin du 10.02.70.

[38] Quotidien La Voie, n°777 du 26.04.94.

[39] S'est-il agit pour le pouvoir central de désamorcer le possible basculement de l'électorat ébrié dans l'opposition ou, en optant pour un candidat unique, de sucroît ébrié, le PDCI a-t-il tenté de s'assurer une majorité de voix? (scrutin majoritaire à un seul tour) Pourtant, le nombre d'électeurs inscrits a été multiplié par 2,5 depuis 1980 (le taux de participation étant de 24,4% aux municipales 1990) et l'électorat ébrié aurait dû, statistiquement, perdre sensiblement de son poids... Ces questions mériteraient plus ample développement. Voir, au sujet des alliances politiques pré-électorales USD-FPI, l'article de Y. Fauré in : Politique Africaine, 1991.

[40] Je me réfère ici aux définitions des termes pratique, tactique et stratégie proposées par G. Hesseling et P. Mathieu, qui font de la tactique un calcul à court terme, tandis que la stratégie suppose une "clairvoyance" et s'inscrit sur le long terme. "Stratégies de l'Etat et des populations par rapport à l'espace", in : Espaces disputés en Afrique noire, 1986 : 309-325. En l'occurrence, la manoeuvre politique a semble-t-il été adoptée dans les circonscriptions à un siège ou deux sièges où le FPI avait réalisé aux élections présidentielles des scores importants, telles Attécoubé (1 siège) où il a obtenu 25% et Abobo (circonscription à 2 sièges où une liste unique du PDCI, composée d'un Ebrié et d'un "allogène" s'est présentée), à Yopougon (2 sièges) où le score du FPI était de 41% (une liste PDCI unique, également "mixte", s'est présentée). Notons qu'à Cocody, le FPI avait enregistré 36% des voix. Aux élections municipales, ce sont également dans les communes d'Attécoubé et de Yopougon que les candidats uniques ébrié du PDCI se sont présentés et, précision d'importance, c'est également à Attécoubé que le FPI a présenté aux municipales un seul candidat... ébrié. En 1988, les ressortissants ébrié de ces deux communes représentaient respectivement 10 et 2,8% de la population ivoirienne. Les scores réalisés par le FPI aux présidentielles sont publiés par Y. Fauré, 1991.

[41] Propos de Laurent Gbagbo, secrétaire général du Front Populaire Ivoirien, tenus lors d'une tournée politique en juin 1993 : ils sont restitués par le quotidien La Voie, organe du FPI, du 28/06/93.

"monnayer" au mieux la prise en compte de ses revendications d'ordre foncier, territorial et urbain qui demeurent quinze ans plus tard d'actualité ?

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE (P.) , HERRY (C.), 1983 - la population d'Abidjan dans ses murs, *Cahiers ORSTOM*, vol. XIX, n°4, p. 371-395.

AUGE (M.), 1975 - *Théorie des pouvoirs et idéologie*, étude de cas en Côte-d'Ivoire, coll. Savoir, éd. Hermann, Paris.

COHEN (M. A.), 1974 - *Urban policy and political conflict in Africa*, a study of the Ivory Coast, Chicago and London, the university of Chicago Press, 1974.

DIABATE (H.), KODJO (L.),1991 - *Notre Abidjan*, éd. Ivoire média, Abidjan.

DOZON (J.P.), 1977 - *Les leçons de l'histoire ou l'ethnologie dans tous ses états*. Notes et réflexions sur la constitution des groupes sociaux chez les Bété de Gagnoa, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 78 p. multigr., Abidjan.

FAURE (Y.), 1985 - "Nouvelle donne en Côte-d'Ivoire, le VIIIè congrès du PDCI-RDA (9-12 oct.1985)", *Politique Africaine*, n° 20, déc. 1985.

FAURE (Y.), 1991 - "L'économie politique d'une démocratisation. Eléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte-d'Ivoire", *Politique Africaine*, n°43, oct. 1991.

HESSELING (G.), MATHIEU (P), 1986 - "Stratégies de l'Etat et des populations par rapport à l'espace", in : *Espaces disputés en Afrique noire*, pratiques foncières locales, CROUSSE, LE BRIS, LE ROY (études réunies et présentées par), Kathala, p. 309-325.

La démocratie en actes. Les nouvelles municipalités en Côte-d'Ivoire, Fraternité-Hebdo éd., non daté.

Les élites ivoiriennes, édiafric-la documentation africaine, 3ème éd., Paris, 1982.

NIANGORAN-BOUAH (G.), 1969 - "Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle", in : *Annales de l'université d'Abidjan*, Abidjan.

PDCI-RDA, 1981 - *Documents du Parti, VIIè congrès du PDCI (29 et 30 sept -1er oct. 1980)*, Fraternité-Hebdo éd., Abidjan, 2ème trim. 1981.

PDCI-RDA, 1986 - *Documents du Parti, VIIIème congrès du PDCI (9, 10, 11 et 12 oct. 1985)*, Fraternité-Hebdo éd. , Abidjan, juillet 1986.

PDCI-RDA, 1987 - *Documents du Parti, Annuaire 1985-1990, annuaire historico-politique*, hebdo-éditions, Abidjan, 1er trim. 1987.

PIAULT (C.), sous la direction de, 1975 - *Prophétisme et thérapeutique, Albert Atcho et la communauté de Bregbo*, éd. Hermann, Paris.

RAPPORT DE SEANCE

par Alphonse YAPI-DIAHOU

FACE A CETTE CRISE DE LA VILLE URBAINE

Crise urbaine planétaire, réponse planétaire faisant appel aux mêmes instruments, aux mêmes moyens...

Les quatre communications qui suivent sont axées sur les processus en cours, les modalités et les moyens de leur mise en oeuvre, en vue d'apporter les solutions à la crise urbaine. Démocratisation, décentralisation, participation populaire apparaissent de plus en plus comme les solutions à cette crise urbaine, qui est en fait la crise de l'Etat providence. Etats des lieux et interrogations jalonnent la série de quatre communications suivantes. Précédant la remise en cause de la longue stabilité politique et de la croissance économique de la Côte-d'Ivoire, la démocratisation et la décentralisation, lancées sous le régime du parti unique (PDCI), apparaissent comme les ingrédients d'une "révolution culturelle" à l'ivoirienne. Une révolution qui visait à renforcer le contrôle présidentiel et à confronter les anciens notables du PDCI à un nouveau personnel politique.

Plus spécifiquement la décentralisation/communalisation poursuivait un objectif à plus long terme : engager les élites du locales (ou d'origine locale) dans le développement local et mobiliser la participation des habitants. Grandes furent les désillusions à ce double niveau, comme le présente R. Crook, la participation est en question, dans quatre communes des sous-préfectures d'Adzopé et Korhogo (entre 7 500 et 21 000 habitants, dont 1 sous-direction d'un maire FPI en 1990).

La participation électorale fut d'abord décevante. Bien que les élections de 1990 aient été les premières réellement démocratiques, le taux de participation connaît un léger tassement par rapport à 1985, autour de 35% et même moins dans les grandes villes (21,6 % dans les 10 communes d'Abidjan, 31% pour Abidjan et les sept villes de plus de 50 000 habitants). Moins de 20 % des élections de 1990 furent sans contestation et plus de 50 % des maires sortants ne furent pas réélus, ce qui est néanmoins un signe d'engagement. Plus de 25 % des électeurs ont néanmoins soutenu activement des candidats aux municipales de 1990. Mais la proportion de participants aux campagnes fut plus significative dans les commune du sud (plus de 30 % contre moins de 15 %). Par ailleurs il apparaît néanmoins que la connaissance et la participation aux affaires communales restent faibles. L'engagement associatif des électeurs concerne à peine 10 % de ceux-ci. Les activités de "contact" visant à discuter et rechercher des solutions avec les autorités locales sont aussi peu mobilisatrices, puisque ne touchant que 10 % environ des populations. En revanche, plus vivantes et plus attractives sont les comités de quartier, institutions ambiguës, happés par le PDCI en continuation des comités de base de ce parti.

Bien que ces comités et autres chefferies ne soient pas formellement et institutionnellement liés avec les municipalités, c'est en leur sein que les élus recrutent leurs agents de communication. Ces agents ne sont autres que les notables locaux, ces "aînés" ou ces "anciens" qui pilotent, sinon pèsent, sur la vie et la dynamique des groupements : 60 % des gens ne connaissent pas le nom d'un conseiller, mais 53 % des notables ont pris contacts avec un conseiller ou le maire, à propos d'une affaire sociale ou politique.

De quoi procède cette distance des citoyens par rapport à leurs élus et par rapport à l'institution municipale ?

Les premiers mandats virent le foisonnement des projets, dont nombre de ces projets ne purent être menés jusqu'à leur terme, en raison notamment de la réduction drastique des subventions allouées par l'Etat.

Mais ils n'y eut que très exceptionnellement adéquation entre les priorités des élites politiques venues de la ville et les besoins exprimés par les habitants, en particulier, les jeunes qui décident et tranchent, en matière de décision politique, sociale et institutionnelle. 77 % des maires étaient hauts fonctionnaires ou responsables économiques et plus de la moitié résidaient à Abidjan. Le mode

de désignation des conseils municipaux, fondé sur un système de liste unique et de majorité simple, a pour conséquence l'exclusion des vaincus et donc l'impossibilité d'un dialogue post électoral. A cela s'ajoute la dépendance des communes vis-à-vis de l'Etat central, en matière fiscale et budgétaire, et la tutelle préfectorale pour réduire l'autonomie communale. R. Crook note enfin chez les électorats locaux, une méconnaissance réelle des limitations des pouvoirs et des fonctions des communes. La contribution de C. Terrier s'inscrit dans ce même registre de la participation. L'auteur analyse plus spécifiquement, avec l'exemple des Ebrié autochtones d'Abidjan, le problème de la survie des particularismes ethniques, culturels et communautaires posés avec la politique de décentralisation. Cette volonté des Ebrié se traduit par des revendications cristallisées autour de la thématique du foncier. L'accord de 1970 avec l'Etat, pour l'aménagement de la Riviera, ne provoque pas la réaction des Ebrié. Leurs revendications en vue d'un rôle accru dans le champs des pouvoirs locaux (Abidjan) et de la représentation nationale, sont longtemps restées contrariées par l'impossibilité de se mobiliser, dans un front unitaire face à un pouvoir étatique jouera sur ces divisions internes. La remobilisation devient possible à partir de 1980, à la faveur de la politique de décentralisation qui constitue une réelle opportunité. Les dissidences localisées menacent cependant l'unité «retrouvée» globalement autour d'une stratégie collective. Ici encore, comme dans les autres communes (cf. R. Crook),les chefferies villageoises et les associations de cadres deviennent à la fois des instruments de communication et de mobilisation au service des prétendants au suffrage des électeurs. En 1980, hormis à Cocody où ils doivent leur salut électoral au fort taux d'abstention, la stratégie collective négociée s'avère payante : 7 sièges de députés, 6 mairies dont la mairie centrale, remportée par le charismatique Emmanuel Dioulo, avec l'appui du célèbre prophète Albert Atcho. Mais le recul est net en 1985 et 1990, puisque les Ebrié ne conservent plus, à ces deux dates, que trois mairies et la mairie centrale, tandis qu'ils ne conquièrent que deux sièges de député en 1990 (ils passent de trois à cinq). Les observateurs attribuent ce recul symbolique des Ebrié à la disgrâce de leur leader charismatique, Dioulo, à la veille des élections de 1985, et leur perte d'influence au plan gouvernemental. Mais cette perte d'influence n'est-elle pas voulue et entretenue par le pouvoir politique, dans le contexte ou le cadre de l'approfondissement de la démocratie moderne qui s'accommode mal des spécificismes locaux ? Le multipartisme, réinstauré, en 1990 vient compliquer encore les choses. L'unité communautaire (s'accommode mal) ou résiste mal aux charges politiques, dans lesquelles vont se contracter de nouvelles alliances ; le politique devenant le passage obligé pour l'accès des Ebrié à la citoyenneté locale. Le pouvoir d'Etat se souvient des latitudes concédées aux traditions. Insuffisantes, sans doute, ces concessions, devant l'étendue et la complexité des revendications accumulées, mais le nouveaux contexte politique imprime de nouvelles règles du jeu. La victoire des Ebrié, est plus que jamais subordonnée aux alliances politiques nationales au sein du vieux parti PDCI, et à l'intercession du "vieux". Cette régle n'échappe pas à la vigilance de nombreux autres éléments Ebrié qui réclament justement la "délocalisation" du débat interne sur ce nouveau terrain.

La question de la participation des populations à la gestion de la vie de leur cité reste posée, avec la décentralisation. La décentralisation marque le désengagement de l'Etat Ivoirien de la gestion des communes. Faut-il rappeler qu'il n'y avait pas de communes avant cette décentralisation et que, de fait, les villes étaient directement gérées par l'Etat, par sous-préfets et Préfets interposés.

Une question est posée avec la décentralisation : quels sont les échelons pertinents de mobilisation des citoyens dans les communes ? Les différents textes montrent les expériences de participation et cherchent à faire le bilan sur cette question.

Au niveau local, les municipalités ont reproduit le jacobinisme en centralisant le pouvoir et les initiatives, en ne suscitant pas l'émergence de véritables structures participatives au sein des communautés. En fait les municipalités se comportent de manière dirigiste à la fois comme structure de conception, de décision et de contrôle de toutes les actions à destination des populations. Les CDQ se situent dans une logique participative, car visant à réconcilier l'institution municipale avec la communauté, ils donnent ainsi la possibilité à la municipalité d'exploiter les énergies collectives et individuelles jusqu'à présent stérilisées au nom du centralisme jacobin. Gabin Kponhassia voit, dans ces CDQ, une courroie de transmission des messages spécifiques au conseil municipal. Le CDQ peut aussi être vu comme un instrument d'encadrement des populations : un "balancier" qui sert aussi le pouvoir municipal. Dans tous les cas ce type d'association participe d'une recomposition de l'environnement communal. On peut considérer les CDQ comme une innovation en ce qu'ils augurent d'une autre forme de "gouvernance"structurée autour de la participation "réelle" des populations des quartiers. On passe d'un système où le secrétaire général du PDCI est l'animateur de la vie de

quartier à un système où cette gestion est confiée à une structure apparemment neutre sinon marquée politiquement. les CDQ pour domaines de compétence : l'assainissement et la surveillance sécuritaire. Il s'agit de susciter, organiser et catalyser les besoins collectifs et individuels de la population afin de les transmettre au conseil municipal. Chaque CDQ a un président. Structures organiques, ils interviennent sur tous les fronts : construction des bornes fontaines, les latrines, les coopératives, l'entretien et la sécurité du marché du complexe sportif, de la voirie, de l'éclairage, l'organisation de la sociabilité au sein des quartiers, par l'organisation des loisirs, le règlement des litiges, la centralisation et la facilitation de l'établissement de tout.

Ori Boizo veut montrer que les stratégies de ces nouveaux pôles sociaux, ainsi que celles mises en oeuvre par les pouvoirs institués, participent toutes à l'évolution des relations de pouvoirs dans la ville. Ceci dans le cadre de la gestion des services municipaux en crise et des modèles participatifs en oeuvre qui, au-delà de leur variabilité, consacrent l'émergence de nouvelles identités et statuts sociaux et de nouveaux pôles de pouvoir au sein de la société civile. Beaucoup de municipalités éprouvent des difficultés à fournir les services pour répondre aux besoins des populations. Devant cette difficulté, on voit naître dans les communes un double processus de réajustement de pratiques institutionnelles et sociales :

- *Au plan institutionnel* , tentatives de réorientation des politiques de maintenance qui consistent à confier la gestion de certains services aux structures privées, que leur propre régie, désormais inopérante, n'est plus à même d'assurer avec un minimun d'efficacité ;

- *Au plan social* , apparition de groupements associatifs se réappropriant des services délaissés ou négligés par les mairies, les repensant et y identifiant des pôles d'activités génératrices de revenus.

En définitive dans le contexte ivoirien, la ville apparaît comme le lieu de développement de nouvelles stratégies sociales et institutionnelles induites par la crise. Les groupements associatifs sont donc les produits de la crise, de même que le sont toutes les autres solidarités horizontales qui se construisent, loin des réseaux clientélistes habituels. Ces associations sont les lieux où s'élaborent de nouvelles identités.

RAPPORT DE SEANCE

par Emile LE BRIS

Les communiquants de cette séance ont grandement facilité la tâche des rapporteurs en adoptant un style direct et en défendant, pour la plupart, un point de vue "engagé" ; leurs propos s'organisent autour de deux grandes questions examinées successivement par les rapporteurs selon la méthode suivante : rattacher les contenus des communications à quelques grandes questions de portée générale et réinterroger les communicants sur la base de ces interrogations.

La première question, dont je traiterai plus particulièrement, tourne autour de la notion de projet de ville et de modèle urbanistique. Une telle notion englobe des approches à la fois techniques et politiques telles que l'exclusion du logement, des équipements, de l'espace public et le traitement (ou l'absence de traitement) de cette exclusion dans un contexte général d'affaiblissement de l'Etat. Cet affaiblissement pose à son tour le problème de l'ouverture de nouveaux espaces de négociation.

La seconde question, que traitera Alponse Yapi Diahou, se situe au croisement de la décentralisation et de la démocratisation et porte sur la définition d'un hypothétique statut théorique du local. Quel type de rapport les administrés entretiennent-ils avec leurs élus ? Quelle distance sépare le discours participatif de la réalité ?

Il va de soi que les recoupements sont nombreux entre ces deux questions.

D. Couret postule la disqualification progressive d'un projet de ville moderniste, lui-même inséparable d'un projet de société imposé "d'en haut". La "ville du modèle" s'apparente à une vitrine où se met en scène une fraction somme toute très minoritaire de la population urbaine. On observe, depuis quelques années, un changement profond dans les ressorts et dans les rythmes de la croissance urbaine en Côte-d'Ivoire. D. COURET illustre ce changement à travers une chronique très vivante des conflits d'usage des espaces publics survenus en 1992-1993. Défini comme espace de la ville extérieur au logement, cet espace public est largement investi par les exclus du modèle-fondateur. A propos de nuisances sonores, d'insécurité autour d'une gare routière, de conflits d'usage autour de lieux de culte, du déguerpissement de commerçants d'un chantier urbain qui dure, ce qui se joue c'est bien l'ébauche d'un nouveau partage de la ville. Les conflits sont d'autant plus aigus que les usages d'espaces sont porteurs d'enjeux économiques lourds. A la faveur d'une fragmentation du "pouvoir urbain" qui remet en cause le modèle planifié s'édifient de véritables espaces de négociation où prévalent les échanges de type *bottom up*. Les enjeux électoraux à l'échelle locale contibuent au renforcement de ces espaces de négociation où toutes les catégories d'exclus (les Ivoiriens et les non Ivoiriens en particulier) sont pourtant loin de se trouver à égalité.

O. Dembélé propose un voyage dans ce modèle urbain moderniste conçu à la fois comme construction théorique (l'ordre opposé au désordre), comme idéologie (le bonheur de l'homme ivoirien gagné à la modernisation) et comme parti-pris politique. Le modèle urbain s'inscrit dans un projet global de modernisation sur base nationale. C'est ici le salariat qui produit la ville dont la maîtrise passe par la planification appuyée sur une batterie de normes et par la mise en oeuvre d'un "paquet technologique" grâce à un recours massif aux financements extérieurs. La mise en crise du modèle moderniste remonte au début des années 80 mais les difficultés s'aggravent dans la seconde moitié des années 80 avec la disparition du tiers du parc industriel abidjanais. L'ajustement structurel multiplie les "déflatés" et accélère le processus de paupérisation urbaine ; il est également en grande partie responsable de l'effondrement de la plupart des services urbains. Le remède miracle, c'est le renvoi au local du façonnement et de la gestion des villes mais l'Etat ivoirien ne renonce pas pour autant à son projet initial. Il se livre même avec les bailleurs de fonds au jeu du chat et de la souris. En décrivant la politique systématique de régularisation-restructuration, O. Dembélé prend acte de l'intégration dans le modèle réél des 800 000 citadins vivant dans les quartiers précaires. Loin d'y voir l'affichage d'une nouvelle politique, il assimile cette volonté d'intégration à un repli tactique.

A. Savina rend compte, dans le domaine des équipements urbains, d'un autre glissement du modèle fondé, à l'origine, sur des investissements lourds recourant largement aux financements et à la maîtrise d'oeuvre extérieurs et nécessitant des montages institutionnels hypercentralisés. A partir de 1975, on développe les technologies à faible coût dont la mise en oeuvre passe par l'appel à la participation des habitants et à l'intervention du secteur privé. A. Savina prend l'exemple très parlant de l'assainissement. Elle décrit le passage du système de réseau séparatif des années 70 à l'expérimentation, au début des années 90, d'une combinaison de réseau simplifié et d'assainissement autonome. Le projet-pilote mis en oeuvre à Port-Bouët est fondé sur le principe bien connu de récupération des coûts traduit ici par un programme "Volonté de payer" à l'intitulé sans ambiguité. Ce type d'opération se heurte à deux catégories d'obstacles :

- La question des équipements croise celle de la régularisation foncière, domaine où l'on ne parvient pas à définir une alternative à la propriété privée.

- Les projets mettent en évidence les contradictions des bailleurs de fonds et soulignent l'absence de réelle priorité politique accordée aux quartiers précaires. Le choix de solutions coûteuses à haute technicité reste la règle en dépit de la pénurie d'opérateurs à l'échelle locale. On appauvrit les appareils de gestion centralisée mais l'on continue de faire transiter les financements par ces appareils. L'on relèvera enfin l'exigence de délais très courts de décaissement qui redoublent l'effet pervers des échéances électorales et va, finalement, à l'encontre d'une réelle prise en compte des demandes locales. La "participation populaire" en reste au niveau du discours...

C. Soumahoro nous rappelle opportunément que l'habitat se situe au coeur du modèle urbain ivoirien. En modernisant les espaces et les modes de vie, l'Etat construit une image florissante de la ville susceptible de séduire les investisseurs étrangers. Les éléments constitutifs du modèle sont les normes élevées en matière de surface, de matériaux et de mise en oeuvre, d'équipement des logements. Un dispositif de production s'organise autour de sociétés immobilières qui vont absorber la moitié des crédits publics à l'habitat pour produire 20% du parc (ce qui, en une quinzaine d'années, représente tout de même 70.000 logements dont le coût est subventionné à environ 60%). Ce dispositif va cesser de fonctionner à la fin des années 70 et l'on va assister à un double processus de dénaturation du modèle de "logement économique" conçu, à l'origine, comme habitat mono-familial alloué à des travailleurs salariés. Cette dénaturation s'observe à travers le développement de pratiques de sous-location. On passe progressivement à ce que C. Soumahoro appelle "le logement économique partagé". Le "conjoncturé" doit se résigner à la réduction de son confort pour accroître ses revenus. Mais la préoccupation de confort ressurgit dans les "cours privatisées" selon le mot d'ordre "*Chacun dans son chacun et seul sur son compteur*". La population concernée est anciennement urbanisée mais, exclue du parc subventionné, elle est à la recherche d'un produit de substitution. Implicitement reconnu, le modèle initial est réinterprété. Toute la question est de savoir comment aider les propriétaires fonciers et le secteur privé à diffuser ce produit de substitution.

Les réponses qu'apportent ces communications aux questions du colloque sont ambivalentes. Oui, il y a crise urbaine et cette crise provoque bien des recompositions. Rappelons-nous ce que disaient, il y a quelques années, les auteurs de l'ouvrage de référence *Abidjan Côté cours*. "Toute la question est de savoir si la nouvelle politique urbaine ne traduit pas la recherche d'une forme d'alliance renouvelée entre un Etat soumis à des contraintes sévères et des catégories moyennes durement ébranlées par la conjoncture. " Et ils concluaient : "La reconnaissance de l'habitat de cours implique un renversement significatif des choix. "Où en est-on aujourd'hui ?

Un détour est nécessaire pour tenter de répondre à cette question. Je me propose d'examiner brièvement les catégories de modèle urbain, de projet de ville, de crise urbaine et de crise de la maîtrise publique de la ville. Les analyses s'accordent pour distinguer la crise *dans* la ville et la crise *de* la ville. Ce diagnostic vaut pour les villes du Sud mais aussi pour celles du Nord et de l'Est mais la question se pose de savoir s'il s'agit bien de la même crise. Le Sud se distingue incontestablement du reste du globe au point qu'il n'est plus possible d'y considérer l'évolution urbaine comme une simple extension de celle survenue en Europe au XIXe siècle. Il n'existe plus, en effet de lien entre urbanisation et industrialisation. Non que l'industrie ne se développe pas au Sud mais elle ne structure plus l'urbanisation. Le modèle qui a longtemps prévalu pour rendre compte de l'opposition ville-campagne ne fonctionne plus, tant il est vrai que les mégapoles contemporaines,

loin d'organiser leur territoire le consomment ou l'ignorent. A ces traits nouveaux, s'ajoutent depuis une quinzaine d'années les conséquences des politiques d'ajustement structurel. Parmi ces conséquences, l'on relèvera plus particulièrement la réduction drastique des dépenses publiques de santé et d'éducation et la privatisation des entreprises de services dans le domaine de l'eau et de l'électricité. Certains n'hésitent pas à parler d'un ajustement urbain pour désigner cet ensemble de mesures sectorielles dont on cherche à compenser les effets les plus injustes en "saupoudrant du social" dans les couches urbaines les plus défavorisées.

Si l'on définit la crise comme rupture d'un système auparavant en équilibre, ce que l'on a coutume d'appeler "crise urbaine" peut être appréhendée par des concomittances de déséquilibres. J'essaierai de caractériser ces déséquilibres dans trois registres : celui de l'économie, celui de l'intervention de l'Etat, celui des déséquilibres sociaux.

La mondialisation de l'économie constitue inconstestablement une tendance lourde. Les attributs universels de la nouvelle économie mondiale se résument en une double formule : croissance sans création d'emplois et marché sans revenus. En rupture avec un des courants principaux de l'humanisme occidental, une nouvelle conception du projet s'installe qui n'exige plus qu'il soit partagé. Mais cette mondialisation de l'économie ne doit pas masquer une diffusion différentielle des technologies qui commande les hiérarchies et les réseaux mondiaux de villes. Parmi les grandes villes du Sud, certaines sont *in* (il y en a fort peu en Afrique) alors que d'autres sont *out*.. Du modèle socialiste de régulation aux interventions des Etats latino-américains fondées sur l'assistanat, du Welfare State anglo-saxon à l'idée française de service public, l'interventionnisme étatique est partout remis en question, cependant que se manifeste un peu partout un glissement du marché vers les franges les plus aisées de la population urbaine. Comment, dès lors, espérer gérer toutes les formes d'exclusion ? Certains n'hésitent pas à affirmer qu'il faut tirer un trait sur la réinsertion des exclus et imaginent déjà pour eux diverses formules de prise en charge avec ou sans contrepartie. A travers ces formules se profile une véritable société de parcage située aux antipodes de la situation gramscienne de consensus fondé sur une domination de classe durable, situation qui sous-tend l'idée même de ville occidentale. Plus que de crise urbaine, il convient peut-être de parler de fin de l'idée de ville, de ce modèle d'urbanité démocratique hérité de la cité grecque et des villes de la Renaissance. Cette "idée" recouvrait une nouvelle forme de sociabilité (vivre ensemble plus librement et plus égalitairement étant entendu que l'éthique démocratique passe par un partage équitable des droits et devoirs en instaurant la relation fiscalité/citoyenneté) et une homotéthie entre formes spatiales et formes de la citoyenneté. Un tel modèle est pourtant exporté tout au long du XXe siècle comme une valeur planétaire. Au moment où l'Afrique commençait à domestiquer cette idée de ville, la voilà qui tombe en panne ! Entendons nous bien ; ce que nous appelons ici " idée de ville" ou "projet de ville" ne se réduit pas au classique modèle urbanistique. La question est aujourd'hui de savoir si il existe une forme unique de la sociabilité et de la spatialité démocratique, une forme unique de la forme universellement préférable au chaos. A-t-on vraiment besoin d'un modèle pour construire une ville ? S'achemine-t-on vers une gestion internationale de l'urbain sous la houlette de la Banque Mondiale ou est-on simplement en présence d'une gestion conjoncturelle de la crise dans laquelle les institutions internationales en seraient réduites à faire flèche de tout bois ? Ces questions nous conduisent à évoquer le problème des politiques publiques. Dès l'origine, les interventions publiques sur la ville ont posé le problème d'une vision d'ensemble de la ville, que l'on retrouve sous une forme explicitée dans le modèle urbain colonial comme dans celui des villes nouvelles, l'opérateur, dans les deux cas, ne pouvant être que l'Etat. Philippe HAERINGER a bien décrit, dans le cas d'Abidjan, de quelle manière cette "tentation de l'urbanisme intégral" avait fait long feu dès le début des années 80. L'urbanisme de projet rompt avec cette vision d'ensemble et accélère apparemment la disqualification de l'Etat et de son appareil administratif. La crise est d'abord une crise de légitimité. Défaillant dans la gestion quotidienne de la ville, l'Etat n'est plus en mesure de mettre en place les mécanismes régulateurs favorisant les comportements en matière d'investissement. L'on se trouve aujourd'hui confronté à une crise universelle du financement public de la ville dans la mesure où en présentant l'endettement comme un épouvantail, les "décideurs" feignent d'ignorer que c'est la seule opportunité de financement de l'urbanisation. Toute la question est de maîtriser les mécanismes permettant une répartition de l'effort entre les bénéficaires et entre les générations (faut-il rappeler que les dernières annuités des emprunts du baron Hausmann ont été éteintes... en 1926 ?). Contraints de raisonner exclusivement en termes d'optimisation des gains (un rapport récent de la Banque Mondiale s'intitule significativement *Introduction du système du marché dans la*

tarification des services publics), les pouvoirs publics savent de moins en moins fonctionner sur le mode de la négociation et du compromis. A la crise de légitimité s'ajoute donc une crise de nationalité mais, dans le même temps, le discours qui se forge autour de l'apologie de la dérégulation est par bien des aspects paradoxal.

Discours de la méthode bien plus que discours du produit "ville", il débouche dans le meilleur des cas sur la production fragmentée de morceaux de villes. Discours sur la valeur économique et sociale de la grande dimension, il ne développe en fait qu'une version idéologiquement acceptable d'une théorie de l'efficacité économique à destination des plus pauvres. Discours conçu pour générer des situations de non-conflit, il puise à la fois dans une idéologie hyper-normative et dans une idéologie libertaire aux antipodes de la bonne gouvernance. Ce discours enfin est aujourd'hui porté par une kyrielle d'acteurs aussi différents que la Banque Mondiale, les ONG et les grandes villes du Nord engagées dans la coopération décentralisée et les grandes entreprises.

Haut lieu de l'accomplissement du modèle urbain colonial dans les années 50, Abidjan faisait figure, dans les années 60, de laboratoire de cet urbanisme du symbole et du monument au service de la construcrion de l'Etat-Nation. Les communications analysées ici suggèrent au fond que le modèle urbain en vigueur il y a trente ans perdure dans ses logiques et dans ses représentations, sinon dans ses réalisations les plus spectaculaires et dans ses instruments principaux. La "fabrique urbaine" ivoirienne manifesterait des dynamismes tels qu'elle se serait avérée non réductible aux transferts de prêt-à-gérer proposés avec insistance par les bailleurs de fonds. Le "partage de la ville" passe dabord par la désignation des bénéficiaires de la rente foncière et, de ce point de vue, les choix politiques ne semblent pas avoir radicalement évolué. Ce qui a changé, c'est l'ouverture il y a une quinzaine d'années du pari de la municipalisation. S'achemine-t-on pour autant vers la construction d'une culture communale porteuse d'une mutation des comportements dans un environnement démocratique stabilisé ? Les identités communautaires ont certes trouvé là un terrain favorable mais l'on peut douter que le cadre municipal soit leur terreau naturel. L'engouement pour la "démocratie de proximité" ne parvient pas à masquer certains effets pervers de la décentralisation sous ajustement. Elle favorise des comportements spéculatifs incompatibles avec des stratégies d'endettement maîtrisé sur le long terme. Elle offre certes quelques opportunités à ce qu'il est convenu d'appeler les stratégies de survie qui s'apparentent plus, en dernière analyse à des mobilisations de rattrapage dont l'effet est d'aggraver la crise de "gouvernabilité" urbaine. Les collectifs citadins échouent à assurer la gestion sur le long terme des équipements revendiqués et les équipes municipales, enfermées dans une conception administrative des rôles et des pouvoirs, ne parviennent pas à faire progresser les capacités locales d'expertise et de maîtrise d'oeuvre.

La question se pose enfin de savoir si l'on peut encore (comme le suggèrent implicitement les communications) penser la crise urbaine dans un cadre strictement national. Ce qui est en cause, en effet, c'est bien, à l'échelle mondiale, la crise de l'idée même de ville et celle concomittante d'une idéologie libérale apparemment hégémonique mais confrontée à une double limite : celle des métamorphoses du travail et celle de l'écosystème.

SYNTHESE DES DEBATS

par Dominique COURET

DU PROJET URBANISTIQUE A L'IDEE SOCIALE DE VILLE...

Jean Paul Duchemin

Ce qui se dégage, c'est la permanence du modèle technocratique, modèle dont le dernier avatar est un produit de la Banque Mondiale. Il constitue d'autant plus une survivance qu'il a sur le réél de moins en moins d'emprise, ce réel étant finalement un nouveau jeu de pouvoir entre les acteurs. Il est frappant de voir que l'on ait peu parlé dans les communications de l'alliance qui existait entre les habitants et la ville, à l'époque où le pouvoir qui s'y exerçait était alors un pouvoir d'État. Certes cette alliance ne concernait pas tous les habitants mais en impliquait cependant une grande partie. On peut se poser la question de savoir si ce renvoi au local, que l'on voit bien se mettre en place aujourd'hui en Côte-d'Ivoire, tient à un manque de moyens ? Mais il illustre peut-être la façon dont la nouvelle alliance va se construire entre les habitants et le pouvoir local. Et cela renvoie au rapport d'Alphonse Yapi Diahou.

On peut se demander aussi si ce n'est pas la première fois que les habitants ont réellement eu droit à la parole sur leur espace de vie. Est-ce qu'il y a vraiment une nouvelle possibilité d'expression pour les habitants à travers ce nouvel espace de liberté ? Dans une ville comme Abidjan, à partir du moment où des problèmes graves de sécurité ou de transport se produisent, de fortes revendications apparaissent mais elles ne prennent pas de formes institutionnalisées. D'une façon ou d'une autre, l'Etat ou le pouvoir local va essayer de régler ces problèmes. Le modèle dominant va-t-il perdurer ou va-t-on vraiment vers une nouvelle alliance ?

Dominique Couret

Vous parliez de l'émergence de nouvelles alliances, il n'est pas sûr qu'on puisse les constater sur les espaces publics mais au moins on peut constater une bonne maîtrise par les utilisateurs de ces espaces publics des défaillances de l'appareil d'encadrement de la ville.

Peut-on dire que les maires maîtrisent mieux leurs populations que les instituts d'États ? Il est au moins certain que les populations savent très bien jouer sur un niveau et l'autre et sur le fait qu'il y a différentes autorités qui interviennent sur l'espace urbain.

Jean Paul Duchemin

Oui, et cela pose la question de savoir s'il y a effectivement une autorité et quelle est la nature de l'autorité d'aujourd'hui ? Parler de maîtrise laisse à penser que le maire ou l'autorité d'État avaient auparavant tous les pouvoirs. Or ne serait-ce pas plus juste de poser que ce nouvel équilibre est en train d'être différent parce qu'il existait déjà autrefois ?

Annie Savina

En effet, même si effectivement le projet urbain ivoirien a été défini par "l'en haut", il y a toujours eu une distorsion entre ce modèle et la réalité. Et ce projet a toujours été retravaillé par les habitants. On a parlé à une époque de l'envers du projet, et ça, en fait, ça existe depuis le début. Si le projet urbain ivoirien était peut-être possible dans un premier temps parce qu'il y avait des ressources, on se trouve actuellement dans un contexte de diminution des ressources, si bien qu'il y a renversement peut-être de situation. Au niveau local la population se trouve en position de force pour faire passer son point de vue. Disons que ce renversement crée une marge de manoeuvre beaucoup plus importante pour les habitants, pour "l'en bas". Il n'en reste pas moins que cet "en bas" s'est toujours

exprimé dans le modèle. C'est pour cela qu'il vaut mieux ne pas parler de modèle mais plutôt de projet et de l'envers du projet.

Ousmane Dembélé

Émile Le Bris parlait tout de suite du "jeu du chat et de la souris" auquel se livre l'Etat ivoirien avec la Banque Mondiale. D'une certaine façon ce jeu existe également entre l'Etat et la population. Dans la réalisation du projet d'urbanisme ivoirien, on a procédé en observant jusqu'où la population résiste face à ce projet. Pendant les vingt premières années, le constat a été qu'il y avait suffisamment de moyens pour appliquer ce projet d'urbanisme et gérer le rejet, le rebut. C'est-à-dire, cette petite quantité de population, ce petit effectif qui ne pouvait pas participer au projet urbain. En ce qui concerne l'Etat, avec le miracle économique, il n'était pas possible de faire du développement sans créer des contraintes sociales absolues. Cependant on a tablé qu'au niveau de la ville, principalement Abidjan, la croissance économique parviendrait progressivement à résorber cette population pauvre qui, dans les années 70, s'entassait dans les marges urbaines. Tant que cette croissance économique permettait à l'Etat d'espérer cette intégration, on a continué avec le même modèle d'urbanisme, avec des normes très strictes d'habitat et de lotissement urbains. A partir des années 1980 et 1990 il était devenu évident que si des soupapes n'étaient pas ouvertes, la machine allait exploser. Alors l'Etat a essayé de faire en sorte que les pauvres entrent dans la ville, afin de préserver la paix. C'est dans le cadre de cette tentative que s'inscrivent l'idée de restructuration, l'idée de participation à la gestion de la nation et de la ville, l'idée de développement local...

Dans le contexte actuel, il n'y a pas en fait encore de mouvement de pression au niveau de la ville auquel l'Etat n'arriverait pas à répondre. Il est arrivé jusque-là à très bien gérer le mécontentement social, comme s'il disposait d'un baromètre qui lui permettait de mesurer jusqu'où il faut aller dans l'intégration de ces catégories sociales. C'est le "jeu du chat et de la souris" et l'application du projet urbain d'État perdurera jusqu'au moment où celui-ci ne pourra plus du tout faire face, par des jeux de lâcher et de lest, aux revendications populaires.

Jean Paul Duchemin

On a bien l'impression, aujourd'hui et à Abidjan, que dans ce "jeu du chat et de la souris" le chat a les griffes complètement émoussées et que la souris est devenue un énorme rat qui, quelque fois, fait peur au chat! S'il y a une sociabilité ou une urbanité, alors il semble exister des élasticités autour de cette urbanité. On va dans un sens et on va dans l'autre, mais est-ce qu'il n'y a pas finalement un consensus permanent mais qui s'est modifié avec le temps ? Comme si le balancier penchait aujourd'hui un peu plus du côté de la population que du côté du pouvoir d'Etat, et ce en raison de la crise essentiellement.

Emile Le Bris

L'espace de liberté ouvert à l'échelle locale semble renvoyer plutôt au deuxième volet du sujet, concernant la décentralisation et la participation populaire. Si l'on considère la décentralisation comme une nouvelle conditionnalité de l'aide, sachant que cette décentralisation est imposée par le haut, il est difficile de penser qu'elle est susceptible, à court terme, de changer fondamentalement les règles du jeu. Elle ouvre tout au plus la voie, disons, à une mobilisation populaire, mais qui reste une mobilisation de rattrapage, de rattrapage de la norme. Effectivement on assiste aujourd'hui à des programmes de régularisation foncière systématique, avec une mobilisation forte des habitants autour de ces projets de régularisation et de restructuration. N'est-ce pas là une mobilisation de rattrapage ? Ce n'est en rien une mobilisation caractéristique d'un projet de ville procédant d'une idée de la ville démocratique. C'est vrai que les habitants, comme l'a dit Dominique Couret, ont désormais une marge de manoeuvre en jouant des contradictions éventuelles entre le central et le local mais, au fond, ce local peut être très central. On peut en effet s'interroger, comme au Sénégal, sur le patrimonialisme de la gestion municipale, c'est-à-dire de la ville. La municipalité peut être vue comme le nouveau lieu de prédation, en lieu et place des échelons centraux où ce jeu est devenu plus difficile. Il n'est donc pas sûr qu'il soit possible de mettre systématiquement au jour une contradiction entre le niveau politique local et le niveau politique central. Il y a toujours eu, nous a dit Annie SAVINA, un envers du projet. Oui ! Et les habitants se sont toujours exprimés à l'intérieur de cet

envers ou dans la fabrication de cet envers. Oui ! et d'ailleurs le livre cité tout à l'heure, "Abidjan, Côté cour" montrait très bien comment sur une période de 20 ans, l'équilibre entre les deux villes, entre l'envers et l'endroit du modèle, n'avait pas changé. De 1963 à 1985 c'était toujours au moins 7 habitants sur 10 qui habitaient dans la ville des cours à Abidjan ! Malgré une infinité d'opérations d'habitat économique ou autre, l'équilibre général n'avait pas bougé...

Peut-on alors dire aujourd'hui que l'on est complètement resté dans le modèle initial, que l'Etat continue à maîtriser l'exclusion et les revendications qu'elle engendre, en posant qu'il a pu le faire dans le passé ? Pourtant il est certain que perdurent, dans la population urbaine, dans les cadres chargés de gérer la ville, des représentations qui renvoient au modèle antérieur.

Samir Amin

Est-ce que le modèle de la Banque Mondiale n'est pas finalement le modèle de partage avec saupoudrage, social sans plus ? Et dans ce cas, est-ce qu'il mérite d'être appelé un des volets d'un ajustement structurel ou est-il très simplement une modalité de gestion de la crise ?

Richard Crook

Dans son projet de ville la Banque Mondiale semble partager avec certains urbanistes une attitude actuelle qui célèbre l'émergence de l'informel, des intérêts populaires, privés etc. Ces urbanistes semblent aussi partager avec elle cette présomption d'une utilité du projet de ville moderne, technologique des années 60 et 70 dirigée uniquement vers les intérêts des classes moyennes, des salariés, des fonctionnaires, etc. Il y a là un danger important, celui de partager aussi un discours purement libéral.

Il faut actuellement défendre la notion de service public avec une administration rationnelle. On oublie trop facilement que les bienfaits des services au sein d'une ville moderne sont aussi de l'ordre du bien collectif, en anglais " Public Good". Par exemple l'eau potable, de bonnes routes, les réseaux, de transport, etc. Les pauvres et les défavorisés n'ont pas l'opportunité d'avoir accès à ces bienfaits, sauf par le biais de services publics bien financés. Une solution se trouve dans la construction d'un système de fiscalité plus progressif.

Emile Le Bris

Pour répondre aux questions : il est vrai qu'on peut avoir une lecture des interventions de la Banque Mondiale dans le domaine urbain dans le sens d'une solution du problème de partage par le saupoudrage du social. L'intervention de la Banque Mondiale dans l'urbain ne se présente cependant pas uniquement comme une simple modalité de gestion de la crise. Un vrai projet de ville émerge derrière toute l'instrumentation mise en oeuvre par la Banque Mondiale et derrière la logique des projets qu'elle propose. L'intervention de la Banque Mondiale dans l'urbain se rattache à une intervention plus large que signalait Samir Amin à une autre occasion. Effectivement la Banque Mondiale s'est vue attribuer la tâche de gestion du Sud, il y a une quinzaine d'années, et c'est dans ce cadre qu'elle développe des projets urbains tendant à mettre directement en relation le niveau de ville, le niveau local et le niveau mondial. On a une nouvelle structuration du monde dans laquelle le niveau des États est évacué. Et cette idée de République mondiale des villes est un des enjeux du Comité National des Nations Unies pour les établissements urbains qui se réunira à Istanbul en 1996 (connu sous le nom de "Habitat 2"). On a là une extraordinaire mobilisation des collectivités territoriales du Nord, du Sud, de l'Est autour de cette idée de République Mondiale des villes, version parmi d'autres du projet libéral à l'oeuvre dans le monde. Donc l'intervention de la Banque Mondiale dans la ville n'est pas vraiment une "rustine" pour la crise urbaine actuelle, c'est beaucoup plus que ça. Ce que dit Richard Croock paraît ainsi très important : il renvoie à cette relation entre fiscalité et citoyenneté.

La notion de service public apparaît à peu près complètement évacuée dans le projet urbain de la Banque Mondiale : l'informel pourvoira aux services publics... ce qu'il ne fait évidemment pas. L'enthousiasme déclenché par cette extraordinaire inventivité du peuple, cette déification du populaire à travers l'informel est dangereuse. En effet le développement de ce qu'on peut appeler

"solution de survie" aboutit à quelque chose de très clair : il aggrave l'ingouvernabilité du centre. Le centre c'est l'Etat mais aussi la municipalité, ne l'oublions pas. Prendre ce problème sous l'angle fiscal est intéressant. On propose par exemple aujourd'hui aux jeunes, y compris aux jeunes diplômés, d'assurer la fonction de pré- collecte des ordures dans les villes. Cela est très bien pour les riverains qui payent les jeunes pour effectuer ces travaux. Ces travaux demeurent malgré tout des travaux non qualifiés et extrêmement précaires. On est bien là dans cette mutation du travail abordée tout à l'heure. Cependant, si les riverains payent ces jeunes, organisés ou non, pour ramasser et assurer la pré-collecte des ordures, il ne faut pas espérer qu'ils accepteront de payer une taxe d'habitation à la municipalité où sera compris le ramassage des ordures.

Le risque est donc grand de vider progressivement l'administration municipale de tout contenu, et en ce sens la notion de service public est évacuée. En promotionnant l'informel en remplacement d'un certain type de gestion publique dont on sait qu'il a atteint ses limites, ne s'abstient-on pas de réfléchir à ce que pourrait être une gestion publique alternative de la ville ?

Gabin Kponhassia

Les organisations et associations de jeunes en question ne concentrent pas leurs actions dans les seules activités manuelles dont la pré-collecte des ordures est un exemple. Elles ont aussi un rôle de médiation et de régularisation qui est important. Cela se traduit au niveau du pouvoir local par l'existence d'une incitation particulière, par exemple à Abidjan au travers des CDQ (Comités de développement de quartier). La conscience même de la crise de confiance entre population et pouvoir local existe. Elle est attestée à Adjamé (commune d'Abidjan) par les différentes démarches du maire actuel pour établir des liens avec la population et ce depuis 1985 (date de son premier mandat). Ces tentatives de médiation échouent successivement, cependant il essaie à chaque fois une nouvelle forme. Ceci traduit bien qu'il est conscient du fait que sans l'assentiment de la population il ne peut pas aboutir au niveau de son action. C'est dans cette tentative que s'inscrit l'expérience des comités de développement de quartier dont les actions de salubrité et d'occupation des jeunes ne constituent qu'un aspect.

Sur la question de l'émergence du contre-pouvoir : effectivement avec la situation qui se présente, si un comité de développement a un animateur dynamique qui arrive à rassembler suffisamment de personnes dans son quartier, puis qui se montre suffisamment dynamique au point que son rayonnement va au-delà, dans d'autres quartiers, il est probable que les idées lui passent par la tête, il est probable aussi qu'il soit utilisé comme appui par un candidat ... Cette éventualité-là existe mais nous ne l'avons pas encore abordée dans notre recherche. Il serait intéressant par exemple de cerner en quoi la légitimité donnée par le pouvoir central influe sur la reconnaissance de ces animateurs du développement par la population des quartiers. En effet dans le cas de la commune d'Adjamé, le pouvoir municipal a défini ces représentants de comité comme les médiateurs obligés dans le dialogue entre les populations et la municipalité. Ces représentants ont donc un crédit particulier, un pouvoir nouveau. En cela il y a émergence d'un contre-pouvoir qui peut dépasser quelque peu les attentes du pouvoir municipal en tant que telles.

Le pouvoir municipal semble conscient de ce risque, ainsi dans ses rapports à certains comités de développement de quartier qui prennent leur rôle au sérieux, il y a quelque part une crainte ("un pas en avant et deux pas en arrière"). Dans la mesure où l'action de ces comités de développement de quartier va au-delà de la salubrité parce qu'ils gèrent même la vie sociale (par exemple s'il y a des funérailles, ils gèrent l'organisation), les loisirs, pratiquement toute la vie du quartier, il peut effectivement s'établir un certain rapport de force à un moment donné entre eux et le pouvoir communal.

Jean Paul Duchemin

La médiation est-elle finalement un moment obligatoire dans la vie démocratique et par là dans un processus d'apprentissage démocratique ? Il y a bien un apprentissage de la démocratie, probablement un temps lourd d'apprentissage. Mais ce temps d'apprentissage est-il vraiment une nécessité ? Faut-il qu'il y ait un temps d'apprentissage ? Faut-il qu'il y ait des médiateurs ? Et, pour reprendre l'exemple des comités de quartiers d'Adjamé, dont les représentants semblent désignés par

le maire, faut-il que ces médiateurs soient du haut ? Aurait-il des médiateurs du bas et des médiateurs du haut ?

Christine Terrier

A travers l'analyse des élections municipales de 1980 à Abidjan, se pose très clairement la question de la citoyenneté urbaine, essentiellement dans les termes du rapport autochtones/allochtones. Au vu du taux d'abstention très important de la population, on peut se demander s'il y a véritablement une conscience urbaine abidjanaise ? Les Ivoiriens, pour ne parler que d'eux, se sentent-ils réellement concernés par ces nouveaux lieux de décision ? Les Ebrié ont conscience de constituer une force politique dans la mesure où les autres Ivoiriens vont voter chez eux, dans leur région d'origine.

Richard Crook

Pour éclairer la question de la spécificité de la décentralisation, le cas ivoirien est très intéressant parce que le gouvernement local décentralisé dans ce pays se base sur un concept, une problématique urbaine. C'est-à-dire que dans la reproduction francophone, le gouvernement local semble ne pouvoir être que le gouvernement d'une communauté spécifique de type urbain. Cette spécificité a deux conséquences :

1) le gouvernement local en Côte-d'Ivoire ne couvre pas tout le territoire national. Il ne s'agit pas de découpages administratifs et territoriaux que l'on a érigés en pouvoirs démocratisés, mais en revanche il s'agit de petits îlots démocratisés qui flottent dans une mer préfectorale ou bureaucratique dépendant elle du pouvoir central.

2) A la recherche des communautés qui pourraient être érigées en communes, on a créé depuis 1985 un grand nombre de collectivités locales dans de petites villes de l'intérieur dont la moitié ne sont, dans une perspective comparative, que de gros villages d'un caractère plus ou moins rural ou agricole.

Pour bien comprendre le fonctionnement de ces communes, leur sociologie et leur vie politique, il faut d'abord pénétrer une sorte de brouillard ou confusion apportée par ce discours officiel d'urbanisme qui mystifie ou obscurcit leurs réalités quotidiennes. Pour exemple : toutes ces communes doivent avoir leurs plans directeurs d'urbanisme et leur planification de lotissement jusqu'à l'an 2000. Cela dit c'est aussi un aspect positif du système de communalisation.. Dans le cas d'une telle communauté, être si proche de la base ou des populations devrait être la garantie d'une participation populaire rigoureuse et de relations très serrées et très denses entre les populations et les élus, les responsables de communes et les citoyens. Dans les villes de taille et de type similaire au Ghana, il existe, depuis trente ans, une institution à la fois officielle et populaire qui s'appelle comité de développement villageois ou urbain. Ces comités ont très bien fonctionné jusqu'en 1991, moment de leur abolition par le Gouvernement de Rawlings. Ils étaient le siège des actions volontaires des résidents de la ville autour de l'organisation de projets financés par cotisations populaires. Ces cotisations se collectaient très souvent par le biais d'un prélèvement sur les ventes de cacao ou d'autres produits. Ces comités ont cependant perduré, à l'échelle territoriale du district, dans le cadre du nouveau gouvernement local démocratisé créé en 1989 (comparable à une sous-préfecture). Pour l'heure, au Ghana, il aurait été utopique de donner au local une compétence similaire à celle d'une commune, cependant un certain rôle de collectivité locale lui a été assigné. La mise en place d'un système d'imposition fiscale propre à cette nouvelle collectivité locale a fini par entraîner un conflit entre les principes de l'action communautaire à ce niveau local et les principes de l'action et des négociations politiques agrégées à l'échelle du district. Ce conflit entre des principes de développement communautaire et des principes du gouvernement représentatif, en dit beaucoup sur les relations entre la décentralisation et la démocratisation... Ces représentations ou solidarités locales n'ont pas beaucoup à voir avec les principes de la démocratie représentative, au contraire elles peuvent souvent entrer en conflit avec ces principes.

Il y a une relation importante entre ces observations sur le Ghana et la question des relations entre démocratisation et décentralisation en Côte-d'Ivoire. En reprenant l'exemple des comités de

développement de quartier de la commune d'Adjamé, ceux-ci, créés officiellement en 1988, sont présentés comme les institutions de la participation, les porteurs des modalités de participation populaire en chaque quartier et les supports de création d'un esprit et d'un sentiment de solidarité communautaire... Mais quel serait le résultat pour la commune si le succès de cette solidarité au niveau des quartiers trouvait son origine dans le fait d'un conseil municipal non ressenti par les populations comme représentatif de leurs communautés ?

Le conseil municipal doit en effet, comme institution représentative, arbitrer toutes les revendications des différents quartiers et couches ou groupes sociaux et confectionner un consensus plus ou moins reconnu comme légitime. Il est certain que si l'on prend les différents quartiers ou villages un par un, plusieurs sont en effet mobilisés comme des communautés solidarisées. Le problème est alors que cette solidarité peut aboutir à des situations de conflit au niveau communal, et plus ils seront solidaires au sein du quartier et plus les revendications divergentes au niveau communal seront difficiles à négocier.

C'est la même chose quand les organisations de quartier tendent à générer des cotisations ou imposer la récupération des coûts pour services rendus. Si la population doit payer quelque chose au comité de quartier, elle peut se demander, comme au Ghana, pourquoi paierait-elle aussi des impôts à la commune ? Dans ce conflit de principes, se trouve le problème crucial des communes en Côte-d'Ivoire. Comme A. Y. Diahou l'a signalé, un système électoral selon lequel il y a une liste unique sans conseiller attaché à chaque circonscription produit l'exclusion totale des opposants du conseil municipal. Si cela renforce cette idée de la démocratie comme la recherche d'une solidarité communautaire et d'une participation directe de la population au projet de développement collectif, cela revient aussi à ignorer ou nier que la démocratie consiste en la reconnaissance et l'arbitrage des conflits entre les communautés.

Jean Paul Duchemin

Je trouve très intéressant de bien remarquer ainsi l'ambiguïté entre ce que l'Etat ivoirien a voulu arrêter, à la limite a voulu donner à ce processus démocratique, en se contentant d'un processus d'élection par rapport à, effectivement, la véritable participation à la vie sociale et à la décision locale. C'est cette ambiguïté qui est maintenue, qui est sous-jacente quand on y regarde de plus près. Dans mon propre pays (la France), il y a beaucoup d'urbains qui ne sont pas des citoyens. Ils ne votent pas aux élections municipales pour lesquelles les taux de participation sont par ailleurs souvent faibles. Cela montre la faiblesse de la vie associative en France, ce phénomène n'est pas non plus réservé à la seule Côte-d'Ivoire.

Alphonse Yapi Diahou

Il paraît en effet important de faire l'historique de ces comités de développement. Il n'y a pas véritablement d'exemples anciens montrant le fonctionnement effectif de ces comités-là. Tout ce que l'on sait c'est que ce sont des comités de développement qui apparaissent parce qu'impulsés par le pouvoir municipal.

Prenons la question du règlement des conflits. Quelle est la nature des conflits qu'un comité de développement local peut régler ? Quels sont les protagonistes de ces conflits ? Et de quelle légalité ou de quelle légitimité dispose ce comité local qui est quelque peu l'émanation du pouvoir municipal et qui considère exclus justement de l'accès à la parole tous ceux qui n'ont pas voté pour le maire ? Est-ce que ces exclus se reconnaissent dans ces comités de développement local ? Quelque part, il semble exister un satisfecit à l'étape actuelle du fonctionnement de ces comités. Comment la démocratisation peut-elle concilier les intérêts communautaires, identitaires ou locaux, et l'intérêt général ? Là se trouve posée effectivement toute la question de la décentralisation dans le cas particulier de la Côte-d'Ivoire. Est-ce le fait du hasard si l'appui des élus locaux reste effectivement ces fameux comités de quartier ? Dès l'instant où l'on pose la question à des citadins d'une façon générale et plus encore dans les grandes villes: "quels sont les réseaux de sociabilité dans lesquels vous fonctionnez ?", ce qui est répondu en priorité, en tous cas dans une ville comme Abidjan, quelque soit le standing de l'espace social que vous considérez, ce sont bien associations à base ethnique ou à base régionale qui l'emportent. Cela les élus le savent. Ils s'appuient effectivement sur ces types d'associations pour

fonctionner et tendent à exclure du fonctionnement de la municipalité tout mouvement qui ne relève pas de ce type d'association.

Ori Boizo montre comment les associations dans les villes de Biankouma, Sinfra, Soubré, inspirent une certaine méfiance parce qu'elles ont en définitive pour seuls interlocuteurs les personnes auxquelles elles doivent rendre compte, c'est-à-dire les personnes à qui elles rendent service et qui les rémunèrent pour les services rendus. Ces associations trouvent donc auprès de ces populations des alliées objectives dans le jeu des relations avec le pouvoir municipal.

Ainsi pour les élections municipales de 1980, si les Ebrié ont pu trouver une certaine unité et se mobiliser, c'est par le biais d'une association, l'association "Atchan Développement" qui a été utilisée comme canal de mobilisation de la communauté Ebrié. Mais en même temps, ne faut-il pas prendre en considération tout le rôle, le poids et le réseau de relations dans lequel fonctionne ou a fonctionné Albert Atcho ? Il faut introduire quelque part le rôle de ce grand personnage, sans pour autant nier l'importance d'une association de développement local, à base ethnique ou régionale, selon les cas.

Le problème fondamental qui reste posé au stade actuel de la démocratisation et de la décentralisation en Côte-d'Ivoire est qu'on a mêlé, marié les intérêts identitaires locaux à l'intérêt général. La faible participation électorale de ceux qu'on peut appeler les allogènes dans le cas de la commune de Cocody montre que quelque part les élections locales intéressent en définitive relativement peu les citadins demandeurs de services qui vivent dans ces villes. Pour eux, les services publics doivent être assurés par les institutions municipales. Par contre, ils sont très intéressés quand l'enjeu se trouve dans le pays ou la ville ou la circonscription d'origine.

Emile Le Bris

D'où tiennent leur légitimité les leaders de ces groupes de solidarité horizontale ? Qui les a placés là ? Qui les a fait rois ? Pourquoi sont-ils où ils sont ? Et quel est le jeu qu'ils jouent par rapport aux élus ? Quelle est donc la solidarité horizontale qui s'exprime à travers ces groupes associatifs, qui par ailleurs font souvent un bon travail en ville ? Cette solidarité horizontale ne consacre-t-elle pas beaucoup de temps à chasser le crédit et obtenir la reconnaissance et les financements internationaux ? N'y a-t-il pas là quelque chose de dangereux surtout quand il s'agit de groupes de jeunes et ce dans un contexte de manipulation politique ?

Ainsi les fonctions décrites de ces CDQ sont exactement les mêmes que celles que remplissaient les jeunes des CDR (Comité De la Révolution) à Ouagadougou dans les années 85-86. Ce sont les mêmes ! Aujourd'hui à Ouagadougou ces jeunes des CDR ont 10 ans de plus et des problèmes de socialisation politique énormes. Cela pose bien le problème en terme de socialisation politique des jeunes de 15 à 25 ans. Ce type d'expérience peut donc être tout à fait catastrophique. Peut-on penser stabiliser un environnement démocratique à coup de solidarité horizontale ou de soldats de la salubrité ? Pourtant la stabilisation de cet environnement démocratique apparaît comme une nécessité. Qui va donc procéder aux arbitrages majeurs dans la construction de la ville et au partage de l'effort ? Dans une grande ville africaine, pas seulement africaine, il est aujourd'hui acquis que s'il y a un certain nombre de choix d'investissements à faire, dans tous les cas il faut passer par l'endettement. Là le discours international est un peu piégeant. L'endettement est absolument nécessaire pour tenir les équipements lourds d'une ville de deux millions, quatre millions, dix millions d'habitants. Tout le problème est de savoir comment va se répartir l'effort entre les catégories de la population mais aussi entre les générations. Une seule génération ne peut pas en effet assumer des investissements de cette envergure. Pour mémoire les emprunts réalisés par Haussman pour l"haussmanisation" de Paris (réalisé dans les années 1850) ont fini d'être remboursés en 1926. Qui va donc opérer ces arbitrages ? Les groupes de solidarités horizontales ?

Ori Boizo

Cette solidarité horizontale permet-elle de stabiliser l'environnement démocratique ? En fait ce sont des spontanéités qui s'organisent sur le terrain. Quelles sont leurs chances de se capitaliser, leurs chances de survie ? C'est à travers cette capacité de survie que nous pourrons peut-être voir à

quel niveau ces structures, ces initiatives peuvent participer d'un ensemble global de démocratisation.

Il faut signaler le poids de l'ambiguïté qui est apparue au niveau de l'Etat central et du ministère de l'Intérieur et qui a son reflet au niveau des stratégies et des pratiques que développent les pouvoirs locaux par rapport à toutes formes d'expressions de participation telles que celles manifestées par les jeunes. Et cette ambiguïté est d'abord politique. A regarder les conditions dans lesquelles ces groupes de jeunes travaillent, ne serait-ce que déjà en évaluant leur capacité de maintenance, de survie, et de reproduction en tant que structure sociale, il est clair qu'on peut avoir de fortes inquiétudes. Les faits sont là : les salaires faibles; les conditions de travail difficiles; les réactions négatives des pouvoirs municipaux mais parfois aussi des populations qui sont par définition leurs alliées objectives ; l'ambiguïté enfin de la position de l'Etat. Tout cela joue pour qu'un certain nombre d'agressions, un certain nombre d'ostracismes apparaissent. Ils peuvent être un élément pour apprécier la stabilisation ou non de l'environnement démocratique.

Gabriel Gnasogbo

On a parlé ici des contraintes financières, du manque de ressources financières, de l'absence d'autonomie administrative des municipalités. Dans le texte d'Ori Boizo, le ministère de l'Intérieur répondait au maire : "l'autonomie n'est pas l'indépendance". Existe-t-il réellement une revendication face à l'insuffisance de la décentralisation ?

Au Togo, pour le moment dans la plupart des villes, il s'agit plus de déconcentration de services que de décentralisation. La décentralisation à mon avis implique d'abord l'autonomie administrative, une certaine liberté de manoeuvre, d'où la démocratie. Au Togo, le transfert de pouvoir et de compétence n'a pas lieu encore dans la plupart des communes. Le transfert de moyens financiers et techniques n'a pas encore lieu légalement, sinon nos maires ne se plaindraient plus. Il n'y a pas eu non plus mise en place d'un cadre juridique et institutionnel clairement défini. Il existe encore des préfet-maires dans certaines villes. Dans d'autres communes le préfet réside dans la ville même et agit dans la commune. Dans un tel contexte les maires ont bien du mal à jouer le rôle qui leur est dévolu.

Par ailleurs, les services municipaux apparaissent de plus en plus incapables d'assurer les services minimum qu'ils assuraient auparavant aux citadins. Une vraie décentralisation impliquerait enfin que les citadins puissent élire leur maire et conseillers municipaux, et au delà, qu'ils aient la possibilité de sanctionner ces élus locaux.

Christine Terrier

Il est important d'aborder la question des enjeux de cette volonté de participation locale. Sur quoi porte cette participation, sur quoi elle souhaite ou pourrait porter ?

Pour reprendre l'exemple des Ebrié d'Abidjan, il y a un enjeu proprement symbolique lorsqu'ils se mobilisent pour les élections municipales en 1980 parce qu'ils estiment devoir être représentés politiquement sur leur propre territoire. Mais il y a également des enjeux proprement urbains, les villages ébrié sont implantés dans la ville, il y a également des enjeux fonciers.

Sosthène Nicaise Ahanda

La question a été posée de savoir si la démocratie était acceptée pour elle-même ou bien utilisée comme le moyen de drainer les fonds étrangers. La vraie question n'est-elle pas : la démocratie est là, comment l'utiliser pour le développement ?

Philippe Haeringer

L'élection massive des Ebrié à la tête de la commune et des communes lors de la mise en place du système communal à Abidjan est quelque chose qui est intéressant à analyser. Cela peut avoir pour signification une sorte d'alliance des citadins avec la terre tout a fait inattendue de l'extérieur. Cela

peut déconcerter au niveau d'une cité qui avait déjà deux millions d'habitants, mais c'est en relation avec son mode de reproduction. En dehors des réalisations faites par l'Etat, la majorité des territoires urbains étaient réalisés sous la gouverne de chefs de terre, des propriétaires ébrié. Et les dynamiques de quartiers qui étaient à l'oeuvre avant la municipalisation, elles existaient déjà, s'opéraient autour de l'autorité de certains Ebrié, soit qu'ils fussent chefs de village ou de communauté, soit qu'ils fussent grands propriétaires.

A propos de ces fameuses associations de quartier, plus exactement ces comités de développement de quartier, on peut se poser la question de savoir s'il s'agit d'associations "commandos" ou de "bricolages"? Depuis que les villes africaines existent, il y a toujours eu cette tentative de recrutement de l'investissement humain. Mais cet investissement dans les villes africaines n'a jamais marché, sauf cas très exceptionnels qui ressemblent généralement à des opérations pilotes, très ponctuelles dans le temps également. De ce point de vue là, l'analyse d'Abidjan n'est pas très encourageante. Cela nous ramène au premier débat qui a surtout tourné autour de la Banque Mondiale. Pourtant ce n'est pas la Banque Mondiale qui fait les villes et ce n'est personne d'ailleurs, les villes se font d'elles-mêmes. Effectivement il s'agit plus d'une configuration de ville au sens classique du terme. Cette fameuse ville qui se définissait dans une dialectique ville - campagne etc. Mais c'est aussi autre chose, ces immensités mégapolitaines qui ne sont pas contrôlées, qui ne sont pas contrôlables. C'est ce que ne savait pas le gouvernement ivoirien dans les années 60 et 70, il espérait imposer alors un projet de ville.

Ce n'est donc pas étonnant qu'à travers l'analyse du discours de la Banque Mondiale, on n'aboutisse pas à mettre au jour un véritable projet de ville et que son action aboutisse simplement à créer des bouts, des morceaux de ville. En fait il s'agit surtout des grands équipements et c'est effectivement à peu près ce que peut espérer obtenir une structure globale.

Jean Paul Duchemin

Pour l'instant nous n'avons pas été suffisamment précis dans les différents types d'associations qui interviennent effectivement dans le milieu urbain. On a parlé de comités de quartier mais il existe d'autres types d'associations. Je pense en particulier que l'on a absolument pas parlé de ce quelque chose qui est en train d'apparaître et dont on voit un exemple à Port-Bouët. Sur le plan communication on trouve dans cette commune d'Abidjan deux ONG, dont une ONG locale, qui ont là leur principale implantation. Elles sont beaucoup plus des organisations classiques à la recherche d'argent que des structures associatives. Il faut aussi réfléchir à la question posée par Gabriel Gnasogbo : "quelles sanctions"? Traditionnellement, la sanction d'un élu, c'est sa non réélection. En France, on a vu récemment que pour qu'il y ait véritablement sanction, il fallait des cours de comptes très régionales, la présence de juges pour vérifier la gestion des communes et des collectivités locales. En France, toujours, la non réélection n'a pas fonctionné vraiment comme une sanction et des gens qui ont été très longtemps élus viennent d'être ramenés menottes aux poings de pays forts lointains.

Gabin Kponhassia

La commune d'Adjamé est une commune qui semble sortir un peu de l'ordinaire. C'est une commune où le Maire accepte de mettre un intermédiaire entre lui et la population et le dit. En cela on ne peut pas parler uniquement de bricolage à propos des comités de développement de quartier.

Jean Paul Duchemin

Est-ce que le développement des associations, ONG, comités, etc., tient à la personnalité d'un maire qui, comme dans certaines villes de France, se passionne pour la vie associative ou est-ce réellement un processus de démocratisation ?

Gabin Kponhassia

Ce qui est initié à Adjamé avec les comités de quartier c'est d'abord pour servir la cause du Maire.

Jean Paul Duchemin

Ce qui peut être très légitime, c'est le cas de bien des maires en France.

Bonny Campbell

Sur cette question de démocratisation, il est absolument nécessaire de clarifier comment les différents organismes et acteurs utilisent les concepts de démocratisation et de décentralisation. Parce que ces concepts ont un contenu différent, selon le cas, et parce que ces organismes ont des stratégies et des ordres du jour qui sont très différents.

L'énoncé de la Banque Mondiale en 89 dans son document "développement accéléré au Sud du Sahara" était la première formulation de ce qui pourrait être une stratégie politique pour combler la déficience économique de l'ajustement structurel. Il est très intéressant de faire une lecture politique de ce document et des actes du colloque scandinave. En bref, on y trouve une conception très précise de la démocratisation qui est une combinaison de pluralisme et de libéralisme politique et implique une compétition des idées qui n'a rien à voir avec ce qu'on entend ici par participation. C'est là la notion utilisée par la Banque qui conçoit la démocratisation comme un processus qu'elle est en train d'essayer de mettre en place. Il est très intéressant dans ce contexte là de voir que sa stratégie est différente de la stratégie de l'USAID. L'USAID utilise par exemple le concept de décentralisation comme stratégie et objet et, plus récemment, des concepts de décentralisation dans un sens extrêmement raffiné. Il s'agit du nouveau "paradigme" dans lequel il n'est plus du tout question du niveau national, on parle d'une part du niveau local comme niveau de la dévolution des responsabilités et d'autre part du niveau multinational ou régional. L'objet de tout ce qui est décentralisation est alors très explicitement de neutraliser les niveaux nationaux.

Pour certains bailleurs de fonds, le lien entre urbanité démocratique et forme d'État n'est plus du tout à l'ordre du jour. Dans leurs documents de projet, le niveau national est délégitimisé et d'après le document que j'ai devant moi l'USAID va orienter ses aides et ses apports pour viser le local, les associations, etc., dans le but explicite de neutraliser ce qui n'a pas marché. Dans la mesure où les politiques de décentralisation définies par l'USAID disent explicitement vouloir neutraliser le niveau national, on peut s'interroger sur les lieux d'articulation avec des stratégies nationales. Tout ce niveau national est en train de disparaître dans la logique de certains bailleurs de fonds. Il est très important de surveiller leur ordre du jour et de saisir le sens très extrémiste qu'ils peuvent donner à ce terme de démocratisation.

Michel Lesourd

A propos des rapports qui s'établissent entre les associations et le maire, il est évident que dans toutes les communes de tous les pays du monde, on rencontre ce jeu subtil de séduction et de captation de la part du maire. Il donne des subventions à tel ou tel groupe, telle ou telle équipe, etc. Il attend en retour que le groupe renvoie de son maire une image positive. Tout cela n'a rien de scandaleux. Par contre, ce qui paraît plus dérangeant et plus grave c'est le renforcement du processus de rente à partir de l'aide internationale dans les villes et déjà engagé par le haut. N'y a-t-il pas dans ce mouvement de mise en relation du maire avec des associations et des ONG, qui cherchent à capter de l'aide internationale via une coopération décentralisée par le bas, un risque majeur d'entretien de ce processus d'économie politique de la ville sous forme de rente ?

Emile Le Bris

Jean Pierre Elongbassi, de nationalité camerounaise, est le secrétaire général du programme de développement municipal qui est basé à COTONOU au Bénin mais concerne tous les pays d'Afrique francophone. Jean Pierre ELONGBASSI a eu la visite il y a quelques temps du Roi de Kétou, Kétou est une ville du Bénin, importante royauté malgré tout. Le roi de Kétou est venu le visiter en grande pompe pour lui demander ce qu'il faisait exactement et se renseigner sur ce qu'était ce pouvoir municipal et ce programme de développement municipal. Ce qui est ressorti de cet entretien c'est surtout le sentiment d'incompréhension du roi de Kétou qui disait : "mais pourquoi diable vous voulez faire un programme de développement municipal alors que nous existons, nous, autorités coutumières ? "

Cette histoire est intéressante car elle pose le problème de la relation entre intérêt général et particularisme coutumier. En Afrique, les identités communautaires "font de la résistance". Cela met

en question la pertinence aujourd'hui de la commune à autorité municipale comme cadre culturel du développement local. On a présupposé d'une manière totalement uniforme que le cadre municipal devait être celui du développement local en Afrique. Ce n'est pas si évident. La visite du roi de Kétou au secrétaire général du programme de développement municipal paraît hautement symbolique de ce point de vue.

Sur le rapport des Ebrié avec la ville, de l'alliance des citadins avec la terre, pour les Lebou, les Ebrié, les Ewé il y a en effet un véritable enjeu de monopolisation de la rente, plus exactement une monopolisation de la désignation des bénéficiaires de cette rente. Ce qui préoccupent les Ebrié ou les Lebou, dans les années 60, c'est le partage de la rente foncière. C'est un jeu politique qui à l'époque se déroule partout en Afrique, dans toutes les grandes villes capitales en émergence, celles où il y avait un groupe autochtone en tous cas. On peut même avancer que là où il n'y avait pas de groupes autochtones, il s'en est inventé avec un premier occupant qui est toujours arrivé un peu avant l'occupant colonial.

Question préoccupante : peut-on concevoir une ville multimillionnaire sans un système de transport lourd en site propre ? Que ce soit un métro ou pas un métro ? La Banque Mondiale préconise-t-elle la relance des transports non motorisés ? Lagos est un bon exemple de l'impossibilité d'une telle solution. Il en est de même à Abidjan. Les observations de Bonny Campbell et de Michel Lesourd sont pertinentes, il y a là des pistes à la fois sur les concepts de démocratisation et de décentralisation. Il faut aussi s'intéresser à ces agendas qui conduisent vers des rencontres internationales. Ce sont des discours certes, mais ne sous-estimons pas les grandes messes. De ce point de vue, la réunion de Vancouvers en 1976 a quand même orienté d'une manière assez décisive le développement urbain dans le monde et son point focal était l'habitat. L'objectif n'est pas de diaboliser la Banque Mondiale, ce qui est intéressant c'est d'en apprécier le rôle et de voir comment elle avance masquée, d'une certaine manière, sur la base d'un certain nombre de concepts qui ont un sens courant, un sens piégé.

Alphonse Yapi Diahou

Dans le cas de la décentralisation telle qu'elle est appliquée aujourd'hui dans le contexte particulier de la Côte-d'Ivoire, on tend à parler plus de délocalisation de la gestion d'un certain nombre de choses, moins de décentralisation en raison des ambiguïtés qui ont été soulevées dans les différentes communications, en raison aussi du faible niveau de participation des populations au processus électoral. Il faut revenir à la question de la participation des populations. On l'a vu dans le cas des Ebrié à Abidjan, mais on le voit également dans le cadre d'autres communes, notamment les petites communes "rurales" du Nord, qu'il est difficile de qualifier de villes en tant que telles. Dans ces communes où le contexte socio-économique aidant, les dernières élections sont des élections ouvertes même dans le cas du parti unique, on a quand même assisté à des candidatures uniques. Autour de quels enjeux véritables se sont donc faites ces candidatures ? Dans le cas des anciennes zones d'économie de plantation où une partie des revenus a été "réinvestie" dans la scolarisation (un "investissement" social des revenus), la participation a été plus effective, ici il faut véritablement asseoir un pouvoir local, avoir une audience locale pour accéder au pouvoir d'Etat.

Autre question, l'incapacité ou plutôt l'inadaptation, vis-à-vis des attentes des populations, des actions menées pas les pouvoirs municipaux. Au cours des 10 dernières années pratiquement chaque équipe municipale a cherché à avoir son collège municipal. Pourtant, là où les populations attendent les investissements productifs nécessitant des investissements lourds, un savoir-faire technique et technologique, les municipalités brillent par leur absence. Là où il s'agit de faire du bricolage en s'appuyant sur un "tacheronat", elles sont présentent . Là où il s'agit de marquer, de faire des réalisations qui se vient on les trouve aussi. Par exemple on construit plus facilement une école car c'est un investissement qui satisfait tout le monde et ne demande pas un savoir-faire technique et technologique trop important. Qu'en est-il alors de la capacité des électeurs, des citoyens, à sanctionner leurs élus ? Les ambiguïtés actuelles du système électoral ivoirien montrent cette incapacité des populations à sanctionner les élus au regard des formes d'alliances qui se contractent sur le terrain. On l'a vu avec les enjeux fonciers et la dispute autour de la rente foncière dans le cadre d'Abidjan mais en même temps aussi dans d'autres circonscriptions. Ce sont des enjeux autour de la création d'investissements lourds. Les exemples des communes du Nord présentés par

Richard Crook en sont de bonnes illustrations : les municipalités de M'bengué, de Dikodougou ont leur plan d'urbanisme alors qu'il s'agit de communes de 7.000 habitants, où la plupart des acquéreurs de lots potentiels réside à Abidjan... Quels sont les ressorts d'un investissement dans un plan d'urbanisme ou de lotissement ? Autour de la question de l'identité des communautés se posent à la fois des enjeux politiques mais également des enjeux d'ordre économique qui permettent de comprendre la force, la puissance des alliances électorales ou l'absence de concurrence, parce qu'une personne, en raison de son niveau ou degré d'intégration dans des réseaux nationaux ou internationaux de financement, est capable de mobiliser un électorat important. Ceci peut expliquer ces unicités de candidature dans un certain nombre de circonscriptions alors que l'ouverture à la concurrence est beaucoup plus rude dans d'autres circonscriptions où, en définitive, les ressorts économiques sont relativement solides et l'investissement social important.

Philippe Haeringer

Pour en revenir à la question principale, celle du modèle de ville, il est évident que malgré les énergies de développement au niveau local, énergies dont on a vu les limites d'ailleurs, le niveau global n'a pas le droit de baisser les bras. Au contraire, il est invité à ne pas se tromper de rôle et à employer toute son énergie et tous les fonds dont il dispose pour jouer le rôle qu'il est le seul à pouvoir jouer et qu'en aucun cas les dynamiques locales ne peuvent tenir. Pour exemple, les dynamiques locales excellent à gérer une éventuelle pénurie d'eau mais en aucun cas elles ne peuvent agir sur la source de cette pénurie. Il est bien évident que l'approvisionnement en eau d'une grande ville, ou son système de circulation, demandent des investissements colossaux et un coût technologique élevé qui ne peuvent être envisagés sans un financement de niveau national sinon international et un remboursement sur le long terme.

Jean Paul Duchemin

Est-ce que finalement les Abidjanais ne se sont pas satisfaits, pendant très longtemps, de ne pas avoir à payer le coût de leur ville ? Parce que c'est bien ça qui s'est passé : le coût de leur ville, ils ne l'ont pas payé ! On ne sait pas très bien qui le payera d'ailleurs...

5e Séance

EVOLUTION DES RAPPORTS DE POUVOIR DANS LA SOCIETE IVOIRIENNE

(Jeudi 1er novembre, Matinée)

Président : DEDY Sery

Rapporteurs : Marc LE PAPE et N'guessan KOUAME

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES : OBSTACLES OU ATOUTS AU PROGRES AGRICOLE ?

Simplice Yapi AFFOU

INTRODUCTION

En 1946, le Syndicat agricole africain se mue en Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (Pdci) et, avec l'aide d'autres partis politiques locaux, conquiert la souveraineté nationale. Il donne ainsi la mesure de la force des agriculteurs à un moment donné de l'histoire du pays. Parvenu au pouvoir, le Pdci s'impose en parti unique en obtenant la dissolution des autres partis, et interdit l'exercice du syndicalisme indépendant dans le pays. Dorénavant, toute association de personnes n'est tolérée que si elle est régentée par le parti unique. Dans ce contexte d'unanimisme politique, quelques organisations à caractère corporatiste ont bravé l'autorité du pouvoir central. C'est le cas des syndicats des enseignants du supérieur et des chercheurs, des enseignants du secondaire et des cadres supérieurs de la santé. Quant aux populations rurales, elles sont restées respectueuses de la volonté du parti unique au pouvoir en se mettant à l'écart du mouvement d'autonomie. Ainsi, les seules organisations rurales existantes étaient les groupements à vocation coopérative, produit de l'initiative ou émanation des pouvoirs publics. Cette situation, qui a duré plus d'une trentaine d'années, a enlevé aux paysans tout réflexe de réaction face aux problèmes cruciaux de la nation et en particulier face aux difficultés que connaissent leur profession : la prédominance de la petite agriculteurs traditionnelle et archaïque, le vieillissement des chefs d'exploitation, la raréfaction de la main-d'oeuvre, les difficultés de fixation des jeunes à la terre, le manque de maîtrise des filières de commercialisation des produits agricoles, etc.

Il a fallu attendre la proclamation du multipartisme en 1990 pour voir apparaître le premier syndicat autonome et les premières coopératives affiliées à celui-ci. La voie serait-elle ouverte à un renouveau de l'agriculture paysanne ?

L'objet de cette étude est de montrer que, loin de constituer un obstacle au développement agricole et à l'application des politiques agricoles gouvernementales, comme ont tendance à le croire les nostalgiques du parti unique, l'existence d'organisations paysannes autonomes constituent le levain du progrès agricole.

Deux parties constitueront le corps de ce texte. La première s'attachera à l'historique des organisations paysannes en Côte-d'Ivoire et à leurs limites. Quant à seconde, elle analysera les causes de ces contraintes et les perspectives qui s'ouvrent pour une agriculture ivoirienne fondée sur des organisations autonomes de paysans.

HISTOIRE DES ORGANISATIONS AGRICOLES EN COTE-D'IVOIRE ET LES LIMITES DE LEURS ACTIONS

Naissance et évolution des organisations agricoles

On passera en revue deux types d'organisations agricoles : les associations corporatistes de type coopératif et les formations syndicales.

Histoire et évolution des organisations coopératives agricoles

Le mouvement coopératif agricole plonge ses racines dans les premiers types de coopération institutionnelle initiée par l'administration coloniale. On peut citer pour mémoire, "les greniers collectifs" ayant pour but de fournir aux producteurs nécessiteux des prêts en semences, les "Sociétés Indigènes de Prévoyance et de crédit agricole" (Sip) dont l'objectif était de constituer des provisions de grains et de semences et de prémunir leurs adhérents contre les fléaux naturels.

Le contexte de l'après-guerre favorisa une mentalité plus libérale chez les administrateurs coloniaux, laquelle se concrétisa par la signature en 1947 d'un décret portant statut de la coopération. Celui-ci visait à dynamiser les coopératives dites modernes en leur donnant un statut juridique comparable à celui existant en France à l'époque, à leur faciliter l'accès au crédit et aux moyens de financement métropolitains. Mais ce crédit ne concernait pas tous les agriculteurs mais uniquement les planteurs européens et quelques Africains aisés, de sorte que le nombre de leurs adhérents était très limité. Après des tentatives infructueuses de rénovation, on aboutit en 1953, à la création, en lieu et place du Sip, des "Sociétés Mutuelles de Prévoyance rurale" (Smpr). Les villageois étaient fortement représentés au sein de l'Assemblée générale, et l'administration ainsi que la gestion de ces sociétés incombaient à la fois aux membres élus et aux agents nommés par le Gouvernement. Contrairement à ce que l'on observait au sein des Sip, le Commandant de Cercle n'était plus membre de droit des conseils d'administration mais n'assurait que le contrôle de la société en sa qualité de commissaire du Gouvernement. Malgré ce relâchement de l'emprise du pouvoir central, les Smpr subissaient encore le poids du pouvoir colonial du fait de la surveillance et du contrôle que celui-ci exerçait sur les activités de ces sociétés. Afin de donner une suite aux aspirations des populations africaines vers plus de liberté et d'indépendance dans la conduite du mouvement coopératif, la Smpr fut transformée en 1956, en "Sociétés Mutuelles de Développement Rural" (Smdr). Mais le décret de création de ces dernières sociétés ne fut jamais appliqué et les Smpr durent évoluer vers la formation de "centre de coopération". Dès 1958, une loi institua le Centre National de la Coopérative et de la Mutualité Agricole (Cncma), établissement public national dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Son objectif était de deux ordres . Il consistait, en premier lieu, à développer le mouvement coopératif en Côte-d'Ivoire et à promouvoir l'esprit mutualiste au sein des populations rurales. En second lieu, il se proposait d'apporter l'assistance technique nécessaire aux coopératives et aux mutuelles agréées. Il fallait pour ce faire, mettre en place, à travers tout le pays, un réseau de "Centres de Coordination et de Coopération Agricole" (Ccca) assurant des fonctions administratives, commerciales, d'animation et d'éducation des cadres et agents de coopération. Ces centres ont administré le développement agricole et la vie rurale jusqu'aux premières années de l'indépendance de la Côte-d'Ivoire. Mais en 1964, le Gouvernement procéda à la dissolution du Cncma et à la liquidation du Ccca accusé d'une part de mauvaise gestion, de détournements de fonds, de produits agricoles et de matériels destinés aux magasins coopératifs, et d'autre part, de recrutements par complaisance, de népotisme et d'abus divers (G. Bamba et B. Coulibaly, 1992). Le mouvement coopératif connut alors une éclipse qui dura de 1964 à 1969. Pendant ce temps, le Bureau International du Travail s'employait à former les cadres nécessaires à la réanimation du mouvement et à mettre en place les structures juridiques qui manquaient. Ce travail créa les conditions de la promulgation de la loi du 5 août 1966 portant statut de la coopération en Côte-d'Ivoire et qui donna un contour juridique à l'étape pré coopérative dénommée "groupement à vocation coopérative" (Gvc). Les Gvc s'organisaient sur la base des villages, à l'opposé des Ccca qui épousèrent la structure organisationnelle de l'administration coloniale (subdivisions, cercles, etc.). Il semblait de ce fait plus proche des populations. Pour animer, encadrer le mouvement coopératif et assurer la formation coopérative des paysans, un organisme public autonome (excepté au plan financier) fut créé en 1969. Il s'agit du Centre National pour la Promotion des entreprises coopératives (Cenapec). Dans le cadre de son activité, le Cenapec passa des conventions avec les sociétés publiques, en l'occurrence la Satmaci pour ce qui intéresse la zone forestière. Mais la restructuration des sociétés publiques amorcée à cette époque par les autorités ivoiriennes devait conduire à l'absorption du Cenapec par l'Office National de promotion rurale (Onpr), organisme ayant en charge l'animation rurale, et dont l'action coopérative ne constitue qu'un volet. Le mouvement coopératif ne progressa pas beaucoup sous l'Onpr. G. Bamba et B. Coulibaly (1992) expliquent ces maigres performances par la crise économique qui empêcha l'obtention des financements nécessaires à toutes les activités programmées. Toujours est-il que les volontaires expatriés mis à la disposition de l'Onpr furent retirés, les malversations et la mauvaise gestion s'installèrent. Ainsi, l'Onpr fut supprimé en 1980 à la faveur du vaste mouvement de restructuration et de dégraissage du secteur public et parapublic. Le mouvement coopératif a cependant continué à s'organiser et à se restructurer à l'intérieur d'une structure spécialisée du ministère de l'Agriculture, la Direction de la Mutualité et de la Coopération (Dmc). Les structures coopératives ont pour sources principales de financement les emprunts auprès de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (Bnda) et les avances consenties par les exportateurs de cacao et de café.

Leurs principales activités sont la collecte et la commercialisation des productions agricoles, notamment le cacao et le café et le coton, avec pour enjeu la réduction du poids des traitants et des gros commerçants libanais dans les circuits de commercialisation des deux premiers produits, et l'incitation des producteurs à s'y insérer afin d'améliorer ou de stabiliser les revenus tirés de leurs activités agricoles.

Les Gvc n'interviennent pas du tout dans la sphère de la production directe mais plutôt dans la commercialisation. Dans les régions de la Côte-d'Ivoire où la phase pré coopérative semblait bien se porter, on a créé des "unions de Gvc" dans les sous-préfectures et les départements afin de leur donner une plus grande assise, d'en faire des interlocuteurs privilégiés des autorités publiques et des autres agents économiques telles que les banques et les entreprises de la filière café-cacao. Les unions de Gvc devraient amplifier les activités et les actions socio-économiques des Gvc de base. Comme les Gvc, les Unions s'occupent essentiellement de la commercialisation des produits agricoles. Les ressources générées par cette activité servent à des oeuvres sociales ; elles financent la participation des villageois aux projets de création d'infrastructures rurales : puits, écoles, dispensaires, maternités etc.

Bref aperçu historique des organisations syndicales

L'histoire du syndicalisme dans l'ex-Afrique Occidentale Française (AOF) en général et en Côte-d'Ivoire en particulier est récente. Elle date de la période coloniale et ne connaît de réelle existence qu'après la deuxième guerre mondiale. L'évolution du syndicalisme ivoirien a connu quatre étapes importantes. La première, quelque peu confuse, a été celle de l'éveil social. La deuxième est marquée par la reconnaissance effective du droit syndical des Africains par l'administration coloniale et la création de filiales des centrales métropolitaines en Afrique. La troisième est celle de l'engagement politique tandis que la quatrième est celle de l'indépendance des peuples africains francophones (Y.S. Affou, 1975).

En mars 1937, le gouvernement du Front Populaire (français) permit la création de syndicats en Afrique occidentale française. Cette autorisation était soumise à certaines conditions telles que : "avoir un certain niveau scolaire" (Meynaud et Salah-Bey, 1963). Or, comme cette période fut marquée par l'absence de cadres nationaux et par l'indifférence des populations vis-à-vis de ce phénomène n'intéressant que les petits fonctionnaires et employés de l'administration coloniale, le syndicalisme ne put voir le jour (Y. S Affou, 1975).

Il a fallu attendre la loi du 15 décembre 1952 (Code du Travail Outre-Mer) pour que ce phénomène connût une pleine légalisation. A partir de ce moment, les centrales syndicales métropolitaines créèrent des filiales en Afrique. Il s'agit de :

- la Centrale Force Ouvrière (Fo) dont les adhérents étaient recrutés parmi les fonctionnaires et les employés. Elle rassemblait dans une proportion comparable, fonctionnaires européens et africains, mais avait un moindre succès parmi les petits travailleurs noirs.
- la Confédération Générale des travailleurs chrétiens (Cgtc) et la Confédération Générale des travailleurs (Cgt) qui recrutaient leurs membres uniquement parmi les Africains.

Les cadres syndicaux étaient en majorité constitués de fonctionnaires des administrations; aussi leurs revendications se limitaient-elles à la défense de leurs seuls intérêts. Ils revendiquaient, entre autres choses, l'extension aux fonctionnaires africains des avantages qui étaient jusque-là reconnus aux seuls Européens. Ainsi donc, l'on observe qu'à cette étape précise de leur évolution, ces filiales n'étaient que des courroies de transmission des options fondamentales des centrales métropolitaines. C'est la raison pour laquelle elles n'avaient aucune conscience de la réalité coloniale. Ces liens de dépendance vis-à-vis des centrales métropolitaines étaient donc un obstacle à l'épanouissement de l'éveil national. Cependant, de timides tentatives ont été faites pour regrouper les filiales d'Afrique et ainsi permettre l'éclosion d'une conscience nationale.

Le premier essai fut fait à la conférence syndicale de Dakar en 1947, sous l'égide de la Cgt. Cette conférence visait d'une part, à rassembler tous les travailleurs africains derrière la Cgt et au sein de la Fédération syndicale Mondiale (Fsm), et d'autre part, de formuler des revendications

d'ordre économique et social, notamment la reconnaissance définitive du droit syndical. Le second essai eut lieu à la conférence de Bamako tenue en 1951, toujours sous l'égide de la Cgt. Cette conférence institua deux comités régionaux : l'un pour l'A.E.F. et l'autre pour l'A.O.F. Ainsi, l'idée d'un syndicalisme africain faisait peu à peu son chemin. Cette idée inquiétait les dirigeants de la Cgt qui redoutaient la naissance d'un nationalisme africain.

Les partis africains eurent une très grande influence sur la centrale africaine. C'est ainsi qu'en juillet 1955, à la réunion du Comité de coordination à Conakry, le Parti Démocratique de Guinée mit à l'ordre du jour la question de la désaffiliation.

En novembre 1955, au cours d'un congrès tenu à Kaolack (Sénégal), le Comité général de l'Union des syndicats de Mauritanie et du Sénégal décida de supprimer les unions locales de la Cgt et de créer des centrales africaines.

En janvier 1956, le congrès constitutif de la Confédération Générale de travailleurs africains (Cgta) lançait un appel pour la création d'une confédération africaine indépendante.

L'année 1956 fut celle de la lutte opposant la Cgt orthodoxe (filiale de la Cgt métropolitaine) à la Cgta nationaliste pour le contrôle des travailleurs. Cette lutte fut de courte durée, puisqu'en avril 1956 déjà, la Cgt orthodoxe accepta le principe de l'organisation indépendante rattachée à la Fédération syndicale mondiale (Fsm). En juillet 1956 fut constituée à Ouagadougou la Confédération Africaine de travailleurs Croyants (Catc) indépendante de la Cgtc. A la conférence de Cotonou (16 janvier 1957), l'Union Générale des travailleurs d'Afrique Noire (Ugtan) vit le jour à l'appel de la Cgta, du Syndicat de cheminots et de la Catc d'Afrique Occidentale Française (A.O.F.).

L'année 1959 vit s'affirmer l'autonomie des syndicats installés en Côte- d'Ivoire par rapport aux centrales métropolitaines et africaines. Ainsi, la section ivoirienne de Ugtan, l'Union des travailleurs de Côte-d'Ivoire (Utci), fut obligée par le gouvernement local de rompre ses liens avec Ugtan et de se transformer en Union nationale des travailleurs de Côte-d'Ivoire (Untci) au congrès du 10 juillet 1956. Untci entretenait d'excellents rapports avec le gouvernement ivoirien. Elle n'adhéra à aucune centrale. En revanche, elle conserva son autonomie par rapport à l'Ugtan.

La section ivoirienne de la Catc, quant à elle, s'érigea en Centrale nationale des travailleurs croyants de Côte-d'Ivoire (Cntci) et s'affilia directement à la Confédération internationale des syndicats chrétiens au lieu de l'être à la Catc d'A.O.F.

La Confédération Africaine des syndicats libres (Casl) créée en février 1958 à Abidjan, devint au congrès de 1959 l'Union nationale de la Casl qui adhéra à la Confédération internationale des syndicats libres.

A ces trois syndicats, il faut ajouter le groupe des syndicats non affiliés. Ainsi, va s'engager une lutte d'influence entre quatre centrales syndicales. Celle-ci sera de courte durée, puisqu'en 1961, se tint une conférence d'unité syndicale en vue de juguler les "méfaits du pluralisme syndical", entre autres la "division nuisible aux intérêts de la classe ouvrière", et de permettre la réalisation de l'objectif de la "construction nationale" (J. Coffie, 1966, p.25). Cette conférence prit la résolution de convoquer un congrès d'où naquit l'Union Générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire (Ugtci).

Cette union émergea de la fusion de quatre syndicats qui, au départ, étaient très influencés par le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire. La fraction opposée au Gouvernement fut matée et dissoute. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'Ugtci soit au service et sous le contrôle du Gouvernement, laissant se réaliser ainsi la prophétie de la Documentation Française n° 01794 de 1966 : "Il est significatif que très souvent, cette forme d'intégration entraîne la neutralisation, voire la domestication, de l'organisation ouvrière et l'on peut craindre que dans ce cas, la création d'un nouveau syndicat étant interdite, les travailleurs soient réduits à l'obéissance et demeurent dans l'abandon".

L'orientation et la doctrine de l'Ugtci tournent autour du fait que, "avec l'indépendance nationale des jeunes Etats africains, l'étape combative du syndicalisme est dépassée (J. Coffie, 1966

p. 26). Une autre idée non moins importante de cette orientation et doctrine consiste en l'affirmation selon laquelle "avec le dialogue et la négociation, il est toujours possible d'établir des relations harmonieuses entre employeurs et travailleurs".

Vu l'histoire de sa création, plus rien ne devrait étonner de l'attitude de Ugtci. En effet, l'impulsion pour la création du syndicat unique a été donnée par des intellectuels dont la connivence avec le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire a été manifeste. Certains de ces hommes ont occupé plus tard des postes importants dans l'appareil d'Etat. D'autres ont cumulé les deux fonctions pour mieux assurer l'unité de vue entre l'appareil d'Etat et le syndicat. Leur idéologie est celle du renoncement à la lutte combative et de soumission docile aux injonctions du pouvoir d'Etat.

En milieu rural, le mouvement Syndical a pris naissance avec le syndicat agricole africain (Saa) en 1944 sous l'initiative des grands propriétaires africains à la tête desquels se trouvaient quelques-uns des intellectuels de l'époque. Ce syndicat a vu le jour en réaction contre la discrimination économique que subissaient les planteurs africains. En raison du travail obligatoire qui sévissait à cette époque, les travailleurs étaient en priorité réservés à l'administration coloniale et aux colons ; leur accès était interdit aux planteurs africain. De plus, les produits de ces derniers étaient achetés moins chers que ceux de leurs collègues européens.

Après la création du Pdci, les dirigeants de l'ex-Saa changèrent la nature de leur lutte : de syndicale et sectorielle, celle-ci devint politique et nationale : lutte pour l'émancipation du peuple ivoirien dans le cadre de l'Union Française.

En Afrique, d'une façon générale, la naissance des partis politiques africains a précédé celle des syndicats et les a influencés. En effet, déjà en 1946, naquirent la plupart des partis politiques qui allaient conduire les pays africains à l'indépendance. Or, c'est seulement à partir de 1952 que le Code du travail outre-mer légalisa le syndicalisme et que virent le jour les premières filiales des syndicats métropolitains.

Avec l'avènement de l'indépendance, les ex-dirigeants parviennent à la tête du pouvoir d'Etat et prônent l'unanimisme (aussi bien syndical que politique) qu'ils réussissent à imposer en exigeant la dissolution de tous les partis et syndicats autonomes puis en organisant une vie politique et syndicale taillée à la mesure de leurs ambitions : construire un Etat où il n'existerait aucune forme de contestation.

La domestication des agriculteurs ivoiriens s'est vue renforcée par certaines actions étatiques entreprises en faveur des paysans et qui tendaient à prouver que le pouvoir d'Etat accorde un grand intérêt aux préoccupations paysannes. Le relèvement continuel des prix aux producteurs des principaux produits de rapport, les subventions aux intrants entre 1970 et 1980, l'institution d'un cadre d'émulation agricole (la "Coupe nationale du Progrès") et d'une médaille du Mérite agricole, les nombreuses rencontres entre les paysans et le Chef de l'Etat, etc. constituent quelques-unes des actions tendant à obtenir l'adhésion de la population paysanne aux option socio-politiques des autorités.

Dans ces conditions, l'on comprend assez aisément que, durant le long règne du parti unique, aucune force syndicale n'ait pu émerger en milieu rural.

Le rôle des organisations paysannes dans la promotion de l'agriculture

Quel rôle jouent les organisations paysannes dans la promotion de l'agriculture en Côte-d'Ivoire ? Ce rôle peut s'exercer aussi bien dans la production que dans la commercialisation. Il peut s'agir soit d'un rôle d'éducation en vue d'une bonne maîtrise des diverses étapes de la production et des circuits de commercialisation, soit d'un rôle de revendication et de défense des intérêts corporatistes des agriculteurs (prix rémunérateurs, accès au crédit bonifié, etc.).

Pour apprécier ce rôle, on peut non seulement évaluer l'impact du mouvement coopératif sur la population agricole, mais aussi recenser les domaines d'intervention des coopératives.

Evaluer l'impact du mouvement coopératif revient à s'interroger sur la situation présente de celui-ci. Cette situation peut être saisie en observant plusieurs variables : le nombre de Gvc, l'effectif des adhérents, le volume de la production commercialisée et le montant des ressources monétaires mobilisées.

D'après les données statistiques disponibles, les groupements à vocation coopérative commercialisent en 1989 plus de 22 % de la production de cacao et de café. De 1975 à 1990, le nombre de groupements à vocation coopérative s'est accru de 5 % environ par an, l'effectif des membres a progressé de 5 % ; les tonnages commercialisés et les primes perçues par les Gvc ont connu respectivement un taux de croissance de 8 % et 12 %. Pendant ce temps, des Gvc se regroupent entre eux pour former les "Unions de Gvc". En 1989-90, celles-ci concernent 922 Gvc de base et comptent 73.455 adhérents. Elles ont collecté 63.297 tonnes de cacao et de café soit moins de 20 % des produits collectés par l'ensemble des Gvc et environ 6 % de la production totale commercialisable.

La forte croissance du volume commercialisé par les organisations coopératives et par conséquent, des primes perçues, vient de ce que les paysans livrent aux structures coopératives des proportions de plus en plus élevées de leur production. Elle traduit une marque de confiance progressive des membres des Gvc à l'égard du mouvement coopératif.

Ce comportement des adhérents des Gvc ne peut en aucun cas cacher les difficultés que rencontre le mouvement coopératif, surtout en zone de production cacaoyère et caféière. En effet, ces Gvc regroupent moins d'un tiers des producteurs de cacao et de café. A l'opposé, celles produisant le coton (en zone de savane) rassemblent tous les producteurs de cette culture et commercialisent 100 % de la production cotonnière. L'objectif minimal assigné aux Gvc de cacao et de café est le contrôle de 50 % de la production commercialisable. Après plus de 22 ans de fonctionnement, ces Gvc réalisent moins de 50 % de cet objectif, laissant encore la part très belle aux traitants. L'émergence de coopératives viables, objectif final des concepteurs du mouvement coopératif agricole, semble s'éloigner, quand on sait les difficultés dans lesquelles s'empêtre chaque jour la phase pré coopérative actuelle symbolisée par les groupements à vocation coopérative : insuffisance de fonds de roulement, manque de moyens de transport, mauvaise gestion, incapacité d'assurer la promotion individuelle des membres, désaffection, etc. Les unions de Gvc mises en place ou suscitées par l'administration pour accélérer le processus de passage à de véritables coopératives ne semblent connaître non plus du succès, de nombreux Gvc de base souhaitant conserver leur autonomie ou tout au moins s'unir avec les Gvc de leur choix. En outre, comme les Gvc de base, les Unions rencontrent des difficultés matérielles, financières, de mobilisation des membres et de gestion.

Les domaines d'intervention des Gvc sont très réduits. En effet, au plan professionnel, ces groupements limitent leurs activités à la commercialisation des produits de rente et de quelques produits de grande consommation (igname, riz, etc.). Ainsi, l'existence des Gvc de production apparaissent comme des exceptions. De même, les activités relatives à la maîtrise technique, au relèvement de la qualité du produit, à la prise en compte de la dimension environnementale, etc. ne font que rarement partie des préoccupations des organisations agricoles.

Fondée d'une part sur des agents économiques insérés dans un système d'organisation approximative et à faible autonomie et opérant en dehors de la sphère de production, l'agriculture paysanne ne peut fournir que des performances médiocres.

Ainsi, malgré les taux de croissance positifs de la plupart des cultures, la productivité demeure très faible.

Les rendements paysans sont inférieurs aux rendements potentiels comme le montrent les chiffres ci-dessous :

- 2,5 à 4 fois pour le riz pluvial
- 1,7 à 2,3 fois pour le riz aquatique,
- 2 à 5 fois pour le maïs,
- 2,2 à 3,3 fois pour l'igname,
- 3,3 à 5,8 fois pour le manioc,
- 5 à 7,5 fois pour le cacao,
- 6,6 à 8,3 fois pour le café.

Deux des conséquences les plus néfastes de ce type d'agriculture sont la réduction progressive du patrimoine forestier (estimée entre 300.000 et 500.000 hectares) et le recours aux importations de vivres, en particulier le riz (plus de 300.000 tonnes en 1989, soit environ 50 % de la production nationale de riz).

T1 . Evolution des rendements des principaux produits (en kg/ha)

CULTURES	1960	1970	1980	1988
Riz	824	1091	1166	1250
Maïs	713	705	1231	871
Igname	8984	7945	9066	9629
Manioc	-	-	5260	5407
Plantain	-	-	1070	1272
Cacao	358	443	499	463
Café	468	356	342	213

Source : Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983 et Annuaire des statistiques agricoles et forestières 1989.

T2 . Accroissement des rendements et gains de productivité de 1960 à 1980

CULTURES	Accroissement (en %)	Gains (en kg)
Riz	51,6	426
Maïs	22,1	158
Igname	7,1	645
Manioc	-	147 (1)
Plantain	-	202 (1)
Cacao	29,3	105
Café	-54,4	-255

Source : Calculé à partir de l'Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983 et de l'Annuaire des statistiques agricoles et forestières 1989.
(1) Période 1980 à 1988 pour ces deux cultures, à défaut de chiffres sur les rendements entre 1960 et 1980.

ANALYSE DES CAUSES DE L'INEFFICACITE ECONOMIQUE

Inefficacité des premières formes d'organisation agricole : quelle explication ?

Les raisons qui expliquent les difficultés du mouvement coopératif sont de plusieurs ordres :

- le non-respect des textes réglementaires de la création des Gvc. Ceux-ci suggèrent la réalisation d'une étude préalable et recommandent l'assistance d'un agent de la coopération lors de l'Assemblée Générale constitutive, toute chose devant permettre un meilleur fonctionnement des groupements. Mais ces suggestions et recommandations ne sont pas toujours respectées, et ce sont les responsables administratifs et politiques qui, sans aucune étude préalable, décident de tout à la place des paysans ;

- les raisons tenant aux conflits de compétence des structures d'encadrement. Les Gvc sont sous l'autorité de deux structures : la Direction de la Mutualité et de la Coopération (Dmc) chargée de concevoir la politique de la coopération, et la Satmaci dont la mission est d'exécuter cette politique. Ce fait entraîne, sur le terrain, des incompréhensions et des conflits de compétences. L'écrasante majorité des agents actuels de la coopération est formée pour la production et n'a pas subi un recyclage de longue durée qui lui aurait permis de maîtriser sa fonction d'encadreur du mouvement coopératif ;

- le manque de cadres locaux de gestion. Les coopérateurs, de même que les dirigeants et les caissiers comptables ont un niveau scolaire très bas. De plus, les sessions de formation à leur intention sont rares, de sorte que la tenue des comptes et l'application des principes diffusés s'en ressentent ;

- La conception que les paysans se font du fait coopératif. Pour ces derniers, les Gvc sont l'oeuvre de l'administration, ils ne se sentent pas concernés. Et ils sont confortés dans cette perception par la présence de fonctionnaires et d'agents d'Etat chargés de l'organisation et du contrôle des Gvc ;

- la destination privilégiée des investissements. Sous la contrainte des autorités administratives, la plus grande partie des ristournes encaissées par les Gvc est destinée à des investissements sociaux collectifs, alors même que les adhérents représentent moins du tiers des exploitants. Ce détournement des ressources de tout objectif économique (production) prive le secteur productif d'une ressource nécessaire à son fonctionnement et à sa modernisation, surtout dans un contexte où l'accès aux ressources financières extérieures n'est pas du tout aisé (dissolution de la Banque nationale de développement agricole).

- le manque d'autonomie des agriculteurs dans la gestion des Gvc. Du fait de leur omniprésence, l'administration et les pouvoirs politiques locaux orientent l'utilisation des ressources générées par les groupements coopératifs. La coopérative n'est pas une entreprise de développement économique actionnée par un dynamisme paysan endogène mais devient, aux mains des autorités administratives, un instrument utile pour accroître la production et capter le surplus disponible (D. Gentil, 1986). A cette pression s'est ajoutée celle des autorités politiques locales qui, agissant dans le cadre du parti unique, se sont senties investies du pouvoir d'encadrer politiquement les populations.

- les difficultés d'accès aux moyens matériels et financiers. De nombreux Gvc ne possédant pas de camions, la location auprès des transporteurs privés leur revient très chère. En outre, les Gvc ont de faibles capacités d'autofinancement et connaissent des retards dans l'encaissement des chèques après livraison de leurs produits à l'usine.

- les Gvc constituent de simples points de ramassage des productions agricoles d'exportation. Ils ont un impact économique trop faible sur ceux qui sont supposés être leurs membres. En dehors des périodes de commercialisation des récoltes, ils ne suscitent pas l'intérêt des membres.

Nécessité de l'émergence de nouvelles formes d'organisations agricoles

Cette nécessité vient d'un double objectif : le premier consiste à évaluer les acquis des organisations nées de la période coloniale tandis que le second a pour but d'inventorier les différents rôles que de telles associations pourraient jouer dans le contexte actuel de la Côte-d'Ivoire.

Depuis la dissolution de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (Bnda) en 1991, le mouvement coopératif a connu des difficultés dues au manque de structures de crédit agricole. Pour aider à mettre fin aux difficultés nées de la disparition de la Bnda, des sociétés exportatrices de café-cacao ont pris des initiatives de partenariat avec les paysans. C'est le cas de Unico et de Delbau dont l'association avec les paysans s'est soldée par la création et le renforcement de plusieurs Gvc de commercialisation. Grâce aux importants moyens que détiennent les exportateurs, ces Gvc ont pu s'équiper en bascules, camions, décortiqueuses à café et disposer de fonds de roulement pour les opérations de collecte et d'écoulement des produits. La libéralisation introduite dans la filière de commercialisation à la faveur de la politique d'ajustement structurel laisse un nouveau champ d'activité aux associations d'agriculteurs. Pourvu qu'elles sachent en tirer profit par une organisation rigoureuse, gage de leur présence effective dans toutes les étapes de la filière de commercialisation du cacao et du café. Sans cette organisation rigoureuse, les associations d'agriculteurs risquent de n'être que de simples appendices des sociétés exportatrices, et leurs intérêts s'en trouveraient gravement lésés. Il s'ensuivrait un péril du mouvement coopératif parce que celui-ci n'aurait plus aucun sens par rapport à son objectif de départ, à savoir la conquête de l'autonomie paysanne dans la gestion des affaires agricoles. Peut-on alors espérer que l'ouverture démocratique qu'amorce la Côte-d'Ivoire au plan politique favorisera la conquête de cette autonomie paysanne ? A ce sujet, une attention toute particulière mérite d'être prêtée aux bouleversements qui s'opèrent dans la profession agricole depuis 1990, date du retour au multipartisme en Côte-d'Ivoire : création du Syndicat National des agriculteurs de Côte-d'Ivoire (Synagci), premier syndicat créé par des agriculteurs depuis l'indépendance du pays et de la Coopérative de production agricole de Côte-d'Ivoire (Coopagci). Ces organisations agricoles qui affirment leur autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics ont formulé plusieurs revendications dont :

- la représentation des agriculteurs au sein du Conseil d'Administration de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles,
- la représentation objective des agriculteurs au sein de la nouvelle Chambre d'agriculture,
- l'exclusion des non-producteurs de la filière intérieure de commercialisation du cacao et du café,
- le déblocage des quotas d'exportation du cacao et du café en priorité au profit des coopératives de producteurs agricoles,
- l'implication officielle des groupements de producteurs dans la lutte contre la fraude aux frontières, à l'entrée et à la sortie du territoire national,
- l'acquisition du droit de participer à la commercialisation intérieure du coton en zone de savane,
- le relèvement des prix des matières premières agricoles,
- l'ouverture de la campagne agricole avant la rentrée scolaire (en septembre au lieu d'octobre), de façon à permettre aux paysans de mieux préparer la rentrée scolaire de leurs enfants.

La Coopérative de production agricole de Côte-d'Ivoire (Coopagci) et le Syndicat National des agriculteurs de Côte-d'Ivoire (Synagci) ne constituent pas les seules organisations agricoles présentes sur le terrain. Deux autres structures leur disputent le contrôle des agriculteurs ivoiriens. Il s'agit de l'Union nationale des agriculteurs de Côte-d'Ivoire (Unaci) et de l'Union régionale des entreprises coopératives des savanes de Côte-d'Ivoire (Urecosci). Alors que les deux premières structures se veulent présentes sur l'ensemble du territoire national et visent tous les produits l'Urecosci constitue une structure régionale (le Nord) dont l'activité est circonscrite à la commercialisation du coton.

Les origines de la création des ces structures agricoles et les hommes qui les dirigent permettent de penser que l'enjeu implicite de la multiplication des organisations paysannes consiste en la lutte pour le contrôle politique des populations paysannes. En effet les deux premières organisations citées (Synaci et Coopagci) sont suscitées par le principal parti d'opposition (le Front Populaire Ivoirien), les deux dernières (l'Unaci et l'Urecosci) sont d'obédience gouvernementale. Quelles sont les principales conquêtes de ces organisations paysannes ? En 1992, la Coopagci conquiert le droit de commercialiser une partie de la production du cacao et du café. Forte de ce succès, elle a exigé son droit de commercialiser aussi le coton en zone de savane, au même titre que sa rivale, l'Union régionale des entreprises coopératives agricoles des savanes de Côte- d'Ivoire (Urecosci). La Coopagci voulait par son action briser le monopole dont jouit l'Urecosci dans la commercialisation du coton, monopole que l'Etat ivoirien à travers la Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles (Cidt) était accusé de vouloir perpétuer (*Le Nouvel Horizon* du 5 mars 1993).

Comme on le voit (*Le Nouvel Horizon* du 8 janvier 1993), les pouvoirs publics acceptent de céder aux injonctions des concepteurs des Programmes d'Ajustement structurel (PAS) en supprimant les subventions aux agriculteurs, et en prônant la libéralisation de l'activité agricole. Cependant, l'application des mesures de libéralisation se heurte aux vieux réflexes de neutralisation et de contrôle des organisations de masse par les tenants du pouvoir. Il est dans ces conditions évident que la naissance de véritables associations professionnelles agricoles, autonomes et responsables de leur destin économique ne sera pas facilitée par une administration paternaliste qui s'adapte difficilement au nouveau contexte multipartiste et donc de liberté d'organisation.

Il est vrai que les organisations de producteurs ont obtenu leur représentation au Conseil d'Administration de la Caisse de stabilisation, la promesse de se voir accorder l'exclusivité de la collecte primaire des produits agricoles et de l'accroissement du financement de leurs activités par les exportateurs. Cependant, il importe de reconnaître que le chemin qui reste à parcourir par les organisations agricoles est encore long et les obstacles nombreux qui risquent de ralentir le déploiement des énergies qu'exige une agriculture moderne et performante.

Malgré ses difficultés, la naissance d'organisations agricoles autonomes apparaît comme une nécessité. En effet, le développement de l'agriculture devrait être en premier lieu assuré par les principaux acteurs du secteur ; ceux-ci devraient se montrer prépondérants dans toutes les activités concernant leur secteur. De plus, ils devraient mieux restructurer leurs organisations et les implanter

patiemment et solidement dans le milieu agricole, que ce soit au plan professionnel ou syndical, afin d'accroître leurs performances économiques et de conquérir des droits sociaux pour l'ensemble de la profession (droit de propriété, assurances, retraite, etc.). Des paysans dotés de telles organisations bien structurées, disposent d'une arme leur permettant non seulement d'améliorer leurs conditions de travail et de vie mais aussi d'être un partenaire efficace aussi bien des industries de transformation que de l'Etat, en matière de mise en oeuvre des politiques nationales de développement agricole. L'Etat étant de plus en plus sommé par les institutions financières internationales de se désengager des secteurs de la production, les agriculteurs pourraient utilement prendre son relais. A condition que leurs organisations professionnelles jouent efficacement leur rôle économique. Ce serait alors le déclin du "paysannat vieux jeu", quémandant en permanence l'assistance de l'Etat, et l'émergence de l'exploitant agricole assurant consciemment sa propre prise en charge. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire que ces organisations se soumettent politiquement à l'Etat en se transformant en sections particulières du parti au pouvoir. Elles devraient tout aussi se garder d'être l'appendice d'un quelconque parti politique. Le rôle de ces organisations professionnelles devrait être de s'investir avec rigueur et efficacité dans la lutte pour la modernisation agricole, la commercialisation des produits, la défense de la qualité de ces produits, la recherche de la compétitivité des produits nationaux et d'une meilleure rémunération du travail agricole. Dans ces conditions, malgré le degré d'autonomie dont elles disposent, les organisations agricoles ne devraient pas être considérées a priori comme un obstacle à l'exécution de la politique agricole de l'Etat.

CONCLUSION

L'histoire des organisations paysannes en Côte-d'Ivoire se trouve intimement liée à celle de la vie politique post coloniale caractérisée par une volonté manifeste de soumettre toute association à la vision des dirigeants politiques. L'idée sous-jacente à cette conception de la gestion des affaires du pays est d'éviter toute voix discordante, considérée comme un frein à l'application des options économiques du pays. Ainsi, parti politique unique et organisations socio-professionnelles uniques ont longtemps dominé la visage politique et sociale du pays. Quatre ans après le retour au multipartisme, l'idée qu'une opposition politique forte ne signifie pas danger pour le pays, n'est pas encore totalement admise. De même, les organisations paysannes autonomes et fortes ne semblent pas être bien acceptées par les dirigeants ivoiriens ; elles sont considérées, à la limite, comme une entrave à la mise en oeuvre des politiques nationales de dévelopement agricole.

Aujourd'hui cette conception devrait être dépassée si l'on a à coeur l'évolution de l'agriclulture. En effet, les anciennes formes d'organisations agricoles sont ineffficaces parce qu'inadaptées ; à force de se soumettre à la loi du silence, elle ont perdu tout réflexe de se prendre en charge et attendent encore tout de l'Etat. Le contexte de libéralisation et de désengagement de l'Etat des secteurs de la production commande que l'agriculture soit prise en charge par ces principaux acteurs. Cela implique que les paysans se muent en exploitants agricoles, en instaurant des formes d'organisation qui leur permettent de prendre leurs responsabilités ; cela implique également que ces paysans cessent de lier leur sort à la seule aumône de l'Etat. Pour y parvenir, ils devraient s'organiser plus librement et de façon plus efficace. Cela semble être un gage de succès de la politique agricole définie par l'Etat. A terme, leurs actions soulageront financièrment l'Etat qui pourra, dans ces conditions, jouer plus efficacement son rôle d'organisateur et de régulateur. En conséquence, les organisations agricoles autonomes et fortes apparaissent plutôt comme un atout pour le développement de l'agriculture.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM A (C.), 1959 - *Pourquoi voulons-nous libérer la Côte-d'Ivoire* ? Conakry.

AFFOU (S.Y.), 1975 - *La classe ouvrière de Côte-d'Ivoire.* Mémoire de DES de Sciences Economiques, Université de Paris X-Nanterre, 146 p.

ANNUAIRE RETROSPECTIVE DES STATISTIQUES AGRICOLES 1900-1983.

ANNUAIRE DES STATISTIQUES AGRICOLES ET FORESTIERES 1989.

ATGER (P.), 1962 - *La France en Côte-d'Ivoire de 1843 à 1893 : 50 ans d'hésitations politiques et commerciales.* Mémoire de DES, Dakar.

BAMBA (G.) et COULIBALY (B.), 1992 - *Action coopérative et développement agricole dans la Boucle du cacao.* AISA, Abidjan.

COFFIE (J.), 1966 - *Historique du syndicalisme ivoirien et l'organisation syndicale,* Abidjan.

DEBATISSE (M.), 1983 - *Le projet paysan.* Editions du Seuil, 223 p.

Documentation Française (1986) - *Notes et Documents,* n° 01794 du 8 avril 1966.

GENTIL (D.), 1984 - *Les pratiques coopératives en milieu rural africain.* L'Harmattan, /Collection UCI, 147 p.

GENTIL (D.), 1986 - *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest.* Editions UCI/ L'Harmattan, 269 p.

NOUVEL HORIZON du 8 janvier 1993.

NOUVEL HORIZON du 5 mars 1993.

LA CIRCULATION DES ENFANTS EN COTE-D'IVOIRE : SOLIDARITE FAMILIALE, SCOLARISATION, ET REDISTRIBUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Agnès GUILLAUME*, Patrice VIMARD**, Raïmi FASSASSI***, Koffi N'GUESSAN***

INTRODUCTION : LES FONDEMENTS D'UNE MOBILITE TRES REPANDUE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE[1]

La circulation des enfants est un phénomène ancien, largement répandu en Afrique subsaharienne, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Ce système participe des solidarités familiales, et tout spécialement du système des droits et obligations qui fonde certaines relations entre individus d'une même famille. Mahieu (1989), à propos des solidarités familiales, parle des "*trois composantes dans les transferts indirects : les funérailles, les mutuelles et associations, et le tutorat et l'hébergement... qui se situent dans le cadre de la communauté, en particulier des rapports lignagers et des classes d'âges*".

Ces transferts d'enfants suscitent une redistribution des enfants au sein de la famille ou du lignage. Cette redistribution permet de palier les contraintes d'une forte fécondité pour les femmes en âge de procréation, contribuant ainsi au maintien des conditions matérielles nécessaires à une fécondité élevée. Ce système conduit alors à une réallocation des charges de la reproduction démographique entre les ménages et suscite une meilleure régulation des coûts de la croissance démographique entre les unités familiales.

Avec la crise économique, cette pratique, fondée sur le principe ancestral que l'enfant appartient à l'ensemble lignager et non aux seuls parents biologiques, risque cependant de se trouver remise en cause car les capacités d'accueil des familles, en zone rurale comme en milieu urbain, sont considérablement affectées. L'augmentation des coûts d'écolage et de santé, les difficultés de logement dans les villes, la perte d'emploi de nombreux salariés urbains, la mévente des produits agricoles, sont autant d'éléments qui portent préjudice à ce système... au moment où la solidarité familiale pour l'éducation des enfants devient chaque jour plus nécessaire.

Les fondements de cette mobilité

La pratique de la circulation des enfants a été largement décrite, en particulier dans la littérature anthropologique, comme un phénomène institutionnalisé qui trouve ses racines dans l'organisation familiale. Ainsi, il est habituel qu'un enfant ne soit pas élevé par ses seuls parents biologiques mais par les parents de son lignage maternel ou paternel pour partager ainsi les droits et obligations entre les familles et renforcer les liens de parenté.

Ce placement des enfants peut se justifier par différentes raisons. Ainsi, il peut intervenir lors d'une dissolution de la famille d'origine : décès, divorce ou séparation des parents (Isiugo-Abahine, 1985)[2]. Il peut revêtir également la forme d'une alliance au sein de la famille, ou entre deux familles, et ainsi apporter un soutien aux personnes âgées ou aux femmes sans enfants (Ainsworth, 1990). Le confiage des enfants répond également à la simple volonté de les faire socialiser par d'autres parents, considérés parfois comme plus expérimentés. Ainsi, au moment du sevrage, il est fréquent de voir des enfants confiés à leurs grand-parents. Ces grands-parents bénéficient en retour de quelques compensations matérielles, et, grâce à cette présence, reçoivent des garanties sur le maintien des relations étroites avec leurs enfants et conservent un certain prestige social.

---

*ORSTOM, Equipe de recherche "Transition de la Fécondité et Santé de la Reproduction".
** ORSTOM/PLE, Equipe de recherche "Transition de la Fécondité et Santé de la Reproduction".
*** N'guessan KOFFI, Raimi FASSASSI : ENSEA, Ecole de statistique et d'économie appliquée.

1 Cette étude a été réalisée dans le cadre des recherches en partenariat menées par l'E.N.S.E.A. et l'ORSTOM.

2 Ce placement est qualifié de "placement de crise" *(crisis fostering)*.

Cette circulation des enfants permet par exemple de renforcer les liens sociaux entre une famille, restée au village d'origine, et des parents émigrés en ville, en fournissant aux enfants la possibilité d'acquérir un meilleur statut social en intégrant un milieu plus favorisé. Cependant, cette amélioration n'est pas toujours garantie si l'on considère le statut économique de certains enfants confiés, par exemple les jeunes filles employées comme domestiques. A l'inverse, ce système de circulation peut alimenter des flux de retour vers la région d'origine ; et ce tutorat en zone rurale d'enfants de la ville crée des droits sur les ménages urbains (Isiugo-Abahine, 1985).

Le transfert d'enfants est souvent basé sur des considérations économiques permettant ainsi d'amortir et de mieux répartir les coûts d'élevage des enfants entre les membres de la famille. Ainsi ces enfants peuvent participer à l'activité économique (agricole, commerciale ou artisanale) du ménage qui les accueille ou se voir attribuer des tâches ménagères. L'emploi des jeunes filles confiées comme petites bonnes a été décrit dans de nombreuses études, tout particulièrement en milieu urbain. Il constitue ainsi la principale cause de mobilité des jeunes filles à Abidjan (Antoine, Guillaume, 1986).

Cette participation des enfants aux activités économiques des ménages permet de diminuer le recours à une main-d'oeuvre salariée et de fournir aux enfants biologiques un meilleur accès à la scolarisation. Ainsi M. Pilon (1994, p.14) a pu noter au Togo de meilleurs taux de scolarisation des enfants du chef de ménage, quand des enfants confiés résident dans le ménage.

La circulation des enfants est aussi l'occasion de leur faciliter un meilleur accès à l'éducation, surtout pour ceux résidant dans des zones dépourvues d'infrastructures scolaires, mais elle permet également une répartition des frais d'écolage au sein de la famille. Cette mobilité scolaire se faisait antérieurement le plus souvent du milieu rural vers les villes, et avec la crise économique et l'augmentation des coûts de scolarisation, les flux interviennent dans les deux sens : il est fréquent que les parents envoient leurs jeunes enfants pour être scolarisés aux villages où ces frais sont moindres. Ainsi en pays akyé (dans la région de Memni et Montezo), "*la scolarisation constitue le principal motif de migration des enfants et amène des échanges réciproques entre zones rurales et urbaines*" (Vimard, Guillaume, 1991, p. 253).

Les raisons de cette circulation des enfants sont donc multiples et la crise amène à une remise en cause de certains de ces fondements.

Une pratique très répandue en Afrique qui mérite un nouvel examen à la lumière de la crise

Le placement des enfants est un phénomène d'intensité variable selon les pays et selon également les différentes régions d'un même pays. Une étude menée à travers différents pays d'Afrique sub-saharienne a permis d'en mesurer l'importance. Cette circulation des enfants est considérée comme :

- faible au Soudan, dans certaines régions du nord du Nigeria et à l'Est du Kenya, où moins de 10% des enfants de moins de 15 ans ne vivent pas avec leur mère,
- d'une intensité moyenne, c'est-à-dire entre 10 et 20 %, dans les autres régions du Kenya, du Nigeria ainsi qu'au Cameroun, dans les régions Nord du Ghana et de la Côte-d'Ivoire,
- et par contre élevée dans certaines parties du sud Cameroun, au Liberia, en Sierra Leone, dans le centre et le sud du Ghana et le sud de la Côte-d'Ivoire (Page, 1989, citée par Isiugo-Abanihe 1994).

Afin d'apprécier plus précisément les variations d'intensité de cette pratique, en relation avec ces motivations et les transformations induites par la crise économique et sociale qui affecte le continent, nous allons étudier ce phénomène en Côte-d'Ivoire à partir des résultats d'enquêtes menées conjointement par l'ENSEA et l'ORSTOM dans différentes régions du pays :

- dans le sud-est, à Aboisso, en 1993, où l'enquête a été menée dans la ville d'Aboisso et dans des villages proches, auprès de 9946 personnes,
- dans l'ouest, à Biankouma, en 1991, dans la ville et quelques villages proches, auprès de 25286 personnes,
- dans le nord, dans la commune de Boundiali, en 1987, auprès de 22.326 personnes enquêtées essentiellement dans la ville,
- dans le sud, à Jacqueville, en 1992 ; où l'échantillon était essentiellement urbain,

- dans le sud-ouest, où l'enquête a été menée, en 1993, dans la ville de Sassandra et dans neuf unités de peuplement rurales de la sous-préfecture, auprès de 12692 personnes,
- et dans une commune d'Abidjan, à Yopougon, en 1992, auprès de 14179 personnes

DES MODELES DE PLACEMENT DIFFERENTS SELON LES REGIONS DE COTE-D'IVOIRE

Des intensités et des parentés privilégiées diverses

Notre analyse porte sur les enfants de moins de 20 ans, célibataires et résidants dans les ménages enquêtés. Nous considérons comme "enfants confiés" tous les enfants qui ne sont pas des descendants directs de première génération du chef de ménage et/ou de son (ses) épouse(s). Par cette définition, nous privilégions les considérations économiques et sociales en appréciant la charge représentée pour les responsables d'un ménage par l'accueil d'enfants qui ne sont pas leurs enfants biologiques[3].

Le phénomène de la mobilité familiale des enfants recouvre des réalités très variables selon les différentes régions de Côte-d'Ivoire, par son intensité comme par les relations de parenté privilégiées. Et l'analyse de la composition familiale des ménages dans les différentes régions révèle plusieurs modèles de prise en charge des enfants.

Si la part des enfants confiés est très variable, les parentés concernées fluctuent également. A Boundiali, les enfants confiés sont relativement peu nombreux puisqu'ils représentent seulement 19 % des enfants du ménage. Il s'agit en majorité de neveux et frères ou soeurs du chef de ménage (tableau 1).

Par contre cette proportion avoisine le quart des enfants résidant à Biankouma, Aboisso et Yopougon (respectivement 24, 26 et 25 %), trois zones pourtant très différentes quant à leur situation économique et au degré de développement des infrastructures. Ces différences concernent également le type d'enfants qui sont accueillis, ainsi le poids des petits-enfants et des neveux et nièces varie-t-il de manière importante. A Aboisso, tout comme on avait pu le constater dans une autre région du sud-est, à Memni et Montezo en pays akye (Vimard, Guillaume, 1991), l'accueil des petits-enfants est fréquent, même s'il est moindre qu'en pays akye (10% au lieu de 29%). A Biankouma et Yopougon, on note une relation privilégiée avec les collatéraux (neveux et nièces, puis frères et soeurs) qui représentent respectivement 14 et 20 % des enfants confiés dans le ménage.

Les régions de Jacqueville et Sassandra constituent des pôles d'accueil importants avec 31% d'enfants confiés au chef de ménage. Mais bien que ces proportions soient identiques, la nature des enfants accueillis dans les ménages varie de manière importante. Globalement, la part des collatéraux (neveux-nièces et frères-soeurs) du chef de ménage confiés dans le ménage est identique : 15% dans les deux régions, avec une préférence très nette pour l'accueil des neveux à Sassandra. Par contre, les deux régions se distinguent avec la part importante de petits-enfants accueillis à Sassandra (10 %, contre 4 % à Jacqueville) et à l'inverse d'enfants sans parenté accueillis à Jacqueville (10 %, pour 5 % à Sassandra).

Cet accueil important d'enfants non apparentés distingue Jacqueville des autres régions où le confiage des enfants est essentiellement limité à la sphère familiale puisque seulement 2 à 5 % des enfants non apparentés au chef de ménage y sont accueillis dans les ménages.

Cette première analyse révèle donc un placement privilégié des neveux et nièces mais aussi des petits-enfants dans certaines régions.

Cette structure composite dans l'accueil des enfants peut être le révélateur de la diversité des stratégies de placements dans les différentes régions. Ces stratégies peuvent reposer sur : un partage des coûts d'élevage des enfants entre les familles d'un même lignage, une redistribution de la main-

[3] Cette définition est extensive vis à vis de celles souvent adoptées, puisque nous considérons par exemple comme enfant confié un enfant dont l'un des parents biologiques est présent dans le ménage si ce parent n'est pas le chef de ménage ou l'épouse de celui-ci ; les considérations affectives ne sont pas ici prises en compte au privilège des données économiques et sociales.

d'oeuvre, domestique ou agricole, une mobilité à des fins de scolarisation ; stratégies qu'il s'agit de mieux mettre en évidence.

Le rôle inégal de la scolarisation comme motif de circulation des enfants

L'égalité des enfants face à la scolarisation n'est pas la règle absolue, et les stratégies familiales en ce domaine sont très variables : comme le mentionne Clignet (1994), "*la scolarisation dépend (....) à la fois du statut familial des enfants, de leur sexe et de leur résidence*". L'analyse des taux de scolarisation[4] nous permet d'étudier les stratégies éducatives des familles en fonction de ces trois paramètres. Ainsworth (1990), à partir des résultats de l'enquête sur les niveaux de vie de 1985 en Côte-d'Ivoire, a mis en évidence des taux de scolarisation de 63 % pour les enfants de 7-14 ans et a constaté d'importantes différences selon le statut des enfants, les enfants biologiques bénéficiant d'un meilleur accès à la scolarisation, ainsi que les garçons et les enfants résidant en zone urbaine.

Selon les résultats du recensement de 1988, le taux global de scolarisation est de 67 % avec un clivage net entre zones urbaine et rurale dont les taux sont respectivement de 71 % et 44 %, une sous-scolarisation des filles importante (leur taux de scolarisation est de 54% au lieu de 79% pour les garçons) et une scolarisation moindre dans les populations non ivoiriennes par rapport aux Ivoiriens (49 % au lieu de 72 %).

Les taux de scolarisation[5] de nos différentes enquêtes illustrent bien ces différences entre zones urbaines et rurales, mais on note également de grandes variations dans le milieu urbain. Les taux les plus élevés sont à Yopougon (83 %), mais ils s'avèrent également importants à Jacqueville (82 %) où la population enquêtée est essentiellement urbaine ainsi qu'à Aboisso (71%) où les trois quart des enquêtés résident dans la ville (les taux sont de 82 % pour Aboisso-ville et de 67 % pour le milieu rural). Par contre à Boundiali, bien que la population enquêtée soit essentiellement celle de la ville, ils n'atteignent que 51%. Les différences de scolarisation entre ces zones sont certainement dues à des stratégies inégalement dirigées vers la scolarisation : forte primauté à une ascension sociale par l'école dans les groupes akan[6], moindre accent sur la scolarisation des enfants dans les communautés sénoufo et malinké, dominantes à Boundiali (tableau 2).

Les régions de Biankouma et Sassandra, en grande partie rurale, ont des niveaux proches avec des taux voisins de 50 % (48 et 52 % respectivement), soit légèrement plus élevés que l'ensemble des zones rurales en 1988. Cette plus faible scolarisation de la zone rurale est liée aux besoins de la main-d'oeuvre des enfants dans les exploitations agricoles. Ainsi dans ces zones, il est probable que la mobilité familiale ne renvoie pas uniquement à des stratégies éducatives mais à une utilisation de la main-d'oeuvre : cette hypothèse sera confirmée en étudiant le statut des enfants dans le ménage.

Il est possible aussi que les parents résidants à Abidjan envoient leurs enfants dans les zones rurales ou les villes secondaires pour être scolarisés afin de minimiser les frais d'écolage : ce qui expliquerait les forts taux de scolarisations enregistrés à Jacqueville et Aboisso.

De grandes disparités existent dans les taux de scolarisation entre les filles et les garçons. La sous-scolarisation des filles est manifeste et conforme aux résultats enregistrés lors du recensement en 1988, mais selon une intensité variable dans les différentes régions (l'écart variant de 8 à 23 points). Leur niveau reste globalement beaucoup plus faible, surtout dans les zones à dominante rurale. Cette stratégie différentielle de scolarisation selon le sexe des enfants n'est pas spécifique à la Côte-d'Ivoire, puisqu'au Togo l'écart pour ces indices entre filles et garçons est de 12 points en milieu rural et de 23 points en milieu urbain (Pilon, 1994).

---

[4] Nous considérons ici les taux de scolarisation des enfants dans le primaire, c'est-à-dire des enfants âgés de 6 à 14 ans, car les infrastructures pour ce niveau d'étude sont généralement assez répandues à la différence de celles du niveau secondaire essentiellement circonscrites au milieu urbain.

[5] Les données de scolarisation que nous présentons ici ne concernent que les enfants présents dans le ménage au moment de l'enquête ; ceux qui auraient quitté le ménage pour être scolarisés ne sont donc pas pris en compte, entraînant une légère sous-estimation des taux de scolarisation des enfants biologiques.

[6] Ces groupes akan forment la majeure part des populations résidant à Aboisso, Jacqueville et, dans une moindre mesure, à Yopougon.

L'analyse de la scolarisation des enfants selon leur statut dans le ménage révèle aussi des situations très différentes quant à la scolarisation des enfants : le fait d'être un enfant biologique du chef de ménage et/ou de son épouse n'améliore pas toujours la situation des enfants face à la scolarité (tableau 2). En effet, des variations nettes apparaissent dans les taux de scolarisation entre enfants biologiques et enfants confiés[7], avec des déséquilibres contraires selon les lieux d'enquête : le statut d'enfant biologique, pas plus que celui d'enfant confié, ne signifiant un accès systématiquement privilégié à la scolarisation. Dans les régions d'Aboisso, Biankouma et à Yopougon, les enfants biologiques bénéficient d'une meilleure scolarisation. La différence est particulièrement remarquable à Yopougon où l'écart est de 30 points entre les deux. Les jeunes filles confiées sont tout spécialement défavorisées (48 %, et 88 % pour les filles biologiques), ce qui confirme l'hypothèse d'un accueil privilégié comme aide-familiale à Abidjan, permettant ainsi aux enfants biologiques une plus grande insertion dans le système scolaire. Cet écart révèle également un changement de stratégie familiale sous l'effet de la crise dans le sens d'une limitation de l'accueil des jeunes enfants pour être scolarisés, plus particulièrement des enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage qui ont des taux de scolarisation extrêmement faibles (29 %).

Ce constat est inverse à Jacqueville où pratiquement tous les enfants sans lien de parenté sont scolarisés (95 %), les enfants confiés bénéficiant globalement d'un meilleur niveau de scolarisation. Cette ville constitue un pôle d'attraction important pour la scolarisation et les capacités d'accueil sont certainement plus importantes que dans les autres zones rurales. A Boundiali également, l'offre scolaire des ménages est plus favorable aux enfants confiés, tout particulièrement pour ceux de sexe masculin. En effet, ces deux villes bénéficient d'infrastructures scolaires conséquentes. De plus, les ménages salariés instruits, en nombre important de par les fonctions administratives de ces unités de peuplement, préfecture et sous-préfecture, sont autant d'unités économiquement et socialement susceptibles de se voir confier de jeunes apparentés pour assurer la poursuite de leur scolarisation.

La constatation d'un meilleur accès à la scolarisation des enfants biologiques n'est pas général à toutes les régions de Côte-d'Ivoire, bien au contraire, et ces différences de niveau sont certainement liées à l'activité économique des ménages et à leur besoin de main-d'oeuvre.

Une main-d'oeuvre enfantine importante dans l'agriculture à Sassandra

Les données disponibles à Sassandra à trois dates différentes (1988, 1991, et 1993) nous permettent d'approfondir les changements d'activités des enfants et l'évolution des besoins en main-d'oeuvre (tableau 3).

Cette analyse révèle des changements conséquents concernant l'implication des enfants dans certaines activités, changements qui affectent différemment les enfants selon leur statut dans le ménage. La scolarisation est croissante : entre les trois années, la part des enfants scolarisés passe de 36 à 39 puis 45 %. Cette augmentation est plus sensible pour les enfants biologiques, mais il importe de souligner que leur niveau initial de scolarisation était bas, puisque moins d'un quart des enfants avaient accès à la scolarisation en 1988. Elle est surprenante dans la mesure où, avec la crise économique qui touche les ménages, on aurait pu s'attendre à une déscolarisation des enfants. Cependant, on peut supposer qu'avec cette situation, les possibilités, pour les populations de faire accueillir leurs enfants par des tuteurs pour être scolarisés sont plus limitées, amenant ainsi une scolarisation plus intense dans les zones de résidence.

L'analyse d'un suivi d'une cohorte d'enfants entre 1991 et 1993 nous permet de mesurer l'évolution dans les changements d'activités pour ceux ne résidants pas avec leur mère[8] (tableau 4). Dans l'ensemble, les enfants émigrés en 1991 sont légèrement moins scolarisés que ceux émigrés en 1993, mais les différences sont minimes et globalement les enfants qui ne résident pas dans le ménage sont plus nombreux à être scolarisés. Les flux de scolarisation ont changé d'orientation entre 1991 et 1993 : les enfants restent en plus grand nombre à proximité de leur lieu de résidence pour être scolarisés : 29%

[7] Sauf à Sassandra où ils sont d'un niveau équivalent, mais relativement bas.

[8] Cette étude a été menée à partir des enquêtes retraçant la vie génésique des femmes et le devenir de ces enfants (vivants résidant ou non avec leur mère au moment de l'enquête). La proportion d'enfants non résidents avec leur mère est assez importante et montre bien comment ce placement des enfants limite pour les femmes les charges d'élevage des enfants puisqu'elles n'élèvent pas l'ensemble de leur progéniture. En 1988 et 1993, cette proportion était de 23 % et seulement de 19 % en 1991, cette diminution est surtout conséquente entre 5 et 15 ans.

résident dans la sous-préfecture de Sassandra au lieu de 23 % en 1991. L'accueil a Abidjan se fait plus rare, puisque seulement 14 % des enfants y résident en 1993 (au lieu de 18 % en 1991) : ceci confirmerait la tendance observée à Yopougon où la proportion d'enfants confiés était faible et les observations faites par M. Le Pape et C. Vidal (1992). Ces auteurs mentionnent à propos du tutorat urbain que "*l'accueil des jeunes villageois par un tuteur (ou une tutrice) qui les scolarise à Abidjan, non seulement est moins pratiqué mais, dans certains cas s'inverse*", ils ont pu observer que "*nombre de familles envoyaient leurs enfants les plus jeunes à l'école villageoise*". Par contre la proportion d'enfants scolarisés au Burkina Faso augmente, due aux moindres frais d'écolage dans ce pays comparativement à la Côte-d'Ivoire. Cette réorientation des flux de migration scolaire correspond certainement à une recherche de limitation des coûts de scolarisation des enfants de la part des familles, notamment par un placement dans les familles demeurées dans le milieux d'origine.

Un autre trait qui se dessine, lorsque l'on analyse l'activité, est la diminution de la part des enfants inactifs dans le ménage : 25 % en 1988, contre 17 % en 1993 ; cette diminution étant essentiellement le fait d'enfants biologiques (tableau 3). Il s'agit également là des effets de la crise qui oblige à une implication plus grande des enfants dans la sphère productive. Cette participation croissante s'effectue essentiellement par une intégration plus grande des enfants à la production agricole ; en effet, la part des enfants impliqués dans les activités qualifiées "d'autres" (commerce, artisanat...), régresse également. Cette participation croissante correspond à un recentrage de la main-d'oeuvre familiale sur la production agricole, afin de limiter le recours à une force de travail extérieure salariée.

Cette évolution est particulièrement nette si l'on considère les ménages situés dans les campements agricoles (tableau 5) : la sollicitation de la main-d'oeuvre enfantine y est en nette progression puisque 43 % des enfants participent à ces activités en 1993 alors qu'un peu moins d'un quart y consacraient leur temps en 1988. Pour cette activité agricole, la composition de la main-d'oeuvre a subi d'importantes variations, notamment en 1988 et 1991 où le profil des enfants impliqués dans la sphère de production agricole a radicalement changé. En 1991[9], deux tiers des enfants biologiques y participent, alors qu'ils n'étaient que 48 % en 1988 et dans le même temps la part des enfants non apparentés au chef de ménage subit une baisse considérable puisqu'elle se trouve divisée par cinq (cette diminution concerne surtout les enfants de 15 à 19 ans) : on assiste donc dans ces campements à un recentrage sur l'utilisation de la main-d'oeuvre familiale aux dépens des jeunes actifs extérieurs à la sphère familiale. La situation de crise amène donc à une utilisation maximale de la main-d'oeuvre appartenant à l'univers familial pour limiter les coûts d'exploitation. Les solidarités familiales jouent donc dans le sens d'une amélioration du potentiel productif des exploitations agricoles.

Ces changements dans la structure de production affectent également les "autres activités" (essentiellement le commerce, l'artisanat...) puisque la participation des enfants est là aussi de plus en plus réduite. Cette tendance est particulièrement accusée pour les enfants biologiques et, dans les villages et les campements où la part des enfants concernés par ces activités diminue de moitié entre 1988 et 1993.

Cette analyse en continu de l'activité économique des enfants dans la sous-préfecture de Sassandra révèle donc deux tendances très nettes : une scolarisation en hausse et un recours accru à la main-d'oeuvre agricole des enfants pour les enfants biologiques comme pour les enfants confiés, mais avec des évolutions plus marquées chez les enfants biologiques, évolutions liées à la crise mais aussi à des changements de stratégies familiales.

Des domaines d'activités différents dans les autres régions de Côte-d'Ivoire

L'activité dominante des enfants dans les autres régions est la scolarisation mais selon des intensités variables, comme nous l'avons déjà évoqué lors de l'analyse des taux de scolarisation : ainsi la scolarisation des enfants est-elle plus faible à Biankouma et Boundiali. Il est surprenant de constater, dans les différentes régions de production agricole, la faible implication des enfants dans ces activités comparativement à la zone de Sassandra. En effet, dans la région d'Aboisso, située comme celle de Sassandra dans une zone d'économie de plantation, les planteurs sollicitent peu la main-d'oeuvre des enfants pour cette production : seulement 5 % y participent et il s'agit surtout des enfants

[9] Pour 100 enfants exerçant une activité agricole, 48 %, 67 % et 56 % sont des enfants biologiques en 1988, 1991 et 1993 alors que 31 %, 6 % et 7 % sont des enfants non apparentés au chef de ménage à ces trois dates.

biologiques. Par contre, une part non négligeable d'enfants est considérée comme inactive : il est possible qu'ils participent épisodiquement à ces travaux sans que cela soit déclaré comme leur activité principale. La redistribution des enfants ne semble pas, dans cette région, directement liée à un besoin économique des tuteurs (la participation de ces enfants aux activités productives reste des plus limitée), mais davantage conditionnée pas des raisons scolaires.

Dans les autres zones de production agricole, Boundiali et Biankouma, où cette production est plus axée sur le vivrier, les enfants participent davantage à ces activités (12 %), mais cette main-d'oeuvre agricole se recrute essentiellement dans la sphère familiale. Pour ce type de production, les besoins en main-d'oeuvre sont moindres et les possibilités de leur rémunération réduites (de par la faiblesse des débouchés commerciaux pour les produits vivriers). Par contre, à Biankouma aussi bien pour les enfants biologiques que pour les enfants confiés, la participation aux activités ménagères est importante, à la différence de Boundiali où elle est quasi-nulle. Mais, dans cette zone, beaucoup d'enfants ont été classés comme "inactifs", et il est possible qu'une part des jeunes filles employées comme ménagères ou bonnes aient été enregistrées comme inactives.

A Jacqueville, tout comme à Yopougon, l'activité des enfants est essentiellement de nature scolaire, scolarité qui amène un placement important des enfants à Jacqueville, à la différence de Yopougon où l'accueil pour des raisons scolaires est plus limité. Par contre, dans ce quartier d'Abidjan, trois fois plus d'enfants confiés participent aux activités domestiques et aux autres activités productives (artisanat, commerce) : il s'agit essentiellement de soeurs ou nièces du chef de ménage, qui, en occupant ces activités, permettent un meilleur accès à la scolarisation des enfants biologiques.

La comparaison de l'activité des enfants montre une implication très variable dans les régions étudiées même dans des zones d'activité économique comparable : ces différences dans le recours à la main-d'oeuvre concerne aussi bien les enfants biologiques que ceux qui sont confiés aux ménages révélant des stratégies de placement des enfants particulières. Ainsi ce placement ne correspond pas à des stratégies de développement d'une activité économique particulière mais plus souvent à la redistribution des charges d'élevage des enfants.

LE PLACEMENT DES ENFANTS : UN MODELE REMIS EN CAUSE ?

La pratique de placement des enfants perdure en Côte-d'Ivoire, mais elle évolue selon des schémas différents dans les régions étudiées tant au niveau de l'univers familial concerné, de son intensité, que des mobiles la justifiant. Ainsi, l'espace familial de cette mobilité est variable selon les populations, privilégiant l'accueil des petits-enfants ou des collatéraux, celui des enfants non apparentés étant assez limité.

Malgré la crise économique, ce système est toujours en vigueur mais répond à des objectifs particuliers : scolarisation, socialisation, appoint en main-d'oeuvre pour diverses activités économiques.... Ces variations sont liées à la sphère d'appartenance des ménages de départ et d'arrivée mais aussi au contexte et aux stratégies socio-économiques du moment. Les évolutions relativement rapides à Sassandra des proportions des enfants, biologiques comme confiés, scolarisés et employés dans l'agriculture est un bon exemple de cette variabilité du phénomène. Phénomène qui est loin d'être figé, même si deux grandes orientations se dégagent et se maintiennent dans le temps : le rééquilibrage des rapports numériques entre productifs et improductifs dans les différents ménages d'une part, la scolarisation d'autre part, comme on peut le vérifier par la comparaison des activités des enfants biologiques et confiés quant à leur statut vis à vis l'activité.

La scolarisation, principal domaine d'affectation des enfants, joue un rôle majeur comme moteur de la circulation d'une part importante des enfants confiés. Leur mobilité contribue à un meilleur accès au système scolaire, de manière directe, en permettant à des enfants de poursuivre leur scolarité à laquelle ils auraient dû renoncer faute d'infrastructures disponibles en leur lieu de résidence d'origine ou de capacités financières par leurs parents biologiques. Mais aussi de manière indirecte, car en se substituant aux enfants biologiques dans leurs activités domestiques ou professionnelles, ils les autorisent à continuer leur cursus scolaire.

Le processus de déscolarisation, auquel on pouvait s'attendre face aux difficultés économiques des ménages ne semble pas s'être produit dans nos zones d'étude tout au moins pour le cycle primaire que nous avons observé. La circulation des enfants, en redistribuant les frais d'écolage entre les unités familiales, contribue très certainement à favoriser leur accès au système scolaire, même dans des périodes de crise. Notamment, l'envoi des enfants des zones urbaines importantes vers les milieux ruraux ou les petites villes, où les coûts scolaires sont moindres, facilite ce meilleur accès : tel est le cas de Jacqueville où nombre d'enfants confiés sont scolarisés. Par contre, les possibilités de mobilité vers les grandes villes à des fins scolaires se restreignent si l'on considère les résultats des enquêtes à Yopougon, où les enfants confiés ont des taux de scolarisation très faibles. Ainsi, les flux scolaires, qui traditionnellement étaient dirigés du monde rural vers le milieu urbain, qui disposait de grandes capacités d'accueil de la part des familles mais aussi d'infrastructures, se réorientent en sens inverse afin de minimiser les frais d'écolage : système qui peut être préjudiciable aux enfants voulant poursuivre leurs études dans le cycle secondaire.

Dans la sous-préfecture de Sassandra, le suivi de population donne une bonne mesure de la progression des taux de scolarisation des enfants. Cette évolution affecte aussi bien les enfants confiés que les enfants biologiques, malgré la période de récession économique liée à la chute des cours et à la mévente des produits... Cet envoi plus important à l'école des enfants biologiques peut correspondre à des stratégies des producteurs agricoles qui, face au manque de rentabilité de leur activité et à la saturation foncière, préfèrent orienter leurs propres enfants, particulièrement les garçons, vers d'autres sphères leur permettant un accès éventuel à une meilleure situation, accès pourtant très hypothétique compte tenu de la conjoncture actuelle et du chômage des diplômés. L'orientation plus massive des enfants vers la scolarisation est concomitante de leur participation accrue aux activités agricoles, un effet également de la crise qui amène un recentrage de la production agricole sur la main-d'oeuvre familiale à la fois des enfants biologiques mais aussi des petits-enfants et collatéraux, en limitant tout recours à la main-d'oeuvre non apparentée et aux charges qu'elle implique. Cette plus grande participation à la production agricole s'accompagne également d'une diminution du poids des enfants inactifs permettant ainsi une meilleure adéquation entre individus productifs et improductifs au sein du ménage.

Le maintien de cette pratique du transfert des enfants, malgré la situation de crise pour certains ménages, est certainement dû en partie à son intégration dans le système de droits et dû d'obligations qui conditionne les relations familiales. Cependant, même si celui-ci constitue encore l'un des éléments structurant des sociétés africaines, il est actuellement déséquilibré par les conséquences, tant économiques que sociales, des politiques prolongées de réduction de la demande (diminution des salaires, chute des prix d'achats des produits agricoles, baisse des crédits publics de fonctionnement et d'investissement des secteurs sociaux). De plus en plus de ménages vivent à la marge avec des charges induites dépassant leurs revenus salariaux (Mahieu, 1993), et doivent restreindre l'accueil des individus n'appartenant pas à leur famille restreinte (Vidal, Le Pape, 1986). De même, l'aspiration à une ascension sociale par les enfants se fait plus limitée, de par les barrières de classe plus rigides et la raréfaction des emplois tertiaires, et se révèle un instigateur moins puissant à la mobilité des enfants (Etienne, 1987).

C'est alors la juste répartition entre producteurs et consommateurs au sein des ménages qui accroît son importance, particulièrement dans les familles les plus démunies, ou bien encore l'élaboration de stratégies alternatives, de la part notamment des sociétés agraires (intensification agricole par l'emploi accru d'une main-d'oeuvre familiale, ou au contraire changement de la sphère d'activité des enfants...).

Ainsi, comme l'avait montré l'analyse des relations entre la mobilité familiale et la mobilité spatiale des enfants en Côte-d'Ivoire (Vimard, Guillaume, 1991), la circulation des enfants semble dépendre aujourd'hui davantage qu'autrefois de pressions extérieures : concentration des activités économiques et des infrastructures en certains lieux, inégalité croissante entre les groupes sociaux, crise économique... Ces contraintes, en suscitant une instabilité croissante des groupes domestiques et de nouvelles dépendances entre ceux-ci, multiplient les facteurs et modifient les conditions de la circulation des enfants entre les ménages. Ces données devraient justifier la mise en oeuvre d'analyses globales du phénomène afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions de cette mobilité qui sont à la fois à la fois spatiale, démographique, sociale et économique.

T1 . Distribution par sexe et groupe d'âge des enfants célibataires selon leur lien de parenté avec le chef de ménage pour différentes unités de peuplement

Ensemble des enfants	Aboisso 1993	Biankouma 1991	Boundiali 1987	Jacqueville 1992	Sassandra 1993	Yopougon 1992
- enfants du CM ou de ses épouses	54	66	72	52	60	75*
- enfants du CM ou de ses épouses	20	10	9	17	9	
- petits-enfants	10	5	3	4	10	3
- frères, soeurs, cousin(e)s	3	7	6	7	5	8
- neveux, nièces	7	7	7	8	10	12
- autres collatéraux	4	0	1	1	1	0
- sans parenté	2	4	3	10	5	2
Effectif	3280	13903	9260	4048	5087	7820

* La codification des liens de parenté ne nous permet pas de distinguer les enfants du chef de ménage des enfants de ses épouses.

T2 . Taux de scolarisation des enfants (âgés de 6 à 14 ans) selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et leur sexe, l'unité de peuplement et le statut des enfants aux différentes enquêtes

Ensemble des enfants	Aboisso 1993	Biankouma1 991	Boundiali 1987	Jacqueville 1992	Sassandra 1993	Yopougon 1992
- enfants du CM et de ses épouses	84	53	60	89	58	90**
- enfants du CM ou de ses épouses	73	43	45	77	51	
- petits-enfants	83	43	56	85	56	79
- frères, soeurs, cousin(e)s	59	57	67	81	50	53
- neveux, nièces	68	59	65	87	51	65
- autres collatéraux	57*	73*	67*	68*	44*	50*
- sans parenté	22	66	60	95	52	29
enfants biologiques	76	57	48	81	52	90
- garçons	81	54	52	82	59	92
- filles	71	35	43	79	44	88
enfants confiés	67	45	64	86	52	60
- garçons	84	71	73	96	59	84
- filles	57	40	50	76	46	48
Ensemble	74	48	51	82	52	82
- garçons	83	58	56	86	59	91
- filles	67	35	44	78	45	76

* Effectifs non significatifs
** La codification des liens de parentés ne nous permet pas de distinguer les enfants du chefs de ménage et de ses épouses séparément.

T3 . Activités des enfants biologiques et enfants confiés* à Sassandra (en 1988, 1991, 1993) et dans d'autres milieux d'enquête (répartition pour 100 enfants résidant dans chaque lieu)

	sans activité	élève	activité ménagère	agricole	autre activité	ensemble
Sassandra 1988						
- enfants biologiques	20	24	4	13	9	75
- enfants confiés	5	12	2	7	4	25
- ensemble	25	36	6	20	13	100
Sassandra 1991						
- enfants biologiques	18	27	3	15	9	74
- enfants confiés	6	12	2	5	2	26
- ensemble	24	39	5	20	11	100
Sassandra 1993						
- enfants biologiques	12	30	4	16	4	69
- enfants confiés	5	15	2	8	3	31
- ensemble	17	45	6	24	7	100
Biankouma 1991						
- enfants biologiques	0	28	33	10	2	76
- enfants confiés	1	16	8	2	1	24
- ensemble	1	44	41	12	3	100
Jacqueville 1992						
- enfants biologiques	14	43	2	1	2	69
- enfants confiés	3	31	2	1	2	31
- ensemble	17	74	4	2	4	100
Aboisso 1993						
- enfants biologiques	16	48	2	4	4	74
- enfants confiés	5	14	2	1	3	26
- ensemble	21	62	4	5	7	100
Yopougon 1992						
- enfants biologiques	11	59	1	0	1	75
- enfants confiés	9	13	3	0	3	25
- ensemble	20	62	4	0	4	100
Boundiali 1987						
- enfants biologiques	31	31	0	11	4	81
- enfants confiés	6	15	0	1	2	19
- ensemble	37	46	0	12	6	100

*Enfants de 5 à 19 ans célibataires

T4 . Activités des enfants selon leur situation de résidence (présent ou émigré) en 1991 et 1993

	sans activité	élève	activité ménagère	agricole	autre activité
Activité en 1991					
- émigré en 1991	13	48	11	9	18
- résident dans le ménage en 1991*	26	41	4	18	11
Activité en 1993					
- émigré en 1993	14	50	13	10	14
- résident dans le ménage en 1993*	17	45	6	24	7

* D'après fichiers des individus résidents

T5 . Activités des enfants dans la sous-préfecture de Sassandra selon les différentes années et les unités de peuplement (en % du total pour chaque lieu de résidence)

	agricole	autre activité	activité ménagère	élève	sans activité
Année 1988					
Campement					
- enfants biologiques	11	15	3	5	30
- enfants confiés	12	6	3	5	9
Villages					
- enfants biologiques	23	7	4	19	19
- enfants confiés	9	4	2	9	5
Bolo					
- enfants biologiques	3	7	4	41	19
- enfants confiés	4	2	3	14	4
Sassandra ville					
- enfants biologiques	2	10	2	39	12
- enfants confiés	2	3	3	23	3
Année 1991					
Campement					
- enfants biologiques	26	14	3	8	22
- enfants confiés	13	3	1	2	9
Villages					
- enfants biologiques	23	7	3	22	20
- enfants confiés	6	2	2	10	6
Bolo					
- enfants biologiques	1	8	2	46	19
- enfants confiés	1	2	3	13	4
Sassandra ville					
- enfants biologiques	1	8	3	38	11
- enfants confiés	1	5	3	25	0
Année 1993					
Campement					
- enfants biologiques	24	3	6	16	16
- enfants confiés	19	2	2	4	9
Villages					
- enfants biologiques	25	4	4	24	12
- enfants confiés	8	2	2	14	5
Bolo					
- enfants biologiques	0	3	3	50	13
- enfants confiés	2	3	6	16	3
Sassandra ville					
- enfants biologiques	2	5	3	40	8
- enfants confiés	2	5	2	28	5

BIBLIOGRAPHIE

AINSWORTH (M.), 1990 - *Economic aspects of child fostering in Côte-d'Ivoire, Living standard measurement study*, Working Paper n° 92, World Bank, Washington D.C., 43 p.

ANTOINE (P.), GUILLAUME (A.), 1986 - Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés, *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n°2, AIDELF, Paris, 1986 : 289-297.

CLIGNET (R.), 1994 - *Les déterminants de la demande d'éducation en Afrique.* Paris, ORSTOM, multigr., 22 p.

ETIENNE (M.), 1987 - Rapport de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulés (Côte-d'Ivoire), *Anthropologies et Sociétés*, 1987, vol. II, n°1 : 71-93.

ISIUGO-ABANIHE (C.), 1985 - Child fosterage in West Africa. *Population And Development Review.* Volume 11, n° 1, March 1985 : 53-73.

ISIUGO-ABANIHE (C.), 1994 - Parenthood in sub-saharan Africa : child fostering and its relationships on fertility, *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, LOCOH (T.) et HERTRICH (V.), eds, Ordina Editions, Liège, 1994 : 163-174.

LE PAPE (M.), VIDAL (Cl.), 1992 - Tendances de la société abdjanaise, *Bulletin du GIDIS-CI*, n°1, février 1992, Compte rendu du séminaire du 7 novembre 1991 : 43-56.

MAHIEU (F.R.), 1989 - Transfert et communauté africaine. *Stateco*, INSEE, Paris, n° 58-89, juin-septembre 1989 : 107-136.

MAHIEU (F.R.), 1993 - L'opposition villes-campagnes est-elle fatale ? *Afrique contemporaine*, n° spécial, 4ème trimestre 1993 : 108-121.

PAGE (H.), 1989 - Child rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa, *Reproduction and social organisation in Africa*, R. Lestaeghe, University of California Press : 401-441.

VIDAL (Cl.), LE PAPE (M.), 1986 - *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan* (1975-1985). ORSTOM-CNRS, Abidjan, 102 p.

VIMARD (P.), GUILLAUME (A.), 1991 - Mobilités familiale et spatiale des enfants en Côte-d'Ivoire, *Migration, changements sociaux et développement*, IIIèmes Journées démographiques de l'ORSTOM. Collection Colloques et Séminaires, ORSTOM, Paris, 1991 : 243-260.

LE DEVELOPPEMENT DE LA PLURI-ACTIVITE DANS LE NORD IVOIRIEN

L'AJUSTEMENT DES ACTIVITES FAMILIALES ET SES LIMITES EN TEMPS DE CRISE : LE CAS DES MENAGES DE KORHOGO.

Pascal LABAZEE

La ville de Korhogo, qui compte aujourd'hui plus de 130 000 habitants, est la capitale économique et administrative du nord de la Côte-d'Ivoire. Quatrième agglomération urbaine du pays, occupant une position centrale au sein de la savane ivoirienne, elle n'a que marginalement - et très tardivement - bénéficié des largesses financières que l'Etat tirait du dynamisme de l'économie de plantation[1] : ce n'est qu'en 1974 qu'a été décidé un net relèvement des prix d'achat du riz et du coton aux producteurs régionaux, et qu'un programme d'urgence visant à développer les infrastructures, les équipements et les emplois administratifs dans la région a été adopté. Simultanément, les investissements dans l'industrie cotonnière et sucrière ont procuré de nombreux emplois, et généré en aval nombre d'activités de dimension non négligeable dans le transport, le commerce et les services.

Ce dynamisme économique, soutenu d'ailleurs par l'intensification des activités de fraude entre le nord ivoirien et ses voisins immédiats le Mali et le Burkina Faso[2], fut pourtant de courte durée. A partir de 1982 en effet, la crise ivoirienne s'est traduite à Korhogo par un glissement du tissu économique urbain, repérable dans la nature et la dimension des activités impulsées au cours de la décennie. Un inventaire des établissements du secteur moderne et intermédiaire hors entreprises de transport[3], mené en 1990, en donne un aperçu. Il fait d'abord apparaître la part élevée des petites et moyennes activités de production et d'échange, qui représentent désormais près des 2/3 des établissements de la ville[4]. Il atteste ensuite d'un nombre croissant de commerces dans l'activité totale, ceux-ci représentant actuellement 46 % des établissements korhogolais, sans considération de taille. En revanche, entre 1986 et 1991, l'activité, l'emploi et le capital net immobilisé des grandes entreprises de la ville ont dans l'ensemble régressé. Ces éléments suggèrent une dispersion croissante des activités économiques korhogolaises, que renforce d'ailleurs l'évolution de la demande urbaine. La contraction des revenus distribués par le secteur moderne, privé et parapublic, favorise en effet la fragmentation des unités de production et de distribution[5]. Comme dans bien d'autres villes ivoiriennes, l'accélération de la croissance urbaine au cours des années 1980[6] s'est accompagnée d'une nette paupérisation des populations citadines, et de l'involution des activités économiques.

Néanmoins, et par comparaison aux régions ivoiriennes qui occupèrent une place centrale dans le modèle de croissance des années 1970, les effets de la crise économique sur les ménages des régions de savane auront été ressentis avec moins d'intensité. Bien des familles de la ville de Korhogo conservent en effet des liens étroits au monde rural, et sont habituées à jouer sur les différences de potentiel - génératrices de ressources[7] - entre ville et campagnes. Au sein des ménages en effet, la diversification des revenus est un trait ancien, aussi bien pour les *dioula* dont les femmes n'ont jamais cessé de commercer

---

[1] Sur les choix fondamentaux de l'économie ivoirienne et ses effets, jusqu'en 1975, sur le nord du pays , voir AUBERTIN C., *Histoire et création d'une région sous-développée : le nord ivoirien*, Orstom, Cah. Sc. Hum., n° XIX(1), 1983.

[2] Cf. LABAZEE P., *Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte-d'Ivoire. L'économie marchande à l'état pratique*, in GREGOIRE E., LABAZEE P., Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Paris, Orstom-Karthala, 1993.

[3] Il s'agit ici des établissements qui acquittaient la contribution des patentes auprès de la direction des impôts située à Korhogo, ou étaient inscrits au registre des patentes municipales en 1990, date de notre inventaire.

[4] Commune de Korhogo, *Comptes administratifs du Maire*, Abidjan, Ministère de l'intérieur, exercices 1982 à 1988.

[5] Au cours de l'année précédant notre inventaire des activités à Korhogo, près de 300 emplois de journaliers avaient été supprimés, soit une contraction de la masse salariale de 200 millions de francs environ.

[6] A partir de 1975, le taux de croissance urbaine de 7 % l'an environ est devenu l'un des plus fort du pays. Si, jusqu'au détour des années 1980, ces taux s'expliquent par le dynamisme économique de la ville, il ne fait guère de doute qu'ils ont ensuite été soutenus par la crise de l'économie rurale et les migrations qu'elle a provoquées.

[7] Voir les exemples fournis dans P. LABAZEE, *Mobilité spatiale, ethnies, statuts. Construction identitaire des agents économiques d'une ville du Nord ivoirien*, Dakar, Ifan-Orstom, 1991.

pour leur compte, que pour les *sénoufo* qui conservent bien souvent une occupation agricole, quel que soit le statut social occupé en ville. En outre, la ville accueille depuis longtemps des réseaux de contrebande actifs, ainsi que des petites unités de transformation agricole en vue de la consommation locale. Ces activités multiples suggèrent que le dynamisme urbain korhogolais est loin de s'expliquer par les seules relations que la ville entretient avec la région agro-exportatrice du sud ivoirien.

Il n'empêche : la contraction des revenus monétaires distribués en ville, la baisse des emplois dans le secteur local dit moderne, enfin la réduction des opportunités de travail dans le Sud de la Côte-d'Ivoire sont autant de facteurs qui ont accéléré le développement de la pluri-activité urbaine, celle-ci devenant l'une des manifestations les plus évidentes des stratégies de survie des ménages en période de crise économique. Les effets de telles stratégies sont d'abord perceptibles en termes de revenus monétaires : une fois comptabilisée, la somme des petites activités d'appoint gérées par les différents membres d'une même famille se révèle bien souvent d'un rapport plus élevé que celui que procure l'activité principale du chef de ménage. Ensuite en termes de statut social : les activités des épouses, celles des cadets ainsi que les occupations annexes du chef de famille sont aujourd'hui autant d'instruments de préservation d'une position sociale acquise en ville, dans la mesure où les revenus qu'en tirent les ménages reconduisent les consommations jugées les plus significatives, et distinctives, au plan social. Enfin en termes d'emploi et de temps de travail : comme on le suggérera, la pluri-activité obéit à la loi des rendements décroissants, et son extension absorbe un nombre toujours plus élevé d'actifs - ou, si l'on préfère, tend à incorporer dans le monde des actifs un nombre croissant de cadets occupant jusqu'alors des statuts de scolaires ou d'inactifs[8]. De sorte que si la prolifération de petits travaux annexes est l'un des moyens d'amortir les effets de la crise économique sur la formation urbaine - ainsi retarde-t-elle des processus de déclassement social en cours - elle porte aussi, à terme, le risque d'un affaissement brutal de cette formation par le jeu de la déscolarisation, de la baisse du taux d'apprentissage, etc..

Dans l'immédiat, des activités situées à la marge des mécanismes convenus de la croissance économique urbaine tendent à devenir centrales dans les stratégies de survie des ménages urbains. Tel est par exemple le cas de la contrebande. La prolifération de "*petites et moyennes entreprises contrebandières*" est, en effet, un trait récent qui compromet les puissantes hiérarchies marchandes contrôlant jusqu'à présent les échanges transfrontaliers. Suite aux politiques de libéralisation du commerce extérieur, la baisse générale du taux de rente escomptable sur les circuits de fraude - en Côte-d'Ivoire comme ailleurs - signifie moins un dépérissement qu'une fragmentation des flux non contrôlés : si les grands réseaux trouvent moins leur compte dans le trafic, les ménages y participent activement et récupèrent des parts de marché non négligeables, quoique d'une rentabilité modeste[9]. Aux logiques entrepreneuriales de la fraude se substituent ainsi des logiques domestiques de survie orientées vers la captation d'une partie de la rente frontalière.

ACTIVITES ET REVENUS DES MENAGES KORHOGOLAIS : EFFETS DE LA CRISE ET REACTIONS EN RETOUR

On abordera divers aspects des fondements économiques et sociaux de la pluri-activité[10] à partir de quelques résultats, encore bruts et partiels, d'une enquête menée en 1992 à Korhogo auprès de 200 ménages urbains. Le but de l'étude était, entre autres, d'inventorier la totalité des activités rémunérées impulsées par ces ménages, quelles qu'en soient la nature et la dimension[11], de comprendre les logiques de la pluri-activité domestique en temps de crise, de cerner le type de financement et d'emplois sur lesquels elles reposent. Un questionnaire lourd a été administré, susceptible d'un traitement statistique, qui nécessita plusieurs passages auprès des adultes identifiés. Les données tirées de cette enquête ont été

[8] Cet aspect est développé plus en détail dans P. Labazée, *L'emploi des enfants en période de crise économique. L'exemple de la pluri-activité dans le nord ivoirien*, Paris, Communication au Colloque CEA-CNRS-Orstom , L'enfant exploité, mise au travail et prolétarisation, 24-26 nov. 1994.

[9] De même, au Niger, les mouvements transfrontaliers avec le Nigeria tendent à passer aux mains de petits et moyens contrebandiers travaillant dans des conditions précaires et pour des taux de marge faibles, Cf. E. Grégoire, P. Labazée, *Le marché du pagne au Niger*, Niamey, Orstom-CFD, 1993 ; et *L'organisation du marché des changes parallèles et ses conséquences sur les échanges céréaliers*, Niamey, Orstom-Mission de coopération et d'action culturelle, 1994.

[10] On trouvera dans P. Labazée, *communication citée*, un prolongement de l'analyse présentée ici, qui aborde plus précisément les caractéristiques internes des activités secondaires, ainsi que leurs effets principaux sur l'emploi urbain.

[11] Sur la ventilation des activités principales dans l'échantillon, on se reportera tableau joint en annexe.

complétées par des entretiens individuels auprès de quelques chefs de ménage ou d'autres résidents multi-entrepreneurs, afin de donner leur signification aux corrélations observées.

Dans l'ensemble, comme le suggère le tableau suivant, le taux d'activité principale apparaît élevé dans les ménages enquêtés. Presque tous les chefs d'unité domestique exercent un métier (94 %), même lorsque celui-ci est le résultat d'un déclassement social récent, tandis que 60 % des épouses déclarent une occupation professionnelle principale - ce dernier taux ayant semble-t-il augmenté dans les cinq années passées.

T1. Taux d'activité principale selon le lien au chef de ménage[12]

Lien au Chef de ménage	Actifs	NB.	Tx d'activité
Ensemble	*587*	*1276*	*46 %*
Chefs de ménage	187	200	94 %
Epouses	138	231	60 %
Ascend - collatéraux	27	42	64 %
Enfants	120	538	22 %
Neveux	37	84	44 %
Autres adultes	62	148	42 %
Autres dépendants	16	33	49 %

Notons que parmi les jeunes appartenant à une même tranche d'âge, le degré d'insertion des enfants directs dans la vie professionnelle est inférieur de moitié à celui observé chez les neveux et autres parents et dépendants : les stratégies éducatives de reproduction familiale sont en effet toujours à l'oeuvre, mais elles tendent à ne concerner que les enfants directs tandis que les autres jeunes de l'unité domestique s'insèrent dans les activités informelles, participent aux travaux secondaires gérés par les aînés du ménage, ou encore aident aux tâches domestiques.

Le taux d'activité principale est particulièrement élevé chez les plus de 30 ans (77 %), qui sont à l'origine de 44 % des activités annexes inventoriées ; il décline assez peu pour les plus de 60 ans (67 %), la plupart de ces derniers travaillant du reste à leur propre compte. Notons que c'est aussi dans la tranche des 30 - 60 ans que se concentrent les plus forts taux de pluri-activité domestique : les moins de 30 ans génèrent au total moins d'activités secondaires, ce qui semble s'expliquer d'une part par le niveau modeste de leur revenu et de leur épargne, qui réduit d'autant les possibilités d'investissement dans des activités annexes, d'autre part par un taux élevé d'apprentis qui ne disposent ni du temps, ni des moyens nécessaires pour s'employer à d'autres tâches, enfin par l'intensité des espérances sociales attachées en début de carrière au métier exercé, même lorsqu'il ne répond pas tout à fait aux attentes. Constatons enfin que près de 75 actifs inventoriés ont moins de 16 ans, soit 15 % de cette tranche d'âge.

T2. Répartition des actifs selon le revenu tiré de l'activité principale[13]

REVENUS	CHEF MEN	%	AUTRES	%
Ensemble	*182*	*100*	*217*	*100*
- de 20000	20	11	152	70
20000 / - de 35000	45	25	56	26
35000 / - de 50000	44	24	7	3
50000 / - de 75000	24	13	-	-
75000 / - de 100000	22	12	-	-
100000 / - de 200000	9	5	-	-
200000 / - de 400000	7	4	2	1
400000 et +	11	6	-	-

[12] Les actifs s'entendent ici hors scolaires, mais comptabilisent les apprentis.

[13] Ne sont pris en compte que les actifs ayant un revenu régulier ; les apprentis et aides familiales ne figurent donc pas dans ce tableau.

La quasi-totalité des unités domestiques enquêtées à Korhogo (97 %)[14] ont fait état d'une dégradation de leur situation financière au cours des cinq ans passés, le statut socioprofessionnel du chef de ménage n'étant pas ici une variable discriminante. Les revenus que les membres actifs des ménages tirent de leur activité principale (Cf. tableau 2) apparaissent extrêmement modestes, et en baisse par rapport aux enquêtes budgétaires antérieures[15]. Toutefois, des formes multiples d'adaptation à la crise des revenus ont été élaborées par les citadins au cours des années passées. Celles-ci peuvent être rangées en trois catégories.

En premier lieu, les familles korhogolaises ont limité diverses charges courantes, les postes budgétaires les plus fréquemment comprimés étant le logement et les biens d'équipement, l'habillement, les loisirs[16]. Les dépenses d'électricité ont aussi été réduites, et la majorité des ménages (56 %) a de plus modéré le montant des transferts en nature ou en argent accordés jusqu'alors à des parents non résidents, en particulier à ceux du village. Ces "*délestages*" vis-à-vis des sollicitations communautaires sont en revanche moins apparents lorsqu'il s'agit d'accueillir à domicile des parents et alliés : 8 % seulement des chefs de ménage ont déclaré en avoir réduit le nombre. La possibilité de diminuer ces prises en charge est d'ailleurs faible, car le nombre de résidents - non directement apparentés aux chefs de ménage -accueillis dans les foyers korhogolais, soit 265, est comparable au nombre d'enfants confiés par ceux-ci à l'extérieur de l'unité domestique (254). Le jeu serait donc, actuellement, à somme nulle[17]. Le cas des dépendants scolaires présents à domicile est de même nature : si 21 % des ménages admettent en accueillir moins que dans les années passées, 28 % en revanche en hébergent plus, la majorité des familles déclarant ne pas avoir modifié leur politique d'accueil.

En second lieu, les ménages ont écorné leur épargne puis se sont endettés pour faire face à leurs difficultés financières. La désépargne affecte 67 % des familles interrogées. Elle se manifeste surtout par des ponctions sur les comptes courants ou d'épargne, parfois aussi par des cessions de biens capitalisés antérieurement - moyens de transport, télévision, meubles, etc. On remarquera que les catégories moyennes de la population interrogée sont particulièrement concernées, et plus marginalement les ménages situés aux deux extrêmes de l'échelle des revenus. L'endettement est aussi un trait récurrent, quoique plus délicat à cerner par une enquête statistique. Il apparaît par exemple sous la forme d'avances demandées aux employeurs parmi 61 % des ménages qui comptent un salarié au moins - néanmoins, l'usage des avances semble résulter de la diffusion d'un mode de consommation exigeant parmi les couches salariées ivoiriennes ; il est donc bien antérieur à la situation de crise . Plus généralement 41 % des 200 ménages enquêtés ont reconnu avoir recours à l'endettement pour faire face à d'importantes échéances.

Les couches urbaines à revenu intermédiaire constituent l'essentiel des effectifs endettés à Korhogo ; ce sont parmi elles que les niveaux de scolarité et de santé atteints antérieurement sont devenus à la fois des préoccupations majeures, et des objectifs de plus en plus difficiles à préserver. Les funérailles, dont on connaît toute l'importance dans la société ivoirienne en général[18], et sénoufo en particulier, apparaissent en bonne place dans les motifs d'endettement et portent toujours sur des montants élevés, sans qu'on dispose pourtant de données mesurables.

---

[14] Par commodité, on utilisera indistinctement les termes de *famille*, de *ménage* et d'*unité domestique* pour évoquer les 200 unités enquêtées, les critères retenus étant d'une part la communauté du lieu de résidence, d'autre part le partage régulier des repas. Il s'agit donc de ce que les agents enquêtés désignent en bambara par les "*gens de la maison*", dans lesquels les dépendants scolaires et des amis résidents se trouvent rangés, tandis que sont exclues les personnes de passage. Les unités enquêtées se composent en moyenne de huit résidents permanents, le nombre des enfants du chef de ménage non résidents s'élevant à 351 (dont 254 enfants confiés).

[15] On évitera pourtant de pousser trop avant les comparaisons, les différences entre les méthodologies d'enquête pouvant induire de nombreux biais.

[16] Ainsi, près de 50 % des 89 ménages ayant déménagé dans les cinq ans passés ont invoqué, comme motif, le montant des loyers, la plupart s'étant relogés dans des quartiers excentrés et moins coûteux. On notera pourtant un retard dans l'ajustement des dépenses familiales, notamment sur l'ensemble des achats ayant pour fonction de signifier l'appartenance sociale, tels que l'habillement par exemple, et sur les frais de santé.

[17] On notera pourtant que parmi les 254 enfants confiés à des tiers par les chefs de ménage, 93 sont scolarisés, pour la plupart dans le primaire ; alors que les enfants accueillis par ces mêmes chefs de ménage - dépendants scolaires, neveux et autres - sont surtout des élèves du cycle secondaire. En fait, certaines familles korhogolaises tendent à confier leurs jeunes enfants à des parents basés au village ou dans les sous-préfectures, car les charges de scolarité y sont moins élevées, tandis qu'elles accueillent des élèves plus âgés, dont le coût d'entretien est relativement élevé.

[18] Voir à ce propos VIDAL Cl., *Funérailles et conflit social à Abidjan*, Politique africaine n° 24, 1986, et "Funérailles", Sociologie des passions. Côte-d'Ivoire, Rwanda), 1991, pp. 87-98.

En réalité, l'ampleur de l'endettement des ménages korhogolais ne se résume pas dans les emprunts ci-dessus évoqués : ces derniers comptabilisent les situations que les membres du collectif résidentiel ont pu ouvertement déclarer sans encourir la réprobation des proches. D'autres études montrent que les agents s'endettent aussi en bien d'autres circonstances - par exemple les chefs de ménage qui souhaitent masquer les signes les plus évidents de leur déclassement social, les épouses voulant acquérir des tissus[19], etc.

Réduction des dépenses et endettement sont les réponses les plus immédiates à la crise des revenus. Néanmoins, l'aspect majeur de l'adaptation des ménages réside dans la pluri-activité, i.e. dans la multiplication au sein du foyer de tâches rémunérées d'ampleur réduite, nécéssitant un faible investissement initial.

DES ACTIVITES PRINCIPALES AUX ACTIVITES SECONDAIRES : LE ROLE DES TRAJECTOIRES SOCIALES

Pour l'essentiel, le degré de développement de la pluri-activité est fortement corrélé aux évolutions des trajectoires sociales des individus enquêtés, et plus encore à celles des collectifs familiaux auxquels ils appartiennent. A cette évidence, quelque peu fonctionnaliste, il convient d'ajouter que l'engagement des agents dans des tâches annexes dépend surtout de leur perception du déclassement, et des réactions résultant de ce déclin.

T3. Taux d'activité secondaire (hors agriculture)
en regard du motif du dernier changement de statut professionnel

Changement statut	Nb.	Act. sec	Taux d'act. sec
Ensemble	*587*	*153*	*26 %*
Licenciement	19	7	37 %
Faillite	39	12	31 %
Retraite	16	4	25 %
Revenu insuffisant	90	29	32 %
Migration	1	1	-
Insertion vie active	422	100	23 %

Comme déjà entrevu, une première insertion dans la vie active ne prédispose que dans 23 % des cas étudiés à impulser des activités annexes. Les débuts de trajectoire professionnelle tendent plutôt à se concentrer sur une activité unique, même lorsque cette dernière est en deçà des espérances professionnelles des agents concernés. Il reste que ces derniers, par le seul effet de nombre, constituent le principal vivier de la pluri-activité, puisqu'ils sont à l'origine de 65 % d'entre elles. En revanche, le taux d'activité secondaire progresse chez les individus ayant été licenciés - les " compressés" -, ou ayant essuyé une faillite, ce qui paraît être une réaction logique face au déclassement social et à la baisse induite des revenus. On aurait tort pourtant d'en rester à ce constat : il semble en effet que l'impulsion d'activités annexes soit moins le fait de ces agents, dont la plupart sont des chefs de ménage - le taux d'activités secondaires est somme toute inférieur à celui qu'on aurait pu attendre -, que des autres résidents domestiques, notamment des épouses, progressivement chargées de prendre financièrement en charge certains frais d'entretien de l'unité domestique. Enfin, les enquêtés ayant changé d'activité pour cause de revenus jugés insuffisants déploient aussi des stratégies de diversification délibérée, conformes à la recherche d'un niveau de ressources jugé convenable.

Il apparaît du reste que le taux d'activité secondaire est particulièrement élevé (32 %) chez les agents qui ont vu leur revenu principal s'effriter après un changement de statut professionnel. Par contre, il reste faible chez ceux dont le revenu est resté comparable après ce changement (18%). En d'autres termes, la pluri-activité est bien souvent une réponse à une trajectoire financière descendante sur le moyen et le long terme.

[19] Cf. LABAZEE P., *Organisation sociale et stratégies économiques des réseaux marchands transfrontaliers*, Abidjan, ASP Orstom-CNRS, 1991.

Ce constat doit être complété par une observation des corrélations entre d'un côté le nombre d'activités annexes et de l'autre les évolutions récentes de revenus au sein d'une même activité professionnelle. Si, dans les cinq dernières années, 8 % seulement des agents enquêtés n'ayant pas changé d'activité principale ont vu leur revenu augmenter[20] -, 19 % ont en revanche supporté une baisse nette de revenus, et c'est parmi ces derniers que le taux de pluri-activité (32 %) est le plus élevé.

En définitive, la généralisation de la pluri-activité s'alimente à des logiques multiples où se lisent les réactions aux trajectoires sociales. D'un côté, ceux dont le statut social et les revenus n'ont pas été compromis, et semblent les plus stables dans la durée, sont moins que d'autres enclins à développer des activités annexes. De l'autre, ceux dont la trajectoire est déclinante impulsent des activités annexes, ou sollicitent de leurs proches une participation accrue à l'entretien du ménage. Mais il semble important de noter que les agents dont la trajectoire est ascendante, bien que peu nombreux, créent souvent des activités annexes. La pluri-activité est donc alimentée simultanément par le " bas " et par le "haut" : le premier mode relève de stratégies de résistance face à un déclin de la trajectoire sociale, le second renvoie aux opportunités ouvertes par de nouvelles rentrées financières.

Issues à la fois de trajectoires déclinantes et ascendantes, les activités secondaires reconduisent par ailleurs les inégalités sociales dont elles sont le produit. Tout d'abord en terme de rentabilité. Une comparaison entre le secteur d'activité principale et les revenus tirés des travaux annexes permet de s'en convaincre.

T4. Activité principale, et revenus des activités secondaires (hors agriculture)

	Secteur d'activité secondaire			Revenu de l'activité secondaire (milliers F)			
Act. Principale	Nb. Act.	Com.	Serv.	Prod.	- 20	20/50	+ 50
ENSEMBLE	153	92	26	35	127	21	5
Agriculture	*24*	*18*	*4*	*2*	*22*	*2*	*0*
Sect. moderne	*15*	*8*	*6*	*1*	*3*	*9*	*3*
Sect. informel	*114*	*66*	*16*	*32*	*102*	*10*	*2*

La rentabilité des activités secondaires - mesurée aussi bien en montant qu'en taux de rendement de l'investissement de départ -, est en raison directe de l'activité principale exercée par les personnes enquêtées, et des revenus qu'elle procure. Quoique peu nombreux, les agents employés par le secteur dit moderne tirent en effet de leurs activités annexes des montants de revenus plus élevés que les autres. Les opérateurs du secteur informel - à l'exception toutefois de deux d'entre eux dont les revenus principaux se sont révélés non négligeables - perçoivent dans leur quasi-totalité des revenus secondaires inférieurs à 20 000 francs CFA mensuels. La partition en termes de ressources financières renvoie en outre à des activités annexes de nature différente : ainsi, les agent salariés s'orientent plus que d'autres vers les petits métiers de service, ceux du secteur dit informel ne négligeant pas les tâches de production, enfin les agriculteurs investissent principalement dans les petites activités commerciales. Au total, le niveau de revenus que procure la pluri-activité suit un sentier déclinant qui mène des salariés urbains aux agriculteurs, en passant par les petits artisans et commerçants indépendants.

En conséquence, loin de pondérer des inégalités initiales de revenus, la généralisation de la pluri-activité tend plutôt à les renforcer.

On peut entrer plus avant dans le rapport entre activités annexes et statut social des agents enquêtés, afin d'apercevoir ce que les corrélations d'ordre strictement économique doivent en fait à des différences de statut social, autrement plus explicatives. Les agents du secteur dit moderne engagés dans la pluri-activité sont, somme toute, peu nombreux (18 %), et se trouvent plutôt concentrés dans le secteur privé moderne que dans le secteur public et para-public. Ce qui paraît attester d'un relatif désintérêt de ces derniers vis-à-vis des activités annexes, venant semble-t-il d'un sentiment de stabilité professionnelle statutairement garantie. Cette première remarque doit pourtant être nuancée car les quelques activités secondaires dont ils s'occupent ont une intensité de capital et taux de retour particulièrement élevés.

[20] 27 % des agents dont le revenu principal a augmenté exercent une activité secondaire ; le taux est donc plus élevé que parmi le groupe des agents dont le revenu est resté identique (25 %).

En revanche, 26 % des agriculteurs exercent une activité annexe, qui consiste bien souvent en une cession commerciale des produits obtenus par leur activité principale. La contraction des débouchés urbains pousse en effet ces paysans citadins à récupérer eux-mêmes la marge de vente. Tel est le cas pour le commerce de l'igname[21] et des produits maraîchers, et plus généralement pour la période post-récolte où de nombreux agriculteurs se déplacent vers la ville pour céder au mieux leur production.

Enfin, l'essentiel des micro-activités secondaires vient du secteur de petite production, d'échange et de services aux particuliers. Ainsi, 34 % des petits commerçants enquêtés pratiquent une ou plusieurs activités secondaires, le taux étant de 26 % pour les artisans, et de 18 % pour les producteurs de services. Il ne fait guère de doute qu'une telle implication des agents de l'"informel" urbain dans la pluri-activité - en particulier des commerçants - relève des logiques d'accumulation extensive étudiés ailleurs[22], et que la crise des revenus du secteur intermédiaire ne fait que renforcer. Au total, 75 % des activités secondaires inventoriées viennent de ce secteur, 16 % étant imputables aux agriculteurs et 9 % aux salariés du secteur public et privé.

Un autre aspect mérite d'être relevé : le taux d'activités annexes des chefs de ménage (soit 26 %) est identique à celui des autres résidents. Un tel résultat ne doit pas tromper : dans les unités domestiques ayant des agriculteurs, des artisans et petits commerçants à leur tête, ce sont les autres résidents qui assurent l'essentiel des activités secondaires ; à l'inverse, ce sont les chefs de ménage salariés qui se chargent eux-mêmes de gérer des activités annexes. En effet, le statut de salarié expose moins les dépendants du chef de ménage à devoir travailler afin de compléter les revenus domestiques. En outre, le taux de scolarisation des enfants et dépendants de salariés est plus élevé que dans les familles d'agriculteurs et d'artisans, de sorte que la main d'oeuvre disponible fait défaut pour aider aux tâches annexes. L'appartenance " ethnique " n'est pas non plus sans pouvoir explicatif. Dans les familles *dioula*, quels que soient le statut professionnel et le revenu du chef de ménage, le travail des femmes est la règle. Tel n'est pas le cas dans les familles *sénoufo*, où la présence de la femme au foyer est plus souvent exigée ; et moins encore dans les ménages d'allochtones - dont les chefs sont bien souvent des cadres de la fonction publique - où les épouses éprouvent quelques difficultés à s'inscrire dans le tissu économique urbain local.

L'un des aspects majeurs de la pluri-activité, tous secteurs confondus[23], est d'être en majorité le fait de femmes qui contrôlent 62 % des activités annexes, contre 38 % pour les hommes, de sorte que la pondération observable pour les activités principales (60 % contre 40 %) se trouve ici inversée. Par ailleurs, près d'une femme sur trois cumule une activité principale et une activité annexe, le rapport étant, pour les hommes, d'un sur cinq. Si femmes et hommes sont en nombre comparable dans les occupations annexes les plus anciennement engagées - ainsi les femmes dirigent-elles 56 % des activités secondaires créées depuis 9 ans et plus -, elles sont de loin les plus dynamiques dans la pluri-activité récente : 71 % des activités secondaires initiées depuis moins de deux ans sont gérées par elles. Les stratégies familiales de diversification des sources de revenus sont donc, en pratique, des stratégies féminines.

Le sexe apparaît aussi comme un facteur discriminant dans la nature des activités secondaires engagées, agriculture non comprise :

T5. Activités secondaires (hors agriculture) en fonction du sexe

Secteur	Hommes	Femmes	Ensemble
Production	5 %	9 %	14 %
Services	12 %	3 %	15 %
Commerce	32 %	39 %	71 %

Pour les femmes, les activités secondaires sont bien souvent le prolongement naturel d'une activité principale de type agricole : la première transformation de biens primaires, le commerce de produits

[21] Cf. P. Labazée, *Crises, mobilité professionnelle et conversion identitaire. L'exemple du commerce de l'igname à Korhogo*, Cahiers d'études africaines n° 127, XXXII(3), 1992.

[22] Cf. par exemple B. Lootvoet, *L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne*, Paris, Orstom, 1988 ; et plus récemment Y.-A. Fauré, *Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*, Paris, Karthala, 1994.

[23] Y compris le secteur agricole.

alimentaires et la restauration comptent en effet pour 51 % des activités créées, le reste se répartissant entre divers petits commerces et la coiffure. Une plus grande diversité s'observe pour les activités masculines, qu'il s'agisse du commerce - vente de cigarettes, de tissus, de pièces détachées, de marchandises diverses - ou des services - réparation, transport, plastification. Seule la production se trouve concentrée dans les travaux du métal et la construction.

L'agriculture est à l'évidence l'un des secteurs les plus importants de la pluri-activité aussi bien au plan des revenus induits que du travail domestique absorbé. Ainsi, 38 % des ménages korhogolais exploitent au moins un champ ou un bas-fond, 22 % pratiquent l'élevage. Au total, 50 % des familles enquêtées exercent une activité de type rural - principale ou complémentaire, que ce soit en ville ou dans ses abords immédiats, dans le but d'obtenir des biens alimentaires destinés à la famille ou de vendre la production dans l'un des marchés de la ville[24]. L'intensification des activités agricoles comme réponse à l'aggravation des difficultés financières des ménages ces dernières années, ne fait guère de doute puisque 27 % de ceux qui s'y adonnent ont augmenté les surfaces et leurs efforts par rapport à l'année précédente ; cette remarque vaut pour l'élevage, l'importance du cheptel ayant augmenté dans 38 % des cas. De plus, les mobiles invoqués par les exploitant(e)s se réfèrent explicitement à l'impasse financière des unités domestiques. L'agriculture mobilise désormais une main-d'oeuvre familiale importante, notamment parmi les cadets sollicités pour les tâches de production et de vente.

PLURI-ACTIVITE ET EMPLOI DE LA MAIN D'OEUVRE DOMESTIQUE

On a suggéré précédemment que la pluri-activité domestique, répondant en cela au principe des rendements décroissants, était fortement consommatrice en travail et que sa généralisation menait vers l'emploi d'une main-d'oeuvre domestique toujours plus élevée, cela pour des revenus supplémentaires toujours plus modestes. Le nombre d'aînés s'engageant dans une ou plusieurs activités annexes tend donc à s'élever, et mobilise en retour nombre de cadets susceptibles de dégager du temps pour les aider. Les initiateurs de la pluri-activité sont ainsi en situation de demande, aussi bien vis-à-vis des jeunes non scolarisés que des élèves pouvant à l'occasion être mis au travail. Toutefois, aucun entretien direct réalisé avec les adultes des ménages ne permet de penser que le retrait d'un jeune de l'école est décidé dans le but explicite d'une mise au travail dans le cadre domestique. En tout état de cause, la relation entre les deux phénomènes est toujours médiatisée par la fin des espérances sociales suscitées jusqu'alors par le système éducatif, fin mise en évidence à la suite d'un événement particulier : des difficultés financières, un échec scolaire ou une maladie poussent par exemple les ménages à réviser l'intérêt de leurs investissements scolaires.

Le vivier de main-d'oeuvre jeune et disponible en vue d'une aide à la pluri-activité des ménages n'est certes pas seulement composé des enfants directs et non scolarisés du chef de ménage. Les neveux et autres jeunes parents de moins de 16 ans apportent aussi un appoint non négligeable et dont le statut ressort comme suit[25] :

Au total, environ 21 % des effectifs de moins de 16 ans inventoriés dans les unités domestiques se trouvent actuellement hors du système scolaire sans pour autant recevoir une formation dans l'artisanat, le commerce et les services du secteur intermédiaire. Ils échappent donc à l'alternative canonique d'une formation par l'école ou par l'apprentissage. Leur situation les prédispose à s'inscrire dans les activités secondaires que les adultes multiplient en période de crise. On ne doit pas toutefois ignorer que le travail des scolaires et actifs est aussi utilisé dans le cadre domestique, de façon occasionnelle cependant. Quoi qu'il en soit, cette main-d'oeuvre domestique potentielle est à 73 % féminine, ce qui confirme que la tendance à la déscolarisation affecte nettement plus les filles (42 % des non scolarisés) que les fils directs (25 %) des chefs de ménage. Notons aussi le fort taux d'inactifs parmi les nièces et parentes éloignées des chefs de ménage.

[24] La proportion des ménages concernés est en réalité plus élevée, si l'on exclut de l'échantillon les familles allochtones qui n'accèdent à la terre qu'avec difficulté, compte tenu de la pression foncière.

[25] On classe ici dans les "actifs" tous les agents exerçant régulièrement une activité rémunérée, ou étant en apprentissage. Sont donc classés comme "inactifs" ceux qui se trouvent à la fois hors des circuits scolaire et d'apprentissage, et qui représentent une main d'oeuvre directement utilisable dans le cadre des activités domestiques.

T7. Activité des fils, neveux et autres parents d'âge scolaire et de moins de 16 ans

Lien au C.d.M.	Ensemble	Scolaires	Actifs	Inactifs
Enfants	413	275	51	87
. Garçons	*212*	*160*	*27*	*25*
. Filles	*201*	*115*	*24*	*62*
Neveux	40	22	12	6
. Garçons	*27*	*17*	*9*	*1*
. Filles	*13*	*5*	*3*	*5*
Autres parents	45	22	9	14
. Garçons	*23*	*15*	*6*	*2*
. Filles	*22*	*7*	*3*	*12*

Une frontière de plus en plus imprécise sépare d'un côté les foyers qui s'endettent pour faire face aux coûts de scolarité des enfants, et de l'autre ceux qui retirent un ou plusieurs enfants de l'école. Le critère des revenus est certes encore significatif : ces deux stratégies sont représentatives l'une des familles à revenus très modestes, l'autre de celles à revenus intermédiaires. Il n'empêche que la déscolarisation et l'endettement se chevauchent désormais : l'effort financier tend à être concentré sur quelques enfants masculins pour lesquels les ménages empruntent lorsqu'ils parviennent dans le second cycle, tandis que d'autres, notamment les filles, voient leur scolarité arrêtée.

Dans l'ensemble, 51 % des jeunes résidents, fils, neveux ou autres parents du chef de ménage[26] travaillent directement aux activités familiales de production, de services ou d'échange. Si le taux de participation est globalement comparable parmi les groupes des scolaires et des inactifs de moins de 16 ans - soit respectivement 53 et 51 % -, il est moins élevé (32 %) chez les jeunes actifs, leur disponibilité en temps étant déjà largement absorbé par le métier ou l'apprentissage. De plus, les apprentis disposent d'une plus grande autonomie due à leur âge, et à leur statut pré-professionnel. Il existe à l'évidence une césure entre la formation par apprentissage, et la contribution à la pluri-activité domestique : les deux sphères sont nettement concurrentes en termes de captation du temps de travail des jeunes. Un autre aspect mérite l'attention. La distance parentale au chef de ménage prédispose, semble-t-il, à une utilisation plus intensive de la main d'oeuvre jeune. Le taux de participation des enfants directs est moins élevé que celui des neveux et nièces - respectivement 48 % et 60 % -, ce dernier étant lui-même moins élevé que pour les autres jeunes parents (64 %). Les stratégies de captation de la main d'oeuvre jeune, sans épargner personne, pèsent donc plus lourd sur les parents éloignés. Il est possible - quoi qu'aucun élément statistique ne permette d'objectiver cette remarque -, que le faible "délestage" des familles vis-à-vis de l'accueil des jeunes dépendants, déjà entrevu précédemment, s'explique par leur apport en travail, qui préserve d'autant le temps d'étude des enfants directs et participe ainsi à la rentabilité des investissements scolaires des chefs de ménage.

L'opposition, suggérée dans le tableau, entre les jeunes qui participent à la pluri-activité et ceux qui semblent y échapper doit être nuancée, notamment pour le groupe des 107 "inactifs" recensés par l'enquête. Parmi ces derniers en effet, 66 % (60) travaillent régulièrement aux côtés des aînés pour accomplir les tâches les moins qualifiées. Cependant, les 47 restants ont des occupations à domicile, les tâches domestiques effectuées permettant de dégager du temps aux autres résidents, notamment aux épouses et aux jeunes qu'elles emploient. Le critère d'âge entre ces deux catégories d'inactifs est ici déterminant : les jeunes inactifs de 10 à 16 ans comptent pour 85 % de ceux qui aident les aînés à accomplir une activité rémunérée ; tandis que les moins de 10 ans sont plutôt chargés des travaux d'entretien de la maison.

La jonction entre les enfants non scolarisés et la pluri-activité s'opère d'abord dans les travaux agricoles. Parmi les 77 ménages dont un ou plusieurs agents exploitent un champ ou un bas-fond, 65 ont en effet recours à la main d'oeuvre jeune disponible dans l'unité domestique - soit 84 % de ces unités -, tandis que 14 se font aider par un parent non résident, et 24 utilisent des manoeuvres agricoles rémunérés.

[26] Faute d'avoir exploité toutes les données, cette communication n'abordera pas la situation des jeunes n'ayant pas un lien de parenté direct avec le chef de ménage.

L'agriculture est donc particulièrement demandeuse en main-d'oeuvre permanente et non rémunérée, puisée parmi les résidents non scolarisés de moins de 16 ans. Mais elle absorbe aussi la plus grosse part de la main-d'oeuvre occasionnelle, fournie par les scolaires et jeunes actifs des familles. Il importe pourtant d'observer la place qu'occupe la pluri-activité dans l'emploi du temps de ces jeunes, pour apercevoir à quel point les stratégies de diversification, notamment agricoles, reposent finalement sur leur apport en travail. Ce sont au total 175 jeunes de moins de 16 ans - soit près de 70 % des participants aux tâches gérées par les aînés -, qui contribuent aux activités agricoles ; cet appoint en travail est largement supérieur à l'emploi de salariés agricoles, ou de parents extérieurs à l'unité domestique. La plupart des scolaires ne travaillent certes à temps plein qu'en période de vacances, mais nombre d'entre eux aident aussi chaque semaine aux travaux maraîchers, du moins lorsque les parcelles sont situées en ville où à sa périphérie immédiate. Enfin, 46 jeunes non scolarisés travaillent régulièrement sur les champs et parcelles.

La contribution en travail des jeunes est moins prononcée pour les activités non agricoles qui n'absorbent que 31 % des effectifs participant aux activités - soit 78 jeunes sur 253. L'artisanat de production est finalement peu demandeur de cet appoint en travail : les travaux à accomplir nécessitent en effet un minimum de qualification dont les cadets sont précisément dépourvus, et une certaine régularité sur le lieu de travail. De plus, l'artisanat est peu représenté dans les activités secondaires, et est absent des activités tertiaires créées par les adultes, de sorte que les besoins de main-d'oeuvre du secteur sont d'emblée modestes. En revanche, 67 enfants sont occupés dans des activités de service (15) et surtout de commerce (52). On notera que leur participation est concentrée sur un petit nombre de domaines, notamment la restauration de rue - 60 % des services -, la vente de produits agricoles cultivés par les membres de la famille (63 % des commerces), la micro-distribution de biens alimentaires et de cigarettes (23 % des commerces).

On terminera par quelques remarques générales sur les modalités de distribution du travail des cadets entre les aînés des unités résidentielles. Comme entrevu précédemment, la pluri-activité est à plus de 60 % le fait de femmes, notamment lorsque ces activités sont de création récente. Les épouses sont donc à l'origine des stratégies de diversification des sources de revenus en période de crise, et très demandeuses en conséquence d'une aide en main-d'oeuvre familiale. De ce point de vue, elles entrent en compétition d'une part avec leur mari lorsque celui-ci gère aussi plusieurs activités, et d'autre part avec les co-épouses, les ascendants et collatéraux du chef de ménage. Cette double concurrence porte en fait sur des catégories différentes de jeunes. La force de travail des fils et filles directs sont au coeur des litiges entre mari et femmes, bien qu'il semble acquis dans tous les ménages que le travail des plus jeunes, notamment des filles, revient de droit aux épouses. C'est donc l'allocation du temps de travail des fils de plus de 10 ans, non scolarisés et sans poste d'apprentissage, qui suscite quelques frictions, l'autorité paternelle en milieu *sénoufo* n'étant pas de nature à trancher les oppositions[27]. En revanche, les neveux sont en très grande majorité utilisés par les chefs de ménage eux-mêmes, à qui ils fournissent principalement un appoint pour les travaux agricoles. Enfin, les enfants dont la parenté au chef de ménage n'est pas immédiate sont l'objet de sollicitations des co-épouses qui les utilisent aux travaux de maraîchage, et dans quelques cas aux tâches de petite restauration et au commerce alimentaire.

CONCLUSION

La pluri-activité domestique - entendue comme la multiplication, au sein d'une même unité de résidence, de travaux rémunérés nécessitant un faible apport de capital initial -, est l'une des réponses majeures des ménages korhogolais à la situation de crise des revenus et des emplois, et se conjugue bien souvent avec des stratégies - réduction des dépenses familiales, délestages vis-à-vis des sollicitations communautaires, endettement - d'une toute autre nature. La généralisation de la pluri-activité s'inscrit dans deux catégories distinctes de trajectoires sociales des ménages urbains. Elle peut en effet avoir pour origine un déclassement social, ou une baisse significative de revenus, qui conduit le chef de ménage et plus souvent encore ses proches parents à rechercher des ressources annexes afin de préserver le niveau antérieur de consommation. Elle peut aussi s'inscrire dans une trajectoire ascendante qui ouvre de nouvelles opportunités liées aux rentrées financières additionnelles. C'est donc aux extrêmes des

[27] Rappelons que les populations *sénoufo* sont matrilinéaires, et que les neveux utérins entretiennent des liens de dépendance forts avec leur oncle. Par ailleurs, dans les familles *dioula* de Korhogo cette fois, il est depuis longtemps reconnu aux enfants le libre choix de travailler aussi bien pour leur père que pour les oncles ou les frères aînés, cf. LAUNAY R., *Traders without trade*, Cambridge, Cambridge U.P., 1978.

mutations sociales urbaines que la pluri-activité prend source, les trajectoires sociales les plus stables étant finalement les moins engagées dans la diversification des sources de revenus.

La diversification des activités domestiques renforce plutôt qu'elle n'atténue les inégalités sociales urbaines. Les agents dotés de faibles revenus s'orientent en effet vers des tâches secondaires dont le niveau de rémunération est plus faible que ceux qui, salariés ou patrons du secteur intermédiaire, parviennent à dégager des ressources complémentaires non négligeables.

La pluri-activité est en majorité féminine. Il semble en effet que les stratégies de diversification des ressources financières soient largement impulsées par les épouses, et plus rarement par les chefs de ménage pourtant directement touchés par la chute de leurs revenus voire la perte de leur emploi principal. La main-d'oeuvre domestique participant, à titre gratuit, à l'accomplissement des tâches annexes est elle aussi à dominante féminine : les jeunes filles sont plus fréquemment sollicitées, dans la mesure où leur degré de scolarisation est plus faible et où le processus de déscolarisation les affecte plus directement.

Les activités annexes sont de fortes consommatrices en travail domestique, et par là même tendent à incorporer un nombre croissant de cadets dans les tâches gérées par les aînés. En conséquence, on peut se demander si l'alternative entre une formation des jeunes par le système scolaire et leur formation par apprentissage n'est pas désormais dépassée. L'opposition est en effet nette, entre un statut d'apprenti qui fournit à terme une qualification aux jeunes, et un statut d'aide aux micro-activités domestiques qui ne repose aucunement sur la transmission d'un savoir-faire. La sortie du système scolaire induit sans doute une demande supplémentaire d'apprentissage de la part des jeunes. Mais elle mène d'abord au gonflement du nombre des inactifs susceptibles d'être mis au travail dans le cadre familial.

ANNEXE :

ACTIVITE PRINCIPALE DES MEMBRES DES MENAGES ENQUETES

SECTEUR ET STATUT	AGRI	INDUS	GRAND COM. TRANS	SECT. PUB/ PARAP	ART. DE PROD	ART. DE SERV	PETIT COM. TRAN	*TOTAL*
Patrons av. empl	4	1	1	-	3	2	4	15
chefs de ménage	*2*	*1*	*1*	-	*2*	*2*	*3*	*11*
.autres résidents	*2*	*0*	*0*	-	*1*	*0*	*1*	*4*
Patrons ss. empl	39	1	1	-	47	54	143	285
.chefs de ménage	*14*	*1*	*1*	-	*30*	*19*	*30*	*95*
. autres résidents	*25*	*0*	*0*	-	*17*	*35*	*113*	*190*
Cadres, maîtrise	-	1	3	11	-	-	-	15
. chefs de ménage	-	*1*	*3*	*9*	-	-	-	*13*
. autres résidents	-	*0*	*0*	*2*	-	-	-	*2*
Employés	0	2	7	31	3	10	2	55
. chefs de ménage	*0*	*2*	*6*	*28*	*2*	*6*	*0*	*44*
. autres résidents	*0*	*0*	*1*	*3*	*1*	*4*	*2*	*11*
Ouvriers, manoe.	1	4	2	11	4	6	1	29
. chefs de ménage	*0*	*4*	*2*	*9*	*1*	*3*	*0*	*19*
. autres résidents	*1*	*0*	*0*	*2*	*3*	*3*	*1*	*10*
Apprentis	2	1	4	-	42	46	3	98
. chefs de ménage	*0*	*0*	*0*	-	*1*	*3*	*1*	*5*
. autres résidents	*2*	*1*	*4*	-	*41*	*43*	*2*	*93*
Aide familiale	30	1	2	-	7	19	31	90
. chefs de ménage	*0*	*0*	*0*	-	*0*	*0*	*0*	*0*
. autres résidents	*30*	*1*	*2*	-	*7*	*19*	*31*	*90*
ENSEMBLE :	76	11	20	53	106	137	184	587
. chefs de ménage	*16*	*9*	*13*	*46*	*36*	*33*	*34*	*187*
. autres résidents	*60*	*2*	*7*	*7*	*70*	*104*	*150*	*400*

DE LA STABILITE AU CHANGEMENT

LES REPRESENTATIONS DE LA CRISE POLITIQUE ET LA REALITE DES CHANGEMENTS

Harris MEMEL-FOTE

INTRODUCTION

Dans ce que la littérature a nommé le modèle ivoirien de développement, une structure économique qui aménage des ressources se conjugue avec une structure politique qui organise des voies et moyens en vue de réaliser des finalités. Encore qu'il y ait toujours quelque arbitraire à dissocier ces deux aspects, l'objectif de notre propos est de considérer ici le second aspect sans négliger la totalité ni les rapports entre secteurs et en particulier d'examiner dans quel sens et dans quelle mesure le passage de la stabilité au changement affecte ou non ce modèle.

Trois éléments entrent dans la métaphore architecturale de la stabilité. Il y a l'idée d'un sol qui supporte, il y a l'idée d'une structure édifiée sur ce sol, il y a l'idée d'une permanence qui caractérise la relation de solidité qui soude la structure à sa base, à son environnement naturel et humain, à la durée. Selon que les rapports internes à la structure sont des rapports de dépendance entre éléments ou des rapports d'autonomie, on a affaire dans le premier cas à un **modèle fermé** de type mécanique ou organique, dans le second cas à un **modèle ouvert** de type statistique ou dialectique.

Par opposition à la stabilité, l'instabilité peut et doit être entendue en plusieurs sens. Quand elle atteint un ou quelques éléments de la structure, c'est un changement partiel ou superficiel qui se produit. L'instabilité touche-t-elle au contraire l'ensemble de la structure, le changement devient global. Lorsqu'elle concerne à la fois la structure et le sol sur lequel celle-ci repose, le changement est radical.

En sciences sociales, ce sol épistémologique se confond avec les conditions socio-historiques dans lesquelles apparaît et se développe la structure politique. Celle-ci s'identifie en l'espèce à l'organisation sociale construite autour du pouvoir d'État et avec lui ; quant à la permanence, elle est à apprécier dans le temps, sur la longue durée. Pour l'histoire de la Côte-d'Ivoire indépendante, ces conditions se ramènent à l'héritage colonial de l'économie de traite reconduit et reconsolidé dans les accords de coopération économique, monétaire et militaire signés avec l'Etat français par le pouvoir à ce dernier rallié du PDCI-RDA sous le président Houphouët-Boigny. Sur cette base, un capitalisme d'État s'est construit, appuyé par un Parti Unique lui-même au service principalement de la classe de planteurs ivoiriens, des industriels et commerçants étrangers. Le système mis en place, en gros, a survécu jusqu'en 1980 pour la structure socio-économique et jusqu'en 1990 pour la structure socio-politique[1].

Pour examiner la crise et les changements politiques, en référence avec la problématique du modèle dont le concept est ici posé mais n'est pas discuté, nous partirons des **représentations.** Domaine important dans une société dominée par l'oralité, celles-ci constituent un domaine encore peu et mal exploré, qui joue un rôle considérable sur les pratiques politiques. En ces constructions sociales liées à l'espace et au temps et propres aux groupes d'acteurs sont en jeu non seulement le pluralisme idéologique, les projets de la société nationale et de la modernité, mais encore le drame des consciences angoissées qui cherchent un salut dans la religion ou dans la politique. Enfin, l'intérêt de ce point de départ réside dans son caractère **global et critique.** Les représentations que produisent en effet les partis politiques embrassent plusieurs aspects, sinon tous les aspects de la vie sociale ; en

[1] Levi-Strauss Claude 1973, "Race et histoire", *Anthropologie structurale II* Plon, Paris, chap XVIII, 6 ; Amondji Marcel 1984 *Félix Houphouët et la Côte-d'Ivoire : L'envers d'une légende* - Editions Karthala, Paris ch-3 ; 1986 *Côte-d'Ivoire le PDCI de la vie politique de 1944 à 1985.* Edition l'Harmattan, Paris ch 1 à 4 ;.Bakary-Akin Tessy 1992 *La Démocratie par le haut en Côte-d'Ivoire*, l'Harmattan, Paris.

outre, se rapportant à la réalité historique des changements, elles commandent que les premières soient comparées aux seconds et distinguées de ceux-ci incessamment.

De cette démarche globale et critique découlent deux thèses principales. Parmi les représentations antagoniques du salut politique, la représentation de la crise comme anomie d'espèce apocalyptique ne nous paraît pas fondée. Si permettent de la comprendre des facteurs d'ordre historique et d'ordre anthropologique, cette représentation entre également pour le sociologue dans les stratégies de la résistance conservatrice du parti au pouvoir. Le fait est que sont en cours des changements effectifs, de type normal, même s'ils restent limités de toutes parts par des obstacles objectifs et subjectifs. Ces changements touchent le noyau de la structure politique, en sorte que leurs conséquences sur la société, l'économie et l'Etat sont propres, à long terme, à progressivement transformer le modèle de type fermé en modèle de type ouvert, encore indéfinissable.

Le champ de notre démonstration sera réduit principalement, mais non exclusivement au champ délimité par les rapports entre d'une part le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire, parti au pouvoir et l'Etat qui s'identifie a lui, en se faisant son instrument absolu et, d'autre part, le Front Populaire Ivoirien, l'un des partis d'opposition dont le développement relatif donne forme crédible à l'opposition. Dans cette enquête initiale constituent notre documentation de base les publications officielles (discours, résolutions, déclarations, interviews) qui offrent les représentations orthodoxes, et les écrits de la presse contemporaine, presse laudatrice du parti au pouvoir et presse critique de l'opposition, qui en constituent les commentaires et les interprétations idéologiques.

LES REPRESENTATIONS DE LA CRISE POLITIQUE COMME ANOMIE

La crise de la structure politique qui survient en 1990 apparaît comme le surgissement et le cumul d'une double contradiction. Pour la conjurer, deux représentations du salut s'affrontent, celle du parti au pouvoir et celle de l'opposition. C'est alors que l'opinion des dominants, en termes dramatiques, interprète cette crise comme une anomie d'espèce apocalyptique.

La crise politique : surgissement et cumul de contradictions

On a coutume de voir la source de la crise dans la chute brutale et inattendu du prix des matières premières agricoles et dans la contradiction ouverte alors entre le ralentissement et bientôt l'absence de croissance économique d'une part et les objectifs politiques de développement d'autre part. De plus en plus endetté et impuissant à honorer le service de sa dette extérieure et intérieure, l'Etat ivoirien s'est soumis aux plans d'ajustement structurel préconisés par le F.M.I. et la Banque Mondiale. Faillites et fermetures d'entreprises, licenciements et chômage grandissants ont précipité la désorganisation du tissu social, aggravée par la croissance démographique et l'urbanisation sauvage.

Mais la crise politique, quant à elle, est passée d'une phase sectorielle où elle frappe le Parti Unique, à une phase globale, où elle atteint d'abord l'Etat, puis le chef de l'Etat. Dans la première, en effet, le parti à "la vocation détournée", selon M. Amondji, est discrédité, dans sa structure et ses méthodes de fonctionnement, par l'impopularité des élus qui, désignés ou nommés sur des listes nationales, n'entendaient rendre compte de leur mandat qu'au Secrétaire Général et au Président du PDCI-RDA. C'est à cette crise de confiance que le principe de la libre candidature voulut porter remède au VII Congrès de 1980, sous le thème de la démocratisation ou de "la démocratie à l'ivoirienne"[2].

Dans la seconde phase, c'est le chef de l'Etat lui-même, président du Parti Unique et président de la République, qui subit la révolte populaire des syndicats, lorsque, relayant le gouvernement impuissant, il voulut leur imposer la réduction de tous les salaires, selon l'injonction du programme d'ajustement structurel et dut reculer le 15 avril 1990. Mieux, l'ampleur des mouvements de revendications fut t-elle que, le 30 avril, le Bureau politique du PDCI renonçait au parti unique et le 3 mai 1990 les pouvoirs publics autorisaient le multipartisme inscrit dans l'art.7 de la Constitution de 1960.

---

[2] Dona-Fologo L 1985 Côte-d'Ivoire, *Le sursaut national*, NEA Abidjan-Dakar-Lomé ; Amondji Marcel, 1988 *Côte-d'Ivoire : la dépendance et l'épreuve des faits*, Editions l'Harmattan, Paris, Parti I, 1986 op. cit. ch. III. ; Bakary-Akin Tessy,*op. cit* Ie partie.

Devant cette double rupture de consensus, devant cette contradiction antagonique, où est le salut et quel salut ? Depuis, s'affrontent deux représentations du salut, l'une issue du parti au pouvoir, le PDCI-RDA, celle du salut par la continuité et "la reconsolidation", l'autre des partis d'opposition de la gauche démocratique, singulièrement du FPI, qui professe celle du salut par la rupture et "la refondation".

L'antagonisme des représentations du salut politique

Le salut par la continuité et la reconsolidation : le PDCI-RDA

Dès la colonisation, la psychologie collective, plus ou moins religieuse des Africains en général et des Ivoiriens en particulier, a acclimaté en politique le thème thérapeutique et eschatologique du salut. Dans les colonies en lutte pour l'émancipation, les grands leaders ont été dénommés Pères ou Sauveurs, avec un accent religieux caractérisant des personnages télécommandés par Dieu : un Patrice Lumumba, un Jomo Kenyatta, un Kwame Nkrumah, un Félix Houphouët-Boigny. Pour cette raison, ces Pères fondateurs, hormis Lumumba trop tôt disparu, s'identifièrent par leurs oeuvres à des néo-pharaons. Un panégyriste nommera F. Houphouët-Boigny : "le roi Salomon de notre temps".[3] Dans l'histoire de la formation nationale gérée par le PDCI-RDA, il y a par conséquent deux histoires du salut et deux notions du salut ; dans la première histoire, le salut désigne la libération de l'assujettissement colonial ; dans la seconde, il s'agit de la délivrance de la crise économique d'abord, et.la délivrance "du sous-développement" ensuite.

Le défunt Président résumait la stratégie de cette délivrance en une formule ambiguë : "le changement dans la continuité". Continuité du sol ? De l'Etat dans la structure politique ? Du personnel ? Qu'en sera-t-il alors du changement ? Qui négociera et décidera dans chaque cas ? Son successeur fait sienne cette devise, dès sa première proclamation. "Je les assumerai [les responsabilités de Chef de l'Etat] dans le droit fil de celui qui en fut l'inspirateur"[4]. Destiné en effet par l'art.11 de la Constitution à achever le mandat du Président défunt, le nouveau chef d'État épouse de ce dernier la philosophie politique dont les principes réapparaissent dans les premières grandes déclarations (message du Nouvel an 1994, discours de Tunis au sommet de l'OUA, discours de réception à Paris)[5]. Unité, paix, dialogue, libéralisme et progrès constituent l'essentiel. Mieux que la philosophie, des actes confirment cette continuité.

L'exploitation des accords monétaires et militaires signés naguère avec la France re-consolident le sol du développement économique et politique. Du point de vue de l'organisation politique, le chef de l'Etat, comme son prédécesseur, cumule les deux postes de président de la République et de président du PDCI ; comme lui, il n'a pas encore aboli la soumission de l'Etat à ce parti. Enfin, son premier gouvernement d'union nationale, auquel s'est rallié un parti d'opposition (USD), a reconduit neuf ministres du précédent gouvernement[6] et trois anciens ministres[7], dans le même temps où son cabinet présidentiel bénéficie des conseils d'anciens collaborateurs du prédécesseur[8].

---

[3] Girard Jean 1974 Deima. Tome I *Prophètes paysans de l'Environnement Noir...* Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble. p 81 "J'ai rencontré une seule fois Houphouët-Boigny à Divo. Il m'a salué et je lui ai rendu ses salutations. Pour lui, je n'ai fait que des prières, car Dieu m'a révelé qu'il est le sauveur de la nation ivoirienne ". (la prophétesse Bagué Honoyo). Amondji Marcel 1984 *op. cit.* ch. 4 ; Diallo Siradiou 1993 *Houphouët-Boigny. Le médecin, le planteur et le ministre* (1900 ? - 1960). Groupe Jeune Afrique, l'Harmattan, Paris : " Le parcours du combattant", *Fraternité-Matin* n° 8775 du 09/01/1994 ; Hommage à des Pères, *Fraternité-Matin* n° 8770 du 04/01/1994 ; Gnalega Mémé Jérémie. Félix Houphouët-Boigny "le roi Salomon de notre temps", *Fraternité-Matin*, n° 8808 du 19-20/02/1994.

[4] BEDIE H. Konan, *Fraternité-Matin* n° 8749 du 08/12/1993.

[5] *Fraternité-Matin* n° 8769 du 03/01/94 ; n° 8925 du 14/07/1994.

[6] *D. KABLAN DUNCAN*, ancien ministre délégué à l'Economie, aux Finances et au Plan, devenu Premier Ministre ; *ESSY AMARA*, Ministre des Affaires Etrangères ; *L. KONAN KOFFI* : Défense ; *E. Constant BOMBET*, Intérieur ; *Lambert KOUASSI*, Agriculture et Ressources Animales ; *Saliou TOURE*, Enseignement Supérieur et Recherche ; *G Alain GAUZE*, Matières Prémières ; *Ezan AKELE*, Equipement, Transport et Communications ; *F. KACOU ANGORAN*, Industrie et Commerce.

[7] *DONA-FOLOGO L*, ancien ministre de l'Information, de la Jeunesse et des Sports, devenu Ministre d'Etat, chargé de l'Intégration ; *Gaston OUASSENA KONE*, ancien Ministre de la Sécurité Intérieure ; *Lamine FADIGA*, ancien Ministre de la Marine.

[8] Gouverneur *Guy NAIRAY*, ancien Directeur de Cabinet ; *Arsène Assouan USHER*, ancien Ministre des Affaires Etrangères ; *Noël NEMLIN*, ancien Ministre de la Justice.

Bien que le programme économique ne soit pas pleinement explicité, le but de cette continuité idéologique et structurelle n'est pas seulement d'assurer la sécurité de la marche et de rassurer les partenaires extérieurs, il est également de fournir les compétences anciennes nécessaires pour négocier les changements futurs. L'objectif, c'est que, une fois la privatisation des entreprises publiques accomplie, une fois les équilibres macro-économiques rétablis et l'inflation jugulée, l'aide internationale, les recettes tirées des cours des matières premières à la faveur de la dévaluation du FCFA et celles de l'exploitation des ressources minières (gaz et or en particulier) serviront à relancer l'investissement productif, à créer des emplois, à remettre debout l'économie et la société. Une telle évolution sans rupture est possible, pense-t-on.

Le salut par la rupture et la refondation : le FPI

Comme son grand adversaire du PDCI, le Secrétaire général du FPI, Laurent Gbagbo, est lui aussi réputé "sauveur" par une métonymie qui applique à un seul un attribut collectif. N'a-t-il pas connu une vie héroïque ? Avec ses camarades , il a fondé un parti clandestin ; pour le promouvoir, il a consenti un exil de six ans (1982-1988) ; à la faveur de la crise sociale de 1990, ce parti a obtenu la reconnaissance officielle le 31 mai 1990 en même temps que d'autres (PIT, USD, PSI, PRCI, PDS, PNS...) [9]. Dans un contexte différent, le premier sens du salut est éthico-politique : c'est la délivrance de la peur et du parti unique, délivrance qui se résout en libertés d'association et d'expression ; dans le second sens, spéculatif, qui est une promesse et un projet, il s'agit de la sortie et de la crise et du sous-développement. Suivant l'image de l'édifice construit par le premier Président, reprise par le Secrétaire général du FPI, la crise correspond à l'effondrement des trois piliers : l'agriculture de rente (café, cacao, bois), le parti unique et le système du pouvoir personnel enfin[10]. Il s'agit d'inventer de nouvelles fondations à la Nation : un projet de société, des hommes nouveaux, un véritable Etat de droit démocratique, une économie sociale de marché résolument industrielle, une culture moderne.

La philosophie politique ici préconisée est celle du socialisme démocratique. Contrairement au socialisme autoritaire ou d'État, le FPI entend partir de la démocratie comme organisation pluraliste de la vie politique et construire une nouvelle société qui soit un approfondissement de plus en plus avancé de la démocratie sur le plan économique et social.

La voie préconisée de cette rupture est cependant la voie pacifique que tous les textes fondateurs du FPI réaffirment - textes dits fondamentaux de 1990 à 1991 et ouvrages publiés par Laurent Gbagbo de 1982 à 1991[11].

Excluant l'intervention de la violence, impliquant la lutte légale pour tous les droits et toutes les libertés, surtout leur application par une justice indépendante, cette voie est longue et aussi difficile. Le Secrétaire général du FPI en est conscient. Sa conviction est qu'on peut passer à la démocratie sans assassinat politique, sans la violence qui a été en vigueur en dans certains pays (Togo, Burkina-Faso).[12]

Dès la crise, alors que certains partis d'opposition, tel le PIT, préconisent comme voie de rupture la conférence nationale, le FPI préconise le gouvernement de transition, l'une et l'autre voies, obtenues par consensus des forces politiques. Ce gouvernement, pour une durée limitée, accomplirait trois tâches : rédiger une nouvelle constitution, assainir l'économie, organiser les élections justes.

Sur la base d'un nouveau régime, un autre programme économique, dans un cadre de régionalisation, pourrait sortir le pays de la crise[13]. Le cadre général doit rester l'économie de marché avec un grand secteur privé, national et étranger, un secteur stratégique (eau, énergie, télécommunications) encadré par l'Etat et lui appartenant, se combinant avec un secteur mixte et un secteur coopératif. Les conditions indispensables à la relance sont l'allégement de la fiscalité, la récupération des arriérés d'impôts, la constitution d'une épargne nationale par contrôle de l'évasion

---

[9] Parti Ivoirien des Travailleurs, Union des Socio-Démocrates, Parti Socialiste Ivoirien, Parti Républicain de Côte-d'Ivoire, Parti des Démocrates Sociaux, Parti National Socialiste.

[10] *La Voie* n° 265 du 07/08/92 ; n° 684 du 31/12/93 ; - n° 685 du 01/01/94 ; - n° 686 du 02/01/94.

[11] *Les textes fondamentaux* (1990 / 1991) ; GBAGBO (L) 1983 *Côte-d'Ivoire pour une alternative democratique*, l'Harmattan, Paris ;-*1991 Agir pour les Libertés*, l'Harmattan, Paris ; FPI 1987, *Propositions pour gouverner la Côte-d'Ivoire*. l'Harmattan, Paris.

[12] *La Voie* n° 684/685/686 ci-devant cités (10).

[13] *La Voie* n° 620 du 03/10/1993.

des capitaux et mobilisation de l'épargne du secteur informel, la formation d'un système de crédit négocié sur la dette extérieure, l'industrialisation, dans le cadre d'une intégration et d'une monnaie ouest africaines. Un tel programme se réalisera dans le cadre d'un véritable État de droit démocratique, État régionalisé, avec des assemblées élues ayant compétence pour mettre en place les équipements qui constitueront la base du développement local (pistes, écoles primaires et secondaires, maternités et hôpitaux publics, etc.).

C'est précisément cette stratégie de rupture que les adversaires jugent anomique.

L'anomie : représentation du changement comme apocalypse

Dans la sociologie de Durkheim[14], l'anomie désigne tout fait social qui, dans un type de société considéré, à un moment donné de son développement, se présente de façon exceptionnelle, au lieu que le fait normal se produit dans la généralité des cas. En assimilant cette entreprise de rupture à une entreprise de destruction violente, les militants et sympathisants du PDCI, adeptes de "la paix par le dialogue", y ont vu un fait pathologique, une anomalie. Les arguments pour justifier cette représentation se rapportent, les premiers au statut des acteurs, les deuxièmes à la méthode et les troisièmes au résultat de leurs actions.

Les acteurs : forces politiques limitées et héros négatifs

Il faut distinguer deux types de forces politiques : en amont, les groupes primaires, fondateurs des partis et en aval, les groupes secondaires, les partis constitués et épanouis dans l'espace politique ; ceux-là sont limités, de dimensions modestes, ceux-ci, plus ou moins importants, sont de grandes dimensions. Dans l'imagination des dominants, les leaders de ces forces d'opposition, en particulier ceux du FPI, sont des héros négatifs.

Pour déterminer et comprendre ceux-ci, il importe de rappeler les qualités que l'opinion loue chez le premier Président et qui en font le démiurge d'une nouvelle sociogenèse, le grand héros positif ce sont : la noblesse d'origine, la richesse, la sagesse et l'esprit d'anticipation. De ce que le médecin africain a hérité de son oncle maternel, Kouassi N'go, la fonction de chef de canton, une noblesse a été attribuée à son matrilignage que le bénéficiaire fait remonter aux ancêtres[15]. Par ailleurs, que l'homme fût riche, ce lieu commun évoque un fait d'hérédité lignagère pour celui qui se déclare "né dans l'or et l'argent"[16]. Vingt ans après l'indépendance, lui-même confirme la réalité de sa richesse de grand bourgeois, planteur et homme d'affaires, richesse qui le classe parmi les plus grands possesseurs du monde au XXe siècle.

Sa sagesse, que la vieillesse n'a pas créée mais a seulement parfaite, comprend trois composantes. C'est d'abord l'expérience de la chose publique dont l'ont enrichi la chefferie de canton, la direction du PDCI et du RDA et la participation comme Ministre aux Gouvernements de la République Française. C'est ensuite l'intelligence politique que louait le général De Gaulle, son admirateur, et que ne saurait lui dénier ses adversaires les plus irréductibles L. Gbagbo la reconnaît en terme de "talent". C'est enfin le sens pragmatique des rapports de force, des équilibres et des conciliations. Cette expérience et cette carrière ont fait la notoriété du premier Président de la Côte-d'Ivoire dont l'indépendance a été acquise par la voie pacifique et négociée.[17]

Par esprit d'anticipation, que les apologistes nomment emphatiquement la vision prophétique, il faut entendre l'imagination qui a défendu avant terme la fin de l'apartheid par les négociations et actualisé le futur dans des oeuvres monumentales : oeuvres économiques (barrage hydroélectrique de Kossou et port de San-Pédro), oeuvres culturelles (Institut National de l'Enseignement Technique ou INSET, Fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix), oeuvres religieuses (Basilique Notre Dame de la Paix..).

---

[14] Durkheim Emile, 1947 *Les Règles de la méthode sociologique*. PUF, Paris Ch. III.

[15] Nicole Leconte 1989 *Côte-d'Ivoire. L'après Houphouët* I, Nord-Sud, Export consultant. pp. 22-23.

[16] Leconte N. *op. cit* pp 22-23.

[17] De Gaulle Charles 1970 *Mémoires d'espoir T.1 Le Renouveau* Ed. Plon Paris, p.73 ; SIRIEX Paul-Henri 1986 *Houphouët-Boigny ou la sagesse africaine*, les NEA, Nathan Afrique, Abidjan ; 1975 *Félix Houphouët-Boigny, l'homme de la paix*, NEA, Abidjan.

Dans l'imaginaire social, le successeur en tant qu'héritier direct participe de la même lignée de l'héroïsme positif. D'abord, lui-même se donne une ascendance de chef. Ensuite, planteur et homme d'affaires, il fait partie de la bourgeoisie de la seconde génération, née et prospérant à l'ombre du PDCI. Le souvenir de la fête des milliards qui le suit et le fait qu'il est un des rares dignitaires du régime à payer ses impôts suffisent à attester qu'il est un homme riche, relativement au niveau de vie de sa classe sociale et de sa classe d'âge. Du point de vue politique également, il a été serviteur de l'Etat, serviteur du Parti unique et serviteur du premier Chef de l'Etat dans la construction de la Côte-d'Ivoire ; son expérience a bu tant soit peu à la sagesse du Chef défunt. Il fait d'abord son apprentissage de la diplomatie comme ambassadeur à Washington, au sortir de l'Université ; puis il entre en apprentissage du gouvernement des hommes comme Ministre de l'Économie et des Finances de la Côte-d'Ivoire et comme fonctionnaire international ; il vient enfin "représenter" le peuple comme député et Président de l'Assemblée Nationale[18]. C'est en créditant ce disciple d'une autre expérience, celle du dauphin constitutionnel, qu'un journaliste a pu dire que la Côte-d'Ivoire aujourd'hui se trouve "en des mains sûres"[19].

La grandeur et la positivité de cet héroïsme doivent cependant être relativisées à tous les points de vue. Sur la noblesse des origines la tradition n'est pas unanime. La richesse dont il est question chez l'un et chez l'autre n'a pas que l'unique source officiellement connue. Avant que le député Houphouët-Boigny n'obtienne l'abolition du travail forcé, il faut remarquer que la fortune des chefs de canton reposait sur les exactions et le travail forcé autorisés par l'administration coloniale [20]. La fortune de l'ancien ministre de l'économie et des finances a une troisième source : la surfacturation des complexes sucriers, dénoncée en son temps par le premier chef de l'Etat. Quant à la sagesse qui a fait obtenir à l'Etat de Côte-d'Ivoire une indépendance par négociation exclusive, elle a été soutenue par les luttes populaires qui ont coûté des morts au PDCI-RDA en 1949, elle s'est par ailleurs appliquée aux Ivoiriens de rude manière par la répression sauvage des revendications démocratiques (étudiants, Sanwi, Guebié, "complots divers"...). C'est elle qui, initiée à l'école du colonialisme français, a développé ce qu'on pourrait nommer une culture de la corruption morale et politique développée et entretenue par le parti unique et l'argent. Enfin l'esprit d'anticipation lui-même a connu de nombreux ratés dans la longue carrière : l'indépendance farouchement combattue en 1958 est imposée de force et prise avec dépit en 1960, la Convention sur la double nationalité entre ressortissants du Conseil de l'Entente, signée le 31 décembre 1965, est rejetée par le Conseil national du PDCI le 21 janvier1966, l'indépendance reconnue le 12 mai 1968 et militairement soutenue du Biafra sera brisée par l'Etat Fédéral du Nigéria en janvier 1970.[21]

Au contraire du héros positif et de son épigone, les stratèges de la rupture sont discrédités pour plusieurs "tares" : l'origine roturière, la pauvreté, l'impéritie et le défaut de notoriété politique. Des enquêtes complémentaires sont indispensables pour déterminer les origines sociales des leaders, même si on ne voit pas en démocratie le rôle de l'origine sur la légitimité politique. La plupart des leaders, c'est vrai, ne sont ni planteurs, ni hommes d'affaires. Laurent Gbagbo, en particulier, hier professeur d'histoire dans l'enseignement secondaire, est aujourd'hui chercheur. Entré en politique, il a fait serment de ne pas tremper dans les affaires et n'y a pas encore trempé, à notre connaissance. C'est en le sachant que le gouvernement, en 1990, a exigé des candidats à l'élection présidentielle une caution de 20 millions de francs CFA dont il ne pouvait disposer, mais que les militants du FPI ont payée. Toutefois, sa pauvreté est relative à la richesse des petits bourgeois de son âge, alors que le chercheur, avec un salaire de quelques centaines de mille francs, est un homme aisé relativement au petit peuple.

Mais en quoi la pauvreté constitue-t-elle un handicap pour le candidat à la politique ? Dans l'économie politique du parti unique où le pouvoir est devenu un moyen d'accès aux ressources économiques et un facteur de transformation de la bureaucratie du parti et de l'Etat en une classe

---

[18]Baulin Jacques 1982 *La politique intérieure de Houphouët-Boigny*, Editions Eurofor Presse, Paris .
Leconte Nicole 1989 Côte-d'Ivoire. *L'après Houphouët I*, Nord-Sud Export consultants ; Premier Interview du chef d'Etat Ivoirien, "*Jeune Afrique Economie*" n° 179 de mai 1994 ;
Bosson Brou Evariste 1994 *Sur la route des temps nouveaux avec Henri Konan Bedie*. Editions Akohi, Abidjan Ch. I ; Baudouat Dominique 1994. *200 citations du Président Henri Konan Bedie*, Editions Baudouat, Bouaké, Côte-d'Ivoire. Introduction.

[19] Kouamé Michel *L'Adieu à un géant. Spécial Fraternité-Matin* 5 avril 1994.

[20] Djaument Etienne. Audition in *Rapport n° 11348 sur les Incidents survenus en Côte-d'Ivoire , présenté par* M. Damas, 1950, PDCI-RDA, Tome III pp. 964-998.

[21] Baulin Jacques 1980 *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Edition Eurafor-press, Paris ; Amondji Marcel 1984 *op.cit.* ch.4 et 5.

sociale, la compétition politique a pris une couleur marchande, occasion de redistribution au peuple d'une fraction des ressources qui lui sont extorquées. Les échéances électorales apparaissent alors comme des moments de jauger la générosité des candidats, c'est-à-dire leur plus ou moins grande aisance. De là est née la mentalité, favorable aux riches, selon laquelle l'homme politique doit être riche pour briguer le pouvoir et, par l'accès au pouvoir, pour devenir plus riche. Dans un autre système politique, cette économie et cette éthique ne se justifieraient pas.

La troisième tare imputée aux opposants est l'impéritie. Au sein de cette catégorie, sauf Amadou Kone, ancien ministre de la Santé, ancien Secrétaire général de la Jeunesse du Rassemblement Démocratique Africain de Côte-d'Ivoire (JRDACI), aujourd'hui président de l'Union Nationale pour la Démocratie (UND), aucun leader n'a participé au gouvernement de la République, à la gestion du pouvoir d'État, associé à l'école de Félix Houphouët-Boigny. Cela est vrai. Est-ce à dire qu'ils sont vierges de toute expérience de la chose publique ? Comme beaucoup d'autres, tel Djeni Kobina, Laurent Gbagbo a fourbi ses premières armes dans le militantisme estudiantin, où il fit l'apprentissage de la prison politique au camp militaire d'Akouedo (1967, 1969) ; continuant le militantisme dans le syndicat de l'enseignement secondaire (SYNESCI), il subit avec ses collègues la même sanction dans les camps militaires de Séguéla et de Bouaké (31 mars 1971 - janvier 1973). C'est à la suite du militantisme syndical qu'il passe au militantisme politique franc, et, au fort de la crise universitaire de 1982, crée avec quelques volontaires dont Abou Dramane Sangaré et Simone Ehivet un parti clandestin, le Front Populaire Ivoirien, qu'il ira défendre en France dans un exil de six ans (1982-1988). Il y a donc bien là aussi une expérience politique qui, de clandestine et illégale, est devenue aujourd'hui ouverte et légale, une expérience complémentaire de l'expérience gouvernementale et constitutive de la formation démocratique ivoirienne.

Peut-on invoquer le défaut de notoriété des leaders politiques de l'opposition ? Sur ce thème également, une enquête est indispensable pour mesurer cette variable à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire, dans les différentes régions, et à l'extérieur, en Afrique et dans le monde. Toutefois, le cas de Laurent Gbagbo ne tombe pas tout à fait sous l'accusation. D'avoir été en exil pendant six ans, d'avoir publié *La Côte-d'Ivoire : Pour une alternative démocratique (1983)* lui a permis de se faire connaître en Europe dans les milieux politiques. De retour au pays natal, celui que les militants attié surnomment "l'Homme de vérité", les Odjoukrou "la Porte" (*gbangbo*), les Bété "le guerrier" modèle (*kanégnon*), et les Abê le vrai "Garçon" (*Ikpé*), a donné trois preuves de sa notoriété internationale. Il a lié le FPI à la mouvance de l'Internationale socialiste en l'y faisant admettre comme observateur, et en accueillant en Côte-d'Ivoire en 1994 le Comité Afrique de cette institution. A la fin du colloque FPI/Fondation Jean Jaurès en 1992 à Abidjan, les partis socialistes au moins francophones de l'Afrique de l'Ouest présents lui ont fait l'honneur de lui confier le rôle de coordonnateur régional. Enfin, en tant que député, il a participé à une mission parlementaire de bons offices dans la crise de la région des grands Lacs. N'est-ce pas pour ternir cette notoriété que les adversaires lui ont prêté à tort une épilepsie, maladie qui le disqualifierait médicalement dans ses capacités physiques à gouverner ?

La méthode du changement : la violence ?

Outre les limites ci-devant relevées et jugées de nature à délégitimer l'ambition des acteurs de la rupture, ceux-ci sont accusés de perturber l'ordre social, de "transformer la politique en cauchemar"[22] par une politique "d'insurrection", voire de "terrorisme"[23].

Par cette violence terroriste, les gens du pouvoir entendent d'abord une violence symbolique, qui se déploie dans l'espace de la communication. Elle n'est pas attestée à l'Assemblée Nationale où, selon l'aveu du Président de cette institution, les adversaires s'affrontent avec des armes courtoises. Elle régnerait en deux lieux : la presse indépendante et l'enseignement dans les écoles. Mme le Ministre de la Communication nomme "terrorisme intellectuel" la pratique de "l'injure, de la calomnie et de la désinformation" par laquelle des journalistes qui n'en sont pas de formation jettent le discrédit sur les gouvernants et la confusion dans l'esprit du public. Cette notion pourrait comprendre également le dogmatisme dont sont accusés certains professeurs, maîtres à penser, qui,

---

[22] Bedié Konan Henri, Président de l'Assemblée Nationale. Allocution d'ouverture à la 1ère session, *La Voie* n° 185 du 30/04/1992.

[23] Loukou J.N 1992 *Le multipartisme en Côte-d'Ivoire*, Editions Neter, Abidjan, p. 163 ; Madame Danièle Boni Claverie, Ministre de la Communication, *Fraternité-Matin* n° 8905 du 21 juin 1994.

aux dires du Président de l'Assemblée, ne tolèrent pas la contradiction et traumatisent les étudiants[24].

Mais c'est dans les rues que cette violence, de façon pratique, attenterait aux institutions. Elle s'identifie aux grandes marches des années 1990-92 qui ont produit des résultats inattendus. La première illustration en est la marche du 3 décembre 1991, déclenchée à l'occasion du vote de la loi sur la presse, marche au terme de laquelle les militants de l'opposition ont dressé des barricades et interdit l'accès de l'Assemblée aux députés dont quelques-uns se sont déclarés "humiliés et molestés"[25]. La seconde illustration est la marche du 18 février 1992. A la suite de l'intervention très violente de l'armée au Campus universitaire de Yopougon dans la nuit du 17-18 mai 1991, une Commission d'enquête a rendu son rapport et réclamé des sanctions à tous les niveaux de la hiérarchie politique et militaire. Malheureusement, le Chef de l'Etat s'est refusé à prendre des sanctions. C'est pour protester contre ce déni de justice que l'opposition et diverses forces démocratiques (LIDHO, FESACI, FESCI, MIFED)[26] ont organisé une marche à l'occasion de laquelle se sont produits d'importants dégâts matériels et humains : incendies de voitures et bris de vitres au Palais de Justice, destructions de véhicules jusque dans l'enceinte de la Banque Africaine de Développement, violences physiques exercées par l'armée sur les marcheurs et en particulier sur les dirigeants des organisations participantes.

Si on ne connaît pas les noms des enseignants soupçonnés de terrorisme intellectuel et à fortiori les sanctions dont ils sont passibles, plusieurs journalistes et journaux ivoiriens ont été poursuivis en justice, parfois condamnés pour offense, pour violence symbolique sur les dignitaires du régime ou pour incitation au désordre. Citons par exemple : *Notre Temps*, *La Voie*, *le Nouvel Horizon*, *l'Indépendant*, dans l'"Affaire, le Premier Ministre vend et rachète"[27]., Abou Dramane Sangaré, N° 2 du Secrétariat général du FPI, Directeur de publication, Ali Keita et Atta Koffi (*Le Nouvel Horizon*) dans l'"Affaire des 19 tonnes de M. et Mme A.D. Ouattara"[28], Ahmed Bakayoko (*Le Patriote*) pour "offense au Chef de l'Etat", [29] Abou Dramane Sangaré, Directeur de publication et Souleymane T. Senn (Le *Nouvel Horizon)* pour "incitation à la violence et trouble de l'ordre public" dans l'"Affaire de l'équilibre de la terreur"[30], David Gogbe Deliwa (*Le Changement.)* pour "diffamation envers le Grand Chancelier, "Laurent Koulou Tapé (*Le Bélier*) pour "diffamation" envers le Maire de Jacqueville, président du Conseil économique et social "[31]

Dans le cas du 18 février 1992, plus d'une centaine d'opposants ont été arrêtés et incarcérés parmi lesquels des députés et le président de la LIDHO ; 53 ont été jugés et condamnés, les plus célèbres dont L. Gbagbo à 3 ans. Mais que la Cour d'Appel ait été sommée de ne pas prononcer son délibéré et que les condamnés aient été libérés précipitamment au bout de 5 mois posent la question de la nature et du degré de la culpabilité des prisonniers politiques de l'époque, comme on le verra.

Le résultat de la violence présumée : la déchéance

Au terme de cette représentation dramatique, les gens du pouvoir imaginent et décrivent une situation de déchéance globale de la Côte-d'Ivoire, que l'on peut ramener à trois figures.

La première figure en est le désordre politique. Il faut entendre, par opposition au monisme politique et social antérieur, l'éclatement de la société politique en dizaines de partis, la multiplication des syndicats et des confédérations syndicales, l'émergence de divers journaux

---

24 Bedié Konan H. *La Voie* n° 185 du 30-04/1992 p. 26.

25 Ibidem.

26 Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), Fédération des Syndicats autonomes de Côte-d'Ivoire (FESACI), Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte-d'Ivoire (FESCI), Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates (MIFED).

27 Relaxe en 1ère instance ; en avril condamnation à 2 ans de prison avec sursis et 2.000.000 FCFA d'amende.

28 *La Voie* n° 221 du 17/06/1992 = 4 mois de prison ferme sans mandat de dépôt et 600.000 F d'amende pour Abou Dramane Sangaré, 1 franc symbolique au couple, 4 mois de prison avec sursis et 500 000 Francs d'amende chacun pour Atta Koffi et Ali Keita dit Marie Chantal Ozoua.

29 Condamnation à 1 an de prison avec 200 000 F CFA d'amende et suspension de 3 mois du *Patriote* (24/02/1994).

30 Condamnation à 3 ans de prison (21/04/1994) et grâce le 16/12/1994.

31 Condamnation à 1 an de prison (24/05/1994) pour Gogbé et condamnation à 6 mois de prison avec sursis, assortie de 100 000 FCFA d'amende et 250.000 FCFA de dommages et intérêts (13/05/1994) pour Tapé.

représentant les sensibilités contradictoires, la floraison d'associations de défense des droits et libertés, bref la libération et la formation de la société civile.

Lorsque le nouveau Chef de l'Etat, dès sa proclamation liminaire, affirme que "le pays sera gouverné", il laisse entendre critiquement sa volonté de continuer sur un mode plus autoritaire le régime de la société d'ordre ancien.

Dégradation de l'ordre politique ancien, cette déchéance offre une deuxième figure, associée à la précédente, l'infamie politique. En perdant son ordre ancien, la Côte-d'Ivoire perdrait la gloire associée à cet ordre. Et cette image dégradée se répandrait dans la conscience populaire qui n'aurait plus le respect du chef (au sens ancien bien entendu). Elle gagnerait la sous-région, l'OUA et la communauté internationale.

La troisième figure de cette déchéance a nom la dégradation économique et sociale, la paupérisation. En effet, du désordre et de l'infamie politiques découleront la fuite des capitaux, le désinvestissement, un chômage plus grand, une pauvreté accrue. Or dans les faits les deux premiers parmi ces phénomènes économiques qui se manifestent sont, en tant que corrélats de la dette exorbitantes des causes anciennes qui ont entraîné au moins en partie "la dégradation politique et idéologique" comme des effets, alors que le raisonnement donne les effets pour des causes, en inversant l'ordre historique et sociologique. Telle est la raison principale pour laquelle cette représentation générale nous paraît largement infondée.

Une représentation non fondée à plusieurs égards

Hormis les faits relatifs à la manifestation contre la loi sur la presse, on trouve en effet des préjugés sur la violence et une interprétation incomplète et partiale des événements historiques.

Dans la manifestation, il y a le phénomène des barricades, certes nouveau en Afrique moderne, mais courant dans beaucoup de protestations populaires d'Afrique contemporaine ; imprévisible dans une Côte-d'Ivoire d'après le parti unique, il était choquant, sans plus, si l'on néglige les matériaux qui ont servi à le produire. Il y a ensuite les voies de fait commis sur les députés ; seules elles constituent un fait insolite et grave à mettre à la décharge des manifestants, si une suite judiciaire avait permis d'en établir la matérialité et l'ampleur et de prononcer les sanctions méritées.

Sur la violence règnent ici plusieurs malentendus. Quand l'opinion ne confond pas la parole ou le verbe et l'usage de la force, la violence symbolique et la violence physique, elle véhicule la classification coloniale des ethnies et leurs caractères psychologiques et moraux, laquelle disqualifie les ethnies de l'ouest comme "primitives" et "inférieures"; elle l'aggrave par une classification postcoloniale populaire qui, elle, discrédite les ethnies mande que le colonialiste considérait comme "civilisées" et "supérieures", mais en attribuant cette supériorité aujourd'hui aux ethnies akan, que le même colonialiste tenait pour "médiocres" en "civilisation". Évidemment, ces classifications, toutes idéologiques, dictées par l'intérêt politique du classificateur, sont destinées à exclure certains groupes du pouvoir pour le réserver à d'autres. Or la violence, comme fait social, est répandue potentiellement dans toutes les fractions de la société, hier comme aujourd'hui ; elle s'exerce suivant des circonstances déterminées, dans chacune, avec plus ou moins d'intensité ; partout existent, de tout temps, des normes de régulation de cette violence.

En dehors de la manipulation du concept de la violence, l'idéologie se manifeste également dans l'interprétation des événements. Par exemple, l'origine de la crise économique ne réside pas uniquement dans l'avilissement des prix des matières premières agricoles, elle est à rechercher également dans le modèle de développement choisi, dans le mode essentiellement politique de la gestion économique, dans la gouvernance particulière mise en oeuvre. Quant aux événements du 18 février 1992 - incendie et ampleur des violences - l'ancien Président de l'Assemblée nationale, aujourd'hui président de la République, rend justice à l'opposition, lorsque lui, un des grands accusateurs de 1992, il doute, dans l'interview de mai 1994 donnée à *Jeune Afrique Économie* que "tout soit à mettre au compte de l'opposition" [32].

Comment comprendre et expliquer cette représentation si négative qu'ont les gens du pouvoir de leurs adversaires politiques, de leurs méthodes et des résultats de leurs actions ? Il faut, nous semble-t-il, faire appel à une causalité complexe.

---

[32] *Jeune Afrique Economie* n° 179 de mai 1994 p.101.

Une représentation à causalité complexe

Trois facteurs en effet ont opéré : dans l'ordre historique, un contexte africain d'instabilité qui valorisait d'autant la stabilité relative de la Côte-d'Ivoire ; dans l'ordre anthropologique, une vision ethno-culturelle qui fait de la stabilité un mode de l'identité africaine ; dans l'ordre sociologique, la fonction positive de cette représentation dans la stratégie conservatrice du pouvoir.

Un contexte africain d'instabilité. Si la Côte-d'Ivoire a connu de multiples secousses, sociales et politiques, (grèves des syndicats des travailleurs, grèves des étudiants et des enseignants, répressions contre les démocrates à l'intérieur du parti unique, complots dit des jeunes officiers et du Sanwi, revendication démocratique et génocide des Guébié...), le concept de *stabilité relative* peut lui être appliqué cependant avec raison, au sens où aucune opposition n'a réussi à rompre le régime politique, et où le même chef, à la tête du même parti et du même État, a règné de 1960 jusqu'à sa mort en 1993. Au contraire de cette stabilité insulaire de la Côte-d'Ivoire et de quelques autres États (Cap-Vert, Cameroun, Kenya, Maroc, Malawi, Sao-Tomé et Principe, Tanzanie, Zambie...), une grande instabilité a caractérisé l'Afrique en termes de révolutions violentes, de coups d'Etat militaires ou de coups d'États revêtus de l'habit des révolutions. En Afrique de l'Ouest en particulier, au contraire du Sénégal et la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Conakry s'est trouvée en révolution sanglante quasi permanente jusqu'à la mort de Sékou Touré et le coup d'Etat militaire dirigé par Lansana Conté en 1984 ; tous les autres États ont connu au moins un changement de régime, certains détenant le record tels le Bénin, le Nigéria, le Ghana. Ce contexte a exalté et renforcé l'image de l'Etat ivoirien comme figure de stabilité.

Une vision ethno-culturelle de cette stabilité comme mode de l'identité africaine. Une particularité de la pensée politique du défunt Chef de l'Etat est qu'il a établi une correspondance entre la stabilité par le haut, celle de l'Etat du Pari qu'il dirige, avec la stabilité par la base, celle non seulement de la chefferie coloniale, semi-libérale et perpétuelle, mais surtout celle de la tradition africaine[33]. Or la tradition africaine n'est ni unique ni homogène, elle est plurielle et hétérogène. Dans la variété des systèmes politiques, la stabilité qui se confond avec un pouvoir à vie ou perpétuel caractérise les sociétés, patrilinéaires ou matrilinéaires, de type monarchique, telles les mande et les akan en Côte-d'Ivoire.

Que cette forme de stabilité africaine ait la préférence du premier Chef de l'Etat ivoirien, plusieurs faits concourent à en renforcer la présomption : sa propre généalogie, la doctrine qu'il professe du chef et de sa succession, les obsèques qui ont accompagné sa disparition, sa succession effective. En effet n'aime-t-il pas à rappeler que son pouvoir de Chef est aussi un héritage de la tradition lignagère, ce qui est vrai depuis la colonisation au moins ? Du point de vue doctrinal, il ne paraît pas faire de différence de nature entre le gouvernement d'un État et la direction d'un parti politique, fut-il démocratique, entre un chef d'État et un chef de parti ; c'est pourquoi il ne déduit pas une décision collective d'une consultation populaire, mais il oppose la consultation obligatoire des militants qui ont droit et liberté d'expression à la décision qui appartient au seul chef[34]. De même façon, à ceux qui un moment s'inquiétaient du vide constitutionnel relatif à sa succession, il opposait un principe de la royauté akan selon lequel le successeur n'était jamais connu à l'avance, humiliant ainsi l'exigence républicaine devant la tradition monarchique[35]. Lors de ses obsèques, cette opposition entre la tradition ethnique et la modernité nationale n'est pas seulement fortement accentuée (moment traditionnel dans la cour familiale à Yamoussoukro contre le moment moderne au palais présidentiel à Abidjan, offrandes rituelles des régions et des groupes à la famille et révérence au portrait du défunt là, défilé militaire et ultime hommage du peuple au chef de l'Etat ici...), mais elle devient une hiérarchie à l'avantage du principe traditionnel et lignager lorsque, pour finir, l'inhumation du chef de l'Etat est soustraite à la vue de la nation comme celle du roi akan l'était à

[33] Ekra Mathieu, ministre d'Etat, chargé de l'intérieur, 1976 Circulaire n° 20/INT/DGAT, relative à la chefferie villageoise, 3 juin 1976 (cf, Arrêté n° 3206/BP du 10 octobre 1934, signé du Lieutenant-Gouverneur RESTE).

[34] Houphouët-Boigny Félix. Une interview exclusive du chef de l'Etat ivoirien par Elimane Fall :"Je ne puis rien vous dire qui n'ait été auparavant discuté par les instances du Parti. Je suis un militant comme tous les autres, aussi longtemps qu'il y a débat, car la discussion appartient à tout le monde. Seule la décision revient au Chef. Et c'est moi, en dernière instance, qui la prendrais après une large explication" (p. 18) in *Jeune Afrique* n° 1524 du 19 mars 1990.

[35] Bakary-Akin Tessy, *op. cit* ch.III.

la vue du peuple[36]. Enfin, l'art. 11 de la Constitution, révisé *in extremis* a garanti la succession à un membre de la maison, au sens biblique, et ce, suivant un principe d'héritage.

La fonction de cette représentation dans la stratégie de conservation du pouvoir

Comme toute représentation, celle que nous analysons n'a pas qu'une fonction théorique, c'est-à-dire proposer des jugements de fait que la réalité infirme ou confirme , elle remplit la fonction pratique de toute idéologie : mobiliser les partisans, raffermir leurs convictions, unir, ce qui doit contrarier et affaiblir les adversaires. On n'a pu mesurer cette efficacité. D'une part, le schisme provoqué par le Rassemblement des Républicains (RDR) permet d'affirmer que cette efficacité est limitée. D'autre part, dans la mesure où le PDCI résiste en se transformant, on peut soutenir que cette efficacité ne cesse pas de jouer, elle n'est pas encore nulle.

Mais parallèlement aux antagonismes des représentations, à cause d'elles et malgré leurs limites, des changements réels sont en cours : il est temps de les examiner à leur tour, en tentant de comprendre et d'expliquer leurs limites.

LES CHANGEMENTS POLITIQUES : DE LEUR REALITE ET DE LEURS LIMITES

Désignant à la fois un processus et son résultat, la notion de changement politique renvoie à trois niveaux de l'organisation sociale : ce qui se passe dans l'Etat et le pouvoir qui l'anime, ce qui se passe dans les organisations qui travaillent à exercer le pouvoir d'État (les partis politiques), ce qui se passe dans les organisations de la société en tant qu'elles se situent indirectement par rapport aux deux premiers niveaux (syndicats, ONG, communautés religieuses, organisations économiques ...). Tous les citoyens, individus et collectivités, sont acteurs de ce changement ; si tous les partis et mouvements politiques sont les instruments et les lieux principaux de ce changement, toute la société peut offrir également les lieux de ce changement ; les temps forts n'excluent pas que celui-ci se prépare ou se poursuive à d'autres niveaux, plus ou moins perceptibles.

De fait, des changements sont en cours dans les recompositions de la société et dans les remaniements de la culture.

Les recompositions de la société

La principale recomposition est celle du paysage politique, au sens étroit, avec un nouveau chef de l'Etat et plus de 80 partis en décembre 1994, alors qu'ils n'étaient que 41 en mai 1992 : à droite, toujours le PDCI-RDA et ses alliés ; au centre, le RDR, le PLCI, l'UND,... ; à gauche, le PIT, le FPI, le PDS, le MDS, le PARI... Deux regroupements en sont connus : l'UFD, Union de Forces Démocratiques (PIT, UND, PARI, PPS, MDS, PLCI) et le GPS, Groupement des Partis de la Solidarité (ADI- CNIPO et alliés)[37].

Cette recomposition politique en a entraîné une autre dans le paysage social. Certes quelques rares syndicats ont affirmé, contre vents et marées, l'idéal de l'autonomie sous le précédent régime : c'est le SYNESCI (Syndicat National de l'Enseignement Scolaire de Côte-d'Ivoire), c'est le SYNARES (Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) c'est l'ASM (Association Syndicale de la Magistrature). Aujourd'hui le mouvement est devenu plus national et plus profond, sans limite. A l'Union Générale des Travailleurs de Côte-d'Ivoire, *UGTCI*, proche du PDCI, s'opposent dans la mouvance autonome ou proche de l'opposition, la Fédération des Syndicats Autonomes de Côte-d'Ivoire, *FESACI*, et la Confédération des Syndicats Libres, *DIGNITE*. S'y ajoute un syndicat des ruraux, proche du FPI, le Syndicat des Agriculteurs de la Côte-d'Ivoire, *SYNAGCI*, avec sa ramification coopérative, la Coopérative de production des agriculteurs de Côte-d'Ivoire, la *COPRAGCI*.

Le paysage de la communication lui-même s'en est trouvé affecté. En effet, en rupture avec l'Union Nationale des Journalistes de Côte-d'Ivoire, *UNJCI*, créée pour protéger l'autonomie de tous

---

[36] Amon d'Aby F.J 1960 *Croyances religieuses et coutumes juridiques des Agni de la Côte-d'Ivoire*, Editions Larose, Paris. IIe partie. Ch 3 Rites funéraires.

[37] Achi Koman, 1992 *Le manifeste du CNIPO-Démocratie consensuelle* CNIPO - Alliance pour la Social - Démocratie, Abidjan - Riviera ; Alliance démocratique ivoirienne (ADI) ; CNIPO = terme Wê : "Messager de vérité et de justice."

les professionnels contre les abus du pouvoir politique, vient de se créer l'Association de la Presse Démocratique Ivoirienne, *APDI*. Il n'est pas jusqu'au paysage religieux lui-même qui n'ait connu une recomposition spectaculaire dans la communauté musulmane où s'opposent désormais le Conseil national islamique, *CNI*, apolitique ;[38] et le Conseil supérieur islamique, *CSI*, proche du pouvoir.

Les remaniements culturels

En même temps que ces recompositions, s'opèrent des modifications de tendance modernisante dans les modes de pensée, dans les activités intellectuelles, dans les valeurs et les comportements.

Un essor de la pensée critique est en effet visible dans l'espace politique. Il est sensible dans la démythification et la désacralisation du personnage néo-pharaonique du Président défunt. En effet, tandis que la presse d'opposition commence à revisiter son histoire, ses héritiers eux-mêmes ont éliminé ses pensées de la presse audio-visuelle et tentent de réparer les dommages humains de sa politique de répression en pays sanwi, en pays guebié, en pays abê, et lors des dits complots de 1963-65. Cet essor est également remarquable dans les débats contradictoires de l'Assemblée nationale, dans la presse audio-visuelle ouverte à toutes les grandes agences internationales d'information (RFI, BBC, la Voie de l'Amérique, Afrique n°1 ...) et dans la presse écrite où une littérature d'appui au pouvoir (*Fraternité-Matin, Le Démocrate, Le Patriote, Réveil-Hebdo, Le Grand Devoir...*) affronte une littérature critique proche de l'opposition (*le Nouvel Horizon, la Voie, Liberté, Bol Kotch, l'Oeil du Peuple, le Pays , Téré, le Pari, le Jeune démocrate, le Changement, l'Essentiel...*) et une presse indépendante (*Notre Temps, Plume Libre,*)

Un nouveau régime d'activité idéologique soutient ce climat. De façon systématique, le FPI, par exemple, a mis en place un secrétariat national à la formation politique (SENAFOP) et une cellule universitaire de recherche et de formation politique (CURFP) qui organisent des séminaires dans tout le pays sur des thèmes d'intérêt politique, interne et externe. Un colloque international, organisé par le FPI et la Fondation Jean Jaurès en février 1992, a porté sur "L'intégration des économies ouest-africaines et les défis démocratiques" ; le dernier séminaire de l'année 1994 a pour objet : "Le monde musulman et la politique : cas de la Côte-d'Ivoire". Le parti au pouvoir lui-même s'est remis au cycle des séminaires de formation politique et idéologique.

Dans et par ce mouvement se raniment des valeurs connues mais occultées ou discréditées et qui redeviennent communes : dans l'ordre politique, la liberté d'expression et d'association, le courage, l'esprit d'égalité et de justice sociale ; dans l'ordre économique, le marché et le risque, la rigueur et la compétitivité, l'intérêt public opposé à l'intérêt privé et le temps précis. L'éveil de la démocratie et les programmes d'ajustement structurel regénèrent ces valeurs ensemble.

Au cours de leurs marches et meetings, les militants se réclament de ces valeurs . En donnant sa démission de la direction du PDCI-RDA pour occuper la présidence de la Cour suprême, Koui Mamadou va plus loin, il inaugure une ère d'indépendance du système judiciaire dont on attend le prolongement. La privatisation des entreprises publiques obéit elle aussi à ces exigences de l'économie moderne. Ces changements, bien que réels, restent cependant limités.

Les limites de ces changements. Essai d'explication

Ces limites nous paraissent résider en premier lieu dans la structure et le fonctionnement des institutions politiques. On le voit dans ce que R. Degni-Segui a nommé "la persistance du Parti-Etat "et" la détermination unilatérale des règles du jeu démocratique "[39]. En effet, le PDCI ne s'assure pas seulement des privilèges en s'appropriant des biens et avoirs acquis par prélèvements forcés sur tous les citoyens, il s'assure une domination de fait sur... tous les appareils de l'Etat : les mass-média, voués davantage à la propagande qu'à l'information et à la culture nationale, le système judiciaire qui subit les pressions du pouvoir et dont les arrêts célèbres ont des relents politiques, l'armée dont la fonction de défense du territoire est détournée souvent au profit d'une fonction de police qui fait double emploi par ailleurs. D'autre part, le parti qui contrôle ainsi l'Etat conserve encore l'organisation et les principes de fonctionnement du parti unique, puisqu'il fixe

[38] Communiqué de presse du CNI, *La Voie* n° 943 du 14-15 novembre 1994 p . 2.

[39] Degni-Segui René 1993 " Evolution politique et constitutionnelle en cours et en perspective en Côte-d'Ivoire", *'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, sous la direction de Gérard Conac, Colloque Paris 12, 13 décembre 1990, Economica, Paris pp-293-297.

unilatéralement, sans consultation et consensus minimal, les nouvelles règles du pluralisme : révision de la Constitution, Loi électorale, etc.

Mais cette relative rigidité correspond également aux défauts des forces politiques d'opposition : inconsistance ici, précarité là, régression ailleurs. C'est que, sur les 80 partis environ à ce jour constitués, beaucoup sont invisibles, sans organisation, sans siège, n'ayant de réalité que leur nom, le nom du fondateur et leur acte de naissance -PUP-PRJCI-RPR-MII-PLTCI...[40]. Certains regroupements spectaculaires sont restés sans lendemain : la Coordination de la Gauche démocratique (CGD), la Convention pour le triomphe de la démocratie (CTD), le Collectif des Huit[41]. Outre l'inconsistance et la précarité, ces forces ont connu par ailleurs la régression. Si quelques partis politiques ont progressé (Femmes et Jeunes du PLCI, Jeunesse et Femmes du PIT), il n'en est pas ainsi d'autres, au contraire. En effet, le PSI (Parti Socialiste Ivoirien) a abandonné son organe d'information, il a éclaté pour donner naissance au Parti pour le progrès et le socialisme, PPS ; de même le Parti ivoirien des travailleurs, PIT, a vu le Syndicat des agriculteurs et des éleveurs, qu'il a inspiré, tomber en léthargie et lui-même a éclaté pour donner naissance au GPIT, Groupement PIT, rallié au FPI, qui se trouve être un des rares partis d'opposition à progresser relativement en implantation, en organisation, en animation et succès (18,3% de suffrages officiement déclarés aux élections présidentielles, 9 députés, 6 communes en 1990).

On ne peut expliquer cette rigidité institutionnelle héritée de l'ancien régime qu'en la rapportant à la sociologie économique du parti unique et à ses concepts centraux : le patrimonialisme, l'entreprise politique et le clientélisme. Comme l'économie, la société et l'Etat se sont trouvés mis au service du parti, les relations patrimoniales font du Chef le suprême propriétaire et entrepreneur disposant de toutes les ressources économiques et politiques, le patron des patrons. Par le fait du clientélisme qui transforme les rapports de militantisme en relations de dette, les subalternes dépendent des supérieurs et tous les bénéficiaires deviennent débiteurs du chef de l'Etat. Les plus dépendants, donc les plus insolvables au sens politico-économique, restent les plus zélés. En héritant du patrimoine, le nouveau chef de l'Etat et du PDCI hérite des créances et tient en laisse tous les débiteurs, administrateurs, politiques et simples citoyens, militants du parti.

Les défauts de l'opposition quant à eux tiennent à plusieurs facteurs. Il y a la formation de base insuffisante pour affronter la politique nationale social ; car si beaucoup de fondateurs des 41 Partis de mai 1990 sont des enseignants et chercheurs (15), des membres des professions libérales, des exploitants forestiers et des planteurs (14) on trouve aussi parmi eux des cadres moyens de la fonction publique (5) et des étudiants (2). A cette formation, il faut associer l'inexpérience politique, après trente ans d'assujettissement. Outre l'expérience il y a les ressources dont le minimum manque à un étudiant et à un mécanicien de condition moyenne, Chefs de parti. Reste enfin la base sociale des partis qui est mal déterminée chez maint fondateur. Même au FPI, crédité de la meilleure organisation, ces défauts se retrouvent parmi les cadres, hormis les militants de la clandestinité qui apportent des atouts d'une qualité nettement supérieure à la moyenne.

CONCLUSION

Malgré les représentations antagoniques de caractère idéologique, dont les plus catastrophistes ne nous paraissent pas justifiées aujourd'hui, des changements sont en cours. Ils se manifestent directement dans le paysage politique, indirectement dans le paysage social, religieux et celui de la communication. Des traces les accompagnent dans les modes de pensée, les valeurs, les comportements, bref dans la culture au sens étroit. Globalement, il s'agit de changements partiels qui n'ont modifié ni le fonctionnement de l'Etat, bien que celui-ci perde progressivement son emprise sur la société civile, ni la gouvernance. Si le pluralisme a attaqué l'ancien régime dans son noyau, qui est la structure de la société politique, (ce que R. Degni-Segui identifie au régime du présidentialisme)[42], le sol du modèle reste cependant intact. Comme de nouveaux changements sont indispensables pour obtenir une transformation globale ou structurelle, de même il en faut encore

[40] Parti de l'unité populaire de Zahi Koua, cadre administratif ; Parti du rassemblement de la jeunesse de Côte-d'ivoire, de Ph. Essis Khol, gérant de société ; Rassemblement pour la République de B. Bonoua Kodjo, instituteur ; Mouvement indépendantiste ivoirien de Adou YAPI, administrateur de bases de données ; Parti pour la libération totale de la Côte-d'Ivoire de l'étudiante Elise Alloufou Niamien...

[41] PIT, USD, PSI, PLCI, PRND, MDS, OPJ, PPE.

[42] Degni-Segui R, *op-cit.* pp-297-300.

d'une autre portée pour atteindre le sol du modèle. L'avènement des premiers dépend des seuls Ivoiriens, il fait des élections de 1995 une expérience cruciale, d'où sortira, soit une consolidation du processus et une voie vers le changement global, le changement démocratique, soit une mise en question de l'acquis, un recul ou une stagnation. L'avènement des seconds changements ne dépend pas des seuls Ivoiriens ; il appelle la communauté des Etats liés par le franc CFA, afin que par une volonté collective, ce sol soit remplacé par un sol africain de développement national.

CHANGEMENT DES RAPPORTS D'AUTORITE AU SEIN DES FAMILLES IVOIRIENNES CONTEMPORAINES ET INADAPTATIONS SOCIALES JUVENILES

Opadou KOUDOU

INTRODUCTION

Les rares travaux africains et africanistes relatifs aux explications des inadaptations sociales juvéniles s'accordent de plus en plus sur le déterminisme des familles dans la production de celles-ci, non plus en termes de destructuration des familles africaines traditionnelles ou de faiblesse de l'autorité parentale (1) dans le contexte de changement social mais de dysfonctionnement interne familial. Dans ce dernier cas l'accent est mis sur la méconnaissance très tôt par l'enfant et la faible intériorisation des repères socio-moraux ou éducatifs (2) , l'abandon et la dévalorisation de l'enfant (3) et (4) , les pratiques éducatives dans leurs rapports avec le développement moral (5) d'une part et avec le développement de l'identité négative chez l'adolescent inadapté social (6) et (7) d'autre part, mais également sur le rejet pour resocialisation institutionnelle et resocialisé institutionnel (8) contribuant ainsi puissamment à l'enracinement du comportement délinquant (9).

Il ressort de ce qui précède que les familles ivoiriennes son déterminantes dans le développement des comportements socialement inadaptés chez les adolescents même dans un contexte d'urbanisation (10), ce qui en définitive nous conduit à privilégier le symbolique familial par rapport aux descriptions brutes familiales (11). Ces récents travaux nous permettent de renouveler nos schémas d'explication en matière de développement des comportements inadaptés sociaux chez l'adolescent en Côte-d'Ivoire. Cependant l'étude sur le dysfonctionnement interne familial dans ses rapports avec les inadaptations sociales juvéniles dans l'état actuel des recherches ne rend pas totalement compte de ce dysfonctionnement, plus articulé sur les rapports parents-enfants que les rapports d'autorité parents-parents et les répercussions de ceux-ci sur le développement de ces inadaptations. Ceci est d'autant plus vrai que les travaux anthropologiques sur l'éducation familiale en milieu traditionnel africain s'accordent sur le fait que, quelque soit la structure (matrilinéaire ou patrilinéaire), c'est le père fondateur de la Loi (12) et de l'Interdit en termes réel ou symbolique qui détient et exerce l'autorité au sens de pouvoir, d'interdire, de dire non (13) et (14), ou de faire obéir (15) . Or dans notre contexte socio-économico-culturel autre où hommes et femmes sont confrontés aux exigences nouvelles de la société, à l'adaptation à celles-ci (travail salarié, restauration, factures diverses etc.) nous pouvons nous demander si cette autorité familiale est toujours exercée par le père et si la carence de l'autorité paternelle transcendée par la puissance de l'autorité maternelle ne peut pas constituer un obstacle dans la formation de l'identité personnelle de l'adolescent d'une part et dans le développement de l'inadaptation d'autre part. En d'autres termes, nous tendons de plus en plus vers une recomposition des rôles parentaux. Les transformations socio-économico-culturelles auraient modifié le statut de la femme de plus en plus impliquée autant que l'homme dans le travail salarié, dans la prise en charge réelle du ménage mais également dans un contexte où la recomposition des familles divorcées conduit la nouvelle épouse-plus jeune souvent-à plus d'autorité familiale.

Dans ce contexte double de travail remunéré ou salarié et d'épouse-belle-mère exerçant une autorité- autoritaire assombrissant l'autorité du père, nous pouvons nous demander si ce contexte ne peut pas contribuer puissamment au développement d'une inadaptation sociale chez l'adolescent en Côte-d'Ivoire . Dans ce cas, quelle est la forme et le contenu de cette autorité inversée ? Comment les adolescents représentent-ils cette autorité et les images parentales ?

Ces interrogations nous permettent de formuler l'hypothèse suivante :
Le développement des inadaptations sociales chez les adolescents est puissamment influencé par le dysfonctionnement des rôles parentaux, précisement par l'exercice de l'autorité familiale par la mère ou son substitut en lieu et place du père muet et moins phallique.

METHODOLOGIE

La méthode utilisée est clinique ; il s'agit précisement d'une étude de cas d'adolescents inadaptés sociaux du Centre d'Observation des Mineurs de Yopougon, âgés de 13 à 15 ans et auxquels nous avons administré le test du dessin de famille du Docteur Louis CORMAN (16), épreuve

projective. Les mécanismes de défense utilisés par les adolescents nous permettront d'appréhender la place des figures parentales dans l'économie affective de ceux-ci. Ces adolescents avec lesquels nous nous sommes par ailleurs entretenus sont au nombre de 75.

Au plan du corpus théorique de référence, nous nous sommes inscrits au sein de la psychopathologie sociale, science à part de la psychologie, à l'intersection de la psychologie clinique et de la psychologie sociale et qui situe la pathologie des individus au sein de leur environnement immédiat (17).

RESULTATS

T1 .Structuration familiale

	EFFECTIF	%
FAMILLES UNIES	15	20
FAMILLES DESUNIES MONOPARENTALES	20	26
FAMILLES DESUNIES RECOMPOSEES	40	54
TOTAL	75	100

Sur les 75 adolescents inadaptés sociaux, 20% sont issus de familles où les parents géniteurs constituent un couple, 26% de parents désunis-monoparentaux c'est-à-dire de parents divorcés n'ayant pas pu reconstituer une autre vie de couple et 54% de parents divorcés mais remariés avec d'autres partenaires. En définitive, il existe plus d'adolescents issus de familles désunies recomposées. Quel est à présent le rapport entre cette structuration familiale et l'exercice de l'autorité parentale ?

la problématique de l'inversion de l'autorite parentale
agents de l'autorité inversée

T2 . agents et structuration familiale

	Famille unies		Familles désunies monoparentales		Familles désunies recomposées	
	EFF	%	EFF	%	EFF	%
PERE	11	73,34	6	30	09	22,50
MERE	4	26,66	14	70		
BELLE-MERE					31	77,50
TOTAL	15	100	20	100	40	100

Si dans les familles unies, les pères en général exercent l'autorité (73,34%), dans les familles désunies monoparentales (70%) et recomposées (77,50%), ce sont les mères et belle-mères qui l'exercent. Dans la structuration désunie monoparentale, bien que les parents ne vivent pas ensemble, les enfants sont cependant sous l'influence de la mère avec laquelle ils vivent. En définitive, sur les 75 cas, chez les mères et belle-mères, 49 exercent l'autorité (65,33%) alors que le nombre de pères l'exerçant est de 26 (34,77%).

T3 .Professions des parents et structuration familiale.

	Familles unies				Familles désunies monoparentales				Familles désunies recomposées			
	Père		Mère		Père		Mère		Père		Mère	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Policiers	3	20			2	10			7	17,5		
Employées et secrétaire de bureau			7	46,66			12	60			23	57,5
Chauffeurs	2	13,33			6	30			5	12,5		
Chômeurs	3	20			7	35			18	45		
Commerçants	5	33,34	5	33,34			6	30			9	22,5
Ménagères			3	20			2	10			8	20
Autres : chef de service, comptables	2	13,33			5	25			10	25		
TOTAL	15	100	15	100	20	100	20	100	40	100	40	100

Nous remarquons que les mères empoyées et secrétaires de bureau sont nombreuses autant dans les familles unies (46,66%) que dans les familles recomposées (57,50%) et monoparentales (60%) ; sont aussi nombreux les pères qui n'exercent plus d'emplois (28 cas / 75 = 37,33%) et que l'on retrouve dans les familles désunies recomposées (45%) ou monoparentales (35%). Quel est le rapport entre la profession et l'autorité parentale ?

Autorité et statut socio-économique des parents

T4 .Répartition de l'autorité selon la profession des parents et la structuration familiale :

	Familles unies				Familles désunies monoparentales				Familles désunies recomposées			
	Père		Mère		Père		Mère		Père		Mère	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Policiers	3	20			1	5			4	10		
Employées et secrétaires de bureau			3	20			10	50			20	50
Chauffeurs	2	13,33			2	10			2	50		
Chômeurs	1	6,66			2	10			1	2,50		
Commerçants	3	20	1	6,66	1	5	3	15			7	17,5
Ménagères							1	5			4	10
Autres : chef de service, comptables	2	13,33							2	5		
TOTAL	11	73,33	4	26,64	6	30	14	70	9	22,15	31	77,5

Dans les structurations familiales unies, les pères exercent l'autorité (73,33%) notamment les policiers (20%) et les commerçants (20%). Cependant, il existe des situations où des mères secrétaires et employées de bureaux exercent aussi l'autorité (20%). Dans les familles désunies monoparentales, ce sont les mères (70%) souvent secrétaires et employées de bureau (50%) qui exercent le plus d'autorité, de la même façon que dans les familles désunies recomposées où les belle-mères (77,50%) détiennent l'autorité. Notons cependant que seuls les pères chauffeurs (50%) dans les familles recomposées exercent l'autorité. En définitive, en général les mères et belle-mères quelle que soit la structure familiale, exercent l'autorité là où le pouvoir économique des pères est faible.

Le tableau 5 indique que l'autorité de la mère et belle-mère est supérieure à celle du père quelle que soit la structuration familiale à Cocody, zone résidentielle. Cette autorité est exercée dans les familles désunies recomposées à Abobo-Sogéfiha, Yopougon-Sicogi et Adjamé. Les pères exercent l'autorité dans les familles unies à Abobo-Sogéfiha et à Yopougon-Sicogi mais plus souvent, à Port-Bouët et à Adjamé, où la mère et la belle-mère est effacée.

T5 . Autorité et milieux d'habitat

	Familles unies				Familles désunies monoparentales				Familles désunies recomposées				Total
	Père		Mère		Père		Mère		Père		Mère		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Abobo-Sogefiha	3	20	2	13,33	2	10	3	15	2	5	9	22,5	11
Yopougon Sicogi	3	20			1	5	4	20	2	5	8	20	10
Cocody	1	6,66	2	13,33	1	5	4	20	1	2,50	7	17,5	8
Port-Bouet	2	13,33			2	10	1	5	2	5	3	7,5	5
Adjamé	2	13,33					2	10	2	5	4	10	6
TOTAL	11	73,33	4	26,66	6	30	14	70	9	22,5	31	67,5	40

Il semble donc que le milieu d'habitat influence le comportement autoritaire des parents, en particulier celui de la mère et belle-mère, lequel milieu d'habitat dépendrait en large partie de

l'activité économique des parents. Or dans ces milieux résidentiels, les mères célibataires ont en charge l'éducation des enfants ; on pourrait alors émettre l'hypothèse de la proximité et de la contagion dans la mesure où ces milieux favorisent un certain état d'esprit plus autonome à partir des contacts permanents entre résidents.

Autorité et âge [1]

Age et structuration familiale.

Nous remarquons que c'est dans les familles recomposées que les belle-mères sont plus jeunes (35-39 ans = 32,5% ; 30 - 34 ans = 30%) que les pères (45 - 49 ans = 30%), ainsi que dans les familles désunies monoparentales où les mères (45%) sont également plus jeunes que les pères.

Dans la structure familiale unie où les pères, en général, détiennent l'autorité, ils ont entre 40-44 ans, 45-49 ans et 50-59 ans. Dans ces mêmes tranches d'âge, les mères détiennent également l'autorité. Dans la structuration familiale désunie monoparentale les mères de 35-39 ans et 40-44 ans exercent plus d'autorité que les pères, de même que dans la structuration recomposée, les belle-mères de 30-34 ans et 35-39 ans exercent plus d'autorité.

T6 .

tranches d'âge	Familles unies				Familles désunies monoparentales				Familles désunies recomposées				Total	
	Père		Mère		Père		Mère		Père		Mère			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
30-34					1	5			4	10	12	30	17	11,34
35-39	1	6,66	1	6,66	6	30	9	45	7	17,5	13	32,5	37	24,66
40-44	3	20	4	26,67	5	25	7	35	10	25	8	20	37	24,66
45-49	6	40	6	40	7	35	3	15	12	30	6	15	40	26,67
50-59	5	33,34	4	26,67	1	5	1	5	7	17,5	1	2,5	19	12,67
Total	15	100	15	100	20	100	20	100	40	100	40	100	150	100

T7 .Age, autorité et structuration famililale.

Tranches d'âge	Familles unies				Familles désunies monoparentales				Familles désunies recomposées			
	Père		Mère		Père		Mère		Père		Mère	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
30-34					1	5			2	5	10	25
35-39	1	6,66			2	10	6	30	3	7,50	11	27,50
40-44	3	10	2	13,33	3	15	5	25	3	7,50	5	12,50
45-49	5	33,34	1	6,66			3	15	1	2,50	4	10
50-59	2	13,33	1	6,66							1	2,50
TOTAL	11	73,33	4	26,65	6	30	14	70	9	100	40	100

Forme et contenus de l'autorite "inversée"

Forme

Les données psychocliniques revèlent qu'au niveau de la forme, l'autorité exercée par les mères ou belle-mères est très prononcée, très rigide et centralisée sur elles, allant jusqu'à l'effacement des pères, à sa dévalorisation et à sa frustration. Elle est exercée avec moins de concession, moins de compromis tant à l'égard des enfants que de l'épouse ou de l'ex-épouse. La conséquence d'une telle situation est que nous observons à l'égard des enfants des discours et comportements contradictoires. Quel peut être à présent le contenu d'une autorité de type "inversée", c'est-à-dire d'une autorité qu'exercent les mères et belle-mères au détriment des pères ?

[1] Concernant l'établissement des tranches d'âge, nous nous sommes inspirés des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat - R.G.P.H. - , 1988, Abidjan, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

Contenus

Nous pouvons, à partir des cas étudiés, opérer un essai de classification des contenus de l'autorité inversée.

Les expressions utilisées par les mères et belle-mères détentrices de l'autorité familiale sont dévalorisantes par rapport à l'image paternelle. Ces paroles nient aux pères toute autorité, toute responsabilité, toute compétence, toute capacité, tout pouvoir, de manière quotidienne. Dans un tel contexte, quelle peut être l'attitude des pères ?

T8. CONTENUS	Effectif	%
"Tu ne vaux rien" ou " Il ne vaut rien"	14	28,58
"Tu es incapable" ou "Ton père n'est capable de rien"	11	22,44
"Tu n'iras pas chez lui si je ne te donne pas l'autorisation"	16	32,66
"C'est moi qui suis la responsable dans cette maison"	8	16,32
TOTAL	49	100

Les attitudes paternelles face a l'autorite "inversée"

T9. ATTITUDES PATERNELLES	Effectif	%
"Muet" sans réaction, impuissant	15	30,61
Est souvent avec des amis et camarades hors de la maison familiale, aux jeux ;	23	46,94
Complice de la mère à l'égard des enfants	11	22,45
TOTAL	49	100

L'autorité des mères et belle-mères au sein des familles induit d'une part des attitudes d'absence fréquente de la maison chez les pères (46,94%) ceci pour éviter les humiliations quotidiennes, d'autre part des attitudes de mutisme, d'impuissance (30,61%) avec parfois la complicité de la mère (22,45%). Si les pères sont constamment dévalorisés, si leurs paroles sont contredites, s'ils doivent s'absenter afin d'éviter des disputes et humiliations, quelle image les adolescents inadaptés sociaux peuvent-ils avoir de leur famille ?

La représentation de la famille à autorité "inversée" chez les adolescents inadaptés sociaux

Les mères et belle-mères sont souvent sur-représentées (32,65%) occupant seules avec les enfants l'espace graphique entier. Autres représentations fréquentes, l'absence des pères (scotomisation) dans le dessin (20,41%) ou leur sous-représentation (dévalorisation) ou encore leur mise à l'écart (relation à distance) par les adolescents (18,37%). Ces représentations indiquent le peu de place qu'occupent les pères dans l'économie affective des adolescents. Les entretiens avec ces adolescents font apparaître une confusion de l'image paternelle avec celle des mères ou belle-mères ; les papas selon les adolescents sont des "femmelettes", trop mous, "se laissent trop faire" et ne sont pas des garçons". Les pères dévalorisés par les mères et belle-mères sont donc également dévalorisés et déconsidérés par leurs enfants. Le problème fondamental est que dans le psychisme des adolescents, les pères occupent une place qui n'est pas la leur et qui, en réalité, est celle des mères et belle-mères. En ce qui concerne la représentation où les parents se tiennent les mains entourés des enfants, il s'agit d'un désir, du désir que les parents vivent en harmonie.

T10. REPRESENTATIONS FAMILIALES	Effectif	%
Scotomisation des pères (seulement mères et belle-mères représentées sans les adolescents)	10	20,41
Scotomisation des deux parents (adolescents uniquement représentés)	6	12,24
Mères et belle-mères sur-représentées avec un ou deux adolescents dont le cas.	16	32,65
Pères sous-représentés tenus à l'écart de la "famille" (sans adolescents)	8	16,33
Pères et mères se tiennent la main entourés des enfants.	9	18,37
TOTAL	49	100

DISCUSSION

A partir des données recueillies, nous pouvons souligner que les mutations socio-économiques et culturelles avec leurs exigences, nouvelles notamment la nécessité pour les mères et belle-mères d'exercer un travail salarié en milieu urbain, s'accompagnent, souvent dans certaines familles où les pères n'exercent plus d'emploi ou exercent un emploi socialement moins valorisé ou encore moins rémunéré que celui des mères et belle-mères, de l'exercice de l'autorité familiale par celles-ci. Ainsi, d'une manière générale, dans le contexte de changement social, le pouvoir économique des mères et belle-mères s'accompagne de l'exercice de l'autorité familiale. Cependant, à ce pouvoir, il faudrait joindre des variables telles l'âge des mères et belle-mères qui conférerait également une autorité à celles-ci, mais aussi le cadre professionnel (habitude d'assurer des responsabilités au service) le milieu d'habitat (influence réciproque des résidents). Cette autorité est rigide, essentiellement à contenus dévalorisants, humiliants aux yeux des adolescents, à l'égard des pères "muets", impuissants et préférant se tenir à l'écart de la maison ou encore complices des mères. Dans un tel contexte, la représentation parentale des adolescents inadaptés sociaux ne peut être que négative, les pères étant supprimés du champ familial, sous représentés ou tenus à distance alors que les mères et belle-mères sont sur-représentées. Objectivement, du point de vue clinique, il y a manifestement une perturbation de l'identité dans sa formation chez les adolescents : les pères n'étant pas à la place qu'ils occupent et les mères et belle-mères étant à une place "usurpée". Or l'identification aux parents mais surtout à des parents stables, en parfaite harmonie, entretenant de bonnes relations avec les enfants est un mécanisme nécessaire et indispensable pour la formation d'une identité personnelle et sociale, l'intériorisation des repères éducatifs et pour l'adaptation sociale ultérieure. Or l'identification est impossible parce qu'il y a une remise en cause du modèle de l'autorité familiale. Ce qui naturellement pourrait conduire à un trouble identitaire, situation qui expliquerait la formation et le développement des comportements inadaptés sociaux observés chez les adolescents.

La stratégie à développer à l'égard d'une telle situation est la re-valorisation des valeurs socio-morales et culturelles positives africaines traditionnelles et la re-appropriation de celles-ci par les agents socialisateurs (à travers la volonté politique) afin que nos sociétés contemporaines soient moins pathogènes ou criminogènes.

BIBLIOGRAPHIE :

ARENDT (H.), 1972 -*La Crise de la Culture*, Idées / Gallimard, Paris, 380 p.

BASSITCHE (A.), 1974 - Mineurs Délinquants et Autorité Parentale à Abidjan, *Quatrième Colloque de Criminologie comparée d'Afrique Occidentale*, Institut de Criminologie : 119-155.

CORMAN (L.), 1978 - *Le Test du Dessin de Famille*, Puf, Paris, 235 p.

CORNATON (M.), 1979 - *La Transformation Permanente : Pouvoir, Autorité, Puissance dans l'Education et la Formation*. Pul, Lyon, 278 p.

CORNATON (M.), 1985 - *La Psychopathologie Sociale*, Textuel, Université Nationale de Côte-d'Ivoire : 5 - 12.

FOTSO (D.), 1982 - *Le Regard de l'Autre, Médecine Traditionnelle Africaine*, Silex, Paris, 467 p.

KOUDOU (K.), 1990 - *Pratiques Educatives et Développement Moral : Une Etude Psychogénétique et Différentielle de l'Appropriation des Valeurs et de l'Estime de soi chez l'Enfant et l'Adolescent Ivoiriens de 6 à 16 ans* ; Thèse d'Etat, Université de Toulouse Le-Mirail, pp. 243-702.

KOUDOU (O.), 1985 - *L'Intégration de l'Enfant dans l'Espace Educatif Africain en Changement, Autorité Paternelle et Enfance Délinquante*, Mémoire de DEA, Université Nationale de Côte-d'Ivoire, 194 p.

KOUDOU (O.), 1989 - *De l'Enfance Délinquante dans ses Rapports avec le Discours Parental. (Un Matériel Clinique d'Analyse de cas du Centre d'Observation des Mineurs de Yopougon*, Université Nationale de Côte-d'Ivoire, février, 206 p.

KOUDOU O.), 1992 (a) - Abandon et Dévalorisation d'Enfants dans des Familles Modernes Ivoiriennes, Communication à la 3è Conférence Internationale de l'APA, *Familles et Populations Africaines*, Yaoundé, 24-27 août.

KOUDOU (O.), 1992 (b) - Mère et Enfants dans des Familles Modernes Ivoiriennes et Psychopathologie de l'Enfant, Communication à la 3è Conférence Internationale de l'APA, *Familles et Populations Africaines*, Yaoundé, 24-27 août.

KOUDOU (O.), 1993 (1) - Pratiques Educatives Parentales et Identité Négative chez les Adolescents Inadaptés Sociaux en Côte-d'Ivoire, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, N°3, juillet-Septembre : 345-358.

KOUDOU (O.), 1993 (2) -*L'Adolescent Africain Délinquant ; Paroles Parentales et Identité*, Institut de Criminologie, Université d'Abidjan, 49 p.

KOUDOU (O.), 1994 (a) - Familles et Politique Préventive en Matière d'Inadaptation Sociale Juvénile en Côte-d'Ivoire, Communication au Colloque International sur *Education, Famille et Développement en Afrique*, Université Nationale de Côte-d'Ivoire, 5-8 avril.

KOUDOU (O.), 1994 (b) - Environnement et Enracinement du Comportement Délinquant chez l'Adolescent en Côte-d'Ivoire, Communication au Séminaire sur *Pensées et Organisations Sociales en Afrique*, Goethe-Institut, 11-12 mars.

KOUDOU (O.), 1994 (c) - Urbanisation, Différences Individuelles et Criminalité Juvénile Africaines', *Actes, Pensées et Organisations Sociales en Afrique*, Goethe-Institut, janvier : 127-137.

KOUDOU (O.), 1994 (d) - Les Familles Africaines : des Textes à leur Représentation mentale chez les Enfants et Adolescents Inadaptés Sociaux, *Annales des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, Numéro Spécial, Université Nationale de Côte-d'Ivoire, janvier : 51-58.

DEVOILEMENT DE L'ILLUSION D'UNE PROMOTION SOCIALE POUR TOUS PAR L'ECOLE :

UN "MOMENT CRITIQUE"

Laurence PROTEAU

Depuis le début des années 1990, les différents acteurs du champ scolaire s'accordent au moins sur une chose : le constat d'une "crise" de l'institution scolaire. Cette idée commune, relayée par les médias, oppose la formation scolaire des années 1960-70 à celle des années 1980.

La récession économique est l'argument le plus souvent mis en avant pour expliquer la "crise de l'école". Nous ne chercherons pas à discuter les a priori et les présupposés de telle ou telle explication de la "crise" scolaire. A un niveau plus modeste et pour rester au plus près des données dont nous disposons actuellement, nous chercherons juste, en remontant le cours de l'histoire du champ scolaire, à montrer que les problèmes qui apparaissent "brûlants d'actualité" auraient pu être identifiés dès le milieu des années 1960. Ils n'étaient ni latents ni atténués mais se manifestaient dans un autre contexte socio-économique et à un moment où l'école semblait conforter les aspirations à la mobilité sociale et où son extrême sélectivité ne remettait pas en cause la "croyance" dans la rentabilité des titres qu'elle délivrait.

Une école en "faillite" nous annoncent les journaux en dénonçant des coupables : politisation ou laxisme des enseignants, paresse des élèves, démission des parents d'élèves, désengagement de l'Etat, corruption généralisée.... Une école "malade", atteinte par une crise financière, pédagogique, morale, sociale, politique, "*crise d'autorité et de confiance*" comme la définit le gouvernement, enfin une crise totale pour ne pas dire fatale.

Quelques données simples permettent d'éclairer autrement le débat sur la "crise" de l'école ivoirienne en cherchant 1- à replacer quelques uns des problèmes que l'on dénonce actuellement dans l'histoire du système scolaire depuis les années 1960, 2- à montrer que ces "problèmes", associés à un fort investissement des familles dans l'idéal de promotion sociale qu'était censée garantir l'école, ont généré des pratiques de recours contre l'exclusion massive (recrutement parallèle, fraudes aux examens, négociation de notes, transferts de recours entre secteur public et secteur privé), 3- à repenser la notion de crise de l'institution scolaire.

Cet état des lieux n'a pas pour ambition d'être exhaustif mais de donner des éléments de compréhension d'un modèle en "crise". Quel modèle ? Quelle "crise" ?

MODELE ELITISTE ET SYSTEME SELECTIF : QUELQUES CONSEQUENCES STRUCTURELLES

Enseignement primaire

La progression des effectifs du primaire[1], sur la période de la fin de la colonisation et du tout début de l'indépendance, nécessite un investissement dans des infrastructures d'accueil et ce sont essentiellement les populations qui sont chargées de construire les bâtiments scolaires et les logements de maîtres. L'Etat, quant à lui, recrute, forme et répartit les instituteurs. A ce niveau, deux difficultés majeures handicapent l'équilibre de l'institution éducative et entraînent des migrations scolaires et des inégalités de scolarisation:

- la faiblesse des infrastructures et le fait qu'elles dépendent des investissements des parents d'élèves ;
- la pénurie en maîtres.

1 Les données statistiques et les graphiques proviennent d'un travail personnel effectué à partir des "annuaires" des statistiques de l'Education nationale. **République de Côte-d'Ivoire**, Ministère de l'Education Nationale, Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques-de 1957 à 1993.

Ainsi, de nombreux enfants ne trouvent pas à s'inscrire dans les CP1 ou doivent attendre plusieurs rentrées pour avoir une place.

Dès le milieu des années 1960, l'Etat ivoirien entreprend de freiner le développement de l'enseignement primaire. Cette décision politique se traduit par une **diminution des constructions scolaires**, en 1964-65 seulement cinq écoles sont construites, et par une stabilisation des recrutements au CP1 qui ne progressent que de 0,6%. Par ailleurs, les discours politiques continuent d'affirmer une volonté de scolarisation à 100%, alors même que sont mis en place des **mécanismes de maîtrise des flux scolaires et de restriction à l'entrée à la base du système**[2].

La pression démographique et la forte demande sociale d'éducation, entraîneront un assouplissement de la politique de restriction de la scolarisation primaire. En 1969-70, les effectifs du CP1 croissent de 8,8% par rapport à l'année précédente, ce qui indique une reprise du recrutement à la base du système alors que la sélection, en cours de cycle et au passage entre primaire et secondaire, se renforce.

La baisse du pourcentage de réussite au concours d'entrée en sixième est un indicateur de l'efficacité de la politique de sélection : il passe de 31,44% en 1965-66 à 28,11% en 1967-68 et baisse jusqu'en 1975-76 pour ensuite être relativement stable et progresser sur les deux dernières années de la période. Il est le premier de toute une série de "**barrières institutionnelles sélectives**" entre les cycles, surnommés "goulots d'étranglements", et qui sont en fait les points saillants et visibles de l'organisation de la sélection : CEPE et concours d'entrée en sixième à la fin du cycle primaire, B.E.P.C. et commission d'orientation en seconde à la fin du premier cycle du secondaire, probatoire[3] à la fin de la classe de première, baccalauréat à la fin du second cycle du secondaire, et enfin, quota et orientation pour l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur[4]. La courbe des admissions en sixième, ci-dessous, exprime bien l'extrême sélection qui s'opère entre le primaire et le secondaire.

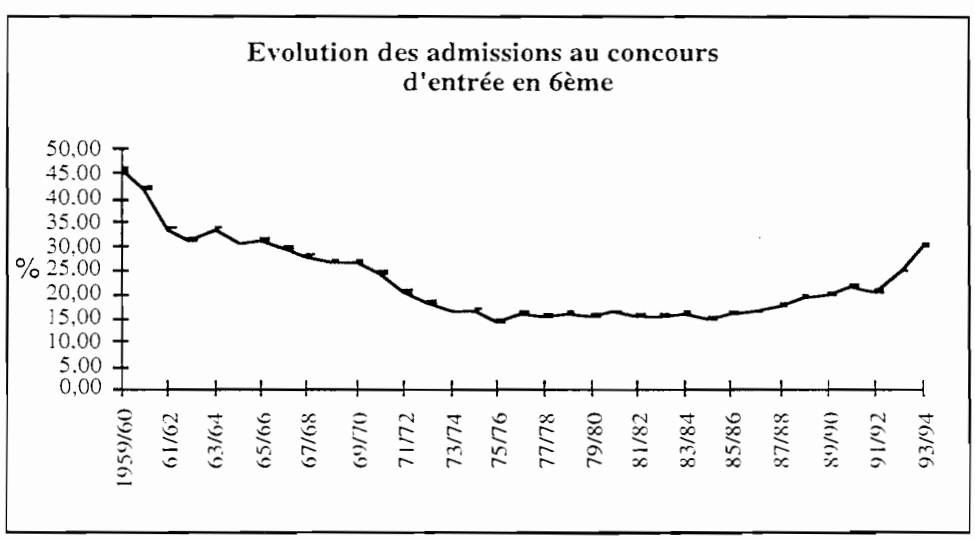

Dans les années qui suivent, la politique de sélection, appelée en termes neutres "maîtrise des flux", se poursuit : en 1967-68 un effectif limite obligatoire de 60 élèves par classe de CP1 est fixé. Parallèlement, le nombre d'écoles primaires privées diminue. Cette restructuration signifie que sont fermées les petites écoles non rentables. Or, ce sont surtout des écoles catholiques[5] implantées à l'intérieur du pays pour des populations disposant de peu de moyens pour construire une école ou pour scolariser leurs enfants dans les villes voisines :

2 A la suite du ralentissement planifié des entrées au CP1, on observe une baisse du taux de scolarisation primaire qui passe de 38,36% en 1964-65 à 38,04% en 1965-66, alors que le taux de scolarisation dans le secondaire ne progresse pas malgré sa faiblesse (7%).

3 Il a été supprimé en 1988-89 et remplacé par le "bac-1" qui remplissait les mêmes fonctions de manières déguisées. Il fût lui-même supprimé en 1990 à la suite des grèves des étudiants et des lycéens.

4 A titre d'exemple, en 1984, seulement 67% des bacheliers ont été orientés.

5 En ce qui concerne le primaire, en 1967-68, les écoles catholiques scolarisent 88,7% des effectifs du privé, les écoles protestantes 7,4% et les écoles laïques seulement 3,9%.

- la fermeture de ces petites structures éducatives accentuent encore la disparité régionale de scolarisation[6]

De graves disparités régionales se créent en fonction des richesses que les populations peuvent investir dans l'équipement scolaire. Les constructions scolaires étant aux frais des populations, il est inévitable que le niveau de scolarisation dépende du niveau de vie moyen des régions. L'investissement économique que nécessite la scolarisation est loin d'être négligeable. A titre d'illustration, les chiffres officiels de l'annuaire statistique de 1964-65 note la distance entre le nord sous-scolarisé et sous-équipé en structures scolaires dont le taux de scolarisation est de 28% et le sud dont le taux de scolarisation est de 72%[7]. Ces taux ne signifient pas nécessairement que les jeunes, en âge d'être scolarisés, originaires du nord ne soient scolarisés qu'à 28% et que cette même population originaire du sud le soit à 72%, ils expriment les grands décalages qui existent entre certaines régions. Ces inégalités régionales de scolarisation entraînent d'importantes migrations scolaires. Si les inégalités scolaires recouvrent des inégalités économiques entre les différentes régions, il faut aussi prendre en compte les réticences que suscite la formation scolaire chez certains groupes (moindre scolarisation des filles de confession musulmane, etc.).

En 1983-84, les départements d'Abidjan et de Bouaké regroupent pour le primaire 31,8% des écoles et 37,9% des effectifs, pour le secondaire général 46% des écoles et 46,4% des effectifs, pour le technique 62,5% des écoles et 88,4% des effectifs. La ville d'Abidjan accueille 17,5% des effectifs du primaire, 20,9% de ceux du secondaire général et 71,7% des effectifs du technique et 99,7% du supérieur.

Les inégalités de scolarisation ne sont pas seulement géographiques, elles sont aussi sexuelles:

- la sous-scolarisation féminine est une des caractéristiques persistantes[8] (sur toute la période considérée "1960-1994") de l'éducation en Côte-d'Ivoire et notamment dans le secteur public. La proportion de filles scolarisées dans l'enseignement primaire progresse très lentement : entre 1970-71 et 1975-76, elle passe de 36,4% à 37,7%. En 1977-78, elles représentent 38% des effectifs du primaire. En 1992-93, seulement 57,1% des filles admises en CP1 terminent le cycle primaire contre 75,7% pour les garçons :

- les filles sont plus touchées par les politiques sélectives et leur scolarité est plus incertaine que celle des garçons

Taux brut de scolarisation[9] :

85-86	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93
74,5	72,8	71,8	69,1	67,7	66

Cette tendance à la déscolarisation dès le primaire exprime, d'une part, la fragilité de la demande sociale d'éducation et la modification des pratiques des familles en matière de scolarisation, qui ne sont pas liées exclusivement à la paupérisation mais aussi à une crise de "croyance" dans l'efficacité des titres scolaires, c'est-à-dire dans leur convertibilité en capital socio-économique et, d'autre part, le désengagement de l'Etat encore renforcé dans le cadre des P.A.S.

6 Dans les premiers temps de l'indépendance, l'enseignement privé est essentiellement confessionnel, puis peu à peu la participation de écoles confessionnelles régresse au profit de l'enseignement privé laïc. Celui-ci s'impose de plus en plus dans le champ de l'éducation primaire et s'implante essentiellement dans les zones urbaines ce qui contribue à accentuer les disparités régionales de scolarisation.

7 Le taux de scolarisation annoncé par l'annuaire statistique pour l'année 1964-65, au niveau national est de 45% et se répartit comme suit selon les trois inspections primaires de l'époque : Abidjan 67,37% ; Bouaké 28,44 ; Daloa 39,72%.

8 Une étude conjointe du Ministère de la Promotion de la femme et de la Banque Mondiale (1993), montre la scolarisation différentielle des filles selon les régions d'après les chiffres de la Direction de la Pédagogie. Ainsi, en 1992, les taux de scolarisation sont de 14% dont 4% de filles à Odienné (nord-ouest), de 16% dont 6% de filles à Korhogo (Nord), de 28% dont 8% de filles à Katiola (centre), de 32% dont 10% de filles à Man (ouest), alors que dans le sud, onze départements dont abidjan atteignent un taux de scolarisation de 90% dont 40% de filles.

9 Traoré (Y.) - 1993, "Scolarisation primaire-Aspects statistiques-Hypothèses", In *Séminaire sur la recherche en éducation : la scolarisation à l'école primaire. Projet école 2000*, Abidjan, Comités des opérations du programme de développement des ressources Humaines-cellule technique/D.C.G.T.X., juin, pp.18-34.

L'évolution de l'enseignement primaire peut être divisée en cinq périodes :

1- de 1959-60 à 1962-63, croissance forte des effectifs et des équipements scolaires et ce surtout dans l'enseignement public ;
2- de 1962-63 à 1965-66, pause dans les deux ordres d'enseignement tant au niveau de la progression des effectifs qu'au niveau des constructions scolaires ;
3- de 1965-66 à 1975-76, reprise de la croissance des effectifs dans le secteur public alors que cette croissance reste très faible dans le secteur privé;
4- de 1975-76 à 1979-80, accélération du rythme de la croissance dans le public et maintien de ce rythme dans le privé ;
5- dès la rentrée 1980-81 baisse de l'accroissement des effectifs du primaire et des nouveaux inscrits en CP1. La scolarisation primaire entre dans une phase de récession[10]. La tendance au ralentissement de la progression des effectifs entraîne une baisse du taux brut de scolarisation qui tombe, en 1992-93, en dessous du chiffre avancé pour 1976-77 (66,7% d'après les données du recensement national de 1975). Simultanément, on observe une baisse du rendement interne du primaire : augmentation de la durée moyenne de parcours du cycle[11], baisse des taux de promotion, hausse des taux de redoublement et des taux d'abandon.

Enseignement secondaire

Dès 1964, l'Etat tente de réduire le flux des scolarisés et de canaliser, de sélectionner les "meilleurs" : seule une minorité parvient à franchir les barrières entre les niveaux d'enseignement. La politique de sélection est présentée comme une nécessité pour former la jeunesse en accord avec les objectifs de la nation et les impératifs du développement, pour "*remonter le niveau des élèves*" et pour "*construire un enseignement de qualité*". **Le milieu des années 1960 marque le début d'une sélection officielle et planifiée autant dans le secondaire que dans le primaire.**

1972-73 correspond à un nouveau renforcement de la sélection et du contrôle des flux scolaires dans le secteur public. La baisse du taux d'accroissement des effectifs du premier cycle, enregistrée dès 1972-73, se remarque surtout au niveau de la sixième publique conformément aux recommandations de stabilisation des entrées dans le secondaire : de moins en moins d'élèves de CM2, en proportion, parviennent à intégrer la sixième publique. Simultanément, les redoublements en CM2 augmentent (en 1973-74, ils représentent 46% de l'effectif de CM2) et contribuent à **l'élévation du ratio élèves/classes**. En ce qui concerne le second cycle public, les périodes sont beaucoup moins franches et le taux d'accroissement est irrégulier. Il chute ou progresse parfois brutalement d'une année sur l'autre : de 11,40 en 1983-84 il monte à 20,81 en 1984-85, puis baisse à 4,63 l'année suivante. Ce scénario se reproduit sur plusieurs périodes et notamment entre 1991-92 et 1992-93 où le taux passe de 18,25 à 5,10.

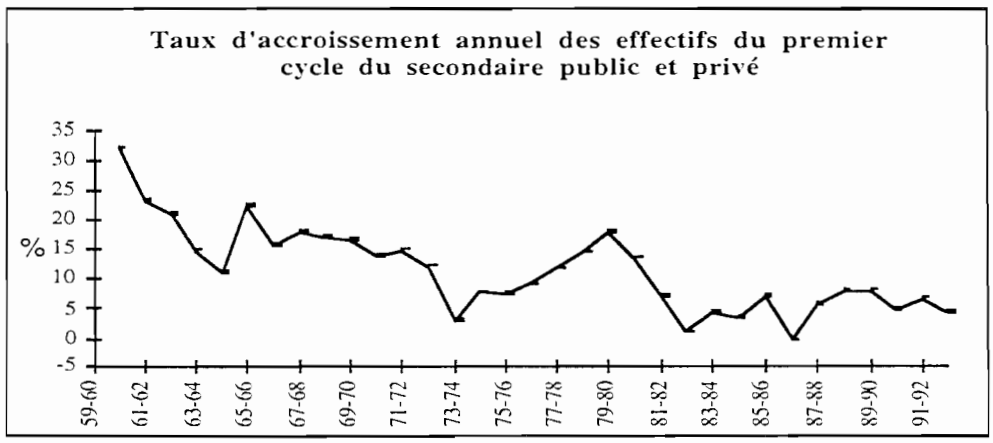

10 Le taux d'accroissement des effectifs du primaire passe de 8,6% en 1980 à 1,7% en 1984. En 1983-84, le taux de croissance de l'admission au CP1 est de 0,8%, ce qui est nettement inférieur à l'accroissement démographique du groupe des enfants de 6 ans qui est de l'ordre de 4,1%. On observe même une baisse en valeur absolue des nouveaux admis au CP1 qui passe de 250 708 en 1987-88 à 220 514 en 1988-89, de 226 213 en 1989-90 à 223 757 en 1990-91 et à 220 050 en 1991-92

11- 8,1 ans en 1980-81 et 9,9 ans en 1992-93.

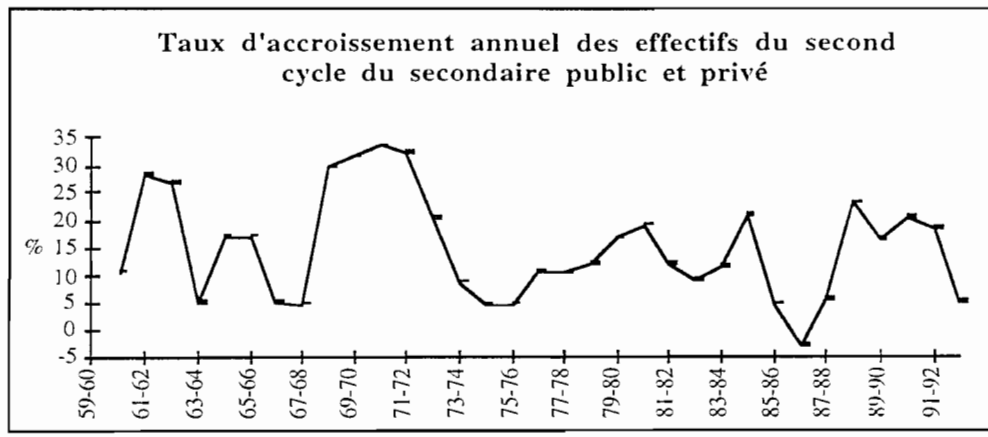

Ces graphiques sur l'évolution des taux d'accroissement annuels de l'ensemble public-privé, montrent **l'instabilité de la progression des effectifs de l'enseignement du secondaire.** Pour comprendre ces ruptures il est nécessaire de mettre en perspective les réglementations scolaires et les décisions politiques avec la morphologie du système éducatif.

Ces ruptures dans la progression du taux d'accroissement des effectifs de l'enseignement secondaire expriment à la fois le renforcement de la sélection sur certaines périodes et la difficulté de maîtriser complètement les flux scolaires.

Les effectifs de l'enseignement secondaire se répartissent dans les différentes classes selon une structure pyramidale à base large se rétrécissant sensiblement de palier en palier. On ne prend réellement la mesure de l'élimination considérable qu'en rapprochant les effectifs de sixième au temps T avec les effectifs de CM2 au temps T(-1) et en considérant la sélection qui a déjà été opérée au niveau de l'entrée en sixième. La base large de la pyramide des effectifs de l'enseignement secondaire ne représente qu'un faible pourcentage des effectifs de CM2 de l'année précédente, ce qui donne une idée de la sélection qui s'opère en amont de l'enseignement secondaire.

La morphologie de la répartition des effectifs du secondaire montre nettement les **déperditions considérables**[12] qui s'opèrent tout au long du cursus et les niveaux où cette sélection s'intensifie. Si à chaque étape les "promus" sont moins nombreux, le filtre placé entre le premier et le second cycle du secondaire (BEPC) ne laisse passer qu'un petit nombre "d'élus". Cette caractéristique concerne toute la période considérée et le graphique ci-dessous met en parallèle deux niveaux saillants de la sélection.

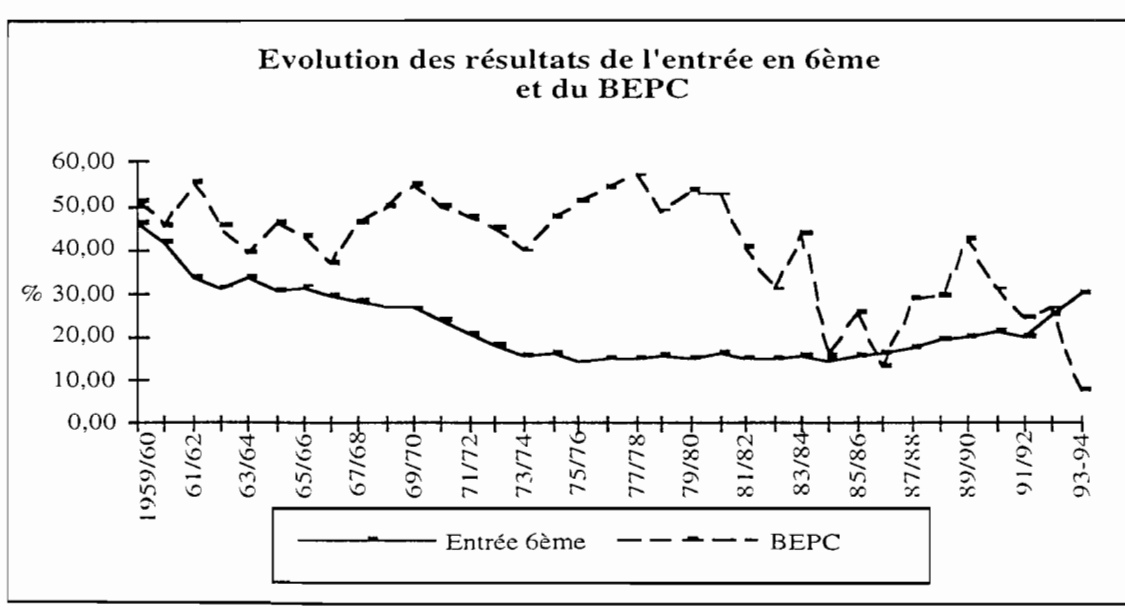

12 Dans un article sur l'évolution de l'éducation en Côte-d'Ivoire, M. Bloch-Lemoine (1978) montre que les déperditions scolaires et la très forte sélection entre le primaire et le secondaire sont déjà, dès le milieux des années 1960, considérées comme des indicateurs de la "crise" du système éducatif.

Disparités régionales de scolarisation et migrations scolaires

C'est seulement à partir de 1973-74 que les statistiques scolaires précisent le lieu de résidence des élèves du secondaire. En 1974-75, 46,1% des élèves de l'enseignement public sont scolarisés dans un département autre que le département de résidence de leurs parents. Ce chiffre, qui ne concerne que les élèves du secteur public, est sous-estimé et exclut tous les élèves qui migrent pour intégrer des structures d'éducation privées. Néanmoins, même si l'on ne prend en compte que les élèves du secteur public, on s'aperçoit que la migration scolaire n'est pas un phénomène marginal : 84,9% des élèves de l'enseignement public pourraient être affectés dans leur département de résidence, alors qu'en réalité seulement 53,9% y sont scolarisés. Par exemple, en 1974-75, à Abidjan, l'enseignement public offre 10 023 places dans le premier cycle pour 7 637 élèves originaires, parmi eux, seuls 4 650 élèves (soit 60,6%) sont effectivement scolarisés à Abidjan.

En 1985, le département d'Abidjan regroupe 24,7% des effectifs du primaire alors que Bouaké n'en regroupe que 5,1%. Dans l'enseignement secondaire ces pourcentages sont respectivement de 30,6% et de 9,2%. Ces proportions montrent la concentration des équipements et des effectifs dans la région d'Abidjan. Par ailleurs, cette inégalité est encore renforcée par le fait que le secteur privé est absent de cinq départements, tous situés au nord de la Côte-d'Ivoire. Les structures d'enseignement privées sont essentiellement concentrées dans les centres urbains et notamment à Abidjan-ville.

En 1990-91, les disparités régionales au niveau de la scolarisation secondaire ne se sont pas réduites et les principaux problèmes soulevés par ces inégalités restent d'actualité. Ainsi, le taux brut d'inscription des enfants de 11 à 18 ans varie de 34,6% à Daoukro à 1,7% à Soubré, la scolarisation féminine est nettement déficitaire (30% de l'effectif total des scolarisés) et oscille de 38,4 à Abidjan à 19,8% à Agnibilékrou, les effectifs par classe sont très élevés et s'étalent (moyenne nationale de 69,6) de 85,4 à Sinfra et 50 à Tengrela.

Les migrations d'élèves entre les différents établissements publics et privés du pays concernent une grande partie de la population scolaire[13], elles s'expliquent autant par la concentration dans quelques zones des structures d'accueil, qui contraint la commission d'orientation à affecter les élèves dans des villes parfois très éloignées de leur domicile, que par une migration de recours permettant d'éviter l'exclusion de l'enseignement public.

Dans le premier cas, la migration répond à des impératifs d'équilibre entre la demande et l'offre de place et, dans le second cas, elle est conçue comme une stratégie familiale : soit pour détourner le verdict d'exclusion ou de redoublement[14], soit pour réduire les frais liés à l'entretien des élèves en les confiant à des "parents" résidants dans une ville de l'intérieur où le coût de la vie est moins élevé qu'à Abidjan. Les migrations imposées par les orientations officielles constituent un frein réel à la scolarisation des enfants des familles les plus démunies en capital économique qui n'ont pas de réseaux familiaux ou relationnels capables d'accueillir le jeune migrant. Les frais qu'impliquent la migration (logement, nourriture, transport) sont souvent à la base de stratégies pour changer le lieu d'affectation : en 1974-75, plus de 75 % des élèves affectés en sixième hors de leur résidence n'ont pas de places d'internat et doivent se "débrouiller" pour se loger. Dans ce cas, soit les parents ont des relations et trouvent un tuteur pour leur enfant, soit les élèves se regroupent à deux ou trois et louent une "entrer-coucher"[15] avec le peu d'argent que leurs parents leur envoient.

---

13 En 1990-91 sur les 46 413 élèves affectés en sixième, 32% proviennent de départements autres que ceux dans lequel ils sont affectés et sont contraints de migrer. En réalité cette proportion de migrants et plus élevé puisque les mouvements internes aux départements ne sont pas pris en compte. Cf. à ce propos **Zanou (B.)** - 1991, "L'orientation des élèves en classe de sixième. Un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-d'Ivoire", In *Education, changements démographiques et développement*, éds. scientiques Livenais (P.) & Vaugelade (J.), ORSTOM, 18 et 19 septembre, 237 p.

14 Nous faisons allusion aux migrations pour trouver une place par le recours au "recrutement parallèle" ou aux écoles privées de l'intérieur. Les recrutements sont dits "parallèles" parce qu'en bénéficient, d'une part les élèves ayant réussi l'examen de fin de CM2 mais n'ayant pas intégré en sixième faute de place, d'autre part les élèves qui n'ont pas obtenu l'examen (entrée en sixième et BEPC). Ils n'interviennent pas uniquement comme techniques pour contourner les échecs aux examens, mais également pour maintenir l'élève dans le cursus scolaire au niveau de toutes les classes et pour assurer sa scolarité au moindre coût. Ces recrutements sont possibles par la complaisance d'un chef d'établissement, d'un professeur ou d'un responsable politique, moyennant compensation financière ou alors par la mobilisation des relations (dans ce cas l'argent n'est pas nécessaire).

15 Terme qui désigne une habitation d'une seule pièce.

La très forte mobilité des élèves, mobilité entre des lieux géographiques (migrations scolaires) et entre des ordres d'enseignement (transferts scolaires entre le public et le privé et inversement) est une caractéristique ancienne et très importante du système scolaire ivoirien.

Disparité sexuelle de scolarisation

En 1959-60, les filles représentent 14,22 % des effectifs du premier cycle de l'enseignement secondaire public et privé et 15,89% du second cycle. Elles sont plus présentes dans le secteur privé et ceci au niveau des deux cycles : elles constituent 36,58 % de l'effectif du second cycle privé et 13,37 % de l'effectif du second cycle public.

En 1971-72, la proportion de filles dans l'effectif du premier cycle privé est de 30% et atteint 38 % en 1993-94. C'est seulement en 1987-88 que la proportion de filles dans le public rejoint celle enregistrée dans le privé en 1971-72 et elle atteint 33% en 1993-94. Si, en fin de période, la proportion de fille reste plus élevée dans le privé que dans le public, l'écart s'est peu à peu réduit et le public tend à rattraper son retard dans ce domaine. Dans le second cycle, la progression du pourcentage de filles parmi les effectifs scolarisés est moins régulière et moins forte que pour le premier cycle et l'écart entre les ordres d'enseignement est plus prononcé en fin de période (1993-94) contrairement à ce qu'on a constaté pour le premier cycle. En 1993-94, le pourcentage de filles est de 34,20 % dans le second cycle privé, il est de 26,50 % dans le second cycle public. C'est le plus fort taux que le public ait enregistré depuis 1959, alors que le privé a connu des taux plus élevés, notamment en début de période (années 1959-60 et 1960-61).

Les inégalités régionales ne touchent pas uniquement les structures scolaires ou le volume des effectifs, mais aussi leurs compositions. En effet, alors que les filles (1985) représentent 48,3 % des effectifs d'Abidjan-ville elles ne sont que 30 % à Mankono. Ainsi, bien que la moyenne nationale soit de 41,4 % de filles dans l'effectif total, les écarts sont importants entre les régions : les filles sont moins scolarisées au nord et dans les zones rurales.

Le pourcentage de filles dans l'enseignement secondaire, tous ordres confondus, a donc augmenté très lentement avec, parfois, des ruptures surtout dans le second cycle, ce qui pourrait signifier que lorsque la sélection s'intensifie ce sont les filles qui sont le plus touchées.

La progression de l'enseignement secondaire peut-être divisée en huit périodes :

1 - de 1959-60 à 1962-63 croissance forte des effectifs ;
2 - de 1962-63 à 1965-66 ralentissement de la croissance des effectifs ;
3 - de 1966-67 à 1972-73 reprise des investissements et relance de la croissance des effectifs
4 - de 1973-74 à 1976-77 pause dans le développement du système au niveau de la croissance des effectifs et du développement des infrastructures scolaires ;
5 - de 1977-78 à 1980-81 reprise des constructions de C.E.G. et donc hausse de la croissance des effectifs ;
6 - rentrée 1981-82 très net ralentissement de la croissance des effectifs, diminution du rendement interne et absence de constructions nouvelles. Cette situation s'améliore légèrement jusqu'en 1985-86 ;
7 - rentrée 1986-87 régression des effectifs de l'ensemble public/privé (premier cycle-0,5% et second cycle - 3,3%) due à la suppression du recrutement parallèle. Elle confirme aussi la participation de plus en plus importante de l'enseignement privé au niveau du second cycle (depuis 1980-81) ;
8 - à partir de 1987-88 les tendances de l'évolution du système d'enseignement secondaire laissent craindre une récession du développement relatif du secondaire dans les années à venir qui se manifesterait par une baisse du taux brut d'inscription des 12-18 ans, une augmentation de l'effectif moyen par classe, une mobilité accrue des élèves, une baisse du rendement interne et une sélectivité accrue.

QUELQUES PRATIQUES DE CONTOURNEMENT DE LA SELECTIVITE DANS LE SECONDAIRE

Le système scolaire étant très sélectif, de nombreux élèves sont exclus des établissements publics : le concours d'entrée en sixième et le B.E.P.C. sont des filtres qui ne laissent passer qu'une faible proportion d'élèves de CM2 et de troisième. Ceux qui sont éliminés n'ont que deux solutions pour poursuivre leur scolarité, soit leurs parents financent une école privée, soit ils ont recours au recrutement parallèle.

Le recrutement parallèle : de l'exclusion officielle à la ré-intégration officieuse

Le recrutement parallèle permet, moyennant 80 000 ou 100 000FCFA ou en faisant jouer le réseau relationnel, de maintenir et de faire progresser l'élève dans le circuit public malgré son exclusion officielle.

Cette pratique "illégale" largement répandue est perçue, par les parents d'élèves des catégories moyennes et populaires, comme une issue de secours indispensable sans laquelle ils seraient contraints de déscolariser leurs enfants. En effet, la somme que demandent les responsables d'établissements publics équivaut à un droit d'entrée valable pour tout le cursus scolaire alors que les frais d'inscriptions dans le privé sont reconduits et augmentés chaque année. On voit bien l'intérêt que les familles ont à cautionner ce trafic de "places" et on comprend mieux que les personnes interrogées ne le condamnent pas. La sélection effectuée par l'institution scolaire opère un second "tri" dans la population scolarisée, alors que les parents ont déjà effectué un premier "tri" parmi la population scolarisable (choix des enfants à scolariser dans la fratrie : entre les filles et les garçons et entre les aînées et les cadets). La sélection proprement scolaire, qui se veut légitimée sur la base de critères d'excellence, est en fait constamment détournée, remise en cause, par ceux qui ont les moyens (économiques, sociaux, relationnels) de passer outre les décisions d'exclusion. Si la légitimité des titres scolaires est reconnue et apparaît comme une garantie de mobilité sociale, du moins jusqu'aux années 1980, les réglementations déterminant les conditions de promotion, de redoublement ou d'exclusion du système ne semblent pas, du point de vue des utilisateurs d'école, être fixées une fois pour toute et participer de la crédibilité de l'institution.

En 1986-87, le ministère de l'Education nationale décide de **lutter contre le recrutement parallèle**, à la faveur de cette mesure on peut juger de l'ampleur de ce phénomène :

on observe une véritable redistribution de la place de chaque ordre d'enseignement. Les élèves qui, habituellement, intégraient le secteur public par le recrutement parallèle, sont contraints soit à sortir du système scolaire, soit à s'inscrire dans des structures d'enseignement privées.

Dans le secteur public, les effectifs du premier cycle du secondaire passent de 149 210 en 1985-86 à 129 537 en 1986-87 mais remontent aussitôt à 145 012 l'année suivante et en 1988-89 dépassent largement le niveau de 1985-86. Les effectifs du second cycle suivent le même schéma que ceux du premier cycle et la classe de seconde enregistre une baisse de 1 589 élèves (les recrutements parallèles ont considérablement diminué puisque, en seconde, pour 100 orientations on ne trouve que 102 élèves). Le recrutement parallèle en sixième en 1987-88 atteint presque le niveau de l'année qui avait précédé son interdiction (soit + 5 355 élèves en sixième) et simultanément les nouveaux admis en sixième dans l'enseignement privé baisse de 15,6 % par rapport à l'année 1986-87.

A la rentrée scolaire 1994-95, le nouveau ministre de l'Education nationale, a annoncé, d'une part, une série de mesures de contrôle destinée à supprimer le recrutement parallèle et, d'autre part, sa ferme intention de sanctionner sévèrement les agents de l'Education nationale qui contreviendraient à ces décisions. En décembre 1994, il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité de ces mesures : même si les statistiques scolaires de l'année 1994-95 (disponibles, au mieux, fin 1995), montraient une baisse sensible du recrutement parallèle, il faudrait observer si elle se confirme à la rentrée 1995-96. En effet, la courbe de l'évolution du taux de progression des effectifs selon l'ordre d'enseignement montre que l'interdiction du recrutement parallèle, en 1986-87, n'a réellement été respectée que l'année où les autorités politiques l'ont annoncée. L'année suivante ils reprennent et le taux d'accroissement des effectifs du secteur privé s'écroule. La participation du secteur public à la scolarisation qui avait diminué en 1986-87 remonte l'année suivante : l'enseignement public

scolarisait 73,50% des élèves de second cycle en 1986-87 et 81,30 % en 1988-89. On constate le même phénomène en ce qui concerne le premier cycle : la part du secteur public dans la scolarisation du premier cycle qui était de 68,90 % en 1985-86 chute à 60,10 % en 1986-87 et simultanément la part du secteur privé augmente de 31,10% en 1985-86 à 39,90 en 1986-87. En 1988-89, la proportion retrouve, avec une légère hausse en faveur du public, son niveau de 1985-86.

L'enseignement public, par ce type de pratique, s'apparente plus à une entreprise privée de scolarisation qu'à un service public d'éducation. Les chefs d'établissements, à chaque rentrée scolaire, utilisent des recruteurs pour canaliser cette clientèle en rupture de scolarisation vers leurs établissements. Les sommes drainées sont considérables et alimentent une économie parallèle basée sur la rareté des places de sixième publiques. Les chefs d'établissements gèrent de concert un service public et une entreprise privée : le service public fonctionne alors comme un système marchand et fait concurrence aux écoles privées.

Le secteur privé : une alternative provisoire à l'exclusion

En 1957-58, 88,15% des élèves de l'enseignement secondaire général sont scolarisés dans le premier cycle et 11,85 % dans le second cycle. Le secteur privé scolarise 21,31 % des élèves du premier cycle et 1,16 % des élèves du second cycle. Le secteur privé est essentiellement présent dans l'enseignement du premier cycle du secondaire : de 1957-58 à 1964-65, la part du secteur privé dans la scolarisation des élèves du premier cycle baisse jusqu'à 18 % pour remonter entre 24 et 33 % sur une période allant de 1965-66 à 1988-89. Depuis cette date, les établissements privés ne scolarisent plus que 20 à 22 % des élèves du premier cycle de Côte-d'Ivoire. Parallèlement, leur part dans la scolarisation des élèves de second cycle est très réduite jusqu'au début des années 1980. Ensuite elle progresse pour représenter 5,87 % des scolarisés dans le second cycle en 1992-93.

C'est essentiellement au niveau du premier cycle que le secteur privé s'assure une implantation progressive[16] et il faudra attendre le début des années 1980 pour qu'il investisse dans le second cycle.

Dans le secteur privé, le schéma d'accroissement des effectifs des deux cycles du secondaire est, la plupart du temps, inversement proportionnel à celui du public. Ce phénomène révèle la dépendance, que les responsables du secteur privé et du ministère de tutelle nomment "*complémentarité*", des structures privées d'enseignement vis-à-vis de la modification de la composition des effectifs publics.

Le champ scolaire ivoirien est caractérisé par une dépendance-concurrence entre les "entrepreneurs d'écoles" et les services publics d'éducation. Les établissements privés jouent le rôle de refuge, de joker pour les exclus de l'enseignement public, simple lieu de passage relativement peu recherché en lui-même mais plutôt comme technique de recours contre la sélection.

Pour contourner les barrières sélectives, les familles ont recours à des itinéraires "bis" et notamment en utilisant le secteur d'enseignement privé comme une refuge contre l'exclusion :

Les transferts entre les différents ordres d'enseignement s'opèrent principalement au niveau des classes où la sélection est très forte. Pour le passage du privé au public, le transfert se passe essentiellement au niveau de la cinquième et de la première. L'accueil dans les établissements publics d'élèves provenant essentiellement des collèges privés laïques, constitue en cinquième et en première, le fait dominant. Mais en sixième et en troisième, le mouvement se produit en sens inverse, les collèges privés recevant les élèves du public qui, ayant échoué au concours d'entrée en sixième ou au B.E.P.C., sont exclus. Au total les établissements privés perdent, en faveur des établissements publics, davantage d'élèves qu'ils n'en reçoivent. Par ailleurs, les promus sont majoritaires parmi les élèves partant vers l'enseignements public, tandis que les élèves accueillis dans l'enseignement privé sont souvent des redoublants.

Il n'est pas rare que l'élève change d'établissement à chaque rentrée scolaire, passe du public au privé pour revenir dans le public et qu'un nouvel échec le contraigne à refaire un passage dans le

16 En 1975-76, un élève de sixième sur trois est scolarisé dans le privé alors que cette proportion n'était que d'un sur cinq en 1970-71.

privé. Ces itinéraires sont caractérisés par une **grande instabilité, une forte mobilité des élèves et un soutien familial particulièrement fort.**

La part de l'enseignement confessionnel dans le secondaire décroît d'année en année mais il bénéficie toujours d'un crédit de qualité beaucoup plus élevé que l'enseignement privé laïc : en 1972-73, il représente 9,38 % des effectifs du secondaire dont 9,59 % des effectifs du premier cycle et 7,81 % de ceux du second cycle. Cette même année l'enseignement privé laïc scolarise 19,50 % des effectifs du premier cycle et seulement 1,97 % des effectifs du second cycle. Sa croissance est supérieure à celle des autres ordres et sa représentation augmente surtout au niveau de la classe de sixième : 30 % des élèves de sixième en Côte-d'Ivoire se trouvent dans le privé laïc.

Ce déséquilibre dans la répartition des effectifs du privé laïc (en 1972-73, 42,62% des élèves de cet ordre sont inscrits en sixième) persistera jusqu'à la fin de la période considérée (1993-94) et s'explique par l'importance des transferts entre le public et le privé au niveau du passage entre le primaire et le secondaire, point sensible de la sélection.

Dès les années 1964-65, date à laquelle la sélectivité du secteur public se renforce, une **forte proportion des effectifs de l'enseignement privé est regroupée en classes de sixième** qui sont essentiellement alimentées par les élèves exclus des établissements publics et par les "affectés"[17] de l'Etat. Ce phénomène, qui s'accompagne d'une baisse brutale des effectifs de cinquième, est propre aux entreprises privées d'éducation qui doivent gérer une **clientèle instable, infidèle et extrêmement mobile.**

Cette caractéristique structurelle est un élément clef pour comprendre le fonctionnement du champ scolaire et les alliances, conflits, luttes entre secteur public et secteur privé. En 1971-72 le ministre de l'Education nationale, P. Akoto Yao s'inquiète de ce phénomène et de ses implications sur les décisions politiques de contrôle des effectifs : "*(...) 38,7 % des élèves de sixième sont scolarisés dans le privé. Cette forte proportion risque de compromettre le développement planifié du système en fonction des perspectives de promotion économique et sociale décidée par la nation*".

Les caractéristiques du champ scolaire ivoirien (grande sélectivité, déséquilibre entre l'offre et la demande...), associés aux enjeux liés à la scolarisation (mobilité et promotion sociales) ont favorisé des pratiques de "survie" dont la logique n'est pas spécifique du champ scolaire. Ainsi, dans un contexte où la sélection est massive, les parents, pour assurer aux élèves la possession d'un titre scolaire, mobilisent certes les différentes capitaux dont ils disposent mais selon des règles du jeu qui n'ont rien à voir avec celles reconnues par l'institution scolaire. Pour les parents, comme pour les élèves, l'accès et le maintien dans le système est une véritable lutte dont l'enjeu justifie toutes les pratiques de transgressions des normes officiellement définies. Les probabilités de se maintenir dans le cursus scolaire sont réduites pour les élèves des classes moyennes et populaires. Si les parents, connaissant parfaitement ce "risque" d'exclusion, continuent malgré tout d'investir dans l'école c'est qu'ils comptent pouvoir contourner les barrières instituées (M. Le Pape & C. Vidal, 1987).

Seules les classes supérieures sont véritablement en mesure d'avoir des "stratégies scolaires de distinction" en utilisant à leur profit l'existence de deux ordres d'enseignement, non pas seulement comme un recours contre l'élimination mais comme une garantie de reproduction.

Quelques stratégies à moyenne portée et représentations lycéennes

Parfaitement au fait des pratiques "illégales" ou des recours utilisés par leurs familles pour les maintenir dans le cursus scolaire, les élèves se représentent l'école comme un espace de concurrence déloyale, dans lequel chacun ne dispose pas des mêmes atouts ou "chances" en fonction de son origine

17 Les entreprises privées d'enseignement tirent la majorité de leurs ressources des subventions de l'Etat qui, incapable de scolariser toute sa clientèle, y affecte des élèves. La convention de 1992 stipule que la subvention de l'Etat est fixée sur la base du nombre d'élèves affectés : l'Etat devient "parent d'élèves". Ces "affectés" représentaient, pour la majorité des écoles privées, une manne dans laquelle elles ont puisé pour se constituer une clientèle solvable et fidèle. Or, l'Etat est rapidement devenu mauvais payeur. Ainsi, cette position "d'annexe" du service public qui a été une des bases de l'enrichissement des entreprises privées d'éducation révèle, en situation d'insolvabilité de l'Etat, la dépendance des structures privées par rapport aux subventions publiques.

sociale. En complément de l'action des parents, qui se réalise de manière ponctuelle à la rentrée des classes, les lycéens ont leur propres techniques pour contourner la sélection : tricherie, "prostitution", "fayotage", négociation, etc. Le pouvoir de sanction de la note (moyenne d'orientation, moyenne pour obtenir la bourse, moyenne d'exclusion, moyenne de redoublement) focalise les stratégies de l'élève vers l'évitement d'un verdict d'exclusion. Ces stratégies peuvent aller de la séduction, à l'injure et la menace en passant par le marchandage, la tricherie et la corruption.

Les représentations des élèves concernant la meilleure manière d'acquérir des titres scolaires expriment le peu d'efficacité reconnue au mérite et au travail scolaire. L'école est perçue non pas comme un lieu d'acquisition de connaissances débouchant sur une compétence, monnayable sur le marché du travail, mais comme une antichambre de la réussite socio-économique. L'équation école-travail-argent-position sociale-pouvoir est une des clefs pour comprendre le type d'attente des élèves et leur désenchantement lorsque l'équation intègre des "inconnues" : "*on est tous d'accord que l'on va à l'école pour réussir, s'il n'y a plus de débouchés on ne sait pas pourquoi on va à l'école!*". Les élèves s'interrogent sur l'intérêt que peut encore représenter l'école lorsqu'elle n'assure plus une conversion automatique du capital scolaire qu'elle délivre en capital économique et social.

Le langage des lycéens révèle certaines de leurs représentations et donnent des clefs pour saisir comment ils appréhendent les règles scolaires. La note est un "*salaire*", les "*moyennes sont sexuellement transmissibles*" (M.S.T.), les interrogations sont des "*missiles*", les devoirs sont des "*bombes*" et le bac un "*brevet d'accès au chômage*". Ces jeux avec les mots ne sont pas seulement des jeux de mots, ils donnent un aperçu des relations entre élèves et professeurs : la note n'est souvent, dans l'imaginaire des élèves, que le résultat qu'une négociation entre celui qui en détient les clefs et celui qui essaie de peser sur la décision. Ainsi, les élèves négocient une meilleure note comme ils négocieraient une hausse de salaire.

Dans cette logique, la réussite est entendue comme résultant de la capacité à mobiliser des compétences de négociateur ou des capitaux (au sens propre du terme). Ce qui ressort des discussions avec les élèves c'est le faible niveau de rentabilité qu'ils reconnaissent au travail personnel en comparaison d'autres formes de capitaux : séduction, argent, fraudes et soutien familial fort permettant d'engager des stratégies de recours (recrutement parallèle, écoles privées).

DE QUELLE CRISE PARLE-T-ON ?

Dès les premières années de l'indépendance, l'institution scolaire connaît des difficultés ou des déséquilibres qui ne sont pas très éloignés de ceux que l'on "dénonce" depuis le milieu des années 1980, à la faveur d'une prétendue "crise" de l'école ivoirienne. Qu'en est-il de cette idée médiatique de "crise" ? Comment doit-on comprendre ces discours qui mettent en scène publique des problèmes qui semblent nouveaux, alors qu'ils se posent dès la construction de l'institution scolaire. En fait, on peut se demander si cette notion de "crise de l'école" n'en dissimule pas une autre : celle du modèle de promotion et de mobilité socio-économiques. Cette crise du modèle dominant de "réussite" sociale entraîne la mise en accusation de l'institution mandatée pour garantir l'avenir socio-économique et chargée de concrétiser les aspirations à l'ascension sociale et fragilise aussi la légitimité du pouvoir de l'Etat, dont une des bases est son rôle d'employeur.

Depuis les années 1980, s'ajoutent à ces déséquilibres structurels du système éducatif une réduction des possibilités d'ascension sociale et une saturation du marché du travail. Les titres scolaires n'ont plus le même rendement social que dans les deux premières décennies de l'indépendance : relative fermeture de l'accès aux fractions sociales dominantes qui désormais se reproduisent, essentiellement, par héritage. Les discours actuels sur la "crise" de l'école sont plus l'expression d'un désarroi social face à la saturation de la mobilité socio-économique que les titres scolaires étaient censés garantir, qu'une contestation de la détérioration des performances pédagogiques du système éducatif. Si les titres scolaires ont moins de valeurs, cela ne signifie pas nécessairement que leur valeur intrinsèque ait baissé, mais plutôt que la définition et la fixation de cette valeur sont inséparables de la possibilité de convertir le capital scolaire en capital socio-économique.

En Côte-d'Ivoire, la consécration scolaire a non seulement été l'une des conditions de légitimité du pouvoir d'Etat, mais aussi l'une des stratégies des fractions moyennes et populaires, certes risquée et coûteuse, pour assurer à quelques membres du groupe familial une promotion sociale et économique. Actuellement, la rentabilité sociale du capital scolaire étant de moins en moins évidente, la valeur que les agents lui attribuent s'atténue également et il est probable que les investissements qu'ils étaient prêts à consentir pour y accéder seront remis en cause.

La "crise" est le moment critique où se dévoile l'illusion qui est au principe du mandat assigné à l'institution scolaire : celle de l'accès égal pour tous à la promotion sociale par l'école. Elle ébranle la croyance dans la suprématie des titres scolairement conquis sur les titres socialement hérités : le chômage des diplômés rend caduque l'équation entre diplôme-travail salarié-aisance économique et prestige social.

Lorsque les diplômes ne garantissent plus l'accès aux sommets de la stratification socio-économique, alors on observe, d'une part, une crise de "croyance" dans l'efficacité de l'institution scolaire comme garant de la promotion sociale et, d'autre part, l'exacerbation des conflits et des luttes entre les agents de ce champ et les responsables politiques qui en avaient défini les objectifs.

BIBLIOGRAPHIE

BLOCH-LEMOINE (M.), 1978 - Le développement et la transformation du système éducatif ivoirien, Paris, *Revue française d'études politiques africaines*, vol.13, n° 150-151, juin-juillet, pp.79-94.

LE PAPE (M.) & VIDAL (C.), 1987 - L'école à tout prix. Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 70, nov., pp.64-73.

MANSO MANGOU-EYI (J-M.), 1993 - *Femme et emploi à Abidjan. Projet pilote d'intégration des femmes au développement économique et social en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, République de Côte-d'Ivoire, Ministère de la Promotion de la femme & Banque Mondiale.

DU REVE AU REALISME : LES PROJETS D'AVENIR DE LA PETITE BOURGEOISIE ABIDJANAISE 1970-1994

Claudine VIDAL

INTRODUCTION

Le "miracle ivoirien" a-t-il eu lieu ? Quelle que soit la réponse à cette question - et ce colloque en donnera peut-être une - il était frappant de constater, à la fin des années soixante-dix, peu avant que ne commence la récession, avec quel optimisme Abidjanais et Abidjanaises, appartenant aux classes moyennes, s'engageaient dans des entreprises destinées à les enrichir. En effet, leur espoir de succès tenait de la croyance au miracle, croyance que les échecs, pourtant pratiquement immanquables, ne paraissaient pas saper. L'irréalisme de projets économiques dans lesquels les citadins engloutissaient le plus souvent une épargne, pourtant durement constituée, intrigue. L'on tâchera ici d'élucider les ressorts sociologiques de ces illusions.

Relever et analyser ces projets d'avenir et les montages auxquels ils donnaient lieu est une façon d'illustrer le destin de ces fractions moyennes citadines depuis les années soixante jusqu'à la période actuelle. La perception de l'avenir est un indicateur de crise très sensible. D'un point de vue sociologique, la crise - autant conserver ce terme, puisque, depuis quelques années, les différentes disciplines des sciences humaines, aussi bien la presse écrite ou télévisée, paraissent ne pouvoir s'en passer - la crise donc, est d'abord crise de croyance. Lorsqu'il est devenu impossible de prévoir un avenir en quelque sorte inscrit dans le présent, c'est à dire de croire à un avenir envisageable en raison d'atouts qui ont jusqu'alors fait leur preuve, il y a bien crise, c'est à dire rupture critique avec les représentations habituelles du monde social. L'état de crise affecte des champs particuliers - la crise de l'école, par exemple - ou encore des catégories sociales déterminées. Mais, contrairement à ce que suggère l'usage banal du terme, est rare une situation de crise générale, c'est à dire une conjoncture qui ne serait pas affectée par la seule récession économique mais où tous les secteurs de la vie sociale subiraient un bouleversement.

Nous commencerons par situer les classes moyennes dans la société abidjanaise des années soixante-dix, puis nous analyserons quels projets d'affaires étaient caractéristiques d'une fraction de ces classes - la petite bourgeoisie ivoirienne - et comment, le plus souvent, ils aboutissaient à la faillite. Nous montrerons ensuite que l'échec ne décourageait pas nécessairement les promoteurs parce que leurs entreprises procédaient de leurs convictions statutaires, c'est-à-dire qu'elles découlaient principalement de leurs positions subjectives par rapport aux autres catégories sociales, de sorte que les démentis, si souvent infligés à leurs prévisions et qui, eux, ne tenaient à rien d'autre qu'à leurs positions objectives, n'entamaient que très peu leur confiance. Enfin, nous essaierons de montrer que, si les citadins entretiennent toujours des projets d'avenir, ces derniers reposent sur des principes différents en ce qu'ils comportent une part plus grande de réalisme que ceux des années soixante-dix. On s'attachera à définir les composantes de ce réalisme.

LES ILLUSIONS

On sait qu'un climat affairiste et euphorique présida à l'extension et à l'embellissement d'Abidjan durant les deux premières décennies de l'indépendance. Le pouvoir avait misé sur la capitale si bien que l'ensemble des membres de la classe politique dirigeante résidaient à Abidjan où ils édifiaient leurs demeures et construisaient un style de vie luxueux propre à distinguer les dominants[1]. Ils s'occupaient aussi d'affaires qui les enrichissaient rapidement. Ces fortunes passaient pour si peu suspectes qu'elles étaient "publiées", ainsi se souvient-on de réceptions somptueuses, données par des "grands" pour fêter leurs premiers milliards et relatées par la presse

[1] Michael A. Cohen, *Urban Policy and Political Conflict in Africa, a Study of Ivory Coast*, The University of Chicago Press, Chicago, Londres, 1974. Ce politologue américain, montrait sur la base de recherches menées en 1969-70, que les plus hautes catégories politico-administratives avaient concentré une grande part de leurs intérêts dans des investissements urbains. Par ailleurs, la plupart d'entre eux vivaient à Abidjan où ils avaient édifié de somptueuses demeures.

nationale. La richesse des notables politiques était un attribut de leur position[2]. Quant aux membres de la haute et moyenne bourgeoisie, fonctionnaires, cadres ou membres des professions libérales, eux aussi effectuaient des placements fructueux et rivalisaient en dépenses ostentatoires[3].

Aux premières années de l'indépendance, les classes moyennes abidjanaises comprenaient plusieurs nationalités : ivoirienne, africaines de l'ouest. Elles comportaient un large éventail de professions : employés, ouvriers qualifiés, propriétaires-exploitants de petites entreprises commerciales ou artisanales. Nous ne nous intéresserons ici qu'aux fractions d'origine ivoirienne qui se démarquaient en effet des autres sur trois points essentiels. La politique gouvernementale les favorisaient explicitement en tant qu'agents de la modernisation (en les recrutant comme petits fonctionnaires, ou comme agents des Sociétés d'État, en leur concédant des avantages dont, notamment, des logements à bon marché), le secteur privé leur offrait des débouchés[4] ; elles maintenaient des liaisons pratiques avec leurs villages et leur région d'origine et ces liaisons avaient des incidences sur leur statut urbain[5] ; leur composante masculine déconsidérait les activités relevant des genres "traditionnels" de l'artisanat et du négoce (en fait le secteur informel), les abandonnant aux femmes et aux non Ivoiriens. Ces déterminations, influençant ses principaux traits, avaient, durant les vingt premières années qui ont suivi l'indépendance, consolidé une petite bourgeoisie abidjanaise.

Les hauts dignitaires du régime avaient souvent été des notables avant l'indépendance et, s'ils vivaient à cette époque mieux que la plupart, ils n'avaient qu'exceptionnellement disposé d'un luxe qui les auraient isolés en tant que caste supérieure. Mais d'autres dignitaires, issus de milieux modestes, occupaient alors des postes qui ne leur donnaient que des revenus médiocres. Certains Abidjanais appartenant aux catégories moyennes les avaient connus, il y a peu d'années, vivant comme eux dans la ville africaine, ils les avaient côtoyés, ils s'identifiaient à eux en tant que colonisés ayant accédé à l'indépendance ("nous avons souffert ensemble"). La généalogie et la biographie des grands personnages étaient familières aux citadins car, sous peine de passer pour un broussard mal dégrossi, il fallait savoir de quel village ou de quelle région ils étaient originaires, quelles avaient été leurs activités avant l'indépendance, quelles affaires (compagnies de taxis, plantations, écoles, etc.) ou quels immeubles leur appartenaient. On se targuait volontiers de les avoir naguère approchés personnellement.

Durant les années soixante et une partie des années soixante-dix, les membres de la petite bourgeoisie abidjanaise crurent qu'il pouvait y avoir communauté d'intérêts entre eux et le groupe dominant, conviction qui, à mon sens, influença les scénarios de leurs opérations. En effet, les Abidjanais, petits et moyens salariés, ne réalisèrent pas, durant les premières années, que ces immenses fortunes, amassées en un court laps de temps, constituaient une séparation entre eux et les dominants. Ils savaient que l'origine de l'enrichissement tenait à la position politique, ils s'imaginaient que ces privilèges pouvaient être reproduits à leur niveau. C'est pourquoi ils envisageaient des entreprises dont le modèle était calqué sur celles qu'ils voyaient pratiquer par les "grands".

On ne s'appuiera pas ici sur des enquêtes systématiques de type quantitatif et statistique : elles n'existent pas[6]. La documentation a été constituée à partir d'entretiens biographiques menés depuis les années soixante-quinze, aussi les projets ne sont-ils présentés que sous une forme

---

[2] J.-F. Médard, reprenant et actualisant les analyses des ses prédécesseurs politologues, et notamment celles de M. A Cohen, a bien montré d'une part le caractère patrimonial du régime de cette époque, et d'autre part, l'importance fonctionnelle du point de vue de la stabilité ivoirienne du clivage Ivoiriens/Africains non ivoiriens. J.-F. Médard, "La régulation socio-politique", *in* Y.-A. Fauré et J.-F. Médard, *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, 1982, Paris, pp. 75-85.

[3] Dans les années 70, les rapports annuels de la Banque mondiale établissaient que 51% des revenus étaient concentrés entre les mains des 20% supérieurs de la population, que les 40% intermédiaires disposaient de 29% des revenus, et que les 40% inférieurs de la population se partageaient les 20% restants. Y.-A. Fauré, "Le complexe politico-économique", *in* J.-F. Médard, *op. cit.*, p. 43.

[4] Ces débouchés étaient si peu négligeables que, durant les années soixante-dix, les jeunes qu'en 1976, le gouvernement dut procéder au "décrochage" du statut des enseignants de celui de la fonction publique, afin de mieux rémunérer les diplômés que n'attirait pas l'Éducation Nationale.

[5] . Nous avons procédé à une périodisation des pratiques et des contenus de ces liaisons *in* C. *Vidal, Sociologie des passions*, 1991, Paris, "L'amour du village", pp. 87-130.

[6] Même si l'appareil statistique officiel avait été plus développé, il n'aurait pu enregistrer ces entreprises d'une part, parce qu'elles étaient initiées presque toujours à partir d'une combine illégale, d'autre part, parce qu'en raison de la brièveté de leur existence, elles ne laissaient pas de traces.

qualitative. Nous pensons cependant, sans disposer des données empiriques qui nous permettraient de l'établir, que l'engagement des salariés des classes moyennes dans des activités de ce type, était largement répandu : nous le rencontrions fréquemment au cours de nos enquêtes, nos interlocuteurs nous faisaient part de leurs projets, nous relataient leurs échecs, prenaient exemple sur certains de leurs collègues. En quoi ces entreprises, montées par des membres de la petite bourgeoisie, présentaient-elles une structure analogue à celles de la grande bourgeoisie ? En premier lieu parce que les unes et les autres s'inscrivaient dans des secteurs où le rendement escompté semblait rapide - l'immobilier, l'import-export, le commerce (intérieur et transfrontalier), les transports - ou bien dans le secteur agricole. En second lieu, parce que leurs formes de gestion étaient semblables : le capital n'était pas concentré sur un seul projet mais avait tendance à être divisé sur plusieurs, le promoteur ne gérait pas lui-même car il continuait à exercer une autre activité (dans l'appareil d'État pour le grand notable, dans une fonction salariée (secteur public ou privé) pour les seconds). Enfin, parce que le montage initial de l'opération dépendait d'une facilité émanant de l'État (obtention de marchés administratifs, avantages fiscaux et douaniers, fonds provenant de prébendes tirées sur les recettes de l'État pour les premiers, passe-droit, obtenu par corruption d'agents de l'administration pour les seconds). Il reste que cette analogie cessait dès qu'il s'agissait des résultats : les entreprises des premiers leur rapportèrent des bénéfices durant la période d'expansion économique de la Côte-d'Ivoire (et ils conservaient les moyens de renflouer, le cas échéant, celles qui avaient connu des insuccès), les seconds perdirent le plus souvent leur mise.

Voici quelques exemples recueillis au cours d'entretiens. Ainsi, le cas de la spéculation immobilière et foncière. De 1960 à la fin des années soixante dix, la capitale était un vaste chantier : outre les travaux d'État, les "grands" faisaient construire des immeubles et des villas en vue de revenus locatifs et, il est vrai que, durant ces années, la demande excédant l'offre, les loyers d'habitations de standing étaient élevés. En outre, de nombreux avantages de départ (attributions foncières gratuites, matériaux hors-taxes, usage de matériel public, etc.) amoindrissaient le coût de la construction. Les "petits" voulurent eux aussi se lancer dans ce type de spéculation d'autant plus qu'à cette époque, les baux administratifs, notamment en faveur des enseignants, ouvraient un marché locatif important. La demande populaire de logements était également pressante. Certains achetèrent à crédit des appartements ou des villas dans le cadre d'opérations immobilières légales et, incapables de continuer à payer des traites trop lourdes par rapport à leurs revenus, devaient vendre à perte avant même la fin du chantier. D'autres se lancèrent dans des constructions illégales (sur des terrains lotis et vendus, sans autorisation, par des propriétaires fonciers traditionnels) dont ils pouvaient, à leur gré, définir le rythme de construction. Là aussi, les chantiers s'arrêtaient souvent faute de moyens (on pouvait voir, à la fin des années soixante-dix nombre de ces constructions arrêtées à mi-hauteur), ou bien les bâtiments étaient rasés sur ordre du gouvernement[7].

Autre exemple, les transports. Des hommes politiques possédaient d'importantes compagnies de taxis qui passaient pour rapporter des fortunes. Aussi les "petits" rêvaient-ils d'affréter un taxi. Il était possible d'obtenir une licence par le couloir ou, dans certains quartiers, de faire circuler un taxi clandestin, de toutes façons, quelle que soit la méthode, il fallait payer un bakchich. Le plus souvent, il s'agissait d'un véhicule d'occasion en très mauvais état, si bien qu'il était nécessaire de financer un nouveau bakchich au service des mines pour obtenir l'autorisation de rouler. Enfin, le chauffeur, un jeune parent, muni d'un permis de conduire, également "acheté", utilisait le véhicule à son propre bénéfice, sans prudence et sans entretien, si bien qu'un accident ou une panne irréparable mettait fin à la carrière du taxi. Ce scénario, archi-répété, était bien connu, il revenait cher et pourtant il continuait à trouver des amateurs.

Le commerce de marchandises frauduleusement dédouanées suscitait également des spéculations malheureuses car, en général, la vente en était déléguée à un homme ou une femme de confiance qui vendait à perte (le plus souvent en raison des crédits non remboursés qu'ils faisaient aux acheteurs) ou détournait la recette à son profit.

---

[7] Par exemple, un quartier illégal, Avocatier, fut édifié en quelques années à Abobo. Les promoteurs étaient des salariés moyens qui construisaient des habitats en cour à usage locatif. Le quartier fut presque entièrement rasé et les "propriétaires" illégaux perdirent tout l'argent qu'ils avaient investi dans les terrains et dans les constructions. Cette spéculation malheureuse, le profil socio-économique des investisseurs et l'étendue du désastre ont fait l'objet d'une étude précise. P. Cazamajor, *Avocatier. Naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan*, 1981, ORSTOM-Petit-Bassam.

La création de plantation était aussi un projet attractif, mais pas dans le village ou la région d'origine. Ceux qui avaient nourri et tenté de réaliser ce projet expliquaient qu'ils auraient eu trop de problèmes avec leurs parents s'ils avaient voulu développer une plantation pour eux-mêmes, aussi cherchaient-ils à faire déclasser ailleurs une portion de forêt et à la mettre en exploitation. Il fallait acheter la complicité d'un fonctionnaire pour obtenir le déclassement, illégal. Des fonds étaient nécessaires à la mise en valeur, un "petit frère", envoyé sur place, était chargé de recruter des manoeuvres et de démarrer le travail. Le plus souvent, rien ne se faisait, il n'y avait pas assez d'argent au départ, le "planteur" ne pouvait en fournir régulièrement, le "petit frère" manquait d'ardeur, se contentait de créer une parcelle de vivrier à son usage et dépensait les autres fonds. Bref, la plantation périclitait avant d'avoir produit. Vers les années soixante-quinze, les projets d'aviculture ou d'élevage de porcs, non loin d'Abidjan, séduisirent aussi des citadins. Aucun de ceux dont j'ai entendu parler ne dépassa quelques mois d'existence.

C'est ainsi que, durant une quinzaine d'années, les "petits" apprirent à leurs dépens que ce qui était bon pour les "grands" n'était pas forcément bon pour eux. Leçon payée très cher car, à la différence des entrepreneurs politiques, il fallait économiser sévèrement pour constituer le capital de départ : pour ces modestes promoteurs, pas de dépenses ostentatoires, mais une épargne systématique[8] qui générait des difficultés domestiques et familiales. D'autre part, alors que les hauts fonctionnaires s'arrogeaient les passe-droits nécessaires, les petits salariés, eux, devaient acheter les leurs. A la fin des années des années soixante-dix, on pouvait entendre de la part de ces salariés une critique très vive des "grands", non pas une critique politique qui aurait contesté le rapport entre l'enrichissement personnel et la position dans l'appareil d'État, mais la dénonciation de leur "égoïsme" : ils prenaient tous les passe-droits, tous les marchés et ne laissaient aucune place aux "petits". En effet, ils expliquaient rarement l'échec de leurs entreprises par les erreurs de gestion, la fragilité de l'investissement (en capital financier et en "couloir"), mais le plus souvent par la concurrence des riches.

Un second trait, propre à ces projets, était la mise au travail de parents plus ou moins proches mais "jeunes" aux divers sens du terme, c'est-à-dire l'âge, mais surtout la minorité sociale. C'était une autre cause d'échec. Le plus souvent, le jeune n'avait ni la formation, ni l'expérience nécessaires, son protecteur- employeur ne contrôlait pas le travail, le payait à peine si bien que l'employé finissait par détourner les recettes.

Ainsi l'engagement statutaire qui, durant les années soixante et une partie des années soixante-dix, fut celui des salariés appartenant aux classes moyennes abidjanaises les entraîna-t-il à se lancer dans des entreprises qui faisaient faillite. Cet engagement les conduisait d'une part à une identification partielle avec les dominants, identification reposant sur la croyance au partage de la croissance, sur leur conviction qu'ils étaient capables d'agir selon les logiques de la modernité, y compris les logiques entrepreneuriales, et une représentation idéologique de la mobilité sociale qui les incitaient à pratiquer des investissements sur le modèle de ceux qui contribuaient à la richesse des "grands". Par ailleurs, ils tiraient de leur situation moderne (le salariat urbain) l'assurance de leur capacité à bénéficier d'une main d'oeuvre dépendante, qui accepterait de travailler docilement. Cette double illusion les conduisait à investir dans des spéculations et des entreprises sans lendemain.

Il y eut cependant des exceptions dans le domaine des investissements immobiliers à destination locative. Des "cours", légalement ou illégalement construites à partir des années soixante, dans des quartiers populaires et des quartiers spontanés, constituent des revenus qui ont aidé les propriétaires à amortir le choc de la récession économique.

LE REALISME

Durant nos enquêtes sur les projets d'avenir et les investissements des membres de la petite bourgeoisie ivoirienne citadine, nous rencontrions également des acteurs pour qui le réalisme

---

[8] Une enquête de la SEDES, menée en 1979, constatait que les salariés abidjanais, situés dans les catégories moyennes, épargnaient de façon systématique. *Epargne et endettement à Abidjan. Eléments pour une politique de développement de la BNEC*, SEDES/BNEC, juin 1979.

économique était une ligne de conduite. C'était essentiellement des femmes, non salariées, mais qui pratiquaient des activités d'artisanat et de négoce. Une partie de celles-ci, appartenant aux milieux populaires, exerçaient des micro-commerces leur rapportant difficilement de quoi survivre. Les autres, en revanche, tiraient de leurs entreprises indépendantes des revenus non négligeables. Épouses de salariés, leur perception de l'avenir et leurs projets, liés à leur insertion sans protection étatique, dans une économie concurrentielle, celle du secteur informel, différaient fondamentalement des investissements masculins. Elles ne pensaient guère à consacrer une part de leurs revenus en spéculations dans des domaines qu'elles ne connaissaient pas mais cherchaient plutôt à améliorer leur capacité de production. Ainsi, une couturière espérait se procurer une machine à coudre électrique, une marchande de plats préparés à bâtir un auvent qui lui permette d'abriter sa clientèle, à acheter un congélateur, les unes et les autres, s'efforçaient d'augmenter la main-d'oeuvre (apprentis, aides familiales) nécessaire au développement de leurs activités. Et donc, sous le même toit, coexistaient, non sans heurts, des projets d'enrichissement qui correspondaient à des logiques sociologiques incompatibles[9].

La récession, qui s'est durablement implantée durant les années quatre-vingt, entraînant la diminution ou la perte des revenus salariaux, a contraint les membres de la petite bourgeoisie citadine à redéfinir leurs projets, du moins ceux qui faisaient primer les investissements statutaires sur le réalisme économique. Les citadines, non salariées, nous venons de le rappeler, avaient déjà l'expérience d'un tel réalisme. La crise confirma cette expérience. Ainsi, selon les résultats de notre enquête à passage répété, les femmes qui représentaient 29% des actifs rémunérés de notre échantillon en 1979 en représentaient 49% en 1992[10]. Cette expansion de l'activité féminine paraît symétrique de l'ajustement des emplois salariés, emplois dont le plus grand nombre était occupé par des hommes de nationalité ivoirienne : les effectifs des femmes artisans ont en effet doublé entre le premier et le troisième passage. Par ailleurs, les indications du RGPH 1988 confirment cette tendance relevée par notre enquête : alors que les migrations masculines vers Abidjan ont considérablement baissé, le mouvement migratoire féminin se maintient et continue à alimenter en main-d'oeuvre le travail artisanal féminin[11].

A l'égard des attitudes masculines, caractéristiques de ces milieux, on relève des comportements attestant des ajustements à la situation de pénurie[12]. Tout d'abord, en ce qui concerne les fractions les plus jeunes, on observe que des déscolarisés au niveau des classes terminales occupent des emplois salariés autrefois exercés par des étrangers, par exemple des postes de gardiennage d'immeuble, des emplois industriels très peu qualifiés, etc. A la fin des années soixante-dix, et même au milieu des années quatre-vingt, les jeunes Ivoiriens, ayant atteint ce niveau de scolarité, auraient considéré ces emplois comme un déclassement inacceptable. Par ailleurs, ces jeunes salariés, faiblement rémunérés, tentent d'améliorer leurs revenus par la pluriactivité, en effectuant des bricolages à la demande (électricité, soudure, etc.), ou encore, en rentabilisant un frigidaire ou un congélateur par la vente aux voisins et aux passants de boissons ou de produits glacés, pratique qu'ils n'auraient pas auparavant disputée aux femmes. Au début des années quatre-vingt dix, la rareté des emplois, aussi peu payés soient-ils, a contraint des jeunes à pratiquer des micro-activités artisanales telles la fabrication de savon, le conditionnement et la vente d'huile, d'insecticide, etc. Avant la récession, c'était le plus souvent des Africaines non ivoiriennes qui s'étaient spécialisées dans ces occupations[13] : si, à cette époque, l'on avait affirmé à des chômeurs déscolarisés qu'un jour, ils seraient contraints de les pratiquer, ils auraient jugé la prédiction tout simplement insensée.

Les fractions masculines jeunes, issues de la petite bourgeoisie ivoirienne citadine, ont donc été contraintes de développer des comportements pragmatiques afin d'assurer leur survie économique. A coup sûr, ces jeunes gens auraient auparavant tenté de maintenir leur statut "d'intellectuels" grâce

---

[9] L'incompatibilité de ces logiques conduisait inévitablement à des affrontements entre les partenaires conjugaux, chacun d'entre eux essayant d'attirer les fonds de l'autre vers sa propre entreprise. Ces affrontements, producteurs de scènes de ménage, ont été pris en compte pour eux-mêmes dans C. Vidal, *Sociologie des passions*, pp. 136-145.

[10] Enquête M. Le Pape, C. Vidal réalisée auprès de 200 ménages lors de trois passages d'enquêtes (1979, 1985, 1992) sur les mêmes sites (sur chaque site, 40 logements sont enquêtés). Les données se rapportent à des catégories moyennes et populaires de la population abidjanaise.

[11] Marc Le Pape, "Abidjan, avant la récession et maintenant : des tendances sociologiques durables", *Table Ronde Crises et ajustements en Côte-d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, ORSTOM, Abidjan Petit-Bassam, 1992, pp. 63-64.

[12] Nous ne possédons pas de données statistiques permettant d'évaluer la fréquence de ces ajustements. Les exemples retenus ont été observés dans les milieux où nous avons travaillé.

[13] Henri Berron, *Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte-d'Ivoire*, Ophrys, 1980, pp. 321-325.

aux cours privés, payés par leur famille souvent durant plusieurs années après leur sortie du système officiel d'éducation, ou bien, vivant dans l'espoir d'obtenir par relations un hypothétique emploi. Avant la récession et quelques années après, le consensus entre les aînés et les cadets sur la préservation de leur statut de classes moyennes urbaines imposait des sacrifices financiers aux premiers tout en maintenant les seconds en dépendance[14]. Actuellement, la raréfaction de leurs revenus, la perte de croyance dans la portée des diplômes sur le marché du travail (à plus forte raison des diplômes de seconde zone) font que les chefs de famille n'accordent plus guère de valeur statutaire à la situation d' "élève". C'est pourquoi, du moment qu'elles produisent des revenus, ils incitent les jeunes à exercer des activités qui auraient été auparavant stigmatisées comme tout juste bonnes pour des femmes ou des non Ivoiriens. Loin d'être critiqués, ceux qui s'y engagent sont considérés comme "courageux" tandis qu'est condamnée la "paresse" des inactifs.

Quant aux citadins qui disposent de revenus leur permettant de constituer une épargne, ils n'envisagent plus, comme au temps des illusions, de se lancer dans des spéculations hasardeuses. Les projets actuels diffèrent de ces dernières principalement par deux traits : leur rapport au temps, le mode de gestion. La création d'une plantation ou la construction d'une cour se plaçaient dans le long terme[15], or il semble bien que les opérations actuelles sont plutôt des coups, joués sur le champ, dont le rapport doit être immédiat et qui ne mobilisent pas des sommes importantes. Par exemple, on loue épisodiquement une camionnette pour aller acheter, non loin d'Abidjan, des produits vivriers que l'on revend immédiatement au détail : petite affaire, petit bénéfice, peu de risques. L'opération est menée de bout en bout par l'entrepreneur lui-même qui se fait acheteur, chauffeur et vendeur. La gestion personnelle des opérations est en effet caractéristique des comportements actuels. Quand il s'agit d'une activité requérant de la main-d'oeuvre, l'entrepreneur ne recourt plus à des dépendants familiaux (qu'il s'agisse de ses propres enfants ou de parents) mais préfère désormais payer des non-parents à la tâche : il lui est plus facile en effet de surveiller de près des inconnus qu'il peut renvoyer sans problèmes.

Les classes moyennes citadines voient leur statut de plus en plus menacé par la durée de la récession : les avantages, aussi limités fussent-ils, dont elles bénéficiaient, n'existent plus[16]. Aussi, leurs membres doivent-ils, pour ne pas subir la chute dans la pauvreté, construire, à l'égard des activités rémunératrices, des attitudes et des pratiques qui, dans la période d'expansion économique, auraient signifié le déclassement. Sur quelles perceptions critiques du monde social appuient-ils désormais des projets qui donnent peu de prise, du point de vue économique, à des gaspillages financiers liés aux investissements statutaires ?

Il semble bien que ces perceptions s'organisent autour de deux points forts. Le premier de ce point est la rupture du sentiment d'appartenance à des communautés symboliques où riches et pauvres communiquaient encore. Les identifications aux classes dominantes qui influençaient les comportements de la petite bourgeoisie abidjanaise durant pratiquement les deux décennies suivant l'indépendance ont fait place à leur contraire : le sentiment d'une séparation irréversible entre les "grands" et les autres. En effet, les fractions dominantes de la société ivoirienne (grande bourgeoisie d'État, bourgeoisie libérale, bourgeoisie d'encadrement, bourgeoisie intellectuelle) n'ont pas connu un effondrement de leurs situations alors que les autres fractions citadines, gravement paupérisées, subissent un déclassement général qui, atteignant tout particulièrement les couches les plus jeunes, met en péril la reproduction de la petite bourgeoisie citadine elle-même. C'est pourquoi les formes d'enrichissement de la grande bourgeoisie ne passent plus pour des modèles imitables, mais font l'objet de critiques politiques. Ainsi, la dévaluation du franc CFA souleva des plaintes, mais n'engendra pas de mouvements de contestation : elle paraissait nécessaire, il reste qu'elle était imputée à la mauvaise gestion et aux excès des dirigeants. Le second point est la xénophobie. Les jeunes citadins ivoiriens, dans leur recherche d'activités même faiblement rémunérées, se trouvent désormais en concurrence avec des Africains non ivoiriens, si bien qu'ils sont de plus en plus réceptifs aux discours qui stigmatisent ces derniers au nom de l'identité ivoirienne.

---

[14] Marc Le Pape, " Les statuts d'une génération : déscolarisés d'Abidjan entre 1976 et 1986 ", *Politique africaine*, 24, 1986, pp. 9-19.

[15] Long terme imposé par des raisons financières - les investisseurs, ne possédant pas le capital nécessaire et n'ayant pas non plus la capacité de l'emprunter, procédaient par tranches plus ou moins étalées dans le temps - ou techniques - une plantation exige du temps avant d'être rentable .

[16] Claudine Vidal, " Abidjan : quand les "petits" deviennent des pauvres ", *Politique africaine*, 39, 1990, pp. 166-170.

RAPPORT DE SEANCE

par Kouamé N'GUESSAN - Marc LE PAPE

L'EVOLUTION DES INEGALITES

Les travaux empiriques effectués, au cours des dernières années, par des démographes, des économistes, des sociologues permettent-ils d'identifier quelques "remises en cause du modèle ivoirien" ?

Pour répondre à cette question, nous disposons principalement d'observations sur la vie publique et la société politique, d'enquêtes sur les pratiques et les représentations de l'inégalité telles qu'elles interviennent dans la vie des unités domestiques, dans l'école et la sphère économique, dans les convictions et positions statutaires des agents sociaux.

ENRICHISSEMENTS

H. Memel Fote souligne la force de la conviction selon laquelle "l'homme politique doit être riche pour briguer le pouvoir". Les comportements publics des hommes au pouvoir ont été et restent conformes à cet état d'esprit. Il en est résulté une passion de l'enrichissement qui n'a pas été restreinte au monde des puissants.

L'intensité et la généralité de cette passion sont attestées par la description des projets d'affaires propres aux classes moyennes abidjanaises des années soixante-dix. Petits et moyens salariés d'Abidjan investissaient dans le bâtiment, plaçaient leurs revenus dans de multiples petites entreprises (taxis, commerces, productions vivrières, etc.). Cl. Vidal a analysé les conduites et les convictions de ces catégories sociales : les inégalités leur paraissaient être dans l'ordre des choses, parfois elles dénonçaient les inégalités auxquelles elles croyaient pouvoir échapper, mais au cours des années soixante-dix elles pensaient encore que les chances d'enrichissement leur restaient ouvertes.

Ce sentiment que les chances sociales restaient ouvertes a longtemps paru justifié par le système scolaire. Jusqu'au début des années 1980 la "légitimité des titres scolaires est reconnue et apparaît comme une garantie de mobilité sociale" (L. Proteau). Mobilité sociale limitée, car les inégalités de scolarisation sont anciennes à tous les niveaux du système éducatif et certaines inégalités que l'on observe aujourd'hui amplifient celles que l'on constatait dès la fin des années soixante : entre zones urbaines et régions rurales, entre garçons et filles, entre villes[1]. Les enquêtes périodiques des démographes et des statisticiens (A. Guillaume, P. Vimard, R. Fassassi, Koffi N'Guessan) donnent la mesure et apprécient les évolutions de ces inégalités.

D'autres ressemblances - moins mesurables - entre l'école des années 60-70 et celle d'aujourd'hui ressortent des enquêtes, notamment le fait que ni l'une ni l'autre n'aient été à l'écart du règne de l'argent. Certaines solutions adoptées pour survivre dans l'école impliquaient et impliquent des dépenses : il y a les frais qu'entraînent les migrations imposées aux élèves par les orientations officielles, il y avait les frais du *recrutement parallèle*. Nous avions relevé (à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt) l'importance des dépenses effectuées par les familles abidjanaises pour maintenir *à tout prix* des élèves dans le statut de scolarisé, *parfois jusqu'à un âge avancé*. L'engagement statutaire, les convictions statutaires des familles les ont longtemps incitées à multiplier leurs investissements scolaires, à les répartir sur un nombre important d'enfants, qu'il s'agisse d'enfants confiés ou d'enfants biologiques.

---

[1] Les inégalités entre catégories sociales sont laissées en retrait par les sources statistiques. On ne dispose pas en Côte-d'Ivoire d'une construction statistique analogue au classement des catégories socio-professionneles de l'INSEE. Plusieurs données permettent cependant de mesurer les inégalités de scolarisation liées à la strate sociale des parents des élèves. Il s'agit en particulier, dans le cas d'Abidjan, des statistiques de résultats aux examens selon les établissements - certains établissements secondaires peuvent clairement être différenciés comme établissements pour les catégories citadines aisées.

ANNEES QUATRE-VINGT-DIX

Aujourd'hui, Pascal Labazée note, à partir d'une enquête effectuée à Korhogo en 1992, que "l'effort financier [des familles] tend à être concentré sur quelques enfants masculins pour lesquels les ménages empruntent lorsqu'ils arrivent dans le second cycle". Les démographes constatent "un changement de stratégie familiale sous l'effet de la crise *dans le sens d'une limitation* de l'accueil des jeunes enfants à scolariser, plus particulièrement des enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage" (A. Guillaume, P. Vimard, R. Fassassi; Koffi N'Guessan). Et, selon L. Proteau enfin, il y a aujourd'hui *crise de croyance*. "Les élèves s'interrogent sur l'intérêt que peut encore représenter l'école lorsqu'elle n'assure plus une conversion du capital scolaire qu'elle délivre en capital économique et social" .

Cette conversion n'a jamais été garantie, mais *déjà l'accès à une place de lycéen, l'accès prolongé, paraissait une réussite statutaire*, au moins aux lycéens et à leurs familles. Cette réussite se voyait : ainsi, les lycéens restaient-ils à l'écart des activités (agricoles, artisanales, domestiques) et montraient qu'ils se tenaient à l'écart, affirmant un style de vie distinctif. C'était pour les garçons lycéens un système général, ce ne l'est plus aujourd'hui.

Sommes-nous passés du rêve au réalisme ?

Il ne s'agit pas d'affirmer une opposition générale entre deux états de la société ivoirienne. L'analyse porte sur certaines fractions abidjanaises, les catégories moyennes, et c'est à propos de ces fractions qu'est traité le passage du rêve et du réalisme, non pas en général, pour, indifféremment, l'ensemble des strates.

En quoi consistait le rêve des classes moyennes ? Cl. Vidal rappelle la généralité d'un climat *affairiste et euphorique* au cours des années soixante-dix : la classe dirigeante faisait des affaires, effectuait des placements fructueux, s'enrichissait. Les fortunes "passaient pour si peu suspectes qu'elles étaient publiées". Ce climat régnait aussi parmi les classes moyennes qui multipliaient entreprises et recherches de gains extra-salariaux. Pour Cl. Vidal, ces comportements, l'intensité de ces engagements spéculatifs, s'expliquaient avant tout par la conviction, forte parmi les classes moyennes abidjanaises (principalement les salariés), qu'il n'y avait pas de séparations essentielles entre elles et les dominants. "[...] il fallait savoir de quel village ou de quelle région les grands étaient originaires [...] quelles affaires ou quels immeubles leur appartenaient".

Ces croyances justifiaient l'esprit d'entreprise des classes moyennes. Avec leurs moyens, à leurs niveaux, elles paraissaient agir dans la sphère économique sur le modèle des grands. Paraître, car, à la différence des grands cependant, leurs entreprises aboutissaient souvent à des échecs. Ces échecs s'expliquent :

- par la faiblesse du capital que ces catégories pouvaient mettre en oeuvre,
- par la faiblesse de leurs ressources politiques,
- par le type de relations qu'elles entretenaient avec leur main d'œuvre. En effet, elles mettaient au travail une main d'oeuvre qu'elles n'encadraient pas, ou peu.

Il faut enfin indiquer que, malgré les échecs, ces entreprises étaient dès que possible renouvelées, selon le même modèle. Ce qui vient d'être déterminé concernait les classes moyennes ivoiriennes, c'est à dire principalement *des hommes salariés*. En effet, les rêves que l'on vient de décrire étaient rares chez les femmes : leur réalisme était souvent la source de sévères conflits conjugaux.

Aujourd'hui, note Cl. Vidal, s'est développé un rapport plus réaliste au travail, à la mise au travail. Ainsi :

- les salariés, s'ils créent un petit commerce, participent souvent en personne à son fonctionnement,
- ils exercent un contrôle plus strict et régulier sur ceux qu'ils emploient,
- ils remplacent souvent les jeunes parents qu'ils embauchaient autrefois par des non parents, faiblement payés, etc.

Ces modalités du réalisme se repèrent également dans les travaux de P. Labazée et des démographes A. Guillaume, P. Vimard, R. Fassassi, Koffi N'Guessan.

Soit, par exemple, les restrictions aux pratiques d'apprentissage et l'expansion des activités domestiques. C'est une tendance que P. Labazée identifie, à partir d'enquêtes conduites à Korhogo, au début des années 1990. Les jeunes sortis du système scolaire après le primaire et ceux qui n'ont jamais été scolarisés sont de plus en plus confinés dans des activités domestiques, au service d'un parent (plus souvent une parente). Lorsqu'il s'agissait d'apprentissage, il y avait acquisition d'un métier, insertion dans un réseau professionnel, réseau indépendant (plus ou moins) des collectifs familiaux. L'activité domestique au contraire maintient en dépendance, prolonge ce maintien en dépendance par rapport au collectif familial. A côté de ces mises au travail, il y a toujours d'importants investissements scolaires mais sur quelques enfants.

Ces traitements différenciés des enfants sont observés en détail par les démographes et statisticiens. Leurs enquêtes portent sur la circulation des enfants en Côte-d'Ivoire. Il s'agit d'enquêtes minutieuses, conduites sur des échantillons importants et dans des régions contrastées de la Côte-d'Ivoire (Aboisso, Boundiali, Sassandra, Jacqueville, Yopougon, Biankouma). Comme à Korhogo, il n'y a pas contraction de l'accueil des enfants. Pas de contraction, pas de déscolarisation générale au niveau du primaire non plus. Dans la région de Sassandra, il y a même, entre 1988 et 1993, une hausse du taux de scolarisation.

Par quels traits se caractérisent le réalisme des familles observées à Sassandra ?
- par une réduction des flux scolaires en direction d'Abidjan,
- par des retours d'enfants au Burkina Faso,
- par une implication plus grande des enfants du ménage dans la sphère productive domestique (ce que confirme P Labazée). "Cette participation croissante correspond à un recentrage de la main-d'oeuvre familiale sur la production agricole, afin de limiter le recours à une force de travail extérieure salarié". Il faut remarquer que les formes du réalisme varient selon les milieux : Cl. Vidal signale en effet, dans les activités de service et de commerce abidjanaises, le remplacement fréquent d'une main-d'oeuvre de jeunes filles apparentées par des jeunes filles que l'on salarie (un peu), tandis qu'à Sassandra, à Korhogo, on observerait plutôt un renforcement de la mise au travail économique des enfants.

PREMIERES CONCLUSIONS

1. L'importance grandissante des revenus féminins crée des conditions différentes de relations entre hommes et femmes, et P. Labazée suggère, par exemple, que la captation de la main-d'oeuvre jeune ne va certainement pas sans conflits entre les parents. De toute façon, la récession a révélé crûment la nécessité de l'activité économique des femmes pour les unités domestiques, en d'autres termes, la focalisation sur le chef de ménage masculin a perdu de son évidence.

2. Les divisions actuelles du système scolaire contribuent à réserver l'essentiel des places à des héritiers de la bourgeoisie, héritiers qui ont pu accéder aux quelques établissements où l'on réussit, et à d'autres chances objectives.

3. On constate dans plusieurs sphères de la société que se durcissent des séparations entre strates de la société ivoirienne - les mobilités ont toujours été restreintes mais les différentes strates de la société *paraissaient* avoir des intérêts communs. Aujourd'hui le réalisme social n'incite plus à s'identifier au modèle de réussite des dominants comme à un modèle commun, général. Il s'agit bien plutôt de lutter, avec des armes bien réelles, contre le déclassement, au pire, contre l'exclusion. Ainsi, est mis fortement en évidence, par P. Labazée en particulier, la distinction absolue entre deux types de pluriactivité, c'est à dire des activités exercées en plus de l'activité principale : il constate que la rentabilité des activités secondaires est plus grande lorsque l'activité principale est elle-même mieux rémunérée. "Loin de pondérer des inégalités initiales de revenus, la généralisation de la pluriactivité tend plutôt à les renforcer."

Les régulations politiques, les formes d'autorité

Les textes présentés à l'occasion ce Colloque permettent de jeter un regard sur l'évolution politique de la Côte-d'Ivoire. Évolution marquée par deux faits essentiels : l'instauration du monopartisme au seuil de l'Indépendance et la réinstauration du multipartisme en 1990.

La lutte pour le pouvoir

Pour analyser les contours actuels de cette lutte, Harris Memel-Fôté part du modèle de gestion qui a caractérisé la Côte-d'Ivoire jusqu'en 1990. Ce modèle a une double dimension : une dimension économique que l'on peut caractériser comme un capitalisme d'État, une dimension politique, le Parti unique, "lui-même au service des planteurs ivoiriens et des industriels et commerçants étrangers".

La dépression économique, qui s'aggrave au cours des dernières années quatre-vingt, et la rigueur du programme d'ajustement ouvrent la voie, en 1990, à un ébranlement du système politique. De la stabilité qui la caractérisait depuis son indépendance, la Côte-d'Ivoire entre alors dans une ère de turbulence où l'on voit s'affronter deux camps diamétralement opposés : d'un côté, ceux qui ont géré et veulent continuer à gérer, de l'autre, ceux qui ont subi - ou prétendent avoir subi - les conséquences de la gestion désastreuse des premiers. Ces derniers s'engagent pour un renouvellement du discours et de la classe politiques en même temps qu'une autre orientation du mode de gestion et des objectifs de développement de la société.

Pour se maintenir ou arriver au pouvoir, les partisans des deux camps projettent face à la Nation des images négatives et déformantes de l'adversaire, tout en donnant d'eux-mêmes des allures rassurantes. Chaque camp se présente comme l'unique solution à la grave crise socio-économique et morale que connaît alors la société ivoirienne. Les deux camps sont, compte tenu de leur audience, symbolisés par le PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire) et le FPI (Front populaire ivoirien) - parti né dans la clandestinité mais légalisé en 1990 et qui se déclare prêt à gouverner.

Pour l'opposition ivoirienne, et particulièrement pour le FPI, la société PDCI est "une société de tricherie et de gaspillage" ; pour la remplacer, le FPI projette et propose "une société de rigueur et de probité". La société doit donc être *refondée* sur de nouvelles valeurs politiques, économiques et sociales. Au contraire, le PDCI présente ses adversaires comme des *marchands de rêve* n'ayant aucune expérience de la gestion et de la chose publique. Chaque camp s'essaie à inquiéter la population par les risques qu'entraînerait l'arrivée (ou le maintien) au pouvoir de son adversaire.

Cependant les positions des tenants du pouvoir et de leurs adversaires se rejoignent au moins sur deux points :

1. Le catastrophisme, comme discours de la lutte politique. Chacun présente une vision apocalyptique de l'avenir du pays, si celui-ci reste ou tombe aux mains de l'autre camp.

2. Un consensus semble se dégager sur l'économie de marché. En effet le cadre économique général de la *refondation*, que propose le FPI, reste l'économie de marché. On associe le socialisme démocratique qui est la philosophie politique de ce parti à "l'économie sociale de marché" qui en devient la philosophie économique.

La libération de la parole

La réinstauration du multipartisme en 1990 a eu pour conséquence la libération de la parole chez les citoyens. Les travaux de Memel-Fôté et d'Affou Yapi permettent d'en saisir les différentes dimensions : la liberté d'association, les revendications politiques et sociales, la multiplication des organes de presse.

La liberté d'association

Le système du parti unique avait entraîné un refoulement de toutes les revendications sociales et politiques. L'UGTCI (Union Générale des Travailleurs de Côte-d'Ivoire) contrôlait les expressions syndicales à quelques exceptions près (du côté des syndicats des enseignants et des médecins). La vie syndicale s'est en effet conformée à la logique de la vie politique, à l'évolution du pluralisme vers l'unicité. Pour mieux assurer l'unité de vue entre le Parti-État et le syndicat, il était fréquent de pratiquer des cumuls de postes dans ces deux sphères.

Le monde rural était pratiquement sans voix. A l'exception des G.V.C. (Groupement à vocation coopérative), voués plus à la collecte et à la commercialisation des produits de rente (café, cacao et coton), il n'y avait aucune organisation véritable pour exprimer et défendre les intérêts des paysans.

Les GVC eux-mêmes, phase pré-coopérative d'un mouvement qui devait aboutir à la mise sur pied de véritables organisations paysannes, végètent, les paysans n'étant pas en mesure d'en assurer une gestion correcte, ne disposant ni de fonds de roulement, ni de moyens de transport pour leurs activités. Affou Yapi explique leur faillite par la mainmise de l'État sur ces organisations. Encadrées et supervisées par l'administration, elles sont plus perçues comme un instrument de l'administration qu'un outil entre les mains des paysans, pour leur propre promotion. D'où le peu d'engouement ou les désaffections qu'elles ont suscitées.

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, la rupture du consensus national au plan politique a également provoqué une rupture de consensus au plan syndical et organisationnel du monde du travail. L'UGTCI n'a plus le monopole de la gestion syndicale des travailleurs. De nouvelles organisations rurales ont également vu le jour. Même le domaine religieux n'a pas échappé à la rupture avec le monolithisme. L'exemple le plus édifiant est celui donné par la communauté musulmane : le Conseil Supérieur Islamique cohabite désormais, cohabitation difficile il est vrai, avec le Conseil National Islamique.

Les revendications politiques et sociales

Dans son objectif de modification des comportements des citoyens, de démocratisation de la société ivoirienne et de recherche de justice sociale, la parole libérée doit être jointe à l'action. La rue devient espace d'expression de cette liberté retrouvée, lieu privilégié des revendications politiques, sociales et scolaires. Par leurs interventions sur la voie publique, les nouveaux partis ont voulu modifier le rapport de force qui était, et reste, en faveur des tenants du pouvoir.

La rue a exceptionnellement été le théâtre de manifestations violentes. Aussitôt, les nouveaux hommes politiques ont été accusés par leur adversaires de perturber l'ordre social et, comme l'écrit Memel-Fôté, "de transformer la politique en cauchemar, par une politique d'insurrection, voire de terrorisme". Mais la "violence" des militants et sympathisants de l'opposition s'est vu opposer la violence institutionnelle de l'État.

La liberté de la presse écrite

Bâillonnée sous le régime du parti unique, la presse devient, sous l'ère multipartisane, l'un des principaux champs d'affrontement entre courants politiques. Elle est bien plus l'expression du pouvoir et du contre-pouvoir, des partis et des organisations syndicales ou rurales, que le signe d'une montée en puissance d'un *quatrième pouvoir*. En effet, cette éclosion de journaux est loin de correspondre au développement d'un journalisme professionnel, d'organes de presse maîtrisés par des rédactions indépendantes des enjeux politiciens, des organisations politiques ou syndicales. La nouvelle presse - comme l'ancienne - apparaît plus comme un instrument de lutte et de conquête du pouvoir que comme un champ distinct de réflexions, de création et d'antagonismes. Le dynamisme des journaux est lié au dynamisme des partis qui les ont suscités.

LES NOUVEAUX RAPPORTS DE FORCE DANS LA SOCIETE

La recomposition du paysage politique

A la perception monocolore de la vie politique se trouve désormais opposée une vision multiforme dont les différents pans traduisent des sensibilités particulières. La grande transformation, c'est le découpage du paysage politique en trois grands secteurs : à droite le PDCI et ses alliés ; au centre le PLCI (Parti Libéral de Côte-d'Ivoire), l'UND (Union Nationale pour la démocratie)) et maintenant le RDR (Rassemblement des Républicains) ; à gauche le FPI et les autres.

Cette recomposition demeure purement formelle car si les jeux semblent plus clair pour une droite dominée exclusivement par le PDCI qui, malgré les assauts subis, a su résister et conserve

encore le pouvoir d'État, la mainmise sur ses institutions et les privilèges attachés à l'exercice du pouvoir, la situation au centre et à gauche, selon Memel-Fôté, n'est pas à l'abri, de phénomènes tels que "l'inconsistance, la précarité et la régression".

L'ordre ancien et le projet d'un nouvel ordre : aspirations et facteurs de blocage au changement

Memel-Fôté affirme que "si le pluralisme a attaqué l'ancien régime dans son noyau, le sol du modèle reste intact".

De fait, il nous semble que l'ajustement des comportements individuels au contexte économique et social, pour s'adapter à un modèle en difficulté, n'est pas un facteur qui favorise l'adhésion et la participation à des projets pouvant entraîner des bouleversements dans la société ivoirienne. A cet égard le décacalage est incontestable entre les priorités des élites intellectuelles qui animent les nouveaux partis politiques et celles des catégories populaires. Alors que les élites font de la démocratie et de la liberté d'expression leur principal terrain de bataille, les autres considèrent d'abord les conséquences du contexte politique sur leur vie, sur leurs ressources, sur l'état des institutions publiques (école, système de santé, etc.), et apprécient le politique à partir de ce point de vue réaliste.

CONCLUSIONS

A l'observation du champ politique, économique et social, il apparaît que, s'il y a des remises en cause et des crises dans chacune de ces sphères, il n'y a pas de rupture *générale* avec l'ancien modèle.

On se rend compte qu'il existe des points de rapprochement entre adversaires. Notamment sur le modèle économique libéral. Est-on convaincu, en effet, d'une différence essentielle entre un capitalisme avec "un social des plus hardis" que préconisait le Président Houphouët-Boigny et un socialisme démocratique avec une économie de marché, fut-elle sociale, proposé par le FPI ?

En outre, les représentations libérales de l'économie, de la société et de la vie publique attribuent, au moins en principe, une valeur essentielle à liberté des individus. Sur ce principe, les études de la Banque Mondiale et les exigences de l'opposition démocratique peuvent parfois converger. Cela paraît être le cas sur la question de l'autonomie des acteurs économiques par rapport à l'État - convergence partielle.

La conception de l'exercice du pouvoir est-elle véritablement différente lorsqu'on passe du "héros mythique", fondateur de la nation, du PDCI, au "héros messianique", refondateur de nation, du FPI ? N'y a-t-il pas là permanence d'un certain culte de la personnalité ? Les résultats d'enquêtes empiriques les plus récentes ne donnent pas l'impression que les méthodes de gouvernement de la présidence précédente aient été discréditées dans l'opinion publique. On ne peut pour autant affirmer que le modèle reste intact, que rien n'ait changé. *L'émergence d'un débat politique public*, à partir de 1990, ouvre des possibilités de conflits, d'expression, de réflexion politiques, qui donnent une configuration nouvelle à la vie publique. Même si cette liberté est limitée et contrôlée, même si elle n'est appréciée que par certaines fractions de la population, même si la maîtrise de ces libertés publiques n'est exercée que par les appareils de parti.

Aujourd'hui, les discours des principaux partis sur l'avenir de la Côte-d'Ivoire ne diffèrent pas fondamentalement entre eux, certains - les gouvernants - mettant l'accent sur le libéralisme économique, les autres - FPI - sur les libertés politiques. Cette position de principe en faveur de la cohérence économique libérale, telle qu'elle est actuellement appliquée, représente une mise en cause, pratique et intellectuelle, des logiques économiques d'État qui ont prévalu jusqu'au cours des années quatre-vingt. A l'inverse, les revendications en faveur des libertés publiques, l'exigence de la démocratie n'ont pas donné lieu à une évolution aussi marquée que les modifications opérées sous influence du libéralisme économique - et en particulier sous influence des institutions de Bretton Woods.

Cette difficulté *politique* de rompre avec l'ordre établi est aujourd'hui incarnée par le RDR, parti qui vient de naître, qui est hostile au PDCI mais *houphouëtiste*. Sa situation centrale sur l'échiquier politique national qui crée une mitoyenneté avec le PDCI et sa revendication de l'héritage *houphouëtiste* le situent plus comme un parti de la continuité que de la rupture. Cette mitoyenneté pourrait d'ailleurs entraîner des accomodements avec le parti au pouvoir. L'hypothèse inverse n'est toutefois pas à écarter. La distance pourrait en effet se creuser davantage entre le PDCI et les "traîtres" qui ont abandonné *la maison commune*. Les sollicitations dont le RDR fait l'objet de la part des autres partis de l'opposition peuvent contribuer à ce que ce mouvement opte pour une rupture avec la PDCI et l'héritage politique du premier président de la Côte-d'Ivoire.

La continuité s'observe également chez les nouveaux leaders politiques dont le comportement se situe dans la logique de l'embourgeoisement qu'offrent l'économie libérale et le pouvoir politique. Cet embourgeoisement est perçu à travers certains signes extérieurs : véhicules, changement de quartier de résidence. Les débats qui ont eu lieu après la dévaluation du F CFA, lors de l'augmentation des indemnités parlementaires, ont été significatifs à cet égard. Pour l'opinion publique, l'opposition qui prône la justice sociale aurait dû refuser cette augmentation et s'imposer le même sacrifice que celui prescrit à tous les Ivoiriens (blocage des salaires depuis plus d'une décennie).

Il y a donc un domaine où l'on peut effectivement parler de rupture, il s'agit de la rupture entre la société et les intellectuels, entre la société et la classe politique. Et si le PDCI a pu résister, c'est beaucoup parce que l'opposition ivoirienne n'a pas su maintenir le grand courant de sympathie dont elle a été l'objet en 1990 et incarner un véritable idéal de changement.

SYNTHESE DES DEBATS

par Marc LE PAPE

Pascal Labazée

Il me semble que le multipartisme en Côte-d'Ivoire, comme dans bien d'autres pays, a des effets importants sur l'évolution du système étatique. Je prends l'exemple d'une région que je connais bien, celle de Korhogo. Dans le cas de Korhogo, avec le multipartisme, l'homme riche peut devenir un homme politique, ce qui n'était pas nécessairement possible avant. On le voit dans le cas de deux actuels députés du nord de la Côte-d'Ivoire, qui sont, l'un comme l'autre, de grands commerçants et grands transporteurs et dont le parcours politique de ce point de vue est très révélateur. Sous la période du monopartisme, ces grands commerçants et ces grands hommes d'affaires avaient pour fonction sociale en quelque sorte d'appuyer les ambitions politiques d'autres candidats. Or, aujourd'hui, ils ont parfaitement compris que le multipartisme leur permettait d'autofinancer leurs propres ambitions politiques. Ils se sont projetés sur le devant de la scène politique, et sont devenus députés.

Dans le cas du Niger, je crois que les choses sont encore plus claires : le multipartisme s'est traduit par la formation d'un certain nombre de partis politiques dirigés par les commerçants ou par les hommes d'affaires, de même que, dans d'autres partis, ces commerçants et ces hommes d'affaires se placent aujourd'hui aux postes clefs, certains assument des fonctions extrêmement importantes en matière de prise de décision économique et politique. De ce point de vue, il y a changement. On assiste à l'éruption d'hommes d'affaires puissants dans les lieux de décision. D'où cette question : si la période du monopartisme a coïncidé avec une période où s'est opérée la privatisation des ressources rentières de l'État, on peut se demander aujourd'hui si on n'assiste pas, à l'inverse, à une privatisation des politiques économiques par un groupe d'hommes d'affaires, ou si les hommes d'affaires ne sont pas à même aujourd'hui d'orienter les politiques économiques des États. Cela me paraît un point important, parce qu'on se retrouverait dans un cas de figure qui est d'une certaine manière celui de la révolution industrielle dans les pays occidentaux où les hommes d'affaires et les entrepreneurs ont en dans une certaine mesure soumis l'État à leurs propres logiques économiques.

Je voudrais maintenant évoquer la pluriactivité domestique. Là, les choses changent. La pluriactivité domestique - d'autres recherches, au Ghana, au Sénégal, au Burkina, etc., en font état - représente un déplacement des lieux de l'exploitation et de la mise en valeur de la main-d'oeuvre. Notamment de la main-d'oeuvre cadette. S'il devait se confirmer, ce déplacement de la main-d'oeuvre serait un formidable événement économique et social. D'un côté, il consacrerait une sorte de désinstitutionalisation des liens de l'exploitation, et de l'autre une sorte d'enfermement domestique de la mise au travail des jeunes. Il s'agit d'une domestication des rapports d'exploitation. Je signale que ce constat, ou cette évolution tendancielle, semble faire voler en éclat toutes les visions enchantées des relations domestiques et sociales, tous ces grands thèmes : solidarité, communautarisme des intérêts économiques entre les aînés et les cadets thèmes, soit autant de visions culturalistes qui alimentent à la fois les politiques de la Banque mondiale et constituent le fonds de commerce d'une économie assez naïvement sociologique des transferts communautaires et des solidarités communautaristes.

Dernier point. La pluriactivité se traduit sur le marché par une mise en vente d'un bien ou d'un service. Elle est par nature concurrentielle et marchande en aval. Les ménages se font concurrence les uns les autres et font aussi concurrence au secteur informel. Mais en revanche, en amont, la pluriactivité domestique est rentière. C'est-à-dire que les revenus obtenus par les aînés de la famille sont entièrement adossés à la rente en travail des cadets. Et c'est cette rente en travail qui permet aux aînés de vendre des biens et des services globalement moins chers que dans le secteur intermédiaire. En définitive, si ce genre de pluriactivité se développe, cela signifie que toute force exploitée dans la famille affaiblit d'autant la rente d'apprentissage des patrons de l'informel. La pluriactivité peut donc devenir une menace non négligeable pour certains secteurs de l'informel, c'est déjà le cas d'ailleurs des secteurs de l'informel qui bénéficient de l'apport gratuit en travail des jeunes et des droits de l'apprentissage payés par les familles.

Claudine Vidal

Au moment de l'euphorie du miracle ivoirien, s'exerçait, au moins en ville, une très sérieuse exploitation des cadets et des cadettes. Et notamment de la cadette que j'appellerai la petite nièce du village. L'informel urbain féminin ne pouvait tenir que par la mise au travail de petites nièces villageoises, alors que l'on essayait de scolariser les enfants directs du ménage, filles et garçons. Maintenant, cette petite nièce villageoise est en voie de disparition dans le secteur informel féminin abidjanais. Elle a pratiquement disparu du secteur. Par qui est-elle remplacée ? En ville, le plus souvent, par une petite salariée. Quand il s'agit de l'entretien du foyer elle est remplacée par une petite bonne, donc une étrangère que l'on paye plus ou moins. Ou bien quand il s'agit de commerce, à sa place, il y a une petite vendeuse payée à la tâche. En fait, on ne peut pas demander à sa fille ou à sa petite soeur, de rapporter tout l'argent de la vente, parce que, si elles ne le rapportent pas, on ne peut pas les mettre à la porte, on ne peut pas non plus leur demander de faire n'importe quoi dans la maison. Un pseudo-salariat remplace de plus en plus les nièces villageoises.

Un deuxième point. Qu'il s'agisse du monde rural, qu'il s'agisse des villes, la récession économique est particulièrement dure pour les cadets et les cadettes. C'est eux et elles qui en font principalement les frais. Ils se trouvent plus ou moins en voie de déscolarisation ou, en tout cas, de mauvaise scolarisation. Comme le montre Labazée, ils sont de plus en plus souvent enfermés dans les familles, dans des contraintes domestiques. C'est là où je vois la dégradation sociale la plus intense.

Affou Yapi

Je voudrais préciser que je ne prends pas parti pour le libéralisme des Programmes d'ajustement structurel mais pour la liberté des acteurs. L'ancien ordre associatif existant en milieu rural me paraît générateur d'inertie et bloque la libre expression des initiatives des paysans. J'ai voulu souligner que la liberté retrouvée, et non le libéralisme, pourrait permettre aux paysans une autonomie d'organisation, de gestion et donc la prise en charge de leurs affaires. Et cela entraînerait un développement de l'agriculture. Or jusqu'à présent ces organisations ont été considérées comme un obstacle.

Ce qui est fondamental c'est l'action des acteurs économiques. C'est cette action que j'analyse à travers deux types d'organisation. D'une part, les syndicats qui devraient permettre aux paysans de défendre leurs intérêts particuliers de corporation et, d'autre part, les organisations professionnelles agricoles, les coopératives qui pourraient permettre aux paysans de jouer efficacement leur rôle. Il me semble que de véritables coopératives agricoles peuvent être des moyens d'organisation et d'éducation technique de leurs membres.

Harris Memel-Fôté

Je voudrais intervenir sur l'interprétation des contestations qui ont eu lieu en 1990. Je ne pense pas que l'âge du chef de l'Etat était en cause. Je ne le crois pas, au contraire même.

Je pense que ce qui était visé, c'est l'idée même du chef, l'idée d'un chef quasi divin. Cette conception que je caractérise comme néo-pharaonique. Il s'agit de la propre conception que le chef avait de lui-même, de son pouvoir. C'est ce pouvoir qui, au cours des événements de 1990, a été attaqué. Le mouvement démocratique s'est développé à la fois contre le chef et contre le parti. C'est d'abord le gouvernement qui a été attaqué, dans les revendications de 1990 : les injonctions du programme d'ajustement structurel et le gouvernement qui les avait fait siennes. Puis le Président ait entré en première ligne pour obtenir ce que les autres n'avaient pas pu faire accepter. Et à ce moment il a été attaqué en tant que chef, non pour son âge.

En ce qui concerne la rupture avec l'ordre ancien, je pense que les rapporteurs ne m'ont pas compris : je la considère à la fois comme un processus et le résultat de ce processus. Ici, la rupture est à la fois dans l'idéologie, dans les institutions et dans les comportements. Il y a rupture quand le principe du système, c'est-à-dire le monopartisme, est atteint. C'est ce que représente le retour à la légitimité des partis politiques : une rupture constitutionnelle, idéologique, politique. Et c'est ce que je considère comme central. Parce que de cette première rupture peuvent découler, dans le processus

historique, d'autres résultats, d'autres ruptures. Je pense que le multipartisme, comme retour à la Constitution, porte atteinte au coeur du système : maintenant, cette atteinte doit développer ses conséquences ; j'ai montré que ces conséquences ne sont pas encore fondamentalement développées.

Kouamé N'Guessan

Si l'on considère la vie politique ivoirienne, il ne me semble pas qu'il y ait de rupture avec l'ordre ancien. D'un côté, il y a ceux qui se battent pour la démocratie, pour la liberté, et de l'autre, ceux qui se débattent pour conserver ou améliorer leurs moyens d'existence, leurs statuts dans la société. Et ces derniers ne se reconnaissent pas forcément dans les débats engagés par les premiers. Il suffit de se déplacer à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire pour s'en rendre compte. Dans certaines zones éloignées, lorsque vous enquêtez par exemple sur la gestion politique du village, les gens appellent le chef du village et vont chercher le chef du comité. Le chef du comité, c'est en fait l'ancienne structure du PDCI, qui continue de fonctionner dans la pratique des gens, à ce niveau il n'y a pas de rupture. Par cet exemple, je veux simplement insister sur le fait que les intellectuels risquent de prendre leur propre rupture avec l'ancien ordre pour une rupture entre le peuple et cet ordre.

Il est vrai que le peuple, comme les intellectuels, veulent en général une meilleure gestion de la société. C'est une aspiration générale, par rapport à laquelle la position de ceux qui visent au pouvoir est différente : cette position les entraînent à accentuer, dans leurs discours et leurs représentations, les phénomènes de rupture, en même temps que les obstacles. Il s'agit plus d'une impression générale de rupture, que de résultats, de ruptures effectives. Ainsi, qui a bougé au cours des mouvements de 1990 ? C'est un noyau, qui était porteur d'aspirations collectives. Et lorsque certains problèmes concrets ont été résolus, ce noyau s'est tu. On peut le vérifier avec les revendications salariales. Lorsque le gouvernement a déclaré que la rigueur ne s'appliquerait pas à ceux dont les salaires étaient inférieurs à cent mille francs, beaucoup se sont tus, leurs revendications étaient satisfaites.

Konaté Yacouba

Je pense qu'on a raison de dire que le socle du modèle ivoirien n'a pas été atteint. Il ne faut par désespérer le peuple, il ne faut pas désespérer non plus les intellectuels, mais je souligne que dans les représentations du pouvoir, tant chez les couches les plus défavorisées, que chez ceux que je me permets d'appeler rapidement les intellectuels, quelque chose fonctionne qui reste de l'ordre de la fascination, et cette fascination n'est pas encore rompue. L'adhésion à un chef est toujours l'adhésion à quelqu'un qu'on voudrait habiller d'un maximum de charisme, et il y a dans l'imaginaire populaire un certain ordre de normes par rapport auxquelles il faut que nous engagions la réflexion. Sinon, je pense que l'indispensable ne sera jamais atteint. Tant qu'il faudra encore dix cachets sur un papier pour avoir la moindre autorisation, je pense qu'on ne sera pas près d'atteindre le socle.

Deuxième point : je voudrais marquer ce qui ne me paraît pas être suffisamment ressorti de toutes les analyses, c'est-à-dire le dégagement d'un espace public. L'acquis indéniable de ces années 90-94, c'est le fait que, désormais, on peut ne pas être du parti sans nécessairement apparaître comme contre le parti. Aujourd'hui, on conçoit que des gens ne soient pas impliqués directement dans la politique. Mais les intellectuels, qui, massivement, on été les cadres des partis, ont été pris eux-mêmes dans la fascination du pouvoir, et ils ont saturé les postes des partis politiques à telle enseigne qu'aujourd'hui l'animation des espaces publics laisse à désirer. En d'autres termes, le multipartisme a fait ce qu'il a pu, mais la démocratisation manque de vigueur. Les leaders potentiels, les leaders d'opinion ont investi les partis politiques, mais ces partis ne fonctionnent pas de manière toujours très démocratique. Il y a un espace public mais il reste à l'investir, la démocratie politique a en effet besoin de leaders et même de modèles, car la toute puissance du système d'Houphouët en a bloqué l'émergence. Il était impossible de surgir et d'avoir une personnalité qui tranche, à partir du moment où l'on n'intégrait pas l'appareil du parti unique.

Bouabré

Je voudrais contester l'idée que la crise en Côte-d'Ivoire ait d'abord été économique et que cette crise économique ait induit la crise politique. Je prends pour repère les mouvements dans les milieux des intellectuels, notamment à l'Université, parmi les étudiants et les enseignants. Du temps de ce

que l'on a appelé le miracle ivoirien, il y a eu beaucoup de mouvements des intellectuels. Dans le cas des étudiants, l'essentiel concernait des revendications d'ordre matériel. Vers la fin des années 70, on était donc encore dans la phase d'expansion économique, les revendications des mouvements étudiants ont changé de nature. Elles ont porté sur la liberté d'expression plutôt que sur les améliorations matérielles. Ces mouvements ne peuvent pas être attribués à l'acuité de la crise économique.

Je voudrais indiquer un second repère : les grèves des enseignants. Elles ont porté sur des revendications qui étaient plus politiques que matérielles, elles contestaient l'ordre politique. Or, quand il y a eu des problèmes sociaux dans ce pays, ce que l'on appelle le peuple semblait attendre la position du SYNARES. Quand les problèmes se posent, seuls ceux qui ce sont proclamés indépendants sont interpellés par le peuple pour que les problèmes soient posés. Cette attente atteste qu'il y avait un bâillonnement du peuple, celui-ci cherchait un interlocuteur qui puisse exprimer librement les problèmes auxquels les gens étaient confrontés. Il y a une revendication essentielle qui n'est pas économique, mais qui porte sur la libéralisation de la parole, de l'expression. C'est ce qu'on a pu constater dans les mouvements de 1990.

Si l'on subordonne la crise politique à la crise économique, on arrive à la conclusion qu'il suffit de résoudre des problèmes économiques pour qu'il n'y ait plus de crise, politique. C'est ce qui expliquerait, pour certains, la baisse des tensions après la nomination d'Alassane Ouattara. Je voudrais présenter une lecture différente. Il me semble que les considérations politiques sont déterminantes. Alassane Ouattara n'est pas sorti de la classe politique ivoirienne. Or les mouvements des années 90 étaient une contestation de l'homme politique ivoirien, sa nomination a donc suscité un certain espoir, l'espoir de mettre fin à la philosophie des grilleurs d'arachides. On appelle grilleurs d'arachides ceux qui exercent le pouvoir et à qui l'on reconnaît le droit de puiser dans les caisses de l'Etat. Ce n'était pas le cas d'A. Ouattara, c'était un homme neuf, aussi était-il tout à fait normal qu'il connaisse un état de grâce. Il a formé un gouvernement de technocrates, de ministres qui ne paraissaient pas adhérer à la philosophie des grilleurs d'arachide. Cela contribuait à susciter la confiance et à faire baisser la tension. Mais, à mon avis, la raison principale de la baisse des tensions, c'est que le peuple a considéré avoir obtenu l'essentiel de ses revendications, c'est à dire la libéralisation de la parole, de l'expression : la liberté des journaux, le droit de s'organiser publiquement sans répression immédiate.

Jean-Pierre Chauveau

Il me semble que, dans ces discussions, nous voyons apparaître deux pôles de réflexions ou deux manières de donner du sens à ce qui se passe dans les changements de la vie politique ivoirienne. Il y a un pôle populiste et un pôle misérabiliste. L'interprétation populiste se réfère de manière assez floue à la parole du peuple, car, de toute façon, les dynamiques politiques actuelles s'articulent sur des dynamiques préexistantes au niveau local. En ce qui concerne le chef de village ou le comité du PDCI, je ne suis pas certain qu'ils émanent uniquement du système de pouvoir étatique, je suis persuadé qu'ils émanent aussi d'un système villageois local. Etre chef c'est aussi être un intermédiaire entre les collectivités rurales et le système englobant ; ces intermédiaires ont une marge de manoeuvre qui échappe largement à l'administration.

En contrepoint à l'optique misérabiliste, selon laquelle le peuple est trop écrasé par les contraintes quotidiennes pour penser, je crois qu'il suffit de faire de l'observation participante. Lorsqu'on discute avec des gens, le plus petit paysan, le plus écrasé soit il, a ses idées, a ses références historiques. Il affirme des valeurs d'indépendance par exemple, des références culturelles mais aussi politiques - il y a une certaine méfiance à l'égard des discours politiques qui apparaissent trop durs, trop exclusifs. J'ai eu l'occasion d'observer qu'une copie du film de l'exécution de l'ancien président Samuel Doe passait dans les villages, les gens payaient pour voir cela, qui les fait penser. Il n'y a peut-être pas un espace public au sens on l'entend en Europe, mais les gens ne sont pas écrasés au point d'arrêter de penser.

Aonon

Le premier rapporteur a parlé des inégalités et le second devait évoquer l'aspect politique. Mais il me semble que dans l'évocation de l'aspect politique on s'est arrêté à la politique politicienne. On a arrêté la politique aux partis politiques alors que le thème de cette séance était

l'évolution des rapports de pouvoir dans la société ivoirienne. Cette évolution peut-être observée aussi bien dans le monde scolaire, dans la famille que dans diverses autres structures sociales. Or cela n'a pas été évoqué non plus que les interférences entre différents niveaux des rapports de pouvoir, par exemple entre les modèles d'autorité dans les familles et les formes politiques de l'autorité.

Claudine Vidal

Nous avons observé, depuis les années 70, des transformations de pouvoir au sein des familles, entre les hommes et les femmes. Les femmes ont effectivement commencé à se libérer, ne serait-ce que par la libération économique. Est-ce que cette libération féminine se constate dans les partis politiques, est-ce que d'une certaine manière les femmes se politisent, interviennent et sont reconnues ?

Memel-Fôté

Avant de répondre à cette question précise, je voudrais réagir à certaines interventions qui me semblent minimiser l'importance du multipartisme. Bien sûr, le multipartisme n'est pas toute la démocratie, mais, dans l'histoire des sociétés humaines, ce qu'on appelle les formes ont aussi un rôle à jouer. Et je pense que le multipartisme peut, dans le long terme, changer la société politique, c'est une possibilité qu'il ne faut pas sous estimer.

Je voudrais faire remarquer que cela dépend aussi du temps. Nous attendons beaucoup de la société ivoirienne depuis 1990. Ce que j'ai voulu ici marquer, ce sont les indices du changement. Les indices de changement et les limites de ce changement qu'il faut expliquer du point de vue structurelle, du point de vue historique et du point du vue idéologique

En ce qui concerne maintenant la question de la politisation des femmes. Dans les conceptions traditionnelles, le rôle de la femme est ambigu ; dans certains mythes, les femmes ont occupé des positions de pouvoir ; elles les ont perdus, néanmoins ces conceptions marquent la possibilité que les femmes dirigent. Dans la réalité institutionnelle, il faut remarquer que la loi ivoirienne ne confère aux femmes qu'une citoyenneté réduite, une citoyenneté amputée. Il y a inégalité entre l'homme et la femme, en ce qui concerne le salaire, en ce qui concerne l'impôt et en ce qui concerne son identité dans la famille. Il n'y a pas d'égalité entre l'homme et la femme, du point de vue même des lois de la Côte-d'Ivoire. On attend que le mouvement de démocratisation améliore cette situation. Ce n'est que très, très relatif.

Du point de vue institutionnel, je ne considère pas les organisations de femmes dans les partis comme un phénomène décisif. Parce que c'est encore un instrument de discrimination, parce qu'à terme, dans une société démocratique, il ne devrait pas y avoir d'organisations basées sur des critères naturels, sexe ou âge, etc. Or c'est ce que les mouvements démocratiques perpétuent.

Le rôle des femmes dans les organisations démocratiques, politiques, reste secondaire, aussi bien à la base qu'au sommet. Il y a là un problème, c'est un problème anthropologique de toutes les sociétés humaines et même des sociétés développées ; c'est un problème qui se pose en Afrique et en particulier en Côte-d'Ivoire d'une manière cruciale. Quelque chose doit changer à ce niveau, pour que la Côte-d'Ivoire devienne une société nouvelle.

6e Séance

LES CONSTRUCTIONS IDENTITAIRES

(Jeudi 1er décembre, Après-midi)

Président : TAPE Gozé

Rapporteurs : Michel AGIER et Yacouba KONATE

LES PEULS TRANSHUMANTS DU NORD DE LA COTE D'IVOIRE ENTRE L'ETAT ET LES PAYSANS : LA MOBILITE EN REPONSE AUX CRISES

Véronique ANCEY

Constamment remis en cause par les politiques agricoles au nom de la modernisation, l'élevage transhumant démontre, par sa résistance et ses performances économiques, son efficacité et ses facultés d'adaptation. En milieu sahélien, la souplesse des liens à la terre et la mobilité lui sont essentielles (Milleville et al. 1982). Le cycle saisonnier de transhumance permet d'optimiser l'élevage; les migrations sont une solution aux crises quand le système d'élevage n'est plus capable d'absorber les contraintes parce que celles-ci s'intensifient ou parce que ses ressources se sont affaiblies.

Au nord de la Côte-d´Ivoire, les Peuls transhumants immigrés des régions sahélo-soudaniennes ont préservé les traits essentiels de leur élevage tout en s'engageant dans l'agriculture. Si la mobilité demeure indispensable à la bonne santé du cheptel zébu ou métis (taurin - zébu) en région humide, c´est parce que tout est affaire de degré : la santé et l´alimentation sont optimisées par des déplacements crééant des variations parfois très fines. D´une part, la mobilité permet d´épouser les variations saisonnières des pâturages auxquelles les animaux sont très sensibles, même si elles sont moins spectaculaires qu´au Sahel. Ainsi, les pâturages de saison sèche du nord de la Côte-d´Ivoire satisfont les troupeaux transhumants de régions plus arides mais ils ne suffisent pas aux troupeaux qui y ont passé la saison des pluies et qui doivent améliorer leur régime alimentaire en transhumant plus au Sud. D´autre part, les éleveurs jouent avec le risque d´infestation en opérant des percées temporaires sur des pâturages relativement plus riches, tout en limitant l´exposition aux glossines et aux parasites internes ou externes, plus nombreux dans les zones humides.

L'immigration des éleveurs peuls au nord de la Côte-d´Ivoire remonte à l'époque coloniale, lorsque diverses crises et la modification des parcours due à la mise en valeur agricole dans les régions sahélo-soudaniennes ont poussé certaines familles vers le Sud ; plus tard les années de sécheresse ont amplifié ces flux. La Côte-d'Ivoire assume aujourd'hui une responsabilité politique dans l'installation des éleveurs et de leur cheptel depuis le début des années 1970, à cause des investissements considérables en infrastructures et en suivi sanitaire mis en oeuvre à l'époque. La population peule transhumante du nord de la Côte-d'Ivoire rprésente au plus 40 000 personnes mais son apport à l'économie nationale est sans mesure avec ce chiffre modeste. Les 400 000 animaux du cheptel transhumant, le tiers du cheptel bovin national en 1994, fournissent plus de la moitié de la viande bovine de Côte-d'Ivoire ; c'est auprès des éleveurs peuls que les paysans se procurent les bœufs de culture attelée dont le travail est utilisé sur plus des deux tiers des champs de coton. Les éleveurs transhumants détiennent encore le monopole de la production laitière artisanale, enfin les champs qu'ils cultivent bénéficient d'une fumure organique efficace et gratuite qui améliore spectaculairement les rendements.

Si leur apport économique est reconnu, leur statut est périodiquement remis en cause, dans certains villages et dans les programmes de développement de l'élevage. Sous les griefs faits aux Peuls, double figure de l'étranger et de l'errant malgré une installation remontant parfois à plus de trente ans, on peut discerner la difficulté de faire une place à l'élevage transhumant, système de production qui est aussi un mode de vie particulier. Aujourd'hui, les contraintes que les éleveurs transhumants affrontent semblent provenir moins d'une crise de leur système de production que d'une remise en cause de leurs liens avec leur environnement économique local et national.

Les hypothèses avancées ci-dessous sont liées aux premiers résultats de terrain d'une recherche en cours. Les informations utilisées dans cet article ont été recueillies entre mars et septembre 1994 au nord de la Côte-d'Ivoire, dans la ville de Korhogo, dans des campements situés entre Korhogo et la frontière burkinabé, et au nord ouest du Burkina Faso à l'occasion d'une incursion à Nouna et à Barani. Lors de visites renouvelées dans des cours urbaines et dans 15 campements, les

entretiens se sont déroulés avec les leaders, des fils responsables de leur troupeau, des jeunes sous tutelle de leur père, des femmes et des bouviers.

FORMES DE MOBILITE PASTORALE

Migrations en réponses aux crises

Les premières vagues d'émigration de Peuls éleveurs et bergers depuis les régions sahélo-soudaniennes en direction de la Côte-d'Ivoire remontent aux années 1930. Souvent après un voyage de reconnaissance, familles et troupeaux ont quitté les régions sahélo-soudaniennes. Presque tous les clans sont représentés au nord de la Côte-d´Ivoire, à l´exception des TooroBe (Ly, Tall, Sow) mais la zone d´origine est circonscrite au Boobola et ses alentours (Benoît 1979, Arditi 1983). Certains noms se rattachent à un terroir bien que des détours et plusieurs générations les en éloignent : les Sidibé viennent des environs de Barani, les Sangaré évoquent plus souvent la région de Bankoma et Wonikoro, au-delà de la frontière malienne ; parmi les Barry se trouvent des FoynankoBe de Ouahigouya, des DiafoumBe de Tougan ; on rencontre également des Dialdiallo rattachés aux DialluBe. Quant aux rares DjelgoBe venus de la région de Djibo, c´est généralement sans troupeau qu´ils ont traversé le plateau mossi : le cheptel transhumant du nord de la Côte-d´Ivoire est d´origine plus méridionale.

Les migrations drainaient aussi bien des familles avec troupeaux, progressant vers le Sud en plusieurs étapes, que des jeunes gens partis s'employer comme bouviers, loin de leur région pour *faire l'aventure* et pour ne pas déchoir aux yeux des leurs. On retrouve deux voies principales de migration, prolongeant approximativement d´anciens parcours de transhumance sur chaque rive du Mouhoun, qui est orienté du nord au sud et rejoint la Volta noire. Les éleveurs originaires de l´Ouest ont obliqué vers l´actuelle zone frontalière du Burkina et du Mali et ont pénétré en Côte-d´Ivoire entre Tengrela, Niellé et Ouangolodougou. Les éleveurs partis de l´Est, jusqu´à Todiam (entre Ouahigouya et Djibo) se seraient plutôt dirigés vers le Sud (Mangodara, Doropo) et la frontière ivoiro- ghanéenne.[1]

Les éleveurs justifient d'abord les migrations depuis les régions sahélo-soudaniennes par la recherche de pâturages, ce qui rend compte de l'action sans expliquer le moment des déplacements. Cependant après ce discours vient le récit des conditions historiques qui ont précédé les migrations ; alors, derrière la recherche générale de l'herbe apparaît une société avec ses failles sociales, ses différenciations économiques, ses marginalisations en cours[2].

Une crise du mode de production ?

L'évocation, par certains éleveurs rencontrés au nord de la Côte-d'Ivoire, du bouleversement économique provoqué par la libération des captifs de leurs grands parents au Burkina[3] confirme les informations de Landais (1983), Bernardet (1984) et Bassett (1986). Certaines familles peules ont perdu leur main-d'oeuvre pastorale, agricole et domestique : les travaux d'exhaure, les cultures, la cueillette des noix de baobab, le ramassage du bois, la cuisine leur revenaient... Elles ont réagi par la repastoralisation. Or l'accroissement du cheptel, bénéficiant alors d'ambitieuses politiques vétérinaires coloniales, exigeait de nouveaux pâturages. La migration devenait la meilleure solution.

Toutefois la portée de cette transformation sur la mobilité des éleveurs doit être nettement relativisée. D´abord, Barani représente le cas particulier d´une chefferie importante. Dans son aire comme à l´extérieur, l´organisation de la production pastorale présentait des nuances importantes selon les lignages.

Ensuite, l´abolition de l´esclavage a été progressive. Des relations étroites ont été maintenues : l´euphémisme de "services" a longtemps désigné des travaux qui perduraient même s´ils devenaient ponctuels. Aujourd´hui les souvenirs demeurent, comme le prouvent les crispations autour des

1Entretien avec J.B. Defaye, Korhogo et des éleveurs de Tengrela à Bouna.
2 Entretiens à Nouna, Barani (BKF), mai 1994, et en Côte-d´Ivoire avec des éleveurs contemporains des migrations des années trente ou quarante.
3Entretien avec el HadjAllaye, Ouangolodougou.

revendications foncières des RimaiBe (descendants d'esclaves affranchis). Enfin la plupart des chefs de famille évoquent d´autres raisons de migrations.

Une crise politique

La société, sinon pastorale, du moins peule, de la région soumise à la chefferie de Barani était depuis le début du siècle politiquement et économiquement nettement marquée par des clivages.

Tous n'avaient pas de captifs ; de jeunes hommes étaient employés comme bergers ; des Peuls apparentés à la chefferie (la lignée de Danguin Sega, selon la tradition de Barani) mais écartés du pouvoir par la famille régnante s'orientaient vers l'élevage. La chefferie de Barani alliée au pouvoir colonial recrutait des hommes dans les régions voisines pour renforcer l'effectif de ses sujets peuls et ses forces armées face aux autochtones en rebellions sporadiques ; le roi[4] Drissa Widi envoyait des guerriers à cheval derrière les éleveurs transhumants en fin de saison sèche pour les ramener bon gré mal gré sous sa coupe. Le pouvoir de Barani prélevait les impôts coloniaux et ponctionnait pour son propre compte ; il accompagnait pendant la deuxième guerre mondiale les réquisitions de bétail pratiquées par la maison Peyrissac, sise à Bamako[5] . Aujourd'hui encore, le chef de canton de Barani et ses proches, crispés sur le souvenir d' un pouvoir vidé de substance, privé de sujets, parlent avec condescendance et rancune des Peuls éleveurs qui ont déserté la région. De nombreux éleveurs ont effectivement sans doute fui la pression de ce pouvoir.

Des contraintes croissantes

A partir des années 40, les troupeaux accrus par la stratégie de repastoralisation et grâce à la couverture sanitaire exigeaient des pâturages. A la fin des années 1950, les premiers essais de mise en valeur agricole des rives du Mouhoun dans le Sourou privaient les éleveurs du Boobola d´excellents pâturages de transhumance et entravait leurs parcours vers d´autres zones plus méridionales. Cette diminution des pâturages s´est poursuivie avec la colonisation agricole d´une grande plaine très recherchée par les transhumants de Barani et du Mali, située dans la région de Kourouma et Dionkélé, entre Bobo et la frontière malienne actuelle. L´asphyxie a déterminé les éleveurs à rechercher d´autres espaces sans perspective de retour car l´occupation du sol par les vergers semblait irréversible. Derrière les éleveurs sont partis aussi des hommes démunis, pour devenir bouviers dans les régions méridionales, où s'est développé récemment un élevage de propriétaires souvent citadins, demandeurs de main- d'oeuvre.

LES TRANSHUMANCES ACTUELLES

La transhumance actuelle ne mobilise que les troupeaux, les familles passent l'année dans le même campement. Les campements (*Gure*) enquêtés regroupent généralement 5 à 15 cours (*Galle*), chacune habitée par un chef de famille et les personnes dont il a la charge : sa ou ses femmes, ses jeunes enfants, ses fils mariés et leurs femmes tant qu'ils restent sous sa tutelle. S'il y a aussi des parents âgés inactifs et des jeunes hommes sous tutelle déjà pères de famille, une cour peut abriter quatre générations. Etre chef de famille implique d'être responsable d'un troupeau. Dans un campement, les maîtres des cours voisines sont souvent des frères chargés de famille mais le regroupement n'est pas exclusivement familial : une ou plusieurs autres familles peuvent agrandir le campement. L'unité de transhumance correspond à la cour et non au campement : la décision de l'itinéraire et des dates du départ appartient à chaque chef de famille. Mais au sein d'un campement, des frères ou des voisins se concertent souvent pour transhumer ensemble. Les déplacements se préparent toujours par des voyages de reconnaissance des itinéraires possibles et des meilleurs pâturages accessibles.

Système d'élevage généralisé, caractéristique de l'élevage peul au point que le terme fulfuldé qui désigne précisément les éleveurs transhumants, "*egga o dabba*" n'est jamais employé, la transhumance est d´ ampleur et de rythme variés. Le croquis n°1, établi d'après les entretiens, veut situer sommairement l'espace de la transhumance sur le territoire ivoirien. Les tendances récentes

4 C'est le terme utilisé. On ne discutera pas ici la nature, royaume ou chefferie, du pouvoir de Barani. A ce sujet on peut lire la thèse de Youssouf Diallo, EHESS, 1993.
5 Informations recueillies auprès d'Assane Sidibé, el Hadj Allaye, Adama Sidibé en Côte-d'Ivoire, Sali Sidibé et Amadou Diokouro à Barani BKF.

conduisent les éleveurs vers l'est autour de Bouna et au delà de la frontière burkinabé, vers Mangodara.

Ici, les parcours de transhumance varient selon les campements entre une dizaine et plus de 150 kilomètres. Depuis une vingtaine d'années ils se sont allongés de plus de 200 kilomètres vers le sud[6], sous la pression de contraintesexternes : l'expansion cotonnière, la progression de la sécheresse dans l'extrême nord ivoirien et la pression accrue des troupeaux hivernant au Mali et transhumant en Côte-d'Ivoire en saison sèche (évalués à 15 000 têtes par le service "transhumants" rattaché à la Sodepra). Les pointes méridionales de la transhumance atteignent aujourd'hui la lisière de la zone de forêt.

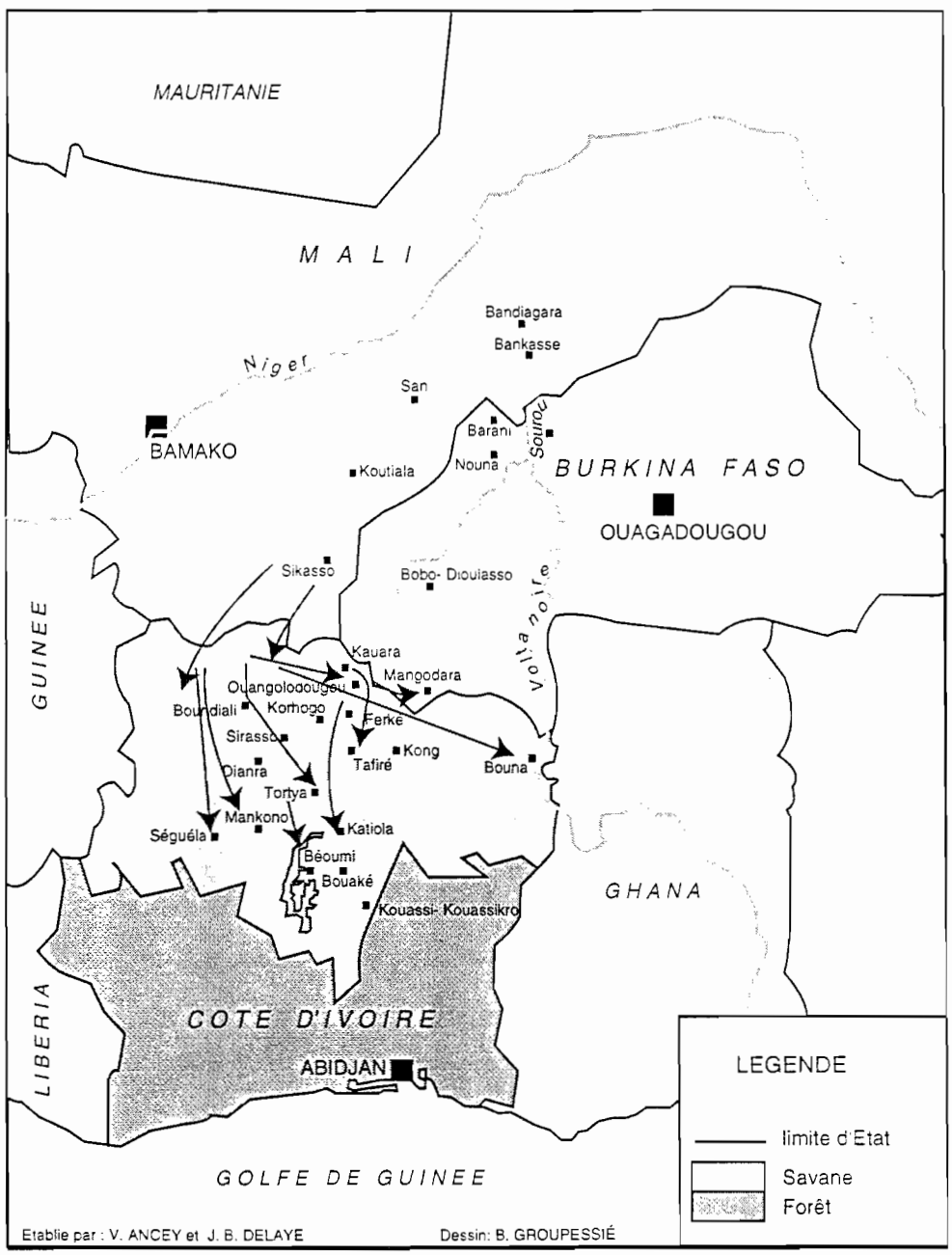

Certains éleveurs en revanche sont limités dans leurs déplacements, soit par le manque de main-d'oeuvre, soit par un troupeau trop réduit : au campement de Sordi, (entre Diawala et Ouangolodougou) les éleveurs Boukary et Sambo Boly ont en gardiennage (*Be jogi*) le troupeau d'un paysan ivoirien qui ne veut pas faire transhumer ses bêtes, et ils possèdent (*Be jey*) un troupeau de

6Les rapports de la Sodepra (Société de développement des ressources animales) des années 1970 évaluent les déplacements de transhumance à environ 70 kilomètres).

métis qui ne transhume qu'à une dizaine de kilomètres car ils n'ont pas les moyens nécessaires pour payer un bouvier, ni de fils assez âgé pour transhumer au loin. Le même manque de main d'oeuvre a contraint Hamidou Diakité, du même campement, à abandonner la transhumance depuis deux ans, lorsqu'il est devenu trop vieux pour partir lui-même. Dans le campement de Fongolo, Adama Sidibé a constitué son troupeau en étant, après son père, bouvier de paysans sédentaires ivoiriens ; il n'a jamais pratiqué de grande transhumance et aujourd'hui, devenu propriétaire, ses déplacements en saison sèche se font dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres.

Rythmes

La transhumance est souvent orientée d'emblée vers un pâturage où le troupeau séjournera pendant toute la saison sèche : il existe des pâturages réputés autour de Tortya, à l' est de Ferké, vers Kong. Mais un éleveur transhume parfois sans s'arrêter vraiment sur un pâturage précis. Ce faisant il n'obéit pas à un atavisme instable, c'est le signe au contraire qu'il met à profit la transhumance pour rechercher un lieu où s'installer durablement dans des conditions plus satisfaisantes pour le troupeau et acceptables pour sa famille (la proximité d'un point d´eau est déterminante). Cette pratique est en quelque sorte préalable à une migration. Et ces prospections tâtonnantes, qui, regardées un peu trop vite, ressembleraient à une errance, sont en réalité une adaptation visant à un meilleur élevage. Cette adaptation têtue, déjà repérée dans d'autres régions pastorales (Pouillon 1990), semble arriver localement en bout de course.

Dissociation des troupeaux et du campement

Depuis moins de cinq ans se généralise une nouvelle organisation des déplacements des troupeaux en dehors de la saison sèche. En réponse à l'enclavement des campements par les champs de coton ou de maïs, les éleveurs ne gardent plus leur troupeau à côté d'eux après la transhumance, mais les font paître sur des pâturages à l'écart, où les bergers doivent passer la nuit. (ex : campement el Hadj Assane Sidibé à Nioronigué, campement el Hadj Allaye Sidibé à Ouangolodougou). Les troupeaux font tout au plus un séjour bref à proximité des campements au retour de transhumance, afin de fumer les champs des éleveurs. Mais la fumure diminue. L'approvisionnement laitier familial diminue également au profit des bouviers dont c'est le principal aliment en brousse. Et quoi qu'en disent les chefs de famille soucieux d'affirmer leur contrôle sur leur bétail, les visites au troupeau s'espacent. Cette adaptation qui dissocie les troupeaux des campements modifie la gestion pastorale et l'insertion de l'élevage dans les activités agricoles.

De la transhumance à la migration

La transhumance mobilise un savoir-faire complexe pour entretenir l'équilibre du troupeau. Elle participe à un cycle annuel qui se déroule en s'adaptant aux contraintes locales. Parfois elle peut amorcer une modification plus lourde et à plus long terme.

La transhumance peut aboutir à une migration par glissements progressifs dans la même direction. soit que la transhumance mobilise toute la famille un peu plus au sud à chaque saison sèche, soit que les troupeaux seuls transhument et reviennent au lieu d'hivernage (*rumirde*), jusqu'au moment où l'allongement des parcours ou la différence de qualité des pâturages incitent les éleveurs à abandonner leur campement pour s'installer plus près des pâturages de saison sèche (*ceddu ladde*). Alors au fil des années les populations avancent en suivant l'herbe. C'est ainsi que le racontent les Peuls boboolankés (Benoît, 1979)

MOBILITE ET REORGANISATION DU SYSTEME DE PRODUCTION PASTORAL

L'engagement agricole et la mobilité

Tous les campements sauf exception (due à une arrivée toute récente par exemple) cultivent plus ou moins depuis plusieurs générations : grands éleveurs héritiers et anciens bouviers devenus propriétaires cultivent le maïs, parfois le sorgho, pour alléger leur budget alimentaire. Certains *ont trouvé la culture* en naissant mais selon eux leur famille a commencé à cultiver à cause de pertes de

bétail qui pouvaient être lentes (provoquées par une surexploitation du troupeau) ou brutales, notamment pendant l'épidémie de peste bovine de 1932[7].

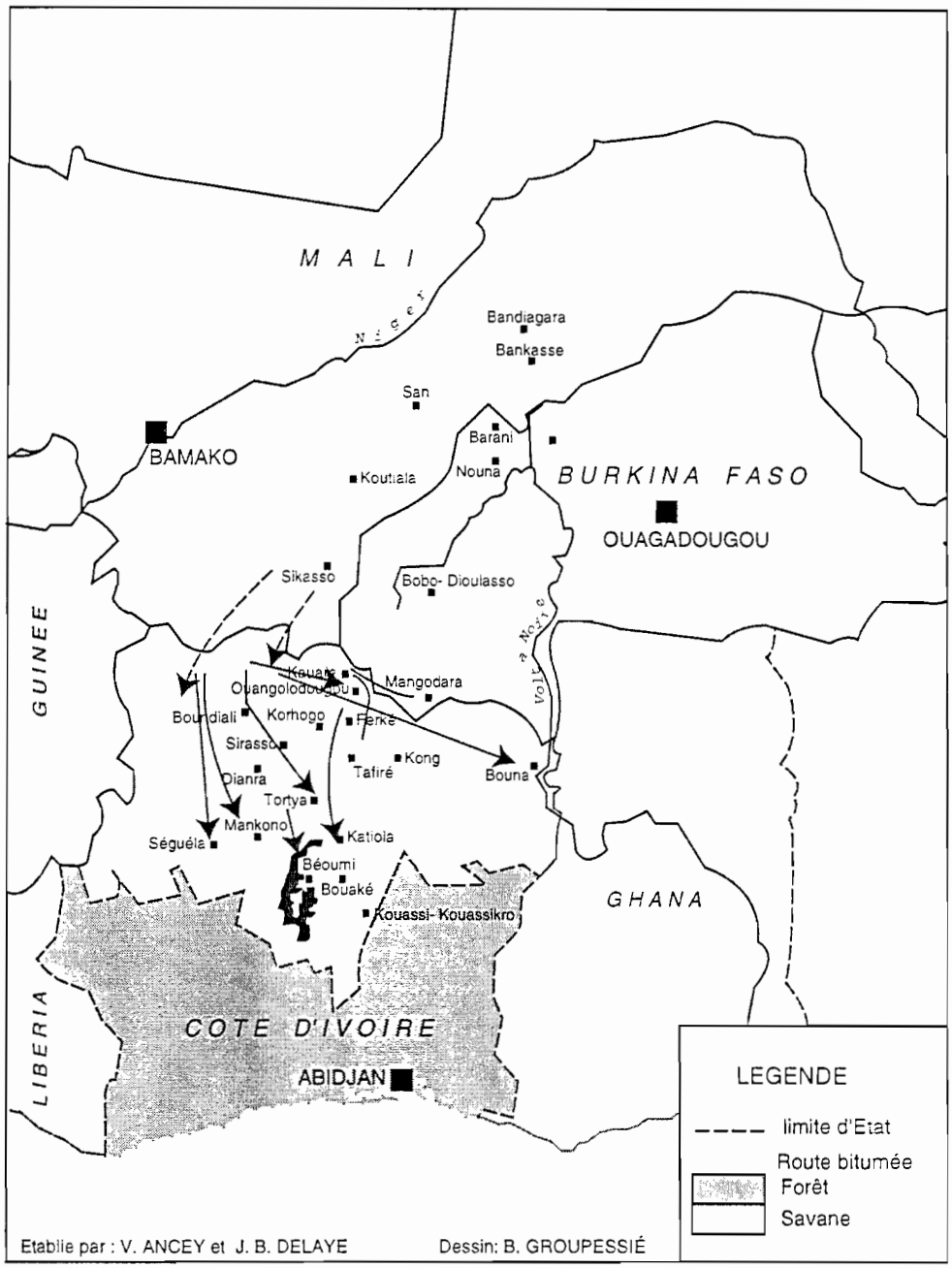

Les surfaces des parcelles familiales observées chez les Peuls de Côte- d'Ivoire varient entre 0,5 et 4 hectares ; or deux hectares de maïs semblent nourrir une famille de 10 à 15 personnes toute l'année. Selon les cas, les besoins sont donc couverts de quelques semaines à toute l'année. La fumure garantit des rendements élevés et permet de cultiver les mêmes parcelles plusieurs années d'affilée. La possession de charrue se généralise.

Cet engagement agricole s'est fait sur tout l'éventail des éleveurs de brousse et se combine avec plusieurs formes de mobilité. Pour les éleveurs démunis, l'engagement agricole a garanti la subsistance et parfois permis la constitution d'un troupeau après une période de sédentarisation totale de plusieurs années et de gardiennage salarié. Devenus propriétaires, ils ont repris une petite transhumance, cessé d'être bouviers mais continuent à cultiver.

7 L'origine présentée dans tous les cas est donc pastorale ou guerrière. Mais les avatars récents de ce pastoralisme suggèrent que cette "origine" butoir des souvenirs, ne fut peut-être qu'une autre période de spécialisation et que les éleveurs cultivaient déjà bien auparavant.

Les grands éleveurs aspirent eux-aussi à s´installer et cultivent ou font cultiver tout en faisant transhumer leurs troupeaux. Chez eux l´engagement agricole se combine avec une transhumance parfois longue et ne freine pas la mobilité des troupeaux : ils ont recours à de la main-d´oeuvre agricole ou pastorale. Les travaux pastoraux restent prioritaires et le chef de famille confiera à ses fils, s´il le peut, la surveillance des travaux des bouviers.[8]

Des réorganisations transitoires

Dans cette région, les changements temporaires de mode de vie et la perte des animaux ont dans certains cas interrompu la transmission familiale des troupeaux. Ici non plus, les anciens réseaux solidaires de prêts d'animaux aux alliés en difficulté n'ont pas résisté à la différenciation économique de la société pastorale et à l'individualisation (Sutter, 1987). Mais il n'y a pas eu de rupture, les habitudes n'ont pas été oubliées et la chaîne s'est renouée dès que possible. Ainsi les troupeaux reflètent les étapes de l'évolution familiale : on identifie dans le troupeau familial géré par le chef de famille les bêtes et leur descendance reçues individuellement à la naissance (*na´i sukkaange*), en héritage (*na´i ronaaji*) et en dot (*futte*), même si certains troupeaux bigarrés montrent qu' ils ont été constitués au départ par des achats successifs.

Les adaptations vont à l'essentiel : il s'agit de vivre du troupeau. Certes les zébus, prisés pour leur conformation physique et pour leur valeur de patrimoine, sont en général les géniteurs des troupeaux mais tous les éleveurs métissent leur troupeau pour améliorer sa résistance aux trypanosomes de la tsé tsé. 22 % des animaux transhumants sont des métis de taurins et de zébus. (Sodepra). Qu´elles touchent à la composition du troupeau ou à sa mobilité, les réorganisations visent finalement à entretenir la qualité de l´élevage.

L'abandon de l'élevage

La mobilité a essentiellement permis de renouer avec le mode de vie pastoral mais il y a eu d'autres choix ou d'autres possibilités.

La population peule rurale ou récemment urbanisée dans les petites et moyennes villes du nord peut être présentée selon la typologie suivante[9] : la population pastorale, le plus souvent burkinabé, est estimée à trente mille personnes ; ensuite, une dizaine de milliers d'actifs et leurs dépendants gravitent autour des éleveurs : les commerçants de bétail, rabatteurs, bouviers, manoeuvres, "tabliers" sur les marchés. Les Peuls commerçants de marchandises diverses et notamment de pagnes, souvent maliens, baptisés "*Amadi Metre*", ou les Peuls actifs sur les marchés à bétail : les "*Amadi Garbal*", des commerçants aux petits rabatteurs, ne sont plus des éleveurs, même s'ils possèdent toujours du bétail. Enfin, éloignés du monde pastoral, d'autres deviennent chercheurs d'or, manoeuvres, petits commerçants, pris dans le mouvement plus vaste des migrations internes à la Côte-d'Ivoire.

La migration ne doit donc pas donner l'illusion d'une panacée ni d'une volonté homogène d'entretenir l'élevage : tous les éleveurs ou descendants d'éleveurs, ayant perdu leur troupeau et pris dans les migrations, n'ont pas pu ou pas voulu le reconstituer par une transition agricole ou salariée.

Les enquêtes qualitatives menées en brousse et en ville montrent que l'abandon de l'élevage se produit en cas d'échec : on ne peut pas considérer la ville et les activités commerciales respectivement comme un reposoir et comme une étape qui suivrait la phase pastorale : il y a en brousse de grands éleveurs qui tiennent à le rester. Autrement dit, l'élevage représente pour cette catégorie de personnes, un mode de vie et non un moyen transitoire d'accumulation. En revanche, pour une autre catégorie de propriétaires de bétail Peuls ou Diawambés, commerçants en ville, l'investissement dans un cheptel fait partie de stratégies économiques, reposant souvent sur un substrat familial.

8Le développement du gardiennage sous forme salariée va de pair avec une désaffection ou un dédain pour ce travail de la part des "fils de famille", tout au moins chez eux.

9 Typologie empirique, utilisée comme hypothèse de travail dans la recherche en cours et présentée ici sous ces réserves. Elle s'appuie sur le recensement par la Sodepra des parcs de bétail transhumant, sur la remarquable connaissance du milieu de J.B. Defaye, responsable du volet "Intégration des transhumants" et sur nos investigations de terrain.

Pour analyser ces parcours sociaux et économiques, il est nécessaire de les suivre sur plus d'une génération. Les jeunes adultes qui choisissent de continuer ou non l'élevage, (pour ceux qui sont en brousse) d'investir, ou non, dans un troupeau (pour les citadins), cassent ou renforcent des tendances données par leurs aînés, mettent à jour des éléments décisifs de la solidité économique et l'attrait de l'élevage.

NEGATION OFFICIELLE ET NOUVEAU CONTEXTE DE LA MOBILITE

La sécheresse des années 1970 et de 1983, puis la concurrence des viandes européennes congelées, particulièrement intense dans la deuxième moitié des années 1980, touchaient directement les producteurs (Ancey, Coste, Egg, 1993). Mais, depuis le début des années 1990, la politique de commerce extérieur de la Côte-d'Ivoire dans le secteur des viandes, puis la dévaluation ont été globalement favorables aux éleveurs. Pourtant la dégradation de l'environnement économique alourdit les contraintes qui s'exercent aux niveaux local et national.

Méconnaissance politique de la transhumance

Après plus de vingt ans d'encadrement de l'élevage, les références aux textes officiels prouvent la persistance du schéma d'élevage sur un modèle unique, à côté duquel la transhumance reste perçue comme un reliquat anachronique, une anomalie à supprimer. Depuis l'échec des tentatives de sédentarisation sans transition en 1978 dans la zone de la forêt de la Palé, entre Korhogo et Boundiali, la tactique adoptée est une stabilisation progressive visant à réduire puis à supprimer la transhumance.

Malgré les efforts d'adaptation de l'encadrement aux réalités de l'élevage transhumant, les structures institutionnelles ne reconnaissent pas sa spécificité. Dans la classification de l'élevage en cinq niveaux établie par la Sodepra en 1975, il a fallu ajouter une catégorie pour les animaux transhumants, dont ni la gestion ni les résultats zootechniques ne correspondaient à la typologie. En 1974 "l'opération zébus" du programme d'encadrement a marqué la nécessité de reconnaître une spécificité pastorale mais elle se focalisait sur l'aspect zootechnique, alors que le cheptel transhumant se métissait. La première mention des éleveurs transhumants dans la structure d'encadrement exprime après 1980 la vision officielle dans un raccourci significatif : le service du "problème peul", d'ailleurs rebaptisé "volet intégration des transhumants".

Cette attitude vis-à-vis des populations nomades ou transhumantes est commune à la plupart des gouvernements, pour qui la sédentarisation semble garantir à la fois la modernité économique et le contrôle sur les populations. Mais la Côte-d'Ivoire a une responsabilité politique à assumer dans l'installation des transhumants sur son territoire. Plus de 250 barrages pastoraux ont été construits. Sur la seule période de 1980 à 1993, c'est-à-dire après les années fastes des investissements, le financement des projets de développement de l'élevage est évalué à plus de 155 milliards de FCFA (Rapport d'activité 1993, DGRA). Depuis 1972, ces investissements ont créé des conditions d'accueil exceptionnelles en Afrique de l'Ouest ; ils marquaient la double volonté de développer la production nationale de viande et d'affirmer, à l'époque des sécheresses, la solidarité avec les pays sahéliens (cf Houphouët-Boigny, 1974). Toutefois il fut plus facile d'accueillir le cheptel que de s'accommoder de son système de production.

En période de croissance, la coexistence des deux systèmes était facilitée par leurs échanges économiques : la viande et les boeufs de culture attelée des éleveurs peuls, contre les soins sanitaires et les infrastructures hydro-pastorales neuves de l'Etat ivoirien. Dans un contexte de récession, la méconnaissance politique crée un blocage à l'insertion de l'élevage peul transhumant dans le milieu.

Exacerbation de la concurrence entre éleveurs et agriculteurs

"*Le temps de l'agriculture est venu. Avant, les Peuls ne cultivaient pas, ni les cordonniers, ni les forgerons, ni les fonctionnaires. Maintenant, tout le monde a son champ,* "el H. Allaye, Ouangolodougou. Avec les activités des éleveurs, les fonctions du bétail se sont aussi diversifiées."*Arande, na'i : teewu e kosam. Avant, le bétail c'était la viande et le lait. Aujourd'hui, le bétail c'est tout : l'achat des céréales, la culture, la fumure du champ*" el H. Allaye.Jusqu'à

présent les éleveurs transhumants sont les plus engagés dans l'intégration agro-pastorale, à cause des nécessités évoquées plus haut.

Mais le schéma officiel national écartait également les transhumants de l´agriculture : les contrats d´association lancés par la Sodepra entre un éleveur et un agriculteur cantonnaient les transhumants dans le rôle d´éleveurs fournisseurs de fumure, alors que parallèlement l´élevage paysan était encouragé. La recommandation officielle d'intégration de l'agriculture et de l'élevage exprime implicitement le souhait de voir les agriculteurs prendre en charge la production animale. "Rivalité", "jalousie" selon les éleveurs, ou concurrence. Au niveau local les blocages semblent porter essentiellement sur deux points de l : l'ancrage des transhumants sur le territoire et leurs bons résultats dus à la fumure animale.

De fait, la concurrence l'emporte sur les complémentarités possibles à cause des contraintes croissantes supportées par les agriculteurs. Les producteurs de coton se sont progressivement appauvris ces dernières années. Dans un cercle vicieux d'extensification des cultures et de baisse des rendements, leur endettement s'est aggravé auprès des fournisseurs de matériel agricole et d'engrais chimiques. Les cellules de collecte et de paiement des récoltes, les GVC ("groupement à vocation coopérative") mises en place par la CIDT sont responsables des emprunts engagés par les producteurs. En réalité les GVC retiennent sur le paiement des récoltes de tous les paysans les dettes non remboursées.

Revenu brut par planteur de coton, D.R. nord, CIDT

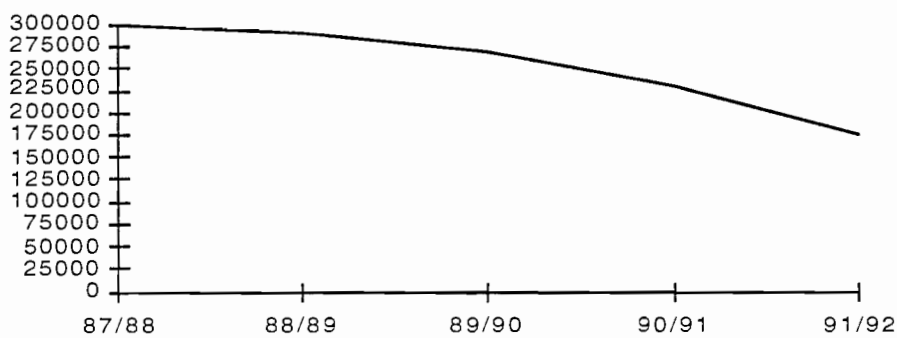

Source : D.R. nord, CIDT 1993.

Dans ce contexte, les dégâts causés par le bétail aux cultures deviennent insupportables aux agriculteurs. D'autre part les éleveurs apparaissent comme relativement riches et la tentation est grande d'exiger des indemnités parfois abusives. T. Bassett (1986) a montré comment la dégradation de la situation économique des paysans se répercutait sur leurs relations avec les éleveurs peuls.

Dans un deuxième temps, en réaction à la baisse de leurs revenus monétaires, certains producteurs de coton réduisent les surfaces au profit de cultures alimentaires, en particulier l'igname. Or cette culture qui dure toute l'année est moins compatible avec la circulation des troupeaux que des cultures saisonnières comme le maïs ou le coton.

Il faut relativiser le rôle de la pression sur la terre : certes le cheptel a quadruplé en 20 ans mais la pression agricole et pastorale reste faible en dehors de la zone dense périphérique de Korhogo. D'après les premiers relevés de terroirs disponibles, les friches représentent 64 % à 86 % de la surface agricole dans 11 terroirs villageois entièrement cartographiés autour de Sirasso (Plan Foncier Rural, 1994). Ces résultats ne sont pas extrapolables à tout le nord mais la région de Sirasso, située sur un axe où convergent les troupeaux à la saison de la transhumance, connaît des tensions sporadiques et la forte proportion d'espaces libres montre que le problème n'est pas le manque de terre.

Le parcellaire paysan éclaté tel qu´il se présente dans la région du nord pourrait être fertilisé par une mobilité négociée. Mais comme il tend vers la division alors que les troupeaux augmentent la circulation devient plus difficile.

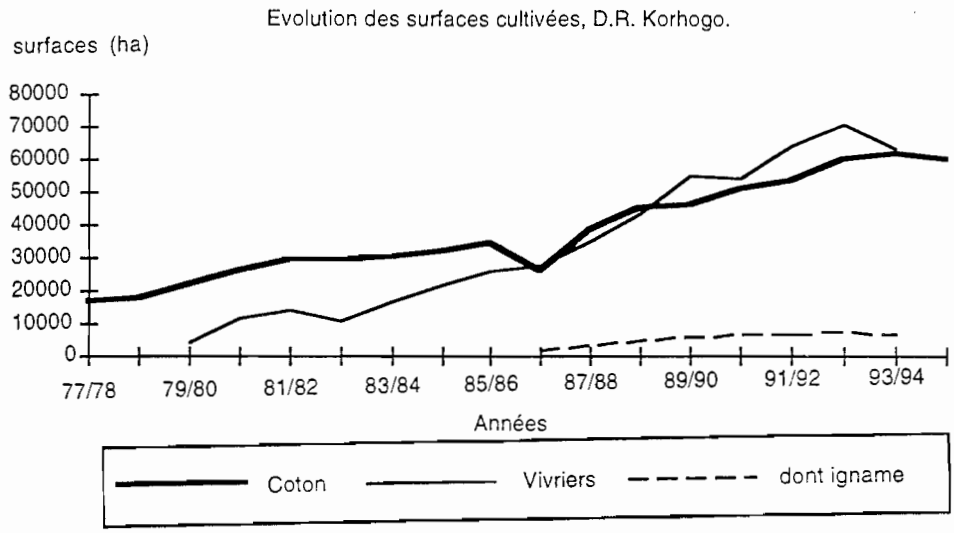

Source : CIDT, Direction régionale de Korhogo.[10]

Enfin, l'organisation sociale autochtone est en mutation et les relations, internes et externes, se renégocient parfois difficilement. Des conflits peuvent éclater lorsque les interdépendances s'affaiblissent : avant la politique de diffusion de l'élevage à plusieurs strates de la société paysanne sénoufo, de nombreux villageois confiaient leur bétail à un éleveur peul. Cette discrétion leur permettait de contourner les barrages sociaux à l'accumulation matérielle. Elle supposait des relations étroites, qui se relâchent parce que le salariat tend à remplacer le confiage.

Il arrive aussi que les éleveurs peuls révèlent une crise de l'ordre foncier et politique villageois, où le processus d'individualisation économique en cours s'accompagne au niveau foncier d'une lutte entre les modes de transmission de terre. L'autorité des chefs de terre est ébranlée par cette concurrence. De plus, le quadrillage politique et administratif du territoire par "les corps habillés" et le PDCI met en avant d'autres légitimités[11]. Quand des éleveurs, étrangers de surcroît, s'installent sur le terroir d'un village en se passant de l'aval de l'autorité traditionnelle, parce qu'ils estiment qu'elle est affaiblie et ne leur est plus utile, ils mettent à jour des tensions profondes dans l'organisation du village. C'est difficilement pardonnable.

La crise économique du monde paysan et la mutation de ses structures foncières ne s'accomplissent pas sans déchirements ; les relations à autrui en subissent les répercussions. Aussi, les difficultés des éleveurs peuls viennent moins d´une faillite de leur système de production que de la crise de leur environnement économique. Dans cette situation, qui exacerbe les concurrences, la mobilité est souvent perçue soit comme une intrusion soit comme une fuite.

Vulnérabilité sanitaire accrue

La mobilité joue d´une facon complexe sur le risque sanitaire : dans le meilleur des cas les éleveurs limitent l´exposition des troupeaux aux endroits malsains, dans le pire, les déplacements accélèrent la propagation des épidémies. Les incertitudes actuelles sur la couverture sanitaire accentuent ce risque.

La restructuration des finances nationales s'est traduite dans le domaine de l'élevage par le désengagement d'une grande partie des services d'encadrement vétérinaire. En fin d'année 1994, la dislocation est bien avancée mais les nouvelles structures n'existent pas encore. La campagne de

10Ces chiffres sont à utiliser comme indicateurs d'une tendance : bien entendu la culture de l'igname a commencé avant 1987 mais elle n'était pas prise en compte par la CIDT.

11De nouveaux acteurs apparaissent depuis deux ou trois ans : les "chasseurs". Véritable milice armée extrêment organisée à l'échelle de tout le nord du pays, appelée par la population et par les préfets à une fonction que les forces publiques n'avaient plus les moyens de remplir, elle monnaye sa protection et intervient notamment dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le risque de dérive maffieuse est croissant. Sa reconnaissance unanime traduit la crise de légitimité des pouvoirs. D'autre part elle entretient avec les éleveurs des relations ambigues : ponctionnant les responsables de dégâts de culture, bénéficiant du soutien financier des plus riches. Ce clientèlisme risque de se retourner contre les éleveurs.

vaccination qui débutait habituellement en juillet n'a pas eu lieu. Plusieurs foyers de péripneumonie se sont déclarés dans le nord du pays. Les rassemblements de transhumants risquent de favoriser l'épidémie. Inversement en l'absence d'une couverture sanitaire les éleveurs auront peut-être tendance à multiplier leurs déplacements pour fuir les foyers infectieux.

Outre le désengagement public, la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 a indirectement compliqué l'approvisionnement en produits vétérinaires même si elle a momentanément favorisé les éleveurs[12]. Les ruptures de stocks et la spéculation ont causé une pénurie régionale qui a stimulé toutes sortes de trafics de produits, notamment des réexportations à destination du Mali et du Burkina Faso. Les difficultés de certains importateurs ont créé une situation monopolistique utilisée pour accroître les marges bénéficiaires.

CONCLUSION

Les relations entre agriculture et élevage, entre agriculteurs et éleveurs, oscillent aisément entre la complémentarité et la concurrence. Mais les ajustements habituels sont actuellement entravés au nord de la Côte-d'Ivoire par des tendances lourdes du système agricole et foncier, et par la crise de la politique publique. Après avoir investi massivement dans le développement de l'élevage, l'Etat n'a plus les moyens d'entretenir les infrastructures et les confie à deux populations aux relations conflictuelles sans avoir défini les règles de leur usage et de leur gestion. De plus, le modèle d'élevage transhumant a été exploité sans recevoir aucune légitimité en échange et dans le contexte de crise actuel cette carence est dangereuse pour les éleveurs.

Des performances économiques s'accompagnant d'une certaine exclusion sociale : deux éléments qui favorisent peut-être la reproduction d'un mode de vie et l'entretien d'une identité particulière. Face aux pressions, les éleveurs ne brandissent pas de revendications identitaires comme des oripeaux folkloriques : ils se servent de leurs ressources culturelles et économiques habituelles, manifestant plutôt une identité bien assise. Cependant les capacités de mouvement s'affaiblissent peut-être en ce moment chez les Peuls du nord de la Côte-d'Ivoire.

Leur bonne santé économique les a alourdis. Par rapport aux éleveurs des régions sahélo-soudaniennes de la génération précédente, les éleveurs de brousse au nord de la Côte-d'Ivoire, bénéficiant des conditions exceptionnelles de l'accueil ivoirien des années 1970, ont agrandi leur troupeau (en moyenne plus de 100 têtes par chef de famille). De plus l'accroissement démographique est indéniable. Il est moins facile de changer de campement pour satisfaire les besoins des animaux, avec une famille de plus de 10 personnes. Les troupeaux transhumants deviennent moins maniables, moins faciles à surveiller . Malgré la scission des parcs en troupeaux plus petits et la multiplication des bouviers, la circulation devient plus malaisée. Leur dépendance vis-à-vis de leur environnement économique n'est pas caractérisée par le manque mais par l'encombrement. Pour résister aux contraintes créées par un environnement en crise, les éleveurs peuls transhumants peuvent moins facilement utiliser leur principale ressource qui était la mobilité. C'est ce qui risque de provoquer des changements plus profonds si les contraintes externes s'intensifient.

12A Ouangolodougou, selon les commerçants, un boeuf de 7 à 8 ans, vendu 80 000 F CFA en avril 1993, se vendait 100 000 F en avril 1994. Un animal de 50 000 F en avril 1993 se vendait 75 000 F en avril 1994. En juin la hausse s'est accentuée : à Port- Bouët, le premier marché national de consommation, un boeuf vendu 175 000 F en juin se serait vendu 120 000 F un an plus tôt. Les prix dépassaient 250 000 F. A Sirasso, centre moyen de collecte au nord, des boeufs de 7 à 8 ans se seraient vendus 150 000 F à 200 000 F en juin 94 au lieu de 100 000 F. Sur les marchés du nord on enregistrait des prix records de 200 000 F en juin. A l'Est du pays s'est développé un circuit en direction du Ghana.

BIBLIOGRAPHIE

ANCEY (V.), COSTE (J.), EGG (J.), 1993 - *Politiques commerciales extérieures des produits animaux dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Ministère de la Coopération Solagral IRAM.

ARDITI (C.), 1983 - *Les conditions socio-économiques de l' élevage dans le nord de la Côte-d'Ivoire. Les systèmes de production Peul, Senoufo (zone dense) et Lobi.*, SEDES, PARIS.
ARDITI (C.), 1990 - *Les Peuls, les Sénoufo et les vétérinaires. Pathologie d'une opération de développement dans le nord de la Côte-d'Ivoire.*, Cahier des Sciences Humaines 26 (1-2). 137-153.

BASSETT (T.J.), 1986 - Fulani Herd movements, *Geographical review* , LXXVI (3) 223-249.
BASSETT (T.J.), - 1988 The Political Ecology of Peasant-Herder Conflicts in the Northern Ivory Coast, *Annals of the Association of American Geographers*, LXXVIII (3) : 453-472.

BENOÎT (M.), 1979 - *Le chemin des Peuls du Boboola* , Orstom, Paris.

BERNARDET (Ph.), 1984 - *Association agriculture élevage en Afrique. Les Peuls semi -transhumants de Côte-d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris.

BONFIGLIOLI (A.), 1988 - *Dudal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de WodaaBe du Niger*, Cambridge University Press/ Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

DIALLO (Y.), 1993 - *Les Fulbe du Boboola : genèse et évolution de l'Etat de Barani, Paris* , EHESS.

DGRA, 1993 - *Rapport d'activité de Direction générale des ressources animales*, Abidjan.

HOUPHOUËT-BOIGNY (F.), 1974 - *Discours lors du voyage dans le Nord de la Côte-d'Ivoire.*

LANDAIS (E.), 1983 - *Analyse du système de production sédentaire bovin, nord de la Côte-d'Ivoire* thèse IEMVT (Institut d'études de médecine vétérinaire tropicale), Paris.

MILLEVILLE (P.), COMBES MARCHAL (C.), 1982 - *Systèmes d'élevage sahéliens de l'Oudalan : étude de cas*, multigr. ORSTOM, Ouagadougou.

POUILLON (F.), 1990 - Sur la "stagnation" technique chez les pasteurs nomades : les Peuls du nord Sénégal, *Cahier des Sciences Humaines*, 26 (1-2). 173-192.

PLAN FONCIER RURAL, 1994 - *Relevé des terroirs de villages dans la zone d'extension de Sirasso*, Document de travail non publié.

SODEPRA - *Rapports annuels d'activité de Société pour le développement et la promotion de l'élevage.*

SUTTER (J.), 1987 - *Cattle and inequality : Herd size Differences and Pastoral Production among the Fulani of northeastern Senegal*, Africa LVII.

LE TRAVAIL SALARIE, UN MODELE EN DECOMPOSITION ?

Laurent BAZIN et Roch Yao GNABELI

Le travail salarié est circonscrit dans un cadre juridique et régi par un ensemble de règles implicites et de représentations qui régulent les rapports entre employés, employeurs et l'Etat d'une part, entre les employés et leurs collectifs sociaux d'autre part. Etroitement lié au procès de production capitaliste et au fonctionnement de l'Etat, associé dans l'imaginaire à la modernité et à la réussite sociale, le salariat s'est progressivement imposé en Côte-d'Ivoire comme une forme de travail de référence. Il renvoie à tout un faisceau de normes qui permettent de le définir comme un modèle. Notre communication a pour objectif de "décomposer" ce modèle, de proposer quelques observations et pistes de réflexion afin de décrire dans leurs grandes lignes sa mise en place et son fonctionnement. Nous chercherons à éclairer le rôle de l'emploi salarié dans la construction des statuts sociaux et, en retour, à montrer que cette fonction essentielle attribuée au travail contribue à façonner l'organisation des entreprises. Nos réflexions partiront essentiellement d'enquêtes et d'observations en milieu industriel.

LA MISE EN PLACE DU MODELE

Le travail salarié ne s'est véritablement imposé comme un modèle de référence en Côte-d'Ivoire qu'après la seconde guerre mondiale, au moment où démarrait effectivement l'industrialisation de la colonie (Dubresson, 1989) et où, simultanément, se mettaient en place les structures politiques qui allaient mener le pays vers l'indépendance. Les modalités de la mise au travail ont été amplement explorées et il n'est guère nécessaire de s'appesantir sur cette phase. Nous les rappellerons de manière schématique. Le problème de la main-d'oeuvre se posa dès la création des postes coloniaux. Les manoeuvres nécessaires à la construction des installations administratives et des infrastructures furent recrutés par l'organisation de "prestations" et le "recrutement administratif" (Anouma, 1976, Semi-Bi, 1974). Cette dernière forme de "travail forcé" fut rapidement étendue aux plantations européennes dont elle constitua jusqu'à la seconde guerre mondiale le principal mode de recrutement (Ekanza, 1981). Avant 1945, l'investissement, public ou privé, était minimal (Coquery-Vidrovitch, 1976). Il n'y avait pas, au cours de cette période, création d'un véritable marché libre du travail, ni calcul économique de son coût (Copans, 1987). L'objectif essentiel, dans un contexte de compétition internationale très vive, était d'économiser au maximum les coûts et de faire le plus de profit en investissant le moins possible. Le problème du recrutement fut donc résolu par la contrainte ; l'impôt, le travail forcé et les cultures obligatoires ayant pour fonction à la fois l'introduction de l'économie marchande européenne et la mobilisation d'une force de travail dont la rémunération n'assurait pas la reproduction. L'une des conséquences de ces contraintes fut de maintenir bas les niveaux de rémunération, y compris ceux des "travailleurs volontaires". En dehors d'une population stable mais peu nombreuse de salariés urbains qualifiés (lettrés, ouvriers spécialisés, employés domestiques, etc.), les travailleurs de cette période étaient essentiellement des paysans migrants, employés temporairement comme manoeuvres - librement ou non - sur les chantiers et services publics ou dans les entreprises privées. Dans les conceptions des administrateurs, jusqu'aux années trente, il n'y avait guère que deux catégories sociales : les paysans et les "évolués", auxiliaires de l'administration et des entreprises privées européennes. Les autorités coloniales de cette époque ne se préoccupaient guère de constituer une population stable de travailleurs urbains. L'idée était de favoriser le développement d'une élite évoluée qui serait capable de seconder l'administration, et de laisser se développer la production paysanne dans le cadre des sociétés traditionnelles (Cooper, 1987).

C'est avec la crise économique des années 1930 et la reprise qui suivit que ces conceptions se modifièrent. Durant les premières années de cette décennie, l'effondrement du prix des produits agricoles et l'augmentation simultanée des impôts provoquèrent un appauvrissement des populations. De très nombreux paysans furent contraints de migrer vers les villes où ils espéraient être employés pour gagner de quoi payer l'impôt. On assista donc à un mouvement paradoxal : alors que l'activité économique ralentissait du fait de la récession, le nombre de salariés augmentait. En

1927, selon les chiffres cités par Hélène d'Almeida Topor (1976), il y avait en Côte-d'Ivoire 27950 salariés (environ 50% des effectifs de l'AOF) ; en 1934, il y en avait 67000 (à peu près 52% des effectifs de l'AOF). En 1931, pour la première fois, la question du recrutement de la main-d'oeuvre cessa d'être un problème. Ce fut alors, à la suite des migrations massives vers les villes, la question de la population flottante (sans emploi ou employée de façon occasionnelle) qui inquiétait les administrateurs : elle représentait le danger de remous sociaux et de développement de la criminalité (Le Pape, 1993). Avec la reprise économique, dans les années 1936-37, survinrent en AOF plusieurs mouvements de grèves. Ceux-ci montraient que, malgré la diversité de leur provenance, la masse des manoeuvres (essentiellement les cheminots et les employés des installations portuaires) était unifiée par des conditions de vie identiques et pouvait s'organiser. Interrompus durant le conflit mondial, les mouvements sociaux reprirent en 1946. Durant ces périodes de trouble, les préoccupations des administrateurs et des recruteurs se portèrent sur la nécessité de stabiliser, de structurer et de contrôler la population des villes (Cooper, 1987). Cela impliquait de créer une hiérarchie et des catégories salariales afin de casser les mouvements de masse et de reconnaître l'organisation des travailleurs, notamment par la légalisation des syndicats (avril 1937 - ils furent ensuite interdits sous le régime de Vichy et autorisés à nouveau après le conflit mondial). En fait, c'est à cette époque, selon Frederick Cooper (*ibid.*) que l'on passe de la conception d'une main-d'oeuvre paysanne migrante et temporaire à celle d'une véritable classe ouvrière, organisée et structurée sur le modèle de ses homologues européennes.

Si l'administration fut contrainte de reconsidérer ses positions, elle ne le fit que partiellement. Après l'abandon du travail forcé en 1946, il fallut six ans pour adopter une véritable législation du travail. Ces années 1946-52 correspondent à la mise en oeuvre d'une politique de développement et d'industrialisation et à la reprise des mouvements de grèves interrompus pendant la guerre, doublés de revendications politiques et de troubles sociaux graves (qui culminent dans les années 1949-50). Durant ces années se développe l'idée que pour être pleinement intégrés au rythme et à l'organisation des entreprises, les salariés doivent être au préalable "détribalisés", c'est-à-dire coupés de leur milieu. Il se forme donc la conception d'un monde du travail salarié séparé du reste de la population (Cooper, 1987). C'est dans cette idée et, bien entendu, sous la pression des mouvements de revendications, que s'opèrent dans les années 1950 plusieurs réévaluations du salaire minimum et que sont mises en place les allocations familiales (réservées aux seuls salariés, ce qui est toujours le cas actuellement). L'objectif est de permettre aux salariés une autonomie par rapport à leur milieu familial. Lors des débats sur la législation du travail, il n'est donc pas prévu de réglementation qui soit adaptée aux spécificités des sociétés africaines et tienne compte des diverses formes d'activité économique. Le code du travail de la France d'Outre-Mer, qui entre en vigueur en 1952 est très largement inspiré de son homologue alors en application en France. Il est conçu pour réglementer le seul travail salarié, reconnu comme tel par l'administration. On laisse alors sans support juridique le "travail indigène", qui sera redécouvert dans le milieu des années 1970 sous le qualificatif d'"informel" (Le Pape, 1983). Les textes de lois et convention adoptés après l'indépendance pour compléter cette législation initiale (Code du travail ivoirien : 1964 ; code de la prévoyance sociale : 1968 ; convention collective interprofessionnelle : 1977) ne modifient pas la structure adoptée dans les années 1936-52 mais, au contraire, consacrent la séparation légale entre le salariat et les autres régimes de travail. Cette conception nourrit une contradiction qui s'accentuera au fil des années : alors qu'elle régit théoriquement tout travail salarié en Côte-d'Ivoire, la législation est conçue pour n'être appliquée que par les seules entreprises reconnues par l'État. Cette contradiction laisse une place importante au non respect de la législation (en particulier le salaire minimum, le temps de travail, les cotisations sociales) dans les catégories d'entreprises dites "informelles" comme dans celles qui sont considérées comme modernes.

Les changements qui interviennent dans les années 1940-50 et 60 (adoption d'une législation du travail salarié, industrialisation rapide du pays, hausse des rémunérations) favorisent l'implantation d'un travail salarié stable, alimenté par des migrations importantes vers les villes (Gutkind, 1968). Une telle évolution, amorcée dans les années 1940, est quasi-générale en Afrique, mais elle est particulièrement importante en Côte-d'Ivoire, où les migrations, la croissance urbaine et le développement industriel sont d'une ampleur exceptionnelle (Dubresson, 1989). Par ce phénomène, le travail salarié devient l'un des supports essentiels du changement social, autour

duquel se restructure la société ivoirienne[1]. Dès les années 1960, le taux de chômage des grandes villes ivoiriennes, comme celui des autres capitales africaines, est très important (entre 20 et 30%, selon Gutkind, 1968 et Cohen, 1974). L'accès à l'emploi salarié urbain devient très tôt l'enjeu de luttes sociales se manifestant notamment par des revendications envers l'État. Dès l'origine de la colonie, en effet, l'administration est considérée comme le principal employeur et régulateur du marché du travail. La cristallisation de ces luttes autour de mouvements xénophobes traduit leur acuité : attaques dirigées contre les Dahoméens en 1958, contre les Mossi en 1969-70 (Cohen, 1974), refus, en 1966, par l'ensemble de la population, du projet présidentiel d'accorder la double nationalité aux ressortissants ouest-africains travaillant en Côte-d'Ivoire ; débats animés autour de la question de l'ivoirisation des cadres à la fin des années 60 et dans les années 70. En 1974, les étrangers sont exclus de l'inscription à l'OMOCI qui avait, jusqu'en 1992, le monopole théorique du recrutement (Dubresson, 1989).

Cette politique de limitation de l'accès des étrangers à l'emploi salarié et de remplacement des cadres français fut doublée dans les année 1970 d'un recrutement massif dans la fonction publique. La croissance rapide du PIB ivoirien jusqu'au début des années 80 s'est par ailleurs traduite par un accroissement parallèle du nombre des salariés. Nous assistons donc dans les années 1960 et 70 à une augmentation très rapide de la population salariale ainsi qu'à des changements importants dans sa structure : le nombre d'emplois qualifiés prend le pas sur les postes de manoeuvres, les hiérarchies au sein des entreprises se complexifient, les diplômés ivoiriens remplacent les cadres français, la proportion de travailleurs étrangers décroît. Les résultats des enquêtes dites "main-d'oeuvre" de l'Office National de la Formation Professionnelle - qui malheureusement ont cessé en 1984 - révèlent que la proportion des cadres dans la population salariale (secteurs semi-public et privé confondus) est passée entre 1971 et 1984 de 4.8 à 10.8%, celle des agents de maîtrise de 4.3 à 10.4% et celle des emplois non qualifiés de 72.7 à 56.2% tandis que la proportion de travailleurs ivoiriens dans les effectifs globaux de salariés a augmenté, au cours des mêmes années, de 47.8% à 68.3% (cf. ONFP, 1981 et 1985). Selon les annuaires du travail qui publient annuellement, selon les sources de la banque des données financières, le nombre d'emplois salariés "modernes", la population salariale serait passée de 181000 en 1961 (fonction publique et personnel domestique compris) à un maximum de 470000 en 1980 pour décroître ensuite - dix ans plus tard, en 1990, il resterait 385000 salariés "modernes"[2]. Malgré la forte croissance du nombre d'emplois à partir des années 1950 et jusqu'à la fin de la décennie 1970, le salariat n'est jamais parvenu à se généraliser totalement : il reste l'apanage d'une minorité de la population active, en particulier urbaine.

DIVERSITE DES RAPPORTS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYES

En fait, les rapports entre employeurs et employés ne sont que partiellement régis par la législation du travail. L'éventail des pratiques est très large et varie considérablement selon les entreprises et les situations professionnelles. Le non respect de certaines normes légales (salariés non déclarés, cotisations sociales impayées, rémunération en dessous des salaires minimaux et/ou temps de travail supérieur à la durée réglementaire, inobservation des règles de sécurité et d'hygiène) coexiste, parfois dans les mêmes entreprises, avec des prestations sociales allant bien au delà du minimum exigé par les différents codes et conventions (salaires catégoriels, cotisations à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), service médical interne). Si, globalement, le travail en Côte-d'Ivoire se caractérise par un faible taux de rémunération, en regard du coût de la vie, la situation est loin d'être homogène, et les inégalités de salaires sont considérables. Le Salaire Minimum Industriel Garanti (SMIG) correspondait en 1960 à l'évaluation des besoins d'un manoeuvre célibataire (Dubresson, 1989). Il a été périodiquement réévalué jusqu'en 1981. Maintenu à 33 279 F (pour les salariés mensualisés) depuis cette date, ce n'est qu'à l'occasion de la récente dévaluation du franc CFA qu'il a été rehaussé... de 10 % et fixé à environ 36 600 F. L'enquête sur les budgets des

[1] Nous ne prétendons pas ici que le travail salarié soit le seul vecteur de changement social. En particulier, il convient de ne pas mésestimer le rôle de l'économie de plantation dans la structuration de la société ivoirienne.

[2] Cf . Ministère du travail et de l'ivoirisation des cadres, **annuaire du travail**, publication annuelle. Ces chiffres sont à considérer avec prudence car ils varient d'un annuaire à l'autre selon la définition du "secteur moderne". Ainsi l'annuaire de 1984 mentionne une population salariale de 470000 salariés pour l'année 1980, dont 326000 hors personnel domestique et fonction publique, tandis que l'annuaire de 1992 donne, pour la même année, le chiffre de 440000 salariés au total dont, également, 326000 hors personnel domestique et fonction publique.

ménages d'un quartier d'Abidjan[3] menée en 1992 montrait que les unités domestiques dont les revenus mensuels étaient inférieurs à 185 000 FCFA consacraient entre 45 et 48% de leurs dépenses à l'alimentation et au logement. Ces chiffres illustrent clairement l'insuffisance du salaire minimum. Malgré la faiblesse des salaires catégoriels minimaux et la constante dégradation de leur pouvoir d'achat depuis le début des années 1980 (Dubresson, 1989 ; Duruflé, 1988 ; Schneider, 1992) les salariés gagnent, en moyenne, plus que les non salariés. En fait, de nombreuses entreprises - mais pas toutes - ont continué à accorder des augmentations de salaire annuelles à l'ensemble de leurs employés, les plaçant ainsi bien au dessus des rémunérations minimales catégorielles garanties par la convention collective interprofessionnelle. L'insignifiance du SMIG autorise en effet des échelles de salaire considérables. Au sein d'une même entreprise, par exemple, un rapport de 1 à 4 peut exister entre les rémunérations brutes de deux ouvriers ou encore de deux agents de maîtrise. D'une entreprise à l'autre, les inégalités de rémunération sont encore plus importantes. Certaines unités rétribuent au dessous du SMIG un personnel "temporaire" employé de façon permanente sans être déclaré tandis que d'autres versent des rémunérations équivalentes au triple des salaires catégoriels minimaux (150000 F environ pour un ouvrier spécialisé) et leur accordent, en plus, une assurance maladie, une caisse de retraite complémentaire, une aide à l'acquisition d'un logement et/ou d'autres avantages. Une enquête réalisée par un cabinet de conseils sur un échantillon de 30 entreprises montre que la moyenne des salaires mensuels des 10% des employés qui gagnent le moins variait, en 1991, de 25000 F à 100000 F selon les entreprises (DRH-Conseils, 1992). Lorsque l'on est dans les catégories inférieures, le salaire minimum catégoriel représente l'essentiel de la rémunération brute. Au contraire, plus on s'élève dans la hiérarchie de l'entreprise plus la part du salaire "catégoriel" dans la rémunération est faible. Enfin, les taux de rémunération du personnel expatrié restent très supérieurs à ceux du personnel local. La présence très importante d'expatriés européens dans les entreprises ivoiriennes est sans doute l'une des caractéristiques majeures des entreprises de ce pays, qu'elles soient à capitaux européens ou non. En 1984, la part des salaires (et accessoires) versés aux étrangers non africains représentait 27 % de la masse salariale de l'ensemble du "secteur moderne", d'après les résultats de la dernière enquête "main-d'oeuvre" rendus publics par l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP, 1985).

L'insuffisance des rémunérations et la perte du pouvoir d'achat dans les années 1980 ont donné une importance nouvelle à des formes de distribution de ressources complémentaires du salaire, qui interviennent à des moments particuliers de la vie des travailleurs, sous forme de primes, de dons ou de prêts. On constate dans les entreprises ivoiriennes une généralisation de l'endettement des salariés au moyen d'avances sur salaires et de prêts consentis par l'employeur. Si ce phénomène est très répandu, il n'a pas partout la même acuité et obéit à des règles diverses. Certains employeurs accordent facilement des prêts pour des motifs variables. Des entreprises gèrent même les dettes de leurs employés à l'égard de commerçants en prélevant pour ceux-ci des traites mensuelles qui sont déduites des bulletins de paie. D'autres au contraire mettent au point un règlement strict qui limite aussi bien le montant des prêts que leurs motifs. D'autres encore tentent de canaliser les demandes en n'accordant des crédits qu'aux travailleurs qui souhaitent, par exemple, acquérir un logement ou un véhicule. Quelles que soient les formules adoptées, les demandes d'avances et de crédits représentent l'une des préoccupations principales des responsables du personnel et sont immanquablement sources de tensions. Les prêts accordés à certaines occasions sont devenus de véritables obligations auxquelles les entrepreneurs peuvent difficilement se soustraire. Les "prêts scolaires", accordés à chaque rentrée des classes, par exemple, existent dans de très nombreuses entreprises. Les aides pour les dépenses sociales se sont également généralisées. Il s'agit de prêts consentis à l'occasion des funérailles d'un proche ou, très souvent, d'un système de caisse de solidarité qui permet d'allouer, en cas de décès d'un parent ou de naissance d'un enfant, un don de montant variable (selon les cas, la caisse est alimentée par des cotisations des employés ou par des fonds de l'entreprise ou par les deux). Les dépenses de santé sont également l'occasion de demande d'assistance des salariés auprès de leur employeur. Un grand nombre d'entreprises mettent à la disposition de leurs employés des bons de pharmacie qui permettent à chacun d'acheter à crédit les médicaments qui lui sont prescrits, dont le coût est prélevé en fin de mois sur sa paie. En outre, des entreprises de plus en plus nombreuses cherchent à procurer à tous leurs salariés une assurance maladie. Il s'agit là d'un phénomène nouveau : le marché des assurances maladie s'est développé en Côte-d'Ivoire depuis le début des années 1980. Auparavant,

[3] Enquête sur les conditions de vie, les recours aux soins et les dépenses de santé des ménages dans la commmune de Yopougon, Programme Santé, Abidjan, Direction Régionale de la Santé du Sud et ENSEA, mai 1993 [enquête effectuée en 1992 auprès de 2 064 ménages].

cette forme de prestation, dans les entreprises, était en général réservée à une seule catégorie de salariés (les expatriés et, parfois, les cadres ou les cadres supérieurs). Peu rentable, le développement de ce produit ne paraît pas intéresser les compagnies d'assurance[4] et il semblerait qu'elles n'acceptent de vendre une protection contre les risques de santé encourus par les salariés que sur l'insistance des entreprises qu'elles comptent parmi leur clientèle. Nombre de firmes tentent d'ailleurs de développer un système d'assurance maladie interne financé par elles-mêmes et/ou par des cotisations salariales. Quelques filiales de groupes multinationaux remboursent ainsi depuis près d'une quinzaine d'années les dépenses de santé de leurs employés. Enfin, il existe d'autres prestations que quelques entreprises accordent à leur personnel, telles que, par exemple, une caisse de retraite complémentaire.

Ces pratiques ne sont pas régies par le droit du travail. Elles sont variables d'une entreprise à l'autre, en fonction des politiques de gestion de la main-d'oeuvre mises en place, et sont le produit d'un processus constant de négociations directes entre employeurs et employés. Elles donnent lieu à des accords, formels ou non, entre la direction et les salariés. Néanmoins, malgré la diversité des pratiques, des normes semblent peu à peu se dessiner : la généralisation des prêts scolaires et des caisses de solidarité, par exemple, en font des règles incontournables. Tout mauvais fonctionnement de ces systèmes d'avances, de prêts, de caisses de solidarité ou d'assurance maladie est immédiatement source de tensions importantes. Il semble que la demande des salariés envers ce type de prestation se soit accrue dans les années 1980[5] - dans certaines entreprises où les systèmes de prêts et de caisses de solidarité font défaut, la création et la gestion de caisses autonomes est l'une des formes d'organisation des salariés et plus particulièrement d'organisation ouvrière. Il faut sans doute y voir un effet de la baisse généralisée du pouvoir d'achat, du mauvais fonctionnement des systèmes officiels de protection sociale et des services bancaires, ainsi qu'une meilleure disposition des dirigeants d'entreprises. Avec les années 1980, en effet, sont apparues en Côte-d'Ivoire de nouvelles techniques de gestion des ressources humaines par la voie des filiales d'entreprises multinationales, des cadres formés en Europe et des cabinets de conseil qui se sont multipliés durant cette période. Elles correspondent à une nouvelle conception de l'organisation des entreprises, qui se traduit par la substitution du terme "ressources humaines" au terme "personnel" : il ne faut pas y voir seulement un effet de mode mais une mutation des idéologies concernant l'organisation du travail, les managers étant plus enclins à jouer sur la qualification de la main-d'oeuvre ainsi que sur des facteurs "psychologiques" tels que la motivation ou la satisfaction au travail[6]. L'introduction de ces idéologies et de ces techniques de gestion suit une logique d'accroissement de la productivité du travail. C'est notamment sous leur influence qu'un nombre croissant d'entreprises mettent en place des systèmes de protection sociale qui vont bien au delà du minimum réglementaire et suppléent aux institutions légales défaillantes, notamment en ce qui concerne la santé, l'épargne et le crédit ou encore la retraite. Malgré ces tendances récentes et la "normalisation" de certaines pratiques, il n'est pas possible de dégager en Côte-d'Ivoire un modèle spécifique de gestion de la main-d'oeuvre. Des techniques de "pointe" de gestion des ressources humaines coexistent avec des formes d'organisation moins sophistiquées : emploi d'un personnel non qualifié et peu rémunéré (parfois en dessous du minimum légal), faible hiérarchisation, réduction au maximum de l'encadrement et gestion personnelle. Nombre de salariés ne sont pas déclarés et échappent totalement ou en partie à la législation du travail. Cette "informalité" n'est pas le domaine réservé d'un "secteur" de l'économie : à titre d'exemple, les gardiens de nombre d'habitations et d'immeubles abidjanais, bien qu'employés par des sociétés immobilières qui sont régulièrement enregistrées auprès des pouvoirs publics, ont un salaire largement inférieur au minimum légal et ne sont pas déclarés : ils n'ont ni fiche de paie, ni contrat de travail. Cette situation est plus rare dans le secteur industriel, mais d'autres manquements à la réglementation du travail sont pratiques courantes : lors d'entretiens avec des représentants de centrales syndicales, il nous fut affirmé que l'essentiel de l'action des syndicats visait non à obtenir du gouvernement plus d'avantages sociaux mais à faire respecter la législation existante. En particulier, les cotisations sociales auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) restent fréquemment impayées, en totalité ou en partie, par les entreprises.

[4] Nous nous fions ici aux déclarations de M. Diagou Jean, président du comité des assureurs de Côte-d'Ivoire, au séminaire ICD-GIDIS, le 10 mai 1994.

[5] Des enquêtes sont en cours afin de vérifier cette hypothèse.

[6] Pour un exemple sénégalais, nous renvoyons à l'article de Babacar Diouf, à paraître.

Les prestations prévues par la législation - notamment celles que dispense la CNPS - et celles qui sont accordées, de façon discrétionnaire, par les entreprises - prêts, dons, aides de toutes sortes - sont constitutives du modèle du travail salarié, c'est-à-dire qu'elles en deviennent un attribut normal. Elles impliquent que tout salarié, quelle que soit sa situation effective, est supposé disposer, outre d'un revenu régulier et stable *en principe* supérieur à celui que procure un emploi informel, de ressources complémentaires à son salaire : allocations familiales, retraite, aides diverses de son entreprise pour les dépenses de santé, de funérailles, etc. Alain Dubresson faisait remarquer, à partir d'enquêtes effectuées en 1982, que les "caractéristiques générales du revenu salarial (constance et position moyenne dans l'échelle des revenus urbains) et la possibilité de faire appel à l'entreprise industrielle en cas d'immédiate nécessité" constituaient des facteurs essentiels de stabilité dans l'emploi (Dubresson, 1987). Ces prestations forment un élément fondamental de la représentation du lien salarial, qui est vécu, par les salariés comme par les employeurs, comme une relation que l'on pourrait qualifier de "paternaliste", c'est-à-dire qui est jouée, de façon explicite ou non, sur le modèle d'une relation aîné-cadet - en l'occurrence il s'agit ici d'un lien de subordination personnalisé qui implique pour la partie supérieure une obligation morale d'assistance. De telles pratiques fondent en outre une distinction essentielle entre emplois formels et informels, parce qu'elles jouent un rôle d'importance dans la construction du statut social des salariés.

REPRESENTATION ET ROLES DU TRAVAIL SALARIE

Le langage commun désigne toute forme de travail salarié par le terme "travail de Blancs" (en français ivoirien populaire ou encore dans certaines langues régionales) ou encore "travail de ville" (bété). Cette expression qui date de l'époque où le travail salarié était circonscrit dans les centres administratifs (Kipré, 1985) et où les employeurs étaient, soit l'administration, soit des colons européens permet de distinguer notamment le travail agricole rural de l'emploi salarié urbain. En ville, cependant, cette expression, ou même le seul terme "travailler", désigne couramment l'exercice d'un emploi salarié, par opposition à l'expression "se débrouiller", par laquelle on entend une activité informelle permanente ou occasionnelle, ou parfois même le chômage. Cette particularité du langage renvoie à une appréhension dualiste de la réalité économique et sociale : à l'emploi salarié, symboliquement associé à la modernité et à la réussite, sont opposées les activités informelles. Etre salarié, c'est participer aux activités de l'État ou de la sphère dite "moderne" de l'économie (sièges du pouvoir et de la richesse), c'est donc être rattaché à la frange moderniste ou européanisée de la population, par opposition au monde paysan ou aux travailleurs informels, rejetés dans le domaine de la "tradition" (à la fois, d'ailleurs, dans le sens commun et dans le langage scientifique). Le travail salarié consacre donc un ancrage dans la modernité et suppose, en même temps, un revenu régulier et stable ainsi que la possibilité de recourir à des aides exceptionnelles de l'employeur en cas de nécessité. Au travailleur salarié (et à ceux qui exercent une profession libérale), on attribue une capacité potentielle d'intervention financière supérieure a priori à celle des autres travailleurs. La population salariale (à laquelle on peut adjoindre les personnes exerçant une profession libérale) est donc pensée comme une catégorie sociale à part : l'emploi salarié confère d'emblée un statut social.

Cependant, la population salariée n'est pas pensée comme un ensemble homogène. En son sein, plusieurs niveaux de différenciation peuvent être repérés. Une première distinction s'établit entre des emplois manuels et des emplois de bureau. Ces derniers sont occupés par ceux qui "connaissent papier", c'est-à-dire qui ont suivi une formation scolaire (la symbolique du papier et de la maîtrise de la langue française comme critère de distinction sociale est fondamentale). Il est à noter que la ligne de démarcation entre ces deux ensembles de salariés a tendance à s'opérer à un niveau de scolarisation de plus en plus élevé à mesure que s'installe un "déclassement" de la valeur des diplômes (Vidal, Le Pape, 1986). Si cette distinction entre "cols bleus" et "cols blancs" est à peu près universelle, elle fait écho, dans le contexte ivoirien, à la conception coloniale des années 1930 d'un univers social divisé entre une masse paysanne ressortissant aux "tribus" et une élite d'"évolués" instruits et "détribalisés". Au sein des entreprises, bien entendu, s'établit une distinction plus fine, fonction de la position hiérarchique occupée, du salaire, de la formation scolaire et de la catégorie d'emploi (ces quatre termes sont interdépendants, mais le poids de chacun de ces facteurs varie). Sur la base de cette hiérarchie et de cette différenciation interne, les entreprises participent de la stratification d'ensemble de la société ivoirienne, en particulier en distribuant de manière très inégalitaire revenus, pouvoir et prestige. Les principes sur lesquels se fondent les "systèmes de

domination et d'inégalité" [7] modernistes de la société ivoirienne reflètent en effet ces critères de hiérarchisation propres aux entreprises et à la fonction publique (en fait, au système capitaliste) : formation scolaire, catégorie d'emploi, revenus et position hiérarchique occupée dans l'emploi sont aussi des sources essentielles de prestige et de distinction dans l'ensemble de la société.

Les travailleurs salariés, pour peu qu'ils fassent preuve d'une capacité à aider financièrement certains de leurs parents, obtiennent un "droit de parole" et un droit de regard dans les décisions concernant leur collectif familial le plus restreint. Ils sont associés aux procédures d'arbitrage dans les affaires concernant des membres de leur groupe. Ils peuvent ainsi, par le seul fait de leur situation professionnelle, inverser certains rapports de parenté et d'aînesse. L'acquisition d'un tel statut requiert des obligations financières vis-à-vis des différentes composantes de leur collectif (famille proche, famille globale, village, groupe des originaires) : cotisations aux associations, assistance aux parents, prise en charge de dépendants, démonstration lors de manifestions publiques (funérailles en particulier), ostentation (maison, voiture...). Ces obligations peuvent paraître de lourdes charges - et les salariés ne manquent pas de s'en plaindre. Elles varient cependant en fonction de la position acquise dans le lignage ou dans le groupe villageois, et les salariés développent des stratégies visant à les minimiser sans perdre le bénéfice du prestige social acquis. Elles comportent en outre certaines contreparties, telles que, par exemple, l'utilisation de dépendants comme aide-ménagers, ou comme main-d'oeuvre gratuite dans l'exercice d'une activité informelle (Vidal, Le Pape, 1994). L'isolement et le "déficit de solidarité" dont semblent souffrir les chômeurs interrogés par Gabin Kponhassia (1994) nous paraît ainsi plus tenir à leur refus du déclassement qu'ils subissent du fait de la perte de leur statut de salarié (ou à l'impossibilité de parvenir à asseoir leur position sociale parce qu'ils ne parviennent pas à acquérir un emploi) qu'à un véritable manque d'assistance de la part de leur groupe familial ou à une quelconque "crise identitaire".

Les institutions fondamentales de la transformation des positions salariales en statuts sociaux sont les collectifs d'origine et en particulier les associations d'entraide de citadins ressortissant d'un même village ou d'une même zone géographique. La vocation affirmée de ces groupements est d'instaurer une "solidarité" entre leurs membres, essentiellement à l'occasion de funérailles. Plus rarement, elles ont pour objectif d'oeuvrer au développement du village d'origine. De fait, elles interviennent également pour régler certaines affaires internes à la communauté, qui opposent par exemple deux citadins ou un groupe de citadins et les autorités "traditionnelles" villageoises. Elles ont donc pour fonctions essentielles de faire fonctionner les collectifs villageois, éclatés dans l'espace (géographique et social), en réseaux de relations, d'en structurer la fraction citadine en un groupe hiérarchisé qui établit un pouvoir collectif, plus ou moins conflictuel, des citadins sur leur village d'origine. Elles légitiment - ou, à défaut de légitimer, imposent - ainsi en milieu rural les "systèmes de domination et d'inégalité" propres à la ville. Malgré leur vocation solidaire, ces associations d'originaires sont en effet surtout un lieu d'affrontement et de compétition, où chacun fait la démonstration de son rang et de son pouvoir financier (cf. Vidal, 1992). Elles sont ainsi un lieu essentiel de valorisation des statuts professionnels. D'une façon générale, ce sont les hommes salariés qui occupent une position dominante dans ces associations. Ce sont eux qui supportent l'essentiel des efforts financiers qu'elles requièrent : en général, l'on y pratique deux niveaux de cotisation, un pour les hommes salariés et un autre, moindre (souvent la moitié), pour les hommes "qui ne travaillent pas" et pour les femmes. Les cotisations exceptionnelles, à l'occasion, par exemple des funérailles, sont l'occasion pour chacun, dans un climat passionnel et conflictuel, de montrer sa capacité financière et sa solvabilité. Les personnes qui ne peuvent y faire face sont impitoyablement rejetées dans le lot de ceux qui n'ont pas le droit à la parole, c'est-à-dire qui sont dépossédés de toute parcelle de pouvoir (Vidal, 1992). De ce fait, la position hiérarchique occupée dans ces associations est en grande partie déterminée par le statut social que confèrent le revenu et l'emploi : dominent ceux qui peuvent le mieux faire la preuve de leur capacité financière. Les "signes extérieurs de richesse" (aspect du logement, véhicules, dépenses funéraires, etc.) acquièrent ainsi une grande importance. Mais il est nécessaire, en plus de l'argent, de posséder les signes d'un ancrage dans la modernité que sont diplômes et emploi salarié. Il n'y a, dans ce domaine, pas de règle automatique : c'est la confrontation des différents statuts des membres du groupe d'originaires qui détermine la position plus ou moins dominante de chacun, sur la base du revenu (plus exactement de la capacité financière démontrée, car le revenu est en général un secret jalousement gardé), de

[7] Selon l'expression de G. Balandier (1967, 1974).

l'emploi, du niveau d'instruction et de la relation au pouvoir central. Les communiqués qui paraissent dans la presse, pour inviter les originaires de tels ou tels village ou sous-préfecture à se réunir sont à ce titre très révélateurs. Il y est fait appel, par ordre d'importance, aux "cadres, travailleurs et ressortissants". Les villageois en sont généralement exclus. Les "cadres" sont ceux qui cumulent richesses, niveau d'études élevé et relations dans l'appareil d'État. Ils occupent nécessairement un emploi "moderne" (salarié du privé ou de la fonction publique, profession libérale). Un commerçant illettré, même s'il est riche et dispose de nombreuses relations dans le monde politique, ne sera pas perçu comme un "cadre" mais plutôt comme un notable de sa localité d'origine : il lui manque pour cela l'élément fondamental qui puisse lui procurer la confiance des autres citadins : la maîtrise de l'écriture et du savoir occidental. Les "travailleurs" sont les salariés dont la position est secondaire (par rapport aux cadres). Les autres "ressortissants", ceux qui ne travaillent pas (i.e. ne sont pas salariés), n'ont pas droit de parole dans le groupe et ne peuvent qu'avaliser les décisions prises par les premiers. Ces positions sont bien sûr relatives. Par exemple, dans un collectif où les salariés sont nombreux, ce sont ceux qui sont le mieux placés (en termes d'emploi et de revenu) qui dirigeront le groupe ; les membres les plus lettrés ou ayant une relation particulière au pouvoir central seront associés aux processus de décision. Lorsque, au contraire, il y a peu de salariés originaires d'une localité, des instituteurs, de petits employés ou même des ouvriers peuvent être désignés comme cadres.

Au sein des collectifs, une position n'est jamais donnée une fois pour toute ; elle est en permanence confrontée aux autres et donc constamment renégociée. Dans ce processus de redéfinition permanente, les salariés disposent de plusieurs voies pour valoriser leur position et tenter d'amorcer un processus d'ascension sociale. L'exercice d'une activité extra-salariale, par exemple, accroît leurs ressources et, à terme, permet de faire preuve d'une capacité financière plus grande. Mais cela nécessite un investissement qu'il est d'autant plus difficile de réunir que les sollicitations lignagères sont constantes et les salaires peu élevés. L'utilisation d'une force de travail constituée de dépendants et de parents à charge, souvent utile à ce genre d'activité, nécessite que des dépenses soient consacrées à la famille. Une stratégie plus dépensière en direction de la parentèle (aides aux parents, hébergement de dépendants, construction d'une maison, etc.) permet de faire valoir une position sociale plus rapidement mais risque de ruiner d'éventuels efforts consacrés aux investissements extra-salariaux. Toute stratégie salariale apparaît ainsi comme un compromis perpétuellement remis en question entre la soumission à des "obligations familiales" - et le terme de stratégie est particulièrement adapté à cette situation puisqu'il s'agit d'effectuer un choix calculé entre plusieurs obligations possibles - et des tentatives de distanciation vis-à-vis du collectif d'origine. L'engagement dans des activités politiques ou syndicales est une autre forme d'investissement, qui permet, à terme, de constituer un capital de relations susceptibles d'être mobilisées à des fins d'assistance familiale (emploi, etc.), d'accumulation extra-salariale, comme source de prestige ou parfois même de construction de carrière.

L'emploi et la stabilité du revenu confèrent le prestige et la capacité financière nécessaires à la participation aux affaires publiques au niveau des collectifs. Cependant, les prestations fournies par les entreprises (avances, prêts, dons, autres formes d'aide) jouent un rôle essentiel au renforcement des positions occupées au sein des groupes d'origine. Les possibilités d'épargne étant réduites, ce sont en effet ces prestations qui permettent le plus souvent la mobilisation financière nécessaire aux investissements, à l'assistance familiale, aux consommations de prestige (véhicule, équipement domestique, construction, etc.) et - peut-être surtout - aux dépenses funéraires. La récession économique qui sévit depuis le début des années 1980, par la perte de pouvoir d'achat qu'elle inflige aux salariés réduit leurs capacités à répondre aux sollicitations de leur entourage et fragilise par conséquent leurs positions. Cela peut expliquer la pression constante qu'ils exercent pour l'augmentation de ces formes de revenu qui leur permettent de consolider leur statut : salaire mais aussi prêts, caisse de solidarité ou protection sociale ; ainsi que la cristallisation des tensions autour de ces questions.

SUR QUELQUES TENDANCES CONTRADICTOIRES

Un projet de réforme du code du travail est en cours, depuis près de dix ans et a déjà donné lieu à l'adoption de quelques textes législatifs, facilitant, par exemple, les licenciements pour cause économique et le recours au travail temporaire. Il vise, conformément aux voeux de la Banque

Mondiale, à clarifier la législation du travail et à l'adapter à la conjoncture économique actuelle - notamment en rendant plus souple pour les employeurs les conditions d'utilisation de la main-d'oeuvre. Curieusement, la question du respect de la législation - autrement dit, celle de l'informalité - est évacuée des débats. Les plans d'ajustement structurel vont donc dans le sens d'une déréglementation du marché du travail. Par ailleurs, les institutions de protection sociale fonctionnent de plus en plus difficilement : la CNPS assume avec retard ses engagements et ne parvient pas à recouvrir l'ensemble des cotisations qui lui sont dues ; la mutuelle de la fonction publique, en difficulté, est vivement contestée par certains syndicats. Néanmoins, ces formes de protection sociale restent une référence et sont l'objet de multiples tentatives d'extension à des secteurs non salariaux de l'économie. De plus, un nombre croissant d'entreprises prennent le relais des institutions publiques en assurant de meilleures prestations sociales à leurs employés, notamment par le recours à l'assurance maladie ou aux caisses de retraite complémentaires. L'emploi salarié est de plus en plus lié, non plus seulement à la stabilité d'un revenu, mais à ces ressources d'appoint qui permettent, outre de pallier partiellement la baisse du pouvoir d'achat, de renforcer la position des salariés dans l'ensemble de la société. La recomposition de ce que nous avons appelé le modèle du travail salarié s'opère ainsi selon des tendances contradictoires. Il nous semble que ce modèle de travail tend à se consolider alors même qu'il est réservé à une fraction de plus en plus étroite de la population et que l'État intervient moins à la fois dans sa définition et comme garant de son application. Le régime du travail, déjà divisé par la dualité formel/informel qu'avait laissé s'instaurer l'administration coloniale ne risque-t-il pas d'éclater davantage ? Les prestations fournies par les entreprises (prêts, dons, assistance) se répandent et se transforment en autant de normes qui régissent les rapports entre employés et employeurs, en dehors de toute règle juridique. Mais ces pratiques ne sont pas spontanées : elles dépendent de la volonté des dirigeants d'entreprises de diminuer les coûts de la main-d'oeuvre en en augmentant la productivité par de meilleures conditions de travail et de vie, ainsi que du pouvoir de négociation des salariés. Les disparités de ressources (salaires et accessoires) selon les catégories d'emploi et les entreprises sont déjà très importantes ; elles risquent, à terme, de s'accroître encore.

BIBLIOGRAPHIE

ALMEIDA TOPOR (H. d'), 1976 - Recherches sur l'évolution du travail salarié en A.O.F. pendant la crise économique, 1930 -1936, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 61- 62, XVI (1-2), pp. 103-117.

ANOUMA (R.- P), 1976 - Une modalité du travail forcé : la prestation en Côte-d'Ivoire de 1921 à la veille de la seconde guerre mondiale, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (histoire), IV, pp. 61-86.

BALANDIER (G.), 1967 - *Anthropologie politique*, Paris, PUF.

BALANDIER (G.), 1974 - *Anthropo-logiques*, Paris, PUF.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), 1976 - La mise en dépendance de l'Afrique Noire, essai de périodisation, 1800-1970, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 61- 62, XVI (1-2), pp. 7- 58.

COHEN (M.), 1974 - *Urban Policy and Political Conflict in Africa : a Study of the Ivory Coast*, University of Chicago Press, 1974.

COOPER (F.), 1987 - La question du travail et les luttes sociales en Afrique britannique et française "(1935-1955), in Agier (M.), Copans (J.), Morice (A.), *Classes ouvrières d'Afrique Noire*, Paris, Karthala, pp. 77-112.

COPANS (J.), 1987 - Remarques sur la nature du salariat en Afrique Noire, *Revue Tiers Monde*, XXVIII, 110, pp. 315 - 332.

DIOUF (B.), à paraître - Privatisation et cadres au Sénégal : exemple de la Société Nouvelle de Conserverie du Sénégal, in Cabanes (R.) et Lautier (B.), *Entreprises du Sud : l'utopie démocratique ?* Karthala.

DRH-Conseils, 1992 - *Enquête sur les salaires dans 30 entreprises ivoiriennes*, doc. *multig.*

DUBRESSON (A.), 1987 - Les salariés de l'industrie manufacturière à Abidjan, in AGIER (M.), Copans (J.), Morice (A.), *Classes ouvrières d'Afrique Noire*, Paris, Karthala, pp. 216-245.

DUBRESSON (A.), 1989 - *Villes et Industries de Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala.

DURUFLÉ (G.), 1988 - *L'ajustement structurel en Afrique*, Paris, Karthala.

EKANZA (S.-P.), 1981 - La main-d'oeuvre ivoirienne des entreprises privées pendant l'entre-deux guerres (1921-1939), *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (histoire), IX, pp. 71- 97.

GUTKIND (P.C.W.), 1968 - Les Africains et l'emploi salarié urbain, *Revue Internationale du Travail*, vol. 97, n° 2, pp. 145-182.

KIPRE (P.), 1985 - *Villes de Côte-d'Ivoire, 1843-1940*, Abidjan, Dakar, Lomé, Nouvelles Editions Africaines, 2 tomes.

KPONHASSIA (G.), 1994 - Jeunes chômeurs de la ville d'Abidjan, problématique de l'émergence d'un processus d'individualisation, *Bulletin du GIDIS*, n°8, pp. 37-43

LE PAPE (M.), 1983 - De l'"indigène " à l'"informel", 1988-1982, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 89-90, XXIII (1-2), pp. 189-197.

LE PAPE (M.), 1993 - L'attraction urbaine, soixante-cinq ans d'observation sur Abidjan, *Cahiers des Sciences Humaines*, 29 (2-3), pp. 333-348.

ONFP, 1981 - *Le secteur privé et semi-public en Côte-d'Ivoire, 1979*, Abidjan, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

ONFP, 1985 - *Le secteur privé et semi-public en Côte-d'Ivoire*, 1984, Abidjan, Ministère du Travail et de l'Ivoirisation des Cadres, 2 tomes.

SCHNEIDER (H.), 1992 - *Ajustement et équité en Côte-d'Ivoire*, Paris, OCDE.

SEMI BI (Z.), 1974 - La politique coloniale des travaux publics (1900-1940), *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (histoire), II, 359 p.

VIDAL (C.), 1992 - *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda)* Paris, Karthala.

VIDAL (C.), LE PAPE (M.), 1986 - *Pratiques de crises et conditions sociales à Abidjan 1979-1985*, ORSTOM Petit Bassam, CNRS, Abidjan, 101 p. *multig.*

VIDAL (C.), LE PAPE (M.), 1994 - Eléments de recherche sur les budgets populaires, *Bulletin du GIDIS*, n° 7.

LA COTE-D'IVOIRE DANS LES STRATEGIES MIGRATOIRES DES BURKINBABE ET DES SENEGALAIS

Reynald BLION et Sylvie BREDELOUP

INTRODUCTION

Aujourd'hui avec plus de trois millions d'étrangers dont 1,8 millions d'immigrants (ZANOU, 1991), la Côte-d'Ivoire constitue le premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Le durcissement des politiques migratoires dans les pays d'immigration voisins (Ghana, Nigeria), combiné à la recrudescence des troubles politiques (Libéria, Sierra Leone) ont contribué à faire de la Côte-d'Ivoire la principale zone réceptrice de la sous-région. De plus, la forte croissance de l'activité économique ivoirienne dans les années 70 a constitué un puissant facteur d'appel.

Mais la présence étrangère en Côte-d'Ivoire n'est pas récente ; sa visibilité s'est seulement accentuée au fil des années. On comptait 17% d'étrangers en 1965, 22% en 1975 et 28% en 1988. La Côte-d'Ivoire a opté pour le droit du sang plutôt que le droit du sol. En effet, le code ivoirien de la nationalité[1] précise qu'est ivoirien tout individu né en Côte-d'Ivoire sauf si ses deux parents sont étrangers (art. 6) et tout individu né hors de Côte-d'Ivoire d'un parent ivoirien (art. 7). Si la nationalité ivoirienne peut aussi s'acquérir par déclaration (art. 17 à 23) ou par décision de l'autorité publique (art. 24 à 33), naître sur le sol ivoirien ne donne pas droit automatiquement à la nationalité ivoirienne. Dans ce contexte juridique, les arrivées toujours aussi nombreuses des migrants jointes à la croissance du nombre des enfants de primo-migrants nés en Côte-d'Ivoire expliquent que ces hommes et ces femmes appelés confusément "étrangers" ou "immigrés" représentent aujourd'hui plus du quart de la population ivoirienne (R.G.P.H. 1988).

De toute évidence, l'existence d'un "seuil" quantitatif à partir duquel la qualité des relations serait altérée n'a jamais été démontrée. Ou alors comme le faisait remarquer Y-A FAURE (1982 : 81), "*En Côte-d'Ivoire, les fameux seuils de tolérance ont déjà explosé depuis longtemps*". Le discours politique s'est aussi modifié sous l'effet de la cohabitation et de la crise prolongées. "*Plus de 4 millions sur les 12 millions que nous sommes sont des étrangers. Il y a un seuil de tolérance à ne pas dépasser selon les normes internationales. Il y a longtemps que nous avons dépassé ce seuil. Il faut être attentif à ce seuil*"[2]. Les actes ont suivi : généralisation de la politique d'ivoirisation, imposition de la carte de séjour pour tous les étrangers même citoyens de la CEDEAO, émeutes anti-ghanéennes. Et dans le même temps, les communautés étrangères ont réagi. L'accélération des retours ou les réorientations migratoires sont les signes d'une circulation accrue ou à tout le moins encore plus visible.

Deux communautés retiendront notre attention : les communautés burkinabè[3] et sénégalaise. La première[4] forte de 1,5 millions de personnes est la communauté étrangère la plus importante en Côte-d'Ivoire (R.G.P.H. 1988). La seconde bien que regroupant à peine 40 000 personnes (R.G.P.H. 1988) constituerait pourtant une des plus importantes communautés sénégalaises à l'étranger[5] voire la plus importante.

1 Loi n°61-415 (14/12/61) portant Code de la Nationalité, modifiée par la loi n°64-381 (7/10/64) (BLAISE, MOURGEON, 1970: 755-765).
2 Propos de M. DONA FOLOGO L., Ministre d'Etat chargé de l'Intégration Nationale, rapportés par TOURE K., "Fologo définit sa politique", *La Voie*, n°752, 26-27/03/94.
3 Les termes Burkina Faso et Burkinabè, en vigueur depuis août 1984, seront utilisés régressivement par commodité.
4 Mais selon le recensement réalisé en 1985 au Burkina Faso, 620 000 émigrés burkinabè seraient en Côte-d'Ivoire.
5 Selon les sources, on parle de 35 000 (d'après l'Ambassade du Sénégal en Côte-d'Ivoire, entretien déc. 1994), de 39 727 (RGPH de Côte-d'Ivoire, 1988), de 50 000 (d'après le consul sénégalais à Abidjan cité dans *Le Soleil*, 15/12/93), de 150 000 (Direction des Sénégalais de l'Extérieur, symposium nov.1994), de 300 000 (*Sud Hebdo*, 01/91, n°139) Sénégalais en Côte-d'Ivoire! D'après, *Le Soleil* (25/09/92): 70 000 Sénégalais seraient immatriculés dans les consulats de Côte-d'Ivoire.

Lieu de transit ou zone de refuge, espace de vie ou de travail, quelle place a occupé et occupe encore la Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires, professionnelles des Burkinabé et des Sénégalais ? Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens de souche, comment s'opère la cohabitation ?

MIGRATION AFRICAINE ET COLONIE FRANCAISE

Si la migration de ces deux communautés vers la Côte-d'Ivoire date de la colonisation, elle renvoie cependant à des logiques et contextes totalement différents.

Les pionniers sénégalais : des tirailleurs démobilisés et des marabouts

La migration des Sénégalais a été engagée dès 1880. Originaires des "quatre communes"[6] et donc citoyens français, les pionniers sont des "tirailleurs" venus accomplir leur service militaire dans un autre territoire français. C'est, en effet, l'époque des expéditions Marchand et Monteil. Une fois démobilisés, ils décident de s'installer durablement dans la forêt ivoirienne et demeurent à proximité de leurs anciennes garnisons, situées le plus souvent sur le littoral atlantique. C'est ainsi que la colonie sénégalaise de Bassam - la plus importante du pays - regroupe 300 personnes en 1913[7]. Ce sont surtout des *Wolof* mettant à profit les connaissances acquises dans la maçonnerie, la menuiserie ou la boulangerie lors de leur expérience militaire. Contrairement à certaines idées répandues, ils sont peu nombreux à avoir travaillé dans l'administration coloniale. Les *Toucouleur*, quant à eux, ont préféré rentrer au pays (TRIAUD, 1974). Ceux qu'on rencontre sont, pour l'essentiel, des marabouts dont le parcours migratoire a été influencé par la propagation de l'islam. Ils enseignent d'abord le Coran avant de s'installer comme traitants ou planteurs. Leur rayonnement spirituel dépasse d'ailleurs largement la seule communauté sénégalaise. Ils sont les premiers à avoir institué la prière publique dans le pays et à avoir construit des mosquées dans le sud-est.

1889-1945 : deuxième vague sénégalaise et première vague

La colonie française contribue fortement à la deuxième vague d'immigration sénégalaise en recrutant des employés de maisons de commerce déjà expérimentés (1889-1939). Gérants de magasins ou chefs de succursales à Saint-Louis, Gorée, Dakar, les commerçants sénégalais traitent avec les Français depuis 1920. Mais l'effondrement des cours de la gomme puis l'installation des comptoirs de grandes maisons coloniales, à l'intérieur même du Sénégal, ont précipité la chute de cette bourgeoisie commerçante qui, pour éviter la disparition totale, est contrainte à l'exil (ZIE & VRIH, 1992). Les uns se mettent au service des commerçants français ; les autres à leur compte. Entre 1900 et 1930, sur les 85 commerçants sénégalais répertoriés sur les listes électorales de la Chambre de Commerce, 45 sont des commerçants libres. Ils profitent à la fois de la relative prospérité économique de la nouvelle colonie et de leur citoyenneté française. D'abord collecteurs en brousse, ils achètent les "produits du crû", palmistes, bois, caoutchouc quand ils n'intègrent pas le commerce inter-africain, ouvrant la route maritime de la kola à destination du Sénégal dès 1920, précédant les *Dioula* dans ce négoce et concurrençant les autochtones dans le trafic de sel. Avant que les Européens ne créent leurs propres succursales en brousse (1930), les Sénégalais constituent leurs principaux intermédiaires dans cette chaîne de domination indirecte des échanges. Ils jouent un rôle actif dans la pénétration marchande à l'intérieur du pays. Ils participent aussi à l'économie de traite naissante dans le sud-ouest du pays. En 1917, à Tiassalé, 5 exploitations sénégalaises figurent parmi les 7 plantations indigènes les plus importantes (en superficie, nombre d'arbres et tonnes produites)[8].. Ils cumulent alors rapidement les fonctions de planteurs de cacao et d'acheteurs de produits voire de transporteurs. Quelques années après la dépression économique (crack boursier de 1929), trois Sénégalais[9] figurent parmi les 18 commerçants africains reconnus par l'administration coloniale comme grands commerçants. Leurs entreprises se structurent autour des réseaux familiaux quand ils ne s'associent pas à des Européens.

6 Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque.
7 Archives ANS 5G64.
8 Voir BEUGRE OWO SERO.P. et YAYA D'ALEPE. William N'Gom et Alassane Diouf étaient alors les plus gros exploitants sénégalais occupant à eux deux 77 hectares et ayant planté près de 65 000 cacaoyers.
9 Archives du Sénégal 6Q 164 (77): liste des commerçants et des Sociétés de commerce de Côte-d'Ivoire, 1936.

La migration des Burkinabè est plus tardive. Le territoire de la Haute-Volta a été créé en 1919 à l'initiative des autorités françaises, devenant rapidement un réservoir de main-d'oeuvre pour la colonie voisine sous-peuplée. Déjà, en 1891, Crozat écrivait "*les Mossi sont trop denses pour une terre ingrate. Il y a là un capital directement exploitable*" (COULIBALY, 1986 : 73). L'extension des cultures de rente (café, cacao) et la construction des infrastructures indispensables à leur écoulement (ligne ferroviaire Abidjan - Ouagadougou, routes et pistes) supposaient une mobilisation importante des forces de travail que, seule, la Côte-d'Ivoire ne pouvait fournir, alors que la population avec plus de trois millions, d'habitants représentait plus du quart de la population de l'A.O.F (COULIBALY, 1986 : 84). L'impôt de capitation et le recours aux prestations (journées de travail dues par chaque indigène à l'administration) puis au travail forcé figurent parmi les premières mesures prises par la métropole. Elles ont provoqué l'émergence de deux principaux mouvements de population burkinabé vers l'extérieur, témoins de leur résistance et des contradictions entre objectifs et pratiques de la politique coloniale. A cette époque, le Ghana (*Gold Coast*) devient la première destination des Burkinabè. En 1925 (CONDE, 1978 : 22), trois émigrés sur quatre se rendent dans ce pays. Ils espèrent ainsi pouvoir obtenir auprès de la colonie britannique, plus facilement qu'en Côte-d'Ivoire, le revenu monétaire nécessaire à l'acquittement de l'impôt par la vente de leur force de travail. La "collecte" de cet impôt provoqua par la suite une véritable fuite des Burkinabè vers la *Gold Coast*. "*Les individus essayèrent ainsi d'échapper aux brutalités pratiquées par les administrateurs coloniaux sur la population locale. Les individus fuyaient certes le poids de l'impôt qui augmentait de plus en plus, mais ils fuyaient beaucoup plus la manière de collecter cet impôt*" (COULIBALY, 1986 : 81). Pour contrer cette fuite massive des Burkinbè vers la colonie britannique et recruter plus largement la main-d'oeuvre nécessaire à la réalisation de ses propres projets en Côte-d'Ivoire, les autorités françaises décrètent en 1932 le démembrement de la Haute-Volta. Priorité est donnée au développement de la Côte-d'Ivoire. En étant placé sous la même autorité administrative, les Burkinabè doivent alors se soumettre aux besoins de la colonie ivoirienne. A partir de 1938, l'administration britannique tente d'aller à l'encontre de cette évolution proposant un salaire plus attractif à une main-d'oeuvre externe. Mais rien n'y fera, dix ans plus tard, ce sont deux émigrés sur trois qui se rendent en Côte-d'Ivoire (CONDE, 1978 : 22).

1945 : disparition des grands commerçants sénégalais

En Côte-d'Ivoire, le destin des grands commerçants sénégalais s'achève au moment même où débute la prospérité ivoirienne et où paradoxalement s'accélère la migration sénégalaise vers le pays du cacao. Hommes de la C.F.A.O. ou de la S.C.O.A.[10], tantôt complices, tantôt concurrents des Européens, les Sénégalais sont, contre l'attente des colons, plus nombreux à soutenir les Ivoiriens dans leurs revendications qu'à animer une opposition passive contre le pouvoir colonial. Si bien que les colons ne tardent pas à changer de collaborateurs, préférant s'appuyer sur des agents libano-syriens et affaiblissant du même coup, au plan économique, la communauté sénégalaise. Mais le déclin des commerçants sénégalais ne peut s'expliquer par ce seul facteur. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les maisons de commerce ne sont plus les seuls maîtres de jeu. L'afflux de capitaux publics en provenance de la métropole favorise l'émergence de nouveaux marchés indépendants des factoreries. Les opérations de ramassage des produits de rente ne sont plus liées à la redistribution des marchandises importées. De nouveaux intermédiaires - négociants nationaux ou internationaux - s'engagent dans l'activité commerciale pour répondre aux besoins d'une clientèle solvable et exigeante. De surcroît, fragilisés, les entrepreneurs sénégalais doivent faire face à des problèmes de redistribution de leurs richesses dans le cadre d'obligations religieuses et surtout familiales grandissantes. Trop dépendants du commerce colonial, ils n'ont pu consolider leur position dans l'économie ivoirienne, en dépit de leur célérité à se convertir et de leurs tentatives de diversification des activités. Ils n'ont pas su préparer la relève au sein de leurs grandes familles, troublées par des histoires de succession.

1946 : coexistence d'un recrutement organisé et d'une migration libre burkinabè

A cette époque, la migration massive des Burkinabè vers la Côte-d'Ivoire se confirme. Ni l'abolition du travail forcé à l'initiative du député Houphouët-Boigny, ni la reconstitution de la Haute-Volta au lendemain de la deuxième guerre mondiale ne parviennent à atténuer l'expansion de

10 Compagnie Française de l'Afrique Occidentale et Société Commerciale de l'Ouest Africain.

ces déplacements. Originaires pour l'essentiel du pays *Mossi*, les Burkinabè sont d'abord orientés vers les grands chantiers (réseau routier et ferroviaire). Par la suite, ils sont employés comme manoeuvres agricoles dans les plantations du sud-est du pays (Adzopé, Aboisso). La création du SIAMO (Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la main-d'oeuvre) en 1951 prend alors le relais du recrutement par démarchage direct dans les villages de la main-d'oeuvre burkinabè. Le SIAMO a permis le recrutement de 230 000 Burkinabé durant les sept années de son existence. Et c'est ainsi qu'en 1960, pour 100 émigrés résidant au Ghana, ils sont 220 en Côte-d'Ivoire (CONDE, 1978 : 22).

"Au fur et à mesure que l'administration coloniale a réussi à organiser l'espace burkinabè (...), (les sociétés africaines) devenaient de moins en moins autonomes dans leur production et de plus en plus dépendantes financièrement de l'extérieur. (...) La mobilité des Burkinabè est alors devenue "volontaire" ou "libre" ou "moderne" (CORDELL et al., 1989 : 75). Autrement dit, les Burkinabè, originaires du pays *Mossi* mais aussi des régions de l'Ouest perpétuent les premières migrations "forcées" en s'engageant "librement" ou directement auprès des planteurs ivoiriens ou européens.

BOOM ECONOMIQUE, EXPLOSION MIGRATOIRE ET MONTEE DU NATIONALISME

Au lendemain des indépendances (1960), les ressortissants français du Sénégal ou de la Haute-Volta, indigènes au même titre que les Ivoiriens, deviennent juridiquement des "étrangers" par le code ivoirien de la nationalité. Cinq ans plus tard, les tentatives d'Houphouët-Boigny visant à instaurer le principe de la double nationalité entre la Côte-d'Ivoire et les pays du Conseil de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta et Niger) sont contestées par le parlement ivoirien. Reflet de l'opinion publique, les députés craignent en effet le retour des cadres béninois sur la scène administrative ivoirienne[11]. Leur mécontentement, signe d'une xénophobie latente, n'a pas cependant enrayé le mouvement des ressortissants ouest-africains vers la Côte-d'Ivoire. La stratégie ivoirienne de développement fondée sur l'économie de plantation repose sur l'emploi d'une main-d'oeuvre importante, impossible à recruter parmi les seuls Ivoiriens. L'extraversion de l'économie ivoirienne ne peut alors se passer d'une politique migratoire libérale. Les recettes issues du secteur agricole ont permis le financement de l'ensemble des activités économiques et offert suffisamment de débouchés et d'opportunités pour qu'étrangers et Ivoiriens puissent coexister professionnellement. En outre, au boom économique ivoirien s'oppose l'apparente stagnation des économies sénégalaise et burkinabé ainsi que la dégradation de la situation ghanéenne.

La Côte-d'Ivoire attire diamineurs, colporteurs et artisans sénégalais

Les migrants sénégalais, qui s'installent après 1945, proviennent d'horizons très divers. Ce mouvement de grande ampleur rassemble des hommes bien décidés à rentrer au pays après avoir fait fortune. Les uns s'improvisent colporteurs, vendeurs au détail et sillonnent les pistes ivoiriennes. Les autres participent à la ruée vers le diamant, vaste mouvement qui enflamme tour à tour la Sierra Leone, la Guinée et la Côte-d'Ivoire et qui implique des dizaines de milliers d'Africains - ressortissants des colonies françaises (A.N.S., série G, 21 G186). Au lendemain des grandes expulsions ivoiriennes de 1960 et 1962 (PERSON, 1983), les trafiquants les mieux introduits dans le milieu diamantaire poursuivent leur course aux pierres précieuses plus au sud sur le continent (Congo), alors que les prospecteurs se réorientent vers d'autres activités commerciales moins risquées.

D'autres Sénégalais encore viennent s'installer à leur compte comme tailleurs, brodeurs, bijoutiers, cordonniers ou ouvriers spécialisés. Ils ont appris leur métier avant de partir en migration et peuvent former des apprentis. D'autres enfin, *Laobe* se convertissent aux métiers de sculpteurs, antiquaires après que l'exposition d'Art Nègre ait stimulé une clientèle européenne, jusqu'alors peu réceptrice. Non seulement les boisseliers sénégalais essaiment dans les villes et marchés de Marseille ou Paris, mais ils intègrent d'autres pays africains (Côte-d'Ivoire, Guinée, Cameroun) dans leurs réseaux commerciaux. La Côte-d'Ivoire n'est plus seulement le lieu de fabrication des statuettes ; elle est aussi un lieu actif de commercialisation et de redistribution vers l'Europe (SALEM, 1981) et les Etats-Unis (EBIN, 1992).

11 Voir à ce propos, FAURE, MEDARD, 1982, pp.84-85 95-96.

Les Sénégalais du sud, du nord ou de l'est, ruraux ou urbains, analphabètes ou lettrés, hommes libres, artisans ou anciens captifs, tous sont massivement attirés par l'eldorado ivoirien et désertent leur pays. Mais pour certains déjà, la Côte-d'Ivoire ne constitue qu'une étape migratoire sur le chemin qui mène au Congo ou en France.

Migration de travail et migration familiale burkinabè

90% des Burkinabè justifient leur migration en Côte-d'Ivoire par la recherche d'un travail rémunéré (CORDELL et al., 1989 : 101). Au Burkina Faso, malgré le développement des cultures de rente (coton, sucre) à l'ouest et des activités en milieu urbain (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), les possibilités d'emploi salarié restent plus réduites qu'en Côte-d'Ivoire. Enfin, à ces causes économiques s'ajoutent des raisons d'ordre culturel et social. En plaçant le mariage et l'accession à la terre sous la dépendance des aînés, l'organisation traditionnelle *mossi* incite les jeunes à migrer (BOUTILLIER et al., 1977 : 371).

L'émigration internationale des Burkinabè prend peu à peu un nouveau visage. L'installation en Côte-d'Ivoire se prolonge. En 1975, toutes classes d'âge confondues, la durée moyenne de migration est de 4 ans et demi alors que pour les plus de 30 ans, elle atteint 6 ans et demi (TROUVE, BRESSAT, 1982 : 250). Autres changements : au sein de la population migrante, le nombre des femmes a été multiplié par deux entre 1960 et 1975. A cette date, un migrant sur trois est de sexe féminin. Les femmes accompagnent ou rejoignent leur mari en migration : plus de 95% des migrantes sont mariées (R.G.P- H.V. 1975). La proportion des enfants parmi les migrants a aussi considérablement augmenté : en 15 ans, elle est passée de 10 à 25%. Ces caractéristiques traduisent le passage d'une migration de travail internationale, individuelle et masculine à une migration internationale "familiale", apparemment plus proche d'une migration de peuplement.

A leur arrivée en Côte-d'Ivoire, plus de trois migrants sur quatre s'emploient comme manoeuvres agricoles dans les plantations (BOUTILLIER et al., 1977 : 373). Mais à mesure que dure la migration, le statut et le type d'emploi occupé par les migrants burkinabè se modifient. En effet, après 5 ans de migration, ils sont environ 20% à s'employer dans l'industrie ou l'artisanat et plus de 24% dans les services (TROUVE, BRESSAT, 1982 : 254). L'augmentation du niveau de vie générée par la croissance économique a créé de nouveaux besoins et donc de nouvelles activités, notamment dans les services urbains. Quant aux Burkinabè qui restent dans l'agriculture, ils sont de plus en plus nombreux à exploiter leur propre plantation. Or la politique agricole ivoirienne a entraîné la disparition des réserves de terres à défricher dans le sud-est et a attribué à la terre une valeur marchande dans cette région. Alors pour s'installer à leur compte, les Burkinabè se déplacent vers le sud-ouest du pays, zone encore peu valorisée et qui tend à devenir un véritable front pionnier. A titre d'exemple, en 1975, les Burkinabè sont 25 fois plus nombreux qu'en 1971 dans la région de Soubré (MARTINET, 1975 : 8) et sont devenus, pour plus de la moitié d'entre eux, des chefs d'exploitation s'appuyant sur une main-d'oeuvre quasi-exclusivement familiale. Les Burkinabè se sont donc dispersés dans l'espace ivoirien. En 1975, ils sont 40% (ZACHARIAH, 1978 : 119) à vivre en milieu urbain ; la capitale accueillant plus des deux tiers de cette population. De plus, aux régions traditionnelles d'accueil, que sont celles du Sud (Aboisso, Agboville) et de l'Est (Abengourou) viennent s'ajouter celles du Centre (Dimbokro, Bouaflé) et du Centre-Ouest (Daloa, Gagnoa).

Au cours des années 60 et 70, le "miracle ivoirien" s'accompagne d'une explosion démographique, liée pour grande partie à l'arrivée massive des étrangers ouest-africains. Mais au-delà de ce descriptif rapide des caractéristiques de la migration, que peut-on dire de la manière dont s'organisent ces mouvements de population ? S'agit-il de réseaux structurés autour de solidarités villageoises, familiales, ethniques, religieuses ou encore cette migration relève-t-elle d'une démarche individuelle ? Enfin, comment ces mouvements articulent-ils villes et campagnes ?

LES RESEAUX MIGRATOIRES SE STRUCTURENT

Réseaux Wolof, Haalpulaaren

La Côte-d'Ivoire exerce dans les années soixante-dix une attraction directe sur les candidats sénégalais à la migration. Au fur et à mesure que ceux-là tissent des réseaux, le schéma d'une

migration par étapes successives - du milieu rural à la capitale - s'avère dépassé pour qualifier leurs cheminements en Côte-d'Ivoire. Une recherche (BREDELOUP, 1992 : 16-22) menée auprès des ressortissants de Dodel, village *Toucouleur* de la moyenne vallée du fleuve où plus d'un *foyer* (cuisine) sur deux est touché par la migration, nous avait déjà conduits à cette conclusion : entre la Côte-d'Ivoire et Dodel, il n'y a pas de véritables zones-relais. Trois migrants sur quatre à avoir atteint le sol ivoirien l'ont rejoint directement ce qui ne les empêche pas en outre d'aller et venir entre les points du réseau. Abidjan n'est pas le seul lieu d'élection des Dodelois ; les villes de Man, Séguéla et Toumodi participent de leur circulation migratoire et Divo apparaît comme leur ville phare. Dans son ensemble, la Côte-d'Ivoire exerce une attraction plus directe que sa capitale.

Pour les habitants de Ndiagne, gros village *wolof* dans le département de Louga, la Côte-d'Ivoire constitue également un point clé dans leur dispositif migratoire. Les mouvements internationaux touchent plus de quatre concessions[12] sur cinq. Deux adultes de sexe masculin sur cinq seraient hors du territoire sénégalais. En dépit de réorientations géographiques très nettes, la Côte-d'Ivoire demeure encore la première destination, accueillant près d'un migrant sur deux. Si, dans les années soixante, une escale à Dakar était pratique courante, trente ans plus tard, les villageois sont accueillis directement par leurs parents solidement implantés à Abidjan. Les nouveaux arrivés y colportent radio, cassettes et chaussures avant de devenir propriétaires d'une cantine[13] ou de repartir vers d'autres destinations. Quelques-uns se sont installés dans les villes de l'intérieur comme Divo, Man, Gagnoa, Soubré, Abengourou mais en dépit des nombreux déguerpissements orchestrés par la municipalité d'Abidjan[14] , le quartier de Treichville demeure le quartier d'élection des Ndiagnois et de tous les Sénégalais, avant respectivement Adjamé, Marcory et Koumassi (RGPH de 1988).

La migration sénégalaise prend donc les allures d'un mouvement collectif. C'est une migration urbaine orientée principalement vers Abidjan puis Bouaké, Daloa et les villes de la forêt du quart sud-est. Si les *Wolof* s'installent de préférence dans la capitale ivoirienne, les gens de la vallée du fleuve se dispersent davantage dans les villes secondaires. Le taux d'urbanisation est particulièrement élevé (deuxième position après la communauté libanaise) si on considère la moyenne qui est de 48% pour l'ensemble non ivoirien. C'est une migration d'hommes seuls (la communauté sénégalaise se démarque des autres communautés par le plus fort rapport de masculinité) atteignant la capitale sans étape préalable à Dakar où se sont déjà installées les têtes de pont du réseau villageois ou familial.

Le diatigui, le fedde, le suudu

Toutes les communautés sénégalaises ont mis en place des systèmes d'hébergement et d'entraide, communs à bon nombre de musulmans (*dyula*) parcourant les routes commerciales. Depuis des siècles en effet, le *diatigui*, à la fois logeur et courtier, joue un rôle clef dans la vie des grands voyageurs. Les *Haalpulaaren* ont exploré de surcroît d'autres formes de solidarités fraternelles (*fedde*) ou villageoises (*suudu*).

D'abord, le fait d'appartenir à un même groupe d'âge (*fedde*) peut faciliter l'insertion du migrant autant que le fait d'appartenir à un même réseau familial. En outre, le *suudu* a été un véritable centre d'accueil pour les migrants fraîchement débarqués de sexe masculin et originaires du même village. Produit exclusif de la migration, cette cellule sociale a été repérée à Dakar par A.B. DIOP (1965) avant d'être exportée dans des formes voisines à Abidjan. Au sein de cette communauté, l'entraide ne se limite pas à la prise en charge par les seuls travailleurs de l'ensemble des dépenses quotidiennes mais se traduit aussi par la recherche d'un emploi pour les nouveaux arrivés ou

12 Le *Keur* ou concession regroupe aussi bien des parents éloignés que des enfants confiés et réunit, de fait, sous la direction du *borom keur*, un ensemble d'individus payant l'impôt. Un travail (non publié) de reconstitution des itinéraires migratoires a été conduit systématiquement dans ce village et dans toutes les villes ivoiriennes où ses ressortissants sont implantés.

13 Par glissement sémantique, la cantine ou *kàntin* (wolof) ne désigne plus la malle de bois (waxande) dans laquelle le commerçant range sa marchandise non écoulée, mais bien l'échoppe - petite boutique en apentis - ou le kiosque à pain (*kàntin mburu*) - petite construction de bois édifiée sur la voie publique - dans laquelle il expose cette marchandise.

14 Le dernier déguerpissement du marché de Treichville qui a provoqué le départ et la réinstallation de commerçants sénégalais à Adjamé date de 1988.

chômeurs. Croire que cette promiscuité soit recherchée par les migrants, parce que relevant d'une quelconque tradition, serait illusoire. Au village, chacun dispose d'une chambre et les hommes ne font ni la cuisine, ni la lessive. Seulement conjoncturelle, cette solidarité a permis aux premiers migrants de faire face à des situations transitoires. Mais cette structure résidentielle tend à disparaître. Si les femmes sénégalaises sont peu nombreuses à s'installer durablement sur le sol ivoirien, elles regroupent autour d'elles une communauté dépassant largement leur seule unité familiale prenant en charge, à tour de rôle, l'ensemble des tâches domestiques.

Le dahira, l'association villageoise

Par ailleurs, l'adhésion des migrants à l'islam confrérique renforce leur cohésion interne. Regroupés en *dahira* (structure d'encadrement), les Sénégalais appartenant à la confrérie mouride - organisation soufie apparue au Sénégal à la fin du XIXème siècle - collectent des fonds pour les marabouts. Ces derniers intercèdent en leur faveur auprès des autorités ivoiriennes, municipales notamment, lors de leurs visites. Les rapports verticaux entre marabout et *taalibe* structurent leurs relations commerciales. La capacité des mourides à créer des réseaux reliant Dakar aux communautés émigrées installées dans les centres internationaux d'affaires n'est plus à démontrer (SALEM, 1981 ; EBIN, 1992 ; SCHMIDT, 1993 ; MBOUP, 1994).

D'autres organisations encore structurent les communautés sénégalaises comme les associations villageoises ou intervillageoises qui regroupent tous les originaires d'un même lieu. Initialement appelées caisses villageoises par les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal installés en France, elles permettent de maintenir des liens avec le village, tout en assurant un contrôle social sur la communauté émigrée. Nombreux sont les auteurs (QUIMINAL, 1991 ; LAVIGNE DELVILLE, 1991) à avoir démontré l'impact de ces structures - palliant au désengagement des Etats africains - sur les transformations villageoises. Les migrants équipent leurs villages en infrastructures et participent ainsi au développement économique de leurs pays. Les sections africaines de ces associations de ressortissants pour le développement (ARD) se sont développées plus tardivement et assurent en priorité un soutien aux migrants en difficultés dans la société d'accueil. En outre, elles ne peuvent tabler sur une régularité du paiement des cotisations du fait même de l'instabilité professionnelle des migrants en Afrique. Bien souvent de passage, ceux-là souhaitent d'abord asseoir leur situation économique avant de penser à la collectivité et s'appuient d'ailleurs sur ces structures associatives pour leur propre gouverne en cas d'expulsion. Enfin, ne partageant pas tous la même vision du développement, tous les migrants ne sont pas nécessairement disposés, quand ils en ont les moyens, à financer les mêmes équipements collectifs (BREDELOUP, 1994).

Les associations de quartiers ou amicales

Loin d'être des lieux de cohésion, les groupements génèrent ou activent des conflits et deviennent des outils stratégiques aux mains des migrants. C'est ainsi que les "amicales" sénégalaises, structures associatives créées dans chaque commune d'Abidjan et dans chaque sous-préfecture du pays, sont secouées par de graves turbulences. L'année 1994 a, en effet, été marquée par la remise en cause des anciens leaders associatifs. L'avènement du multipartisme ainsi que la modification des pratiques électorales en Côte-d'Ivoire sont autant d'éléments permettant aux étrangers de prendre de la distance par rapport aux enjeux politiques ivoiriens. La communauté sénégalaise ne se sent plus dans l'obligation d'être perçue à l'extérieur comme une catégorie homogène. D'autres événements internes avaient déjà conduit les Sénégalais à contester le mandat de leurs responsables associatifs anciennement cooptés par le P.D.C.I. Participant activement à la dernière campagne présidentielle sénégalaise, bon nombre de Sénégalais de Côte-d'Ivoire se sont trouvés à cette occasion dans l'anti-chambre du pouvoir et y ont pris goût. Quelques-uns alors ont pensé que leur élection à la tête d'une amicale pourrait être un tremplin les amenant à jouer un rôle décisif, le jour où se formaliserait le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur. On assiste donc à la montée en puissance de conflits internes au sein de la communauté. Le remaniement des amicales à la veille des élections présidentielles a été largement contesté par les migrants. Ceux-là estiment avoir été l'objet d'une manipulation et reprochent à l'Etat sénégalais d'avoir créé du désordre et dénaturé les objectifs de l'amicale en la déplaçant sur la scène politique. Sous couvert de divisions ethniques, politiques ou encore de choix patriotiques divergents (*Sénégalais de Côte-d'Ivoire* ayant

ou allant opté pour la nationalité ivoirienne contre *Sénégalais en Côte-d'Ivoire* refusant de devenir citoyen ivoirien), les Sénégalais installés en Côte-d'Ivoire se font la guerre...

Réseaux ou chaînes migratoires burkinabè ?

La présence des Burkinabè sur l'ensemble du territoire ivoirien et dans tous les secteurs de l'économie offre au futur migrant une grande liberté d'accès au sol ivoirien et lui facilite son insertion professionnelle. Beaucoup vont jusqu'à affirmer qu'*il est plus facile de migrer en Côte-d'Ivoire qu'à l'intérieur de son propre pays*. L'existence d'entités géographiques (villages, quartiers) en Côte-d'Ivoire portant le nom de villages burkinabè témoigne de l'intégration de cette population. Les exemples abondent en ce sens : Koudougou dans la région de Bouaflé, Ramongo, quartier de Vavoua ou bien le petit Ouaga dans la commune abidjanaise des Deux Plateaux. En ces lieux, les chefs de la communauté burkinabè, désignés en fonction de leur ancienneté d'installation, constituent de véritables relais d'information autant pour les autorités ivoiriennes et burkinabè que pour le migrant fraîchement arrivé. C'est par leur intermédiaire que ce dernier pourra retrouver un responsable de sa communauté, un membre de son clan, de sa famille.

Cette organisation rend possible une migration spontanée vers la Côte-d'Ivoire. Avant de quitter le pays, le migrant obtient un appui financier des membres de sa famille en vue de son déplacement. A son arrivée sur le sol ivoirien, c'est également un membre de son groupe familial qui devient son tuteur, lui offrant nourriture, hébergement, le temps de son installation. Le tuteur peut aussi l'aider à trouver du travail par les contacts noués au cours de son séjour auprès des Burkinabè. Mais une fois son insertion professionnelle et résidentielle réalisée, c'est le nouveau migrant qui fournira, à son tour, aide et soutien aux suivants. Dans cette migration en cascade ou bien dans cette chaîne migratoire, chacun à la suite de l'autre joue un rôle dans l'accueil et l'assistance des nouveaux arrivés. En effet, ce n'est pas toujours la même personne qui assure à la fois l'accueil et l'hébergement du nouvel arrivé. Ces migrations s'appuient sur des structures familiales, parfois villageoises mais rarement ethniques ou religieuses. Ces réseaux apparaissent ouverts dans le sens où ils n'obligent pas le migrant à rester dans un même univers social et économique tout au long de son séjour en Côte-d'Ivoire. Celui-là peut multiplier ses contacts dedans et en dehors de sa communauté d'appartenance. Il peut aisément changer de lieu de résidence ou d'activité au gré des opportunités qui lui sont offertes, jouer sur son statut de primo-migrant ou de Burkinabè de deuxième génération, née en Côte-d'Ivoire.

Mais au-delà de ces déplacements spontanés qui débouchent sur une intégration individuelle, d'autres migrants, dépendants, se rendent en Côte-d'Ivoire, à la demande d'un membre de leur famille déjà installé. Ce dernier prend en charge les frais de transport, d'hébergement et offre un travail dans le cadre de sa plantation ou le plus souvent propose un apprentissage dans son atelier. La migration fonctionne alors comme une entreprise familiale. Elle permet à la concession d'origine de multiplier les lieux géographiques de production et les sources de revenus. Les envois réguliers de fonds à la famille restée au village participe de cette organisation. Ils sont le fait des individus ou de collectifs familiaux, mais apparaissent très rarement communautaires.

Quand une solidarité collective existe, elle s'exprime par le biais des associations de ressortissants fondées sur une base régionale ou villageoise. Cette solidarité se concrétise par une cotisation permettant d'offrir un soutien ponctuel à un membre de la communauté en difficultés en Côte-d'Ivoire. Créées dans les années soixante, ces associations connaissent actuellement de profondes restructurations. Elles reposent souvent sur un ou plusieurs individus, véritables catalyseurs de ces groupes. Le départ à la retraite ou le licenciement de l'une de ces personnes, entraînant un retour au pays ou une simple volonté de se retirer des affaires communautaires, et une association peut alors être mise en sommeil. Elles subissent aussi le contrecoup des changements politiques récents au Burkina (période révolutionnaire puis de rectification), adoptant généralement une attitude de repli, voire de méfiance à l'égard des nouveaux pouvoirs politiques. L'importance des immigrés de deuxième génération dans la communauté burkinabè se traduit également par un éloignement accru vis-à-vis du pays, et plus particulièrement de la région d'origine des parents. Ces différents éléments contribuent à expliquer que rares et difficiles sont les collectes de fonds organisées en vue de réaliser des équipements ou des infrastructures bénéfiques à l'ensemble du village au Burkina Faso.

IVOIRISATION, ETRANGERS ET "CONJONCTURE"

En 1975, les étrangers ouest-africains, qui représentent un cinquième de la population ivoirienne, sont soumis à un nouveau cadre juridique : l'ivoirisation. D'abord engagée dans la sphère administrative (création d'un ministère du travail et de l'ivoirisation des cadres), cette politique a été étendue à l'ensemble des activités économiques lors du plan quinquennal 1981-1985. Ces mesures ont-elles eu les effets escomptés et comment les étrangers ont-ils réagi ? Ce nouveau dispositif a-t-il perturbé la place qu'occupait la Côte-d'Ivoire dans la circulation migratoire des Sénégalais et des Burkinabè ?

Sénégalais : une circulation de plus en plus internationale

La population sénégalaise installée en Côte-d'Ivoire demeure pour l'essentiel composée de primo-migrants. En 1975, les Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire représentaient seulement 18 % de la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire (ZACHARIAH, 1978 : 121). Pour l'année 1988, en revanche, trop globales, les données disponibles ne permettent pas d'isoler la proportion de Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire ni donc d'évaluer la primo-migration. Pourtant la confrontation des données de 1987 et 1988 apporte une information complémentaire : entre 1987 et 1988, l'accroissement de la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire repose pour les deux tiers sur les arrivées de migrants (un tiers de Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire).

Plutôt que familiale, la migration sénégalaise concerne les célibataires : deux Sénégalais sur trois sont célibataires. Et ceux qui sont mariés ne vivent pas toujours avec leurs femmes. Chez les *Haalpulaaren* comme chez les *Wolof* - sociétés polygames - les femmes circulent beaucoup entre leur milieu d'origine et les lieux de migration. Dans leur majorité, les femmes de Sénégalais sont choisies au sein de la famille, du lignage. Alors que par le passé, les grands commerçants sénégalais - primo-migrants - avaient développé des unions exogamiques avec des Ivoiriennes pour faciliter leur insertion. Aujourd'hui, les Sénégalaises viennent à tour de rôle rejoindre leurs maris en migration. Rares sont celles qui travaillent à l'extérieur de leur maison. Les restauratrices sénégalaises n'ont d'ailleurs pas toujours bonne presse auprès de leurs compatriotes. Au cours de leurs séjours ivoiriens, les épouses sénégalaises ont en charge la préparation des repas, notamment du fameux *ceb bu jën* pour une large communauté qui regroupe frères et cousins du village.

Encore plus frappante est l'absence des enfants si nombreux dans les cours au Sénégal. Les mères accouchent de préférence au pays. Quand elles partent rejoindre leur mari en Côte-d'Ivoire, elles confient leurs progénitures à leur mère ou leurs co-épouses. De surcroît, des raisons d'ordre économique ou religieux sont avancées pour justifier le retour des enfants au pays : rien ne peut remplacer l'école coranique dans l'éducation des jeunes sénégalais et il n'est guère possible de faire des économies si on élève ses enfants à l'étranger. Pour nombre de Sénégalais, la Côte-d'Ivoire reste un lieu de passage transitoire où l'on vient pour s'enrichir au plan économique, conservant scrupuleusement son mode de vie, ses habitudes alimentaires, vestimentaires, ses pratiques religieuses, associatives. Les relations avec le pays d'origine demeurent très étroites. Elles sont ravivées sans cesse par la circulation des uns et des autres. Autant pour des raisons familiales que professionnelles, les hommes rentrent au pays régulièrement, considérant la Côte-d'Ivoire comme un point seulement dans leur espace de vie. En outre, la création des structures associatives villageoises ou intervillageoises renforce cette dynamique.

Une enquête rapide réalisée en décembre 1991 dans le *dahira* de Treichville met bien en lumière cette mobilité extrême des Sénégalais. Sur 82 personnes interrogées, 36 étaient en Côte-d'Ivoire depuis deux ans au plus. Il s'agit de jeunes *wolof* originaires de la région de Diourbel, vendeurs de montres, lunettes, radio ou de chemises sur le marché de Treichville, ou encore bijoutier à Treichville, Adjamé, Cocody. Ceux-là ont intégré la Côte-d'Ivoire dans leur itinéraire migratoire au même titre qu'un retour au pays ou une nouvelle étape. Un arrêt même prolongé en Côte-d'Ivoire n'est pas synonyme d'une installation définitive, d'une intégration dans le pays. En cette période de crise économique, le territoire ivoirien est de plus en plus vécu comme un tremplin ou, en cas d'échec, comme une zone de repli. Ce double rôle imputé à l'espace ivoirien n'est pas totalement nouveau. Hier, les Sénégalais transitaient par la Côte-d'Ivoire pour rejoindre la France, le Congo, le Zaïre et quand ils étaient expulsés du Congo, malmenés au Nigeria, ils se dirigeaient vers la Côte-d'Ivoire,

devenue base arrière. Au seuil des années 90, la Côte-d'Ivoire devient une étape-relais sur la route de l'Italie, des Etats-Unis ou encore du Cameroun, du Gabon et une zone refuge après expulsion de Mauritanie.

Avant que le visa ne devienne obligatoire en Italie pour tous les ressortissants ouest-africains, la Côte-d'Ivoire a servi de passerelle pour bon nombre de Sénégalais. A la suite des scandales de faux documents qui avaient éclaté au Sénégal au lendemain de l'obligation de visas pour les Sénégalais en Italie (1991), les intermédiaires impliqués dans ces trafics ne pouvaient plus, sans danger, contourner la loi. D'autres circuits ont alors été mis en place à partir de la Côte-d'Ivoire. Les communautés sénégalaises, implantées depuis de longues dates dans le pays, ont su tisser de solides réseaux de complaisance pour obtenir les pièces administratives nécessaires, sur la base de fausses déclarations d'identité. Avant le printemps 93, le visa n'était pas un document obligatoire pour les Ivoiriens ou Burkinabé souhaitant se rendre en Italie.

Pour d'autres encore, la Côte-d'Ivoire constitue une plate-forme de redistribution à partir de laquelle ils revendent des marchandises acquises aux Etats-Unis, en Europe (Italie, Espagne), sur le continent africain (Nigéria, Togo, Zaïre) ou encore à Hong Kong. Ces Sénégalais cumulent les statuts de commerçants et migrants internationaux.

En définitive, l'ivoirisation n'a eu que peu d'effets sur les populations sénégalaises qui travaillent essentiellement dans le commerce informel. La Côte-d'Ivoire fait toujours partie de leur dispositif migratoire international, bien que les difficultés, qu'elle traverse, les aient incitées à accroître encore davantage leur circulation. A l'évidence, la capacité politique des Etats n'a eu que peu de poids sur les stratégies des commerçants et artisans sénégalais déployées selon une logique transnationale.

Circulation migratoire burkinabè : continuités et ruptures

Aujourd'hui, les candidats burkinabè à la migration sont toujours aussi nombreux à partir en Côte-d'Ivoire. En 1988 (R.G.P.H. 1988), les Burkinabè sont plus d'1,5 million à résider en Côte-d'Ivoire. Ils représentent plus de la moitié de la population étrangère et 15% de la population totale. Depuis 1975, 840 000 personnes sont venues grossir les rangs de la communauté burkinabè de Côte-d'Ivoire[15]. Les arrivées de nouveaux migrants n'expliquent que 40 % de cet accroissement. De même, entre 1987 et 1988 (R.G.P.H-C.I. 1988), ont été recensés sur le territoire ivoirien plus de 120 000 Burkinabè supplémentaires. Parmi ces derniers, trois sur cinq sont en fait nés en Côte-d'Ivoire au cours de cette même période et ne peuvent être considérés comme de véritables migrants. Désormais, les immigrés de deuxième génération représentent environ 45 % de la communauté burkinabè résidant sur le territoire ivoirien.

Le profil des migrants burkinabè ne change pas. Le pays *Mossi* continue de fournir à lui seul plus de la moitié des migrants. Les Burkinabè s'emploient à plus de 70% dans l'agriculture et les femmes et les enfants conservent leur place dans le mouvement migratoire d'ensemble. Mais au-delà de cette stabilité, la circulation migratoire burkinabè s'est accélérée au cours de la dernière décennie. L'accroissement des retours vers le pays d'origine, le redéploiement géographique des Burkinabè dans l'espace ivoirien ainsi que les réémigrations observées à partir de ce pays en sont les principaux indicateurs.

Accroissement des retours

Les migrants de retour se dirigent vers le milieu rural à plus de 78%, dont 40% vers le pays *Mossi*. Plus d'un retour sur deux en milieu urbain s'opère à Ouagadougou, la capitale. Les moins de quinze ans représentent 30% des migrations de retour. En 1985 (R.G.P. 1985), deux migrants de retour sur trois sont de sexe masculin. Les retours vers le pays d'origine prennent des formes plurielles : retour catastrophe de chômeurs installés à Abidjan, réinstallation dans les régions rurales de l'ouest burkinabè de migrants décidés à rentabiliser des activités agricoles ou à développer un commerce, un

15 En 1975, parmi les 726 000 Burkinabè qui résidaient en Côte-d'Ivoire, 205 000 y étaient nés (CONDE, 1978 : 4). En 1988, le rapport est de 698 196 naissances (ZANOU, 1994 : 25) pour 1 564 000 résidents.

atelier, accueil dans la famille des enfants nés en Côte-d'Ivoire qui avaient dans un premier temps accompagné leurs parents en migration. Les coûts de scolarisation en forte augmentation en Côte-d'Ivoire, et en particulier à Abidjan, amplifient les pratiques de "confiage". Placés auprès d'un parent ou d'un ressortissant du même village, les enfants burkinabè rentrent alors pour suivre leur scolarité au pays d'origine. Si les retours en milieu urbain sont moins nombreux, ils mettent en lumière des stratégies migratoires apparemment nouvelles. Certains migrants ne rapatrient pas l'ensemble de leur revenu au village, utilisant une partie pour un apprentissage personnel de tailleur, de mécanicien. En outre, leur expérience migratoire leur a permis de tisser des liens sur un espace élargi et de prendre contact avec des citadins burkinabè qui, par la suite, peuvent les soutenir dans leur insertion professionnelle et résidentielle. D'autres encore, qui avaient diversifié leurs activités dans le pays d'immigration en multipliant au plan géographique les lieux d'installation, sont amenés, dans cette période d'instabilité économique, à construire également leur retour. C'est ainsi qu'ils redéploient leurs activités dans le pays d'origine tout en les limitant en Côte-d'Ivoire.

Redéploiement vers les zones rurales ivoiriennes

Les déplacements de la communauté burkinabè à l'intérieur de la Côte-d'Ivoire confirment aussi l'accélération de cette circulation. En effet, entre 1987 et 1988 (R.G.P.H. 88), ce sont plus de 40 000 personnes qui se sont déplacées ; la moitié ayant quitté le milieu urbain pour le milieu rural. Pour faire face à la baisse des prix d'achat de leur production, les planteurs burkinabè, qu'ils soient propriétaires ou métayers, font jouer leurs réseaux. Ils ont eu recours plus abondamment à la main-d'oeuvre familiale, comme en témoignent les va-et-vient permanents entre le Burkina et la Côte-d'Ivoire. En 1988 (ZANOU, 1994 : 85), un actif burkinabè sur trois en Côte-d'Ivoire travaille comme indépendant dans le secteur agricole. Ce rapport passe à un sur deux en zone de forêt, région ivoirienne la plus dynamique dans l'agriculture de plantation[16]. Cela constitue indéniablement un puissant facteur d'appel pour les nouveaux migrants burkinabè ou pour ceux qui traversent une période de difficultés en ville et notamment à Abidjan. La solidarité villageoise, mais surtout familiale, serait l'élément moteur de ce nouveau départ.

Réémigration vers l'extérieur

D'autres réémigrent plus loin encore. C'est déjà à partir de la Côte-d'Ivoire que des Burkinabè ont rebondi vers le Gabon, profitant des contacts établis à Abidjan auprès d'autres ressortissants ouest-africains, puis du soutien des compatriotes déjà présents sur le territoire gabonais. Plus récent est l'exemple de la migration des Burkinabè, pour l'essentiel *Bissa*, vers l'Italie. Ils seraient actuellement 2000[17], réguliers et clandestins confondus, à résider dans ce pays. En décembre 1993, selon les données du Ministère de l'Intérieur italien, 769 permis de séjour ont été délivrés à des Burkinabè ; 180 résideraient en Lombardie et 318 dans la région du Latium. Pour la plupart, la Côte-d'Ivoire a constitué une étape migratoire préalable. C'est de leur rencontre avec des Italiens en Côte-d'Ivoire qu'est né le premier mouvement migratoire vers la péninsule. Boys cuisiniers ou employés dans des scieries, ils ont accompagné leur patron italien lors de leur retour au pays et ont pu régulariser leur situation, occupant un poste dans l'industrie ou les services dans le nord du pays. En 1989-90, d'autres ont suivi, informés par leurs frères de l'opportunité de régularisation qu'offre la loi Martelli. Mais depuis 1990 et surtout depuis le 15/09/1993, date à laquelle l'Italie a rendu obligatoire le visa pour les Burkinabè, l'immigration s'est ralentie. Les clandestins qui travaillaient dans des emplois saisonniers dans la région de Naples et qui n'ont pu régulariser leur situation quitteraient l'Italie. Ils ne rentrent pas systématiquement au Burkina Faso ; certains se réinstallent en Côte-d'Ivoire.

Pour ceux qui sont restés dans le milieu urbain ivoirien, une précarité s'installe. La généralisation de l'ivoirisation leur interdit l'accès au service de la main-d'oeuvre (OMOCI). Une fois licenciés, ils ne peuvent être embauchés dans le secteur moderne et vont donc s'orienter vers des emplois moins stables, moins rémunérateurs.

16 Voir à ce propos la contribution de R.BALLAC, "L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel. Eléments d'analyse d'une crise" dans les mêmes Actes du colloque.
17 Travail entrepris par O. SCHMIDT DI FRIEDBERG, dans le cadre de notre réseau.

LE MIGRANT ET L'AUTRE

La Côte-d'Ivoire est aussi un lieu de rencontre, d'intersection, d'interaction des réseaux. Le monde de l'immigré est pluriel et les réseaux dans lesquels il s'inscrit peuvent transcender les limites que sa communauté d'appartenance lui a assignées. Pour ceux qui ont choisi de partager un temps le même espace de vie que les Ivoiriens, comment s'opère la cohabitation ? Quelles relations entretiennent entre elles ces communautés provenant d'univers nationaux, culturels et religieux différents ? Leur situation juridique, familiale, professionnelle, leurs projets de retour ou d'insertion constituent-ils des passerelles ou des barrières ?

L'individu n'existe qu'en posant la relation à l'autre. Quand on croit parler du même, on se trouve déjà dans la relation. L'identité n'est pas seulement substantielle ; elle est aussi le produit d'un processus dynamique. L'identité des minorités étrangères est produite en partie par le regard de l'autre, le majoritaire, par l'attitude de la société d'accueil (pouvoirs publics, média, homme de la rue). Pour le Burkinabè ou le Sénégalais, qui est Ego, qui est l'autre ? A quoi reconnaît-on l'autre comme semblable ?

Pour le Burkinabè, définir l'autre n'est pas facile tant est brouillée sa propre image. Son importance numérique en Côte-d'Ivoire fait de la communauté burkinabè la plus visible, et sûrement la plus regardée. Or, cette importance ne doit pas cacher sa forte hétérogénéité : hétérogénéité des groupes sociaux et des statuts migratoires. Si les *Mossi* dominent largement ce mouvement migratoire entre les deux pays, toutes les ethnies burkinabè y participent. De même, si tous les migrants sont des étrangers en Côte-d'Ivoire, l'inverse, particulièrement pour la communauté burkinabè, n'est pas forcément vérifié. L'existence des "immigrés burkinabè de deuxième génération" témoigne de l'installation durable d'une fraction de ces migrants et de leur famille. Cette situation est en complète contradiction avec une vision ivoirienne de l'immigration, qui, avec la conjoncture, serait devenue nécessairement temporaire. "*(Les immigrés de deuxième génération) renvoient (donc) à une crise de la définition que la société a de l'immigré et que l'immigré a de lui-même et de ses relations avec les autres, avec son pays d'origine comme avec son pays d'installation et à une crise du statut politique et social du migrant*" (WITHOL de WENDEN, 1988 : 362).

L'hétérogénéité de la communauté burkinabè présente sur le sol ivoirien est cependant gommée par réaction aux regards que l'Autre lui porte. Les Burkinabè se reconnaissent d'abord comme travailleurs venus d'un pays pauvre ayant dû souffrir avant d'intégrer la société ivoirienne. Sérieux, toujours disponibles et discrets, c'est ainsi qu'ils se voient et qu'ils pensent être perçus. Ils ne sont pas en Côte-d'Ivoire pour créer des problèmes mais pour travailler, pour faire vivre leur famille présente ou restée au pays. Si certains ont pris la nationalité ivoirienne, ils ne renient pas pour autant le Burkina Faso et sont fiers d'être originaires du pays des "hommes intègres". Leur naturalisation ne constitue pas une garantie d'intégration au pays, car comme le dit le proverbe *mossi*, "*le morceau de bois a beau rester dans l'eau, jamais il ne deviendra caïman*". La majorité des Burkinabè conservent l'espoir de rentrer définitivement au Burkina Faso, d'autant plus que la crise ivoirienne leur a montré combien était fragile leur insertion en Côte-d'Ivoire. Bien que les Burkinabè continuent à penser que nombreux sont les Ivoiriens à apprécier leur présence, l'assimilation qui est faite entre insécurité et Burkinabè les laisse de plus en plus perplexes.

Le débat sur le vote des étrangers aux élections présidentielles de 1995 ne peut que rendre mal à l'aise la communauté burkinabè toute entière. Représentant plus de 20% du corps électoral potentiel (R.G.P.H. 1988), elle est tout naturellement placée au centre d'un véritable enjeu politique. En effet, jusqu'à présent, l'article 5[18] de la Constitution ivoirienne réservait le droit de vote aux seuls Ivoiriens ; la qualité d'ivoirien étant donnée à la naissance ou acquise par naturalisation. Or, au printemps 1994, le ministre BOMBET, en charge du ministère de l'Intérieur, a déposé un projet de loi accordant le droit de vote aux "*non-nationaux ressortissants de la CEDEAO, en application du protocole portant citoyenneté de la communauté et inscrits sur la liste électorale*". Ce texte devait formaliser une pratique à laquelle le président Houphouët-Boigny avait recouru tacitement depuis 1960 sans pour autant réviser la Constitution.

18 "*Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi tous les nationaux majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques*" (article 5).

Parallèlement, le gouvernement a incité les étrangers, et particulièrement les Burkinabè, à se situer rapidement : "*il est grand temps que ceux qui vivent ici depuis 20 ou 30 ans nous disent s'ils veulent être ivoiriens ou pas. C'est important pour les élections*"[19]. L'opposition, fortement hostile au vote des étrangers, qu'elle rend responsable du maintien du P.D.C.I. au pouvoir, n'a pas ménagé non plus la communauté burkinabè, la qualifiant de "bétail électoral"[20] ou encore recourant à l'intimidation au travers les média. "*...Il serait dommage que les étrangers aient à payer pour les errements du P.D.C.I.. Personne ne gagnerait s'il y a un bain de sang dans ce pays*"[21]. Dans les colonnes de *Fraternité Matin*[22], on apprenait que la communauté vivant en Côte-d'Ivoire affirmait son "*soutien total et sans faille au P.D.C.I. - R.D.A. pour lequel nous souhaitons une victoire écrasante en 1995 au niveau des législatives et présidentielles*". D'autres discours montrent que ces propos tenus par le secrétaire général de l'UFOBCI[23] sont à nuancer, bien que les communautés étrangères semblent préférer la stabilité politique au changement, synonyme d'inconnu, particulièrement en Côte-d'Ivoire ; en témoigne cet extrait d'entretien réalisé auprès d'un Burkinabè de 50 ans, installé dans le quartier de Koumassi et résidant en Côte-d'Ivoire depuis plus de trente ans :

"*J'appartiens au P.D.C.I. depuis 1965. C'est en 1975 que je suis élu au poste de président* (d'un comité de quartier de ressortissants)... *J'ai rejoint le P.D.C.I. car tant qu'il n'y avait pas le multipartisme, il n'y a pas le choix, mieux vaut être au P.D.C.I.. Depuis le multipartisme, pour ceux qui appartenaient déjà à ce parti, il est préférable d'y rester car cela fait longtemps qu'on y milite et puis on connaît tout le monde. Si je devais changer, je serais un nouveau. Il est possible que je change de parti mais le moment n'est pas encore venu. En tout cas, l'instauration des cartes de séjour pour les étrangers a modifié un peu mon engagement. On en veut au parti d'avoir soutenu l'instauration de cette carte. Autrefois, on nous disait qu'on n'était pas des étrangers en Côte-d'Ivoire et en tant qu'étranger, on pouvait participer aux consultations électorales. Or c'est le P.D.C.I. qui a pris la décision d'imposer la carte de séjour. Alors, je pense que le parti au pouvoir nous a négligés, surtout nous les Burkinabè.*"

Le premier projet de loi n'a pas été ratifié par les parlementaires ; un second lui a succédé. Et le 8 décembre 1994, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau code électoral qui n'introduit aucun changement[24] radical pour ce qui concerne le droit de vote. "*Sont électeurs les nationaux des deux sexes et les personnes ayant acquis la nationalité ivoirienne soit par naturalisation soit par mariage*" (art.3). Ce qui a changé c'est la mise en conformité de la pratique avec les textes Constitutionnels et législatifs.

L'Autre pour le Burkinabè, c'est donc d'abord et avant tout l'Ivoirien, celui qui a accueilli tant d'étrangers et avec qui, pour qui, il a travaillé à la construction, à l'enrichissement de la Côte-d'Ivoire. L'Ivoirien c'est aussi le patron, celui qui domine, qui autorise à travailler sa terre, à exercer une activité chez lui. C'est encore celui qui a eu la vie et l'argent faciles pendant un temps et qui, voyant les difficultés s'accumuler, cherche un responsable, un bouc émissaire.

En contrepartie, faibles, voire indifférents, sont les regards ou l'attention, portés aux autres étrangers, et particulièrement aux Sénégalais, par les Burkinabè. "*Ils* (les Sénégalais) *font les marchés, et sont surtout dans les villes. Ils ne travaillent pas vraiment, ils font du commerce. Ils ne font pas le travail des champs et sont toujours dans leur coin, on ne les voit jamais*"; cette description faite par un Burkinabè de 40 ans, ayant résidé plus de 15 ans en Côte-d'Ivoire avant de rentrer au pays, résume bien la perception, qu'ont les Burkinabè de la communauté sénégalaise.

Pour le Sénégalais, l'Autre c'est le *nag*, l'infidèle, aux pratiques relevant souvent de l'animisme (nudité, scarifications faciales...).

---

19 Propos de M. DONA FOLOGO L., rapportés dans l'article de ZAMBLE A., A la recherche des Ivoiriens, *Bôl Kotch*, 28/12/93.
20 Article de Freedom Neruda, *La Voie*, 18/04/94.
21 "Quand le P.D.C.I. veut préparer le bain de sang", *La Voie*, n°763, 9-10/04/94.
22 DOUAYERE E., "Notre patrie, la Côte-d'Ivoire", *Fraternité-Matin*, 18/04/94.
23Union Fraternelle des Originaires du Burkina en Côte-d'Ivoire.
24 La controverse porte davantage sur les conditions d'éligibilité du président de la République et des députés (art. 49 et 77) qui ont été modifiés. "*Nul ne peut être président de la République s'il n'est âgé d'au moins 40 ans révolus et s'il n'est Ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens de naissance*".

"...Je regardais, comme ça, bouche bée... Je voyais des gens habillés avec des pagnes... des femmes coiffées toutes nues... J'ai dit: "ça c'est une femme?" Ils m'ont dit que oui. "Non, ce n'est pas une femme, une femme qui se coiffe comme un homme! Ce n'est pas possible!" Elles avaient la tête rasée! Complètement! Moi, personnellement, je n'avais jamais vu ça au Sénégal, une femme rasée. Et puis, une femme qui avait un pagne seulement ici et là: rien! Ca n'existait pas au Sénégal. Je ne l'avais vu que pendant les travaux des champs : si tu vas avec ta maman au champ, tu vois qu'elle s'habille comme ça, mais avec de vieux habits. Tandis que celles de Côte-d'Ivoire, c'est avec un pagne tout neuf! Et en plus, dans la ville! Avec le ventre nu et la tête rasée et rien aux oreilles! Tout de suite, je me suis dit ça ne pouvait pas exister, des femmes qu'on laisse comme ça. Pendant plusieurs jours, je disais que c'était des hommes qui faisaient exprès de s'habiller un peu comme les femmes. Mais avec les seins... ce n'était pas possible non plus... Pour moi, c'était donc une autre vie..." (DIA, COLIN-NOGUES, 1982 : 94-95).

Pour le Sénégalais, l'Autre est avant tout un non-musulman de sorte que Mossi scarifiés comme Ivoiriens sont pour lui des étrangers, bien que les premiers diffèrent des seconds par leur ardeur au travail. Alors que les migrants de la vallée du fleuve (Maliens et Mauritaniens) ou Gambiens, Guinéens sont des frères, parce qu'unis par l'islam.

A l'inverse des Burkinabè, les Sénégalais n'ont développé avec les Ivoiriens aucun rapport professionnel de dépendance. Travaillant à leur compte, dans des niches abandonnées par les résidents (commerce d'appareils Hi-Fi, bijoutiers, tailleurs brodeurs), ils sont davantage confrontés aux expulsions engagées par les autorités communales qu'à des conflits directs avec des patrons ou propriétaires ivoiriens. Porteurs d'une tradition fondée sur la puissance de leurs réseaux communautaires, ils conservent leur propre capacité d'action sur les frontières qu'on leur impose. La Côte-d'Ivoire figure au même plan que le Cameroun dans leur système migratoire inter-africain.

Leur implication extra-professionnelle y reste minime de sorte qu'ils renvoient aux Ivoiriens l'image d'un groupe homogène, solidaire mais fluctuant, commerçant, préoccupé essentiellement par le rapatriement de ses fonds au pays. L'étrangeté que les Ivoiriens prêtent au Sénégalais tient à son agressivité commerciale légendaire et à sa prestance. Le *Goor Gui* (terme *wolof* signifiant monsieur) est perçu avant tout comme un petit commerçant astucieux, beau parleur, harangueur, opiniâtre, pugnace, roublard, décidé coûte que coûte à écouler sa marchandise et qui, le vendredi, revêtant le grand boubou de bazin fait montre d'élégance et d'allégeance à la religion musulmane. Les vendeurs sénégalais ne sont apparemment pas assimilés aux épiciers mauritaniens ou commerçants libanais. Ceux-là étaient accusés d'"hooliganisme économique" et qualifiés de "fossoyeurs des économies africaines" ou de "sangsues" dans la presse ivoirienne[25].

Les Sénégalais quant à eux sont persuadés de renvoyer l'image positive d'artisans compétents, qualifiés et discrets, occupant des créneaux laissés vacants par les populations autochtones peu enclines à s'engager sur le long chemin de l'apprentissage d'un métier, lui préférant le cursus scolaire.

Si les rapports entre les Ivoiriens et les immigrés ouest-africains sont globalement définis par une situation de domination économique des immigrés, intériorisée comme telle dans l'imaginaire des acteurs au quotidien, les relations de cohabitation peuvent prendre des formes plurielles, contradictoires. A la lumière des premières observations et discours recueillis sur la question à Abidjan - cité cosmopolite par excellence - il semblerait que les communautés burkinabè et sénégalaise vivent dans des univers juxtaposés. Toutefois, il y aurait une distorsion fréquente entre ce qui se dit et ce qui se fait. Les discours seraient très prudents, occultant l'existence de relations entre les groupes autochtones et immigrés, entre les groupes immigrés eux-mêmes, alors qu'il y aurait une réelle expérience de l'interaction même si elle se révèle timide, bornée.

Les marchés, les mosquées, la rue sont des lieux potentiels de rencontre. Mais dans la pratique, les migrants fréquentent rarement les mêmes lieux publics et, de toute évidence, jamais en situation concurrente. De surcroît, les *wolof* et *Haalpulaaren* qui se partagent les étages du marché de Treichville et qui résident dans des rues et cours voisines, bien que se reconnaissant frères, vivent dans des univers totalement séparés.

25 En référence notamment à l'article de KANEGNON J.F., "L'Etat doit sévir", *La Voie*, n°732, 1er/03/94, critique formulée à l'égard de la politique du gouvernement DUNCAN jugée trop laxiste.

Si les mosquées sont ouvertes à tout musulman, la grande mosquée de Treichville dirigée depuis des décennies par un imam sénégalais rassemble essentiellement des Maliens et Sénégalais. Alors que la communauté sénégalaise est complètement absente d'une des grandes mosquées de Koumassi, où un imam burkinabè dirige la prière. Les fidèles se recrutent essentiellement parmi les Burkinabè, mais aussi les Maliens et Ivoiriens. Les *dahira* sont peut-être les seuls lieux où s'opèrent des rapprochements sous l'effet du prosélytisme mouride. A Treichville, des *Yoruba*, des *Toucouleur*, des *Baoulé*, des *Bété* auraient rejoint la confrérie depuis quelques années.

Les relations d'amitié ne sont pas des plus fréquentes même chez les migrants de deuxième génération qui font la part des choses entre amitié et relations, comme l'avait exprimé en 1992 un jeune, *Bissa*, né à Abidjan et vivant dans le quartier d'Attécoubé:

"Il y a des personnes qui sont autour de moi, à qui je ne pourrais pas aller tout raconter... On est des amis, on vit ensemble, mais si on a des problèmes... Bon, on a des relations avec eux (Ivoiriens). Si tu cherches du boulot, peut-être que par leurs grands frères, ou bien leurs cousins, ce genre de trucs comme ça, tu peux en parler. Mais mes affaires personnelles, je garde ça pour moi seul. Si je veux dire cela à quelqu'un d'autre, je préfère le dire à un, pas un Ivoirien... Tu sais, les Ivoiriens, ce sont des gars qui peuvent te créer de petits problèmes, quand ils te connaissent personnellement, ta vie confidentielle. Ils aiment toujours s'imposer, savoir au juste ce que tu fais, ce que tu dis, ce que tu penses. Dès qu'ils ont su qui tu es dans ta vie, après cela tu n'es plus rien. C'est pour cela que devant lui tu n'es plus rien. Alors garde tes secrets, sans rentrer dans les détails. Je fréquente les Ivoiriens mais limité. En ce qui concerne la vie privée, ça non. On s'amuse ensemble, on cause ensemble, les renseignements de boulot que tu peux avoir de gauche à droite, mais ça s'arrête là. Tu sais les Ivoiriens, ce sont des gens qui vivent bien. Ils oublient qu'on est là pour gagner de l'argent. S'ils voient que tu as de l'argent, alors ils veulent en profiter. C'est pour cela qu'on s'en méfie. Je peux avoir un peu de sous et demander à un ami pour faire une affaire et faire augmenter l'argent ensemble. Cet ami sera un Burkinabé, il ne sera pas Ivoirien. Jamais je ne parlerai de ce genre de choses avec un Ivoirien. Si je cherche à faire des affaires, ce sera avec des, jamais avec des Ivoiriens."

Pour trouver un logement, chaque communauté s'appuie sur ses propres réseaux (familiaux, ethniques, nationaux), ce qui peut expliquer pour partie l'inscription spatiale des communautés dans les quartiers. Ces réflexions sont cependant à nuancer. Avant les derniers déguerpissements de Treichville, les Sénégalais avaient investi la rue 12 et le grand marché. Aujourd'hui, Adjamé tend à devenir un quartier de substitution, pour les activités commerciales, le logement[26], mais plus rarement pour les rassemblements religieux ou associatifs. A Abidjan, si les Burkinabè sont dispersés professionnellement et géographiquement sur l'ensemble des dix communes, néanmoins plus de 45 % d'entre eux habitent les communes d'Attécoubé, de Koumassi et de Marcory[27]. Ces communes comme certains quartiers (Vridi) sont véritablement considérés comme par les autres étrangers. Ces derniers n'hésitent d'ailleurs pas à assimiler les lieux d'habitation des Burkinabè aux bidonvillles d'Abidjan.

En revanche, pour trouver un emploi ou repartir en migration, il semblerait que les migrants élargissent leurs réseaux d'information. Pour exemple, un maçon obtient des contrats de sous-traitance auprès d'un maître-d'oeuvre malien, un jeune chômeur décroche un emploi dans des plantations d'hévéas grâce au soutien d'un ouvrier béninois. Les tailleurs Sénégalais de Treichville prennent en apprentissage de jeunes Nigérians ou, très rarement de jeunes Ivoiriens.

C'est au marché, à la plage, lors d'une rencontre sportive ou musicale que les rapprochements s'opèrent :

26 Si Treichville (7146) accueille encore près d'un Sénégalais sur 3, résidant à Abidjan, les quartiers d'Adjamé (5103) et dans une moindre mesure de Marcory (3259) et de Koumassi (2997) rassemblent aussi nombre de Sénégalais (Résultats tirés du RGPH 88 et mis en forme par R.BALLAC avec l'aimable collaboration de l'I.N.S.).
27 Toujours selon les mêmes sources du RGPH 88, exploitées par R.BELLAC, Koumassi accueille 52 508 Burkinabè, Attécoubé, 36 898 et Marcory, 34 892, soit respectivement 48 %, 46 % et 53 % de la population africaine non ivoirienne vivant dans ces quartiers. A Attécoubé comme à Koumassi, la présence Burkinabè est estimée à 23 % de la population totale ; à Marcory, à 24 %. En outre, si Treichville accueille peu de Burkinabè comparativement à d'autres quartiers de la ville, Treichville regroupe, en valeur absolue, deux fois plus de Burkinabè que de Sénégalais.

"*Il est sénégalais, il s'appelle N'Diaye. Il loge aux 220 logements. On s'est connu à Adjamé pendant un match de football puis on s'est revu, on prenait le café ensemble. C'est lui qui m'a proposé de travailler avec lui en premier. J'ai des contacts avec des commerçants. Je m'en vais les voir, je pose ma pièce d'identité, je prends des marchandises avec lui, je sors, je m'en vais vendre autour...Je fais mon compte et puis je reviens. Si ça marche pour moi, ÿa marche aussi pour lui. Si ça n'a pas marché, je reviens donner les marchandises, le peu que j'ai gagné et je m'en vais ailleurs.*" (Entretien d'un jeune à Abidjan).

Des filières mises en oeuvre par les Sénégalais, afin de poursuivre leurs chemins vers l'Europe, l'Amérique du Nord ou encore l'Afrique orientale deviennent accessibles, perméables aux autres communautés immigrées et installées provisoirement en Côte-d'Ivoire. mais aussi Maliens, Guinéens résidant en Côte-d'Ivoire et Ivoiriens ont profité de ces nouvelles opportunités migratoires entre 1991 et 1993. Ils ont pu obtenir par ce biais, visas, billets d'avions, caution financière sous forme de *traveller's cheques:* les conditions d'entrée sur le sol italien notamment imposant la détention d'un montant de 300 000 francs C.F.A. (avant dévaluation). Dans ce contexte, des passeurs sénégalais implantés à Abidjan ont sollicité les services d'un commerçant qui assurait, pour des raisons professionnelles, la navette entre la Côte-d'Ivoire et l'Italie. Son rôle consistait à réceptionner de l'autre côté de la frontière l'argent "prêté" au candidat à l'émigration européenne.

En résumé, les relations sociales motivées par la fréquentation quotidienne ou régulière des mêmes lieux se développent selon des réseaux parallèles plutôt qu'entrecroisés. Des diverses interactions s'opérant entre les groupes, rares sont celles qui aboutissent cependant à l'affrontement. Les relations seraient donc ni conflictuelles, ni véritablement proxémiques. Bien que l'islam livre un cadre idéologique à quelques communautés, on assiste plutôt à une juxtaposition de modes de vie. Les rapprochements ont lieu principalement pour des raisons d'ordre professionnel. Pour rentabiliser son créneau, on peut faire appel à l'Autre, quel qu'il soit, migrant ou autochtone. En revanche, quand il s'agit de s'associer professionnellement ou de s'unir maritalement, on fait d'abord confiance aux membres de sa communauté d'origine restreinte.

CONCLUSION

L'intégration économique et politique des Etats d'Afrique de l'Ouest, voulue et lancée par Houphouët-Boigny au travers du Conseil de l'Entente, participait d'une vision pionnière des rapports internationaux, en partie déterminés par le libre-échangisme économique tel qu'il s'est dessiné au cours des dernières décennies. L'insertion de la Côte-d'Ivoire à l'espace économique international supposait l'arrivée massive d'une main-d'oeuvre étrangère, indispensable à la mise en oeuvre du projet de développement ivoirien. Cette extraversion de l'économie s'est accompagnée d'une politique libérale de l'immigration refusant toute restriction quant à l'installation des étrangers sur son territoire. Toutefois, si le migrant est devenu un acteur économique, il n'a pu devenir un acteur politique et social de l'espace dans lequel il circule. En refusant le principe de la double nationalité pour les pays du Conseil de l'Entente qui reflétait la volonté de mettre en conformité statut juridique des immigrés et pratiques migratoires, le parlement ivoirien a réintroduit une dimension nationale à la politique d'immigration. Témoin de la montée du nationalisme ivoirien, et d'une xénophobie latente, ce rejet a eu pour effet de maintenir un statu quo sur la politique ivoirienne d'immigration: absence de contrôle des flux, absence de droits politiques ou sociaux réels pour les immigrés, absence de politique d'intégration.

Dans ce contexte, les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest ont développé une circulation migratoire intense intégrant la Côte-d'Ivoire dans leur espace transnational, concevant cet Etat-Nation comme une zone géographique, économique dans laquelle ou à partir de laquelle ils peuvent développer de multiples projets migratoires, faisant fi des frontières et des espaces politiques nationaux. Les réponses qu'élaborent les communautés burkinabè et sénégalaise sont à resituer au regard de leurs ressources culturelles, de leur histoire migratoire, de leur statut en Côte-d'Ivoire et de leur projet collectif de migration. La migration des Burkinabè en Côte-d'Ivoire a d'abord relevé de déplacements forcés, impulsés sous la colonisation avant de prendre l'allure d'une migration familiale, durable, massive et rurale. Alors que les Sénégalais ont investi les villes ivoiriennes volontairement et plus ponctuellement pour y élargir leurs activités commerciales, grâce à leurs réseaux structurés. Ces mouvements migratoires n'ont donc ni la même nature, ni la même ampleur, ni

les mêmes motivations. De surcroît, la société d'accueil ne les reconnaît pas non plus comme semblables. Les Burkinabè sont considérés comme des étrangers "prochains"[28] dans la mesure où ils appartiennent à la même aire culturelle que les Ivoiriens, tandis que les Sénégalais se rangeraient dans la catégorie des étrangers "lointains". Rappelons rapidement que si les ethnonymes sont réutilisés par les groupes et les Etats de manière instrumentale en fonction des lieux et des circonstances, les découpages administratifs effectués en Afrique par les puissances coloniales ont notamment fractionné les territoires des *Sénoufo* et des *Lobi* entre la Côte-d'Ivoire, le Burkina Faso et opéré de nouveaux regroupements. Les interrelations entre les Burkinabè et les Ivoiriens sont prédéterminées par les rapports de travail alors que les Sénégalais restent à l'écart.

L'installation durable des Burkinabè sur le sol ivoirien témoigne d'un élargissement de leur espace de vie car elle n'empêche pas la circulation spontanée des familles entre les deux entités nationales, ni des retours massifs au pays, ni des redéploiements vers les campagnes ivoiriennes ou vers le Gabon, l'Italie. Relais, tremplin, refuge, zone à la fois centrifuge et centripète, la Côte-d'Ivoire cumule toutes ces fonctions pour les migrants sénégalais qui élaborent des stratégies transnationales, transcontinentales. Les stratégies migratoires comme les comportements d'alliance qui structurent leur mobilité ne sont pas nés au seuil des années 80. Les migrants internationaux n'ont pas attendu la précarisation des conditions de vie en Côte-d'Ivoire pour s'organiser, négocier leur présence sur le territoire ivoirien ou préparer leur départ.

La conception nationale de la politique d'immigration ivoirienne qui s'est renforcée au lendemain de la généralisation de la "crise", se traduit au plan des mesures par une ivoirisation de tous les postes de l'économie, par l'instauration de la carte de séjour et par une révision du code électoral. La crise parce qu'elle est durable, autant sociale, idéologique qu'économique ne fait qu'aggraver les tendances récurrentes au nationalisme et accroître la visibilité des recompositions à l'oeuvre dans les rapports entre Ivoiriens et étrangers. Dans ce climat, les migrants développent des "*comportements a-étatiques, faisant de la frontière une institution dénuée de toute autorité et érigeant la mobilité comme affirmation de l'autonomie des structures communautaires face aux exigences et à la rigueur de l'Etat*" (BADIE, 1993 : 10). L'Etat ivoirien demeure alors impuissant à contrôler une circulation migratoire qui se joue des frontières spatiales et juridiques. Et ce d'autant plus que les capacités d'adaptation et de reconversion des migrants sont inépuisables parce que mises en oeuvre pour survivre ou mieux vivre.

BIBLIOGRAPHIE

ABOU (S.), 1990 - L'insertion des immigrés: approche conceptuelle,*Les étrangers dans la ville*,, Ed. SIMON-BAROUH (I.) et al., Paris, L'Harmattan, pp. 126-138.

BADIE (B.), 1993 - Flux migratoires et relations transnationales, *Etudes Internationales*, vol. XXIV, n°1, pp. 7-16.

BEUGRE (O.P.S.), d'ALEPE (Y.), 1992 - L'exemple des commerçants-planteurs du sud-est de la Côte-d'Ivoire de 1930 à 1960 , HARDING (L.) et al., Ed., *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, pp.189-234.

BLAISE (J.P.), MOURGEON (J.), 1970, *Lois et décrets de Côte-d'Ivoire*, Librairies techniques, Université d'Abidjan, Paris, 938 p.

BLION (R.), 1992 - Retour des de Côte-d'Ivoire , *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre, p. 28-31.

BOUTILLIER (J.L.), QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), 1977 - Systèmes socio-économiques *mossi* et migrations, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. XIV, n°4, pp. 361-382.

BREDELOUP (S.), 1992 - Itinéraires africains de migrants sénégalais, *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre, pp. 16-22.

BREDELOUP (S.), 1994 - Dynamiques migratoires et dynamique associatives, *Hommes et Terres du Nord*, 4, février, pp. 179-188.

CONDE (J.), 1978, *Les migrations en Haute-Volta*, Banque Mondiale, Washington, 162 p.

28 En référence aux catégories proposées par ABOU S. (1990 : 126-138).

CORDELL (D.), GREGORY (W.J.), PICHE (V.), 1989 - La mobilisation de la main-d'oeuvre 1900/1974: une vision rétrospective, *Canadian Journal of African Studies*, vol. 23, n°1, pp. 73-105.

COULIBALY (S.), 1986 - Colonialisme et migration en Haute-Volta, *Démographie et sous-développement dans le Tiers Monde*, Monograph Séries, n°21, Center for Developping Area Studies, Mac Jill University, pp. 73-110.

COULIBALY (S.), GREGORY (J.), PICHE (V.), 1980, *Les migrations voltaïques: importance et ambivalence de la migration voltaïque*, tome 1, I.N.S.D., C.R.D.I., Ottawa, 144 p.

DIA (O.), COLIN-NOGUES (R.), 1982 - Yâkâré, *l'autobiographie d'Oumar* , Maspéro, Paris.

DIOP (A.B.), 1965 - Société *toucouleur* et migration, *Initiations et Etudes*, n°XVIII, IFAN, Dakar, 232p.

EBIN (V.), 1992 - Camelots sénégalais à New York , *Hommes et Migrations*, n°1160, déc., pp. 32-37.

FAURE (Y-A.), MEDARD (J.F, (Eds), 1982, *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 270 p.

LAVIGNE DELVILLE (P.), 1991, *La rizière et la vallée: Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Syros Alternatives, Paris, 232 p.

MARTINET (F.), 1975, *L'immigration étrangère dans la région de Soubré: premiers résultats*, ORSTOM, Abidjan, 68 p. multigr.

OUEDRAOGO (D.), 1992, *Les migrants de Korhogo: parcours professionnel, insertion et devenir*, Mémoire, Université de Sociologie, Ouagadougou, 92 p. multigr.

PERSON (Y.), 1983 - La crise de l'exploitation du diamant dans la région de Séguéla, *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, l'Harmattan, Paris, tome 1, pp. 411-422.

QUIMINAL (C.), 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Christian Bourgeois, Paris, 222 p.

Recensement Général de la Population, décembre 1975: résultats définitifs, données nationales, 1978, Volume 1 + données non publiées, I.N.S.D, Ouagadougou, 145 p. + annexes.

Recensement Général de la Population, 1985: analyse des résultats définitifs, 1989, Volume 1 + données non publiées, I.N.S.D, Ouagadougou, 318 p. + annexes.

Recensement Général de La Population et de l'Habitat 1988: données brutes, 1991, Direction de la Statistique, Abidjan, n.p.

SALEM (G.), 1981, *De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants. Etude socio-géographique du commerce sénégalais en France*, Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., Paris.

SCHMIDT (D. FRIEDBERG (O.), 1993, *L'evoluzione del emigrazione senegalese : il caso della confraternita muride in Italia*, Thèse de doctorat, Université de Sienne.

TRIAUD (J.L.), 1974, *Lignes de force de la pénétration islamique en Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Paris.

TROUVE (J.), BRESSAT (C.), 1982 - Les migrations rurales voltaïques : saignée ou facteur de développement national ?, *Phénomènes migratoires et politiques associés dans le contexte africain: études de cas en Algérie, au Burundi, au Cameroun et en Haute-Volta*, GAUDE (J.), B.I.T., Genève, pp. 241-298.

WITHOL DE WENDEN (C.), 1988 - *Les immigrés et la politique* , F.N.S.P., Paris, 393 p.

ZACHARIAH (K.C.), 1978, *La migration en Côte-d'Ivoire*, Banque Mondiale, Washington, 162 p.

ZACHARIAH (K. C.), CONDE (J.), 1981 - *Migration in West Africa: demographic aspects*, World Bank, Washington, 276 p.

ZANOU (B.C.), 1991 - *Migration* , Séminaire National de Présentation des Résultats du R.G.P.H. 1988, Direction de la Statistique, Abidjan, 13 p. multigr.

ZANOU (B.C.), TIMBO (T.), 1994 - *Aspects démographiques et socio-économiques des migrations vers la Côte-d'Ivoire* , Paris, Karthala, 270 p.

ZIE (G.), VRIH (G.), 1992 - Les commerçants sénégalais en Côte-d'Ivoire , *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire*,, HARDING (L.) et al., Paris, L'Harmattan, pp. 235-271.

«ETRE IVOIRIEN OU ARTISAN PECHEUR MARITIME...»

DE QUELQUES VICISSITUDES D'UNE "SPECIALISATION GHANEENNE" EN CÔTE-D'IVOIRE

Karine DELAUNAY

Fin 1993, de graves incidents ont eu lieu, notamment à Abidjan, à l'issue d'un match de football ivoiro-ghanéen. *La Voie*, journal ivoirien d'opposition (Front Populaire Ivoirien), annonçait ainsi, dans son numéro du vendredi 5 novembre, «*Tragédie Kotoko-Asec. Un bilan lourd : 23 morts et 117 blessés*», expliquant : «*une véritable chasse aux Ghanéens avait été lancée lundi à Abidjan et à l'intérieur du pays par des supporters du club ivoirien de football l'Asec, de retour du Ghana où ils avaient eux-mêmes été victimes d'exactions*» (p.10). Pour sa part, le quotidien gouvernemental *Fraternité Matin* insistait sur le «*cauchemar*» des supporters de l'Asec lors de leur «*expédition périlleuse au royaume Ashanti*» pour assister au match (2.11.93 : 10) et accusait d'«*intox*» les média internationaux qui avaient parlé d'«*émeutes xénophobes*» pour rendre compte des événements en Côte-d'Ivoire (3.11.93 : 9). Néanmoins, ce même quotidien se voyait contraint de titrer, dix jours plus tard, «*Le rapatriement des Ghanéens a commencé. 3 000 candidats au départ*»; on pouvait alors lire ce commentaire : «[...] *Le spectacle de ces millions* (sic) *de Ghanéens qui retournent chez eux plus pauvres qu'en arrivant est désolant, triste et injuste. Notre pays qui au contraire d'autres abrite des millions d'étrangers n'a jamais développé des sentiments de xénophobie. Malgré la crise économique qui secoue notre pays depuis les années 80, les étrangers n'ont jamais été perçus comme des boucs-émissaires ou des voleurs d'emplois. Au contraire, nous constituons un rare cas d'intégration des communautés étrangères. Il est simplement dommage qu'un simple trophée de football sans retombées financières ait ruiné de nombreuses familles et causé, en plus des morts et des blessés, cet exode. On se console cependant à l'idée que sur 200 000 Ghanéens officiellement recensés chez nous, seulement 3 000 partent* [...]» (12.11.93 : 5).

Il est cependant nécessaire de préciser que huit ans auparavant, en 1985, un scénario similaire avait déjà secoué la Côte-d'Ivoire, les résidents ghanéens ayant été là encore la cible de représailles ivoiriennes à la suite d'un match de football : deux explosions de violence qui jettent un éclairage particulier sur le climat général de ces dernières années. Non qu'elles soient en elles-mêmes spécifiques d'une conjoncture donnée; elles ne sont pas sans rappeler en effet des crises antérieures ayant marqué (et participé à) l'émergence de la société ivoirienne, tout particulièrement le mouvement né à la fin de l'année 1958, dirigé alors contre les Béninois et Togolais accusés d'occuper en masse des emplois dans l'administration et les entreprises privées aux dépens des Ivoiriens. Et si, récemment, le fondateur du Parti National Ivoirien proclamait ouvertement avoir été l'un des instigateurs de cette expulsion des Béninois et vouloir se placer dans la lignée d'un tel mouvement (cf. *Fraternité Matin*, 1.03.94 : 5), la tendance générale n'en consiste pas moins à jeter pudiquement un voile de silence sur de telles manifestations : on ne relève aucune analyse des événements de 1958 dans les histoires de la Côte-d'Ivoire publiées depuis, et bien qu'il y ait eu dénonciation rapide des dernières actions envers les Ghanéens par les journaux d'opposition, les leaders politiques se sont abstenus d'en faire un thème de réflexion.

Pourtant, dans un pays où la population d'origine étrangère représente aujourd'hui plus du quart de la population active et plus du tiers des travailleurs urbains, le rapport aux étrangers a bien été au coeur de la construction d'une identité ivoirienne, pour reprendre l'un des thèmes de ce colloque. Dans ce cadre, la place faite aux Ghanéens s'avère tout à la fois singulière et révélatrice. Félix Houphouët Boigny, invité à commenter les événements de 1985 au cours d'une conférence de presse internationale, n'insistait-il pas sur ses propres origines ghanéennes, plus largement celles des peuples qui, «*à partir du 16ème siècle*», se sont «*établis ici sur une grande partie de la Côte-d'Ivoire*»; il concluait en interpellant : «*Est-ce que l'ambassadeur du Ghana peut vous montrer un seul Ghanéen manoeuvre dans les champs ? Ils travaillent pour eux-mêmes*» (*Fraternité Matin*, 13.11.85 : 15). On peut peut-être en effet voir là résumés les principaux fondements de la configuration socio-économique ivoirienne telle que la concevait le "père de la nation". De ce point

de vue, l'évolution récente des rapports de la société ivoirienne à ses "frères akan" du Ghana ne constitue-t-elle pas elle-même l'une des expressions de la crise actuelle du modèle ivoirien ?

LE DISCOURS ACTUEL SUR LA PECHE ARTISANALE MARITIME EN COTE-D'IVOIRE DU "MODELE" A LA "TRADITION"

Le cas de la pêche constitue un bon exemple des implications à la fois économiques et sociales, de ce "modèle de développement", particulièrement pour ce qui touche aux relations Ivoiriens-Ghanéens[1].

Dans le domaine maritime, les recensements émanant de la Direction des Pêches et du Centre de Recherches Océanographiques (CRO) d'Abidjan enregistrent effectivement une très forte prédominance des pêcheurs d'origine ghanéenne sur toute l'étendue du littoral : quelques 3 000 ghanéens sur 3 500 pêcheurs lors d'une enquête de 1979 (Boubéri *et al.*, 1983) et près de 10 000 pêcheurs étrangers, majoritairement ghanéens, opérant sur le littoral en 1989 selon le CRO [1990]. Mais les procédures d'élaboration de tels chiffres contribuent également à ce que, par réductions successives, puisse se construire une image de la pêche piroguière où "les Ghanéens" apparaissent comme "les pêcheurs" de la côte ivoirienne.

Dès l'enquête réalisée en 1979 sur le littoral, la première depuis une quinzaine d'années, la distinction entre, d'une part, les «*groupes étrangers*», «*ghanéens surtout*» qui, tout à la fois, «*monopolisent presqu'exclusivement cette activité* [la pêche maritime] *et colonisent par ailleurs toute la côte*», et, d'autre part, les «*groupes nationaux*», qui «*se cantonnent dans leur terroir d'origine*», est posée comme fondamentale en ce qu'elle renverrait à une césure entre «*pêcheurs professionnels*» et «*pêcheurs occasionnels*» (Boubéri *et al.*, 1983 : 17). Les «*groupes ethniques nationaux*» se voient ainsi doublement disqualifiés[2] : outre qu'ils apparaissent comme très nettement minoritaires dans le recensement effectué à cette occasion, la pêche ne serait pour eux qu'une *"activité d'appoint"*, où, de ce fait, la vente du poisson n'interviendrait qu'accessoirement, *"une fois l'autoconsommation satisfaite"* (Boubéri *et al.*, 1983 : 19 et 28). Le raisonnement tend dès lors à se boucler : puisque l'activité des pêcheurs ivoiriens est tenue pour *"négligeable"* (*id.* : 26), il n'y a guère de justification à ce qu'elle fasse l'objet d'un suivi statistique, par ailleurs d'autant plus dispendieux en temps et en personnel qu'il s'agit pour l'essentiel d'une pêcherie "villageoise", basée à l'écart des centres urbains où sont implantés les services relevant de la Direction des Pêches et où se concentrent aussi les pêcheurs dits "professionnels"; il y a également peu de raison qu'elle figure dans des recensements dont l'objectif de plus en plus clairement affiché est, non pas de connaître la population de pêcheurs, mais d'évaluer le "potentiel de pêche" (c'est-à-dire les capacités de capture), ainsi que les débarquements, par le dénombrement des engins ayant un rôle significatif (ou considéré comme tel) du point de vue des prélèvements sur la ressource. Rien d'étonnant donc à ce qu'au cours des dix années suivantes, les recensements produits par le CRO et les centres des Pêches n'aient plus concerné que les "pêcheurs professionnels".

En définitive, le modèle global à partir duquel est appréhendée la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire repose sur deux pôles antinomiques : Ivoiriens d'un côté, Ghanéens de l'autre; et, au cours des années quatre-vingt, c'est bien le pôle ghanéen qui tend à devenir représentatif de la pêcherie dans son ensemble, les autres pêcheurs étrangers lui étant finalement rattachés en tant que (plus ou moins) "professionnels"[3], tandis que la composante ivoirienne disparaît des enquêtes-cadres. De manière concomitante, se met en place une conception naturaliste de ces spécialisations économiques; elle trouve à s'objectiver dans une typologie des engins de pêche qui, opposant engins

---

[1] "Les principaux éléments de réflexion exposés dans cette communication sont extraits de ma thèse, à soutenir en 1995, portant précisément sur *Les pêcheurs ghanéens (fante et ewe) sur le littorale ivoirien de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire. au XXe siècle"*.

[2] On notera que la mise en exergue du rôle des "Ghanéens" aboutit dans ce cas précis à "nationaliser" des groupes de pêcheurs eux aussi originaires d'autres pays, les Nanakrou du Libéria; il est vrai que leur technique est qualifiée de *"rudimentaire"* (Boubéri *et al.*, 1983 : 27)...

[3] Ainsi, le fait que les pêcheurs nanakrou, désormais reconnus libériens, continuent de figurer dans de tels recensements (contrairement aux Ivoiriens) paraît s'être accompagné de l'octroi d'un nouveau statut par les responsables des Pêches, celui de *"semi-professionnels"* (centre des Pêches de Sassandra, 1986). Quant à la présence de pêcheurs sénégalais, elle ne peut guère être ignorée à San Pedro où ils ont été appelés à jouer un rôle moteur dans les projets lancés par l'Etat, même s'ils demeurent minoritaires, étant dès lors considérés comme de *"vrais professionnels"*, comparables en cela aux pêcheurs ghanéens (*id.*).

individuels et filets collectifs, tend à être lue en termes de clivage de type ethnique entre autochtones et allochtones, l'une épousant les formes de l'autre, et parvient à s'enraciner d'autant mieux qu'elle prend place dans un contexte où de fortes tendances persistent à accorder aux variations naturelles des ressources aquatiques un rôle déterminant dans le fonctionnement des migrations de pêcheurs.

Plus généralement, à travers cette dichotomie Ivoiriens-Ghanéens, on perçoit une mise en opposition des pêcheurs sédentaires et migrants qui conduit à appréhender les premiers en tant qu'acteurs sociaux techniquement peu efficaces, et les seconds, au contraire, en tant qu'agents diffusant des techniques performantes, voire "modernes", mais en fin de compte socialement improductifs dans leur zone d'accueil. En d'autres termes, les "pêcheurs professionnels" se distingueraient aussi des "pêcheurs occasionnels" en ce que leur vie sociale de migrants serait essentiellement rythmée, dans le pays d'accueil, par leur activité, contrairement aux Ivoiriens qui, non seulement ne pratiquent la pêche qu'en complément à d'autres occupations, mais sont également soumis aux diverses obligations familiales et villageoises. Point d'orgue de cette mise en opposition : le terme de «compagnies» par lequel sont seules désignées les unités de pêche d'origine ghanéenne, en tant qu'équipes constituées sur la base d'un contrat et dont la rémunération (monétaire) est fondée sur différents systèmes de partage des recettes; cette terminologie sous-entend donc que leur organisation se serait "émancipée" des relations considérées comme caractéristiques de la société villageoise "traditionnelle"; la référence aux "compagnies de planteurs migrants" est ici évidente, voire même explicite chez un auteur tel que P. Hill (1963; 1970)[4].

Il serait inexact de considérer que les informations produites à partir du modèle énoncé sont déconnectées de la réalité dont elles prétendent rendre compte : même sans comptabilisation précise, le contraste entre le caractère clairsemé des petites pirogues ivoiriennes, leur absence en certains secteurs, et les concentrations de grandes pirogues ghanéennes est frappant. Néanmoins, il convient de préciser que ce qui est présenté là comme un état de fait, outre qu'il ne constitue pas un phénomène uniforme tout au long du littoral, correspond bien davantage à un processus d'abandon de la pêche maritime de la part des Ivoiriens.

Certes, la tendance à rendre compte de contextes évolutifs pour le moins complexes en termes de situations stables est somme toute inhérente à ce que l'on pourrait appeler la "raison statistique", mais ce qui frappe ici c'est que la situation actuelle de la pêche piroguière ivoirienne est systématiquement retranscrite en terme de «*tradition*» : la Côte-d'Ivoire n'aurait «*que peu de tradition de pêche*» (min. du Plan, 1983, vol.3 : 347) tandis que le Ghana serait un «*pays de vieille tradition de pêche sur toute la côte ouest africaine*» (Boubéri *et al.*, 1983 : 17). En première analyse, la référence à cette notion conduit à ne plus considérer la pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire seulement pour elle-même : la qualité de "pêcheurs professionnels" reconnue aux Ghanéens dans celle-ci correspondrait à une situation plus générale, dans leur pays d'origine mais aussi en Afrique de l'ouest. De fait, au Ghana, il s'agit d'un secteur en expansion[5], et des pêcheurs originaires de ce pays sont implantés en de nombreux points de la côte ouest africaine, y jouant souvent un rôle de premier plan. La situation actuelle de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire ne serait donc pas spécifique au contexte de ce pays; elle ne relèverait pas non plus de facteurs d'ordre conjoncturel. C'est bien en effet ce que le recours à la notion de «*tradition*» tente d'introduire : l'idée d'une pesanteur de l'histoire, sans doute, s'apparentant à toutes celles qui, à écouter les théories développementalistes classiques, affecteraient aujourd'hui la marche des Etats "modernes"[6]. Dans le Plan 1981-1985, ces «traditions» ivoiriennes sont d'ailleurs mises sur le même pied que les caractéristiques physiques du littoral, en tant que pré-conditions relevant de l'ordre du fait,

[4] Selon le schéma discuté par Gastellu (1981-82 : 239-242), au «planteur originaire» et «villageois», considéré implicitement comme "paysan", est opposé le «planteur migrant», qualifié souvent de «capitaliste». Voir également l'analyse de Chauveau et Richard (1977) quant au «*paradigme ordinaire*» des études relatives à l'économie de plantation villageoise.

[5] Selon le FRUB (Fisheries Department Research and Utilization Branch) de Téma, le nombre de pêcheurs pourrait y être estimé à 105 000 en 1986, soit environ dix fois plus qu'en Côte-d'Ivoire, la plupart étant en outre pêcheurs à plein temps (Koranteng et Nmashie, 1987).

[6] Ses partisans n'ont d'ailleurs aucun mal à avancer des "preuves" écrites, extraites des récits laissés par les voyageurs européens de la période précoloniale, témoignant d'une pratique fort ancienne de la pêche maritime sur le littoral ghanéen, notamment en pays fante, et de la réputation de ces derniers en tant que piroguiers.

constituant autant d'obstables au développement des activités halieutiques dans le cadre national (min. du Plan, 1983, vol.1 : 347).

Mais il apparaît rapidement que la situation ivoirienne actuelle "expliquée" de la sorte renvoie aussi, et peut-être surtout, à elle-même, la référence historique n'étant qu'un détours (à la fois dans le temps et dans l'espace); la notion de «*tradition*» met alors en cause ce qui constituerait "l'être ivoirien", lequel s'opposerait à "l'être ghanéen" qui, en Côte-d'Ivoire, est d'abord un "état" de pêcheur et se trouve dès lors assimilé à un "état de nature" : d'où des expressions telles que «*pêcheurs spontanés*» employée à propos des «*allogènes*» impliqués dans les activités halieutiques en territoire ivoirien (min. Plan, 1977, vol.2 : 284) ou celle de «*pêcheur(s) par "essence"*» appliquée aux pêcheurs d'origine ghanéenne implantés à proximité d'Abidjan (Guingueno, 1986 : 29). En ce sens, l'idée de "traditions" halieutiques attachées aux deux principaux pays concernés, Côte-d'Ivoire et Ghana, sur lesquelles seraient fondées les spécialisations économiques contemporaines au sein du paysage ivoirien, paraît d'abord fonctionner comme un *"référent précolonial"* (cf. Chauveau, 1982 : 100, concernant l'agriculture baoulé) : elle est avant tout un ensemble de représentations associées aux activités du passé, quelles qu'aient été effectivement celles-ci et leur évolution, qui se réfère en premier lieu aux pratiques actuelles de développement du secteur de la pêche maritime en Côte-d'Ivoire. On perçoit bien en effet quel est l'aboutissement logique d'un tel schéma : il ne saurait y avoir de pêche maritime à proprement parler ivoirienne en dehors de l'intervention étatique, laquelle doit s'attacher à soutenir prioritairement l'essor d'un secteur moderne, productif et rentable, soit une pêcherie de type industriel. On peut également se demander si la croyance persistante, alors même qu'elle demeure sans résultat, en une "solution aquacole" qui se voudrait à la mesure du problème de l'approvisionnement en protéines animales de la population ivoirienne (problème que la pêche industrielle maritime s'avère incapable de résoudre à elle seule), ne renvoie pas, en partie au moins et dans le contexte ivoirien, à *"un rêve de révolution néolithique aquatique"* (Verdeaux, 1986 : 164) : en posant que l'Ivoirien ne saurait être pêcheur de profession, on n'en laisse pas moins ouverte la possibilité de mobiliser ses qualités de planteur pour investir de nouveaux espaces[7]...

A lire un tel schéma à la lettre, être Ivoirien (sur la côte) aujourd'hui ce serait donc n'être pas pêcheur, de même, d'ailleurs, que (à l'intérieur du pays) ce serait n'être pas éleveur[8]. On voit ainsi poindre ce vecteur historique qu'a pu constituer l'économie de plantation (mais aussi l'urbanisation et la scolarisation) dans la structuration d'un espace proprement ivoirien : la perception de l'Ivoirien en tant que non pêcheur semble difficilement dissociable de celle de l'Ivoirien planteur. Et, en effet, outre que cette autre branche du secteur primaire qu'est l'agriculture représente l'un des fondements de la politique de développement de la Côte-d'Ivoire (alors même que la pêche ne constitue pas à proprement parler un pôle stratégique au sein de l'économie nationale), l'économie de plantation a pu jouer plus globalement le rôle de «*creuset*» dans la formation «*d'une société civile ivoirienne*» (Chauveau et Dozon, 1985 : 67).

LE ROLE DES GHANEENS DANS LA PECHE ARTISANALE MARITIME IVOIRIENNE : UNE CONFIGURATION HISTORIQUEMENT CONSTRUITE

Il ne saurait être question ici d'analyser précisément les processus historiques ayant contribué à produire la situation présente; je crois néanmoins important d'en faire ressortir certains aspects, ne serait-ce que pour souligner que le discours actuel n'est nullement le fruit d'une histoire linéaire et monolithique.

En particulier, force est de constater que la catégorie "pêcheurs ghanéens" recouvre en fait des identités plurielles, notamment fante et ewe (ou awlan/anlo), qui, loin d'avoir été simplement

[7] On notera d'ailleurs que les formes d'aquaculture (en étangs villageois) vers lesquelles le planificateur tourne de plus en plus ses espoirs présentent précisément à ses yeux l'avantage de pouvoir être introduites *"dans le cadre des projets intégrés de modernisation agricole dont elle pourrait constituer l'un des volets"* (min. de Plan, 1983, vol.1 : 358-359); et c'est bien dans le cadre du vaste programme de développement de la riziculture irriguée engagé sous l'égide d'une société nationale, la Sodériz, qu'ont été initiés, au cours des années soixante-dix, les premiers projets dans ce sens.

[8] Outre que le Plan quinquennal 1981-1985 considère les activités liées à l'élevage en parallèle à la pêche (min. du Plan, 1983, vol.3 : 346-347 notamment), l'analyse faite par Arditi (1990) du programme de développement de l'élevage de bétail dans le nord ivoirien montre que sa conception présente de nombreuses analogies avec les actions engagées dans le secteur halieutique.

transposées du Ghana, sont également des identités en construction, sur place, dans le contexte ivoirien (colonial et post-colonial) : partageant une condition commune de pêcheurs et d'étrangers, fante et ewe n'en ont pas moins mis en oeuvre leurs propres stratégies d'expansion sur le littoral ivoirien, investissant différemment les contextes locaux et globaux, tant écologiques qu'économiques, du pays d'accueil; et ces mouvements d'expansion ont eux-mêmes conduit à la constitution de nouveaux espaces fante et ewe, progressivement balisés par la création de campements permanents vers lesquels et à partir desquels s'ordonnent les mouvements migratoires, mais des espaces néanmoins ivoiriens où les rapports socio-économiques internes ont pu être redéfinis, conduisant à la création de pêcheries locales dont les modes d'organisation sont pour une part en cours d'"invention". A la mobilité des pêcheurs fante, sensibles aux conjonctures et y répondant à la fois par des déplacements dans l'espace et par la mise en oeuvre d'engins diversifiés, s'oppose la relative permanence des pêcheurs ewe dans leurs lieux d'implantation, laquelle s'accompagne d'un certain appauvrissement technique, ces derniers pêcheurs paraissant plus soucieux de préserver les rapports sociaux propres à leur activité que la rentabilité strictement économique de celle-ci.

En ce sens, ce n'est pas seulement en référence à leur origine, ni même du seul point de vue des spécialisations techniques, que les pêcheurs fante et les pêcheurs ewe constituent, en Côte-d'Ivoire, des communautés distinctes, ayant leurs propres structures d'autorité; au sein de chacune, c'est bien davantage une histoire partagée et, surtout, une commune perception de celle-ci qui constituent le ciment d'une "mémoire collective" en cours d'élaboration. En effet, bien que les uns et les autres soient plutôt perçus en Côte-d'Ivoire comme des pêcheurs "migrants", voire "nomades", leur organisation n'en associe pas moins étroitement migrations (des pêcheurs et des unités de pêche) et implantation (dont l'armature est fournie par les campements et leurs chefferies).

Le cas des pêcheurs ewe à la senne de plage établis de part et d'autre d'Abidjan (le long des littoraux avikam, alladian et ébrié) est à cet égard significatif. Les biographies que j'ai pu recueillir auprès des propriétaires de filets présentent en effet une trame événementielle relativement uniforme, du moins font systématiquement ressortir deux points d'ancrage particuliers de leur mémoire en terre ivoirienne. D'une part, chacun de ces propriétaires s'inscrit dans un réseau de relations qui, conçu sur le modèle lignager, remonte dans le passé jusqu'au groupe des pionniers de l'expansion, aboutissant généralement à la mention de Alade Matanawui, premier pêcheur ewe à être venu s'établir en Côte-d'Ivoire dans les années trente. D'autre part, référence est toujours faite aux événements de 1958, c'est-à-dire à l'expulsion des Béninois et assimilés, dont ont aussi été victimes les pêcheurs ewe : bien qu'ils aient pu revenir quelques années plus tard sur le littoral ivoiren, et ce aussi nombreux qu'avant selon les auteurs contemporains qui ne voient là guère plus qu'un épisode malheureux, cette expulsion joue pour ces pêcheurs le rôle d'"événement-traumatisme" autour duquel se focalise la mémoire, occasionnant de fait un certain nombre de télescopages chronologiques. Outre que les pêcheurs soulignent le caractère brutal et même violent de cet événement, ils lui associent le plus souvent la création d'un nouvel espace d'expansion, à l'ouest du canal de Vridi, particulièrement, dans les récits qu'ils en donnent, en ce qu'elle a elle-même affecté les relations de pouvoir internes à la communauté des pêcheurs ewe de Côte-d'Ivoire; l'expulsion de 1958 apparaît alors comme un point de référence dans la constitution d'un groupe de "nouveaux propriétaires" qui, ayant investi un nouvel espace, tentent d'affirmer par là leur propre statut d'aînés face au groupe des "pionniers de l'expansion" dont ils reconnaissent être issus mais dont l'autorité ne se serait maintenue que dans un espace plus ancien et sans grande activité aujourd'hui, à l'est du canal ouvert en 1950 pour la construction du port d'Abidjan... Pourtant, l'instauration d'une chefferie proprement indépendante de la part de ces pêcheurs ayant pu accéder localement à la propriété d'un filet ne remonte en fait qu'au début des années quatre-vingt.

Mais parler au sujet des pêcheurs ewe de l'expulsion des Béninois et assimilés de 1958, c'est aussi reconnaître que les "pêcheurs ghanéens" n'ont pas été toujours ni surtout uniformément identifiés comme tels dans le contexte ivoirien, depuis qu'ils ont commencé à s'y établir au début du XXe siècle. En effet, de même que la perception des Ivoiriens en tant que non pêcheurs est historiquement construite, la place et le rôle reconnus à cette "catégorie" de pêcheurs dans l'exploitation de l'espace maritime national est indissociable de l'évolution de contextes plus larges, liés au processus de construction d'un Etat ivoirien colonial puis indépendant.

Au cours de la première moitié du siècle, seule existe une pêche «indigène»; et si le plus ou moins grand investissement des populations côtières dans celle-ci a pu être lu par les autorités coloniales contemporaines en référence à des "traditions" et interprété en termes de "prédispositions naturelles", les rapports effectifs de ces sociétés aux activités halieutiques ont été fortement marqués alors par les conditions sociales et économiques de la "reconversion coloniale", à la jonction de l'intervention inégale des colonisateurs et des "réponses" locales au cadre général ainsi imposé[9]. Dans un contexte d'intense travail de délimitation, classification et hiérarchisation ethnique, les auteurs opposent dès le début du siècle l'ensemble «krou», occupant l'ouest forestier de la colonie, au groupe des «lagunaires», établis sur le littoral de la moitié est : s'il est dit que les premiers "subissent" l'attrait "des choses de la mer", c'est en tant que kroumen ou manoeuvres employés sur les navires de passage; seuls les seconds s'avèrent dignes d'être qualifiés de pêcheurs, pêcheurs lagunaires avant tout, mais aussi pêcheurs maritimes pour ce qui touche aux Alladian signalés comme actifs sur leur littoral d'origine (de part et d'autre de Jacqueville) ainsi que dans d'autres villes côtières de la colonie, depuis Assinie jusqu'à Grand Lahou et même Sassandra.

Cela étant, les Alladian font plutôt figure d'exception : les Ivoiriens sont globalement considérés comme étant peu pêcheurs en mer, cela du fait de la crainte que leur inspirerait la barre; *«aussi, les peuplades venues de l'est ont-elles pu s'installer sans difficultés sur le littoral depuis Assinie jusqu'au Libéria»* (Postel, 1950 : 162). Ces *«peuplades»*, ce sont notamment ceux que l'on appelle alors les «Gold Coastiens», «Fantis» [Fante] et «Apolloniens» [Nzima], originaires de la moitié occidentale de la Gold Coast (actuel Ghana). Mais ce n'est pas tant, au début du siècle, en référence à une spécialisation professionnelle qu'ils tirent leur réputation d'habiles pêcheurs, bien qu'ils soient notés comme mieux outillés que les autochtones : elle semble plutôt dériver alors d'une qualité plus généralement reconnue de commerçants, «Fantis» et «Apolloniens» s'étant tout particulièrement illustrés dans le secteur de la traite du caoutchouc à partir de la fin du XIXe siècle; dans ce cadre, l'administration coloniale semble avoir d'abord compté sur la pêche et le commerce du poisson entrepris par ces gens de Gold Coast pour assurer l'approvisionnement du marché officiel, renvoyant globalement les activités de pêche maritimes ivoiriennes dans le secteur de la petite production d'autosubsistance. Mais, précisément, les «Gold Coastiens», pris un moment comme "modèles civilisateurs", en vinrent rapidement à être vus comme les représentants d'intérêts commerciaux concurrents, c'est-à-dire comme des auxiliaires du commerce anglais. Ils furent donc évincés du dispositif colonial français en tant que "traitants", n'y subsistant qu'à ses marges, en tant que pêcheurs maritimes et pouvant être considérés dans cette sphère comme l'équivalent de la main-d'oeuvre qualifiée que les autorités coloniales disent avoir été contraintes de faire venir d'autres colonies; pourtant, c'est précisément en investissant leurs propres réseaux commerciaux, en liaison avec le Ghana, que les pêcheurs originaires de Gold Coast ont pu intensifier leurs activités halieutiques sur l'ensemble du littoral ivoirien, après que l'effondrement des cours du caoutchouc ait de toute façon rendu ce commerce de moins en moins attractif.

C'est égament, dans le cas des Alladian, bien la proximité des petits marchés urbains de la côte qui a déterminé pour une bonne part leur relative reconversion de la traite à la pêche maritime, cela à une époque où la mise en place du dispositif colonial venait profondément perturber les conditions de réalisation des activités qui avaient antérieurement fait leur fortune (fabrication et commerce du sel, traite de l'huile de palme). Et s'il y a peut-être là une "variable ethnique" à prendre en considération, elle ne concerne guère la "distance culturelle" qui séparerait les groupes «lagunaires» de l'ensemble «krou»; elle aurait plus probablement trait à la configuration prise historiquement par les réseaux de commerce : l'ouest s'est en effet trouvé privé de son débouché libérien, son arrière pays "naturel" étant en outre pénétré par les réseaux kolatiers dyula qui, développés en liaison avec le Soudan, assurèrent la diffusion de produits en provenance du Sahel (dont bétail mais aussi poisson pêché dans le delta central du Niger); et si les populations de l'est ivoirien ont quant à elles pu voir dans la pêche une activité lucrative, partant une voie de reconversion à l'économie coloniale, qu'ils se soit agi pour elles d'exploiter les lagunes ou, pour celles qui n'ont pu y avoir accès, la mer (cas des Alladian confrontés aux anciens "maîtres" de la lagune aïzi), c'est non seulement qu'elles se sont trouvées partie prenante de ce "pôle stratégique" colonial lié au développement des cultures pérennes dans l'extrême est, mais aussi qu'elles ont pu avoir accès aux réseaux des traitants nzima, eux-mêmes connectés à la Gold Coast.

---

[9] Pour une analyse globale de ce contexte, voir Chauveau et Dozon (1987).

Les années cinquante et soixante sont quant à elles marquées par la constitution d'une flottille de pêche dite «industrielle»; bien qu'elle ait pu investir une infrastructure dont la construction est concomitante, le port d'Abidjan (dont l'ouverture a été permise par le percement du canal de Vridi inauguré en 1950), elle est loin d'avoir été "programmée" et relève au contraire pour l'essentiel d'initiatives privées françaises qui ont vu là un moyen de faire rapidement fructifier de petits capitaux par l'importation à bon compte de bateaux technologiquement dépassés en Europe; cela à une époque où l'expansion de l'économie de plantation villageoise et l'urbanisation rapide de la Côte-d'Ivoire contribuaient à ouvrir de nouveaux débouchés à la production halieutique créant, de concert avec l'ouverture du pays aux capitaux étrangers, un contexte favorable à de telles initiatives.

Faisant surgir de nouveaux intérêts pour l'espace maritime, le développement de cette flottille a très nettement infléchi le discours jusqu'alors émis au sujet des activités de pêche dans le cadre national. Tout d'abord, de petits pêcheurs maritimes, certes, mais, au moins, actifs pêcheurs lagunaires dans la première moitié du siècle, les Ivoiriens sont désormais présentés comme "non pêcheurs"; en d'autres termes, dans l'ordre du discours, l'apparition d'une pêche "industrielle" n'a pu se faire qu'en terrain vierge, constituant la seule forme effective d'exploitation d'un milieu sur lequel l'État entend désormais faire reconnaître sa souveraineté. On insiste donc alors sur *«la déficience de la pêche»* dont les raisons seraient *«à rechercher dans les traditions. Il n'y a pas dans ce pays de vrais peuples de pêcheurs; de plus, nombreux sont les animistes qui respectent les poissons au point de refuser de les prendre»* (Hirsch *et al.*, [1963] : 11)[10]. De fait, urbanisation, scolarisation et développement de l'économie de plantation se conjuguent, dans l'après-guerre, à la concurrence de la flottille basée à Abidjan pour détourner les Ivoiriens de la côte des activités de pêche. Quant aux pêcheurs ghanéens, alors réduits pour l'essentiel aux seuls «fantis», ils deviennent les représentants d'une pêcherie «artisanale» qui n'aurait d'autre alternative que de se moderniser ou de disparaître : à l'appui de cette thèse, le fait que les pêcheurs fante exerçant en Côte-d'Ivoire désertent à cette période le secteur d'Abidjan et de son port ; le centre de gravité de leur implantation se déplace alors vers l'ouest, où ces pêcheurs bénéficient de nouveaux débouchés grâce notamment à l'ouverture de nombreux chantiers forestiers, alors même qu'ils se voient interdire l'accès au marché ghanéen dans les années soixante par suite de la fermeture de la frontière.

Ce sont en fait des pêcheurs identifiés comme *«togolo-dahoméens»* qui se voient alors valorisés, étant considérés comme les promoteurs possibles d'une voie de transition entre artisanat et industrie. Ces ewe, originaires de la partie orientale de la côte ghanéenne, au sud de la lagune Kéta, devraient cette identification de la part des auteurs contemporains, mais aussi des acteurs ivoiriens (et ce jusqu'à aujourd'hui dans certains cas au moins), à ce que bon nombre d'entre eux avaient, antérieurement à leur implantation en Côte-d'Ivoire, effectué des migrations sur les côtes béninoises et togolaises, d'autres ayant pu être accueillis en terre ivoirienne par des communautés béninoises déjà établies et ayant intercédé en leur faveur auprès des autorités locales. Mais ces pêcheurs ewe semblent aussi avoir reçu dès l'installation des premiers d'entre eux dans la région abidjanaise, au cours des années trente, la protection du gouverneur Reste qui avait vu opérer certaines de leurs «compagnies» sur le littoral béninois lorsqu'il y était en poste (cf. Surgy, [1965], fasc.1 : 2). Surtout, la réputation des «Togolo-Dahoméens» auprès du colonisateur était toute différente de celle des «Gold-coastiens», s'agissant là d'une population relevant de l'AOF, qui plus est fortement scolarisée, au sein de laquelle pouvaient donc être recrutés de parfaits auxiliaires du commerce et surtout de l'administration française : d'une certaine façon, les prendre pour «moniteurs» en vue de faire naître une pêche «semi-industrielle» dans les villages ivoiriens de la côte, c'était utiliser dans un secteur économique particulier une compétence qui leur était plus généralement attribuée. C'est bien, précisément, ce qu'ont dénoncé, à partir des années trente, les associations d'originaires de la Côte-d'Ivoire alors créées, animées notamment par les "évolués" du sud-est ivoirien revendiquant pour eux-mêmes l'accès aux postes d'encadrement; en ce sens, les événements de 1958 relèvent d'un processus plus large de naissance d'une «société civile» ivoirienne (cf. Chauveau et Dozon, 1987).

Le rôle de moniteurs dans le domaine de la pêche ne leur fut pas moins dévolu au cours de cette même période par le tout nouveau service chargé de ce secteur économique, considérant que, outre le fait d'avoir persisté dans leur activité aux environs du port d'Abidjan (au contraire des faute se regroupant alors dans l'Ouest), ces pêcheurs ewe avaient développé là une pêcherie qui avait toutes

[10]. Pour ce qui est de l'exploitation lagunaire même, on peut lire qu'en la matière les *"méthodes se réduisent au simple rammassage du poisson qui s'égare dans les pêcheries"* (*id.* : 31).

les apparences de la petite entreprise capitaliste (mais les apparences seulement...) : c'est ce qui leur aurait permis de participer directement à l'essor de la pêche «industrielle» proprement dite, lui fournissant de la main-d'oeuvre pour la production et des transformatrices pour l'écoulement de celle-ci après fumage. Mais, que ce soit en pays nzima ou alladian, les tentatives faites pour introduire la pêche à la senne de plage sur le "modèle" ewe furent des échecs, qu'elles aient été d'initiative étatique ou privée; elles s'inscrivaient dans un contexte villageois où l'économie de plantation était en train de produire de nouveaux rapports sociaux et économiques, plaçant les jeunes devant l'alternative de la migration en ville ou de la prolétarisation sur place; les grands filets apparaissaient dès lors comme le prolongement halieutique des cultures pérennes, les jeunes refusant d'être les manoeuvres villageois de ceux qui voyaient là un moyen d'asseoir encore davantage les positions déjà acquises notamment par le recours aux ressources monétaires d'origine urbaine[11]. Néanmoins ces tentatives renforcèrent l'implantation ewe sur le littoral s'étendant à l'ouest du canal de Vridi, les villages alladian en venant parfois à faire eux-mêmes appel au concours de leurs équipes pour assurer leur propre approvisionnement en poisson. Produit de cette histoire longue et complexe, à l'image du "héros civilisateur" que les pêcheurs ewe s'attachent à donner d'eux-mêmes à propos de leur implantation en Côte-d'Ivoire[12] répond, de la part des Ivoiriens, une stigmatisation de ces pêcheurs sous la dénomination «awlan»/«aoulan» en tant que pêcheurs économiquement spécialisés, certes, mais aussi perturbateurs de l'ordre social villageois (voleurs d'enfants, sacrificateurs humains, etc.).

Si l'on assigne généralement à la période charnière de l'indépendance les principaux choix économiques de la Côte-d'Ivoire contemporaine, les années soixante-dix peuvent apparaître quant à elles comme celles du plein épanouissement, de la pleine renommée, de ce «miracle ivoirien» qui faisait figurer le pays comme un «modèle», sortant finalement victorieux, en tant que premier producteur mondial de cacao, de la sourde lutte qui l'opposait jusqu'alors à cet autre pôle ouest africain, modèle colonial et anglophone celui-là, le Ghana. C'est en effet la période où l'Etat entreprend de consolider son schéma de développement à l'échelle nationale grâce à l'action de diverses sociétés publiques et à la mise en oeuvre de programmes de développement régionaux dans le nord et l'ouest du pays.

Concernant la région ouest, il est prévu, dès la mise en place de l'ARSO (Autorité pour l'aménagement de la région du sud-ouest), en 1969, que le domaine maritime fasse partie du champ d'intervention de celle-ci. Il s'agit de promouvoir là une pêcherie ivoirienne, productive et rentable, à l'image de celle qui s'est déjà développée dans l'est, autour du pôle abidjanais. Globalement, les années soixante-dix sont en effet marquées par une implication plus forte de l'État ivoirien dans le secteur halieutique : outre le lancement d'un vaste programme de recherche en vue de la modernisation des techniques de production en milieu lagunaire, sur lequel on reviendra, elle se manifeste par la création d'un armement thonier ivoirien à long rayon d'action et haute technologie, dont la production à forte valeur commerciale est destinée à l'exportation sur les marchés européen (notamment français) et américain, après sa mise en conserve par des sociétés implantées localement (filiales de groupes français)[13] Parallèlement, l'Etat tend alors à prendre le contrôle de la chaîne de froid en cours de constitution dans l'intérieur du pays puis aussi celui des importations à bas prix de poisson congelé commercialisé par ce biais, lesquelles, inexistantes avant 1969, sont alors en croissance rapide. Quant au secteur privé, détenteur des armements chalutiers et sardiniers destinés à alimenter le marché intérieur ivoirien, on attend de lui qu'il sache profiter des effets d'entraînement de la conjoncture globale pour entreprendre la modernisation de ses équipements en vue d'exploiter les eaux lointaines réputées plus poissonneuses que les eaux nationales tout en s'engageant dans la voie de l'ivoirisation.

Un port est donc construit à San Pedro, nouvelle métropole du sud-ouest. Inauguré en 1971, il doit, outre son rôle commercial, accueillir une pêcherie «semi-industrielle» complémentaire des flottilles sardinières et chalutières basées à Abidjan : en effet, constituée de fonds rocheux

---

[11] Une situation comparable se développa en lagune, cf. Verdeaux, 1981.

[12] S'apparentant d'ailleurs à celui que les Alladian développent au sujet de leur propre établissement sur le littoral qu'ils occupent aujourd'hui, au sud de la Lagune Ebrié (cf. Augé, 1969 : 42).

[13] Création s'intégrant plus largement dans une volonté de faire d'Abidjan le premier port thonier d'Afrique pour l'accueil des flottilles thonières étrangères venant exploiter les eaux africaines, fonction pour laquelle le port d'Abidjan se trouve en concurrence avec celui de Dakar.

difficilement exploitables par ces dernières, la zone ouest est cependant réputée riche en espèces à haute valeur commerciale que des bateaux du type palangriers paraissent à même de valoriser. S'appuyant cette fois sur le savoir-faire de pêcheurs sénégalais spécialisés dans la pêche à la ligne en grandes pirogues motorisées, cette tentative "industrialiste" conduira là encore à des échecs tant au niveau de sa rentabilité que du point de vue des "vocations" maritimes ivoiriennes qu'elle était censée susciter. Il est vrai qu'il ne s'agit que de l'un des aspects du bilan global plus que mitigé que l'on peut dresser de l'action entreprise par l'ARSO au moment où cette société d'État est dissoute, en 1980...

LA CRISE : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES IDENTIFICATIONS ?

Globalement, les années quatre-vingt peuvent être caractérisées par le sérieux ébranlement de ce «miracle ivoirien» fort de plus de deux décennies de croissance "exemplaire" : à la fin des années soixante-dix, divers indicateurs macro-économiques se détériorent brutalement, rendant manifeste une situation de crise profonde qui conduira à la déclaration d'insolvabilité des autorités ivoiriennes en 1987 puis, en 1989, à la diminution de moitié des prix officiels garantis par l'État pour l'achat aux producteurs des deux principales cultures d'exportation (café et cacao). Un tel contexte, qui n'est pas, loin s'en faut, spécifique à la Côte-d'Ivoire - même s'il a pu se manifester ici plus tardivement et surtout plus brutalement qu'ailleurs sur le continent -, a suscité la recherche de modèles de développement alternatif pour l'Afrique. En particulier, le secteur «informel» ou «non structuré», défini jusqu'ici négativement, par opposition au secteur «moderne» ou «industriel» (du moins celui enregistré par la Comptabilité nationale), est alors apparu comme une potentialité endogène de réponse à la crise, devant à ce titre être valorisé.

On ne peut extraire de ce contexte global l'intérêt porté actuellement aux pêches piroguières par les "développeurs", qui plus est à une époque marquée par la renégociation, en 1982, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer[14]. Dans cette lignée, est organisée, en 1984, sous l'égide de la FAO, une conférence mondiale des Pêches qui se conclut par l'élaboration d'un texte programmatique intitulé «*Stratégie d'aménagement et de développement des pêches*». Y est en particulier souligné que «*des efforts spéciaux devraient être faits pour accroître la production de la pêche artisanale et pour* [lui] *donner la priorité*» (FAO, 1986 : 14), orientation désormais affichée par différents organismes internationaux et "donateurs" de l'aide bilatérale. Dès lors, la conception ainsi élaborée à propos de la place de la pêche artisanale dans le développement des activités halieutiques n'échappe pas à ce balancement idéologique entre «*populisme*» et «*misérabilisme*», constitutif de ce que Olivier de Sardan (1990) désigne plus largement comme le «*complexe populiste développementaliste*», et qui, à l'échelle de l'Afrique de l'ouest, se traduit par la référence presque toujours faite aujourd'hui au spectaculaire développement de la pêche piroguière sénégalaise depuis l'introduction de la senne tournante coulissante dans les années soixante-dix, pris tantôt comme révélateur du dynamisme et de la prospérité des pêches artisanales face à la stagnation des pêches "industrielles" côtières, tantôt comme une exception au milieu de populations de pêcheurs nécessairement «pauvres parmi les pauvres», incapables d'opposer autre chose que des techniques «ancestrales» au pillage de leurs eaux par des flottilles sophistiquées du nord.

Ce cadre situé, les années quatre-vingts sont marquées, en Côte-d'Ivoire, par une double évolution, placée sous le signe du prolongement des actions entreprises dans les années soixante-dix mais aussi des nouvelles orientations prises dans ce contexte général de crise.

Lorsqu'est engagé le programme de modernisation et d'intensification des activités de pêche en lagune, au début des années soixante-dix, en coordination avec un vaste projet interdisciplinaire de recherches conduit par le CRO (Centre de recherches océanographiques) d'Abidjan, l'objectif de l'État ivoirien est clair : il s'agit de mieux exploiter le terroir halieutique national à une période où la croissance des importations de poisson entraîne un fuite de devises non encore compensée par les exportations thonières; et si, dans le domaine maritime, seul semble pouvoir être prôné, dans l'optique de l'État, un plus large déploiement des flottilles industrielles, les lagunes font quant à elles «*figure de réserve foncière*», s'agissant de «*milieux réputés productifs qui n'ont fait l'objet jusqu'à présent d'aucun "plan" ou projet, ont au contraire été laissés au secteur "traditionnel" et sont*

[14] Laquelle porte à 200 milles marins (378km) les «zones économiques exclusives» (ZEE) dans lesquelles les Etats sont libres soit de pêcher eux-mêmes soit de négocier des accords avec d'autres puissances.

par conséquent susceptibles d'une mise en valeur "rationnelle"» (Verdeaux, 1986 : 163). Or les perspectives d'intensification des captures lagunaires se voient rapidement réduites à néant face aux signes de surexploitation des ressources qui viennent eux-mêmes réactiver des conflits entre pêche individuelle et pêche collective épousant les contours d'une opposition entre pêcheurs autochtones et pêcheurs allochtones. Surtout, le programme de recherche mené par le CRO conduit en fait à "révéler" la vitalité de la pêche piroguière en milieu maritime. Le village de Vridi, situé à proximité d'Abidjan et de son port, connaît en effet une expansion remarquée dans les années 1983-1985, grâce à l'activité de pêcheurs ewe et surtout fante, identifiés dès lors pour l'essentiel comme ghanéens; les uns et les autres pratiquent là une pêche à la senne tournante qui, non seulement leur a permis une implantation plus massive dans ce secteur, mais s'est aussi avérée susceptible de concurrencer la pêche sardinière «industrielle», au moment même où les flottilles basées à Abidjan sont pour leur part confrontées à une grave crise de croissance, s'accompagnant d'un relatif désengagement de l'État (importations de poisson congelé désormais laissées au secteur privé dont les entreprises se multiplient ; armement thonier ivoirien contraint de cesser toute activité à partir de 1986)... Il n'en reste pas moins que ce développement de la pêche piroguière maritime à Vridi, de même que son suivi par les chercheurs, sont aussi liés, pour une part, à la fermeture de la lagune ébrié aux grands filets du type sennes, laquelle a été obtenue par les pêcheurs riverains revendiquant pour eux-mêmes, en tant que pêcheurs individuels, une qualité de bons "gestionnaires de la ressource", de bons "écologistes". De plus, la "révélation de Vridi" a rapidement fait boule de neige : Vridi tend en effet à être pris comme archétype du développement des activités halieutiques artisanales à l'échelle du littoral ivoirien, activités analysées en référence aux catégories élaborées dans le cadre lagunaire et dont l'essor est perçu comme récent et spontané, intervenu hors de toute action de modernisation et de tout contrôle.

Dans l'ouest ivoirien, l'échec rencontré par le lancement à San Pedro d'une unité palangrière a conduit quant à lui à une réorientation du programme lancé par l'État ivoirien, grâce à des financements internationaux, autour d'un projet intitulé significativement "super-pirogue"[15]; mais celui-ci n'a guère suscité d'enthousiasme de la part des acteurs : si, à San Pedro, la constitution d'une coopérative pour la pêche à la ligne a attiré des Ivoiriens extérieurs à la pêche, les problèmes de gestion rencontrés ont rapidement conduit à son recentrage autour des seuls pêcheurs et armateurs, notamment sénégalais ; dès lors la "super-pirogue" n'a plus attiré que quelques mareyeurs qui voyaient là un moyen (comme un autre) de régulariser leur approvisionnement ; cependant, les charges d'exploitation se sont révélées trop importantes. En particulier, outre que la "super-pirogue" était d'un coût supérieur à celui d'une pirogue monoxyle à l'achat, sans finalement en présenter les avantages, la production de poissons dits "nobles", à forte valeur commerciale, posait le problème de son écoulement, ne pouvant bénéficier que d'un marché relativement étroit qui ne pouvait être atteint en l'absence de chaîne de froid et, qui plus est, se trouvait alors sévèrement affecté par la baisse des revenus urbains... Mais cette réorientation du programme engagé dans le sud-ouest s'est aussi accompagnée d'une conception plus décentralisée du projet de "modernisation" technique ; celle-ci s'est traduite par la création de centres des Pêches (dépendants de la direction des Pêches, relevant elle-même du ministère de la Production animale) en diverses localités, depuis Tabou, à proximité de la frontière libérienne, jusqu'à Grand Lahou à l'embouchure du Bandama, lesquels ont eu pour principale fonction de suivre les activités de pêche et d'encadrer les pêcheurs... notamment les pêcheurs "professionnels" ou identifiés comme tels, c'est-à-dire pour l'essentiel ghanéens. Et ce sont principalement ces derniers qui, pratiquant la pêche des sardinelles, espèce à bas prix dont les circuits de commercialisation sont bien établis, ont été en mesure de tirer quelque profit des aménagements dont ces centres se sont faits les promoteurs (stations d'essence hors taxe et parfois accès au crédit bancaire par la constitution de «groupements à vocation coopérative»).

De ces toutes nouvelles "confrontations au terrain", expérimentées tant par les milieux de recherche que par les agents du développement, sont nées un double mouvement. D'abord, se manifeste une certaine stigmatisation du rôle des Ghanéens dans l'exploitation des eaux maritimes ivoiriennes; la presse nationale s'en est d'ailleurs fait l'écho, le quotidien *Fraternité Matin* du 19.09.89 titrant ainsi *«La pêche dans le sud-ouest : Une activité rentable qui échappe aux*

[15] Il s'agit de pirogues dites "améliorées", en matière plastique, pourvues de moteur et de bacs à glace; leur lancement était destiné à "dynamiser" la pêche à la ligne des espèces de fonds rocheux, étant présentées comme un moyen terme entre les unités "industrielles" qui s'étaient avérées en la circonstance non rentables et les unités "artisanales", utilisant "traditionnellement" les pirogues monoxyles...

autochtones», les articles publiés à cette occasion insistant qui plus est sur l'«*"hermétisme" des Fanti et leur instabilité»* (p.18). Mais une autre tendance se dessine, constituant finalement la face inversée de la précédente; elle consiste à "(ré)découvrir" des «pêcheurs traditionnels autochtones», ce à quoi s'attache notamment le dernier projet en date au sujet de la pêche maritime, celui présenté à la fin des années quatre-vingts par la Direction des Grands Travaux et qui s'inscrit pourtant dans la lignée des projets lancés par l'ARSO. On peut y lire que «*Dans le secteur des pêches maritimes artisanales ivoiriennes, il est très peu de non-professionnels (...). Il demeure cependant quelques dizaines (2 à 4 centaines ?) de pêcheurs autochtones dans le Sud-Ouest, à n'avoir pas franchi le passage entre la pêche de subsistance et la pêche professionnelle économique. Il s'agit là d'un groupe intéressant dans la mesure où une action en sa faveur éviterait à la RCI de perdre l'expérience et l'habitude à la mer des rares nationaux à concurrencer les étrangers dans ses propres eaux»* (DCGTx, 1988 : annexe 2, p.26).

Or on ne peut occulter la configuration spatiale prise par ce double mouvement, laquelle est d'ailleurs clairement exprimée par le projet de la DCGTx ; il préconise en effet, dans un Plan directeur d'aménagement, la «*mise en place d'un parcellaire environnemental, basé en premier lieu sur la création de deux régions halieutiques»*, une occidentale et une orientale, caractérisées non seulement par les types de ressources et les niveaux d'exploitation, mais aussi par la «*relation des autochtones à la mer : à l'Est, "lagunaires" (n'ayant) plus guère de tradition halieutique maritime; à l'Ouest, "Krous", actuels pêcheurs marins de subsistance»* (*id.*, annexe 3, p.43). A la "révélation" de Vridi, stigmatisant le rôle des Ghanéens, est donc opposée une pêcherie autochtone, dont l'"ivoirité" est dès lors attestée par son caractère "non akan", la réactivation d'une autre catégorie ancienne, celle des «Lagunaires», en constituant la contrepartie nécessaire; et une telle mise en opposition s'inscrit dans un contexte plus large de «*polarisation»* toujours «*plus prononcée du paysage ethnique»* (Chauveau et Dozon, 1987 : 238), cristallisant les rapports inégaux qui, depuis la période coloniale, se sont créés entre les régions ivoiriennes.

De fait, à travers cette longue circonvolution des «traditions» ivoiriennes de pêche maritime, on peut voir se manifester la constante incapacité des "développeurs" à rendre compte des dynamiques globales qui ont historiquement travaillé les rapports des sociétés côtières ivoiriennes aux activités de pêche, dynamiques qui, d'une part, ne peuvent être extraites des processus de création de nouveaux milieux sociaux autour de l'économie de plantation et qui, d'autre part, loin d'être strictement "villageoises", sont aussi, et de plus en plus, urbaines. Or c'est bien à ces dynamiques que se sont heurtés les projets de modernisation entrepris aux différentes périodes, dans l'est comme dans l'ouest, lesquels plutôt que de susciter des "vocations" de pêcheurs maritimes ont plutôt attiré les capitaux de ceux des Ivoiriens dont la réussite, déjà acquise, était extérieure à cette activité ; c'est bien aussi parce qu'elles s'inscrivent dans de telles dynamiques que les activités des pêcheurs alladian de requins ont pu se maintenir jusqu'à aujourd'hui à Port-Bouët, alors même que la pêche maritime "traditionnelle" est presque totalement abandonnée par les Alladian sur leur littoral d'origine (voir Augé, 1970). Et c'est probablement de la méconnaissance des processus mis en jeu par une opération de développement (analysée dans Verdeaux, 1989) qu'est née la révolte des pêcheurs éotilé de la lagune Aby qui, en juillet 1990, «*saccagent les locaux du centre des pêches»* d'Adiaké après avoir incendié «*plusieurs villages et campements de non-Ivoiriens»* (*Fraternité Matin*, 26.07.90 : 11).

Mais on peut aussi sortir du cadre de la pêche et voir dans cette mise en balance des «traditions» ivoiriennes et ghanéennes, l'expression de contradictions internes à la société ivoirienne que la conjoncture de crise économique, associée aux incertitudes politiques quant à la succession du Président Houphouët Boigny, ont rendu encore plus manifestes au cours de ces dernières années. Si le jeu politique du Président a en effet permis de concilier "ivoirité" et "allochtonie" en construisant «*pour une bonne part»* sa propre «*légitimité (...) autour de l'univers baoulé et akan»* (Dozon, 1985 : 352), la situation actuelle de l'économie de plantation villageoise (saturation foncière et raréfaction de la main-d'oeuvre) tend au contraire, en révélant les contradictions de celle-ci, à renforcer «*l'idéologie d'autochtonie»* (cf. *id.*). Si Houphouët-Boigny lui-même s'y était déjà heurté lorsqu'il avait présenté un projet de loi tendant à instituer la double nationalité pour les étrangers, il semble qu'il s'agissait là essentiellement d'un mouvement interne à la catégorie des "cadres"; les débordements violents, évoqués au début de cette communication, occasionnés par des matchs de football, sport dont on connaît par ailleurs le rôle de vecteur social et politique (cf. Touré,

1985), tendent à montrer qu'est aujourd'hui concernée la société ivoirienne dans son ensemble... Et le fait que ce soit des Ghanéens qui aient été visés laisse à penser que ce n'est pas seulement le rapport des Ivoiriens aux étrangers qui est en cause mais aussi le rapport de la société ivoirienne à elle-même et à ses différentes composantes.

BIBLIOGRAPHIE

ARDITI (C.), 1990 - Les Peul, les Senufo et les vétérinaires : pathologie d'une opération de développement dans le nord de la Côte-d'Ivoire, *Cahiers de Sciences Humaines* (ORSTOM), vol.26, n°1-2 : 137-153.

AUGE (M.), 1969 - *Le rivage alladian*, Paris, ORSTOM, 264p.

AUGE (M.), 1970 - Les pêcheurs de requins à Port-Bouet (Côte-d'Ivoire), *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol.X, n°3 : 407-421.

BOUBERI (D.), HIE DARE (J.P.) et KONAN (J.), 1983 - La pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire : le potentiel de pêche , *Archives Scientifiques* (CRO, Abidjan), vol.9, n°1 : 11-29.

Centre des Pêches de Sassandra, 1986 - *Rapport d'activités et Bilan statistique*, dactyl.

CHAUVEAU (J.P.), 1982 - L'image de l'agriculture baule et les développeurs. Référent précolonial et réalités historiques. (Côte-d'Ivoire), *Economie Rurale*, n°147-148 : 95-101.

CHAUVEAU (J.P.) et DOZON (J.P.), 1985 - Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol.21, n°1 : 63-80.

CHAUVEAU (J.P.) et DOZON (J.P.), 1987 - Au coeur des ethnies ivoiriennes... l'État , dans Terray E.), dir., *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 281-296.

CHAUVEAU (J.P.) et RICHARD (J.), 1977 - Une «périphérie rencentrée» : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte-d'Ivoire *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°68 : 485-523.

CRO (Centre de Recherches Océanographiques, Abidjan), 1990 - *Potentiel de pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire en 1989* , listing.

DCGTX (Direction et Contrôle des Grands Travaux, Présidence de la République, Côte-d'Ivoire), 1988, *Projet pour le développement des pêches maritimes artisanales*, Abidjan, DCGTx-Ministère de la Production Animale, 25p. + annexes, dactyl.

DOZON (J.P.), 1985 - *La société bété (Côte-d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM-Karthala, 367p.

FAO, 1986, *Stratégie d'aménagement et de développement des pêches*, Rome, FAO, 29p. (+intr.).

GASTELLU (J.M.), 1981-82 - Les plantations de cacao au Ghana, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol.18, n°2 : 225-254.

HILL (P.), 1963 - Pan-african fishermen, *West Africa*, n°2430, 23 décembre : 1455.

HILL (P.), 1970 - Ewe seine fishermen , dans *Studies in rural capitalism in West Africa*, Cambridge, Cambrige University Press : 30-52.

HIRSH (A.R.) *et al.*, s.d., 1963 - *Etude géographique des transports en Côte-d'Ivoire. Situation économique en 1959*, Paris, La Documentation française, 142p.

KORANTENG (K.A.) et NMASHIE (O.), 1987 - *A report on the 1986 Ghana canoe frame survey*, Tema, Fisheries Department Research and Utilization Branch (FRUB, Information Report, 21), 16p. + tableaux (dactyl.).

OLIVIER DE SARDAN (J.P.), 1990 - Populisme développementaliste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance, *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°120 : 475-492.

Ministère du Plan (République de Côte-d'Ivoire), 1977 - *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1976-1980*, Abidjan, NEA, 3 vol.

Ministère du Plan et de l'Industrie (République de Côte-d'Ivoire), 1983 - *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1981-1985*, Abidjan, CEDA, 3 vol.

POSTEL (E.), 1950 - La pêche en Côte-d'Ivoire , dans *Congrès des pêches et pêcheries dans l'Union française d'Outre Mer* (organisé par l'Institut colonial de Marseille, 11-14 oct.), Marseille : 160-169.

SURGY (A.N de), s.d., 1965 - *Les pêcheurs de Côte-d'Ivoire, Tome 1 Les pêcheurs maritimes* , Paris, CNRS, 3 fasc. dactyl.

TOURE (M.), 1985 - Le sport comme loisir et/ou moyen de diversion en Afrique : l'exemple du football en Côte-d'Ivoire, *Kasa Bya Kasa*, n°6 : 35-52.

VERDEAUX (F.), 1981 - *L'Aïzi pluriel, chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire*, doctorat, Paris, EHESS, 303p., dactyl.

VERDEAUX (F.), 1986 - Du pouvoir des génies au savoir scientifique. Les métamorphoses de la Lagune Ebrié (Côte-d'Ivoire) , *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°101-102 : 145-171.

VERDEAUX (F.), 1989 - Généalogie d'un phénomène de surexploitation : lagune Aby (Côte-d'Ivoire) 1935-1982, *Cahiers des Sciences Humaines* (ORSTOM), vol.25, n°1-2 : 191-212.

L'ETRANGER ET L'ALLOCHTONE EN COTE-D'IVOIRE

Jean-Pierre DOZON

DE QUELQUES TRAITS FONDAMENTAUX ET PROBLEMATIQUES DE L'IDENTITE IVOIRIENNE

Au regard de nombreux pays africains, la Côte-d'Ivoire est longtemps passée (disons jusqu'à la fin des années 1970) pour un pays d'exception. Croissance économique (sous l'égide principalement de deux cultures d'exportation, le café et surtout le cacao dont elle devint le premier producteur mondial) et stabilité politique s'y sont tellement bien conjuguées que certains observateurs ont parlé de "modèle ivoirien de développement" et ont popularisé l'expression tout à la fois flatteuse et inquiétante de "miracle ivoirien" (d'aucuns, bien moins louangeux, comme S. Amin, lui préféraient celle de "mirage ivoirien"). Et si l'on s'accordait à lui reconnaître, par-delà l'exception, certains traits propres à l'Afrique contemporaine comme celui d'un pays reposant sur un régime à parti unique, voire sur un régime autocratique, l'homme qui dirigeait le pays, F.Houphouët-Boigny, bénéficiait d'une image tout aussi avantageuse (c'est-à-dire difficilement comparable à celle d'un Bokassa, d'un Amin Dada ou même d'un Mobutu). Image en l'espèce d'un personnage charismatique qui, dès avant l'indépendance, a entrainé l'adhésion d'une majorité d'Ivoiriens (et, comme on le verra, de nombreux ressortissants étrangers) et su se tailler une carrure internationale d'inspiration, reconnaissait-il lui-même, gaullienne (il fut d'ailleurs ministre du "Général"). A cet égard, on ne s'avancera pas trop en disant que la politique française en Afrique post-coloniale s'est bien souvent appuyée sur Houphouët-Boigny et qu'il en fut moins un rouage éminent qu'un authentique acteur capable de peser sur elle, même, et peut-être surtout, quand cette politique s'appliquait à d'autres pays africains que la Côte-d'Ivoire.

C'est pour l'essentiel cette situation politico-économique, dont on verra qu'elle prend sa source durant la période coloniale, qui a fait de la Côte-d'Ivoire une terre d'immigration ; ainsi, sur les quelques treize millions d'habitants que compte aujourd'hui le pays, on en dénombre plus de quatre d'origine étrangère provenant pour la plupart des pays voisins, du Mali, de la Guinée, du Sénégal, etc. et surtout du Burkina Faso dont les ressortissants représentent plus de 15% de la population totale[1] . De sorte que la Côte- d'Ivoire constitue à soi seule, du point de vue de sa composition démographique, un assez bon résumé de l'Afrique de l'Ouest (en précisant que les Ivoiriens proprement dits émigrent en revanche assez peu dans les autres pays africains) ; ce qui témoigne tout à la fois de la prospérité dans laquelle évoluait encore récemment ce pays et de l'étonnant libéralisme des Autorités en matière d'immigration, comme si, au-delà de tout ce qui pouvait attirer les étrangers en Côte-d'Ivoire (particulièrement son arboriculture à laquelle ils pouvaient participer non seulement comme main d'œuvre, mais aussi comme planteurs à part entière), elles avaient délibérément encouragé leur installation.

Mais, depuis une décennie, les images flatteuses qui singularisaient la Côte-d'Ivoire se sont quelque peu estompées. Jugé par ceux-là mêmes qui l'avait souvent encensé, au premier chef par la Banque Mondiale, l'Etat ivoirien se révélait finalement beaucoup trop dissipateur (avec une dette extérieure qui ne cessait de croître) devant désormais subir, comme la plupart des pays africains, les contraintes des politiques d'ajustement structurel, c'est-à-dire l'obligation de réduire les dépenses publiques et de privatiser nombre de secteurs ou d'entreprises qu'il avait sous son contrôle. Mais il y eut plus grave ; en effet, ce qui avait été à la fois la base et le symbole de son essor, à savoir la production et l'exportation du café et surtout du cacao, subit, dans les années 80, la concurrence d'autres pays producteurs et les aléas d'un marché mondial qui conduisirent irrésistiblement à la baisse des cours et des prix payés aux planteurs ivoiriens. De sorte que cette économie de plantation, qui avait permis à la Côte-d'Ivoire de prétendre, non sans ostentation, à une évolution résolument

[1] La Côte d'Ivoire compte actuellement aussi une nombreuse population libanaise (de l'ordre peut-être de 100 000 personnes) occupant des fonctions importantes dans le monde des affaires et du commerce, ainsi qu'une population européenne (à majorité française) d'environ 25 à 30 000 personnes, mais qui est aujourd'hui nettement moins nombreuse qu'elle ne le fut dans les années 1970.

moderne (qu'illustraient notamment une scolarisation massive, et une certaine diversification de l'agriculture autour de grandes entreprises agro-industrielles[2]), d'enrichir une bonne partie de sa classe politique, de se doter d'une classe moyenne, issue principalement de la fonction publique, et de vivre dans un climat général de redistribution auprès des campagnes et des couches populaires des villes, n'autorisait plus la reproduction du système ; un système qui avait été largement porté tant politiquement qu'idéologiquement par le chef de l'Etat ivoirien (Houphouët, pour l'avoir été dès les années 1930, et continué à l'être, malgré ses fonctions, n'a cessé d'incarner le planteur ivoirien-type), et qui, en étant désormais en situation de crise durable, revint très directement dans le jardin du Président sous forme d'une profonde mise en cause de sa légitimité qu'aggravait son obstination, malgré son grand âge, à se maintenir au Pouvoir.

L'année 1990 fut, à cet égard, décisive ; suite à de multiples grèves et manifestations, le Pouvoir dut concéder le retour d'importantes libertés publiques, essentiellement le multipartisme et la libre expression de la presse écrite, toutes choses qu'avait connues la Côte-d'Ivoire coloniale après la seconde guerre mondiale et qui avaient disparu au tournant de l'Indépendance.

Avant de prendre la mesure des événements qui occasionnèrent cette inflexion du régime ivoirien, il n'est pas inutile de signaler que c'est durant la dernière décennie, c'est-à-dire à l'heure du déclin de l'économie de plantation, que le régime, et très précisément Houphouët-Boigny, entreprit une politique accélérée de grands travaux (démontrant toute la souplesse et les possibles dérogations des plans d'ajustement structurel) : bitumages de routes, aménagements divers de la ville d'Abidjan et surtout l'embellissement décisif de Yamoussoukro par la construction d'une basilique somptuaire (Notre-Dame de la Paix), véritable réplique du Vatican qu'Houphouët dit avoir payé de ses propres deniers et dont il confia la gestion au Saint-Siège. Incroyable situation donc (et qui, dans le cas de la basilique fit scandale en Côte-d'Ivoire, dans les milieux catholiques, et dans la presse internationale) d'un pays dont l'identité en terme d'exception, de modèle longtemps montré en exemple, était désormais singulièrement compromise, mais que son vieux leader prétendait maintenir dans l'enchantement et dans la démesure comme si son pouvoir charismatique (lui-même compromis) devait se réfugier dans un geste ultime d'auto-sanctification et autour d'un legs fait d'infrastructures et de superstructures associant pour l'éternité l'identité ivoirienne à son Père fondateur[3].

LES ETRANGES ELECTIONS DE 1990

Quelques mois après la reconnaissance du multipartisme (je devrais dire de son application effective puisque la Constitution ivoirienne ne l'avait jamais supprimé), eurent lieu, comme il était légalement prévu, les élections présidentielles. Houphouët-Boigny, bien évidemment, se représenta, mais, pour la première fois depuis 1960, il eut un adversaire, en l'occurrence Laurent Gbagbo qui était à la tête du principal parti de l'Opposition, le Front Populaire Ivoirien (FPI). En fait, l'homme qui défiait ainsi le vieux souverain n'était pas un inconnu ; il était, à sa façon, lui même un "vieil" opposant à Houphouët qui avait eu plusieurs fois maille à partir avec le Pouvoir, notamment en 1982 où à la suite de circonstances assez troubles, marquées par des accusations de "tribalisme", il dut quitter précipitamment son pays mais profita de son exil en France pour écrire des livres incendiaires contre le régime ivoirien et proposer une "alternative démocratique"[4]. Historien, homme d'action obstiné, excellent tribun, encore jeune (il avait en 1990 quarante cinq ans), c'est assez naturellement qu'il devint le leader du mouvement de contestation du régime et fit du FPI le dangereux rival du parti d'Houphouët, le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI). Cependant, les autres partis de l'Opposition, dont l'audience était sans doute moins nette que celle du FPI, avaient sur ces élections présidentielles une opinion assez particulière. Compte tenu de la nouvelle candidature d'Houphouët, et craignant par la même les ruses et les manigances du Pouvoir et du PDCI rompu à plus de trente ans de règne, ils préféraient l'appel à l'abstention et laisser, sans doute une dernière fois, Houphouët seul face au peuple ivoirien, comme si il y avait là la possibilié de donner à sa réélection un caractère dérisoire et pour le moins décalé au regard du processus de démocratisation en

[2] Comme les plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas, ou encore les grands complexes sucriers dans le Nord du pays.
[3] Cf. l'article de H. Memel Foté "Des ancêtres fondateurs aux Pères de la Nation", *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXI, 23, 1991.
[4] Cf. Laurent Gbagbo, *Pour une alternative démocratique en Côte d'Ivoire*, l'Harmattan, 1983.

cours et du désenchantement qui atteignait "le miracle ivoirien" et le charisme du Président. Mais ils durent vite se soumettre au volontarisme de L.Gbagbo et finalement soutenir sa canditature, car le leader du FPI jugeait la démarche des autres partis de l'Opposition beaucoup trop intellectuelle et parfaitement inapte à amplifier le mouvement de contestation amorcé quelques mois auparavant. Il fallait, cette fois-ci au contraire, un adversaire à Houphouët, quelqu'un qui puisse légalement porter de rudes coups au Pouvoir en place, voire précipiter un changement de régime.

La stratégie du FPI visa assez juste car, durant la campagne électorale, souvent tendue et égrenée de nombreux incidents, on se prit à croire sinon à la victoire de L.Gbagbo, du moins à une issue qui déstabiliserait sérieusement le long règne d'Houphouët-Boigny (des sondages allaient nettement dans ce sens). Enfin on vota, et les résultats qui se firent quelque peu attendre, donnèrent au Président sortant une assez large majorité avec plus de 80% des voix. A y regarder de près, les partis de l'Opposition qui craignaient les manigances du Pouvoir furent largement servis car ces résultats recélaient de nombreuses irrégularités (bourrage d'urnes, votes annulés arbitrairement, etc.) bénéficiant surtout au candidat Houphouët, mais qui laissaient du même coup supposer que son adversaire avait ou aurait fait (mais sans nécessairement emporter la victoire) un bien meilleur score.

Cependant, l'entreprise du "Front" et de L.Gbagbo fut loin d'être une défaite. Comme s'il savait la vérité des résultats, le ministère de l'intérieur ne claironna pas vraiment la victoire d'Houphouët-Boigny et, surtout, celui-ci ne remercia pas, comme il est d'usage, le peuple ivoirien de l'avoir réélu. Ce silence, à vrai dire, en disait bien plus long que les résultats eux-mêmes. Lui, le "Père de la Nation", qui avait fait campagne sur le thème assez révélateur du "don de soi" (et qui résumait toute sa croyance en son propre charisme) boudait le peuple ivoirien et son ingratitude et ne comprenait pas que ce peuple qu'il considérait comme sa propre émanation puisse entrevoir de manifester une autre volonté que la sienne.

Le silence d'Houphouët recélait en fait une "vérité" bien intéressante, celle d'avoir été réélu pour une large part grâce au vote des étrangers. Plus que jamais fidèle à son libéralisme en matière d'immigration, le Pouvoir organisa avec soin le vote des Africains non-ivoiriens, tout particulièrement des Burkinabé ; et il l'organisa d'autant mieux que dans leur grande majorité, ces Africains étaient déjà convaincus qu'il fallait une nouvelle fois reconduire Houphouët à la tête du pays. N'était-ce pas lui qui leur avait permis de s'installer facilement en Côte-d'Ivoire, même s'ils y faisaient souvent l'objet de tracasseries et de taxations arbitraires ? Depuis l'époque du "miracle ivoirien" (et même avant l'indépendance), n'était-ce pas lui qui les avait encouragés, non seulement à venir travailler en Côte-d'Ivoire mais aussi à accéder à la terre et à prendre une place importante dans ce monde de planteurs qui longtemps avait été source et symbole du "miracle"? Et même si l'économie générale de la Côte-d'Ivoire était désormais en crise, elle restait, aux yeux des migrants, toujours plus attractive que celle du Burkina Faso ou du Mali ; ce qui fait que, par leur seule présence, les étrangers semblaient témoigner de la perpétuation, même illusoire, de la réussite ivoirienne.

Une telle attitude et une telle stratégie du Pouvoir à l'égard du vote des étrangers mit en fait "l'Opposition démocratique", et particulièrement le FPI, dans une situation curieuse et assez inconfortable : celle d'avoir à se déclarer assez nettement nationaliste, et à se prononcer peu ou prou contre ce vote dont elle savait qu'il se porterait massivement sur le candidat Houphouët. Si la réaction pouvait certainement se justifier au regard d'une manœuvre qui faisait des étrangers davantage des otages du Pouvoir que des citoyens ivoiriens à part entière, l'Opposition n'en a pas moins pris le risque d'épouser une cause teintée de xénophobie; ce que n'ont pas manqué de percevoir les Africains non-ivoiriens (surtout les Burkinabé), d'autant que durant la campagne ils subirent parfois la vindicte de quelques militants zélés du "Front".

Curieuse situation en effet où, suivant nos repères politiques les plus courants, un parti et surtout un homme réputés de droite (Houphouët, bien qu'ayant autrefois frayé avec le communisme, s'est souvent déclaré proche du gaullisme) semblent jouer la carte de l'étranger pour se perpétuer au pouvoir, tandis qu'une Opposition qui s'affirme volontiers de gauche est amenée à la contester afin de mettre un terme au long règne du PDCI et d'Houphouët-Boigny.

Pour éclairer un peu mieux cette curieuse situation (qui est comme une sorte d'inversion de celle que nous connaissons en France), il convient d'examiner plus précisément les résultats des élections de 1990. En effet, l'explication de la victoire en demi-teinte d'Houphouët ne s'épuise ni dans les diverses irrégularités, ni même dans le vote crucial des étrangers. Malgré une indéniable crise de légitimité, le Président sortant eut un soutien proprement ivoirien, en l'occurrence celui d'une assez large majorité de Baoulé (ethnie dont est issu Houphouët et qui représente près de 10% de la population totale de Côte-d'Ivoire), ainsi que du soutien confortable des gens du Nord, c'est-à-dire essentiellement des Malinké et des Sénoufo que les gens du Sud ivoirien appellent indifféremment et communément les Dioula. A leur propos, il me faut tout de suite faire une remarque importante (qui prendra toute sa signification plus au long du texte). Pour les gens du Sud, en effet, les gens du Nord ivoirien sont peu ou prou associés aux Maliens et aux Burkinabé qu'ils ont tendance à nommer de la même façon Dioula ; c'est dire aussi bien que par rapport à l'identité nationale qui s'est largement faite autour de l'économie de plantation, soit dans les régions méridionales et forestières du pays[5] (les régions écologiquement les plus riches et qui présidèrent justement au "miracle ivoirien), les gens du Nord occupent une position singulièrement ambivalente : s'ils sont légalement des Ivoiriens à part entière, ils n'en appartiennent pas moins au monde du Nord et de la savane qui semble outrepasser les appartenances nationales, et possèdent donc au regard des gens du Sud un certain degré d'étrangeté.

De son côté, L.Gbagbo obtint un assez large succès parmi les couches jeunes de la population ivoirienne, parmi les étudiants, les chômeurs, tout particulièrement à Abidjan, et ceci toutes ethnies confondues. Il s'agit là, par rapport aux observations précédentes d'un vote singulier et inédit qui témoigna d'un net rejet du régime, d'une aspiration à autre chose qu'aux sempiternels rappels des exploits d'Houphouët au temps colonial ou de ses "pensées" dans les médias officiels (notamment à la télévision toujours contrôlée par le Pouvoir). Mais il obtint aussi une très forte audience parmi les populations du Sud et de l'Ouest ivoirien, chez les Agni, Abè, Attié, Adjukru, Bété, Dida, Guéré, etc.: autant de groupes ethniques qui ont participé au développement de l'économie de plantation, mais qui étaient en train de subir de plein fouet l'effrondement des cours du café et du cacao et nourrissaient, en tant qu'autochtones, de plus en plus de rancœurs à l'égard du Pouvoir ainsi qu'à l'égard des étrangers et plus largement des allogènes ou allochtones (terme-clef sur lequel je reviendrai).

Ces dernières analyses du résultat des élections de 1990 appellent deux remarques :

1) Contre l'idée généralement admise suivant laquelle les Etats africains seraient des entités artificielles créées arbitrairement par le colonisateur, il existe bel et bien en Côte-d'Ivoire un sentiment national et dont, au bout d'un siècle d'histoire coloniale et postcoloniale, l'Opposition se révéla plus particulièrement dépositaire.

2) La revendication démocratique et cette conscience ivoirienne teintée de nationalisme et de xénophobie semblèrent aller de pair. Si l'on peut découvrir là des phénomènes observables ailleurs (notamment en Europe de l'Est), ils prennent cependant un caractère particulier par le fait qu'une question ethnique centrale médiatise les rapports ou les ambiguïtés entre volonté démocratique et sentiment nationaliste. Or, cette question se résume assez bien par la place stratégique occupée par le monde baoulé autour de laquelle s'est nouée quelque alliance avec les gens du Nord, et plus largement avec les étrangers, toutes choses qui paraissent précisément contestées par les gens du Sud et de l'Ouest.

Au total, il y là une trame politico-ethnique que je vais tenter de démêler à travers une analyse historique remontant à l'époque coloniale où les rapports entre Ivoiriens et étrangers se poseront d'une manière plus pertinente sur le mode de relations et surtout de différends entre autochtones et allochtones. Cette analyse nécessairement schématique se présentera en trois tableaux avec en finale une relance de l'intrigue autour d'une mise en perspective relevant de la longue durée.

---

[5] Cf. Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire (*Cahiers des Sciences Humaines de l'Orstom*, XXI, n°1, 1985) où avec J-P Chauveau nous avons développé l'idée que l'économie de plantation, depuis l'époque coloniale, a été le creuset d'une société civile et d'une identité ivoirienne.

PREMIER TABLEAU. LA MISE EN FORME INEGALE DE LA COLONIE IVOIRIENNE : VALORISATION DE L'ALLOGENE, DISQUALIFICATION DES AUTOCHONES

Lorsqu'il fonde, en 1893, la Côte-d'Ivoire, le conquérant français est essentiellement installé sur le littoral oriental (communément appelé Basse-Côte), et ceci dans la continuité déjà séculaire d'Européens (principalement des Britanniques, les Français développant des stratégies commerciales et politiques principalement durant la deuxième moitié du 19° siècle) qui pratiquaient le négoce ou l'économie de traite avec les populations de cette région (Avikam, Alladian, Adjukru, Ebrié, etc.). Depuis cette installation côtière, le colonisteur n'a véritablement d'yeux que pour l'ensemble de la zone forestière qui représente pour lui une sorte de "terre promise" " ("terre de Canaan" pour reprendre un mot d'époque) qu'attestaient déjà la production et le commerce de l'or, de l'ivoire, de l'huile de palme puis du caoutchouc ; terre qui s'embellissait de plus belle avec les perspectives qu'offraient l'exploitation du bois et l'introduction du café (dont il existait cependant des variétés locales) et du cacao.

Malheureusement pour le colonisateur, si la nature lui paraissait luxuriante et prometteuse d'une mise en valeur exceptionnelle, les habitants de la région sylvestre possédait des attributs tout à fait contraires. A ses yeux, cette région était occupée par des "peuplades" jugées primitives et parfaitement arriérées, surtout à l'Ouest où il considérait que les pratiques "anthropophagiques", sacrificielles et fétichistes n'étaient pas compensées comme au Centre et surtout à l'Est par des activités commerciales et par une "anarchie ordonnée" (référence ici aux royaumes agni et aux chefferies du pays baoulé et de certains peuples de Basse-Côte). En outre, l'appréciation des populations de la région forestière était d'autant plus sévère que la plupart d'entre elles (dont une partie des populations baoulé) offrirent de très vives résistances au conquérant français. C'est pourquoi, après avoir "pacifié" entre 1908 et 1913, à grands renforts militaires, cette vaste région du pays, le colonisateur eut à résoudre, suivant ses propres jugements, le hiatus qui existait entre une région potentiellement riche, et des habitants réputés plongés dans un complet primitivisme, de surcroît hostiles à sa "mission civilisatrice"; et il le résolut en considérant que les gens du Nord, particulièrement les Malinké, appelés couramment Dioula, qui habitaient un territoire de savane peu propice à une mise en valeur rapide, mais qui étaient issus d'un monde apparemment plus policé avec de fortes traditions commerciales, devaient en grand nombre migrer vers le Sud et constituer une "avant-garde économique du progrès" (les Sénoufo devaient être aussi amenés à migrer, mais parce qu'ils étaient considérés comme de "solides cultivateurs" et constituaient une excellente main-d'œuvre)[6] .

Outre le rôle qu'ils devaient jouer dans la mise en valeur, et partant dans le commerce de la région forestière, les Dioula, par leur tradition musulmane, paraissaient représenter un assez bon instrument de lutte contre "l'animisme" qui dominait les mœurs des peuples forestiers, et un instrument considéré à l'époque plus efficace que les tentatives malheureuses d'évangélisation des missionnaires français[7] .

Il faut ajouter que mis à part les Dioula, qui pour les gens du Sud représentaient sinon des étrangers du moins des allogènes, l'administration coloniale recruta des auxiliaires africains (souvent issus des troupes coloniales qui ont mené la conquête et la pacification) d'origine sénégalaise et dahoméenne.

Bref, au moment même où se constituait la Côte-d'Ivoire en tant qu'entité géo-politique, la région qui était censée devenir le principal pôle de la mise en valeur coloniale, le Sud, fut l'objet à la fois d'une disqualification des autochtones et d'une valorisation de l'allogène du Nord ainsi que de l'auxiliaire africain non-ivoirien.

---

[6] Sur ces questions on peut se reporter à l'article de J-P Chauveau, La part baule: effectif de population et domination ethnique, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 105-106, XXVII-1-2, 1987, et à celui de J-P Chauveau et J-P Dozon, "Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'Etat" in *L'Etat contemporain en Afrique* (Dir. E. Terray), L'Harmattan, 1987.

[7] Nombre d'administrateurs, qui avaient été affectés en Afrique du Nord ou qui avaient auparavant participé à la colonisation de territoires à majorité musulmane, étaient assez férus d'islamologie, d'autant que l'orientalisme à cette époque était assez prisé. En outre, certains d'entre eux, qui étaient des républicains bon teint et anticléricaux, se plaisaient à railler les difficiles entreprises d'évangélisation des missionnaires.

SECOND TABLEAU : DEMARRAGE DE L'ECONOMIE DE PLANTATION ET PREMIERES MANIFESTATIONS NATIONALISTES SUR FOND D'AUTOCHTONIE

Au début des années 1920, la Côte-d'Ivoire connu un tournant assez spectaculaire. Passé le long épisode des résistances indigènes, de la pacification et de "l'effort de guerre"[8], le colonisateur pouvait s'employer enfin à mettre en valeur sa colonie ; ce qu'il fit, mais principalement en Basse-Côte et dans le Sud-Est, c'est-à-dire là où le commerce précolonial s'était surtout concentré, en s'engageant dans de vastes travaux d'infrastructure (installations portuaires qui annonçaient déjà la nouvelle capitale, Abidjan, diverses voies de communication, principalement le chemin de fer dont le tracé du Sud au Nord atteignait déjà les régions de savane), et en encourageant l'installation de colons européens, des exploitants forestiers (surtout dans le Sud-Est), et aussi des planteurs de café et de cacao. Mais la grande affaire du pouvoir colonial résidait dans la diffusion du cacao auprès des populations indigènes (il s'y était déjà essayé avant la guerre, mais sans succès). Or, à sa grande surprise, les dites populations firent bien plus que d'obéir à ses injonctions. Au tournant des années, 1920, elles s'adonnèrent en effet précipitamment et assez massivement à la culture du cacao ; et elles s'y adonnèrent tellement bien que l'administration n'arrivait pas à leur fournir les semences nécessaires par suite de l'épuisement des stocks, et observait avec étonnement que les indigènes allaient quêter ces semences auprès des quelques planteurs européens, ou encore auprès des planteurs ashanti de la Gold Coast voisine. Les indigènes, touchés par ce que le colonisateur appela un véritable "engouement", étaient, en l'occurrence, une partie des gens de Basse-Côte, et surtout les populations agni du Sud-Est ivoirien.

Ce démarrage de "l'économie de plantation indigène" présente d'autres caractéristiques tout à fait intéressantes. Ainsi, les Dioula, qui devaient essentiellement exercer des activités de commerce (et urbaniser de la sorte les postes coloniaux), outrepassèrent, pour nombre d'entre eux, les fonctions que le colonisateur leur avait assigné en s'immiscant directement dans la production arboricole, c'est-à-dire en négociant avec les autochtones la possibilité de devenir à leur tour planteurs de cacao. Mais, outre les Dioula, de nombreux Baoulé, originaires du Centre ivoirien (la plus grande partie du pays baoulé étant impropre à la cacaoculture) et fuyant notamment le "travail forcé", imposé et réglementé[9] par les autorités coloniales depuis plusieurs années, vinrent également s'installer dans le Sud, principalement en pays agni où ils s'offrirent comme main-d'œuvre aux planteurs locaux tout en négociant l'accès à la terre pour s'adonner également à la cacaoculture.

Bref, le développement inaugural du cacao dans les régions de Basse-Côte et du Sud-Est, échappa pour une large part au colonisateur, et s'il considéra que ce développement était passablement "anarchique", il ne put, au total, que s'en satisfaire, puisque grâce à la multiplication des planteurs la production cacaoyère globale progressait rapidement.

En fait, ce démarrage inattendu inaugurait un système de production, et plus largement socio-économique, voire socio-politique fondé sur de multiples rapports (rapports fonciers, rapports de travail) entre des autochtones et des allochtones qui ne cessera, au fil des décennies, de s'étendre à l'ensemble de la région forestière et de présider à la croissance de l'économie ivoirienne. Mais, avant de dérouler plus précisément ce fil, restons quelques instants encore dans ces années 1920 car s'y est nouée une première intrigue par laquelle l'identité ivoirienne se profila précisément autour du rapport à l'allochtone et à l'étranger.

Au cours des années 1930, une association indigène conquit une place importante dans un espace public que les autorités coloniales entendaient développer dans les strictes limites d'une évolution prudente et mesurée des "mentalités" locales. Or cette association eut aussitôt, au travers même de son intitulé, une signification largement politique puisqu'elle se dénommait, sous le sigle courant d'ADIACI, "Association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte-d'Ivoire". Le mot "autochtone" était ainsi pour la première fois légalisée, et en quelque sorte plus précis que son équivalent "indigène" dans la mesure où il impliquait tous ceux qui, de Basse-Côte et surtout du pays

---

[8] Durant la permière guerre mondiale, la colonie ivoirienne fut soumise à des réquisitions draconiennes de produits vivriers et à des enrôlements importants de "tirailleurs" pour le front européen.

[9] Le "travail forcé", instauré depuis le début du siècle, obligeait les localités indigènes à fournir un quota de main d'œuvre pour être employée quasi gratuitement sur les chantiers publics et, souvent aussi, sur les exploitations privées des colons européens.

agni, estimaient être à la pointe de la mise en valeur coloniale, en l'occurrence des planteurs, mais aussi ceux qu'on appelait les "évolués" parce qu'ils avaient été à l'école des Français, notamment des missionnaires, et qui, précisément, étaient à la tête de l'ADIACI[10] .

A travers cette association, les "autochtones", et particulièrement le monde agni, réalisèrent deux choses importantes.

D'une part, ils corrigèrent l'image globalement négative des peuples de la forêt, même si par leur "anarchie ordonnée" ou leurs capacités de commerce, ils étaient apparus aux yeux du colonisateur comme les moins "mauvais" des autochtones" de la région sylvestre ; et ils la corrigèrent par le seul fait de représenter le premier pôle de développement de la colonie ivoirienne.

D'autre part, sous le vocable important d'autochtones, ils firent plus que redorer le blason des peuples forestiers ; ils en devinrent les porte-parole ou l'avant-garde en incarnant avant la lettre une sorte de conscience nationale ; mais une conscience nationale bien particulière car elle se constitua sur un mode revendicatif à l'égard des étrangers et plus généralement des allogènes. En effet, l'ADIACI protesta auprès de l'administration coloniale de son emploi excessif de Sénégalais et surtout de Dahoméens, et demanda à ce que soient recrutés à leur place des "évolués" autochtones. Mais elle protesta aussi contre les Dioula et contre les Baoulé qui, manifestement, ne se satisfaisaient pas de leurs activités commerciales ou de leur rôle de main-d'œuvre, mais s'appropriaient, selon elle, les terres des autochtones, particulièrement agni. Et, pour cela, l'Association s'appuya sur le "coutumier" établi par deux administrateurs, Clozel et Villamur[11], qui avaient codifié le droit éminent des souverains agni sur leur territoire et l'inaliénabilité des terres, toutes choses vis à vis desquelles les planteurs agni avaient été de fait assez peu respectueux puisqu'ils avaient cédé d'importantes réserves forestières aux allogènes.

TROISIEME TABLEAU : LA PLACE PRIVILEGIEE DE L'ALLOCHTONIE DANS L'EXPANSION DE L'ECONOMIE DE PLANTATION

Nous sommes deux décennies plus tard, dans les années 1940-50. Le paysage ivoirien a singulièrement changé. Le pivot de l'économie de la colonie n'est plus exactement représenté par les régions de Basse-Côte et du Sud-Est (même si la cacaoculture continue à s'y développer). L'exploitation cacaoyère indigène relayée par celle du café s'est étendue à d'autres régions de la zone forestière, notamment au Sud du pays baoulé pour le café, et surtout à l'Ouest ivoirien où l'on cultive aussi bien le café et le cacao.

A la différence de ce qui s'était passé dans les années 1920 en pays agni, l'Etat colonial sembla, cette fois-ci, assez bien contrôler la situation, principalement dans l'Ouest réputé être la région la plus propice à l'exploitation des deux cultures. Il encouragea l'immigration, notamment celle des gens du Nord (Dioula et Sénoufo), des Baoulé qui trouvèrent là, après le Sud-Est, un nouveau front de stratégies foncières, et aussi des Voltaïques dont il organisa l'acheminement avec détermination et l'Etat colonial favorisa d'autant mieux l'implantation de tous ces allogènes que les autochtones de la région, tout particulièrement les Bété, étaient considérés par lui comme l'un des "pires" peuples de la zone forestière, notamment dans le domaine agricole où leur réputation était celle de piètres cultivateurs.

Bref, la situation dans l'Ouest forestier ressemblait à celle du Sud-Est deux décennies plus tôt puisqu'un même type d'activité agricole, un même type d'économie de plantation mit en présence autochtones et allogènes. Mais elle s'en différenciait en ce que la présence allogène y fut, d'entrée de jeu, plus ample et plus diversifiée et parce que les autochtones de la région, particulièrement les Bété, éprouvaient quelques difficultés, à la différence des Agni, à contrôler la situation et à faire entendre leur voix.

En outre, dans ces années 1940-50, le paysage ivoirien changea également sur le plan politique. En effet, à la fin de la seconde guerre mondiale, le régime colonial se libéralisa ; il concéda à ses administrés la liberté syndicale, puis celle de fonder des partis politiques. C'est ainsi qu'est créé en

[10] Cf. J.N Loucou, Aux origines du parti démocratique de Côte d'Ivoire, *Annales de l'Université d'Abidjan*, Sér I, T.V, Histoire, 1977.
[11] Cf. J. Clozel et R.Villamur, *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Ed. A. Challamel, 1902.

1944 le Syndicat Agricole Africain dont l'objectif premier visait très directement le régime colonial. Il s'agissait pour lui d'obtenir l'abolition du travail forcé qui, depuis le début du siècle, avait obligé les populations indigènes à fournir des prestations de travail à l'administration coloniale et aux quelques centaines de colons européens qui détenaient des chantiers forestiers et de vastes plantations de café et de cacao ; de contester un régime colonial qui de surcroît payait les produits d'exportation fournis par les indigènes deux fois moins chers que ceux vendus par les colons européens. Mais au-delà de ce combat crucial, le Syndicat Agricole Africain, qui fut immédiatement dirigé par F.Houphouët (on pourrait presque dire que rétrospectivement son régne débuta à cette époque), présentait des caractéristiques bien intéressantes. Il était en effet composé, surtout au plan de sa direction, d'individus issus de l'économie de plantation indigène et plus particulièrement d'un monde de planteurs tout à la fois aisés et à forte coloration allogène. Par contraste avec une faible représentation des autochtones de l'Ouest et du Sud-Est ivoirien, c'est-à-dire des Bété et des Agni, on y comptait une majorité d'originaires du Nord et des Baoulé (parmi lesquels son leader, F.Houphouët).

Il convient ici de préciser certains points, car si l'on peut aisément comprendre que les Dioula soient, en tant que gens du Nord venus dans le Sud, des allogènes, les choses sont un peu moins claires en ce qui concerne les Baoulé puisqu'ils ressortissent à la zone forestière et peuvent être aussi bien rangés dans la catégorie des autochtones produisant, en certaines régions de leur territoire, du café. S'impose donc une clarification de la position du monde baoulé en ces années d'évolution rapide de la colonie ivoirienne.

D'abord, dès cette époque, les Baoulé représentaient certainement la composante ethnique la plus importante sur le plan démographique de la colonie. Ensuite, après avoir offert au début du siècle de vives résistances au conquérant français, ils continuèrent bien souvent à ne pas se soumettre aux contraintes coloniales en fuyant les réquisitions de travail et en développant une sorte d'économie informelle difficilement contrôlable par l'administration coloniale. C'est ainsi qu'ils migrèrent dans les villes de Basse-Côte en s'adonnant à diverses activités de commerce et d'artisanat, qu'ils se spécialisèrent dans la production et la vente de certains produits vivriers ; mais c'est ainsi surtout qu'ils s'installèrent dans le Sud-Est comme main- d'œuvre des planteurs agni et y développèrent des stratégies d'appropriation foncière. Et ils migrèrent d'autant mieux en pays agni (et parfois aussi chez les Ashanti de Gold Coast) que le pays baoulé est presque partout impropre à la cacaoculture.

Enfin, s'ils s'adonnèrent, à partir des années 1930, dans le sud du pays baoulé à la culture du café, cela ne suffit pas à ralentir leurs migrations. Encouragées par l'Etat colonial, celles-ci furent au contraire relancées en direction de l'Ouest ivoirien où ils devinrent, encore plus résolument que dans le Sud-Est, des allochtones (c'est-à-dire des allogènes accédant à la terre) en compagnie des Dioula puis des Voltaïques.

Au total donc, les Baoulé occupèrent, dès le début des années 1940, une position centrale et dominante. S'ils restèrent des autochtones, appartenant peu ou prou au Sud de la colonie, ils devinrent surtout des allogènes ou plutôt des allochtones prêts à aller là où le café et le cacao sont cultivables[12]. C'est donc assez naturellement qu'ils s'allièrent au sein du Syndicat Agricole Africain aux gens du Nord puisque, comme eux, ils étaient en train de se disséminer dans toute la zone forestière. Pour l'heure, les Voltaïques (les futurs Burkinabé), encore insuffisamment nombreux, ne constituèrent pas une base possible d'alliance, car le Syndicat entendait détourner au profit des planteurs ivoiriens une main-d'œuvre allogène que l'Etat colonial voulait principalement destiner aux plantations européennes.

Par conséquent, le SAA, ainsi que le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire, qui fut fondé en 1946 et dont Houphouët devint tout naturellement le leader, incarnèrent tous deux le mouvement de l'allochtonie contre l'autochtonie ; et ils l'incarnèrent d'autant mieux que d'autres syndicats et d'autres partis émergèrent à la même époque dont les plus importants représentaient précisément le mouvement inverse. Ainsi, un syndicat puis un parti apparurent en 1946, représentant principalement le monde agni, qui, dans la mouvance de l'ADIACI, affichèrent encore plus nettement la défense des

[12] J-P Chauveau, La part baule... *op. cit.*

intérêts autochtones ; des autochtones agni qui ne migraient guère, sauf en direction d'Abidjan lorsqu'une formation scolaire les poussait à chercher un emploi salarié, et qui tentaient là, au travers d'organes nouveaux, de sauvegarder, face au PDCI, le leadership politique qu'ils avaient acquis dans les années 1920.

Un scénario presque similaire se déroula dans l'Ouest ivoirien où un mouvement politique (le Mouvement Socialiste Africain), indépendamment de celui des Agni, après une brève liaison avec le PDCI, s'opposa de plus en plus nettement au parti d'Houphouët.

Le déroulement et l'issue de l'intrigue sont assez connus. Le PDCI s'affirma de plus en plus nettement comme un parti dominant, et ceci d'autant mieux qu'Houphouët-Boigny ("Boigny" qui signifie en langue baoulé le "bélier" s'ajoutant à Houphouët, semble-t-il en 1946, comme pour marquer cette nouvelle donne politique) devint un personnage prestigieux, celui qui réussit, en tant que député au parlement français, à faire abolir le travail forcé, et qui occupa à plusieurs reprises des fonctions ministérielles au sein du Gouvernement français (1957-58). L'indépendance survenant en 1960 ne constitua pas une véritable rupture sinon qu'elle mit fin au multipartisme qui avait vu le jour au sortir de la seconde guerre mondiale.

Le régime qu'Houphouët-Boigny instaura sur la base d'un parti unique, le PDCI, épuré de ses éléments contestataires, fut, en effet, dans la droite ligne de l'époque antérieure. L'allochtonie resta plus que jamais le principal ressort de l'expansion spectaculaire de l'économie de plantation amenant la Côte-d'Ivoire, dans les années 1970, à se flatter du titre de premier producteur mondial de cacao tout en occupant une très honorable place dans l'exportation du café. Baoulé, Dioula et Burkinabè (ceux-ci migrant en Côte-d'Ivoire d'une manière de plus en plus massive) se répandirent, parfois concurrentiellement, dans la forêt ivoirienne, particulièrement dans l'Ouest et surtout dans le Sud-Ouest où les réserves sylvestres et le faible peuplement autochtone donnèrent libre cours à leurs stratégies foncières. Le mot d'ordre lancé par Houphouët, dès le début des années 1960, "la terre est à celui qui la cultive" orchestra sans ambiguïté le principe de l'allochtonie triomphante.

Sur le plan politique, la position centrale et ambivalente du monde baoulé (c'est-à-dire à la fois autochtone et allogène) se traduisit par une importante représentation, outre Houphouët-Boigny, de ses ressortissants au sein des plus hautes instances du parti et de l'Etat.

Une sorte de souveraineté baoulé s'installa donc, mais dont le ressort ne fut pas à proprement parler "tribaliste"; car c'est sur la base d'une telle souveraineté qu'Houphouët entendit faire de la Côte-d'Ivoire un "melting pot", accueillant quantité de ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et qui, de la sorte, pourrait devenir une "petite Amérique". L'homme qui s'était opposé à la frange panafricaine du RDA (c'est-à-dire celle qui entendait modifier les frontières coloniales pour créer de nouvelles entités géo-politiques) en voulant conserver les ex-colonies en l'état, révélait ainsi son dessein de faire de son pays un monde panafricain à lui tout seul ; du reste, il proposa en 1966, à l'époque où l'on parlait à qui mieux mieux du "miracle ivoirien", d'accorder la double nationalité à tous les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest.

Mais cette proposition ne reçut pas l'assentiment du parlement ivoirien ; curieusement, malgré toute son autorité, Houphouët n'insista pas, comme s'il avait éveillé une fibre nationaliste au sein d'une instance qui manifestait, par ailleurs, crainte et fidélité à l'égard du Président.

RETOUR AUX ELECTIONS

Par ce bref parcours historique, on dispose, me semble-t-il, d'éléments d'interprétation de ces étranges élections qui se sont déroulées en 1990. Houphouët, au-delà des irrégularités en tout genre, a été réélu sur la base de ce qui a fondé et fortifié son régime, à savoir sur la base d'une transformation continue des forêts du sud en plantations de café et de cacao ; processus par lequel les allogènes furent amenés et encouragés à y occuper des positions fortes, voire dominantes, comme dans le Sud-Ouest où Dioula et surtout Baoulé et Burkinabé sont infiniment plus nombreux que les autochtones.

Mais l'économie de plantation ivoirienne, à la fin des années 1980, subissait de plein fouet la chute spectaculaire des cours du café et du cacao. Or, bien qu'elle affectât tout le monde, les

autochtones comme les allochtones, cette crise révélait cependant quelques notables différences entre les deux types de population. En effet, les allogènes entendaient, malgré tout, conserver la position qu'ils avaient acquise lorsque l'économie de plantation était encore florissante, c'est-à-dire, pour bon nombre, maintenir leur position économique et surtout le patrimoine foncier que le mot d'ordre "la terre est à celui qui la cultive" leur avait permis d'obtenir ; et ceci vallait aussi bien pour les Burkinabé qui, pour avoir fourni le gros de la main-d'œuvre ivoirienne (dans l'agro-industrie comme dans l'agriculture paysanne), n'en étaient pas moins nombreux à avoir acquis le statut de planteur à part entière. Et pour maintenir cette position, les allogènes développèrent des stratégies de conversion économique où, à côté de plantations désormais peu rentables, ils s'investirent assez bien dans la production et la commercialisation de vivriers et dans l'élevage. Quant aux autochtones, ils furent bien souvent perdants sur tous les tableaux ; non seulement leurs plantations étaient de moins en moins rémunératrices, mais, comme les allochtones se trouvaient massivement installés sur leur territoire et leur terroir (ce qui provoquait, en certaines régions, des situations de saturation foncière), ils semblaient peu en mesure d'avoir les mêmes initiatives économiques qu'eux, si ce n'est parfois, lorsque le rapport de forces le permettait, en tentant de leur imposer quelque rente foncière. De surcroît, les populations autochtones, ayant, au temps de la croissance ivoirienne, beaucoup investi dans la scolarisation des jeunes avec l'espoir de les voir occuper des places intéressantes dans la fonction publique, étaient confrontées non seulement aux difficultés de payer inscriptions et fournitures, mais surtout au manque de débouchés ; ce qui posait, et qui pose toujours, le grave problème du maintien ou du retour à la terre des jeunes dans un contexte de crise et de compétition économique et foncière.

On comprend donc assez bien pourquoi une majorité d'autochtones de la zone forestière a voté pour le candidat de l'Opposition, L.Gbagbo, qui est lui-même un originaire de l'Ouest ivoirien, du pays bété particulièrement touché par la crise, la "colonisation" allogène et par des problèmes de saturation foncière. Mais il est patent que ce vote signifiait bien davantage qu'un simple ressentiment des autochtones à l'égard des allochtones. Il était l'indice d'une crise politique qui affectait très directement l'identité ivoirienne telle qu'elle s'est constituée depuis l'époque coloniale. Rappelons-nous, en effet, que les autochtones de la région forestière ont été d'entrée de jeu disqualifiés par le Pouvoir colonial, et que c'est la figure de l'allogène qui eut principalement sa faveur, notamment celle du Dioula. Certes, parmi les autochtones du Sud, les Agni réussirent-ils à tirer leur épingle du jeu en devenant les fers de lance de l'économie de plantation indigène ; mais ils perdirent assez vite leur leadership au profit du monde baoulé qui s'installa rapidement en pivot central de la société ivoirienne et donna encore plus d'ampleur aux migrations allogènes tout en se faisant peu ou prou l'allié des Dioula puis des Burkinabè.

Il faut préciser que durant la période du "miracle ivoirien" (début 60, fin 70), se manifestèrent des oppositions au régime d'Houphouët-Boigny. Or, ces oppositions sont toutes venues des autochtones du Sud ivoirien, des Bété, des Abè, des Agni. Et, presque à chaque fois, elles ont assorti à leur dénonciation du régime, à son autocratisme, ce qu'on pourrait appeler une idéologie d'autochtonie, s'en prenant tout particulièrement à l'appropriation des terres par les allogènes, qu'ils fussent Dioula, Burkinabé ou Baoulé.

Le vote pour l'Opposition en 1990 a donc une signification hautement historique. Sur fond de crise économique et d'émancipation démocratique, il eut, me semble-t-il tout particulièrement, la signification de vouloir inverser le cours de l'Histoire, c'est-à-dire annuler les disqualifications et les défaites successives des autochtones, d'orchestrer en quelque sorte la revanche des premiers arrivants sur les nouveaux venus, quitte à remettre en question cette souveraineté baoulé qui joua sans cesse de sa double appartenance à l'autochtonie et à l'allochtonie.

POUR CONCLURE : LE POINT DE VUE DE LA LONGUE DUREE

Ces nouvelles expressions de "premiers arrivants" et de "nouveaux venus" me conduisent à clore mon propos par un changement de point de vue ; un point de vue plus anthropologique qui me semble poser d'une manière plus aiguë le problème de l'identité ivoirienne, de son rapport à l'Autre, à l'étranger ou à l'allochtone.

J'ai mentionné plusieurs sociétés ou ethnies ivoiriennes, telles que les Baoulé, les Bété, les Agni, etc. Or, si on les considère dans leur cadre traditionnel ou plutôt anté-colonial, on peut affirmer qu'aucune d'elles ne peut revendiquer une autochtonie absolue. En effet, leurs diverses histoires de peuplement révèlent que toutes ces ethnies sont issues de vagues migratoires qui se sont déroulées à des époques variées, et qu'au contraire elles reposaient davantage sur l'allochtonie que sur l'autochtonie. Nombre d'entre elles sont du reste le produit de métissages, c'est-à-dire du mélange ou de la rencontre de groupes venus de tel endroit avec des populations venues de tel autre.

Cependant, la question des premiers arrivants et des nouveaux venus y constituait un ressort politique essentiel que je résumerai par la proposition suivante : compte tenu des vagues migratoires successives, les nouveaux venus ont toujours eu tendance à prendre le pas sur les premiers arrivants ; et tout en enclenchant un processus plus ou moins net d'assimilation, ce sont eux les nouveaux venus qui placèrent, tantôt par la violence, tantôt par la négociation ou le contrat, les premiers arrivants en position d'autochtones, c'est-à-dire dans une position de subordination. Assez souvent, du reste, les nouveaux venus en tant que "gens du pouvoir" réservaient aux premiers arrivants des fonctions rituelles en tant que "gens ou maîtres de la terre". Mais cette maîtrise en matière religieuse n'était, en fait, que l'envers d'une subordination en matière politique.

Ces propositions générales (qui mériteraient certainement des nuances ou des précisions selon les sociétés) nous amènent immédiatement sur le terrain de la longue durée. En favorisant l'allochtonie (dioula, baoulé, burkinabé), l'Etat colonial, très probablement à son insu, et le régime ivoirien plus délibérément n'ont fait que perpétuer un ressort politique qui existait de longue date au sein des sociétés précoloniales.

C'est dire du même coup le caractère inédit des revendications autochtones qui ont vu le jour dès la fin des années 1920 en pays agni puis, plus tard, dans l'Ouest, et surtout celles qui se manifestèrent à l'occasion des élections de 1990 où le monde autochtone du Sud, en votant majoritairement pour l'Opposition, visait dans une même contestation le régime d'Houphouët-Boigny et la massive présence allogène.

Il me semble que l'on ne peut comprendre ce caractère inédit qu'en le référant à la formation d'une identité ivoirienne, ou mieux à la formation d'un Etat-Nation. Dans cette perspective, on pourrait dire que la véritable rupture qu'a instaurée la colonisation au regard des ressorts de la longue durée, c'est d'avoir précisément contribué à la formation d'une entité géo-politique ivoirienne qui s'est cristallisée dans la région forestière par le développement des plantations indigènes et par les rapports et conflits entre autochtones et allochtones qui l'ont accompagné.

De sorte que les revendications d'autochtonie ne furent jamais strictement des revendications ethniques ou tribalistes. C'est en tant qu'Ivoiriens que les Agni, Bété ou autres s'en prirent aux allogènes ; et c'est comme profondément ivoirienne affichant un sens aigu du bien national que l'Opposition s'en prit au régime d'Houphouët-Boigny. Régime dont la seule parade à sa perte de légitimité et le seul moyen de se perpétuer consista bel et bien à avoir recours une ultime fois aux allogènes, et particulièrement aux Burkinabé qui, à la différence des Baoulé ou des Dioula ivoiriens, peuvent être effectivement désignés comme des étrangers.

Sur fond de crise et d'émancipation démocratique, la situation politique de la Côte-d'Ivoire laissait ainsi entrevoir un remaniement identitaire où les autochtones du Sud, les premiers arrivants, pourraient prendre le pas, pour la première fois, sur les allogènes ou les nouveaux venus.

Reste, dans ce contexte de crise et de possible remaniement identitaire, la question posée par cette sorte de fil rouge qui lie, depuis les années 1940, le monde baoulé au Pouvoir ivoirien sous le double registre de l'autochtonie et de l'allochtonie. A cet égard, il n'est pas du tout indifférent qu'Houphouët ait fait de son village, Yamoussoukro, la capitale politique du pays ; à travers cette étonnante métamorphose, il a, en quelque sorte, consacré le miracle ivoirien (la basilique valant littéralement comme sacre) au cœur du pays baoulé, comme s'il voulait éterniser ce fil rouge.

La question est donc la suivante : si les Baoulé sont devenus bien souvent des allogènes, ils n'en appartiennent pas moins à cette région qui, pendant soixante ans a, fait la prospérité et l'identité du

pays et peuvent, autant que les autres, revendiquer une certaine autochtonie et une même conscience nationale (tous les Baoulé n'ont d'ailleurs pas apporté leur soutien à Houphouët-Boigny lors des élections en 1990). Par conséquent, leur contester cela serait pour le moins une erreur d'appréciation et comporterait le risque de faire de la Côte-d'Ivoire un vaste espace de différends ethniques.

Toutefois, dans la perspective d'un remaniement ou d'une refondation identitaire, ce fil rouge, qui lie le régime d'Houphouët-Boigny au monde baoulé et plus globalement à l'ensemble des allogènes ou des étrangers, pourrait se distendre par un nouvel usage de la distinction politique entre premiers arrivants et nouveaux venus. C'est en effet une chose connue de la plupart des Ivoiriens que les Baoulé se sont installés tardivement sur leur actuel territoire. Venant du monde ashanti (situé dans l'actuel Ghana), ils s'y sont progressivement installés au cours du 18° et du 19°siècle tandis qu'il y avait déjà des autochtones ou des premiers arrivants, et que le reste de la région forestière était déjà largement peuplée, notamment par les Agni qui les avait précédés venant aussi du monde ashanti, mais surtout par les gens de l'Ouest comme les Bété qui étaient installés de longue date dans cette région. Dès cette époque déjà, le monde baoulé, organisé en chefferies, avait pratiqué une politique d'assimilation des autochtones et des stratégies d'accueil des étrangers. Autrement dit, ils sont bel et bien des "nouveaux venus" qui ont conquis en l'espace de deux siècles (couvrant les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale) une position dominante ; et ils peuvent être d'autant mieux considérés comme des "nouveaux venus" que les gens de l'Ouest tout particulièrement se considèrent, quant à eux, comme les plus anciennement installés en Côte-d'Ivoire, du moins tel est le point de vue qui semble prédominer.

Par conséquent, au-delà de la crise du régime et de la perspective d'un changement démocratique, il ne fut pas du tout indifférent que le Baoulé Houphouët-Boigny ait eu pour adversaire le Bété L. Gbagbo, en quelque sorte le "nouveau venu" face au "premier arrivant". Finalement, tout se passe comme si une part importante des enjeux de la Côte-d'Ivoire se jouait sur la longue durée, sur un vieux ressort politique des sociétés africaines et à sa possible inversion ; tout se passe comme si l'amorce d'un processus démocratique pouvait permettre aux autochtones, aux premiers arrivants de prendre une place, un pouvoir qu'ils n'ont jamais eu et d'être ainsi le fleuron d'une identité ivoirienne rénovée.

Ces dernières considérations ne sont pas pure spéculation. En ces temps d'après "Houphouët-Boigny", il est patent que nombre des ressorts qui ont fait l'identité ivoirienne sont aujourd'hui mis à nu, tout particulièrement les rapports entre ivoiriens et étrangers, entre autochtones et allochtones. Le fait qu'il y ait aujourd'hui discussion, en vue des élections présidentielles de 1995, sur la question de l'ivoirité en est un indice. Le fait aussi que les douloureuses répressions qui ont touché, dans les années 1960-70, le monde agni, abbey, bété, soient mis sur la place publique, constitue une manière de "réembrayer" l'histoire ivoirenne en refusant de faire l'impasse sur les injustices qui ont été commises à l'égard de certaines populations autochtones. L'amplification du processus de démocratisation est très certainement à ce prix, c'est-à-dire à celui de manifester une volonté tout à la fois populaire et nationale de réparer les iniquités et de rééquilibrer les rapports entre Ivoiriens et Etrangers, entre autochtones et allochtones. Mais comme à tous les tournants historiques importants, celui-ci comporte quelque danger, le danger que la question ethnique ne devienne, à l'intérieur du pluralisme politique retrouvé, une question trop centrale, que les contestations du fil rouge évoqué précédemment et des faveurs accordées à l'allochtonie ne favorisent de part et d'autre des crispations identitaires. Nommer le danger, n'est-ce pas une façon de le conjurer.

"CHEZ NOUS LA"

IDENTITES, NORMES ET SOCIOLOGIES SPONTANEES CHEZ DES PETITS ENTREPRENEURS ABIDJANAIS

François LEIMDORFER

Cette recherche fait partie d'une étude plus vaste menée par plusieurs chercheurs ivoiriens et français sur les processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines[1]. Je soutiendrai que *l'individu* est une forme particulière de socialisation des sujets dans la société. La société dite "moderne" est une société individualisante[2] dans la mesure où elle *sépare* les sujets par la multiplication et la diversification des *médiations* entre eux. Ces médiations sont avant tout des systèmes de communication et de mises en rapport entre acteurs, qui allongent et amplifient les relations et processus sociaux. Elles se partagent entre plusieurs ordres : institutionnelles (globales, ou particulières d'État ou privées, y compris les systèmes de déplacement et de transport), monétaires, langagières (media et discours).

Les sujets sociaux sont des individus dans la mesure où ils sont pris dans des relations — institutionnelles, monétaires, discursives — qui les constituent en sujets autonomes et séparés. Ces relations tendent à créer et formaliser des "places sociales", qui correspondent à des statuts et des rôles diversifiés d'acteurs-locuteurs, et à détacher les procédures d'accès à ces places des caractéristiques inaliénables du sujet (sexe, âge, origines ethnique, sociale, de caste, filiation, position dans la famille et dans la fratrie).

L'étude de l'individualisation doit donc — selon moi — s'attacher à montrer les phénomènes de séparation et d'autonomisation des sujets, le développement des médiations qui les placent en position individualisée, les rapports entre caractéristiques inaliénables des sujets et caractéristiques acquises et transmissibles socialement. Le développement des médiations s'accompagne du développement de champs discursifs et de champs institutionnels plus ou moins autonomes, qui articulent une logique des pratiques et une logique des discours[3].

A partir d'une vingtaine d'entretiens de parcours de vie réalisés en 92-93 auprès de patronnes et de patrons de maquis à Abidjan[4], je me propose ici d'étudier quelques éléments des constructions identitaires, des normes sociales et de la sociologie spontanée des personnes interviewées, et plus particulièrement les regroupements et les identifications sociales opérés dans les discours. Ces éléments concourent à l'élaboration discursive des places et des catégorisations sociales, et donnent des indications sur les séparations entre acteurs, les champs discursifs et les champs pratiques, notamment dans les rapports entre famille et entreprise.

La manifestation de l'identité est toujours relationnelle, signifiante, et la plupart du temps discursive. On donne à voir une identité dans une relation d'interlocution, provoquée ou spontanée, habituelle (vêtements par exemple) ou particulière, pour marquer une différence, une similitude, une appartenance. L'identité peut être personnelle (le nom par exemple)[5], elle peut être sociale, c'est à dire qu'elle réfère à des catégorisations regroupant les individus dans des classes, des ethnies, des nations, des professions, des classes d'âge, des sexes, des origines, des statuts etc.

---

1 Groupe de recherche sur la modernité dans les villes africaines (GREMOVIA) et Groupe d'étude et de recherche sur l'individualisation en Côte-d'Ivoire (GERICI). Cf. biblio. rapport GREMOVIA : "Processus d'individualisation dans les villes africaines".

2 Il faut différencier individualisation et *individuation*. Cette dernière réfère à la séparation psychologique et aux caractéristiques personnelles de tout humain, caractéristiques reconnues par toute société (cf. Alain Marie "Du sujet communautaire au sujet individuel", in *rapport GREMOVIA*).

3 Cf. par exemple l'autonomisation des divers champs de la vie sociale "moderne" et des pratiques professionnelles.

4 Entretiens et transcriptions réalisés avec la collaboration précieuse d'Antoinette Kouassi Lou, que je remercie ici vivement.

5 L'identité personnelle s'inscrit cependant dans un système social de référence : le nom et le prénom s'analysent comme éléments de séries pouvant porter une signification (filiation, ethnie, religion, sexe etc.).

Cette production d'identité prend deux formes principales : une forme *manifeste* et une forme *implicite*. La première se lit dans des déclarations explicites : "je suis ...", "nous sommes ...", "je fais partie de ..." etc. Ces déclarations peuvent renvoyer à des catégories précises : "nous sommes N'Zikpli" (cf. citation infra). En l'absence de cette catégorisation, elles doivent être reconstruites et interprétées par l'interlocuteur, observateur professionnel ou "locuteur compétent" dans la culture de la relation langagière. La forme implicite exige toujours ce travail de reconstruction et d'interprétation de la part de l'observateur. C'est à partir de l'ensemble d'un discours tenu que l'on pourra inférer que tel ou tel se place et s'identifie à tel ou tel statut. Bien entendu, la production manifeste ou la production implicite orientent l'analyse différemment : affirmation d'identité de la part du locuteur, ou identité sous-jacente, instable, inconsciente, non pertinente dans la situation ou non catégorisée.

Dans ce cadre on analysera les rapports construits par les "nous" des discours, et les groupes qui s'y réfèrent, et notamment les identités ethniques, familiales, villageoises et de nouvelles identités "urbaines". Ces "nous" renvoient à une production explicite d'identité, sur deux versants : l'un référant à des catégorisations stabilisées (ethnie, village, Côte-d'Ivoire, Afrique etc.), l'autre à des regroupements qui se déduisent du discours (fratrie en particulier).

L'usage du "nous" en discours est l'indice, par l'énonciateur, d'un regroupement d'acteurs-locuteurs en fonction de différentes situations d'interlocution. C'est un *acte* qui place ces acteurs, en les globalisant, dans une situation commune face à une action, à un état ou à une relation, face à un autre acteur-locuteur ou à un groupe, ou dans un espace et un temps physique ou social englobant et partagé. L'usage d'un "nous" n'est pas une contrainte linguistique[6], mais est régi par des choix discursifs, par rapport à une situation sociale concrète.

La production du "nous" peut ainsi être volontaire et consciente, mais on peut faire l'hypothèse que dans de nombreux cas, cette production déborde la vigilance linguistique et discursive du locuteur. Ainsi lorsque l'emploi du "nous" en discours montre des régularités, on peut en inférer une signification sociologique probable, en tant que cet usage correspond à un ensemble de pratiques matérielles et discursives et à un ensemble de représentations du et des locuteurs.

"NOUS" : LES DIFFERENTES MODALITES SYNTAXIQUES ET DISCURSIVES DU "NOUS"

"Nous" est ce que l'on appelle en analyse de l'énonciation un "embrayeur", c'est à dire un terme qui opère une jonction entre celui qui parle, la situation d'énonciation et le monde auquel il renvoie. C'est un terme proprement énonciatif, dans la mesure où il fonctionne d'abord dans l'énonciation orale *hic et nunc*, en situation, et où les membres du "nous" varient en fonction du locuteur qui a énoncé le pronom. Mais que ce soient dans des écrits ou à l'oral, les lecteurs-auditeurs doivent en reconstruire les références. "Nous" renvoie toujours à des personnes, et la référence, c'est à dire les locuteurs désignés par le pronom, peut varier d'un locuteur à l'autre, ou chez le même locuteur, dans plusieurs discours ou dans le même discours, y compris à peu de distance[7].

"Nous" présente un caractère de relative <u>détermination</u> et de <u>fermeture</u> du groupe constitué. Un "nous" énoncé inclut ou n'inclut pas selon les circonstances l'interlocuteur. Pour l'énonciateur du "nous" — et j'admettrai comme hypothèse raisonnable que le "nous" du français de France et du français de Côte-d'Ivoire ne sont pas fondamentalement différents au point de vue linguistique —, l'ensemble des personnes référées peut alors se concevoir comme une liste déterminée et close, même si le locuteur n'est pas à même de décliner précisément cette liste. Ceci se voit par la différence que l'on peut faire en français entre "on" et "nous", "on" étant une place (individuelle ou collective) offerte à l'identification des locuteurs, de manière indéterminée et ouverte : n'importe qui peut s'adjoindre au groupe formé par "on" et s'y reconnaître.

---

[6] Il y a toutefois une contrainte syntaxique pour le pronom personnel d'attribution, où l'on ne peut utiliser que "me", "te", "nous", "vous", "lui", "leur", "on" indéfini étant exclu.

[7] On considère habituellement que "nous" peut renvoyer :
— exceptionnellement à un seul locuteur (le "nous" de "majesté") ;
— plus généralement à plusieurs locuteurs, dont le "je" qui parle et au moins un "tu", présent ou absent, sont <u>toujours</u> inclus ;
— plusieurs "tu", présents ou absents, sont bien entendu possibles, mais les limites du groupe ainsi formé sont variables.

Du point de vue discursif, le "nous" se construira en opposition à des "il(s)", "eux", "elle(s)", "on", "tu", "vous", ou à des noms propres ou communs de locuteurs, ou encore s'opposera à un espace indéterminé et implicite. La détermination et fermeture du "nous" se fait donc en fonction d'une *opposition*. Cette opposition peut être de terme à terme : un groupe de "nous" face un groupe de "eux", ou face à un autre locuteur précis ou indéfini ("on") ; elle peut se faire en fonction d'un ensemble non précisé : par exemple un "chez nous" résidentiel, familial, ethnique, régional, national, continental etc. vis-à-vis d'un ailleurs indéfini.

Il arrive aussi fréquemment que le "nous" semble perdre ce caractère de fermeture, lorsqu'il est permutable avec "on". "Nous on" en est un exemple. Il s'agit cependant souvent, dans un même mouvement discursif, de poser une fermeture, une détermination suivie immédiatement d'une ouverture, d'une indétermination. On en trouve de nombreuses réalisations dans notre corpus d'interviews, qui correspondent la plupart du temps à l'énonciation d'une situation locale, particulière ("nous"), suivie immédiatement d'une énonciation générale ("on"). C'est en quelque sorte la pose d'un cadre spécifique à l'intérieur duquel on asserte des généralités.

> "(C) heu <u>chez nous</u> quand <u>on</u> grandit heu il faut faire hein faut la laver et tout ça"

> "(JM) bien + <u>on</u> discute + les gens sont sont pas encore portés sur l'argent à 100% quoi y'a encore le temps et puis y'en a beaucoup qui n'en ont pas + ça n'a rien changé pour eux hein + <u>nous on</u> fréquente pas les gens qui ont de l'argent hein"[8]

Une construction pronominale est enfin également possible : "nous nous", qui renvoie à l'intériorité du groupe et à la réciprocité.

Du point de vue de l'interrelation langagière, et même dans les cas de "nous on", le "nous" ne peut donc apparaître qu'en contraste à un/des locuteurs extérieurs, précis ou vagues, il ne peut se construire que dans une opposition. Ces locuteurs extérieurs peuvent être présents dans l'interrelation (les enquêteurs par exemple dans certains exemples qui vont suivre), ou absents physiquement, mais présents dans les représentations de l'énonciateur du "nous".

Ajoutons, et ceci est très important du point de vue sociologique et discursif, que les groupes ainsi formés par les "nous" le sont <u>dans</u> l'interrelation langagière <u>effective</u>. Cela signifie que l'on ne sait pas *a priori* si la formation du "nous" préexiste dans l'univers des représentations sociales de l'énonciateur, ou qu'il a été produit, *en situation*, pour la circonstance. Cela ne signifie pas non plus que l'usage du "nous" correspond à l'existence de groupes sociaux stabilisés. Dans bien des cas cependant pourra-t-on penser qu'il s'agit d'une production qui s'appuie sur un existant, et que l'énonciation d'un "nous" est un indice sociologique intéressant.

Ceci a une conséquence immédiate pour ce qui est d'une sociologie des mouvements sociaux et des identités : si l'on ne peut souvent pas dire pourquoi un groupe se forme dans tel cas et pas dans tel autre, une condition nécessaire est que dans les pratiques et les discours s'établissent une séparation et une opposition entre acteurs. Autrement dit, l'identité et la formation du groupe n'existent et ne se construisent que *contre*, dans une dialectique entre des ensembles préexistants et d'autres en formation, dans et par l'interrelation. Mais comme dit plus haut, cela ne signifie pas pour autant qu'un "nous" s'oppose toujours terme à terme à un autre "nous" : il peut être englobé et se différencier dans un espace social et discursif plus vaste, même vague. De plus, l'énonciateur va établir par le "nous" un lien entre acteurs-locuteurs, à partir d'une communauté — réelle, symbolique ou imaginaire — d'action, d'état ou de relation.

LE "NOUS" DES ENQUETE(E)S :

a / Un premier type de "nous" se présente à l'analyse de manière particulièrement visible et fréquente, puisqu'il s'agit d'une *mise en représentation* et d'une *affirmation d'identité* : "chez nous" et "nous sommes".

a1 / Le "chez nous" est souvent produit pour l'interviewer européen et est destiné à lui expliquer quelque chose de la société qu'il ignore sans doute, dans une opposition Africain-Européen :

[8] Le signe "+" est une convention pour marquer les pauses à l'oral ; les initiales entre parenthèses désignent les interviewé(e)s, (A) étant Antoinette Kouassi et (F) moi-même.

"(M) bon chez nous heu quand tu vas te marier + tu n'as pas besoin de + de d'aller à l'école ou pas si tu as l'âge de te marier + c'est ce que j'ai fait +"

"(M) parce que chez nous en Afrique heu une fois que tu pars toute suite tu n'as pas d'enfants une fois qu'on t'enterre c'est fini ton nom est effacé + oui + quand tu es sans enfant en Afrique c'est très dur +"

"(MAR) et je n'aime pas les malédictions voilà parce que chez l'Africain ça existe chez nous ça existe + c'est pour cela + moi j'ai dit à l'huissier de vendre et de prendre l'argent"

On aura remarqué au passage que, dans un même mouvement, les interviewées produisent une représentation de leur société, mais aussi, en creux, une représentation de la société européenne. Cette représentation est parfois explicite :

"(M) quand j'ai dit que le monsieur est marié + que + il avait une femme blanche pour nous heu ah oui avant on dit quelqu'un qui a une femme blanche qui trompe sa femme blanche + et la femme peut + tuer la maîtresse + avec pistolet + ma tante a dit voilà tu vas te faire tuer + il paraît que + les les blanches elles tuent facilement + donc elle m'a elle m'a elle m'a m'a mis plein plein de peur"

La plupart du temps l'enquêtrice ivoirienne est aussi incluse dans l'interlocution, comme n'étant pas forcément supposée connaître les normes sociales de l'interviewée. Cette dernière comparera alors les pratiques des différentes ethnies ou à l'intérieur de l'ethnie.

"(MM) dans notre région là hein + région là N'Zikpli + nous sommes N'Zikpli + nous sommes N'Zikpli + nous sommes de Didievi + chez nous + on fait pas ça + marier grande soeur quand la soeur hein + la grande soeur meurt et puis petit on le remplace + non + non on fait pas ça + on fait pas hein + peut-être d'autres Baoulés font mais vers chez nous là + on fait pas"

"(O) je fais ça les dimanches + c'est ça qui est vrai manger de chez nous + sauce longueur + heu sioco + on a même coutume hein + avec eux + nous avons même coutume + Dida [ethnie d'origine de l'interviewée] Gouro [ethnie d'origine de l'enquêtrice] + nous sommes même chose"

Le "chez nous" renvoie ici à une opposition entre ethnies, dans un espace national ("notre région") respectivement à propos du remariage et de la cuisine. On remarquera que les oppositions identitaires peuvent d'ailleurs être annulées sur un objet ("on a même coutume", "nous sommes même chose"), et que l'énonciation en "on" permet de poser des normes sociales générales à l'intérieur du groupe délimité par "nous" ("on fait pas", "vrai manger"), et correspond ainsi à une certaine sociologie spontanée.

Des identifications qui réfèrent à la vie sociale et nationale ivoirienne apparaissent également :

"(M) qu'est-ce que les gens sont polis [les Suisses, les banques] bonjour Madame + vous allez bien + qu'est-ce qu'on peut faire pour vous tout ça + chez nous ici tu vas déposer + la caissière dans le trou là- bas hé ! Kouadio ! + tu n'as pas l'argent dans ton compte ! et puis tout le monde est au courant ici là"

"(MII) si ce sont les Ghanéens eux ils savent préparation de chez eux alors que chez nous c'est pas même chose + il faut que je les apprends hein alors comme je les a appris donc maintenant ils savent moi je fais rien je n'ai qu'à les regarder"

"(MA) à nos nos frères + nos cadres de chez nous là quand ils vont là ils ont de grosses voitures + ils dorment à l'hôtel + ils dorment à l'hôtel"

"(M) il m'a jamais dit un jour allons chez un gynécologue [problèmes de grossesse] + et chez nous ici une femme peut pas dire à son homme + allons voir un médecin + ça les vexe + hum + si tu es là et tu dis à ton homme allons voir un médecin il est fâché + pourquoi ?"

Ici le "nous" englobe la Côte-d'Ivoire, en opposition vague ou précise à d'autres pays, et réfère à des différenciations sociales ou de pratiques. Le dernier exemple montre par contre la difficulté à construire un "nous" de couple ("allons voir un médecin"), où la responsabilité puisse être partagée

quant aux difficultés de procréation, et où cette responsabilité pourrait impliquer des menaces en sorcellerie.

La référence "au village" est par ailleurs fréquemment présente :

> "(O) j'ai eu 10 ans et mon père est décédé + quand mon père est décédé + j'étais complètement garçon + comme un garçon + je travaillais avec ma mère + parce que chez nous au village + on fait rizière + mon grand frère était là + et moi on partait et je fais comme les garçons + on faisait la rizière pour notre maman"[9]

"Chez nous" renvoie également dans de nombreux cas à la résidence et à la parenté, ce que nous retrouverons dans d'autres occurrences (voir infra). Mais il est fréquent que l'espace ou le groupe sur lequel se construit l'opposition soit relativement indéterminé et doive s'interpréter par rapport à l'ensemble du discours et à la situation d'interlocution :

> "(M) heu les 3 femmes sont à la cuisine puisque chez nous ici vous savez c'est les femmes qui font à manger et tout ça + les 3 femmes sont à la cuisine et c'est les garçons qui servent " (Côte-d'Ivoire ? ethnie ? maquis ?)

Ces discours construisent donc un espace intérieur ("chez") où l'identité se place selon les cas dans une opposition Afrique-Europe, dans une opposition de pays et d'ethnies, dans une opposition de catégories (sociales, de genre) à l'intérieur de la société, ou dans un renvoi au village ou à l'unité résidentielle et familiale. Insistons également sur le fait que ces occurrences s'accompagnent très souvent de production et de comparaison de normes, ainsi que de procédures de légitimation ("parce que", "chez nous on dit"/"on fait" etc.) :

> "(O) parce que chez nous si une fille est née déjà elle fait la cuisine avec sa maman + elle va au champ et sa maman fait champ"

> "(O) oui à l'époque + on disait ça au village mais maintenant + maintenant femme peut construire + donc j'ai été la première à construire au village + voilà + c'est mon grand frère qui a demandé + à cause de nous y'a pas de maison à la famille + qu'il voulait aller ailleurs pour chercher l'argent + venir construire + alors je lui ai dit de m'attendre + je vais venir construire + si + lui il s'en va + la maison est fermée + notre papa ne vit plus + donc faut pas bouger + que je vais faire + c'est lui m'a demandé + mais c'est celui qui est décédé qui m'a donné idée d'aller construire + mais j'ai eu peur + je dis chez nous femme construit pas maison + mais maintenant ..."

On peut voir dans ce dernier exemple l'évolution des normes, et en particulier la séparation d'une action sociale (pouvoir construire une maison) des caractéristiques liées au sujet (être femme), et donc un mouvement vers une individualisation possible. Ce changement est permis et légitimé par la demande du grand frère vivant et par la suggestion du grand frère mort, et légitimé aussi par le fait que la patronne du maquis est déjà citadine et a des moyens financiers, et que l'émigration du grand frère vivant entraînerait la fermeture de l'ancienne maison familiale.

a2/ "Nous sommes" présente d'autres caractéristiques :

Tout d'abord une très grande fréquence de totalisations quantitatives des frères et soeurs de la famille — y compris les décédés :

> "(RP) à la maison ? j'ai + j'ai côté paternel j'ai nous sommes 2 + 2 garçons et puis 2 filles + 2 garçons et 2 filles + maintenant côté maternel je suis là + je suis on peut dire je suis le seul parce que tout le reste bon ils avec + on n'a pas de même + comment on appelle on est pas de même mère bien + nous sommes pas de même mère"

Sans doute, la forme même de l'entretien qui visait à faire produire des "récits de vie" suscite des questions et des réponses sur la famille. Sans doute aussi y a-t-il une crainte possible de malheur si l'on énonce la quantité précise des membres de la famille. Toujours est-il que la forme "nous sommes" est extrêmement récurrente et significative d'une catégorisation globale sous-jacente de la fratrie, et de sa perception en tant qu'ensemble. Une énonciation en "j'ai" est cependant fréquente, mais avec des hésitations (voir exemple ci-dessus), des reprises, des alternances je/nous/on, des

[9] Dans cet exemple, l'interviewée annule la différence de sexe quant aux activités, et la justifie par l'histoire de sa famille (père décédé, pas d'oncle). Cette même patronne sera la première femme à construire dans son village, voir exemple infra.

énoncés conclusifs en "nous". L'alternance "je"/"nous"/indéfinis ("on", "y a") permet aussi de différencier les filiations matrilinéaire et patrilinéaire :

"(LR) non du côté de ma mère + nous sommes 5 + bon du côté de mon père + y a 9"

"(A) heu quand on a passé la première interview + tu avais parlé de tes soeurs + de tes frères et soeurs + vous êtes combien en tout
(M) hum hum nous sommes 4 filles 1 garçon
(F) de même père même mère ?
(M) hum non + 1 fille notre avant dernière et le dernier garçon ont leur père +
(A) et d'une autre femme avec le même père ?
(M) hum hum si si si j'ai des demi- frères j'ai deux demi- frères"

"(F) Vous aviez vous m'aviez dit que vous aviez plusieurs frères et soeurs ? ou des cousins ?
(K) non moi j'ai une grande soeur
(F) grande soeur oui
(K) et deux petits frères + nous sommes 4"

Un jeune métis patron de maquis, qui n'a pas connu son père, utilise systématiquement "nous" pour désigner ses compagnons d'adoption et "je" pour ses frères et soeurs :

"(YT) j'ai fait Bingerville au collège où je suis sorti en 83 et Dieu merci j'ai été adopté par M. K paix à son âme qui est décédé en avril l'année dernière qui est mon j'allais dire mon mon sauveur pratiquement + parce qu'il s'est occupé de moi il m'a envoyé en France il m'a il m'a trouvé ce job.
(A) c'est un Européen ?
(YT) c'est un Européen (...) et il est décédé il a il nous a laissé quelque chose sur son héritage + on était un enfant un groupe d'enfants en général des métis il s'est occupé de nous il a tout fait pour nous + et je lui dois beaucoup à cet homme beaucoup je lui dois même ma vie (...)
on est trois trois y a deux soeurs j'ai une grande soeur une petite soeur et moi mais on est tous de père différent + on est avec notre mère"

Certains maquis — souvent plutôt proches de la buvette — se créent par l'association de jeunes hommes. Le "nous" des associés se confond alors avec un "nous" de "frères" au sens étroit ou au sens large :

"(F) et pourquoi vous avez choisi le maquis faire un maquis buvette ?
(JE) maquis maquis c'est venu comme ça pour moi c'est dire que y avait une dame d'abord qui tenait le le maquis mais comme elle ils av/ ils devaient déménager et que nous nous étions à côté nous jeunes des jeunes et on coopérait bien avec cette famille là il dit bon voilà comme on s'en va de l'autre côté vers Yop + est- ce que vous pouvez pas assumer la relève je dis bon c'est bien choisi l'occasion est bien venue et puis bon nous on a assumé et bon on est resté dedans jusqu'aujourd'hui bon (...)
(F) et pour servir ici vous êtes combien ?
(JE) nous sommes trois frères"

"(LR) voilà en principe nous sommes 2 + mon frère et moi + on a + on a des parents qui viennent souvent nous dire bonjour + voilà et puis bon quelques uns qui viennent des fois nous aider + souvent ça fait actuellement que le nombre + est monté à 7 + sinon actuellement + nous sommes 2 reconnus par mon grand frère"

La catégorisation en fratrie est donc importante, et d'autant plus remarquable que le "nous" n'englobe que très rarement la génération précédente. Pères, mères, oncles et tantes sont — comme nous le verrons plus loin — placés dans une opposition où la relation d'aide sera prévalante.

Les identifications ethniques ou de lieux d'origine sont également fréquentes :

"(MM) les filles + moi seule qui est + nous sommes deux Baoulé + moi et puis un garçon + les tous + c'est Alladjan"

"(O) mais lui + nous sommes de même canton + celui avec qui je vis actuellement + nous sommes de même canton + c'est notre canton qui est Opareko hum + oui on a même âge"

D'autres ensembles peuvent se former, à partir d'une identité d'activité et de pratiques :

"(O) on a commencé en 78 [association d'entraide d'ouvrières] + hum toujours + eh ben + c'est notre présidente + on a une présidente + nous sommes 2 trésorières + y a 2 femmes trésorières + tout le monde était d'accord"

"(O) c'est en 88 donc quand la foire est finie on est resté + on est là toujours et la date arrive + la foire vous trouve ici et participe la foire avec eux + on aime pas la foire mais nous sommes des tenancières de maquis qui donnent à manger les gens de la foire en 1975 à Yop là même"

b / Le nous fermé d'opposition à il/elle/on/ils/elles/ça

Lorsque le "nous" se trouve opposé à d'autres pronoms, il est en position de complément d'attribution : "il"/"on nous a" etc. Dans ces cas les pronoms sujets se trouvent toujours exclus du "nous".

Plusieurs occurrences concernent à nouveau la fratrie, lorsque le "il nous" est un père qui "s'est occupé" (cf. exemple supra), qui "a laissé", qui "n'a pas abandonné" ; de plus on trouve plusieurs "il" couplés à "aide" :

"(O) y'a 1 qui est décédé donc nous sommes maintenant 4 + 3 filles + 1 garçon + mais chez mon père on était 8 et y a mon papa a 3 enfants avec ma marâtre + ils sont plus grands que moi + en ce moment + au total nous sommes 7 + notre [grand frère]+ il nous aide un peu (...) oui + je suis très contente + si il est avec moi + c'est lui qui enterrait ma mère + c'est lui qui nous aidait parce qu'il est le seul garçon + c'est lui qui a tout fait"

"(O) mais nous qui n'a pas de parent pour nous aider + c'est bon pour nous [le maquis] + j'ai les enfants qui n'ont pas de père pour m'aider + j'ai eu avec les maris + mais ils ne m'aident pas + je suis seule + bon + voilà les petits fils qui sont avec moi + si je ne fais pas ça + qu'est- ce qu'ils vont manger + tout à l'heure"

L'utilisation des "on nous" renvoie par contre très souvent à un acteur extérieur qui "appelle", "convoque", "demande", "affecte", "réclame". Ces verbes sont des verbes de dire, où "on" est ouvert sur une instance d'autorité, et les "nous" se réfèrent au couple, aux femmes tenancières, au maquis lui-même :

"(O) donc on est resté 2 mois à rien faire + on va demander quand on va revenir + on nous dit d'aller faire les dossiers + allez faire les dossiers + si tu n'as de chose + comment on appelle + régie de commerce + va faire régie de commerce + il faut aller voir le ministre de chose + comment on appelle"

Ces "nous" face à d'autres acteurs sont particulièrement intéressants dans la mesure où ils construisent des groupes dans un rapport social d'opposition : un "nous" d'ouvriers et d'ouvrières et un "nous" associatif, un "nous" de patronnes de maquis, un "nous" d'étudiants.

"(YT) malheureusement j'étais à la Sari j'étais chef d'équipe euh agent de maîtrise section carrosserie tôlerie + euh je me reproche rien je sais que je faisais très bien mon boulot mais j'étais beaucoup revendicateur parce que j'admettais pas que les patrons viennent nous demander des trucs à faire alors que les les les les la paie ne dépend pas de nous (...) si le si le directeur du magasin ne décide pas de commander les pièces c'est sûr que nous on sera bloqué mais qu'on ne vienne pas nous dire qu'on a commandé les pièces 2 jours plus tard"

"(O) on fait tout ensemble + c'est même chose au travail [conserverie de thon] + aussi on s'entend bien + on a des camarades même qu'on a notre association où on a l'argent à la banque + les femmes + les femmes y'a pas des hommes + non + y'a les garçons + c'est les femmes d'association + nous sommes au magasin + y'a l'usine + y'a chaque section (...) donc + parmi nous on est + nous sommes 14 femmes + les 14 là + si une a eu décès + si tu as perdu ta mère ou bien ton propre frère + on s'en va dans ton village".

"(O) non + non les journalistes + ils nous [les patronnes de maquis du FICGAYO] ont envoyé au tribunal + on est allé au tribunal + on est allé au tribunal + et on nous a demandé nos avocats là + on avait pris 3 avocats + les avocats ont parlé et on avait eu raison + et le juge a dit + à partir d'aujourd'hui vous allez + vous payez à la mairie directement + je crois c'est la mairie qui s'occupe de nous et on est arrivé + je suis allée dire + je suis allée faire

compte rendu que on est allé à la mairie + que à la justice on nous dit de payer directement ici maintenant".

"(M) j'aime bien le maquis parce que + le maquis fait que on a contact partout + on connaît quand même des gens bien + mais la banque refuse [de prêter] + elle dit que nous on est dans petit petit maquis + par contre y a des fonctionnaires tenez vous bien + hein + y a des gens qui travaillent + qui prennent de gros crédit pour faire des maquis bidons + je dis bien bidons parce que le maquis n'a pas besoin de + de protocole et autre + quand ils font ils se cassent la gueule + ils payent pas la banque + la banque ne dit rien + ça j'en sais beaucoup + mais il refuse de nous aider nous".

Ces extraits montrent clairement l'émergence d'identités collectives face à des situations d'oppositions sociales. De plus, le dernier exemple pointe une sociologie qui catégorise les "petits" et les "gros" patron(ne)s de maquis (salariés par ailleurs), à partir à la fois des observations de l'interviewée et de la parole de la banque vis-à-vis d'elle.

Un "nous" de couple est également fréquent, mais aussi un "nous" qui renvoie au maquis lui-même et qui s'interprète souvent comme un "nous" d'entreprise face au crédit, aux brasseries, aux clients ou à l'activité même de la restauration. Le "nous" de maquis est aussi parfois une globalisation des participants, dans une non-différenciation entre patrons et employés. Mais ce "nous" est problématique — particulièrement lorsqu'il s'agit d'argent — car si la forme initiale des maquis comprenait des parents, aujourd'hui les patrons et les patronnes tendent à embaucher des salariés extérieurs à la famille :

"(RP) quand elles arrivent par exemple [les employées] + si tu vois que la femme elle travaille pas + on leur dit + on les encourage d'abord + on a dit bon si tu travailles pas vraiment tu pourras pas rester (...) puisque tu ne travailles pas et puis bon peut-être que chez toi tu as des problèmes qu'il faut rester + et nous qu'est- ce que + la maison + nous allons fermer parce que bon + ça nous revient cher + bien ça nous revient cher"

"(F) ici + vous vous tenez un cahier ou vous faites tenir un cahier [de comptes] par votre nièce ?

(MII) ici là + dans mon maquis + y a pas d'affaire cahier + d'ailleurs on travaille pour nous- mêmes si c'est (rires) si c'est quelqu'un là + on peut tenir un cahier bon si la personne vient + bon on va faire compte là + tu es obligé de faire + de tenir un + je vois que c'est pour moi-même"

"(M) je vais vous dire pourquoi on prend pas les parents + à Marcory j'avais les parents + je dis puisque + c'est ceci [le maquis] qui nous donne à manger (...) ceux qui ont les moyens ici + ici + nous les jugeons que ils sont mauvais ils ont des affaires ils prennent pas les parents ils prennent des autres + ils ont raison ! + depuis que je j'essaye de faire ceci – je donne raison à nos frères là + c'est vrai ! + parce que le parent en question ne se rend pas compte que tu as investi + pour lui c'est pour son parent + il il il prend pas au sérieux cette affaire là ! + oui + j'ai fait l'expérience + je connais"

c/ Les "nos" et "notre" présentent un fonctionnement énonciatif différent des "nous". S'il y a bien un groupe de référence du "nous", les sujets et objets reliés à "nos"/"notre" sont posés en extériorité à l'énonciateur. Dans un double mouvement, celui-ci s'inclut dans un groupe (la Côte-d'Ivoire par exemple dans "nos frères, nos cadres de chez nous") et pose un rapport d'attribution entre un "nous" et les personnes ou objets désignés, et s'exclut lui-même — au moins à ce moment de son discours — de l'ensemble catégorisé.

Les occurrences des substantifs n'apportent pas de divergences particulières avec l'analyse des "nous". On peut les classer approximativement en trois catégories de contenu, où l'on remarquera l'importance de la référence à des catégorisations familiales :

références à des acteurs familiaux	*références à des acteurs sociaux*	*références d'objets, de relations, de temps et d'espaces*
nos enfants femmes frères, (dont frères ivoiriens), grands frères mamans maris parents, parents africains soeurs, (dont soeurs ivoiriennes) tantes notre aîné cousin enfant famille frère, grand frère grand mère maman, mère papa, père premier, première, avant dernière vieux	nos avocats banques cadres, jeunes cadres clients enseignants fournisseurs maires notre association camarade président, présidente voisine	nos fonds jours morals pourboires notre canton maison maquis région sous-préfecture village notre carnet cuisine dépense goûter grand nourriture nom paye propre argent notre mariage religion travail vie, vie privée

CONCLUSIONS :

La distribution des "nous" dans ce corpus ne doit rien au hasard. Elle se répartit selon des lignes de forces suffisamment récurrentes pour qu'on puisse en tirer quelques hypothèses sociologiques. Il faut bien entendu souligner l'importance de la référence ethnique, et plus encore la référence familiale et de fratrie. Ceci n'est sans doute pas une constatation originale, mais elle se marque clairement dans les interviews réalisées. Des entretiens sur d'autres thèmes, auprès d'autres acteurs, réalisés par des Ivoiriens, et dans d'autres langues, mettront peut-être en avant des références identitaires différentes.

La connaissance et la co-présence des différentes cultures, tant africaines qu'européennes, dans les représentations est une constante des discours observés. Il est vrai que les interviewé(e)s parlaient tous français, ce qui est sans aucun doute un biais de l'enquête. Toutefois une bonne maîtrise du français oral est courante parmi les patron(ne)s de maquis et n'implique pas toujours une scolarisation avancée[10].

La catégorisation sous-jacente de la fratrie, quelque soit l'ethnie de l'enquêté(e), et qui se manifeste sous la forme d'un "nous" quantifié, est particulièrement intéressante. Je serai enclin à penser que la fratrie est un paradigme et un modèle de référence très général quant à la constitution de groupes identitaires "modernes". Ainsi l'énonciation fréquente de "nos frères/soeurs ivoiriens" indique peut-être un recouvrement métaphorique entre appartenance à la fratrie — au sens large — et appartenance à la nation. La relation d'aide comme rapport entre un "nous" de fratrie et une figure paternelle ou "grand-fraternelle" est aussi un indice sociologique intéressant.

La catégorisation en terme de "village" est également très fréquente, d'autant que n'apparaît pas une référence à la "ville" équivalente (32 occurrences contre 219 "village"). Ici encore, d'autres enquêtes seraient nécessaires, mais la faiblesse d'une représentation globale de la "ville" dans une population récemment urbanisée pourrait être une hypothèse de départ raisonnable.

Des identités sociales différentes des références culturelles et familiales apparaissent aussi : différenciations sociales en termes de "grand" et "petit", références au maquis et aux acteurs sociaux

[10] Cf. F. Leimdorfer in rapport GREMOVIA.

impliqués (banques, mairie, clients, fournisseurs, employés etc.), mais également énoncés globaux sur la société ivoirienne ("nos banques", "nos cadres", "nos enseignants" "nos frères/soeurs ivoirien(ne)s" etc.). Ces identités, dont l'avenir nous dira si elles se stabilisent ou si elles sont le produit d'une situation et d'une interlocution particulière, sont construites à partir d'oppositions sociales qui sont toujours *à la fois pratiques et langagières*. C'est dans une situation concrète, et malgré la concurrence entre lieux de restauration, qu'une identité collective de patron(ne)s de maquis peut s'élaborer : face à la mairie, face aux banques, face à l'État[11]. Mais c'est aussi la parole de ces derniers qui donne une place aux acteurs et qui cristallise l'opposition.

Il est possible, à partir des occurrences étudiées, d'analyser le contenu des représentations culturelles et sociales. On a souligné aussi que l'énonciation identitaire permettait parfois de tracer "en creux" des représentations posées en opposition ou en extériorité. Il faut cependant replacer ce type dénoncé[12] dans son énonciation et dans l'interrelation qui la provoque. Proférer une identité est un acte de parole que l'on ne peut souvent dissocier de *procédures de légitimations et de normes*. L'énonciation de normes est très fréquente et particulièrement indicative des "sociologies" des personnes interviewées. La dimension du temps est présente, et on trouve souvent une claire représentation des changements de la société ivoirienne. Ainsi dans les exemples qui suivent, l'interviewée pose des normes de comportement ("qu'est ce que tu fous comme ça", "il a accepté de te prendre ... pour que tu deviennes quelqu'un", "une fille qui est courageuse") et construit dans son discours les pratiques et les normes d'une société contemporaine ("de nos jours", "maintenant") par rapport à une société passée ("ça n'existe plus", "avant").

> "(M) hum après heu je l'ai fait appeler le petit [qui avait fait une grosse bêtise] + je lui ai donné pas mal de conseils je dis mais voilà + qu'est- ce que tu fous comme ça ? + toi tu n'as pas connu ton père tu ne sais même pas qui c'est + ton oncle + il a ses enfants à lui + n'est-ce pas ? + il dit oui + et il a accepté de te prendre et s'occuper de toi pour que tu deviennes quelqu'un + n'est-ce pas ? + il dit oui + je dis y en a plus comme ça de nos jours + oui + un monsieur qui a ses enfants et qui + qui est en train de + lutter pour que ses enfants deviennent quelqu'un + alors il va encore prendre un pour ajouter ça y en a plus + c'est avant on dit en Afrique + mon oncle est là-bas je vais aller rester chez lui maintenant y en a plus hein + ça n'existe plus + non"

> "(M) c'est maintenant nos + c'est maintenant nos + c'est ce que heu mon frère vous a expliqué ici la dernière fois + c'est maintenant nos jeunes cadres + commencent à se rendre compte qu'il faut épouser une femme lettrée + sinon avant une fille qui est courageuse qui fait + qui fait les ménages de la maison + a un mari toute suite"

Replacer ainsi les énoncés dans les actes qui leur donnent sens, c'est aussi relativiser le contenu des identités. La représentation construite est non seulement une parmi d'autres possibles dans la société, mais aussi une parmi d'autres possibles pour un même interlocuteur. Si l'on ne peut affirmer que cette représentation préexiste à l'interrelation et n'a pas été produite que dans la circonstance concrète, les discours circulent cependant et sont repris d'un interlocuteur à l'autre. Identité, norme et légitimité font ainsi partie d'un même mouvement où le locuteur se place dans un espace social et discursif et y place ses interlocuteurs.

Peut-on avancer quelques conclusions quant au processus d'individualisation ? La référence identitaire à la fratrie reste forte, mais l'on sait aussi qu'elle permet des déplacements métaphoriques vers d'autres identités, plus "urbaines", plus "modernes". On peut s'interroger sur la force d'une identité en terme "d'égaux", par rapport à des identités qui intègrent des différenciations sociales (village, ethnie, nation).

Les changements de pratiques et les légitimations qui les accompagnent sont particulièrement intéressants, surtout lorsque que ces pratiques se détachent des rôles liés au sujet (sexe, ethnie etc.). Dans notre corpus, on peut en voir quelques manifestations[13] : refus de plus en plus délibéré d'utiliser une main d'oeuvre familiale et séparation des relations d'aide à la famille du fonctionnement de l'entreprise, autonomisation des fonctions professionnelles à l'intérieur du maquis, changements de

[11] Un syndicat national de maquis se serait créé récemment, ainsi qu'une taxe nationale qui s'ajouterait à la patente municipale.

[12] dont nous n'avons vu ici brièvement que quelques réalisations possibles, car la manifestation d'identité prend des formes très diverses, des énonciations en "je suis ..." par exemple.

[13] Cf. Leimdorfer, rapport GREMOVIA

rôles entre hommes et femmes (hommes cuisiniers, femmes qui construisent au village par exemple), association d'ouvrières. Il s'agira d'observer si les "nous" évoluent vers des identités qui se construisent dans des oppositions de places socialement acquises : identités de commerçants, de patrons, d'ouvriers et d'employés, d'associations etc.

BIBLIOGRAPHIE

ACHARD (P.), 1993 - *La sociologie du langage*, PUF, Que-Sais-Je ? N°2720, février 1993, 127 p.

ELIAS (N.), 1991 - *La société des individus*, Fayard, Paris, 301 p.

KERBRAT-ORECCHIONI (C.), 1980 - *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin, 289 p.

KERBRAT-ORECCHIONI (C.), 1990-1992 - *Les interactions verbales*, Paris, A. Colin, 1990, tomes I et II, 318 p. et 368 p.

LEIMDORFER (F.) - *Individus entre famille et entreprise : patrons et patronnes de restaurants populaires à Abidjan*, in MARIE (A.) et alii, *Processus d'individualisation ...*, pp. 99-148.

LEVI-STRAUSS (C.) (Séminaire dirigé par), 1977 - *L'identité*, Grasset, Paris, 348 p.

MAINGUENNEAU (D.), 1985 - *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Hachette, Paris, 128 p.

MANESSY (G.), WALD (P.), 1984 - *Le français en Afrique Noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, L'Harmattan, IDERIC, Paris, 115 p.

MARIE (A.), LEIMDORFER (F.), VUARIN (R.), WERNER (J.-F.), GERARD (E.), BARDEM (I.), TIEKOURA (O.), 1994 - *Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines*, rapport au Ministère de la Coopération, juillet 1994, 442 p.

PROFESSION : PHOTOGRAPHE

Jean François WERNER

Les premiers résultats d'une recherche en cours[1] sur la photographie dite de famille en Côte-d'Ivoire mettent en évidence un bouleversement profond et récent de sa pratique professionnelle dont l'origine est à rechercher en dernière analyse du côté d'une innovation technique introduite récemment en Afrique de l'Ouest, à savoir la capacité de produire en masse des images photographiques en couleurs.

Dans les pages qui vont suivre, je me propose d'analyser - du point de vue d'une anthropologie sociale - ce phénomène en commençant par une description de cette mutation technologique suivie d'un état de la profession avant et après son avènement et en poursuivant par un inventaire de ses conséquences tant au niveau des savoir-faire et des pratiques mis en jeu que de l'identité sociale des acteurs impliqués, d'une façon ou d'une autre, dans la production de ces images.

La question "identitaire" sera donc abordée en considérant la possession de compétences techniques comme un lieu privilégié de la construction identitaire dans une société engagée dans un processus de modernisation. Il est entendu que, si la maîtrise d'une technique est une source importante d'identité pour ces praticiens, elle ne constitue pas le seul repère identificatoire mais doit être appréhendée comme quelque chose d'éminemment fluctuant, variable, dynamique qui << se construit dans l'interaction du sujet avec son entourage familial, social, professionnel, ses attaches confessionnelles et idéologiques, ... >> (Lipiansky, 1983 : 64-65).

Pour situer cette étude dans une perspective plus générale, il faut souligner l'écart entre la dimension économique négligeable de l'activité photographique et son importance capitale en tant que vecteur de diffusion de la modernité occidentale à l'ensemble de la planète.

En effet, compte tenu du nombre relativement peu élevé des agents impliqués dans ce domaine, on peut estimer que la pratique professionnelle de la photo occupe une position marginale tant dans le système économique en général que dans le secteur des services en particulier. Mais si l'on considére le rôle de l'image photographique dans la construction de ce que l'on appelle la Modernité, alors son importance apparaît comme primordiale dans la mesure où elle serait non pas une manifestation secondaire de celle-ci mais bien la matrice originelle de toutes les industries visuelles qui n'ont cessé, depuis 150 ans, de réduire l'écart entre le signe et son référent d'une part, le signe et le public d'autre part (Debray, 1993).

Enfin, il faut préciser que notre champ d'investigation est limité à une seule modalité de la pratique professionnelle de la photographie à savoir la réalisation de portraits photographiques à usage public (la photo d'identité) ou privé (la photo de famille). Sont donc exclus de cette étude les photographes œuvrant dans le domaine de la presse, de la publicité, de l'industrie, de l'art, etc.

Si le vocable de photo de famille renvoie au fait que ce type d'images concerne avant tout la sphère de la parenté, il faut savoir que l'usage privé de la photo déborde le cadre étroit des rites de passage familiaux (baptêmes, mariages, funérailles) pour englober toutes sortes de manifestations collectives d'ordre sacré (fêtes religieuses) ou profane (promotion, départ à la retraite, etc.).

Je terminerai cette brève introduction en précisant que les données utilisées pour étayer mes propos ont été recueillies, d'une part, à l'occasion d'une enquête exploratoire effectuée au mois

[1] Ce programme de recherches, mené dans le cadre des activités du GIDIS-CI, bénéficie d'un financement par la fondation Hasselblad.

d'octobre 1993 dans plusieurs villes secondaires de l'intérieur du pays[2] et, d'autre part, lors d'un travail toujours en cours sur les usages et pratiques de la photographie dans la ville de Bouaké[3].

CONTINUITES ET RUPTURES DE L'EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

A considérer l'histoire de la photographie depuis ses origines, on peut la résumer comme une longue suite d'innovations techniques qui vont toutes dans le sens d'une accessibilité de plus en plus grande de l'outil photographique, autrement dit d'un "oubli de la technique" pour reprendre l'expression de Bernard et Gunthert (1990). En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire en particulier et l'Afrique de l'Ouest en général, cette démocratisation du pouvoir de produire des images n'a pas débouché jusqu'à présent sur la généralisation d'une pratique en amateur (elle reste le fait d'une minorité aisée) comme cela a pu se produire dans les sociétés industrialisées.

Dans l'état actuel de nos connaissances (qui sont fragmentaires) sur l'histoire de la photographie africaine, on peut distinguer chronologiquement - à partir des années cinquante[4] - plusieurs périodes qui correspondent grosso-modo à autant d'étapes techniques à condition de garder à l'esprit que, dans la réalité, le découpage n'est pas aussi net et que les périodes mentionnées peuvent se chevaucher.

Avant l'indépendance (1960), la photographie a été pratiquée, en premier lieu dans les villes côtiéres, d'abord par des photographes européens puis africains installés dans des studios[5] et, dans l'intérieur du pays, par des praticiens ambulants originaires des pays anglophones de la sous-région (Ghana, Nigéria). Ces derniers se déplaçaient de ville en ville et travaillaient dans la rue et sur les marchés en employant soit des appareils rustiques de fabrication artisanale ("camera-box" ou "pin-box camera"[6]), soit des appareils à plaques.

La période 1960 - 1980 correspond au triomphe du "moyen-format" (les premiers Rolleiflex apparaissent vers la fin des années 50) et du portrait en noir et blanc réalisé en studio. Elle constitue une période de prospérité pour les photographes qui en parlent rétrospectivement comme d'un âge d'or où il était possible de faire fortune rapidement[7]. Cette prospérité reposait sur une demande importante de la part de la population aussi bien pour des portraits que pour les photos d'identité nécessaires à l'établissement de la carte nationale d'identité, document indispensable pour participer aux différentes consultations électorales qui ont eu lieu après l'Indépendance.

Face à cette demande accrue, l'offre était relativement importante : une enquête réalisée au début des années soixante-dix (Chateau, 1977) avait recensé à Bouaké (à une époque où cette ville comptait 170 000 habitants) soixante-quatre studios dont les propriétaires, en majorité étrangers, employaient une soixantaine de personnes, apprentis et assistants, pour la plupart d'origine étrangère. Pour comprendre le désintérêt des Ivoiriens pour cette profession (et pour d'autres métiers manuels[8]), il faut se replacer dans le contexte d'une époque où l'économie de plantation était florissante et où nombre d'emplois salariés étaient créés dans la fonction publique.

---

[2] Une trentaine d'entretiens ont été réalisés avec différents acteurs impliqués dans le processus de production des photos de famille : propriétaires de laboratoire, photographes de studio, photographes ambulants.

[3] Il s'agit en particulier du recensement, au moyen de questionnaires, de l'ensemble des photographes pratiquant la photographie à but lucratif dans la ville de Bouaké et dans sa région.

[4] Il a été impossible jusqu'à présent de remonter au delà de 1950 avec la méthode ethno-historique mise en œuvre. Des enquêtes supplémentaires seront nécessaires pour préciser la chronologie des événements dans la première moitié du siècle.

[5] Concernant l'Afrique de l'Ouest en général, cf. le quinzième numéro de la Revue noire (Pivin, 1994).

[6] Ce type de photographes encore en activité un peu partout dans le monde (au Mali, par exemple) sont spécialisés dans la productionde photos d'identité réalisées en quelques instants selon une technique similaire à celle du calotype inventé par Talbot Fox dans les années 1840.

[7] Une prospérité à replacer dans le contexte général du "miracle ivoirien" ce dont témoignent pour les praticiens installés en zone de production de café et de cacao des pics d'activité importants au moment de la commercialisation des récoltes.

[8] Toujour selon l'enquête Chateau (1977), le taux d'ivoirisation dans le secteur des services en général était de 32, 8 %.

La révolution de la couleur : vers la fin des années 70 et le début des années 80, l'introduction de la photographie en couleurs[9] a provoqué, dans un premier temps, un accroissement spectaculaire de l'activité des photographes de studio dont les revenus explosent, compte tenu du prix de vente relativement élevé des clichés et de la demande très forte pour ce produit nouveau (les tirages étaient vendus habituellement par deux).

Mais tout change, lorsque quelques années plus tard (au milieu des années 80), arrivent les premières machines entiérement automatiques (ou minilabs) qui sont installées d'abord à Abidjan puis rapidement dans les villes de l'intérieur du pays[10]. Non seulement, ces machines sophistiquées coûtent relativement cher - il fallait compter (avant la dévaluation du franc CFA[11]) une cinquantaine de millions pour un modèle récent, somme à laquelle pouvait s'ajouter éventuellement le coût du crédit - mais encore elles nécessitent pour leur fonctionnement des techniciens spécialisés (ou "tireurs") compétents à la fois dans le domaine des techniques de laboratoire et celui de la programmation informatique.

L'importance des investissements nécessaires à l'installation de tels laboratoires et le haut niveau technique requis ont représenté un obstacle technologique et financier insurmontable pour les photographes de studio qui ont été exclus, sauf exception[12], du domaine de la photo en couleurs. Ce sont donc de nouveaux venus, disposant des capacités techniques et financières suffisantes, qui ont investi ce secteur d'activités.

L'installation de ces laboratoires a eu pour résultat une segmentation de la chaîne opératoire en deux parties : d'une part, tout ce qui relève du traitement des films et du tirage sur papier et qui est réalisé de manière automatique dans les laboratoires photo et, d'autre part, la prise de vue qui ne demande pas de compétence technique particulière (notamment avec la génération des appareils auto-focus) et qui reste entre les mains des photographes. Cette plus grande accessibilité technique a eu pour résultat de favoriser l'apparition d'une nouvelle catégorie de photographes caractérisés par un moindre niveau de qualification et une grande mobilité (on les qualifie d'ambulants) qui sont entrés en compétition avec les photographes installés dans les studios. Ces derniers ont donc été doublement marginalisés : techniquement, par rapport au procès de production et économiquement, par rapport à leur situation sur le marché du portrait photographique.

LES ACTEURS EN PRESENCE (LE CAS DE BOUAKE)

Actuellement, au sein de la profession, on se trouve donc en présence de trois groupes à la fois socialement et professionnellement distincts : les photographes sédentaires (dits de studio), les propriétaires de laboratoire et l'ensemble des photographes péripatéticiens (dits ambulants).

Les photographes de studio :

Au nombre de 85, ils sont tous de sexe masculin, relativement âgés (75% ont plus de trente ans) et relativement bien scolarisés puisque l'on dénombre seulement 20 % d'analphabètes. Ils sont à 80 % étrangers avec une forte proportion de ressortissants des pays anglophones de la région (70 % sont des Nigérians).

Il est à noter que, présents parfois depuis plusieurs décennies sur le sol ivoirien, ces immigrés n'ont pas voulu acquérir la nationalité ivoirienne et ont toujours considéré leur séjour en Côte-d'Ivoire comme provisoire. Ce dont témoigne le fait que pas un de ces praticiens n'a investi sur place dans l'immobilier (même à l'époque où ils en ont eu les moyens) préférant faire construire au village en vue de leur retraite.

---

[9] Elle était réalisée au départ par des laboratoires installés à distance soit à Abidjan (GELP) soit en France (Direct-Film), les films à traiter étant collectés sur toute l'étendue du territoire national par des réseaux de dépôts.

[10] Si, au départ, il existait une pluralité de marques (européenne, américaine, japonaise), actuellement on note une prédominance des minilabs de fabrication japonaise (Noritsu). Les performances de ces machines vont de 500 à 5000 clichés à l'heure pour les modèles les plus récents.

[11] Rappelons que, avant la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, un franc CFA valait 0,02 FF.

[12] Au cours de notre enquête, nous avons rencontré un seul cas de photographe de studio (un des plus anciens photographes de Man) ayant pu monter un laboratoire équipé d'un agrandisseur manuel qui lui permet de traiter la couleur et d'exploiter ainsi le créneau des grands formats.

Du point de vue des compétences techniques, ces photographes maîtrisent l'ensemble des techniques de la chaîne opératoire qui s'étend de la prise de vue au tirage sur papier de clichés en noir & blanc[13]. Ces savoir-faire ont été appris auprès d'un ou plusieurs "patrons" au cours d'apprentissages de longue durée (supérieure à un an pour plus de 80 % d'entre eux) dont l'accomplissement était sanctionné par la délivrance d'attestations[14]. A partir de la création, en 1982, d'un syndicat national des photographes de Côte-d'Ivoire (SYNAPHOCI), leur légitimité allait être établie officiellement par la délivrance d'une carte professionnelle.

Par définition, le photographe de studio est un sédentaire installé dans des locaux baptisés du nom de studio ainsi que le rappellent de façon explicite les noms donnés à ces établissements. L'aménagement de ces studios, l'acquisition de matériel de prise de vue, et l'équipement des chambres noires représentent des investissements relativement importants (de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs CFA avant dévaluation).

Au total, les photographes de studio constituent un groupe professionnel relativement homogène du fait principalement du contrôle exercé sur le recrutement de ses membres par le biais d'une formation longue et complexe. Ces petits patrons investis d'une fonction sociale reconnue au niveau de leurs quartiers (en tant qu'ordonnateurs du rituel photographique) bénéficient d'un statut social stable même s'il est peu prestigieux. A ce sujet, ils soulignent volontiers le fait que leur profession n'a jamais été "considérée" à l'instar d'autres métiers peu valorisés (coiffeur, berger, vulcanisateur) dédaignés par les Ivoiriens et monopolisés de ce fait par les étrangers.

Les propriétaires de laboratoire

On dénombre actuellement plus de quatre-vingt-six laboratoires dont la moitié établie sur le territoire de la commune d'Abidjan. Les deux tiers de ces laboratoires sont entre les mains d'entrepreneurs étrangers (les Sud-Coréens se taillant la part du lion, avec la moitié de tous les laboratoires). Ainsi à Bouaké, sur les cinq laboratoires en activité, trois sont tenus par des Sud-Coréens.

A l'exception des techniciens sud-coréens venus travailler au service de leurs compatriotes et qui ont pu, au bout de quelques années, s'intaller à leur compte, les capitaux investis dans l'aménagement et l'équipement de laboratoires proviennent d'un autre secteur que celui de la photographie : emploi salarié dans le cas d'un haut fonctionnaire ivoirien, activités commerciales (café, cacao, textiles), institution religieuse (évêché de Man).

De plus, ces entrepreneurs concentrent souvent plusieurs laboratoires entre leurs mains : c'est le cas, par exemple, de la chaîne "Flash Ivoire" créée par un fonctionnaire ivoirien (neuf laboratoires), des laboratoires "Olympic Photo" dont le patron est un Sud-coréen qui posséde lui aussi neuf établissements, ou encore de cet homme d'affaires malien qui posséde neuf laboratoires répartis entre la Côte-d'Ivoire, le Mali et la Guinée.

Leur clientèle de ces laboratoires est composée en majorité de photographes ambulants, dans une proportion moindre de photographes de studio et d'une minorité d'amateurs (au sens strict du terme). Pour fidéliser cette clientèle mobile et versatile, les propriétaires de laboratoire mettent en œuvre toute une panoplie d'instruments : mise à disposition de casiers de rangement, offre de cadeaux, usage du téléphone et de la boite postale du laboratoire (pour permettre aux clients de les contacter), avance de films, crédits et services divers (conseils techniques) qui visent à créer une relation de type clientéliste avec les photographes ambulants. Les propriétaires sud-coréens ont poussé très loin cette stratégie commerciale en créant des associations d'entraide, en soutenant des clubs sportifs, en organisant des loisirs collectifs, etc.

---

[13] Les techniques de la prise de vue comprennent le chargement du film dans le boitier, la mise au point, le réglage de l'ouverture du diaphragme et de la vitesse, la manière d'éclairer et "positionner" le sujet. Celles de la chambre noire englobent la préparation des chimies, le développement des films et le "lavage" des photos.

[14] La spécificité des photographes de studio repose davantage sur la maîtrise technique des différentes opérations se déroulant dans la chambre noire que sur celle des techniques de prise de vue. A noter qu'il s'agit de savoirs empiriques ou de tours de main en l'absence de tout savoir théorique.

Mais surtout, certains patrons de laboratoire ont entrepris de délivrer des cartes professionnelles entrant ainsi en concurrence avec le syndicat en tant qu'instance de légitimation.

Les photographes ambulants

Ce sont, sauf exception, des individus de sexe masculin, relativement jeunes (les trois-quarts ont moins de trente ans) et en majorité (80 %) de nationalité ivoirienne. Ils sont beaucoup plus nombreux que les photographes de studio puisque, par exemple à Bouaké, on compte trois photographes ambulants pour un photographe de studio.

Leur niveau de scolarisation est très variable : depuis les analphabètes (21 %) jusqu'au détenteur d'un diplôme du troisième cycle (un cas) en passant par des formations techniques complètes.

Pour ces jeunes, il existe plusieurs voies d'entrée dans le domaine de la photo en ambulatoire : apprentissage d'une durée supérieure à un an auprès d'un photographe de studio (25 %), apprentissage court (entre trois et douze mois) auprès d'un photographe "professionnel", sédentaire ou ambulant dans 45 % des cas, ou encore une formation sur le tas en autodidacte, complétée ou non par un apprentissage informel auprès de photographes amateurs ou de techniciens de laboratoire (30 %).

En dehors de la minorité (30 %) qui est capable de développer des films et de "laver" des photos, les compétences acquises concernent uniquement les techniques de prise de vue. Dans ce domaine, le niveau de compétence est à peu de chose près le même pour tous les praticiens, qu'ils soient sédentaires ou ambulants : par exemple, de manière générale, les photographes préfèrent évaluer la luminosité de façon empirique et effectuer manuellement leurs réglages (fermeture/ouverture de l'objectif) plutôt que d'utiliser la cellule photo-sensible incorporée à leurs appareils.

Le matériel utilisé par les photographes ambulants est peu encombrant : en règle générale, un boitier 24 x 36 muni d'un objectif (une focale de 50 mm en général) et d'un flash suffit à la pratique de ce métier. Il s'agit le plus souvent d'un matériel acheté d'occasion sur des fonds personnels ou parfois "donné" par un "grand frère" soucieux de procurer un outil de travail à un cadet dans le besoin. En tout état de cause, il s'agit d'un investissement modeste qui peut être réduit au strict minimum lorsqu'il s'agit d'un appareil "pocket" d'occasion acquis pour quelques milliers de francs. En définitive, que ce choix soit imposé par le groupe familial (qui décide d'investir) ou relève d'une décision personnelle, dans tous les cas, il s'agit d'une activité qui offre un bon rapport entre l'investissement consenti et les profits attendus (du moins c'était le cas avant la dévaluation de janvier 1994), le désir de gagner de l'argent, de se débrouiller étant la motivation principale.

Selon la taille de l'agglomération dans laquelle il exerce son activité, le territoire du photographe ambulant peut s'étendre à la ville toute entière ou bien être circonscrit à un quartier. Ce territoire, il le parcourt chaque jour, inlassablement, à pied, en vélo ou en mobylette[15], tel un chasseur en quête d'un gibier : il rend visite à ses clients habituels, passe de cour en cour et circule constamment à travers la ville ou dans des villages environnants qui lui "appartiennent". De jour, sa sacoche ou son appareil en bandoulière (ce sont ses signes distinctifs) il arpente la ville à la recherche d'une occasion en privilégiant certains lieux : marché, église, boutique, maquis, établissement scolaire ou militaire, etc.... La nuit, il fréquente des lieux de rassemblement aussi divers que mosquées, boites de nuit, hôtels et les maisons particulières où ont lieu des soirées dansantes.

A noter que cette manière de pratiquer la photo ne constitue pas une innovation dans la mesure où, dans le passé, les photographes de studio ont souvent commencé par travailler en ambulatoire afin de gagner de quoi s'installer. Ce qui est nouveau par contre, c'est qu'il ne s'agit plus seulement d'une activité transitoire - passage vers la sédentarité - mais de quelque chose qui s'inscrit dans la durée et s'accompagne également de pratiques très concurrentielles d'un point de vue marchand.

[15] Si les photographes ambulants investissent peu dans l'équipement photographique, par contre une mobylette ou un vélo constituent de précieux outils de travail qui leur permettent de se déplacer rapidement dans l'espace urbain.

En bref, la pratique en ambulatoire de la photo apparaît comme un métier attractif pour de jeunes Ivoiriens - trop scolarisés pour accepter des tâches non qualifiées (exercées en général par une main-d'œuvre étrangère) mais pas suffisamment pour accéder à un emploi qualifié en cette période de crise - qui apprécient (1) la facilité et la rapidité de l'apprentissage de cette technique (2) la modicité de l'investissement nécessaire au départ et (3) la possibilité de pratiquer cette activité à temps partiel (pour 50 % d'entre eux).

Ce groupe professionnel est caractérisé par une grande hétérogènéité du point de vue des compétences techniques, des revenus (il existe de grandes inégalités), de la manière de pratiquer (à temps plein ou à temps partiel), des projets (activité définitive *vs.* activité temporaire) et des origines sociales. Cette diversité ainsi que le manque de reconnaissance sociale constituent de sérieux obstacles à l'élaboration d'une identité collective d'autant plus que ces acteurs se comportent de façon très individualiste. On constate ainsi que, dans le domaine des croyances religieuses, un tiers de nos informateurs a opté pour une religion différente de celle de ses géniteurs, une décision qui reflète le désir de prendre ses distances par rapport au groupe familial et de s'émanciper de sa tutelle.

Ce repliement sur la sphère individuelle associe une identité subjective fortement marquée par la recherche d'un sens à donner à l'existence et une identité professionnelle mal assurée, précaire, qui ne repose pas tant sur une maîtrise technique que sur la capacité quasi-magique de fabriquer des images de l'Autre. Il y a là l'exercice d'un pouvoir symbolique qui va servir de toile de fond à des constructions identitaires où l'imaginaire joue un rôle essentiel.

Dans leur discours, ces jeunes praticiens mettent souvent en avant leur appartenance à la nation ivoirienne (<< Je suis ivoirien à 300 % >>) pour se distinguer des photographes de studio. Ce référent nationaliste apparaît comme un pôle de stabilité dans une construction identitaire caractérisée, de façon générale, par sa fragilité et son extrême instabilité.

Cette labilité des attaches identitaires se manifeste de façon spectaculaire dans l'adhésion transitoire à des institutions religieuses (églises chrétiennes, sectes protestantes, mouvements ésotériques) qui deviennent autant de lieux de passage : ainsi ce jeune photographe ambulant de Korhogo élevé dans la religion musulmane puis adepte de la religion Baha'ie pendant dix ans avant d'adhérer à une secte japonaise d'obédience bouddhiste (la Soka Gakkaï).

LA PHOTOGRAPHIE EN TANT QUE MARCHE

La situation actuelle est vécue comme critique par la majorité des photographes de studio qui ont vu baisser de façon drastique leurs revenus et se rétrécir comme peau de chagrin leur domaine d'activités du fait de la concurrence que leur font les photographes ambulants.

(1) Le portrait à usage privé : dans ce domaine, la réduction des activités des photographes sédentaires est due en partie au fait qu'ils ne peuvent - en raison des charges qui pèsent sur eux[16] - lutter à armes égales avec les photographes ambulants qu'ils accusent de casser les prix[17]. Mais cette explication d'ordre économique n'explique que partiellement pourquoi les clients ont déserté leurs studios. Il faut y voir aussi la conséquence du fait que les photographes ambulants, en proposant leurs services au domicile même des clients, sur les lieux de leur travail ou de leurs loisirs, ont transformé la réalisation des portraits en quelque chose qui relève du hasard, de l'occasion et d'un comportement ludique. Cette désacralisation du rituel photographique serait davantage en accord avec le goût actuel de la clientèle pour une présentation moins formelle et stéréotypée de soi.

(2) La pratique des reportages à l'extérieur (à l'occasion des "rites de passage", des fêtes religieuses ou profanes, etc.) représentait, malgré son caractère irrégulier, une activité

[16] Le prix de revient d'une photographie est calculé par les photographes sédentaires en tenant compte des frais inhérents à l'amortissement du matériel et de l'aménagement du studio, des frais fixes qui pèsent sur eux (loyer, facture d'électricité et patente) et de la nécessité d'épargner en prévision de la vieillesse ou de la survenue d'une pathologie oculaire.

[17] Une affirmation partiellement infirmée par les résultat de notre enquête qui montrent que seulement 25 % des photographes ambulants vendent les portraits en couleurs à un prix inférieur au tarif syndical.

particulièrement rémunératrice pour les photographes de studio avant que les photographes ambulants ne s'emparent, à leur détriment, de la plus grande part de ce marché. Ainsi, 65 % des photographes ambulants ont réalisé un reportage dans les trois mois ayant précédé l'entretien contre seulement 45 % des sédentaires.

Confrontés à cette situation catastrophique, les photographes de studio qui n'envisagent pas d'abandonner ou de passer à une autre activité, ont modifié leur pratique dans le sens d'une plus grande mobilité, laissant leurs studios à la garde d'un apprenti ou d'une épouse pendant qu'ils sortent pour répondre aux demandes de leurs clients. Une des conséquences de cette mobilité accrue des photographes de studio a été de rendre largement inopérante la distinction sédentaires / ambulants ou du moins d'obliger à affiner ces catégories en distinguant par exemple les photographes qui se déplacent uniquement sur demande (la majorité des photographes de studio) de ceux qui déambulent de façon systématique (la majorité des photographes ambulants et près d'un quart des photographes de studio).

Dans le même ordre d'idée, un certain nombre de photographes ambulants (un quart d'entre eux) projettent de s'installer dans des studios dans le but de bénéficier d'un minimum de reconnaissance sociale et d'un lieu où leur clientèle puisse les contacter mais sans nécessairement modifier leur façon de pratiquer. Pour compliquer un peu plus les choses, quelques photographes ambulants exercent leur activité à l'intérieur de territoires si précisément délimités que leur pratique peut être définie comme sédentaire : ainsi de ces praticiens "attachés" à un établissement scolaire, une caserne, un hôpital, une église, etc.

A partir du moment où les catégories de sédentaire et ambulant ne permettent plus de distinguer entre les différents types de praticiens, c'est autour de la distinction entre professionnel et amateur que va se jouer l'affrontement entre anciens et nouveaux photographes, de façon d'autant plus âpre que le statut de professionnel, pivot de l'identité sociale des photographes, représente un enjeu économique capital en tant que moyen d'accès au marché de la photographie d'identité.

(3) Le portrait à usage public : Il faut savoir que la réalisation des photos d'identité a toujours constitué la principale source de revenus pour les photographes de studio qui ont vu ces dernières années ce marché leur échapper progressivement à la fois du fait de l'intervention de l'Etat ivoirien (cf. infra la mise en place du "Projet sécurité") et de la concurrence impitoyable que leur font les photographes ambulants.

En effet, l'accès des photographes ambulants au marché de la photo d'identité a été freinée jusqu'à présent par l'absence de matériel de laboratoire et le manque de compétences techniques dans le domaine de la chambre noire[18]. A ce propos, le fait que 40 % des photographes de studio de Bouaké acceptent de traiter des photos d'identité pour le compte de photographes ambulants en dit long sur la dégradation de leur statut puisque ce faisant ils agissent en tant que sous-traitants de leurs concurrents directs.

Or, une innovation technique introduite tout récemment (septembre 1994) en Côte-d'Ivoire risque de bouleverser à court terme cet équilibre précaire et de porter un coup fatal à nombre de photographes de studio : en effet, la possibilité de réaliser avec des minilabs des tirages noir et blanc à partir de films couleurs ouvre aux photographes ambulants et à leurs "patrons"- les propriétaires de laboratoire - le champ de la photo d'identité puisque, dorénavant, il n'est plus nécessaire de passer par l'intermédiaire d'un photographe de studio pour produire ce type d'image.

Face à ce danger, les photographes de studio en sont réduits à s'arc-bouter sur la défense de leur statut de professionnel pour garder le contrôle du secteur le plus lucratif de la photo d'identité, à savoir celui qui a trait à la population scolarisée. A chaque rentrée scolaire, ce sont en effet des centaines de milliers d'élèves du secondaire qui ont besoin au minimum d'une demi-douzaine de photos d'identité pour l'établissement de leur dossier.

[18] Seulement 7 % des photographes ambulants possèdent un agrandisseur alors que 30 % d'entre eux sont capables de développer des films et laver des cartes.

Jusqu'à présent, chaque section locale du Synaphoci, après avoir passé des ententes au sujet des tarifs avec les chefs d'établissement (moyennant le versement de commissions), répartissait cette clientèle entre ses différents membres, l'accès aux établissements dépendant de la possession d'une autorisation délivrée par le syndicat. Or ce privilège, battu en brèche depuis longtemps par les photographes ambulants qui avaient pris l'habitude de s'installer aux portes des établissements, est maintenant remis en question par certains propriétaires de laboratoire qui, avec l'appui des autorités locales, obtiennent des autorisations qui permetttent à leurs "protégés" d'accéder aux différents établissements scolaires. Si ce procédé devait se généraliser, cela représenterait la ruine assurée pour une majorité de photographes de studio qui ne survit que grâce aux revenus qu'ils tirent de la réalisation des photos d'identité.

Par ailleurs, il faut noter la position ambiguë de l'État ivoirien vis-à-vis des photographes de studio : alors que leur statut fait l'objet d'une reconnaissance officielle, les interventions de l'État dans le domaine de la photographie d'identité n'ont fait que fragiliser un peu plus la profession.

En effet, dans le cadre du "Projet sécurité", la mise en circulation de cartes de séjour pour les étrangers (fin1992) puis celle des nouvelles cartes d'identité nationale (fin 193) a nécessité - pour des raisons autant "sécuritaires" que techniques - que les photos d'identité soient prises sur les lieux même où sont établies les demandes (c'est à dire dans les commissariats) par des photographes employés par une entreprise privée (CIPHOT) qui sous-traite ce marché. Or, il semble que, lors de leur recrutement, le critère de la nationalité (avec l'embauche préférentielle de praticiens de nationalité ivoirienne) a eu autant sinon plus d'importance que celui de la compétence professionnelle.

Depuis cette affaire, nombre de photographes de studio considérent que l'État ivoirien les traite de façon discriminatoire du fait de leur statut d'étranger. Au passage, je signale que c'est la même signification qu'ils attribuent à la mise en place récente (fin 1994) de l'impôt synthétique qui alourdit un peu plus leurs charges tandis que les photographes ambulants ne sont pas touchés. De même, ils expriment en général une profonde défiance vis-à-vis d'un syndicat jugé incapable de défendre leurs intérêts que ce soit par rapport à l'État ou par rapport aux photographes ambulants.

TO BE PROFESSIONNAL OR NOT TO BE !

La grande question qui agite le petit monde des photographes "professionnels" (sédentaires et péripatéticiens) est celle de ces "amateurs" qui leur livrent une concurrence jugée déloyale et qui seraient, du fait de leur nombre important, responsables en grande partie de la crise que traverse la profession. C'est à partir du point de vue des différents acteurs impliqués dans la production des images photographiques que nous allons à présent tenter de faire la distinction entre professionnels et amateurs.

Le point de vue des photographes de studio :

Pour ces derniers, le qualificatif de professionnel devrait être réservé aux praticiens (1) ayant bénéficié d'un apprentissage complet et maîtrisant donc l'ensemble des techniques de la chaîne opératoire, (2) pratiquant la photographie à temps plein (en sédentaire ou en ambulatoire) et (3) possédant une carte professionnelle délivrée par le syndicat.

En fait, en écoutant les photographes de studio, il apparaît que le critère le plus important est celui de la compétence technique, la possession d'une carte professionnelle n'étant pas une condition nécessaire dans la mesure où 20 % des photographes de studio en sont dépourvus et que un tiers d'entre eux ne sont pas syndiqués. Ce faisant, ces praticiens ne défendent pas seulement l'image de marque de leur profession (défense de la qualité de leur production) vis-à-vis des consommateurs mais aussi leurs intérêts économiques puisqu'ils estiment que la possession d'une carte professionnelle délivrée par le syndicat ou d'une attestation d'apprentissage devrait seule donner droit aux tarifs professionnels dans les laboratoires.

Le point de vue des photographes ambulants :

Les trois critères les plus fréquemment cités par les photographes ambulants pour définir un professionnel sont les suivants : la compétence technique (apprentissage), la possession d'une carte professionnelle et le type de pratique (à temps plein ou à temps partiel). Or, en analysant nos données, on se rend compte que aucun de ces critères n'a un pouvoir discriminatoire suffisant pour permettre de clarifier la situation de façon décisive.

Le niveau de compétence : s'il n'est pas douteux que les photographes ambulants qui sont passés par une période d'apprentissage de plusieurs années auprès d'un photographe de studio peuvent être qualifiés de professionnels (seulement un quart des photographes ambulants sont dans ce cas), qu'en est-il de ces photographes - autodidactes ou initiés à la pratique de la photo par un amateur - qui pratiquent à temps plein la photographie en ambulatoire et possèdent une carte professionnelle délivrée par le Synaphoci ?...

Car la pratique de la photo en ambulatoire demande une compétence technique tellement réduite (prise de vue, chargement et déchargement de l'appareil, coupage des films partiellement exposés) que celle-ci ne constitue plus une base suffisante pour assurer la légitimité de praticiens qui vont avoir recours pour se définir comme professionnels à l'obtention d'une carte du même nom.

Près de la moitié des photographes ambulants de Bouaké (exactement 44,7 %) posséde des cartes professionnelles. Celles-ci leur ont été délivrées en premier lieu par les laboratoires (70 %), puis par le syndicat (28 %) et enfin, de façon plus accessoire, par des instances comme la chambre de commerce locale.

En ce qui concerne le Synaphoci, il aurait vendu dans les années quatre-vingt plusieurs milliers de cartes professionnelles (coût unitaire = 10 000 Frs) selon des critères qui ne correspondent pas à un niveau de compétence clairement défini (par exemple, une attestation délivrée par un maître d'apprentissage). Il semble qu'en la circonstance des considérations mercantiles aient prévalu d'autant plus que la délivrance de ces cartes était du ressort des responsables des sections locales qui touchaient un pourcentage sur les cartes vendues.

Dans ces conditions, l'adhésion au syndicat et la possession d'une carte professionnelle délivrée par ses soins ne sont plus des critères décisifs pour qualifier un photographe de professionnel d'autant plus que des photographes ambulants sans qualification peuvent obtenir des cartes par l'intermédiaire des laboratoires en fonction de considérations basées sur le niveau d'activité plus que sur la compétence. A la limite, étant donné l'arbitraire qui préside à la délivrance de ces cartes professionnelles, pourquoi ne pas s'en fabriquer une de toute pièce comme l'a fait un informateur astucieux ?...

En considérant le problème par l'autre bout, c'est à dire en se plaçant du point de vue de cette majorité (55 %) de photographes ambulants dépourvue de toute carte professionnelle, on s'aperçoit que l'utilité de cette dernière est bien secondaire puisque pratiquement tous les photographes ambulants enquêtés bénéficiaient des tarifs professionnels au niveau des laboratoires.

Temps plein vs. temps partiel : en passant mes données au crible de cette distinction, je me suis rendu compte qu'elle n'offrait qu'une efficacité relative pour départager les professionnels des amateurs.

A Bouaké, cinquante pour cent des photographes non sédentaires pratiquent à temps partiel : la moitié sont des élèves du secondaire, un tiers des non salariés (artisans ou paysans) et 15 % des salariés (essentiellement des enseignants). L'amateur type est donc un jeune homme, encore en formation (un élève du secondaire, un étudiant ou un apprenti) ou déjà au travail (dans le secteur informel ou sur les champs de ses parents) qui met à profit les loisirs que lui laisse son activité principale pour pratiquer la photo en tant que source accessoire de revenus. Par ailleurs, si les photographes à temps partiel sont en général moins bien formés que ceux exerçant leur activité à temps plein, l'analyse des résultats ne met pas en évidence de différence radicale : dans les deux cas de figure, on trouve des autodidactes ayant bénéficié d'une formation informelle et ce dans des proportions très voisines.

Le point de vue des propriétaires de laboratoire :

A l'heure actuelle, les propriétaires de laboratoire apparaissent comme les véritables maîtres du jeu à partir du moment où, non contents de faire bénéficier tel ou tel photographe du tarif professionnel, ils se sont arrogés le droit de délivrer des cartes professionnelles (rappelons que 30 % des photographes ambulants sont en possession d'une telle carte), entrant ainsi en concurrence avec le syndicat en tant qu'instance de légitimation et sapant un peu plus les fondements de l'identité professionnelle des photographes.

Ce faisant, les propriétaires de laboratoire agissent selon une logique commerciale axée sur la recherche du profit le plus élevé, car dans un domaine où la concurrence est rude, il est de bonne guerre d'attirer à soi le maximum de clients par tous les moyens : << En Côte-d'Ivoire, ce sont les laboratoires qui attribuent le qualificatif de professionnel. Par exemple, si un élève commence à pratiquer la photo à temps partiel, il sera catalogué professionnel dès qu'il devient un client régulier. >>

Accusés par les photographes de studio de brader le statut de professionnel, les propriétaires de laboratoire se défendent en avançant que le progrès technique et la baisse du prix des appareils ont eu pour conséquence de mettre la photographie à la portée du plus grand nombre de telle sorte que la distinction professionnel / amateur n'a plus de raison d'être d'un point de vue technique.

De plus, ce phénomène se produisant dans le contexte d'une société où << la photographie est devenue un de ces petits métiers très abordables qui permettent de subvenir à ses besoins >> il n'est pas question de priver des jeunes (sous-entendu ivoiriens) de leur gagne-pain en leur imposant de faire preuve de compétences techniques de toutes façons obsolètes.

CONCLUSIONS

Une révolution technologique, l'introduction de la couleur en photographie, a eu pour effet de segmenter le processus menant à la réalisation des images photographiques en deux parties (la prise de vue et le travail du laboratoire) qui mettent en jeu des compétences techniques très diverses. Ainsi, tout ce qui relève du développement des films et du tirage sur papier est réalisé de façon automatique par des machines sophistiquées, tandis que la prise de vue est mise à la portée du plus grand nombre grâce à des appareils au maniement très facile.

En conséquence, la situation relativement protégée des photographes de studio (en majorité étrangers) qui maîtrisaient l'ensemble du processus opératoire a été bouleversée par l'arrivée de nouveaux acteurs dans le champ de la photo dite de famille : d'un côté, les propriétaires de laboratoire, de l'autre, les photographes ambulants.

Par le haut, des entrepreneurs en majorité étrangers ont monopolisé le marché de la photo couleur - du fait du *gap* à la fois technologique et financier que constitue l'acquisition des minilabs - et sont devenus progressivement une instance de légitimation vis-à-vis de la profession au même titre que le syndicat.

Par le bas, des jeunes Ivoiriens dotés de compétences techniques limitées mais nombreux et entreprenants sont entrés en concurrence avec les photographes de studio et ont accaparé progressivement une part de plus en plus grande du marché de la photo de famille en proposant, à domicile, des services meilleur marché. Leur alliance de circonstance avec des étrangers (les propriétaires de labo) leur permet de prendre progressivement l'avantage sur d'autres étrangers (les photographes de studio). Ce clivage nationaux / étrangers (spécifique à la Côte-d'Ivoire) donne une tonalité particulière à un problème (l'affrontement entre professionnels et amateurs) qui se manifeste avec une intensité variable dans toute l'Afrique de l'Ouest.

En fin de compte, ce perfectionnement technique a eu pour effet de priver le groupe professionnel de son unité. Cette destructuration de la profession s'est soldée par un affaiblissement de l'identité professionnelle et sociale des photographes de studio qui sont progressivement

marginalisés tant sur le plan économique (la paupérisation de nombre d'entre eux) que professionnel (la perte de leur spécifité) et social (des immigrés en voie d'exclusion).

En ce qui concerne le secteur de la photographie, il n'est pas sûr que cette dissolution de l'identité professionnelle sous l'effet conjugué des innovations techniques et d'une conception libérale de l'économie (la main invisible de l'offre et de la demande comme instrument de régulation) favorise à long terme le développement du marché de la photographie dans la mesure où la qualité des images photographiques est en baisse[19].

L'entrée massive de jeunes Ivoiriens dans le secteur de la photographie est le signe d'une mutation du marché du travail sous l'effet d'une crise économique qui, en se prolongeant, oblige ces jeunes à investir de nouveaux secteurs d'activités. De façon analogue à ce qui se passe dans les sociétés industrialisées, on observe dans le secteur des services la création d'emplois (déqualifiés, instables, mal rémunérés) dont on peut douter qu'ils permettent une réelle intégration sociale.

En effet, en l'absence d'un substrat commun sur lequel bâtir une identité collective, les configurations identitaires observées chez les photographes ambulants sont plus de l'ordre du bricolage individuel que d'un mouvement collectif et sont caractérisées par leur nature fragmentaire, fragile et instable. Cette précarité du statut professionnel va de pair avec une revendication nationaliste affirmée qui souligne combien le rapport à l'étranger a toujours été au cœur de la construction identitaire ivoirienne.

Mais ce qui ressort de l'analyse, c'est le fondement plus subjectif que social de ces identités : le vécu est privilégié par rapport à la compétence, l'accent est mis sur la créativité plus que sur la réussite économique tandis que le pouvoir symbolique exercé sur les autres par la capacité d'en produire des images permet de nier la dépendance objective vis-à-vis des propriétaires de laboratoire.

De façon générale, la place importante accordée à l'imaginaire ainsi que l'instabilité des différentes constructions identitaires ne vont pas dans le sens d'un renforcement de la cohésion sociale d'autant plus que l'État, loin de jouer un rôle régulateur, semble jeter de l'huile sur le feu de la division. Le sentiment d'exclusion exprimé par maints photographes de studio d'origine étrangère et, en parallèle, l'émergence d'une référence nationaliste clairement affichée du côté des jeunes praticiens ivoiriens soulignent le risque toujours présent d'un approfondissement du clivage autochtones / étrangers, cette grande faille qui parcourt en souterrain la société ivoirienne.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER (M.), 1987 - Formes de travail et identités : recherche d'une perspective anthropologique, *Cahiers des sciences humaines*, XXIII, 1 : 3-12.

BERNARD (D.) et GUNTHERT (A.), 1990 - Oublier la technique, *La recherche photographique*, 8 : 17-19.

BOLTANSKI (L.) et CHAMBOREDON (J.C.), 1965 - Hommes de métier ou hommes de qualité. In : BOURDIEU (P.), éd., -*Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie.* Paris : éditions de Minuit.

DEBRAY (R.), 1993 - *L'État séducteur ; les révolutions médiologiques du Pouvoir*, Paris, Gallimard.

CHATEAU (J.F.), 1977 - *Recensement général des activités en milieu urbain*,, Rapport général (2 tomes). Abidjan, Ministère du Plan.

LIPIANSKY (M.), 1983 - Une quête de l'identité, *Revue des sciences humaines*, LXII, 191 : 61-69.

PIVIN (J.L.), 1994 - L'ombre et le noir., *Revue noire*, 15 : 42-82.

[19] Non seulement à cause de la pauvreté esthétique de la plupart de ces images - à l'heure où la population soumise à un flot d'images de toutes sortes devient plus exigeante - mais surtout parce que les tirages en couleurs ont une durée de vie bien moindre que les tirages en noir & blanc, ce qui sape à terme une des fonctions essentielles de l'image photographique, celle de support de la mémoire, collective et individuelle.

RAPPORT DE SEANCE

par Michel AGIER

LES FIGURES DE L'ETRANGER

Cinq des sept communications de cette séance concernent très directement la dimension anthropologique de l'identité, j'entends par là qu'elles mettent la question du rapport à l'autre au centre des constructions identitaires. En effet, très explicitement, elles nous conduisent vers différents cas concrets d'enquête et de réflexions sur **l'étranger.** Je vais y revenir tout de suite.

Deux autres interventions sont un peu en marge de cet axe qui nous fait penser l'identité ivoirienne à partir de l'étranger. Il s'agit des communications "**Identités, normes et sociologie spontanée 'urbaine' chez les petits entrepreneurs abidjanais**" (de François LEIMDORFER) d'une part, et "**Le travail salarié, un modèle en décomposition ?**" (de Laurent BAZIN et Roch Yao GNABELI) d'autre part. Je vais donc en parler d'abord.

L'objet d''étude de F. Leimdorfer, ce sont les patronnes et patrons de "maquis" à Abidjan, et il s'interroge sur les formes du discours identitaire. En particulier, nous dit-il, l'énonciation d'un "nous" est un "indice sociologique intéressant", tout en se retenant donc d'une interprétatiuon trop "performative". L'analyse suggère deux aspects de l'affirmation identitaire: 1) l'identité comme lieu ce sont les multiples emplois de la forme "**chez** nous", toujours utilisée en situation relationnelle, d'opposition, et construisant la nation, l'ethnie, la région, le village ou la famille comme autant d'espaces intérieurs ; 2) l'identité exprimée par un sujet collectif, opposé tout autant au sujet individuel (je) qu'à l'autre ou aux autres (il, ils). Le "nous" comme sujet collectif, c'est la famille, la fratrie, mais aussi l'entreprise (le maquis) ou, éventuellement, des segments sociaux nouveaux (patrons/employés, etc). Finalement, la fratrie et le village apparaissent comme les catégorisations les plus fréquentes du "nous" discursif, ce qui ouvre bien sûr une quantité de pistes de recherche paradoxales, quand on sait qu'il s'agit de citadins souvent engagés dans des processus d'individualisation.

Bazin et Gnabeli retracent l'histoire particulière d'une des manifestations de la modernité ivoirienne: le développement du travail salarié, de l'après-guerre jusqu'à la fin des années 1970, pour décroître ensuite. En fait, signalent les auteurs, "le salariat n'est jamais parvenu à se généraliser totalement: il reste l'apanage d'une minorité de la population active, en particulier urbaine". Les auteurs soulignent l'importance relative du salaire direct et indirect qui explique, entre autres explications, l'importance statutaire du travail salarié. Ils s'intéressent surtout à "la transformation des positions salariales en statuts sociaux", telle qu'on peut l'observer dans les associations d'entraide et collectifs d'originaires (voir, par exemple, dans le langage hiérarchique des associations, l'ordre décroissant des "cadres, travailleurs et ressortissants"). Même dans une situation de dérèglementation du marché du travail, le "modèle du travail salarié" tend à se consolider comme modèle, alors même qu'il se réduit quantitativement. Comment se consolide-t-il dans la période actuelle? Quelle est sa place dans la vie urbaine ? Cette recomposition du modèle du travail salarié, ou, plus généralemt, du travail moderne urbain, mériterait d'être abordée en tenant compte des va-et-vient salariat/non salariat, emploi/chômage, etc, ce qui implique, sur le plan de l'approche, de suivre des histoires individuelles.

La ville et les situations de travail sont aussi largement présentes dans les autres communications. Mais je les aborderai cependant sous l'angle du rapport à l'étranger, de l'altérité et de l'identité.

"Le rapport à l'étranger a toujours été au coeur de la construction d'une identité ivoirienne", peut-on lire dans l'annonce du colloque; c'est une manière de poser la problématique de cette séance. En effet, les communications dont il sera question ici nous permettent de tracer **cinq figures de l'étranger.** (Je rappelle que la population étrangère représente 28% de la population totale du pays).

Pour reprendre la formulation que l'on trouve dans le texte de R. BLION et S. BREDELOUP, je les présenterai en allant de l'étranger "le plus lointain" à l'étranger "le plus proche" (encore que l'exercice ne soit pas facile pour qui est vraiment étranger à la réalité ivoirienne, et si l'on ne veut pas être prisonnier des distances géographiques ou des cadres nationaux de l'identité). Je parlerai donc successivement des (commerçants) sénégalais, des (éleveurs) peuls du nord de la Côte-d'Ivoire et des (pêcheurs) "ghanéens", des (photographes) nigerians et des (migrants, manoeuvres ruraux, travailleurs urbains ou planteurs ...) burkinabè. Figures de l'altérité, ces différentes modalités de l'étranger devraient nous rapprocher progressivement de ce qui en est le référent, c'est-à-dire un espace d'identité. On sera alors au point où la représentation bascule, à la frontière au-delà de laquelle le point de vue s'inverse pour poser la question de l'autochtonie et de l'identité nationale.

Les Sénégalais (communication de Reynald Blion et Sylvie Bredeloup sur **La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais**) sont certainement les étrangers les plus "lointains". C'est cette figure de l'étranger dont Georg Simmel et, après lui, l'Ecole de Chicago, puis les anthropologues urbains plus récents ont fait l'archétype du comportement urbain: c'est "le voyageur potentiel en quelque sorte: bien qu'il n'ait pas poursuivi son chemin, il n'a pas abandonné la liberté d'aller et de venir"[1]. Cette figure de l'étranger, que Simmel associait déjà au commerçant, on la retrouve bien chez les migrants sénégalais. Commerçants d'abord, mais aussi simples colporteurs, vendeurs de rue, prospecteurs et traficants de diamants, également artisans et prestataires de service en général, les Sénégalais ont occupé et occupent des professions qui impliquent une absence d'ancrage à la terre; ils occupent des professions que l'on peut déplacer. Pour eux, la Côte-d'Ivoire a été un "el dorado", nous disent les auteurs, mais aussi, dans certains cas, une simple étape vers d'autres pays africains (Cameroun, Gabon), vers l'Europe (France et, plus récemment, Italie) et vers les Etats-Unis.

Il y a aujourd'hui 40.000 Sénégalais en Côte-d'Ivoire. Leur migration est urbaine à 95% et se fait principalement vers Abidjan. Migrations d'hommes, seuls et primo-migrants, qui disposent d'une série d'institutions sociales permettant une intégration locale autonome (logeurs, groupes d'âges, associations villageoises). Leurs comportements matrimoniaux indiquent le contraire d'une intégration/dilution telle que l'avait prévu les sociologues américains des années trente dans leur théorie évolutionniste du contact (Robert E. Park, etc): alors que les plus anciens migrants commerçants sénégalais prenaient pour épouses des filles du pays où ils arrivaient, les plus récents choisissent leurs épouses au sein de leur lignage d'origine. Bref, les Sénégalais rendent bien aux autres (Ivoiriens et autres étrangers) le regard d'étrangeté qu'on leur porte, même si quelques alliances commerciales et une certaine perméabilité des réseaux (notamment vis-à-vis des Burkinabé) ne sont pas impossibles. Très lointains, les étrangers sénégalais semblent peu dérangés dans leur mode de vie par l'actualité économique et politique ivoirienne.

Les Peuls transhumants du Nord de la Côte-d'Ivoire (dont traite la communication de Véronique ANCEY) sont une autre figure emblématique de la mobilité. Mobilité potentielle, qui s'est cependant altérée ces dernières années. La contribution de V. ANCEY s'organise autour de trois axes: la transhumance, la migration, la mobilité. Il y a une relation souple entre la transhumance et la migration. La transhumance est mise à profit pour chercher de nouveaux emplacements pour le troupeau et pour la famille de l'éleveur. La migration, c'est l'installation dans un nouveau campement, qui entraîne des modifications importantes de l'environnement social et économique. La mobilité, c'est le résultat de cette relation en quelque sorte élastique entre transhumance et migration.

L'auteur montre bien comment une série de changements simultanés remet en cause ce système de mobilité peul. Premièrement, la dissociation des troupeaux et du campement: après la transhumance, les éleveurs ne gardent plus leurs troupeaux avec eux, mais les font paître à l'écart, alors qu'eux-mêmes se lient davantage à la terre.

Deuxièmenet, l'engagement agricole des éleveurs les plus démunis ou simplement en temps de crise semble plus important et est un facteur limitatif de la mobilité.

---

[1] SIMMEL (G.), 1979 - Digressions sur l'étranger, *L'École de Chicago . Naissance de l'écologie urbaine*, Paris Ed. du Champ urbain, p.53.

Troisièmement, la remise en cause de la transhumance par les politiques publiques: depuis la fin des années 1970, divers projets de développement visent à supprimer la transhumance, à sédentariser la population, tout en "créant" une question à résoudre: le "problème peul".

Enfin, quatrièmement, les politiques publiques envers le monde rural en général visent dans le même temps, nous dit l'auteur, à "encourager l'élevage paysan", c'est-à-dire, à terme, à mettre fin à un monopole ethnico-professionnel.

Si les politiques récentes et la situation économique vont à l'encontre du mode de vie et de travail peul transhumant, on peut se demander aussi, comme le fait l'auteur en conclusion, si les Peuls eux-mêmes n'ont pas déjà perdu une partie de cette faculté d'aller et venir qui fait leur spécificité et qui "fait" l'étranger. Une mobilité remise en cause (c'est intéressant de le noter dans les débats de ce colloque) par "les conditions exceptionnelles de l'accueil ivoirien des années 1970": les troupeaux se sont agrandis, les familles avec. Familles plus grandes (plus étendues) plus difficiles à déplacer; et troupeaux également plus grands et moins maniables ... Dans une formule très suggestive, V. ANCEY nous dit à propos de ces éleveurs peuls que "leur bonne santé économique les a alourdis". Ils souffrent d'encombrement (famille, troupeau, cultures) plus que de manque. On pourra nuancer ce propos en rappelant que d'autres éleveurs passent à l'agriculture pour survivre en temps de crise et que, les choses ne s'améliorant pas, ils y restent.

Dans tous les cas, on peut se poser la question suivante: si les Peuls peuvent de moins en moins recourir à la mobilité qui était "leur principale ressource" mais aussi, il me semble, le fondement de leur spécificité sociale, que devient alors l'identité peule? Je parle non pas de l'identité au sens collectif, d'un système culturel que l'on pourra toujours encore restituer globalement (éventuellement comme "tradition"), mais au sens des identifications individuelles, celles qui se jouent dans les trajectoires personnelles, etc. De ce point de vue, tout un ensemble de questions est posé, par exemple, à partir de l'important abandon de l'élevage par les Peuls. En effet, sur 40.000 Peuls du Nord de la Côte-d'Ivoire, 10.000 ne sont pas ou plus éleveurs, mais commerçants, vendeurs de rue, sur les marchés, etc.

Troisième cas d'étude, troisième figure de l'étranger, avec l'étude de Karine DELAUNAY sur la pêche maritime et sur l'histoire d'une profession d'étrangers (**Etre ivoirien ou artisan-pêcheur maritime: de quelques vicissitudes d'une spécialisation ghanéenne" en Côte-d'Ivoire**) _ histoire où l'on retrouve d'abord la disqualification de l'autochtonie, puis sa réaction et sa "revanche" sur un marché qui, dans le même temps, se transforme.

Dans un premier temps, donc, les autochtones sont cantonnés dans une pratique de la pêche comme "activité d'appoint" alors que les "groupes étrangers", "ghanéens surtout" sont de "vrais professionnels" (ces termes sont ceux des différentes idéologies officiellles ou spontanées sur la question). La dichotomie nationaux/étrangers recoupe une opposition entre pêcheurs sédentaires et migrants. Ceux-ci, les étrangers, étant capables de mobilité, sont valorisés car ils peuvent le mieux diffuser des techniques performantes. Mobiles et disposés à ce travail, leur vie sociale est rythmée par leur activité, contrairement aux Ivoiriens dont l'activité de pêche est complémentaire et secondaire. On retrouve d'ailleurs notre archétype du commerçant itinérant dans le cas présent puisque, historiquement, nous dit K. DELAUNAY, la reconnaissance des Fantis comme pêcheurs est postérieure et découle de leur réputation d'abord établie comme commerçants, notamment dans le commerce du poisson.

Deuxième temps, temps de crise, à la fin des années 1980, marqué par un plan d'aménagement créant deux régions halieutiques à l'Est et à l'Ouest, où les types d'exploitation prônés passent par la réactivation des deux formes de pêcheries autochtones: "à l'Est les lagunaires, à l'Ouest les Krous". Bien après une époque où le pays, pour développer la pêche commerciale, accueillait les "frères akan" (Fanti), on privilégie maintenant une pêcherie autochtone dont le caractère national est attesté par la valorisation da la part "non akan" (krou) de la nationalité. Comme le montre l'auteur, ce rapport versatile des Ivoiriens aux étrangers "renvoie au rapport de la société ivoirienne à elle-même et à ses différentes composantes". Tout cela est contemporain de la stigmatisation récente du poids économique considérable des pêcheurs "ghanéens" en Côte-d'Ivoire _ comme s'il

s'agissait d'une "révélation" ; contemporain également des violences récentes à l'égard des campements de pêcheurs (1990) ou de Ghanéens d'Abidjan en général (1993).

Dans une quatrième figure de l'étranger, celle des photographes de studio nigérians (communication de Jean-François WERNER : **Attention Photographe! Ou un étranger peut en cacher un autre**), on assiste encore à la perte d'un monopole par des étrangers et simultanément à la transformation d'un marché et d'une profession. Les photographes de studio, nigérians à 70%, formaient un groupe professionnel assez homogène, syndiqué, avec carte professionnelle, etc, et bénéficiant, nous dit J.F. WERNER, "d'une identité sociale malgré un statut social peu prestigieux". Au milieu des années 1980, la profession s'est entièrement réorganisée avec l'arrivée des "minilab" (laboratoire de développement automatique). L'importance des investissements nécessaires a empêché les photographes de studio d'y accéder. Des étrangers (techniciens sud-coréens), des hauts fonctionnaires et entrepreneurs ivoiriens ont investi dans ce domaine où la tendance est à la concentration. Ce changement en a introduit un autre, qui fut l'invention, ou plutôt le développement, d'une nouvelle profession, celle de photographe ambulant ou photographe à domicile. A Bouaké, elle est occupée par de jeunes Ivoiriens, nous dit l'auteur, qui sont relativement "captifs" des labos (crédits, carte professionnelle, etc).

L'identité professionnelle du photographe se trouve très altérée par les changements du processus de fabrication de la photo. Le rituel photographique est désacralisé, les compétences de la "chambre noire" ont disparu ... mais la carte professionnelle demeure, objet de diverses tensions et trafics. En fait, plusieurs instances la délivrent (syndicat, labo) mais on peut aussi bien la sur-payer (au syndicat, pour remplacer l'attestation d'un maître d'apprentissage), comme on peut aussi bien la fabriquer soi-même! Face à une identité professionnelle fragile et instable, les jeunes photographes nouveaux venus sur le marché tendent à se distinguer (des photographes de studio nigérians), nous dit l'auteur, en rappelant leur appartenance à la nation ivoirienne.

Les photographes de studio, professionnels nigérians, tendent donc à disparaître d'un marché en même temps que la profession se transforme. En d'autres termes, et le cas, tout en étant quantitativement marginal, est assez exemplaire de la complexité de la problématique identitaire ivoirienne actuelle, une innovation technique (la modernisation de la photographie) tend à ouvrir un marché, voire en créer un nouveau, alors qu'un petit monopole ethnique semblait bien installé sur ce marché dans son état antérieur, très fermé. Quel est le poids réel des identités ethniques ou nationales dans cette réorganisation du marché? Quel est le poids du changement technique et économique lui-même? Finalement, si les jeunes photographes ambulants nous paraissent sympathiques (autant que les Peuls transhumants, les Sénégalais ou les pêcheurs dits ghanéens), c'est peut-être parce qu'ils incarnent à leur tour une certaine mobilité et disponibilité professionnelles. Qualités d'étrangers conquises par des Ivoiriens. On pourrait compliquer le modèle en demandant à l'auteur de préciser si ces jeunes photographes ambulants, outre qu'ils sont à Bouaké des "nationaux", sont aussi des autochtones ou des étrangers à leur lieu d'activité?

Une dernière figure enfin, de l'étranger est celle des Burkinabé (présentés par R. BLION et S. BREDELOUP dans leur communication **La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabé et des Sénégalais**). Si les Sénégalais étaient les étrangers les plus lointains, les Burkinabé, eux, seront les plus proches. Ils sont aussi les plus nombreux, représentant 1,5 million de personnes, soit la moitié de la population étrangère. A l'époque coloniale, dès le premier quart de ce siècle, la "Haute Volta" était déjà un réservoir de main d'oeuvre pour "la colonie voisine sous-peuplée". Les migrations des Burkinabé ont été principalement, et jusqu'à aujourd'hui, des migrations de travail. Progressivement, la migration de travail individuelle et masculine s'est transformée en une migration familiale, "apparemment plus proche d'une migration de peuplement", disent les auteurs. Les Burkinabé s'employèrent d'abord comme manoeuvres agricoles des plantations, mais certains réussirent à améliorer statut et emploi. Petit à petit ils se sont dispersés sur tout le territoire national; et, actuellement, 40% vivent en milieu urbain.

Ces migrants viennent directement de leurs villages à travers des chaînes migratoires anciennes, où "chacun à la suite de l'autre joue un rôle dans l'accueil et l'assistance de nouveaux arrivants". Ce sont des réseaux assez ouverts, sur des bases familiales ou villageoises, mais rarement ethniques ou religieuses. Les migrants y sont aidés mais n'en sont pas prisonniers. Dans cette

population encore considérée comme migrante et étrangère, la part des femmes et des enfants est en croissance constante, et la deuxième génération est importante.

Les tendances actuelles de la mobilité des Burkinabé sont: 1) l'accroissement des retours au Burkina Faso; 2) le retour du milieu urbain vers les zones rurales ivoiriennes (travail dans les plantations de planteurs burkinabé); et 3) les ré-émigrations vers l'extérieur (Gabon, Italie). Pour ceux qui restent en milieu urbain ivoirien, les situations précaires se développent.

On a tendance à penser, bien sûr, que les Burkinabé sont les plus intégrés des étrangers, les moins étranges d'une certaine façon. Mais les situations semblent très diverses: diversité rural/urbain, selon les générations, selon l'emploi, les quartiers de résidence, etc.

Ces différentes figures de l'étranger permettent de relativiser, nuancer l'approche que l'on peut faire des problèmes actuels (pratiques et discours xénophobes, nationalismes politiques), en les incluant dans une réflexion sur les constructions identitaires. En même temps, elles nous ont progressivement rapproché de l'autochtonie. Cela me conduit à la dernière communication que je voudrais présenter, celle de Jean-Pierre DOZON, **L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire**. Cette communication permet de relativiser le rapport à l'étranger de deux façons.

D'une part, en faisant de l'étranger une forme de l'allochtonie et donc en ne prenant pas les frontières de la nationalité comme données mais comme construites. L'auteur centre alors la réflexion sur les différentes versions ethniques et historiques de l'allochtonie. L'histoire nationale montre que la mise en valeur coloniale s'est faite dans une région, le Sud, dont la population autochtone a fait l'objet d'une disqualification sociale (et culturelle) de la part du pouvoir colonial alors qu'au contraire les allogènes étaient valorisés. Et si l'économie de plantation a été le moteur du développement national, il est intéressant de constater que ce que J.P. DOZON appelle "le monde des planteurs" s'est trouvé progressivement dominé par les allogènes et principalement par les Baulé. La place occupée par "l'allochtonie triomphante" incluait donc les Baulé, comme les dits Dioula et les Burkinabé. Les autochtones, eux, semblaient toujours perdants. Les mouvements identitaires actuels, plus ou moins "tribalistes", qui parcourent le sud du pays, principalement agni et bété (et qui s'exprimèrent dans les élections de 1990) sont plus qu'un simple ressentiment contre les allochtones. Ils sont l'indice, nous dit l'auteur, "d'une crise politique qui affecte très directement l'identité ivoirienne, telle qu'elle est constituée depuis l'époque coloniale". Ceci nous amène à la deuxième relativisation proposée par cette communication.

La longue durée: l'analyse propose et cela mériterait un véritable programme d'histoire politique de rendre compte d'une dynamique de longue durée à partir du rapport entre "premiers arrivants" et "derniers venus". En effet, aucune des "grandes ethnies aujourd'hui engagées dans le jeu politique ivoirien (notamment Baulé, Bété, Agni) ne peut revendiquer une autochtonie absolue. Chacune vient de vagues migratoires variées et leur histoire a donc d'abord reposé sur l'allochtonie. Dans cette forme de peuplement, la relation politique s'établit entre "gens du pouvoir" (les nouveaux venus, conquérants) et "gens ou maîtres de la terre" (les autochtones). Les premiers arrivants sont mis en position de subordination, à partir de laquelle ont pu se faire de l'assimilation. des métissages, mélanges, etc. Finalement, (je cite), "en favorisant l'allochtonie (dioula, baulé, burkinabé), l'Etat colonial, très probablement à son insu, et le régime ivoirien plus délibérément, n'ont fait que perpétuer un ressort politique qui existait de longue date au sein des sociétés précoloniales".

On perçoit ainsi que les revendications autochtones arrivent assez tardivement dans cette histoire identitaire, l'idée de nation existant déjà, ce qui permet de penser qu'elles ne se situent pas contre l'idée de nation (comme on l'entend souvent à propos des "conflits ethniques" africains) mais bien au coeur de l'identification nationale et comme un de ses moments.

Finalement, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à reconnaître la nécessité d'une recherche spécifique sur les constructions identitaires. Cela nous aide, dans la situation ivoirienne présente, à distinguer deux ordres de phénomènes. D'une part, les phénomènes liés à la transformation des marchés, aux changements des conditions de l'activité économique et à la transformation des identités professionnelles. D'autre part, une série de discours et pratiques, plus ou moins anciens et plus ou moins nouveaux, qui relèvent de la xénophobie, ou, plus généralement, de

mouvements identitaires. Il y a des liens entre ces deux ordres de phénomènes, mais il faut les réexaminer dans chaque cas, voir comment ils s'informent réciproquement, en évitant les chaînes interprétatives qui associent, de façon mécanique et structurale, en l'occurrence, les plans d'ajustement structurel, l'exclusion sociale, et l'exclusion politique. Ainsi, par exemple, l'étranger selon Simmel, sans ancrage avec le lieu, avec la terre, cet étranger-là, archétype du commerçant, est-il une forme possible de la participation sociale. D'un certain point de vue, dans l'univers relationnel où je me situe, la présence de cet étranger-là fait parfaitement sens elle est sociale et non ethnique. Je peux risquer de dire, il me semble, qu'elle s'incarne finalement presqu'autant dans le cas des jeunes ivoiriens photographes ambulants (dont l'identification serait à approfondir par des études de trajectoire) que dans celui des Sénégalais toujours potentiellement de passage. Et si l'on peut relever des comportements xénophobes violents directement associés à des situations de changement d'un marché du travail, comme dans le cas des pêcheurs dits ghanéens, on peut aussi bien relever, dans un autre cas, que la remise en cause de la reproduction du système économique national développé à partir de l'économie de plantation a créé une situation de sortie de l'autoritarisme, de revendications et de concession de libertés publiques (multipartisme, la liberté de la presse écrite, etc).

En réfléchissant sur les processus identitaires sur la longue durée, on perçoit mieux le sens et la portée des inversions actuelles, plus politiciennes peut-être ou plus conjoncturelles, dans lesquelles, au vieux couple allochtone/autochtone, se substitue un conflit entre deux autochtonies (celle du Sud contre celle du monde baulé). En associant ainsi la nation à l'autochtonie une et exclusive, ces nouveaux mouvements identitaires risquent non seulement de tomber dans le discours particulariste mais, en outre, risquent de perdre leur capacité à penser l'étranger.

RAPPORT DE SEANCE

par Konaté YACOUBA

L'IVOIRIEN ET SES AUTRES

Pour autant que toute construction est montage, on peut proposer ici un montage des différentes contributions de notre séance. Celui-ci peut chercher un premier équilibre dans une mise en perspective : mise en perspective de l'identité socio-politique de l'Ivoirien d'une part ; mise en perspective de la spécificité économique de la Côte-d'Ivoire d'autre part. Sur le premier axe, l'Ivoirien du sud forestier inscrit des rapports avec les allochtones de la savane, puis avec des allogènes, le Sénégalais et le Burkinabé en l'occurence. La base économique de cette élaboration identitaire consiste dans l'économie de la plantation. En adhérant à cette politique économique initiée par le colonisateur, l'Ivoirien tend à sous-développer d'autres activités comme l'élevage et la pêche.

Tout comme la notion d'Ivoirien s'équilibre dans son opposition au non-Ivoirien, à l'étranger, le succès de l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire instruit l'idée valorisante de l'ivoirien planteur ou salarié tout en induisant les images moins reluisantes du Peul éléveur, du Ghanéen pêcheur, du Burkinabé auxiliaire etc. Par delà la proposition dialectique bien connue du moi se posant en s'opposant qui fonctionne dans cette érection d'identité, l'histoire économique, politique et sociale prescrit des assignations. Dans ce processus le paradigme "centre-périphérie" auquel Samir Amin donna toute une efficace, acquiert une pertinence dans la mesure où la répartition des rôles et des statuts suppose un centre (l'Ivoirien, l'économie de plantation et le travail salarié) qui s'assigne, s'aliène une périphérie (l'étranger, la pêche et l'élévage). Mais qu'est-il ce centre sinon une construction et une invention qui, au demeurant, procède du regard du colon sur le colonisé ?

Le peuplement de la Côte-d'Ivoire est plus ancien qu'il y paraît. Dans sa communication *Migrations et intégration nationale en Côte-d'Ivoire*, Touré Moriba indique que du XVème au XIXè, des mouvements importants de populations venus de l'extérieur vont soumettre ou assimiler les anciennes populations. Avec la colonisation ne s'engage en fait qu'une deuxième série de mouvements de populations qui structurent l'identité de la Côte-d'Ivoire moderne. Dans sa communication J.P. Dozon note que dans cette phase, la construction de l'identité ivoirienne a à voir avec l'implantation des colons sur l'est du littoral ivoirien. Si les potentialités économiques de la région paraissent fabuleuses et Dozon, citant un mot de l'époque, de parler de "terre promise", en revanche les populations de cette "terre de Canaan" paraîtront de piètres travailleurs. Le point de vue du colon est sans nuance. Il ne reconnaît que des "peuplades jugées primitives et arriérées surtout à l'ouest où il considérait que les pratiques "anthropophagiques", sacrificielles et fétichistes n'étaient pas compensées comme au centre et surtout à l'est par des activités commerciales, par une hiérachie ordonnée". De surcroît, ces habitants se montrent hostiles à la mission civilisatrice. Ainsi donc la prise de possession du territoire se conforte d'une vision toute en jugements de valeur hiérarchisant les populations en bons et en mauvais sujets.

Parce que ces premières populations qui constituent pour ainsi dire le noyau de la Côte-d'Ivoire, ne se montrent pas suffisamment dévouées au "progrès" et à "la civilisation", le colon en appelle à d'autres populations réputées plus ouvertes et intressées. Ainsi descendront vers le sud les Baoulé venus de la savane la plus immédiate, puis les Malinké et enfin du grand nord viendront les Voltaïques. Volontariat, réquisition obligatoire, subventions, gratuité du transport, complicité des chefs coutumiers Voltaïques, c'est tout un système de recrutement de la main d'oeuvre qui s'organise depuis la Côte-d'Ivoire pour attirer les travailleurs de Haute-Volta. Avec ces implantations, le vecteur de la valorisation identitaire s'inverse. Basée sur les performances en matière de travail, la vision du colon privilégie le nord par rapport au sud. Celle des autochtones de la colonie prenant conscience des enjeux économiques en cours de consolidation, défend l'espace ivoirien en s'opposant aux allochtones et aux étrangers. De part et d'autre, on s'organise. En 1938 l'Association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte-d'Ivoire (ADIACI) proteste auprès de l'administration coloniale qui emploierait trop de Sénégalais et de Dahoméens, mais aussi "contre les Dioulas et les Baoulés qui, manifestement ne se satisfaisaient pas de leurs activités commerciales ou de leur rôle de main-d'oeuvre, mais

s'appropriaient, selon elle, les terres des autochtones, particulièrement agni (cf J.P. Dozon)." Moriba Touré indique que pour leur part, "les originaires d'Odienné ont créé leur union, ceux des cinq cercles du nord ont créé l'Union Culturelle des Cinq Cercles du Nord." C'est que les enjeux se précisent et ils sont économiques (emploi, plantation) et politiques. L'Ivoirien qui revendique pour lui ses terres et les emplois salariés, laisse plus ou moins en pâture aux autres, les autres secteurs d'activités. La pêche, l'élevage ne seront pas investis de la même noblesse que l'activité de planteur ou celle de salarié. Les étrangers pourront d'autant plus facilement exercer une hégémonie dans ces secteurs.

Lié à la transhumance et animé principalement par des étrangers peuls, l'élevage transhumant produit plus de la moitié de la viande bovine consommée en Côte-d'Ivoire. Il détient le monopole de la production de lait artisanal. V. Ancey montre qu'au delà de quelques concessions faites à l'agriculture et au salariat, cet élevage reste lié à la mobilité qui en est le moteur historique et qui lui permet de répondre aux différents défis de la modernisation puis de la crise. Se déplaçant à la trace de l'herbe, la société des peuls transhumants confrontés à ses mutations internes, à l'ordre foncier, aux pressions fiscales, résiste aux tentatives de modernisation qui visent à l'atteler à l'agriculture. Ainsi donc les performances de l'élevage transhumant, activité nomade d'étrangers, "s'accompagnant d'une certaine exclusion sociale", elles ne lui garantissent aucune légitimité.

Pas plus que l'élevage transhumant, la pêche n'arrive à mobiliser autant d'Ivoiriens qu'elle aurait pu. K. Delaunay remarque que dans l'activité de la pêche sur le littoral ivoirien, les étrangers ghanéens, togolais et dahoméens développent une dynamique qui les amènent à se regrouper pour se doter d'outils de travail modernes et performants. L'Ivoirien, quand il reste dans ce secteur d'activités, travaille seul, rivé sur sa petite pirogue traditionnelle. Cette sorte de répartition internationale des tâches fait un usage spécieux de la notion de tradition. K. Delaunay remarque que tout se passe comme si ces difficultés de l'Ivoirien à s'adapter à des situations nouvelles incombaient à la tradition. La tradition apparaît comme une réalité figée qui assigne une identité éternelle : "Les traditions sont mises sur un pied d'égalité avec les caractéristiques physiques du littoral, en tant que préconditions relevant de l'ordre du fait et constituant autant d'obstacles au développement des activités halieutiques." Cette vision des choses explique en partie l'échec des différentes politiques d'industrialisation dans ces secteurs. Initiées par l'Etat, elles n'ont pas su produire le changement d'attitudes souhaitable et le citoyen attend toujours cette assistance providentielle qui l'aiderait à être un grand pêcheur moderne...

En revanche il semble que très peu d'entraves traditionnelles séparent l'Ivoirien du travail salarié. L. Bazin et R. Y. Gnabeli montrent comment, auxiliaires de la colonisation, les Ivoiriens se sont attachés au salariat dont le système se généralise à partir des années 70. Pour être une catégorie socio-professionnelle minoritaire, le salariat, par son prestige et sa légitimité, intègre l'image de marque de la modernité. Il parvient dans le même temps à déstabiliser les détenteurs du pouvoir traditionnel. Le salaire apparaît comme une confirmation de la masculinité. Le chômeur, le sans-travail qui n'est pas soumis à l'obligation des cotiser, est ravalé au rang de femme. Le salariat sera l'objet de conflits fréquents entre nationaux et étrangers. Il fait système avec l'économie de plantation et il contribue à construire la figure conventionnelle du cadre-planteur ivoirien qui à l'image du président Houphouët se fera un devoir et une fierté de développer son village et sa région. Nous y reviendrons, le temps d'examiner la formation d'une identité professionnelle dans un des "métiers de la modernité" : le métier de photographe.

La communication de J. F. Werner laisse entrevoir l'entrée progressive des jeunes ivoiriens dans un métier traditionnellement dominé par les Ghanéens et les Nigérians. L'innovation technologique et notamment l'avènement de la photo-couleur et des moyens de développement et de tirages instantanés, ont favorisé l'amateurisme tout en aidant à la marginalisation des premiers photographes cependant inscrits dans une tradition de professionnalisme qui remonte au temps colonial. D'abord photographes ambulants passant de villes en villes, Ghanéens et Nigérians finirent par s'installer dans les villes. L'innovation technologique en facilitant le travail de photographe a certes créé des emplois pour les jeunes déscolarisés mais elle aura également abaissé le niveau d'exigence technique. En définitive les industriels de la photo en Côte-d'Ivoire qui sont presqu'exclusivement des Sud-Coréens occultent les photographes ghanéens et nigérians de la première époque. Combien de fois les uns et les autres n'ont-ils pas reproduit et vendu des portaits d'Houphouët-Boigny ?

Médecin-planteur, fondateur du *syndicat agricole africain*, organisation dont l'appareil est

dirigé par une coalition de Baoulé et des Dioula et qui donnera naissance au PDCI-RDA, la personnalité d'Houphouët-Boigny domine l'histoire de la Côte-d'Ivoire moderne. Son règne qui dura plus d'un demi-siècle développe tout un système d'alliances : entre les paysans et le fonctionnaire, entre le traditionnel et le moderne, entre les autochtones et les allocthones." La création des partis politiques à partir de 1946, a permis un recentrage des associations et des groupes de pressions. Au delà de l'alliance dioula-baoulé, Houphouët-Boigny, qui refusa en son temps le panafricanisme, réalisa dans son pays une sorte de micro-panafricanisme. Les étrangers originaires des Etats de la Communauté économique de l'Afrique de l'ouest participèrent aux différentes consultations électorales et on peut imaginer qu'ils accordèrent surtout leur voix à la figure emblématique de la Côte-d'Ivoire pays de l'hospitalité. En protestant en 1990 contre le vote des étrangers, l'opposition ivoirienne animée essentiellement par le Front Populaire Ivoirien, qui expliqua la victoire d'Houphouët-Boigny aux élections présidentielles de 1990 par le vote des étrangers, dénonçait en fait un tandem Baoulé-Dioula-étrangers. En amenant le pouvoir à renoncer au vote des étrangers, l'opposition de gauche fit entorse à son histoire de défense des minorités, mais elle contribua également à induire une recomposition des forces politiques et de l'identité politique de la Côte-d'Ivoire.

Les derniers développements de l'actualité politique en Côte-d'Ivoire et notamment la naissance du Rassemblement des Républicains (RDR), suite à une implosion du PDCI ex-parti unique, donnent raison à J.P. Dozon notamment lorsqu'il évoque à la fin de sa communication les risques de crispations identitaires autour de la question ethnique. Selon une géo-politique qui ne manque pas d'arguments, on convient que la base sociologique du PDCI serait plutôt au centre, celle du FPI plutôt à l'ouest. Mais une telle approche qui retraduit le fait électoral en donnée ethnique est-elle légitime ? Ou bien elle considère que les Etats africains n'ont pas encore réussi à liquider leurs attaches ethniques pour produire des citoyens en tant que tels, ou bien elle rabat le citoyen sur l'homme ethnique. Ces considérations qui portent sur les résultats des élections réfèrent à des moments propices aux exacerbations de toutes sortes. Leur vérité toute circonstantielle semble cependant trouver une confirmation dans le quotidien des jours ordinaires. En effet, l'étude de F. Leimdorfer sur l'usage du "nous" comme forme de l'énonciation identitaire chez les patrons de "maquis" à Abidjan, montre que le "nous" de ces citadins pris dans une dynamique inexorable d'individuation, désigne et donc construit certes l'entreprise, la nation mais aussi la famille, le village, la région.

Vérité dialectique du moi se posant par opposition, avions-nous dit. En ce que cette position a lieu autour de la réalité du travail, cette première vérité rappelle une autre : celle de l'esclave rompant ses chaînes par le travail et qui finit par affronter le maître et devenir le maître du maître. Au delà de cette binarité, la dialectique des rapports de domination capitaliste est certainement plus subtile et plus variée. Mais tout porte à croire que dans le nouveau paysage politique de la Côte-d'Ivoire de cette fin de siècle et de ce millénaire, rien ne sera plus comme avant. Houphouët-Boigny n'est plus, l'économie de plantation s'essoufle, le FCFA est dévalué. Autant de défis qu'aucune société basée sur l'exclusion, fût-elle électoralement codifiée, ne saurait relever.

SYNTHESE DES DEBATS

par Marc LE PAPE

Jean-François Werner

Dans mon étude sur les photographes de Bouaké, j'ai traité essentiellement d'un problème précis, celui de l'identité professionnelle, de la construction de l'identité professionnelle. J'ai montré la différence entre les photographes de studio nigérians qui avaient suivi un apprentissage professionnel de plusieurs années et les pratiques de la photographie propres aux jeunes Ivoiriens. Ces derniers sont dotés de compétences techniques réduites, leurs revenus sont aléatoires et modestes, ils exercent souvent cette activité à temps partiel. Il n'y a donc pas véritablement appropriation d'une technologie, mais bien plutôt dégradation de l'identité professionnelle du photographe.

Pour expliciter mon titre - "un étranger peut en cacher un autre" -, je rappellerai que ces jeunes professionnels ivoiriens qui, dans leur concurrence directe avec les photographes de studio nigérians, mettent en avant leur identité d'Ivoiriens, s'allient en même temps avec d'autres étrangers, les propriétaires de laboratoires, qui sont à 50% des Sud-Coréens. Ils passent donc une alliance circonstancielle avec des étrangers très lointains pour marginaliser un peu plus d'autres étrangers, leurs concurrents directs.

Sylvie Bredeloup

En principe, si rien ne change, les étrangers n'auront pas le droit de vote en 1995. Cela risque de modifier les rapports entre Ivoiriens et étrangers. Les populations sénégalaises implantées en Côte-d'Ivoire ont déjà anticipé cette transformation du droit, ainsi les associations, depuis quelques mois, se développent à l'envie, associations qui n'ont absolument plus rien avoir avec celles qui se trouvaient sous obédience du PDCI, dont les leaders sont maintenant mis en question. On assiste à un mouvement qui, dans un premier temps, peut paraître désordonné. Nous souhaitons en étudier le sens

Véronique Ancey

L'activité d'élevage n'est pas identifiable à une activité d'étrangers, ni dans le Nord, ni dans d'autres régions de la Côte-d'Ivoire. De nombreux hommes d'affaires et politiciens ivoiriens accroissent leur capital par la propriété du bétail, investissent dans ce type de propriété. Il est nécessaire de rappeler que l'engagement dans l'élevage ne coïncide pas avec une définition ethnico-professionnelle, qu'il correspond à un éventail économique de pratiques - des bouviers aux grands propriétaires de troupeaux qui recherchent ainsi une complémentarité de revenus.

Laurent Bazin

Je voulais souligner que l'accès au travail salarié représente un enjeu important dans les constructions et les assignations identitaires. Il faut envisager le travail salarié comme un modèle, le statut de salarié représente en effet une référence sociale sur laquelle se focalisent les ambitions et les aspirations de nombreux actifs ivoiriens. Comme modèle, le travail salarié correspond à quelques chose d'assez précis dans les représentations que s'en font les gens, mais ces représentations ne concordent que partiellement avec la réalité. Si le salariat s'étend dans toute l'économie ivoirienne, on ne sait pas très bien où il commence et ou il se termine. Par exemple, si l'on considère le statut des petites bonnes qui remplacent les petits nièces villageoises ou les petites soeurs dans certains ménages, certaines sont salariées, pourtant elles ne se classent pas dans le modèle du travail salarié. Par ailleurs, le modèle du travail salarié se "complexifie" ; dans certaines entreprises, les salariés ont droit, en plus de leur salaire, à un système de protection sociale, plus ou moins réussi, plus ou moins complet, qui leur donne la possibilité de s'endetter, d'accéder à des dons à l'occasion de funérailles par exemple, il faut y ajouter une assurance maladie et même parfois une assurance complémentaire pour leur retraite : ce sont tous ces compléments du salaire qui font

référence, qui composent le modèle. Lorsque les gens se représentent le statut de salarié, ils pensent au salaire mais aussi à ces compléments. Ceux-ci deviennent constitutifs du statut de salarié car ils permettent à l'actif salarié d'affirmer son statut hors du travail, par exemple en participant aux funérailles ou en exerçant (en essayant d'exercer) une activité informelle qu'il finance par des prêts de l'entreprise. Le travail salarié est pris dans une idéologie de la modernité, de la construction de l'État, il traduit une intégration à la modernité, cela explique la force de la distinction faite par les Ivoiriens entre l'identité salariale et d'autres formes et d'identités professionnelles (commerces, artisanats...).

Laurence Proteau

J'ai constaté dans mon travail sur l'école ivoirienne que le modèle du salariat, comme modèle d'un statut valorisé, est encore très présent chez les jeunes élèves, notamment dans les classes moyennes et populaires. Il est extrêmement valorisé, il représente pour eux la réussite. Par contre, parmi les élèves issues de catégories bourgeoises, les projets professionnels sont beaucoup plus dirigés vers les professions libérales ou les hauts emplois commerciaux.

Michel Agier

Si l'on considère la diversité du salariat lui-même, les différences entre cadres, ouvriers, fonctionnaires, employés domestiques, les différences entre secteurs d'emploi, du coup il me semble imprudent de se référer à une idée du salariat, et d'affirmer que l'emploi salarié définit d'emblée une identité sociale. Les salariés précaires des plantations, les manoeuvres agricoles burkinabé n'ont pas forcément un statut social construit sur leur position de salarié. Il me semblerait intéressant de traiter les diversités du salariat par rapport à l'axe rapports à l'étranger - affirmations de l'autochtonie, par rapport aux appartenances nationales

Karine Delaunay

Ce qui différencie les pêcheurs ghanéens, ce n'est pas d'abord le jugement que porteraient les Ivoiriens sur la dignité ou l'indignité de la pêche. S'il y a une vision particulière des Ghanéens au sein de la société ivoirienne par rappport aux migrants d'autres nationalités, c'est d'abord parce que l'organisation de leur activité et leur système migratoire sont particuliers : les propriétaires de pirogues émigrent avec des unités de production indépendantes, avec une main-d'oeuvre recrutée au Ghana périodiquement, avec leurs femmes également qui interviennent dans le commerce et dans le traitement du poisson. Il faut tenir compte de tous ces facteurs et ne pas figer la différenciation entre Ghanéens et Ivoiriens - mon travail montre qu'elle est en perpétuelle négociation

Dedy Sery

Mon propos concerne le travail de J.-P. Dozon. Sa thèse est bien connue. Elle consiste à dire qu'il y a, en Côte-d'Ivoire, certains groupes qui ont été constamment du côté de l'opposition, opposition au régime colonial d'abord, puis post-colonial. Et les groupes qui se sont ainsi illustrés sont par ordre d'importance en terme d'activité oppositionnelle, les Bété, les Akié, les Abbey, les Agni, etc... Cette opposition congénitale se retrouve dans le contexte multipartisan, de sorte que Agni, Bété se situent du côté de l'opposition, Dioula et Baoulé du côté du parti au pouvoir. Ce schéma anthropologique est contestable. Ainsi le monde bété n'est pas représenté que par des députés de l'opposition. A Gagnoa, Daloa, Issia, combien de députés sont issus de l'opposition ? Dans le cas des Agni, combien y a-t-il de députés de l'opposition pour les régions d'Abengourou, d'Agnibilékro et d'Aboisso ?

Pascal Labazée

Jean-Pierre Dozon fait une analyse remarquable de l'identité rapportée à l'économie de plantation, mais cette analyse exclut toutes les constructions identitaires propres au nord de la Côte-d'Ivoire, car le nord n'apparaît dans le système d'interprétation proposé que comme pourvoyeur de main-d'oeuvre pour l'économie de plantation au sud. Je trouve cette exclusion curieuse. J.-P. Dozon

identifie des dynamisms identitaires endogènes caractéristiques du Sud ivoirien, mais il ne considèrent pas les dynamismes endogènes qu'a connus et que connaît le Nord.

Michel Lesourd

J'ai à la fois une question et une remarque à formuler. A la lumière des diverses communications qui ont été présentées, peut-on émettre l'hypothèse que le modèle sociétal ivoirien évolue vers une société dotée d'une stratification sociale, évolue lentement vers un modèle socialement stratifié, générant des antagonismes d'intérêt qui subliment les actuelles dynamiques identitaires ? Ces dynamiques identitaires ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire ivoirien ; ainsi, les conflits d'intérêt entre lagunaires et Ghanéens sont évidemment localisés et non généralisables, de même que le type de conflits fonciers observables sur les fronts pionniers actifs. Aussi, je ne crois pas que l'on puisse parler d'un modèle sociétal allant vers une stratification en classe, du moins en l'état actuel du modèle.

Mme Morokro

Je pense qu'il est important de conduire une analyse de la construction identitaire en Côte-d'Ivoire dans ses rapports avec le processus de démocratisation. Au niveau de l'analyse de l'économie de plantation, il est important de savoir s'il n'y a pas une nouvelle cristallisation des identités sociales à partir de la donne que constitue par exemple l'émergence des syndicats des planteurs. Toujours en me référant à cette dynamique du processus de démocratisation, je tiens à insister sur le rôle et la forte émergence de la société civile, et en particulier des associations de femmes, que ce soit en zone rurale ou en zone urbaine ; ces associations, qui ne sont pas inféodées à des structures politiques, contribuent à construire une nouvelle identité ivoirienne.

Jean-François Werner

Je n'ai pas évoqué l'identité individuelle des jeunes photographes ivoiriens, mais on la voit apparaître en "filigrane" de l'identité sociale professionnelle. Cette identité est éclatée, fragmentaire et instable. Fragmentaire à la manière d'un puzzle, c'est-à-dire qu'elle comprend un peu de compétence technique et d'argent, un peu d'autonomie, un peu de reconnaissance sociale, et puis des croyances religieuses. Cette identité est instable : j'ai pu constater une très forte instabilité confessionnelle, ces jeunes commencent par être musulmans, puis passent à d'autres religions, adhèrent à des sectes, en changent.

La dimension imaginaire est très importante. Ainsi, il se considèrent comme exerçant une profession libérale, alors qu'objectivement ils sont dans les rapports de clients par rapport aux patrons des laboratoires ; ils sont extrêmement dépendants et leur autonomie est une autonomie surtout subjective et imaginaire. Ils ont un rapport à leur appareil photographique qui les distingue des professionnels, photographes de studio. Ils sont absolument fascinés par l'appareil photographique, cet outil si facile à manier qui leur donne la possibilité d'exercer un pouvoir symbolique sur les autres en prenant leur photo.

Eric Léonard

Je reviens sur la place de l'économie de plantation dans la construction identitaire. Au cours des années quarante et cinquante, ainsi que ces dernières années, s'est façonnée une construction identitaire largement idéologique. Le discours officiel y a contribué, notamment la philosophie du chef de l'État qui magnifiait le planteur ivoirien et tendait à identifier l'Ivoirien au planteur. C'est une cheminement qui dépasse largement le cadre de la zone forestière. Parallèlement, l'étranger et singulièrement le Voltaïque, même s'il était largement intégré dans ce processus, restait quand même au niveau de la société rurale le pourvoyeur de main-d'oeuvre des autres groupes.

Les évolutions constatées actuellement en zone forestière ne concordent plus avec cette représentation, dans la mesure où on observe effectivement un renforcement rapide du groupe des planteurs burkinabè, qui tend à concentrer, à monopoliser de plus en plus l'emploi de la main-d'oeuvre de cette même communauté. Et, dans les autres groupes, il y a développement d'une classe de

jeunes qui n'auront pas accès à la plantation et bien souvent même pas accès à la terre, ou de façon très marginale ; pour ces jeunes, il n'y a pas d'autre alternative que la vente de leur force de travail.

Face à l'expansion des exploitations burkinabè, il pourrait se produire une situation qui était encore inimaginable, il y a dix ans : des jeunes Ivoiriens deviendraient salariés des exploitants burkinabé. N'assiste-t-on pas au développement d'un nouveau type d'antagonisme entre Ivoiriens et étrangers, d'un antagonisme entre des Ivoiriens dont le statut de planteur se dégrade et des étrangers dont le statut de planteur au contraire se consolide.

Marc Le Pape

Je trouve que dans ces débats et dans les communications on a beaucoup pratiqué un réalisme de l'identité qui me semble contestable. On ne sait pas bien si ce mot "identité" est utilisé comme une notion, un instrument de compréhension ou bien si l'identité désigne une réalité concrète. Il me semble que la conviction de beaucoup c'est qu'il parlent d'une réalité concrète, mais sans vraiment expliciter leur point de vue. Or je ne crois pas qu'on puisse admettre comme allant de soi la réalité et la singularité de l'identité ivoirienne, pas plus que la singularité de l'identité française d'ailleurs. Cela ne clarifie pas le débat scientifique ; au contraire, l'usage réaliste de cette notion d'identité importe dans nos discussions des enjeux pratiques, politiques, militants, ce qui ne me paraît vraiment pas un bon point de départ, pour une interrogation commune sur l'intégration nationale ou la politisation du rapport aux étrangers.

Michel Agier

La notion d'"identité" ivoirienne n'est peut-être pas adéquate. Il faudrait plutôt parler de construction historique d'un sentiment d'appartenance. Ceci apparaît dans plusieurs textes qui traitent du rapport à l'étranger et dégagent une forme particulière de rapport à l'étranger, de représentation de l'étranger, il y a là une histoire particulière ivoirienne, l'histoire spécifique d'un sentiment national.

SEANCE DE CLOTURE

(Vendredi 2 décembre, Matinée)

Présidents : Marc AUGE, Directeur de l'EHESS

et Harris MEMEL-FOTE, Président du GIDIS-CI

Gilles DURUFLE

La première séance dont je dois rendre compte a pour thème " État, Entreprises, Équilibre macro-économique ". La séance est organisée autour de trois questions que les deux rapporteurs avaient posées aux communications. Quelles sont les composantes de ce modèle ? Quel a été son impact ? Est-ce que ça change ?

Quant aux composantes, les communications insistaient sur deux aspects : l'ouverture et le poids, le rôle de l'État : État relais et État redistributeur, régulateur, État rentier et État clientéliste. Par rapport à ce point de départ, le débat a rappelé qu'il ne fallait pas se laisser prendre au piège d'analyses statiques et parcellaires mais qu'il fallait restituer l'interdépendance entre les diverses facettes de ce modèle et les caractères dynamiques de ces configurations complexes d'interrelations ... qu'on a bien voulu appeler modèle.

Quant aux impacts, le point le plus intéressant de la discussion a porté sur l'impact d'un mode de gestion de l'État. Un mode de régulation qui paraît peut être plus caractéristique de la situation ivoirienne, mais on peut aussi la retrouver ailleurs. Sur cette régulation, les commentaires étaient relativement ambivalents, soulignant le caractère dynamique, la force dynamique endogène qui a pu caractériser la Côte-d'Ivoire à partir de ce mode de régulation dans les années 50-60-70, puis progressivement, le caractère croissant de ses effets négatifs en terme d'efficacité économique et d'exclusion.

Est-ce que ça change ? Malgré les prévisions très optimistes que produisent un certain niveau d'analyses macro-économiques après la dévaluation, l'impression qui se dégage le plus de l'ensemble des communications et du débat qui a suivi, qui portait sur les privatisations, les P.M.I., les finances publiques est-elle que ça change? A vrai dire, rien n'est moins sûr. Les signes de changement qu'on a pu mettre en avant, que ce soit du côté de la collecte de l'État via la Bourse des valeurs, que ce soit du côté de l'efficacité qu'ont pu retrouver certaines entreprises publiques ou privées, ces signes font plutôt figure de point d'interrogation par rapport à la continuité de l'État rentier ou, à un autre niveau, de l'insertion internationale pour le moment défavorable de la Côte-d'Ivoire, que ce soit par le biais de la dette internationale ou du modèle agro-exportateur.

Je viens donc de rendre compte - très injustement - des thèmes qui ont été débattus.

Un autre trait, important, qui a parcouru la discussion, porte sur les limites et les apports de l'analyse macro-économique et il semble que de ce débat émergeait un certain nombre de types de recherche. C'est déjà, en soi, une conclusion intéressante. Les limites de l'analyse macro-économique qui ont été dénoncées sont de trois ordres : limites du système statistique, sur lequel elle s'appuie. Des interventions ont bien fait voir qu'existaient à la marge, mais ils sont encore à la marge, toutes sortes de phénomènes sur lesquels n'ont pas été pratiquées des observations statistiques et que l'analyse macro-économiques ne prend pas en compte. Limite ensuite démontrée par une critique de nature plus politique, car l'analyse macro-économique peut finalement masquer la racine politique des problèmes. Limite enfin parce que ce niveau descriptif, très agrégé, se révèle incapable de saisir la dynamique de la réalité sous-jacente. Quels sont les acteurs ? Quelles sont les stratégies ? Il a été suggéré que les cadres théoriques les plus récents, comme les théories de la régulation, les théorie de la convention, pourraient aider à dépasser cela.

Il faut voir aussi que les critiques adressées à la macroéconomie ne sont pas sans questionner les questionneurs. De là, des pistes de travail. D'abord, s'il se confirme que le lieu d'analyse économique se déplace partiellement du centre vers une certaine marge qui prend de l'importance, - Labazée a rappelé le poids de phénomènes habituellement saisis dans la région de Korhogo et liés au commerce transfrontalier - il importe alors que les observateurs se donnent les dimensions de l'analyse macro-économique : quel est l'ordre de grandeur de ces phénomèns ? Quelles tendances représentent-ils ? Quel est le lien entre le local et le global ? Et si vraiment ces lieux marginaux deviennent important d'un point de vue central, comment effectivement affectent-ils le lieu central ?

Il ne suffit pas de dire que le système statistique ne vaut rien, dans ce cas, la charge de la preuve commence à s'inverser. Quant à la critique de caractère plus politique, si l'affirmation du préalable politique vient à juste titre contester l'économie de certaines approches, elle doit également dépasser le stade incantatoire et proposer des approches opératoires permettant d'articuler l'ordre politique et les problèmes de nature macro-économique. Enfin, il ne faut pas oublier que, aussi limitée l'approche macro-économique soit-elle, elle est liée à un lieu, celui de l'appareil de l'État et à des préoccupations qui ne sont, malgré tout, pas complètement négligeables ni méprisables : celles des équilibres macro-économiques, que celles de l'équilibre des finances publiques ou l'équilibre des finances extérieures. Face à ces préoccupations, suffit-il de décrire la complexité des situations et la créativité de certains agents ? N'y a-t-il pas également un lieu pour s'interroger sur la coordination entre ces initiatives ? Est-ce que, réellement, le marché suffit à assurer la coordination entre ces initiatives ? Enfin, ces initiatives sont-elles des réponses suffisantes aux contraintes réelles et anticipées auxquelles il faut faire face ? Il ne suffit pas de dire que les sociétés sont complexes, que de tous temps elles se sont adaptées et décrire cette adaptation. Est-ce que cette adaptation est à la hauteur de ce que l'on voit ? Point ! Il me semble que là, il y a encore matière à recherche et à travail entre ces deux niveaux d'approche.

Je passe maintenant à la deuxième séance sur le modèle agro-exportateur et, pour faire ce compte rendu, j'ai bénéficié de l'appui de Michel Lesourd. Deux points, si vous voulez. Les communications et la séance ont mis en évidence d'abord les diverses facettes d'un modèle agro-économique d'exportation qui consomme son capital et qui est imbriqué avec un modèle d'État rentier. Les communications et les débats qui ont suivi ont mis en avant trois types de remise en question de ce modèle.

La première, c'est la remise en cause du modèle extensif du fait de la disparition du capital forêt, d'une part, mais aussi de la baisse des prix. Face à ces contraintes, les communications ont mis en évidence des processus d'adaptation des paysans à la recherche de formes d'intensifications partielles des systèmes de production. On a notamment signalé que le vivrier marchand, en direction des villes, apparaît comme une alternative crédible pour les zones proches des voies de communication et que ce développement a un impact important sur la position des femmes dans les unités de production.

Deuxième niveau de remise en cause par les communications. Cette remise en cause n'était pas tant celle du rôle de l'État mais plutôt de la façon dont il intervient, ce modèle d'État prédateur et rentier, modèle sociétal indissociable du modèle agro-exportateur. Cette remise en cause est fortement incitée par la Banque Mondiale et les bailleurs de fonds qui veulent réactiver les coopératives et rendre plus transparent le fonctionnement de la Caisse de stabilisation. On a également souligné qu'il semblerait que la dévaluation ait eu pour effet de renforcer les intérêts de l'État rentier en lui donnant une plus grande marge de manoeuvre à l'encontre des stratégies des bailleurs de fonds.

Troisième niveau de la remise en cause de ce modèle : son impact négatif sur l'environnement et sur les agro-systèmes forestiers. Face à ce type de problème, l'adaptation actuelle paraît nettement insuffisante. A partir de ces remises en cause et de ces discussions, ont été faites quelques recommandations et ouvertes des pistes de recherche. Parmi les recommandations, la mise en place d'une véritable politique de reforestation, et la valorisation locale des produits d'exportation. Ainsi, a-t-on fait allusion à ce qui s'était passé dans la filière bois où récemment on est arrivé à 80 % de matières premières transformées localement. Et l'on a indiqué qu'une telle valorisation suppose à la fois de former des ingénieurs, de trouver des compétences en terme de marketing, et sans doute des financiers capables d'investir les conseils d'administration des entreprises qui sont à l'aval de ces filières sur les marchés mondiaux.

Troisième ordre de recommandation : développer des marchés africains, marchés ivoiriens, marchés régionaux, pour les produits d'exportation : le café, le cacao, le bois, etc. Premier thème de recherche : analyser les modes de gestion des sociétés qui participent à la filière, car ces modes de gestion sont également les lieux de ce mode d'État rentier. Deuxième piste de recherche : analyser l'émergence de systèmes de productions agricoles diversifiés, vivriers et cultures d'exportation en réponse à cette remise en question du modèle extensif. Troisième type de recherche : analyser la pluri-activité paysanne, artisanale, commerciale, enfin une complexification des systèmes de production en réponse à la baisse des revenus qui viennent de la culture d'exportation proprement dite. Voilà. Je m'excuse de toutes les injustices que j'ai commises en faisant ce compte rendu.

Jean-Pierre CHAUVEAU

Quelques interrogations d'ordre méthodologique m'ont paru être demeurées en suspens au cours des différentes sessions thématiques, je les évoquerai ici, mais sans prétendre jouer les donneurs de leçons.

PREMIERE INTERROGATION

Lors de la plupart des séances, une question centrale à toutes les sciences de l'homme et de la société a été effleurée, plutôt qu'attaquée de front : la question des rapports entre, d'une part, les effets contraignants, déterminants des structures, et d'autre part, les marges de manoeuvre et les capacités d'initiatives des acteurs ou des groupes d'acteurs sociaux. Pourtant, la méthodologie des sciences sociales a progressé : elle ne considère plus comme antinomiques une approche structuro-fonctionnaliste et déterministe (le holisme méthodologique poussé à son extrême) et une approche qui réifie un sujet imaginaire (l'individualisme méthodologique, lorsqu'il devient un individualisme idéologique).

Loin de s'opposer, l'analyse des effets de structure et l'analyse des procédures par lesquelles un individu ou un groupe d'individus tente de convertir des contraintes institutionnelles en ressources d'action peuvent être combinées. Les "clignotants" existent d'ailleurs, ils signalent que la mesure a été dépassée dans un sens ou dans un autre dès lors qu'au terme de l'analyse des truismes énoncent la domination des groupes dominants ou, qu'à l'inverse, on s'émerveille des trésors de débrouillardise qu'un individu met en oeuvre pour simplement survivre. Or, dans nos débats, nous n'avons pas toujours été sensibles à ces clignotants, alors que nombre de communications étaient, de ce point de vue, beaucoup plus constructives.

DEUXIEME INTERROGATION

Elle consiste en une application de la première à la question du "modèle ivoirien".

Il me semble qu'un tel modèle est irréductible aux deux types d'explications opposés que je viens d'évoquer, et qui ne font qu'attribuer un effet exclusif à des déterminants (je ne dis pas des déterminismes) bien réels. Soit un exemple au niveau macroscopique : l'explication de ce modèle qui s'en tient à la seule dépendance vis-à-vis de l'extérieur et à la nature uniquement rentière de l'Etat et des groupes dominants ivoiriens. C'est purement et simplement prendre les effets des processus pour les causes des processus, et s'abstenir d'expliquer le réel niveau de compétence et d'organisation que suppose la mise en oeuvre pratique de ce modèle, même si l'on en fustige les conséquences. N'est pas rentier qui veut ...Inversement, on ne peut se limiter à admirer les capacités de mobilisation des ressources politiques qu'ont déployées les groupes dominants et, plus particulièrement, le premier président de la République ivoirienne, dont la longévité politique fut exceptionnelle.

Il me semble que, si le "modèle ivoirien" existe, et si, comme l'indique également Gilles Duruflé, il faut plutôt le chercher du côté du politique, c'est-à-dire de l'agencement de multiples médiations et de la mise en oeuvre de formes de coordination singulières à la société ivoirienne, alors le "modèle ivoirien" ne peut-être réduit à un projet cohérent, monolithique, imperturbablement poursuivi par quelques entités hypostasiées comme le capitalisme international ou l'État ivoirien, ou encore, par un individu transformé pour l'occasion en démiurge.

Le "modèle ivoirien" ne peut-être qu'une construction que se propose l'observateur ou l'analyste, que ce soit pour un motif de connaissance ou d'action. Le "modèle ivoirien" n'est pas une sorte de "patron" qu'un tailleur invisible ou tout puissant taillerait dans le tissu social. Il est bien plutôt le résultat de processus de négociation, de compétences et d'intérêts hétérogènes, et un résultat largement inintentionnel, ou du moins qui échappe passablement à la maîtrise de ceux qui sont censés l'avoir initié. La situation ivoirienne contemporaine me semble en apporter la preuve, comme

auparavant les divers changements de règles du jeu qui ont émaillé la vie politique, économique et sociale ivoirienne durant 35 ans, et depuis bien avant. En aucun cas, l'analyste ne peut assimiler le "modèle ivoirien", cet instrument d'intelligibilité du réel, de synthèse du réel, aux objectifs, aux intentions des acteurs historiques, et encore moins, évidemment, aux structures.

TROISIEME INTERROGATION

La qualité d'un modèle, pris dans ce sens, ne peut-être jugée ex-abrupto sur les interprétations qu'il soulève, mais doit être évaluée bien plutôt à partir de la méthode de sa construction et du caractère heuristique de ses résultats par rapport au programme de recherche qui a suscité sa construction.

Or il me semble que, dans les débats, les polémiques, inhérentes à toute discussion scientifique, se sont concentrées principalement sur l'affrontement des interprétations, et bien peu sur les méthodologies et les programmes de recherche. (Il me semble aussi que ces polémiques, au sens proprement scientifique, n'ont été que peu nombreuses). Il me semble enfin que de tels débats méthodologiques, non moins indispensables à la vie des communautés scientifiques, ont été d'autant moins présents que le matériel empirique était moins fourni.

Ce dernier point m'incline à penser que la densité empirique pourrait être avantageusement accentuée dès qu'il s'agit de certains thèmes, et en tout cas de ce thème particulièrement sensible : l'évolution des rapports de pouvoir. Pour cette observation, je me base plus sur les échanges et les débats oraux que sur les communications.

Je précise également que mon intention n'est pas de reléguer au second plan la fonction théorique, mais de souligner que, plus souvent qu'on ne le croit, la description et l'agencement des données empiriques vaut déjà théorisation et cela renvoie à ma première observation sur un certain évitement que j'ai cru déceler, à tort ou à raison, vis-à-vis des questions méthodologiques centrales en sciences sociales.

SUGGESTIONS

La première pourrait être formulée en termes de programme de recherche.

Il me semble que nos discussions sur le "modèle ivoirien" et son évaluation en termes de résultats concrets ont été traversées par une question qui a quelque résonnance dans les débats de la communauté internationale, au moins dans les descriptions politologiques et anthropologiques. Il s'agit de la question des rapports entre l'exploitation des ressources et l'accès aux ressources, rapports qu'il faut bien distinguer pour mieux les combiner.

En gros, et notamment à propos de la zone cacaoyère du Nigéria (je pense aux travaux de Sara Berry), on constate une diversification et une multiplication des arrangements institutionnels et des stratégies d'accès au ressources exploitables, qu'il s'agisse de l'accès au foncier, de l'accès aux arbres, des voies de mobilité sociale par la scolarisation et l'urbanisation, du contrôle des circuits de commercialisation, des organisations paysannes et urbaines, etc...Certains auteurs, tels Sara Berry, croient voir dans cette "prolifération institutionnelle" de l'accès aux ressources un facteur de dégradation de l'efficacité de l'exploitation de ces mêmes ressources.

Dans le cas ivoirien, on peut faire le même constat de "prolifération insititutionnelle" régulant l'accès aux ressources. Peut-on porter le même diagnostic sur l'efficacité de l'exploitation des ressources ? Peut-on améliorer les institutions de régulation d'accès aux ressources sans brider des initiatives qui ne sont pas toutes, loin de là, causes de déstabilisation et d'insécurité ? Q'en est-il du "préalable" politique souligné par Duruflé ?

La seconde suggestion pourrait être le thème d'un futur propos d'étape dans les recherches que ne manquera par de susciter le présent colloque du GIDIS-CI.

Je reverrai volontiers la procédure choisie pour ce colloque, afin de prolonger son effet heuristique. Au lieu de rechercher d'emblée les spécificités du modèle ivoirien, ou plutôt, pour assumer pleinement le caractère analytique qu'il convient d'attribuer au terme de "modèle ivoirien", ne pourrait-on pas, tout simplement, se demander ce que les "études ivoiriennes" ont apporté aux différentes disciplines scientifiques ou aux différentes spécialités des études de développement ? On sait ce que des disciplines comme la politologie, l'anthropologie économique et politique, l'anthropologie des représentations, dans des domaines que je connais moins - l'aménagement régional, la pratique agro-industrielle, l'analyse des systèmes de production - doivent à des recherches effectuées en Côte-d'Ivoire, par des Ivoiriens et des non Ivoiriens. Ces recherches ont débouché sur des apports à la problématique générale de ces disciplines ou à la connaissance générale des questions de développement. Certes, la qualité de ces recherches tient au talent de quelques grands auteurs ou praticiens. Mais ne révèlent-elles pas aussi les "qualités" spécifiques de la société ivoirienne qui pourraient mieux nous guider dans la recherche du modèle ivoirien ?

Yacouba KONATE

MATHURIN

Jusqu'en 1985 au moins, Mathurin un fonctionnaire du ministère des finances à Abidjan, en était arrivé à douter systématiquement de l'identité de tous ceux qui devaient s'abreuver au puits dont il était le gardien tout puissant. Haut perché dans la tribune de verre de son bureau, haranguant la foule des administrés, on retrouvait facilement Mathurin. Pendant ce temps votre tête est au niveau de ses pieds et vos pieds dans les graviers où vous faites foule avec quelques dizaines de compagnons de fortune. De fortune il s'agit en effet car ce qui vous condamne à ce parcours du combattant où il semble interdit de perdre patience, c'est votre argent : votre salaire, vos indemnités pas ou mal réglés...

Et voilà qu'au moment de vous délivrer le précieux chèque qui vous permettra d'aller refaire la queue une dernière fois pour être enfin rétabli dans votre droit, l'homme regarde sans conviction votre carte d'identité puis choisit de vous soumettre à un interrogatoire public, sonore. Numéro matricule ? Nom ? Prénoms ? Date de naissance ? Lieu ? Combien d'enfants ? Où travaillez vous ? Etc., etc.

L'hésitation étant le signe d'une identité mal assumée, vous êtes prié de lui fournir sans fautes et sans hésitation. Si les informations que vous êtes sommé de lui claironner ne sont pas conformes à celles enregistrées au Ministère des Finances, votre chèque peut toujours vous attendre. En revanche si vous réussissez votre contrôle public d'identité, vous pouvez fendre le corps de la foule, vous glisser jusqu'aux pieds de Mathurin et vous hissant sur la pointe des pieds, vous lui signez une décharge dans un registre. Ouf ! vous avez retiré votre chèque.

C'est que pour Monsieur le fonctionnaire, en Côte d'Ivoire, on ne sait plus qui est qui. Et à l'appui de sa proposition toute philosophique, il vous étale deux cartes d'identités identiques en tout point, à part les photos dont l'une se cache derrière un flou qui ne paraît pas artistique. Ainsi une carte d'identité n'est pas un certificat tangible de l'identité civile du citoyen. De méfiance en zèle, de zèle en abus de pouvoir, la vérification d'identité conduit tout droit au vertige. Il y a toujours du vertige dans les logiques identitaires.

Mathurin est un fonctionnaire. Un salarié du secteur public. Ce qu'il fait de la parcelle d'autorité à lui confiée et la docilité des autres fonctionnaires se pliant plus ou moins douloureusement à ses caprices, en disent un peu et sur la gestion du pouvoir dans les services publics et sur la complicité objective ou subjective des citoyens. "Servitude volontaire"dirait La Boétie. Ce face à face informe également sur la modernité des comportements des salariés du "secteur moderne" dont les agents subalternes et les cadres de conception dont les intellectuels. En tant que fonctionnaire, Mathurin est l'effet d'une modernisation de l'appareil d'Etat. Seule la décentralisation du pouvoir d'Etat constitue le fonctionnaire en gestionnaire du pouvoir d'Etat. Mais voilà que le bénéficiaire de la décentralisation devient un centralisateur. Il recentralise et il transforme sa responsabilité en droit absolu, à charge pour ses administrés permanents ou occasionnels de lui devoir respect et obéissance. La violence de cette accumulation de pouvoir se ressent d'autant plus violemment que le fonctionnaire ne se prévaut d'aucune légitimité naturelle ou historique. Et cependant tout se passe comme s'il règnait sur un fief où il est tout puissant.

Les comportements comme ceux de Mathurin qui nous obligent à performer nos identités, les attitudes des pères de la Nation pensant à notre place et gardant par devers eux notre indéfectible attachement, ceci et cela s'attaquent au sens de l'initiative et de la créativité, cette chose de flamme et de feu, vitale dans la société civile. Et vieillis et rompus comme l'homme de la campagne que Kafka présente dans *Le Procès*, nous attendons des gardiens de la loi l'autorisation d'entrer dans la maison de la loi. Et quand nous ne savons plus marcher, le gardien finit par nous révéler qu'en fait, la maison de la loi n'a été faite que pour nous, qu'elle vous appartient de droit.

Abusant la chose publique, le journaliste de télé qui inflige la naissance du bébé d'un réalisateur à l'ensemble de la nation, la force de l'ordre qui prélève ses droits de péage, bien d'autres petits "roitelets hautains et accapareurs" dixit Houphouët Boigny, sévissant dans les petits riens de notre quotidien, instruisent sur l'état du droit dans nos prétendus Etats de droit. "Dieu est mort" disait Nietzsche qui ajoutait "mais telle qu'est l'espèce humaine, il y aura peut-être encore durant des millénaires des cavernes où l'on montrera son ombre. Et nous - nous devons aussi vaincre encore son ombre."

Tant que nous n'aurons pas vaincu ou simplement reconnu les ombres des différentes divinités plus ou moins cadavériques qui continuent de réguler nos représentations, sociales, économiques, politiques, l'Afrique se trompera de modernité, de modèle, de théorie, de développement et sûrement aussi d'identité. Puisse chacun se rappeler ce mot du poète congolais Tchikaya U Tamsi : "J'ai peur d'avoir à me ressembler."

BAGAYOGO

Je ne ferai pas de commentaires, ni de réflexions, sur les thèmes abordés mais je serais surtout l'élève en ce sens que ce sont des leçons que je vais essayer de tirer. Des leçons que j'appelle un peu le constat d'une double inversion dans ce qui a été présenté comme étant le modèle ivoirien.

La première inversion, dans un sens quelque peu provocateur, je dirais qu'elle tient à ce fait : les rapports économiques, financiers, qui organisent le Nord et le Sud ont été pris, repensés en Côte-d'Ivoire et inversés dans le sens Sud Nord au sein de la région ouest-africaine. La Côte-d'Ivoire l'a réussie.

La seconde inversion existait déjà, depuis 1958, lorsqu'il s'est agi de fédéralisme. La Côte-d'Ivoire, au lieu d'un fédéralisme, a opté pour une forme d'intégration des forces de travail. Deuxième inversion donc : ce qui n'a pas été possible ou même souhaité sur le plan ouest africain, Houphouët Boigny l'a pratiqué au point de s'être même fait refuser la double nationalité sur son propre territoire.

A mon avis - et c'est la leçon que j'ai tirée sur la réflexion menée dans ce colloque sur le modèle ivoirien - nous en sommes à un constat de limite de cette double inversion. Par conséquent, il s'agit de la renégocier aux regards des enjeux actuels. De ce point de vue, mes réflexions auraient pu aussi déboucher sur une série sous régionale de contextes politiques en ce sens que peut être Ubu fut roi en Afrique, peut être qu'il l'est encore, mais il se trouve que, quelque part aussi, il y a des peuples qui se sont faits iconoclastes et qui ont pris d'assaut ces "surfactifs" et ont ramené sur terre des gens qui s'étaient faits dieu vivant. Dans ce cadre, la Côte-d'Ivoire, en rupture avec la double inversion, devrait peut être renégocier de nouveaux rapports avec l'intérieur, et, très amicalement, j'en profiterais pour dire aux frères de Côte-d'Ivoire : " Faîtes en sorte que la raréfaction des capitaux, la raréfaction des ressources naturelles, ne nous obligent pas, de l'intérieur, à faire venir brouter nos vaches au bord de la lagune et en les faisant boire l'eau de la lagune, parce que l'eau "Gourgour", la plus salée, se serait complètement asséchée."

J'en profiterai également pour dire que, si je replace la réflexion sur l'identité ivoirienne dans le paradigme des jeux de rôle et des projets sociaux de l'aire culturelle Mandingue, je pense que peut être ce qui se passe maintenant en Côte-d'Ivoire me renvoie un siècle et demi en arrière, dans le delta central du Niger. Là, par le fait d'un l'État fondateur, un État qui s'est fait géomètre au sens correct du terme, là, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, ces peuplements, ces trois activités ont pu cohabiter et sont peut-être en train de passer à une phase d'intégration. Et ce jeu de pasteurs, de planteurs, d'agriculteurs qu'on observe, et qui même cristallise à la limite nos réflexes identitaires et quelques autres revendications politiques, peut être que la Côte-d'Ivoire du vingtième siècle ne fait que prolonger, en l'achevant, ce processus de cohabitation, ce processus de formation des peuples au creux de la savane, peut-être que ce qui se passe dans le littoral, ici, au rivage Alladian, n'est en fait qu'un achèvement par rapport à ce que le creux de la savane a connu un siècle et demi plus tôt. Et de ce point de vue, pour parler en Mandingue, l'insistance à parler d'étrangers, d'autochtones, ne me fait pas peur. Je pense que c'est une construction, et que, de ce point de vue, la Côte-d'Ivoire, microcosme de l'Ouest Africain, qui possède certainement les codes de l'hospitalité tels que nous les connaissons dans cette vaste aire culturelle Mandingue, est en train de l'expérimenter, et ça va avec des grincements de dents, ça va avec des rejets, des réadaptations sociales. Pour l'avenir de ce laboratoire, à mon avis, il ne faudrait pas être autrement inquiet. Et je donnerai pour preuve le fait que certains Ivoiriens envoient leurs enfants en formation dans les pays comme le Burkina. Ceci est parfaitement caractéristique de la relation entre un étranger et son hôte, parce que l'étranger qui s'installe, qui se marie, qui prend terre, cet étranger n'en est plus un, il n'en sera plus un. De ce point de vue je ne suis pas inquiet.

Pour terminer, ce sera quelques mots de remerciements à l'égard du GIDIS. Je dirais que peut-être les limons qui ont été formés vont donner demain de beaux fruits en termes d'échanges

intellectuels, de regards croisés Nord Sud, mais surtout aussi Sud Sud. J'espère que la Côte-d'Ivoire sera cet espace ouvert à la confrontation, au dialogue scientifique, d'autant que ça n'a pas été toujours le cas et qu'en matière d'intégration, il ne faut pas laisser le champ aux seuls politiques : les hommes du commun la pratiquent tous les jours, les hommes de science devraient s'y essayer d'avantage car, à défaut d'être princes, nous pouvons être ... les conseillers du prince. Merci.

Gu KONU

Au sujet d'un tel colloque, d'une telle importance, d'une telle densité, il est difficile de donner ses impressions à chaud. J'aurais préféré que ce soit à froid mais, comme je n'ai pas eu le choix, je me contenterai de les livrer en désordre.

J'avoue avoir été frappé par la focalisation du thème du colloque sur la Côte-d'Ivoire, dans la mesure où les effets de l'ajustement structurel et les effets de la dévaluation sont pratiquement les mêmes partout, dans tous les pays de la région, et qu'ils ont donc une dimension régionale. C'est pourquoi je pensais qu'il aurait été intéressant de situer le colloque dans le cadre régional, à l'échelle ouest-africaine. Mais il faut toujours commencer quelque part. Peut être aussi le colloque a-t-il pris le parti délibéré de nous situer dans cette approche monographique qui nous est si familière. Ceci étant, je pense qu'il serait peut être intéressant que d'autres analyses suivent pour ouvrir à des généralisations qui permettent de concevoir des solutions à l'échelle régionale ouest-africaine.

J'avoue aussi avoir été étonné par la force de conviction du colloque dans sa tentative d'analyser un modèle spécifiquement ivoirien. Bien sûr la Côte-d'Ivoire a une identité, mais le Togo aussi, le Mali aussi. Si j'ai failli être séduit par cette approche là, je continuerai toujours à me demander dans quelle mesure il faut prendre ce que nous avons analysé comme pratiquement un modèle général, qui opère un peu partout, qui a, ici, des spécificités ivoiriennes, mais qui pourrait avoir tout aussi bien des spécificités togolaises, ou encore béninoises. Ce qui me gêne un peu, c'est que la vérification de leur modèle général en un modèle spécifiquement ivoirien pourrait contribuer à cristalliser encore plus cette identité nationale ivoirienne dans une région déjà suffisamment cloisonnée et où des efforts sont en cours pour essayer de dégager un espace économique qui soit plus favorable à l'échelle régionale.

Une idée m'a semblé s'être imposée à travers les débats de la journée de mercredi. La modernisation applicable, dont nous avons commencé à parler depuis plus de 30 ans, a de moins en moins de prise sur le réel dans le monde rural. Pourtant, les nouvelles solutions proposées à la crise nouvelle apparaissent de plus en plus en déphasage avec nos réels dans le monde urbain. Alors, ce double processus a bien entendu favorisé des initiatives globales, parfois même des innovations locales. Mais je me demande dans quelles mesures ces initiatives locales peuvent être considérées comme un point de départ pour une recomposition durable, et dans quelle mesure finalement ces initiatives locales ne sont pas des phénomènes marginaux par rapport à l'ampleur des problèmes qu'elles prétendent résoudre.

Je poserai une troisième question. Dans quelle mesure, au fond, ces initiatives locales, ces innovations locales ne sont-elles pas de graves sources de malentendus. Soit deux observations. On a formulé dans le débat d'hier matin une idée qui me séduit : plus ça change, plus ça dure. Cette idée n'a rien de nouveau, bien entendu, mais cette idée qu'on a formulée à propos des permanences et des ruptures montre, qu'en fait, s'il y a effectivement des ruptures, il reste à savoir si ces ruptures sont suffisamment fortes, suffisamment profondes pour permettre les basculements nécessaires sans lesquels, effectivement, plus ça changera, plus ça durera. Je fais une dernière remarque, elle tient à un sentiment qui en moi est tout aussi fort que les autres. Il est évident que ce colloque est très important, on le voit à travers la qualité de l'organisation, la qualité des communications, la qualité du débat. Ce colloque, pour cette raison, me laisse penser que la réalité, les ajustements, les recompositions, les remises en cause ne se font pas uniquement ici en Côte-d'Ivoire et que, peut-être, ils se font ailleurs aussi et c'est heureux je crois, tout à fait heureux.

Pour en revenir au GIDIS-CI, j'ai le sentiment que le GIDIS apparaît comme un produit en cours de formulation à travers ce double processus d'ajustement, de remise en cause et de recomposition, ici et là bas. Entre autres, ce qui serait souhaitable, à mon avis, c'est que ce produit soit un produit intermédiaire, un produit non fini. Je dirais que ce colloque, qui apparaît comme un aboutissement, doit apparaître aussi comme un redépart : eh bien, que ce redépart permette au GIDIS-Côte-d'Ivoire de devenir ce produit fini. Merci.

Sosthène Nicaise AHANDA

Je vais axer mon propos sur trois points. Le premier, c'est ce qui a été abordé et ce qui ne l'a pas été, le deuxième, ce sont les lendemains du colloque, le troisième, ce sera la conclusion puisqu'il en faut une.

Ce qui a été abordé et ce qui ne l'a pas été. Les problèmes liés au développement de la Côte-d'Ivoire ont été clairement abordés dans leur ensemble. Les organisateurs du colloque ont très bien planifié les séances. Les différents aspects du développement ont été considérés, notamment en ce qui concerne le plan du développement économique, les apports ont été considérables. Cet aspect se retrouvait dans toutes les séances, en clair ou en clair-obscur, toutefois les trois premières séances en ont fait ouvertement leur objet. En ce qui concerne la modernité sociale, les communicants l'ont abordée mais moins que l'aspect économique, toutefois les séances 4 et 5 y ont fait écho. Quant au plan politique, certains communicants en ont parlé mais des comparaisons auraient été intéressantes avec le cas d'autres pays africains. De plus l'aspect socioculturel du pouvoir n'a pas été suffisamment pris en compte. La transition démographique a semblé absente dans la remise en cause du modèle. On a parfois abordé d'autres aspects, liés aux mouvements de population, je pense notamment aux migrations, mais les politiques de population sous l'angle du contrôle du taux de croissance ne sont pas clairement apparues. A cause peut-être du cloisonnement des séances, n'ont pas non plus été clairement abordées, dans la remise en cause du modèle, les interrelations entre le système écosocial et sociétal. Et encore moins les relations entre le système qui les constituent. Par ailleurs, la pluridisciplinarité qui a caractérisé l'équipe des communicants a donné lieu, me semble-t-il, à une juxta-disciplinarité, soit à une superposition de discipline et non à un entrelacement de ces disciplines. Mais, si nous éclairons les détails, l'analyse du milieu urbain a semblé être focalisée sur Abidjan alors que le cas de certaines villes périphériques, connaissant également des activités agricoles, aurait aussi été intéressant. Les comparaisons avec le paysannat en Afrique centrale n'ont pas été abondantes, en fait il aurait été intéressant d'utiliser les résultats de l'observatoire OCISCA, au Cameroun, dans une perspective comparative avec quelques régions de Côte-d'Ivoire. Toutefois, l'organisation du colloque a été excellente, de même que la qualité des communications prises individuellement et les interventions du public dont l'apport, je l'espère, sera pris en compte.

" Ceci n'est pas une pipe ", dit le tableau. (Ahanda fait allusion à la toile de Magritte, intitulée " ceci n'est pas une pipe "et représentant une pipe, qu'il a reproduite sur le tablau noir. note CV.) En réalité, c'est évident, l'image n'est pas une pipe, de même que la phrase en bas, n'est pas une pipe non plus. L'assertion sur cette image n'est pas une pipe ainsi que la phrase. Dans les deux cas, c'est une lapalissade : il n'y a pas de pipe là. Ce propos m'a rappelé aussi quelqu'un qui disait qu'on ne pouvait pas planter des tomates dans une salle de conférence. Tout ceci, pour nous exhorter à ne pas laisser l'image de notre modèle dans les documents du colloque. Là, je pose le problème du suivi : si je suis ici, avec mes confrères, pour l'oraison funèbre du colloque, alors je me retire. Mais, si c'est pour l'amener au germoir, je suis votre homme. Il est posé là, le problème global d'une notion nouvelle, l'archéologie des rapports, des communications et autres livres, c'est une mauvaise notion, n'est-ce pas ? En guise de conclusion, je remercie les organisateurs de ce colloque. Pour éviter le piège de conclure et tout en constatant la chance que le modèle ivoirien a eue d'avoir été remis en cause, je pose la question de savoir ce qu'il en est du cas des autres pays africains. Je vous remercie.

Jean Louis BOUTILLIER

Lorsque Harris Memel-Foté, avant hier, pendant la pose croissant, m'a demandé d'intervenir en tant qu'ancêtre pour bénir ce colloque, mon enthousiasme a été limité pour deux raisons. Ancêtre, je n'étais pas trop pressé de jouer ce rôle, d'autre part j'ai interprété sa demande comme un exercice de mémoire, une sorte de travaux pratiques de tradition orale afin de reconstituer la partie du passé que j'avais pu connaître et qui finalement aboutissait à ce colloque. Pour cet exercice forcement un peu passéiste, je manquais de tous documents d'archives, donc il fallait que je rassemble des souvenirs qui, s'ils m'étaient chers, étaient souvent flous, parfois non fixés précisément dans le temps. Ma mémoire est comme la vôtre, sélective, et je demande votre indulgence pour les oublis que je ne manquerai pas de faire. En fait, quelles sont les étapes que l'on peut repérer dans l'accumulation des connaissances et l'émergence du partenariat franco-ivoirien en matière de recherches en sciences sociales ?

A la limite de la préhistoire, c'est à dire avant les années 60, il y avait eu l'IFAN. La création de son musée, de sa bibliothèque où sur les recommandations de Balandier, j'ai rencontré en mai 1954, Bernard Dadié ce vieil ami de quarante ans, ce vrai vieil ami de quarante ans. Et enfin, on rencontrait aux marges de l'administration coloniale, un ancêtre fondateur qui avait hérité des traditions des premiers africanistes comme Delafosse, Tauxier, Amon d'Aby. L'Orstom n'y apparaissait que furtivement et ponctuellement, comme Marguerite Dupire et moi-même, sur la palmeraie des Adjoukrou qui ne fournissait pas assez de régimes de palme pour faire tourner l'usine construite à grands frais à Dabou sur les crédits FIDES.

La première intervention importante de l'Orstom en sciences sociales, ce fut aux lendemains de l'Indépendance à l'occasion des enquêtes régionales exécutées à la demande du ministère du Plan et en collaboration avec le service de statistiques de Côte-d'Ivoire. Ce fut l'enquête de Bouaké où s'illustrèrent Pierre Etienne et Philippe Desalver en anthropologie, WYLLIE et SCHROUF en économie, Trouchaud en géographie. Pour les régions du Nord, c'était Monsieur Roussel, pour le sud-est je crois que c'était Monsieur Pescay entre autres. A la même époque, à Dakar, c'était la naissance de l'IDEP, l'Institut d'Étude du développement Économique et de la Planification, sur proposition de la commission économique pour l'Afrique des nations unies à l'initiative du secrétaire général Gardiner, économiste ghanéen.

Détaché à l'ONU, je faisais partie, avec Samir Amin et Jacques Bugnicourt de l'équipe chargée de mettre en place cet Institut qui a un double objectif de formation et de recherche. Quelques années plus tard, Bugnicourt fonda l'ENDA, cet institut sur l'environnement en Afrique. Pour revenir à l'enquête de Bouaké, elle fut l'occasion pour l'Orstom d'acheter la concession de Petit Bassam. Et c'est tout naturellement qu'en octobre 1964 s'y installe la section des sciences humaines du centre Orstom de Côte-d'Ivoire dont le principal établissement est basé sur le site d'Adiopodoumé dès le début des années 50. Même dépendante d'Adiopodoumé, mais à une bonne distance de quelques vingt-cinq kilomètres, cette section de Petit Bassam va connaître une période d'expansion et de relative prospérité grâce à l'arrivée de nombreux chercheurs à cette époque. Marc Augé y arrive au milieu des années 65, il y a là Pierre et Mona Etienne, Anne-Marie Cotten, Jean-Marie Gibbal, etc. Grâce au réseau qui se constitue, basé sur le partage des expériences de terrain, sur l'amitié aussi avec les membres de l'université, comme Emmanuel Terray qui arrive à Abidjan en octobre 1964, et qui va créer au cours des années suivantes le centre d'Ethno-sociologie transformé ensuite en institut.

Assez vite, à Petit Bassam, l'habitude se prendra d'organiser chaque mois des réunions très informelles où les chercheurs de sciences sociales de toutes origines viennent exposer leurs recherches. Participent régulièrement aussi bien les chercheurs Orstom que les chercheurs de l'université, Harris Memel-Fôté, Georges Niangoran-bouah, Christophe Wondji, Claude Hélène Perrot et des chercheurs d'autres organismes du CNRS, Claude Perrot de l'INADES etc.

Vu avec un recul de quelques décennies, il semble que le style des réunions et les relations qu'elles impliquaient, a constitué la matière d'une espèce de mythe qui s'est créé pour cette époque à propos de Petit Bassam. Un événement va fortement marquer cette période, c'est le congrès international des africanistes qui se tient à Dakar du 11 au 20 décembre 1967, deuxième congrès après celui qui s'est tenu à Accra cinq ans plus tôt. L'enjeu, le thème plutôt de ce congrès est la recherche scientifique au service de l'Afrique. L'enjeu est important comme le souligne dans son discours d'ouverture le président du congrès Alioune Diop. Il faut bien se l'avouer, la connaissance scientifique de l'Afrique commence à peine, nous nous gargarisons des mots d'Indépendance, de souveraineté, de néocolonialisme et nous oublions que la reconnaissance par les autres de notre indépendance politique ne nous confère pas ipso facto la possession de notre continent. Cette possession sera effective dans la mesure où elle se traduira par la connaissance scientifique, je veux dire la possession scientifique de notre continent.

Les chercheurs venus de Côte-d'Ivoire sont très nombreux, la délégation de l'Orstom est importante et presque tous ceux qui viennent d'être cités comme participants aux réunions de Petit-Bassam sont présents, sans compter les Dakarois de l'IFAN ou de l'IDEP, Samir Amin, Yaya Wane, c'est un grand rendez-vous d'Africanistes, Djibril Tamsir Diagne, Moumouni, Catherine Vidrovitch.

Les chercheurs de Petit Bassam participent à la préparation, dans la fièvre de l'émotion, pour se démarquer d'accusations de néocolonialisme que l'on attribue parfois à l'Orstom. Et ils sont très conscients de l'enjeu : il faut promouvoir la recherche africaniste par les Africains eux-mêmes, objectif auquel doit participer l'Orstom si l'Office veut être cohérent avec lui-même et fidèle à l'esprit de sa réelle vocation. Pour avoir pris une telle position, certains chercheurs craignent les foudres de la direction de l'Office qui est encore dans sa phase la plus autoritaire. En fait, les sanctions ne viendront pas et la direction, avec un flair politique certain, entérinera les options qui ont été appuyées par les chercheurs de Petit-Bassam. Quelques mois plus tard, c'est mai 68 qui déclenche au sein de l'Orstom une très forte effervescence, exagérée par certains, ainsi l'Ambassade de France. Un conflit typiquement franco-français, l'agitation est extrême et, pour une fois, les chercheurs de Petit-Bassam fréquentent assidûment Adiopodoumé pour y faire souffler le vent de la révolte. Ceci naturellement retombe assez vite mais aura une conséquence imprévisible pour la section des sciences humaines de Petit Bassam. En effet, la direction générale de l'Orstom, très inquiète que de tels événements puissent se reproduire va ériger la section de Petit Bassam en centre indépendant. Elle tient le raisonnement suivant : si les chercheurs en sciences humaines recommencent à s'agiter, la direction générale peut toujours fermer le centre sans mettre en danger l'énorme centre d'Adiopodoumé. Curieux paradoxe de notre petite histoire, c'est justement le centre de Petit Bassam qui avait été créé pour servir de fusible, éventuellement disparaître en cas de complications syndicales ou diplomatiques, qui est aujourd'hui adulte et en bonne santé tandis que le centre d'Adiopodoumé a subi un effacement certain sur la carte scientifique franco-ivoirienne. Peut-être est-ce dû à la vitalité des sciences sociales et aux besoins auxquels elles doivent répondre dans notre époque. La suite de l'histoire du centre, on la connaît, les principales étapes en sont l'intégration à partir des années 75 de chercheurs ivoiriens, une certaine traversée du désert dans les débuts des années 80 et qui correspond à une espèce de réforme de l'Orstom, peu favorable à la continuation de l'existence de centre. Enfin, la création en 89-91 du GIDIS-CI, mais ceci est une autre histoire, vécue par beaucoup d'entre vous ici et qui la raconteront plus tard.

Si l'heure est à la célébration, rappelons-nous que, parallèlement au 50 ans de l'Orstom, on pourrait fêter ces jours-ci le quart de siècle du centre de Petit Bassam. Attendons sans impatience les prochaines vingt cinq années pour fêter son cinquantenaire !

Quand cet après midi, après l'inauguration du centre de documentation de Petit Bassam, avant de boire à son avenir, nous ne manquerons pas de verser comme c'est la coutume en Côte-d'Ivoire, quelques gouttes de liquide sur le sol pour apaiser la soif des ancêtres en pensant à nos collègues disparus, Etienne, Gibbal et Michotte qui ont tant oeuvré pour le renom et pour la postérité de leur discipline et du partenariat franco-ivoirien.

Michel LEVALLOIS, Président de l'ORSTOM

Je vous remercie, je remercie Marc Augé pour son intervention qui a été brève mais très riche. Nous avons tous apprécié ce que vous nous avez dit sur le rôle des sciences sociales dans notre société, dans cette société en crise et en mutation. Je ne résiste pas au plaisir de vous donner une réaction : je ne suis pas un scientifique, je viens du monde du développement et du développement vu par le haut, c'est-à-dire du côté de l'institution parce que j'ai été préfet, sous-préfet, et j'ai exercé des responsabilités hors de France. Je crois, en effet, que les sciences sociales peuvent nous aider à garder l'ouverture. C'est fondamental et, pour des responsables, c'est une chose essentielle que, dans cette dialectique ouverture et fermeture, les sciences sociales maintiennent l'ouverture.

La deuxième chose qui a été dite et qui me paraît aussi très importante, c'est le passage du micro au macro. Ce problème, vous l'avez tous évoqué : il est nécessaire d'avoir toutes ces analyses fines de comportement, de réactions, mais, au moment de décider, quand il faut intervenir sur de grands nombres, sur de grands espaces, le problème devient crucial. Tout au long de vos débats, cette question est apparue : comment faire en sorte pour que l'on puisse passer d'une échelle à l'autre, ne pas avoir seulement des analyses ponctuelles mais finalement, sinon des certitudes, du moins des appréciations sur des nombres, sur des espaces et des choses plus grandes ? Enfin je terminerai par ce qui me frappe aujourd'hui et à quoi vous êtes certainement très sensibles, c'est le fait que, en ce moment dans certains milieux du nord, et en France, il existe une extraordinaire tentation de rejeter aux marges, non seulement l'Afrique, mais tout ce qui est en voie de développement sous prétexte que le développement n'est plus à la mode, sous prétexte qu'il a échoué. Par rapport à cette attitude, il est tout à fait essentiel de mieux faire apparaître cette dialectique des permanences et des ruptures que Memel-Foté évoquait tout à l'heure.

C'est finalement démentir ceux qui affirment que, finalement, l'Afrique n'a jamais changé, qu'elle est toujours en proie à ses vieux démons - quitte à revenir soi-même à son refoulé colonial - c'est en même temps ne pas forcément prendre des changements, qui ne sont peut-être que l'écume des choses, pour ce qu'ils ne sont pas. Il y a là, très certainement, un discours à tenir, un discours sérieux, comme vous l'avez dit, et c'est le rôle des sciences sociales que d'éviter que ces langages là restent tout à fait incontrôlés. Jamais, autant qu'aujourd'hui, dans les rapports nord-sud et, en particulier dans les rapports entre la France et l'Afrique, puisque c'est ce qui nous concerne, ces travaux n'ont été aussi nécessaires, permettez-moi de vous le dire.

Harris MEMEL-FOTE, Président du GIDIS-CI

Un risque délibérément pris, un risque gagné jusque dans ses limites, un risque qui atteste une historicité fort inventive aussi bien dans le domaine de la science que de l'action. Permettez moi d'insister rapidement sur ces quelques points. Nous avons pris le risque d'organiser ces assises, risque à la fois théorique, vous l'imaginez, mais aussi risque politique, car, à une certaine époque ce thème n'allait pas de soi et nous n'étions pas sûrs que, l'adoptant, nous aurions l'agrément de nos autorités de tutelle et de nos bailleurs de fonds. Les temps ont changé et ce risque a été gagné. Il a été gagné jusque dans ses limites me semble-t-il. Qu'il aie été gagné, je n'en veux que deux témoignages parmi d'autres : la part qu'y ont prise les chercheurs qui ne sont pas nécessairement et forcément des spécialistes de la Côte-d'Ivoire et, en Côte-d'Ivoire, la part qu'ont prise les stratèges ou les ingénieurs de développement à nos assises. Tous les aspects de la société ont été au moins sondés : économie, rapports de pouvoirs, rapports de sens.

Mais ce que, à mon avis, nous avons gagné de plus important réside dans les leçons sur la limite de nos travaux. D'abord les limites objectives. Perceptions partielles, réductrices de l'économie de plantation et qui négligent l'économie de la plantation du coton en savane. Perceptions marginales de l'agriculture vivrière marchande et, par suite, de ses actrices, les femmes. Perceptions insuffisantes de l'objet État, aussi bien dans sa nature entière que dans sa base sociale. Perceptions floues de l'identité personnelle, en face ou au coeur de l'identité collective. Il y a aussi des limites méthodologiques. Dans la documentation, on l'a relevé. Dans les statistiques également, ainsi que le regrettait tout à l'heure Gilles Duruflé. Mais les limites théoriques me paraissent plus importantes.

Au cours de ce colloque, on a excessivement abusé, à mon avis, du concept de spécificité et ce, d'une façon générale, dans tous les discours. Le spécifique au sens propre, c'est ce qui appartient à une espèce. Or une espèce, c'est une multiplicité, une diversité d'individus, ce n'est pas un individu. Donc, si nous admettons l'existence d'un modèle ivoirien, cela veut dire que la Côte-d'Ivoire participe à un modèle qui appartient à d'autres individus socio-politiques, socio-historiques de même type que la Côte-d'Ivoire. A mon avis, il faudra trouver un autre concept pour caractériser les particularités ou les singularités de la Côte-d'Ivoire, et non pas le concept de modèle dont le contenu théorique est totalement évacué. Après tout, ce n'est pas la Côte-d'Ivoire qui a inventé le cacao ou le café, ce n'est pas la Côte-d'Ivoire qui a inventé le parti unique, ni les temps modernes. La Côte-d'Ivoire n'est qu'héritière du café et du cacao, du parti unique, etc, et c'est historiquement que la Côte-d'Ivoire en fait un usage particulier, un usage singulier. La Côte-d'Ivoire participe d'un modèle qui la dépasse : le modèle agro-exportateur, et ce fait nous inscrit nécessairement dans la région, au sens géographique, comme au sens épistémologique de la connaissance.

Quant aux limites épistémologiques à nos travaux, elles tiennent au fait que certains objets sont marginalisés, ou invisibles, ou périphérisés, si bien que nous subissons, sans nous en rendre compte, le poids que ces objets ont dans le champ social, c'est dire que nous subissons l'idéologie du champ social. Est-ce que, dans la réalité historique, ce sont toujours les objets valorisés par le champ social qui ont le plus de poids du point de vue de l'histoire concrète, du point de vue de la détermination ? Ce n'est pas toujours évident.

Mais ce risque gagné atteste une historicité inventive. Beaucoup a été dit qui révèle au niveau politique ou économique les ruses de l'État, ou du pouvoir d'État, en matière de privatisation ou en matière d'ajustement structurel, qui manifeste la vitalité des femmes et des ouvriers dans les campagnes, les associations de jeunes, le rôle des notables dans les communes, les performances des prophètes. Mais je voudrai attirer l'attention sur la nécessité d'affiner certains de nos outils pour aller plus loin, pour percevoir de façon plus fine les changements car si nous voulons encore mieux connaître, il faut mieux percevoir les changements. En effet, les événements survenus dans les dernières années ont fait comme si nous n'avions pas perçu les changements qui se développaient. Il faut donc affiner nos instruments, en particulier ces deux instruments qui me paraissent importants et sur lesquels je vais revenir : le concept de continuité, le concept de rupture.

La continuité peut être interrogée sous le rapport de l'environnement, sous le rapport des acteurs, sous le rapport des structures, sous le rapport des fonctions, sous le rapport du sens. Il peut y avoir des mêmes acteurs qui opèrent dans des structures différentes, ou dans les mêmes structures sans que les fonctions soient les mêmes qu'hier, ou que les mêmes fonctions opèrent dans des sens différents d'hier. Donc, s'il y a possibilité de percevoir le changement, n'est-ce pas à ces différents niveaux bien que phénoménologiquement tous nous paraissent continus ?

Il en est de même des ruptures. La rupture, elle-même, peut être une rupture qui continue mais elle peut être une rupture discontinue. Elle peut être une rupture par rapport à un environnement. Elle peut être une rupture par rapport à de nouveaux acteurs, ou à l'intérieur d'un même groupe d'acteurs parce que les acteurs changent. Elle peut être rupture par rapport à des fonctions, par rapport à des sens, là où les structures demeurent avec des fonctions nouvelles, ou avec les mêmes fonctions, sans que les sens demeurent les mêmes. En s'interrogeant ainsi sur les ruptures, nous pourrions disposer de moyens plus fins pour percevoir les continuités au delà de la simple phénoménologie, pour accéder ainsi à des changements réels, aussi invisibles soient-ils, des changements lents, rapides, des changements efficaces ou non, relativement à ces contraintes macro-économiques ou géopolitiques dont nous parlons.

Cette inventivité, je voudrais l'examiner au niveau qui nous intéresse en prenant pour exemple le GIDIS et en l'examinant sous le rapport de ces deux concepts que je viens d'introduire : le concept de continuité et le concept de rupture.

Le GIDIS, c'est d'abord une institution mais aussi c'est la pratique, une pratique scientifique. L'institution est une continuité, l'intervention tout à l'heure de notre ancêtre - car les ancêtres sont toujours réincarnés - Jean Louis Boutillier l'a bien montré quand il a retracé comment le GIDIS prolonge des relations partenariales qui avaient lieu entre les années 60-70, et souvent avec les mêmes acteurs, dans le même lieu, dans le même espace. Il y a là effectivement continuité. Mais il y a aussi rupture. La rupture par rapport aux institutions en place, ce sont des chercheurs qui, venant d'autres institutions, se rassemblent, se regroupent et mettent en place une nouvelle association. Et cette association, à son tour, réalise de nouveaux rapports avec l'institution partenaire Orstom.

Dans les jours qui viennent, nous avons l'intention de formaliser très rapidement ces rapports, de faire passer notre institution de son état informel à un état formel puisque le colloque nous en a donné la légitimité. C'est ainsi que cette nouvelle institution sera à même de jouer son rôle d'instrument, d'un instrument au service de la recherche et du développement. Le thème que nous avons choisi cette année en est un exemple. Nous pourrions en faire un programme et l'inscrire dans une perspective régionale. Est-ce que vous accepteriez d'être des nôtres dans cette invention à la fois institutionnelle et théorique ? Je l'espère. En vous souhaitant bon retour dans vos foyers, je vous remercie.

Marc AUGE, Président de l'EHESS-Paris

Parler des sciences sociales aujourd'hui, c'est de ce point de vue que je me situerai, aujourd'hui, en clôture de ce colloque. Je voudrais dire quelques mots de ces sciences sociales lorsqu'elles s'interrogent rétrospectivement sur la Côte-d'Ivoire car, s'interroger rétrospectivement sur le devenir de la Côte-d'Ivoire, c'est simultanément s'interroger sur les sciences sociales elles-mêmes. D'une certaine manière, nous venons de loin. Au cours des années 60, il apparaissait bien que la Côte-d'Ivoire était déjà un laboratoire en ce sens que des expériences économiques, politiques, religieuses s'y déroulaient, il reste que les sciences sociales étaient souvent marquées par des travers, des biais, des préjugés qui demeurent sans doute aujourd'hui, mais moins virulents.

Nous étions, dans ces années soixante, sous l'influence de ce que j'appellerai volontiers le péché culturaliste. C'était l'idée que l'on devait découvrir au village, dans la communauté ou l'ethnie, soit en gros au coeur de la culture, le secret de l'évolution, ou déceler, si l'on était pessimiste, les freins au développement. Langage du frein et de l'accélérateur : autrement dit les sciences sociales participaient dans leurs modes d'expression de ce qu'on appelle en conduite automobile, le dérapage contrôlé, mais évidemment, plus ou moins contrôlé.

Je me souviens que les Adjoukrou constituaient de ce point de vue, pour les analystes, une société modèle : ils étaient bien intégrés, ils formaient des communautés resserrées et efficaces dans la gestion de leurs palmeraies. A l'inverse, les Ebrié étaient considérés comme des individualistes malheureux, des individualistes résiduels en quelque sorte. Cependant, d'autres analyses pouvaient retourner ce diagnostic. Ainsi j'avais lu, dans un rapport d'une société d'études, que, puisque les Ebrié pouvaient s'employer n'importe où, leur société offrirait un bon terrain d'expérimentation de méthodes culturales nouvelles. En revanche, le modèle des classes d'âge adjoukrou semblait constituer les prémisses de futures activités coopératives (c'était l'époque de toute une littérature sur les sociétés coopératives). Cette idée que ne manquait à la dynamique même de la société qu'un petit coup de pouce pour réaliser la coopérative moderne était très répandue. Il avait fallu des démystificateurs à ce moment, ainsi Memel Fôté montrait-il dans son livre sur le système politique des Adjoukrou que le modèle des classes d'âge n'était nullement le modèle selon lequel était organisée l'activité collective en matière de palmeraie. Mais c'était des partis très influents à l'époque, y compris dans les études de terroir que stimulaient Pélissier et Sautter, et même dans un ouvrage qui avait été révolutionnaire en Côte-d'Ivoire, celui de Claude Meillassoux, sur les Gouro. Il distinguait bien deux formes de travail collectives dont l'une, disait-il, parce qu'elle était plus spontanée, moins contrôlée par les aînés, pouvait fournir la base d'une forme plus moderne. Bref, nous adhérions à ce complexe tradition-modernité d'une façon, je pense, un peu simpliste.

Le sens, me semble-t-il, de tout ce qui s'est fait depuis, c'est plutôt de passer du culturel au social, de l'évolution à l'histoire, des études de particularismes à celles qui s'intéressent à l'élaboration de ce qui est devenu une nation. En fait, les sciences en général, ou les sciences physiques en particulier, découvrent un objet qui se complexifie en apparence alors qu'en réalité c'est la complexité des instruments de mesure et d'observation qui complexifient l'objet. Dans les sciences sociales, c'est un peu différent car nos modes d'analyse peuvent se perfectionner, de même que nos constructions d'objets, il reste que l'histoire transforme objectivement la réalité que nous étudions. Ce qui fait que les sciences sociales sont là et qu'elles sont du côté de ce qu'elles observent aussi, elles participent de cette évolution même. Le changement est donc à la fois leur objet et une des conditions de leurs améliorations, parce qu'elles changent avec le reste. C'est ce qui les distingue, me semble-t-il, d'autres types de sciences.

J'ai dit un mot des sciences sociales lorsqu'elles s'interrogent rétrospectivement sur la Côte-d'Ivoire, mais qu'en dire lorsqu'elles s'interrogent prospectivement sur la Côte-d'Ivoire ? Elles s'interrogent toujours elles-mêmes évidemment, elles doivent prendre acte du fait qu'un certain nombre de choses bougent précisément, et bougent non plus à l'échelle de la seule Côte-d'Ivoire mais à l'échelle du monde, de la planète.

Les paramètres des oppositions dont il a été question ici, opposition entre l'interne et externe, entre l'endogène et l'exogène, ces paramètres ont bougé. Dès lors que l'on veut s'intéresser à l'avenir, il faut tenir compte du fait que la recherche ne peut pas ne pas être contextuelle. Simplement cette contextualité, elle, s'inscrit ou s'appréhende selon deux perspectives. Je voudrais qu'il y ait une perspective planétaire. Cette perspective est nécessaire à la définition du contexte de n'importe quel pays, de n'importe quelle région aujourd'hui. Nous avons toujours appris à faire des analyses qui tiennent compte d'un contexte mais aujourd'hui le contexte, c'est le monde entier. On sait à quoi renvoie ce contexte planétaire, c'est, d'une part, tout ce qui a trait aux paramètres que j'ai évoqués à l'instant, c'est l'histoire qui s'accélère, la richesse événementielle qui nous est transmise chaque jour, c'est l'espace qui se rétrécit du fait de la communication accélérée et ce sont des destins individuels qui s'affirment avec le démembrement des cosmologies collectives. D'un autre côté, c'est une accélération qui est d'ordre matériel et technique. L'amélioration de la technologie, des techniques de communication et de circulation qui sont partout présentes, qui définissent un secteur hyper-moderne, présent partout y compris dans les pays les plus démunis, présent à l'échelle de la planète entière et qui donc définit un réseau universel. Et puis, c'est le marché, le marché dont il faut bien tenir compte effectivement dans la pratique locale ou dans la pratique nationale, mais sur lequel pèsent des déterminants internationaux. Voilà pour la perspective planétaire. Mais il est évident qu'elle définit un secteur du réel et non pas la totalité en profondeur de ce qui se joue à l'intérieur de chaque pays.

La seconde perspective, on pourrait l'appeler la perspective sociologique, tient à ce qu'aucun pays, aussi développé soit-il seulement, ne se confond avec ce secteur de l'hyper-modernité en communication avec l'ensemble de la planète, demeurent les déterminants propres à la sociologie de ce pays. De ce point de vue, on peut repérer des zones sous-développées dans les pays les plus développés et inversement. Et c'est dans cette sociologie au sens large, dans cette approche proprement sociologique que se jouent les rapports qui ont été évoqués ici, comme local/global, ou logique structurale/contrainte structurale et marge d'initiative et d'invention. Pour la Côte-d'Ivoire, on a évoqué nombre de ces problèmes qui lui sont propres, tels la composition sociologique des fronts pionniers, l'histoire des migrations, ou tel - et ceux qui ont travaillé un peu dans le sud de la Côte-d'Ivoire le savent - le poids que peut peser l'organisation lignagère dans la définition des groupes sociaux. Or, c'est du jeu combiné des éléments planétaires et des dynamiques ou des contradictions locales que doivent s'élaborer des politiques, des politiques au sens tout à fait politique du terme, ou bien des politiques économiques, par exemple des politiques régionales. C'est à partir de ce jeu combiné que l'on peut essayer de définir des politiques de collaboration, de coopération qui rendent les mots d'ordre économiques crédibles. C'est là que se posent en sorte les problèmes d'échelles qui font partie de la politique interne à un pays.

C'est aussi, à partir de ces dimensions que peuvent être conduites des comparaisons utiles. Il y en a eu ici, sur les agricultures du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire, ou des comparaisons comme celle du Brésil et de la Côte-d'Ivoire à l'égard des mouvements de migrations internes, les mouvements de retour vers les villages demeurant possibles en Côte-d'Ivoire alors qu'ils ne le sont plus au Brésil, etc. Plus généralement, on pourrait peut être dire que c'est la prise en considération de ces deux dimensions contextuelles, planétaire et sociologique, qui ouvre et qui rouvre toujours les champs de sciences sociales.
Aujourd'hui, comme toujours, les idéologies politiques ont tendance à être, au contraire, des idéologies de la fermeture : le thème selon lequel tout s'achève est un thème politique idéologique. Et aujourd'hui, la pensée libérale, après avoir critiqué cette aspect du marxisme, le reprend à son compte. Le thème de la fin de l'histoire, le thème du consensus ou fin de l'histoire, qui se remarquait par la combinaison du libéralisme économique et de la démocratie représentative, ressassé aujourd'hui alors même qu'il ne parle que d'un secteur : n'est-ce pas toujours par référence au secteur planétaire qu'il s'affirme ? Et ce message politique passe au plan local sous la forme de l'impératif de l'ajustement structurel. D'où les difficultés rencontrées puisque, de ce point de vue, c'est la logique d'un secteur qui essaie de s'imposer à l'autre sans tenir compte des contraintes propres de ce dernier.

Le troisième point est lié aux considérations précédentes : l'avenir de la Côte-d'Ivoire, pour autant que je sois habilité à en parler, comme l'avenir de n'importe quel pays, dépend aussi de ces sciences sociales. Il faut ajouter immédiatement qu'elles ne seront pas simplement en charge de l'observation, elles sont l'un des objets privilégiés de l'observation. Je suis persuadé que l'indice en

matière de développement des sciences sociales, sens des sciences critiques, vaut indice de modernité et de développement. Les sciences sociales ont pleine vocation de proposition, c'est de cette vocation que naît leur capacité d'analyse. On pourra, par exemple, s'interroger sur le bien fondé dans tel cas particulier des politiques d'ouvertures économiques sous la forme de l'importation, de l'exportation, essayer d'en mesurer les impacts dans telle ou telle région, etc. Il est évident que tout ce qu'on a entendu ici peut avoir valeur de proposition au plan de la politique pratique. Mais elles ont aussi, me semble-t-il, un impératif de totalité, la totalité sociologique que j'évoquais à l'instant.

Si l'économie n'est pas la dernière instance, ce que les marxistes repentis d'hier ont beaucoup du mal à faire entendre aux libéraux d'aujourd'hui, c'est que le social est la fin, la finalité de la société. Cela peut bien passer pour truisme mais, si le social est bien la finalité de la société, le problème essentiel est celui du sens, du sens social, c'est à dire de la construction de relations qui soient à la fois pensables et instituées. Sciences sociales, sciences pensables, et donc symboliques que chacun puisse avoir en tête, et puis, sciences réalisées dans des institutions qui permettent l'établissement de ces relations.
Lorsqu'on parle de crise aujourd'hui, on parle de crise dans un sens assez large et nous avons bien le sentiment qu'il s'agit à la fois d'une crise portant sur le sens de la vie individuelle, sur le sens de la vie en société, sur le sens politique aussi bien que sur le sens de la crise économique. Alors le sens social, de ce point de vue, c'est évidemment l'enjeu et la responsabilité du politique et *in fine* de l'État. En revanche, les difficultés du sens social en deçà, sont l'objet d'observation des sciences sociales. Ainsi, à propos des termes de l'identité.

Je crois que l'observation ethnologique élémentaire montre que toute construction identitaire passe par la mise au clair d'une relation d'altérité. Les rituels qui s'interrogent sur l'identité d'un nouveau né commencent déjà par établir ce par rapport à quoi on peut le situer ; il en va de même pour les identités de classes au sens mathématique comme disait Devereux : des identités de groupes se construisent par rapport à des altérités qui sont reconnues par leur relativité. Et, lorsqu'on parle de crise d'identité, c'est souvent en fait de crise d'altérité qu'il s'agit car, lorsqu'on ne peut plus penser absolument l'autre selon les modalités du symbolique et de l'institution, on "fait de l'étranger" et c'est une manie assez répandue en ce moment, pas seulement en Côte-d'Ivoire. Dans le monde entier, on fait de l'étranger.

L'étranger, défini comme autre non pensable, c'est évidemment très dangereux. Cet autre qu'on ne peut plus penser donne lieu à des phénomènes qui sont d'ordre socio-pathologiques. Au plan individuel, c'est la folie : se croire seul au monde, c'est être fou. Sur d'autres plans, ce sont les particularismes qui peuvent prendre différentes formes et, sur un plan plus réduit encore, c'est le nationalisme. Dès qu'il y a excès du langage particulariste, nationaliste, etc., nous sommes à l'intérieur de quelque chose qui ressemble à une crise, nous sommes devant des indices d'un malaise intime de l'être de la société, nous voyons percer une incapacité à symboliser. Une telle crise peut renvoyer à de nombreux autres facteurs, mais elle est là, comme telle. Et en ce sens, les sciences sociales sont, me semble-t-il, plus nécessaires que jamais, non seulement parce qu'elles sont un signe de santé intellectuelle, de développement, de conscience de soi mais parce qu'elles servent à critiquer les langages incontrôlés. Nous savons tous, aujourd'hui, comment les mots culture, identité, différence s'emploient à l'appui de toutes les politiques les plus contraires.

Je voulais faire ce petit éloge des sciences sociales, histoire de m'encourager moi-même. On peut dire que, d'une certaine manière, si les sciences sociales se prennent souvent elles-mêmes pour objet, cela signifie qu'elles sont des deux côtés du miroir et, qu'elles s'en aperçoivent, peut marquer le début d'une vrai prise de conscience.

DISCUSSION

Gérard WINTER, Directeur Général de l'ORSTOM

Je crois que ce colloque a été un moment fort d'une franche, active et confiante coopération scientifique entre chercheurs en sciences sociales, Ivoiriens, Africains, Français et d'autres pays européens, américains. Ce que j'en sais, par ce que j'ai lu, par ce que j'ai entendu en participant à une partie de vos travaux, en recueillant des échos et en assistant ce matin à la séance de synthèse, montre que ce colloque a été une grande réussite : par la qualité des communications, des rapports, des débats, par sa très remarquable organisation, et puis, avec peut-être des variations suivant les jours, par la force ou la subtilité des confrontations. Je dirais aussi colloque réussi, peut être et surtout par l'esprit d'ouverture des uns et des autres sur un sujet difficile, délicat ccomme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, dont chacun sait ce qu'il recouvre de souffrances, de difficultés, d'incertitudes et de risques.

Je voudrais donc tout d'abord remercier, pour ce pari gagné, chacun de vous qui avez participé à ce colloque. Remercier singulièrement toute l'équipe organisatrice, avec un hommage particulier à Harris Memel-Fôté, Président du GIDIS et à Bernard Contamin, son fidèle compagnon, toujours souriant et accueillant, présent sur tous les fronts de l'organisation. Merci aussi au Ministère français de la Coopération qui a permis, par son soutien, que ce colloque soit véritablement un colloque international. Il ne me revient pas, bien que je l'eusse souhaité de par des travaux antérieurs, de tirer un bilan scientifique de ce colloque, d'autres viennent de le faire et l'ont très bien fait. Ce que je voudrais souligner, comme Directeur général de l'ORSTOM, et là, je vais reprendre exactement les termes utilisés par Monsieur Memel-Fôté, c'est que ce colloque traduit à la fois une **continuité**, une **nouveauté** et peut être une **promesse**. En tout cas pour l'ORSTOM, il marquera un engagement renouvelé et renforcé avec le GIDIS.

Continuité d'abord, avec «l'esprit de Bingerville» d'avril 1991. Cette réunion de 1991 a été l'acte fondateur du GIDIS-Côte d'Ivoire. Elle a été l'occasion d'un engagement délibéré et collectif sur un certains nombre d'orientations. Trois ans et demi après, le présent colloque marque la fidélité du GIDIS à ses engagements. Engagements sur des thèmes fédérateurs et des problématiques communes et les mots-clefs étaient précisément crises, ajustements et recompositions. Ces trois mots, au pluriel, ont été repris comme thèmes de ce colloque. Engagements délibérés aussi sur la pluridisciplinarité rendue nécessaire par la complexité des phénomènes de crises, d'ajustements et de recompositions tant économiques que sociaux et politiques, pluridisciplinarité conçue comme une confrontation de points de vue différents. Et puis aussi, engagements à Bingerville sur un choix méthodologique en faveur d'études minutieuses de terrain. Or c'est là un principe défendu et mis en oeuvre depuis près de cinquante ans par l'ORSTOM, créant une véritable, et je crois originale, culture scientifique. Continuité historique aussi : la relance de Petit Bassam, par la création du GIDIS, s'est faite sur la base d'un capital scientifique et de confiance accumulé depuis 1964, date de la création du centre ORSTOM. La présence à ce colloque des différentes générations qui s'y sont succédé atteste de la vitalité et de l'intérêt de cette histoire. Continuité encore par la conviction que c'est de la confrontation de divers points de vue que surgit la lumière.

En ce qui concerne la nouveauté, je ne m'étendrai pas sur l'apport scientifique de ce colloque. Je voudrais seulement livrer quelques impressions du Directeur d'un institut spécialisé dans le développement comptant plus de 200 chercheurs en sciences sociales. Si l'on veut se situer par rapport aux travaux et débats du premier Petit Bassam, la nouveauté tient à la profondeur historique des analyses et à la confrontation permanente, ou plutôt, pour être rigoureux, à la tentative de confrontation permanente de l'analyse des comportements d'une part, du cadrage macro-économique et politique d'autre part. Peut-être ce souci du va-et-vient entre le cadrage macro-économique et l'analyse des comportements socio-économiques, ce souci de la profondeur historique, s'est-il développé au détriment d'une part de l'élargissement des travaux à la sous région et d'autre

part de la comparaison d'expériences réalisées en différents pays. Un certain nombre d'entre vous le soulignait ce matin.

Il me semble aussi que la nouveauté, et c'est un point de vue tout à fait personnel, c'est peut être surtout une parole ou des paroles libérées d'un affichage idéologique trop étroit, sources de disputes. Désormais, la recherche dévoile ce qui est caché, sans tirer en même temps un nouveau rideau. Au prix peut être d'un manque de rigueur, Jean-Pierre Chauveau l'a souligné (il a parlé d'évitement du débat méthodologique).

Je dis encore que ce colloque marquait une **promesse**, un engagement renouvelé et renforcé. Promesse car il a permis de dégager des axes de recherche mieux circonscrits et plus stratégiques, d'inventorier des lacunes, des insuffisances. Sur ces bases nouvelles, le GIDIS devrait procéder à des ajustements et recompositions de ses programmes. Cette relance du GIDIS, que certains d'entre vous ont appelé de leurs voeux, sera facilitée par la mise en service du nouveau centre de documentation, lieu de travail en commun et d'ouverture sur tout un capital de connaissances. Cet après-midi, nous inaugurerons ce nouveau lieu de rencontre et de mise à disposition des travaux du passé et en cours. Ce centre auquel viendra bientôt s'ajouter la création d'une infothèque et où sera mis à disposition de la communauté scientifique et universitaire ivoirienne le réseau intercontinental d'ordinateurs, le RIO, permettra de développer des outils essentiels pour la recherche, en étroite collaboration avec d'autres institutions de recherche. Au fond, ces outils seront d'abord et avant tout des instruments d'ouverture.

Je voudrais dire aussi, à cette occasion, que l'ORSTOM confirme non seulement son soutien intellectuel au GIDIS dans le cadre de sa politique scientifique, en partenariat, mais aussi en terme de moyens. Il y a quelques jours, le Conseil d'Administration de l'ORSTOM, approuvait le budget de l'Institut pour 1995. Dans le contexte de rigueur, que tout le monde connaît, je vous dis que le budget de l'action incitative en faveur du GIDIS augmentera, par rapport à son budget 1994 (hors colloque), de 50 % en 1995.

Je voudrais aborder enfin, en continuité avec les propos de Monsieur Memel-Fôté, un sujet un petit peu plus délicat, un peu plus difficile et j'espère que je ne serai pas pris au piège des mots trop rapidement assemblés. Effectivement, je partage l'interrogation de votre Président : le moment est-il venu pour le GIDIS de faire un nouveau pas en avant, de donner à ce collectif de scientifiques une identité, une existence juridique, de l'instituer en une sorte de **société savante** ? Cette évolution permettrait au GIDIS, tout en se conformant aux principes de rigueur et de compétitivité scientifiques, de mieux s'affirmer, de mieux contractualiser ses rapports avec différentes institutions, en particulier avec l'ORSTOM, de se développer en relation avec des partenaires d'autres pays, en particulier de la sous région. C'est cela au fond qu'on appelle une société savante. Si je reprends les expressions de Gu Konu, il faut passer d'un produit «intermédiaire» à un produit fini. Moi je dirais, d'un produit «indéfini» à un produit fini. Encore que peut-être ce terme de produit fini a-t-il une connotation dangereuse, car pouvant être interprétée de différentes façons... J'aimerais mieux parler d'un organisme vivant, qui affirme son autonomie, son identité et ses projets.

La difficulté apparaît dès lors qu'il s'agit de passer d'un collectif d'individus à une sorte de communauté scientifique instituée, sans pour autant créer un nouvel institut faisant nombre avec ceux qui existent déjà, et auxquels chacun de nous appartient. Je crois que ce premier pas, transformation du GIDIS-CI en société savante, permettrait d'assurer et de rendre durables les relations entre le centre de Petit Bassam et le GIDIS, et cela sur des bases contractuelles (le centre de Petit Bassam conservant bien entendu son statut et ses missions sous la tutelle du Ministère ivoirien de l'enseignement supérieur et de la recherche). Il y a là, si on réfléchit bien à la question, un jeu difficile entre la société civile et l'Etat, représentant un enjeu majeur et profondément symbolique de cette recomposition des modèles de développement que vous avez étudiée et analysée cette semaine.

Il me paraît tout à fait significatif que cette décision, création d'un groupement scientifique ou d'une association, soulève la question des rapports entre société civile et Etat, et donc de la liberté de parole et d'analyse. Cette question se pose, l'ORSTOM le sait, dans plusieurs pays de l'Afrique au sud du Sahara. C'est vrai par exemple au Cameroun où les expériences de l'ORSTOM et des Camerounais ont été réunies au sein d'observatoires du changement, dont l'ensemble s'appelle

OCISCA. Il faut maintenant s'interroger : comment instituer, pérenniser ces initiatives, en quelque sorte spontanées, regroupant des scientifiques Camerounais, Ivoiriens, Africains et associant les scientifiques de l'ORSTOM ? L'ORSTOM voudrait accompagner cette véritable recomposition scientifique. Car il est vrai, Marc Augé l'a bien souligné tout à l'heure, que partout dans le monde la consolidation d'une communauté scientifique nationale ou sous régionale, et surtout quant il s'agit de sciences sociales, est bien ce que j'appelle condition, signe et acte de développement.

Je vous remercie.